ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 11 décembre 2017

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 7 décembre 2017

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le lundi 11 décembre 2017, à 13 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le lundi 11 décembre 2017

à 13 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 11 décembre 2017 ainsi que de l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 30 novembre 2017.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.03, 15.01, 20.07 à 20.13, 30.02, 30.03, 41.01 ainsi que des articles 80.01 (20.05) à 80.01 (20.14), 80.01 (30.02), 80.01 (42.03), 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Veuillez également noter que les documents afférents aux articles 3.02 et 7.01 sont maintenant accessibles via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du lundi 11 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2017

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017

07.02 *Service du greffe*

Déclaration d'intérêts pécuniaires

07.03 *Service du greffe*

Dépôt du rapport d'activités, du bilan marketing et du rapport de collaboration 2017 du Festival Mode & Design Montréal, en vertu de CM13 1157

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour la Journée des droits de l'homme et le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de la culture* - 1177233008

Accorder un soutien financier de 950 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.02 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1174922020

Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.)

20.03 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1176294003

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos - Dépense totale de 609 196,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 417410 (4 soum.)

20.04 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1177231079

Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 643 658,39 $, taxes incluses / Appel d'offres public 405522 (7 soum.)

20.05 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1177231061

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 737 346,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 405510 (8 soum.)

20.06 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1177231078

Accorder un contrat à Pavages métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 931 911,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 405511 (7 soum.)

20.07 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1172937003

Conclure avec IPL inc. et Gestion U.S.D. inc., des ententes-cadres d'une période de 60 mois, pour la fourniture de bacs roulants de 240 et 360 litres verts ainsi que pour l'achat de 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables - Appel d'offres public 17-15249 (1 soum. pour chaque contrat) (pour les sommes maximales de 673 270,61 $, taxes incluses pour groupe le 1 et de 142 047,01 $, taxes incluses pour le groupe 2)

20.08 *Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau* - 1177707001

Conclure avec Hobas Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV), avec l'option de renouvellement de 12 mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 17-15688 (1 soum.)

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1177029004

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Schreter Enterprises inc., pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 645 mètres carrés, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $, taxes incluses

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1177029003

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church, pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor, d'une superficie d'environ 2100 mètres carrés, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine, pour une dépense totale de 883 008 $, taxes incluses

20.11 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1172988004

Faire un don de 200 000 $ à Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017

20.12 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1172621004

Autoriser une dépense additionnelle de 59 019 $, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $, taxes incluses

20.13 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1172591001

Approuver les projets de convention avec Atelier Entremise pour le prêt de locaux, à titre gratuit d'une valeur de 126 220 $, dans l'immeuble situé au 204-206 rue Young et pour un soutien financier de 155 500 $, taxes incluses, afin de soutenir la mise en œuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire, pour une dépense totale de 192 532,80 $, taxes incluses

30 – Administration et finances

30.01 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1176407001

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

30.02 *Service des infrastructures voirie et transports* - 1176014001

Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux

30.03 *Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1176417005

Autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220), majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses

41 – Avis de motion et présentation des règlements

41.01 *Service du greffe* - 1173599004

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1164386007

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174386002

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1173496004

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174396013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.05 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1170025005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

42.06 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1170025007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

42.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174396011

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1173496002

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1173496003

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174501009

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

42.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174501004

Adoption - Règlement sur la fermeture de ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, transférer aux propriétaires riverains

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle visant l'élaboration d'une « Charte des chantiers » qui énonce les droits de chaque Montréalais en lien avec les mesures de mitigation entourant les chantiers de la Ville de Montréal

65.02 *Service du greffe*

Motion de l'opposition officielle de solidarité envers les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye

65.03 *Service du greffe*

Motion non partisane concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour la formulation d'une requête auprès du gouvernement du Canada afin d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur de telles boissons

65.04 *Service du greffe*

Motion non partisane pour redonner mandat à la Commission de la Présidence de revoir ses rapports précédents concernant (1) le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal ainsi que (2) sur la tenue de référendums d'initiatives populaire en même temps qu'une élection municipale

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports - 1176294004*

Majorer de 107 421 $, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 $ à 1 371 199,76 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

20.02 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922015*

Autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 $ à 1 627 033,91 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.03 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176281002*

Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 (1 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.04 *Service des technologies de l'information - 1177438017*

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.05 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1176871002*

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.06 *Service de l'approvisionnement - 1176135007*

Conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, avec Groupe Trium inc. pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16355 (12 soum., 1 seul pour le groupe 10)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.07 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal - 1171701014*

Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,45 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

20.08 *Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1177472001*

Accorder deux contrats de gré à gré à Hainault Gravel huissiers de justice inc. et Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, pour la fourniture de services professionnels pour l'année 2018, pour une somme totale de 1 439 220,34 $, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Cour municipale*

20.09 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1176044002*

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie M.D. inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.10 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1176044001*

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.11 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1176044003*

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab M.D. inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.12 *Service de l'évaluation foncière - 1173722001*

Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : *Évaluation municipale*

20.13 *Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1174286001*

Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2018, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : *Cour municipale*

20.14 *Direction générale , Bureau des relations internationales - 1175178002*

Accorder un soutien financier de 510 000 $ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire*

30 – Administration et finances

30.01 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176407002*

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.02 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622009*

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171183002*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel*

42.02 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179008*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

42.03 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1170634001*

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Renouvellement du mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans)

51.02 *Direction générale , Cabinet du directeur général - 1175330001*

Nomination de membres au sein du Comité de vérification élargi

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 novembre 2017
13 h

Séance tenue le lundi 27 novembre 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

Le président du conseil sortant, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

À 13 h 03, le président du conseil sortant, suspend les travaux afin de permettre aux leaders de prendre place.

À 13 h 07, le conseil reprend ses travaux.

À 13 h 08, le président du conseil sortant, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

À 13 h 09,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Francesco Miele

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude l'article 51.01 pour permettre la nomination de Mme Cathy Wong, à titre de présidente du conseil.

La proposition est agréée.

CM17 1279

Désignation du président du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

de désigner madame Cathy Wong à titre de présidente du conseil.

_____

Un débat s'engage.

_____

Le président du conseil sortant, M. Frantz Benjamin, invite la nouvelle présidente du conseil, Mme Cathy Wong, à prendre place.

La présidente du conseil félicite tous les élus pour leur élection et indique que la population montréalaise leur a confié la gestion de la Ville pour les quatre prochaines années et rappelle l'importance de cette responsabilité.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la confiance témoignée lors de la recommandation de sa nomination à titre de présidente du conseil. Elle souligne que la mairesse a posé un geste d'ouverture sur le plan démocratique et social, et elle affirme en tant que membre de l'opposition officielle et femme issue de la diversité, que la mairesse a envoyé un message fort d'ouverture et d'inclusion pour Montréal. Elle remercie également le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour son appui.

La présidente du conseil souligne que ce 100^{e} conseil municipal de l'histoire de Montréal s'amorcera avec une femme au poste de maire et une femme au poste de présidente du conseil. Elle accepte avec honneur et humilité le poste de présidente et verra à protéger et à maintenir les droits et privilèges des élus mais également ceux des citoyennes et citoyens. Elle sollicite la collaboration des élus et des citoyens afin que les débats se déroulent de façon constructive.

Pour terminer, la présidente du conseil remercie les membres pour leur appui et souhaite à tous un mandat de qualité et des plus productifs. Elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse salue l'ensemble des élus, notamment M. Perez, Mme Barbe, M. Miranda, M. Rotrand et Mme Wong. Elle se réjouit que Mme Wong ait accepté de présider ce 100^{e} conseil municipal et souligne que cette nomination est aussi un message fort envoyé à l'ensemble de la population. Mme Plante indique que de grands dossiers attendent la nouvelle présidente, notamment, celui du déménagement de l'hôtel de ville et celui de l'amélioration de la voix et la place des citoyens au sein des instances municipales. Pour terminer, la mairesse souhaite faire une mention spéciale à son prédécesseur, M. Denis Coderre, qui a mis de l'avant toute la question de la reconnaissance des droits des autochtones et émet le souhait que chacune des séances du conseil municipal puissent débuter en mentionnant le fait que nous sommes en territoire autochtone non cédé. La mairesse affirme que c'est un geste simple mais hautement symbolique qui rappelle l'importance et la place des nations autochtones au fil des années sur le territoire de passage des nations autochtones et, par la suite, des arrivants européens. Elle souhaite un excellent mandat à Mme Wong à la tête de la présidence du conseil de Montréal.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle indique à tous qu'il s'agit d'un moment historique. En effet, pour la première fois, Montréal a une mairesse pour diriger les destinées de la Ville et une femme pour présider les travaux du conseil municipal. Il mentionne que pour la première fois une majorité de femmes ont été élues à la Ville de Montréal dont une élue asiatique et une élue autochtone. Le chef de l'opposition officielle indique cependant qu'il y a encore du chemin à faire au niveau de la parité au sein de ce conseil et qu'il faudra relever ce défi collectivement. Pour terminer, il souhaite un bon mandat à la présidente du conseil, empreint de sérénité et de sagesse.

La présidente du conseil cède la parole à M. Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand joint sa voix à celle de la mairesse et du chef de l'opposition officielle pour souhaiter un bon mandat à la présidente du conseil. Il indique que le rôle de présidente du conseil n'est pas toujours facile et que cela prend de la sagesse et du discernement car, en tant que gardienne de la démocratie, il en sera de sa responsabilité de s'assurer du bon déroulement des débats, et ce, dans le respect.

Le conseiller Rotrand dépose le document suivant : « Procédure encadrant l'élection par vote secret du président et du vice-président du conseil » par la Commission de la présidence du conseil, en date du 19 mars 2012. Il souhaite que d'ici l'élection de 2021, le conseil puisse se pencher sur cette question. Pour terminer, il souhaite bon mandat à la présidente du conseil et lui assure son entière collaboration.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 13 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.02 pour permettre la nomination de M. Sterling Downey, à titre de vice-président du conseil.

La proposition est agréée.

CM17 1280

Désignation du vice-président du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner monsieur Sterling Downey à titre de vice-président du conseil.

Adopté à l'unanimité.

51.02

Avant de débuter la période de questions des membres du conseil, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande la collaboration de l'ensemble des élus en ce qui a trait au respect du temps alloué, à savoir que la première question sera d'une durée de 1 minute 30 et que la question complémentaire sera d'une durée de 1 minute. Elle cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	État de situation sur l'achat de 300 nouveaux autobus tel qu'annoncé en campagne électorale / Hausse de tarifs à prévoir pour les usagers pour réaliser cette promesse électorale

Question de	À	Objet
Mme Marie-Josée Parent	Mme Valérie Plante	Déplore le fait que la responsabilité du statut de la femme n'ait pas été attribuée à un membre du comité exécutif / Raisons motivant le fait que cette annonce n'a pas été faite en même temps que la nomination des autres membres du comité exécutif
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante	Projet de REM – Changement de cap de Projet Montréal depuis l'élection / Explications demandées sur ce changement en faveur du REM
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Manque à gagner dans les budgets des arrondissements – solutions à court terme / Revoir le mode de financement des arrondissements
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante	Formule E – confirmation à l'effet que l'événement peut être déménagé sur un autre site en 2018-2019 et confirmation à l'effet que dans le contrat de la Formule E il y aurait une clause qui permettrait d'annuler l'événement – analyse des coûts souhaitée – combien des 24 M$ sont non récurrents et combien des 10 M$ de la marge de crédit ont été utilisés / Transparence de l'Administration précédente dans ce dossier - possibilité de formuler une plainte auprès de la Commission municipale afin de faire appliquer le code d'éthique des élus
M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante	Solutions envisagées afin de palier aux lacunes au niveau de la représentativité de la diversité montréalaise / Urgence d'agir dans ce dossier
Mme Chantal Rouleau	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Explications sur le fait d'avoir séparé les responsabilités de l'environnement et du développement durable au comité exécutif / Clarifications demandées sur le retrait de ces mêmes responsabilités à un maire d'arrondissement pour les octroyer à un autre maire d'arrondissement
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante	Ouverture de l'Administration afin d'inclure dans les discussions que le prolongement de la ligne rose du métro jusqu'à Lachine puisse passer par le territoire de l'arrondissement de LaSalle ou par un prolongement du métro Angrignon vers Dorval ce qui permettrait de desservir une portion de la population qui est enclavée / Ajout de 300 autobus - s'assurer qu'ils desservent l'ensemble de l'île plutôt que le centre de l'île

---

À 13 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante	Déplore le manque de représentativité de la diversité montréalaise au sein du comité exécutif – nomination d'un membre qui représentera la communauté anglophone de Montréal / Solutions pour corriger cette situation
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante	Nomination d'un responsable du dossier de la réconciliation avec les peuples autochtones au comité exécutif – démontrer l'importance que l'Administration accorde à ce dossier / Présence d'une représentante de la communauté autochtone au sein de l'opposition officielle
M. Hadrien Parizeau	Mme Valérie Plante	Échéancier prévu pour mettre de l'avant le Programme de compensation financière pour les commerçants touchés par les travaux routiers / Rétroactivité de ce programme pour les commerçants ayant subi des pertes financières
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Engagement électoral à l'effet de construire 12 000 logements sociaux pendant le mandat – faisabilité du projet

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 06.

À 14 h 07, le conseiller Frantz Benjamin soulève une question de privilège indiquant que lors de son intervention, la mairesse a remis en doute les chiffres avancés au sujet de la représentation des populations issues des minorités visibles. Le conseiller Benjamin fait la lecture des données qui proviennent de l'enquête nationale auprès des ménages de Statistiques Canada. Le leader de la majorité, M. François Limoges, interrompt l'intervention du conseiller Benjamin et indique que la rectification de faits ne constitue pas une question de privilège, tel qu'indiqué à la procédure des assemblées délibérantes.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège et invite le conseiller Benjamin à déposer les documents pertinents afin qu'ils puissent être évalués à la prochaine assemblée. Le leader adjoint de la majorité, M. Francesco Miele, mentionne à la présidente que le fait de se faire dire que l'on donne la mauvaise information est une atteinte au privilège de l'élu.

La présidente du conseil a pris en délibéré les commentaires des différents intervenants et reviendra au prochain conseil avec une meilleure information. Le conseiller Marvin Rotrand souhaite intervenir sur la question de privilège du conseiller Benjamin et la présidente du conseil lui cède la parole. Il demande à la présidente du conseil de clarifier la procédure concernant la question de privilège. Il aimerait savoir si l'élu a le droit d'expliquer sa question de privilège avant que la présidente du conseil puisse statuer et si le leader de la majorité a le droit de se lever à n'importe quel moment pour interrompre un conseiller.

La présidente du conseil invite le conseiller Benjamin à poursuivre son intervention. Le conseiller Benjamin a mentionné, lors de son intervention, que 32 % des Montréalais et Montréalaises sont issus des minorités visibles alors que la mairesse est intervenue pour dire que c'était plutôt des communautés ethnoculturelles. Le conseiller Benjamin tenait à soumettre, pour l'édification de ce conseil, les chiffres réels de Statistiques Canada, à partir d'un document provenant de la Ville de Montréal, de la Division de la planification urbaine et il en cite un extrait « …*en 2011, 559 075 Montréalais faisaient partis de la population des minorités visibles. Ils représentent près de 1 personne sur 3 vivant à Montréal*…»

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité. Le leader de la majorité admet s'être levé peut-être un peu trop rapidement lors de son intervention, mais il s'en remet au bon jugement de la présidente du conseil pour déterminer ce qui est une rectification des faits et une question de privilège. Il estime que lors de son intervention, la mairesse a montré une ouverture pour une discussion avec le conseiller Benjamin sur ce sujet.

La présidente du conseil indique qu'il s'agissait d'une rectification de faits et déclare l'incident clos. Elle cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM17 1281

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 novembre 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 1282

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 septembre 2017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 septembre 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 novembre 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2017.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2017.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er septembre au 31 octobre 2017.

---

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA17 22 0371 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion demandant la tenue d'une consultation pour la planification des abords de la future Station REM du Bassin Peel

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

---

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

7.03 Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif dont le mandat a pris fin le 16 novembre 2017 en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM17 1283

Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.04

CM17 1284

Dépôt de l'avis de désignation du leader de la majorité et, le cas échéant, du leader adjoint

M. François Limoges dépose son avis de désignation à titre de leader de la majorité et celui de Mme Émilie Thuillier à titre de leader adjointe, et le conseil en prend acte.

07.05

CM17 1285

Dépôt de l'avis de désignation du chef de l'opposition officielle et du conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*

Le leader de majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de désignation de M. Lionel Perez à titre de chef de l'opposition officielle et de conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes*, et le conseil en prend acte.

07.06

CM17 1286

Dépôt de l'avis de désignation du leader de l'opposition officielle et, le cas échéant, du leader adjoint

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de désignation de Mme Marie-Josée Parent à titre de leader de l'opposition officielle et de M. Francesco Miele à titre de leader adjoint de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

07.07

CM17 1287

Dépôt de la liste des membres du comité exécutif

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la liste des membres du comité exécutif soit :

- M. Benoit Dorais, à titre de président;
- Mme Magda Popeanu, à titre de vice-présidente;
- M. Sylvain Ouellet, à titre de vice-président;
- M. Éric Alan Caldwell;
- Mme Christine Gosselin;
- M. Luc Ferrandez;
- Mme Nathalie Goulet;

  M. Robert Beaudry;
- Mme Rosannie Filato;
- M. François William Croteau;
- M. Laurence Lavigne Lalonde;
- M. Jean-François Parenteau;

et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08

CM17 1288

Dépôt de la liste des conseillers associés

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la liste des conseillers associés, soit :

- M. Craig Sauvé;
- M. Alex Norris;
- Mme Sophie Mauzerolle;
- Mme Suzie Miron;
- Mme Marianne Giguère;

et le conseil en prend acte.

07.09

CM17 1289

Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération soit :

- Mme Valérie Plante;
- M. Dimitrios (Jim) Beis; *****

***** *À noter que la mairesse de la Ville, Mme Valérie Plante, a demandé au greffier de la Ville, par une lettre qu'elle lui a adressée le 28 novembre 2017, de nommer Mme Karine Boivin-Roy au lieu de M. Dimitrios (Jim) Beis, à titre de membre du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération.*

- Mme Manon Barbe, à titre de présidente;
- M. Peter McQueen;
- M. Benoit Dorais;
- Mme Rosannie Filato;
- Mme Maja Vodanovic;
- Mme Émilie Thuillier;
- M. Pierre Lessard-Blais;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. François W. Croteau;
- M. Normand Marinacci;
- Mme Magda Popeanu;
- M. Philipe Tomlinson;
- M. François Limoges, à titre de porte-parole d'assemblée;
- M. Sylvain Ouellet;

et le conseil en prend acte.

07.10

CM17 1290

Dépôt de la liste des conseillers désignés pour siéger au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la liste des conseillers désignés pour siéger au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, soit :

- Mme Anne-Marie Sigouin;
- M. Richard Ryan;

et le conseil en prend acte.

07.11

CM17 1291

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018, et le conseil en prend acte.

07.12

CM17 1292

Dépôt du bilan des activités 2017 de Nuit blanche à Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017 de Nuit blanche à Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.13

CM17 1293

Dépôt du rapport d'activités 2016-2017 de l'organisme Les Amis de la Montagne et dépôt des états financiers au 30 avril 2017 de l'organisme Le Centre de la Montagne inc., en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2016-2017 de l'organisme Les Amis de la Montagne et des états financiers au 30 avril 2017 de l'organisme Le Centre de la Montagne inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.14

CM17 1294

Dépôt du bilan 2015-2016 et des états financiers au 31 mai 2016 de La Vitrine culturelle de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2015-2016 et les états financiers au 31 mai 2016 de La Vitrine culturelle de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.15

CM17 1295

Dépôt du rapport d'activités 2017 et du rapport de visibilité 2017 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017 et le rapport de visibilité 2017 du Festival Juste pour rire, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.16

CM17 1296

Dépôt du bilan 2017 et du rapport de visibilité de la 9e édition du festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2017 et le rapport de visibilité de la 9^{e} édition du festival Zoofest, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.17

CM17 1297

Dépôt du rapport d'activités 2017, de la couverture médiatique 2017 et du rapport de visibilité 2017 du Comité de la Fête nationale, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017, la couverture médiatique 2017 et le rapport de visibilité 2017 du Comité de la Fête nationale, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.18

CM17 1298

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres 15-14023 et 16-15500)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres 15-14023 et 16-15500), et le conseil en prend acte.

08.01

CM17 1299

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (appel d'offres 16-6853)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (appel d'offres 16-6853), et le conseil en prend acte.

08.02

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM17 1300

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit jamais être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise à Montréal ou ailleurs;

Attendu que Montréal a proclamé, en 2009, la journée du 6 décembre comme la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée en 1979;

Attendu qu'une résolution de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée en 1993;

Attendu que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne, tel que le stipule l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

Attendu qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges
Mme Sue Montgomery
Mme Manon Barbe
M. Lionel Perez
et l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

1- que la Ville de Montréal invite tous les Montréalais et toutes les Montréalaises à se souvenir des victimes de la tragédie de Polytechnique;

2- que Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne;

3- que Montréal s'engage, tel que déclaré dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Un débat s'engage.

La mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, rappelle, de triste mémoire, les événements survenus à l'École Polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989 et nomme chacune des 14 victimes qui ont été assassinées ce jour-là.

Les conseillères Manon Barbe et Marie-Josée Parent interviennent à tour de rôle pour souligner l'importance d'un environnement sécuritaire pour les femmes, les filles et celles issues des communautés autochtones et rendent hommage aux organismes qui travaillent en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM17 1301

Déclaration pour la Journée mondiale du sida

Attendu que le 1er décembre est la Journée mondiale du sida;

Attendu que quelque 75 000 Canadiens sont atteints du VIH ou du sida, selon les dernières estimations du gouvernement fédéral;

Attendu que la pauvreté, la marginalisation, un faible taux d'alphabétisation, une mauvaise santé et la consommation de drogues constituent des facteurs de risque d'infection au VIH/sida;

Attendu que d'importants progrès ont été réalisés au cours des 30 dernières années dans le monde médical afin de lutter contre la maladie;

Attendu que la stigmatisation des personnes atteintes du VIH/sida demeure un problème difficile à surmonter;

Attendu que les efforts en matière de recherche, d'éducation et de sensibilisation doivent être maintenus afin d'espérer un jour mettre un terme à l'épidémie de VIH/sida;

Attendu que l'ONUSIDA s'est fixé comme objectif de mettre fin à l'épidémie de VIH/sida d'ici 2030;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Suzie Miron

Et résolu :

1 - que la Ville de Montréal appuie les efforts des gouvernements supérieurs et des acteurs du milieu en matière de lutte contre le VIH/sida;

2 - que Montréal s'investisse dans des campagnes de sensibilisation afin de lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes du VIH/sida;

3 - que Montréal poursuive ses efforts de lutte contre la pauvreté et la marginalisation, deux importants facteurs de risque d'infection au VIH/sida.

Un débat s'engage.

Le conseiller Robert Beaudry, la conseillère Christine Black et le conseiller Frantz Benjamin soulignent l'importance de cette déclaration et saluent l'immense contribution des organismes communautaires dans leurs efforts pour contrer cette maladie.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 14 h 40, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1302

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie de terrain constitué d'une partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bridge, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins d'aménagement d'une piste cyclable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué d'une partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le long de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bridge, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins d'aménagement d'une piste cyclable;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser une dépense de 1 520 000 $, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

6- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1174962006
80.01 (20.01)

CM17 1303

Accorder trois contrats à Sogep inc. pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, le contrat 17-6022, section Ouest, pour une somme maximale de 1 996 709,19 $, taxes incluses, le contrat 17-6023, section Centre, pour une somme maximale de 1 868 946,55 $, taxes incluses et le contrat 17-6024, section Est, pour une somme maximale de 1 947 251,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15998 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder trois contrats de services techniques et généraux pour l'entretien des parcs-nature pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021;

2 - d'approuver les contrats par lesquels Sogep inc., firme ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats N° 1 et N° 2, et seule firme soumissionnaire ayant obtenu la note de passage pour le contrat N° 3, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales indiquées à l'égard de chacun d'eux, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15998 :

Contrat N° 1 (17-6022 – section Ouest)	1 996 709,19 $, taxes incluses
Contrat N° 2 (17-6023 – section Centre)	1 868 946,55 $, taxes incluses
Contrat N° 3 (17-6024 – section Est)	1 947 251,63 $, taxes incluses

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176710002
80.01 (20.02)

CM17 1304

Accorder un contrat à Hydro-Québec pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, pour une somme maximale de 410 000 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 000 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171029003
80.01 (20.03)

CM17 1305

Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Est pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres public 17-16051 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est (PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16051;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1172748005
80.01 (20.04)

CM17 1306

Exercer les deux options de prolongation du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG14 0356) pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une période de quarante-huit mois, sans augmentation de la valeur du contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer les deux options de prolongation, pour une période de quarante-huit mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG14 0356) pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

1175925001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1307

Autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 $, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Firme TotalMed Solutions santé inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 $ à 287 897,40 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 $, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 $ à 287 897,41 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176044004
80.01 (20.06)

CM17 1308

Approuver le projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 / Autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec de 4 647 300 $ pour l'année 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300 $ pour l'année 2018 ;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

Adopté à l'unanimité.

1177537002
80.01 (20.07)

CM17 1309

Approuver un projet de convention de prêt de terrain par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans, rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie de terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ayant une superficie approximative de 957 mères carrés, sans contrepartie financière pour le terme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de bail (convention de prêt de terrain) par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), pour un terme de trois ans, rétroactivement du 1er avril 2016 au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie du terrain constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, ayant une superficie approximative de 957 mètres carrés, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1170515003
80.01 (20.08)

CM17 1310

Approuver le projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa O., d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 25 013,31 $, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 25 013,31 $**,** excluant les taxes**,** le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175323009
80.01 (20.09)

CM17 1311

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1171179006
80.01 (42.01)

CM17 1312

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 $ afin de financer les travaux de protection d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 $ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1171250001
80.01 (42.02)

CM17 1313

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner madame Manon Barbe à titre de présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

CM17 1314

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur François Limoges à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM17 1315

Nominations à la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les membres suivants à la Société de transport de Montréal :

- M. Craig Sauvé, à titre de vice-président;
- M. Francesco Miele;
- Mme Marie Plourde;
- M. Marvin Rotrand;
- Mme Valérie Patreau;
- Mme Marie-Andrée Mauger;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

2- de nommer la personne suivante représentante des membres usagers au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal soit :

- Mme Laurence Parent, pour le transport adapté.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

CM17 1316

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Mme Andrée Hénault;
- M. Sylvain Ouellet;
- Mme Nathalie Goulet;
- Mme Magda Popeanu;
- M. Benoit Dorais;
- Mme Marianne Giguère;
- Mme Suzie Miron;
- M. Normand Marinacci;
- M. Robert Beaudry;
- M. François W. Croteau;
- M. François Limoges;
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération;

lesquels s'ajoutent à madame Valérie Plante qui, d'office, en est présidente, conformément aux dispositions des articles 4 et 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q.., c. C-37.01).

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.04)

CM17 1317

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de nommer les membres suivants à la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Nathalie Goulet
- M. Philipe Tomlinson
- Mme Rosannie Filato
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de président de cette commission ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-président. *****

***** *À noter que la résolution CM17 1345 modifie cette orientation à l'égard de cette Commission.*

2- de nommer les membres suivants à la Commission permanente sur la sécurité publique :

- Mme Michèle Flannery
- Mme Josefina Blanco
- Mme Julie-Pascale Provost
- M. Luc Gagnon
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Alex Norris à titre de président de cette commission et M. Abdelhaq Sari ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

3- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Mme Chantal Rossi
- Mme Michèle Flannery
- M. Younes Boukala
- M. Jocelyn Pauzé
- M. Alain Vaillancourt
- Mme Stéphanie Watt
- Mme Mindy Pollak
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Anne-Marie Sigouin à titre de présidente de cette commission et M. Frantz Benjamin ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

4- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Yves Gignac
- Mme Maeva Vilain
- Mme Fanny Magini
- Mme Giuliana Fumagalli
- Mme Lise Zarac
- Mme Véronique Tremblay
- M. Yves Sarault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Richard Ryan à titre de président de cette commission et M. Dominic Perri, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

5- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Suzanne Décarie
- M. Benoit Langevin
- Mme Mindy Pollak
- M. Younes Boukala
- M. Sterling Downey
- Mme Josefina Blanco
- Mme Nancy Blanchet
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Sophie Thiébaut à titre de présidente de cette commission et Mme Karine Boivin-Roy ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents. *****

***** *À noter que la résolution CM17 1345 modifie cette orientation à l'égard de cette Commission.*

6- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Christine Black
- M. Gilles Déziel
- Mme Stéphanie Watt
- Mme Sophie Mauzerolle
- Mme Lisa Christensen
- M. Christian Larocque
- M. Jérôme Normand
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Maja Vodanovic à titre de présidente de cette commission et Mme Chantal Rouleau ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

7- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'examen des contrats :

- M. Giovanni Rapana
- Mme Fanny Magini
- M. Luc Gagnon
- Mme Micheline Rouleau
- Mme Lili-Anne Tremblay
- M. Robert Samoszewski
- M. Christian Arseneault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Karine Boivin-Roy à titre de présidente de cette commission et Mme Émilie Thuillier ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

8- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur les finances et l'administration :

- M. Richard Guay
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- M. Alain Vaillancourt
- M. Peter McQueen
- Mme Lisa Christensen
- Mme Micheline Rouleau
- Mme Valérie Patreau
- Mme Suzie Miron

de nommer M. Richard Deschamps à titre de président de cette commission et M. Alan DeSousa ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

9- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'inspecteur général :

- Mme Mary Deros
- M. Robert Samoszweski
- M. Yves Sarault
- Mme Nathalie Pierre-Antoine
- M. Alain Vaillancourt
- Mme Maeva Vilain
- M. Christian Arseneault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Manon Barbe à titre de présidente de cette commission et Mme Marie-Andrée Mauger ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents. *****

***** *À noter que la résolution CM17 1345 modifie cette orientation à l'égard de cette Commission.*

10- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le transport et les travaux publics :

- M. Hadrien Parizeau
- M. Peter Mc Queen
- Mme Marie-Andrée Mauger
- M. Christian Larocque
- Mme Valérie Prateau
- Mme Marianne Giguère
- M. Pierre L'Heureux
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Marie Plourde à titre de présidente de cette commission et M. Aref Salem ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1318

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 - Fiche 49), pour une somme maximale de 422 000,04 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 (volet 10 km) - Fiche 49), pour une somme maximale de 422 000,04 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1170025006

CM17 1319

Accorder deux contrats aux firmes Les Produits Turf Care Canada ltée et Kubota Montréal pour la fourniture de six tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16240 (1 soum. par article)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
	Article 1	
Les Produits Turf Care Canada ltée	4 tondeuses automotrice Toro GM4010	395 514 $
	Article 2	
Kubota Montréal	2 tondeuses automotrice Kubota F3990	126 266,55 $

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174922017

CM17 1320

Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse ltée, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse ltée, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, soit pour une somme maximale de 367 920 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176756001

CM17 1321

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 309 091,89 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 309 091,89 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1176756002

CM17 1322

Autoriser une dépense additionnelle de 31 016,23 $, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage, dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CM14 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 483,80 $ à 197 500,03 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 31 016,23 $, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage, dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CM14 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 483,80 $ à 197 500,03 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174281011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1323

Autoriser une dépense additionnelle de 502 967 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 $ à 3 390 240 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 502 967 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium;

2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels avec Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 $ à 3 390 240 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1173426004

CM17 1324

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C. pour les services d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 690 429,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16352 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 690 429,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16352, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177575002

CM17 1325

Approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souligny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon / Approuver l'addenda 1 à ladite convention concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souligny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon;

2- d'approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souligny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1176223013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 1326

Approuver les modifications relatives à la rémunération versée à madame Dominique Ollivier, présidente de l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 septembre 2017 par sa résolution CE17 1730;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les modifications relatives à la rémunération versée à madame Dominique Ollivier, présidente de l'Office municipal de consultation de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.01 1176775005

CM17 1327

Adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux à compter du 1er janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective ainsi que la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour élus municipaux qui prendront leur retraite à compter du 1er janvier 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2017 par sa résolution CE17 1843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux, à compter du 1er janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective;

2- d'adopter la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour les élus municipaux qui prendront leur retraite, à compter du 1er janvier 2019.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1176775006

CM17 1328

Offrir aux conseils d'arrondissement d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1868;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1175367004

CM17 1329

Autoriser le transfert d'un budget de 351 392 $ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017 par sa résolution CE17 1871;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le transfert d'un budget de 351 392 $ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1171081003

CM17 1330

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1164386007

CM17 1331

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1174386002

CM17 1332

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1173496004

CM17 1333

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1174396013

CM17 1334

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1170025005

CM17 1335

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1170025007

CM17 1336

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1174396011

CM17 1337

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.08 1173496002

CM17 1338

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située nord-ouest de la rue Forest entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.09 1173496003

CM17 1339

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.10 1174501009

CM17 1340

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture de ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, transférer aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.11 1174501004

CM17 1341

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17e Avenue et la 18e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17e Avenue et la 18e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 25 septembre 2017 par sa résolution CM17 1256 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2017, par sa résolution CE17 1519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17e Avenue et la 18e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Tremble, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1176914001

Règlement 17-090

CM17 1342

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner madame Sue Montgomery à titre de mairesse suppléante pour un mandat d'un an.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM17 1343

Nominations aux Commissions permanentes du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission permanente sur la présidence du conseil :

- Mme Mary Deros
- Mme Chantal Rossi
- Mme André Hénault
- M. Jérôme Normand
- M. Normand Marinacci
- Mme Sue Montgomery
- Mme Christine Gosselin
- M. Jocelyn Pauzé

de nommer Mme Cathy Wong à titre de présidente de cette commission et MM. Sterling Downey et François Limoges à titre de vice-présidents.

2- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Mme Chantal Rossi
- Mme Michèle Flannery
- M. Younes Boukala
- M. Jocelyn Pauzé
- M. Alain Vaillancourt
- Mme Stéphanie Watt
- Mme Mindy Pollak
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Anne-Marie Sigouin à titre de présidente de cette commission et M. Frantz Benjamin ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

3- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Yves Gignac
- Mme Maeva Vilain
- Mme Fanny Magini
- Mme Giuliana Fumagalli
- Mme Lise Zarac
- Mme Véronique Tremblay
- M. Yves Sarault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer M. Richard Ryan à titre de président de cette commission et M. Dominic Perri, ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

4- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Suzanne Décarie
- M. Benoit Langevin
- Mme Mindy Pollak
- M. Younes Boukala
- M. Sterling Downey
- Mme Josefina Blanco
- Mme Nancy Blanchet
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Sophie Thiébaut à titre de présidente de cette commission et Mme Karine Boivin-Roy ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents. *****

***** *À noter que la résolution CM17 1344 modifie cette résolution à l'égard de cette Commission.*

5- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Christine Black
- M. Gilles Déziel
- Mme Stéphanie Watt
- Mme Sophie Mauzerolle
- Mme Lisa Christensen
- M. Christian Larocque
- M. Jérôme Normand
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Maja Vodanovic à titre de présidente de cette commission et Mme Chantal Rouleau ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

6- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'examen des contrats :

- M. Giovanni Rapana
- Mme Fanny Magini
- M. Luc Gagnon
- Mme Micheline Rouleau
- Mme Lili-Anne Tremblay
- M. Robert Samoszewski
- M. Christian Arseneault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Karine Boivin-Roy à titre de présidente de cette commission et Mme Émilie Thuillier ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

7- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur les finances et l'administration :

- M. Richard Guay
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- M. Alain Vaillancourt
- M. Peter McQueen
- Mme Lisa Christensen
- Mme Micheline Rouleau
- Mme Valérie Patreau
- Mme Suzie Miron

de nommer M. Richard Deschamps à titre de président de cette commission et M. Alan DeSousa ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

8- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'inspecteur général :

- Mme Mary Deros
- M. Robert Samoszweski
- M. Yves Sarault
- Mme Nathalie Pierre-Antoine
- M. Alain Vaillancourt
- Mme Maeva Vilain
- M. Christian Arseneault
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Manon Barbe à titre de présidente de cette commission et Mme Marie-Andrée Mauger ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents. *****

***** *À noter que la résolution CM17 1344 modifie cette résolution à l'égard de cette Commission.*

9- de nommer les membres suivants à la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le transport et les travaux publics :

- M. Hadrien Parizeau
- M. Peter Mc Queen
- Mme Marie-Andrée Mauger
- M. Christian Larocque
- Mme Valérie Prateau
- Mme Marianne Giguère
- M. Pierre L'Heureux
- Un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération

de nommer Mme Marie Plourde à titre de présidente de cette commission et M. Aref Salem ainsi qu'un représentant des villes liées à être désigné par le conseil d'agglomération à titre de vice-présidents.

Adopté à l'unanimité.

51.04

À 15 h 10, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 novembre 2017
13 h

Séance tenue le lundi 27 novembre 2017, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Érika Doyon Minuto	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	Félicite Mme Cathy Wong pour sa nomination au poste de présidente du conseil ainsi que Madame Valérie Plante pour son élection à la mairie / Souhaite savoir qui de l'opposition officielle a pris connaissance du rapport du coroner Ethan Lichtblau concernant la gestion animalière - Suggère de ne plus autoriser la vente des animaux dans les animaleries afin d'inciter les citoyens à prioriser l'adoption de ceux-ci dans les refuges

Question de	À	Objet
Mme Anissa Benomar	Mme Valérie Plante	Félicite tous les membres du conseil pour leur élection / Souhaite que des modifications soient apportées au Règlement régissant la cuisine de rue comme cela a été fait à Toronto – Dans le cadre de la Ville intelligente, suggère de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en ce qui à trait à la cuisine de rue afin de rendre ce commerce prospère durant toute l'année
Mme Linda Gauthier	Mme Valérie Plante	Félicite tous les membres du conseil pour leur élection / Déplore le peu de place accordée au dossier de l'accessibilité universelle dans la vision de l'équipe de Projet Montréal - Souhaite une rencontre avec la responsable de ce dossier afin de discuter du plan de l'administration pour améliorer la vie des tous les citoyens, y compris ceux à mobilité réduite
M. Alain Tremblay	Mme Valérie Plante	Déplore le manque de commerces accessibles aux personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal – Plus de programmes incitatifs pour aider les commerçants à améliorer l'accès aux commerces souhaités
Mme Simone Marguerite Nichol	Mme Valérie Plante	Ne comprend pas la position de la mairesse maintenant en faveur du REM et demande des explications
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite savoir si l'annonce concernant l'utilisation d'un montant de 214 M$ pour effectuer des travaux afin de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les 14 stations de métro supplémentaires d'ici 2022 sera respectée – Mesures pour rendre accessible toutes les 37 stations de métro projetées de la ligne rose
M. Laurent Morissette Fortier	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Félicite tous les membres du conseil pour leur élection / Demande à l'administration de bonifier les programmes d'accessibilité universelle des commerces et des lieux de travail pour les années à venir et d'en informer les citoyens – Suggestion à l'effet de présenter et d'adopter prochainement au conseil municipal une motion visant à inclure dans les dossiers décisionnels une section « accessibilité universelle et inclusion de personnes à mobilité réduite » afin de prioriser ce besoin lors de travaux de réfection
Mme Sonya Susnjar	Mme Manon Barbe	Félicite tous les membres du conseil pour leur élection ainsi que Madame Valérie Plante pour son élection à la mairie / Déplore la partialité dont a fait preuve Mme Barbe à la dernière séance du conseil d'agglomération en n'autorisant pas le même traitement à tous les citoyens inscrits concernant le nombre de question permise – Exhorte l'administration à établir un échéancier pour l'instauration de la webdiffusion des séances du conseil d'agglomération, comme c'est le cas pour le conseil municipal

Question de	À	Objet
Mme Julie Belpaire	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Surpopulation d'élèves à l'école Hélène Boulay – Appui de l'administration souhaité pour aider à stopper la demande de changement de zonage afin de préserver la vocation institutionnelle en acquérant le terrain adjacent à cette école / Souhaite connaître les mesures concrètes qui seront prises afin de trouver une solution le plus rapidement possible
M. Frederic Dufresne	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Souhaite rencontrer le porteur du dossier de la Politique de l'enfant pour discuter des revendications des acteurs communautaires et de collaborer avec eux afin de l'améliorer avant sa mise en œuvre en 2018 et de s'assurer que cette politique atteigne ses objectifs / Tenir compte des trois grands axes de cette politique à savoir : faire plus de place aux familles de manière structurante et non charitable; faire preuve de plus de transparence dans le choix des partenaires en ce qui concerne la répartition des 5 M$ annuelle; collaborer avec les organismes communautaires locaux qui connaissent mieux que quiconque les besoins des familles **Dépôt de document**
M. Alain Migneault	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Souhaite connaître le plan d'urgence et les mesures de protection de l'administration pour protéger les sources d'eau potable dans le cas de fuite potentielle du pipeline d'Enbridge 9B
M. Guenael Charrier	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Déplore le projet résidentiel sur le terrain de l'ancien centre d'appel de Taxi Diamond sur la rue Lajeunesse – Invite les élus à venir visiter le terrain avant le 11 décembre 2017 afin de se rendre compte que ce projet ne cadre pas dans le quartier
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Déplore l'absence d'installation sanitaire desservant les restaurants situés au niveau des échangeurs à la station de métro Berri-UQAM pour accommoder la clientèle
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande à l'administration de permettre aux propriétaires d'étaler le paiement des comptes de taxes foncières sur plusieurs versements – Pourquoi la politique d'un seul versement ne s'applique pas également aux locataires

---

À 20 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Solo Fugère	Mme Valérie Plante	Demande à l'administration de faire le nécessaire pour souligner la mémoire de Freddy Villanueva lors du 10e anniversaire de son décès par l'édification d'un mémorial ou d'une murale

Question de	À	Objet
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante	Offre des félicitations à tous les membres du conseil à la suite de l'élection du 5 novembre 2017 – souhaite une rencontre pour discuter de plusieurs sujets
Mme Gillian Woodford	Mme Valérie Plante	Surpopulation d'élèves à l'école Hélène Boulay dans le quartier de Villeray – Demande des représentations de l'administration auprès du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin de solutionner ce problème / Demande la conservation du zonage actuel du terrain pour favoriser l'agrandissement de l'école
M. Robert Michael Edgar	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Interroge le niveau d'intégrité de Mme Sue Montgomery qui se proclame militante de la défense des droits humains mais refuse de condamner l'immoralité de l'église Luthérienne de Montréal

La mairesse, Mme Valérie Plante, déplore le harcèlement obstiné dont fait preuve le citoyen à l'égard de Mme Montgomery et indique que cela porte préjudice aux personnes. Elle demande à M. Edgar de s'adresser à la police s'il détient des preuves et de cesser tout type de harcèlement.

M. Roland Franklin	M. Éric Alan Caldwell	Prendre des mesures pour éviter de répéter les erreurs de l'administration précédente dans le dossier du taxi - Souhaite une rencontre avec le responsable de ce dossier pour discuter de solutions aux problèmes qui sévissent dans l'industrie
Mme Lynda Khelil	Mme Nathalie Goulet	Demande à l'administration de ne pas porter en appel le jugement en faveur de M. Francis Grenier contre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Demande également de bannir l'utilisation d'armes lors de manifestions de citoyens ainsi que la démission directeur du SPVM, M. Philippe Pichet
M. Francesco Moreno	M. Frantz Benjamin	Souhaite connaître le pourcentage de personnes issues des communautés qui étaient candidats pour Équipe Denis Coderre aux dernières élections municipales

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 34.

À 20 h 33, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres présents, ajoute 2 points à l'ordre du jour afin d'apporter des correctifs aux articles 51.04 et 80.01 (51.05) adoptés précédemment.

CM17 1344

Ajout - Nominations aux Commissions permanentes du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de modifier la résolution des nominations aux Commissions permanentes du conseil (CM17 1343) comme suit :

1- de nommer Mme Patricia Lattanzio à titre de 3e vice-présidente de la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'inspecteur général;

2- de nommer M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de vice-président de la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement social et la diversité montréalaise au lieu de Mme Karine Boivin-Roy.

Adopté à l'unanimité.

51.04 (Ajout)

CM17 1345

Ajout - Nominations aux commissions permanentes du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de modifier l'orientation donnée par le conseil municipal à l'article 80.01 (51.05) concernant les nominations aux Commissions permanentes du conseil (CM17 1317) comme suit :

1- de nommer Mme Karine Boivin-Roy à titre de membre de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal au lieu de M. Dimitrios (Jim) Beis;

2- de nommer Mme Patricia Lattanzio à titre de 3e vice-présidente de la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur l'inspecteur général;

3- de nommer M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de vice-président de la Commission permanente mixte (agglomération-Ville) sur le développement social et la diversité montréalaise au lieu de Mme Karine Boivin-Roy.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05) (Ajout)

À 20 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

_____
Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

_____
Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017-2021
Conseillers municipaux – 2017
Le 27 novembre 2017

Arseneault, Christian, **Barbe,** Manon, **Beaudry,** Robert, **Beis,** Dimitrios (Jim), **Benjamin,** Frantz, **Bissonnet,** Michel, **Clément Talbot,** Catherine, **Deschamps,** Richard, **Dorais,** Benoit, **Downey,** Sterling, **Filato,** Rosannie, **Giguère,** Marianne, **Gosselin, C**hristine, **Guay,** Richard, **Hénault,** Andrée, **Langevin,** Benoit, **Lattanzio,** Patricia R., **Lavigne Lalonde,** Laurence, **Mauzerolle,** Sophie, **McQueen,** Peter, **Miranda,** Luis, **Miron,** Suzie, **Normand,** Jérôme, **Ouellet,** Sylvain, **Parenteau,** Jean-François, **Pauzé,** Jocelyn, **Perez,** Lionel, **Perri,** Dominic, **Plante,** Valérie, **Popeanu,** Magda, **Rossi,** Chantal, **Salem,** Aref, **Sari,** Abdelhaq, **Sigouin,** Anne-Marie, **Watt,** Stephanie

ANNEXE – ARTICLE 7.03

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2017
Le 27 novembre 2017

Beis, Dimitrios (Jim), **Bergeron,** Richard, **Coderre,** Denis, **Copeman**, Russel, **Chitilian**, Harout, **Desrochers,** Pierre, **Gauthier,** Manon, **Ménard,** Réal, **Perez,** Lionel, **Rouleau,** Chantal, **Salem,** Aref, **Samson,** Anie, **Vallée,** Monique

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DÉCEMBRE 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 26 NOVEMBRE 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2017 AU 26 NOVEMBRE 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GROUPE ABS INC.	100% AUTRE	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES	BUREAU DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	1170649006	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSSIONNELS AVEC LA FIRME GROUPE ABS INC. POUR LA CARACTÉRISATION DES SOLS, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC # 1663, DANS LE CADRE DE PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION DU RÉSEAU SOUTERRAIN DE LA CSEM AU MONTANT DE 231 755.11 $ (TAXES INCLUSES)	CE17 1861	2017-11-22	231 755,00 $
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1171670001	ACCORDER UN CONTRAT À AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL ET DU RÉAMÉNAGEMENT DU THÉÂTRE DE VERDURE - DÉPENSE TOTALE DE 114 029,92 $, TAXES INCLUSES (OFFRE: 94 434,92 $, CONTINGENCES: 14 165,21 $, INCIDENCES: 5 430,00 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-16287 (4 SOUM.) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE17 1822	2017-11-01	108 600,00 $
CONSTRUCTION BSL INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1173482002	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTION BSL INC., AFIN D'EFFECTUER LES TRAVAUX D'ÉTAIEMENT STRUCTURAL DE L'EX-STATION DE POMPAGE CRAIG, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 311 087,86 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5933 - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE17 1854	2017-11-22	311 088,00 $
GESTION PARAMÉDICAL INC.	ENTENTE CADRE - RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1176133004	CONCLURE AVEC LA FIRME GESTION PARAMÉDICAL INC., UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE SOIXANTE (60) MOIS, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE PRODUITS DE PREMIERS SOINS, ET CE, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-15763 D'UNE SOMME DE 139 131,02 $, TAXES INCLUSES. (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE17 1851	2017-11-22	139 131,00 $
CONSTRUCTIONS S&R MARTIN	100% ville centrale	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	DIRECTION DE L'EXPLOITATION	1176365005	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTIONS S&R MARTIN INC., POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SALLES DE BAINS ET DOUCHES DES EMPLOYÉS DU BIODÔME - DÉPENSE TOTALE DE 242 416.89 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC #1104898 - (10 SOUMISSIONNAIRES)	CE17 1855	2017-11-22	224 417,00 $
ENTRETIEN ST-LOUIS	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1176770007	ACCORDER UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE DEUX TRACTEURS-CHARGEURS AVEC OPÉRATEUR POUR LE LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE À LA CARRIÈRE ST-MICHEL, POUR UNE DURÉE D'UN AN AVEC OPTION DE PROLONGATION D'UNE SAISON HIVERNALE, À ENTREPRISE ST-LOUIS, LE PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME. DÉPENSE TOTALE 154 222.87$ TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC N° 17-16454.-6 SOUMISSIONNAIRES.	CE17 1821	2017-11-01	154 223,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 6

TOTAL : 1 169 214,00 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
14 DÉCEMBRE 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 26 NOVEMBRE 2017

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2017 AU 26 NOVEMBRE 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT

Aucun contrat n'a été accordé pendant cette période.

NOMBRE DE CONTRATS : 0

TOTAL : - $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DÉCEMBRE 2017

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 26 NOVEMBRE 2017

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2017 AU 26 NOVEMBRE 2017

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368010	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 31 150 $ AU FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET INTITULÉ « QUEBEC MISSING AND MURDERED INDIGENOUS WOMEN (MMIW) COMMUNITY INTERVENTION AND CAPACITY BUILDING PROGRAM », SOIT 9 000 $ POUR 2017, 18 000 $ POUR 2018 ET 4 150 $ POUR 2019 / AUTORISER UN AJUSTEMENT NON RÉCURRENT À LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS AU MONTANT DE 18 000 $ POUR 2018 ET 4 150 $ POUR 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE17 1866	2017-11-22	31 150,00 $
VÉLO QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1171637004	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 75 000 $ À VÉLO QUÉBEC POUR OFFRIR LA FORMATION CYCLISTE AVERTI DANS DES ÉCOLES PRIMAIRES DE MONTRÉAL – APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN	CE17 1836	2017-11-08	75 000,00 $
CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)	100% VILLE	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION	1172839003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 000 $, À L'ORGANISME CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU) DANS LE CADRE DU CONGRÈS INFRA 2017, QUI SE TIENDRA DU 4 AU 6 DÉCEMBRE 2017 À MONTRÉAL. APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE17 1835	2017-11-08	10 000,00 $

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 3

TOTAL : 116 150,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DÉCEMBRE 2017

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

NOM FOURNISSEUR	NUMERO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	010721	04 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441170	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 133,60 $
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	010728	04 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441172	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 671,64 $
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	010752	22 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:442329	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 259,76 $
H.C. VIDAL LTEE.	017913	21 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 210006 / Ensemble de joints pour porte de chaudière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 214,00 $
POMPES & MOTEURS REAL JEAN LTEE	046913	07 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Bc 209815 / Reconditionnement de la pompe d'eau usées	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 285,87 $
OVERDRIVE INC.	05161co17074227	21 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 763,68 $
JARDIN DE VILLE INC.	10856j	06 NOV. 2017	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 375,00 $
EDOUARD FRANCOIS	1098090	15 NOV. 2017	CHARPENTIER, ANNE	Contractant à titre de membre du panel sur le projet Métamorphose de l¿Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 229,92 $
9217-2089 QUEBEC INC.	11102	08 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441301	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 166,10 $
CHANTIER DE L'ECONOMIE SOCIALE	1135008001141117	14 NOV. 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1135008001 - Soutien financier en appui au projet de rénovation et d'aménagement de la Maison de l'économie sociale.- Dernier versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	117 000,00 $
GASTIER M.P. INC.	1137912	02 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Fourniture et installation d'un réseau de bornes de recharge pour voiture électrique à Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 403,56 $
DIGITAL DAYS INC / L'ERE NUMERIQUE INC	1143491	07 NOV. 2017	VAILLANCOURT, SERGE	Services professionnels BVG SP-2016-15	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	15 748,12 $
TRANSELEC / COMMON INC.	1149298	14 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de signalisation et déviation de la piste cyclable dans le cadre du projet de clôtures rue Sherbrooke Est.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $
J'APPRENDS AVEC MON ENFANT	1164251003171122	22 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier - 10% de 20 000 $ = 2 000 $. 3e versement. Projet: Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles. DossierL 1164251003 / Résolution: CE16 1163.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 000,00 $
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC	1167675	02 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 036,71 $
KOPPERT CANADA LIMITED	1167818	04 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Prédateurs et produits #2	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 886,12 $
(OMHM) OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTREAL	1171637001171103	03 NOV. 2017	DE ROME, SUZANNE	Contribution financière-réalisation de travaux d'aménagement du parvis au pourtour de l'édicule du métro Jarry, dans le cadre du réaménagement de la rue Jarry-GDD1171637001	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	228 283,32 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1171962	22 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces varié pour camion et auto (b/c ouvert) selon certaine entente Outremont amendé 2 e fois	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1171962	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces varié pour camion et auto (b/c ouvert) selon certaine entente Outremont amendé 2 e fois	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 045,27 $
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC	1172017	22 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	C/O MRA NORD-EST, FOURNITURE DE PIECES D'ORIGINE POUR VÉHICULES LÉGERS DE MARQUE CHRYSLER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 349,12 $
P.R. DISTRIBUTION INC.	1172081	07 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	Commande annuelle 2017 pour quincaillerie, garage mécanique.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 399,00 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1172105	10 NOV. 2017	MILLETTE, ROBERT	ANJ-BCO2017-ATELIER MECANIQUE - PIECES POUR CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 078,74 $
ANATIS BIOPROTECTION	1172142	05 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Produits pour lutte biologique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 568,83 $
ANATIS BIOPROTECTION	1172142	02 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Produits pour lutte biologique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 500,00 $
ANATIS BIOPROTECTION	1172142	06 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Produits pour lutte biologique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 000,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1172226	22 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	SMRA- ATELIER STATION D'ÉPURATION FOURNITURE DE PIÈCES POUR SOUFFLEUSES À NEIGE EN 2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 548,62 $
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1172315	03 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Disposition de sols AB selon entente 1159004	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	1 727,88 $
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1172315	14 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Disposition de sols AB selon entente 1159004	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	4 831,52 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1173086	10 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	Service de téléphonie cellulaire pour les 4 divisions du 1 janv.2017 au 31 déc.2017 (32158001,8003,8004 et 8005)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 614,21 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1173360	09 NOV. 2017	ARBIC, DENISE	Analyses externes	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	3 344,52 $
BÉTON MOBILE RIVE-SUD INC.	1173436	14 NOV. 2017	CHARBONNEAU, GUY	2017 - BC ouvert pour l'achat de béton pré mélangé lors de travaux urgent (contrat gré à gré) - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	21 483,88 $
VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLEE	1173570005171102	02 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier afin de contribuer à la reconstruction du Théâtre de la Vieille-Forge de Petite-Vallée. Dossier: 1173570005 / Résolution: CE17 1807.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	50 000,00 $
POMPETECH INC	1173631	13 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	BCO-LAC 2017 Pièces pour machine a pression	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 387,24 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1173652	13 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	BCO-LAC 2017 Pièces pour véhicules	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 746,44 $
MODE AVANT-PREMIERE	1173931011221117	22 NOV. 2017	GODBOUT, JULIE	GDD 1173931011 - Soutien financier à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8e édition de l'événement Fashion Preview, 2e et dernier versement.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 000,00 $
REMORQUE O.BEDARD ENR.	1174087	13 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	BCO-LAC 2017 Réparation/Entretien - Remorque non motorisée	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 177,46 $
MARINA MATERIAUX ET EQUIPEMENTS	1174096	16 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	BCO-LAC 2017 Pièces de tondeuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 357,23 $
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	1174416	16 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	BCO LAC 2017 - Pièces de petite unité	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 752,07 $
REMORQUAGE PDR 2011 INC	1174437	16 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	BCO-LAC 2017 - Service de remorqueuse	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 444,89 $
SERVICES DE SOUTIEN A LA FAMILLE HAY DOUN	1175970004171109	09 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier. 30% de 43 000 $ = 12 900 $. Projet: Bâtir une communauté. 2e versement. Dossier: 1175970004 / Résolution: CE17 1100.	Direction générale	Autres - activités culturelles	12 900,00 $
CARI ST-LAURENT	1175970004171110	10 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 30% de 27 000 $ = 8 100 $. Projet: Réfugiés syriens en mouvement. Dossier: 1175970004 / Résolution: CE17 1100.	Direction générale	Autres - activités culturelles	8 100,00 $
CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL	1175970004171116	16 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier - 30% de 10 000 $ = 3 000 $. Projet: Accueil et l'intégration des réfugiés syriens. Dossier: 1175970004 / Résolution: CE17 1100.	Direction générale	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
MAISON CACI.	1175970004171116	16 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier - 30% de 38 000 $ = 11 400 $. Projet: Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens. Dossier: 1175970004 / Résolution: CE17 1100.	Direction générale	Autres - activités culturelles	11 400,00 $
CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS	1175970004171121	21 NOV. 2017	LESPERANCE, YANICK	Soutien financier / 30% de 26 000 $ = 7 800 $. Projet: Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI). Dossier: 1175970004 / Résolution: CE17 1100.	Direction générale	Autres - activités culturelles	7 800,00 $
VERONIQUE RIOUX DESIGN INDUSTRIEL	1176382	19 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Contrat de services professionnels pour l'organisation et la coordination du Panel de design du Jardin des racines aux nuages au Jardin botanique de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 750,00 $
WOLSELEY CANADA INC.	1176484	06 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de pièces de tuyauterie, de raccords et accessoires de plomberie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 498,75 $
U. CAYOUETTE INC.	1177390	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	MENUISERIE - BC OUVERT POUR 2017 - DEMANDÉ PAR JOHANNE BURGY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 897,75 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1177422	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces varié pour camion Ville Marie bon de commande ouvert camion tasseur et balais amendé 2eme fois	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC.	1177637	09 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	CHAUFFAGE - ACHATS URGENTS DE MATERIEL RELIE AUX SYSTEMES DE CHAUFFAGE - DEMANDE PAR ROBERT AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 824,19 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1177941	07 NOV. 2017	COURCHESNE, YVES	BC ouvert 2017 - Service - Téléphonie cellulaire (voix et transmission de données)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	13 648,37 $
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1177964	20 NOV. 2017	GINCE, MARTIN	Réalisation des travaux de réparations et d'entretien pour la piscine du complexe sportif Claude-Robillard - Année 2017	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	12 466,22 $
BAU-VAL CMM	1177989	09 NOV. 2017	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Récupération béton/asphalte	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 251,99 $
KERRY KNAPP TRADUCTION & COMMUNICATION	1178631	03 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Traduction du rapport d'accréditation du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 301,97 $
TRADUCTIONS ZOZITA	1179107	20 NOV. 2017	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Traduction pour les outils d'interprétation d'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 835,04 $
STELEM	1179258	22 NOV. 2017	ASHKAR, CHRISTOPHE	BCO-LAC-2017 Approvisionnement pour divers pièces aqueduc	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 774,31 $
STELEM	1179258	22 NOV. 2017	ASHKAR, CHRISTOPHE	BCO-LAC-2017 Approvisionnement pour divers pièces aqueduc	Lachine	Réseaux d'égout	681,37 $
QUEBEC LINGE CO	1179421	10 NOV. 2017	MASSE, PAUL	Location et entretien de vêtement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $
QUEBEC LINGE CO	1179421	03 NOV. 2017	MASSE, PAUL	Location et entretien de vêtement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 923,94 $
QUEBEC LINGE CO	1179421	20 NOV. 2017	MASSE, PAUL	Location et entretien de vêtement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 359,60 $
QUEBEC LINGE CO	1179421	16 NOV. 2017	MASSE, PAUL	Location et entretien de vêtement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 979,05 $
CASSANDRE ALLARD	1179841	13 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Convention de services professionnels à Cassandre Allard pour la fourniture de services d'assistance de production pour le projet EXO / Age of Darkness qui sera présenté au Planétarium Rio Tinto Alcan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 500,00 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1179969	14 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	BC 2017 : Service - Téléphonie cellulaire pour le SPGI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 685,08 $
DESCHENES & FILS LTEE	1180693	06 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	PLOMBERIE - ACHATS URGENTS DE MATÉRIEL RELIÉ AUX SYSTÈME DE PLOMBERIE - DEMANDÉ PAR AZIZE KAMIL C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 482,59 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1180861	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Bon commande ouvert pour pièces varié camion Outremont	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 149,62 $
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1181086	15 NOV. 2017	DEVEAU, DOMINIQUE	BC ouvert 2017 pour l'envoi de lettre de communication avec le citoyen (projet MCE) avec le service "express poste certifié - post-payés"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 044,64 $
SUPERIEUR PROPANE	1183236	14 NOV. 2017	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Livraison de cylindre de gaz propane (bombonne) au complexe sportif Claude-Robillard, aréna Michel-Normandin, aréna Maurice-Richard - Année 2017	Diversité sociale et des sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	2 099,75 $
PRINCIPAL STUDIO INC.	1183497	20 NOV. 2017	MARTIN, GERALDINE	Bureau Principal - Entrée de données sur le site de Design Montréal. Devis 170131A	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 755,92 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1184623	13 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	B/C OUVERT POUR RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR ATELIER DES INCENDIES AU 2269 RUE VIAU.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 649,43 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1185054	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Bon de commande ouvert pour véhicule Outremont courroie pièces varié b/c ouvert 23 e amendé	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $
SERVICES LINGUISTIQUES ANGLAIS	1185855	19 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Service de traduction du français vers l'anglais	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 700,00 $
EXTRA CARAMEL	1186033	04 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Contrat de services professionnels pour la création de messages publicitaires adaptés aux plateformes numériques ou télévisuelles pour Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 350,00 $
JOBBOOM INC.	1186768	03 NOV. 2017	WU, CANDY YU	services professionnels	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 277,34 $
FRANCOIS DION	1187160	13 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Serv.professionnel	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 333,75 $
CREUSAGE RL	1188247	23 NOV. 2017	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - 2017 - TP - Hydro Excavation cylindré pour 2017	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $
BIODIVERSITE CONSEIL INC.	1189307	20 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Afin de réaliser les études de caractérisation environnementale nécessaire pour la demande de certificat dans le cadre du projet Jardin des racines aux nuages et contingences	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 803,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

BIODIVERSITE CONSEIL INC.	1189307	17 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Afin de réaliser les études de caractérisation environnementale nécessaire pour la demande de certificat dans le cadre du projet Jardin des racines aux nuages et contingences	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 472,00 $
SNC-LAVALIN INC	1190811	03 NOV. 2017	CLOUTIER, SIMON	Chantier déneigement - Modification de l¿outil Excel d¿analyse des données du déneigement	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	4 094,51 $
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC	1193178	15 NOV. 2017	FLEURANT, DALILA	BON DE COMMANDE OUVERT DU 1er AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2017 POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHAUDE / ENTENTE 1192498	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $
UNIBETON	1195101	03 NOV. 2017	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Béton prémélangé 32 & 35 MPA (budget aqueduc)	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 792,15 $
COMMUNICATION RADIOTECH INC.	1196714	08 NOV. 2017	GRENIER, MARTINE	Location de 6 radios-mobiles ICOM IC-F2000 pour la période du 1er mai au 31 octobre 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	385,10 $
COMMUNICATION RADIOTECH INC.	1196714	13 NOV. 2017	GRENIER, MARTINE	Location de 6 radios-mobiles ICOM IC-F2000 pour la période du 1er mai au 31 octobre 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	1 650,90 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1197605	02 NOV. 2017	MARTEL, DIANE	Location d'un camion pour l'Aqueduc de l'arrondissement Rosemont La-Petite-Patrie pour la période du 8 mai au 31 octobre 2017 (G.S.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 079,03 $
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC	1198982	01 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Fournitures horticoles	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 392,51 $
WURTH CANADA LTEE	1199229	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	pièces de coupe mèches disque de coupe etc, pour garage service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 268,86 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1199307	10 NOV. 2017	HERISCHI, BABAK	LOCATION CAMIONNETTE ÉTÉ 2017 FORET URBAINE	Sud-Ouest	Horticulture et arboriculture	2 349,14 $
LAFARGE CANADA INC	1199881	10 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Pierres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 494,67 $
LAFARGE CANADA INC	1199881	16 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Pierres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	517,91 $
KOMUTEL INC	1199920	22 NOV. 2017	HAMEL, ROBERT	Garantie prolongée COMLOG couv.argent Réf. 7 x NP72/16A	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 735,85 $
LAFARGE CANADA INC	1202008	07 NOV. 2017	SAVARD, JACQUES	Commande 2017 pour les produits de pierre concassée selon l'entente 1195735.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	38 801,14 $
UNIVERSITE DE MONTREAL	1202936	23 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Pour participer à 4 rencontres de panel pour le projet Jardin des racines aux nuages au Jardin botanique.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 250,00 $
LAFARGE CANADA INC	1203153	10 NOV. 2017	FLEURANT, DALILA	Achat de pierre concassée pour l'Aqueduc - 2017.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 711,74 $
LAFARGE CANADA INC	1203153	16 NOV. 2017	FLEURANT, DALILA	Achat de pierre concassée pour l'Aqueduc - 2017.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 778,06 $
DRAINAGE QUEBECOIS	1203742	03 NOV. 2017	BOISVERT, CHANTAL	ANJ - BCO - 2017 - TP - SERVICE DE DRAINAGE	Anjou	Réseaux d'égout	7 349,12 $
DAVID MURPHY	1204658	20 NOV. 2017	GRENIER, MARTINE	Accorder un contrat pour établir l'approche de communication et réaliser une affiche éducative présentant le Parcours des phytotechnologies. Textes, graphisme et illustration	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 097,50 $
LAFARGE CANADA INC	1205112	02 NOV. 2017	LALIBERTE, BRIGITTE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2017 PIERRE CONCASSEE	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	91 583,21 $
GROUPE AKIFER INC.	1205948	03 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Prélèvement d'échantillons et analyse de sols.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	6 059,88 $
RESOLOGI INC.	1206246	16 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Location de lien externe VPN pour les opérations au CGMU - Ref : PATRICK RICCI	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 126,01 $
SOLENIS CANADA ULC	1206555	06 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour test legionelle pour diverses installations D.PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 624,69 $
VERMEER CANADA INC	1208322	24 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces pour chipper # 178-17065 V.M. couteau,boulon computer	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 156,74 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1208333	03 NOV. 2017	SAVARD, JACQUES	Disposition de sols d'excavation selon l'entente 1159087.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	13 855,37 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1208333	15 NOV. 2017	SAVARD, JACQUES	Disposition de sols d'excavation selon l'entente 1159087.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	5 102,60 $
BATTERIES DIXON INC.	1209082	06 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Commande ouverte 2017 pour achats de piles spécialisées pour les systèmes de sécurité dans les diverses installations de la Ville de Montréal - Sécurité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 199,50 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1209933	09 NOV. 2017	DUPUIS, ALAIN	Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC - réf. entente 1159087 (CG16 0575)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 553,55 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1209933	01 NOV. 2017	DUPUIS, ALAIN	Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC - réf. entente 1159087 (CG16 0575)	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	16 584,71 $
QUEBEC LINGE CO	1212491	02 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	LOCATION LINGE POUR MECANICIEN ATELIER LASALLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 412,07 $
MAERIX INC.	1213266	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2017-2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	385,02 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

MAERIX INC.	1213266	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2017-2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	1 902,32 $
MAERIX INC.	1213266	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Création et gestion des fiches signalétiques 2017-2018	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	10 413,80 $
LABO S.M. INC.	1213981	20 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Pour les services d'expertises et l'obtention d'un rapport d'expertises en lien avec une problématique de peinture.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	683,75 $
LABO S.M. INC.	1213981	11 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Pour les services d'expertises et l'obtention d'un rapport d'expertises en lien avec une problématique de peinture.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 116,25 $
BEAUDOIN HURENS INC.	1214921	01 NOV. 2017	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux de réfection du terrain de balle num.1 situés au parc Henri-Julien.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	30 403,75 $
BEAUDOIN HURENS INC.	1214978	01 NOV. 2017	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux de réfection des trois terrains de balle situés au parc Louisbourg.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	44 223,92 $
SIGNALISATION KALITEC INC.	1216018	09 NOV. 2017	LEMIRE, LUCIE	Achat de panneau signalisation pour le stationnement du 1555, rue Carrie-Derick - Service de l'eau	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 488,12 $
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1216697	21 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Soumission 148346 // Production de panneaux , installation et retrait des panneaux pour Jardins de lumière 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 518,73 $
CNW-TELBEC INC	1217253	09 NOV. 2017	MERCILLE, ISABELLE	Contrat de services professionnels - Droit d'auteurs pour fins de revues de presse - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 700,30 $
MALLEA TECHNOLOGIES INC.	1218270	03 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Projet de gestion centralisée des contacts d'affaires et du calendrier des événements. Projet Dynamics 365 - CRM	Culture	Autres - activités culturelles	11 899,28 $
DENICOURT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1218582	01 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat de services professionnels à Denicourt arpenteurs-géomètres inc. pour la préparation des plans de relevé d'arpentage préalables à la planification des travaux de réfection de 16 terrains de balles situés dans divers arr.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 249,47 $
LIGNES-FIT INC.	1219716	07 NOV. 2017	TREMBLAY, KATIE	Marquage -Projet 1719/ Graham/resp. du projet: Karl Gérald Jeudy - Piste cyclable -	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 322,84 $
GROUPE SURPRENANT	1221097	20 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	VOIRIE - Traitement contre les rats pour l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 388,47 $
SOLMATECH INC.	1221660	23 NOV. 2017	DRAPEAU, MATHIEU	Dépense additionnelle, étude géotechnique et de caractérisation des sols, rues Berri et Saint-Antoine, square Viger, de gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Construction d'infrastructures de voirie	3 044,64 $
SOLMATECH INC.	1221660	01 NOV. 2017	DRAPEAU, MATHIEU	Dépense additionnelle, étude géotechnique et de caractérisation des sols, rues Berri et Saint-Antoine, square Viger, de gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Construction d'infrastructures de voirie	14 593,26 $
SYSTEMES URBAINS INC.	1221817	15 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat d¿exécution à Systèmes Urbains Inc, pour l¿installation d¿une borne de recharge à la Maison Richer dans le Parc nature Cap-St-Jacques.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Autres - Activités récréatives	17 204,83 $
DENICOURT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1223035	01 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat de services professionnels à Denicourt arpenteurs-géomètres inc.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	19 842,27 $
LUU THUY NGUYEN	1223435	01 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	Accorder un contrat de services professionnels à Luu Nguyen, Architecte paysagiste, pour l'accompagnement du SGPVMR lors des phases de planification et de conception des projets, pour une somme maximale de 24 949.58 $.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 782,29 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1223578	09 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Pièces pour aqueduc CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 750,67 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1223578	08 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Pièces pour aqueduc CDN-NDG	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	62,99 $
LES CONSULTANTS S.M. INC.	1224066	01 NOV. 2017	LABELLE, LYNE	Caractérisation environnementale du 4915 rue du Collège-Beaubois dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	50 206,52 $
LES ENGRENAGES ANDROS INC.	1225390	07 NOV. 2017	MAGNE, MELISSA	Pièces pour HM840 grignoteuse V.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,21 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1225571	24 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Articles d'électricité - Demande d'Éric Tremblay	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 593,48 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1225941	07 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 2561-2563 rue Bourbonnière. AO-17-035.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 938,61 $
LOCATION LORDBEC INC.	1225944	14 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 2745-49 rue French. AO-17-032.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	6 830,54 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1225993	21 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Demande d'urgence de Luc Vézina - Accessoires de plomberie	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 573,98 $
LOCATION LORDBEC INC.	1226255	17 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 2691 rue Desjardins. AO-17-033.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 867,94 $
LOCATION LORDBEC INC.	1226259	17 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 2594-2598 rue Leclaire. AO-17-034.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	5 481,61 $
GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUEE EN MACROECOLOGIE (GRAME)	1226264	24 NOV. 2017	RABY, MICHEL	2017 - Distribution des bacs RA dans le secteur 2B à Lachine	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - collecte et transport	9 348,00 $
LOCATION GAMMA INC.	1226377	22 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	LOCATION D'UN COMPRESSEUR À AIR - S.CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 046,63 $
ENVIRO 3D CONSEILS INC.	1226527	01 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Enviro 3D Conseils inc. pour la réalisation des évaluations environnementales de sites (ÉES). Phase 1 -gré à gré 17-1826	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 315,07 $
ENVIRO 3D CONSEILS INC.	1226533	01 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Enviro 3D Conseils inc. pour la réalisation des évaluations environnementales de sites (ÉES). Phase 1 -gré à gré 17-1852	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 939,70 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226931	20 NOV. 2017	BOMBARDIER, LUC	Pièces pour veh # 513-10095 et 513-10096 Plateau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 092,08 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226932	20 NOV. 2017	BOMBARDIER, LUC	Pièces pour veh # 513-10096 et 513-10095 Plateau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 035,62 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226933	20 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces pour veh # 513-10095--513-10095--Plateau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	25,71 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226933	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pièces pour veh # 513-10095--513-10095--Plateau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 076,89 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226946	16 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	FILTRE HYD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 188,30 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1226946	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	FILTRE HYD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 877,56 $
CBCI TELECOM CANADA INC.	1227829	21 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de 3 projecteurs pour le kiosque MTL, intelligente et numérique du Congrès mondial sur les STI - Ref : Yannick Roy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	5 249,37 $
COOP INTERFACE	1228255	10 NOV. 2017	DEROME, JOHANNE	Octroyer un contrat de services professionnels de 31 733$ (incluant les taxes) pour la réalisation de la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînes 2013-2015.	Diversité sociale et des sports	Développement social	22 828,34 $
ESRI CANADA LIMITED	1228408	08 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	Renouvellement de la licence ESRI pour le SGPVMR du 10-12-2017 au 9-12-2018.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	13 664,12 $
ESRI CANADA LIMITED	1228408	08 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	Renouvellement de la licence ESRI pour le SGPVMR du 10-12-2017 au 9-12-2018.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 015,76 $
TECHNO PIEUX MONTREAL RIVE NORD	1228578	07 NOV. 2017	HERISCHI, BABAK	Installation des techno pieux Projet 17017-S04 Fondation de bornes commémoratiqves	Sud-Ouest	Autres - activités culturelles	3 779,55 $
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1229593	21 NOV. 2017	ACHILLE, RICHARD	LOCATION D'UN ROULEAU ET D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR LE NIVELAGE DU DÉPÔT À NEIGE LANGELIER	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	17 748,14 $
EQUIPEMENT NCN LTEE	1229718	01 NOV. 2017	MARTEL, DIANE	achat d'un écran d'étayage hydraulique speed shore incluant accessoires, pompe manuelle, plan certifié, documentation et formation d'utilisation tel que soumission C3219R1F pour la Voirie de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	15 343,92 $
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1229967	10 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Ajouts divers au Planétarium / Soumission #149992	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 353,70 $
9256-9466 QUEBEC INC.	1230236	13 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	VOIRIE - Réparation de trottoirs suite à des travaux d'aqueduc	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $
SYNAIRGIS INC.	1230486	14 NOV. 2017	LABELLE, LYNE	Mise en service améliorée pour la certification LEED de la bibliothèque Pierrefonds - Incidence 14000	Pierrefonds - Roxboro	Bibliothèques	41 391,32 $
SIGNALISATION 10-10	1230830	07 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Location, transport, manutention de barricades, service de remorquage et location de signalisation.	Culture	Autres - activités culturelles	26 582,59 $
CONCEPT MOBILIER MOBEL360 INC.	1231674	18 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Déménagement du mobilier et installation : Prendre le mobilier du 9091 boul. Henri-Bourassa et livrer à la Maison de l'arbre.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 725,00 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1231805	03 NOV. 2017	LAPOINTE, LOUIS	TURBIDIMÈTRE PORTATIF 2100Q ET COLORIMETER PCII, CHLORE / TEL QUE SOUMISSION 17002622 SQ 05000	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	6 627,01 $
KENWORTH MONTREAL	1232262	24 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	VÉRIFIER ET REBATIR ÉTRIER DE FREINS POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	6 246,76 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

EXCAVATION FRANCOIS NABELSI INC.	1232561	15 NOV. 2017	BARBEAU, DANY	CONTRAT DE THERMORAPIÉÇAGE / TEL QUE SOUMISSION DU 17/10/2017	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	21 543,43 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1232678	03 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pièsce d'aqueducs sur ententes 1137513 + 1129138 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	28 578,90 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1232679	03 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de pièces d'aqueduc et égout sur ententes 1143933 + 1207964 + 1195479 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	13 332,11 $
REAL HUOT INC.	1232680	03 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de compteurs sur entente cadre 1184859 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	25 197,00 $
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1232681	03 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de compteurs sur ententes cadres - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	16 154,80 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1232685	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'absorbant granulaire sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	5 432,47 $
ENTREPRISES FORLINI DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1232688	03 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes et bottines sur entente cadre 1081013 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 205,08 $
AGAT LABORATOIRES LTD	1232703	15 NOV. 2017	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP VOIRIE - Analyses de sols (Entente terminée) pour payer les dernières factures.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	997,38 $
AGAT LABORATOIRES LTD	1232703	22 NOV. 2017	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP VOIRIE - Analyses de sols (Entente terminée) pour payer les dernières factures.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	1 272,45 $
CAPITAL-IMAGE INC.	1233020	22 NOV. 2017	LUSSIER, VERONIQUE	Capital-Image - Élaboration d'une stratégie de communication intégrée Ville/UDM - Projet Outremont - Facture 2017-105	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	15 065,71 $
ENTREPRISES FORLINI DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1233273	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes diverses sur ententes cadres 1143452 + 1081013 + 1081954 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 338,08 $
LINDE CANADA LIMITEE	1233274	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de de gants divers sur entente cadre 1105438 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	55 243,92 $
TRICOTS DRISDELLE	1233276	08 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bas sur entente 1022431 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 766,95 $
TRICOTS DRISDELLE	1233276	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bas sur entente 1022431 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 455,13 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1233277	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fils électrique sur entente 1126009 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	7 483,46 $
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	1233382	24 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	Pompe pour primer (saigner moteur Detroit, Cumming,Perking)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 554,13 $
CIPC INC.	1233681	06 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	ACHAT - CIPC INC. --- ORDINATEUR POUR ATEL. ELECTRONIQUE ET SONORISATION - Service du matériel roulant et des ateliers - MANQUE D'INFO ET PF DÉROGATION	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale	7 269,54 $
SIGNALISATION COMO INC	1233696	03 NOV. 2017	THIBAULT, BRUNO	Location de signalisation pour travaux aqueduc. Facture 40114.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 719,71 $
CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (CEAD) INC.	1233701	07 NOV. 2017	TREMBLAY, GINA	Projet de texte de théâtre jeune public pour La Roulotte.	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
DHP SHERBROOKE INC.	1233713	01 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Pompes hydrauliques pour équipe aqueduc Madison	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 036,50 $
LES SERVICES ASSESSMED	1233730	07 NOV. 2017	CHARLAND, MARC-ANDRE	Neurologue Dr Jean Boileau, Facture: A-6612	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 519,70 $
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1233738	07 NOV. 2017	CHARLAND, MARC-ANDRE	Psychiatre Dr Marie-Claude Côté, Facture: 20053	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 359,60 $
SIGNALISATION 10-10	1233818	07 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Location, transport, manutention de barricades, service de remorquage et location de signalisation.	Culture	Autres - activités culturelles	82 148,40 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1233859	02 NOV. 2017	JOBIN, MICHEL	ÉGOUTS - Travaux d'excavation en urgence pour le remplacement d'un égout au 7334 rue St-Hubert	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	14 173,31 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1233859	13 NOV. 2017	JOBIN, MICHEL	ÉGOUTS - Travaux d'excavation en urgence pour le remplacement d'un égout au 7334 rue St-Hubert	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	2 624,69 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1233924	15 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	72660 - Formations - Sabrina Rassy - 2017-10-24 - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	3 598,97 $
SYSTEMES URBAINS INC.	1234054	17 NOV. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Service - Remise en état du plan lumière du Vieux-Montréal - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	18 372,81 $
OMNIFAB	1234092	01 NOV. 2017	LEVESQUE, LUC	Achat - Usinage pour couvercle de cloche de repère géodésique. - Division de la géomatique - FOURNISSEUR PAS CRÉER	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	20 866,27 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1234163	24 NOV. 2017	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	disposition de terre, période du 1er au 15 octobre 2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 798,52 $
WOLSELEY CANADA INC.	1234185	07 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Demande d'urgence de Luc Vézina - Remplacement de chauffe-eau et accessoires	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 460,83 $
ELECTROMEGA LTEE	1234242	03 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pièces de signalisation et éclairage sur entente cadre 1165781 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Construction	4 256,72 $
LAFARGE CANADA INC	1234275	07 NOV. 2017	ACHILLE, RICHARD	LAS-BCR-TP2017 / PIERRE CONCASSÉE,MG-20,PRÉMÉLANGÉE,TONNE MÉTRIQUE,CONFORME AU DEVIS NORMALISÉ 6VM-9 VILLE DE MONTRÉAL.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	5 459,35 $
LAFARGE CANADA INC	1234275	02 NOV. 2017	ACHILLE, RICHARD	LAS-BCR-TP2017 / PIERRE CONCASSÉE,MG-20,PRÉMÉLANGÉE,TONNE MÉTRIQUE,CONFORME AU DEVIS NORMALISÉ 6VM-9 VILLE DE MONTRÉAL.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	9 784,83 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1234394	24 NOV. 2017	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Élimination et traitement de sols AB - 2017	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	27 296,75 $
INSPIRATIONS DE NOEL INC.	1234560	01 NOV. 2017	GINCE, MARTIN	Design personnalisé et fabrication, location de tous les lumières et équipement, installation professionnelle et démontage	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 309,72 $
PROSCENE DAUPHINAIS INC.	1234588	01 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Édifice Albert-Dumouchel (0978) - 10300, rue Lajeunesse - Soumission 27102017 - Fourniture de rideaux de velours de scène noirs et un cyclorama - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 758,08 $
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1234592	01 NOV. 2017	GAGNIER, PHILIPPE	avocats dossier Bixi fournisseurs	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 658,83 $
GALERIE DIVISION INC.	1234596	01 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Achat de l'¿uvre: Paradise Island no. 43, 2014 Ed 2/5	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
ANNE-MARIE PROULX	1234599	01 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Achat des ¿uvres: Archipel (souffle), 2017 et Archipel (sel bleu), 2017	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
GABRIEL MOREST	1234600	01 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Achat de l'¿uvre d'art: Les chose 1	Culture	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
KATHERINE MELANCON	1234602	01 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Achat des ¿uvres d'art: Nature Morte Outremont II, Nature Morte Champ des possibles II, Nature Morte Centre-Sud et Nature Morte NDG	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 $
PAVITRA WICKRAMASINGHE	1234608	01 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Élaboration de l'¿uvre vidéo: Last syllable of time, 2012.	Culture	Autres - activités culturelles	2 099,75 $
LES BOITIERS CUSTOM METAL PSL INC	1234613	01 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Paiement de temps supplémentaire. Travaux Projet J. Villeneuve.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 283,48 $
STUDIO PLASMA INC.	1234622	01 NOV. 2017	LECLERC, JEAN-FRANCOIS	Travaux supplémentaires pour la production d'éléments de l'exposition «Explosion 67 - Terre des jeunes». Facture F4457.	Culture	Musées et centres d'exposition	5 920,00 $
LEA-KIM CHATEAUNEUF	1234635	01 NOV. 2017	FILION, IVAN	Contrat de services professionnels pour Léa-Kim Châteauneuf, d'un montant global de 13 846 $, pour ses activités de soutien à la Division PSA, payable aux 2 semaines	Culture	Bibliothèques	13 846,00 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	1234643	01 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ÉLÉMENT (CADRE) POUR PLOMBERIE - DEMANDE DE LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 585,33 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1234648	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièce d'aqueduc sur entente cadre 1137513 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 764,87 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1234648	01 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièce d'aqueduc sur entente cadre 1137513 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 930,49 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1234649	01 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de raccords et tuyaux sur ententes cadres 1195479 + 1143933 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 136,73 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC	1234651	01 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets et veste de sécurité sur entente cadre 1109736- Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 535,47 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC	1234651	03 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets et veste de sécurité sur entente cadre 1109736- Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 807,88 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1234652	01 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes sur entente 1143452 + 1081013 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 608,15 $
COSIGMA STRUCTURE INC.	1234659	01 NOV. 2017	BOUCHER, MARTHE	Travaux en lieu et place - Demande d'expertise de balcons - 5730, de Salaberry - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	2 782,17 $
LE BARRICADEUR	1234665	01 NOV. 2017	BOUCHER, MARTHE	BCO - Travaux en lieu et place du propriétaire du 4530, de Bellechasse. Démolition partielle des mus du sas d'entrée et reconstruction temporaire avec Gypse. - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres biens - Rénovation urbaine	2 866,16 $
ACTION R-VAC INC.	1234683	01 NOV. 2017	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Disposition - réf. billets d'outillage 1144604 / 1144603 / 1144605	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	2 439,81 $
LES ENTREPRISES MARC GIRALDEAU INC	1234685	01 NOV. 2017	GINCE, MARTIN	Service d'horticulture	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 540,69 $
MCROBERTS SALES CO., INC.	1234688	01 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Nourriture pour animaux - Capucettes congelée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	19 156,51 $
H.C. VIDAL LTEE.	1234713	01 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Remplacement de tous les tubes de chaudière - soumission #17-11-17923.CV - demande R. Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 389,03 $
H.C. VIDAL LTEE.	1234713	09 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Remplacement de tous les tubes de chaudière - soumission #17-11-17923.CV - demande R. Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	944,89 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1234721	01 NOV. 2017	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Services de mobilité cellulaire des gestionnaires au complexe sportif Claude-Robillard	Diversité sociale et des sports	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 866,75 $
ANIXTER CANADA INC.	1234723	01 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de câble KTH # 2218030 - Ref : Hugo Marchand	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	7 628,39 $
BELL CANADA	1234745	01 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat - des équipements de sécurité auprès de la compagnie BELL dans le cadre du programme de sécurité et de continuité TI (60110) ¿ gré à gré. - Service de technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 371,37 $
CREUSAGE RL	1234758	01 NOV. 2017	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Feuille de travail # 20785 au 10426 rue Péloquin - Facture F-6233 - Référence 20785	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 $
FREEMAN AUDIOVISUEL CANADA	1234783	01 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Location d'équipement audiovisuel pour le kiosque ITS Word 2017 - Ref : Yannick, Roy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 968,56 $
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1234795	01 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Réservation des espaces de visibilités du bureau d'accueil - Tourisme du Vieux-Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 000,00 $
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1234798	01 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Soumission : SO-64657-02 / Support d'affichage	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 065,00 $
GROUPE SANYVAN INC.	1234803	01 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Disposition en litre de matière dangereuse - J.Burgy - Facture 09624 - Demande de paiement 1148737 (en remplacement de la 1148734)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 523,00 $
DATA DIS INC	1234810	01 NOV. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Frais de formation aux gérants d'atelier les 24, 25 et 26 octobre 2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 979,19 $
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1234811	01 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Frais de consommation de carburant pour les véhicules du SIM (septembre 2017) - # Facture 15568	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,75 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1234814	01 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Location de véhicules MHM -- RSMT --- GR-PARCS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 762,81 $
KENWORTH MONTREAL	1234825	01 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	ENS/FREIN POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	4 230,28 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1234836	01 NOV. 2017	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Factures octobre 2017 - Soutien technique et opérationnel, Gestion animalière, Soutien aux projets et programmes, etc...	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	110,15 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1234836	01 NOV. 2017	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Factures octobre 2017 - Soutien technique et opérationnel, Gestion animalière, Soutien aux projets et programmes, etc...	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	279,83 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1234836	01 NOV. 2017	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Factures octobre 2017 - Soutien technique et opérationnel, Gestion animalière, Soutien aux projets et programmes, etc...	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 487,31 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1234836	01 NOV. 2017	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Factures octobre 2017 - Soutien technique et opérationnel, Gestion animalière, Soutien aux projets et programmes, etc...	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	341,52 $
MEDIAQMI INC.	1234837	01 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Annonce 2118641 - Aventure Tropicale - 27 décembre 2017 Annonce 2118630 - Aventure Tropicale - 23 décembre 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE	1234840	01 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Affichage publicitaire dans les centres infotouriste pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 250,00 $
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1234866	01 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FIAMM)	Approvisionnement	Matériel roulant	3 122,66 $
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1234866	02 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FIAMM)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $
CLEAN WATER WORKS INC	1234873	01 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Bon de commande ouvert pour le gainage du drain rue Wolfe, 1078-1086 en référence à la soumission du 26 octobre 2017/ TP-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	8 372,75 $
LES INDUSTRIES MJR INC.	1234877	02 NOV. 2017	ASHKAR, CHRISTOPHE	LAC - vérification pompe 18HP haute température	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 466,93 $
ENGLOBE CORP.	1234888	02 NOV. 2017	BERNARD, MANON	SLT-TP VOIRIE - Traitement et valorisation des sols contaminés de type BC sans odeur (Entente 1229286).	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	22 047,37 $
AMADOU BAIDY BALDE	1234894	02 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	72660 - Réforme des services d'accueil Espace pour la vie - gré à gré avec Amadou Baidy Balde - Sabrina RASSY - 2017-10-25 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	3 750,00 $
LOCATION LORDBEC INC.	1234923	02 NOV. 2017	JOBIN, MICHEL	ÉGOUTS - Réparation d'égout au 8655-9665, Saint-Denis	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	19 790,14 $
LYNN HABEL	1234930	02 NOV. 2017	VIBERT, SONIA	Paiement de la facture # VDM-17-08 pour traduction du document Plan d'action en patrimoine, 12 863 mots.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 427,84 $
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1234932	02 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Publicité / Contrat 34996	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 699,20 $
VITRECO INC.	1234934	02 NOV. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Démantèlements requis pour réaliser une expertise des fenêtres et verrières du complexe sportif Claude-Robillard	Gestion et planification immobilière	Autres - Activités récréatives	4 599,03 $
BELL MEDIA INC.	1234935	02 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Placement média à la radio : Virgin Radio 96 / Contrat 1196300	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 440,00 $
CENTAURECOM INC.	1234940	02 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	500 Lanières, attaches et portes cartes "gestion et planification immobilière"	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 643,07 $
CAMPBELL SCIENTIFIC (CANADA) CORP	1234941	02 NOV. 2017	BRISSON, GUYLAINE	Fourniture mensuel de services professionnels en prévisions météorologiques spécialisées à la Ville de Montréal pour une période de 24 mois	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	24 567,07 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1234955	02 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SOULIERS ET CAGOULES APPROUVES PAR LE SIM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 493,84 $
ORANGE TRAFFIC INC	1234971	02 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FEUX DE SIGNALISATION	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 329,16 $
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC	1234978	02 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBER T- ETIQUETTES PLASTIQUE MULTI-USAGE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 249,37 $
COMMUNICATIONS TREMBLAY-MENARD INC	1234978	03 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBER T- ETIQUETTES PLASTIQUE MULTI-USAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	78,74 $
MOTEURS ORLEANS (1993) LTEE	1234986	02 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	REMISE À NEUF DE 2 POMPES - DEMANDE DE DOMINIC PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 719,20 $
POMPACTION INC.	1234995	02 NOV. 2017	BOISVERT, CHANTAL	Réparation d'une pome no Sulzer/ABS Xfp201G-CB	Anjou	Réseaux d'égout	7 063,37 $
PLOMBOMAX GENDRON INC	1235005	02 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 5408 Place Chénier. AO-17-037.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 754,92 $
DUFOUR MOTTET AVOCATS	1235009	02 NOV. 2017	GUAY, PATRICE	avocats dossier 16-002671	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 068,86 $
PLOMBOMAX GENDRON INC	1235011	02 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 560-568 rue Bennett. AO-17-038.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 659,27 $
PLOMBOMAX GENDRON INC	1235013	02 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 4736 et 4744 rue Adam. AO-17-039.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 505,04 $
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC	1235025	02 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Service de Traiteur - Journée Juridique du 25 octobre 2017 Factures #12247 et #12248	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 486,75 $
LES ENTREPRISES J.L.P. MORIN INC.	1235031	02 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Impression de formulaires F-50 et F-40 (factures 15307 et 15305), autocollants pour urnes et isoloirs, bulletin de vote fictif pour le CREP et électeur en herbes (facture 15325) et affiches diverses (facture 15324). Élection générales 2017.	Greffe	Greffe	20 146,02 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1235039	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location d'une rétrocaveuse et d'un camion benne 12 roues pour les travaux d'excavation chambre de vanne. Rue Crémazie, au coin de la 14e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $
ECPAR	1235040	02 NOV. 2017	MARCOTTE, ANNE-MARIE	Renforcement organisationnel en achat responsable - programme annuel 2017-2018 . Conforme à la facture # ECPAR VdM 17-18	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	7 874,06 $
TREEPTIK	1235041	02 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	68111 - Formation (2 jours et 8 heures) à Montréal pour 4 employés de la Ville de Montréal, sur le logiciel Docker fondement et Docker sécurité menant à une attestation Docker- soumission DEV-20170816-00310 - Treeptik (France) - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 627,82 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1235046	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location d'une rétrocaveuse et d'un camion benne 12 roues pour les travaux d'excavation pour bris de conduite au 9367, rue Parthenais. Soumission 112	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $
LA PRESSE LTEE	1235048	02 NOV. 2017	TREMBLAY, LOUISE	Placement média publicitaire - Projet Bonaventure - # Facture 119950	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 870,23 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1235049	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location d'une rétrocaveuse et d'un camion benne 12 roues réparation de drains pour borne d'incendie. 8712, 25e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1235052	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Pièces	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 072,46 $
ABP LOCATION INC.	1235083	02 NOV. 2017	NORMANDIN, HENRI-PAUL	Location de chaises banquet et vestiaire sur roulettes - Assermentation 16 novembre 2017 selon la soumission 123753.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	4 442,20 $
C.P.U. DESIGN INC.	1235084	02 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de tablettes Pro pour Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 646,86 $
GENERATRICE DRUMMOND	1235087	02 NOV. 2017	RAINVILLE, JOHANNE	Offre de service GD-7261 et 7260 - Édifice du 2580, boul. St-Joseph est - Salle des serveurs - Entretien et inspection des 2 génératrices, entretien de l'armoire synchro (aux 2 ans) et banc d'essai sur les 2 génératrices - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 484,37 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1235088	02 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	287,50 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1235088	06 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	1 251,84 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1235088	03 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - ELECTRICITE)	Approvisionnement	Construction	1 832,23 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1235090	02 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPRO. (INVENTAIRE - AQUEDUC)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 624,71 $
SESQUI INC.	1235105	02 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Selon SESQUIS footage license agreement - Vente d'image dans le cadre du projet EXO	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $
NEDCO	1235107	02 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Fournitures des luminaires extérieurs de la Maison de la culture Mercier - Incidence 14204	Gestion et planification immobilière	Autres - activités culturelles	10 226,83 $
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	1235116	02 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	PEINTURE 30 ANTENNES 3 COULEURS POUR LES BESOINS DES VÉHICULES DU SPVM - # Facture 010736	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 362,22 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1235121	02 NOV. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Achat de Photocopieur avec Systèmes multifonctions numériques pleine couleur - modèle MX4070N. Voir soumission ci-jointe.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	10 515,55 $
ENGRAVERS DEPOT INC.	1235127	02 NOV. 2017	LORD, MICHEL	CADENASSAGE - PLAQUETTE POUR GRAVURE - DEMANDE PAR KHALID KHARBOUCHE C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 493,50 $
GAZ METRO INC.	1235137	02 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Dommages causés aux installations du 6508, rue Durocher : contrat 1426	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 198,78 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1235141	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Pièces	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 176,90 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1235146	02 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Pièces	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	3 518,13 $
GENERIQUE DESIGN & DEVELOPPEMENT	1235150	02 NOV. 2017	BONNEAU, MARIE-EVE	Création, livraison, installation de 8 structures autoportantes pour expositions extérieures - Bureau de la présidence du conseil - Conformément à la soumission datée du 12 octobre 2017 (révision 2)	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	21 511,93 $
DAVID GOUR	1235169	02 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Convention de service professionnel à David Gour, pour réaliser différents travaux de scénographie dans le cadre du réaménagement du Théâtre du Chaos du Planétarium Rio Tinto Alcan	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 720,00 $
PAYSAGISTE MONTREAL INC.	1235184	02 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Déneigement de divers bâtiments SPVM pour l'année 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	40 842,81 $
LUBEQUIP (MC)	1235190	02 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	Changement de divers pièces mécaniques ; Réservoir vertical 250 gal. avec époxy à l'intérieur pour WWF ou Antigel.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 332,95 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

TECHNO-CONTACT INC.	1235191	02 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	ELECTRICITE PORTES MOBILES - BOITIER CAMLOCK ET TIROIR MCC ARENA BILL DURNAN - SOUMISSIONS 45404 ET 45538 - DEMANDE PAR ERIC DESROCHERS C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 403,72 $
INGETEX	1235193	02 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Centre de soccer intérieur CESM (0631)- 9235, avenue Papineau - Soumission 3183 - Inspection et réparation des rideaux - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 287,24 $
CFMB 1280 AM RADIO MONTREAL	1235209	02 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Paiement de la facture # 75050 pour CFMB 1280 AM - placement média afin d'informer les citoyens qu'une erreur d'impression de la carte de rappel est survenue. Conforme à la facture / contrat 75050. Élection générale 2017.	Greffe	Greffe	2 739,33 $
SIGNALISATION SIGNOPTION INC.	1235216	02 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE POTEAU TELESPAR, MANCHON ANCRAGE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 081,41 $
SIGNALISATION SIGNOPTION INC.	1235216	06 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE POTEAU TELESPAR, MANCHON ANCRAGE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1235234	02 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	MENSUISERIE - LOCATION NACELLE - HDV - DEMANDE PAR PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 076,80 $
GROUPE DGS	1235236	02 NOV. 2017	CARRIER, JEAN	Offre de services professionnels, relevé d'arpentage pour divers projets de réfection de chaussées dans le cadre du programme PCPR 2018 dans l'arrondissement de Verdun	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	18 477,80 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1235254	03 NOV. 2017	MARCOTTE, CATHY	Achat de matériaux pour aqueduc. La livraison est incluse. - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 036,42 $
EXACT AUDIO VIDEO INC.	1235257	03 NOV. 2017	DUCAS, SYLVAIN	Système audio-vidéo comprenant :-L'installation d'un téléviseur Samsung - UN75MU6300 - 75IN UHD TV HDR PRO SMART | -Un câble HDMI haute vitesse et réseau 5 m connecteur Griptek, SNAPAV - B6HD5 | -Un support fixe 36'' X 60 '' mince SNA	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	3 949,38 $
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC	1235262	03 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Impression Carte acces Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,37 $
ROGER GODBOUT	1235267	03 NOV. 2017	LAPOINTE, NORMAND	Analyser les impacts de l'implantation d'un horaire type 24/7 sur la santé et la sécurité des pompiers et de produire un rapport écrit répondant aux 12 questions.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	8 000,00 $
MARC HEBERT	1235274	03 NOV. 2017	LAPOINTE, NORMAND	Analyser les impacts de l'implantation d'un horaire de type 24/7 sur la santé et de la sécurité des pompiers et de produire un rapport écrit répondant aux questions (1 à 11)	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	8 818,95 $
ARSENAULT LEMAY ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1235275	03 NOV. 2017	BROUSSEAU, DANIEL	Offre de service - Travaux d'Arpentage pour le projet Tour des Canadiens 2 - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 107,11 $
LABOSPORT INC.	1235287	03 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	17-1868 Services professionnels, évaluations techniques pour cinq terrains de balle, de gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 692,28 $
LES TOILES & CABLES LASALLE INC.	1235288	03 NOV. 2017	FAUTEUX, ERIC	Toiles brise vent pour le parc Louis-Riel. Soumission 2017-10-10.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	19 905,63 $
MARIKA DECUBBER	1235304	03 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Services professionnels - Marika Decubber - Assistance à la conception de divers projets d'aménagement urbain - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,20 $
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1235313	03 NOV. 2017	FAUTEUX, ERIC	Filet pour terrain de tennis. Soumission 8504822.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,50 $
BIBLIO RPL LTEE	1235315	06 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de La Ville de Montréal	Culture	Bibliothèques	2 647,78 $
R.M. LEDUC & CIE INC.	1235324	21 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de La Ville de Montréal.	Culture	Bibliothèques	4 396,04 $
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (STAPLES AVANTAGE)	1235333	15 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de rouleaux de timbres et de pochettes de coins en vinyle Gemex	Culture	Bibliothèques	2 561,70 $
ALTERGO	1235340	03 NOV. 2017	DEROME, JOHANNE	Octroyer un contrat de services professionnels pour la tenue de la formation en accessibilité universelle, de marches exploratoires, de suivi et pour accompagner l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans une approche personnalisée.	Diversité sociale et des sports	Développement social	40 500,00 $
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1235363	03 NOV. 2017	LEMERY, GINETTE	iPad Pro 10,5'' 256Go et APPLE Smart Keyboard Francais pour iPad Pro 10.5 » / protège l'écran lorsqu'il est fermé - Mme Lussier et Serge Leclerc	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 609,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

CLOTURE SOLIVAL INC.	1235364	03 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Clôture en maille - Projet Papineau - PTI	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	19 790,14 $
9251-1419 QUEBEC INC.	1235366	03 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Formation opérateur de surfaceuse --- Sem. du 20 nov. 2017, du 27 nov. 2017 et 2 sem. à déterminer	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 496,15 $
BOUTY INC	1235367	03 NOV. 2017	ROSAY, MELINA	Chaise ergonomique pour plusieurs employés	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 439,88 $
EVENEMENTS GPCQM	1235369	03 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Coûts engandrés pour le sondage d'impact économique pour le Grand Prix Cycliste Montréal 2017	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 548,62 $
CLINIQUE DE MEDECINE INDUSTRIELLE ET PREVENTIVE DU QUEBEC INC.	1235385	03 NOV. 2017	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation médicale des aspirants policiers pour l'embauche de 2017. Facture 283968 - octobre 2017.	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 409,47 $
TELE-UNIVERSITE	1235386	03 NOV. 2017	FRADETTE, MARIE-CLAUDE	Honoraires professionnels pour l'évaluation linguistique des aspirants policiers et du personnel civil pour l'embauche de 2017. Facture 015922	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 012,00 $
COMPUGEN INC.	1235394	03 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat - 74561 - Logiciels Office 2016 standard - Service des technologies de l'information - # de dérogation R278908	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 185,35 $
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1235400	03 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Service d'entreposage pour 4150 urnes de scrutin. Pour une période de 12 mois de novembre 2017 à novembre 2018.	Greffe	Greffe	22 819,03 $
HYDRO-QUEBEC	1235414	03 NOV. 2017	WU, CANDY YU	chauffage 4305 rue hogan - novembre et décembre 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 728,18 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1235425	03 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Achat de mobilier pour salle de formation selon la soumission KS-0036R2.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 769,21 $
MEDIA UB INC	1235426	03 NOV. 2017	LE NAY, ALBANE	Bon d'insertion 20171031GD01 / Planétarium «Demain l'espace» / N/Réf : 001616	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	19 542,00 $
TECHNO-CONTACT INC.	1235435	03 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Achat bobine et -R.Amyot	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 687,43 $
REGULVAR INC	1235451	03 NOV. 2017	ROUILLARD, JOHANNE	Formation Logiciel Immotique II et III + formation programmation GCL+ pour Andréa Shkembi et Giacomo Martel les 6-7-8-9 novembre - FACTURE 202642	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 669,32 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1235453	03 NOV. 2017	TREMBLAY, LOUISE	Placement média Legs du 375e - Projet Bonaventure - Facture 2721-1	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 017,16 $
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1235469	03 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	REMPLACEMENT DE LA POMPE INCENDIE - CLAUDE ROBILLARD - SOUMISSION 07YC-1-44A-DEMANDE PAR SIMON TRUDEL C/M	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	37 785,00 $
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1235472	05 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-002733	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 267,74 $
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1235473	05 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-000562	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 550,68 $
ORLY NAHMIAS	1235474	05 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	transaction dossier 2176198002	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 500,00 $
AVENUE 8 INC	1235478	06 NOV. 2017	PEPIN, JULIE	Paiement de la facture # F-2934 pour Création d'un site internet (30 % approbation maquettes).	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	6 605,81 $
GENERIQUE DESIGN & DEVELOPPEMENT	1235480	06 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Paiement de la facture # 254 pour Rue Saint-Paul - Assistance à la conception numérique du mobilier sur le parvis du marché Bonsecours.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 739,41 $
LES ENTREPRISES J-P COTE INC.	1235481	06 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Achat d'une armoire à clé - R.Lefebvre	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 288,73 $
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1235485	06 NOV. 2017	VIBERT, SONIA	Paiement de la facture # 069805 pour des frais de traiteur pour menu cocktail 100 personnes	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 019,43 $
GROUPE ITES CANADA INC.	1235493	06 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour fourniture, installation et maintenance du système de jalonnement dynamique de la Ville de Montréal - Plaza Saint-Hubert. Soumission#2468	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Transport	9 409,00 $
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	1235500	06 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	Techniciens service Allfett et fournitures d'ateliers - Système de lubrification/manuel	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 665,21 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1235523	06 NOV. 2017	LAMBERT, LYNE	LAS-BCO-TP2017 / TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE BC SANS ODEUR selon notre entente-cadre.	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	7 179,05 $
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1235531	06 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Équipement de détection, inspection - R.AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 094,46 $
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1235533	06 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	SPVM - ALTERATIONS DE PIECES VESTIMENTAIRES	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	3 149,62 $
WOLSELEY CANADA INC.	1235546	06 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT POMPE, BOUCHON ET HOSE - S.CAYER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 809,47 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC	1235556	06 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur génératrice et compresseur pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 158,71 $
COMPRESSEURS GAGNON INC	1235564	06 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de l'assécheur d'air du circuit d'air comprimé + ajout d'un bypass/valves + ajout protecteur courroies sur compresseur au Garage de la Cour Bercy	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 556,46 $
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC	1235575	06 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux sur toiture pour le Garage de la Cour RDP	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 178,53 $
GESTION PFB	1235587	06 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 551,61 $
TECHNODRAIN MONTREAL	1235594	06 NOV. 2017	TAILLEFER, FRANCINE	DA521959 :Paiement de Facture #1856 - 12114 Ste-Gertrude. Remplacement conduite	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	3 813,15 $
SERGE TARDIF	1235603	06 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Vidéos « Appel de candidature Ordre de Montréal » # Référence 5607	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 308,68 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1235613	13 NOV. 2017	LAFOND, DANIEL	Réparation d'une section de la conduite d'égout au 6635, 40e Avenue - A.D.	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 624,69 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1235613	06 NOV. 2017	LAFOND, DANIEL	Réparation d'une section de la conduite d'égout au 6635, 40e Avenue - A.D.	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	9 448,88 $
LA PRESSE LTEE	1235615	06 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média publicitaire - Ordre de Montréal - Facture 119779	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	8 807,88 $
LE DEVOIR INC.	1235617	06 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média publicitaire Web - Ordre de Montréal - Facture DE193717	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 412,09 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1235620	06 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média - Protocole - # Facture 2721-2	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 756,31 $
INFORMA CANADA INC.	1235642	06 NOV. 2017	CAREAU, LUCIE	Paiement des factures # 21464, 21460, 21462 et 21744 pour formation et analyse de la valeur - CONTECH (INFORMA CANADA INC.)	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 170,63 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1235648	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de robinets-vannes sur entente 1129138 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 979,83 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1235649	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de manchons de réparation sur entente cadre 1207964 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 662,46 $
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1235650	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de compteurs d'eau sur entente cadre 1127732 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 026,55 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1235653	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie sur entente cadre 1105728 - Inventaire cClbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 385,78 $
ELECTROMEGA LTEE	1235654	06 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de têtes de feu sonores sur ententes cadre 1165781 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	11 738,02 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC	1235657	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets de pluie sur entente cadre 1109736 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 231,54 $
ENTREPRISES FORLINE DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC	1235658	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'étuis et bottes e sécurité sur entente cadre 1143452 + 1081013 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 098,72 $
LINDE CANADA LIMITEE	1235660	07 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants de divers modèles sur entente cadre 1105438 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	420,03 $
LINDE CANADA LIMITEE	1235660	06 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants de divers modèles sur entente cadre 1105438 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 287,29 $
LES ARTISANS DU TEXTILE INC.	1235662	06 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de drapeaux de la ville de Mtl sur entente cadre 1230375 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Communication et marketing	9 681,95 $
NEDCO	1235663	06 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 393,73 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1235665	06 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 634,67 $
EQUIPEMENT NCN LTEE	1235685	06 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Outils divers pour système d¿étançonnement hydraulique, en référence à la soumission C3229F du 23 octobre 2017-TP-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	6 428,55 $
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1235696	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	BC ouvert pour fin d'année 2017	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $
HYDRO-QUEBEC	1235708	06 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Travaux concessions HQ (avril à juin 2017)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	82 150,68 $
CPU SERVICE INC.	1235723	06 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat de matériel pour rehaussement de postes de travail.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 857,42 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

MASTODONTE COMMUNICATION INC	1235726	06 NOV. 2017	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Paiement de la facture # 1352 pour frais de Média campagne Adwords Montréal 22 sept au 31 oct. 2017	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 256,38 $
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	1235731	06 NOV. 2017	GERBEAU, ANNIE	notaires dossier 17-001923	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 157,49 $
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	1235733	06 NOV. 2017	GERBEAU, ANNIE	notaires dossier 17-001720	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 015,76 $
LES ENTREPRISES DE PISCINES CADIEUX INC.	1235737	06 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Peinture et ragréage du bassin du bain Saint-Denis _ Budget d'incidences _ Projet : Réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux _ Bain Saint-Denis _ Bâtiment : 0376 - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	18 897,75 $
EXPERIENCES YULISM INC.	1235741	06 NOV. 2017	GUIDOIN, STEPHANE	Mandat d'animation du kiosque Montréal, intelligente et numérique dans le cadre de ITS WC 2017 selon la facture 1017-04.	Direction générale	Gestion de l'information	3 674,56 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1235743	07 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	REAP. VER INVENTAIRE DISQUE INTERIEUR, COUSSINET, JOINT ETANCHEITE	Approvisionnement	Matériel roulant	944,27 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1235743	06 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	REAP. VER INVENTAIRE DISQUE INTERIEUR, COUSSINET, JOINT ETANCHEITE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 801,06 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1235746	06 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Couvercle c-17	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 623,17 $
FRONTIERES CREATIVES INC.	1235747	06 NOV. 2017	GUIDOIN, STEPHANE	Participation à titre d'expert au processus de dotation du poste - Stratège en innovation selon le devis 00176.	Direction générale	Gestion de l'information	3 149,62 $
ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT S.E.N.C.R.L.	1235750	06 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	17-1867 Services professionnels, recherche historique pour quatre édifices du parc La Fontaine, de gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 823,77 $
REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC, DIRECTION DES LICENCES	1235770	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Inspection des appareils sous-pression 2017 - Dossier 8111-2823 - Région Ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 898,09 $
SENTINEL CANADA	1235785	07 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - GRAISSE, LIQUIDE A FREIN	Approvisionnement	Matériel roulant	4 283,75 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1235786	07 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, BATTERIE, AMPOULE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 112,82 $
CONFERENCE BOARD OF CANADA	1235791	07 NOV. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Paiement de la facture # 1101444 pour Conférence Board du Canada - Frais - Adhésion et cotisation.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 985,00 $
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1235794	07 NOV. 2017	CLOUTIER, MARIANNE	Achat de données du recensement 2016 (Statistique Canada). voir soumission ci-jointe.	Service de la mise en valeur du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	17 799,83 $
JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1235800	07 NOV. 2017	COURCHESNE, YVES	Service - Rédaction, révision - Révision linguistique des publications du Service des finances pour la période du 14 septembre 2017 au 1er mai 2018	Finances	Administration, finances et approvisionnement	9 131,33 $
GESTION PFB	1235802	07 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Travaux d'entretien mineur pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	31 232,25 $
BORDEN LADNER GERVAIS	1235810	07 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-000914	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 996,88 $
SIGNEL SERVICES INC	1235824	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - LUMIERE DE FLECHE LED	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 540,70 $
SIGNEL SERVICES INC	1235824	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - LUMIERE DE FLECHE LED	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC	1235826	07 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Achat - Batteries et combinés haut parleurs pour les cadets SPVM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 896,35 $
VICROC INC.	1235827	08 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE DICKSON - LAME PELLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	132,42 $
VICROC INC.	1235827	07 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE DICKSON - LAME PELLE	Approvisionnement	Matériel roulant	10 824,21 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1235833	07 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Location de véhicules (oct. 2017) - RSMT, MHM, GR-PARCS, PLATEAU ET RDP-PAT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	30 350,82 $
APL	1235858	07 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Location - Équipement audio visuel pour journée juridique du 25 octobre 2017 - # Facture 34961	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 063,01 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LYNDSAY DAUDIER	1235873	07 NOV. 2017	CAREAU, LUCIE	Lyndsay Daudier est retenue à titre de membre de Jury de sélection mis sur pied dans le cadre du concours "Place des Montréalais: concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire" au projet Champ-de-Mars.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	3 150,00 $
AMBIANCES AMBIGUES INC.	1235883	07 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Convention de service professionnel pour la composition et production en studio une pièce originale conçue en lien avec le synopsis soumis par les créateurs du spectacle ainsi qu'à fournir le droit d'utilisation de la bande maîtresse.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	17 000,00 $
OCTOCHROME	1235889	07 NOV. 2017	PARIS, YVES	Aventure tropicale - Technique Éclairage pour Aventure tropicale	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 258,00 $
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1235896	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	BC OUVERT 2017 - DEMANDE EN VCR POUR ACHAT DIVERSES PIÈCES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 249,37 $
TRAFIC INNOVATION INC.	1235910	07 NOV. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN223801 DRM - 002238-TG-01. Bollard décoratif flexible pour le projet Jarry pour le compte de l'arrondissement Villeray. Soumission no. 109324. Demandeur: Renaud Roy. TR: CM16 0773	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	10 995,76 $
WOLSELEY CANADA INC.	1235921	23 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	BC urgent - Luc Vézina	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 086,39 $
SUZANNE GAGNON, FELLOW CHRA	1235925	07 NOV. 2017	PEPIN, JULIE	Paiement de la facture # 2017136 pour Services de coaching.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	4 068,27 $
GOODYEAR CANADA INC.	1235927	07 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 063,97 $
FATMA DRIDI	1235929	07 NOV. 2017	PEPIN, JULIE	Paiement de la facture # CFPM-F1 pour Conseiller en DO - Analyse comparative processus dotation - 30 % début	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	2 290,00 $
SOLUTIONS ZOOM INC.	1235935	07 NOV. 2017	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Achat d'ameublement	Diversité sociale et des sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 484,47 $
CAZA (CANADIAN ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIUMS)	1235939	07 NOV. 2017	PARIS, YVES	Renouvellement d'adhésion Biodôme 2018	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 599,00 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1235941	07 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média Ordre de Montréal - # Factures 2721-3 et 3290	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 020,57 $
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1235945	07 NOV. 2017	BISSONNETTE, JEAN-MARC	Programme mégot zéro - Collecte et envoi de mégots de cigarettes du réseau Mégot zéro - Période du 1er nov 2017 au 31 mars 2018 - 1er paiement de 50% - # Facture 20171101	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	14 479,88 $
SARAH OUELLET	1235993	07 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Convention de services professionnels pour assurer la direction artistique, produire des illustrations et à faire de l'animation graphique dans le cadre de la production d'un spectacle jeunesse intitulé "à bord du SSE-4801''	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 000,00 $
RACICOT CHANDONNET LTEE	1235995	07 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001029	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 548,89 $
RACICOT CHANDONNET LTEE	1235998	07 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001029	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 092,32 $
UNIVERSITE CONCORDIA	1236017	07 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Location - Salles à l'Université Concordia pour tenir colloque du Conseil du patrimoine de Montréal 2017-2018 selon la réservation 1513197.	Greffe	Greffe	3 218,25 $
INOLEC	1236050	07 NOV. 2017	DORAIS, SYLVAIN	Achat - pompe submers 2" 275 gpm et accessoires pour département aqueduc à Verdun	Verdun	Réseaux d'égout	2 047,00 $
BMR MATCO RAVARY	1236063	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	PEINTUREACHAT D'UNE PLIEUSE CONNECTICUT #816 INCLUS FRAIS DE TRANSPORT - DEMANDE PIERRE MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 874,06 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1236065	07 NOV. 2017	LECLERC, SERGE	Avis Public, Post Média / The Gazette, Factures 5191, 4911 et 4637.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	17 862,15 $
ROY & FILS LTEE	1236078	07 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	PEINTURE - TAPIS SALSA (GRATTE-PIED) +FRAIS DE LIVRAISON - HOTEL DE VILLE - DEMANDE PAR PIERRE DESJARLAIS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 795,64 $
ROBOCUT STUDIO	1236079	07 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Démontage des équipements du kiosque ITS WORLD - Ref : YANNICK ROY	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	4 241,49 $
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1236111	08 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Permis spéciaux de circulation pour Rsmt	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 888,30 $
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1236116	08 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Frais de consommation d'essence et de diésel pour le SIM (octobre 2017) - # Facture 201757-5687	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 973,02 $
SDK ET ASSOCIES INC.	1236126	08 NOV. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Expertise en ingénierie de construction du mur porteur au 200-300 de Bellechasse - Incidence 14720	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 602,43 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SOCIETE DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU QUEBEC	1236131	08 NOV. 2017	TREMBLAY, LOUISE	Placement publicitaire - Promenade Fleuve et Montagne - Facture S11444	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 039,39 $
LE DEVOIR INC.	1236141	08 NOV. 2017	LECLERC, SERGE	Appel d'offres, Le Devoir, Plusieurs factures octobre 2017	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 058,67 $
STUDIO ALLO, L'ARCHITECTE! S.E.N.C.	1236144	08 NOV. 2017	DANSEREAU, SYLVAIN	ateliers - médiation culturelle	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Autres - activités culturelles	2 992,14 $
INSIGHT CANADA INC.	1236174	08 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Soutien technique et abonnement VMware - du 26 octobre 2017 au 26 octobre 2018 - votre soumission #21989341	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 170,28 $
HYDRO-QUEBEC	1236189	08 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux de débranchement/rebranchement électrique pour la réalisation du rehaussement de la salle électrique de la cour de services Dickson - Incidence 15068	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	4 157,50 $
COFORCE INC.	1236199	08 NOV. 2017	TRAN, HONG-VAN	Service d'entretien sanitaire par le fournisseur COFORCE INC. au Stade de soccer de Montréal - Du 1er avril au 31 décembre 2017.	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	93 000,00 $
CEGEP MARIE-VICTORIN	1236238	08 NOV. 2017	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Frais d'utilisation du système de téléphonie et ordinateurs	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	8 031,55 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1236246	08 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Fabrication de pièces pour regard et puisard sur entente cadre 1005686 - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 161,71 $
CEGEP MARIE-VICTORIN	1236264	08 NOV. 2017	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Réservation de places de stationnement au Cégep Marie-Victorin pour les utilisateurs du complexe sportif Marie-Victorin pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017	Diversité sociale et des sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	14 252,05 $
CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1236299	08 NOV. 2017	MARTIN, GERALDINE	Convercité - Conseiller - Sondage d'opinion, analyse	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 637,82 $
BOUTY INC	1236303	08 NOV. 2017	CLOUTIER, SIMON	Achat de 20 chaises ergonomiques 1070-MF-12N2-7N-GA01 HUE-222, tissu grade C selon la soumission 2 novembre 2017.	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	3 599,60 $
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1236309	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CEINTURE DE SÉCURITE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 429,59 $
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1236309	09 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CEINTURE DE SÉCURITE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 536,53 $
KENWORTH MONTREAL	1236315	09 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FREIN, VALVE, CARTOUCHE	Approvisionnement	Matériel roulant	144,36 $
KENWORTH MONTREAL	1236315	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FREIN, VALVE, CARTOUCHE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 310,61 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1236322	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	4 883,18 $
TECHNO FEU INC	1236328	09 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
TECHNO FEU INC	1236328	09 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	11,76 $
TECHNO FEU INC	1236328	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	7 359,97 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236331	09 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE (URGENT)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	176,21 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236331	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE (URGENT)	Approvisionnement	Outillage et machinerie	1 534,50 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236331	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE (URGENT)	Approvisionnement	Construction	80,84 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236331	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE (URGENT)	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	952,45 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236331	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE (URGENT)	Approvisionnement	Transport et entreposage	2 418,91 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1236332	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - GRAISSE ET LUBRIFIANT (URGENT)	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 719,08 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1236332	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - GRAISSE ET LUBRIFIANT (URGENT)	Approvisionnement	Matériel roulant	1 642,84 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1236342	08 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Caractérisation env. des sols dans le cadre des travaux de la CSEM : mandat 1656	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	79 986,48 $
ATTACHES ET RACCORDS AIMS	1236343	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - COURROIE D'ACIER	Approvisionnement	Transport et entreposage	2 142,27 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	1236346	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - COIN DE PRUCHE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 477,70 $
ENTREPRISE ROBERT GREEN INC	1236346	09 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - COIN DE PRUCHE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
MURALUNIQUE.COM INC.	1236356	08 NOV. 2017	ROSAY, MELINA	Muralunique.com - Impression murale de 16 pi de largeur par 105 po de hauteur. Voir soumission # 121.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 445,89 $
TECH-MIX	1236372	08 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ENROBE BITUM (ENTENTE 1200218)	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 413,88 $
KPMG S.R.L.	1236373	08 NOV. 2017	VAILLANCOURT, SERGE	Services professionnels BVG-SP-2013-37 Prolongation de contrat	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	20 997,50 $
HONEYWELL LTEE	1236381	08 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Cavalerie du SPVM (3684) - 1515, Voie Camilien-Houde - Soumission HON-17-M-0362 - Installer une dalle de propreté et deux bollards - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 530,20 $
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	1236397	08 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de luminaire - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	4 098,71 $
PIVIN & DRAPEAU INC	1236404	08 NOV. 2017	ACHILLE, RICHARD	Remise en fonction des 5 barrières levantes des guérites du dépôt à neige de la carrière St-Michel selon soumission S-17383	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	7 135,43 $
PNEUS METRO INC.	1236425	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	8 278,47 $
ENGLOBE CORP.	1236450	08 NOV. 2017	CARRIER, JEAN	Auscultation de 61 km-voies de chaussées pavées à la Ville de Montréal dans le cadre d¿un suivi de performance des caractéristiques d¿état que sont : la fissuration, l¿uni et l¿ornièrage	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 736,09 $
AREO-FEU LTEE	1236455	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CAPTEUR PRESSION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $
AREO-FEU LTEE	1236455	08 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CAPTEUR PRESSION	Approvisionnement	Matériel roulant	7 461,76 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1236491	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PIECES BOMBARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 723,71 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1236491	09 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PIECES BOMBARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	3 672,03 $
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1236496	09 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	CTN - Placement publicitaire - Campagne Vision Zéro, cette demande d'achat permettra de réaliser des placements publicitaires radio dans toutes les stations de radio de la grande région de Montréal. - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	31 496,25 $
C.P.U. DESIGN INC.	1236502	09 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat Ordinateur de table configuration ultra-petit + Ordinateur portatif (Ultrabook)	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 697,30 $
COMPUGEN INC.	1236523	09 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	70190 - Acquisition de stockage Informatique selon la soumission 3428421 SQ de COMPUGEN - Luc Morin - 2017-09-28 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 050,47 $
NOVEM DISTRIBUTION INC	1236525	09 NOV. 2017	THIBAULT, BRUNO	Commandes de pièces pour les travaux aqueduc MHM. Soumission 51024.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 503,95 $
ABLOY CANADA INC.***	1236527	09 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Achat d'une armoire à clé - R.Lefebvre	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 139,13 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	1236533	09 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-001234	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 253,56 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	1236534	09 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-001234	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 088,21 $
ART MUR	1236543	09 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	¿uvre de Karine Payette: Hospitalité III. 2017.	Culture	Autres - activités culturelles	2 519,70 $
EMILY FALVEY	1236556	09 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Mandat de services professionnels pour effectuer des recherches sur les pratiques en art public en lien avec des artistes autochtones.	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
GROUPE GID DESIGN INC	1236562	09 NOV. 2017	LAVERDIERE, SUZANNE	Réalisation d'un plan d'affaires pour le redressement du Musée Dufresne-Nincheri.	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	22 572,31 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1236565	09 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE DICKSON - CHENILLE DE BOMBARDIER ET CONE COUSSINET	Approvisionnement	Matériel roulant	18 558,43 $
EBI MONTREAL INC.	1236566	09 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Service de destruction d'uniforme de sécurité - R.Hamel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 687,68 $
LONG & MCQUADE LIMITED	1236574	09 NOV. 2017	BARRETTE, OLIVIER	Programme PIM: Achat de divers accessoires de musique pour le compte du programme	Culture	Bibliothèques	2 276,63 $
LALEMA INC.	1236592	09 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - FONDANT À NEIGE)	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	4 099,05 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1236597	09 NOV. 2017	LEHOUX, PATRICK	éclairage - maison de la culture	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Centres communautaires - Activités culturelles	7 231,98 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1236627	09 NOV. 2017	ROY, LYNE	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 564,42 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1236638	09 NOV. 2017	ROY, LYNE	PNEU RÉCHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 253,03 $
MEDIAQMI INC.	1236655	09 NOV. 2017	MERCILLE, ISABELLE	Media QMI - revues de presse - droits d'auteurs 2017-2018 selon la facture UR00001077.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	25 209,85 $
TERMINOTIX INC.	1236672	09 NOV. 2017	ROSAY, MELINA	Terminotix - Logiciel Logiterm Web + Jour de formation sur place sur LogiTerm Web.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 186,40 $
I.C.I. INFLUENCE COMMUNICATIONS INC	1236675	09 NOV. 2017	MERCILLE, ISABELLE	I.c.i. influence communications inc - frais de revues de presse sept 2017 selon la facture 12949.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 868,69 $
9229-5138 QUEBEC INC.	1236676	09 NOV. 2017	GAGNON, JEAN-YAN	Facture - Achat de meubles pour le bureau du nouveau chef de division - relations de travail - RH	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 081,40 $
LA SOCIÉTÉ DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1236685	09 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT D'UN CONTRÔLE - R.AMYOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 308,16 $
SUZANNE GAGNON, FELLOW CHRA	1236691	09 NOV. 2017	LAPOINTE, JOSEE	Honoraires services coaching exécutif SPVM 2017-03-08 - Suzanne Gagnon Facture #2017133	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 624,69 $
TEMOIN PRODUCTION INC.	1236695	09 NOV. 2017	BOUCHARD, DIANE	Paiement de la facture # 4921 pour service technique professionnel pour captation et webdiffusion en direct ou en différé - 31 octobre 2017	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 887,16 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1236707	09 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pièces d'aqueduc et égouts sur ententes cadres 1129138 et 1137513 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	37 098,97 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236711	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers sur entente cadre - Inventaire colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	577,95 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236711	09 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers sur entente cadre - Inventaire colbert	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 337,96 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236711	09 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers sur entente cadre - Inventaire colbert	Approvisionnement	Outillage et machinerie	2 714,96 $
LE GROUPE J.S.V. INC	1236711	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'outillage et quincaillerie divers sur entente cadre - Inventaire colbert	Approvisionnement	Environnement et nature	89,37 $
ELECTROMEGA LTEE	1236712	09 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de feu sonore sur entente 1165781 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	8 384,30 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC	1236714	09 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets de pluies et polars sur entente 1109736 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 733,89 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC	1236714	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gilets de pluies et polars sur entente 1109736 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	566,93 $
ENTREPRISES FORLINI DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1236715	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes, semelles, etc. de sécurité sur entente cadre 1081013 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 695,24 $
ENTREPRISES FORLINI DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1236715	09 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de bottes, semelles, etc. de sécurité sur entente cadre 1081013 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 082,24 $
AEROCHEM INC.	1236740	09 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - DEGRAISSEUR)	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	3 499,55 $
AEROCHEM INC.	1236740	13 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - DEGRAISSEUR)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	83,99 $
LUNCH INSOLITE	1236763	09 NOV. 2017	DE COURCY, DIANE	Frais de traiteur pour la réunion du Réseau des répondants de l'expérience client # 3 selon la facture 3789.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 008,89 $
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1236765	09 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de la facture # 624881 de Soquij pour Accesazim. Frais code d'accès Octobre 2017	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 210,51 $
GOODYEAR CANADA INC.	1236774	09 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pneus - Inventaire Dikson	Approvisionnement	Matériel roulant	7 983,93 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

ALIA CONSEIL INC.	1236787	09 NOV. 2017	LAPOINTE, JOSEE	Honoraires professionnels - Alia Conseil- Adaptations techniques pour la production formation en ligne (versions tablette) - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 057,75 $
FUSION JEUNESSE	1236794	09 NOV. 2017	TAILLEFER, FRANCINE	DA 523866: Activité dans le cadre du programme de sensibilisation à l'architecture et au design à bibliothèque de la MCC	Montréal-Nord	Bibliothèques	4 013,75 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1236803	09 NOV. 2017	LAFOND, DANIEL	Réparation d'une section de la conduite d'égout au 4515, rue Beaubien (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	11 338,65 $
GROUPE LOU-TEC INC.	1236810	09 NOV. 2017	CARRIER, JEAN	Location d'une nacelle à mât droit de 85' pour 2 jours	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	2 088,82 $
YANN JEUDY	1236832	10 NOV. 2017	LOGE, HERVE	Services professionnels pour paramétrer, suivre des dossiers institutionnels, de nouvelles constructions, contrôle qualité bases de données Mesure de consommation d'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 000,00 $
JLR INC.	1236833	10 NOV. 2017	GRIMARD, YVES	Facture - Service - 8 accès pour recherches dans base de données pour un bloc de 2000 recherches par année-Période du 1 décembre 2017 au 30 novembre 2018	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	10 498,75 $
TENAQUIP LIMITED	1236842	10 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	GP/Échelle et armoire pour garage mécanique Anjou	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 876,90 $
MARIO COTNOIR	1236859	10 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Branches de pin	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 300,00 $
GROUPE ABS INC.	1236861	10 NOV. 2017	ZILEMBO, BIAGIO	CORPO - Gestion environnementale des sols dans le cadre de la mise aux normes de l'aréna René-Masson - Incidence 15136	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 237,75 $
FORUM OUVERT HS	1236864	10 NOV. 2017	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Journée stratégique - ENJEUX dans la CONSTRUCTION - le 26 mars 2018 - # Facture OFO-CST-017-004	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 149,62 $
INSTITUT DE LA CONFIANCE DANS LES ORGANISATIONS	1236865	10 NOV. 2017	PEPIN, JULIE	Paiement de la facture # 2017-11-002-CFPM F2 pour frais de Conseiller en planification stratégique.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	5 124,44 $
HONEYWELL LTEE	1236885	10 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Maison de la culture Maisonneuve (0098) - 4200, rue Ontario est - Réf : HON-17-M-0363 - Remplacement de l'unité de climatisation refroidie à l'eau localisée au sous-sol derrière la salle mécanique d'ascenseur - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 380,61 $
HONEYWELL LTEE	1236893	10 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Maison de la culture Maisonneuve (0098) - 4200, rue Ontario est - Réf : HON-17-M-0363 - Remplacement de l'unité de climatisation refroidie à l'eau localisée dans la salle des serveurs - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 965,96 $
J.A. LARUE INC	1236918	10 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour souffleuses Larue - Inventaire Dickson	Approvisionnement	Matériel roulant	4 077,84 $
J.A. LARUE INC	1236918	13 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de pièces pour souffleuses Larue - Inventaire Dickson	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	153,72 $
LAVAGE DE VITRES DE L'EST LTEE	1236923	10 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Lavage de vitres extérieures et cadrages au Centre Oliver Jones	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 782,17 $
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1236928	10 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer l'automate OMRON C200H par un automate OMRON CJ1M, remplacer aussi la plaque palière du palier de rappel à la Bibliothèque Mile-End	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 639,18 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1236935	10 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	535,44 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1236935	10 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	15 335,00 $
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1236936	23 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Frais pour enregistrement de marques de commerce (noms, logos)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	18 550,00 $
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1236936	10 NOV. 2017	BOULVA, FREDERIC	Frais pour enregistrement de marques de commerce (noms, logos)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 300,00 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1236937	10 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Souder les portes extérieures et intérieures du bâtiment à l'Ex-Incinérateur Des Carrières	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 867,02 $
LES ENTREPRISES CAPPCO INC.	1236940	10 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Outillage et machinerie	734,58 $
LES ENTREPRISES CAPPCO INC.	1236940	10 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Construction	1 667,45 $
LES ENTREPRISES CAPPCO INC.	1236940	10 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	751,67 $
LES ENTREPRISES CAPPCO INC.	1236940	10 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - QUINCAILLERIE	Approvisionnement	Environnement et nature	214,68 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1236944	10 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 029,96 $
SYLVIE DESLAURIERS	1236968	10 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média - Accessibilité universelle dans les bibliothèques de Montréal - # Facture 171101	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,50 $
COFORCE INC.	1236972	10 NOV. 2017	BOISVERT, SUZANNE	Factures IN036713 et IN036714 pour le lavage des vitres au Biodôme et au Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 853,55 $
TAPIS DIMENSION INC	1236973	10 NOV. 2017	BOISVERT, SUZANNE	Soumissions 8409 et 8411 pour l'installation des tapis d'hiver au Biodôme et au Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 115,00 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1236983	10 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE LAMPE, TUBE NEON, MICRO-INTERRUPTEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	54,57 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1236983	10 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE LAMPE, TUBE NEON, MICRO-INTERRUPTEUR	Approvisionnement	Construction	1 017,16 $
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1236983	13 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE LAMPE, TUBE NEON, MICRO-INTERRUPTEUR	Approvisionnement	Construction	3 711,01 $
GESTION PFB	1236990	10 NOV. 2017	GUILLOTTE, JULIE	Soumission #SO-00518 / Projet 17-015-002 - ADM	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	3 584,63 $
9082-8179 QUEBEC INC.	1236997	10 NOV. 2017	COUTU, MARTIN	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 15-085 - 9758, boul. Gouin Est (RDP)	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 719,20 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1236999	10 NOV. 2017	DESHAIES, DANIEL	Remplacement d'une portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application de règlement 15-085 - 7403, boul. Gouin Est à RDP	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 199,50 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1237053	10 NOV. 2017	DUSSAULT, MARC	Commande de bols de puisard pour les travaux égout MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 227,09 $
VILLE DE MONTREAL-EST	1237063	10 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Paiement de la facture #2017-000464 pour frais de SIM - Consommation de carburant pour les véhicules du SIM (août et septembre 2017).	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 680,52 $
ABIOSPHERE EXTERMINATION	1237064	10 NOV. 2017	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Service d'exterminations de rongeurs	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	2 099,75 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1237069	10 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Paiements des factures Sauvageau pour location de véhicules. Oct. 2017 - PIERREFONDS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 563,81 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1237116	13 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Diverses factures - location d'un Grand Caravan sxt ou un camion T-150 Ford du 01 au 31 octobre 2017. Dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017. Service du greffe	Greffe	Greffe	4 719,21 $
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1237124	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 $
GROUPE ABS INC.	1237133	13 NOV. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Caractérisation environnementale phases II et étude géotechnique préliminaire dans le cadre du projet d¿aménagement de la cour Gaston Miron - Incidence 13807	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	6 048,42 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	1237136	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACHAT DE SONDES - DEMANDE DE LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 569,57 $
CROSSROADS C&I (TMA827266)	1237137	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES DE PLOMBERIE - DEMANDE DE LUC VÉZINA	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 389,32 $
TRANSMET LOGISTIQUE INC.	1237147	13 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Transmet logistique - Placement publicitaire - À nous Montréal - Soumission Hiver 2018	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 $
CLEAN WATER WORKS INC	1237152	13 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Travaux de réhabilitation de regard René-Lévesque/Champlain, en référence à la soumisson courriel du 17 octobre 2017/ TP-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 593,20 $
DASSYLOI	1237159	13 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Travaux de réparation sans tranchée de l'égout rue Notre-Dame en face de Panet/ Appel d'offre sur Invitation du 01 novembre 2017/ TP-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	14 790,11 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1237172	13 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	EGOUTS - Branchement d'égout au 7981-7987 Châteaubriand	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 771,69 $
YVES LACOMBE-PHOTOGRAPHE	1237173	13 NOV. 2017	HARDY, LISE	Yves Lacombe-Photographe - Budget et PTI de la Ville - 2 photos - Facture 385228	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 887,16 $
ROULEAU-PAQUIN DESIGN COMMUNICATION INC. (3095-8326 QUEBEC INC.)	1237177	13 NOV. 2017	BONNEAU, MARIE-EVE	Montage infographique version anglaise de l'avis du CdM femmes et itinérance et avis du CdM Conciliation famille-travail des élues selon la soumission 2602.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 149,62 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LUCILLE NELSON	1237182	13 NOV. 2017	BONNEAU, MARIE-EVE	Lucille Nelson_Traduction pour l'avis l'itinérance des femmes à Montréal pour le CdM selon la soumission courriel 26 octobre 2017.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	2 406,03 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1237185	13 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Réparations et achats en lien aux Bonnet de vanne, presse-étoupe et boîte/Soum du 24 oct et 01 nov 2017/ TP-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 484,01 $
MARIE-PAULE KASSIS	1237191	13 NOV. 2017	BONNEAU, MARIE-EVE	Marie-Paule Kassis Traduction de l'avis sur la conciliation travail famille des élu.es pour le CdM selon la soumission 25 octobre 2017	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 219,14 $
ALPHA-VICO INC	1237198	22 NOV. 2017	COURT, ALEXANDRA	ACHAT DE CHARIOTS DE LIVRES EN VU DU PROJET D 'IMPLANTATION DU CSP/BIBLIOTHÈQUES	Culture	Bibliothèques	15 050,10 $
RAJANI CONSULTANTS INC.	1237213	13 NOV. 2017	BIRON, PAULE	expert dossier 14-002617	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 715,00 $
LOCATION DICKIE MOORE.	1237230	13 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Location de la nacelle pour l'Unité Graffiti pour la statue MacDonald	Culture	Autres - activités culturelles	3 622,06 $
ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1237251	13 NOV. 2017	ZILEMBO, BIAGIO	CORPO - Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électrique dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson - Incidence 15133	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	9 900,64 $
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1237261	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - TETE MULTIFONCTION POUR RESERVOIR D'UREE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 365,26 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1237262	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de deux bureaux - Demande de Torres Thays	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 420,76 $
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1237268	13 NOV. 2017	BISHOP, BRIGITTE	Acquisition d'une licence SUPERText PDF Export Pack - Code PDF950A - Add-on for SUPERText : BatchProcess - 1 x Workstation Licence - Soumission 49957	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	12 598,50 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1237272	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - FILTRE, V-POD	Approvisionnement	Matériel roulant	2 507,42 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1237273	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Achat sèche cheveux - Demande de Luc Belleville	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 961,21 $
AVENUE 8 INC	1237278	13 NOV. 2017	DE COURCY, DIANE	Gestion et organisation d'un événement public dans le cadre du Prix Je Fais Mtl octroyé lors du concours de 2016 - BanQ - Bureau de suivi Je Fais Mtl selon la facture F-2976	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 674,56 $
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1237283	15 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - LINGE EN COTON	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	36,75 $
LES INDUSTRIES WIPECO INC.	1237283	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - LINGE EN COTON	Approvisionnement	Entretien et nettoyage	1 979,22 $
GROUPE SANYVAN INC.	1237287	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	Disposition de liquide et solide en référence au billet d'outillage - Demande de François Buteau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 649,84 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1237294	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 337,04 $
TECHNO FEU INC	1237295	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VÉHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 875,03 $
TECHNO FEU INC	1237295	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES DE VÉHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1237296	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 370,10 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1237298	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ -DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 307,04 $
TRACTION	1237299	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CABLAGE, BALLON SUSPENSION, BOYAU CHAUFFERETTE, SOUPAPE, CARTOUCHE	Approvisionnement	Matériel roulant	597,73 $
TRACTION	1237299	13 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - CABLAGE, BALLON SUSPENSION, BOYAU CHAUFFERETTE, SOUPAPE, CARTOUCHE	Approvisionnement	Matériel roulant	1 742,95 $
BIBLIO RPL LTEE	1237300	15 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal	Culture	Bibliothèques	5 988,48 $
MARCEL MATHIEU INC.	1237309	13 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	CHANGER DRAIN DE PLANCHER DANS SALLE DE BAIN - DEMANDE DE TORRES THAYS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 981,64 $
R.M. LEDUC & CIE INC.	1237311	16 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle au Centre de services partagés	Culture	Bibliothèques	2 366,00 $
LAFARGE CANADA INC	1237317	13 NOV. 2017	ACHILLE, RICHARD	LAS-BCO-TP2017 / Acquisition de pierre concassé selon notre entente.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	7 333,37 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1237327	15 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur entente 1143933 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	16 518,24 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1237327	13 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de pièces d'aqueducs et égout sur entente 1143933 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	22 411,88 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LES COMPTEURS LECOMTE LTEE	1237328	13 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de raccords pour compteurs d'eau sur entente 1184954 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 327,60 $
WOLSELEY CANADA INC.	1237329	13 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sellettes universelles et tuyaux en pvc sur entente cadre 1137506 et 1195469 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 721,28 $
WOLSELEY CANADA INC.	1237329	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sellettes universelles et tuyaux en pvc sur entente cadre 1137506 et 1195469 - Inventaire colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	2 555,29 $
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1237338	13 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de compteur d'eau sur entente 1185029 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	9 016,62 $
ULINE CANADA	1237340	15 NOV. 2017	BELLEMARE, NATHALIE	Achat de fournitures pour les besoins de la préparation matérielle des documents destinés aux bibliothèques de la Ville de Montréal	Culture	Bibliothèques	3 146,75 $
IMPERCO C.S.M. INC.	1237355	13 NOV. 2017	CARRIER, JEAN	Grenaillage de trois zones de la dalle d'acier du pont de la Concorde afin de permettre la mise en place d'une membrane Matacryl	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	3 464,59 $
TRANSPORT SIMULATION SYSTEM TSS	1237359	13 NOV. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Maintenance logiciel (SUS) pour les licences Aimsun. Voir soumission # 2017/410.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 703,61 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1237374	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - PIECES DE BOMBARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	8 052,10 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1237388	14 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	19 606,42 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1237388	14 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	1 574,81 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1237388	14 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Outillage et machinerie	109,56 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1237393	14 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BOTTINES ET MANTEAUX	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 157,50 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1237393	16 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - BOTTINES ET MANTEAUX	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 968,20 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1237397	14 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Location d'une rétrocaveuse pour travaux d'excavation au 8617 Saint-Dominique	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,16 $
NOVEM DISTRIBUTION INC	1237407	14 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Moraillons pour bouchons de verrouillages	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 003,16 $
C.P.U. DESIGN INC.	1237414	14 NOV. 2017	HADDAOUI, AMEL	Achat de Workstation de table + installation + Mémoire supplémentaire - 2 Dimm x 16 Go DDR4 - 2133 Mhz ou Mémoire supplémentaire - 1 Dimm x 32 Go DDR4 - 2133 Mhz	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 405,36 $
GOODYEAR CANADA INC.	1237429	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	2 587,73 $
SERVICES CONSULTRAIL INTERNATIONAL INC.	1237431	14 NOV. 2017	GUAY, PATRICE	expert dossier 16-002375	Dépenses communes	Autres - Administration générale	53 753,60 $
POISSANT EXCAVATION INC.	1237435	14 NOV. 2017	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Remplacement de drain privé au 8173, St-Denis	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	15 223,19 $
POISSANT EXCAVATION INC.	1237438	14 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	ÉGOUT - Remplacement de drain privé au 7169 St-Dominique	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 824,19 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1237440	14 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement au 3183 rue Monsabré. AO-17-041.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 288,77 $
LES CLOTURES ARBOIT INC.	1237443	14 NOV. 2017	FRADETTE, JOHANNE	Fournir la machinerie et la main d'¿uvre pour l'excavation de 66 trous 16"X72" - terre ramassé mais reste sur place	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	2 183,74 $
LAFARGE CANADA INC	1237447	14 NOV. 2017	FRADETTE, JOHANNE	Gravier 3/4" nette, pierre concassée VM-4, tonne métrique, conforme au devis normalisé 6VM-9 Ville de Montréal + frais de livraison	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	3 322,22 $
CUDDIHY O'BOMSAWIN AVOCATS	1237498	14 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 17-001234	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 076,82 $
GUAY INC.	1237504	14 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	service de grue	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 585,32 $
TENCO INC.	1237508	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - SABOT, LAME, RESSORT DE PELLE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 385,40 $
TENCO INC.	1237508	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE SAINT-LAURENT - SABOT, LAME, RESSORT DE PELLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	99,74 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

TENAQUIP LIMITED	1237514	14 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 601,78 $
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1237517	14 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES DE CHAUFFAGE - DEMANDE PAR DOMINIC PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 370,66 $
GRAFF DIFFUSION LTEE	1237527	14 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Évaluation de la juste valeur marchande de huit sculptures extérieures. Musée de Lachine	Culture	Autres - activités culturelles	4 199,50 $
CLAUDE MILLETTE	1237528	14 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Restauration, transport et installation de l'¿uvre La Naissance.	Culture	Autres - activités culturelles	10 918,70 $
ANNEXE COMMUNICATIONS INC	1237529	14 NOV. 2017	BARRETTE, OLIVIER	Montréal Joue - Honoraires du porte parole (Medhi) Mtl Joue 6	Culture	Bibliothèques	2 099,75 $
ATTRACTION IMAGES INC.	1237532	14 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Création et publication d'une vidéo de type «Évaluation de produits» pourtant sur la nouvelle application Cortège	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62 $
LELIA SFEIR	1237534	14 NOV. 2017	TREMBLAY, GINA	Coordination des journées d'accueil interculturelles. Réseau Accès culture	Culture	Centres communautaires - Activités culturelles	2 230,98 $
PROVENCHER ROY ET ASSOCIES ARCHITECTES INC	1237536	14 NOV. 2017	LAVERDIERE, SUZANNE	Réalisation d'un programme fonctionnel sommaire pour le projet Musée du Samouraï	Culture	Autres - activités culturelles	22 572,31 $
ERIC NOEL	1237539	14 NOV. 2017	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	Adaptation de l'¿uvre Le Petit Prince. Théâtre La Roulotte.	Culture	Autres - activités culturelles	2 632,74 $
CCPROFYL	1237542	14 NOV. 2017	MARCOTTE, ANNE-MARIE	ENQ 20171011 401 10 / Service d'enquête selon la facture 27076.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 571,46 $
ADECCO	1237550	14 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Service de saisie des résultats des votes lors de la soirée électorale du 5 novembre 2017 selon les factures QC-301334, QC-301772, QC-301752 et QC-301823.	Greffe	Greffe	6 976,45 $
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1237555	14 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-001971	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 641,75 $
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	1237556	14 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 15-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 659,89 $
ANNEXE COMMUNICATIONS INC	1237566	14 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Service de relation de presse - Festival Montréal joue pour les bibliothèques - # Facture 15090	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 939,65 $
SOCIETE RADIO-CANADA	1237571	14 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Placement média Campagne circulation « Waze » Proposition 20127333	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 724,44 $
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL , S.R.L.	1237572	14 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-002660	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 281,92 $
GROUPE HEMISPHERES INC.	1237573	14 NOV. 2017	HODDER, DANIEL	Réalisation des travaux informatiques pour des correctifs à apporter à la base de données de gestion écologique 17-1808	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	8 267,77 $
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1237574	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FLECHE DIRECTIONNEL ET BOITE DE CONTROLE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 470,39 $
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1237574	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FLECHE DIRECTIONNEL ET BOITE DE CONTROLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	83,99 $
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL , S.R.L.	1237576	14 NOV. 2017	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 17-001216	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 874,58 $
GASCON A.-G. INC.	1237587	14 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Plan emprise rue Grenet entre Salaberry et H.-Bourassa Ouest - Ref : Stéfan Galopin	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	3 044,64 $
ACIER TAG / RIVE-NORD	1237589	14 NOV. 2017	WU, CANDY YU	plaque de rue selon notre dessin- soum 73462	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 022,67 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1237593	20 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. VER INVENTAIRE CALE, TUBE ESSIEU, COUSSINET, JOINT	Approvisionnement	Matériel roulant	1 900,42 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1237593	14 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. VER INVENTAIRE CALE, TUBE ESSIEU, COUSSINET, JOINT	Approvisionnement	Matériel roulant	948,52 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1237621	14 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Post media - Placement média Campagne « Waze » Web, Big Box etc sur le réseau de Post media. Voir soumission ci-jointe.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 828,38 $
PELMOREX CANADA INC.	1237627	14 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Pelmorex - Placement publicitaire Météo Média - Campagne « Waze » - segment Web et Mobile. Voir soumission ci-jointe.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 674,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1237634	14 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-003637	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 621,73 $
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1237638	14 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-000366	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 417,97 $
DESIGNFUSION	1237639	14 NOV. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Solid Edge Premium - Flottant - Renouvellement Maintenance	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 263,61 $
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	1237648	14 NOV. 2017	TREMBLAY, GINA	Représentations du spectacle "Tam Ti Delam" / La Montagne secrète	Culture	Autres - activités culturelles	9 448,87 $
TENCO INC.	1237655	15 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - TOURNIQUET SALEUSE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
TENCO INC.	1237655	14 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - TOURNIQUET SALEUSE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 817,34 $
NOVEM DISTRIBUTION INC	1237656	14 NOV. 2017	LAPERRIERE, RACHEL	DA 524501, cadenassage Aqueduc 2017	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	14 022,12 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1237665	14 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Achat de matériaux pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	4 161,73 $
SERVICES INFORMATIQUES INSITU INC	1237666	14 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Contrat - Effectuer une évaluation de la sécurité des systèmes et des infrastructures du CGMU - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 994,88 $
FREEMAN EXPOSITIONS LTD	1237681	14 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Installation des prises électriques pour le kiosque ITS Word 2017 - Ref : Yannick, Roy	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- A répartir	4 642,97 $
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1237691	15 NOV. 2017	DE COURCY, DIANE	Location de salle pour le 3e anniversaire de Je Fais Mtl selon le contrat de location.	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 769,06 $
BEATRICE FAVEREAU	1237707	15 NOV. 2017	CHARPENTIER, ANNE	Illustrations pour Papillons en liberté 2018; licence d'utilisation pour sept illustrations au trait avec accents de couleur et lavis; livraison en format vectoriel / soumission 628	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $
DUPRAS LEDOUX INC	1237709	15 NOV. 2017	CHARPENTIER, ANNE	Contrat de gré à gré pour des services professionnels en télécommunications et surveillance des travaux du projet Métamorphose de l'Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	24 000,00 $
LA PRESSE LTEE	1237713	15 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	La Presse - Placement média Campagne « Waze » Multi et Mobile	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 249,39 $
IMPRIMERIE GROUPE LITHO INC.	1237714	15 NOV. 2017	CHARPENTIER, ANNE	Soumission 086535 / Dépliants 2 lots - 37 000 en français et 10 000 anglais	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 570,00 $
MATRICES CARRITEC	1237717	15 NOV. 2017	LABRECQUE, MICHEL	Soumission MB-40471-R1 / Tiges à boucle en acier inoxydable	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 975,00 $
BELL MEDIA INC.	1237720	15 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Bell Média - Placement média Campagne « Waze » Soumission 20134408	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 724,44 $
C.P.U. DESIGN INC.	1237721	15 NOV. 2017	GAGNON, KRYSTEL	Acquisition d'un workstation de table X8G99UP#ABC et de mémoire supplémentaire J9P83AA selon notre entente.	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	2 102,65 $
UNITED RENTALS DU CANADA	1237764	15 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Location génératrice - travaux RIO	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 060,00 $
J.B.A. LE RESTAURATEUR	1237765	15 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Maison du Citoyen (1043) - 12090, rue Notre-Dame est - Déneigement 2017-2018 (portion 2017) - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 940,54 $
TECHNO CVC INC.	1237777	15 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - ALTERNATEUR ET REGULATEUR	Approvisionnement	Matériel roulant	3 396,96 $
9205-6126 QUEBEC INC	1237782	15 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Déménagement des services administratifs des travaux publics de Ville-Marie vers la nouvelle cour de services située au 1455 Bercy - Incidence 14006	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	9 539,17 $
GROUPE NICKY	1237784	15 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Centre opérationnel ouest (3686) - 2805, boulevard Thimens - Soumission 2614 - Déneigement 2017-2018 (portion 2017) - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 671,97 $
BOUTY INC	1237804	15 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	achat de 51 chaises ergonomiques std pour le SGPVMR et une chaise spécifique pour Mme Gergana Hristova.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	15 402,36 $
BOUTY INC	1237804	15 NOV. 2017	PAQUETTE, CAROLE	achat de 51 chaises ergonomiques std pour le SGPVMR et une chaise spécifique pour Mme Gergana Hristova.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	302,01 $
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1237807	15 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	CORPORATION GESTION DES LOISIRS DU PARC - location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. Villeray-St-Michel-Parc-Extension.	Greffe	Greffe	2 624,68 $
LINOVATI INC.	1237823	15 NOV. 2017	BEAUCHAMP, LOUIS	Convention de services professionnels : revoir la fonction et la structure de l'unité info-travaux du Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	20 971,25 $
LA BOITE SYLVAIN SIMARD	1237827	15 NOV. 2017	BEAUCHAMP, LOUIS	Service - production de 2 vidéo pour la version web de À nous Montréal - tournage Centre Claude Robillard - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 146,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

COLLECTIF ESCARGO INC.	1237834	15 NOV. 2017	PARIS, YVES	Conception et production de l'illustration de la murale du Golfe au Biodôme de Montréal - Migration	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 551,15 $
PIANO ESMONDE WHITE	1237845	15 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Réparation et accords du piano à La Chapelle Historique du Bon Pasteur.	Culture	Autres - activités culturelles	3 548,58 $
TVA VENTES ET MARKETING INC.	1237873	15 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	TVA Ventes et Marketing - Placement média - Campagne Waze - Projet 2175799 - Service des communications	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 057,29 $
ARBITRAGE J.P. LUSSIER INC.	1237878	15 NOV. 2017	GAGNON, JEAN-YAN	Grief : V-AP-2015-1041 - Shanidar-Elaine Kerlegrand - facture 7877	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 678,41 $
F. HAMELIN & ASSOCIES LTEE	1237882	15 NOV. 2017	GAGNON, JEAN-YAN	Régime de retraite - Association des chefs pompiers de Montréal inc. selon les factures 6931 et 6932.	Ressources humaines	Gestion du personnel	5 815,85 $
LA PEPINIERE ESPACES COLLECTIFS	1237884	15 NOV. 2017	ANGERS, VERONIQUE	Prolongation du mandat pour l'opération et l'animation de la bibliothèque au parc Rutherford_17-1807	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 792,71 $
SOLUTIONS EPCC INC	1237887	15 NOV. 2017	BIRON, PAULE	expert dossier 16-002891	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 204,74 $
LM TREMBLAY SCENOGRAPHE	1237892	15 NOV. 2017	BERNIER, MARTINE	Design pour la modification de 4 modules d'une exposition existanteau centre de la biodiversité.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 845,00 $
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	1237894	15 NOV. 2017	BIRON, PAULE	expert dossier 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 015,77 $
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	1237895	15 NOV. 2017	BIRON, PAULE	expert dossier 16-002807	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 480,38 $
PLEIGER PLASTICS COMPANY	1237896	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - BARRE D'ABSORPTION	Approvisionnement	Matériel roulant	25 898,78 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1237908	15 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Vêtements ignifuges et arc flash - soum #93210	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 029,02 $
EPM MECANIQUE	1237912	15 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Caserne 58 (3333) - 11, rue Centre Commercial, Roxboro - Soumission EST6023 - Remplacement de l'aérotherme Chromalox - 1 soumission	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 125,38 $
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1237917	15 NOV. 2017	PERRAS, SYLVAIN	Facture - Frais - Transport en commun, taxi, stationnement (Facture coupons de Taxi Diamond Compte 011782 pour le mois d'octobre 2017) - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 414,62 $
COLLEGE DE MAISONNEUVE - INSTITUT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1237931	15 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	location de salle le 5 novembre 2017. Élection générale. Arr. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.	Greffe	Greffe	2 120,15 $
LINDE CANADA LIMITEE	1237970	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants sur entente cadre - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 173,09 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1237972	15 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat d'aqueducs et égout sur ententes cadre 1137513 et 1129138 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	43 854,17 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1237973	15 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	Achat de pièces d'aqueduc et égouts sur entente 1143933 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	23 710,52 $
REAL HUOT INC.	1237974	15 NOV. 2017	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de compteurs d'eau sur entente cadre 1184859 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	33 523,10 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1237975	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de trappes à puisards sur entente cadre 1005686 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	5 547,12 $
LALEMA INC.	1237977	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'absorbants en granules sur entente cadre 1141728 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	3 571,67 $
ENTREPRISES FORLINI - DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1237979	15 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes, souliers et autres accessoires de sécurité sur entente cadre 1081013 et 1143452 - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 642,20 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1237988	15 NOV. 2017	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Formation personnalisée pour CIVIL 3D pour 3 personnes	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 409,47 $
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1237992	16 NOV. 2017	ROY, SYLVAIN	Achat d'un instrument pour contrôler la température de la chambre froide dans le but de réaliser des essais d'écaillage - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 653,04 $
NICOLE KENNEDY	1237999	16 NOV. 2017	BONNEAU, MARIE-EVE	Nicole Kennedy_Traducteur_ franç.à l'angl. de l'avis Montréal ville festive pour toutes, sécurité des femmes lors d'événements à Mtl pour le Conseil des Montréalaises selon l'évaluation des coûts 25 octobre 2017.	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 772,31 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SERVICES ANIMALIERS DE LA RIVE-SUD	1238005	16 NOV. 2017	BONNEAU, ISABELLE	Accompagnement en tant qu'opérateur dans le cadre du projet de Centre de services animaliers - Incidence 13783	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	5 249,37 $
NOVEM DISTRIBUTION INC	1238009	16 NOV. 2017	PERREAULT, LUC	Des Bouchon de verrouillage compressible pour boîte de vanne .	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	7 217,16 $
DIGITALSTATE SOLUTIONS INC.	1238022	16 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Autoriser une dépense auprès de Digital State pour services d¿analyse et de développement de plateforme technologique dans le cadre de la transformation de la présence numérique de la Ville de Montréal - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 979,59 $
BOUTY INC	1238031	16 NOV. 2017	BOUVRETTE, JEAN	Achat, livraison et installation de chaises pour la nouvelle cour de services Ville-Marie - Incidence 14006	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	54 705,76 $
LAFARGE CANADA INC	1238056	16 NOV. 2017	BERTHELOT, ROGER	BON DE COMMANDE POUR LA PIERRE / AQUEDUC / ENTENTE D'ACHAT 1195735	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 778,06 $
LAFARGE CANADA INC	1238056	20 NOV. 2017	BERTHELOT, ROGER	BON DE COMMANDE POUR LA PIERRE / AQUEDUC / ENTENTE D'ACHAT 1195735	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	1 470,75 $
FISHER SCIENTIFIQUE	1238074	16 NOV. 2017	LABRECQUE, MICHEL	Soumission # 618252 / Produits chimiques et petits équipements pour le laboratoire de la recherche au JB	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 681,70 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1238081	17 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES WIX)	Approvisionnement	Matériel roulant	320,32 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1238081	16 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES WIX)	Approvisionnement	Matériel roulant	2 113,68 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1238081	16 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES WIX)	Approvisionnement	Construction	69,17 $
MIRCOM TECHNOLOGIES LTD.	1238087	16 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Achat composante incendie pour les requêtes. - S.Trudel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 684,12 $
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1238090	16 NOV. 2017	LAPOINTE, LOUIS	Achat de terre n°1 (mélange à gazon et fosse d'arbre) dans le cadre de la plantation d'arbres 2017-2018 dans l'arrondissement RDP-PAT.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	5 236,25 $
NEDCO	1238094	16 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	ACHAT LUMIERE MURAL LED - E.DESROCHERS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 789,10 $
PAPRIKA COMMUNICATIONS INC.	1238194	16 NOV. 2017	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat à PAPRIKA COMMUNICATION Inc. pour la production du design graphique des panneaux d'accueil et d'interprétation dans le cadre du projet de la signalétique de la promenade Fleuve-Montagne 17-6170	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 186,41 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1238198	16 NOV. 2017	DRAPEAU, MATHIEU	Accorder un contrat de service techniques à GHD Consultants pour réaliser diverses expertises sur la fontaine lumineuse du parc Lafontaine - 16-1685 I002	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 603,69 $
GUERRIERO INC.	1238200	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Enlever arbre tombé et déraciné, enlever tables à pique-nique brisées au 9091, boul. Henri-Bourassa ouest	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 467,21 $
CEGEP DU VIEUX MONTREAL	1238208	16 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	CEGEP DU VIEUX-MONTREAL - Location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. Ville-Marie.	Greffe	Greffe	2 956,45 $
INFYNIA.COM INC.	1238210	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Location mensuelle de 2 modules de surveillance pour infrastructure Hippodrome	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 748,12 $
ACIER BALCON CLOTURE ORNEMENTAL INC	1238213	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Remplacer le balcon extérieur de la sortie arrière cafétéria par un nouveau balcon en acier galvanisé au Pavillon Lafontaine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 811,05 $
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1238218	16 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	60110 - Articulate 360 teams - Quote number 00026068 - Georges Dion	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 676,65 $
CARR MCLEAN LIMITED	1238237	16 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Achat de divers matériels (hollinger shot style box, acrylic coated storage box, map folders, neg preservers et carmac drop front box) pour le traitement de documents d'archives selon la facture 811933	Greffe	Greffe	3 376,17 $
COMPRESSEURS GAGNON INC	1238246	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement de 2 pompes rebâties, vérification du système au Ateliers municipaux Rouen	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 605,70 $
CANOE.CA	1238251	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Canoe.ca - Placement média publicitaire - A nous Montreal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 405,28 $
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1238252	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Entretien ménager pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 360,53 $
PELMOREX CANADA INC.	1238259	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Pelmorex Canada - Placement média publicitaire - A nous Montreal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 519,70 $
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1238260	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Relampage extérieur complet au PDQ 23	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 639,28 $
GESTION PFB	1238262	16 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	Fournir main-d'¿uvre pour changer 5 bras des retours de porte, peinturer 5 portes et remplacer 5 coupe-froid, disposition des déchets au CO Est	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 596,91 $
OBOXMEDIA	1238265	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Oboxmedia - Placement média publicitaire - A nous Montreal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 598,03 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

MEDIAQMI INC.	1238274	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Media QMI - journal de Montréal - Placement média publicitaire - A nous Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 254,61 $
HYDRO-QUEBEC	1238277	16 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Prolongement de ligne souterraine pour la nouvelle cour de services Outremont - Incidence 14647	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	19 392,87 $
GROUPE V MEDIA INC.	1238278	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Groupe V Média - Placement média publicitaire - A nous Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 199,51 $
MAGAZINE URBANIA INC.	1238285	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Magazine Urbania - Placement média publicitaire - A nous Montreal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 724,44 $
SOCIÉTÉ DE TELEDIFFUSION DU QUEBEC (TELE-QUEBEC)	1238288	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Service - Placement média publicitaire	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 624,69 $
W. COTE ET FILS LTEE	1238295	17 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE LAME, SABOT, TUBE FIXATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	84,48 $
W. COTE ET FILS LTEE	1238295	16 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. PIR INVENTAIRE LAME, SABOT, TUBE FIXATION	Approvisionnement	Matériel roulant	3 941,94 $
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC	1238316	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Etiquette et ruban adhesif commerce inc - impression de vignettes - Carte accès Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 181,14 $
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1238333	16 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Placement média publicitaire - A nous Montréal - Facture	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	31 491,00 $
LORRIE JEAN-LOUIS	1238338	16 NOV. 2017	VASSART, CLAIRE	DA 524824 Services professionnels pour coordination et mise en ¿uvre des projets de l'arrondissement de Montréal-Nord	Montréal-Nord	Centres communautaires - Activités culturelles	5 000,00 $
C.P.U. DESIGN INC.	1238340	16 NOV. 2017	BOULIANNE, MARTIN	Achat - Ordinateur portatif Convertible et accessoires informatique - Service des infrastructures, voirie et transports - # de dérogation R280793 et R280796	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 963,49 $
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1238345	16 NOV. 2017	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE 2017 TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	16 378,05 $
ANIXTER CANADA INC.	1238355	16 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Maintenance et réparation du réseau de télécommunication extérieur du CGMU 2017 - Ref : Patrick Ricci	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 558,55 $
OMBRAGES	1238371	17 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Services professionnels - Entretien de la Place d'Armes -Remise en état de marche du système DMX - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 360,09 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1238377	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 258,98 $
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1238383	17 NOV. 2017	BLAIS, MYLENE	LOCATION DE DEUX VEHICULES POUR LE PROGRAMME DE L'AGRILE DU FRENE ET PLANTATION -selon les factures M168886-03, M168886-04, M168886-05, M169480-03, M169480-04 et M169480-05	Pierrefonds - Roxboro	Horticulture et arboriculture	13 354,41 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1238384	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14 096,26 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1238385	17 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	ROBINET-VANNE,152MM (6"),OUVERTURE GAUCHE,JOINT MECANIQUE X MECANIQUE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 479,69 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1238385	17 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	ROBINET-VANNE,152MM (6"),OUVERTURE GAUCHE,JOINT MECANIQUE X MECANIQUE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 808,52 $
GOODYEAR CANADA INC.	1238386	17 NOV. 2017	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Approvisionnement	Matériel roulant	6 962,44 $
14 EYE FILMS	1238390	17 NOV. 2017	PARIS, YVES	Convention de service professionnel pour l'animation, montage et motion design - selon soumission: Planétarium# PT-SSE-001 - pour l'année 2017 seulement	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1238394	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES DE MENUISERIE - DEMANDE DE ROBERT LANDRY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 343,32 $
G&S CONSULTANTS SENC	1238395	17 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Suivi environnemental des travaux d'excavation dans le cadre de la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Incidence 15190	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	3 529,15 $
SPI SANTE SECURITE INC.	1238396	17 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	BOITIER AVEC TREUIL DE SAUVETAGE ET SUPPORT POUR LIGNE DE VIE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 605,36 $
SPI SANTE SECURITE INC.	1238396	17 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	BOITIER AVEC TREUIL DE SAUVETAGE ET SUPPORT POUR LIGNE DE VIE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	1 962,11 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1238397	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 252,52 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1238403	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 252,52 $
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC	1238407	17 NOV. 2017	NUNES, DEMIS	Achat Lot 8 - Radio portatives mobile portes fixes - Sainte-Anne-de-Bellevue - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 942,01 $
STELEM	1238409	17 NOV. 2017	ASHKAR, CHRISTOPHE	LAC - scie a chaine hydraulique	Lachine	Réseaux d'égout	6 822,09 $
BOUTY INC	1238410	17 NOV. 2017	COURCHESNE, YVES	Achat de 31 chaises additionnelles pour les salles de réunion de 5 étages au 630 René-Lévesque O. - Service des finances - VOIR SOUMISSION 2 ARTICLES DISTINCTS (Tissus grade C noir)	Finances	Administration, finances et approvisionnement	6 005,65 $
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC	1238414	17 NOV. 2017	NUNES, DEMIS	Lot 5 Radios mobiles(M1) - Radio portatives mobile portes fixes - Côte St-Luc - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 556,64 $
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	1238418	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	MODIFICATION DE LA CHUTE À NEIGE - DEMANDE DE TORRES THAYS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 439,89 $
SODEM INC.	1238433	17 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	SODEM INC - location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. CDN-NDG.	Greffe	Greffe	2 183,74 $
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC	1238453	17 NOV. 2017	NUNES, DEMIS	Achat Lot 8 - Radio portatives mobile portes fixes - Pointe Claire - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 663,17 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1238457	17 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Travaux de branchement d'égouts au 3135 rue Lepailleur. AO-17-013.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	10 498,75 $
BRIO CONSEILS INC.	1238459	17 NOV. 2017	LALANDE, AGATHE	Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur de 20 250$ plus les frais d'administration de 7%, pour accompagner l'équipe de gestion des divisions de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance et relations interculturelles.	Diversité sociale et des sports	Développement social	22 748,17 $
COLLEGE NOTRE-DAME	1238463	17 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	COLLÈGE NOTRE-DAME - location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. CDN-NDG.	Greffe	Greffe	2 624,69 $
SPANISH & PORTUGUESE SYNAGOGUE	1238468	17 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	SPANISH & PORTUGESE SYNAGOGUE - location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. CDN-NDG.	Greffe	Greffe	2 300,00 $
LES PAVAGES S.V. MORMINA INC.	1238471	23 NOV. 2017	JOBIN, MICHEL	Voirie - Réparation d'une fuite. Pavage de la rue Everett à l'Est d'Iberville	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	9 448,87 $
LORRIE JEAN-LOUIS	1238481	17 NOV. 2017	TAILLEFER, FRANCINE	DA 524838, Services d'animation "Trousses familiales multilingues" avec Lorrie Jean-Louis	Montréal-Nord	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
BELL CANADA (SERVICES PROFESSIONNELS BELL QUEBEC)	1238485	17 NOV. 2017	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels auprès de la compagnie BELL dans le cadre du projet d'installation d¿équipements serveurs et télécoms - Anthony Ferrarini - 2017-11-13	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 300,49 $
CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITEE	1238493	17 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	La Corporation Cadillac-Fairview Limitée - Location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Anjou	Greffe	Greffe	2 362,22 $
JULIE DESILETS	1238495	17 NOV. 2017	DUQUETTE, ROBERT	Services professionnels - sans contrat	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 372,72 $
ENTREPRISES BURAK INC	1238507	17 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Holiday Inn Montreal Centre Ville - Location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Ville-Marie	Greffe	Greffe	2 832,56 $
LES IMPRESSIONS PLASTIMAX	1238514	17 NOV. 2017	JODOIN, LUC	Achat de 20000 cartes d'abonnés pour le projet CSDM et le projet CSPI	Culture	Bibliothèques	4 203,70 $
ANNICK BRABANT	1238516	17 NOV. 2017	RICO, ROSELINE	Projet de soutien à la francisation - Volet CHM - Recherche et rédaction pour circuits éducatifs destinées aux groupes en francisation. Facture 0037.	Culture	Autres - activités culturelles	2 141,74 $
HYDRO-QUEBEC	1238517	17 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Frais de concessions HQ (juillet à septembre 2017)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	79 044,56 $
JEAN-PHILIPPE UZEL	1238532	17 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Services professionnels pour la réalisation d'un étude sur les pratiques en art public en lien avec des artistes autochtones.	Culture	Autres - activités culturelles	3 149,62 $
POLYRON PACKAGING LTD.	1238534	17 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - SACS POLYETHYLENE	Approvisionnement	Transport et entreposage	2 418,91 $
MARTECH SIGNALISATION INC.	1238537	21 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - PLANCHES DE BARRICADES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	6 929,17 $
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1238539	17 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Frais de traiteur pour l'inauguration de l'¿uvre d'art public Cortège de Projet Eva	Culture	Autres - activités culturelles	2 333,35 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1238542	17 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - COMPTEURS D'EAU	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	25 428,14 $
SUZANNE PAQUET	1238543	17 NOV. 2017	PICARD, MICHELE	Recensement des pratiques en art public temporaire et éphémère. Volet 1 d'un étude de trois volets.	Culture	Autres - activités culturelles	3 930,00 $
COMMUNAUTIQUE	1238548	17 NOV. 2017	GUIDOIN, STEPHANE	Plan de visibilité : Partenaire or de l'événement : I.A. EN MISSION SOCIALE 25 ET 26 JANVIER 2018 selon la facture 2360.	Direction générale	Gestion de l'information	2 500,00 $
PRESFAB RUBTECH INC.	1238549	17 NOV. 2017	DUSSAULT, MARC	Commande d'anneau de puisards pour les travaux égouts MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	4 631,30 $
SONO VIDEO INC	1238557	17 NOV. 2017	VASSART, CLAIRE	DA 524794 :Remplacement d'équipement audio pour la salle 222 MCC	Montréal-Nord	Centres communautaires - Activités culturelles	5 898,83 $
ANNEXE COMMUNICATIONS INC	1238562	17 NOV. 2017	TREMBLAY, LOUISE	Service de relations de presse promotionnelles - Bonaventure 375e - 2 Factures	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 488,22 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1238573	17 NOV. 2017	FERREIRA, RUY PAULO	Génératrice Honda	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 798,97 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1238578	17 NOV. 2017	THIBAULT, BRUNO	Achat de robinets vannes 8". Soumission du 6 novembre 2017.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 686,11 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1238579	17 NOV. 2017	MORISSETTE, PIERRE	Pièces pour réparations et travaux de réparations sur des robinet de vanne Canada Valve 8" et 12". Soumission du 31 octobre 2017.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	21 314,57 $
INOLEC	1238580	17 NOV. 2017	THIBAULT, BRUNO	Lames et mèches à béton. Soumission 50078550-00 et 50078561-00.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 331,88 $
ISABELLE PRUNEAU-BRUNET	1238598	17 NOV. 2017	PARIS, YVES	Livraison du synopsis, moodboard, storyboard - 15-10-2017, Livraison du scénario dialogué, maquette animation, maquette de musique - 15-11-2017 et version lock: livraison finale du visuel et de la musique - 20-12-2017.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	15 000,00 $
CORNERS LIMITED INC	1238617	17 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Système de cage pour projet Migration pour chauve-souris	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 107,41 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1238628	17 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 634,67 $
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1238631	17 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Campagne Vision zéro - Abribus octobre 2017 135 faces - 2 factures	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	42 783,19 $
L & L IMPRESSION	1238644	17 NOV. 2017	VIDAL, STEPHANIE	Fourniture, installation et retraite des panneaux d'information pour les chantiers d'infrastructure de la Ville de Montréal - Types A & B - AO 17-16263	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	20 997,50 $
BOUTY INC	1238646	17 NOV. 2017	BOND, ALAIN	7 Chaises ergonomiques pour BCG - MODELE VTM3-SSE-99-N2-70-GA01-BU1 HUE-222 - EXTRA COUSSINAGE + 13 Chaises ergonomiques pour BCG - MODELE VTM3-SSE-99-N2-70-GA01-BU2 HUE-222 EXTRA COUSSINAGE. Voir soumission ci-jointe	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	6 474,79 $
CENTRE N A RIVE DE MONTREAL	1238656	17 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Visibilité lors de la 10e édition Journée du livre haïtien.	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 000,00 $
ALCHIMIES, CREATIONS ET CULTURES	1238659	17 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Visibilité à l'occasion du spectacle Oud à l'Ouest, le 10 novembre 2017 à la Maison symphonique.	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 565,66 $
ACADEMIE CANADIENNE DU CINEMA ET DE LA TELEVISION (SECTION QUEBEC) INC.	1238660	17 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Placement publicitaire lors du Gala des prix Gémeaux 2017	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 729,67 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1238672	20 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS POUR CAMIONS INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	11 343,69 $
GOSECURE INC.	1238690	20 NOV. 2017	CADIEUX, JAMES	Achat de Parefeu utilisé pour accès VPN, accès a distance des employés de la ville pour se connecter au réseau - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 175,87 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1238692	20 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Construction	4 453,76 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1238692	20 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FOURNITURES ELECTRIQUES	Approvisionnement	Énergie et produit chimique	907,09 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

GESTIONS SINOMONDE INC. - HOLIDAY INN MONTREAL CENTRE-VILLE	1238718	20 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	GESTION SINOMONDE / HOLIDAY INN CENTRE-VILLE - location de salle - élection générale du 5 novembre 2017. Arr. Ville-Marie.	Greffe	Greffe	2 097,65 $
KENWORTH MONTREAL	1238728	20 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - GOUVERNEUR ET CHAMBRE DE FREIN A AIR	Approvisionnement	Matériel roulant	2 076,41 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1238731	20 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 504,90 $
C.P.U. DESIGN INC.	1238734	20 NOV. 2017	ROSAY, MELINA	Ordinateur portatif (Ultrabook) et Station d'accueil	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	10 771,82 $
TECHNO FEU INC	1238746	20 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES POUR VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	9 163,58 $
TECHNO FEU INC	1238746	21 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES POUR VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 196,87 $
TECHNO FEU INC	1238746	21 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECES POUR VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	47,24 $
LAFARGE CANADA INC	1238754	20 NOV. 2017	HOOPER, CHANTAL	Fourniture de pierre concassée MG-20	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 622,09 $
RESEAU DE TRANSPORT METROPOLITAIN	1238770	20 NOV. 2017	PALMA GONZALEZ, JORGE	SRB Pie-IX: Plusieurs mandats octroyés par l'ancienne AMT pour le volet "Acquisitions de terrains et servitudes". travaux comportent l'élaboration, plans d'arpentage, la description technique (DT) pour fins d'expropriation, des rapport .	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	124 057,44 $
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'EXCAVATION MOTTILLO INC.	1238771	20 NOV. 2017	VASSART, CLAIRE	DA 525447:Paiement de facture #1488. Pour travaux de réparation au 11590 Bl. Lacordaire.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	8 818,95 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1238780	20 NOV. 2017	LAPERRIERE, RACHEL	DA 525446:Paiement de facture #2017-99. Réparations au 12760-12766 Bl. Langelier.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	10 446,26 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1238784	20 NOV. 2017	VASSART, CLAIRE	DA 525439 : Paiement de facture #2017-116. Réparation sur conduite d'égout au 12288 Proulx.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	5 984,29 $
MEGASECUR SE INC.	1238790	20 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat d'une digue portative 14'' x 30' pour le centre de formation Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	21 024,27 $
MEGASECUR SE INC.	1238790	20 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat d'une digue portative 14'' x 30' pour le centre de formation Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 201,68 $
FONDERIE LAPERLE DIR. TUYAUTERIES CANADA LTEE	1238808	20 NOV. 2017	LEARY, GENEVIEVE	Achat de grilles en fontes anti-vélos sur entente 1005686 - Inventaire St-Laurent	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 697,37 $
GROUPE ABS INC.	1238819	20 NOV. 2017	BOYER, MICHEL	LAC - Services professionnels pour l'évaluation environnementale pour la rénovation des installation aquatiques du parc Lasalle	Lachine	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	40 666,05 $
LES EQUIPEMENTS LAGUE	1238828	20 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Véhicule utilitaire Gator	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 700,00 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1238837	20 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 626,52 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1238841	20 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	POSTMEDIA - publication de l'avis du scrutin dans The Gazette. Conforme à la facture No. 5192. Élection générale 2017.	Greffe	Greffe	19 947,62 $
GROUPE NICKY	1238842	20 NOV. 2017	THERRIEN-BENOIT, CHRISTOPHER	Réparation du gazon : terre, tourbe et semence - dans différents endroits de l'arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	4 558,44 $
LABO S.M. INC.	1238843	20 NOV. 2017	PRONOVOST, RENE	Services professionnels - Réfection de la clôture (Phase 2) Jardin botanique de Montréal - analyse complémentaire JA-00070 et contingences	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 228,30 $
ETHNIQUE MEDIA INC.	1238844	20 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	ETHNNIQUEMEDIA - placement média "appel au vote" dans le cadre de l'élection générale 2017. Conforme à la Facture No. 5914.	Greffe	Greffe	11 810,04 $
9145-9115 QUEBEC INC.	1238846	20 NOV. 2017	PARIS, YVES	Studio A (enregistrement + mix) et autres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 850,00 $
ERIC BRAULT-POLIQUIN	1238849	20 NOV. 2017	CLOUTIER, SIMON	Programmation en ASP.net pour l'ajout de fonctionnalités d'une application web ou tout autre mandat de programmation en ASP.net	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	9 039,42 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1238858	20 NOV. 2017	PAQUIN, DOMINIQUE	Travaux d'excavation pour la réparation partielle d'un branchement d'égout - 10405 avenue du Sacré-Coeur	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	5 354,36 $
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1238859	20 NOV. 2017	BOISVERT, SUZANNE	40 rouleaux pour horodateur pour le stationnement Produits: 2009986-RPD5757541	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 413,15 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

9048-3173 QUEBEC INC.	1238861	20 NOV. 2017	GAUDET, MARTIN	Location de deux camions 12 roues pour transport de composte. Chargement au CESM à la pépinière.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	2 293,98 $
MYRIAM BARIL-TESSIER	1238863	20 NOV. 2017	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Banque d'images sur la vie quotidienne des immigrants à Montréal selon la facture 2017-11-02.	Direction générale	Autres - activités culturelles	2 267,71 $
ALIA CONSEIL INC.	1238873	20 NOV. 2017	PERRAS, SYLVAIN	Conception de manuel d'utilisateurs selon l'offre de service du 30 octobre 2017.	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	2 042,06 $
CONSTRUCTION CPB INC.	1238891	20 NOV. 2017	LORD, MICHEL	INSPECTION DES BOITES À VOLUME EXISTANTE BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY selon la facture 900.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 646,94 $
SERVICES RECREATIFS DEMSIS INC.	1238902	20 NOV. 2017	DENIS, LUC	Autoriser l'octroi d'un contrat pour effectuer l'entretien des sentiers hivernaux avec services d'animation inter-arrondissement d'une dépense maximale de 50 117.60$ taxes incluses.	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	6 864,61 $
SERVICES RECREATIFS DEMSIS INC.	1238902	21 NOV. 2017	DENIS, LUC	Autoriser l'octroi d'un contrat pour effectuer l'entretien des sentiers hivernaux avec services d'animation inter-arrondissement d'une dépense maximale de 50 117.60$ taxes incluses.	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	6 864,61 $
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1238906	20 NOV. 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Facture- Abonnement IP à la bibliothèque virtuelle du MTQ pour l'accès en ligne aux normes "ouvrages routiers". Période: 2017-11-18 au 2018-11-17. - SIVT	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 346,51 $
SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL	1238922	20 NOV. 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Avant première du film Blade Runner 2049	Culture	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 126,80 $
TECHNO-CONTACT INC.	1238987	21 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	PANNEAU ÉLECTRIQUE 72 CIRCUIT - E.DESROCHERS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 103,53 $
LAURIN LAURIN (1991) INC.	1238994	21 NOV. 2017	WU, CANDY YU	C. 1290 - Construction ou modifications aux conduits souterrains - Construction des bases et de raccordement aux divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 430 506,60 $
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1238995	21 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Service mise a niveau du controlleur sys5 - A.Kamil	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 228,40 $
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1238996	21 NOV. 2017	LABOS, COSTAS	Filtres plissés - Accessoire et pièce de remplacement pour appareil et système de CCV - P.MAILLOUX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 550,58 $
STANEX INC.	1239001	21 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Contrat de service 2018 pour l'entretien Powerware #9155 - Sécurité - R.Hamel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 228,38 $
B W TECHNOLOGIES LTD	1239005	21 NOV. 2017	FORTIN, FRANCINE	Achat composantes de systèmes d'alarme - R.Gagné	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 382,62 $
AUBE CONSEIL INC	1239012	21 NOV. 2017	DE COURCY, DIANE	Factures - Accompagnement du bureau expérience client - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 669,32 $
VIDEOTRON S.E.N.C	1239021	21 NOV. 2017	WU, CANDY YU	Enfouissement de réseau rue Rachel entre Molson et boul. St-Michel à Mtl (conversion)	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	111 450,58 $
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1239030	21 NOV. 2017	WU, CANDY YU	rencontre du programme d'équité salariale et interne	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 897,85 $
PLOMBERIE MIRAGE INC	1239033	21 NOV. 2017	LAFOND, DANIEL	Réparation d'une section de la conduite d'égout au 3820, rue Laurier Est (A.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 923,93 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1239042	21 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FEUTRES, MANTEAUX ET JEANS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 511,74 $
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1239058	21 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Pièces	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	4 106,06 $
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1239079	21 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 007,90 $
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1239080	21 NOV. 2017	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP COLBERT - ENVELOPPES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 349,62 $
SYSTEMES & CONTROLES PRONEQ	1239089	21 NOV. 2017	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - CONTACTEURS D'ECLAIRAGE UNIPOLAIRES	Approvisionnement	Construction	16 693,01 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1239105	21 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	REAP. LAS INVENTAIRE INTERRUPTEUR PORTE, AJUSTEUR CHENILLE	Approvisionnement	Matériel roulant	2 096,91 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1239112	21 NOV. 2017	POITRAS, DOMINIC	AQUEDUC - Branchements d'égout au 7981-7987 Chateaubriand	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 771,69 $
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1239121	21 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	HUILE 15W40 ET 10W EN VRAC POUR ATT. MEC. CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 929,57 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

UNI-SELECT QUEBEC INC.	1239141	21 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, AMPOULE, LAMPE, BOOSTER A FREIN	Approvisionnement	Matériel roulant	2 872,81 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1239141	21 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - FILTRE, AMPOULE, LAMPE, BOOSTER A FREIN	Approvisionnement	Construction	206,84 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1239142	21 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PIECE BOMBARDIER	Approvisionnement	Matériel roulant	2 235,70 $
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	1239168	21 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Facture - location de salles pour l'assermentation des élus municipaux le 16 novembre 2017 au Marché Bonsecours. - Service du greffe - MANQUE INFO VOIR FACTURE	Greffe	Greffe	5 525,00 $
CHCR/CKDG FM	1239194	21 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Facture - placement média afin d'aviser les citoyens qu'une erreur d'impression de la carte de rappel est survenue. Conforme à la facture No.22340. Élection générale 2017	Greffe	Greffe	3 149,62 $
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1239202	21 NOV. 2017	PAQUIN, DOMINIQUE	Remplacement conduit égout - 12 059 rue Lavigne	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	4 724,44 $
TINK PROFITABILITE NUMERIQUE INC.	1239204	21 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	fonctionnalités du site web Élection Mtl. Conforme à la facture No. 507451. - Service du greffe	Greffe	Greffe	8 059,10 $
CREDO PRODUCTIONS INC.	1239206	21 NOV. 2017	LADOUCEUR-GIRARD, MARIE-CHRISTINE	Honoraires pour conception-planification et réalisation événement de mobilisation dans le cadre de la stratégie anti-rumeurs selon la facture 1319.	Direction générale	Autres - activités culturelles	10 262,53 $
CYCLO CHROME INC.	1239216	21 NOV. 2017	HOGUE, ROBERT	Facture - Réparation du 1688 à 1717 - et nettoyage SPVM -	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 023,59 $
G. DAVIAULT LTEE	1239218	21 NOV. 2017	PUGI, BENJAMIN	Lieu d'élimination de la neige - A-13 Thimens - Reconstruction du portique de gabarit - Matériel et installation - Selon soumission 22630.02	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	11 128,67 $
SCOTTS CANADA LTEE	1239231	21 NOV. 2017	BILODEAU, MATHIEU	Substrats	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 050,00 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1239263	22 NOV. 2017	MARCOTTE, CATHY	Achat - BATTERIE D'ACCUMULATEURS,12 V,GROUPE BCI 65,CCA 850 AMP,CA 1000 AMP,RC 160 MINUTES - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 240,22 $
REMORQUAGE METEOR INC.	1239324	22 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Paiements des factures pour frais de remorquages -- Météor.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 967,50 $
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	1239371	22 NOV. 2017	GERBEAU, ANNIE	notaires dossier 17-002894	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 089,25 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1239380	22 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-000328	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 935,50 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1239382	22 NOV. 2017	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-002155	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 283,50 $
NOVEM DISTRIBUTION INC	1239397	22 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Moraillons pour bouchons de verouillages compressibles, selon la soumission 51020 du 31 octobre 2017/ TP-Karl Saulnier	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 882,71 $
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC	1239402	23 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de vêtements à l'effigie de Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	92,39 $
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC	1239402	22 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de vêtements à l'effigie de Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	8 986,92 $
FREEMAN AUDIOVISUEL CANADA	1239426	22 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	FREEMAN AUDIOVISUEL - location d'appareil électronique le 5 novembre 2017 au Palais de Congrès (soirée électorale) dans le cadre de l'élection générale selon la facture 90822889	Greffe	Greffe	5 578,25 $
BELL CANADA	1239443	22 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Paiement de la facture 94898044 du 10 novembre 2017 pour travaux en urgence " briser et reconstruire un massif, intersection Ontario et Dorion, TP-Aqueduc-Alejandro Restrepo	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 741,22 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1239486	22 NOV. 2017	LUSSIER, VERONIQUE	Paiement des factures # 5013413MON et 5013413MON pour Placement publicitaire Poste media.	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	12 400,53 $
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC	1239510	22 NOV. 2017	TAILLEFER, FRANCINE	DA525397: Paiement facture #1500. Pour travaux de réparation sur conduite d'aqueduc au 11570 av. des Narcisses.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	4 094,51 $
ENTREPRISES BURAK INC	1239515	22 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	location de salle le 29 octobre pour le BVA. et service de gardiennage samedi et dimanche - Élection générale 2017.Conforme à la facture No. 31017. - Service du greffe	Greffe	Greffe	4 107,64 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q.)	1239517	22 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Renouvellement des immatriculations des appareils d'hiver (nov2017) - parc de véhicules selon les avis de paiement.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 446,10 $
STELEM	1239521	22 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Manipulateur électrique, clé de vanne et extension 36", en référence à la soumission !14342 du 31 oct 2017/ TP-Alejandro Restrepo	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	21 422,70 $
INOLEC	1239522	22 NOV. 2017	DEVEAU, DOMINIQUE	Achat d'un appareil gel de tuyaux électrique RID68967 pour le centre de formation Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 644,70 $
INOLEC	1239522	22 NOV. 2017	DEVEAU, DOMINIQUE	Achat d'un appareil gel de tuyaux électrique RID68967 pour le centre de formation Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	27 676,86 $
FORMADRAIN INC.	1239546	23 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Réhabilitation du drain 6" , du 1773 rue St-Denis, en référence à la soumission courriel du 17 novembre 2017/ TP-Jonathan Labonté.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	7 034,16 $
TACEL LIMITEE	1239551	22 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection Lapierre et Newman (#1761) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	8 555,43 $
LES SERVICES EXP INC.	1239565	23 NOV. 2017	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Étude géotechnique, caractérisation environnementale et sondage dans les chaussées. Réfection routière des tronçons de la 21e, 35e, 39e et 42e avenue - Arr. Rosemont - La Petite Patrie	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 989,95 $
DYADE COMMUNICATION VISUELLE INC.	1239570	23 NOV. 2017	PEPIN, JULIE	Paiement de la facture # 15707 pour frais d'infographiste - Rapport annuel 2017 (30 % signature)	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	2 040,96 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1239573	23 NOV. 2017	HOGUE, ROBERT	Pneus bridgestone blizzak DM-V2 pour véhicules SPVM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 150,90 $
9203-4347 QUEBEC INC.	1239579	23 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Tournage vidéo Lemieux-Pilon selon devis 1071 - # Facture 1266	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 459,35 $
MARTIN ROY ET ASS. INC.	1239585	23 NOV. 2017	BEAUDREAULT, BRIGITTE	SURVEILLANCE ÉLECT. - FAISCEAUX D'HISTOIRE - MC	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Éclairage des rues	19 814,99 $
LES ARCHITECTES FABG INC.	1239587	23 NOV. 2017	BEAUDREAULT, BRIGITTE	PLANS ET SURVEILLANCE - ARCHITECTURE - FAISCEAUX D'HISTOIRE - MC	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Éclairage des rues	16 787,50 $
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1239598	23 NOV. 2017	DUPUIS, JEAN-LUC	Tenue d'un sondage pour A nous Montréal	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 716,58 $
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1239623	23 NOV. 2017	LEVESQUE, PIERRE	TEM - Maison culture Mercier (0811) - 8105, rue Hochelaga - Soumi. 1640ES-1114 - Monte-charge 123 : mise à jour du contrôleur actuel pour un modèle JHD-100 de Automatisation JRT ainsi que le emplacement du ruban sélecteur d'étage - 1 soum.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 003,09 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1239652	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	3 256,71 $
TECHNO FEU INC	1239665	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $
TECHNO FEU INC	1239665	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Matériel roulant	3 868,81 $
TECHNO FEU INC	1239665	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE VIAU - PIECE DE VEHICULE D'INCENDIE	Approvisionnement	Construction	91,95 $
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1239671	23 NOV. 2017	DUQUETTE, ROBERT	Services professionnels sans contrat - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	2 624,97 $
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1239672	23 NOV. 2017	GAGNON, ALAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	35 644,41 $
STELEM	1239677	23 NOV. 2017	HAMELIN-PROVOST, GINETTE	RÉAP. LAS INVENTAIRE ECROU DE MANOEUVRE	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	3 212,62 $
GESTION USD INC	1239688	23 NOV. 2017	RABY, MICHEL	2017 - Bacs roulants 660 L gris charcoal incluant impression du logo sur le devant	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	22 327,00 $
REGULVAR INC	1239695	23 NOV. 2017	LORD, MICHEL	RENOUVELLEMENT ANNUEL POUR LICENCE entilliWEB UNLIMITED	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 952,77 $
SIGNALISATION VER-MAC INC.	1239722	23 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Inspection et réparation PMV mobile, en référence à la soumission # 20920 du 20 novembre 2017/ TP-Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 057,80 $
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	1239729	23 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de boîtier avec treuil de sauvetage 39'SS #IN-2366 pour le centre de formation Maxim'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	18 104,04 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1239741	23 NOV. 2017	CYR, RAOUL	Achat d'un photocopieur - appareil multifonctions Sharp MX4070N. Voir soumission ci-jointe	Finances	Administration, finances et approvisionnement	5 993,74 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	1239778	23 NOV. 2017	WU, CANDY YU	compte à payer 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 076,31 $
GROUPE CONSEIL SCO	1239784	23 NOV. 2017	WU, CANDY YU	compte à payer 2017	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 033,91 $
GESTION PFB	1239801	23 NOV. 2017	GINCE, MARTIN	Main d'¿uvre installation abris extérieurs	Diversité sociale et des sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	2 091,75 $
KENWORTH MONTREAL	1239802	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - CARTOUCHE ET ELEMENT ASSECHEUR D'AIR	Approvisionnement	Matériel roulant	4 824,88 $
GOODYEAR CANADA INC.	1239803	23 NOV. 2017	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEU	Approvisionnement	Matériel roulant	8 356,33 $
JONATHAN ROBERT	1239847	24 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Convention de services professionnels pour assurer le design d'un personnage 2D et d'en faire l'animation dans le cadre de la production du spectacle Jeunesse intitulé « À bord du SSE-4801»	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 000,00 $
BOX ARCHITECTURES S.E.N.C.R.L.	1239858	24 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Participation à titre de juré pour le concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque Maisonneuve	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	5 924,86 $
DINU BUMBARU	1239859	24 NOV. 2017	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Participation à titre de juré pour le concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque Maisonneuve	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	5 924,86 $
PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE	1239868	24 NOV. 2017	BERNARD, MANON	SLT-TP PARCS - Fournitures de plantes selon demande de prix 17-723, remplace BC 1221105	Saint-Laurent	Horticulture et arboriculture	18 134,70 $
BEAUDOIN HURENS INC.	1239882	24 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	17-1849 - Services professionnels, plans et cahier des charges, suivi et surveillance, réfection du système d'éclairage au parc Arthur-Therrien, de gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	11 548,62 $
INDUKTION GROUPE CONSEIL INC.	1239885	24 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	17-1878 - Services professionnels, évaluation des bases des tours d'éclairage du parc Sainte-Bernadette, appel d'offres sur invitation	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 871,44 $
LOCATION NATIONALE FOSS	1239886	24 NOV. 2017	GUINDON, PATRICE	Frais de cartes d'essence GRANDS-PARCS , VERDUN ET ANJOU, ET FRAIS DE CARBURANT SIM - année 2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	34 211,42 $
B3 INC	1239890	24 NOV. 2017	CORBEIL, JASMIN	15-1632 ¿ Préparation de documents techniques ¿ Réaménagement du parc Jos-Montferrand ¿ Arrond. VM ¿ 1 soumission gré à gré	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 750,79 $
CLEAN WATER WORKS INC	1239894	24 NOV. 2017	MARTHET, DOMINIQUE	Gainage drain 1038 Sherbrooke E, en référence à la soumission courriel du 01 novembre 2017/ TP-Jonathan Labonté	Ville-Marie	Réseaux d'égout	8 372,75 $
STELEM	1239896	24 NOV. 2017	IKHLEF, AMAR	Aimant, levier magnétique et réflectoscope	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 005,26 $
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	1239897	24 NOV. 2017	LAPOINTE, JOSEE	Formation PER-864, Recadrer les employés difficiles : l'approche Virage 180 - pour les contremaîtres - portion 2017	Ressources humaines	Gestion du personnel	25 751,33 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1239914	24 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	3 235,67 $
ESRI CANADA LIMITED	1239921	24 NOV. 2017	AYLWIN, CHANTAL	Devis de renouvellement contrat annuel de maintenance pour les licences ArcGIS (période de renouvellement: 2017-12-01 au 2018-11-30) - Division de la géomatique	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	55 947,27 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	1239941	24 NOV. 2017	CHRETIEN, NORMAND	PNEU RECHAPE RÉAPPROVISIONNEMENT INVENTAIRE DICKSON	Approvisionnement	Matériel roulant	2 916,66 $
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	1239965	24 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 098,45 $
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	1239969	24 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 323,11 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	1239978	24 NOV. 2017	DESJARDINS, SYLVIE	ACCESSOIRES D'ÉLECTRICITÉ - DEMANDE DE LUC BELLEVILLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 246,77 $
POSTMEDIA NETWORK INC	1239992	24 NOV. 2017	LECLERC, SERGE	Avis Public, Post Média / The Gazette, deux factures novembre 2017	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 465,54 $
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1240001	24 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de garde de sécurité, porte à faux et installation pour le Centre de formation Maxim'eau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 137,60 $
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1240001	24 NOV. 2017	COUTURE, CHARLES	Achat de garde de sécurité, porte à faux et installation pour le Centre de formation Maxim'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 567,17 $
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1240037	24 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	Paiement des factures # MM007095, MM007216, MM007253 et MM007272 pour JOURNAL MÉTRO - plan média dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017	Greffe	Greffe	6 288,76 $
COGECO MEDIA ACQUISITIONS INC.	1240040	24 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	COGECO MÉDIAS ACQUISITION - plan média dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017. Conformes aux factures 402917-1 (92.5 FM), 403299-1 (98.5 FM), 403085-1 (105.7 FM) et 402897-1 (96.9 FM).	Greffe	Greffe	38 115,70 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SOLUTIONS INFORMATIQUES INSQ INC	1240047	24 NOV. 2017	LACOMBE, PIERRE	Selon soumission # 8647929 - WD black performance Hard Drive WD2003FZEX-Disque dur - 2 TO- interne - 3.5'' SATA 6 Gb/s-7200tours/min mémoire tampon 64Mo - Référence 3468157 et autres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 847,92 $
TACEL LIMITEE	1240057	24 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection Maurice-Duplessis et Rivieres-Des-Prairies (#1693) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	5 985,34 $
SUBAQUATIQUE INC.	1240072	24 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Soumission du 20 novembre 2017 - Achat de matériel pour le Biodôme de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 698,58 $
ANDREE-ANNE D'AMOURS	1240078	24 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	Services professionnels - Soutien aux chargés de projets de rues piétonnes et partagées (Mandat 2) - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,03 $
TACEL LIMITEE	1240086	24 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection Honoré-Beaugrand et Notre-Dame (#976) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	3 415,24 $
TACEL LIMITEE	1240088	24 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection Henri-Bourassa et Valiquette (#8872) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	11 125,53 $
TACEL LIMITEE	1240095	24 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection - du Musée/du Canal/St-Patrick (#12247) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	5 985,34 $
LI-COR INC	1240097	24 NOV. 2017	VAILLANCOURT, ROBERT	Quote no : L76079-1 - November 20 : Underwater quantum sensor, light, etc. for Nathalie-Rose Le François from the Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 652,48 $
MEDIAQMI INC.	1240101	24 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	MÉDIA QMI - plan média dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 selon les factures ER00142930, VR00154102, VR00154166, ER00142499 et VR00153818.	Greffe	Greffe	15 275,67 $
TACEL LIMITEE	1240103	24 NOV. 2017	LÊ, SON-THU	Achat de caméra traficam pour la réalisation de MAN des FC à l'intersection - CDN-Gage-Cedar (272) - Ref : Dominic Di Palma	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation lumineuse	5 985,34 $
PELMOREX CANADA INC.	1240114	24 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	PELMORX (MÉTÉO MÉDIA) - plan média dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 selon les factures 255-124123 et 255-124124.	Greffe	Greffe	5 183,40 $
THE SUBURBAN NEWSPAPER	1240118	24 NOV. 2017	SINCLAIR, NANCY	THE SUBURBAN - plan média dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 selon les factures 301515296 et 301515446.	Greffe	Greffe	3 674,56 $
MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	126107	10 NOV. 2017	TAPSOUKE, YACOUBA	BC-209966 - terre de culture tamisée	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 167,50 $
SERVICES ALIMENTAIRES MONCHATEAU INC	12648	20 NOV. 2017	DURAND, GUILLAUME	Sandwichs Fuji	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 632,90 $
LIBRAIRIE PAULINES	129549	01 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 998,73 $
GAZ METRO INC.	13549050006730001 438557	21 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Gaz pour la chaufferie du Jardin botanique - Période du 14 oct. au 13 nov. 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	38 741,96 $
LIBRAIRIE BERTRAND	136973	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 497,97 $
GAZ METRO INC.	13747500000730001 438558	21 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Gaz pour les serres Louis Dupire - 14 oct. au 13 nov. 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 109,57 $
LIBRAIRIE BERTRAND	137510	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 088,46 $
LIBRAIRIE BERTRAND	137512	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 531,54 $
LIBRAIRIE BERTRAND	137514	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 235,18 $
LIBRAIRIE BERTRAND	137814	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 493,02 $
LIBRAIRIE BERTRAND	137820	13 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 382,83 $
LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	1533	01 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 013,38 $
LA MAISON DE L'EDUCATION INC	170200	15 NOV. 2017	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 143,80 $
MIREILLE PHILOSCA	171117	20 NOV. 2017	NGUIDJOL, GRACE-NATHALIE	Contact: Planification et réalisation d'animations de lecture dans les lieux fréquentés par les enfants de 5 ans et moins	Culture	Bibliothèques	2 057,75 $
LIBRAIRIE CARREFOUR BD INC.	17583	15 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 345,40 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

LIBRAIRIE CARREFOUR BD INC.	17584	15 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 481,20 $
LIBRAIRIE CARREFOUR BD INC.	17585	15 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 616,30 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1805905685a	10 NOV. 2017	OUEDRAOGO, ALIZATA	Demande de correction: Erreur de fournisseur TELUS / ROGER; Numéro de chèque 20128865 du 10 octobre 2017/bénéficiaire Telus compte # 7-3761-9957; 24 septembre 2017	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 205,86 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1816311658	10 NOV. 2017	DE ROME, SUZANNE	Rogers, # de compte 7-4909-2110 facture du mois courant	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir	9 155,63 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1816311736	09 NOV. 2017	DESCHENES, KARINE	Frais pour téléphonie cellulaire	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 273,44 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC	1816313290	10 NOV. 2017	OUEDRAOGO, ALIZATA	Frais pour téléphonie cellulaire pour le compte 7-3761-9957; 2017-10-24	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 293,12 $
CALFEUTRAGE GENERAL ROD INC.	19963	06 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 209979 / 416 pieds de snap cap	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 506,85 $
EXPÉDITIONS SUR LES RAPIDES DE LACHINE LIMITEE	201790	01 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441052	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 236,66 $
CHENIER AUTO SERVICE INC.	2070	22 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441729	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 409,68 $
MERCEDES BENZ RIVE SUD	241232	01 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441110	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 795,04 $
BAYARD PRESSE CANADA INC.	264	01 NOV. 2017	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 266,00 $
SIROSOL BÉTON MOBILE INC.	28011	22 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 210046 / 11.6 mètres cubes de béton	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 029,00 $
DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE	2901843	22 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 210035 / Lampe sodium + lampe mercure	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 154,07 $
METROHM CANADA, INC.	2915007105	24 NOV. 2017	TAPSOUKE, YACOUBA	BC-210063 - Materiel pour le chromatographe - Metrosep A supp 5-250/4.0 - Metrosep A supp 5guard/4.0 - PE filter 2um 10x OTH-SHIP....	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 739,21 $
C.P.U. DESIGN INC.	316662	21 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 209910 / Micro-ordinateur portatif workstation + mémoire supplémentaire + station d'accueil	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 812,99 $
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	340735	08 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441502	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 075,61 $
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	36015	01 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 041,85 $
MOTOS DAYTONA INC.	398420	04 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441327	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 362,15 $
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	5006	23 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Électricité pour la période du 4 octobre au 2 novembre 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	104 238,69 $
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	5051	04 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441323	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 519,70 $
SOMABEC LTEE.	540044	16 NOV. 2017	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 114,00 $
SOMABEC LTEE.	540057	16 NOV. 2017	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 557,00 $
SOMABEC LTEE.	540183	16 NOV. 2017	FRIKH, DJAMILA	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 477,50 $
LES ENT. DM LEO INC.	58950	22 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441816	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 068,95 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7154643	15 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 530,30 $
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7154669	01 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 981,62 $
ROGERS AT&T***	737639773181631255 0	14 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Cellulaires pour les employés d'Espace pour la vie	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 774,33 $

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC	75145360	20 NOV. 2017	DAOUST, LINDA	Frais pour les artisans Chinois 2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 038,98 $
EBSCO CANADA LTEE	8029765	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 257,12 $
EBSCO CANADA LTEE	8029767	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 087,58 $
EBSCO CANADA LTEE	8029769	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 868,43 $
EBSCO CANADA LTEE	8029770	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 339,85 $
EBSCO CANADA LTEE	8029771	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 438,34 $
EBSCO CANADA LTEE	8029773	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 419,48 $
EBSCO CANADA LTEE	8029774	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 773,67 $
EBSCO CANADA LTEE	8029775	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 375,00 $
EBSCO CANADA LTEE	8029776	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 047,35 $
EBSCO CANADA LTEE	8029780	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	8 149,45 $
EBSCO CANADA LTEE	8029781	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 779,61 $
EBSCO CANADA LTEE	8029783	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 464,66 $
EBSCO CANADA LTEE	8029785	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 408,02 $
EBSCO CANADA LTEE	8029789	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 007,40 $
EBSCO CANADA LTEE	8029790	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 856,59 $
EBSCO CANADA LTEE	8029793	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 838,68 $
EBSCO CANADA LTEE	8029794	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 516,23 $
EBSCO CANADA LTEE	8029795	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 720,70 $
EBSCO CANADA LTEE	8029799	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 338,10 $
EBSCO CANADA LTEE	8029801	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 934,94 $
EBSCO CANADA LTEE	8029803	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 735,01 $
EBSCO CANADA LTEE	8029804	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 569,98 $
EBSCO CANADA LTEE	8029806	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 461,55 $
EBSCO CANADA LTEE	8029807	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 700,28 $
EBSCO CANADA LTEE	8029808	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 362,66 $
EBSCO CANADA LTEE	8029809	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 587,42 $
EBSCO CANADA LTEE	8029810	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	7 511,58 $
EBSCO CANADA LTEE	8029813	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 380,12 $
EBSCO CANADA LTEE	8029814	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 691,48 $
EBSCO CANADA LTEE	8029817	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 439,97 $
EBSCO CANADA LTEE	8029818	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 265,15 $
EBSCO CANADA LTEE	8029819	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 607,27 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

EBSCO CANADA LTEE	8029820	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 768,33 $
EBSCO CANADA LTEE	8029821	14 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 065,39 $
BG-BASE INC.	870217c	01 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BG-Base 7.3 upgarde, 11-user license / Universal Network Driver 4.7.2 upgrade / two years technical support 27 décembre 2017 au 26 décembre 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 650,00 $
COALITION MONTREAL-ANDRE CORDEAU	allocationcoalitionap201724	08 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 531,01 $
COALITION MONTREAL-ANDRE CORDEAU	allocationcoalitionap201725	03 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	6 808,88 $
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL ROBERT RICHARD	allocationcoderre201711p2	03 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 379,17 $
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	allocationprojet20171030	08 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	47 117,49 $
VRAI CHANGEMENT POUR MONTREAL - FRANTZY CHARLES	allocationvraichangement20171030	01 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	10 593,37 $
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL ROBERT RICHARD	avancedepelec5nov2017	15 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Greffe	436 250,00 $
J.A. LARUE INC	AVM866793	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	MODIFICATION ET INSTALLATION D UNE CHUTE BASCULANTE SOUMISSION S000004736	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 429,37 $
J.A. LARUE INC	AVM866803	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	MODIFICATION ET INSTALLATION D UNE CHUTE BASCULANTR SELON SOUMISSION S000004737	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 810,70 $
CONTANT INC.	AVM866805	14 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	INSPECTION ET RÉPARATION POUR APPAREIL 825-08128 RE FACT F839-1(HORS SAISON)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 515,38 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	AVM869231	02 NOV. 2017	OUIMET, GUY	720301 POMPE HYDRAULIQUE POUR SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 193,66 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	AVM869246	02 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PNEU MICHELIN REMPLACER SUR APPEL DE SERVICE RS-134348	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	AVM870346	16 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	RÉPARATION EXTÉRIEUR RE FACT BT317335	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 843,91 $
AMERIFOR ELECTRONIQUE INC.	AVM870501	14 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDER DEUX CONTROLES COMPLET AVEC FILAGES, JOYSTICKS..TEL QUE LA SOUMISSION. # 0198 DE AMÉRIFOR. AU MONTANT DE 6041.40 $. POUR ÊTRE UTILISÉ SUR LES 5 SOUFFLEUSE A`NEIGES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 342,71 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	AVM870867	16 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PAYER FACT 50711 POUR RÉPARATION EXTÉRIEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 120,68 $
LOCATION DICKIE MOORE	AVM871103	17 NOV. 2017	OUIMET, GUY	M199958	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 016,50 $
PNEUS METROPOLITAINS INC	AVM871275	20 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR ET REMPLACER PNEU AVANT C/D RE PMI-F0030766	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 179,55 $
RESSORT IDEAL LTEE	AVM871955	24 NOV. 2017	OUIMET, GUY	INSPECTION T RÉPARATION RE FACT F0154623	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 223,90 $
HAMEL CHEVROLET BUICK GMC LTEE	bh65232	01 NOV. 2017	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:441183	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 399,66 $
L. VILLENEUVE CIE (1973) LTEE	CAR837439	13 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	DIVERS QUINCAILLERIE ET AUTRE POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 918,34 $
AIGUISATEK	CAR837441	14 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	AIGUISAGE ET AUTRE PRODUITS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 871,18 $
LANGEVIN & FOREST LTEE	CAR850427	10 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	MACHINER PIECES DE BOIS POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 230,85 $

FONDERIE FONDALCO INC.	CAR850920	10 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	PATTE ET BRIDE DE BANC POUR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 968,52 $
ROBERT BOILEAU INC	CAR865787	01 NOV. 2017	AUDY, MICHEL	C1235042	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 158,54 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR865870	13 NOV. 2017	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 353,85 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	CAR865870	10 NOV. 2017	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6,64 $
LES ENTREPRISES FIBROMOULE	CAR867191	08 NOV. 2017	BELANGER, BRUNO	REPARATION DE PANIER DE NACELLE ET PORTE NEUVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 141,74 $
NISSAN PRESTIGE S.E.C.	CAR867406	02 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION DE CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 105,73 $
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC.	CAR867670	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PIECE DE RECHANGE ESSOUCHEUR BANDIT 3200T SELON SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 557,73 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR867911	04 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PNEU POUR RÉPARER TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR868281	02 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	POMPE HYDRAULIQUE EATON POUR CAMION#275-07219	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 347,50 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	CAR868577	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARATION DU FRAME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 051,31 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	CAR868601	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE RECHANGE FREIGHTLINER M2-112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 114,83 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	CAR868921	04 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PNEU POUR TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 116,03 $
MECANO ALCA INC	CAR869259	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	MANETTE SANS FIL HIAB OLSBERG APP#296-09017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 757,16 $
LUBRIFIANTS PETRO-CANADA INC. - PETRO CANADA	CAR869383	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	HUILE HYDRAULIQUE HYDREX VRAC ATT. MEC. CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 191,20 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR869397	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O SUITE A INSPECTION SUSPENSION VOIR FCT# F0153985 AUTORISÉ PAR B.ALLARD CAMION FREIGHTLINER FL-80	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 025,16 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR869400	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O SUITE A INSPECTION PEP +SUSPENSION VOIR FCT#F0154191 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 734,65 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR869405	04 NOV. 2017	PORTELANCE, RAYMOND	RÉPARATION CARROSSERIE NIVELEUSE LOUÉE À L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 612,17 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR869447	10 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	ENS. DE COUTEAUX POUR PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 616,84 $
L. S. M. SON & LUMIERES INC.	CAR869712	07 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	LOCATION D'EQUIPEMENT POUR ASSERMENTATION POUR LA MAIRESSE DE MONTREAL POUR ELECTRO-RADIO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 824,16 $
M.G. HYDROTHERMIE INC.	CAR869730	07 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION ANNUELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 399,97 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR869773	08 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PIÈCES POUR RÉPARER CHENILLETTE DE DÉNEIGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 682,69 $
FAUCHER INDUSTRIES	CAR869792	08 NOV. 2017	BELANGER, BRUNO	ENSSEMBLE DE POIGNÉE DE COFFRE POUR APP#296-12022	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 105,49 $
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	CAR869908	17 NOV. 2017	PORTELANCE, RAYMOND	PIÈCES POUR RÉPARER CHENILLETTES DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 021,01 $
ROBERT BOILEAU INC	CAR869978	14 NOV. 2017	AUDY, MICHEL	C1246380 (ACHAT D'UNE POMPE ZAMBONI 552 2005)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 190,20 $
ROBERT BOILEAU INC	CAR869985	14 NOV. 2017	AUDY, MICHEL	C1246456 (ACHAT DE KIT POUR LE LAVAGE DE ROUE ZAMBONI 552 2007)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 513,67 $
LE GROUPE GUY INC.	CAR869991	08 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION COOLER EGR+SAAQ VOIR FCT# BL54587 CAMION INTERNATIONAL 7400 AUTORISER PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 908,31 $
BATTERIES DIXON INC.	CAR870006	09 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	8 BATTERIES 6V POUR APP# 567-15620	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 994,92 $
EQUIPEMENT SMS INC.	CAR870015	09 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PIECES POUR LOADER KOMATSU CESM #439-06226	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 729,37 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR870241	10 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O BRIS FACTURABLE APPAREIL VOLVO G940B SUITE À INSPECTION RETOUR DE LOCATION VOIT PRÉFACTURE 8000127854 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 859,85 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR870260	10 NOV. 2017	LUSSIER, STEPHANIE	0CUM5263986 CRANKCASE HOUSING COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 455,45 $
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR870383	13 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	po pour inspection nacelle chez magneto app# 245-10415	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 867,05 $
ADF DIESEL MONTREAL INC.	CAR870441	14 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT D'UNE POMPE D'INJECTION A CARBURANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 496,10 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR870535	14 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	pièces job gasket de tete et egr cooler sur app# 285-08586	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 899,02 $
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR870606	17 NOV. 2017	PORTELANCE, RAYMOND	REPARATIONS DE LA SUSPENSION ARR DU CAMION DE SERVICE ROUTIER DU GARAGE DU CLOS ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 379,96 $
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR870869	16 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION FUITE D'HUILE MOTEUR + REMPLACEMENT POMPE D'URÉE D'UNE CAMIONNETTE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 825,46 $
PNEUS METROPOLITAINS INC	CAR870941	16 NOV. 2017	BELANGER, BRUNO	REPARATION DE PNEU SUR VOLVO 35 TONNES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 398,00 $
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR870977	16 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PO POUR REPARATION DE FUITE HYDRAULIQUE MAJEURE SUR CAMION #285-08244 CHEZ MAGNETO LAVAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 096,88 $
MECANO ALCA INC	CAR871092	17 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PO POUR MODIFICATION BENNE DOMPEUR SUR CAMION #246-15103	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 989,54 $
ALBERT MOTEURS & EQUIPMENTS INC.	CAR871348	23 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PIECES DE RECHANGE ESSOUCHEUR BANDIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 752,84 $
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR871385	22 NOV. 2017		PO POUR REPARATION VERIN HYDRAULIQUE DANS LE PLANCHER ATT. MEC. CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 093,45 $
RESSORT IDEAL LTEE	CAR871389	21 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PO POUR REPARATION DIRECTION SUR CAMION #296-04015	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 862,00 $
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	CAR871516	21 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	C1250572 (TRAVAUX NON COUVERT PAR LA GARANTIE) FORD E350 2009)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 948,25 $
EQUIPEMENT WAJAX	CAR871518	21 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	GEAR BOX DE ROTATION DE NACELLE COMPLET AVEC BEARING APP# 275-07219	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 870,13 $
CUMMINS EST DU CANADA SEC.	CAR871778	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 051,15 $
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	CAR871813	23 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	REFECTION CANIVEAUX ET POMPE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 981,73 $
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	ce1616271161197004	16 NOV. 2017	GAGNE, DIANE	RÉSOLUTION : CE16 1627 - 1161197004 - CONDITIONS 3.2.2	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 $
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC	cw21329190	09 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 147,40 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de171121	21 NOV. 2017	IORDACHE, ELENA	Remise des taxes sur acquisition (9) d'immeubles	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	73 914,75 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de171121	21 NOV. 2017	IORDACHE, ELENA	Remise des taxes sur acquisition (9) d'immeubles	Gestion et planification immobilière	Planification et gestion des parcs et espaces verts	847 875,00 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de171121	21 NOV. 2017	IORDACHE, ELENA	Remise des taxes sur acquisition (9) d'immeubles	Gestion et planification immobilière	Autres - Amén., urb. et développement	108 216,43 $
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de171121	21 NOV. 2017	IORDACHE, ELENA	Remise des taxes sur acquisition (9) d'immeubles	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	31 964,68 $
EMMANUELLE LIZERE	de95	02 NOV. 2017	DHAOU, HELA	Artistes	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Autres - activités culturelles	3 000,00 $
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	DIC850293	07 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR ACHAT DE PNEUS VEHICULE LOURD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 232,06 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

CUBEX LIMITED	DIC852983	16 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	PIECES REQUIS POUR REPARER BALAIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 026,81 $
J.A. LARUE INC	DIC864830	08 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO A J.A LARUE POUR MODIFICATION SOUFFLEUSE (chute et arrêt urgence)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 657,11 $
J.A. LARUE INC	DIC866254	16 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces embrayage souffleuse larue au dessus délégation pouvoir	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 343,75 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	DIC866404	07 NOV. 2017	TREMBLAY, MICHEL	FOURNIR PO POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 332,11 $
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC867198	02 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DU MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 010,43 $
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	DIC867312	21 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces pour saleuse colpron	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 265,63 $
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	DIC867625	21 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	PIECES CONVOYEUR ET FREINS ESSIEUX SALEUSE COLPRON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 265,63 $
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	DIC867627	21 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	CONVOYEUR CHAINE PIECES SUSPENSION ET FREINS SALEUSE COLPRON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 265,63 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC867893	08 NOV. 2017	POMPONI, GINO	PIECES DE REPARATION POUR CAMION BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 654,47 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC868302	22 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	22 766,71 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC868465	02 NOV. 2017	TREMBLAY, MICHEL	FOURNIR PO POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 408,63 $
J.A. LARUE INC	DIC868602	15 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces pour souffleuse Larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	33,07 $
J.A. LARUE INC	DIC868602	09 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces pour souffleuse Larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 197,99 $
J.A. LARUE INC	DIC868602	10 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces pour souffleuse Larue	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	119,91 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC868902	02 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	PIECES DE REPARATION POUR CAMION BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 522,76 $
9014-3058 QUEBEC INC.	DIC869026	20 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	transmission pour camionnette	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 087,58 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC869106	02 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION APRES SAISON 2016-2017	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 797,77 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC869111	02 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 183,22 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC869118	02 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR BRIS ANORMAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 469,69 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC869292	07 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	PIECES DE REPARATION POUR CAMION BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 262,02 $
J.A. LARUE INC	DIC869321	09 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	pièces pour têtes de souffleuses larue demander par Joel Pitre. Montant au dessus délégation pouvoir.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	23 004,22 $
GLOBOCAM RIVE-SUD, SOCIETE EN COMMANDITE - GLOBOCAM	DIC869421	04 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	URGENT-URGENT,RÉPARATION DPF SUR CAMION À VIDANGE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 300,21 $
LONGUS EQUIPEMENT INC.	DIC869513	06 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION D`UN TRACTEUR N-HOLLAND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 481,16 $
P. L. DIESEL INC.	DIC869647	07 NOV. 2017	TREMBLAY, MICHEL	D293385	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 164,50 $
LES PROS DU CAMION	DIC869862	08 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR INSPECTION PEP ET LES RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 382,27 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC870094	15 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 909,77 $
EQUIPEMENTS TWIN INC.	DIC870120	16 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 397,03 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC870145	09 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	CYLINDRE DE PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 078,13 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC870145	15 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	CYLINDRE DE PELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 563,71 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

PNEUS METROPOLITAINS INC	DIC870151	22 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	PNEU SNOW PLUS POUR TRACTEUR JOHN DEERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 061,06 $
PNEUS TOYO CANADA INC.	DIC870357	13 NOV. 2017	DESMARAIS, RICHARD	pneus hiver	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 721,90 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC870370	13 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	réparations auto-niveleuse loué	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 721,76 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC870373	13 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	réparations auto-niveleuse loué	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 950,25 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC870374	13 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	réparations auto-niveleuse loué	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 885,44 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC870375	13 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	réparations auto-niveleuse loué	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 775,56 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	DIC870376	13 NOV. 2017	DYOTTE, MATHIEU	pièces dpf	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 737,26 $
PNEUS TOYO CANADA INC.	DIC870697	15 NOV. 2017	LEBRUN, ANDRÉ	PNEUS HIVER DIVERS VÉHICULES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 325,05 $
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC870951	16 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION D`UNE AUTONIVELEUSE LOUÉE.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 152,34 $
RESSORTS UNIVERSEL INC.	DIC871003	17 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	inspection statutaire +reparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 289,08 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC871007	17 NOV. 2017	BLOUIN, BERTRAND	FOURNIR PO A GLOBOCAM ANJOU POUR REPARATION SYSTEME EGR FACT: 225259 MONTANT 1933.02	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 029,43 $
TENCO INC.	DIC871128	17 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	RÉPARATION CYLINDRE DE BENNE***CAMION BENNE-SALEUSE***URGENT***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 926,26 $
AGRITEX	DIC871355	21 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	fournir po pour pièces	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 537,71 $
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DIC871651	22 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	filtre trans.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 838,31 $
NORTRAX QUEBEC INC.	DIC871658	22 NOV. 2017	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR PO POUR RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 718,83 $
HEBDRAULIQUE INC.	DIC871884	23 NOV. 2017	DESMARAIS, RICHARD	RACCORDS HYDRAULIQUE ASSORTI POUR GARAGE DICKSON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 235,36 $
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC871950	24 NOV. 2017	DYOTTE, MATHIEU	po pour reparation unité vm-1131152 a underwood	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 192,14 $
RESSORT IDEAL LTEE	DIC871963	24 NOV. 2017	BRANCONNIER, SERGE	P/O FACTURE F0154165	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 369,19 $
EDITIONS DE LA LOUPE	fa59076	01 NOV. 2017	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 359,38 $
UNION DES ARTISTES	fdp0016693	09 NOV. 2017	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 254,35 $
CONFERIUM-CONFERENCES, EVENEMENTS, SERVICES INC	hq4698	02 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Gestion des inscriptions IPC2017	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 300,00 $
FRANKLIN EMPIRE INC.	i4545589	06 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	Bc 208860 / Panneau de Vynckier an1032	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 238,84 $
SAMSARA THEATRE	jb4	15 NOV. 2017	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 640,00 $
LES EQUIPEMENTS C.M. INC	LAC868609	17 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	ADAPTATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 655,40 $
J.C. TRANSMISSION INC	LAC868966	01 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	REPARER TRANSMISSION (FACT: 018959)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 536,09 $
PNEUS ET RECHAPAGE SOUTHWARD MONTREAL INC	LAC869923	08 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIRE UN BC POUR UN ACHAT EXTERIEUR (PNEU) FACTURE 56859 ,MONTANT 5,980.00	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 278,25 $
MAGNETO-LAVAL INC.	LAC869964	08 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIRE UN P.O POUR LA COMPAGNIE MAGNETO-LAVAL INC ,MONTANT 4535.77 ,FACTURE 24498	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 761,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	LAC870751	20 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	EPN Q623804 DPF FILTRE A PARTICULE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 526,79 $
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	LAC871244	20 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	EQUIPEMENT GARAGE ,REPARATION DU SYSTEM DU VENTILATONE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 280,32 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC871280	20 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIRE UN P.O CHEZ LA COMPAGNIE GLOBO CAM MONTREAL ,FACTURE 506201,MONTANT 4457.00 $	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 679,29 $
LES PNEUS LACHINE INC	LAC871436	21 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	LES TRAVAUX FAIT CHEZ LA COMPAGNIE ,LES PNEUS LACHINE ,FACTURE 128334,128156,128128	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 845,70 $
W. COTE ET FILS LTEE	LAC871654	23 NOV. 2017	TOSKA, ERMIR	0204540C LAME AU CARBURE 3/4 X 8 X 39 3/4	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 259,75 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS869642	09 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PIECES POUR CAPOT DE CAMION STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 364,15 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS869642	15 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PIECES POUR CAPOT DE CAMION STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 469,23 $
LKQ PINTENDRE AUTOS INC.	LAS869681	09 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	CAPOT DE CAMION STERLING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 412,09 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAS870670	15 NOV. 2017	BERUBE, TOMMY	861148 PIECES TRACTEUR BOMBARDIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 654,63 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD866701	07 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	COMMANDE SELON SOUMISSION EN ANNEXE POUR PIÈCES DE RÉPARATION DE CARROSSERIE ET DE SYSTEME DE TRAITEMENT D'ÉCHAPPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 688,15 $
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MAD869057	22 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE CONTANT ET DE SON MOTEUR CATERPILLAR AINSI QUE LE RECONDITIONNEMENT DU RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 209,21 $
CONTANT INC.	MAD869067	22 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	PIECES DE RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE CONTANT ET DE SON MOTEUR CATERPILLAR AINSI QUE LE RECONDITIONNEMENT DU RADIATEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 032,95 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD869079	10 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	Rebâtir le train de traction et la suspension au complet du bombardier.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 738,08 $
ADF DIESEL MONTREAL INC.	MAD869920	16 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	CONTROLE ELECTRONIQUE SUR POMPE A FUEL DEFECTUEUX QUI A DU ETRE REMPLACER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 598,55 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	MAD870113	09 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	55-129AIR-1250 1250 LITRES D'URÉE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 637,81 $
EQUIPEMENTS J.K.L. INC.	MAD870157	24 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	18-9703195 TIP-UP TRANSDUCER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 241,81 $
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD870158	10 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	FAIRE REMPLACER SWING SHACKLE DEUX COTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 200,74 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD870209	14 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	0MEOE-129 EMBOUT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 459,67 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD870704	15 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 507062 POUR DIAGNOSTIC ET REMPLACEMENT POMPE D'INJECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 316,15 $
TRACTION	MAD870726	22 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	BACKUP ALARM MULTIFREQUENCES POUR LES NOUVEAUX APPAREILS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 376,40 $
HEBDRAULIQUE INC.	MAD870859	20 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO HEBDRAULIQUE POUR REAPPROVISIONNEMENT DE FITTING HYDRAULIQUE DEPOT DE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 863,18 $
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	MAD871224	21 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	KIT D'OREILLE POUR PELLE AVEC LA QUINCAILLERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 528,52 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	MAD871297	21 NOV. 2017	BRISEBOIS, JOEL	110954628 SPEED SENSOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 001,09 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	MAD871399	22 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	RÉPARER SUSPENSION ARRIERE AU COMPLET , TORQUES ROD, BALOLONS ET AMORTISSEURS.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 383,03 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	MAD871762	23 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO GLOBOCAM MONTREAL SELON FACTURE 507252 POUR REPARATION TRANSMISISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 052,02 $
FELIX MUNGER	meeting1824oct2017	03 NOV. 2017	BUI, PATRICK THE TRUC	Who meeting, CMNCP Workshop, PSC Meeting 18-24 Octobre 2017	Diversité sociale et des sports	Développement social	2 518,41 $
CHOTECH HYDRAULIQUE	NME870600	14 NOV. 2017	CAZA, RICHARD	GP/928-08176 Réparation de cylindre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 145,45 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1085113a25	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296122-Travaux d'égouts,27/10/2017	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 094,50 $
SERVICE SOLENO INC.	ou1101594a23	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725076-Travaux d'aqueduc,27/10/2017	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 017,07 $

9265-0662 QUEBEC INC.	ou1117660a20	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,27/10/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1117663a20	08 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725037-hydro excavation,03/11/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 241,49 $
CONSTRUCTION CAMARA	ou1117664a20	08 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725064-hydro excavation,03/11/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 503,95 $
CONSTRUCTION CAMARA	ou1117665a20	08 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725064-hydro excavation,03/11/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 900,28 $
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1117668a20	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation,10/11/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 559,07 $
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1118261a20	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725069-hydro excavation,27/10/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 364,84 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC	ou1122118a25	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296130-Travaux d'égouts,27/10/2017	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 016,81 $
CREUSAGE RL	ou1122122a25	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296066-Travaux d'égouts,27/10/2017	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	2 094,50 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC	ou1159301a21	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296130-Travaux d'égouts,27/10/2017	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 560,65 $
CREUSAGE RL	ou1159450a22	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725073-hydro excavation ,27/10/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 921,28 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC	ou1160307a20	22 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296130-combine,17/11/2017	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 016,81 $
SERVICE SOLENO INC.	ou1160821a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725076-hydro excavation ,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 115,50 $
ACTION R-VAC INC.	ou1160822a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296115-Nettoyage de puisards,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 039,38 $
LES ENTREPRISES JALLEX INC	ou1160825a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725042-hydro excavation ,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $
CREUSAGE RL	ou1162425a21	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
CREUSAGE RL	ou1162443a21	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 086,63 $
CREUSAGE RL	ou1162446a21	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725072-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 503,95 $
CREUSAGE RL	ou1162447a21	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725072-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 364,84 $
CREUSAGE RL	ou1162450a21	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 364,84 $
9265-0662 QUEBEC INC.	ou1165176a21	22 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725044-hydro excavation ,17/11/2017	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 115,50 $
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC	ou1165376a19	22 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296130-cureur,17/11/2017	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 135,45 $
CREUSAGE RL	ou1165509a27	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725073-Travaux d'aqueduc,10/11/2017	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 225,73 $
LES ENTREPRISES JALLEX INC	ou1168851a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725042-hydro excavation ,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 671,93 $
SERVICE SOLENO INC.	ou1168852a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725076-hydro excavation ,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 144,37 $
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	ou1168854a22	15 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0296089-hydro excavation ,10/11/2017	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 393,71 $
9026-3955 QUEBEC INC.	ou948643a23	01 NOV. 2017	Système OUTILLAGE	0725033-Travaux d'aqueduc,27/10/2017	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 087,94 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC	PIR845837	07 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	2017 PFDS BCG BOTTES DE SEC. POUR MECANO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 998,23 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR866624	01 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	2017 PFDS BCG SERV. EXT. REP. SUR L'UNITE 396-03133	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 666,52 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	PIR866880	03 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PNEU 225/70R16	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 109,63 $
BRIDGESTONE CANADA INC.	PIR866881	07 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	PNEU HIVER LT245/75R17 (FACT: # 6465884432)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 777,73 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR867795	07 NOV. 2017	MOCANU, SILVIU	2017 PFDS BCG SERV. EXT. REMPLACEMENT PENTURE DE BOITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 731,16 $
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	PIR869150	07 NOV. 2017	MOCANU, SILVIU	2017 PFDS BCG ENS. DE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 173,57 $
ADF DIESEL MONTREAL INC.	PIR869168	02 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	2017 PFDS BCG TURBO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 879,63 $
ACIER OUELLETTE INC	PIR869220	21 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	2017 PFDS BCG COMMANDE METAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 138,28 $
LONGUS EQUIPEMENT INC.	PIR869533	22 NOV. 2017	MOCANU, SILVIU	2017 PFDS BCG ENS. DE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 306,41 $
J.A. LARUE INC	PIR869725	09 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	ENTRETIEN SAISONNIER & REPARATION DIVERS (FACT: # I000031728)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 905,02 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR869787	10 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	REPARER DIRECTION (FACT: # 317242)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 834,39 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	PIR870201	10 NOV. 2017	LATOUR, REMI-PAUL	0KIT MARTEAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 041,09 $
W. COTE ET FILS LTEE	PIR870405	16 NOV. 2017	MOCANU, SILVIU	2017 PFDS BCG COUTEAU ET SUPPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 477,50 $
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	PIR870840	22 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	2017 PFDS BCG SERV. EXT. REP. UNITE 396-01512	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 150,96 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR870843	21 NOV. 2017	MOCANU, SILVIU	2017 PFDS BCG TIE ROD , MUFFLER ET AIR TANK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 536,12 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR871574	22 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	MOTEUR DUR À PARTIR, DEMANDE DE SERVICE # FACT :507068	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 933,92 $
DESJARDINS FORD LTEE	PIR871630	22 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	APPEL DE SERVICE, MOTEUR CHAUFFE. # FACT : BD02701	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 800,62 $
UNI-SELECT QUEBEC INC.	PIR871731	22 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	JACK 20 TONNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 590,67 $
GUARD-X INC	r0124758	03 NOV. 2017	DURAND, CATHERINE	BC 209019 / Réparation du système DSE protection des incendies	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 563,15 $
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL ROBERT PICHARD	rechercheeluscoderre 20171101	09 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	23 099,80 $
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojet montreal20171030	09 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	44 240,63 $
EXPERTISE GUY SAVOIE INC.	rmi00000000000000 00053306	24 NOV. 2017	Système RECLAM	Paiement d'une facture pour le dossier 17-005574, sur la liste de paiement 1711FC026 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 377,97 $
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL 57	rmi00012624700009 00620006	07 NOV. 2017	Système RECLAM	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-003616, sur la liste de paiement 1711IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 816,72 $
ALI FIAWAZ	rmi00012644700001 50380004	11 NOV. 2017	Système RECLAM	ALI FIAWAZ\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-003807, sur la liste de paiement 1711IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $
G.E.F. DISTRIBUTION INC	rmi00012661200012 74120003	11 NOV. 2017	Système RECLAM	G.E.F. DISTRIBUTION INC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-003964, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 102,50 $
INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES 13	rmi00012682000010 19670003	07 NOV. 2017	Système RECLAM	INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004162, sur la liste de paiement 1711IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 072,67 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE_9	rmi00012682800009 60730001	20 NOV. 2017	Système RECLAM	SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004170, sur la liste de paiement 1711IC009 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 897,28 $
ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES	rmi00012684500011 14660003	20 NOV. 2017	Système RECLAM	ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004187, sur la liste de paiement 1711IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 800,45 $
LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES_68	rmi00012700000009 04970001	07 NOV. 2017	Système RECLAM	LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004324, sur la liste de paiement 1711IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	10 210,91 $
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE 5ÈME AVENUE	rmi00012712900012 79000005	11 NOV. 2017	Système RECLAM	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE 5ÈME AVENUE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004443, sur la liste de paiement 1711IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 500,00 $
SSQ AUTO_6	rmi00012716600011 21650001	11 NOV. 2017	Système RECLAM	SSQ AUTO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004477, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 120,56 $
BRIGITTE DION ET MARTIN FORTIER	rmi00012732900008 80480005	20 NOV. 2017	Système RECLAM	BRIGITTE DION ET MARTIN FORTIER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004624, sur la liste de paiement 1711IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 500,00 $
LA PERSONNELLE ASSURANCES_25	rmi00012749800009 69890001	07 NOV. 2017	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004786, sur la liste de paiement 1711IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 676,37 $
ELEONORA SCARLATA VILLEGAS_1	rmi00012754000011 30210004	11 NOV. 2017	Système RECLAM	ELEONORA SCARLATA VILLEGAS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-004827, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 159,45 $
LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES_69	rmi00012777200009 04860004	11 NOV. 2017	Système RECLAM	LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005044, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 657,74 $
L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES_19	rmi00012778600009 17410003	24 NOV. 2017	Système RECLAM	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005057, sur la liste de paiement 1711IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 559,29 $
LA PERSONNELLE ASSURANCES_26	rmi00012786400009 69890001	11 NOV. 2017	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005132, sur la liste de paiement 1711IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 789,08 $
GAZ MÉTRO_29	rmi00012791900010 56710006	24 NOV. 2017	Système RECLAM	GAZ MÉTRO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005183, sur la liste de paiement 1711IC011 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	13 826,89 $
CHUBB INSURED	rmi00012794100012 84030004	20 NOV. 2017	Système RECLAM	CHUBB INSURED\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005203, sur la liste de paiement 1711IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 922,77 $
SUZANNE DE SERRES_1	rmi00012794100013 05220003	20 NOV. 2017	Système RECLAM	SUZANNE DE SERRES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005203, sur la liste de paiement 1711IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 000,00 $
JEAN-MARC HANDFIELD	rmi00012796000012 87430003	07 NOV. 2017	Système RECLAM	JEAN-MARC HANDFIELD\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005220, sur la liste de paiement 1711IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 573,71 $
LA PERSONNELLE_81	rmi00012802400009 06760003	20 NOV. 2017	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005281, sur la liste de paiement 1711IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 500,00 $
NOUREDDINE SOLTANI	rmi00012810200012 88790003	24 NOV. 2017	Système RECLAM	NOUREDDINE SOLTANI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005355, sur la liste de paiement 1711IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 236,40 $
ESTHER GIBOULEAU	rmi00012823400012 90030004	11 NOV. 2017	Système RECLAM	ESTHER GIBOULEAU\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005480, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 874,38 $
INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES INC._3	rmi00012823500012 39210001	07 NOV. 2017	Système RECLAM	INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005481, sur la liste de paiement 1711IC002 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	14 079,37 $
DESJARDINS ASSURANCES_58	rmi00012832500012 19450005	07 NOV. 2017	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005563, sur la liste de paiement 1711IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	6 221,68 $
INTACT ASSURANCE_261	rmi00012841300009 98240004	07 NOV. 2017	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005649, sur la liste de paiement 1711IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 021,05 $
WAWANESA_28	rmi00012856900009 58980003	07 NOV. 2017	Système RECLAM	WAWANESA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005798, sur la liste de paiement 1711IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 393,10 $
VALERIU CAPRIS	rmi00012862200012 93670004	20 NOV. 2017	Système RECLAM	VALERIU CAPRIS\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-005849, sur la liste de paiement 1711IC008 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 000,00 $
INTACT ASSURANCE_262	rmi00012908800009 62460003	20 NOV. 2017	Système RECLAM	INTACT ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006285, sur la liste de paiement 1711IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 928,64 $
COSECO COMPAGNIE D'ASSURANCE_6	rmi00012910600009 75510003	07 NOV. 2017	Système RECLAM	COSECO COMPAGNIE D'ASSURANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006303, sur la liste de paiement 1711IC003 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	5 090,10 $
HYDRO-QUÉBEC_8	rmi00012916500009 65510006	20 NOV. 2017	Système RECLAM	HYDRO-QUÉBEC\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006356, sur la liste de paiement 1711IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 157,00 $
RENÉE BEAUDRY	rmi00012925600012 99000003	07 NOV. 2017	Système RECLAM	RENÉE BEAUDRY\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006443, sur la liste de paiement 1711IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 483,97 $
FRANÇOIS TURGEON	rmi00012936500013 00060003	20 NOV. 2017	Système RECLAM	FRANÇOIS TURGEON\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006546, sur la liste de paiement 1711IC007 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 981,49 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

JACQUES LACHAPELLE 1	rmi00012936700013 00090003	11 NOV. 2017	Système RECLAM	JACQUES LACHAPELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006548, sur la liste de paiement 1711IC006 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 007,91 $
FABIOLA MONTALVO	rmi00012944800013 00790007	24 NOV. 2017	Système RECLAM	FABIOLA MONTALVO\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006627, sur la liste de paiement 1711IC010 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 029,12 $
MONDHER OUESLATI	rmi00012948600011 66450003	11 NOV. 2017	Système RECLAM	MONDHER OUESLATI\Paiement d'une indemnité pour le dossier 17-006663, sur la liste de paiement 1711IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 232,32 $
METAUX PROFUSION INC.	ROS867415	15 NOV. 2017	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE FABRICATION EN STAINLESS STEEL POUR TRAVAIL EFFECTUER PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 535,66 $
MMS LASER	ROS868365	06 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	DECOUPE AU LASER POUR CENDRIER MCGILL POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 086,21 $
NORTRAX QUEBEC INC.	ROS869007	08 NOV. 2017	PASCAL, RAOUL	PIECES POUR RECONSTRUIRE MAT DE TRACTEUR CHARGEUR, SOUS ENTENTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 186,97 $
CANTWELL CULLEN & COMPANY INC.	ROS869055	20 NOV. 2017	AUBIN, FREDERIC	0WEDGE LOCK FOR 4 WAY, PLUG HOUSING, DT SERIES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 048,31 $
UNIGAZ	ROS869269	02 NOV. 2017	MASSE, PAUL	COMMANDE DE 30 CABLES DE SOUDAGE POUR DÉGELEUSES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 435,27 $
TECHNO FEU INC	ROS869293	02 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	RÉPARATION MÉCANIQUE SUR LE CAMION INCENDIE # 349-07288	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	13 321,27 $
AREO-FEU LTEE	ROS869695	07 NOV. 2017	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECE ROSENBAUER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 300,42 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS869830	08 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 925,37 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS869839	08 NOV. 2017	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	reparation de suspension de camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 319,58 $
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	ROS870181	09 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	PIECES NON RETOURNABLES LIVRAISON 10 JOURS OUVRABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	182,47 $
SYSTEMES DE PUISSANCE WAJAX	ROS870181	15 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	PIECES NON RETOURNABLES LIVRAISON 10 JOURS OUVRABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 117,28 $
TECHNO FEU INC	ROS870475	14 NOV. 2017	ROCHETTE, JOCELYN	0142KK1004 MONARCH / SPARTAN HELPER CYLINDRE DE DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 729,25 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	ROS870816	16 NOV. 2017	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	REPARATION DE CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 666,54 $
RESSORT IDEAL LTEE	ROS870827	16 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	reparation de suspension de camion de pompier sous entente	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 593,21 $
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS870959	16 NOV. 2017	LESSARD, SIMON	FOURNIR PO FACTURE 71600 LONGUE POINTE (RAPPEL T05 ET T25 + INSPECTION SAAQ ET REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 607,95 $
GB LEVAGE INC.	ROS870970	16 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	FOURNIR PO FACTURE # 9071 GBLEVAGE (INSPECTION DE TOUT LES PONTS ROULANT ET POTENCE DE L'ATELIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 301,77 $
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS871255	20 NOV. 2017	LONGPRE, ERIC	RÉPARATION MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 964,40 $
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	ROS871416	21 NOV. 2017	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	PIECE DE TRANSMISSION NON RETOURNABLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 714,77 $
TRACTION	ROS871578	22 NOV. 2017	AUBIN, FREDERIC	VALVE STEM EXTENSION STABILIZER, FOR WHEEL SIZE: 22.5", HAND HOLE DIAMETER: 2.00", HOLE POSITION: CENTER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 645,19 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT868990	14 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 852,80 $
ROBERT BOILEAU INC	SLT869005	20 NOV. 2017	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	419,18 $
ROBERT BOILEAU INC	SLT869005	01 NOV. 2017	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 794,17 $
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	SLT870024	15 NOV. 2017	GAUVREAU, ALAIN	REPARATION MECANIQUE VEH 128-08741 FACTURE 413413	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 259,34 $
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT870337	16 NOV. 2017	MONTPETIT, SYLVAIN	REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 532,60 $
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	SLT870973	17 NOV. 2017	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 406,31 $
EQUIPEMENTS SIMARD	SLT871811	23 NOV. 2017	MONTPETIT, SYLVAIN	réparation	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 068,25 $
LIFTOW LTEE.	VER863672	13 NOV. 2017	VEILLETTE, PATRICK	UNITÉ 544-97438/ ENTRETIEN PRÉVENTIF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 054,10 $
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	VER869226	13 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	FACT:S08033 / REPARATION ET INSPECTION, MISE AU PONTS DU TRAILLER VACTOR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 119,91 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER870089	15 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 513-10134 (132)/ ROULEMENTS /AMORTISSEURS ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	330,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2017

EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER870089	10 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 513-10134 (132)/ ROULEMENTS /AMORTISSEURS ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 262,05 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER870089	17 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 513-10134 (132)/ ROULEMENTS /AMORTISSEURS ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	59,91 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER870089	14 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 513-10134 (132)/ ROULEMENTS /AMORTISSEURS ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	265,07 $
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	VER870089	21 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 513-10134 (132)/ ROULEMENTS /AMORTISSEURS ETC.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	114,35 $
CENTRE HYDRAULIQUE GMB INC	VER870258	13 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	FACT:150343 / RACCORDS HYDRAULIQUES CEJN	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 074,97 $
LIFTOW LTEE.	VER870860	16 NOV. 2017	CORBEIL, HUGO	UNITÉ 545-99105/ RÉPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 515,00 $
EQUIPE ANJOU MICHEL FOISY	verif2016anjou	20 NOV. 2017	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 346,34 $
						Total:	**13 519 016,59 $**

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 30 novembre 2017, à 19 h

Au CM du lundi 11 décembre 2017, à 13 h

Article 7.01

20.01	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174962006

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie de terrain constitué d'une partie du lot 2 294 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud de la rue Wellington et à l'ouest de la rue Bridge, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins d'aménagement d'une piste cyclable

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction - 1176710002

Accorder trois contrats à Sogep inc. pour la fourniture de services d'entretien des parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021, le contrat 17-6022, section Ouest, pour une somme maximale de 1 996 709,19 $, taxes incluses, le contrat 17-6023, section Centre, pour une somme maximale de 1 868 946,55 $, taxes incluses et le contrat 17-6024, section Est, pour une somme maximale de 1 947 251,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15998 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171029003

Accorder un contrat à Hydro-Québec pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, pour une somme maximale de 410 000 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1172748005

Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Est pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres public 17-16051 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1175925001

Exercer les deux options de prolongation du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG14 0356) pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une période de quarante-huit mois, sans augmentation de la valeur du contrat

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1176044004

Autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 $, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Firme TotalMed Solutions santé inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 $ à 287 897,40 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service de l'environnement , Direction - 1177537002

Approuver le projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 / Autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec de 4 647 300 $ pour l'année 2018

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1170515003

Approuver un projet de convention de prêt de terrain par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de trois ans, rétroactivement du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie de terrain situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ayant une superficie approximative de 957 mères carrés, sans contrepartie financière pour le terme

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - 1175323009

Approuver le projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1er janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri-Bourassa O., d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 25 013,31 $, excluant les taxes

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171183002

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

Traité.

41.02	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179008

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

Traité.

42.01	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1171250001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 $ afin de financer les travaux de protection d'immeubles

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service du greffe , Direction

Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

51.02	Service du greffe , Direction

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

51.03	Service du greffe , Direction

Nominations à la Société de transport de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.04	Service du greffe , Direction

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Adopté à l'unanimité.

51.05	Service du greffe , Direction

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Adopté à l'unanimité.

51.06	Service du greffe , Direction

Désignation du vice-président d'assemblée du conseil d'agglomération

Adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités 2017

Festival Mode & Design

Novembre 2017

Table des matières

Bilan

1. Tourisme, participation et satisfaction
2. Mode & Design
3. Rayonnement de l’événement et de Montréal
4. Impact économique et d’affaires
5. Bénéfices sociaux
6. Impact médiatiques
7. Environnement et développement durable
8. Collaborations et synergies

Bilan : rapport d'activités 2017

Du 21 au 26 août 2017, le Festival Mode & Design (FMD) se déroulait pour une quatrième année à la place des Festivals du Quartier des spectacles et célébrait son 17ème anniversaire.

6 jours de festivités mettant en exergue la créativité, le FMD est un événement de prestige installé au cœur de la métropole, il est la plateforme de diffusion du talent des designers et créateurs d'ici et le promoteur de la capacité innovante en matière de mode et de design, deux piliers économiques et créatifs de Montréal.

Année après année, le Festival connaît un succès médiatique important. Le volet conférences a connu cette année un remarquable succès : 21 conférenciers internationaux avaient rendez-vous à Montréal pour partager leur expérience dans leur domaine spécifique d'activité lié à la mode et au design.

Cette 17ème édition a aussi misé une fois de plus sur un volet design riche et original et sur de multiples collaborations avec d'autres acteurs culturels et institutionnels montréalais.

Cette année, le Festival Mode & Design a inauguré les FMD Résidences. Ce volet offre à des entités artistiques la chance de présenter et d'approfondir leur travail pendant toute la durée de l'événement.

1.Tourisme

Pour 2017, nous n'avons pas réalisé d'étude d'achalandage et de provenance. Il est a noté cependant que les 51 designers présents dans les pop-up boutiques ont connu un succès sans précédent dans leur vente. Ce qui nous confirme que l'achalandage 2017 a été très positif.

Les dernières années passées sur la place des Festivals nous ont permis de bien saisir l'environnement du quartier des spectacles, de nous adapter et d'affiner l'expérience des festivaliers. Ce fût aussi l'occasion d'approfondir nos relations avec les différents intervenants. Ainsi, après plusieurs années de succès, nous constatons une progression et la consolidation du potentiel de croissance.
Ces dernières années nous amènent également à tirer la conclusion de l'importance et de la nécessité d'intensifier la proposition culturelle, ainsi que de développer davantage l'expérience à travers le volet du design.

2.Mode et design

FMD Mode

Seul événement québécois existant sur le créneau de la mode et du design, le FMD est à l'origine de l'idée de la démocratisation des univers de la mode et du design. Les créateurs, autant émergents que bien établis, y ont une place de choix afin de démonter leur talent devant une foule enthousiaste.

Le FMD est une expérience festive avant tout. Les défilés présentés cette année sur une seule et même scène extérieure mettaient en vedette les créations de designers québécois établis et émergents, de détaillants locaux et de grandes marques. Une installation design de type « échafaud » accueillait également des artistes musicaux montréalais et de l'art vivant, notamment des prestations de danse contemporaine:

- Scène principale : 21 défilés de designers et artistes émergents, 5 défilés de designers établis et grands détaillants, 3 défilés spectacles (fin de soirée), 1 défilé au profit de la Fondation Le Chaînon, 4 défilés-discussions;
- L'Échafaud (espace axé sur la musique et les arts vivants) : 5 prestations musicales, 1 atelier, 3 performances de danse contemporaine, animations, peinture en direct et tableaux vivants.

FMD Conférences

Suite au succès remporté par le volet Conférences ajouté à la programmation en 2015, le FMD a décidé de poursuivre l'expérience pour une troisième année consécutive, désormais à l'Édifice Wilder et en collaboration avec Destination Centre-ville. Stéphane Le Duc a à nouveau agit à titre de commissaire et animateur.

Onze (11) conférences, dont 5 présentant des conférenciers internationaux, sont venues enrichir l'expérience des festivaliers en offrant des rencontres intimistes où les experts invités ont pu partager leur expérience à propos des différents aspects liés à la mode et au design de leur travail :

- Anat Safran
- Olivier Theyskens
- La mode québécoise à l'international / panel mmode
- Pierre Thibault & François Cardinal
- Michel Robichaud
- Jean-Paul Goude
- La vente à l'ère d'Amazon
- Marie Saint Pierre
- Zaldy Goco
- John Londoño
- Luca Marchetti & Thierry-Maxime Loriot

FMD Design

Le design était encore une fois bien présent lors de l'édition 2017 du FMD.

Le concours « Lifestyle » était de retour cette année : il invitait les étudiants de 2ème année en design de l'environnement de l'UQÀM à concevoir, à partir d'essence d'arbres d'ici, une structure en bois appelée « placottoir », entièrement démontable et pouvant être intégrée en milieu urbain. Les réalisations ont été présentées par la Place Ville Marie et la ville de Montréal en collaboration avec l'École de design de l'UQAM.

Le Festival Mode & Design a ainsi été un véritable laboratoire créatif avec la création d'objets design uniques. Ces derniers ont été intégrés au cœur de la ville dans plusieurs installations mettant en valeur le talent créatif de Montréal.

Chiens en liberté.
Projet placottoir gagnant retenu par place ville marie et installé sur le site du FMD pendant toute la durée de l'événement. Tous les festivaliers sont venus le contempler et bénéficier de cette aire de détente et de rencontres.

Le diplomate.
Projet placottoir gagnant retenu par la ville de Montréal.
Le FMD a été fier de participer activement au parcours de la promenade fleuve-montagne, un projet de legs du 375e anniversaire de Montréal avec l'installation de son placottoir le diplomate.

Kartell
Le FMD s'est à nouveau associé à kartell, qui a habillé l'espace orange de l'édifice Wilder, où se sont déroulé les FMD Rencontres, ainsi que l'espace vip sur le site du festival mode & design.
Véritable pionnier du design et misant sur la forte valeur esthétique, innovatrice et durable de ses produits, kartell s'est établi comme un leader mondial en design contemporain et un icône du design italien.

Skedio
Cette année, skedio a été partenaire du FMD en meublant tous les espaces vip.

Woolfell
Woolfell fabrique des sacs et accessoires durables et de qualité à Montréal. Cette année, quelques festivaliers privilégiés ont reçu leurs sacs cadeaux.

Smoluk
On peut faire de la sculpture avec n'importe quel matériau. Smoluk, artiste française basée à montréal, le démontre avec ingéniosité: elle utilise du carton pour concevoir de nombreux objets, des items mode ainsi que des accessoires. Elle a créé un objet géant et iconique pour la course à talons hauts au profit de la fondation le chaînon.

Soverdi
la soverdi imagine une métropole traversée d'espaces verts et contribue à bâtir la forêt urbaine en plantant des milliers d'arbres pour la santé et la qualité de vie des gens.
L'engagement de partenaires sensibles à la question du développement durable comme le FMD montre qu'il est à la portée de tous de s'impliquer dans l'aménagement d'espaces verts pour les rendre plus invitants, inspirants et, surtout, propices aux échanges et aux rencontres.

Téo taxi
Albert Mondor et paysage gourmand unissent leur talent et leur créativité afin de concevoir et de réaliser le jardin de téo, une zone d'agriculture urbaine dans laquelle les plantes comestibles et les matériaux récupérés forment un ensemble des plus originaux et étonnants. Ce jardin a mis en scène une voiture de téo taxi sur laquelle des végétaux comestibles sont cultivés dans des contenants récupérés, tels que des vieilles valises, des mallettes, des sacs, qui auraient pu être oubliés par des gens utilisant ce mode de transport collectif.

Le volet design a aussi permis des découvertes exceptionnelles aux festivaliers :

- Des créateurs dédiés au design québécois présents dans la zone des boutiques POP-UP du FMD pour proposer leurs produits exclusifs;
- Une conférence de Pierre Thibault & François Cardinal,
- Exposition design présentée par le Collège LaSalle Montréal;
- Une exposition sur site du travail de Colin Meredith, designer et artiste. Dollarwears est une série de pièces créées à partir d'item trouvés chez Dollarama.

FMD boutiques pop-up

La créativité des artisans au cœur de la ville : 51 boutiques pop up ont été installées pendant le festival et ont permis aux créateurs d'ici de rejoindre les montréalais, et de distinguer la destination montréalaises auprès des touristes. Les participants de la zone pop-up conservent 100% de leurs revenus de vente. Cette opération est un véritable soutien à l'émergence locale.

Soulignons que les participants sont des producteurs indépendants qui n'ont souvent pas accès à un large réseau de diffusion.

Cette créativité originale rassemblée en authentique concentration urbaine, permet la rencontre entre les créateurs et le public.

FMD Résidences

Cette année, le Festival Mode et Design de Montréal a inauguré les FMD Résidences. Ce volet a offert à deux entités artistiques la chance de présenter et d'approfondir leur travail pendant le Festival. Pour ce faire, le FMD à mis à disposition des collectifs deux containers ainsi que la technique pertinente au coin des rues Jeanne-Mance et Ste-Catherine. C'est COOLKOALA et TEAMM qui se sont installés sur la Place des Festivals pour la 17e édition du FMD.

- COOLKOALA est une ligne de vêtements et d'accessoires funky créant des pieces uniques et hors du commun via l'art, le recyclage, et diverses collaborations avec d'autres artistes de tous genres.

- TEAMM est un regroupement d'artistes de plusieurs disciplines de la mode (art, maquillage, coiffure, stylisme, publicité) guidant des professionnels partageant une passion pour la photographie de mode et contribuant à renforcer l'identité visuelle de leurs partenaires.

3. Rayonnement de l'événement et de Montréal

Le FMD aura à nouveau connu un rayonnement important au plan local et international grâce à ses nombreux conférenciers internationaux. Personnalités fort médiatisées des milieux de la mode et du design et ayant accès à un large auditoire à travers leurs réseaux respectifs, elles ont chacune contribué dans leur sphère d'influence à faire découvrir et rayonner le Festival Mode & Design ainsi que Montréal et sa créativité. Ces chefs de file aux personnalités hautes en couleurs ont également mieux positionné Montréal comme ville de mode et de design.

La scène principale a par ailleurs permis l'inclusion de plusieurs Instagrameurs et Youtubers dans diverses plages horaires. Ces influenceurs ont permis au FMD de rejoindre des communautés formées de gens provenant de partout autour du globe.

Nom	Instagram
Noémie Lacerte	139 000 abonnés
Frede Rioux	24 400 abonnés
Florence Elyse Ouellette	23 200 abonnés
Mila Taillefer	19 800 abonnés
Jessica L'Espérance	25 300 abonnés
Lolitta Dandoy	18 900 abonnés
Vanessa Pilon	161 000 abonnés
Carolanne Stratis	20 500 abonnés

4. Impact économique et d'affaires

1100 looks présentés
140 mannequins
60 créateurs émergents
80 habilleurs, musiciens, DJ, concepteurs vidéo, danseurs
55 companies
30 coiffeurs et maquilleurs
51 boutiques pop-up
7 grandes marques et détaillants
17 stylistes
12 BrandEx
6 fashion & design trucks

Grâce à sa plateforme de diffusion, Le FMD a permis de rassembler dans un même événement, les créateurs, les entreprises de mode et les détaillants. Chacun étant un pilier économique important pour la survie de centaines de concepteurs et pour la vitalité de l'industrie de la mode montréalaise.
Le FMD se déroule sur la place des Festivals, en plein cœur du centre-ville de Montréal. Les détaillants et commerçants locaux participent à sa programmation de nombreuses façons, notamment à travers des défilés. Ils peuvent également jouir d'une importante visibilité et de l'achalandage accru généré par le Festival et sa foule de visiteurs dans les jours et semaines qui suivent.

D'autre part, afin de contribuer au rayonnement des produits locaux et au développement de l'activité économique montréalaise, les Pop Up boutiques et des BrandEx installés sur la place des Festivals et sur la rue Sainte-Catherine, permettaient aux festivaliers de faire du shopping local et de découvrir de nouveaux produits tout en multipliant les expériences de marques.

Le concept des pop-up boutiques et des BrandEx est une magnifique opportunité pour faire découvrir les talents québécois et favoriser l'achat local. En plus d'obtenir une belle visibilité dans les médias (articles de blogue, pub papier, etc.), les boutiques participantes ont pu réaliser d'importantes ventes pendant la durée de l'événement.

Voir le dépliant et le bilan FMD joints au présent document.

5. Bénéfices sociaux :

Plus de 130 jeunes bénévoles ont participé à l'édition 2017. Ils ont aidé à l'accueil des festivaliers et à l'organisation de plusieurs activités qui se déroulaient sur le site. Cette participation leur a permis d'avoir une première expérience de travail dans le milieu événementiel et mode montréalais.

L'implication sociale du FMD comporte également un volet caritatif. En effet, le FMD a organisé le défilé Reluxe mettant en scène des personnalités du monde des affaires et du milieu artistique qui portaient des vêtements et accessoires de luxe de seconde main. Cette initiative était au profit de la Fondation du Chaînon qui vient en aide aux femmes en difficulté. Un pop up shop Reluxe, dont tous les profits étaient remis à la Fondation Le Chaînon, a par ailleurs été installé sur le site du Festival. De plus, La Course à Talons était de retour cette année en ouverture de festival le 23 août, remettant également ses profits à la Fondation Le Chaînon.

6. Impacts médiatiques :

La couverture médiatique entourant le FMD a été plus que jamais positive. Le FMD Rencontres a largement contribué à positionner le FMD auprès des médias, non seulement comme le joueur central de l'industrie de la mode et du design, mais aussi comme un festival incontournable à Montréal.

300 représentants des médias ont été accrédités, incluant 40 photographes. Parmi eux, 10 représentants internationaux dont Luxsure magazine, Today's Architecture & Fashion TV

Le FMD a bénéficié d'une vaste couverture médiatique avec :

- 296 coupures de presse pour un total d'impressions de 127 159 119
- 711 retombées RS pour un total d'impressions de 44 119 980
- 34 entrevues données pour La Presse, Ici Radio Canada, Journal de Montréal, Québec Huffington Post, GLOBAL Morning, CBC, etc.
- 46 médias présents au lancement de programmation, 7 entrevues réalisées sur place, portée RS de +1.8 million
- 90 médias, influenceurs et photographes présents au cocktail d'ouverture, 153 mentions sur les réseaux sociaux
- Total des impressions : 171 279 099*

*Ce nombre constitue un minimum puisqu'il est impossible de compiler les couvertures qui ne sont pas répertoriées par BICOM Communications.

Les retombées médiatiques ont été à la fois qualitatives et quantitatives. Nous avons bénéficié d'une large couverture médiatique, non seulement dans des médias québécois (Elle Québec, La Presse, Journal de Montréal, Le Devoir, Salut Bonjour, etc.) mais également dans des médias d'autres provinces canadiennes (Breakfast Television, Dress to Kill, The Globe & Mail), ainsi que dans des médias internationaux (FashionUnited France et UK, Vice, Fashion TV, etc.).
Les articles de fond sont très qualitatifs et véhiculent notamment la vocation du Festival et du Groupe Sensation Mode. Il y a eu beaucoup d'articles concernant les conférences préparés en amont. La couverture contenait beaucoup d'entrevues et parlait des parcours des conférenciers du volet FMD Rencontres du FMD17. La participation de Jean-Paul Goude, un des plus grands publicitaires français au monde, en tant que conférencier du FMD a suscité un grand engouement auprès des médias.

Nous avions cette année 5 conférenciers internationaux, qui ont permis de faire rayonner le FMD à l'international.

Plusieurs entrevues ont été données afin de discuter de l'industrie de la mode en général et des défis et réalités des designers et détaillants québécois.

Beaucoup de médias nous ont fait part de l'énergie particulièrement positive qui entourait le FMD cette année. Le message d'un grand événement rassembleur, accessible au grand public et qui met de l'avant les talents émergents est grandement ressorti dans la couverture médiatique.

7. Environnement et développement durable :

Gestion des matières résiduelles

En éliminant les bouteilles en plastique et le programme papier et en favorisant la réutilisation, nous avons considérablement réduit le nombre de déchets sur le site : nous avons éliminé l'équivalent de deux containers de déchets.

Consommation de ressources

- Élimination des bouteilles d'eau unique (en plastique), remplacées par les distributrices
- Impression sur papier recyclé
- Passage du programme au dépliant
- Recyclage et utilisation de piles rechargeables
- Réduction de la dimension des bannières vinyle et conception afin de les utiliser pour plusieurs éditions

Gaz à effet de serre

- Utilisation de camions diesel et coupure des moteurs sur le site
- Incitatif au transport en commun, au covoiturage (notamment par notre partenariat avec Teo Taxi) et de l'utilisation de BIXI (notamment avec nos invités hébergés au centre-ville, afin de favoriser les déplacements propres)
- Favoriser l'achat local
- Nous privilégions les entreprises québécoises pour l'achat de biens et services dont nous avons besoin.

Mesures d'accessibilité mises en place en 2017

Pour la première fois cette année, le site a été pensé en amont avec la production et Kéroule dans le but d'améliorer grandement l'accessibilité universelle.

Site:

- Le site est ouvert est accessible à tous.
- Les entrées sont facilement repérables.
- La circulation est fluide.
- Le site est antidérapant.
- Les chiens d'accompagnement sont les bienvenus.
- Les responsables de la sécurité sur le site sont informés et formés en cas d'urgence.
- Des rampes sont installées pour le backstage et vip.

Services:

- Nous offrons un service de vignette VATL pour les conférences.
- Les conférences sont facilement accessibles (lève personnes, ascenseur et sièges réservés).
- Des toilettes adaptées sont disponibles sur le site.
- Une zone de repos sera disponible dans la tente production avec accompagnement.
- Une formation sera offerte au personnel d'accueil et aux bénévoles

Communication :

- Les logos d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de l'accompagnateur et la vignette VATL ont été intégrés à une communication via le blog et FB
- L'information sera transmise à Keroule et Altergo

8. Collaborations et synergies :

- Mutek : le festival de musique électronique et le festival mode & design ont présentés de concert des DJ set sur l'heure du lunch les 23 - 24 -25 août à l'Esplanade de la Place des Arts.

- Musée McCord : l'exposition Mode Expo 67 (http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/lexpo-67-et-la-mode-a-montreal-dans-les-annees-1960/) a été ajoutée à la programmation du Festival. Le Musée McCord a aussi été présent sur le site du Festival en proposant un défilé inspiré de la mode des années 60 sur la scène principale.

- Musée des Beaux Arts de Montréal : Grâce au partenariat développé avec le MBAM, la conférence de Luca Marchetti et Thierry-Maxime Loriot a pu être présentée gratuitement au Musée des Beaux Arts.

- Bureau de la Mode de Montréal : présentation des conférences d'Hervé Léger-Leroux et de Didier Vervaeren.

- École de design de l'UQAM : aménagement du concours « lifestyle » offrant la chance aux étudiants de concevoir un placottoir. Le placottoir gagnant 30 degrés a été construit à échelle réelle et installé sur l'esplanade de la Place Ville-Marie et sur la place des Festivals pendant toute la durée du FMD.

- Cirque du soleil : cette année, les ateliers du cirque du soleil ont présenté une oeuvre collective exposée sur le site du festival. Ils ont également animé une activité de savoir-faire à l'Échafaud qui consistait en la présence d'une dizaine de leurs artistes des ateliers de costumes. Le public pouvait donc échanger avec les artisans et apprendre sur la manière dont cette entreprise conçoit ses costumes ainsi que sur les techniques utilisées et développées.

- Collège Lasalle : le collège Lasalle a présenté un défilé ainsi qu'un Brandex sous forme d'exposition sur le site du FMD.

- Soir : cette année, le festival mode & design à collaboré avec Soir pour la portion arts vivants et animations de son site. Soir est un organisme à but non lucratif ayant pour objectif de faire rayonner des artistes émergents au sein d'espaces alternatifs tout en favorisant la création d'un réseau multidisciplinaire de par ses activités variées

- Défilé spectacle de la programmation officielle du 375e anniversaire de Montréal : Ayant pour thème « Identité (s) montréalaise (s) », ce défilé-spectacle a célébré Montréal à travers ses couleurs. Celles de ses saisons, semblables à nulle autre, qui rythment la vie de Montréal depuis 375 ans. Un angle innovant qui a invité le spectateur à survoler l'histoire de la mode dans la métropole, à découvrir et redécouvrir le travail des manufacturiers, les offres des boutiques, les créations des designers, les costumes célèbres et à introduire une nouvelle vision : celle que la relève, les talents de demain, sera! Une centaine de looks ont défilé parmi lesquels plusieurs personnalités. Ce spectacle haut en couleurs sera a été par une illustration musicale des modes présentées, et des ambiances visuelles chromatiques et rythmiques.

- Dans le cadre du 150e anniversaire du Canada, le Festival Mode & Design a présenté un défilé-spectacle mettant en lumière la mode canadienne.
  Pour l'occasion, l'équipe de concepteurs du Festival Mode & Design est partie à la conquête du style canadien afin de mettre en scène ce qui se dessine, secrée et se porte au Canada.
  29 organisme ont été contactés à travers tout le Canada afin de leur demander leur liste de designers canadien incontournables qui définissent la mode canadienne : Nunavut : Inuit Art Foundation et Nunavut Arts & Crafts Association, Edmonton :Calgary Olds College, Mc College, Alberta College of Art & Design, Saskatchewan : Sask Fashion Week, Saskatoon Fashion & Design Festival, Runaway Style, Esclusive.Lee, Winnipeg : Design Quarter Winnipeg, Winnipeg Fashion Incubator, Terre-Neuve-et-Labrador : College of the North Atlantic, Nouveau-Brunswick : Wear your Label, NBCCD, Halifax : Kayla Short, Île-du-Prince-Edouard : Fellow Earthlings, Vancouver : Fashion Week , Ethical Fashion Week, Toronto : CAFA, FAT, Ryerson, The Collections, Montreal : CCMQ, Fashion Preview, MMODE, Fondation de la mode de MTL, Nouvelle-Écosse : Atlantic Fashion Week, Ottawa : Unesco Fashion Week, Richard Robinson - Academy of Fashion & Design.
  De cette consultation nationale est ressorti un groupe de talents établis d'un océan à l'autre parmi lequel on retrouvera les plus grands noms de la mode canadienne. Les créations de 30 designers ont été présentées lors du défilé spectacle
  De facture résolument contemporaine, ce défilé-spectacle d'exception a permis de découvrir le talent des créateurs qui composent et créent la mode canadienne. Ce fût pour tous les *fashionistas* d'ici et les touristes de percevoir l'effervescence et l'originalité des créations que l'on retrouve au nord du 45e parallèle. Un grand rendez-vous que le Festival Mode & Design a proposé gratuitement au public afin que celui-ci découvre la grande qualité des designers canadiens, à travers des images oniriques de notre diversité géographique et culturelle.

« Nous sommes fiers d'appuyer le Festival Mode & Design, qui offre aux artistes et au public la chance de découvrir des oeuvres d'art formidables. Le rendez-vous Fait au : Canada 150 / Made in : Canada 150 *témoigne du talent et de l'ingéniosité extraordinaires des créateurs des quatre coins du pays », a affirmé* l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien.

Autres retombées :

Le Cercle des Ambassadeurs :

Le FMD est une initiative transversale dont les retombées sont à la fois économiques, culturelles et touristiques. Il contribue du même coup aux efforts déployés par l'ensemble des secteurs de la mode, maintenant réunis au sein de mmode, la nouvelle Grappe métropolitaine de la mode, pour faire de Montréal une des villes les plus reconnues en matière de mode.

Fort de nombreux appuis dans la communauté, notre ambition est de faire en sorte que le Festival continu d'être un des évènements phares de la programmation estivale montréalaise et un des grand rendez-vous de la mode, fournissant ainsi un tremplin d'envergure international aux créateurs d'ici et aux plus grandes marques de mode.
Pour nous accompagner dans cette démarche ambitieuse et rassembleuse, le FMD a créé cette année un Cercle d'Ambassadeurs au sein duquel nous avons regroupé des personnalités reconnues pour leur engagement dans la vie culturelle, touristique et économique de Montréal.
Grâce à l'expertise de ses membres, le Cercle des Ambassadeurs contribue sur une base volontaire, à l'essor, au déploiement et au rayonnement du FMD. Grâce au soutien des membres du cercle, leur actions ont favorisé le développement de nouveaux partenariats stratégiques pour maximiser le rayonnement économique, culturel, touristique et intellectual du FMD et de Montréal.

Les membres du Cercle :

Raymond Bachand
Président du Cercle
Conseiller stratégique, Norton Rose Fulbright

Sébastien Barangé
Vice-président, communications et affaires publiques, CGI

Nathalie Bondil
Directrice et conservatrice en chef, Musée des Beaux-Arts de Montréal

Nathalie Deshaie
Directrice, communications, formations et communautés, Anges Québec

Jean-Pierre Desrosiers
Conseiller stratégique, PSB Boisjoli

Sophie Ducharme
Vice-Présidente associée, Gestion Privée 1859, Banque Nationale du Canada

Pierre Fortin
Directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles

Ying Gao
Professeure et designer, École supérieure de Mode ESG UQÀM

Manuela Goya
Secrétaire générale, Montréal Métropole culturelle

Céline Huot
Vice-Présidente Stratégie et Affaires publiques, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Yves Lalumière
Président Directeur général, Tourisme Montréal

André Lavallée
Conseiller stratégique

Johanne Marcotte
Vice-présidente, exploitation centres commerciaux, Ivanhoé Cambridge

André Poulin
Directeur général, Société de développement commercial Destination Centre-ville

Suzanne Sauvage
Présidente et chef de la direction, Musée McCord

Cathy Wong
Présidente, Conseil des Montréalaises

Debbie Zakaib
Directrice générale, mmode, La Grappe métropolitaine de la mode

FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC CASINO MONTRÉAL

BILAN FMD17

Rétrospective du Festival Mode & Design 2017

PRÉSENTÉ PAR

Jean-François Daviau
Président

Chantal Durivage
VPE Développement créatif - Produits - Recherche - Veille

LE FMD

VECTEUR INSPIRATIONNEL DES TENDANCES MODE, DESIGN, MUSIQUE ET SHOPPING, QUI INVITE LE PUBLIC À CÉLÉBRER LA CRÉATIVITÉ, LA CULTURE, LA MODERNITÉ, LA DIVERSITÉ ET LE COSMOPOLITISME.

MISSION

Diffuser un événement annuel de calibre international qui vise les consommateurs grand public en leur offrant un accès privilégié dans le monde de la mode et du design.

FESTIVAL

MODE DESIGN

MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC

CASINO MONTRÉAL

21>26 AOÛT

17E ÉDITION

#FMD17

QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL

FESTIVALMODEDESIGN.COM

FAITS SAILLANTS
#FMD17

421k
visiteurs

76,7%
de femmes

48,8%
de diplômés universitaires

71%
18-45 ans

40k à 80k
de revenu moyen

6 JOURS DE FESTIVITÉS

4
jours de conférences

21
conférenciers

12
conférences

2
midi affaires

4
jours de programmation extérieure

31
défilés

51
pop-ups

76
artistes émergents

450
mannequins

150
artisans

COLLABORATEUR

CASINO MONTRÉAL

PARTENAIRES MAJEURS

LOEWS HOTELS

PLACE VILLE MARIE

WESTJET

PARTENAIRES PUBLICS

Québec

Montréal

Canada

TOURISME MONTRÉAL

vive 375

PARTENAIRES PRINCIPAUX

CENTRE EATON MONTRÉAL

PLACE MONTRÉAL TRUST

COMPLEXE

ARDENE

PARTENAIRES MÉDIAS

Clin d'œil

ELLE

Rouge 101.3

96

24

UNITED

UNE EXPÉRIENCE MULTICANALE
#FMD17

SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX
Portée totale : **4 339 870**

ÉVÉNEMENT
Visiteurs : **421 954**

IMPRIMÉ
Dépliants : **60 000**
Affiches : **604**

CAMPAGNE MÉDIA
Impressions totales :
171 279 569

421 954 VISITEURS

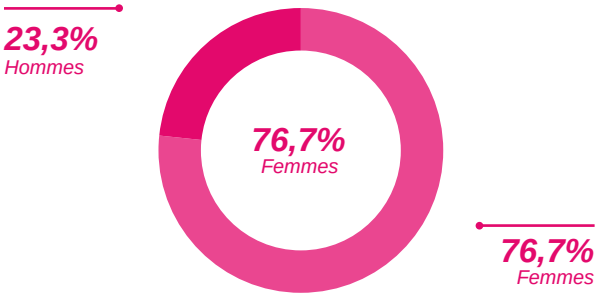

22,2%
TOURISTES

PROVINCE DE QUÉBEC 7,7%
CANADA 4,1% (HORS-QUÉBEC)
ÉTATS-UNIS 3,8%
AUTRES 6,6%

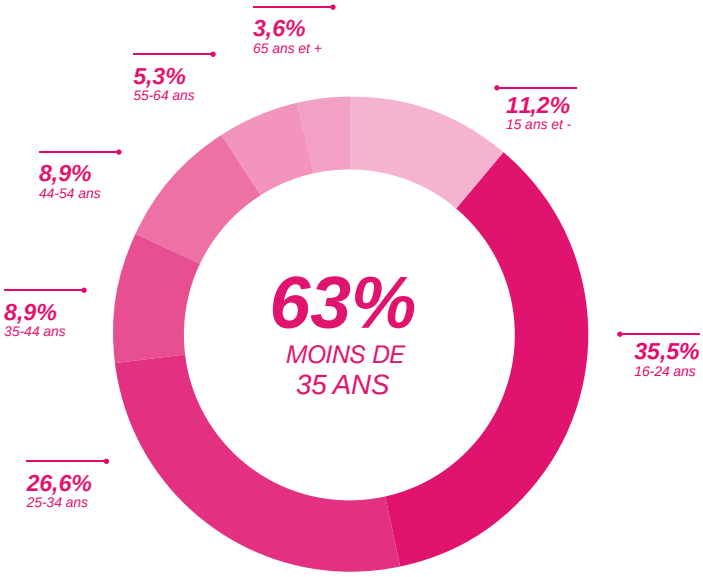

79%
ÉDUCATION
POST SECONDAIRE

4 339 810 PORTÉE WEB & R.S

SITE WEB

29% Hommes

71% Femmes

42% 25-34 ans

32% 18-24 ans

10% International

90% Canada

FACEBOOK

20% Hommes

80% Femmes

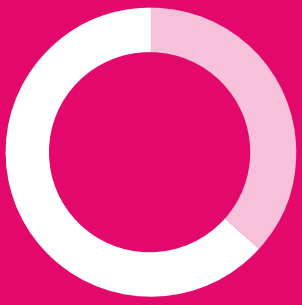

25% 18-24 ans

43% 25-34 ans

20% International

80% Canada

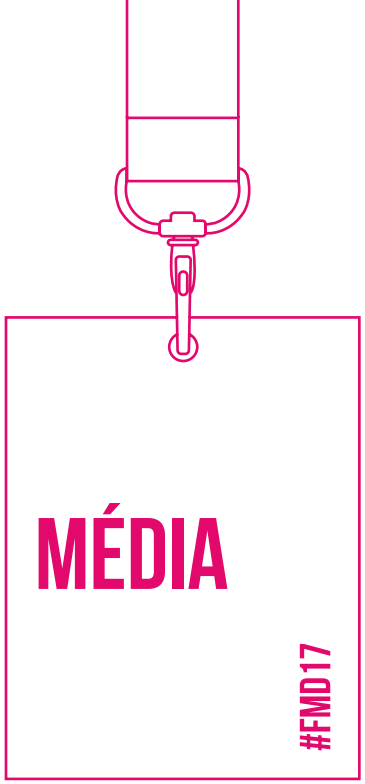

300 MÉDIAS ACCRÉDITÉS

MÉDIAS CANADA

Radio-Canada
Fashion Magazine
Global News
Dress to Kill
The Globe and Mail

MÉDIAS QUÉBEC

Elle Québec
Clin d'oeil
Journal de Montréal
Salut Bonjour
The Montreal Times
La Presse
Breakfast Television
Huffington Post
Rouge FM
Virgin Radio
Radio-Canada
TVA
Quebecor Media
Mixte Magazine

MÉDIAS INTERNATIONAUX

Tropics Magazine
Today's Architecture & Fashion
Vice
Thoi Bao
ION Magazine
Shuttershock.com
Luxsure Magazine
TPG International
Fashion TV
Radio Liberty

Et plusieurs autres…

+ DE 171,3 MILLIONS D'IMPRESSIONS

~ **WEB :** + de 423 retombées sur les sites web et blogues
~ **PRESSE IMPRIMÉE :** + de 45 articles dans les revues ou magazines
~ **TÉLÉ :** + de 15 topos/mentions
~ **RADIO :** + de 20 topos
~ **RÉSEAUX SOCIAUX :** + de 711 mentions

NOTRE PORTE-PAROLE
VANESSA PILON

Pour la 2e année consécutive, le Festival Mode & Design a eu le plaisir d'accueillir Vanessa Pilon comme porte-parole de l'édition 2017. « Pour une deuxième année consécutive, je suis très fière et honorée de participer à titre de porte-parole, à cet incontournable événement qu'est le Festival Mode & Design. Encore une fois cette année, les célébrations nous permettront d'honorer la mode et le design dans un Quartier des spectacles survolté. J'ai très hâte d'être parmi vous et de vous rencontrer tout au long de la semaine dans les différents événements que cette super programmation nous offrira. »

La presse unanime !

«En plus des défilés de feu à voir au Festival Mode et Design, on s'y rend pour découvrir les boutiques pop-up de nos créateurs locaux préfs.»
NICOLAS BEAUMONT, LE JOURNAL DE MONTRÉAL

«Avec ses boutiques éphémères, ses défilés en plein air et ses invités de marque, le Festival Mode & Design est de retour pour célébrer la mode en grande pompe (...) C'est un rendez-vous !»
ELLE QUÉBEC

«Évènement incontournable de la scène mode montréalaise (..) le FMD investit le cœur du Quartier des spectacles, à Montréal, pour souligner le meilleur de la créativité dans l'univers de la mode et du design (...) Bref, il y a de quoi s'émerveiller pendant toute la durée du festival !»
MAROUCHKA FRANJULIEN, ELLE QUÉBEC

«Le Festival Mode & Design s'est transformé pour être désormais un point de connexion entre l'industrie de la mode, ses designers et les consommateurs. Aux traditionnels défilés se sont ainsi greffés, avec le temps, une panoplie de conférences, spectacles multidisciplinaires, performances et boutiques éphémères avec présence de designers.»
ISABELLE MASSÉ, LA PRESSE AFFAIRES

268 700 IMPRESSIONS

ABONNÉS*

9540 abonnés

AUGMENTATION

+2.4% depuis l'édition 2016

#FMD17*

Près de **2 500** publications

CANADIAN HERITAGE Be on the lookout for unique trends and creations from our fashion designers at #FMD17! @festmod-edesign

http://www.festivalmodedesign.com/pic.twitter.com/6svOp5jjMY

(131 000 abonnés)

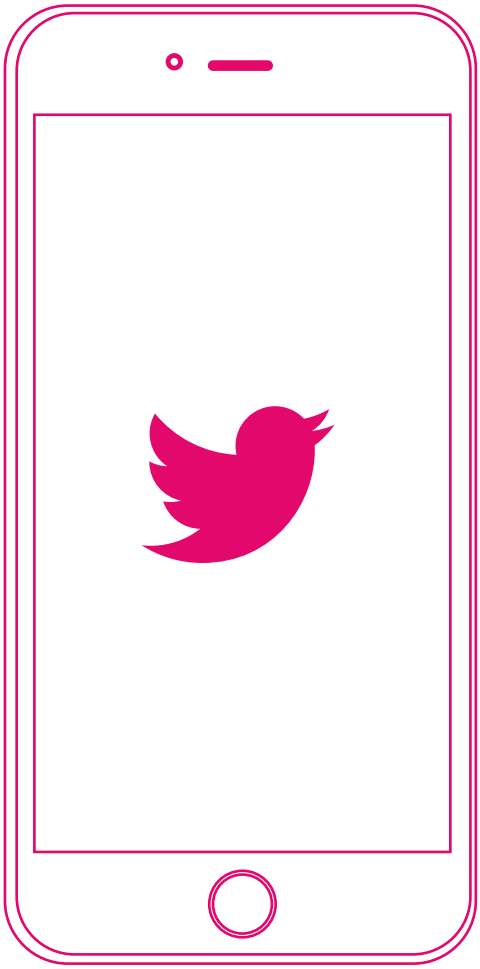

MITSOU GELINAS Au #FMD17 avec du #vintage 2002 hommage à #fridakahlo par andytheanh

https://www.instagram.com/p/BYKI-OMvnxrI/

(115 000 abonnés)

CAFA The perfect way to close out Montreal week ? Being part of the Toronto delegation at @festmodedesign #FMD17 #CAFAonLocation #WearCanadaProud

(3 367 abonnés)

ELLE QUÉBEC Retour sur les moments-clés de la conférence de Jean-Paul Goude, de passage à Montréal pour le #FMD17!

(35 000 abonnés)

Influenceurs parmi notre réseau

Elle Québec	La Vie en Rose	Mitsou Gelinas	Leesa Butler
FashionUnited	Jeanne Becker	Marie Saint Pierre	Design Montréal

*Données recueillies le 25 septembre 2017 / Sources : Twitter

1 171 569 IMPRESSIONS

ABONNÉS*

27 877 d'abonnés à la fin du FMD17

AUGMENTATION

+7,4% depuis la fin de l'édition 2016

À L'INTERNATIONAL

20,5% d'abonnés internationaux

FACEBOOK LIVE SUR LA PAGE OFFICIELLE DE DYNAMITE

553 821 abonnés **591** likes **37 000** views

INSTAGRAM

72 348 LIKES

ABONNÉS*

7 498 d'abonnés à la fin du FMD17

AUGMENTATION

+21% depuis la fin de l'édition 2016

MOTS-CLICS**

1 662 mentions publiques #FMD17

@VANPAILONG

162k d'abonnés
6 289 likes

@MITSOUGELINAS

77,2k d'abonnés
1 976 likes

* Données recueillies le 25 septembre 2017 / ** Données relatives à la période du 15 avril au 15 septembre 2017 / Sources : Facebook & Instagram

SITE WEB
FESTIVALMODEDESIGN.COM

116 690 PAGES VUES

VISITEURS*

30 148 Visiteurs uniques

PAGE LA PLUS VISITÉE*

Près de **19 980** vues

SESSIONS*

44 191 Visites

TEMPS MOYEN/VISITES*

2 minutes **17** secondes

ORIGINE*

93,36% de visiteurs canadiens

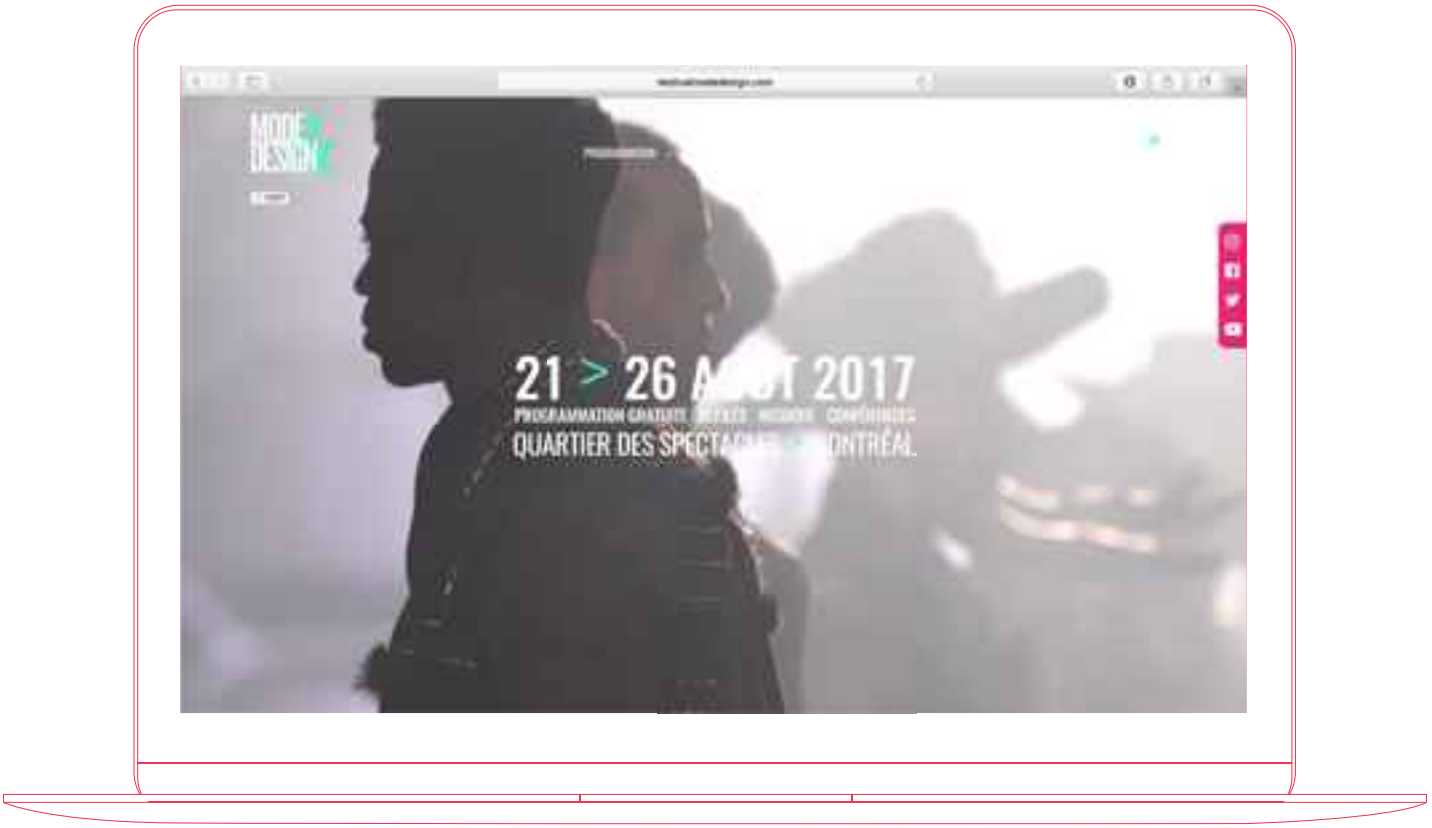

* Données recueillies le 25 septembre 2017 / ** Données relatives à la période du 15 avril au 15 septembre 2017 / Source : Google

3 646 ABONNÉS

INFOLETTRES*

11 infolettres envoyées de mai à septembre

TAUX D'OUVERTURE*

35,9% d'infolettres ouvertes

* Données recueillies le 25 septembre 2017 / FMD respecte la loi canadienne anti-pourriel / Source : MailChimp

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DES RÉSEAUX SOCIAUX DU FMD

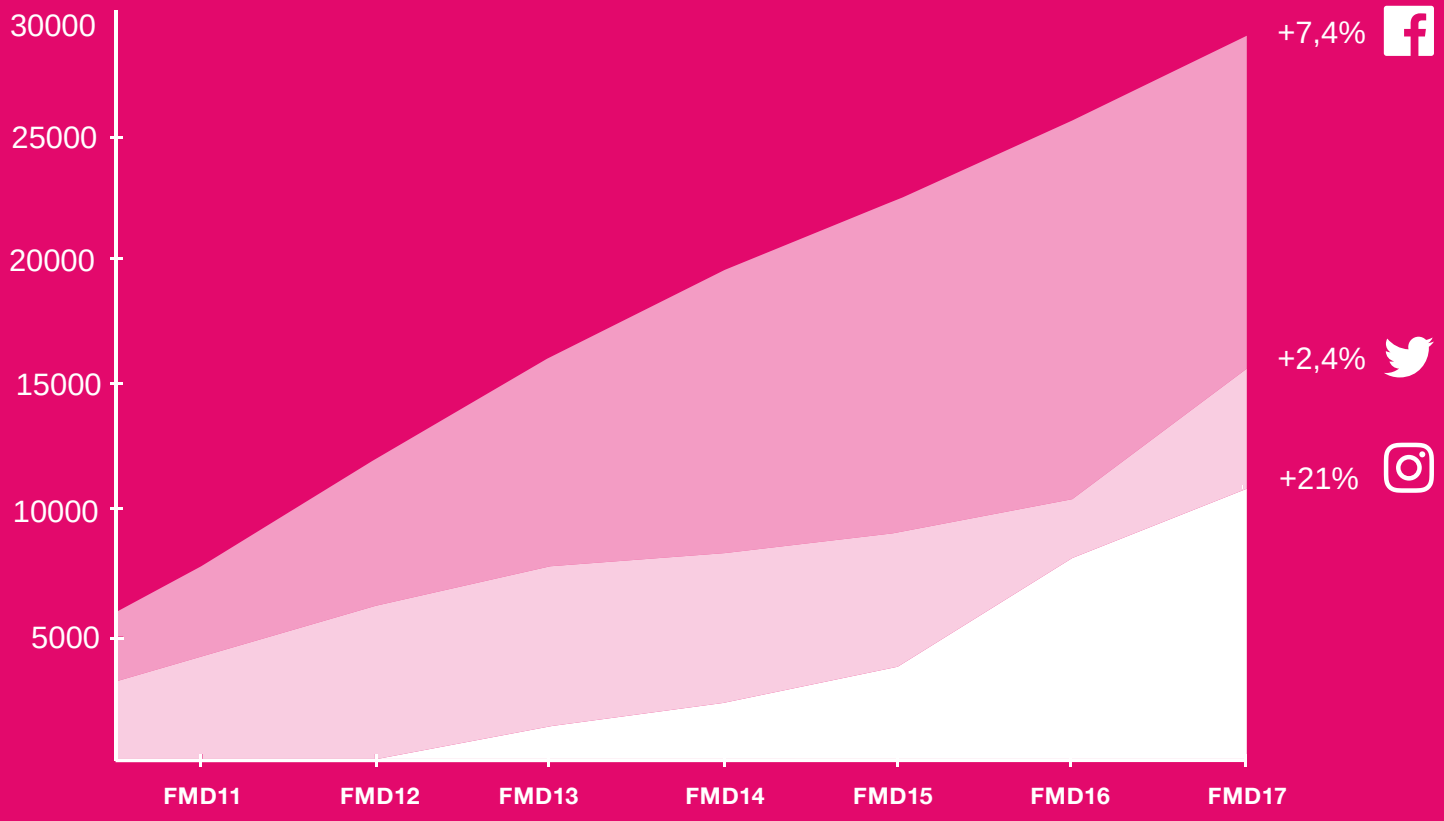

PARTENAIRES MODE & DESIGN
mmode
ACCLR
INFOPRESSE
MUTEK
LE CHAINON
UQÀM
stageandscreen
CC MQ
SOIR
phs.
SKEDIO
Grévin
Tangente
FOOL
PARTENAIRES DE DIFFUSION

LES FMD **RENCONTRES**

Les FMD Rencontres sont une occasion unique de se plonger dans le parcours des esprits créatifs les plus influents de la scène mondiale actuelle de la mode et du design et de partager leur expertise inspirante et hors du commun.

Commissaire des FMD Rencontres et journaliste de profession, Stéphane Le Duc a animé pour une 3e année consécutive ces rencontres inédites.

4 JOURS DE CONFÉRENCES **21** CONFÉRENCIERS **5** CONFÉRENCIERS INTERNATIONAUX

OLIVIER THEYSKENS

MIDI AFFAIRES : LA VENTE À L'ÈRE D'AMAZON

MICHEL ROBICHAUD & JEAN-PAUL GOUDE

ZALDY GOCO

NOS CONFÉRENCIERS #FMD17

Anat Safran
Olivier Theyskens
Pierre Thibault
François Cardinal
Michel Robichaud
Jean-Paul Goude
Marie Saint Pierre
Zaldy Goco
John Londono
Luca Marchetti
Thierry-Maxime Loriot

Midi Affaires : Échanges commerciaux : Des opportunités de croissance transfrontalière.
John Parisella
Raymond Bachand
Elliot Lifson
Danielle Charest
Jean-François Sigouin

Midi Affaires : La vente à l'ère d'Amazon :
Jacques Nantel
François Roberge
Guy Charron
Alexandre Taillefer
Chantal Durivage

CONTENU **LOCAL**

Pour sa 17e édition, le FMD continue à promouvoir et exposer les talents d'ici et d'ailleurs, tout en ayant à cœur de soutenir et de célébrer la relève qui fera la mode de demain. Mettant également en valeur les grandes marques, les créateurs, les détaillants, les institutions et les artistes. Tous adorés des montréalais et certains ayant trouvé leur place auprès de la scène internationale, ces compagnies et talents mettent de l'avant la créativité d'ici !

Alton Gray
Antoine Laoun
Ardène
Atelier SYP
Cégep Marie-Victorin
Centre Phi
Collège Inter-Dec
Collège LaSalle
Colin Meredith
CoolKoala
CreatiVal Bijoux
Dossier
Dynamite
Ethan Song
Ethik BGC
Fashion is Everywhere
Fashion Preview
Frédériqueleg
Gabriela Hébert
Gabriel Drolet-Maguire
Jean-Philippe Robert
Karibu
La Vie en Rose
Le Cartel Clothing
Le Château
Le Cirque du Soleil
Lolitta Dandoy
Lovan M
Philippe Dubuc
Marie Saint Pierre
Denis Gagnon
L.A. Foster
Sophia Bel
Donzelle
Bad Bylon
Random Recipe
APigeon

et plusieurs autres ...

DÉFILÉ SHOWTIME - DENIS GAGNON , MARIE SAINT PIERRE & PHILIPPE DUBUC

DÉFILÉ DYNAMITE

DÉFILÉ LA VIE EN ROSE

IDENTITÉ(S) MONTRÉALAISE(S)

GRANDS ÉVÉNEMENTS FMD

2 GRANDES CRÉATIONS ORIGINALES CETTE ANNÉE : **GROUPE SENSATION MODE**

IDENTITÉ(S) MONTRÉALAISE(S) – DÉFILÉ DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION OFFICIELLE DU 375e DE MONTRÉAL

Ayant pour thème « Identité (s) montréalaise (s) », ce défilé-spectacle a célébré Montréal à travers ses couleurs et ses saisons, semblables à nulle autre, qui rythment la vie de Montréal depuis 375 ans. Un angle innovant qui a invité les spectateurs à survoler l'histoire de la mode dans la métropole, à découvrir et redécouvrir le travail des manufacturiers, les offres des boutiques, les créations des designers, les costumes célèbres et à introduire une nouvelle vision : celle que la relève, les talents de demain, sera ! Une centaine de looks ont défilé, parmi lesquels plusieurs personnalités ont porté des marques phares.

FAIT AU : CANADA 150 / MADE IN : CANADA 150.

Ce défilé s'est inscrit à la programmation officielle des célébrations du 150e anniversaire de la Confédération du Canada et fut rendu possible grâce à la contribution financière du Ministère Patrimoine Canada.

De facture résolument contemporaine, ce défilé-spectacle d'exception a permis de découvrir le talent des créateurs qui composent et créent la mode canadienne. Ce fut une occasion pour tous les fashionistas d'ici et les touristes de découvrir l'effervescence et l'originalité des créations que l'on retrouve au nord du 45e parallèle.

Les grands événements FMD sont des défilés spectacles aux concepts novateurs alliant mode, musique, arts visuels et beauté. Ils se distinguent notamment par leurs nombreuses collaborations.

vive375

CANADA 150 | Canada

Collège LaSalle
Montréal

IDENTITÉ(S) MONTRÉALAISE(S)

COLLÈGE LASALLE : EXPO_NOW

FAIT AU : CANADA 150

FMD **MODE**

LES DÉFILÉS SUR LA « PASSERELLE CASINO DE MONTRÉAL » : **GRANDS DÉTAILLANTS & DESIGNERS**

DÉFILÉ GRANDS CRÉATEURS

DENIS GAGNON / MARIE SAINT PIERRE / PHILIPPE DUBUC

DYNAMITE

la Vie en Rose

COMPLEXE DESJARDINS | AU CŒUR DU QUARTIER DES SPECTACLES

ET PLUSIEURS AUTRES...

FMD **MODE**

LES DÉFILÉS DU FMD SUR LA « PASSERELLE CASINO DE MONTRÉAL » : **PLACE À L'ÉMERGENCE**

KANTINE CLUB

ROBERT ATELIER

MICHÈLE ADRIENNE

GABRIEL DROLET-MAGUIRE

REMI VAN BOCHOVE

LUCAS STOWE

GABRIELA HÉBERT

DÉFILÉ LUNA

FMD **SHOPPING**

Les 51 boutiques pop-up et Fashion Trucks du FMD ont offert une vitrine privilégiée aux artisans n'ayant pas pignon sur rue à Montréal. Insufflant à la ville un esprit de découvertes, le Festival devient la voix de ces artisans et de ces start up, permettant les échanges et le réseautage, et initiant les collaborations créatives. Une célébration du savoir-faire montréalais et québécois, une expérience unique pour les festivaliers.

46 DESIGNERS **3** FOOD TRUCKS **2** FASHION TRUCKS

Le Cartel Clothing
Le Rinocéros par Phi
My AddiKt
La Bête
Ethik bgc
École supérieure de mode de l'ESG UQAM
Dulcedo
Boule et crème dodo
Duy Nguyen
Code Souvenir Montréal
Signé Local
Café Pista
Back When We
Bleu Homard
Camille Côté
Prysm
Atelier SYP
Unique Mint
Unicorn's Couture
Bamboo Life
Karibu
Le Chaînon/Reluxe
Allcovered
NUX sciences
Valanga
Fleep
G. gommes de sapin
Djinn Sirops
O'Lou
Beurd
MIss Penny Lane
5eptentrional
Les Emmaillées
Bodhia
Créations Zö
Joallerie Mylène Roy
Savonnerie Alizé
Scissor Guild
Meemoza
ZAÄN
Twenty Compass
Horace jewelry
Lovan M.
wellDunn
Stylunic
Maguire Boutique
Le Trunkshop
Mandy's
Quai Roulant

FMD **BRANDEX**

Le FMD proposait une série d'espaces et d'installations marqués par l'univers distinctif de plusieurs marques mode, beauté et art de vivre.

Roots Canada, Yoga Jeans, Hyba, Antoine Laoun, Journal 24h, Kartell/Skedio, Meomi Wines, Pharmaprix, Teo Taxi, Soverdi, Stage & Screen, studio d'entrevues Rouge FM et Virgin Radio, carrouselfie et plusieurs autres.

FMD **DESIGN**

Le FMD, un laboratoire créatif qui expose des objets design uniques au coeur de la ville, mettant en valeur le talent créatif de Montréal.

Depuis trois ans cette année, le Festival Mode et Design, en collaboration avec l'École de design de l'UQAM, organise un concours étudiant qui consiste à concevoir un « placottoir ». Il s'agit de créer une aire de détente et de rencontre qui renouvelle la notion de banc public, améliore le cadre de vie des montréalais et contribue à l'expérience touristique des nombreux visiteurs.

Le Festival Mode & Design est fier d'avoir participé activement au parcours Fleuve-Montagne de Ville de Montréal avec l'installation de son placottoir «Le diplomate». Le projet gagnant «Chiens en liberté», présenté par Place Ville Marie, a quant à lui été installé sur le site du Festival pendant toute sa durée.

Avec la participation de partenaires tels que La Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), les hamacs et beanbags de Karibu, le mobilier de l'entreprise du monde du design, Kartell, Téo Taxi dans une installation originale, le site du Festival a bénéficié cette année d'une scénographie originale actuelle et dynamique.

---

2 **CONFÉRENCES SUR LE THÈME DU DESIGN**

-ANAT SAFRAN

-LUCA MARCHETTI & THIERRY-MAXIME LORIOT

PLACE VILLE MARIE

UQÀM

Montréal

FMD **MUSIQUE**

LE FMD AIME ALLIER MUSIQUE ET MODE

Le FMD ne serait pas ce qu'il est sans une programmation musicale détonante, qui a fait vibrer les foules aux sons de DJ et musiciens talentueux.

Of Course
L.A. Foster
Sophia Bel
Chocolate Jungle
Brom
Pat Boogie
Frannie Holder
Electro Swing
Lost Heroes
Pascale Project
Mutek
Jean-Marc Poirier
Sandy Duperval
Wizaard
Kristian North, Kara Keith & James Player
Monika Dongmo
Mr Something

FMD **RÉSIDENCES**

Le Festival Mode & Design a accueilli pour la première fois des résidences artistiques avec deux entités créatives: **COOLKOALA** et **TEAMM.** Ces résidences ont permis aux artistes de présenter et d'approfondir leur travail devant les festivaliers à travers des performances et activités, invitant le festivalier à participer et découvrir les instigatrices des deux projets.

COOLKOALA est une marque montréalaise qui mélange art et (anti)mode. Rosalie Lemay, artiste multidisciplinaire, créé des pièces uniques s'inspirant de tissus et objets vintage et recyclés.

TEAMM est une agence-boutique qui regroupe des artistes maquilleurs, coiffeurs, stylistes et artistes en art visuel. Découvrez l'envers du décor à travers une expérience Behind the scene.

ACTIVITÉS CENTRE-VILLE
#FMD17

LA CONFÉRENCE DE LUCA MARCHETTI & THIERRY-MAXIME LORIOT
MBAM

LES ENTREVUES FMD AVEC LOLITTA DANDOY
PLACE MONTRÉAL TRUST

L'ESCOUADE MODE
CENTRE-VILLE

LES LOOKS FMD AVEC MARJOLAINE VIAU
CENTRE EATON

LA SCULPTURE EN CIRE DE MARIE SAINT PIERRE
RUE STE CATHERINE

CASINO
MONTRÉAL
soirées
speakeasy
Au Casino de Montréal
Les jeudis 10, 17 et 24 août
1 000 $ à gagner pour votre magasinage
Prestation musicale gratuite du groupe Electro Swing
SPEAKEASY EVENINGS
AT THE CASINO DE MONTRÉAL
THURSDAYS, AUGUST 10, 17 AND 24
$1,000 SHOPPING SPREE TO BE WON
FREE MUSICAL PERFORMANCE BY THE ELECTRO SWING BAND
FESTIVAL
MODE DESIGN
MONTRÉAL
casinodemontreal.ca
18+
CASINO
Des conditions s'appliquent. Certain conditions apply.

ENGAGEMENTS **SOCIAUX**

Des causes qui nous tiennent à cœur !

Kéroul :
En collaboration avec AlterEgo et Kéroul, le FMD s'engage, pour la première fois cette année, à favoriser l'accessibilité universelle du site afin de permettre à tous de profiter de l'évènement. Parce que la mode et le design sont d'intérêts universels.

Charte québécoise :
Signataire de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée.

Le Chaînon :
Le défilé et pop-up shop Reluxe au profit de la Fondation du Chaînon pour venir en aide aux femmes en difficulté.

Fusion Jeunesse :
Défilé Relève Mode par Fusion Jeunesse, un organisme qui travaille pour contrer le décrochage scolaire auprès des jeunes du secondaire.

Mode éthique :
Défilé Boutique Ethik, une sélection de mode éthique.

FESTIVAL

MODE & DESIGN

MONTRÉAL

CASINO

SUR LE SITE DU 23 AU 26 AOÛT DE 12H À MINUIT

Course à talons hauts - 23 août à 12h00 (échauffement à 12h15)
Au profit de La Fondation Le Chaînon, en collaboration avec Rouge FM, Lululemon & Yellow
MUTEK Lunch Beat - Du 23 au 25 août de 12h00 à 18h00
Cirque du Soleil : Œuvre collective
Cirque du Soleil : Savoir-Faire - le 26 août de 12h00 à 20h00
Exposition d'art - Colin Mierdzinski - Du 23 au 26 août

EXPO NOW une exposition créative du Collège Lasalle
SOIR programmation d'art vivant
Studio d'entrevues Virgin Radio Montréal & Rouge FM
Kinds à 17h00 du 23 au 26 août
I Wear My Sunglasses At Night par Antonio Lanzo
De 17h00 à 21h00 le 25 août
Yoga Hyku au Complexe Desjardins - Samedi 26 août à 13h00

DÉFILÉS ET PRÉSENTATIONS SUR LA PASSERELLE CASINO DE MONTRÉAL

MERCREDI 23 AOÛT
WEDNESDAY, AUGUST 23rd

17H00 - 17H30
LES YOUTUBEUSES IN REAL LIFE
Frédé Rose / Florence Dion Gauthier / Mila Taillefer / Jessica Espérance / Mireille Lacerte

17H30 - 18H00
LE DÉFILÉ SIGNÉ LOCAL

18H00 - 18H30
JEANTINE CLUB

18H30 - 18H45 RELOXE LE CHAÎNON
RELOXE - LE CHAÎNON

19H30 - 20H15
SHOWTIME
Un défilé en grande ambiance avec Stevie Stagmen, Marie Saint Pierre et Philippe Dufort.

20H15 - 20H45
ROBERT ATELIER®

20H45 - 21H30
DOSSIER : PARADIGMES

21H30 - 22H30
IDENTITÉ(S) MONTRÉALAISE(S)
Dans le cadre des célébrations du 375e, ce défilé spectacle présente le monde montréalais à travers des créateurs et des images marquantes de son extraordinaire histoire. Un hommage aux gens qui ont marqué notre ville, du monde des affaires à celui du spectacle, en passant par le monde des designers et des couturiers. Célébrons en beauté notre 375e anniversaire !

As part of Montreal's 375th anniversary celebrations, this show presents Montreal fashion through iconic moments and images and a hundred looks. Come and discover the work of manufacturers, designers, creators, famous citizens, and icons of Montreal's history.

JEUDI 24 AOÛT
THURSDAY, AUGUST 24th

17H00 - 17H45
MODE ET AFFAIRES : COMMENT DÉVELOPPER SA MARQUE
Avec la Caisse Mode et Affaires du HEC Montréal. Livre à dispo! Lingerie avec Jen Bonnelyn.

17H45 - 18H30
DÉFILÉ MODE À EXPO 67

18H30 - 19H00
BOUTIQUE ETHIE

19H00 - 19H30
RÉMI VAN BOCHOVE® « LES FLEURS D'OPIUM »

19H50 - 20H00
"THE GARDEN OF EARTHLY DELIGHTS" BY LUCAS SEVERI

20H00 - 20H30
DÉCOHÉRENCES PAR GABRIELA HEARST

20H30 - 21H15 DYNAMITE
DYNAMITE

21H15 - 22H00 la Vie en Rose
LA VIE EN ROSE

VENDREDI 25 AOÛT
FRIDAY, AUGUST 25th

17H00 - 17H45
LA MODE AFRO C'EST QUOI ? HAI MISS SAH

17H45 - 18H15
RELÈVE MODE UN PROJET SIGNÉ FIDJIN JEUNESSE

18H15 - 18H45
FASHION PREVIEW®

18H45 - 19H30
COMPLEXE DESJARDINS

19H30 - 20H00
BEIGE BY MICHÈLE ADRIENNE

20H00 - 20H30
INTRODUCTION® HAI OF SHARKS & MEN

20H30 - 21H00
FREDERIQUELLE®

21H00 - 21H30
GABRIEL DROLET-MAGUIRE SORRY MOM®

21H30 - 22H30
EXPO_NOW
Le Collège Lasalle s'inspire de l'esprit révolutionnaire, visionnaire et créatif d'Expo 67 pour imaginer ce que serait l'exposition aujourd'hui, avec ses thèmes et son regard tourné vers le futur.

Lasalle College is inspired by the visionary and creative spirit of Expo 67 to imagine the exhibition today, with its themes and its forward-looking vision.

SAMEDI 26 AOÛT
SATURDAY, AUGUST 26th

17H00 - 17H30
STYLE HAS NO AGE...EN DÉFILÉSSION AVEC LOLITTA DANDOY
Une discussion avec Lys Soliel et Grace Ghanem.

17H30 - 18H00
DÉFILÉ LUNA

18H00 - 18H30
FEATHERSTONE VINTAGE

18H30 - 19H15
MODE 101 : ÉCOLE DE MODE DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

19H15 - 19H45
MARTEL - 17®

19H45 - 20H30
ALTON GRAY

20H30 - 21H00
SCULPTING OMNIQUENESS - SS18®

21H00 - 21H30
EXPOSED - (IN DAILY)

21H30 - 22H30 Canada 150
MADE IN : CANADA 150
Dans le cadre de Canada 150, le Festival Mode & Design présente un défilé-spectacle mettant en lumière le monde canadien. Venez découvrir le travail des designers de partout au pays!

As part of Canada 150, the Fashion & Design Festival presents a show highlighting Canadian fashion. Come and discover the work of designers from across the country!

Une partie des vêtements des designers sera sélectionnée par Jean-Claude Poitras afin d'intégrer ses collections du monde de la mode.

FMD MUSIQUE
EN COLLABORATION AVEC VIRGIN 95.8FM
CDN JEANNE-MANCE / SAINTE-CATHERINE

OF COURSE
MERCREDI 23 AOÛT / 22H À 3H
WED. AUGUST 23rd / 10PM TO 3AM

L.A. FOSTER
JEUDI 24 AOÛT / 22H À 3H
THU. AUGUST 24th / 10PM TO 3AM

SOPHIA BEL
VENDREDI 25 AOÛT / 22H À 3H
FRI. AUGUST 25th / 10PM TO 3AM

CHOCOLATE JUNGLE 90'S JAM
SAMEDI 26 AOÛT / 22H À 3H (HEURE)
SAT. AUGUST 26th / 10PM TO 3AM

À PROPOS

DU FESTIVAL MODE & DESIGN

Le Festival Mode & Design est la grande fête annuelle de la créativité au centre-ville de Montréal. Fondé, produit et réalisé par le Groupe Sensation Mode, ce rendez-vous unique propose une programmation variée incluant des défilés, des spectacles multidisciplinaires, de la création en direct, des performances musicales et du design en temps réel. Pendant quatre jours et quatre nuits, on y présente plus de 50 spectacles mettant en valeur des designers de renom et les plus grandes marques nationales et internationales de la mode. Maquilleurs, coiffeurs, mannequins, stylistes et musiciens contribuent à l'ambiance. Véritable plateforme des tendances mode, design, musique et shopping, cet événement est le plus grand happening du genre en Amérique du Nord.

DU GROUPE SENSATION MODE (GSM)

Depuis 18 ans, le Groupe Sensation Mode (GSM) fusionne la mode, l'esprit de la rue, le consommateur, les détaillants et les créateurs, au sein d'expériences divertissantes, intelligentes et innovantes axées sur le style de vie. Motivé par la passion créative, GSM est reconnu pour avoir imaginé, réalisé et produit les plus grands événements mode au Canada, dont le Festival Mode & Design (FMD). Son parcours lui a permis de façonner sa mission, son expertise, son offre ainsi que son réseau, qui fait de lui un leader dans son créneau. Les événements novateurs de GSM servent ainsi de vitrine locale et internationale à la créativité et au talent des créateurs. GSM s'est forgé une réputation enviée et confirmée. Au cœur de ses activités, quatre grands piliers se côtoient par addition : mode, culture, tourisme et affaires. Dans cette optique un Conseil d'administration fort a été constitué pour le FMD, présidé par Monsieur Jean-Pierre Desrosiers ainsi qu'un Cercle d'Ambassadeurs inspirant, soutenu par Monsieur Raymond Bachand. Avec leurs appuis indéfectibles, GSM et Le Festival Mode & Design pavent la voie afin de permettre aux créateurs et designers de rayonner auprès d'un large public ici comme ailleurs.

GROUPE SENSATION MODE

4035, SAINT-AMBROISE SUITE #307 | (514) 876-1499

MONTRÉAL, QC H4C 2E1

Rapport de Collaboration

FESTIVAL MODE DESIGN MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC CASINO MONTRÉAL

Présenté par BICOM Communications
le lundi 16 Octobre 2017

RÉSULTATS

711 Mentions sur les Réseaux Sociaux

296 articles de presse, dont **34** entrevues

Total de **171 279 099** impressions

273 médias, influenceurs et photographes présents

RESULTATS

Présence médiatique: 273 personnes incluant:

- 40 photographes avec accès au podium photos
- 10 médias internationaux dont Luxsure magazine, Today's Architecture & Fashion TV

Couverture médiatique

- **296 coupures de presse** pour un **total d'impressions de 127 159 119**
- **711 retombées RS** *pour un **total d'impressions de 44 119 980**

**incluant uniquement les IG stories pour les cocktails du 19 juillet et 21 août et celles de TPL*

ENTREVUES

INTERLOCUTEUR	MEDIA	NOM
Chantal Durivage	La Presse +	Olivia Levy
Chantal Durivage	VERO Magazine	Cynthia Quellet
Chantal Durivage	La Presse Affaires	Isabelle Masse
Chantal Durivage	LCN Le Québec matin week-end	Marie-Andrée Poulin
Chantal Durivage	Ici Radio-Canada / 95,1 / Le 15-18	Catherine Chantal Boivin
Chantal Durivage	V télé / Les infos	Florence Breton
Chantal Durivage	Influence Mode	Pedro Querido
Chantal Durivage	Montreal TV	Mathieu Lizotte
Debby et Elliot	Journal de Montréal / économie	Yves Daoust
Elliot Lifson	CBC / Homerun	
Jean-Paul Goude	Huffington Post	Elsa Vecchi
Jean-Paul Goude	Ici Radio-Canada / 95,1 / Medium Large	Catherine Perrin
Jean-Paul Goude	ELLE Quebec	Emmanuelle Martinez
Lyn Slater	ELLE Quebec	Marouchka Franjulien
Michel Robichaud	Journal Métro	Jessica Dostie
Olivier Theyskens	Dress to kill Magazine (online + print)	Marie-Eve Venne
Olivier Theyskens	ELLE Quebec	Marouchcka Franjulien
Olivier Theyskens	La Presse +	Olivia Levy
Stéphane Leduc	98,5 FM / Puisqu'il faut se lever	Catherine Beauchamp
Stéphane Leduc	Quebec Huffington Post	Elsa Vecchi
Vanessa Pilon	VERO Magazine	Cynthia Quellet
Vanessa Pilon	GLOBAL Morning	Laura Casella
Vanessa Pilon	Le Journal De Montréal	Andrew MacNally
Vanessa Pilon	7 jours / chronique Derniere fois que	Julie Vézina / Nathalie Slight
Vanessa Pilon	Échos Vedettes	Vicky Marchand
Vanessa Pilon	98,5 FM / Le Québec Maintenant	Julie St-Pierre
Vanessa Pilon	Breakfast Television / City TV	Kelsey
Vanessa Pilon	Montreal TV	Mathieu Lizotte
Vanessa Pilon	Le Journal de Montreal	Anne-Lovely Etienne
Vanessa Pilon	Les Musts à Montreal	François Olivier
Vanessa Pilon	Influence Mode	Pedro Querido
Zaldy Goco	VICE Magazine	Brigitte Noel
Sylvie Lachance	Influence Mode	Pedro Querido

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION – Cocktail du 19 juillet

+ 46 Instagram et Instatory

+ 1.8 million

Portée R5

7 Entrevues réalisées sur place

46

bicom

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION – Cocktail du 19 juillet

Liste des présences
LOEWS Hôtel VOGUE

PRÉSENCE MÉDIAS		
Nom	**Nom du média**	**Nombre**
Adriano De Luca	Unechicgeek.com	1
Alexandra Michaud	Lesenfantsmodeles.com	1
Andrea Kindarji	Lesfacons.com	1
Anik Lacasse	Montrealinstyle	1
Ariane Bélanger	Influenceur	1
Candice Renaud	Châtelaine	1
Carole Lemay	Citée boomers	1
Caroline Ventezou	Unechicgeek.com	1
Cindy Dormoy	YULorama	1
Diane Proulx	Bestkeptmtl.com	2
Elsa Vecchi	Huffington Post	1
Emmanuelle Martinez	Elle Quebec	1
Erika Tremblay	Clin d'Œil	1
Frede Rioux	Youtubeuse	1
Jacques Kouamé	Influenceur	1
Jennifer Braun	Fashionnetwork.com	1
Jessica Aquino	Influenceur	1
Jessica Beauplat	Tonpetitlook.com	1
Jessica Prudencio	Narcity.ca	2
Joëlle Paquette	Veryjoelle.com	1
Julie Buchinger	Elle Quebec	1
Louise Contantineau	Citée boomers	1
Manuel Doré-Lemonde	Montrealgotstyle.com	2
Marouchka Franjulien	Elle Quebec	1
Mathieu Mcdonald	Lesenfantsmodeles.com	1
Matthieu Lizotte	Montreal.tv	2
Maxime Frechette	Retail-insider.com	1
Michèle Mayrand	Châtelaine	1
Myriam Laabidi	Memyselfandmontreal.com	1
Nancy Guignard	Mode34b.com	1
Nesrine Brikci-Nigassa	Le temps d'un café	2
Paméla Lajeunesse	Tonbarbier.com	1
Pedro Querido	Influence Mode (TV)	3
Photographe	Huffington Post	1
Rita Khoury	Fashionnetwork.com	1
Sophie Montmigny	Sophiem.com	1
Stephane Trudel	Lesinfluencables.com	1
Valérie Colette	Mode34b.com	2
TOTAL		46

LANCEMENT DU FESTIVAL – Cocktail du 21 Août

153 Mentions sur les Réseaux Sociaux

Total de 3 225 236 impressions

90 médias, influenceurs et photographes présents

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION – Cocktail du 21 Août

Liste des présences- Édifice Wilder

Présences confirmées		
Médias	Noms	RSVP
Alessandro Berga	ModeDiplomatique.com	1
Alexandra Gauthier	Mixte Magazine	1
Alexandre Turcotte	Tonbarbier.com	2
Andrew MacNally	Le Journal de Montréal	1
Anik Lacasse	MontrealinStyle	1
Anne Ross	Châtelaine	1
Ann-Lovely Etienne	Journal de Montréal	1
Audrée Bellehumeur	Once A Style	1
Audrée Simard	Lesrelookeuses.com	2
Azamit	Styliste	1
Candice Renaud	Châtelaine	1
Carolane Stratis	Ton Petit Look	1
Catherine	CHOQ.ca (UQAM)	1
Charlotte Legault	Personnalité	2
Chloé Dumont	Thefashionredfox.com	2
Chrystian Levasseur	LAGRC	1
Constance	Hollywood PQ	2
Cynthia Quellet	Vero Magazine	1
Dario Binova	Dariobinova.com	2
David Touchette	Fashion.TV	3
David Turbis	LAGRC	2
Diane Lessard	Collège Lasalle	1
Duc Nguyen	n/a	1
Erika Tremblay	Clin D'Œil	1
Eva Friede	The Constant Shopper	1
Florelyse	Youtubeuse	1
François-Olivier	Les Must à MTL	3
Frede Rioux	Youtubeuse	1
Gabrielle Ferland	Trends Connection	1
Francine Grimaldi	Radio-Canada	2
Ingrid Falaise	Personnalité	1
Isabelle Gauvin	Styliste	1
Isabelle Vallée	Coup de Pouce	1
Jean-Pierre Desnoyers	Radio-Canada	2
Jennifer Campbell	The Gazette	2
JF Galipeau	Huffington Post	1
Joel Lemay	Agence QMI	1
Jordan	Tech Tips and Trends	1
Josiane Stratis	Ton Petit Look	1
Julie Buchinger	Elle Quebec	1
Julie Dupage	Personnalité	1
Kelley Ann Neeley	Nightlife	1
Kim Sullivan	Global News	1
Laura Villain	Art MTL	1
Lolitta Dandoy	Fashioniseverywhere.com	1
Louise Labrecque	Louiselabrecque.com	1
Mamadou Barry	Ambiancetv.ca	2
Manon Lemire	Mixte Magazine	1
Marie-Eve Venne	Dress To Kill	1
Marie-France Pellerin	7 Jours / La semaine	1
Marouchka Franjulien	Elle Quebec	1
Matthieu Lizotte	Montreal.tv	2
Maxime Fréchette	Retail-Insider	2
Mélanie Pélican	Clin d'Œil	1
Nancy Giguere	Mode34B.com	2
Paméla Lajeunesse	Tonbarbier.com	1
Pelny	Blossom Muse	1
Pétrona Joseph	Slayeditnewyork.com	2
Richard	I Style Planet	2
Samia El	Magazine Luxe	1
Sandrine Champigny	Coup de Pouce	1
Sarah Hall. K.	Styliste	1
Sarah-Eve Leduc	Flanelle	1
Sophie Lanza	Sophie Lanza	1
Valérie Martel	Nerds	1
Vanessa Hébert	Nighlife	1
Victor Cardinal	Echo Vedettes	2
Virginie Coossa	V Comme Coossa	2
TOTAL		90

ANNEXES

FESTIVAL MODE DESIGN MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC CASINO MONTRÉAL

Présentées par BICOM Communications

PRÉSENCES TOTALES FMD 2017

Sécurisé par BICOM communications

FMD 2017 - 276 VIP PRÉSENTS

incluant media, influenceurs, photographes et celebrites

Nom	Media	RSVP
Albert Nguyen	Ckut	1
Alejandra Caranzza	Quebecor Media	**1**
Alessandro Berga	ModeDiplomatique.com	1
Alexander Vardanyan	**Radio Liberty (international)**	1
Alexandra Gauthier	Mixte Magazine	1
Alexandra Mayor	Elle Quebec	1
Alexandre Turcotte	Tonbarbier.com	2
Allistar Mac	Best Kept	1
André Bergeron	**Tropics Magazine (International)**	1
Andrew MacNally	Le Journal de Montréal	1
Angelo Neri	Photographe Freelance	1
Anhung Paulhe	Travelfashiondiary.com	1
Anik Lacasse	MontrealinStyle	1
Ann Julie Larouche	Salut Bonjour	1
Ann Ross	Châtelaine	1
Anne-Marie Vignola	Chicchicblingbling.blogspot.ca	2
Annie Gignac	Styliste	1
Ann-Lovely Etienne	Journal de Montréal	1
Ariane Poulin	Magazines Indépendants	1
Arturo Las Pinas	The Montreal Times	1
Audrée Bellehumeur	Once A Style	1
Audrée Simard	Lesrelookeuses.com	2
Azamit	Styliste	1
Bernard Hugues	Vive 375	1

Nom	Media	RSVP
Blair Dohey	Dayjobsnightlife.ca	1
Bob Dubois (Bobby D)	Bobbydscelebrityworld	1
Brigitte Noel	**Vice.com (International)**	2
Bruno Guerin	Ton Barbier	1
Camille D. Sperandino	Hollywood PQ	2
Candice Renaud	Châtelaine	2
Carolane Stratis	Ton Petit Look	1
Carole Lemay	Citée Boomers	1
Caroline Elie	The Everyday Luxury	1
Caroline Jamet	La Presse	1
Carrie MacPherson	EatDRinkbecarrie.com	1
Catherine	CHOQ.ca (UQAM)	1
Catherine Beauchamp	Le Tapis Rose	2
Catherine Robert	Look Du Jour	1
Charlotte Legault	Personnalité	2
Cherizar Walker	Aesthetically testing.com	1
Chloé Dumont	Thefashionredfox.com	3
Chrystian Levasseur	LAGRC	1
Claude Laframboise	Breakfast Television	1
Colin Cuthbert	Freelance	1
Constance	Hollywood PQ	2
Craig Major	n/a	1
Cynthia Quellet	Vero Magazine	2
Dario Binova	Dariobinova.com	2

David Touchette	Fashion.Touch	4
David Turbis	LAGRC	2
Diane Lessard	Collège Lasalle	1
Duc Nguyen	Flanelle	3
Eddy Rached	Lesartsze	1
Eldon Tarnowski	Freelance	1
Eli G Garcia	Eli In The Walk-in	1
Eli Massicoli	Elle Quebec	1
Elsa Vecchi	Huffington Post	2
Elyse Dionne	Best Kept	1
Elmira	**Today's Architecture & Fashion (International)**	1
Emmanuelle Martinez	Elle Quebec	1
Erika Tremblay	Clin D'oeil	1
Eva Friede	The Constant Shopper	1
Félix	Les Must à MTL	1
Florelyse	Youtubeuse	1
Florence Elyse	Influenceur	1
Francis Ward	Freelancer	1
François Berthiaume	N/A	1
François-Olivier	Les Must à MTL	3
Frede Rioux	Youtubeuse	1
Gabriella Forliano	Influenceur	2
Gabrielle Ferland	Trends Connection	1
Gabrielle Leblanc	Look Du Jour	1
Gabrielle Marchand Roy	Lesinfluencables.ca	2
Gaelle Leroyer	Influenceur et Photographe	1
Geoffrey B	Freelance	1
Gerardine Jeune	Melle Geri	1
Gremaldi	Radio-Canada	2
Guillaume Fetaux	Best Kept	1
Guelda Voien	Architectural Digest	1
Ingrid Falaise	Personnalité	1
Isabelle Gauvin	Styliste	1

Isabelle Hamel Blouin	Isabellehamelblouin.com	1
Isabelle Juneau	Isabellejuneautv.com	1
Isabelle Leblanc	Look Du Jour	1
Isabelle Vallée	Coup de Pouce	1
Jason Noel	Insta-Glam	1
Jean-François Savaria	Les Must à MTL	1
Jean-Pierre Desnoyers	Radio-Canada	2
Jennifer Campbell	The Gazette	2
Jessica Dostie	Métro	1
JF Galipeau	Huffington Post	1
Joel Lemay	Agence QMI	1
Joelle Paquette	Very Joelle	1
Johanna Stosik	Photographe et Freelance	1
Jordan	Tech Tips and Trends	1
Josiane Isabel	Parjosiane.com	1
Josianne Stratis	Ton Petit Look	1
Julie Buchinger	Elle Quebec	1
Julie Dupage	Personnalité	1
Julie Lafrance	Lebloguedejulielafrance.com	1
Julie Naud	TVA	7
Karine Paradis	En Vedettes	1
Karina Lagaipa	Dossier Magazine	3
Katherine Lalancette	Le Journal de Montreal	2
Kathleen Elie	Conscious Chic	1
Kelley Ann Neeley	Nightlife	1
Kim Sullivan	Global News	1
Lang Nguyen	**Thoi Bao**	1
Laura Carmosino	Garage	1
Laura Villain	Art MTL	1
Laurent Veilleux	Anniversary	2
Laurie Babin	Personnalité	2
Léa Bégin	Beautiesandco.com	1
Leonie Pelletier	Influenceur	1

Liésa Debrosse	Mobtreal.com	2
Lisa Kisber	Virgin Radio	2
Lisa Saban	**ION magazine**	2
Lisa Sproull	Cult Montreal	2
Lise Deschênes	Citizenside	1
Lolitta Dandoy	Fashioniseverywhere.com	1
Louis Costas	Fugue	1
Louise Labrecque	Louiselabrecque.com	1
Lyne Ste-Marie	Tornade Rousse	2
Lyzi Cote	Webetmascara.ca	1
M. Belmellat	Magicphotos.com	1
Mamadou Barry	Ambiancetv.ca	2
Manon Chevalier	Elle Quebec	1
Manon Lapierre	La Petite Bette	1
Manon Lemire	Mixte Magazine	1
Manuel Doré	Montrealgotsylemedia	1
Marianel Mosche	Themodeslcoach.com	3
Marianne Gané	Influenceur	1
Marie-Anik Boisvert	Marianik.com	1
Marie-Eve Rouleau	Nana Toulouse	1
Marie-Eve Venne	Dress To Kill	1
Marie-France Pellerin	7 Jours / La semaine	1
Marina Bastarache	Actrice	1
Marie-Pierre Thibaut	Web & Mascara	1
Maripier Morin	TV host / Célébrité	1
Marouchka Franjulien	Elle Quebec	1
Mathieu Pothier	Labibleurbaine.com	1
Matthew Tan	**Shuttershock.com (international)**	1
Matthieu Lizotte	Montreal.tv	3
Maude Touchette	Fashion Touch	1
Maurizio Garofano	Freelance	1
Maxime Fréchette	Retail-Insider	2

Mélanie Pélican	Clin d'Œil	1
Melisande Bodigues	Fashion Preview	1
Mélissa Godin	Look Du Jour	1
Nancy Giguere	Mode34B.com	2
Nathalie Azoulay	Ankle / Ion	2
Nicolas Abou	Nightlife.ca	1
Nicolas Beaumont-Gagnon	Quebecor Media	1
Nilo Steve	102.3 FM	1
Nils Incandela	Huffington Post	1
Odile Chevassus	Mereetfilleleblogue.com	2
Paméla Lajeunesse	Tonbarbier.com, TPL, QC Huffington Post	1
Pascale Lou Angelillo	Elle Quebec	1
Patrick Delisle Crevier	Le Journal de Montreal	1
Patrick Vimbor	Styliste	1
Pedro Quérido	Influence Mode	4
Pelny	Blossom Muse	1
Peter Mac	Freelancer	1
Pétrona Joseph	Slayeditnewyork.com	2
Philippe Lépine	Huffington Post	1
Philippe Nguyen	500px.com	1
Pierrette Vlavo	102.3 FM	1
PO Beaudoin	Célébrité	1
Priscilla Deltombe	**Luxsure Magazine (international)**	1
Rashi Bindra	Freelance	1
Richard	Istyleplanet.com	2
Richard Prudhomme	Alamy.com	1
Riley McCane	Best Kept	2
Rosa	Magistral	1
Roseline Guimont Mercille	Boucle Magazine	1
Sachin Shrestha	Sachinphotography.com	1
Samia El	Magazine Luxe	1
Sandra Abi-Rashed	Elle Quebec	1

Sandrine Champigny	Coup de Pouce	1
Sarah Couture	Les Trouvailles de Sarah	1
Sarah Hall. K.	Styliste	1
Sarah-Eve Leduc	Flanelle	1
Sashin Shrestha	Photographe et Freelance	1
Sebastien Jetté	Lesartsze	1
Serge Cloutier	photographe	1
Sergei Bergen	Freelance	1
Stephanie Loubert	Billie Jean (le JDM)	1
Simo Squali	Mabi TV	1
Sonia Gagnon	Sonia Gagnon	1
Sophie Lanza	Photographe Freelance	1
Sophie Montminy	SophieM	1
Steve Jackson	**TPG International**	1
Sylvain Blais	Dress To Kill	2
Tal Levy	**Fashion TV (international)**	1
Tanya Kupelian	Tanya-Kay.com	1
Thomas Delepierre	Choq Fm	1
Tora Chirila	Various Medias	1
Valérie	Le Cahier	2
Valérie Christin	Look Du Jour	1
Valerie Collette	Mode 34B	1
Valérie Martel	Nerds	1
Vanessa Hébert	Nighlife	1
Veronique Harvey	Lajournaliste.com	1
Victor Cardinal	Echo Vedettes	2
Virginie Coosa	V Comme Coosa	2
Virginie Savoie	DCMMTL	1
Viviana Torres	Vivitowers.com	1
Vladimir Naumoff	Fashion Magazine	1
Yannick Alain Gauthier	Yag Foto	1
Yves Ulysse	Close Access TV	2

RETOMBÉES MEDIATIQUES 2017

Rapport Retombées Médiatiques

Fourni par BICOM Communications via MRP DATA

Date de Publication	Media	Ville	Type	Province	Edition	Impressions
2017-06-25	ethnomania.com	National	Site Web	CDN		20000
2017-06-27	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-06-29	Clindoeil.ca	National	Site Web	CDN		24000
2017-07-01	Dress to Kill	Toronto	Revue	CDN		75000
2017-07-01	Clin d'oeil	Outremont	Revue	QC		600000
2017-07-04	fashioniseverywhere.com	National	Blogue	CDN		10000
2017-07-07	montreal.tv	National	Site Web	CDN		66000
2017-07-08	westmountmag.ca	National	Site Web	CDN		63000
2017-07-11	lapresse.ca/vivre	National	Site Web	CDN		243000
2017-07-11	ca.fashionnetwork.com	National	Site Web	CDN		4000
2017-07-12	fashion-preview.ca	National	Site Web	CDN		2000
2017-07-13	Lametropole.com	National	Site Web	CDN		88003
2017-07-13	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-07-13	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-07-18	CIMF-FM (Rouge FM 94.9)	Gatineau	Radio	QC	Lu-Ve	15000
2017-07-19	Rythmez vos matins (CFGL - 105.7 Rythme FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	550000
2017-07-19	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-07-19	montreal.carpediem.cd	National	Site Web	CDN		5000
2017-07-19	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-07-20	Breakfast Television (CITY)+	Toronto	Télévision	ON	Lu-Ve	863600
2017-07-20	Dresstokillmagazine.com	National	Site Web	CDN		20000
2017-07-20	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-07-20	montreal.tv	National	Site Web	CDN		66000
2017-07-20	nightlife.ca	National	Site Web	CDN		430094
2017-07-20	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000

2017-07-21	Clindoeil.ca	National	Site Web	CDN		24000
2017-07-22	ca.fashionnetwork.com	National	Site Web	CDN		4000
2017-07-23	Citeboomers.com	National	Site Web	CDN		25000
2017-07-24	montreal-weekly.com	National	Blogue	CDN		1000
2017-07-24	tripsavvy.com	National	Site Web	CDN		12000
2017-07-25	allevents.in/events	National	Site Web	CDN		20000
2017-07-28	wherevent.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-07-30	allevents.in/events	National	Site Web	CDN		20000
2017-07-30	Bouclemagazine.com	National	Site Web	CDN		28000
2017-07-31	lencrenoir.com	National	Site Web	CDN		2500
2017-07-31	Le Telejournal/Est Du Quebec (CJBR TV)	Rimouski	Télévision	QC	Lu-Ve	210900
2017-07-31	Téléjournal-Estrie 18h (CKSH)	Sherbrooke	Télévision	QC	all	37600
2017-07-31	Telejournal (CKTV)	Saguenay	Télévision	QC	Lu-Ve	47800
2017-07-31	fashioniseverywhere.com	National	Blogue	CDN		10000
2017-07-31	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-01	afrokanlife.com	National	Blogue	CDN		1500
2017-08-01	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-01	mazrou.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-08-01	notremontrealite.com	National	Blogue	CDN		3500
2017-08-03	carnetreunionnaise.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-08-04	blog.penningtons.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-08-04	rougefm.ca	National	Site Web	CDN		398000
2017-08-07	designmontreal.com	National	Site Web	CDN		3500
2017-08-07	journaldemontreal.com/24heures	National	Site Web	CDN		47000
2017-08-07	CITE FM (Rouge FM 107.3)	Québec	Radio	QC	Lu-Di	778200
2017-08-07	quebecvacances.com	National	Site Web	CDN		56000
2017-08-07	quebecgetaways.com	National	Site Web	CDN		20000
2017-08-08	vinylescollectifs.com	National	Site Web	CDN		1500
2017-08-08	ouquandquoi.ca		Site Web	CDN		0
2017-08-09	quebec-gratuit.com	National	Site Web	CDN		3000
2017-08-09	nightlife.ca	National	Site Web	CDN		430094
2017-08-10	mllechacha.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-08-10	info-culture.biz	National	Site Web	CDN		50000
2017-08-10	Patwhite.com	National	Site Web	CDN		10000
2017-08-10	ameqenligne.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-11	collegeinterdec.com	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-11	qfq.com	National	Site Web	CDN		8000
2017-08-11	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-08-11	tonpetitlook.com	National	Blogue	CDN		67724

2017-08-11	montreal.tv	National	Site Web	CDN		66000
2017-08-11	lapresse.ca	National	Site Web	CDN		2199000
2017-08-12	linitiative.ca	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-12	ctvm.info	National	Site Web	CDN		20000
2017-08-14	mutek.org	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-14	veroniquecloutier.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-14	yulorama.com	National	Blogue	CDN		25100
2017-08-14	themontrealeronline.com	National	Site Web	CDN		4000
2017-08-14	theglobeandmail.com/life	National	Site Web	CDN		740000
2017-08-14	magzlavie.com	National	Blogue	CDN		500
2017-08-14	affaires.lapresse.ca	National	Site Web	CDN		432000
2017-08-14	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-08-14	amicalien.com	National	Site Web	CDN		15000
2017-08-15	topix.com	National	Site Web	CDN		734000
2017-08-15	Puisqu'il faut se lever (CHMP FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	2172000
2017-08-16	CKVL-FM	Lasalle	Radio	QC	Toutes l	20000
2017-08-16	montreal-weekly.com	National	Blogue	CDN		1000
2017-08-16	montrealinstyle.com	National	Site Web	CDN		15000
2017-08-16	journalmetro.com	National	Site Web	CDN		547000
2017-08-16	uqam.ca	National	Site Web	CDN		316000
2017-08-17	ouquandquoi.ca	National	Site Web	CDN		2000
2017-08-17	Le Québec Maintenant (CHMP-FM (FM 98.5)	Montréal	Radio	QC	Lu-Ve	1100000
2017-08-17	baronmag.com	National	Site Web	CDN		30000
2017-08-17	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-17	Métro Montreal (e-edition)	National	Digital	CDN		158000
2017-08-17	Métro Montreal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	528000
2017-08-17	baronmag.com	National	Site Web	CDN		30000
2017-08-17	chatelaine.com	National	Site Web	CDN		758000
2017-08-17	lajournaliste.com	National	Blogue	CDN		33800
2017-08-17	Lelezard.com	National	Site Web	CDN		6000
2017-08-17	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-17	quebecgetaways.com	National	Site Web	CDN		20000
2017-08-17	quebecoriginal.com	National	Site Web	CDN		43000
2017-08-17	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-17	eventbrite.com	National	Site Web	CDN		161000
2017-08-17	Échos Vedettes	Montréal	Revue	QC		196000
2017-08-17	Only In Montreal (CJNT) (CITY)	Montreal	Télévision	QC	Samedi	289800
2017-08-18	themain.com	National	Site Web	CDN		2000
2017-08-18	themain.com	National	Site Web	CDN		2000

2017-08-18	Citeboomers.com	National	Site Web	CDN		25000
2017-08-18	Breakfast Television (CJNT) (CITY)	Montreal	Télévision	QC	Lu-Ve	200000
2017-08-18	Breakfast Television (CJNT) (CITY)	Montreal	Télévision	QC	Lu-Ve	200000
2017-08-18	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-18	Le Journal de Montréal	Montreal	Quotidien	QC	Lu-Ve	1097000
2017-08-18	Lebabillart.com	National	Site Web	CDN		10000
2017-08-19	The Globe and Mail (Alberta)	Alberta	Quotidien	AB	Samedi	152000
2017-08-19	veroniquecloutier.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-19	The Globe and Mail	National	Quotidien	CDN	Samedi	1864000
2017-08-19	Dresstokillmagazine.com	National	Site Web	CDN		20000
2017-08-19	Le Quebec Matin Week-End (LCN) AM	Quebec	Télévision	QC	Sa, Di	105000
2017-08-20	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-08-20	Dessine-moi un dimanche (CBF-FM)	Montreal	Radio	QC	Dimanch	1001000
2017-08-20	Citeboomers.com	National	Site Web	CDN		25000
2017-08-20	Breakfast Television (CITY)+	Toronto	Télévision	ON	Lu-Ve	863600
2017-08-21	theconstantshopper.com	National	Blogue	CDN		3000
2017-08-21	Le 15-18 (CBF FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	81800
2017-08-21	rdpmag.co	National	Blogue	CDN		11400
2017-08-21	Gravel le matin (CBF-FM) (Radio Canada)	National	Radio	CDN		495000
2017-08-21	CIBL-FM	Montréal	Radio	QC	Toutes le	25000
2017-08-21	cultmontreal.com	National	Site Web	CDN		12000
2017-08-21	dailyhive.com/montreal	National	Site Web	CDN		57478
2017-08-21	Lelezard.com	National	Site Web	CDN		6000
2017-08-21	lookdujour.ca	National	Site Web	CDN		45000
2017-08-21	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-21	wherevent.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-08-21	wherevent.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-08-21	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-21	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000
2017-08-21	Le 15-18 (CBF FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	81800
2017-08-21	Le Devoir (e-edition)	National	Digital	CDN		326000
2017-08-21	Le Devoir	Montreal	Quotidien	QC	Lu-Ve	175000
2017-08-21	lespetitesmanies.com	National	Blogue	CDN		25000
2017-08-21	Météo Média (Météo Média)	Montréal	Télévision	QC	Toutes le	262800
2017-08-21	montreal.carpediem.cd	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-21	Indice UV (CBFT)	Montreal	Télévision	QC	Lu-Ve	115000
2017-08-21	Les Infos En Semaine (V Tele)	National	Télévision	CDN		450000
2017-08-21	ouquandquoi.ca	National	Site Web	CDN		2000
2017-08-21	ethnomania.com	National	Site Web	CDN		20000

2017-08-21	lespetitesmanies.com	National	Blogue	CDN		25000
2017-08-21	tonpetitlook.com	National	Blogue	CDN		67724
2017-08-21	Global Morning Show (CKMI)	Montreal	Télévision	QC	Lu-Ve	266800
2017-08-21	ledevoir.com	National	Site Web	CDN		502000
2017-08-21	veroniquecloutier.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-22	fashionunited.ca	National	Site Web	CDN		350000
2017-08-22	Aggregator.in	National	Site Web	CDN		1000
2017-08-22	envedette.ca	National	Site Web	CDN		325000
2017-08-22	gouv.qc.ca	National	Site Web	CDN		2381000
2017-08-22	mattv.ca	National	Site Web	CDN		30000
2017-08-22	dailyhive.com/montreal	National	Site Web	CDN		57478
2017-08-22	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-22	fr.chatelaine.com	National	Site Web	CDN		128000
2017-08-22	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-22	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-22	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-08-22	montrealgazette.com	National	Site Web	CDN		821000
2017-08-22	qfq.com	National	Site Web	CDN		8000
2017-08-22	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-22	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-22	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-23	Rouge au travaille (Rouge FM) (CITE FM 107.3)	Montreal	Radio	QC		43000
2017-08-23	Rouge au travaille (Rouge FM) (CITE FM 107.3)	Montreal	Radio	QC		45000
2017-08-23	mondedestars.com	National	Site Web	CDN		1369000
2017-08-23	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-23	choq.ca	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-23	btmontreal.ca/videos	National	Site Web	CDN		43000
2017-08-23	btmontreal.ca	National	Site Web	CDN		8294
2017-08-23	cultmontreal.com	National	Site Web	CDN		12000
2017-08-23	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-23	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-23	envedette.ca	National	Site Web	CDN		325000
2017-08-23	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-23	Lienmultimedia.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-23	msn.com/en-ca/video	National	Site Web	CDN		1655000
2017-08-23	notremontrealite.com	National	Blogue	CDN		3500
2017-08-23	rythmefm.com	National	Site Web	CDN		195000
2017-08-23	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-23	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000

2017-08-23	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-23	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000
2017-08-23	bestkeptmontreal.com	National	Site Web	CDN		10000
2017-08-23	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-23	Le Journal de Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		820000
2017-08-23	Le Journal de Montréal	Montreal	Quotidien	QC	Lu-Ve	1097000
2017-08-23	Breakfast Television (CITY)+	Toronto	Télévision	ON	Lu-Ve	863600
2017-08-23	btmontreal.ca/videos	National	Site Web	CDN		43000
2017-08-24	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-24	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-24	Hellocoton.fr	National	Site Web	CDN		148000
2017-08-24	lecahier.com	National	Blogue	CDN		43000
2017-08-24	Lienmultimedia.com	National	Site Web	CDN		40000
2017-08-24	memyselfandmontreal.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-08-24	montreal.tv	National	Site Web	CDN		66000
2017-08-24	montrealgazette.com	National	Site Web	CDN		821000
2017-08-24	TheFashionRedFox.ca	National	Site Web	CDN		25200
2017-08-24	tonpetitlook.com	National	Blogue	CDN		67724
2017-08-24	voir.ca	National	Site Web	CDN		151000
2017-08-24	wherevent.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-08-24	wherevent.com	National	Blogue	CDN		5000
2017-08-24	yulorama.com	National	Blogue	CDN		25100
2017-08-24	danslescoulisses.com	National	Site Web	CDN		48000
2017-08-24	cultmontreal.com	National	Site Web	CDN		12000
2017-08-24	Le retour (CIBL 101.5)	Montréal	Radio	QC	Lu-Ve	20000
2017-08-24	Les Poids Lourds du Retour (CKOI-FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	650000
2017-08-24	blogue.lavitrine.com	National	Blogue	CDN		45000
2017-08-24	allevents.in/events	National	Site Web	CDN		20000
2017-08-24	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-24	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000
2017-08-24	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-24	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000
2017-08-24	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-24	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-08-24	mitsou.com	National	Site Web	CDN		175000
2017-08-24	nightlife.ca	National	Site Web	CDN		430094
2017-08-24	qfq.com	National	Site Web	CDN		8000
2017-08-24	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-24	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000

2017-08-24	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-25	Le retour (CIBL 101.5)	Montréal	Radio	QC	Lu-Ve	20000
2017-08-25	24 heures Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		102000
2017-08-25	24 heures Montréal	Montréal	Quotidien	QC	Lu-Ve	424000
2017-08-25	rythmefm.com	National	Site Web	CDN		195000
2017-08-25	CFGL-FM (105.7 Rythme FM)	Laval	Radio	QC	Lu-Di	1375500
2017-08-25	Les Poids Lourds du Retour (CKOI-FM)	Montreal	Radio	QC	Lu-Ve	650000
2017-08-25	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-25	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-25	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-25	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-25	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-25	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-25	journaldemontreal.com	National	Site Web	CDN		2857000
2017-08-25	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-08-25	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-08-25	journaldequebec.com	National	Site Web	CDN		1457000
2017-08-25	La Presse+	National	Digital	CDN		580000
2017-08-25	lapresse.ca	National	Site Web	CDN		2199000
2017-08-25	ledevoir.com	National	Site Web	CDN		502000
2017-08-25	Le Devoir (e-edition)	National	Digital	CDN		326000
2017-08-25	Le Devoir	Montreal	Quotidien	QC	Lu-Ve	175000
2017-08-25	mitsou.com	National	Site Web	CDN		175000
2017-08-25	msn.com/fr-ca	National	Site Web	CDN		5000000
2017-08-25	nightlife.ca	National	Site Web	CDN		430094
2017-08-25	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-25	quebec.huffingtonpost.ca	National	Site Web	CDN		864000
2017-08-25	TheFashionRedFox.ca	National	Site Web	CDN		25200
2017-08-25	thelenaghioparadox.blogspot.com	National	Blogue	CDN		1000
2017-08-25	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-25	tonbarbier.com	National	Site Web	CDN		31000
2017-08-25	7 Jours	Longueuil	Revue	QC	Hebdom	646000
2017-08-26	Le Journal de Montréal (e-edition)	National	Digital	CDN		820000
2017-08-26	Le Journal de Montréal	Montreal	Quotidien	QC	Samedi	601730
2017-08-26	Les Affaires (e-edition)	National	Digital	CDN		337000
2017-08-26	Les Affaires	Montréal	Revue	QC		421000
2017-08-26	ambiancetv.ca	National	Site Web	CDN		3000
2017-08-26	cultmontreal.com	National	Site Web	CDN		12000
2017-08-26	Le Journal de Quebec (e-edition)	National	Digital	CDN		121000

2017-08-26	Le Journal de Quebec	Ville Vanier	Quotidien	QC	Lu-Ve	204000
2017-08-26	Le Journal de Quebec	Ville Vanier	Quotidien	QC	Lu-Ve	204000
2017-08-26	lesaffaires.com	National	Site Web	CDN		510000
2017-08-26	magazineinsitu.wordpress.com	National	Site Web	CDN		5000
2017-08-26	TheFashionRedFox.ca	National	Site Web	CDN		25200
2017-08-27	lesartsze.com	National	Site Web	CDN		3000
2017-08-27	TheFashionRedFox.ca	National	Site Web	CDN		25200
2017-08-28	Échos Vedettes (e-edition)	National	Digital	CDN		23000
2017-08-28	Échos Vedettes	Montréal	Revue	QC		196000
2017-08-28	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-28	ellequebec.com	National	Site Web	CDN		100812
2017-08-28	hollywoodpq.com	National	Site Web	CDN		405000
2017-08-28	labibleurbaine.com	National	Site Web	CDN		10000
2017-08-28	lapresse.ca	National	Site Web	CDN		2199000
2017-08-28	lookdujour.ca	National	Site Web	CDN		45000
2017-08-28	mtltimes.ca	National	Site Web	CDN		48000
2017-08-28	ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large	National	Site Web	CDN		45000
2017-08-28	Medium Large (CBF-FM)	National	Radio	CDN		464600
2017-08-28	nightlife.ca	National	Site Web	CDN		430094
2017-08-29	lapresse.ca/le-soleil	National	Site Web	CDN		339000
2017-08-30	tva.canoe.ca/emissions/salutbonjour	National	Site Web	CDN		116000
2017-08-30	Salut Bonjour! (TVA)	Montréal	Télévision	QC	Lu-Ve	2038600
2017-08-31	stilettosetpetitspots.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-08-31	tva.canoe.ca/emissions/salutbonjour	National	Site Web	CDN		116000
2017-08-31	Salut Bonjour! (TVA)	Montréal	Télévision	QC	Lu-Ve	2038600
2017-08-31	vinylescollectifs.com	National	Site Web	CDN		1500
2017-09-01	envedette.ca	National	Site Web	CDN		325000
2017-09-01	video.vice.com	National	Site Web	CDN		972000
2017-09-01	ELLE Quebec	Montréal	Revue	QC		589000
2017-09-01	Clin d'oeil	Outremont	Revue	QC		600000
2017-09-05	bestkeptmontreal.com	National	Site Web	CDN		10000
2017-09-05	nanatoulouse.com	National	Blogue	CDN		15000
2017-09-05	stilettosetpetitspots.com	National	Blogue	CDN		2000
2017-09-06	devmcgill.com/fr/blogue	National	Blogue	CDN		1000
2017-09-07	infopresse.com	National	Site Web	CDN		43000
2017-09-11	lecahier.com	National	Blogue	CDN		75950
TOTAL IMPRESSIONS MEDIATIQUES						**127159119**

RETOMBÉES RÉSEAUX SOCIAUX 2017

Rapport Retombées Réseaux Sociaux

Fourni par BICOM Communications

Date	Nom	Plateforme	Impressions	Lien
04-juil	Fashion is everywhere	Post Facebook	5 173	n/a
04-juil	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/lolitta.dandoy/posts/10155282770471183?pnref=story
19-juil	Châtelaine	InstaStory	16 100	n/a
19-juil	Châtelaine	InstaStory	16 100	n/a
19-juil	Clin d'Œil	InstaStory	20 900	n/a
19-juil	Clin d'Œil	InstaStory	20 900	n/a
19-juil	Clin d'Œil	InstaStory	20 900	n/a
19-juil	Clin d'Œil	InstaStory	20 900	n/a
19-juil	Influence Mode MTL	Post Instagram	355	https://www.instagram.com/p/BWvs2KWA3EG/?taken-by=influencemodemontreal
19-juil	Influence Mode MTL	Post Instagram	355	https://www.instagram.com/p/BWvlYqdg4Va/?taken-by=influencemodemontreal
19-juil	Influence Mode MTL	Post Instagram	355	https://www.instagram.com/p/BWvTcdjgfkk/?taken-by=influencemodemontreal
19-juil	Influence Mode MTL	Post Instagram	355	https://www.instagram.com/p/BWvTKbcAjmi/?taken-by=influencemodemontreal
19-juil	Jessica Beauplat (TPL)	InstaStory	600	n/a
19-juil	Jessica Beauplat (TPL)	Post Instagram	600	https://www.instagram.com/p/BWvsHPSgrR8/?taken-by=jbeauplat
19-juil	Jessica Megan	InstaStory	27 700	n/a
19-juil	Joelle Paquette	InstaStory	4 711	n/a
19-juil	Les Enfants Modèles	InstaStory	7 237	n/a
19-juil	Les Enfants Modèles	InstaStory	7 237	n/a
19-juil	Les Enfants Modèles	InstaStory	7 237	n/a
19-juil	Les Enfants Modèles	InstaStory	7 237	n/a
19-juil	Les Influençables	Post Instagram	485	https://www.instagram.com/p/BWw9jx_lzql/?taken-by=lesinfluencables
19-juil	Les Influençables	InstaStory	485	n/a
19-juil	Les Influençables	InstaStory	485	n/a
19-juil	Les Influençables	InstaStory	485	n/a
19-juil	Matthieu Lizotte	Post Instagram	895	https://www.instagram.com/p/BWvBTRTgVxi/?taken-by=matthieulizotte
19-juil	Matthieu Lizotte	Post Instagram	895	https://www.instagram.com/p/BWvqodngnQn/?taken-by=matthieulizotte
19-juil	Me Myself and MTL	InstaStory	12 900	n/a
19-juil	Me Myself and MTL	InstaStory	12 900	n/a
19-juil	Mod34B	InstaStory	1 292	n/a
19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a
19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a
19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a

19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a
19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a
19-juil	Montreal.tv	InstaStory	7 535	n/a
19-juil	Sofym	InstaStory	4 933	n/a
19-juil	Ton Barbier	InstaStory	6 743	n/a
19-juil	Une Chic Geek	InstaStory	551	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Vanessa Pilon	InstaStory	158 000	n/a
19-juil	Elle Québec	Post Instagram	38 800	https://www.instagram.com/p/BWvyPs0gEn9/?taken-by=ellequebec
25-juil	Diane Lessard @DLVisionMode	Tweet	20	https://twitter.com/DLVisionMode
26-juil	Antonis Lemesianos	Tweet	209	https://twitter.com/Montreal/status/890318559984758784
26-juil	Eva Blue @evablue	Retweet	2 850	https://twitter.com/Montreal/status/890318559984758784
26-juil	Tourisme Montréal @Montreal	Tweet	146 000	https://twitter.com/Montreal/status/890318559984758784
27-juil	Petite-Italie	Tweet	1 291	https://twitter.com/petiteitalie/status/890586933411360769
27-juil	QUEER MTL	Tweet	2 567	https://twitter.com/QUEERMTL/status/890599227201662976
29-juil	pierre_coaching	Post Instagram	28 000	https://www.instagram.com/pierre_coaching/
31-juil	Boucle Magazine	Post Facebook	6163	https://www.facebook.com/BoucleMagazine/
31-juil	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/lolitta.dandoy
02-août	Gesthab Romano Houle	Tweet	14	https://twitter.com/GesthabRomanoHo/status/892920345509863424
02-août	Stacy Hartman	Tweet	16	https://twitter.com/CorpLodging/status/892919494615728129
04-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BXYSArgAWvM/?taken-by=legrandducstephane
08-août	Concours Chanceux	Tweet	111	https://twitter.com/SuperChanceux/
08-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BXjWEbOldWH/?taken-by=mcnallyandrew
08-août	SpotEV	Tweet	732	https://twitter.com/Spotevl/status/894921140933677056
09-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BXllsdIAqi2/?taken-by=lolittadandoy
09-août	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/lolitta.dandoy
09-août	Sophie M	Partage Facebook	451	https://www.facebook.com/pg/sophiemaime/posts/?ref=page_internal
09-août	Sortie C	Post Facebook	1 281	https://www.facebook.com/SortiesC/
10-août	AMEQ	Tweet	2462	https://twitter.com/AMEQenligne/statuses/895615721090281473
10-août	Cégep Marie-Victorin	Tweet	2682	https://twitter.com/cegepmarievic/status/895641711828910080
11-août	MUTEK	Tweet	17 800	https://twitter.com/festmodedesign/status/896038251038994433
11-août	SpotEV	Tweet	732	https://twitter.com/Spotevl/statuses/896026450045939712
13-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/statuses/900402273146347521
14-août	MTLFoodExperience	Tweet	1 123	https://twitter.com/MtlFoodExp/statuses/897114565384822784
14-août	Naïad International	Tweet	1 846	https://twitter.com/NaiadIntl/statuses/897332364761858049
14-août	Signé Local	Tweet	458	https://twitter.com/SigneLocal/statuses/897191655757008896

14-août	Yulorama	Tweet	9 898	https:/+A3:E177+A139:E177/twitter.com/YULorama
15-août	Betina Lou	Tweet	1988	https://twitter.com/betinalou
16-août	Anik Lacasse-Richard	Tweet	7362	https://twitter.com/aniklacasse/statuses/897995500124872709
16-août	Chambre de commerce	Tweet	18 200	https://twitter.com/chambremontreal/statuses/897821093720973312
16-août	Claude-André Mayrand @CAMayrand	Retweet	1 301	https://twitter.com/chambremontreal/statuses/897821093720973312
16-août	Diane Lessard @DLVisionMode	Tweet	20	https://twitter.com/DLVisionMode/status/891297504771416064
16-août	DCMTL Blog @dcmtlblog	Tweet	319	https://twitter.com/dcmtlblog/statuses/897878781469372416
16-août	Israel in Montreal @IsraelinMTL	Tweet	538	https://twitter.com/IsraelinMTL/statuses/897927776535281665
16-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BX0_QfYAclp/?taken-by=lolittadandoy
16-août	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/lolitta.dandoy?lst=691781062%3A614256182%3A1502470838
16-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BX3wm6xlPom/?taken-by=matthieulizotte
16-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BX4HYnBgli-/?taken-by=matthieulizotte
16-août	Sophie Montminy	Post Facebook	?	https://www.facebook.com/sophiemontminy
16-août	The Montrealer	Tweet	111	https://twitter.com/themontrealer/status/897071186684895232
17-août	La Journaliste	Post Facebook	9 493	https://www.facebook.com/bloguelajournaliste/posts/1648892248514689
17-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BX580LOgUC-/?taken-by=lolittadandoy
17-août	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10155424917756183&set=p.10155424917756183
17-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BX5VL6rAJRF/?taken-by=matthieulizotte
17-août	Patrick White @PatWhite70	Tweet	23 500	https://twitter.com/PatWhite70/statuses/898256586786734081
17-août	Tourisme Montréal @tourismemtl	Retweet	4 766	https://twitter.com/chambremontreal/statuses/897821093720973312
18-août	Bertrand Racicot @BertRacicot	Retweet	387	https://twitter.com/BertRacicot
18-août	Bijoux ambre @bijoux_ambre	Tweet	510	https://twitter.com/bijoux_ambre/statuses/898616395453284353
18-août	Bijoux ambre @bijoux_ambre	Tweet	510	https://twitter.com/bijoux_ambre/statuses/900314974983204864
18-août	EvenementQc @evenement_qc	Tweet	3 267	https://twitter.com/evenement_qc/statuses/898623600718118913
18-août	Haben J Louis @habenjlouis	Tweet	27	https://twitter.com/habenjlouis
18-août	HuffPostQcBien-Être @hpqcbienetre	Tweet	5 115	https://twitter.com/hpqcbienetre/statuses/898669352655888384
18-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BX8AbWoAl7r/?taken-by=legrandducstephane
18-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BX9G8OyA7l0/?taken-by=legrandducstephane
18-août	Magazine Châtelaine @Chatelaine_Qc	Retweet	31 000	https://twitter.com/Chatelaine_Qc
18-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BX8ocbhAuOY/?taken-by=matthieulizotte
18-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BX8RYHAhiF5/?taken-by=petronajoseph_
18-août	Sergei Bergen	Post Instagram	876	https://www.instagram.com/sergeibergen/
18-août	Sylvie Lachance @ElvisTheQueen	Retweet	109	https://twitter.com/ElvisTheQueen
19-août	isabellelepage	Post Instagram	218	https://www.instagram.com/p/BYCUygnnO9F/?tagged=fmd17
19-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BX_kxZkA9kX/?taken-by=legrandducstephan
19-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BX_KGwGA1Yz/?taken-by=lolittadandoy
19-août	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10155430860821183&set=p.10155430860821183&
19-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/statuses/898816893007663104
20-août	bohemianboudoir	Post Instagram	215	https://www.instagram.com/p/BX_SOzAnfwV/?taken-by=bohemianboudoir
20-août	claudia.styliste	Post Instagram	528	https://www.instagram.com/claudia.styliste/
20-août	c_labonte	Post Instagram	137	https://www.instagram.com/p/BYBmIK8HENN/?tagged=fmd17
20-août	IIC Montréal @IICMontreal	Tweet	1 627	https://twitter.com/IICMontreal/statuses/899198836123602944

20-août	isabellelepage	Post Instagram	218	https://www.instagram.com/p/BYBuQpZH-sU/?taken-by=isabellelepage
20-août	isabellelepage	Post Instagram	218	https://www.instagram.com/p/BYBLgaSnN8P/?tagged=fmd17
20-août	isabellelepage	Post Instagram	218	https://www.instagram.com/p/BYB2s3XnY0B/?tagged=fmd17
20-août	lavieenrose	Post Instagram	39 100	https://www.instagram.com/p/BYBYKgvgLn4/?tagged=fmd17
20-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYCakQAgvAl/?tagged=fmd17
20-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYBlyEcAeQW/?taken-by=lolittadandoy
20-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYChuiAAxpd/?tagged=fmd17
20-août	Lolitta Dandoy	Post Facebook	5000	https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10155433640521183&set=p.10155433640521183&t
20-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYCJLVkgcB8/?tagged=fmd17
20-août	mtlcharles	Post Instagram	356	https://www.instagram.com/p/BX_fVKLjshj/?taken-by=mtlcharles
20-août	mtlcharles	Post Instagram	356	https://www.instagram.com/p/BYBU1ZUjL1i/?taken-by=mtlcharles
20-août	mtlcharles	Post Instagram	356	https://www.instagram.com/p/BYBVy67jX4d/?taken-by=mtlcharles
20-août	mtlcharles	Post Instagram	356	https://www.instagram.com/p/BYBWFS-jWSy/?taken-by=mtlcharles
20-août	mtlcharles	Post Instagram	356	https://www.instagram.com/p/BYBWQIejrc7/?taken-by=mtlcharles
20-août	ray.anh.tuan	Post Instagram	647	https://www.instagram.com/p/BYCgsRRhPzU/?tagged=fmd17
21-août	aime.mystiqmtl	Post Instagram	834	https://www.instagram.com/p/BYCrkhsDYNy/?tagged=fmd17
21-août	Alessandro Berga	Post Instagram	14700	n/a
21-août	Alessandro Berga	Post Instagram	14700	https://www.instagram.com/p/BYEjIgPHv8A/?taken-by=modediplomatique
21-août	BICOM Communications	Tweet	2387	https://twitter.com/bicom_rp/statuses/899781086397452288
21-août	Candice Renaud	Post Instagram	262	https://www.instagram.com/p/BYEvgIOlDxL/?taken-by=candice_renaud
21-août	cafawards	Post Instagram	8318	https://www.instagram.com/p/BYD-5efFFPS/?tagged=fmd17
21-août	Cathy Wong	Tweet	2171	https://twitter.com/cathywongcw/statuses/899761621765173249
21-août	club_tissus	Post Instagram	735	https://www.instagram.com/p/BYDvgougalj/?tagged=fmd17
21-août	College Inter-Dec	Tweet	320	https://twitter.com/interdeccollege
21-août	coolkoalacrew	Post Instagram	4 608	https://www.instagram.com/p/BYDnsFyDpZW/?taken-by=coolkoalacrew
21-août	cv.concept	Post Instagram	756	https://www.instagram.com/p/BYEH0Rrnr5P/?tagged=fmd17
21-août	Design Montréal	Tweet	10 500	https://twitter.com/DesignMontreal/statuses/899709108353368066
21-août	Elle Québec	Post Instagram	38 800	https://www.instagram.com/p/BYEv9PcAHha/?taken-by=ellequebec
21-août	featherstonevintage	Post Instagram	2 438	https://www.instagram.com/p/BYD2KDzhAFb/?tagged=fmd17
21-août	Florence-Élyse	Post Instagram	23 400	https://www.instagram.com/p/BYEuw82HrWK/?taken-by=florenceelyse
21-août	François Olivier	Post Instagram	749	https://www.instagram.com/p/BYFG07enXhl/?taken-by=f_olivier
21-août	Haben J Louis @habenjlouis	Tweet	27	https://twitter.com/habenjlouis/statuses/899730577066209282
21-août	Hollywood PQ	Post Instagram	38 000	https://www.instagram.com/p/BYEncLGBwMe/?taken-by=hollywoodpq
21-août	HuffPost QuébecCompte certifié	Tweet	134 000	https://twitter.com/HuffPostQuebec/statuses/899632324727451649
21-août	HuffPostQcBien-Être @hpqcbienetre	Tweet	5 115	https://twitter.com/hpqcbienetre/statuses/899637245006753792
21-août	Ingrid Falaise	Post Instagram	14800	https://www.instagram.com/p/BYFEVxXAfXl/?taken-by=ingridfalaise
21-août	Josiane Stratis	Post Instagram	22 800	https://www.instagram.com/p/BYEpAcrguvS/?taken-by=josianes
21-août	la.didi.photography	Post Instagram	200	https://www.instagram.com/p/BYEGRURDePr/?tagged=fmd17
21-août	la_durand	Post Instagram	1 569	https://www.instagram.com/p/BYEM5DHHsgK/?tagged=fmd17
21-août	lara_raw	Post Instagram	524	https://www.instagram.com/p/BYCdn-NlEF-/?tagged=fmd17
21-août	LaSalle College	Tweet	3 438	https://twitter.com/LaSalleCollege/statuses/899744158654574592
21-août	Les Relookeuses	Post Instagram	10100	https://www.instagram.com/p/BYEwqZtlAfN/?taken-by=lesrelookeuses
21-août	le_sdf	Post Instagram	322	https://www.instagram.com/p/BYECV4Bnrdn/?tagged=fmd17
21-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYEN4H2AtDT/?taken-by=lolittadandoy

21-août	Louise Labrecque	Tweet	3873	https://twitter.com/louiselabrecque/statuses/899791286319947776
21-août	Louise Labrecque	Post Instagram	4189	https://www.instagram.com/p/BYE3jo9lxz2/?taken-by=louiselabrecque
21-août	Magazine Clin d'oeil	Post Instagram	21 300	https://www.instagram.com/p/BYEq-pYFDB5/?taken-by=mag_clindoeil
21-août	Magazine VÉRO	Post Instagram	32 300	https://www.instagram.com/p/BYEp7Kunm3U/?taken-by=magazine_vero
21-août	Manon Chevalier	Post Instagram	221	https://www.instagram.com/p/BYEvH_RB9Si/?taken-by=mllechevalier
21-août	Manon Chevalier	Post Instagram	221	https://www.instagram.com/p/BYEyUx6BuWV/?taken-by=mllechevalier
21-août	Manon Chevalier	Post Instagram	221	https://www.instagram.com/p/BYE11zJBpa7/?taken-by=mllechevalier
21-août	Manon Chevalier	Post Instagram	221	https://www.instagram.com/p/BYE2uyphIsU/?taken-by=mllechevalier
21-août	mrmikesteven	Post Instagram	1 939	https://www.instagram.com/mrmikesteven/
21-août	unique.mint	Post Instagram	1459	https://www.instagram.com/unique.mint/
21-août	Virginie Coossa	Post Instagram	5 000	https://www.instagram.com/p/BYEo1rKgmB-/?taken-by=virginie_coossa
21-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/statuses/899711622494728194
21-août	sspacemode	Post Instagram	91	https://www.instagram.com/p/BYEDdU4hdfO/?tagged=fmd17
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anik Lacasse	InstaStory	12600	N/A
21-août	Anne-Lovely Etienne	InstaStory	5564	N/A
21-août	Anne-Lovely Etienne	InstaStory	5564	N/A
21-août	Candice Renaud	InstaStory	255	N/A
21-août	Candice Renaud	InstaStory	255	N/A
21-août	Candice Renaud	InstaStory	255	N/A
21-août	Charlotte Legault	InstaStory	541	N/A
21-août	Charlotte Legault	InstaStory	541	N/A
21-août	Charlotte Legault	InstaStory	541	N/A
21-août	Châtelaine	InstaStory	16000	N/A
21-août	Châtelaine	InstaStory	16000	N/A
21-août	Châtelaine	InstaStory	16000	N/A
21-août	Chloé Dumont	InstaStory	42900	N/A
21-août	Chloé Dumont	InstaStory	42900	N/A
21-août	Chloé Dumont	InstaStory	42900	N/A
21-août	Chloé Dumont	InstaStory	42900	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Clin d'Oeil	InstaStory	21200	N/A
21-août	Collège Lasalle	InstaStory	1991	N/A
21-août	Collège Lasalle	InstaStory	1991	N/A

21-août	Collège Lasalle	InstaStory	1991	N/A
21-août	Constance Cazzaniga	InstaStory	177	N/A
21-août	Coup de Pouce	InstaStory	7621	N/A
21-août	Coup de Pouce	InstaStory	7621	N/A
21-août	David Touchette	InstaStory	540	N/A
21-août	David Touchette	InstaStory	540	N/A
21-août	Elle Québec	InstaStory	38500	N/A
21-août	Elle Québec	InstaStory	38500	N/A
21-août	Elle Québec	InstaStory	38500	N/A
21-août	Elle Québec	InstaStory	38500	N/A
21-août	Frede Rioux	InstaStory	23900	N/A
21-août	Frede Rioux	InstaStory	23900	N/A
21-août	Frede Rioux	InstaStory	23900	N/A
21-août	HollywoodPQ	InstaStory	37600	N/A
21-août	HollywoodPQ	InstaStory	37600	N/A
21-août	HollywoodPQ	InstaStory	37600	N/A
21-août	Ingrid Falaise	InstaStory	14300	N/A
21-août	Ingrid Falaise	InstaStory	14300	N/A
21-août	Joëlle Paquette	InstaStory	4835	N/A
21-août	Josiane Stratis	InstaStory	22700	N/A
21-août	Julie Du Page	InstaStory	9354	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18700	N/A
21-août	Magazine Véro	InstaStory	31900	N/A
21-août	Magazine Véro	InstaStory	31900	N/A

21-août	Magazine Véro	InstaStory	31900	N/A
21-août	Mélanie Pélican	InstaStory	1150	N/A
21-août	Mélanie Pélican	InstaStory	1150	N/A
21-août	Mélanie Pélican	InstaStory	1150	N/A
21-août	Mode 34b	InstaStory	1296	N/A
21-août	Mode 34b	InstaStory	1296	N/A
21-août	Nerds	InstaStory	2148	N/A
21-août	NightLife	InstaStory	21200	N/A
21-août	NightLife	InstaStory	21200	N/A
21-août	Once A Style	InstaStory	1072	N/A
21-août	Once A Style	InstaStory	1072	N/A
21-août	Once A Style	InstaStory	1072	N/A
21-août	Once A Style	InstaStory	1072	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Samia	InstaStory	3729	N/A
21-août	Sandrine Champigny	InstaStory	687	N/A
21-août	Sandrine Champigny	InstaStory	687	N/A
21-août	The Blossom Muse	InstaStory	821	N/A
21-août	The Blossom Muse	InstaStory	821	N/A
21-août	Ton Barbier	InstaStory	6855	N/A
21-août	Ton Barbier	InstaStory	6855	N/A
21-août	Ton Barbier	InstaStory	6855	N/A
21-août	Vanessa Hébert	InstaStory	291	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
21-août	Vanessa Pilon	InstaStory	161000	N/A
22-août	Alessandro Berga	Post Instagram	14700	https://www.instagram.com/p/BYGuSUYHtvo/?taken-by=modediplomatique
22-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
22-août	Annonces gratuites	Tweet	326	https://twitter.com/eannonce/statuses/900131371670220800
22-août	Aylmer, Quebec news	Tweet	277	https://www.facebook.com/VeroMagazineQc/
22-août	Betina Lou	Tweet	1988	https://twitter.com/betinalou/statuses/899976108082417666
22-août	BICOM Communications	Tweet	2387	https://twitter.com/bicom_rp/statuses/900119974794145792
22-août	BICOM Communications	Tweet	2387	https://twitter.com/bicom_rp/statuses/900549963465330689
22-août	billie jean	Post Facebook	1534	https://www.facebook.com/billiejean.qc/

22-août	Brossard	Tweet	635	https://twitter.com/NewsBrossard/statuses/900138069810130944
22-août	Catherine Beauchamp	Post Instagram	900	https://www.instagram.com/p/BYHl14UACt-/?taken-by=catherinerosebeauchamp
22-août	CHOQ	Post Instagram	1 085	https://www.instagram.com/p/BYGlHX5nKbV/?taken-by=choq.ca
22-août	David LeGrand	Tweet	1 247	https://twitter.com/davidturbis/statuses/900091956109475841
22-août	David LeGrand	Tweet	1 247	https://twitter.com/davidturbis/statuses/900476489681874944
22-août	David LeGrand	Tweet	1 247	https://twitter.com/davidturbis/statuses/900483055122432000
22-août	Elle Québec	Tweet	34 700	https://twitter.com/ElleQuebec/statuses/900149353180004353
22-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYHW1RRHy62/?taken-by=evitastyle
22-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYHwHlHHpep/?taken-by=evitastyle
22-août	EvenementQc @evenement_qc	Tweet	3 267	https://twitter.com/evenement_qc/statuses/900132340835528704
22-août	FashionUnited	Tweet	40 400	https://twitter.com/FashionUnited/statuses/899938245894688768
22-août	Fibres Collectives	Tweet	669	https://twitter.com/FibresCollectiv
22-août	François Olivier	Post Instagram	749	https://www.instagram.com/p/BYGda8dnv82/?taken-by=f_olivier
22-août	François Olivier	Post Instagram	749	https://www.instagram.com/p/BYGi4JKH9G4/?taken-by=f_olivier
22-août	HuffPost Québec	Post Facebook	289 029	https://www.facebook.com/HuffPostQuebec/
22-août	HuffPostQcBien-Être @hpqcbienetre	Tweet	5 115	https://twitter.com/hpqcbienetre/statuses/900102303470014464
22-août	Israel in Montreal @IsraelinMTL	Tweet	538	https://twitter.com/IsraelinMTL/statuses/900026574078128128
22-août	Israel in Montreal @IsraelinMTL	Tweet	538	https://twitter.com/IsraelaMTL/statuses/900018501376765953
22-août	Jean-Pierre Desnoyers	Post Instagram	1103	https://www.instagram.com/p/BYGJBN8nXUW/?taken-by=jpdesnoyers
22-août	Johanne Lauzon	Retweet	792	https://twitter.com/joa_lauzon
22-août	John Parisella	Tweet	17 000	https://twitter.com/JohnParisella
22-août	Laurence Fouquette	Tweet	573	https://twitter.com/LFLA/statuses/900116955553828864
22-août	Laurence Fouquette	Tweet	573	https://twitter.com/LFLA/statuses/900034632527302656
22-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYF_n8Zg1R2/?taken-by=legrandducstephane
22-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYF_n8Zg1R2/?taken-by=legrandducstephane
22-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYGAK-KAtxM/?taken-by=legrandducstephane
22-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYGWQN4g5j0/?taken-by=legrandducstephane
22-août	LeSexDansLaCite	Retweet	1 732	https://twitter.com/LeSexDansLaCite
22-août	Louise Labrecque	Tweet	3873	https://twitter.com/louiselabrecque/statuses/899963179261874176
22-août	Louise Labrecque	Post Instagram	4189	https://www.instagram.com/p/BYGFuf9lNVY/?taken-by=louiselabrecque
22-août	Madeleine Champagne	Tweet	122	https://twitter.com/MadeleineChampa/statuses/899825412884369408
22-août	MAGAZINES D'ICI	Tweet	761	https://twitter.com/MagsDici/status/900016011038085120
22-août	Manon Gauthier	Tweet	1 996	https://twitter.com/MGauthier_2013
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYEySk8gvI3/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYGOq_agb-t/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYG2jnlAA5n/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYHI2oSgsoP/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYHNK-fgfaI/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYHTF5iAnXm/?taken-by=matthieulizotte
22-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYHjBBVgVcU/?taken-by=matthieulizotte
22-août	marie_v23	Post Instagram	3174	https://www.instagram.com/p/BYHmYWClPhQ/?taken-by=marie_v23
22-août	maxi2515	Post Instagram	942	https://www.instagram.com/p/BYG1MJIB-J1/?taken-by=maxi2515
22-août	mmode	Tweet	313	https://twitter.com/mmodemtl/statuses/900044727604711424

22-août	mmode	Tweet	313	https://twitter.com/mmodemtl/statuses/900046576114126849
22-août	mmode	Tweet	313	https://twitter.com/mmodemtl/statuses/900053931744690181
22-août	mmode	Tweet	313	https://twitter.com/mmodemtl/statuses/900034862467383296
22-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYGVuirjfpC/?taken-by=naiadintl
22-août	Olivier Leblanc	Tweet	491	https://twitter.com/olivierbleblanc/status/900131063787380736
22-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BYHBpWnBHbH/?taken-by=petronajoseph_
22-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BYFz8YBhPSZ/?taken-by=petronajoseph_
22-août	Sergei Bergen	Post Instagram	876	https://www.instagram.com/p/BYHrgu3BkpA/?taken-by=sergeibergen
22-août	Sylvie Lachance	Tweet	107	https://twitter.com/ElvisTheQueen/statuses/900222780330971136
22-août	Sonia Gagnon	Post Instagram	1 174	https://www.instagram.com/p/BYHMxdDAPf-/?taken-by=agencesoniagagnon
22-août	Titrespresse.com	Tweet	2 102	https://twitter.com/titrespresse/statuses/900152503018409987
22-août	Ton Barbier	Post Instagram	6 879	https://www.instagram.com/p/BYGYnz2llUp/?taken-by=tonbarbier
22-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYHbkbrF33u/?taken-by=vanpailong
22-août	Magazine VÉRO	Post Facebook	36 026	https://www.facebook.com/VeroMagazineQc/
23-août	aniklacasse	Post Instagram	12600	https://www.instagram.com/p/BYJrgZwFqhn/?taken-by=aniklacasse
23-août	aniklacasse	Post Instagram	12600	https://www.instagram.com/p/BYIqjeKF4US/?taken-by=aniklacasse
23-août	Anne-Lovely Etienn	Post Instagram	5617	https://www.instagram.com/p/BYG-ejenI3b/?taken-by=anne_lovely_e
23-août	Bart Simon	Tweet	770	https://twitter.com/bartsimon
23-août	billie jean	Post Instagram	310	https://www.instagram.com/p/BYJAf1QB9-3/?taken-by=billiejean.qc
23-août	British Council	Tweet	3225	https://twitter.com/caBritish
23-août	Carolane Stratis	Post Instagram	20500	https://www.instagram.com/p/BYJs491DkpP/?taken-by=carolanes
23-août	Châtelaine	Post Instagram	16 100	https://www.instagram.com/p/BYH27oygMhg/?taken-by=chatelaineqc
23-août	Claude Laframboise	Post Instagram	1 052	https://www.instagram.com/p/BYJl8ZGBB3R/?taken-by=claude.d.laframboise
23-août	CQCD	Retweet	2 266	https://twitter.com/CQCD_Express
23-août	Design Montréal	Tweet	10 500	https://twitter.com/DesignMontreal/status/900418709268967424
23-août	Dress To KILL Magazine	Post Facebook	170 033	https://www.facebook.com/DressToKILLMagazine/
23-août	eCOMMERCE Québec	Retweet	1 100	https://twitter.com/eCommerceQuebec
23-août	Eugene Draw	Tweet	905	https://twitter.com/realdrdraw/statuses/900516418160123904
23-août	Geneviève Tardif	Tweet	1 746	https://twitter.com/tardifgen/statuses/900408163140337666
23-août	Isabelle Gauvin Styliste	Post Instagram	2794	https://www.instagram.com/p/BYKCw5yjisi/?taken-by=isabellegauvin
23-août	Isabelle Gauvin Styliste	Post Instagram	2794	https://www.instagram.com/p/BYJ64FxDRcH/?taken-by=isabellegauvin
23-août	Jessica Dostie	Post Instagram	271	https://www.instagram.com/p/BYJGZdZn1lh/?taken-by=jessicadostie
23-août	Jessica Dostie	Post Instagram	271	https://www.instagram.com/p/BYJIH-Ln-ea/?taken-by=jessicadostie
23-août	Jocelyn Dorin	Tweet	1 774	https://twitter.com/dorionj/statuses/900391602073591808
23-août	Julie Lafrance	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYJc-M8A2K-/?taken-by=lebloguedejulie
23-août	Julie Tran	Tweet	48	https://twitter.com/orchidee153/statuses/900567018298105856
23-août	LavieaMontreal	Retweet	993	https://twitter.com/LavieaMTL
23-août	LavieaMontreal	Retweet	993	https://twitter.com/LavieaMTL
23-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYH1BKbgOkQ/?taken-by=legrandducstephane
23-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYH4BJsg9Cx/?taken-by=legrandducstephane
23-août	Léonie Pelletier	Post Instagram	5 190	https://www.instagram.com/leoniepelletier/
23-août	Les Relookeuses	Post Instagram	10100	https://www.instagram.com/p/BYJ8ohklePD/?taken-by=lesrelookeuses
23-août	Les Relookeuses	Post Instagram	10100	https://www.instagram.com/p/BYKNa4zF6Gh/?taken-by=lesrelookeuses
23-août	Les Relookeuses	Post Instagram	10100	https://www.instagram.com/p/BYKLSDpFdhd/?taken-by=lesrelookeuses

23-août	Lina	Tweet	64	https://twitter.com/littleeena/statuses/900574510360997888
23-août	Louise Labrecque	Post Instagram	4189	https://www.instagram.com/p/BYIo0J5lCAJ/?taken-by=louiselabrecque
23-août	mabitv_canada	Post Instagram	1615	https://www.instagram.com/p/BYJxFiaBQ3f/?taken-by=mabitv_canada
23-août	mabitv_canada	Post Instagram	1615	https://www.instagram.com/p/BYJ29LYhYKF/?taken-by=mabitv_canada
23-août	mabitv_canada	Post Instagram	1615	https://www.instagram.com/p/BYJ3U2zhTZP/?taken-by=mabitv_canada
23-août	Madeleine Champagne	Tweet	122	https://twitter.com/MadeleineChampa/statuses/900553505513099264
23-août	Manon Chevalier	Post Instagram	221	https://www.instagram.com/p/BYIywOCBwl5/?taken-by=mllechevalier
23-août	Marie-Josée Lacroix	Tweet	156	https://twitter.com/mjlacro
23-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYIvROtglyR/?taken-by=matthieulizotte
23-août	Milieux Institute	Retweet	488	https://twitter.com/Milieux_news/status/900446786837524480
23-août	MUTEK Montréal	Tweet	17 900	https://twitter.com/MUTEK_Montreal/status/900394457513807874
23-août	Odile Chevassus	Post Instagram	3 742	https://www.instagram.com/p/BYJ_JUdDo5p/?taken-by=odilechevassus
23-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BYKlpirBoza/?taken-by=petronajoseph_
23-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BYIwflyBM8v/?taken-by=petronajoseph_
23-août	Place des Arts	Retweet	33 000	https://twitter.com/Place_des_Arts
23-août	Serge Vallieres	Tweet	1 309	https://twitter.com/sergevallieres/statuses/900392821865238529
23-août	Serge Vallieres	Tweet	1 309	https://twitter.com/sergevallieres/statuses/900391294610157569
23-août	Talia Chevassus	Post Instagram	3 490	Talia Chevassus
23-août	THE BLOSSOM MUSE	Post Instagram	831	https://www.instagram.com/p/BYJvhUPBahn/?taken-by=theblossommuse
23-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYKlGkknh3Z/?taken-by=trendsconnection
23-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYKUUqvHfe6/?taken-by=trendsconnection
23-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYKUjaVHWXa/?taken-by=trendsconnection
23-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYKU5fUnZv_/?taken-by=trendsconnection
23-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/vanpailong/
24-août	Alexandra Blaison	Tweet	68	https://twitter.com/AlexandraSeoMTL/status/900728866246971396
24-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYLqpGOghpz/?taken-by=angeloneriphotography
24-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYK3_k1AkHQ/?taken-by=angeloneriphotography
24-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYK4bCrANfL/?taken-by=angeloneriphotography
24-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYK4zRkgpH6/?taken-by=angeloneriphotography
24-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYLRU0dglis/?taken-by=angeloneriphotography
24-août	aniklacasse	Post Instagram	12600	https://www.instagram.com/p/BYLQl8bldXP/?taken-by=aniklacasse
24-août	Anne Nhung	Post Instagram	70200	https://www.instagram.com/p/BYLWhySBmMU/?taken-by=travelfashiondiary
24-août	Blogs QC.	Tweet	279	https://twitter.com/BlogsQc/status/900742287356985345
24-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYKeeP4Asvq/?taken-by=chloedumont
24-août	Close Access TV	Post Instagram	711	https://www.instagram.com/p/BYLoHtAhOmH/?taken-by=closeaccess.tv
24-août	David LeGrand	Tweet	1 247	https://twitter.com/davidturbis/statuses/900886473406328834
24-août	David LeGrand	Tweet	1 247	https://twitter.com/davidturbis/status/900830730615484417
24-août	Divine.ca	Post Instagram	1 537	https://www.instagram.com/p/BYLtZPYF4aB/?taken-by=divinedotca
24-août	EMMANUELS MONTREAL	Tweet	198	https://twitter.com/ejock_emmanuel
24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYJjuKWDJe9/?taken-by=evitastyle
24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYJrWA_jNNT/?taken-by=evitastyle
24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYKCORaHGLk/?taken-by=evitastyle

24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYKC_dfnxV5/?taken-by=evitastyle
24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYKKEo-nYdZ/?taken-by=evitastyle
24-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYKVHFJnQ2k/?taken-by=evitastyle
24-août	375e de Mtl / 2017	Retweet	11400	https://twitter.com/375Mtl
24-août	Florence-Élyse	Post Instagram	23 400	://www.instagram.com/p/BYLSF-QnYj4/?taken-by=florenceelyse
24-août	Florence-Élyse	Post Instagram	23 400	https://www.instagram.com/p/BYModsdn8lW/?taken-by=florenceelyse
24-août	Gerardine	Post Instagram	6 267	https://www.instagram.com/p/BYM8VXRA049/?taken-by=mllegeri
24-août	Guasa Guasa	Tweet	48	https://twitter.com/Raspberrymua/status/900804005223444480
24-août	HuffPost Québec	Post Instagram	12 100	https://www.instagram.com/p/BYLkiqAFc3u/?taken-by=huffpostquebec
24-août	HuffPost Québec Bien-être	Post Instagram	1 040	https://www.instagram.com/p/BYLkcdLHbeC/?taken-by=huffpostqc_bienetre
24-août	IIC Montréal @IICMontreal	Retweet	1 627	https://twitter.com/IICMontreal
24-août	Jean-Pierre Desnoyers	Post Instagram	1103	https://www.instagram.com/p/BYLsV0THEm8/?taken-by=jpdesnoyers
24-août	Jean-Pierre Desnoyers	Post Instagram	1103	https://www.instagram.com/p/BYMjELrHxti/?taken-by=jpdesnoyers
24-août	Kale	Tweet	451	https://twitter.com/ImKaylaRoy/status/900933883209940993
24-août	la Vie en Rose	Tweet	4 172	https://twitter.com/laVieenRose/statuses/900759871213248512
24-août	la Vie en Rose	Tweet	4 172	https://twitter.com/laVieenRose/statuses/900783170156720129
24-août	L'écrit Arts HA	Retweet	1 026	https://twitter.com/LecritArtsHA
24-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYKUbfRgzYP/?taken-by=legrandducstephane
24-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYKV3YCAjpE/?taken-by=legrandducstephan
24-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYKWaO9gy3D/?taken-by=legrandducstephane
24-août	LeMag102.3fm	Tweet	49	https://twitter.com/Lemag1023fm/statuses/900923794138820609
24-août	ludovic chacun	Tweet	114	https://twitter.com/lchacun/status/900855057549316098
24-août	Maripier Morin	Post Instagram	443 000	https://www.instagram.com/p/BYMFyDfFlyL/?taken-by=maripiermorin
24-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYJtlWkg15V/?taken-by=matthieulizotte
24-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYKHWWOAWnA/?taken-by=matthieulizotte
24-août	Me Myself & Montréal	Youtube	14	https://www.youtube.com/watch?v=QOk5l4zHMnk&t=38s
24-août	Montréal CentreVille	Tweet	6 525	https://twitter.com/DCV_Montreal/status/899307792720384001
24-août	Montreal.tv	Tweet	10 100	https://twitter.com/MontrealTV/statuses/900790342873731072
24-août	MontrealTimes	Tweet	1 192	https://twitter.com/MTLTimes/status/900948654571233280
24-août	MTLTimes	Post Instagram	487	https://www.instagram.com/p/BYMbRobgST6/?taken-by=montreal_times
24-août	MTLTimes	Post Instagram	487	https://www.instagram.com/p/BYM8WksgeAg/?taken-by=montreal_times
24-août	Odile Chevassus	Post Instagram	3 742	https://www.instagram.com/p/BYMWaigDJLT/?taken-by=odilechevassus
24-août	Once a Style	Post Facebook	381	https://www.facebook.com/onceastyle
24-août	Once a Style	Post Facebook	381	https://www.facebook.com/onceastyle
24-août	Once a Style	Post Instagram	1 094	https://www.instagram.com/p/BYLoClkh0Cd/?taken-by=onceastyle
24-août	Once a Style	Post Instagram	1 094	https://www.instagram.com/p/BYM7VhvhRvt/?taken-by=onceastyl
24-août	Petrona Joseph	Post Instagram	7 606	https://www.instagram.com/p/BYLRyR-BAaX/?taken-by=petronajoseph_
24-août	Rachel Biberian	Post Instagram	560	https://www.instagram.com/p/BYL3bkeHy7y/?taken-by=_glamgreen_
24-août	Sonia Gagnon	Post Instagram	1 174	https://www.instagram.com/p/BYLmfBCgUKg/?taken-by=agencesoniagagnon
24-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYKH6DNlgVn/?taken-by=vanpailong
24-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYMcT3zluV9/?taken-by=vanpailong
24-août	WAB Lunik	Tweet	269	https://twitter.com/wablunik/status/900829171445895168
24-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/status/900734457359069185
24-août	Ton Petit Look	Post Instagram	27 700	https://www.instagram.com/p/BYMmkshFcQ1/

24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
24-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Alexandre Turcotte	Post Instagram	1773	https://www.instagram.com/p/BYOGfqlBUsE/?taken-by=icarea
25-août	Alexïs Lapalme	Post Instagram	2924	https://www.instagram.com/p/BYOqKSHhV0j/?taken-by=nanatoulouse
25-août	aniklacasse	Post Instagram	12600	https://www.instagram.com/p/BYN1J3mlpQ8/?taken-by=aniklacasse
25-août	Anne-Lovely Etienn	Post Instagram	5617	https://www.instagram.com/p/BYMld-bnI6_/?taken-by=anne_lovely_e
25-août	B Models Management	Tweet	251	https://twitter.com/AgenceBMODELS/status/901224789364297728
25-août	Carrie MacPherson	Post Instagram	6921	https://www.instagram.com/p/BYOCBnPlDyp/?taken-by=eatdrinkbcarrie
25-août	Cégep Marie-Victorin	Tweet	2682	https://twitter.com/cegepmarievic/statuses/901117251654438912
25-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYMei7rg6Ps/?taken-by=chloedumont
25-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYOLZhcAaLW/?taken-by=chloedumont
25-août	dayjobsnightlife	Post Instagram	1 342	https://www.instagram.com/p/BYOD6KlDZf4/?taken-by=dayjobsnightlife
25-août	Design Montréal	Tweet	10 500	https://twitter.com/DesignMontreal/status/901136634367836161
25-août	EliGGarcia	Tweet	728	https://twitter.com/eliinthewalkin/status/901089661891690496
25-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYMhcdYH9An/?taken-by=evitastyle
25-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	tps://www.instagram.com/p/BYMjjA4nES8/?taken-by=evitastyle
25-août	fashionista	Tweet	5 555	https://twitter.com/fashionistasale/status/901284939282436096
25-août	Fashion Preview	Tweet	718	https://twitter.com/fashionpreviewC/statuses/901113729764519936
25-août	Fashion Preview	Tweet	718	https://twitter.com/fashionpreviewC/statuses/901207761308012545
25-août	Gabrielle Ferland	Post Instagram	572	https://www.instagram.com/p/BYPRz3oBcCh/?taken-by=modeqc
25-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYMKimHjhpV/?taken-by=geoffreybphotography
25-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYKiVqHD_Km/?taken-by=geoffreybphotography
25-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYLrC70DWrW/?taken-by=geoffreybphotography
25-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYM8W4dj7vA/?taken-by=geoffreybphotography
25-août	Jason Dewling	Retweet	963	https://twitter.com/JasonDewling
25-août	Jason Dewling	Tweet	963	https://twitter.com/JasonDewling/status/901258346715648001
25-août	Jason Noël	Post Instagram	1798	https://www.instagram.com/p/BYMdIXWg8jN/?taken-by=instaglambyjason
25-août	Jason Noël	Post Instagram	1798	https://www.instagram.com/p/BYM2_T7A-qO/?taken-by=instaglambyjason
25-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYMfT40g64X/?taken-by=legrandducstephane
25-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYONs2ngMwP/?taken-by=legrandducstephane
25-août	Les Relookeuses	Post Instagram	10100	https://www.instagram.com/p/BYMnSPQltDN/?taken-by=lesrelookeuses
25-août	Manuel Doré	Post Instagram	1 269	https://www.instagram.com/p/BYNe0IPgjHi/?taken-by=manueldore
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYOFSitAU8L/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMt-D7glH2/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMqX0Bglnz/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMoHlwAgsP/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMkn1DgQOm/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMe-nFALec/?taken-by=matthieulizotte

25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMdsbUA9Rz/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMX88TAQQb/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYMIlDjgaCz/?taken-by=matthieulizotte
25-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYOQkhbgJkO/?taken-by=matthieulizotte
25-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYM7L3kFiq8/?taken-by=mcnallyandrew
25-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYOLx4xD5HR/?taken-by=naiadintl
25-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYOMZ6TDjRL/?taken-by=naiadintl
25-août	Nicolas Abou	Post Instagram	3 078	https://www.instagram.com/p/BYORaDKjsUt/?taken-by=events.photographer
25-août	Nicolas Georgeault	Tweet	1 499	https://twitter.com/ngeorgeault/status/901196478638641152
25-août	Once a Style	Post Facebook	381	https://www.facebook.com/onceastyle
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	https://www.instagram.com/p/BYOQwzZAu0a/?taken-by=pantaoci
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	pantaoci	Post Instagram	394	n/a
25-août	Pascale-Lou Angelillo	Post Instagram	1 464	https://www.instagram.com/p/BYM2I-wlxvw/?taken-by=pascale_lou_angelillo
25-août	Sarah Couture	Post Instagram	89 700	https://www.instagram.com/p/BYOMt0WgYAV/?taken-by=sarahcout
25-août	Tonpetitlook	Post Instagram	27 700	https://www.instagram.com/p/BYMX3auFdzb/?taken-by=tonpetitlook
25-août	Tonpetitlook	Post Instagram	27 700	https://www.instagram.com/p/BYMmkshFcQ1/?taken-by=tonpetitlook
25-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYOm4xRlEBp/?taken-by=vanpailong
25-août	Yannick Alain Gauthier	Post Instagram	1 915	https://www.instagram.com/yagfoto/
25-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/statuses/901278036452093954
25-août	Ton Petit Look	Post Instagram	27 700	https://www.instagram.com/p/BYO89kDFO_7/
25-août	Ton Petit Look	Post Facebook	49 505	https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1598182256907273&id=117268674998646
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
25-août	Ton Petit Look	InstaStory	27 700	n/a
26-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
26-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
26-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
26-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
26-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
26-août	AngeloNeriPhoto	Tweet	103	https://twitter.com/AngeloNeriPhoto/statuses/901394319554342912

26-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYQP6FWAaF3/?taken-by=angeloneriphotography
26-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYQQf6uA5ql/?taken-by=angeloneriphotography
26-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYQjauzAC1R/?taken-by=angeloneriphotography
26-août	Bijoux ambre @bijoux_ambre	Tweet	510	https://twitter.com/bijoux_ambre/status/901539368187428867
26-août	billie jean	Post Facebook	1534	https://www.facebook.com/billiejean.qc/
26-août	Boho chic style LPF	Tweet	322	https://twitter.com/lapirokfrancesa/status/901463876776087554
26-août	Cesar Remis	Retweet	223	https://twitter.com/CesarRemis
26-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYO1kbVAZ_K/?taken-by=chloedumont
26-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYPFW2PAp5Q/?taken-by=chloedumont
26-août	Demon Balcon	Tweet	220	https://twitter.com/DemonBalcon/status/901641026460409856
26-août	Elektrek™	Tweet	1 196	https://twitter.com/Elektrek/status/901476307250421760
26-août	François Olivier	Post Instagram	749	https://www.instagram.com/p/BYOzm1QnVjb/?taken-by=f_olivier
26-août	François Olivier	Post Instagram	749	https://www.instagram.com/p/BYPjvT4nA6m/?taken-by=f_olivier
26-août	Gabrielle Ferland	Post Instagram	572	https://www.instagram.com/p/BYSBRRohqVl/?taken-by=modeqc
26-août	Gabrielle Ferland	Post Instagram	572	https://www.instagram.com/p/BYR2aoXhS_p/?taken-by=modeqc
26-août	Guapa CooL	Tweet	496	https://twitter.com/GuapaCooL_/status/901577787860951040
26-août	Jamie Laidlaw	Retweet	364	https://twitter.com/electrcshepherd
26-août	Jason Noël	Post Instagram	1798	https://www.instagram.com/p/BYPZxHmg6Hf/?taken-by=instaglambyjason
26-août	Josiane Stratis	Post Instagram	22 800	https://www.instagram.com/p/BYO8oYfgDRy/?taken-by=josianes
26-août	Julie Tran	Tweet	48	https://twitter.com/orchidee153/statuses/901654701606920196
26-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYQ1_vnAPsl/?taken-by=legrandducstephane
26-août	Lolitta Dandoy	InstaStory	18 900	https://www.instagram.com/p/BYRFdzsA9y6/?taken-by=lolittadandoy
26-août	Louise Labrecque	Post Instagram	4189	https://www.instagram.com/p/BYO_p-BHDRT/?taken-by=louiselabrecque
26-août	mabitv_canada	Post Instagram	1615	https://www.instagram.com/p/BYPQlTsBDDA/?taken-by=mabitv_canada
26-août	mabitv_canada	Post Instagram	1615	https://www.instagram.com/p/BYPQvBwB3sG/?taken-by=mabitv_canada
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYPBJrJAm7X/?taken-by=matthieulizotte
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYPNGGVA-OL/?taken-by=matthieulizotte
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYPQtkXAEqn/?taken-by=matthieulizotte
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYPQ7Tzg7kK/?taken-by=matthieulizotte
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYQ6sumAB2e/?taken-by=matthieulizotte
26-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYQ64EiAVvm/?taken-by=matthieulizotte
26-août	MaximeCorneau	Tweet	162	https://twitter.com/MaximeCorneau/status/901537879909949440
26-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYPqYF7g_GJ/?taken-by=mcnallyandrew
26-août	Mélanie Joly	Tweet	38700	https://twitter.com/melaniejoly/statuses/901619821921611777
26-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYQtm4BnQO1/?taken-by=naiadintl
26-août	Nicolas Abou	Post Instagram	3 078	https://www.instagram.com/p/BYO2pjYjUmQ/?taken-by=events.photographer
26-août	Nilo Steve	Tweet	14	https://twitter.com/NiloSteve/status/901469927529484288
26-août	Rachel Biberian	Post Instagram	560	https://www.instagram.com/p/BYQq-eZnqvc/?taken-by=_glamgreen_
26-août	Roseline GM	Post Instagram	1 041	n/a
26-août	Roseline GM	Post Instagram	1 041	https://www.instagram.com/p/BYRZNKWDa80/?taken-by=roselinegm
26-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYQs3uQH2zP/?taken-by=styledbyfarline
26-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYQtai7HLIG/?taken-by=styledbyfarline
26-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYQtrAIHMYG/?taken-by=styledbyfarline
26-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYQuagGnYR2/?taken-by=styledbyfarline

26-août	Susan Langdon	Tweet	4 166	https://twitter.com/SusanAtTFI/statuses/901590171480723457
26-août	Susan Langdon	Tweet	4 166	https://twitter.com/SusanAtTFI/statuses/901650162434617344
26-août	Ton Barbier	Post Instagram	6 879	https://www.instagram.com/p/BYRF01WFAu3/?taken-by=tonbarbier
26-août	Tonpetitlook	Post Instagram	27 700	https://www.instagram.com/p/BYO89kDFO_7/?taken-by=tonpetitlook
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYO-C-XncPR/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYPM1GoHnW8/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYPNQLAHQxp/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYPN89OnnC1/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRA36wnb_3/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRBJU9HGxr/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRBx6uHOH0/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRCY7InA8O/?taken-by=trendsconnection
26-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRQQYDngzX/?taken-by=trendsconnection
26-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYPGicOD7Ge/?taken-by=vanpailong
27-août	AMTI	Tweet	2221	https://twitter.com/AngiesModels/status/901781227455303680
27-août	Andrew McNally	Post Facebook	1044	https://www.facebook.com/Andrew-McNally-166519793697800/
27-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYROEW2As2j/?taken-by=angeloneriphotography
27-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYRQgmIgAUf/?taken-by=chloedumont
27-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYRpWgzAJsh/?taken-by=chloedumont
27-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYTS4SFA4h5/?taken-by=chloedumont
27-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYR0LQTn-pt/?taken-by=evitastyle
27-août	Eva Friede	Post Instagram	1 770	https://www.instagram.com/p/BYSC7TDnnCy/?taken-by=evitastyle
27-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYO1fU2Dt7H/?taken-by=geoffreybphotography
27-août	Influence Mode MTL	Post Instagram	388	https://www.instagram.com/p/BYRuSieglkA/?taken-by=influencemodemontreal
27-août	Influence Mode MTL	Post Instagram	388	https://www.instagram.com/influencemodemontreal/
27-août	Influence Mode MTL	Post Instagram	388	https://www.instagram.com/p/BYRtsaIAiK1/?taken-by=influencemodemontreal
27-août	Jeanne Beker	Post Instagram	16300	https://www.instagram.com/p/BYRdo3Fg-jZ/?taken-by=thejeannebeker
27-août	Jeanne Beker	Post Instagram	16300	https://www.instagram.com/p/BYRrYXcgC2r/?taken-by=thejeannebeker
27-août	Jeanne Beker	Post Instagram	16300	https://www.instagram.com/p/BYSC3cjgI7U/?taken-by=thejeannebeker
27-août	Jeanne Beker	Post Instagram	16300	https://www.instagram.com/p/BYSDep8gJHd/?taken-by=thejeannebeker
27-août	Jeanne Beker	Post Instagram	16300	https://www.instagram.com/p/BYTTL-AAjuQ/?taken-by=thejeannebeker
27-août	Leesa Butler	Tweet	7 524	https://twitter.com/theFList/status/901755645304680448
27-août	Louise Labrecque	Post Instagram	4189	https://www.instagram.com/p/BYPMEQCFkrE/?taken-by=louiselabrecque
27-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYRO2pCgbeT/?taken-by=matthieulizotte
27-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYTTxTVAWJJ/?taken-by=matthieulizotte
27-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYTkvjvgA82/?taken-by=matthieulizotte
27-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYRMJ03Adkz/?taken-by=mcnallyandrew
27-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYR7r7jA1G9/?taken-by=mcnallyandrew
27-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYR-9OXA9yI/?taken-by=mcnallyandrew
27-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYSGyn8A-Lk/?taken-by=mcnallyandrew
27-août	Nathalie Voisard	Post Instagram	72	https://www.instagram.com/p/BYUTOkEgBMK/?taken-by=nathalievoisard
27-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYTkIQRjwC-/?taken-by=naiadint
27-août	naiadintl	Post Instagram	11 600	https://www.instagram.com/p/BYTkw4fj3cq/?taken-by=naiadintl
27-août	Pamela Lajeunesse	Post Instagram	4 210	https://www.instagram.com/p/BYRm_yLlJDr/?taken-by=pamela.lajeunesse

27-août	Pamela Lajeunesse	Post Instagram	4 210	https://www.instagram.com/p/BYSAoddFC0M/?taken-by=pamela.lajeunesse
27-août	Rachel Biberian	Post Instagram	560	https://www.instagram.com/p/BYTc5kjnvJz/?taken-by=_glamgreen_
27-août	Sergei Bergen	Post Instagram	876	https://www.instagram.com/p/BYTQfDaBZc9/?taken-by=sergeibergen
27-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRYLMrHgQl/?taken-by=trendsconnection
27-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRtfEAHx-0/?taken-by=trendsconnection
27-août	trendsconnection	Post Instagram	330	https://www.instagram.com/p/BYRuLW6nd1e/?taken-by=trendsconnection
27-août	Yulorama	Tweet	9 898	https://twitter.com/YULorama/statuses/902033015521648640
28-août	ANNE in FASHION	Tweet	602	https://twitter.com/anneinfashion/status/902125439455551488
28-août	Audrey Ross	Tweet	823	https://twitter.com/tresAudrey
28-août	Boucle Magazine	Post Instagram	2524	https://www.instagram.com/boucle_magazine/
28-août	CAFA	Tweet	3350	https://twitter.com/cafawards/status/902219699899047938
28-août	Chloe Dumont	Post Instagram	43 900	https://www.instagram.com/p/BYT_P1oAC7D/?taken-by=chloedumont
28-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYU1TqGD5pC/?taken-by=geoffreybphotography
28-août	LaSalle College	Tweet	3 438	https://twitter.com/LaSalleCollege
28-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYSQ6ctgRBf/?taken-by=legrandducstephane
28-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYTzYb1glAs/?taken-by=legrandducstephane
28-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYV38feAU2t/?taken-by=lolittadandoy
28-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYUC5fhAcxH/?taken-by=matthieulizotte
28-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYUZNKRAGtD/?taken-by=matthieulizotte
28-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYUaPohAgbT/?taken-by=matthieulizotte
28-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYWFT4XgWC8/?taken-by=matthieulizotte
28-août	mcnallyandrew	Post Instagram	1507	https://www.instagram.com/p/BYUDC_NAKnB/?taken-by=mcnallyandrew
28-août	Once a Style	Post Instagram	1 094	https://www.instagram.com/p/BYWMNCnByR2/?taken-by=onceastyle
28-août	PeopleActu	Tweet	715	https://twitter.com/PeopleActu3/status/902271589688815616
28-août	Rachel Biberian	Post Instagram	560	https://www.instagram.com/p/BYVsEArHEqT/?taken-by=_glamgreen_
28-août	Raymond Luk	Tweet	2 938	https://twitter.com/rayluk/status/901556365830877185
28-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYUXCAgnef3/?taken-by=styledbyfarline
28-août	styledbyfarline	Post Instagram	2 880	https://www.instagram.com/p/BYUYjEEnrOm/?taken-by=styledbyfarline
28-août	Vanessa Pilon	Post Instagram	162 000	https://www.instagram.com/p/BYVzHuAFPsM/?taken-by=vanpailong
29-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYY0bD6gzuP/?taken-by=angeloneriphotography
29-août	Anne-Lovely Etienn	Post Instagram	5617	https://www.instagram.com/p/BYWWVxhnCsj/?taken-by=anne_lovely_e
29-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYXOJVqDi5-/?taken-by=geoffreybphotography
29-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYW8QXFhBsh/?taken-by=matthieulizotte
29-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYWhWBogt0_/?taken-by=matthieulizotte
29-août	Matthieu Lizotte	Post Instagram	921	https://www.instagram.com/p/BYWxb4PBXS4/?taken-by=matthieulizotte
29-août	Once a Style	Post Facebook	381	https://www.facebook.com/onceastyle
29-août	Once a Style	Post Instagram	1 094	https://www.instagram.com/p/BYZGWGrBpbb/?taken-by=onceastyle
29-août	Pamela Lajeunesse	Post Instagram	4 210	https://www.instagram.com/p/BYY64X0Flxm/?taken-by=pamela.lajeunesse
29-août	pantaoci	Post Instagram	394	https://www.instagram.com/p/BYMQb5qqGbb/?taken-by=pantaoci
29-août	Revlon Canada	Post Facebook	8 829 450	https://www.facebook.com/RevlonCanada/?brand_redir=330971922747
30-août	Alexandre Turcotte	Post Instagram	1773	https://www.instagram.com/p/BYatgK-B8rT/?taken-by=icarea
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbC0zmAqap/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbCy6Fgf1n/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbCxShArev/?taken-by=angeloneriphotography

30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbCvSBgsJ-/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbCtiRgFF5/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBpsqANAM/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBZ3tA9aI/?taken-by=angeloneriphotograph
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBWuzgnJR/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBU3VAncf/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBTlcAkH5/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbBQyNg7mM/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYZQHbtgho_/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	angeloneriphotography	Post Instagram	1535	https://www.instagram.com/p/BYbC44HA2ld/?taken-by=angeloneriphotography
30-août	Geoffrey B	Post Instagram	1 108	https://www.instagram.com/p/BYZ0OBAjMAM/?taken-by=geoffreybphotography
30-août	legrandducstephane	Post Instagram	3 502	https://www.instagram.com/p/BYaz4e9AErK/?taken-by=legrandducstephane
30-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYZjpY0gsPq/?taken-by=lolittadandoy
30-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYbSfC6AnpF/?taken-by=lolittadandoy
30-août	Yannick Alain Gauthier	Post Instagram	1 915	https://www.instagram.com/yagfoto/
30-août	Revlon Canada	Post Facebook	8 829 450	https://www.facebook.com/RevlonCanada/?brand_redir=330971922747
31-août	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYd0QHCgrJy/?taken-by=lolittadandoy
31-août	ton	Post Instagram	3 078	https://www.instagram.com/p/BYdva4dDNCX/?taken-by=events.photographer
31-août	Pamela Lajeunesse	Post Instagram	4 210	https://www.instagram.com/p/BYcOYJPFuC-/?taken-by=pamela.lajeunesse
31-août	Salut Bonjour	Post Facebook	541 371	https://www.facebook.com/search/str/Salut+Bonjour+festival+mode/keywords_search
01-sept	Lolitta Dandoy	Post Instagram	18 900	https://www.instagram.com/p/BYgvE6Mga04/?taken-by=lolittadandoy
06-sept	TVA	Post Facebook	245 263	https://www.facebook.com/ReseauTVA/
07-sept	Revlon Canada	Post Facebook	8 829 450	https://www.facebook.com/RevlonCanada/?brand_redir=330971922747
07-sept	Revlon Canada	Post Facebook	8 829 450	https://www.facebook.com/RevlonCanada/?brand_redir=330971922747
TOTAL REACH			**44 119 980**	

MERCI!

UN MOT DE NOTRE PORTE-PAROLE

A WORD FROM OUR SPOKESPERSON

VANESSA PILON

« Pour une deuxième année consécutive, je suis très fière et honorée de participer à titre de porte-parole à cet incontournable événement qu'est le Festival Mode & Design. Encore une fois cette année, les célébrations nous permettront d'honorer la mode et le design dans un Quartier des spectacles survolté. J'ai très hâte d'être parmi vous et de vous rencontrer tout au long de la semaine dans les différents événements que cette super programmation nous offrira. »

"For the second year in a row, I'm both proud and humbled to act as the spokesperson for the Fashion & Design Festival – an event that you won't want to miss. Once again, the festivities will allow us to honour fashion and design in the effervescent setting of the Quartier des spectacles. I can't wait to be amongst the crowd and to meet you throughout the week's amazing events !"

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

Favoriser l'essor de notre culture

En cette année du Canada 150, le ministère du Patrimoine canadien est fier de célébrer la créativité et la culture en s'associant à la 17e édition du Festival Mode & Design.

Bon festival!

Helping our culture thrive

In this year of Canada 150 celebrations, the Department of Canadian Heritage is proud to highlight creativity and culture by supporting the 17th edition of the Festival Mode & Design.

Enjoy the festival!

canada.pch.gc.ca

Canada

COLLABORATEUR

CASINO MONTRÉAL

PARTENAIRES MAJEURS

LOEWS HÔTEL VOGUE · PLACE VILLE MARIE · WESTJET

PARTENAIRES PUBLICS

Québec · Montréal · Canada · Tourisme Montréal · vive 375

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Collège LaSalle Montréal · Collège Inter-Dec · Centre Eaton Montréal · Place Montréal Trust · Complexe Desjardins, au cœur du Quartier des spectacles · Duff · Ardene

PARTENAIRES MÉDIAS

Clin d'œil · ELLE · Rouge FM 107,3 · 96 · 24 · La Vitrine .com · Fashion United · Miss Kabi · a

PARTENAIRES MODE & DESIGN

Bureau de la mode Montréal · rmode · Conseil québécois du commerce de détail · Omer Deserres · ACCLR · Infopresse · Le Chainon · Mutek · Musée McCord · UQÀM · stageandscreen · CCMQ · SOIF · phi · Quartier des spectacles Montréal · KartellMontréal · SKEDIO · Parc Jean-Drapeau · Yoga Jeans · Antoine Lebda · Grévin · galerie BEAUTÉ · Roots · evenko

PARTENAIRES DE DIFFUSION

Musée des beaux-arts de Montréal · Agora de la danse · Tangente · Espace Go · FOOL

FOURNISSEURS OFFICIELS

Saint Sulpice Artois · Téo Taxi · Fiji Water · lululemon · Yellow · Amigo · Covergirl · Fonds · Bromont · Méromi · Joy Eyewear · soverdi · Soubois · Le Richmond

UNE PRODUCTION DU GROUPE SENSATION MODE

Site ouvert et accessible à tous. Kéroul

En collaboration avec le Festival Mode & Design, le Casino organise des soirées dans l'esprit des bars clandestins des années 20 au bar Valet de carreau. Participez aux sessions de charleston et admirez les défilés de mode au son de la musique du groupe Electro Swing. En prime, vous pourriez remporter 1 000 $ de magasinage !*

*Certaines conditions s'appliquent. Les règles sont disponibles au comptoir Casino Privilèges du Casino de Montréal.

In collaboration with the Fashion & Design Festival, the Casino de Montréal will be hosting speakeasy evenings. You're invited to learn the Charleston and enjoy fashion shows to the sound of an electro-swing band. To top it all off, there's a $1,000 shopping spree to be won !*

*Certain conditions apply. Promotion rules are available at the Casino Privilèges counter.

BOUTIQUES POP-UP

Fidèles au rendez-vous, les boutiques pop-up vous réservent de belles découvertes shopping sur le site du FMD !

Once again, the pop-up shops have plenty for you to discover and shop for on the FMD site !

DESIGN

Offrez-vous une pause détente et venez profiter des Placottoirs.

Take a break and enjoy the "Placottoirs"

En collaboration avec / In collaboration with

Montréal PLACE VILLE MARIE UQÀM

FMD RÉSIDENCES

Le Festival inaugure FMD Résidences ! Ce volet offre à deux entités artistiques, COOLKOALA et TEAMM, la chance de présenter et d'approfondir leur travail devant les yeux des festivaliers au coin des rues Jeanne-Mance et Ste-Catherine.

The Festival is launching FMD Residencies ! This component offers two artistic entities, COOLKOALA and TEAMM, the opportunity to present and develop their work before the eyes of the festival-goers at the corner of Jeanne-Mance and Sainte-Catherine.

FMD RENCONTRES

EN COLLABORATION AVEC ELLE

DU 21 AU 24 AOÛT 2017

Achetez vos billets sur **EVENTBRITE.COM,** pour assister aux conférences des FMD Rencontres et être aux premières loges des entreprises et des créateurs les plus influents mondialement.

Get your tickets on **EVENTBRITE.COM** to attend FMD Talks and be at the forefront of the most influencing companies and creators worldwide!

ÉDIFICE WILDER

LUNDI 21 AOÛT *MONDAY AUGUST 21ST*

16H30 - 17H30 **ANAT SAFRAN**
Le jeune design Israélien

19H30 - 20H30 **OLIVIER THEYSKENS** *SOLD OUT
La Renaissance

MARDI 22 AOÛT *TUESDAY AUGUST 22ND*

12H00 - 13H00 **LA MODE QUÉBÉCOISE À L'INTERNATIONAL**
Panel mmode : Animé par John Parisella, avec Raymond Bachand, Elliot Lifson, Danielle Charest et Jean-François Sigouin

17H30 - 18H15 **PIERRE THIBAULT & FRANCOIS CARDINAL**
Le règne de la beauté

18H45 - 19H30 **MICHEL ROBICHAUD**
Monsieur mode

19H45 - 21H30 **JEAN-PAUL GOUDE**
Too Goude to be true !

AMERICAN EXPRESS INFOPRESSE

*Conférence précédée du film ***So Far So Goude***

MERCREDI 23 AOÛT *WEDNESDAY AUGUST 23RD*

12H00 - 13H30 **LA VENTE À L'ÈRE D'AMAZON**
Animé par Jacques Nantel (HEC Montréal), avec François Roberge (La Vie En Rose), Guy Charron (Cominar) & Alexandre Taillefer (XPND Capital)

17H30 - 18H15 **MARIE SAINT PIERRE**
30 ans de création

18H45 - 19H30 **ZALDY GOCO**
L'homme spectacle

20H00 - 20H45 **JOHN LONDOÑO**
Photographe, directeur photo et réalisateur

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

JEUDI 24 AOÛT *THURSDAY AUGUST 24TH*

17H30 - 18H30 **LUCA MARCHETTI & THIERRY-MAXIME LORIOT**
La mode entre au musée

19H30 - 19H55 **JEAN-PAUL GAULTIER TRAVAILLE**
Un film documentaire de Loïc Prigent

ÉDIFICE WILDER / ESPACE DANSE / 1435 rue de Bleury / Montréal / QC
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL / 1380 rue Sherbrooke Ouest / Montréal / QC

Eventbrite EVENTBRITE.COM | LA VITRINE .COM

PROGRAMMATION HORS-SITE

Exposition *Mode Expo 67* - Au Musée McCord jusqu'au 1er octobre

Musée McCord : *Apéro Expo 67* - 16 août de 17H00 à 19H30

Exposition immersive *Mondes oniriques* - Au Centre Phi jusqu'au 16 décembre

Exposition *Modern Piano Music* par Ed Atkins - Au DHC/ART jusqu'au 3 septembre

Casino de Montréal - Soirées Rétro casino - Les Jeudis de 19H00 à minuit / vendredis et samedis de 20H00 à 2H00, jusqu'au 26 août

Casino de Montréal - Soirées Speakeasy - 10, 17 et 24 août de 21H00 à 23H00

FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC CASINO MONTRÉAL

SUR LE SITE DU 23 AU 26 AOÛT DE 12H À MINUIT

Course à talons hauts - 23 août à 12H30 (échauffement à 12h15)
Au profit de La Fondation Le Chaînon, en collaboration avec Rouge FM, Lululemon & Yellow
MUTEK Lunch Beat - Du 23 au 25 août de 12H00 à 14H00
Cirque du Soleil : Oeuvre collective
Cirque du Soleil : Savoir-Faire - le 26 août de 12H00 à 20H00
Exposition d'art - Colin Meredith - Du 23 au 26 août
EXPO_NOW une exposition créative du Collège Lasalle
SOIR programmation d'art vivant
Studio d'entrevue Virgin Radio Montréal & Rouge FM
16H45 à 17H30 du 23 au 26 août
I Wear My Sunglasses At Night par Antoine Laoun
De 17H00 à 21H00 le 25 août
Yoga Hyba au Complexe Desjardins - Samedi 26 août à 13H00

DÉFILÉS ET PRÉSENTATIONS SUR **LA PASSERELLE CASINO DE MONTRÉAL**

MERCREDI 23 AOÛT
WEDNESDAY, AUGUST 23RD

17H00 - 17H30
LES YOUTUBEUSES IN REAL LIFE
Frede Rioux / Florence Elyse Ouellette / Mila Taillefer / Jessica L'Espérance / Noémie Lacerte

17H30 - 18H00
LE DÉFILÉ SIGNÉ LOCAL

18H00 - 18H30
KANTINE CLUB

18H30 - 19H15 RELUXE LE CHAÎNON
RELUXE - LE CHAÎNON

19H30 - 20H15
SHOWTIME
Un défilé de grands créateurs avec Denis Gagnon, Marie Saint Pierre et Philippe Dubuc.

20H15 - 20H45
ROBERT ATELIER*

20H45 - 21H30
DOSSIER : PARADIGMES

21H30 - 22H30 PROGRAMMATION OFFICIELLE 375
IDENTITÉ(S) MONTRÉALAISE(S)
Dans le cadre des célébrations du 375e, ce défilé-spectacle présente la mode montréalaise à travers des moments et des images iconiques et une centaine de looks ! On découvre le travail des manufacturiers, les créations des designers et des costumes célèbres en faisant place à la relève !

As part of Montreal's 375th anniversary celebrations, this show presents Montreal fashion through iconic moments and images and a hundred looks. Come and discover the work of manufacturers, designer creations, famous costumes, and some of tomorrow's talents!

JEUDI 24 AOÛT
THURSDAY, AUGUST 24TH

17H00 - 17H45
MODE ET AFFAIRES : COMMENT DÉVELOPPER SA MARQUE
Avec le Comité Mode et Affaires de HEC Montréal, Love & Beyond Lingerie ainsi que Bonvilain.

17H45 - 18H30 MUSÉE McCORD
DÉFILÉ MODE À EXPO 67

18H30 - 19H00
BOUTIQUE ETHIK

19H00 - 19H30
RÉMI VAN BOCHOVE* « LES FLEURS D'OPIUM »

19H30 - 20H00
"THE GARDEN OF EARTHLY DELIGHTS" BY LUCAS STOWE

20H00 - 20H30
IN.COHÉRENCES PAR GABRIELA HÉBERT

20H30 - 21H15 DYNAMITE
DYNAMITE

21H15 - 22H00 laVie en Rose
LA VIE EN ROSE

VENDREDI 25 AOÛT
FRIDAY, AUGUST 25TH

17H00 - 17H45
LA MODE AFRO C'EST QUOI ? PAR MISS KABI

17H45 - 18H15
RELÈVE MODE UN PROJET SIGNÉ FUSION JEUNESSE

18H15 - 18H45
FASHION PREVIEW*

18H45 - 19H30
COMPLEXE DESJARDINS

19H30 - 20H00
BEIGE BY MICHÈLE ADRIENNE

20H00 - 20H30
INTRODUCTION* PAR OF SHARKS & MEN

20H30 - 21H00
FREDERIQUELEG

21H00 - 21H30
GABRIEL DROLET-MAGUIRE SØRRY MØM*

21H30 - 22H30 Collège LaSalle Montréal
EXPO_NOW
Le Collège LaSalle s'inspire de l'esprit résolument visionnaire et créatif d'Expo 67 pour imaginer ce que serait l'exposition aujourd'hui, avec ses thèmes et son regard tourné vers le futur.

LaSalle College is inspired by the visionary and creative spirit of Expo '67 to imagine the exhibition today, with its themes and its forward-looking vision.

SAMEDI 26 AOÛT
SATURDAY, AUGUST 26TH

17H00 - 17H30
STYLE HAS NOS AGE...EN DISCUSSION AVEC LOLITTA DANDOY
Une discussion avec Lyn Slater et Grece Ghanem.

17H30 - 18H00
DÉFILÉ LUNA

18H00 - 18H30
FEATHERSTONE VINTAGE

18H30 - 19H15
MODE 375 : ÉCOLE DE MODE DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

19H15 - 19H45
MARTEL - 17*

19H45 - 20H30 ALTON GRAY
ALTON GRAY

20H30 - 21H00
SCULPTING UNIQUENESS - SS18*

21H00 - 21H30
EXPOSED - [IX DAILY]

21H30 - 22H30 Canada 150
MADE IN : CANADA 150
Dans le cadre de Canada 150, le Festival Mode & Design présente un défilé-spectacle mettant en lumière la mode canadienne. Venez découvrir le travail des designers de partout au pays!

As part of Canada 150, the Fashion & Design Festival presents a show highlighting Canadian fashion. Come and discover the work of designers from across the country!

*Horaire sujet à changements. Consultez le festivalmodedesign.com pour plus de détails / Schedule subject to change. Please visit festivalmodedesign.com for more information

*Une pièce des designers émergents sera sélectionnée par **Jean-Claude Poitras** afin d'intégrer les collections du **Musée de la mode.**

FMD MUSIQUE

EN COLLABORATION AVEC VIRGIN 95.6FM
COIN JEANNE-MANCE / SAINTE-CATHERINE

OF COURSE
MERCREDI 23 AOÛT / 22H À 23H
WED, AUGUST 23RD / 10PM TO 11PM

L.A. FOSTER
JEUDI 24 AOÛT / 22H À 23H
THU, AUGUST 24TH / 10PM TO 11PM

SOPHIA BEL
VENDREDI 25 AOÛT / 22H À 23H
FRI, AUGUST 25TH / 10PM TO 11PM

CHOCOLATE JUNGLE 90'S JAM
SAMEDI 26 AOÛT / 22H À MINUIT
SAT, AUGUST 26TH / 10PM TO 12AM

FMD RENCONTRES

DU 21 AU 24 AOÛT / ÉDIFICE WILDER / ESPACE DANSE / 1435 RUE DE BLEURY / MONTRÉAL / QC
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL / 1380 RUE SHERBROOKE OUEST / MONTRÉAL / QC

EN COLLABORATION AVEC

ELLE

CASINO MONTRÉAL · LOEWS HÔTEL VOGUE · Québec · Montréal · Canada · TOURISME MONTRÉAL · Canada · vive375 · mmode · CCCD · Orient Les Serres · ACCLR · Groupe INFOPRESSE · AMERICAN EXPRESS · WESTJET · avenue · Clin d'œil · 96 Virgin Radio · Rouge FM 107,3 · 24 · CIRQUE DU SOLEIL · MUSÉE McCORD · ISTITUTO italiano di CULTURA · AGORA DANSE · Tangente · MUSÉE DES BEAUX-ARTS MONTRÉAL · QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL · Eventbrite · LA VITRINE .COM VOTRE GUICHET CULTUREL · Montréal · Témoin

FESTIVAL MODE DESIGN MONTRÉAL

EN COLLABORATION AVEC CASINO MONTRÉAL

FESTIVALMODEDESIGN.COM

Commissaire de la Semaine du design de Jérusalem

ANAT SAFRAN - TEL AVIV

Le chouchou d'Anna Wintour et de Karl Lagerfeld

OLIVIER THEYSKENS - BRUXELLES

La mode québécoise à l'international

Panel mmode - MONTRÉAL

Le couturier montréalais qui a marqué l'Expo 67

MICHEL ROBICHAUD - MONTRÉAL

+

Editorialiste en chef de La Presse

FRANÇOIS CARDINAL - MONTRÉAL

Architecte québecois de renommée mondiale

PIERRE THIBAULT - MONTRÉAL

Un des plus grands publicitaires au monde

JEAN-PAUL GOUDE - PARIS

L'avenir du commerce traditionnel

JACQUES NANTEL - MONTRÉAL

Référence du milieu de la mode québécoise depuis 30 ans

MARIE SAINT PIERRE - MONTRÉAL

Le designer des stars de la pop

ZALDY GOCO - NEW YORK

+

La mode dans les grands musées internationaux

LUCA MARCHETTI - PARIS & **THIERRY-MAXIME LORIOT** - MONTRÉAL

La carrière internationale d'un photographe montréalais

JOHN LONDOÑO - MONTRÉAL

ACHETEZ VOS BILLETS
DÈS MAINTENANT

BILLETTERIE OFFICIELLE

Eventbrite

ÉDIFICE WILDER - ESPACE DANSE

LUNDI 21 AOÛT

16h30 - 17h30

ANAT SAFRAN
Le jeune design israélien
25$

19h30 - 20h30

OLIVIER THEYSKENS
La renaissance
45$

MARDI 22 AOÛT

12h00 - 14h00

MIDI AFFAIRES : ÉCHANGES COMMERCIAUX: DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE TRANSFRONTALIÈRE
Animé par : John Parisella / Panélistes : Raymond Bachand, Elliot Lifson, Jean-François Sigouin et Danielle Charest
75$, dîner inclus
20$ pour les membres mmode, dîner inclus

17h30 - 18h15

PIERRE THIBAULT & FRANÇOIS CARDINAL
Le règne de la beauté
25$

18h45 - 19h30

MICHEL ROBICHAUD
Monsieur Mode
25$

19h45 - 21h30

JEAN-PAUL GOUDE
Too Goude to be true! *Conférence précédée du film *So Far So Goude*
45$

MERCREDI 23 AOÛT

12h00 - 13h30

MIDI AFFAIRES : LA VENTE À L'ÈRE D'AMAZON
Animé par Jacques Nantel
Panélistes : Alexandre Taillefer, François Roberge et Guy Charron
25$

17h30 - 18h15

MARIE SAINT PIERRE
30 ans de créations
25$

18h45 - 19h30

ZALDY GOCO
L'homme spectacle
25$

20h00 - 20h45

JOHN LONDOÑO
Je veux tout
25$

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

JEUDI 24 AOÛT

17h30 - 18h30

LUCA MARCHETTI & THIERRY-MAXIME LORIOT
La mode entre au musée
Gratuit

19h00 - 19h55

JEAN PAUL GAULTIER TRAVAILLE
Film
Gratuit

ÉDIFICE WILDER / ESPACE DANSE / 1435 rue de Bleury / Montréal / QC
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL / 1380 rue Sherbrooke Ouest / Montréal / QC

Pour plus d'infos, rendez-vous sur **FESTIVALMODEDESIGN.COM**

Montréal

Déclaration
Séance du conseil municipal du 11 décembre 2017

Article 15.01

Déclaration pour la Journée des droits de l'homme et le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Attendu que la Journée des droits de l'homme est célébrée à chaque année le 10 décembre;

Attendu que l'année 2018 marquera le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui a été adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, à Paris;

Attendu que les Nations unies ont lancé, le 10 décembre, une campagne qui s'échelonnera sur les 12 prochains mois afin de souligner le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un document fondateur, qui a proclamé les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain, sans distinction aucune;

Attendu que les principes qui sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont toujours aussi pertinents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1948;

Attendu que des populations entières doivent encore se battre pour le respect de leurs droits;

Attendu qu'en défendant quotidiennement l'égalité, la justice et la liberté pour tous et toutes, nous pourrons éviter les conflits;

Il est proposé par la mairesse Valérie Plante, appuyé par Benoit Dorais, maire du Sud-Ouest

Et résolu :

Que la Ville de Montréal invite les Montréalais et les Montréalaises à participer à la campagne des Nations unies visant à célébrer les 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Que la Ville de Montréal sensibilise la population au respect des droits humains et des droits de la personne ;

Que la Ville de Montréal s’assure que les droits de l’homme soient respectés sur son territoire.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2017/12/11 13:00

(1)

Dossier # : 1177233008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 950 000$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Appouver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 950 000$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-17 12:06

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177233008**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 950 000$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Appouver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mission première du musée Pointe-à-Calière, qui a la particularité d'être situé sur les vestiges du lieu de fondation de Montréal, est de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de Montréal. Le musée accueille plus de 400 000 visiteurs annuellement. Le spectacle multimédia actuel, d'une durée de 18 minutes, est présenté depuis 2010 et constitue l'une de ses attractions majeures. Il est présenté 20 fois par jour, et ce, 330 jours par année. Le musée considère qu'il est temps de renouveler son offre.
Au niveau technologique, les équipements actuels sont usés et désuets. Les risques d'annulation du spectacle multimédia sont à la hausse en raison de bris d'équipements, qui deviennent de plus en plus difficile à conserver en bon état de fonctionnement. En effet, les modèles utilisés disparaissent progressivement du marché en raison des avancées technologiques et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Par ailleurs, la nouvelle gamme d'équipements numériques rend possible la réalisation d'œuvres médiatiques permettant au visiteur de vivre une expérience participative et interactive suscitant davantage son intérêt.

Outre ces considérations matérielles, le musée doit s'assurer que le spectacle projeté reflète l'état de la connaissance historique et archéologique actuelle et comprenne les différentes composantes du musées que le visiteur retrouvera ensuite lors de sa visite physique des lieux. Depuis 2010, les phases 1 et 2 du projet de Cité de l'archéologie et de l'histoire de Montréal (Maison-des-Marins et réaménagement de l'ancienne douane pour la phase 1 et mise en valeur du Fort de Ville-Marie et du collecteur William pour la phase 2) ont été réalisés et doivent maintenant être intégrés à la narration du spectacle multimédia.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0727 - Le 13 juin 2017 - Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet;
CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 $ en 2017, de 8 130 600 $ en 2018 et de 8 380 600 $ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0456 - Le 24 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 6 000 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion;

CM15 0666 - Le 25 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 12 519 832 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;

CM15 0525 - Le 28 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 $ pour 2014, de 5 640 600 $ en 2015 et de 5 890 600 $ en 2016;

CM15 0311 - Le 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 2 350 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et les équipements technologiques, muséographiques et de conservation;

CM14 1010 - Le 27 octobre 2014 - Accorder une contribution financière de 18,01 M$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville;

CM14 0508 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 $ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

CM14 0506 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 $ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

CM13 1132 - 16 décembre 2013 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie d'environ 6 995,5 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une

période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er janvier 2014, moyennant un loyer total de 109 003,20 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'accord d'un soutien financier de 950 000$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia.

Le projet du renouvellement du spectacle multimédia a pour objectifs:

1. Mise à niveau technologique de la salle;

- Adapter la salle à la technologie de pointe;
- Acheter des équipements performants et durables;
- Permettre un entretien simple et efficace du spectacle;
- Diminuer les coûts d'opération.

2. Le renouvellement du spectacle multimédia:
   - Offrir une expérience distinctive de celle offerte dans les autres musées et centres d'interprétation de la ville;
   - Offrir une expérience marquante, émotive et interactive;
   - Présenter un spectacle reflétant l'état des connaissances historiques et archéologiques actuelles;
   - Diffuser un spectacle multimédia évoquant les différentes composantes du musée que le visiteur retrouvera dans sa visite physique des lieux, notamment les nouveaux éléments intégrés au musée lors des phases 1 et 2 de développement de la Cité de l'archéologie et d'histoire de Montréal, soit : la Maison des marins, le réaménagement de l'ancienne douane ainsi que la mise en valeur du fort Ville-Marie et du collecteur William.

3. L'augmentation de la fréquentation de l'institution due à la présentation du nouveau spectacle

- Consolider et développer la fréquentation du Musée par une activité forte, attractive et renouvelée.

Le musée souhaite accroître sa fréquentation d'un peu plus de 5 % par année, soit entre 20 000 et 25 000 visiteurs de plus annuellement.

Le musée accueille 400 000 visiteurs constitués de familles, de groupes solaires, d'excursionnistes et de touristes. La présentation d'un nouveau spectacle multimédia devrait contribuer positivement à l'atteinte de cet objectif.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet financé à 100% par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.
Le coût total du projet s'élève à 3 530 000$. La contribution financière de cette convention représente 27% de ce montant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 950 000 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures CM17 0089.
La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 950 000$ est subventionnée à 100% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-04.03.03.00-0026

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière au cours des cinq dernières années :

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Service de la culture	500 000$	485 000$	1 553 000$	5 991 488$	7 750 000$	15 736 650$
Dépenses de contribution	3 667 950$	5 140 600 $	5 390 600$	5 640 600$	5 890 600$	5 539 200 $
Direction générale	-	-	-	1 883$	-	-
Service de la mise en valeur du territoire	130 000$	30 000$	28 000$	195 206$	20 000$	27 000$
Arrondissement de Ville-Marie	14 500$	555 782$	17 500$	12 375$	24 125$	15 000$
TOTAL	**4 312 450 $**	**6 211382 $**	**6 989 100 $**	**11 841 553 $**	**13 684 725 $**	**21 317 850$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra au Musée Pointe-à-Callière d'offrir une programmation renouvelée, novatrice et attractive à la fine pointe de la technologie permettant le rayonnement international de l'institution et de la ville en plus de positionner Montréal en chef de file des villes créatives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation de ce projet s'échelonnera sur les exercices financiers 2017 et 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-0580
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-07

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

Tél : 514-872-
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-11-17

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes.*

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE**, personne morale, légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 350 de la Place Royale, Montréal, Québec, H2Y 3Y5, agissant et représentée aux fins des présentes par Mme Francine Lelièvre, directrice générale, tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : R134213917
N° d'inscription TVQ : M1014770808TQ0001
Numéro d'organisme de charité : 13421-3917-RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de faire aimer et connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui à travers des actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais; et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux concernés, des liens dont bénéficieront les publics;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice du Service de la culture ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, l'aide financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en

valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant les Normes de visibilité gouvernementales et d'identification permanente (ci-après les « **Normes de visibilité** ») jointes à la présente Convention à l'Annexe 2, ainsi que celles prévues dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* dont une copie est disponible à l'adresse suivante : Signature Entente sur le développement culturel de Montréal | Culture, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais

additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à l'échéance de la présente Convention, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de neuf cent cinquante milles dollars (950 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de cinq cent mille dollars (500 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000 $), au plus tard le 30 octobre 2018;
- et un troisième versement au montant de cent mille dollars (100 000 $), lors de l'acceptation du bilan final au plus tard le 31 mars 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par

accident ou événement une protection minimale de 2 millions dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

L'Organisme s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 350 de la place Royale, Montréal (Québec) H2Y 3Y5 et tout avis doit être adressé à l'attention de Francine Lelièvre, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ...8....e jour de ...novembre..... 2017

SOCIÉTÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL POINTE-À-CALLIÈRE

Par : _____
Francine Lelièvre, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2017 (Résolution CM .....).

ANNEXE 1

RENOUVELLEMENT DU SPECTACLE MULTIMÉDIA

Description

La mission première du musée Pointe-à-Callière, qui a la particularité d'être situé sur les vestiges du lieu de fondation de Montréal, est de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de Montréal. Le musée accueille plus de 400 000 visiteurs annuellement. Le spectacle multimédia actuel, d'une durée de 18 minutes, est un des attraits majeur de l'institution. Il est présenté 20 fois par jours depuis 2010, et ce, 330 jours par année.

Le musée considère qu'il est temps de renouveler son offre, puisque:

- Au niveau technologique, les équipements actuels sont usés et désuets. Les risques d'annulation du spectacle multimédias sont à la hausse en raison de bris d'équipements, qui deviennent de plus en plus difficile à conserver en bon état de fonctionnement. En effet, les modèles utilisés disparaissent progressivement du marché en raison des avancées technologiques et les pièces de rechange ne sont plus disponibles;
- La nouvelle gamme d'équipements numériques rend possible la réalisation d'œuvres médiatiques permettant au visiteur de vivre une expérience participative et interactive suscitant davantage son intérêt;
- Les contenus historiques et archéologiques diffusés via le spectacle nécessitent une mise à jour importante.

Le nouveau spectacle multimédias sera conçu et réalisé pour être présenté pour une période de 8 à 10 ans, à raison d'une centaine de représentations par semaine et sera l'occasion pour l'institution d'offrir une vitrine de classe mondiale pour l'offre culturelle montréalaise.

Le Musée Pointe-à-Callière souhaite entamer le projet en prévision de la diffusion du spectacle dès l'automne 2018.

Objectifs

1. Mise à niveau technologique de la salle;

- Adaptation de la salle;
- Équipements à la fine pointe de la technologie : performants et durables;
- Entretien simple et efficace;
- Diminution des coûts d'opération.

2. Le renouvellement du spectacle multimédia

- Offre d'une expérience distinctive de celle offerte dans les autres musées et centres d'interprétation de la ville;
- Offre d'une expérience marquante, émotive et interactive;
- Présentation d'un spectacle reflétant l'état de la connaissance historique et archéologique actuelles;
- Diffusion d'un spectacle multimédias évoquant les différentes composantes du musée que le visiteur retrouvera dans sa visite physique des lieux, notamment les nouveaux

éléments intégrés au musée lors des phases 1 et 2 de développement de la Cité de l'archéologie et d'histoire de Montréal, soit : la Maison des marins, le réaménagement de l'ancienne douane ainsi que la mise en valeur du fort Ville-Marie et du collecteur William.

3. L'augmentation de la fréquentation de l'institution due à la présentation du nouveau spectacle

- Consolider et développer la fréquentation du Musée par une activité forte, attractive et renouvelée.

Le musée souhaite accroître sa fréquentation d'un peu plus de 5 % par année, soit entre 20 000 et 25 000 visiteurs de plus annuellement.

Le musée accueille 400 000 visiteurs constitués de familles, de groupes solaires, d'excursionnistes et de touristes. La présentation d'un nouveau spectacle multimédia devrait contribuer positivement à l'atteinte de cet objectif.

Calendrier

2017

- Préparation des dossiers de recherche
- Recherche complémentaire
- Synopsis et scénario
- Design
- Achat des équipements

2018

- Achat des équipements
- Production
- Rodage
- Pré-ouverture
- Formation du personnel
- Lancement

Indicateurs

- Finalisation de la recherche
- Réalisation du concept
- Dépôt du scénario final
- Liste des équipements à acheter
- Achat et installation des équipements
- Production
- Lancement et diffusion du spectacle

Reddition de compte, échéancier et calendrier des versements

LIVRABLES	DATES	VERSEMENTS
Signature de la convention	Décembre 2017	500 000$
Bilan intérimaire • Concept et scénario final du nouveau spectacle • Storyboard et présentation détaillée du spectacle • Liste des technologies et des équipements requis; • Liste des productions audiovisuelles et technologiques à réaliser.	Octobre 2018	350 000$
Bilan final • Bilan financier témoignant de l'utilisation de la somme octroyée; • Bilan quantitatif du projet; • Bilan qualitatif; • Plan de communication • Outils de communication témoignant du soutien de la Ville de Montréal;	Mars 2019	100 000$
TOTAL		**950 000$**

ANNEXE 2

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

L'Organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville au ministère de la Culture et des Communications (MCC). En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du Projet, il doit :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer une stratégie de communication répondant aux exigences de la présente Annexe, la faire approuver par le Responsable du Projet de la Ville et la mettre en œuvre;

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du Projet par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication ou diffusion;

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité et qu'ils respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente Annexe.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet ou à l'activité;

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le gouvernement du Québec pour leur soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les vidéos, etc.;

  - Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  - Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter la phrase suivante :

Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec;

- Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du MCC, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- Soumettre pour approbation au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le MCC :

  - Inviter par écrit un représentant politique de la Ville et un représentant politique du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et au cabinet du MCC, le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet ou l'activité;

  - Offrir au cabinet du maire et au cabinet du MCC la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués;

2.3. Normes graphiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logos de la Ville (www.ville.montreal.qc.ca/logo) et du gouvernement du Québec (www.piv.gouv.qc.ca);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.), soit :

  Montréal + Québec
  Canada + Montréal + Québec
  Arrondissement + Montréal + Québec
  Canada + arrondissement + Montréal + Québec

2.4. Publicité et promotion

- Remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable du Projet de la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média;

  - Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du MCC sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par le Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion;

- Offrir un espace publicitaire d'au moins une demi-page dans le programme de l'événement **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant son impression ou sa diffusion. La proposition doit être adressée au Responsable du Projet de la Ville et comporter les spécifications techniques. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, du MCC ou des élus dans le programme de l'événement. La demande doit être transmise au cabinet du maire et au cabinet du MCC au moins **vingt (20) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques..S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement. (ex. : écrans numériques géants). S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un

message devra être soumis au Responsable du Projet de la Ville) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

- S'assurer de la présence des logos de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion. S'adresser au Service des communications de la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet;

- Aviser le cabinet du maire et le cabinet du MCC par écrit **au moins vingt (20) jours ouvrables** avant l'événement;

- Transmettre le plus rapidement possible au cabinet du maire et au cabinet du MCC le scénario de déroulement de l'événement;

- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire et, le cabinet du MCC ou les élus concernés;

- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au Responsable du Projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

  Les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relatives au Projet ou à l'activité;

  - S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et les imprimés de même que sur le web.

Si vous avez des questions concernant les normes d'utilisation du logo de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel au Service des communications de la Ville : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec :

Mme Marjorie Houle
Conseillère en communication
Direction des communications et des affaires publiques
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc B, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2363, poste 7220
marjorie.houle@mcc.gouv.qc.ca

Pour communiquer avec les cabinets politiques

Pour joindre le cabinet du maire et du comité exécutif :
remplir le formulaire approprié sur le site du maire (https://mairedemontreal.ca/) ou écrire à l'adresse courriel suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca

Pour joindre le cabinet du MCC :
helene.fontaine@mcc.gouv.qc.ca

Lorsque vous communiquez avec les cabinets, il est important de préciser que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177233008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 950 000$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Appouver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1177233008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-15

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Fortier Auto (Montréal) ltée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16465 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-20 08:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174922020**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 29 camions de classe 211, 212, 213, 223, 224, 233, 234 qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16465 qui s'est tenu du 2 au 23 octobre 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Un addenda a été émis durant la période de sollicitation pour modifier l'article 2.3 du devis technique 22417B12.

L'appel d'offres a été constitué de trois articles lesquels faisaient référence à des configurations différentes de châssis-cabine de marque Dodge ou Ford répondant aux critères de standardisation des appareils de classe 212-C, 224-B et 234-B déterminés par un comité d'experts en matériel roulant. Cette démarche de standardisation vise à rendre le parc de véhicules plus homogène pour les classes d'appareils qui ont des usages similaires.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil municipal car la dépense est supérieure à 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1303 – 9 août 2017 : Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 pour une somme maximale de 344 107,53 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16071 (4 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », au montant de 1 251 790,31 $, taxes incluses, pour l'achat de 29 châssis-cabine de marque Ford tel que décrit aux devis techniques 21217C12, 22417B12 et 23417B12 de l'appel d'offres public 17-16465. Essentiellement, il s'agit de châssis-cabine à deux roues motrices dotés d'un moteur à essence V8 de 6,2L ou de V10 de 6,8L, d'une cabine d'équipe et de roues arrière simples ou doubles et dont le poids total à charge oscille entre 9 000 et 16 000 lbs. Les véhicules seront couverts par la garantie de base du manufacturier pendant une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.
Un châssis-cabine est l'élément structural porteur sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une plate-forme, une boîte de services, etc. Dans le cas présent, les châssis-cabine seront aménagés d'une benne en aluminium (fixe ou basculante selon la classe d'appareil). L'achat des bennes requises pour l'aménagement des châssis-cabine fera l'objet d'un appel d'offres distinct.

Les camions de poids léger et moyen munis d'une benne servent au transport des équipes de travail et sont affectés à des multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs. Il s'agit de véhicules de travail qui seront appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes de là le besoin de puissance au niveau de la motorisation.

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 29 camions qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un camion de poids léger et moyen se situe entre 10 et 12 ans selon la classe d'appareil. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 12 et 21 ans.
Les nouveaux véhicules seront mis à la disposition des arrondissements suivants :

	Devis technique			
Nom de l'arrondissement	**21217C12**	**22417B12**	**23417B12**	**Total**
Anjou	1			1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		1	2	3
Île-Bizard–Sainte-Geneviève			3	3
Lachine	1			1
Lasalle		1		1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1	1		2
Montréal-Nord		1		1
Pierrefonds-Roxboro			1	1
Plateau-Mont-Royal		1		1
Plateau-Mont-Royal			2	2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1		4	5
Rosemont–La Petite-Patrie		4		4
Saint-Léonard			2	2
St-Laurent	1			1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		1		1
Total	5	10	14	29

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16465 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total

FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	1 251 790,31 $		1 251 790,31 $
188461 CANADA INC. (FORD LINCOLN GABRIEL)	1 268 568,61 $		1 268 568,61 $
9229-3786 QUÉBEC INC. (DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM)	1 284 136,23 $		1 284 136,23 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	1 219 884,75 $		1 219 884,75 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 268 165,05 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			32 345, 92 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			31 905,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			2,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			16 778,30 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,34 %

Pour estimer la dépense à 1 219 884,75 $, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est basé sur un historique de consommation des années antérieures. L'écart de 1,34 % entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants : pas son domaine d'expertise, mauvaise planification pour la préparation de la soumission et manque de temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 251790,31 $, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 1 143 052 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en décembre 2017
Livraison des véhicules au printemps 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 13 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-08

Simon DESRUISSEAUX
Chef de section

Tél : 514-872-1843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-11-17

LISTE DES VÉHICULES À REMPLACER

Devis	Appareil	Marque	Modèle	Année	Niv	Durée de vie	Age en 2018
201217C12	212-06197	FORD	F-350	2006	1FTWW30576EC59392	10	12
201217C12	212-05103	FORD	F-250	2005	1FTSW20545EC03711	10	13
201217C12	212-06738	FORD	F-350	2006	1FTWW30556EC08876	10	12
201217C12	212-06802	FORD	F-350	2006	1FTWW30536EA67127	10	12
201217C12	213-04624	FORD	F-250	2004	1FTNW20L64EA48332	10	14
22417B12	211-06178	FORD	F-350	2006	1FTSF30546EC35341	10	12
22417B12	223-05276	FORD	F-350	2005	1FDWF36P95EA93864	11	13
22417B12	224-05065	FORD	F-350	2005	1FDWW36Y35EB37947	11	13
22417B12	234-04007	FORD	F450	2004	1FDXW46P34EA48329	12	14
22417B12	234-03372	FORD	SUPE DUTY F-450	2003	1FDXW46P13ED89985	12	15
22417B12	234-03348	FORD	SUPER DUTY F450	2003	1FDXW46P43ED56401	12	15
22417B12	234-05009	FORD	F450	2005	1FDXW46P55EA40671	12	13
22417B12	234-05010	FORD	F450	2005	1FDXW46P75EA40672	12	13
22417B12	234-06109	FORD	F450	2006	1FDXW46P86EB59302	12	12
22417B12	234-99068	FORD	F-450	1999	1FDXW46F2XEB29639	12	19
23417B12	234-01470	FORD	F550	2001	1FDAW56FX1EB26300	12	17
23417B12	224-00418	FORD	F-550	2000	1FDAW56F8YED85099	11	18
23417B12	233-03349	FORD	F450	2003	1FDXF46P53ED56410	12	15
23417B12	233-06235	FORD	F450	2006	1FDXF46P86ED08291	12	12
23417B12	234-06200	FORD	F450	2006	1FDXW46P46EC35338	12	12
23417B12	234-06325	FORD	F450	2006	1FDXW46P16ED49359	12	12
23417B12	234-04008	FORD	F450	2004	1FDXW46PX4EA48330	12	14
23417B12	234-99062	FORD	F-450	1999	1FDXW46F1XEB29633	12	19
23417B12	234-03345	FORD	SUPER DUTY F450	2003	1FDXW46P53ED56407	12	15
23417B12	234-03346	FORD	SUPER DUTY F450	2003	1FDXW46P73ED56408	12	15
23417B12	234-03550	GMC	SIERRA 2500	2003	1GTHC24U93E235247	12	15
23417B12	211-97381	FORD	COF	1997	1FDLF47F3VEC64705	10	21
23417B12	234-03344	FORD	F-350	2003	1FDXF46P83ED32330	12	15
23417B12	212-06175	FORD	F-250	2006	1FTSW20516EB16754	10	12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1174922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

16564 - Intervention.pdf17-16465. TPC.pdf17-16465 Det Cah Final.pdf17-16465 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-13

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16465 — No du GDD : 1174922020

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 2 - 10 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 23 - 10 - 2017

Ouverture faite le : 23 - 10 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 19 - 10 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 150 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 3 - 2018

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	1 251 790,31 $	√	
188461 CANADA INC. (FORD LINCOLN GABRIEL)	1 268 568,61 $		
9229-3786 QUÉBEC INC. (DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM)	1 284 136,23 $		

Information additionnelle

Trois des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : firme spécialisée dans la fabrication et la conception d'équipements, erreur de date pour la préparation des documents et manque de temps pour des raisons personnelles.

Préparé par : Renée Veillette — Le 13 - 11 - 2017

Direction générale adjointe
Services institutionnels - Service de l'approvisionnement

255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau des prix reçus

Soumission publique

TITRE:	Ouverture des soumissions			No d'appel d'offres
	jour	mois	année	
FOURNITURE DE DIVERS CHÂSSIS-CABINE DE MARQUE DODGE OU FORD	23	10	2017	**17-16465**

Article		Qtée	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE # **22628**		188461 CANADA INC. (FORD LINCOLN GABRIEL) # **22627**		9229-3786 QUÉBEC INC. (DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM) # **22626**	
			Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total
1	Fourniture de camion 2X4, châssis cabine à roues arrière simples et cabine d'équipe, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs, selon les caractéristiques du devis 21217C12 ci-annexé.	5	35 246,00 $	176 230,00 $	35 899,00 $	179 495,00 $	38 435,00 $	192 175,00 $
2	Fourniture de camion 4X2, châssis cabine à roues arrière doubles et cabine d'équipe, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs, selon les caractéristiques du devis 22417B12 ci-annexé.	10	36 568,00 $	365 680,00 $	37 040,00 $	370 400,00 $	38 435,00 $	384 350,00 $
3	Fourniture de camion 2X4, châssis cabine à roues arrière doubles et cabine d'équipe, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs, selon les caractéristiques du devis 23417B12 ci-annexé.	14	39 060,00 $	546 840,00 $	39 532,00 $	553 448,00 $	38 597,00 $	540 358,00 $
	TOTAL AVANT TAXES :			1 088 750,00 $		1 103 343,00 $		1 116 883,00 $
	T.P.S. 5 % :			54 437,50 $		55 167,15 $		55 844,15 $
	T.V.Q. 9,975 % :			108 602,81 $		110 058,46 $		111 409,08 $
	MONTANT TOTAL :			**1 251 790,31 $**		1 268 568,61 $		1 284 136,23 $
CONDITION DE PAIEMENT :			Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours	
CLAUSE DE PÉNAIITÉ ACTIVE:			Non		Non		Non	
SIGNATURE :			Oui		Oui		Oui	
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO			Oui		Oui		Oui	
VÉRIFICATIONS - REQ - RENA- Et autres listes			Oui		Oui		Oui	
Numéro de NEQ			1140587461		1143273275		1166943762	

Remarque :

Plus bas soumisisonniare conforme

Vérifié par: Renée Veillette
RV/wv

Jour	Mois	Année
27	10	2017

Renée Veillette

Liste des commandes

Numéro : 17-16465
Numéro de référence : 1106714
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de divers châssis-cabine de marque Dodge ou Ford

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Donnacona Chrysler. 160 rue Commerciale Donnacona, QC, G3M 1W1 NEQ : 1166943762	Monsieur Olivier Tremblay Téléphone : 418 285-6719 Télécopieur : 418 285-4670	**Commande : (1346829)** 2017-10-02 13 h 40 **Transmission :** 2017-10-02 13 h 40	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	**Commande : (1349206)** 2017-10-10 16 h 30 **Transmission :** 2017-10-10 16 h 38	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Équipements Champagne - 9158-0720 Québec Inc 54 Principale sud Windsor, QC, J1S2B6 http://www.camionschampagne.ca	Monsieur Daniel Champagne Téléphone : 819 845-	**Commande : (1346933)** 2017-10-02 15 h 38 **Transmission**	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 18 - Télécopie

	NEQ : 1163101570	7078 Télécopieur : 819 845-3309	: 2017-10-02 15 h 38	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP 7315 boul newman Montréal, QC, H8N 2K3 NEQ : 1166284894	Madame MARYSE LESSARD Téléphone : 514 601-1116 Télécopieur : 514 363-4775	**Commande : (1346787)** 2017-10-02 12 h 16 **Transmission :** 2017-10-02 12 h 16	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ovale Ford Lincoln Inc. (Ford Lincoln Gabriel) 7100 st jacques Ouest Montréal, QC, h4b 1v2 NEQ : 1143273275	Madame Nathalie Leduc Téléphone : 514 487-7777 Télécopieur : 514 489-8710	**Commande : (1347329)** 2017-10-03 14 h 27 **Transmission :** 2017-10-03 14 h 27	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**Commande : (1348313)** 2017-10-05 16 h 55 **Transmission :** 2017-10-05 16 h 55	2834763 - 17-16465 Addenda n °1 2017-10-19 12 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner Annuler

Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés financiers

Info sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1174922020

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1174922020 - Acquisition 29 chassis-cabine légers.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1176294003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos. - Dépense totale de 609 196,88 $ taxes incluses (contrat : 558 430,47 $ incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 $) - Appel d'offres public 417410. - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 609 196,88 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Neolect inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 558 430,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417410;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-20 11:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1176294003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos. - Dépense totale de 609 196,88 $ taxes incluses (contrat : 558 430,47 $ incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 $) - Appel d'offres public 417410. - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a réalisé en 2016 des travaux de mise à niveau et de réaménagement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Duluth Est et la rue Marie-Anne Est dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Dans ce contexte, la Ville vise à poursuivre le réaménagement du mobilier d'éclairage entre la rue Sherbrooke et l'avenue Duluth Est et entre les rues Marie-Anne Est et du Laos. De plus, on vise le remplacement des luminaires DEL avec température de couleur de 4000 K existants par des luminaires 3000 K, conformément à l'orientation de l'administration municipale de décembre 2016 (voir plan de localisation des travaux en pièce jointe).
L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 17 juillet au 23 août 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 décembre 2017. La durée de la publication était de 24 jours en excluant les 14 jours de vacances de la construction.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 3 août 2017: Précision sur la localisation des travaux et type de luminaire ainsi que l'ajout des tests électrotechniques;
- Addenda n° 2 émis le 15 août 2017: Précisions concernant la "Prise de possession" du luminaire dans la zone de travaux Sherbrooke à Duluth. Ce modèle sera fourni par la Ville dans le cadre du contrat de conversion DEL;
- Addenda n° 3 émis le 17 août 2017: Précisions concernant la "Prise de possession" du luminaire dans la zone de travaux Marie-Anne à Laos. Ce modèle sera fourni par la Ville dans le cadre du contrat de conversion DEL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0766 - 12 juin 2017- "Accorder un contrat à Current, powered by GE, pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000 K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue." (11731130001)
CM16 0133 - 25 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage. (1150032005)

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . " (1153113001)

DESCRIPTION

Les travaux d'éclairage consistent au remplacement de 46 fûts, 69 consoles et 103 luminaires de type fonctionnel, le remplacement de 46 fûts et 74 luminaires de type décoratif et la peinture de 86 fûts fonctionnels et 24 fûts décoratifs pour uniformiser le mobilier existant dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos (voir image du nouveau mobilier en pièce jointe).
Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 50 766,41 $ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes couvrent des interventions qui pourraient être entreprises, notamment par les services d'entretien de la Ville, pour des raccordements électriques temporaires et de l'élagage d'arbres. Elle comprennent également des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts ou autres imprévus.

JUSTIFICATION

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion 50 %. Les quatre (4) autres firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.
Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les prix de soumission, taxes incluses, ainsi que les différents écarts de prix entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Neolect inc. (Licence RBQ # 8315-8105-31) (Attestation Revenu Québec valide du 26 juillet au 31 octobre 2017)	507 664.06 $	50 766.41 $	558 430.47 $
2	Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	671 087.35 $	67 108.73 $	738 196.08 $
3	Laurin, Laurin (1991) inc.	995 286.84 $	99 528.68 $	1 094 815.52 $
4	Systémes Urbains inc.	1 131 195.34 $	113 119.53 $	1 244 314.87 $
Estimation des professionnels internes		801 136.94 $	80 113.69 $	881 250.63 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)				908 939.24 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				62.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			($)	685 884.40 $
			(%)	122.8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			($)	-322 820.16 $
			(%)	-36.6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			($)	179 765.61 $
			(%)	32.2%

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Vu une erreur de calcul des coûts de travaux contingents, le montant total de la soumission de Michel Guimont est corrigé en passant de 745 652,61 $ à 738 196,08$.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un écart favorable de 36,6 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC est constaté. L'analyse montre que l'écart se situe principalement dans les articles de la fourniture des fûts types C, le maintien de l'éclairage, la fourniture des luminaires types C et la peinture des fûts et consoles types A.

Le prix de fournisseur reçu par l'ÉÉC pour les fûts types C a été beaucoup plus élevé que les prix utilisés par tous les soumissionnaires, ce qui peut être expliqué par un meilleur escompte reçu par les soumissionnaires.

Dans le maintien de l'éclairage, le plus bas soumissionnaire a soumis un prix beaucoup plus faible que l'ÉÉC. Son prix correspond même à la moitié du prix moyen reçu. Cet article est dépendant de la stratégie de chaque entrepreneur.

Pour la fourniture des luminaires types C et pour l'ensemble des travaux de peinture, les prix soumis par les soumissionnaires varient significativement. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire sont beaucoup plus faibles que les prix de l'ÉÉC et de la moyenne des prix reçus.

Dans ce contexte et étant donné que l'écart de - 36,6 % est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

L'Autorité des marchés financiers a renouvelé en date du 8 mars 2017, l'autorisation de Neolect inc. de contracter/sous-contracter avec un organisme public pour une durée de trois ans (voir attestation en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis est prévu au PTI 2016- 2018 de la Direction des transports. Le projet imputable est le projet 58002 - "Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage", règlement d'emprunt 16-004.
Le coût total du contrat à octroyer est de 558 430,47 $ (taxes incluses) incluant un montant de 50 766,41 $ (taxes incluses) pour les contingences.

Le montant total de la dépense s'élève à 609 196,88 $, incluant des incidences de 50 766,41 $.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. Elle représente un coût net de 556 277,95$ $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éclairage de rue, en sécurisant les déplacements et en créant une ambiance appropriée aux différents secteurs de la Ville, favorise une meilleure qualité de vie qui est un des principes de base du développement durable. De plus, avec les luminaires DEL 3000K, qui sont de plus en plus performants, la Ville réduira sa consommation énergétique de plus de 35% et ses coûts d'entretien de 55%.
Il est démontré que l'éclairage apporte un sentiment de sécurité aux piétons qui marchent en soirée, ce qui favorise l'activité physique.

De plus, les luminaires choisis sont certifiés "dark sky" et n'envoient aucune lumière vers le ciel afin d'éliminer au maximum la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage de rue. Aussi, avec leur optique plus performante, il y aura également une réduction de la lumière intrusive dans les résidences avoisinantes.

Il importe de mentionner que le choix du mobilier d'éclairage de la rue est conforme au Fascicule 4 - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi du présent contrat pourrait avoir pour conséquence d'annuler le processus d'appel d'offres actuel dû au refus confirmé de l’entrepreneur de prolonger la période de validité de sa soumission.
Ne pas donner suite à l'octroi du présent contrat ne permettra pas de réaliser la mise à niveau de l'éclairage de la rue dans ce secteur de la Ville. Cette mise à niveau de l'éclairage de la rue est actuellement attendue par les représentants de la SDC Saint-Denis et s'inscrit dans la foulée des travaux de réaménagement de cette rue prévue pour 2020 entre Sherbrooke et Saint-Grégoire.

Aucun impact majeur n'est prévu à la circulation, aux citoyens et aux commerces riverains, car les travaux ne nécessiteront aucune fermeture de rue et de trottoir. Les travaux seront effectués en coordination avec l'arrondissement pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public. Les entraves seront vis-à-vis des lampadaires et, en conséquence, un blocage localisé des trottoirs et des cases de stationnements sera effectué. Si l'arrondissement le demande, un budget est prévu aux incidences pour la communication aux riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:
Décision du Conseil municipal (octroi du contrat) : 11 décembre 2017
Réunion de démarrage : janvier 2018
Début des travaux : avril 2018
Fin des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SUAREZ
Ingenieur(e)

Tél : 514 868 0971
Télécop. : 514 872 9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement du réseau artériel

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2017-11-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-11-20

CROQUIS - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU MOBILIER D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE SAINT-DENIS

LAMPADAIRE PIÉTON (Décoratif)

LAMPADAIRE FONCTIONNEL

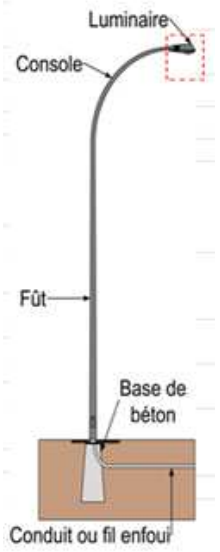

COMPOSANTES DU LAMPADAIRE

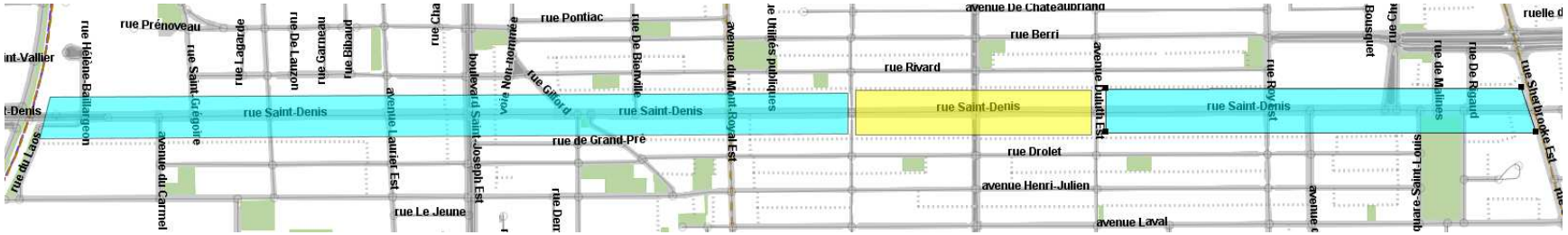

ZONE DES TRAVAUX

Travaux 2016 DGSRE

Travaux 2018

Daniel Suarez, ing.
2017-11-14 rev. 1

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 mars 2017

NÉOLECT INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN ROUSSEAU
104, BOUL MONTCALM N
CANDIAC (QC) J5R 3L8

N° de décision : 2017-CPSM-1015544
N° de client : 2700019119

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NÉOLECT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 417410
Numéro de référence : 1090921
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement du mobilier d'éclairage de la rue Saint- Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1317875)** 2017-07-17 11 h 29 **Transmission :** 2017-07-17 11 h 33	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-08 12 h 12 - Courriel 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-08 9 h 39 - Courriel 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-08 9 h 39 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 44 - Courriel 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 50 - Courriel 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Courriel 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 35 - Courriel 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gercolec Inc 5425 De Bordeaux suite 017 Montréal, QC, H2H 2P9 NEQ : 1167544171	Monsieur Eric Cote Téléphone : 418 380-1020 Télécopieur :	**Commande : (1326073)** 2017-08-09 15 h 35 **Transmission :** 2017-08-09 15 h 35	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-09 15 h 35 - Téléchargement 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-09 15 h 35 - Téléchargement 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-09 15 h 35 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 44 - Courriel 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 50 - Courriel 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Courriel

				2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 35 - Courriel 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JNA Leblanc électrique Inc 113A, rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 http://www.jnaleblanc.com NEQ : 1142744698	Monsieur Normand Leblanc Téléphone : 450 588-3712 Télécopieur : 450 588-5611	**Commande : (1324537)** 2017-08-07 13 h 34 **Transmission :** 2017-08-07 13 h 34	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-08 13 h 12 - Messagerie 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-08 9 h 40 - Télécopie 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-08 9 h 39 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 44 - Télécopie 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 51 - Télécopie 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Télécopie 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 36 - Télécopie 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Monsieur Charles Mclaughlin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1330984)** 2017-08-21 14 h 47 **Transmission :** 2017-08-21 14 h 47	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-21 14 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée. 2222, avenue Charland Montréal, QC, H1Z 1B4	Monsieur Michel Guimont Téléphone	**Commande : (1319408)** 2017-07-19 16 h 36 **Transmission :** 2017-07-19 16 h 36	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-08 13 h 12 - Messagerie

	http://www.michelguimont.com NEQ : 1142593509	: 514 389-9534 Télécopieur : 514 382-5752		2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-08 9 h 40 - Télécopie 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-08 9 h 39 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 45 - Télécopie 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 51 - Télécopie 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 30 - Télécopie 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 15 h 11 - Télécopie 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1317619)** 2017-07-17 8 h 40 **Transmission :** 2017-07-17 8 h 45	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-08 12 h 12 - Courriel 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-08 9 h 39 - Courriel 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-08 9 h 39 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 44 - Courriel 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 50 - Courriel 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Courriel 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 35 - Courriel 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sablage au jet 2000 inc 20815 chemin Côte-Nord Boisbriand, QC, J7E 4H5 http://www.sablage2000.ca NEQ : 1160984432	Madame Yves Deschenes Téléphone : 450 625-2000 Télécopieur : 450 430-5648	**Commande : (1329204)** 2017-08-16 15 h 27 **Transmission :** 2017-08-16 15 h 27	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement

				2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-16 15 h 27 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Courriel 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 35 - Courriel 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1317814)** 2017-07-17 10 h 41 **Transmission :** 2017-07-17 10 h 41	2803003 - 417410_Addenda01 2017-08-08 12 h 12 - Courriel 2803004 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-08 9 h 39 - Courriel 2803005 - Addenda1_CahierChargeSectionIV_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-08 9 h 39 - Téléchargement 2806653 - 417410_Addenda02 2017-08-15 15 h 44 - Courriel 2806657 - Addenda2_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-15 15 h 50 - Courriel 2806658 - Addenda2_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-15 15 h 50 - Téléchargement 2808073 - 417410_Addenda03 2017-08-17 14 h 29 - Courriel 2808077 - Addenda3_FormulaireSoumission (devis) 2017-08-17 14 h 35 - Courriel 2808078 - Addenda3_FormulaireSoumission (bordereau) 2017-08-17 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176294003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos. - Dépense totale de 609 196,88 $ taxes incluses (contrat : 558 430,47 $ incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 $) - Appel d'offres public 417410. - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1176294003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-16

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2017/12/11 13:00

(1)

Dossier # : 1177231079

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018). Dépense totale de 4 643 658,39 $ (contrat: 4 387 658,39 $ + incidences: 256 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405522 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 643 658,39 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 387 658,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405522 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 10:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177231079**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018). Dépense totale de 4 643 658,39 $ (contrat: 4 387 658,39 $ + incidences: 256 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405522 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l’arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l’objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 $, taxes incluses / Appel d’offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1177577001) ;
CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 $, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,3 km.
Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 572 303,27 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur

le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.
Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Dû à une erreur de calcul de 198 109,54 $ du soumissionnaire Transelec / Common Inc. à l'item «Travaux contingents», le montant total soumis de 4 358 409,99$ a été corrigé à 4 556 519,53 $. Son rang passe du plus bas soumissionnaire conforme au troisième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 643 658,39 $, taxes incluses incluant des incidences de 256 000,00 $, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 240 279,06 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-074 « Travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1er février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2018
Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Jean CARRIER, 23 octobre 2017
Denis CHARLAND, 18 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

Tél : 5148723192
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-18

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-11-01

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-11-01

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 405522 — No du GDD : 1177231079

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 9 - 2017 — Ouverture originalement prévue le : 4 - 10 - 2017

Ouverture faite le : 4 - 10 - 2017 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
20 - 9 - 2017	Modification de la plage d'horaire des travaux.	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 — Nbre de soumissions reçues : 7 — % de réponses : 70

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 1 - 2 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, une division du groupe CRH Canada inc.	3 815 355,12	572 303,27	4 387 658,39
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	3 820 762,34	573 114,35	4 393 876,69
TRANSELEC / COMMON INC.	3 962 190,90	594 328,63	4 556 519,53
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 020 286,44	603 042,97	4 623 329,41
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 336 815,61	650 522,34	4 987 337,95
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	4 668 209,77	700 231,47	5 368 441,24
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 033 199,16	754 979,88	5 788 179,04
Estimation **Interne**	3 833 327,49	**574 999,13**	4 408 326,62

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-0,5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **0,1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, une division du groupe CRH Canada inc.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 4 387 658,39

Montant des incidences ($) : 256 000,00

Date prévue de début des travaux : 14 - 5 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 1 - 9 - 2018

Montréal

Actifs visés par le projet

 # Soumission: **405522**
Titre: **Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)**

Arrondissement: **Montréal-Nord**

Voirie

	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (50 mm à 75 mm)	98870	m²	Longueur des tronçons:
				± 8 300 mètres linéaires
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc

Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
		unité	
		unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par:	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA	Date:	2017-10-12

SO405522 - Arrondissement Montréal-Nord

Liste des plans :

- C-6274 : Avenue Alfred de la rue d'Amiens à la rue Castille
- C-6275 : Rue d'Amiens de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville à l'avenue Balzac
- C-6276 : Boul. Henri-Bourassa du Boul. Ste-Gertrude vers la limite de l'arrondissement.
- C-6277 : Boul. Lacordaire de la rue Renoir au Boul. Maurice-Duplessis
- C-6278 : Boul. Léger de l'avenue Fortin au Boul. Langelier
- C-6758 : Boul. Langelier du Boul. Léger à l'avenue Allard

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	405522	DATE:
#GDD:	1177231079	DRM:	4055	2017/11/29
RESPONSABLE:	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA	GROUPE:		
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: Pr. complémentaire de planage et revêtement - DT- Gestion des actifs de la voirie

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755856078	169882	4 006 516,94 $	4 387 658,39 $	0,00 $	572 303,27 $	C
1755856080	169884	148 840,73 $	0,00 $	163 000,00 $	0,00 $	C
1755856079	169883	84 921,40 $	0,0 $	93 000,00 $	0,00 $	C
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**4 240 279,06 $**	**4 387 658,39 $**	**256 000,00 $**	**572 303,27 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
0	0	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	
SOUS-TOTAL		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	

TOTAL	**4 240 279,06 $**	**4 387 658,39 $**	**256 000,00 $**	**572 303,27 $**
TOTAL (Contrat + Incidences)		**4 643 658,39 $**		

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:**	**405522**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 387 658,39 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	572 303,27 $		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		110 000,00 $	
Gestion des sols excavés		5 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		88 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		44 000,00 $	
Communication		9 000,00 $	
Gestion des impacts		0,00 $	
XXX		0,00 $	
XXX		0,00 $	
	TOTAL À REPORTER	256 000,00	256 000,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 643 658,39 $
Imputation (crédits)			4 240 279,06 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	201 942,09	402 874,47
Ristournes TPS et TVQ à 50%	403 379,33	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856078**	**SOUMISSION:**	**405522**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169882**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE VOIRIE À DIVERS ENDROITS DANS L'ARRONDISSEMENT MONTRÉAL-NORD**			
ENTREPRENEUR ▸	**DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.**			

				Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				4 387 658,39 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	572 303,27 $			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Communication				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
	TOTAL À REPORTER		0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser				4 387 658,39 $
Imputation (crédits)				4 006 516,94 $
Montant de dépôt				

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	190 809,24	380 664,43
Ristournes TPS et TVQ à 50%	381 141,45	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856080**	**SOUMISSION:**	**405522**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169884**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR				

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		110 000,00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		44 000,00 $	
Communication		9 000,00 $	
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	163 000,00	163 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			163 000,00 $
Imputation (crédits)			148 840,73 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 088,50	14 141,55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	14 159,27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856079**	**SOUMISSION:**	**405522**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169883**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences professionnelles (contrôle qualitatif et réhabilitation environnementale)**			
ENTREPRENEUR ▸				

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Gestion des sols excavés		5 000,00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		88 000,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	93 000,00	93 000,00 $
Dépenses totales à autoriser			93 000,00 $
Imputation (crédits)			84 921,40 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		4 044,36	8 068,49
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 078,60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Ngoc-Thao Duong, ing.MBA

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° **117 7231079**

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

SERVICE REQUERANT : 28-06
SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 405522

INTITULE : Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)

PROJET : **55856**

Sous-projet : 1755856078		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	4 007	0	0	4 007
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	4 007	0	0	4 007

Sous-projet : 1755856080		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	149	0	0	149
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	149	0	0	149

Sous-projet : 1755856079		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	85	0	0	85
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	85	0	0	85

TOTAL		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	4 241	0	0	4 241
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	4 241	0	0	4 241

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	N-T DUONG, ING.MBA	(514) 872 3192	29 nov. 2017	1 de 1

Montréal

Soumission 405522 – Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
C-6274 Rue Alfred entre les rues de Castille et d'Amiens	Travaux de planage et pavage seront réalisés en fermeture complète de jour du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00;
C-6275 Rue d'Amiens entre les avenues Balzac et Hôtel-De-Ville	Travaux de planage en fermeture d'une direction à la fois et les travaux de pavage en fermeture complète en semaine entre 9h00 et 19h00;
C-6276 Boulevard Henri-Bourassa E. entre le boulevard Sainte-Gertrude et la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord	Travaux de planage : Maintien d'une voie de 3,2m par direction et une direction à la fois. Travaux de pavage : Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'un contresens dans l'autre direction. Travaux en semaine en direction ouest de 9h00 à 15h30 et en direction est de 9h00 à 15h30 pour les travaux de planage et entre 22h et 5h pour les travaux de pavage. L'entrepreneur sera limité à une longueur de tronçon en fermeture à la fois. Pour les rues transversales, l'entrepreneur ne sera pas autorisé à fermer plus d'une collectrice et/ou artérielle ou deux du même type simultanément. - Lors de la phase 1A, les travaux de planage pour la direction est du boulevard Henri-Bourassa E. sont divisés selon les cinq (5) tronçons suivants : o Entre les boulevards Sainte-Gertrude et Sainte-Colette (Tronçon 1); o Entre les boulevards Sainte-Colette et Lacordaire (Tronçon 2); o Entre les boulevards Lacordaire et Rolland (Tronçon 3); o Entre les boulevards Rolland et Langelier (Tronçon 4); o Entre le boulevard Langelier et la rue Renaude-Lapointe (Tronçon 5). - Lors de la phase 1B, les travaux de planage pour la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa E. sont divisés selon les quatre (4) tronçons suivants : o Entre les boulevards Albert-Hudon et Rolland (Tronçon 6). o Entre les boulevards Rolland et Lacordaire (Tronçon 7); o Entre le boulevard Lacordaire et l'avenue Salk (Tronçon 8); o Entre l'avenue Salk et le boulevard Sainte-Gertrude (Tronçon 9). - Lors de la phase 2A, les travaux de pavage pour la direction est du boulevard Henri-Bourassa E. sont divisés selon les cinq (5) tronçons suivants : o Entre les boulevards Sainte-Gertrude et Sainte-Colette (Tronçon 1); o Entre les boulevards Sainte-Colette et Lacordaire (Tronçon 2); o Entre les boulevards Lacordaire et Rolland (Tronçon 3); o Entre les boulevards Rolland et Langelier (Tronçon 4); o Entre le boulevard Langelier et la rue Renaude-Lapointe (Tronçon 5).

Secteur	Mesures de mitigation
C-6276 Boulevard Henri-Bourassa E. entre le boulevard Sainte-Gertrude et la limite de l'arrondissement de Montréal-Nord (suite)	- Lors de la phase 2B, les travaux de pavage pour la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa E. sont divisés selon les cinq (5) tronçons suivants : o Entre la rue Renaude-Lapointe et l'avenue Valade (Tronçon 6); o Entre le boulevard Langelier et l'entrée charretière entre le Tim Hortons et le Burger King (Tronçon 7); o Entre les boulevards Rolland et Lacordaire (Tronçon 8); o Entre l'avenue Désy et l'avenue Salk (Tronçon 9); o Entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Hénault (Tronçon 10).
C-6277 Boulevard Lacordaire entre le boulevard Maurice-Duplessis (inclusivement) et la rue Renoir	Travaux de planage : Maintien d'une voie de 3,2m par direction et une direction à la fois. Travaux de pavage : Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'un contresens dans l'autre direction. Travaux en semaine entre 9h et 19h;
C-6278 Boulevard Léger entre le boulevard Langelier et l'avenue Fortin	Travaux de planage : Maintien d'une voie de 3,2m par direction et une direction à la fois. Travaux de pavage : Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'un contresens dans l'autre direction. Travaux en semaine entre 7h et 15h en direction est et entre 9h à 19h en direction ouest en semaine.
C-6758 Boulevard Langelier, entre l'avenue Allard et le boulevard Léger	Travaux de planage : Maintien d'une voie de 3,2m par direction et une direction à la fois. Travaux de pavage : Fermeture complète d'une direction à la fois et maintien d'un contresens dans l'autre direction. Travaux en semaine entre 7h et 15h en direction est et entre 9h à 19h en direction ouest en semaine.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- L'entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintenir, en tout temps, les trottoirs et les passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécuriser le chantier à l'aide de repères visuels de type T-RV-7 aux abords du chantier; - Séparer les voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - En l'absence de travaux, l'entreposage des dispositifs de signalisation doit se faire de façon à maintenir les voies de circulation et les trottoirs libres de tout obstacle; - Maintenir en tout temps les nombres de voies de circulation, par phase, décrite au cahier C; - Maintenir en tout temps, d'une façon sécuritaire, tous les mouvements permis aux intersections à moins d'indication contraire; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Les travaux seront réalisés en 2018;

Secteur	Mesures de mitigation
	- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Avisée de la date et de la nature des entraves au moins 30 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Accommoder et maintenir l'accès en tout temps au service d'urgences santé, au service de sécurité incendie de Montréal et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux et de chaque côté de l'excavation; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Commercialisation policière à prévoir lors de la fermeture de l'intersection des boulevards Lacordaire/Henri-Bourassa E.; - Des modifications aux feux de circulation sont requises pour le maintien de la circulation lors des travaux de pavage sur le boulevard Henri-Bourassa E.; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À l'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC.** Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

4-1
Soi 6

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 23 février 2016

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	1530900179
N° de confirmation de paiement :	000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 405522
Numéro de référence : 1102351
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1338931)** 2017-09-11 13 h 43 **Transmission :** 2017-09-11 17 h 17	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1339388)** 2017-09-12 10 h 50 **Transmission :** 2017-09-12 11 h 05	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 38 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1338807)** 2017-09-11 11 h 17 **Transmission :** 2017-09-11 11 h 17	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1339377)** 2017-09-12 10 h 42 **Transmission :** 2017-09-12 10 h 43	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 38 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454	**Commande : (1338632)** 2017-09-11 9 h 21 **Transmission :** 2017-09-11 9 h 50	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 36 - Messagerie

	Télécopieur : 514 327-4198		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1343130)** 2017-09-20 16 h 38 **Transmission :** 2017-09-20 16 h 38	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 16 h 38 - Téléchargement 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 16 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1339914)** 2017-09-13 9 h 39 **Transmission :** 2017-09-13 9 h 39	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1339082)** 2017-09-11 16 h 26 **Transmission :** 2017-09-11 16 h 26	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 37 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1339340)** 2017-09-12 10 h 14 **Transmission :** 2017-09-12 10 h 14	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-20 9 h 27 - Courriel 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-20 15 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transelec / Common inc. 2075 boul Fortin Laval, QC, H7S 1P4 http://www.transelec.com	Monsieur Philippe Piuze Téléphone : 514 850-5451 Télécopieur : 514 388-9020	**Commande : (1344229)** 2017-09-25 9 h 22 **Transmission :** 2017-09-25 9 h 22	2823585 - 405522_Addenda 1 2017-09-25 9 h 22 - Téléchargement 2823595 - 405522_Plan_sign std 2017-09-25 9 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177231079

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018). Dépense totale de 4 643 658,39 $ (contrat: 4 387 658,39 $ + incidences: 256 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405522 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT- 1177231079.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-31

Maria BARDINA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1177231061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018). Dépense totale de 4 737 346,49 $ (contrat: 4 480 346,49 $ + incidences: 257 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405510 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 737 346,49 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Demix constuction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 480 346,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405510 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177231061**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018). Dépense totale de 4 737 346,49 $ (contrat: 4 480 346,49 $ + incidences: 257 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405510 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l’arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l’objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 $, taxes incluses / Appel d’offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)
CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 $, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de St-Léonard (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,4 km.
Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 407 304,23 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, du marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.
Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 737 346,49 $, taxes incluses incluant des incidences de 257 000,00 $, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 325 828,79 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 Janvier 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juillet 2018
Fin des travaux : Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Lecture :

Jean CARRIER, 10 novembre 2017
Louis LAFONTAINE, 9 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-11-10

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 405510 — No du GDD : 1177231061

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 8 - 2017 — Ouverture originalement prévue le : 13 - 9 - 2017

Ouverture faite le : 13 - 9 - 2017 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
5 - 9 - 2017	Précision sur la liste de point de construction et modification au bordereau des prix	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11 — Nbre de soumissions reçues : 8 — % de réponses : 73

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 11 - 1 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	4 073 042.26	407 304.23	4 480 346.49
TRANSELEC/ COMMON INC.	4 159 430.45	415 943.05	4 575 373.50
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 207 245.80	420 724.58	4 627 970.38
CONSTRUCTION BEAU-VAL INC.	4 340 909.87	434 090.99	4 775 000.86
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	4 542 943.94	454 294.39	4 997 238.33
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 887 557.67	488 755.77	5 376 313.44
ROXBORO EXCAVATION INC.	4 908 169.46	490 816.95	5 398 986.41
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 799 183.78	579 918.38	6 379 102.16
Estimation **interne**	4 053 582.00	405 358.21	4 458 940.21

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **0.5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 4 480 346.49

Montant des incidences ($) : 257 000.00

Date prévue de début des travaux : 16 - 7 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 31 - 10 - 2018

Montréal

Actifs visés par le projet

 # Soumission: 405510
Titre: Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)

Arrondissement: Saint-Léonard

Voirie

	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (50 mm à 75 mm)	115350	m²	Longueur des tronçons: ± 8 400 mètres linéaires
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc

Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
		unité	
		unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par:	Adiaratou Kanté, ing.	Date:	2017-10-31

SO405510 - Arrondissement Saint-Léonard

Liste des plans :

1. **C-6239 :** Boulevard Couture, entre la rue Lionel-Groulx et le boulevard Viau;
2. **C-6241 :** Boulevard des Grandes-Prairies, entre les boulevards Lacordaire et Langelier;
3. **C-6242 :** Boulevard des Grandes-Prairies, entre le boulevard Viau et la rue Lionel-Groulx;
4. **C-6243 :** Boulevard de Lacordaire, entre les boulevards Couture et des Grandes-Prairies;
5. **C-6244 :** Rue Enrico-Fermi, entre le boulevard Provencher et la rue Narbonne;
6. **C-6245 :** Rue Narbonne, entre les rues Valéry et Enrico-Fermi/Maréchal-Ney;
7. **C-6246 :** Boulevard Provencher, entre les rues Delâge et Lionel-Groulx/Valéry;
8. **C-6247 :** Rue Jean-Talon, entre le boul. Langelier et la limite de l'arrondissement;
9. **C-6248 :** Rue Lafrenaie, entre les rues Magloire et Paul-Émile-Lamarche;
10. **C-6249 :** Boulevard Langelier, entre la rue LaCoursière et la rue Paul-Émile-Lamarche;
11. **C-6271 :** Boulevard Robert, entre les rues Honfleur et Albanel;
12. **C-6272 :** Boulevard Viau, vers le Boul. Métropolitain Est direction Ouest;
13. **C-6273** : Boulevard Métropolitain Est, entre les boulevards Lacordaire et Provencher.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	405510	DATE:
#GDD:	1177231061	DRM:	4055	2017/11/29
RESPONSABLE:	Adiaratou Kanté, ing.	GROUPE:		
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: **Direction des Transports-Gestion des actifs de la voirie**

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755856068	169428	4 091 153.53 $	4 480 346.49 $	0.00 $	407 304.23 $	C
1755856070	169430	147 927.59 $	0.00 $	162 000.00 $	0.00 $	C
1755856069	169429	86 747.66 $	0.0 $	95 000.00 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**4 325 828.79 $**	**4 480 346.49 $**	**257 000.00 $**	**407 304.23 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**4 325 828.79 $**	**4 480 346.49 $**	**257 000.00 $**	**407 304.23 $**
TOTAL (Contrat + Incidences)		**4 737 346.49 $**		

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:**	**405510**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 480 346.49 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	407 304.23 $		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		112 000.00 $	
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		90 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		45 000.00 $	
Communication		5 000.00 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
XXX		0.00 $	
XXX		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	257 000.00	257 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			4 737 346.49 $
Imputation (crédits)			4 325 828.79 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		206 016.37	411 002.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%		411 517.70	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856068**	**SOUMISSION:**	**405510**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169428**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE VOIRIE À DIVERS ENDROITS DANS L'ARRONDISSEMENT SAINT-LÉONARD**			
ENTREPRENEUR ▸	**DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 480 346.49 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	407 304.23 $		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			4 480 346.49 $
Imputation (crédits)			4 091 153.53 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	194 840.03	388 705.86
Ristournes TPS et TVQ à 50%	389 192.96	

PLAN NUMÉRO:	C-6239, C-6241 à C-6249, C-6271 à C6273	CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856070**	**SOUMISSION:**	**405510**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169430**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR ▸	**Travaux de voirie dans l'arrondissement de St-Léonard (PCPR 2018)**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		112 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		45 000.00 $	
Communication		5 000.00 $	
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	162 000.00	162 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			162 000.00 $
Imputation (crédits)			147 927.59 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		7 045.01	14 054.79
Ristournes TPS et TVQ à 50%		14 072.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856069**	**SOUMISSION:**	**405510**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169429**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences professionnelles (contrôle qualitatif et réhabilitation environnementale)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Travaux de voirie dans l'arrondissement de St-Léonard (PCPR 2018)**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		90 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	95 000.00	95 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			95 000.00 $
Imputation (crédits)			86 747.66 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		4 131.33	8 242.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 252.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° **117 7231061**

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

SERVICE REQUERANT : 28-06
SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 405510

INTITULE : Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)

PROJET : **169428**

Sous-projet : 1755856068		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	4 092	0	0	4 092
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	4 092	0	0	4 092

Sous-projet : 1755856070		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	148	0	0	148
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	148	0	0	148

Sous-projet : 1755856069		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	87	0	0	87
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	87	0	0	87

TOTAL		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	4 327	0	0	4 327
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	4 327	0	0	4 327

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	ADIARATOU KANTÉ, ING.	(514) 872 2195	29 nov. 2017	1 de 1

SOUMISSION NO. 405510

TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

ENTRAVES ET ENJEUX DE CIRCULATION *Liste des rues touchées par les travaux* : – *Boul. Couture;* – *Boul. des Grandes-Prairies, entre les boulevards Lacordaire et Langelier;* – *Boul. des Grandes-Prairies, entre le boulevard Viau et la rue Lionel-Groulx;* – *Boul. Lacordaire;* – *Rue Enrico-Fermi;* – *Rue Narbonne;* – *Boul. Provencher;* – *Rue Jean-Talon;* – *Rue Lafrenaie;* – *Boul. Langelier;* – *Boul. Robert;* – *Bretelle du boul. Viau, direction sud, vers le boul. Métropolitain E, direction ouest;* – *Boulevard Métropolitain E, direction ouest, entre les boulevards Lacordaire et Provencher.*	▪ Horaire des travaux : Du lundi au vendredi de 07 h 00 à 19 h 00 (sauf indications contraires). Les travaux nécessitant une circulation en alternance ou des fermetures complètes doivent être effectués entre 09 h 00 et 15 h 30 (hors-pointe). ▪ L'Entrepreneur effectue les travaux requis immédiatement. Les voies doivent être redonnées à la circulation à la fin de chaque quart de travail. ▪ Mobilisation (hors-fonction) et démobilisation des dispositifs nécessaires au maintien de la circulation de nuit. ▪ **Phase 1** : les travaux de planage, de correction et d'ajustement des structures doivent être réalisés à l'aide de fermetures partielles, selon la largeur et la géométrie de la chaussée. ▪ **Phase 2** : les travaux de pavage final doivent être réalisés à l'aide de fermetures complètes. ▪ Chaque phase et sous-phase de travaux doit être exécutée dans sa totalité de manière séquentielle pour chaque rue ou localisation, suivant l'ordre présenté aux tableaux du cahier C des prescriptions spéciales, et ne peut être réalisée de manière concourante. ex : 0, 1A, 1B, …, 2A, 2B, … ▪ L'Entrepreneur n'est autorisé qu'à fermer une seule intersection routière à la fois et qu'à effectuer les travaux sur deux (2) tronçons consécutifs simultanément de part et d'autre d'une même intersection lors de l'avancement des travaux. ▪ Deux (2) axes parallèles ne doivent en aucun cas être entravés de manière simultanée dans le secteur des travaux, incluant les axes d'autres chantiers à proximité. ▪ Quelques arrêts d'autobus devront être annulés ou relocalisés de concert avec la STM et le Directeur. L'Entrepreneur et le représentant du Directeur doivent travailler étroitement avec la STM pour confirmer les travaux au quotidien. ▪ Les travaux à proximité d'une école doivent obligatoirement être réalisés durant les vacances scolaires. ▪ La présence éventuelle d'autres chantiers à proximité pouvant avoir une incidence sur la séquence des travaux et des chemins de détour doit être considérée dans la planification et la coordination des travaux. Boul. Couture : ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (corridor scolaire et proximité de l'École Bienville, sur la 25e avenue). Boul. des Grandes-Prairies : ▪ Transit pour camions permis en tout temps; ▪ Travaux dans l'intersection Grandes-Prairies / Langelier prévus hors-pointe (09h00-15h30). Boul. Lacordaire : ▪ Travaux prévus de nuit, selon le phasage prévu; ▪ Milieu commercial (accès); ▪ Voie réservée du LUN. à VEN. : 15 h 30 – 18 h 30 en direction nord 06 h 30 – 09 h 30 en direction sud. Boul. Provencher : ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (proximité de l'École Pierre de Coubertin au nord-ouest du secteur, à l'intersection Lionel-Groulx / Valéry / Provencher).

	Rue Jean-Talon : ▪ Travaux prévus de nuit, selon le phasage prévu; ▪ Proximité des Galeries d'Anjou; ▪ Proximité de l'autoroute 40 (accès direct aux bretelles d'entrée et de sortie) ▪ Dérogation requise pour le passage des camions sur les trajets de détour proposés; ▪ Voie réservée du LUN. à VEN. : 15 h 30 – 18 h 30 en direction nord 06 h 30 – 09 h 30 en direction sud. Rue Lafrenaie : ▪ Milieu industriel; ▪ Travaux prévus entre 19 h 00 et 05 h 00. Boul. Robert : ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (proximité d'une école primaire, sur la rue de Nantes au sud-est). Boulevard Métropolitain E : ▪ Travaux prévus obligatoirement de nuit, selon le phasage prévu; ▪ Fermetures partielles pour le maintien des accès aux riverains et aux commerces; ▪ Implique des fermetures complètes d'une bretelle d'entrée pour l'A-40.
MESURES DE GESTION DES IMPACTS	▪ La gestion des mouvements sur le réseau routier doit se faire à l'aide d'un minimum de trois (3) signaleurs, notamment pour le maintien des services publics et d'urgence en tout temps. ▪ Les plages horaires des travaux ainsi que les chemins de détour ont été optimisés, au cas par cas, afin de limiter les contraintes sur la circulation. ▪ Les accès aux riverains et aux commerces doivent être maintenus en tout temps et les trottoirs doivent être laissés libres de tout obstacle. Selon l'emplacement des travaux, des chemins de détour sont prévus pour maintenir de manière sécuritaire les liens cyclables. ▪ L'installation de panneaux d'information générale (1 200 m x 900 m) est prévue avant le début des travaux pour chaque rue. ▪ Les plages horaires ou journées de restriction doivent apparaître sur les panneaux de stationnement interdit.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À l'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC.** Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0065

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

www.lautorite.qc.ca

... 2

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

4-1
Soi 6

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 23 février 2016

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	1530900179
N° de confirmation de paiement :	000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 405510
Numéro de référence : 1098386
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com 1	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1331227)** 2017-08-22 8 h 58 **Transmission :** 2017-08-22 9 h 02	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com 2	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1331000)** 2017-08-21 15 h 07 **Transmission :** 2017-08-21 22 h 12	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1331433)** 2017-08-22 11 h 52 **Transmission :** 2017-08-22 11 h 52	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est 4	Madame Line Proulx	**Commande : (1331444)** 2017-08-22 12 h 03	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel

Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Transmission :** 2017-08-22 14 h 46	2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 5	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	**Commande : (1331306)** 2017-08-22 9 h 58 **Transmission :** 2017-08-22 10 h 54	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1333224)** 2017-08-25 16 h **Transmission :** 2017-08-25 16 h	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 27 - Télécopie 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 16 h 02 - Télécopie 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 6	Monsieur Gustavo Cabanillas Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	**Commande : (1335826)** 2017-09-01 10 h 54 **Transmission :** 2017-09-01 10 h 54	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com 4	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1333387)** 2017-08-28 8 h 49 **Transmission :** 2017-08-28 8 h 49	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 9	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1331493)** 2017-08-22 13 h 27 **Transmission :** 2017-08-22 13 h 27	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 10	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1330908)** 2017-08-21 13 h 35 **Transmission :** 2017-08-21 13 h 35	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transelec / Common inc. 2075 boul Fortin Laval, QC, H7S 1P4 http://www.transelec.com 11	Monsieur Philippe Piuze Téléphone : 514 850-5451 Télécopieur : 514 388-9020	**Commande : (1334232)** 2017-08-29 11 h 06 **Transmission :** 2017-08-29 11 h 06	2816425 - 405510_Addenda_01_signe 2017-09-05 15 h 26 - Courriel 2816435 - 405510_Formulaires de soumission (devis) 2017-09-05 15 h 30 - Courriel 2816436 - 405510_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-09-05 15 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177231061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018). Dépense totale de 4 737 346,49 $ (contrat: 4 480 346,49 $ + incidences: 257 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405510 - 8 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1177231061.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563
Division : Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1177231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages métropolitan inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018). Dépense totale de 5 931 911,72 $ (contrat: 5 607 911,72 $ + incidences: 324 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405511 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 931 911,72 $, taxes incluses pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Pavages métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 607 911,72 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405511 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 13:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177231078**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages métropolitan inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018). Dépense totale de 5 931 911,72 $ (contrat: 5 607 911,72 $ + incidences: 324 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405511 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine[1], le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.
Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l’arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l’objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management,* avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)#

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 $, taxes incluses / Appel d’offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)
CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 $, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 9,98 km.
Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 731 466,74 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur

le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.
Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 5 931 911,72 $, taxes incluses incluant des incidences de 324 000 $, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 416 626,06 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1er février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : 1er août 2018
Fin des travaux : 8 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sophie LABERGE, Outremont
Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sophie LABERGE, 10 novembre 2017
Jean CARRIER, 10 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2017-11-14

Approuvé le : 2017-11-14

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 405511 — No du GDD : 1177231078

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 9 - 2017 — Ouverture originalement prévue le : 4 - 10 - 2017

Ouverture faite le : 4 - 10 - 2017 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
22 - 9 - 2017	Annulation de tronçon sur l'avenue Monkland de la soumission	14 400.00
27 - 9 - 2017	Modification de l'article disponibilité des appareils de planage	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10 — Nbre de soumissions reçues : 7 — % de réponses : 70

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 1 - 2 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 876 444.98	731 466.74	5 607 911.72
LES PAVAGES CHENAIL INC.	4 947 530.25	742 129.53	5 689 659.78
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 094 030.38	764 104.56	5 858 134.94
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	5 097 778.91	764 666.84	5 862 445.75
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	5 417 634.92	812 645.24	6 230 280.16
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 867 623.80	880 143.57	6 747 767.37
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 989 565.95	1 048 434.89	8 038 000.84
Estimation — **Interne**	4 613 573.56	**692 036.03**	5 305 609.59

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **5.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **1.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** **X**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : PAVAGES METROPOLITAIN INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 5 607 911.72

Montant des incidences ($) : 324 000.00

Date prévue de début des travaux : 1 - 8 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 8 - 10 - 2018

Montréal

Actifs visés par le projet

 # Soumission: 405511
Titre: Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)

Arrondissement: Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce et Outremont

Voirie

	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (50 mm à 75 mm)	122940	m²	Longueur des tronçons: ± 9 980 mètres linéaires
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc

Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux

Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
		unité	
		unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par:	Adiaratou Kanté, ing.	Date:	2017-11-08

SO405510 - Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont

Liste des plans :

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

1. **C-6632 :** Avenue Connaught, entre la rue Patricia et Westmore;
2. **C-6633 :** Rue Chester, entre l'avenue Walkley et Prince of Wales;
3. **C-6634 :** Chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre l'avenue Oxford et Girouard;
4. **C-6636 :** Avenue Monkland, entre l'avenue West-Hill à Hingston;
5. **C-6637 :** Avenue Monkland, entre l'avenue Mayfair et Walkley;
6. **C-6638 :** Rue de Terrebonne, entre l'avenue Madison et Royal;
7. **C-6639 :** Rue de Terrebonne, entre l'avenue Cumberland et Bessborough;
8. **C-6640 :** Rue de Terrebonne, entre la limite Ouest et l'avenue King-Edward;
9. **C-6641 :** Boulevard Décarie, entre l'avenue Bourret et le Chemin Queen-Mary;
10. **C-6642 :** Boulevard Décarie, entre la rue Jean-Talon et Vézina;
11. **C-6643 :** Avenue Girouard, du Chemin Upper Lachine au chemin de fer;
12. **C-6644 :** Boulevard Grand, entre le Chemin de la Côte-St-Luc et avenue Fielding;
13. **C-6645 :** Rue Lemieux, entre l'avenue Dornal et Chemin Queen-Mary;
14. **C-6646 :** Rue Lemieux, entre l'Avenue St-Kevin et Isabella;
15. **C-6647 :** Chemin Queen-Mary, entre Côte-des-Neiges et Decelles;
16. **C-6648 :** Chemin Queen-Mary, entre l'avenue Mountain-Sights et Ponsard;
17. **C-6649 :** Chemin Queen-Mary, entre l'avenue MacDonald et boulevard Décarie;
18. **C-6650 :** Avenue Randall, entre l'avenue Chester et Chemin de la Côte-St-Luc;
19. **C-6651 :** Avenue Somerled, entre l'avenue Montclair et Prince of Wales;
20. **C-6652 :** Chemin Upper-Lachine, entre l'avenue Clifton et Girouard;
21. **C-6653 :** Avenue West Broadway, entre l'avenue Chester et chemin De la Cote-St-Luc;
22. **C-6654 :** Avenue Walkley, entre le Chemin de la Côte-St-Luc et l'avenue Chester;
23. **C-6655 :** Avenue West Broadway, entre l'avenue Harley et la rue Saint-Jacques.

Arrondissement d'Outremont

24. **C-6656 :** Avenue McEachran, entre l'avenue Ducharme et Van Horne;
25. **C-6657 :** Avenue McEachran, entre l'avenue Lajoie et Bernard;
26. **C-6658 :** Avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et Lajoie;
27. **C-6659 :** Avenue Rockland, entre l'venue Van-Horne et Bernard;
28. **C-6660 :** Avenue Stuart, entre l'avenue Saint-Viateur et la Côte-Ste-Catherine;
29. **C-6661 :** Rue Villeneuve, entre le Chemin Côte-Ste-Catherine et la rue Hutchison;
30. **C-6662 :** Avenue Vincent-d'Indy, entre l'avenue Willowdale et Perham;
31. **C-6663 :** Avenue Wiseman, entre l'avenue Saint-Viateur et le Chemin de Côte-Ste-Catherine.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	405511	DATE:
#GDD:	1177231078	DRM:	4055	2017/11/29
RESPONSABLE:	Adiaratou Kanté, ing.	GROUPE:		
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie dans les arrondissements Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)			

PROJET INVESTI: 55856 Desc et client-payeur: **Direction des Transports-Gestion des actifs de la voirie**

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755856072	169833	5 120 770.88 $	5 607 911.72 $	0.00 $	731 466.74 $	C
1755856074	169835	188 105.46 $	0.00 $	206 000.00 $	0.00 $	C
1755856073	169834	107 749.73 $	0.0 $	118 000.00 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**5 416 626.06 $**	**5 607 911.72 $**	**324 000.00 $**	**731 466.74 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**5 416 626.06 $**	**5 607 911.72 $**	**324 000.00 $**	**731 466.74 $**
TOTAL (Contrat + Incidences)		**5 931 911.72 $**		

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 405511	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**GROUPE:** 0	**29/11/2017**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie dans les arrondissements Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)**		

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 607 911.72 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	731 466.74 $		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		141 000.00 $	
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		113 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		56 000.00 $	
Communication		9 000.00 $	
Gestion des impacts		0.00 $	
		0.00 $	
		0.00 $	
	TOTAL À REPORTER	324 000.00	324 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			5 931 911.72 $
Imputation (crédits)			5 416 626.06 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	257 965.28	514 640.74
Ristournes TPS et TVQ à 50%	515 285.66	

PLAN NUMÉRO:	C-6632 à C-6634, C-6636 à C-6663	CALCULÉ PAR ›	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856072**	**SOUMISSION:**	**405511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169833**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE VOIRIE À DIVERS ENDROITS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CÔTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME-DE-GRÂCE et OUTREMONT (PCPR 2018)**			
ENTREPRENEUR ▸	**PAVAGES METROPOLITAIN INC.**			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 607 911.72 $
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	731 466.74 $		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
TOTAL À REPORTER		0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 607 911.72 $
Imputation (crédits)			5 120 770.88 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	243 875.27	486 531.15
Ristournes TPS et TVQ à 50%	487 140.84	

PLAN NUMÉRO:	C-6632 à C-6634, C-6636 à C-6663	CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856074**	**SOUMISSION:**	**405511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169835**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services techniques**			

			Toutes taxes incluses
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		141 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		56 000.00 $	
Communication		9 000.00 $	
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	206 000.00	206 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			206 000.00 $
Imputation (crédits)			188 105.46 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		8 958.47	17 872.15
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 894.54	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1755856073**	**SOUMISSION:**	**405511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169834**	**GROUPE:**	**0**	**29/11/2017**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences professionnelles (contrôle qualitatif et réhabilitation environnementale)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Services professionnels**			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Gestion des sols excavés		5 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		113 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Communication			
Gestion des impacts			
	TOTAL À REPORTER	118 000.00	118 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			118 000.00 $
Imputation (crédits)			107 749.73 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	5 131.55	10 237.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	10 250.27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Adiaratou Kanté, ing.

Montréal

BUDGET REQUIS

Dossier n° **117 7231078**

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

SERVICE REQUERANT : 28-06
SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 405511

INTITULE : Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)

PROJET : **55856**

Sous-projet : 1 755 856 072		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	5 121	0	0	5 121
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	5 121	0	0	5 121

Sous-projet : 1 755 856 074		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	188	0	0	188
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	188	0	0	188

Sous-projet : 1 755 856 073		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	108	0	0	108
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	108	0	0	108

TOTAL		**2017**	**2018**	**2019**	**Ult.**	**Total**
REQUIS	**INVESTI NET**	0	5 417	0	0	5 417
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	5 417	0	0	5 417

Signature	Nom en majuscules	Téléphone	Date	Page
	ADIARATOU KANTÉ, ING.	(514) 872 2195	29 nov. 2017	1 de 1

SOUMISSION NO. 405511

TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CÔTE-DES-NEIGES, NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET OUTREMONT

ENTRAVES ET ENJEUX DE CIRCULATION *Liste des rues touchées par les travaux* : – *Avenue Connaught;* – *Avenue de Chester;* – *Chemin de la Côte-St-Antoine;* – *Avenue de Monkland;* – *Rue de Terrebonne;* – *Boulevard Décarie Sud;* – *Boulevard Décarie Nord;* – *Avenue Girouard;* – *Grand Boulevard;* – *Rue Lemieux;* – *Chemin Queen-Mary;* – *Avenue Randall;* – *Avenue Somerled;* – *Chemin Upper-Lachine;* – *Rue West-Broadway;* – *Avenue Walkley;* – *Avenue McEachran;* – *Avenue Outremont;* – *Avenue Rockland;* – *Avenue Stuart;* – *Rue Villeneuve;* – *Avenue Vincent-D'Indy;* – *Avenue Wiseman.*	▪ Horaire des travaux : Du lundi au vendredi de 07 h 00 à 19 h 00 (sauf indications contraires). Les travaux nécessitant une circulation en alternance ou des fermetures complètes doivent être effectués entre 09 h 00 et 15 h 30 (hors-pointe). ▪ L'Entrepreneur effectue les travaux requis immédiatement. Les voies doivent être redonnées à la circulation à la fin de chaque quart de travail. ▪ Mobilisation (hors-fonction) et démobilisation des dispositifs nécessaires au maintien de la circulation de nuit. ▪ **Phase 1** : les travaux de planage, de correction et d'ajustement des structures doivent être réalisés à l'aide de fermetures partielles, selon la largeur et la géométrie de la chaussée. ▪ **Phase 2** : les travaux de pavage final doivent être réalisés à l'aide de fermetures complètes. ▪ Chaque phase et sous-phase de travaux doit être exécutée dans sa totalité de manière séquentielle pour chaque rue ou localisation, suivant l'ordre présenté aux tableaux du cahier C des prescriptions spéciales, et ne peut être réalisée de manière concourante. ex : 0, 1A, 1B, …, 2A, 2B, … ▪ L'Entrepreneur n'est autorisé qu'à fermer une seule intersection routière à la fois et qu'à effectuer les travaux sur deux (2) tronçons consécutifs simultanément de part et d'autre d'une même intersection lors de l'avancement des travaux. ▪ Deux (2) axes parallèles ne doivent en aucun cas être entravés de manière simultanée dans le secteur des travaux, incluant les axes d'autres chantiers à proximité. ▪ Quelques arrêts d'autobus devront être annulés ou relocalisés de concert avec la STM et le Directeur. L'Entrepreneur et le représentant du Directeur doivent travailler étroitement avec la STM pour confirmer les travaux au quotidien. ▪ Les travaux à proximité d'une école doivent obligatoirement être réalisés durant les vacances scolaires. ▪ La présence éventuelle d'autres chantiers à proximité pouvant avoir une incidence sur la séquence des travaux et des chemins de détour doit être considérée dans la planification et la coordination des travaux. Avenue Connaught ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (école Giant Steps sur le tronçon en travaux). Chemin de la Côte-St-Antoine ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (école Étoile Filante sur le tronçon en travaux). Rue de Terrebonne (entre les avenues Madison et Royal) ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (corridor scolaire et école Willingdon à proximité); ▪ Maintien de la circulation en tout temps sur le Grand Boulevard. Rue de Terrebonne (entre les avenues Cumberland et Bessborough) ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (corridor scolaire et école Santa Monica sur le tronçon en travaux); ▪ Maintien de la circulation en tout temps sur le boulevard Cavendish. Rue de Terrebonne (entre l'avenue Belmore et l'avenue King-Edward) ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (corridor scolaire et école Anne-Hébert à proximité);

	▪ Limite ouest de la zone de travaux en cul-de-sac. Gestion en alternance à l'aide de signaleurs, hors-pointe (09h00-15h30). <u>Boulevard Décarie Sud et Nord</u> ▪ Travaux de nuit, selon le phasage prévu; ▪ Chemin de détour pour camions pour certains mouvements problématiques; ▪ Fermeture de bretelles d'entrée et sortie de l'autoroute 15; ▪ Maintien en tout temps d'une voie de circulation. <u>Avenue Girouard</u> ▪ Portion locale de l'avenue Girouard (rue sans issue); ▪ Fermeture complète de 07h00 à 19h00. <u>Chemin Queen-Mary (entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles)</u> ▪ Travaux de fin de semaine, sauf l'intersection avec le chemin de la Côte-des-Neiges, de nuit; ▪ Mise en place d'un contresens pour le maintien en tout temps d'une voie dans chaque direction sur le chemin Queen-Mary. <u>Chemin Queen-Mary (entre les avenues Mountain-Sights et Ponsard)</u> ▪ Mise en place d'un contresens pour le maintien en tout temps d'une voie dans chaque direction sur le chemin Queen-Mary. <u>Chemin Queen-Mary (entre l'avenue Macdonald et le boul. Décarie Sud)</u> ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (École internationale primaire de Montréal sur le tronçon en travaux); ▪ Mise en place d'un contresens pour le maintien en tout temps d'une voie dans chaque direction sur le chemin Queen-Mary. <u>Avenue McEachran</u> ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (Collège Stanislas à proximité). <u>Avenue Outremont</u> ▪ Travaux à réaliser en été, au cours des vacances scolaires (École primaire Lajoie à proximité).
MESURES DE GESTION DES IMPACTS	▪ La gestion des mouvements sur le réseau routier doit se faire à l'aide d'un minimum de trois (3) signaleurs, notamment pour le maintien des services publics et d'urgence en tout temps. ▪ Les plages horaires des travaux ainsi que les chemins de détour ont été optimisés, au cas par cas, afin de limiter les contraintes sur la circulation. ▪ Les accès aux riverains et aux commerces doivent être maintenus en tout temps et les trottoirs doivent être laissés libres de tout obstacle. Selon l'emplacement des travaux, des chemins de détour sont prévus pour maintenir de manière sécuritaire les liens cyclables. ▪ L'installation de panneaux d'information générale (1 200 m x 900 m) est prévue avant le début des travaux pour chaque rue. ▪ Les plages horaires ou journées de restriction doivent apparaître sur les panneaux de stationnement interdit.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 mars 2014

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
A/S MONSIEUR JEAN CHAGNON
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 6T1

N° de décision : 2014-CPSM-1013434
N° de client : 3000157721

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN
- RECYCLAGES MÉTROPOLITAIN - BÉTON, ASPHALTE, PIERRES, GRAVIER, TERRE VÉGÉTALE

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

2.1 C

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 19 octobre 2016

PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
3500, BOUL SIR-WILFRID-LAURIER
SAINT-HUBERT QC J3Y 6T1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000157721

N° de demande : 1631207200

N° de confirmation de paiement : 000205022907

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 405511
Numéro de référence : 1102424
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2018)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1339009)** 2017-09-11 14 h 54 **Transmission :** 2017-09-11 17 h 59	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 54 - Messagerie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 53 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1339383)** 2017-09-12 10 h 46 **Transmission :** 2017-09-12 11 h 04	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 39 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 55 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1340619)** 2017-09-14 11 h 25 **Transmission :** 2017-09-14 11 h 25	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 55 - Messagerie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 55 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel

			2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1339380)** 2017-09-12 10 h 43 **Transmission :** 2017-09-12 10 h 45	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 38 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 53 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	**Commande : (1338641)** 2017-09-11 9 h 25 **Transmission :** 2017-09-11 9 h 58	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 39 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 54 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1343130)** 2017-09-20 16 h 38 **Transmission :** 2017-09-20 16 h 38	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 39 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 56 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 33 - Télécopie 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 15 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer	Monsieur Gustavo Cabanillas Téléphone : 514	**Commande : (1347024)** 2017-10-03 6 h 12 **Transmission :** 2017-10-03 6 h 12	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-10-03 6 h 12 - Téléchargement

(Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	481-1226 Télécopieur : 514 481-0508		2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-10-03 6 h 12 - Téléchargement 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-10-03 6 h 12 - Téléchargement 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-10-03 6 h 12 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-10-03 6 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1339934)** 2017-09-13 9 h 49 **Transmission :** 2017-09-13 9 h 49	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 39 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 52 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	**Commande : (1339404)** 2017-09-12 11 h 06 **Transmission :** 2017-09-12 11 h 06	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 15 h - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 54 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavage Chenail 104, St-Rémi, C.P. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L2L0	Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur : 450 454-5219	**Commande : (1339672)** 2017-09-12 15 h 32 **Transmission :** 2017-09-12 15 h 34	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 15 h - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 56 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	Madame Julie Milon Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	**Commande : (1339085)** 2017-09-11 16 h 28 **Transmission :** 2017-09-11 16 h 28	2824898 - 405511_Addenda_01Rev_signe 2017-09-22 11 h 39 - Télécopie 2824905 - SO405511_Cahier C_Devis technique - Circulation_v20170919 2017-09-22 13 h 55 - Messagerie 2824909 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (devis) 2017-09-22 11 h 32 - Courriel 2824910 - 405511_Formulaires de soumission_addenda01_Rev01 (bordereau) 2017-09-22 11 h 32 - Téléchargement 2826561 - 405511_Addenda_02 2017-09-27 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Pavages métropolitan inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018). Dépense totale de 5 931 911,72 $ (contrat: 5 607 911,72 $ + incidences: 324 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405511 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT 1177231078.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-13

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1172937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de 60 mois pour l'achat de bacs roulants de 240 et 360 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 673 270,61 $, taxes incluses, et pour l'achat de bacs roulants 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 142 047,01 $, taxes incluses / Dépense totale de 815 317,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15249 (1 soumissionnaire pour chaque contrat)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, pour la fourniture de bacs roulants 240, 360 et 660 litres pour les matières recyclables ;

2. d'accorder aux firmes ci-désignées, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des groupes, pour une période de soixante (60) mois, les commandes pour les fournitures de bacs roulants 240, 360 et 660 litres pour la collecte de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15249 et au tableau de prix reçus ;

Firmes	Groupes	Montant (taxes incluses)
IPL Inc.	1	673 270,61 $
Gestion U.S.D. Inc.	2	142 047,01 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'environnement; et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-29 17:34

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1172937003**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de 60 mois pour l'achat de bacs roulants de 240 et 360 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 673 270,61 $, taxes incluses, et pour l'achat de bacs roulants 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 142 047,01 $, taxes incluses / Dépense totale de 815 317,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15249 (1 soumissionnaire pour chaque contrat)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, le conseil de la Ville a la compétence pour l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable d'accorder les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal et ainsi d'assurer la fourniture des outils de collecte nécessaires à la récupération de ces matières.
Pour assurer ces services, des outils de collecte doivent être fournis aux citoyens. La dernière entente-cadre d'une durée de 3 ans a été conclue en 2013 pour la fourniture, sur demande, de sacs de recyclage, de bacs de récupération et de bacs roulants. Les présents contrats à accorder visent la fourniture de bacs 240, 360 et 660 litres pour la collecte des matières recyclables dans les arrondissements. Ces bacs seront disponibles au centre de distribution de la Ville de Montréal à même le fonds d'inventaire.

Le centre de distribution de la Ville est en rupture de stock pour tous les articles de ce contrat d'approvisionnement. Le dernier contrat d'approvisionnement du centre de distribution de la ville s'est terminé en juin 2016. Les outils de collecte de ce contrat serviront aux remplacements de bacs brisés et aux déploiements dans de nouveaux développements urbains.

En janvier 2016, à la demande du Service des finances, un inventaire annuel a été réalisé par tous les arrondissements afin de connaître, en autre, l'inventaire de bacs roulants en stock dans les cours de voirie. Cet inventaire (tableau en pièce jointe : Bacs Inventaire - Janvier 2016) démontrait que près de 10 500 bacs étaient entreposés dans 13 des 19

arrondissements. En janvier 2017, ayant cette information en main et dans l'attente de l'inventaire de janvier 2017, le Service de l'approvisionnement a recommandé d'écouler les stocks dans les cours de voirie avant de retourner en appel d'offres pour le centre de distribution. Le Service de l'environnement était en accord avec cette décision.

L'inventaire de février 2017 n'a pas été complété adéquatement par les arrondissements (tableau en pièce jointe : Bacs Inventaire - Février 2017). Seulement 2 arrondissements ont indiqué avoir un inventaire de bacs pour une quantité globale de 550 bacs roulants. De concert avec le Service de la concertation des arrondissements, une demande a été faite en mars à tous les arrondissements afin de mettre à jour l'inventaire de 2016. À la fin mars, 10 arrondissements avaient répondu. Les 9 autres n'ont jamais répondu (tableau en pièce jointe : Bacs Inventaire - Mars 2017). En mai, sur cette base imprécise et incertaine des arrondissements en demande de bacs ont été référés par le Service de l'environnement vers des arrondissements avec des stocks "théoriques - 2016". À chaque occasion, les arrondissements avec des stocks incertains ont répondu avoir écoulé leurs bacs stockés dans leurs cours de voirie.

Face à ce constat, le Service de l'environnement a demandé au Service de l'approvisionnement de lancer l'appel d'offres pour le centre de distribution, même dans le contexte des informations manquantes sur les quantités réelles de bacs roulants dans certaines cours de voirie d'arrondissements.

L'appel d'offres public N° 17-15972 a été lancé le 19 juin 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 19 juillet 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 31 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Deux (2) addendas ont été produits pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges. Le premier en date du 7 juillet 2017 concernant le report de date d'ouverture des soumissions et le second en date du 14 juillet 2017 pour des modifications au devis technique.

Le marché de la fabrication des bacs roulants est très restreint actuellement. En fait, une seule entreprise (IPL inc.) fabrique et distribue (pour des quantités importantes) des bacs roulants 240 et 360 litres au Québec. Les bacs roulants 660 litres ne sont fabriqués qu'en Europe par deux entreprises. Une entreprise de distribution (Gestion USD inc.) offre des bacs roulants 240, 360 et 660 litres au Québec. Les résultats de l'appel d'offres reflètent cette situation. IPL inc. a répondu pour les quantités importantes de 240 et 360 litres et Gestion USD inc. a répondu pour les 660 litres (importation d'Italie). Le tableau : "Fournisseurs potentiels et types de produits" en pièces jointes résume les fournisseurs de bacs roulants actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0564, le 13 juin 2013 : conclure une entente-cadre avec Rehrig Pacific Co. d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande au centre de distribution de la Ville de Montréal, de sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants - Appel d'offres public 13-12744 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise la fourniture et la livraison, sur demande, de trois modèles de bacs roulants, soit 240 litres, 360 litres et 660 litres qui serviront à la collecte des matières recyclables par les citoyens. Les projections d'achats pour les cinq années sont les suivantes

(les détails se retrouvent dans le tableau : "Estimation Bacs roulants verts AO 2017" en pièces jointes) :

- 240 l 1 250 bacs
- 360 l 7 500 bacs
- 660 l 300 bacs

Dans le cadre de ce type d'achat et à partir de maintenant, les ententes-cadres seront d'une durée de 60 mois. Les détails de l'option de prolongation des ententes sont les suivantes : sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, les présentes ententes pourront être prolongées pour une période de douze (12) mois. Tout renouvellement d'entente convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur l'historique de consommation et des prévisions des besoins pour les cinq prochaines années, établies conjointement par le Service de l'approvisionnement et le Service de l'environnement.

JUSTIFICATION

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et deux (2) soumissionnaires. Les propositions reçues sont conformes. Le troisième preneur du cahier des charges n'a pas fait part de son motif de désistement.
IPL Inc. a complété le bordereau de prix pour deux (2) articles du groupe 1, soit les bacs roulants 240 litres et 360 litres pour le recyclage.

Gestion U.S.D. Inc. a complété le bordereau de prix pour un (1) article du groupe 2, soit les bacs roulants 660 litres pour le recyclage.

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	**Groupe 1**		**Groupe 2**	
		Prix		**Prix**
	IPL Inc.	673 271 $	Gestion U.S.D. Inc.	142 047 $
	Gestion U.S.D. Inc.	so	IPL Inc.	so
Estimation des professionnels		693 151 $		95 691 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		673 271 $		142 047 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		so		so
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		so		so
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		so		so

Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(19 880) $		46 356 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-2,8 %		48%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		so		so
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		so		so

L'estimation 2017 a été réalisée par les professionnels du Service de l'approvisionnement sur la base des indices des prix à la consommation et des prix des produits industriels (40% IPC + 60% IPPI) par rapport aux prix reçus par la Ville en 2013 lors du dernier appel d'offres. Le détail se retrouve dans le tableau : "Estimation Bacs roulants verts AO 2017" se retrouvant en pièces jointes.
Les écarts sont de -2,8 % pour les articles du groupe 1 et de 48 % pour l'article du groupe 2.
Pour l'écart de 48 % des bacs roulants 660 litres, le prix unitaire reçu en 2013 (235,00 $) a significativement augmenté, dépassant les facteurs retenus par l'estimation du Service. Cela peut s'expliquer par le lien direct avec les fluctuations des prix des produits de plastique (cours du pétrole sur 4 ans) et du fait que ces bacs ne sont disponibles que par des fabricants européens. Enfin, les faibles quantités planifiées par la Ville pour les bacs 660 litres (75 X par an) ne permettent pas de générer des économies d'échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de bacs roulants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et aux services corporatifs de faire appel à cette entente cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une approbation de crédits par le Service de l'environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020.* Il contribue de plus à l'action 6 du plan d'action de l'administration municipale qui vise à réduire et valoriser les matières résiduelles et à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces outils de collecte sont nécessaires afin de permettre à la Ville de Montréal de s'acquitter de ses responsabilités en procédant à la collecte sélective des matières recyclables. Si les ententes-cadres ne sont pas conclues, les arrondissements ne pourront pas se procurer des bacs roulants afin de répondre aux demandes des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CM du 11 décembre 2017
Début des contrats : Décembre 2017
Fin des contrats : Décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

Tél : 872-5287
Télécop. : 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-17

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des matières résiduelles

Tél : 514 872-8878
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre GRAVEL Directeur – gestion des matières résiduelles et infrastructures **Tél :** 514 872-4404 **Approuvé le :** 2017-08-25	Éric BLAIN C/d sout technique **Tél :** 514 872-7540 **Approuvé le :** 2017-08-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1172937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de 60 mois pour l'achat de bacs roulants de 240 et 360 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 673 270,61 $, taxes incluses, et pour l'achat de bacs roulants 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 142 047,01 $, taxes incluses / Dépense totale de 815 317,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15249 (1 soumissionnaire pour chaque contrat)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-15249 -Det Cah Final.pdf
17-15249 PV.pdf
17-15249 tcp Groupe 1.pdf
17-15249 tcp Groupe 2.pdf
intervention 17-15249.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-15249 — No du GDD : 1172937003

Titre de l'appel d'offres : Bacs de collecte matières résiduelles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 6 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 10 - 7 - 2017

Ouverture faite le : 19 - 7 - 2017

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 14 - 7 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 1 - 2018

Date d'échéance révisée : 15 - 1 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
IPL Inc.	673 270,61 $	√	1
Gestion USD Inc.	142 047,01 $	√	2

Information additionnelle

Pour ces types de produits, nous sommes face à un marché de fabriquants et de distributeurs restreint. Les résultats de nos derniers appels d'offres démontrent une difficulté d'obtenir des soumissions pour ces produits. Certains facteurs expliquent cette réalité. Le manque de distributeurs locaux pour des fabriquants à l'extérieur du Québec et les coûts élevés pour le transport de ces items rendent certains fabriquants non compétitifs. Sept soumissionnaires potentiels ont été contactés suite au lancement de l'appel d'offres afin de les informer de celui-ci.

Préparé par : Laurence Théoret — Le 24 - 8 - 2017

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
2	Titre de l'appel d'offres	Bacs de collecte matières résiduelles
	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Groupe 1
4	No de l'appel d'offres	17-15249
5	**Préposée au secrétariat**	Isabelle Denis (21 juillet 2017)
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	19 juil. 2017
8	Service requérant	39 Service de l'environnement
9	Requérant	Marc-André Labelle

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	IPL inc.		Conforme	21661

Agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
Numéro de l'appel d'offres	17-15249
Titre de l'appel d'offres	Bacs de collecte matières résiduelles
Type de solicitation	Publique
Date d'ouverture	41473
Service requérant	39 Service de l'environnement
Requérant	Marc-André Labelle

	Adjudicataire recommandé	
	IPL inc.	
Total avant taxes	585 580,00 $	
TPS	29 279,00 $	
TVQ	58 411,61 $	
TOTAL	673 270,61 $	

Commentaires	

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
2	Titre de l'appel d'offres	**Bacs de collecte matières résiduelles**
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	Groupe 2
4	No de l'appel d'offres	17-15249
5	**Préposée au secrétariat**	Isabelle Denis (21 juillet 2017)
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	19 juil. 2017
8	Service requérant	39 Service de l'environnement
9	Requérant	Marc-André Labelle

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	Gestion USD inc.		Conforme	21662

Agent d'approvisionnement	Laurence Théorêt
Numéro de l'appel d'offres	17-15249
Titre de l'appel d'offres	**Bacs de collecte matières résiduelles**
Type de solicitation	Publique
Date d'ouverture	19 juil. 2017
Service requérant	39 Service de l'environnement
Requérant	Marc-André Labelle

	Adjudicataire recommandé
	Gestion USD inc.
Total avant taxes	123 546,00 $
TPS	6 177,30 $
TVQ	12 323,71 $
TOTAL	142 047,01 $

Commentaires	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-15249
Numéro de référence : 1083676
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Bacs de collecte matières résiduelles

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Gestion USD Inc. 426 3 Avenue Lévis, QC, G6W5M6 NEQ : 1143896158	Monsieur Gilles Jr Guillemette Téléphone : 418 834-4513 Télécopieur :	**Commande : (1307457)** 2017-06-21 9 h 23 **Transmission :** 2017-06-21 9 h 23	2790013 - 17-15249 Addenda N° 1 - Report de date 2017-07-07 11 h 35 - Courriel 2793683 - 17-15249 Addenda N° 2 2017-07-14 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IPL INC 140, Commercial Saint-Damien, QC, G0R 2Y0 NEQ : 1166753963	Monsieur Pierre Mercier Téléphone : 418 789-2880 Télécopieur : 418 789-1315	**Commande : (1309534)** 2017-06-27 8 h 49 **Transmission :** 2017-06-27 8 h 49	2790013 - 17-15249 Addenda N° 1 - Report de date 2017-07-07 11 h 35 - Courriel 2793683 - 17-15249 Addenda N° 2 2017-07-14 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Staples Avantage Canada 1616 eiffel Boucherville, QC, J4B 8N3 http://www.staplesavantage.ca NEQ : 1149092992	Madame Mia Desjarlais Téléphone : 450 449-4449 Télécopieur : 1877 272-2127	**Commande : (1307743)** 2017-06-21 14 h 08 **Transmission :** 2017-06-21 14 h 08	2790013 - 17-15249 Addenda N° 1 - Report de date 2017-07-07 11 h 35 - Courriel 2793683 - 17-15249 Addenda N° 2 2017-07-14 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2017 Tous droits réservés

Service de l'environnement

Ville de Montréal

Sommaire consolidé des inventaires des bacs de collecte (arrondissements

En date du 26 janvier 2016

Arrondissement	Bac 240 L vert IN3566-1112	Bac 360 L vert IN3566-1123
Anjou		
CDN-NDG	20	160
Lachine	1 100	
Lasalle	600	250
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		
Outremont		
Plateau Mont-Royal		
Rosemont - La Petite-Patrie	169	57
Saint-Laurent	3 332	271
Saint-Léonard	40	
Sud-Ouest		635
Ville-Marie		30
Montréal-Nord		71
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles		1 039
Ahuntsic - Cartierville		2 619
L'Île Bizard - Ste-Geneviève		
Pierrefonds - Roxboro		30
Villeray-St-Michel - Parc-Extension		
Verdun		
Total	**5 261**	**5 162**
		10 484

réf. : GDD # 1172937003

s)

Bac 660 L vert IN3566-1134
61
61

Service de l'environnement

Ville de Montréal

Sommaire consolidé des inventaires des bacs de collecte (arrondissements

En date de février 2017

Arrondissement	Bac 240 L vert IN3566-1112	Bac 360 L vert IN3566-1123
Anjou		
CDN-NDG	109	98
Lachine		
Lasalle		
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		
Outremont		
Plateau Mont-Royal		
Rosemont - La Petite-Patrie		
Saint-Laurent		
Saint-Léonard		
Sud-Ouest		
Ville-Marie		
Montréal-Nord		
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles		331
Ahuntsic - Cartierville		
L'Île Bizard - Ste-Geneviève		
Pierrefonds - Roxboro		
Villeray-St-Michel - Parc-Extension		
Verdun		
Total	**109**	**429**
		550

réf. : GDD # 1172937003

s)

Bac 660 L vert IN3566-1134
12
12

Service de l'environnement

Ville de Montréal

Sommaire consolidé des inventaires des bacs de collecte (arrondissements

En date du 30 mars 2017

Arrondissement	Bac 240 L vert IN3566-1112	Bac 360 L vert IN3566-1123
Anjou		48
CDN-NDG	74	19
Lachine		
Lasalle	209	299
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		
Outremont		
Plateau Mont-Royal		16
Rosemont - La Petite-Patrie		
Saint-Laurent		
Saint-Léonard		14
Sud-Ouest		
Ville-Marie		
Montréal-Nord	5	122
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles		391
Ahuntsic - Cartierville		
L'Île Bizard - Ste-Geneviève		
Pierrefonds - Roxboro	0	0
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	128	164
Verdun	0	0
Total	**416**	**1 073**
		1 518

réf. : GDD # 1172937003

s)

Bac 660 L vert IN3566-1134
3
5
18
3
0
0
29

Estimation pour l'A/O des bacs roulants

Groupe 1

Article 1			
Bacs 240 L. Vert (Recyclage)			
année	**Quantité**	**coût**	**Total**
1	0	50,22	0,00
2	50	50,22	2 510,85
3	400	50,22	20 086,80
4	400	50,22	20 086,80
5	400	50,22	20 086,80
Total	**1250**		**62 771,25**

Article 2			
Bacs 360 L. Vert (Recyclage)			
année	**Quantité**	**coût**	**Total**
1	0	57,77	0,00
2	1500	57,77	86 648,11
3	2000	57,77	115 530,82
4	2000	57,77	115 530,82
5	2000	57,77	115 530,82
Total	**7500**		433 240,56

Groupe 2

Article 5			
Bacs 660 L. Vert (Recyclage)			
année	**Quantité**	**coût**	**Total**
1	0	248,44	0,00
2	75	248,44	18 633,15
3	75	248,44	18 633,15
4	75	248,44	18 633,15
5	75	248,44	18 633,15
Total	**300**		74 532,60

Total Groupes 1 & 2	**Estimation total pour l'A/O 2017 (Sans taxes)**	**507 773,16**

Calcul du prix pour estimation			
	Prix A/O juin 2013	**Facteur d'ajustement (40% IPC + 60% IPPI) de juillet 2013 à avril 2017**	**Prix Estimation A/O 2017**
Bac 240 L.	47,50 $	**1,0572**	50,22 $
Bac 360 L.	54,64 $	**1,0572**	57,77 $
Bac 660 L.	235,00 $	**1,0572**	248,44 $

Formule d'ajustement des prix estimés pour l'A/O = 40% IPC + 60% IPPI

Facteur d'ajustement IPC: Moyenne de juil. 2013 à avril 2017/Moyenne juillet 2012 à juin 2013
Facteur d'ajustement IPC: 124,37/120,88 = **1,029**

Facteur d'ajustement IPPI: Moyenne de juil. 2013 à avril 2017/Moyenne juillet 2012 à juin 2013
Facteur d'ajustement IPC: 110,12/102,38 = **1,076**
Donc Facteur d'ajustement pour l'estimation = ((40% x 1,029) + (60% x 1,076)) = **1,0572**

GDD # 1172937003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1172937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de 60 mois pour l'achat de bacs roulants de 240 et 360 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 673 270,61 $, taxes incluses, et pour l'achat de bacs roulants 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables pour une somme de 142 047,01 $, taxes incluses / Dépense totale de 815 317,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15249 (1 soumissionnaire pour chaque contrat)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1172937003_Info_comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aicha ZAMPALEGRE
Préposée au budget
Tél : 514 872-7232

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-15

Iva STOILOVA-DINEVA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5051
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier,
Point de service l'Eau et Environnement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1177707001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hobas Québec inc. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine avec option de renouvellement de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 17-15688 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 625 004,10 $, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt quatre (24) mois avec option de renouvellement de douze (12) mois pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture, sur demande, de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV);
2. d'accorder à HOBAS QUEBEC INC., unique soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-15688**;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-21 11:22

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177707001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Hobas Québec inc. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine avec option de renouvellement de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 17-15688 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 625 004,10 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres a été lancé par la Direction de l'approvisionnement dans le but d'acquérir de**s** conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV). Ces coques sont utilisées pour réparer ponctuellement les conduites d'égouts ovoïdes en briques de dimension 600mm x 900mm, au lieu d'utiliser des conduites circulaires en béton armé.
L'utilisation des conduites en PRV de forme ovoïde, au lieu des conduites circulaires en béton armé, présente des avantages techniques, fonctionnelles et opérationnelles. D'une part leur forme assure la continuité hydraulique et évite des restrictions à l'écoulement (formation de dépôts, etc.), évite aussi la formation de plis, bosses, etc. lors de la réhabilitation par chemisage de toute la conduite. D'autre part le faible poids des coques, comparé à celui des conduites en béton armé, facilite leur installation et diminue la durée des travaux.

Cet appel d'offres vise d'acheter ces conduites en PRV et de les mettre à la disposition des arrondissements et des exécutants des travaux pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Cette procédure est nécessaire afin d'avoir un prix concurrentiel. En effet, l'achat de masse permet d'économiser sur les coûts de fabrication, de transport et de livraison, car ces produits proviennent de l'extérieur du Québec (principalement de l'Europe et de l'Asie).

Ces produits seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal (9701 rue Colbert).

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 17 mai 2017 pour une ouverture prévue le 28 juin 2017. Un addenda fut émis afin d'aviser les preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 20 juin 2017: Report de la date d'ouverture des soumissions au mercredi 12 juillet 2017. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le prix soumis.

La durée totale de publication a été de 55 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 08 janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le contrat vise l'achat de conduites d'égout de forme ovoïde en PRV de dimension 600mm x 900mm et des selles de branchement. Les quantités prévues au bordereau sont les suivantes:

- 600 mètres linéaires de conduites en PRV
- 40 selles de branchement pour raccordement de branchements d'égout de 150mm
- 20 selles de branchement pour raccordement de branchements d'égout de 200mm

Il s'agit d'une entente cadre de vingt quatre (24) mois avec option de prolongation de douze (12) mois pour un maximum de deux prolongations

JUSTIFICATION

Une seule soumission a été déposée. Il s'agit d'un produit fabriqué exclusivement en Europe et en Asie (3 fournisseurs selon l'étude de marché réalisée préalablement au lancement du présent appel d'offres). Bien que les fournisseurs étaient avisés de la publication de l'appel d'offres, un seul fournisseur a acquis le document d'appel d'offres et a présenté sa soumission.
La soumission de la compagnie Hobas Québec inc. répond aux critères exigés dans l'appel d'offres, et sa soumission est inférieure à l'estimation de 6,7 %.

Le tableau des résultats de soumission présenté est produit ci dessous.

Soumissions conformes (soumissionnaire unique)	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin
Hobas Québec inc.	625 004,10 $
Estimation (interne)	669 614,40 $
Écart entre la soumission et l'estimation ($)	-44 610,30 $
Écart entre la soumission et l'estimation (%)	-6,7%

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement en tuyaux d'égout, et il n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics selon le décret 795-2014 du 10 septembre 2014.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués par le Service de l'approvisionnement, selon l'évolution de l'inventaire et les besoins des utilisateurs. Les produits de cette entente-cadre seront utilisés par les arrondissements et les services corporatifs. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En absence d'une entente-cadre, les réparations des conduites de briques continueraient d'être réalisées par des conduites circulaires de béton armée qui, en plus des inconvénients liées au fonctionnement hydraulique du réseau, induisent des délais de réparation plus longs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début du contrat: Janvier 2018
Fin du contrat : Décembre 2019
Prolongation possible : deux périodes de douze (12) mois chacune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Driss ELLASSRAOUI
Ingénieur

Tél : (514) 855-6216 #4496
Télécop. : 514 855-4140

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-01

Mathieu-Pierre LABERGE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

Tél : 514 855-6216 X4480
Télécop. : 514 855-4140

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2017-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-11-20

Conduites d’égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV)

Photos - Transport et stockage

Photos - Installation et pose de conduites

Chantier dans l'Arrondissement Ville-Marie - Rue Dufresne (au sud de la rue Ontario)

TELESCOPIQUE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1177707001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Objet :	Conclure avec Hobas Québec inc. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine avec option de renouvellement de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 17-15688 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 625 004,10 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

intervention.pdf17-15688 tcp.pdf17-15688 - Det Cah Final.pdf17-15688 pv.pdf

grille un seul soumissionnaire.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sonia BEDDER
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Richard DAGENAIS
Chef de section, biens et services
Tél : 514-872-2608
Division : Acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-15688 — No du GDD : 1177707001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de conduite d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 5 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 28 - 6 - 2017

Ouverture faite le : 12 - 7 - 2017

Date du comité de sélection : / - / - /

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 20 - 6 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 55 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 1 - 2018

Date d'échéance révisée : 8 - 1 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Hobas Québec inc.	625 004,10	√	

Information additionnelle

Une seule soumission a été déposée. La soumission de la compagnie Hobas Québec inc. répond aux critères exigés dans l'appel d'offres

Préparé par : Sonia Bedder — Le 26 - 10 - 2017

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
2	Titre de l'appel d'offres	**Fourniture de conduite d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable rendorcé de verre et de résine (PRV)**
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	17-15688
5	**Préposée au secrétariat**	Isabelle Denis (17 juillet 2017)
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	28 juin 2017
8	Service requérant	49 Service de l'eau
9	Requérant	Ellassaoui Driss

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité	No de soumission
1	Hobas Québec inc.		Conforme	21605

Agent d'approvisionnement	Étienne Langlois
Numéro de l'appel d'offres	17-15688
Titre de l'appel d'offres	**Fourniture de conduite d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable rendorcé de verre et de résine (PRV)**

				Soumissionnaires	**Hobas Québec inc.**
Numéro d'article	**Description et code d'article**	**Unité**	**Quantité prévisionnelle pour 24 mois**	**Coût unitaire**	**Total**
Article 1	Conduite ovoïde PRV, y compris joints d'étanchéités	Mètres	600	890,00 $	534 000,00 $
Article 2	Selles de branchement à 90° pour branchement de service PVC 150 mm, y compris joints d'étanchéité, colles et autres accessoires pour installation sur conduite ovoïde PRV	Unités	40	155,00 $	6 200,00 $
Article 3	Selles de branchement à 90° pour branchement de service PVC 200 mm, y compris joints d'étanchéité, colles et autres accessoires pour installation sur conduite ovoïde PRV.	Unités	20	170,00 $	3 400,00 $
				Total	543 600,00 $
				TPS	27 180,00 $
				TVQ	54 224,10 $
				TOTAL	625 004,10 $

Soumissionnaire le moins cher au total → **Hobas Québec inc.**

Total avant taxes	543 600,00 $
+ TPS	27 180,00 $
+ TVQ	54 224,10 $
Total	**625 004,10 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-15688
Numéro de référence : 1075542
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de conduite d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV)

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Hobas Québec 4847 Ambroise Lafortune, suite 201 Boisbriand, QC, J7H 0A4 NEQ : 1168350818	Monsieur Philippe Fischer Téléphone : 514 574-0810 Télécopieur : 450 951-6608	**Commande : (1293124)** 2017-05-23 18 h 36 **Transmission :** 2017-05-23 18 h 36	2782386 - 17-15688 Addenda N° 1 - Report de date 2017-06-21 10 h 04 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner Annuler

municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés financiers

© 2003-2017 Tous droits réservés

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

GRILLE D'ANALYSE

Un seul soumissionaire

Nombre de preneurs du cahier des charges : 1	**Numéro de l'appel d'offres** :17-15688 **Titre de l'appel d'offres** : Fourniture de conduite d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV)

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
Cahier des charges		
Le devis est spécialisé	Oui	Produits proviennent principalement de l'Europe et de l'Asie. Une étude de marché a été réalisée préalablement à l'AO.
Délai de soumission et d'octroi		
Les délais de la soumission sont insuffisants	Non	Le délais a été prolongé par addenda no:1. La durée totale de publication a été de 55 jours
La période de soumission ne convient pas à la compagnie	N/A	
Longs délais d'octroi de la part de la Ville	N/A	
Produit ou service		
Produit ou service non offert	Oui	Produits proviennent principalement de l'Europe et de l'Asie
Spécifications demandées non rencontrées	N/A	

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
Délai de livraison Délais de livraison hors d'atteinte	Non	Délais de livraison ont été fixés suite à une étude de marché avec un consiller au Service de l'approvisionnement
Les manufacturiers ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu	Non	Délais de livraison ont été fixés suite à une étude de marché avec un consiller au service de l'approvisionnement
Carnet de commandes Le carnet des commandes de la firme est complet présentement	N/A	
Autres:	N/A	
Raisons de l'écart du prix estimé par rapport au prix soumis	Oui	
Estimé Est-il récent?	Oui	L'écart ne dépasse pas 7 %
Autres	N/A	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1177029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter Inc., pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant d'une superficie de 645 m² situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $, taxes incluses. (Ouvrage 8250)

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter Inc., pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant d'une superficie de 645 m² situé sur une partie du lot 2 161 334, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $ taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-23 13:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1177029004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter Inc., pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant d'une superficie de 645 m² situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $, taxes incluses. (Ouvrage 8250)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark du Quartier des spectacles situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville de Montréal prévoit utiliser le site indiqué en rubrique pour l'entreposage de mobilier urbain et de machinerie, pour une période de deux (2) ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.
Le projet d'aménagement de l'Esplanade Clark du Quartier des spectacles, secteur Place des Arts, se définit principalement par l'aménagement d'une place publique comprenant une patinoire extérieure réfrigérée et la construction d'un pavillon multifonctionnel. L'Esplanade Clark s'inscrit dans le réseau de lieux publics aménagés au pourtour de la Place des Arts et constitue la dernière phase du projet majeur de réaménagement de ce secteur névralgique du Quartier des spectacles. S'inscrivant aussi dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent / Sainte-Catherine, cette nouvelle place publique sera complémentaire à la place des Festivals.

L'objet de ce sommaire décisionnel consiste donc à soumettre pour approbation un bail à conclure avec les Entreprises Schreter inc. Ce bail a été négocié de gré à gré.

Entreprises Schreter inc. est une entreprise constituée par la Loi canadienne sur les sociétés par actions dont le président est Peter Schreter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0770 - 13 juin 2017 : Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 $ taxes incluses (contrat : 3 247 000 $ (contingences incluses) + 324 700 $ d'incidences).

DESCRIPTION

Afin de faciliter la réalisation des travaux, le Service de la Culture de la Ville a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), Division des locations, de conclure une entente avec les Entreprises Schreter inc. afin de louer le site indiqué en objet (voir plan et photos ci-joints), pour une durée de deux (2) ans débutant le 1er janvier 2018. Ce site sera utilisé par la Ville pour l'entreposage de mobilier urbain et de machinerie. Le bail est muni d'une clause de résiliation avant terme par le propriétaire sur avis de 4 mois, et ce, à partir du 1er février 2019.

JUSTIFICATION

L'utilisation de ce terrain par la Ville durant les travaux débutés en 2017 permettrait d'entreposer le mobilier urbain qui est habituellement entreposé directement sur le site de l'Esplanade Clark.

- Le site est situé à proximité du Quartier des spectacles, permettant à la Ville d'avoir facilement accès au mobilier urbain durant les festivals.
- Il est à noter que les terrains à louer dans ce secteur sont très rares.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce bail de 304 913,70 $, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 278 426,85 $, net de ristourne sera financé par le *Règlement d'emprunt de compétence locale 17-029 Aménagement, réaménagement Quartier des spectacles.*

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

	2018	2019	Total
Loyer	132 600,00 $	132 600,00 $	265 200,00 $
TPS (5 %)	6 630,00 $	6 630,00 $	13 260,00 $
TVQ (9,975 %)	13 226,85 $	13 226,85 $	26 453,70 $
Loyer incluant les taxes	152 456,85 $	152 456,85 $	**304 913,70 $**
Ristourne TPS	6 630,00 $	6 630,00 $	13 260,00 $
Ristourne TVQ	6 613,43 $	6 613,43 $	13 226,85 $
Coût total net	139 213,43 $	139 213,43 $	278 426,85 $

Le loyer indiqué ci-dessus comprend les taxes municipales et scolaires estimées pour la durée du bail jusqu'à concurrence d'une somme de 50 800 $ à l'égard des taxes municipales et de 2 400 $ à l'égard des taxes scolaires. La Ville s'engage par ailleurs à rembourser au locateur, à la fin du bail, toutes taxes municipales et scolaires excédant ces montants.

En excluant les taxes municipales et scolaires, ce loyer est légèrement plus élevé que la valeur locative annuelle estimée par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI. (164,34 $/m² -vs- 163,72 $/m²).

Le loyer sera payé au moyen d'un (1) versement de 33 150 $ couvrant les 3 premiers mois et de vingt et un (21) versements mensuels égaux de 11 050 $. Le tout sous réserve que le bail ne soit pas résilié avant terme par le propriétaire.
Le propriétaire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proximité des lieux loués permettra de réduire le temps de déplacement des personnes, des matériaux et des équipements entre les lieux loués et les sites de festival.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de l'approbation du projet de bail causerait des problématiques de logistique opérationnelle entourant les différents festivals. Il serait également difficile de trouver un autre site considérant la rareté des terrains vacants dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbations municipales : décembre 2017 / Finalisation du bail : décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Stéphane RICCI, Service de la culture
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Stéphane RICCI, 14 novembre 2017
Guy CHARBONNEAU, 14 novembre 2017
Pierre SAINTE-MARIE, 14 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-13

Guylaine CORMIER
Chef de division - Division des locations

Tél :	514.872.0205	**Tél :**	514.872.8484
Télécop. :	514.872.8350	**Télécop. :**	514.872.8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2017-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-11-20

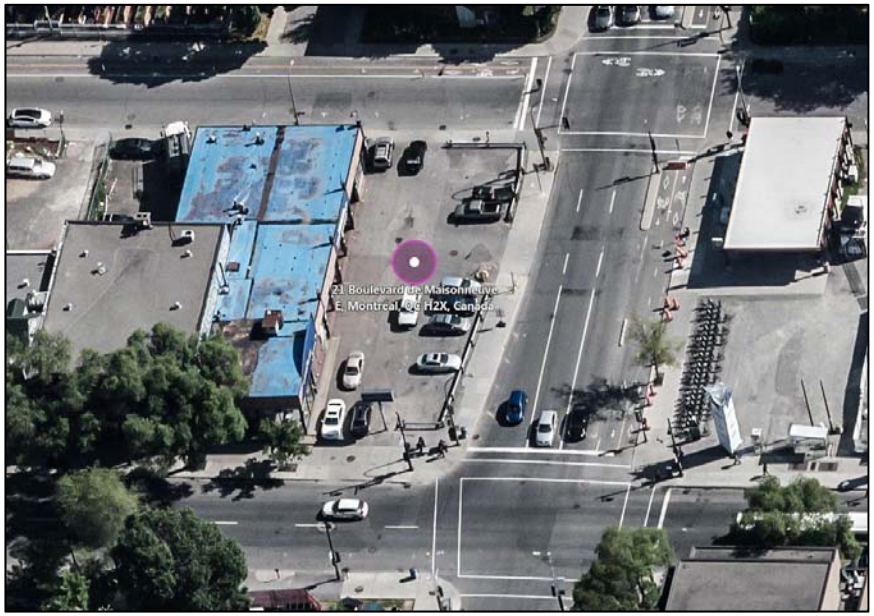
21 Boulevard de Maisonneuve
E, Montreal, QC H2X, Canada

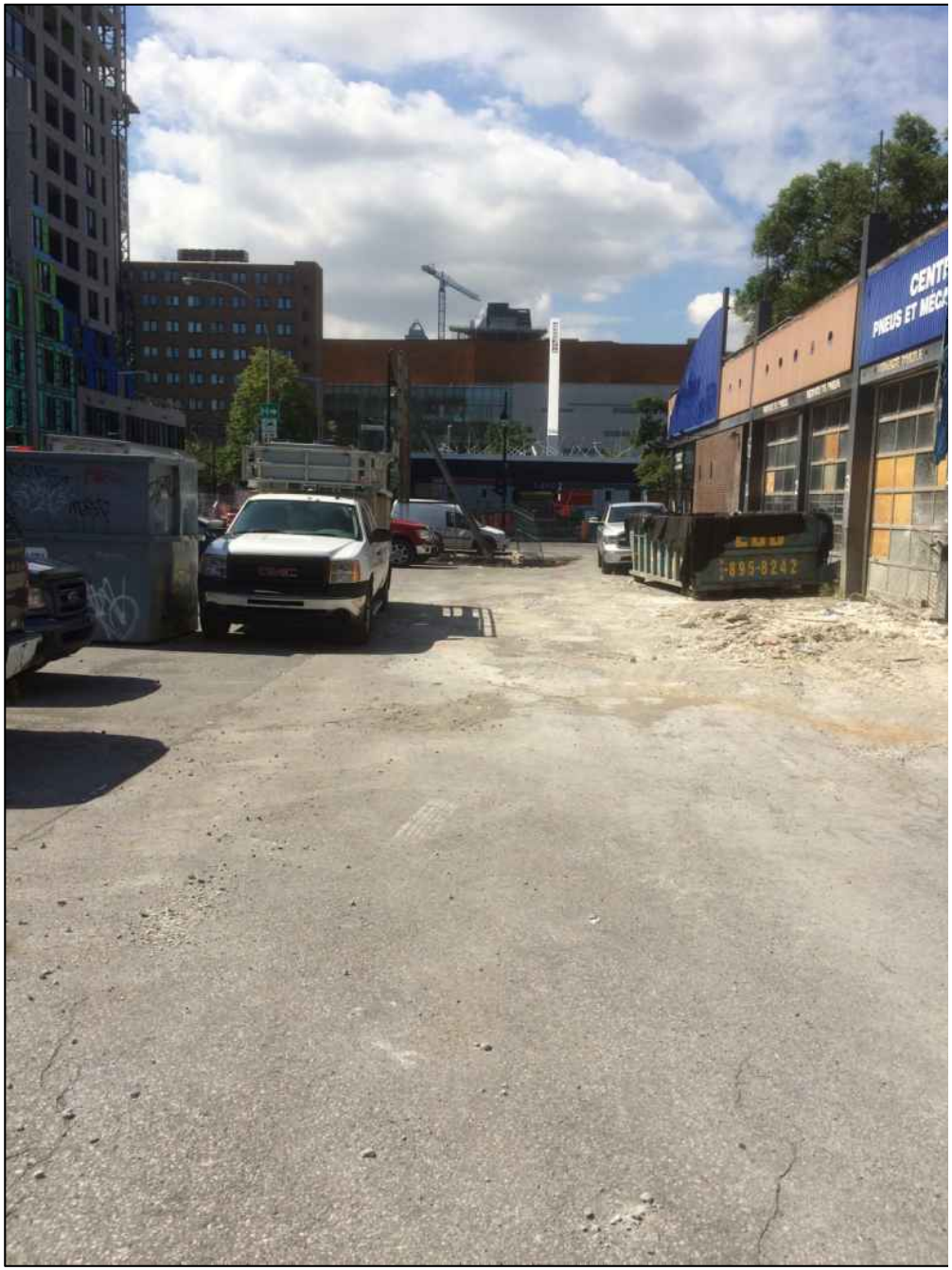
895-8242

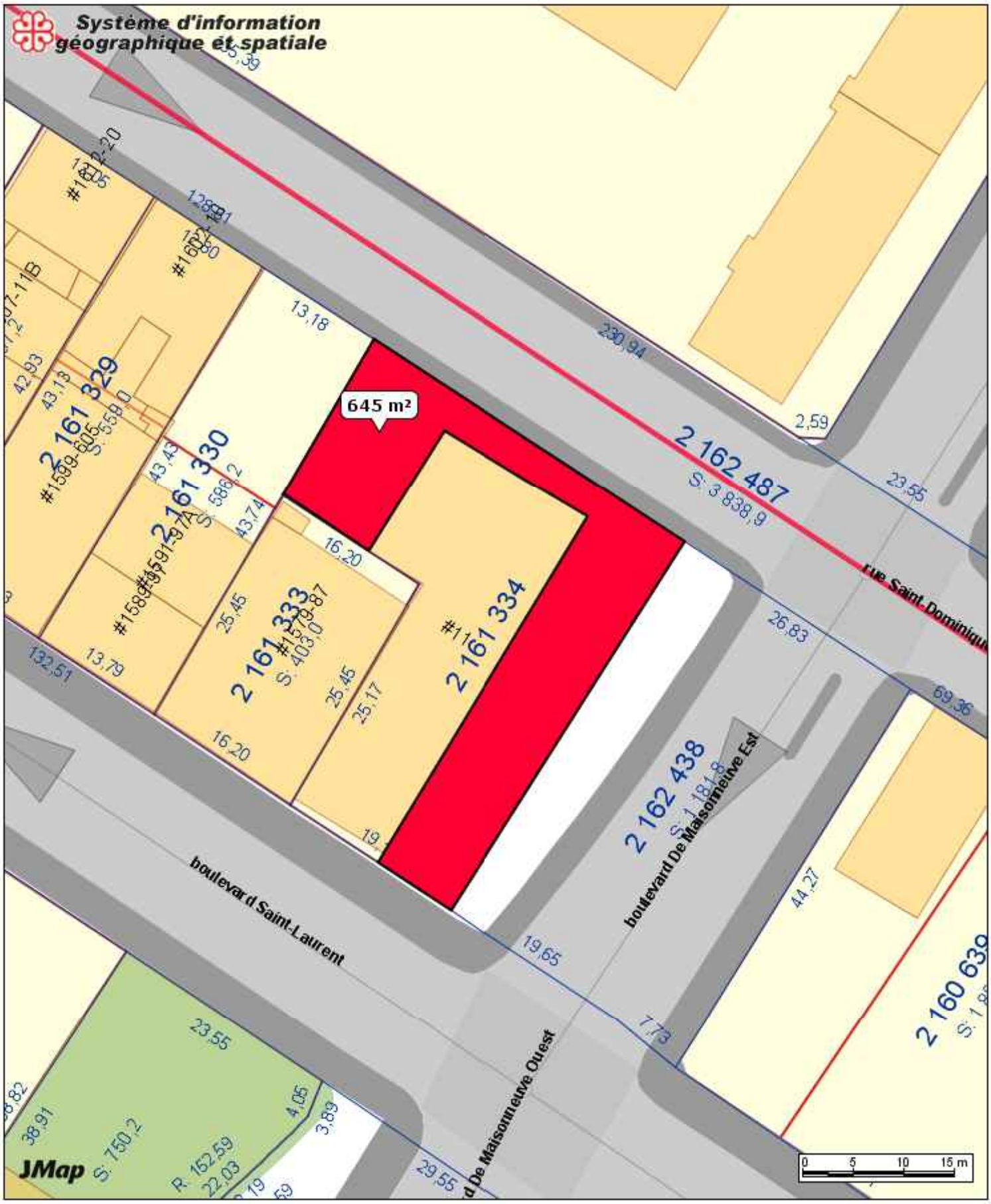

Bail 8250-001

Échelle 1:500

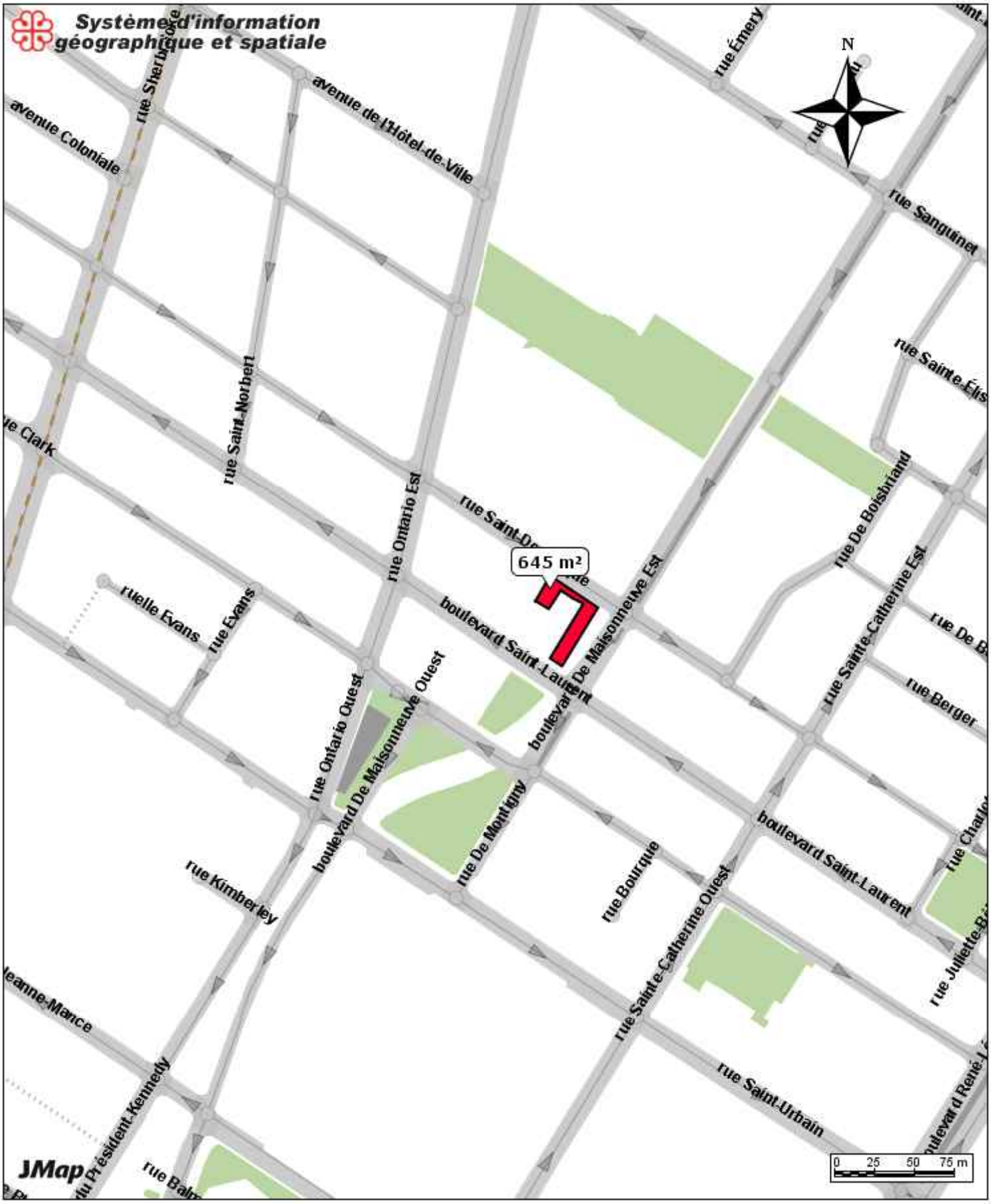

Bail 8250-001

Échelle 1:3199

CONVENTION DE BAIL
#8250-001

ENTRE : **SCHRETER ENTERPRISES INC.**, ayant sa place d'affaires au 6338, Victoria Avenue, Suite 8, Montréal, Québec, H3W 2S5, ici représentée par Peter Schreter, président, autorisé tel qu'il le déclare:

ci-après appelée le « **Locateur** »

TPS : 10390 2771 RT
TVQ : 100057486 TQ0001

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

ci-après appelée le « **Locataire** »

T.P.S. : 121364749RT 0001 ;
T.V.Q. : 1006001374TQ0002 ;

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

LES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

- ATTENDU que le Locateur est propriétaire d'un terrain situé à l'intersection des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve et décrit à l'article 1.1 ;

- ATTENDU que la Ville souhaite utiliser les lieux loués pour l'entreposage d'équipement et de machinerie.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. **LIEUX LOUÉS**

1.1 Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant tel quel, un terrain d'une superficie locative de 645 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, à

Locataire	Locateur

Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec. Le tout tel que montré au plan ci-joint comme annexe « B-1 »

ci-après nommé les « Lieux Loués ».

1.2 Le Locataire reconnait que les Lieux Loués sont assujettis à un droit de passage, le tout tel que montré au plan de localisation ci-joint comme annexe « B-2 »

2. DURÉE

Ce bail est consenti pour un terme de deux (2) ans commençant le 1er janvier 2018 et se terminant sans autre avis le 31 décembre 2019. Toutefois, le Locateur pourra mettre fin au présent bail avant terme, à compter du 1er février 2019, sur préavis écrit d'au moins cent vingt (120) jours au Locataire. Pour être absolument clair, le Locateur ne pourra aviser le Locataire avant le 1er octobre 2018 de son intention de mettre fin au présent bail, et la date d'effet d'un tel avis serait au plus tôt le 1er février 2019;

3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

3.1. Prendre à sa charge le coût de publication du présent bail;

3.2. N'utiliser les Lieux Loués qu'à des fins d'entreposage d'équipements et de machinerie le tout tel qu'il appert de la liste figurant à l'Annexe « A » jointe aux présentes (ci-après nommé « l'Équipement ».). Il est convenu que le Locataire ne doit pas entreposer de la machinerie lourde sur les Lieux Loués;

3.3. Ne pas utiliser ou accéder au bâtiment du Locateur adjacent aux Lieux Loués. Toutefois, le Locataire sera responsable pour tout dommage causé au bâtiment par le Locataire, ses employés, préposés, mandataires ou représentants pendant la durée du bail ;

3.4. Permettre au Locateur, ses agents et ses représentants d'accéder aux Lieux Loués à toute heure raisonnable (et à tout moment, en cas d'urgence) pour en examiner la condition, effectuer des réparations ou pour toutes autres motifs raisonnables.

3.5. Permettre au Locateur, ses agents et ses représentants d'accéder au bâtiment à tout moment à partir de la porte d'accès de la rue Saint-Laurent ;

3.6. Le Locataire sera responsable de tous travaux d'aménagement des Lieux Loués, étant entendu que le Locataire ne peut creuser le sol des Lieux Loués pour quelque raison que ce soit;

Locataire	Locateur

3.7. Tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

3.8. Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer et qui pourraient survenir aux Lieux Loués ou au bâtiment résultant de ses activités ou de l'Équipement;

3.9. Maintenir, à ses frais les Lieux Loués, en bon état, en ordre et propres, et assumer les coûts d'aménagement, d'entretien, de réparation, de nettoyage et de déneigement des Lieux Loués;

3.10. Prendre toutes les précautions nécessaires et les mesures de sécurité pour prévenir les accidents sur les Lieux Loués;

3.11. Ne pas céder ni transporter les droits découlant du présent bail ni sous-louer les Lieux Loués;

3.12. Se conformer, en tout temps, aux lois, règlements, codes, directives, politiques, guides, ordonnances, arrêtés en conseil et autres exigences applicables de juridictions fédérale, provinciale et municipale aux Lieux Loués;

3.13. Installer et maintenir à ses frais, pendant toute la durée du bail,

3.13.1. Une clôture de chantier de 8 pieds avec écran en mèches aux limites des Lieux Loués ;

3.13.2. Deux portes d'accès avec cadenas à sécurité maximum aux deux extrémités.

3.13.3. Des caméras pour surveiller les entrées et l'Équipement.

3.14 A la fin du bail, les Lieux Loués devront être remis par le Locataire au Locateur, dans le même état que celui dans lequel ils se trouvaient au début du bail, à la satisfaction du Locateur. Particulièrement, les protections installées sur les lieux loues devront être retirées Les Lieux loues devront être libres de tous débris, poussière et neige.

4. ASSURANCES

4.1. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure sans limite monétaire et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit, le tout tel qu'il appert de la lettre ci-jointe comme Annexe « C »

Locataire	Locateur

5. **LOYER**

5.1. Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant de 265,200 $ payable comme suit;

Pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018 : un (1) versement de 33,150 $ payable au plus tard le 1er jour de janvier 2018, et sera transmis par la poste avant l'occupation des Lieux Loués par le Locataire.

Pour la période du 1er avril 2018 au 31 décembre 2019 : vingt et un (21) versements mensuels égaux et consécutifs de 11 050 $ chacun payable d'avance le premier jour de chaque mois à compter du 1er avril 2018 à condition que le bail n'ai pas pris fin avant terme;

Au loyer s'ajoutent les taxes de vente (TPS/TVQ).

Le loyer sera transmis au Locateur par la poste;

5.2 Ce loyer comprend les taxes municipales et scolaires dont les Lieux Loués pourraient faire l'objet pour la durée du bail jusqu'à concurrence d'une somme de 50 800,00 $ à l'égard des taxes municipales et de 2 400,00 $ à l'égard des taxes scolaires. Le Locataire devra par ailleurs rembourser au Locateur toutes taxes municipales et scolaires excédant ces montants pour la durée du présent bail. Le calcul des taxes municipales et scolaires est joint comme Annexe « D »

6. **FORCE MAJEURE**

6.1. Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

7. **AVIS**

7.1. Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de main à main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

Locataire	Locateur

Pour le Locateur : **SCHRETER ENTERPRISES INC.,**
6338 Victoria Avenue, Suite 8,
Montréal (Québec) H3W 2S5
Télécopieur : (514) 739-1830

Pour le Locataire : **VILLE DE MONTRÉAL**
Service de Gestion et de Planification Immobilière
303 rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Télécopieur : (514) 872-8350

7.2. Les adresses ci-avant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

7.3. Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de main à main, soit signifié par huissier ou soit transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

8. DÉFAUT

8.1. Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locateur pourra alors, sans autre avis au Locataire, mettre fin au présent bail, sans préjudice à tout autre recours que lui donne la loi.

8.2. Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locataire pourra alors, sans autre avis au Locateur, mettre fin au présent bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur.

9. CONVENTION COMPLÈTE

9.1. Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des Parties à l'égard des Lieux Loués. Il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les Parties pour ces Lieux Loués.

Locataire	Locateur

9.2. À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les Parties, à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

10. **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

10.1 Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

11. **ANNEXES**

Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

Annexe « A » : Liste d'Equipement
Annexe « B-1 » : Plan des Lieux Loués
Annexe « B-2 » : Plan de localisation
Annexe « C » : Lettre de la Ville en date du 29 aout 2017
Annexe « D » : Calcul des Taxes

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

SCHRETER ENTERPRISES INC.

Le 6 jour du mois de NOVEMBRE 2017

par : _____
Peter Schreter, président

VILLE DE MONTRÉAL,

Le ___ jour du mois de _____ 2017

par : _____
Nom :
Titre :

Locataire	Locateur

ANNEXE A

- 1 Camion plateforme 16'
- 2 charriots élévateurs
- 1 chariot télescopique
- 2 conteneurs 40' avec équipement scénographique
- Entre 100 et 115 blocs de béton de type morellis empilé
- 18 chariots de transport pour barrière de foule
- Barrière de foules en vrac
- Chariot de transport sur roues pour équipement de signalisation
- Chariot de transport sur roues pour plancher amovible
- Poubelle amovible – Style trio Quartier des spectacles
- Palette de bois

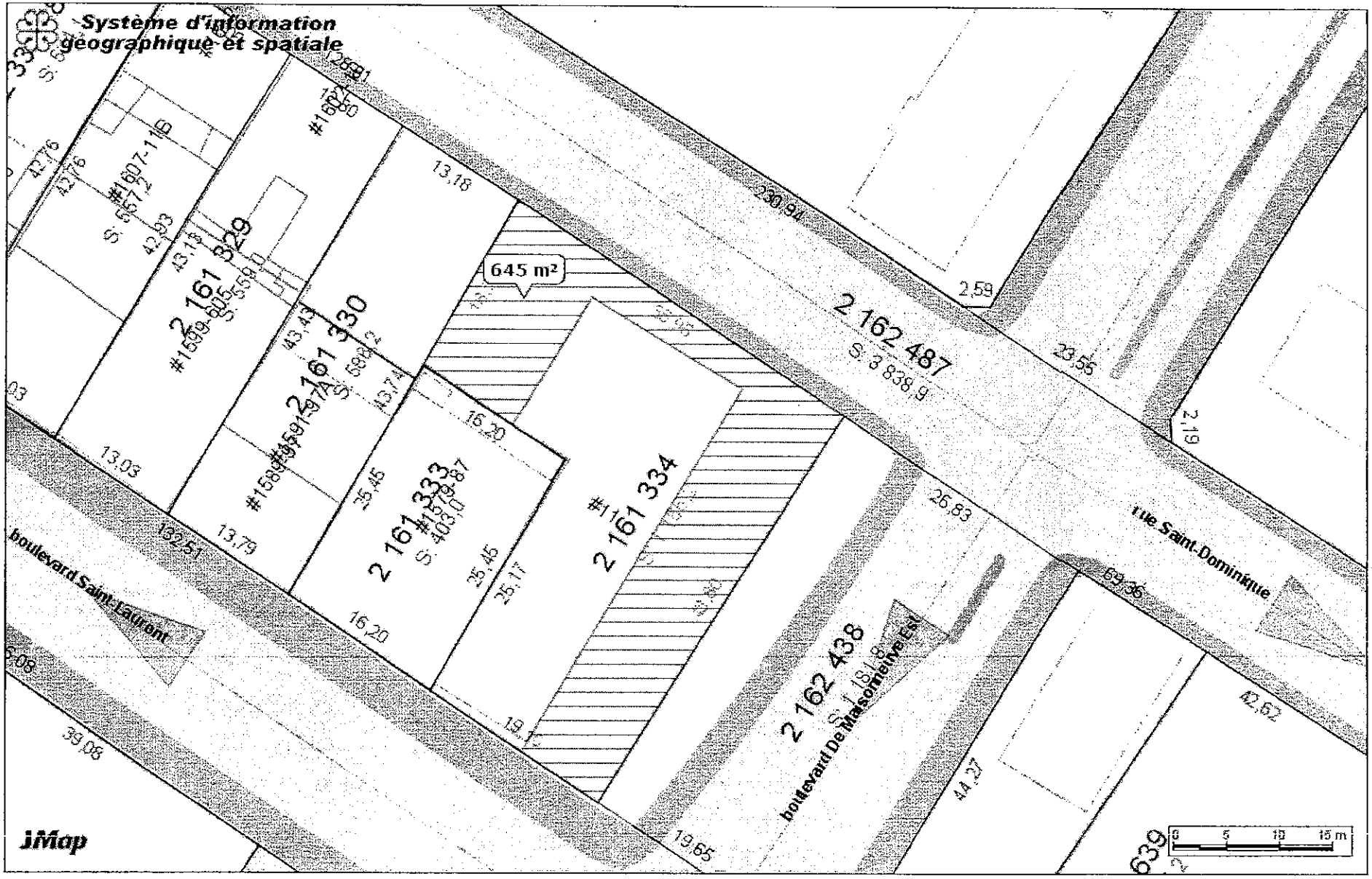

ANNEXE B-1

ANNEXE B (Projet)

Plan des Lieux Loués

Échelle 1:500

ANNEXE B-2

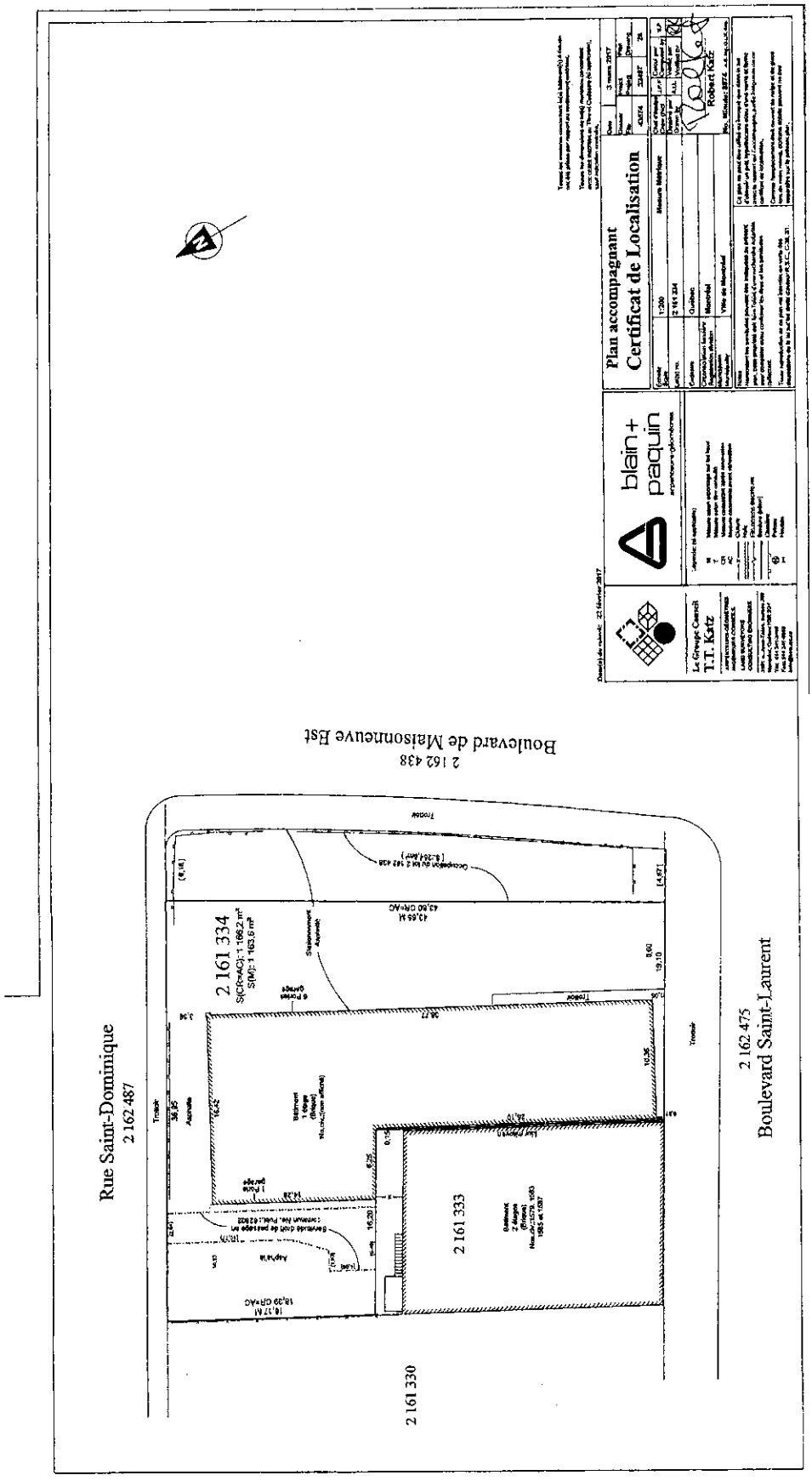
Plan accompagnant
Certificat de Localisation
blain + paquin
Le Groupe Conseil T.T. Katz
Boulevard de Maisonneuve Est
2 162 438
Rue Saint-Dominique
2 162 487
Boulevard Saint-Laurent
2 162 475
2 161 334
2 161 333
2 161 330

ANNEXE D

Bail 1441 rue St-Laurent
Calcul des taxes foncières

Rôle évaluation 2017

Valeur terrain	1,102,400.00 $
Valeur bâtiment	123,000.00 $
total	1,225,400.00 $
Superficie du terrain au rôle	1166.2 m.c.

superficie loué
645 m.c.
6943 pi.ca.

portion de terrain loué
55%

Valeur du terrain loué			
1,102,400.00 $	X	55.31%	609,713.60 $

Portion du compte de taxe			
609,713.60 $	/	1,225,400.00 $	49.76%

				Annuel	Arrondi	Durée du bail
Taxes municipales 2017	**50,952.36 $**	**X**	**49.76%**	**25,352.00 $**	**25,400.00 $**	**50,800.00 $**
Taxe scolaire 2017-2018	**2,132.23 $**	**X**	**49.76%**	**1,060.92 $**	**1,200.00 $**	**2,400.00 $**

ANNEXE C

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transaction immobilières
Section locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
☎ : 514 872-0205
🖷 : 514 872-8350
💻 : luc.auclair@ville.montreal.qc.ca

Le 29 août 2017

Monsieur Jordan Schreter
Les Entreprises Schreter Inc.
6338, avenue Victoria
Montréal (Québec) H3W 2S5

Objet : Autoassurance – Projet de bail – Bail 8250-001 - Terrain situé au coin des boul. Saint-Laurent et de Maisonneuve – Lot 2 161 334

Monsieur,

Suite à notre discussion du 28 août dernier, nous vous informons que la Ville de Montréal fonctionne sur le principe de l'auto-assurance et de ce fait, aucun document de preuve d'assurance ne peut donc être fourni.

Conformément à une obligation de sa loi habilitante, la Ville dispose à même son budget annuel d'un crédit pour dépenses contingentes. Ces réserves sont destinées entre autres, à pourvoir aux réclamations pour dommages ainsi qu'au paiement des jugements. Ainsi, s'il s'avérait que des dommages étaient causés et que la responsabilité en était imputable à la Ville ou à ses employés agissant dans le cadre de leurs fonctions, le montant de ces dommages sera assumé par la Ville elle-même.

Veuillez agréer nos sincères salutations,

Luc Auclair
Chargé de soutien technique en immobilier

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Entreprises Schreter Inc., pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2018, un terrain vacant d'une superficie de 645 m² situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 $, taxes incluses. (Ouvrage 8250)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1177029004.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget

Tél : 872-7070

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-15

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financieres
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1177029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church un terrain vacant d'une superficie d'environ 2100 m² situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 $, incluant TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du bail. Ouvrage 6550-001

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church un terrain vacant d'une superficie d'environ 2100 m² situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, pour une dépense totale de 883 008 $ incluant les taxes;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-27 09:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1177029003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church un terrain vacant d'une superficie d'environ 2100 m² situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 $, incluant TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du bail. Ouvrage 6550-001

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet Sainte-Catherine Ouest
La Ville de Montréal entreprend un chantier majeur et urgent de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest. Elle souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies.

En raison de la longueur de ce segment, les travaux de construction seront réalisés par phases afin de limiter les impacts du chantier :

- **Phase 1 : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Mansfield**
  - Lot 1 : rue Sainte-Catherine
  - Lot 2 : Square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes

  Les travaux de la phase 1 (lot 1 et lot 2) s'échelonneront sur quatre ans.
- **Phase 2 et Phases ultérieures : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater**

L'équipe projet s'est donnée comme objectif de faire du chantier de la rue Sainte-Catherine un chantier exemplaire.

Pour ce faire, un projet de Mise en Valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest a été mis sur pied. Un concours de design pour l'atténuation des impacts "Vivre le Chantier

Sainte-Cath", a, dans ce cadre, été lancé par la Ville de Montréal en 2016. Le concours a permis de retenir les services d'une équipe multidisciplinaire, sous la coordination de la firme KANVA architecture inc., pour la conception détaillée, les plans et devis et le suivi de l'implantation de son concept sur le chantier. Ce projet vise à maintenir un environnement urbain attractif et de qualité pour les usagers pendant toute la durée des travaux.

Par ailleurs, afin d'améliorer la cadence des travaux et de réduire les nuisances, il est prévu que les travaux se déroulent sur deux quarts de travail par jour à raison de six jours par semaine. Ce rythme de travail impose une logistique particulière en matière de livraison et d'entreposage des matériaux de construction.

De plus, un effort particulier est entrepris afin de faire de ce chantier un chantier propre. Des clauses en ce sens seront introduites dans le contrat avec l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux. Afin de faciliter sa mise en oeuvre, l'équipe projet prévoit fournir une zone d'entreposage pour les matériaux. L'entreposage des matériaux sur les sites en chantier constitue des nuisances visuelles importantes et accentue souvent les entraves dans la circulation piétonne. La volonté est de fournir une zone d'entreposage en dehors du chantier, mais à proximité immédiate afin de maintenir une efficacité maximale dans la réalisation de ces travaux, afin qu'ils soient complétés le plus rapidement possible. C'est dans le cadre de cette réflexion que The Trustees of The St. James United Church a été approchée en vue de la location du terrain environnant l'église, qui sert actuellement d'espace de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0490 - 28 septembre 2017- Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 $ (contrat: 8 660 013,46 $ + incidences: 500 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires, 1 seul conforme (GDD 1177595002);
CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 $ taxes incluses (GDD 1175921001);

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00$, taxes et contingences incluses (GDD 1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (GDD 1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (GDD 1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un

contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (GGD 1156086001).

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church un terrain vacant d'une superficie d'environ 2 100 m², situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, pour une dépense totale de **883 008 $**, incluant TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du bail. Ce bail a été négocié de gré à gré.
Le propriétaire se réserve le droit de résilier le bail pour la dernière année seulement sur un préavis de deux ans. Le préavis devra être reçu au plus tard à la fin de la première année. La Ville a trois années qui sont assurées sans résiliation de la part du propriétaire.

JUSTIFICATION

L'utilisation du site par la Ville permettra de réduire l'encombrement de la chaussée et des trottoirs par les matériaux de chantier (pierre de remplissage, conduite d'aqueduc, palettes de pavés, roulottes et toilettes de chantier, etc.). En utilisant l'espace de ce terrain pour y déposer les matériaux de chantier, les impacts du chantier le long de la rue Sainte-Catherine seraient diminués de manière significative, facilitant du même coup les déplacements à pied et réduisant l'impact visuel du chantier pour les commerçants et les touristes.
Le propriétaire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul du loyer - Superficie locative de 2 100 m² :

	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Loyer annuel	192 000,00 $	192 000,00 $	192 000,00 $	192 000,00 $	768 000,00 $
TPS (5 %)	9 600,00 $	9 600,00 $	9 600,00 $	9 600,00 $	38 400,00 $
TVQ (9,975 %)	19 152,00 $	19 152,00 $	19 152,00 $	19 152,00 $	76 608,00 $
Loyer incluant les taxes	220 752,00 $	220 752,00 $	220 752,00 $	220 752,00 $	883 008,00 $
Ristourne TPS	9 600,00 $	9 600,00 $	9 600,00 $	9 600,00 $	38 400,50 $
Ristourne TVQ (50 %)	9 576,00 $	9 576,00 $	9 576,00 $	9 576,00 $	38 304,00 $
Coût total net	201 576,00 $	201 576,00 $	201 576,00 $	201 576,00 $	806 304,00 $

Ce loyer correspond à 91,53 $/$m^2$ sur une base annuelle. Ce loyer est situé sous la valeur locative estimée en juin 2017 par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI.

Les autres frais (entretien et réparation, déneigement, sécurité), seront également pris en charge par l'entrepreneur qui utilisera les lieux.

Le loyer sera payé au moyen de quarante-huit (48) versements mensuels égaux.

Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service des infrastructures, de la Voirie et du Transport.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proximité des lieux loués permettra de réduire le temps de déplacement des personnes, des matériaux et équipements qui y seront localisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'approbation pour le bail proposé était refusée, il serait nécessaire d'utiliser la rue Sainte -Catherine pour l'entreposage de matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbations municipales : décembre 2017 / Finalisation du bail : décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Serge R THIBAULT, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 20 novembre 2017
Serge R THIBAULT, 20 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Guylaine CORMIER

Chargé de soutien technique en immobilier

Tél : 514.872.0205
Télécop. : 514.872.8350

Chef de division

Tél : 514 872-8484
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2017-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-11-24

CONVENTION DE BAIL

Bail #6550-001

THE TRUSTEES OF THE ST. JAMES UNITED CHURCH, pour et au nom de l'Église Unie St. James, Personne morale sans but lucratif constituée suivant la Loi de l'Église unie du Canada de 1924, ayant son domicile au 1435 rue City Councillors à Montréal (Québec) H3A2E4, agissant et représentés par Jean Lagueux et Jessica Gutwein, fiduciaires, autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil des fiduciaires de l'Église Unie St. James, en date du _____, laquelle est toujours en vigueur pour n'avoir pas été amendée ni révoquée;

ci-après appelée le « Locateur »

TPS :
TVQ :

ET : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003).

ci-après appelée le « Locataire »

T.P.S. : 121364749RT 0001 ;
T.V.Q. : 1006001374TQ0002 ;

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

LES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

- ATTENDU que la Ville de Montréal projette un réaménagement de la rue Sainte-Catherine, localisée dans l'arrondissement Ville-Marie;

- ATTENDU que la Ville souhaite utiliser les lieux loués ci-après décrits à court terme pour l'entreposage de matériaux et d'équipements en lien avec le projet de réaménagement de la

Locataire	Locateur

rue Sainte-Catherine et que le Locateur convient de louer ces lieux à la Ville ;

- ATTENDU que le Locateur déclare être une institution religieuse et bénéficie d'une exemption complète des taxes municipales et scolaires et qu'il n'y a aucune compensation applicable.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

1. LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes au Locataire un emplacement non construit d'une superficie locative approximative de 2 100 m² situé entre les rues City Councillors, Mayor et Saint Alexandre, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à Montréal, connu et désigné comme étant :

> Une partie de la Parcelle 1 du lot UN MILLION TROIS CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (partie 1 340 561 (Parcelle 1)) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
>
> Le tout tel que montré au plan ci-joint comme annexe « A ».
>
> ci-après nommé les **«** Lieux Loués ».

2. DURÉE

Ce bail est consenti pour une durée de quatre (4) ans commençant le 1er JANVIER 2018 et se terminant sans autre avis le 31 DÉCEMBRE 2021.

Nonobstant la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra résilier le présent bail le 31 décembre 2020 moyennant un préavis écrit de deux (2) ans au plus tard le 31 décembre 2018, à l'autre partie. Toute telle résiliation du bail sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

3.1 Prendre à sa charge le coût du présent bail, de sa publication, s'il y a lieu, et des copies dont une pour le Locateur;

3.2 N'utiliser les Lieux Loués qu'à des fins d'entreposage de matériaux et d'équipements en lien

Locataire	Locateur

avec la réfection de la rue Sainte-Catherine.

3.3 Prendre en charge tous les travaux d'aménagement des Lieux Loués, étant entendu que le Locataire ne peut, pour aucune raison, creuser le sol des Lieux Loués pour quelque raison que ce soit sans avoir obtenu l'accord préalable du Locateur;

3.4 Tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

3.5 Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués;

3.6 Maintenir, à ses frais les Lieux Loués, en bon état, en ordre et propres;

3.7 Prendre en charge et à ses frais le déneigement des Lieux Loués et du stationnement du locateur et s'assurer que l'accès pour le Stationnement du Locateur soit fait pour les fins de semaines également. (Accès pour les services dominicaux);

3.8 Prendre toutes les précautions nécessaires et les mesures de sécurité pour prévenir les accidents sur les Lieux Loués;

3.9 Ne pas céder ni transporter les droits découlant du présent bail ni sous-louer les Lieux Loués;

3.10 Se conformer, en tout temps, aux lois, règlements, codes, directives, politiques, guides, ordonnances, arrêtés en conseil et autres exigences applicables de juridictions fédérale, provinciale et municipale aux Lieux Loués;

3.11 Le Locataire se déclare auto-assuré et n'aura pas à contracter de polices d'assurances aux fins du présent bail;

3.12 Remettre les Lieux Loués en état, à la satisfaction du Locateur, à l'expiration du bail ;

3.13 Permettre au Locateur de réaliser les réparations des murs extérieurs de l'église, le tout, à la complète exonération du locataire. Ces travaux ne devront pas nuire de façon substantielle aux activités du Locataire. Pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018 les travaux s'effectueront sur les terrains montrés à l'annexe « B ». Pour les périodes subséquentes, les zones de travaux devront être déterminées en accord avec le Locataire.

Locataire	Locateur

3.14 S'assurer que les 3 sorties de secours de l'église St. James ont un accès aux rues avoisinantes le tout tel que montré à l'annexe « A »;

3.15 Installer et maintenir à ses frais, pendant toute la durée du bail, une clôture de chantier aux limites des Lieux Loués ;

3.16 Ne pas porter atteinte à la stabilité structurale du bâtiment patrimonial du Locateur, entre autres par des surcharges ou des vibrations.

4. LOYER

4.1 Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer pour la durée, un montant de sept cent soixante-huit mille dollars (768 000,00 $) payable d'avance au moyen de quarante-huit (48) versements mensuels égaux et consécutifs de seize mille dollars (16 000,00 $) chacun, le premier jour de chaque mois à compter du 1er janvier 2018 sous réserve que le bail n'ait pas été résilié avant terme.

Au loyer s'ajoutent les taxes de vente (TPS/TVQ) applicables.

5. FORCE MAJEURE

5.1 Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

6. AVIS

6.1 Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de main à main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur:

- Pour le Locateur : The Trustees of The St. James United Church
  1435, rue City Councillors
  Montréal (Québec) H3A 2E4
  Télécopieur : _____

Locataire	Locateur

- Pour le Locataire : Ville de Montréal
  Service de Gestion et de Planification Immobilière
  303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
  Montréal (Québec) H2Y 3Y8
  Télécopieur : (514) 872-8350

6.2 Les adresses ci-avant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

6.3 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de main à main, soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de main à main de cet avis ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

7. DÉFAUT

7.1 Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locateur pourra alors, sans autre avis au Locataire, mettre fin au présent bail, sans préjudice à tout autre recours que lui donne la loi.

7.2 Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locataire pourra alors, sans autre avis au Locateur, mettre fin au présent bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur.

8. CONVENTION COMPLÈTE

8.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des Parties à l'égard des Lieux Loués. Il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les Parties pour ces Lieux Loués.

8.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les Parties, à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

Locataire	Locateur

9. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

9.1 Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

10. ANNEXES

10.1 Le document suivant est annexé au Bail et en fait partie intégrante :

Annexe « A » : Plan des Lieux Loués.
Annexe « B » : Plan montrant la zone de travaux pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018.

Locataire	Locateur

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

THE TRUSTEES OF THE ST. JAMES UNITED CHURCH

Le ___ jour du mois de _____ 2017

par : _____
Jean Lagueux
Fiduciaire

Le ___ jour du mois de _____ 2017

par : _____
Jessica Gutwein
Fiduciaire

VILLE DE MONTRÉAL,

Le ___ jour du mois de _____ 2017

par : _____
Nom :
Titre :

Locataire	Locateur

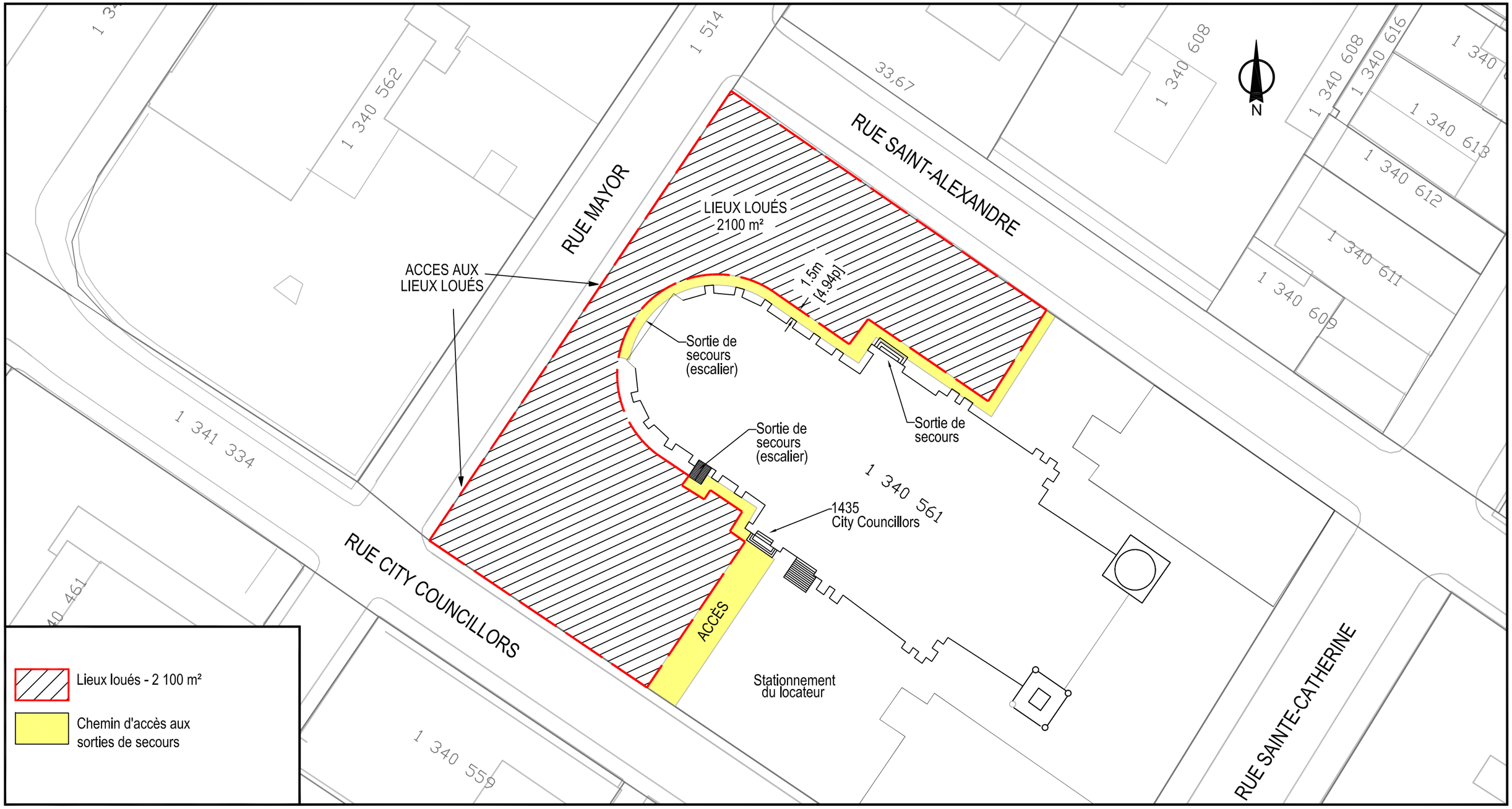

Montréal

ANNEXE A

PLAN DES LIEUX LOUÉS

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
ET DE LA SÉCURITÉ

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

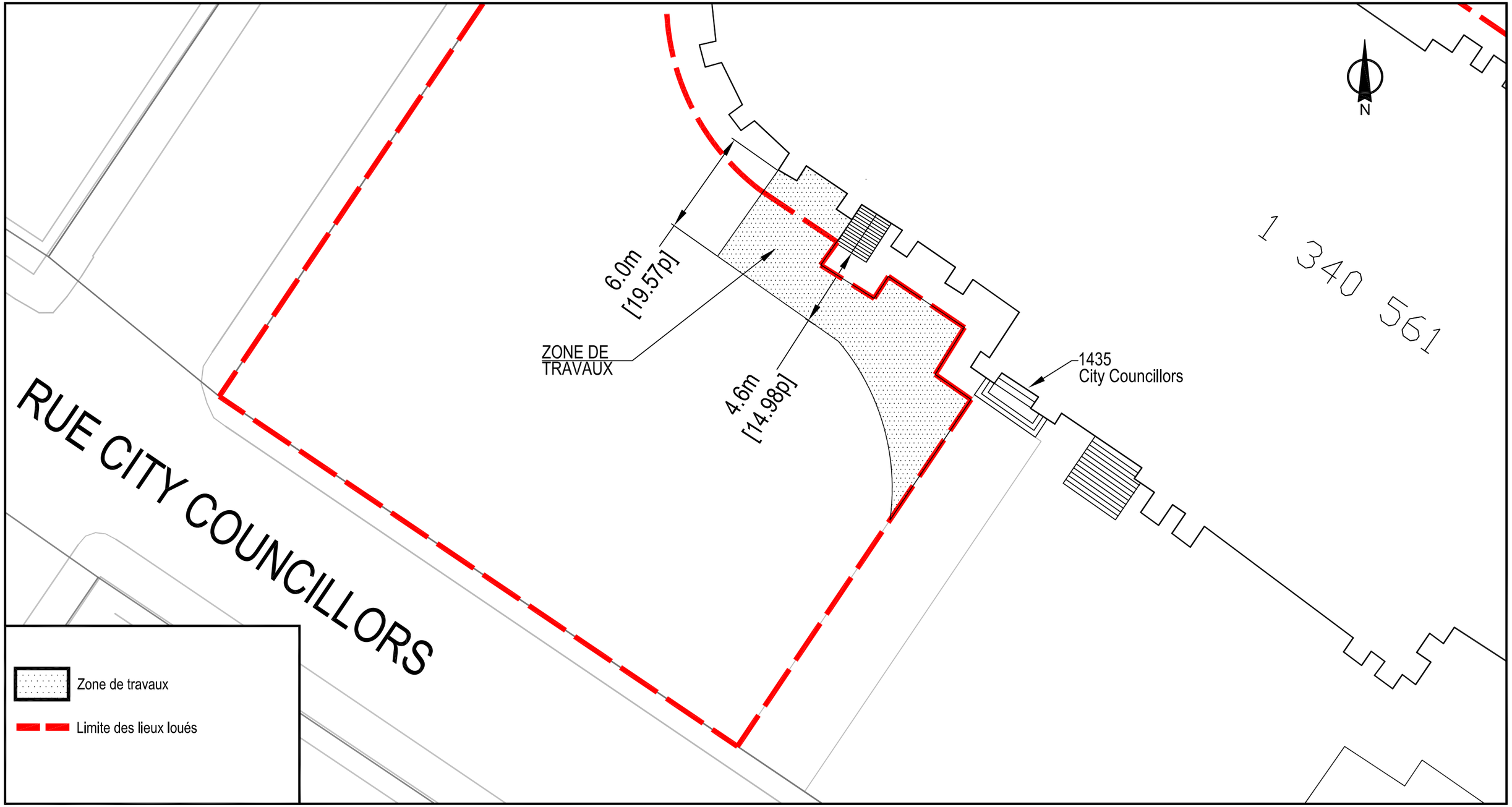

Montréal

ANNEXE B

ZONE DE TRAVAUX DES MURS EXTÉRIEURS DE L'ÉGLISE
POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL AU 31 OCTOBRE 2018

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
ET DE LA SÉCURITÉ

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church un terrain vacant d'une superficie d'environ 2100 m² situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de quatre (4) ans, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 $, incluant TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du bail. Ouvrage 6550-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1177029003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-22

Maxime TETRAULT
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-3712
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1172988004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Faire un don de deux cents mille dollars (200 000 $) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2017.

Il est recommandé :
1. de faire un don de deux cents mille dollars (200 000$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-27 14:23

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1172988004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Faire un don de deux cents mille dollars (200 000 $) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la campagne Centraide des employés et des retraités de la Ville de Montréal est une cause corporative importante. Centraide est en effet un partenaire majeur de la Ville de Montréal. Cet organisme travaille principalement sur quatre axes : soutenir la réussite des jeunes, assurer l'essentiel, briser l'isolement et bâtir des milieux de vie rassembleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1491 - 14 décembre 2015 - Faire un don de 100 000 $ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de la campagne de financement 2015.
CM16 1442 - 21 décembre 2016 - Faire un don de 150 000 $ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de la campagne de financement 2016.

DESCRIPTION

Pour 2017, la Ville souhaite faire un don de deux cents mille dollars (200 000$) qui s'ajoutera aux autres montants déjà recueillis dans le cadre de la campagne corporative de ses employés et de ses retraités.

JUSTIFICATION

Centraide est un organisme qui, par ses actions et le financement de nombreux organismes communautaires, contribue de façon très importante à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur le territoire de Montréal. À travers 360 organismes, Centraide améliore la vie d'un demi-million de citoyens du Grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget du Cabinet du directeur général; ce dossier ne comporte donc aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le résultat de la campagne corporative Centraide 2017 fera l'objet d'une opération de communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BISSONNETTE
secretaire de direction

Tél : 514-872-8239
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-27

Normand LAPOINTE
Directeur - adjoint au directeur général

Tél : 514 872-6943
Télécop. : 514 872-2896

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1172988004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Objet :	Faire un don de deux cents mille dollars (200 000 $) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1172988004 - Don Centraide.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 5148722598

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-27

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1172621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 59 019 $, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $, taxes incluses.

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 59 019 $, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-01 17:28

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1172621004**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 59 019 $, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction Gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.
En novembre 2016, un contrat de 364 742 $ a été octroyé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation des citoyens et la distribution des outils de collecte à l'ensemble des unités d'occupation des immeubles de 15 logements et moins de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Les travaux pour l'année 2017 ont été complétés.

L'arrondissement demande que :

- l'implantation du secteur prévu en 2019 soit implanté en même temps que celui en 2018;
- l'implantation prévue en avril avec début de la collecte en mai soit réalisée en février avec début de la collecte en mars;
- l'implantation soit réalisée dans l'ensemble des immeubles de 16 à 20 logements.

La dépense additionnelle concerne le deuxième et le troisième point.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1258 – 21 novembre 2016 Accorder un contrat de gré à gré à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois, pour une somme maximale de 364 742 $, taxes incluses - (2 soum.)

DESCRIPTION

En fonction du début du service de collecte des résidus alimentaires, devancé à la première semaine de mars 2018 pour les deux secteurs concernés, le contrat doit être modifié afin de sensibiliser les citoyens et distribuer les outils de collecte à temps pour la période hivernale. Le contrat prévoit la sensibilisation porte-à-porte, la distribution des outils de collecte ainsi que les visites post-implantation.

Le nombre d'unités d'occupation implantées sera de 18 687 portes dans les immeubles de 15 logements et moins (item initialement prévu au contrat) et de 2 240 portes dans les immeubles de 16 à 20 logements (nouvel ajout) pour un total de 20 927 portes.

JUSTIFICATION

La demande de l'arrondissement se base sur les raisons suivantes : le succès obtenu en 2017 réside en partie dans le fait que la transition s'est faite en hiver; l'implantation hivernale permet une gestion facilitée des résidus alimentaires de la part des citoyens puisque les ajustements sont atténués en hiver; une des priorités d'intervention de l'arrondissement est la propreté et l'implantation hivernale permet de l'améliorer grandement.
Pour ces raisons, l'arrondissement demande à ce que l'implantation se fasse en février plutôt qu'en avril. Cependant, les prix unitaires en saison hivernale doivent s'appliquer, soit 0,90 $ de plus par prix unitaire pour la sensibilisation et la distribution. Les principales raisons évoquées pour expliquer ce surcoût sont les suivantes : nombre réduit de portes sensibilisées à l'heure; plus faible disponibilité de travailleurs (étudiants non disponibles) et conditions de travail exigeantes donc salaire compétitif nécessaire.

De plus, l'arrondissement désire profiter de l'occasion pour implanter les 2 240 unités d'occupation réparties dans les 116 immeubles de 16 à 20 logements aux mêmes coûts unitaires, soit 4,00 $ pour la sensibilisation et 3,90 $ pour la distribution des outils de collecte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification du contrat entraînera un coût additionnel de 59 019 $ toutes taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $. Voir la nouvelle répartition du coût à la section « Contrat modifié » ci-dessous :

Contrat initial	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	28 750 $	86 251 $	38 641 $	31 294 $	184 936 $
Distribution	- $	112 126 $	37 394 $	30 285 $	179 805 $
Total taxes incluses	**28 750 $**	**198 377 $**	**76 035 $**	**61 579 $**	**364 742 $**

Contrat modifié	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	28 750 $	86 251 $	99 573 $	- $	214 574 $
Distribution	- $	112 126 $	97 060 $	- $	209 186 $

Total taxes incluses	**28 750 $**	**198 377 $**	**196 633 $**	**- $**	**423 761 $**

Coût additionnel	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	- $	- $	60 932 $	(31 294) $	29 638 $
Distribution	- $	- $	59 666 $	(30 285) $	29 381 $
Total taxes incluses	**- $**	**- $**	**120 598 $**	**(61 579) $**	**59 019 $**

Le détail du calcul est dans la pièce jointe « Aspect financier ».

Le coût de la distribution de 97 060 $ pour l'année 2018 sera financé par le règlement d'emprunt (12 M$) mentionné au dossier CM15 0681 à même le budget de fonctionnement au poste des achats de biens non capitalisés du Service de l'environnement.

Un budget additionnel de 50 000 $ taxe nette et un transfert budgétaire du Service des communications vers le Service de l'environnement ont été considérés lors de la confection du budget 2018 afin de financer le coût de la sensibilisation (99 573 $).

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles, au poste budgétaire publicité, communication et frais de représentation.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du service de collecte des résidus alimentaires par la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins* , inscrite au plan d'action de l'administration dans le document *Montréal Durable 2016-2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent environ 47 % des matières résiduelles à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR).

La poursuite de la *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires - 2015-2019* présentée en août 2015 permettra la réalisation de cet objectif.

Si la dépense additionnelle n'est pas octroyée, le service de collecte des résidus alimentaires pour les secteurs concernés sera implanté en avril 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La campagne de communication 2018 visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires est en préparation par le Service des communications.
L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal réalisera des communications de proximité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la dépense supplémentaire par le Conseil municipal : décembre 2017.
Début de la dépense supplémentaire : janvier 2018.
Fin de la dépense supplémentaire : juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Guy OUELLET, 30 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-0161
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-22

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des matières résiduelles

Tél : 514 872-8878
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE

Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2017-12-01

Coût du contrat pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs
Implantation du service de collecte des résidus alimentaires
Pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal 2016 - 2019

	Contrat initial - 1 à 15 unités				
Description	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	23 815 $	71 445 $	32 008 $	25 922 $	153 190 $
Contingence de 5 %	1 191 $	3 572 $	1 600 $	1 296 $	7 659 $
Sous-total - avant taxes	25 006 $	75 017 $	33 608 $	27 218 $	160 849 $
Sous-total - taxes incluses	**28 750 $**	**86 251 $**	**38 641 $**	**31 294 $**	**184 936 $**
Sous-total - taxe nette	**26 253 $**	**78 759 $**	**35 284 $**	**28 576 $**	**168 872 $**
Distribution	- $	92 879 $	30 975 $	25 086 $	148 940 $
Contingence de 5 %	- $	4 644 $	1 549 $	1 254 $	7 447 $
Sous-total - avant taxes	- $	97 522 $	32 524 $	26 340 $	156 386 $
Sous-total - taxes incluses	**- $**	**112 126 $**	**37 394 $**	**30 285 $**	**179 805 $**
Sous-total - taxe nette	**- $**	**102 386 $**	**34 146 $**	**27 654 $**	**164 186 $**
Grand total - taxes incluses	**28 750 $**	**198 377 $**	**76 035 $**	**61 579 $**	**364 742 $**
Grand total - taxe nette	**26 253 $**	**181 145 $**	**69 430 $**	**56 230 $**	**333 058 $**

	Contrat modifié avec l'option de devancement de 1 à 15 unités et l'ajout de 16 à 20 unités				
Description	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	23 815 $	71 445 $	83 708 $		178 968 $
Contingence de 5 % - contrat initial	1 191 $	3 572 $	2 896 $	- $	7 659 $
Sous-total - avant taxes	25 006 $	75 017 $	86 604 $	- $	186 627 $
Sous-total - taxes incluses	**28 750 $**	**86 251 $**	**99 573 $**	**- $**	**214 574 $**
Sous-total - taxe nette	**26 253 $**	**78 759 $**	**90 923 $**	**- $**	**195 935 $**
Distribution	- $	92 879 $	81 615 $		174 494 $
Contingence de 5 % - contral initial	- $	4 644 $	2 803 $	- $	7 447 $
Sous-total - avant taxes	- $	97 522 $	84 418 $	- $	181 941 $
Sous-total - taxes incluses	**- $**	**112 126 $**	**97 060 $**	**- $**	**209 186 $**
Sous-total - taxe nette	**- $**	**102 386 $**	**88 629 $**	**- $**	**191 015 $**
Grand total - taxes incluses	**28 750 $**	**198 377 $**	**196 633 $**	**- $**	**423 761 $**
Grand total - taxe nette	**26 253 $**	**181 145 $**	**179 552 $**	**- $**	**386 950 $**

	Coût additionnel				
Description	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**Total**
Sensibilisation	- $	- $	51 701 $	(25 922) $	25 778 $
Contingence de 5 % - contrat initial	- $	- $	1 296 $	(1 296) $	(0) $
Sous-total - avant taxes	- $	- $	52 996 $	(27 218) $	25 778 $
Sous-total - taxes incluses	**- $**	**- $**	**60 932 $**	**(31 294) $**	**29 638 $**
Sous-total - taxe nette	**- $**	**- $**	**55 639 $**	**(28 576) $**	**27 063 $**
Distribution	- $	- $	50 640 $	(25 086) $	25 554 $
Contingence de 5 % - contrat initial	- $	- $	1 254 $	(1 254) $	(0) $
Sous-total - avant taxes	- $	- $	51 895 $	(26 340) $	25 554 $
Sous-total - taxes incluses	**- $**	**- $**	**59 666 $**	**(30 285) $**	**29 381 $**
Sous-total - taxe nette	**- $**	**- $**	**54 483 $**	**(27 654) $**	**26 829 $**
Grand total - taxes incluses	**- $**	**- $**	**120 598 $**	**(61 579) $**	**59 019 $**
Grand total - taxe nette	**- $**	**- $**	**110 122 $**	**(56 230) $**	**53 892 $**

Imputation comptable distribution : 6101.7715055.802703.04331.57402.000000.0000.158667.000000.99000.00000
Imputation comptable sensibilisation: 2101.0010000.103314.04331.53801.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1172621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 59 019 $, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 $ à 423 761 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1172621004_Info_comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-24

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052
Division : Direction du conseil et du soutien financier- Point de service Eau-Environnement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1172591001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions entre la Ville et Atelier Entremise afin de soutenir la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire - convention de soutien financier (155 500 $, taxes incluses) et convention de prêt de locaux (à titre gratuit d'une valeur de 126 220 $) dans un immeuble situé au 204-206 rue Young - Autoriser une dépense totale de 192 532,80 $, taxes incluses)

Recommandation :

1. d'autoriser une dépense de 192 532,80 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet Laboratoire transitoire, initiative de collaboration de quatre partenaires principaux, Atelier Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS), la Fondation de la famille J.W. McConnell et la Ville de Montréal en vue d'explorer des outils d'occupation transitoire à travers des projets pilotes;

2. d'approuver à cet effet un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Atelier Entremise, pour un montant de 155 500 $, taxes incluses, pour la réalisation des activités de développement et de mise en oeuvre du Laboratoire transitoire incluant la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire ainsi que la sécurisation des locaux;

3. d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal met à la disposition de l'organise Atelier Entremise, à titre gratuit, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2019, une partie d'un bâtiment municipal situé au 204-206 de la rue Young, d'une superficie d'environ 1 066 m^2, à des fins d'occupation temporaire pour le premier projet pilote du Laboratoire transitoire;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-05 11:18

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1172591001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions entre la Ville et Atelier Entremise afin de soutenir la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017 -2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire - convention de soutien financier (155 500 $, taxes incluses) et convention de prêt de locaux (à titre gratuit d'une valeur de 126 220 $) dans un immeuble situé au 204-206 rue Young - Autoriser une dépense totale de 192 532,80 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Les usages transitoires s'inscrivent dans l'émergence de nouvelles pratiques en urbanisme. Identifiés dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 comme une stratégie privilégiée de conservation et de requalification des immeubles vacants tant publics, y compris municipaux, que privés, ils s'appuient sur des collaborations et favorisent des apprentissages collectifs et des partages de ressources. Ce sont autant d'éléments qui ont été mis en lumière lors du Symposium Montréal Transitoire organisé en collaboration avec l'OBNL Atelier Entremise, en janvier dernier, ainsi que dans l'Avis du Conseil jeunesse sur la valorisation des espaces vacants, déposé en août 2017. De même, la Stratégie centre-ville adoptée au même moment reconnaît l'intérêt de ces nouvelles pratiques.
Le Plan d'action en patrimoine prévoit la mise sur pied d'un chantier sur les usages transitoires. Dans ce cadre, la Ville s'est engagée comme partenaire de l'initiative Laboratoire transitoire, avec trois partenaires principaux : Atelier Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS) et Cities for People (Fondation de la famille J.W. McConnell). Cette initiative vise à accélérer l'émergence de l'urbanisme transitoire dans les locaux vacants de la métropole, tout en facilitant la création de nouveaux espaces civiques et collaboratifs.

Le Laboratoire transitoire vise notamment à ancrer à Montréal le déploiement par la MIS du Programme Ville d'avenir (*Future Cities)* de la Fondation McConnell. Cette dernière soutient financièrement, pour une somme de 3,2 M$, la mise en place d'un réseau pancanadien d'innovation sociale, qui s'articule autour de deux pôles établis respectivement à Toronto et à Montréal. À Montréal, siège social de la Fondation, cette dernière investira un montant additionnel de 600 000$ en microfinancement des projets qui émergeront dans le cadre du Laboratoire. Par l'implication d'une grande variété de collaborateurs possibles, le Laboratoire transitoire qui prendra la forme de trois projets d'occupation temporaire mixte d'une durée minimale de six mois chacun, mettra en place un véritable incubateur d'innovation sociale qui aura un impact structurant sur les milieux urbains environnants. Il s'agit d'une opération ambitieuse qui pourra servir de modèle d'implantation de ces pratiques émergentes à l'échelle nationale et internationale.

Atelier Entremise est un organisme à but non lucratif qui a été créé pour développer et implanter les pratiques d'usages temporaires et transitoires dans des bâtiments vacants et sous-utilisés; il vise ainsi à rendre accessibles des espaces vacants délaissés ou en attente d'une vocation, minimisant les risques pour les propriétaires et les communautés environnantes, tout en accompagnant des groupes locaux variés dans la cocréation d'usages transitoires mixtes à prix modique.

La Ville souhaite accompagner le développement et la mise en oeuvre de ces nouvelles pratiques d'urbanisme transitoire de plusieurs façons. Elle souhaite participer à l'amorce de la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire en :

- accordant à l'OBNL Atelier Entremise un soutien financier d'un montant de 155 500 $, incluant les taxes, pour le développement et la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire et pour permettre à Atelier Entremise de faire les travaux de sécurisation des locaux prêtés de façon à lui permettre d'accomplir sa mission et de réaliser le premier projet pilote. Il s'agit de la première contribution à titre de soutien financier que la Ville octroie à Atelier Entremise.
- soutenant directement la réalisation du premier projet pilote, en prêtant à titre gratuit à Atelier Entremise un espace de 1 066 m^2 dans un immeuble municipal situé au 204-206 de la rue Young.

Deux projets de conventions, joints à l'intervention du Service des affaires juridiques, précisent les modalités de cette participation de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA174069001: bail pour le fourgon du SPVM
CM17 1028 : adoption du Plan d'action en patrimoine 2017-2022

DESCRIPTION

Le premier projet pilote occupera un bâtiment situé au 204-206 de la rue Young dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. En choisissant un bâtiment municipal, la Ville affirme ainsi le rôle de leader et de propriétaire exemplaire qu'elle s’est engagée à jouer dans le Plan d’action en patrimoine. Pour l'assister dans l'amorce de cette démarche, la Ville a confié à Atelier Entremise une étude de faisabilité pour la réalisation de l'occupation temporaire du bâtiment choisi.
L'impact réel du projet, qui découle tant de la programmation des activités que de l'occupation du lieu, se mesure aux plans urbain, environnemental, social, communautaire et économique.

Le scénario contractuel retenu est conçu en fonction des caractéristiques particulières de ce premier projet pilote, qui ont trait aux éléments suivants :

- L'immeuble, stratégiquement localisé dans le quartier Griffintown, au coeur du Quartier de l'innovation (QI), a été choisi par les partenaires comme un site favorable à la création d'un environnement d'accueil et de support à la dynamique sociale et communautaire locale dans un secteur qui profitera grandement de l'effet structurant qu'aura le projet. Il accueillera des occupants qui seront choisis dans le cadre d'appels de candidatures menés tant par Atelier Entremise que par la MIS.
- L'immeuble, dont la vocation d'origine est industrielle, est propice aux ateliers de travail qui se dérouleront dans le cadre de l'occupation. De plus, le fait qu'il sera éventuellement démoli réduit les contraintes d'aménagement.

- Le projet permet l'exploitation d'un actif municipal sous-utilisé (partiellement occupé à des fins d'entreposage par les services municipaux) en attente du projet de remplacement d'habitation sociale.
- Il représente une occasion d'amorcer avec l'ensemble des parties prenantes le développement des outils et des instruments qui assureront la mise en oeuvre des projets pilotes.
- La participation de la Ville ne concerne pas que la mise à disposition du lieu, mais s'étend également à l'accompagnement du programme d'urbanisme transitoire qui favorisera l'émergence et l'incubation de divers projets d'innovation sociale.

La convention de soutien financier

Par la convention de soutien financier, la Ville contribue activement à la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire. Outre le soutien des partenaires, Atelier Entremise recevra également une contribution financière de 45 000 $ du FIRM (Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole).

L'aide financière de la Ville dans le cadre de la convention de soutien financier prend deux formes :

- le versement d'une somme de cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars (155 500 $), incluant les taxes, à l'OBNL Atelier Entremise à compter de la signature de la convention de soutien financier, affectée aux deux volets du Projet soit à la réalisation des activités de développement et de mise en oeuvre du Laboratoire transitoire qui couvriront les dimensions suivantes : la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire ainsi qu'à la sécurisation des locaux dont Atelier Entremise a besoin pour réaliser le Projet; cette somme représente 19,6% du budget global du Projet à ce jour;

- Un ensemble de travaux de sécurisation doivent être effectués pour permettre l'occupation des lieux prêtés aux fins du Laboratoire transitoire; notamment dans la partie nord qui demeurera occupée par la Ville. Les travaux consistent en un ensemble de réparations diverses apportées aux structures et aux systèmes existants qui comprennent entre autres : des réfections à la toiture et des interventions sur les systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air. Ces travaux sont requis pour permettre une occupation sécuritaire du bâtiment. Le montant des travaux est inclus dans le soutien financier de 155 500 $.
- Atelier Entremise devra obtenir tout les permis et certificats requis avant d'entreprendre les travaux et d'occuper le bâtiment.

- l'avantage consenti correspondant à un prêt à titre gratuit d'un espace dans un bâtiment municipal, dont la juste valeur marchande est estimée à 126 220 $ par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour l'ensemble de la période d'occupation, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

La convention de prêt de locaux

La convention de prêt de locaux prévoit les éléments suivants :

- Une partie de l'immeuble situé au 204-206 de la rue Young, d'une superficie de 1 066 m^2 et désignée comme les lieux prêtés, sera mise à la disposition de l'OBNL Atelier Entremise à titre gratuit aux fins de son occupation temporaire pour le premier projet pilote du Laboratoire transitoire.

- Cette convention entrera en vigueur au moment de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2019.
- L'immeuble est un édifice industriel comportant une partie bureau ainsi que des aires ouvertes destinées à la production et à l'entreposage. La Ville, qui occupe actuellement l'immeuble à des fins d'entreposage pour différents services municipaux, demeurera occupante d'une partie de l'immeuble et y concentrera ses activités d'entreposage.
- Atelier Entremise pourra réaliser des travaux d'aménagement intérieur qui auront un caractère léger et réversible pour recevoir les diverses activités du programme d'occupation transitoire et il devra libérer les lieux au terme de l'occupation.
- Les coûts d'énergie de l'immeuble sera prise en charge par Atelier Entremise. Toutefois, la Ville s'engage à assumer une partie de ces coûts d'énergie, soit la partie des coûts qui correspond à la consommation de base, telle qu'établie pour l'année de référence de l'Étude de conciliation énergétique de PG énergie, jointe en Annexe 2 de la convention.

JUSTIFICATION

Le Laboratoire transitoire participe à la mise en oeuvre du Plan d'action en patrimoine 2017-2022 qui prévoit également la mise en place d'un chantier sur les usages transitoires.
Le premier projet de l'initiative Laboratoire transitoire permet notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- exploiter l'inoccupation du tissu urbain existant en priorisant un bâtiment municipal;
- favoriser le développement de ces pratiques par la mise en place d'un environnement montréalais favorable à l'expérimentation à travers des projets d'occupation temporaire;
- contribuer au développement des nouveaux outils : prototypes, encadrement contractuel et réglementaire, programmation, communication, financement, gestion, mesure d'impacts;
- favoriser la réparation urbaine en priorisant des sites d'intervention à fort potentiel d'impact social et communautaire;
- s'inscrire dans les nouveaux contextes d'innovation sociale : les communautés de propriétaires et de chercheurs d'espaces, les partenaires privés, publics et philanthropiques, les occupants qui seront autant d'acteurs d'innovation sociale;
- contribuer à diffuser et à transposer les apprentissages tant internationaux que locaux en matière d'usages transitoires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- valeur de l'avantage consenti correspondant au loyer à titre gratuit : 126 220$ (SGPI);
- partage des coûts d'énergie du bâtiment selon la méthodologie de conciliation énergétique :

- consommation de base annuelle: le montant de 18 516,40 $, taxes incluses, est établi en fonction de la consommation réelle pour l'année de référence (août 2016 à septembre 2017)

(budget du SMVT);

- consommation excédentaire : à la charge d'Atelier Entremise;

- soutien financier de 155 500 $: 135 500 $, incluant les taxes, en 2018 et 20 000 $ incluant les taxes en 2019 (budget de fonctionnement du SMVT);

- coût associé à la relocalisation du fourgon du SPVM : location d'un espace pour la durée du projet, soit du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2019: 24 432,19 $, taxes incluses (virement de crédits en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme du SMVT vers le SGPI)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets pilotes qui seront réalisés dans le cadre du Laboratoire transitoire s'inscrivent pleinement dans une approche de gestion durable de la ville. Ils permettront non seulement d'exploiter la période d'inoccupation des bâtiments afin d'en assurer la conservation mais ils pourront également contribuer à la requalification et à la régénération des milieux dans lesquels ils seront réalisés par la création de contextes favorables à l'inclusion et à l'innovation sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville doit approuver les projets de conventions à la séance du conseil municipal du 11 décembre.
En avril 2017, la Ville avait annoncé aux partenaires qu'un bâtiment municipal serait disponible pour son occupation temporaire à l'automne 2017. La MIS et la Fondation de la famille J.W. McConnell ont planifié la réalisation du premier projet pilote sur la base de cet engagement. Le report de cet échéancier mettra en péril le projet par le retrait d'un financement philanthropique important. Le projet marque la première collaboration formelle entre la Ville et la Fondation McConnell.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention de contribution financière prévoit que les parties devront s'entendre sur les activités de communications entourant le projet pilote.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 6 décembre 2017
Conseil municipal : le 11 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Louis-Henri BOURQUE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 24 novembre 2017
Louis-Henri BOURQUE, 24 novembre 2017
Francine FORTIN, 24 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élaine M GAUTHIER
Conseillère) en aménagement
avec la collaboration de Mireille SOUCY,
conseillère en aménagement

Tél : 514 872-8399
Télécop. : 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-22

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514 872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2017-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2017-12-05

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

imm_id: 10606

N° DOSSIER :

N° CODE : **31H05-005-7871-05**

Localisation :
Au NORD de la rue WELLINGTON, de la rue MURRAY à la rue YOUNG

Arrondissement :
(20) Le Sud-Ouest

Adresse :
99999 rue Young

Nom de l'immeuble :

Description générale

Catégorie : FI = Fins industrielles
Vocation : Bâtiment industriel 1 étage
Développable : À analyser
Plan d'action : À déterminer

Évaluation municipale

Terrain :	1,095,600.00$
Bâtiment :	169,200.00$
Totale :	1,264,800.00$

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage :	193,01
Profondeur :	193,67
Superficie :	37201.28

Éléments significatifs

- [X] égout
- [X] aqueduc
- [X] gaz
- [X] électricité aérienne
- [ ] électricité sous-terraine
- [X] rue asphaltée
- [X] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
01128833	01-280	Autre (zonage multiple)	9m	60m	N/A	N/A	N/A	3474	N/A

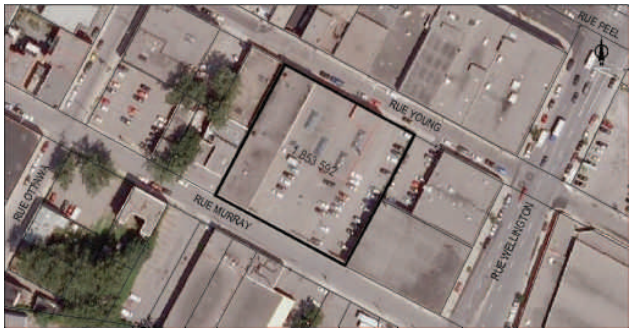

Informations complémentaires

Date de mise à jour :
2014-12-11 14:20:03

Date d'impression :
26-10-2017

Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1172591001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Approuver les projets de conventions entre la Ville et Atelier Entremise afin de soutenir la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017 -2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire - convention de soutien financier (155 500 $, taxes incluses) et convention de prêt de locaux (à titre gratuit d'une valeur de 126 220 $) dans un immeuble situé au 204-206 rue Young - Autoriser une dépense totale de 192 532,80 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant leur validité et à leur forme, les conventions ci-jointes.

FICHIERS JOINTS

Convention de contribution financière.pdf

Convention de prêt de locaux.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-05

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
LE 5 DEC. 2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e^ Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : R121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après la « **Ville** »

ET : **ATELIER ENTREMISE**, organisme à but non lucratif (OBNL), ayant sa principale place d'affaires au 5605, avenue de Gaspé #106, Montréal, Québec, H2T 2A4, agissant et représenté par Mallory Wilson, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 743316929
N° d'inscription TVQ : 1223831261

ci-après l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** »;

ATTENDU QUE la Ville est préoccupée du sort des bâtiments vacants, notamment patrimoniaux, et qu'elle souhaite déployer des moyens pour tirer partie de l'inoccupation de ces bâtiments;

ATTENDU QUE les usages transitoires représentent une stratégie prometteuse de conservation et de requalification des bâtiments vacants ou sous-utilisés;

ATTENDU QUE la Ville, pour sensibiliser le milieu montréalais à ces pratiques émergentes, a organisé, en collaboration avec l'Organisme, le Symposium Montréal transitoire en janvier 2017;

ATTENDU QUE le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville (le « Plan d'action ») reconnaît l'intérêt des usages transitoires à plusieurs égards et souhaite en explorer le potentiel, tant dans les actions que par la création d'un chantier de réflexion, ainsi qu'à travers la réalisation du projet de Laboratoire transitoire (le « Projet »);

ATTENDU QUE la Ville annonce, dans le Plan d'action, qu'elle entend renouveler son approche en patrimoine, en misant sur les collaborations et en développant de nouveaux outils de connaissance et d'intervention ancrés dans le contexte montréalais et en favorisant l'expérimentation et l'amélioration continue au travers d'actions qui répondent à des besoins concrets;

ATTENDU QUE les Parties, dans leurs actions respectives, favorisent une approche de collaboration avec une communauté élargie, regroupant notamment des fondations, des entreprises, des citoyens, des organismes communautaires, des institutions

d'enseignement et de formation et les gouvernements, en vue de développer une culture d'innovation sociale à travers des démarches d'urbanisme transitoire;

ATTENDU QUE l'Organisme a été créé afin de développer et d'implanter ces pratiques émergentes d'utilisation temporaire d'espaces vacants ou sous-utilisés à des fins de valorisation de ces lieux par des occupations mixtes contribuant à ces contextes d'innovation et d'inclusion sociale;

ATTENDU QUE le Projet est la première initiative de collaboration entre les Parties, conjointement avec l'OBNL la Maison de l'innovation sociale (la « MIS ») et la Fondation de la famille J.W. McConnell, dans le cadre du programme Ville d'avenir (le « Programme »), et vise à explorer des approches et des outils nouveaux d'occupation transitoire à travers trois projets pilotes réalisés sur le territoire montréalais;

ATTENDU QUE de cette façon, le Projet contribue au développement des capacités de régénération sociale du milieu local en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale, qui recouvrent de nouvelles idées, approches ou interventions, de nouveaux services, produits ou projets de législation et types d'organisations répondant adéquatement et durablement aux problématiques actuelles, et dont la portée est potentiellement transformatrice et systémique;

ATTENDU QUE l'Organisme et la MIS mettront en place un environnement d'incubation de projets d'innovation sociale autour des thématiques du Programme;

ATTENDU QUE le Projet repose notamment sur l'offre de locaux temporaires à prix modique à des personnes, notamment des étudiants et des artistes, à la recherche d'espaces abordables pour travailler, créer et démarrer des projets;

ATTENDU QUE l'Organisme reçoit un soutien financier provenant d'autres bailleurs de fonds publics et privés, tels que Le Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM) et la Fondation de la famille J.W McConnell pour la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à la mission de l'Organisme afin de lui permettre de réaliser ses activités dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du Projet;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de soutien financier (la « Convention »), prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante des présentes. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Laboratoire transitoire» : le Laboratoire transitoire, qui est une initiative portée par quatre partenaires, dont la Ville, et qui vise à promouvoir, soutenir et développer l'innovation sociale dans des contextes d'occupations transitoires de bâtiments vacants ou sous-utilisés. Le Laboratoire transitoire se divise en trois projets pilotes, dont celui de l'immeuble situé sur la rue Young, et il implique différents volets, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 1;

2.4 « **Projet** » : Le Projet de Laboratoire transitoire et le projet pilote concernant l'immeuble situé sur la rue Young, étant le premier des trois projets pilotes, le tout étant plus amplement détaillé à l'Annexe 1 des présentes.

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre

MCV

document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.7 « Responsable » : le Directeur du Service de la mise en valeur du territoire ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « Unité administrative » : Service de la mise en valeur du territoire (SMVT).

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention établit les modalités de l'aide financière versée par la Ville à l'Organisme dans la réalisation de ses activités de développement et de mise en œuvre du Projet relativement aux aspects suivants : la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement. Ce Projet d'innovation sociale se fait dans le contexte d'une collaboration étroite de l'Organisme avec les partenaires principaux que sont la Ville, la MIS et la Fondation de la famille J.W. McConnell, auxquels se joindront d'autres collaborateurs qui participeront à la réalisation des différents volets du programme du Projet à travers les projets pilotes.

L'aide financière prend deux formes :

- le prêt, par la Ville à l'Organisme, à titre gratuit, des locaux situés au 204-206, rue Young, dont la juste valeur marchande est estimée à cent vingt-six mille deux cent vingt dollars (126 220,00 $); le contrat de prêt sera présenté au conseil municipal pour approbation au même moment que la présente Convention;

- le versement d'une somme maximale de cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars (155 500,00 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux modalités établies dans la présente Convention.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 affecter la somme versée en subvention exclusivement aux fins mentionnées à l' Annexe 1, suivant la ventilation qui est prévue pour chacun des volets du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1;

MCV

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 janvier de chaque année à compter de 2019 et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2018 pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 pour la deuxième année.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

MCV

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

Lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal ou par le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal ou du comité exécutif selon le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinquante-cinq mille cinq cent dollars (155 500,00 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation des différents volets du Projet conformément à l'Annexe 1.

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- une somme maximale de cent trente cinq mille cinq cents dollars (135 500 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention;

MCV

le solde maximal de vingt mille dollars (20 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du rapport des activités menées au cours de l'année 2018 relativement à la mise en œuvre du Projet, à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.2 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de chacun des volets du Projet selon la répartition prévue à l'Annexe 1. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'un ou l'autre des volets du Projet ne requiert plus la somme maximale allouée pour chacun des volets.

5.3 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

MCV

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

MCV

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5605, avenue de Gaspé #106, Montréal, Québec, H2T 2A4 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mallory Wilson, directrice des finances et du patrimoine. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 6^{e} étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2017

ATELIER ENTREMISE

Par : _____
Mallory Wilson

Le e jour de 2017

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour du mois de 2017 (Résolution CM).

MCV

Annexe 1 Présentation du Projet

Annexe 2 Protocole de visibilité

MCV

Annexe 1

Laboratoire _transitoire

Le Soutien financier de la Ville porte sur deux volets de la mise en oeuvre de l'initiative Laboratoire transitoire. D'une part dans le cadre du volet 1, la Ville apporte une contribution financière à la réalisation des activités de développement et de mise en oeuvre du Laboratoire transitoire en regard des dimensions suivantes : la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire. D'autre part, dans un volet 2, la Ville contribue à la réalisation des travaux de sécurisation requis pour permettre l'occupation de l'immeuble de la rue Young pour les fins du premier projet pilote. Ces travaux s'étendent à l'ensemble de l'immeuble.

Volet 1
Présentation de l'initiative Laboratoire transitoire

Laboratoire transitoire est la première initiative de collaboration entre les Parties, conjointement avec l'OBNL la Maison de l'innovation sociale (« MIS ») et la Fondation de la famille J.W. McConnell, dans le cadre du programme Ville d'avenir, en vue d'explorer des approches et des outils nouveaux d'occupation transitoire à travers des projets pilotes réalisés sur le territoire montréalais, tout en facilitant la création de nouveaux espaces civiques collaboratifs.

Laboratoire transitoire permettra, par la réalisation de premières expériences en contexte montréalais, de jeter les bases de la pratique d'occupation temporaire et transitoire et de réfléchir aux encadrements et incitatifs à développer et à mettre en place pour faciliter sa mise à l'échelle. Les partenaires pourront donc mieux cibler les modèles et les outils à préconiser pour Montréal, et les réalisations serviront de références pour d'autres villes à l'échelle nationale et internationale.

Les divers enjeux du Projet concernent principalement :

- l'élaboration d'une vision de déploiement des pratiques d'occupation transitoire sur le territoire montréalais, pour les prochaines années (mise à l'échelle), à partir de l'apprentissage tiré des projets pilotes ;
- le développement, grâce à la collaboration et au soutien des acteurs concernés, de la boîte à outils permettant la réalisation des projets d'occupation temporaire aux plans de la gestion, de l'aménagement, de l'animation, de l'occupation et du financement ;
- l'amélioration continue du modèle au fil des projets pilotes.

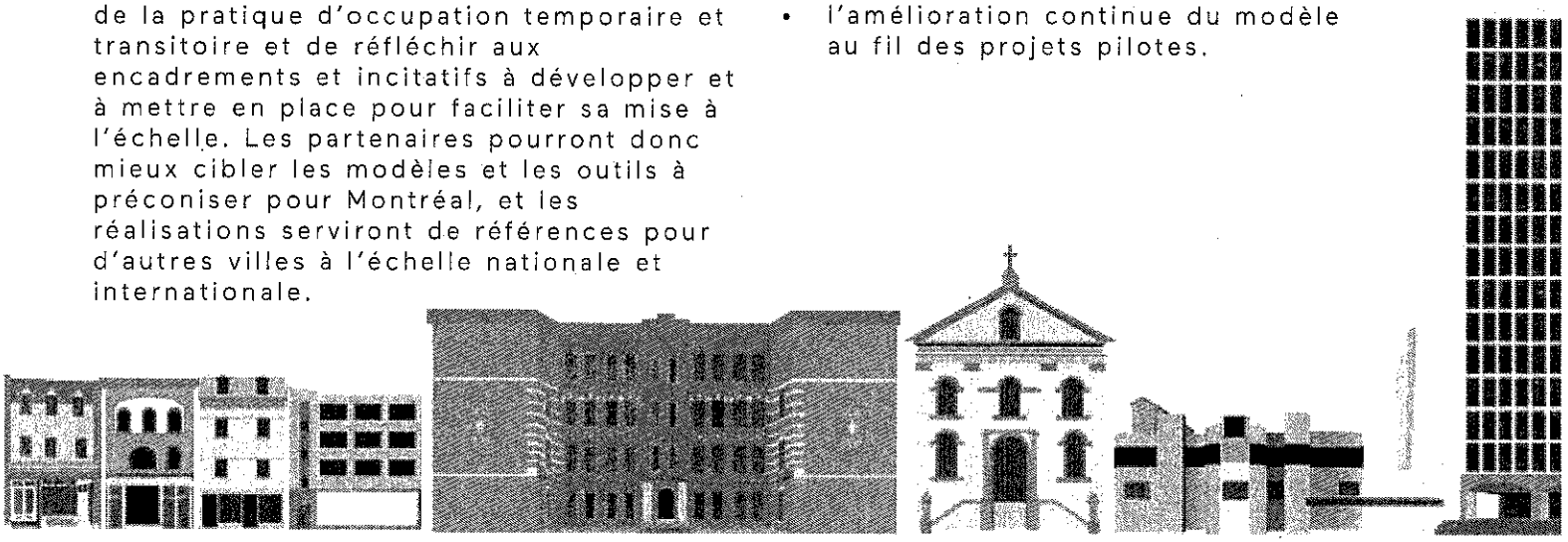

entremise Montréal MIS MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE DES VILLES POUR TOUS CITIES FOR PEOPLE

Objectifs

- Documenter les projets pilotes, autant le travail de mise en oeuvre que les occupations,
- Évaluer, de manière évolutive et en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels et/ou académiques, les projets pilotes issus du Laboratoire transitoire, selon la perspective des occupants, des propriétaires et du bâtiment
- Modifier et adapter le fonctionnement des projets, et même suggérer si nécessaire de mettre fin à un projet, en fonction de l'évaluation qui sera réalisée auprès des occupants et des partenaires
- Mettre en place un plan stratégique des actions à déployer pour l'avancement et la mise à l'échelle des pratiques d'urbanisme transitoire à Montréal
- Organiser régulièrement des rencontres de suivis avec les quatres partenaires principaux et faciliter les discussions et l'atteinte des objectifs de chacun d'eux
- Rencontrer les principaux acteurs du territoire, impactés indirectement par les projets pilotes, de manière à créer un sentiment de solidarité autour des initiatives de Laboratoire transitoire
- Faire des suivis hebdomadaires des avancées et de la coordination auprès de la Division du patrimoine lors de la rencontre prévue à cet effet
- Communiquer à la Division du patrimoine le travail du développement du modèle d'affaires et des outils financiers étudiés par l'Organisme dans le cadre de ses activités

Principaux résultats escomptés :

- Un rapport d'activités annuel de l'Organisme précisant les résultats atteints en regard des objectifs du Projet, comprenant:
  - Une cartographie de l'écosystème social des projets pilotes
  - Un résumé des données colligées par l'Organisme dans le processus
  - Les résultats de l'évaluation évolutive réalisée en collaboration avec un représentant du milieu académique
- Une boîte à outils préliminaire, comprenant:
  - Une grille d'analyse utilisant une méthodologie approuvée pour faciliter la comparaison entre les projets
  - Une visualisation du processus d'évaluation
  - Une série de recommandations pour la Ville de Montréal
  - Un portrait visuel des principaux défis à surmonter dans la création d'un cadre adapté aux usages transitoires pour la Ville de Montréal
- Le plan d'affaires mis à jour de l'Organisme pour l'année en cours (confidentiel) comprenant:
  - Toute autre visualisation d'apprentissage ou de chartes créées à partir du processus de développement de la gouvernance, des affaires et des opérations de l'Organisme
- Procès verbaux des rencontres entre les Parties et archivage des prises de décisions du partenariat, sur demande

Volet 2
Projet pilote de la rue Young

Les projets de type laboratoire, qui permettront d'atteindre les objectifs du Programme Ville d'avenir, pourront prendre différentes formes et évoluer en cours de réalisation. Certains des espaces seront dotés d'aménagements particuliers permettant de maximiser la qualité des interactions entre les différentes parties prenantes sur les thématiques abordées (stations de réalité virtuelle, espaces de prototypage, plateformes collaboratives, etc.). Des appels à projets au sein de l'écosystème d'innovation sociale montréalais permettront d'établir une programmation collective de concert avec des organisations ayant des expertises per tinentes en regard des thématiques et des studios du programme Ville d'avenir. Les studios permettront d'aborder une série de thématiques, par exemple: la gouvernance urbaine, la participation citoyenne, l'infrastructure, et l'innovation financière.

Dans le cadre du premier projet pilote, deux programmations se complèteront. Aux occupants qui seront choisis dans le contexte de la programmation structurée qui sera du ressort de la MIS, s'ajouteront d'autres occupants, choisis par un comité de sélection mis sur pied par Entremise, qui pourront se greffer plus librement aux activités des studios.

Un ensemble de travaux de sécurisation doivent être effectués pour permettre l'occupation temporaire de l'immeuble du 204-206 Young, tels qu'identifiés sur les documents préparés par les professionnels en pages suivantes. Entremise réalisera les travaux dans la partie de l'immeuble qu'il occupera et la Ville lui confiera de gré à gré l'exécution des travaux dans la partie de l'immeuble qu'elle conservera pour son usage.

Entremise présentera à la Ville l'ensemble des pièces justificatives afférentes à ces travaux de sécurisation.

Calendrier sommaire:

- Rapport d'activités: janvier 2019 et janvier 2020
- Plan d'affaires: juin 2018 et juin 2019
- Boîtes à outils: décembre 2018 et décembre 2019
- Procès verbaux: décembre 2018 et décembre 2019

Plan du financement de l'Organisme

Détail du soutien de la Ville de Montréal
Pour la durée du terme se terminant le 31 décembre 2019

Dépenses	par an	total	Contribution VdM	% du total
Volet 1				
Salaires et charges salariales	238,428.00	476,856.00	$42,000.00	17.62%
Frais d'administration	14,351.00	28,702.00	$1,000.00	6.97%
Communications et design graphique	8,304.00	16,608.00	$2,000.00	24.08%
Projet Young - Operations (Entretien, services)	88,121.94	176,243.88	$15,000.00	17.02%
Volet 2				
Projet Young - Travaux de sécurisation (2018)	95,543.46	95,543.46	$95,500.00	99.95%
Grand total	$444,748.40	$793,953.34	$155,500.00	19.59%

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les

documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Annexe 1

Laboratoire _transitoire

Le Soutien financier de la Ville porte sur deux volets de la mise en oeuvre de l'initiative Laboratoire transitoire. D'une part dans le cadre du volet 1, la Ville apporte une contribution financière à la réalisation des activités de développement et de mise en oeuvre du Laboratoire transitoire en regard des dimensions suivantes : la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire. D'autre part, dans un volet 2, la Ville contribue à la réalisation des travaux de sécurisation requis pour permettre l'occupation de l'immeuble de la rue Young pour les fins du premier projet pilote. Ces travaux s'étendent à l'ensemble de l'immeuble.

Volet 1
Présentation de l'initiative Laboratoire transitoire

Laboratoire transitoire est la première initiative de collaboration entre les Parties, conjointement avec l'OBNL la Maison de l'innovation sociale (« MIS ») et la Fondation de la famille J.W. McConnell, dans le cadre du programme Ville d'avenir, en vue d'explorer des approches et des outils nouveaux d'occupation transitoire à travers des projets pilotes réalisés sur le territoire montréalais, tout en facilitant la création de nouveaux espaces civiques collaboratifs.

Laboratoire transitoire permettra, par la réalisation de premières expériences en contexte montréalais, de jeter les bases de la pratique d'occupation temporaire et transitoire et de réfléchir aux encadrements et incitatifs à développer et à mettre en place pour faciliter sa mise à l'échelle. Les partenaires pourront donc mieux cibler les modèles et les outils à préconiser pour Montréal, et les réalisations serviront de références pour d'autres villes à l'échelle nationale et internationale.

Les divers enjeux du Projet concernent principalement :

- l'élaboration d'une vision de déploiement des pratiques d'occupation transitoire sur le territoire montréalais, pour les prochaines années (mise à l'échelle), à partir de l'apprentissage tiré des projets pilotes ;
- le développement, grâce à la collaboration et au soutien des acteurs concernés, de la boîte à outils permettant la réalisation des projets d'occupation temporaire aux plans de la gestion, de l'aménagement, de l'animation, de l'occupation et du financement ;
- l'amélioration continue du modèle au fil des projets pilotes.

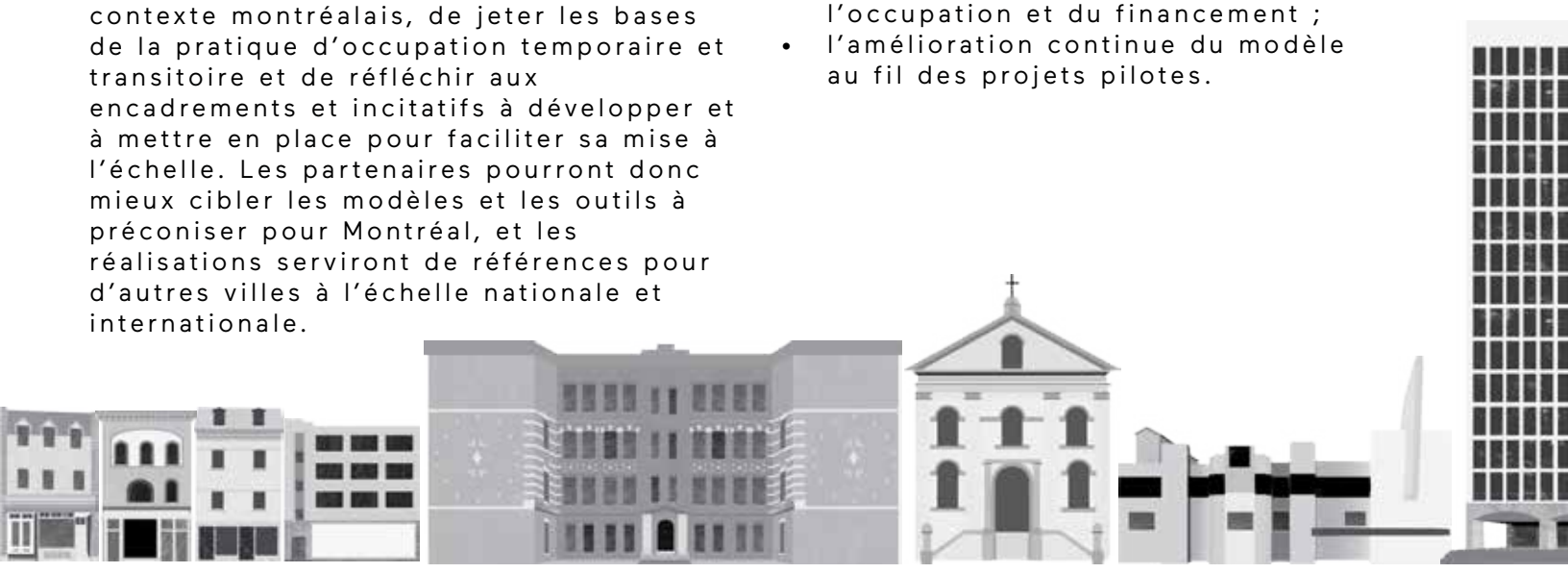

entremise Montréal MIS MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE DES VILLES POUR TOUS CITIES FOR PEOPLE

Objectifs

- Documenter les projets pilotes, autant le travail de mise en oeuvre que les occupations,
- Évaluer, de manière évolutive et en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels et/ou académiques, les projets pilotes issus du Laboratoire transitoire, selon la perspective des occupants, des propriétaires et du bâtiment
- Modifier et adapter le fonctionnement des projets, et même suggérer si nécessaire de mettre fin à un projet, en fonction de l'évaluation qui sera réalisée auprès des occupants et des partenaires
- Mettre en place un plan stratégique des actions à déployer pour l'avancement et la mise à l'échelle des pratiques d'urbanisme transitoire à Montréal
- Organiser régulièrement des rencontres de suivis avec les quatres partenaires principaux et faciliter les discussions et l'atteinte des objectifs de chacun d'eux
- Rencontrer les principaux acteurs du territoire, impactés indirectement par les projets pilotes, de manière à créer un sentiment de solidarité autour des initiatives de Laboratoire transitoire
- Faire des suivis hebdomadaires des avancées et de la coordination auprès de la Division du patrimoine lors de la rencontre prévue à cet effet
- Communiquer à la Division du patrimoine le travail du développement du modèle d'affaires et des outils financiers étudiés par l'Organisme dans le cadre de ses activités

Principaux résultats escomptés :

- Un rapport d'activités annuel de l'Organisme précisant les résultats atteints en regard des objectifs du Projet, comprenant:
    - Une cartographie de l'écosystème social des projets pilotes
    - Un résumé des données colligées par l'Organisme dans le processus
    - Les résultats de l'évaluation évolutive réalisée en collaboration avec un représentant du milieu académique
- Une boîte à outils préliminaire, comprenant:
    - Une grille d'analyse utilisant une méthodologie approuvée pour faciliter la comparaison entre les projets
    - Une visualisation du processus d'évaluation
    - Une série de recommandations pour la Ville de Montréal
    - Un portrait visuel des principaux défis à surmonter dans la création d'un cadre adapté aux usages transitoires pour la Ville de Montréal
- Le plan d'affaires mis à jour de l'Organisme pour l'année en cours (confidentiel) comprenant:
    - Toute autre visualisation d'apprentissage ou de chartes créées à partir du processus de développement de la gouvernance, des affaires et des opérations de l'Organisme
- Procès verbaux des rencontres entre les Parties et archivage des prises de décisions du partenariat, sur demande

Volet 2
Projet pilote de la rue Young

Les projets de type laboratoire, qui permettront d'atteindre les objectifs du Programme Ville d'avenir, pourront prendre différentes formes et évoluer en cours de réalisation. Certains des espaces seront dotés d'aménagements particuliers permettant de maximiser la qualité des interactions entre les différentes parties prenantes sur les thématiques abordées (stations de réalité virtuelle, espaces de prototypage, plateformes collaboratives, etc.). Des appels à projets au sein de l'écosystème d'innovation sociale montréalais permettront d'établir une programmation collective de concert avec des organisations ayant des expertises per tinentes en regard des thématiques et des studios du programme Ville d'avenir. Les studios permettront d'aborder une série de thématiques, par exemple: la gouvernance urbaine, la participation citoyenne, l'infrastructure, et l'innovation financière.

Dans le cadre du premier projet pilote, deux programmations se complèteront. Aux occupants qui seront choisis dans le contexte de la programmation structurée qui sera du ressort de la MIS, s'ajouteront d'autres occupants, choisis par un comité de sélection mis sur pied par Entremise, qui pourront se greffer plus librement aux activités des studios.

Un ensemble de travaux de sécurisation doivent être effectués pour permettre l'occupation temporaire de l'immeuble du 204-206 Young, tels qu'identifiés sur les documents préparés par les professionnels en pages suivantes. Entremise réalisera les travaux dans la partie de l'immeuble qu'il occupera et la Ville lui confiera de gré à gré l'exécution des travaux dans la partie de l'immeuble qu'elle conservera pour son usage.

Entremise présentera à la Ville l'ensemble des pièces justificatives afférentes à ces travaux de sécurisation.

Calendrier sommaire:

- Rapport d'activités: janvier 2019 et janvier 2020
- Plan d'affaires: juin 2018 et juin 2019
- Boîtes à outils: décembre 2018 et décembre 2019
- Procès verbaux: décembre 2018 et décembre 2019

Plan du financement de l'Organisme
Détail du soutien de la Ville de Montréal
Pour la durée du terme se terminant le 31 décembre 2019

Dépenses	par an	total	Contribution VdM	% du total
Volet 1				
Salaires et charges salariales	238,428.00	476,856.00	$42,000.00	17.62%
Frais d'administration	14,351.00	28,702.00	$1,000.00	6.97%
Communications et design graphique	8,304.00	16,608.00	$2,000.00	24.08%
Projet Young - Operations (Entretien, services)	88,121.94	176,243.88	$15,000.00	17.02%
Volet 2				
Projet Young - Travaux de sécurisation (2018)	**95,543.46**	95,543.46	$95,500.00	99.95%
Grand total	**$444,748.40**	**$793,953.34**	**$155,500.00**	**19.59%**

in situ atelier d'architecture

204-206 rue Young
Montréal

2017.11.22

Montréal, le 22 Novembre 2017,

Philémon Gravel
Directeur de l'aménagement
Entremise
5505, Avenue De Gaspé, Local 106
Montréal, Québec

Objet : Plan et recommandations pour la sécurisation du bâtiment pour une occupation temporaire

Monsieur Gravel,

Pierre-Luc Filion, Architecte chez in situ atelier d'architecture, a fait une visite au 204-206 rue Young à Montréal le 14 novembre 2017, à la demande d'Entremise, afin de constater l'état des lieux et de réaliser un plan des travaux de sécurisation et des recommandations pour la sécurisation du bâtiment en vue d'une occupation temporaire pour quelques années.

Nous considérons que l'usage existant et prévu est un établissement industriel à risque faible avec des bureaux et que la population est de 50 personnes. Selon l'information que nous possédons, nous considérons que le bâtiment est entièrement protégé par gicleurs, qu'il a une hauteur de bâtiment de 2 étages, une aire de bâtiment de 1730 m2 donnant sur 2 rues et qu'il est régie par la partie 3 du code de construction du Québec 2010.

Nos recommandations ne concernent pas la structure du bâtiment et du toit. Un rapport à ce sujet a été préparé par Daniel Mongeau, ingénieur en structure chez SDK et associés.

Un plan des travaux de sécurisation nécéssaire accompagne ce rapport.

Travaux nécessaires pour assurer la sécurité du bâtiment en cas d'incendie

SOUS-SOL
-Ajouter une séparation coupe-feu sans degré de résistance au feu entre le RDC et l'escalier desservant le sous-sol. Une cloison de gypse 1/2» à ossature métallique avec une porte en bois sans degré pare-flamme est suffisant.

-Installer une main-courante d'un côté seulement de l'escalier du sous-sol.

-Aucun usage n'est permis au sous-sol qui n'a pas d'issue. La salle des serveurs doit être relocalisée au RDC.

LOCAL TECHNIQUE
-Le local technique contenant l'équipement électrique doit être isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu de minimum 1h selon (3.6.2.1 6), y compris les cloisons verticales et le plafond du local technique. La porte doit avoir un degré pare-flamme de minimum 45 min.

-Les contreplaqués doivent être ignifugés

-Réaliser un nettoyage préventif et une thermographie

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE
-Un système d'alarme incendie avec liaison au service d'incendie est exigé dans tout le bâtiment (3.2.4.2 3)) car celui-ci est protégé par gicleurs selon 3.2.4.1 1)

SIGNALISATION D'ISSUE
-Signalisation d'issue : pas exigée selon 3.4.5.1 1) mais nous recommandons de les conserver et de remettre en état les signalisations défectueuses.
ISSUES

-Les issues existantes doivent être déverrouillées et fonctionnelles en tout temps.

-Disposer/Relocaliser l'escalier métallique dans le corridor d'issue pour ne pas l'obstruer. Condamner/relocaliser la porte.

-Des « barres panique » ne sont pas exigées selon 3.4.6.16 2). Toutefois, selon 3.4.6.16 1) les portes d'issues doivent toutes être munies de mécanismes d'ouverture simple sans clef ou loquet

SÉPARATION DES SUITES
-Si la partie occupée par Entremise et la partie occupée par la Ville de Montréal sont deux suites au sens du code, elles doivent être séparées par une séparation coupe-feu de minimum 45min selon 3.3.1.1 2), sous réserve que l'usage dans les suites ne change pas (F3). Un dispositif d'obturation avec un degré pare-flamme de minimum 45min doit être prévu dans les ouvertures entre les deux suites.

Veuillez recevoir, Monsieur Gravel, nos salutations distinguées.

Annie Lebel, Architecte, in situ atelier d'architecture.
p.j. : Plan des travaux de sécurisation

Expertises et soumissions qui appuient l'analyse

EXPERTISES

Rapport structurale SDK ingénieur
17-11_Expertise_08_plafond_SDK ingénieur

Conformité Gicleur - Groupe SA
17-11_Expertise_07_Conformité gicleurs_Sécurité SA

Expertise P.G energie
17-11_Expertise_03__Lettre de visite P.G.energie

Expertise Atelier Créatif
17-11_Expertise_02_Atelier creatif

Audit SNC Lavalin
17-11_Expertise_01_audit_2012

Rapport HDS environnement / qualité de l'air
17-11_Expertise_05_Rapport qualité de l'air_HDS

SOUMISSIONS

Salvas-Robichaud - Sondage des dalles de béton
17-11_Soumission-13_sondage plafond de béton_Salvas-robichaud

Conformité Gicleur - Sécurité SA
17-11_Soumission-12_conformité gicleur_Securité SA

Nettoyage des conduits de ventillation - Qualinet
17-11_Soumission-11_Nettoyage conduits de ventillation_Qualinet

Réparation des fuites - Toiture Couture
17-11_Soumission-07_Réparation du toit_Toiture couture

Installation d'un système de sécurité incendie - Sécurité SA
17-11_Soumission-08_Sécurité incendie_Goupe S.A
Accès et issue de secours - Goupe Robillard
17-11_Soumission-05_serrurier_Groupe Robillard

Système HVAC - Bativac
17-11_Soumission-04_remise en marche HVAC_Bativac

Inspection Électrique - Britton électrique
17-11_Soumission-01_Entretien Électrique_Britton

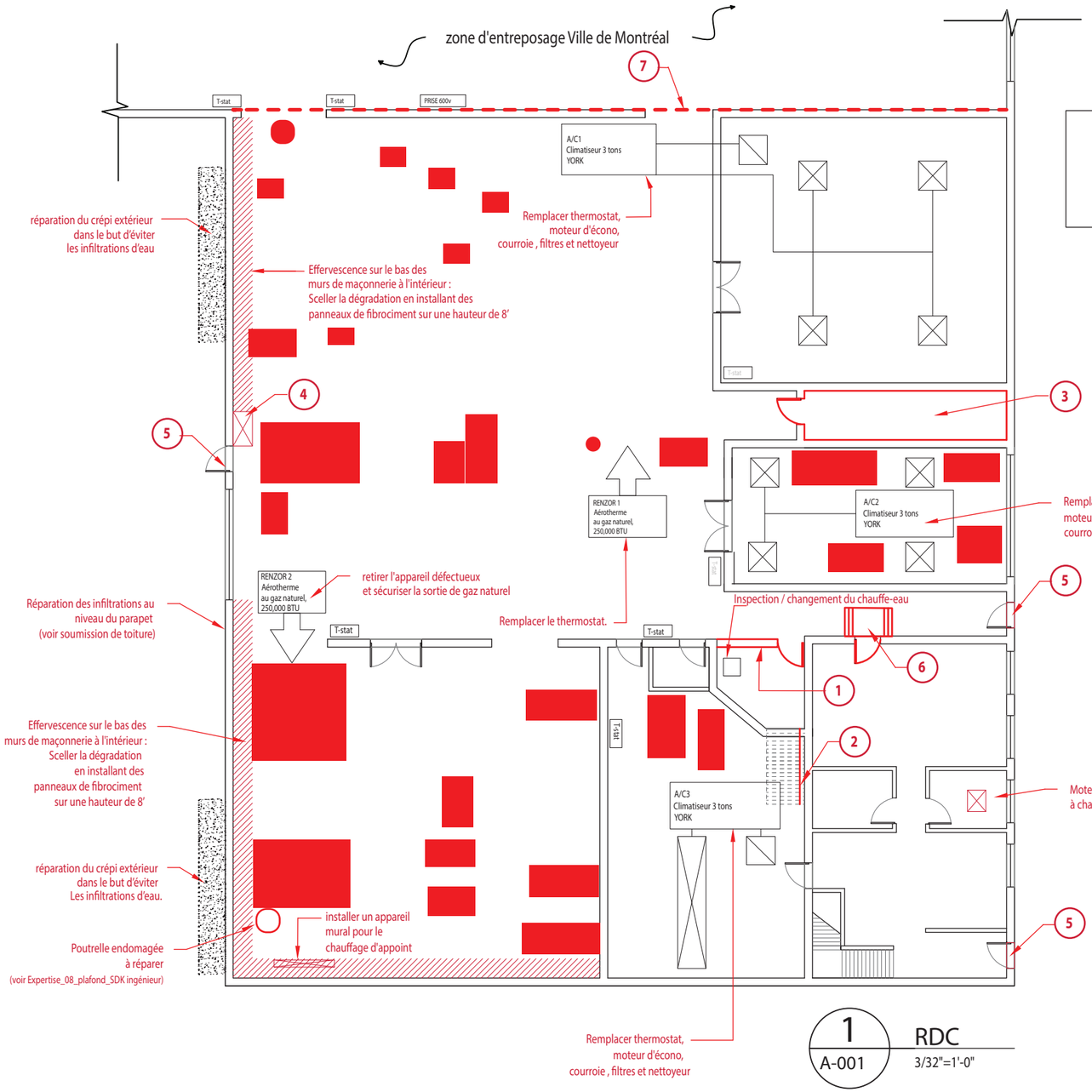

1 RDC
A-001
3/32"=1'-0"

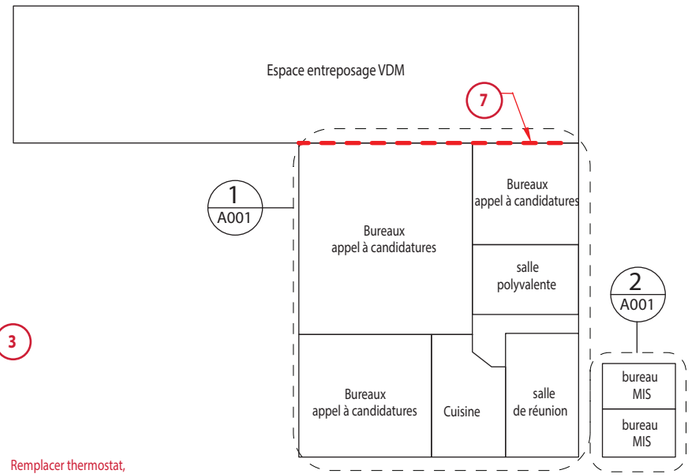

3 Schéma
A-001

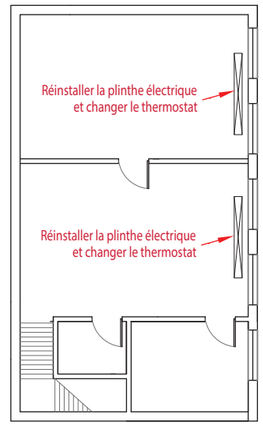

2 2e ÉTAGE
A-001
3/32"=1'-0"

Travaux de sécurisation des dalles de bétons de la toiture endommagés
(voir Expertise_08_plafond_SDK ingénieur)

Légende

Zone avec dommage moyen à important: sonder avec un marteau de maçon pour dégager le béton effriter puis installer des supports métalliques sous les dalles endommagées

Travaux de sécurisationpour assurer la sécurité du bâtiment en cas d'incendie

Légende

x

sous-sol

1 - Ajouter une séparation coupe-feu sans degré de résistance au feu entre le RDC et l'escalier desservant le sous-sol. Une cloison de gypse 1/2" à ossature métallique avec une porte en bois sans degré pare-flamme exigé est suffisant.

2 - Installer une main-courante d'un côté seulement de l'escalier du sous-sol. Aucun usage n'est permis au sous-sol qui n'a pas d'issue. La salle des serveurs présente au sous-sol doit être relocalisée au RDC.

Local technique

3 - Le local technique contenant l'équipement électrique doit être isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu de minimum 1h selon (3.6.2.1 6), y compris les cloisons verticales et le plafond du local technique. La porte doit avoir un degré pare-flamme de minimum 45 min. Les contreplaqués doivent être ignifugés. Réaliser un nettoyage préventif et une thermographie.

système d'alarme incendie

4- Un système d'alarme incendie avec liaison au service d'incendie est exigé dans tout le bâtiment (3.2.4.2 3)) car le bâtiment est protégé par gicleurs selon 3.2.4.1 1)

issues

5- Les issues existantes doivent être déverrouillées et fonctionnelles en tout temps. La signalisation d'issue n'est pas exigée selon 3.4.5.1 1) mais nous recommandons de les conserver et de remettre en état les signalisations défectueuses. Des « barres panique » ne sont pas exigées selon 3.4.6.16 2). Toutefois, selon 3.4.6.16 1) Les portes d'issues doivent toutes être munies de mécanismes d'ouverture simple sans clef ou loquet

6- Disposer/Relocaliser l'escalier métallique dans le corridor d'issue pour ne pas l'obstruer. Condamner/relocaliser la porte.

séparation des suites

7- Si la partie occupée par Entremise er la partie occupée par la Ville de Montréal sont deux suites au sens du code, elles doivent être séparées par une séparation coupe-feu de minimum 45min selon 3.3.1.1 2), sous réserve que l'usage dans les suites ne change pas (F3). Un dispositif d'obturation avec un degré pare-flamme de minium 45min doit être prévu dans les ouvertures entre les deux suites.

Projet

Laboratoire
_transitoire

204 RUE YOUNG
MONTRÉAL

Client

entremise

Architecte

in situ
atelier
d'architecture

Annie Lebel, architecte patron
Pierre-Luc Filion, architecte chargé de projet

55 mont-royal ouest - 700
montreal qc ca
h2t 2s6
514.393.9397
pierre-luc@insitu.qc.ca
insitu.qc.ca

Ordre des architectes du Québec
3776
ANNIE LEBEL
ARCHITECTE

Titre du dessin

Travaux de sécurisation

Échelle 3/32"=1'-0"

Date 2017-11-22

Page

A001

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les

documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
5 DEC. 2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE PRÊT DE LOCAUX

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e^ Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

N° d'inscription TPS : R121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après la « **Ville** »

ET : **ATELIER ENTREMISE**, organisme à but non lucratif (OBNL), ayant sa principale place d'affaires au 5605, avenue de Gaspé #106, Montréal, Québec, H2T 2A4, agissant et représenté par Mallory Wilson, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription TPS : 743316929
N° d'inscription TVQ : 1223831261

ci-après le « **Bénéficiaire** »

ATTENDU QUE la Ville a remis au Bénéficiaire une copie du rapport d'inspection de l'immeuble préparé par la firme SNC-Lavalin en date du 13 novembre 2012;

ATTENDU QUE le Bénéficiaire en a pris connaissance et accepte l'immeuble dans sa condition actuelle et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE des travaux sont requis dans l'immeuble qui recevra le projet pilote du Laboratoire transitoire et que le Bénéficiaire s'est engagé à les réaliser conformément aux termes d'une convention de contribution financière approuvée par la Ville en même temps que le présent contrat;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette politique au Bénéficiaire;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. LOCAUX PRÊTÉS

La Ville prête, par les présentes, au Bénéficiaire ici présent et acceptant, une partie des locaux de l'immeuble situé au 204-206, rue Young, Montréal, connu et

14/67

désigné comme étant le lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après appelés les « Locaux ».

2. SUPERFICIE

Les locaux ci-haut mentionnés ont une superficie approximative de 1 066 m^2 et sont montrés sur le plan d'occupation de l'immeuble constituant l'annexe 1.

3. DURÉE

Ce prêt de locaux est consenti pour la période commençant à la date de signature du présent contrat et se termine le 31 décembre 2019. Toute occupation des Locaux par un tiers, qui a été permise par le Bénéficiaire, devra cesser au plus tard à la fin du présent contrat ou avant, si ce dernier prend fin conformément à l'article 7 (Résiliation et défaut).

4. CONSIDÉRATION

Le présent contrat de prêt de locaux est consenti gratuitement par la Ville en faveur du Bénéficiaire.

5. OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Par les présentes, le Bénéficiaire s'engage à :

a) prendre les Locaux dans l'état où ils se trouvent présentement sans aucune garantie de quelque nature que ce soit de la part de la Ville, le Bénéficiaire déclarant bien connaître les Locaux;

b) utiliser les Locaux uniquement aux fins de la réalisation du projet pilote du Laboratoire transitoire par l'aménagement de bureaux et d'ateliers de fabrication légère conformément aux lois et règlements en vigueur ;

c) aménager, à ses frais, les Locaux et en rendre compte à la Ville;

d) voir lui-même, à ses frais, à l'entretien ménager et au nettoyage des Locaux; il fera toute réparation locative due à son usage normal, notamment, mais sans s'y limiter, l'entretien des systèmes et réseaux mécanique-électrique, le déneigement des accès aux Locaux, l'extermination de la vermine, l'entretien du système de sécurité (système d'alarme-intrusion et incendie);

e) tenir la Ville indemne de tous dommage, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de Locaux, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

f) souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent contrat, une assurance responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, et accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), par sinistre, pour les

1167

dommages pouvant survenir pendant la durée du présent contrat, et libérant la Ville, ses employés, préposés, mandataires ou représentants de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement à l'usage des Locaux. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet. De plus, la Ville devra être désignée comme coassurée. Une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance devra être fournie à la Ville préalablement à la signature du présent contrat;

g) se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer lui-même aux Locaux ou causés par un occupant auquel il a permis l'accès aux Locaux résultant de leurs activités ou de l'entreposage de leurs produits ou matériaux et également de tout bris ou vandalisme survenu dans les Locaux pendant la période d'occupation;

h) assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Locaux, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces Locaux, pouvant être imposés au Bénéficiaire, à ses occupants ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Locaux par le Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

i) ne point céder ses droits dans le présent contrat; malgré ce qui précède, le Bénéficiaire conserve le droit de permettre à un tiers d'occuper les Locaux, sans le consentement de la Ville, étant entendu toutefois que le Bénéficiaire demeure responsable, à l'égard de la Ville, de toutes et chacune des obligations prévues au présent contrat;

j) aviser immédiatement la Ville, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Locaux ou à chacun de ses accessoires;

k) n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Locaux sans avoir soumis, au moins (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du responsable identifié à l'article 11 des présentes en collaboration avec le représentant désigné par le Directeur du Service de la mise en valeur du territoire. Toute modification, transformation ou addition ainsi autorisée, le cas échéant, sera effectuée aux frais du Bénéficiaire;

l) permettre à la Ville de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Locaux à ces fins;

m) permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du présent contrat que les Locaux soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du prêt des Locaux ou à tout acheteur éventuel de visiter les Locaux;

n) permettre à la Ville, ou à toute personne autorisée par elle, d'accéder aux Locaux pour fins de planification du projet de remplacement de l'Immeuble que la Ville prévoit réaliser ou pour toute autre raison valable;

o) remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Locaux dans leur état initial, mais le Bénéficiaire n'est pas tenu des changements résultant de la vétusté, de l'usure normale du bien ou d'une force majeure. La Ville pourra à sa seule discrétion exiger du Bénéficiaire qu'il laisse à la Ville toute modification, transformation ou addition dans les Locaux, sans indemnité;

p) faire respecter toutes les clauses et conditions du présent contrat par toutes les personnes qui occuperont les Locaux avec son accord, notamment, mais sans s'y limiter, communiquer par écrit aux occupants les dates de début et de fin du présent contrat;

q) interdire de faire l'usage du tabac ou de vapoter dans les Locaux ainsi que dans leurs accès et voir à ce que cette interdiction soit respectée par toutes les personnes qui occuperont les Locaux avec son accord;

r) payer les coûts d'énergie de l'Immeuble, étant entendu toutefois que la Ville versera au Bénéficiaire, les coûts qui correspondent à une consommation de base assurant une température de 10 degrés Celsius pour l'année de référence 2016, telle qu'établie par l'Étude de PG énergie jointe en annexe 2;

s) advenant la résiliation du présent contrat, remettre à la Ville toute somme remise en trop au Bénéficiaire pour la consommation d'énergie assumée par la Ville en vertu du paragraphe précédent. Pour les fins de ce calcul, la somme payable pour une année complète sera calculée au prorata du nombre de jours écoulés jusqu'à la date de résiliation.

6. OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

a) donner libre accès aux Locaux au Bénéficiaire en tout temps pendant la durée du présent contrat, notamment en enlevant tout bien mobilier et matériaux préalablement à l'occupation des Locaux par le Bénéficiaire;

Commentaire [u1] : À compléter par la cliente.

b) payer au Bénéficiaire dans les trente (30) jours du début de chaque année, la portion des coûts d'énergie des Locaux qui n'est pas assumée par ce dernier en vertu du paragraphe r) de l'article 5.

7. RÉSILIATION ET DÉFAUT

7.1 Le présent contrat pourra être résilié par accord entre les parties.

7.2 Il y a défaut :

7.2.1 si le Bénéficiaire n'observe pas quelque engagement pris aux termes du présent contrat;

7.2.2 si le Bénéficiaire fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.2.3 si l'administration du Bénéficiaire passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Bénéficiaire pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.2.4 si le Bénéficiaire perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.2.1, la Ville avise par écrit le Bénéficiaire du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'elle détermine. Si malgré cet avis, le Bénéficiaire refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, le présent contrat sera résilié de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.2.2, 7.2.3 et 7.2.4, le présent contrat est résilié de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8. DOMMAGES OU DESTRUCTION DES LOCAUX PRÊTÉS

Si, pendant la durée du présent contrat, l'édifice ou les Locaux sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis de la Ville, les Locaux sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Locaux.

Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera le Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Bénéficiaire ou envers toute personne qui occupe les Locaux avec son autorisation pour les dommages subis lors d'un tel événement, le présent contrat prendra alors fin et le Bénéficiaire devra évacuer les Locaux, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer du Bénéficiaire tous dommages lui résultant de son refus de quitter.

Si elle décide de procéder aux réparations, le présent contrat demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le Bénéficiaire pourra alors réintégrer les Locaux dès la fin de ces travaux. En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par le Bénéficiaire à moins d'une faute ou négligence de la part de la Ville, ses employés ou agents.

9. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, un cas fortuit, une grève, un arrêt partiel ou complet de travail, un incendie, une émeute,

une intervention par les autorités civiles ou militaires, un acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et fait de guerre (déclarée ou non).

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 Entente complète

Le présent contrat constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

10.2 Divisibilité

Une disposition du présent contrat jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

10.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

10.4 Représentations de la Bénéficiaire

Le Bénéficiaire n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

10.5 Modification au présent contrat

Aucune modification aux termes du présent contrat n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) parties.

10.6 Lois applicables et juridiction

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

10.7 Ayants droit liés

Le présent contrat lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11. CORRESPONDANCE

Toute correspondance, autorisation, permission ou tout autre avis requis en vertu du présent contrat doit être envoyé aux adresses suivantes ou à toute autre adresse qu'une partie aura expressément fait connaitre à l'autre partie. Toute correspondance ou tout avis doit être envoyé par huissier, télécopieur ou courrier recommandé.

Ville : Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
TÉL. : 514-868-3844
Att. : Francine Fortin
COURRIEL : francine.fortin@ville.montreal.qc.ca

Bénéficiaire : Atelier Entremise
5605, avenue de Gaspé #106
Montréal, Québec, H2T 2A4
TÉL. : 514-546-9133
Att. : Mallory Wilson
COURRIEL : mallory@entremise.ca

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2017

ATELIER ENTREMISE

Par : _____
Mallory Wilson

Le e jour de 2017

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le

jour du mois de 2017 (Résolution CM17).

Annexe 1

Plan d'occupation de l'Immeuble

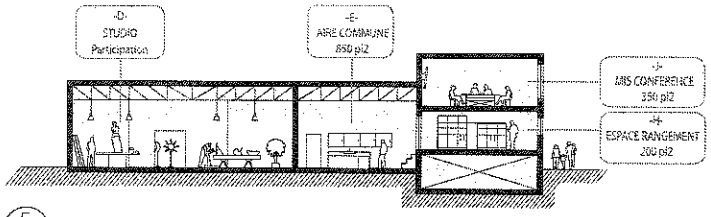

5 A-001 COUPE NORD-SUD 1/8"=1'-0"

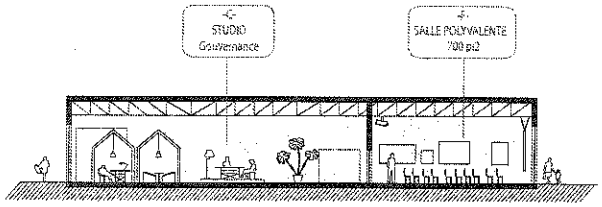

6 A-001 COUPE NORD-SUD 1/8"=1'-0"

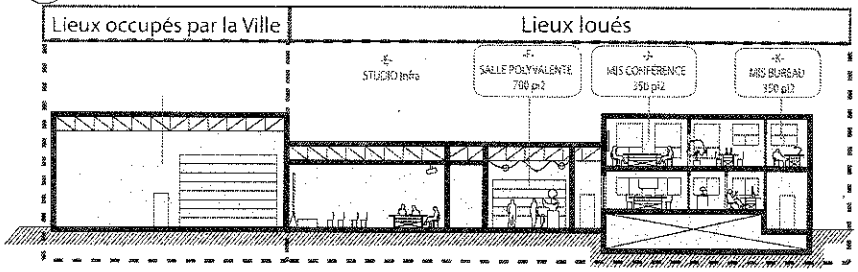

7 A-001 COUPE EST-OUEST 1/8"=1'-0"

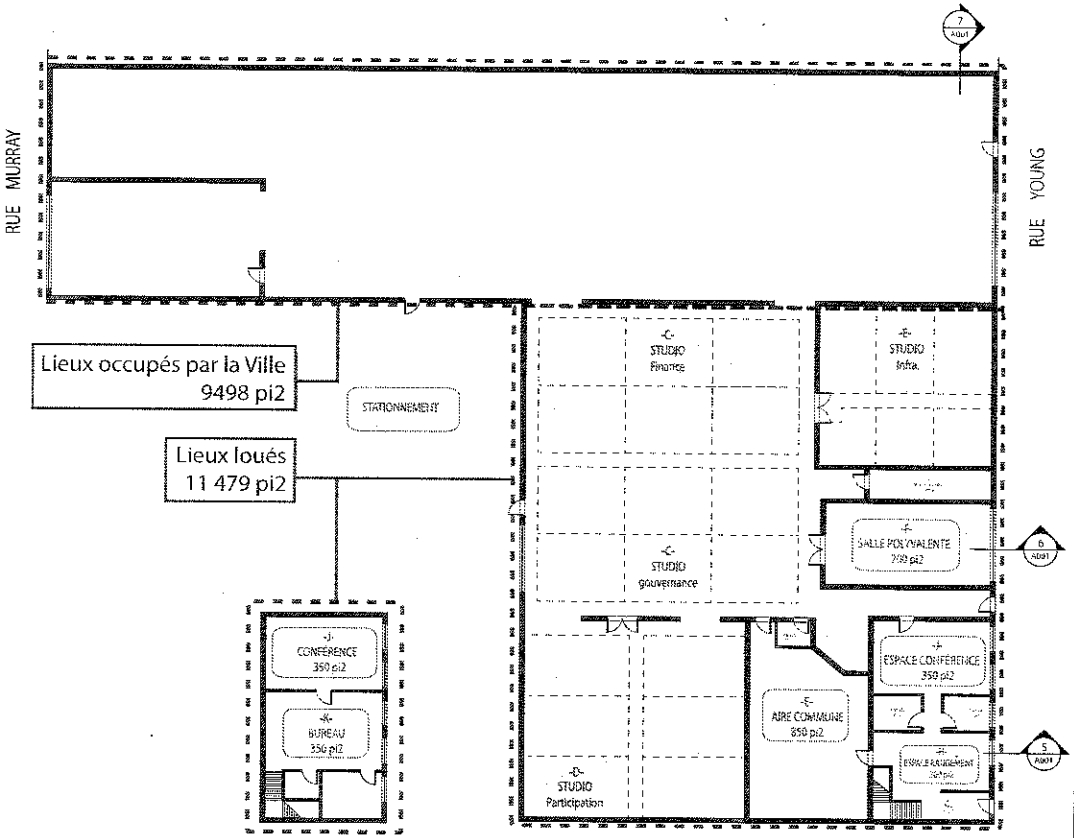

2 A-001 2e ÉTAGE MIS 1/8"=1'-0"

1 A-001 RDC 1/8"=1'-0"

PROJET : LABORATOIRE TRANSITOIRE
204 RUE YOUNG
MONTRÉAL

Laboratoire _transitoire

ARTICLE 36

NO	DATE	DESCRIPTION
0	23/06/2017	Hypothèse de requalification des espaces en fonction du PET préliminaire

DESSIN : Usages et hypothèse de mise en espace

ÉCHELLE : 1/8"=1'-0"

DATE : AOÛT 2017

PAGE : A001

Annexe 2

Méthodologie de conciliation énergétique

MCV

Jeudi, 23 Novembre 2017

Monsieur Philémon Gravel
Cofondateur, Directeur de l'aménagement
Entremise

Objet : Méthodologie proposée de conciliation énergétique du bâtiment situé au 204-206 rue Young

Monsieur,

Suite à l'analyse de la facturation énergétique et l'audit préliminaire effectué au courant de l'été 2017, il nous fait plaisir de vous partager la méthodologie de conciliation énergétique qui pourrait être appliquée au bâtiment 204-206 rue Young dans l'optique d'une facturation représentative de l'occupation des lieux. C'est à dire un partage des coûts énergétiques entre les deux partis, soit l'organisme Entremise et la Ville de Montréal, en fonction des tarifs énergétiques réels et d'une consommation représentative, soit de consommation excédentaire pour l'occupation des lieux par l'organisme l'Entremise.

Il est entendu par consommation excédentaire, l'énergie nécessaire aux activités d'Entremise ainsi que l'énergie nécessaire pour les nouvelles conditions de confort d'occupation du bâtiment. C'est donc dire que la consommation de base, tel qu'elle l'était avant l'occupation du bâtiment reste à la charge de la Ville Montréal. La méthodologie proposée vise donc le partage des coûts énergétiques annuels en fonction de ces critères, en considérant les variations climatiques annuelles et la fluctuation des coûts énergétiques.

La méthodologie proposée est basée sur le International Performance Measurement and Verification Protocol[1] (IPMVP) dont nous possédons l'accréditation Certified Measurement and Verification Professionnel (CMVP). Ce protocole est apparu en 1997 et mis à jour de façon régulière par le Efficiency Valuation Organization qui promeut l'investissement efficient dans la gestion énergétique, dont la démarche et la rigueur de quantification des économies est jugée nécessaire. L'utilisation du protocole permet d'assurer une démarche reconnue par l'industrie, afin d'évaluer la consommation énergétique dans le temps en tenant compte des variations climatiques et des changements opérationnels. Avec comme objectif de quantifier avec rigueur les économies ou surconsommation et ainsi évaluer la performance sur une base comparable.

La figure suivant présente visuellement cette démarche de quantification qui est basée sur le calcul des économies ou de surconsommation comme étant le résultat de la consommation de référence à laquelle on soustrait la consommation de la période de quantification. Par l'utilisation de modèles mathématiques, on utilise la consommation de la période de référence et on la reporte dans le temps afin de connaître qu'elle aurait été la consommation énergétique du bâtiment par exemple, pour la période de quantification, si le programme d'amélioration n'aurait pas été mis en place, ou dans le cas présent la nouvelle occupation d'une portion du bâtiment.

Ainsi en comparant cette consommation calculée mathématiquement, ajustée en fonction des conditions climatiques, à la consommation réelle de la période de quantification on peut donc présenter les économies ou la surconsommation d'énergie lié aux changements des activités du lieu à l'étude.

[1] Efficiency Valuation Organization, INTERNATIONAL PERFORMANCE MEASUREMENT AND VERIFICATION PROTOCOL, consulté le 20 novembre 2017.

PG ÉNERGIE INC
Christian Pradella I 514-247-9991 I cp@pgenergie.ca
Benoit Gosselin I 438-868-1842 I bg@pgenergie.ca
6910 rue St-Denis, CP 65028, Montréal (QC), H2S 2S2

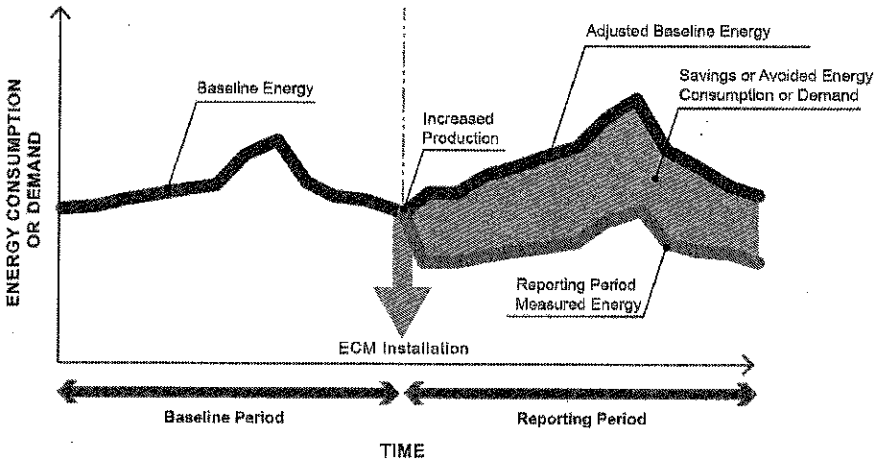

Figure 1:Représentation graphique de la méthodologie de calcul des économies ou de surconsommation évaluer dans le temps par rapport à une condition de référence

Ensuite, en ayant les données énergétiques, ceux-ci sont utilisées afin de calculer l'impact monétaire, soit en utilisant des taux unitaires d'énergie ou bien par une simulation tarifaire en fonction des tarifs réels des différents fournisseurs énergétiques.

Méthodologie proposée :

Dans le cas présent, visant à fractionner les coûts énergétiques du bâtiment au 204-206 rue Young, afin de rendre redevable l'organisme l'Entremise pour les coûts excédentaires suite à l'occupation des lieux, ou bien inversement à rendre redevable la Ville de Montréal pour les coûts de base pour le maintien des conditions actuelles du bâtiment selon quelle entité sera responsable des comptes de fournisseurs énergétiques, nous proposons l'adoption conjointe d'un plan de mesurage basé sur l'IPMVP.

Ce document ne constitue pas le plan de mesurage comme tel, mais il trace les lignes directrices et évalue les profils des compteurs d'énergie afin d'obtenir des modèles mathématiques préliminaires. Et ainsi avoir une première vision du plan de mesurage qui serait réalisé afin d'entériner la démarche de conciliation énergétique qui serait réalisée annuellement pour la durée d'occupation du bâtiment par l'organisme l'Entremise.

Les trois compteurs à considérer sont :

- Compteur électrique no. série 320H2303536 facturé au tarif G par Hydro Québec
- Compteur électrique no. série 640EA036080 facturé au tarif G par Hydro Québec
- Compteur de gaz naturel no. série 25847579 facturée au tarif D1 par Gaz Métro

L'année de référence utilisée pour les modèles mathématiques est d'août 2016 à septembre 2017

Les données historiques climatiques utilisées pour les modèles mathématiques sont les données de l'aéroport de Saint-Hubert sous le nom YHU et mis à la disposition du public par le Gouvernement du Canada.

Compteur électrique 320H2303536

- Consommation de l'année de référence de 57 280 kWh pour une période de 354 jours;
- Aucune puissance facturée;
- Aucune puissance minimum facturée;
- Coût de l'année de référence 5 731$ avant taxes;
- Aucune corrélation avec les données climatiques n'a été établie, la consommation est stable toute l'année, donc le modèle mathématique est simple et uniquement tributaire du nombre de jours de la période;
- Modèle mathématique préliminaire à valider : kWh = 161.8 * nb jours;
- Suite à l'occupation, le profil de consommation changera, possiblement l'ajout de puissance facturée. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée au nombre de jours de la période de conciliation. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

Compteur électrique 640EA036080

- Consommation de l'année de référence de 7 200 kWh pour une période de 350 jours;
- Puissance facturée entre 19.5 kW et 30 kW mensuellement;
- Puissance minimum facturée de 19.5 kW mensuellement;
- Coût de l'année de référence 899.90$ avant taxes;
- Aucune corrélation avec les données climatiques n'a été établie, la consommation semble être influencée par l'utilisation d'équipement, car certains mois la consommation est nulle;
- Pour le moment, aucun modèle mathématique n'est présenté, car les facteurs qui influencent la consommation doivent être analysés;
- En considérant le faible impact monétaire sur l'ensemble de la conciliation, on peut considérer négligeable pour le moment l'impact de ce compteur sur la conciliation;
- Des validations supplémentaires permettront d'identifier le modèle mathématique représentant le plus fidèlement la consommation et la puissance de ce compteur. Si la consommation et la puissance sont tributaires d'équipement dont un modèle est difficilement identifiable, il est suggéré de procéder à l'ajout de sous-compteurs électriques permettant d'identifier la consommation de base du bâtiment;
- Suite à l'occupation, le profil de consommation changera, possiblement l'ajout de puissance facturée. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée selon le modèle mathématique à définir ou bien par sous-mesurage. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

Compteur de gaz 25847579

- Consommation de l'année de référence de 33 277 m3 pour une période de 364 jours;
- Coût de l'année de référence 11 005.87$ avant taxes;
- Une corrélation avec les données climatiques a été établie, la consommation est influencée selon un profil de chauffage et directement influencée par les degrés jours de chauffage;
- Modèle mathématique préliminaire à valider : m3 = 18.184 * DJC base 10oC + 311.06. Un raffinement sera fait pour trouver précisément le point de balance du bâtiment, actuellement considéré à 10oC. La figure 2 présente les données de consommation et les degrés jours de chauffage de l'année de référence menant au modèle mathématique;
- Suite à l'occupation et les variations climatiques des années, le profil de consommation changera. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée au aux conditions climatiques de la période de conciliation. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

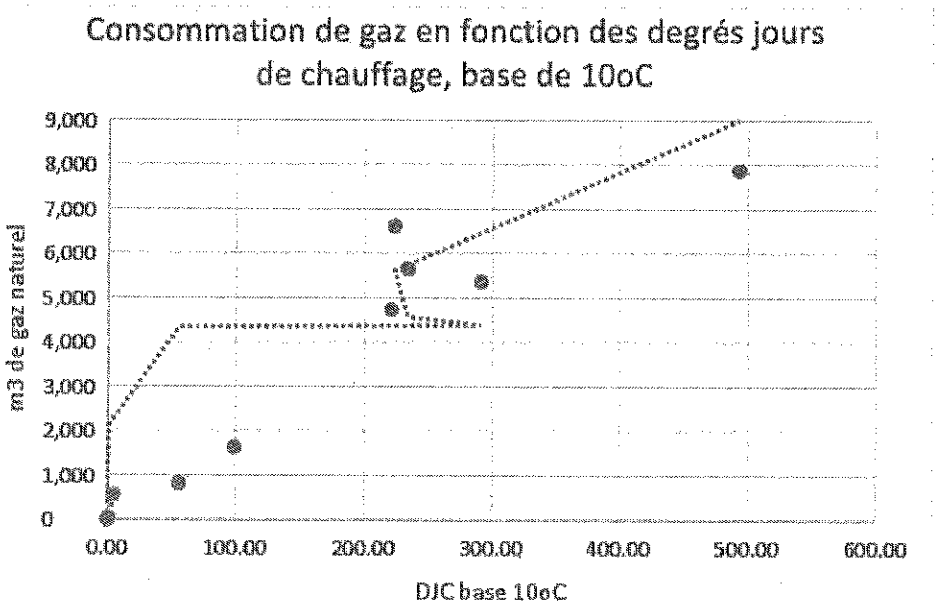

Figure 2: Représentation graphique du modèle mathématique pour le compteur de gaz naturel

En conclusion, la réalisation d'un plan de mesurage qui permettra d'entériner la méthodologie de conciliation énergétique annuelle est selon nous la façon la plus précise de déterminer le fractionnement de consommation énergétique pour chaque parti. La facturation de consommation excédentaire par l'organisme l'Entremise sera l'orientation du plan de mesurage afin de représenter la part attribuable à chacun des partis. De plus, les simulations de facturation annuelle permettront de tenir compte de l'évolution des tarifs pour chacun des fournisseurs d'énergie. À première vue, l'analyse des compteurs démontre que le compteur de gaz, dont le coût annuel est le plus important, est influencé par les conditions climatiques, donc un premier modèle mathématique a pu être identifié. Le deuxième coût énergétique le plus important est attribuable au compteur électrique dont la consommation est stable, un modèle mathématique en fonction du nombre de jours par période est donc anticipé. Tandis que le dernier compteur, avec une charge annuelle de moins de 1000$ semble être attribuable à des données sporadiques d'utilisation. Il sera important de déterminer plus précisément dans le modèle mathématique ou de sous-mesurage afin de suivre la consommation et la puissance de base de ce compteur électrique avant l'occupation des lieux.

Une évaluation du surcoût anticipé pour la consommation excédentaire par l'occupation de l'organisme l'Entremise est en cours de réalisation afin de projeter ces coûts au montage financier de l'opportunité. Pour ce faire, une analyse comparable pour des bâtiments de même type sera réalisée en parallèle à une simulation énergétique avec modèles mathématiques. La comparaison des résultats assurera une validation des estimations de surconsommation.

Suite à l'approbation des partis sur la méthodologie proposée, il nous fera plaisir de réaliser le plan de mesurage conforme à l'IPMVP afin d'entériner la démarche et agir à titre de spécialiste afin d'effectuer les tâches nécessaires menant au rapport annuel de performance statuant sur le fractionnement des coûts énergétiques du bâtiment au 204 -206 rue Young, Montréal.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Pradella ing. CEM, CMVP
Efficacité énergétique

Benoit Gosselin ing. M.ing. CEM, CMVP
Efficacité énergétique

5 A-001 COUPE NORD-SUD
1/8"=1'-0"

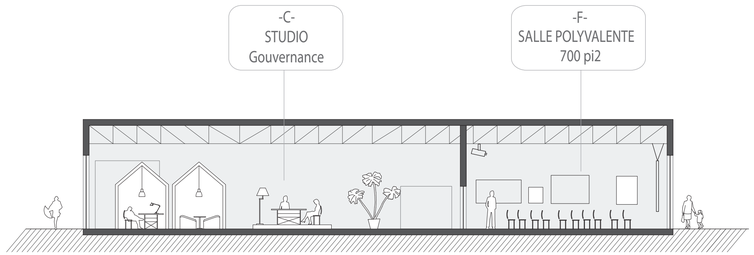

6 A-001 COUPE NORD-SUD
1/8"=1'-0"

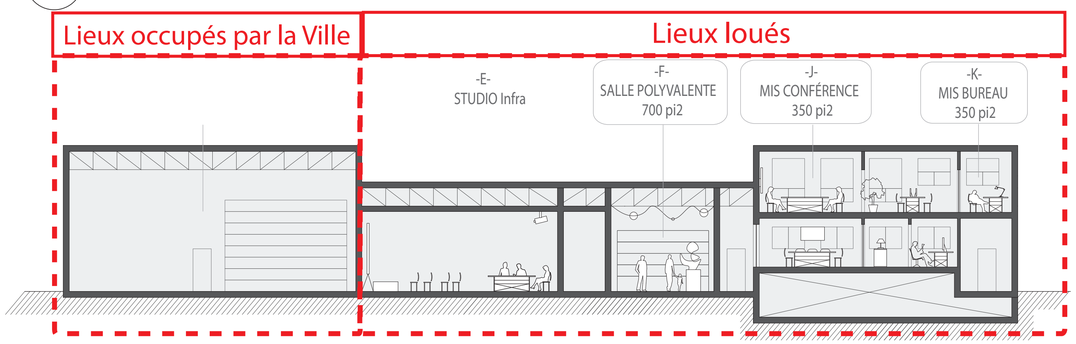

7 A-001 COUPE EST-OUEST
1/8"=1'-0"

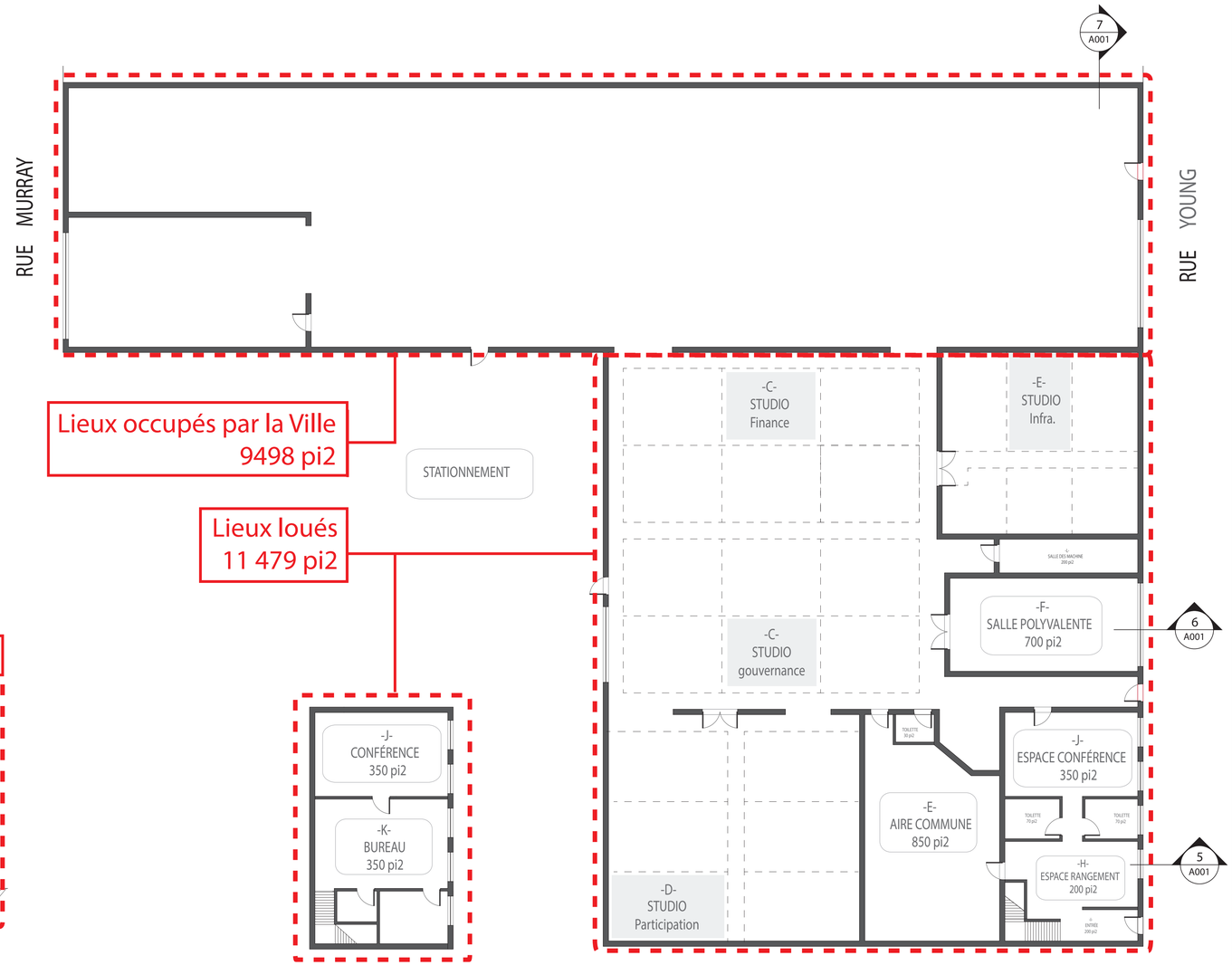

2 A-001 2e ÉTAGE MIS
1/8"=1'-0"

1 A-001 RDC
1/8"=1'-0"

PROJET : 01

LABORATOIRE TRANSITOIRE
204 RUE YOUNG
MONTRÉAL

Laboratoire _transitoire

entremise

NO.:	DATE:	DESCRIPTION:
01	23/09/ 2017	Hypotèse de qualification des espace en fonction du PFT préliminaire

TITRE DU DESSIN:
Usages et hypothèse de mise en espace

ÉCHELLE: X" = X'-X"

DATE: AOUT 2017

PAGE:
A001

Jeudi, 23 Novembre 2017

Monsieur Philémon Gravel
Cofondateur, Directeur de l'aménagement
Entremise

Objet : Méthodologie proposée de conciliation énergétique du bâtiment situé au 204-206 rue Young

Monsieur,

Suite à l'analyse de la facturation énergétique et l'audit préliminaire effectué au courant de l'été 2017, il nous fait plaisir de vous partager la méthodologie de conciliation énergétique qui pourrait être appliquée au bâtiment 204-206 rue Young dans l'optique d'une facturation représentative de l'occupation des lieux. C'est à dire un partage des coûts énergétiques entre les deux partis, soit l'organisme Entremise et la Ville de Montréal, en fonction des tarifs énergétiques réels et d'une consommation représentative, soit de consommation excédentaire pour l'occupation des lieux par l'organisme l'Entremise.

Il est entendu par consommation excédentaire, l'énergie nécessaire aux activités d'Entremise ainsi que l'énergie nécessaire pour les nouvelles conditions de confort d'occupation du bâtiment. C'est donc dire que la consommation de base, tel qu'elle l'était avant l'occupation du bâtiment reste à la charge de la Ville Montréal. La méthodologie proposée vise donc le partage des coûts énergétiques annuels en fonction de ces critères, en considérant les variations climatiques annuelles et la fluctuation des coûts énergétiques.

La méthodologie proposée est basée sur le International Performance Measurement and Verification Protocol[1] (IPMVP) dont nous possédons l'accréditation Certified Measurement and Verification Professionnel (CMVP). Ce protocole est apparu en 1997 et mis à jour de façon régulière par le Efficiency Valuation Organization qui promeut l'investissement efficient dans la gestion énergétique, dont la démarche et la rigueur de quantification des économies est jugée nécessaire. L'utilisation du protocole permet d'assurer une démarche reconnue par l'industrie, afin d'évaluer la consommation énergétique dans le temps en tenant compte des variations climatiques et des changements opérationnels. Avec comme objectif de quantifier avec rigueur les économies ou surconsommation et ainsi évaluer la performance sur une base comparable.

La figure suivant présente visuellement cette démarche de quantification qui est basée sur le calcul des économies ou de surconsommation comme étant le résultat de la consommation de référence à laquelle on soustrait la consommation de la période de quantification. Par l'utilisation de modèles mathématiques, on utilise la consommation de la période de référence et on la reporte dans le temps afin de connaître qu'elle aurait été la consommation énergétique du bâtiment par exemple, pour la période de quantification, si le programme d'amélioration n'aurait pas été mis en place, ou dans le cas présent la nouvelle occupation d'une portion du bâtiment.

Ainsi en comparant cette consommation calculée mathématiquement, ajustée en fonction des conditions climatiques, à la consommation réelle de la période de quantification on peut donc présenter les économies ou la surconsommation d'énergie lié aux changements des activités du lieu à l'étude.

[1] Efficiency Valuation Organization, INTERNATIONAL PERFORMANCE MEASUREMENT AND VERIFICATION PROTOCOL, consulté le 20 novembre 2017.

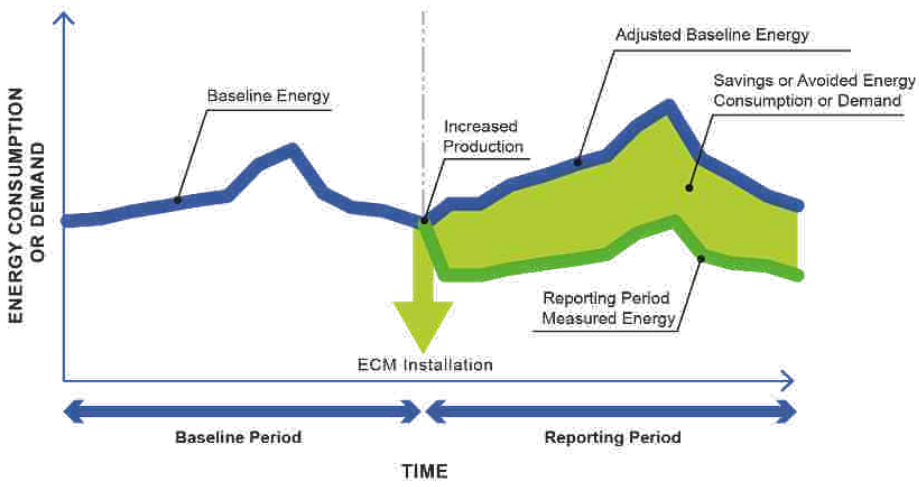

Figure 1:Représentation graphique de la méthodologie de calcul des économies ou de surconsommation évaluer dans le temps par rapport à une condition de référence

Ensuite, en ayant les données énergétiques, ceux-ci sont utilisées afin de calculer l'impact monétaire, soit en utilisant des taux unitaires d'énergie ou bien par une simulation tarifaire en fonction des tarifs réels des différents fournisseurs énergétiques.

Méthodologie proposée :
Dans le cas présent, visant à fractionner les coûts énergétiques du bâtiment au 204-206 rue Young, afin de rendre redevable l'organisme l'Entremise pour les coûts excédentaires suite à l'occupation des lieux, ou bien inversement à rendre redevable la Ville de Montréal pour les coûts de base pour le maintien des conditions actuelles du bâtiment selon quelle entité sera responsable des comptes de fournisseurs énergétiques, nous proposons l'adoption conjointe d'un plan de mesurage basé sur l'IPMVP.

Ce document ne constitue pas le plan de mesurage comme tel, mais il trace les lignes directrices et évalue les profils des compteurs d'énergie afin d'obtenir des modèles mathématiques préliminaires. Et ainsi avoir une première vision du plan de mesurage qui serait réalisé afin d'entériner la démarche de conciliation énergétique qui serait réalisée annuellement pour la durée d'occupation du bâtiment par l'organisme l'Entremise.

Les trois compteurs à considérer sont :

- Compteur électrique no. série 320H2303536 facturé au tarif G par Hydro Québec
- Compteur électrique no. série 640EA036080 facturé au tarif G par Hydro Québec
- Compteur de gaz naturel no. série 25847579 facturée au tarif D1 par Gaz Métro

L'année de référence utilisée pour les modèles mathématiques est d'août 2016 à septembre 2017

Les données historiques climatiques utilisées pour les modèles mathématiques sont les données de l'aéroport de Saint-Hubert sous le nom YHU et mis à la disposition du public par le Gouvernement du Canada.

Compteur électrique 320H2303536

- Consommation de l'année de référence de 57 280 kWh pour une période de 354 jours;
- Aucune puissance facturée;
- Aucune puissance minimum facturée;
- Coût de l'année de référence 5 731$ avant taxes;
- Aucune corrélation avec les données climatiques n'a été établie, la consommation est stable toute l'année, donc le modèle mathématique est simple et uniquement tributaire du nombre de jours de la période;
- Modèle mathématique préliminaire à valider : kWh = 161.8 * nb jours;
- Suite à l'occupation, le profil de consommation changera, possiblement l'ajout de puissance facturée. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée au nombre de jours de la période de conciliation. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

Compteur électrique 640EA036080

- Consommation de l'année de référence de 7 200 kWh pour une période de 350 jours;
- Puissance facturée entre 19.5 kW et 30 kW mensuellement;
- Puissance minimum facturée de 19.5 kW mensuellement;
- Coût de l'année de référence 899.90$ avant taxes;
- Aucune corrélation avec les données climatiques n'a été établie, la consommation semble être influencée par l'utilisation d'équipement, car certains mois la consommation est nulle;
- Pour le moment, aucun modèle mathématique n'est présenté, car les facteurs qui influencent la consommation doivent être analysés;
- En considérant le faible impact monétaire sur l'ensemble de la conciliation, on peut considérer négligeable pour le moment l'impact de ce compteur sur la conciliation;
- Des validations supplémentaires permettront d'identifier le modèle mathématique représentant le plus fidèlement la consommation et la puissance de ce compteur. Si la consommation et la puissance sont tributaires d'équipement dont un modèle est difficilement identifiable, il est suggéré de procéder à l'ajout de sous-compteurs électriques permettant d'identifier la consommation de base du bâtiment;
- Suite à l'occupation, le profil de consommation changera, possiblement l'ajout de puissance facturée. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée selon le modèle mathématique à définir ou bien par sous-mesurage. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

Compteur de gaz 25847579

- Consommation de l'année de référence de 33 277 m3 pour une période de 364 jours;
- Coût de l'année de référence 11 005.87$ avant taxes;
- Une corrélation avec les données climatiques a été établie, la consommation est influencée selon un profil de chauffage et directement influencée par les degrés jours de chauffage;
- Modèle mathématique préliminaire à valider : m3 = 18.184 * DJC base 10oC + 311.06. Un raffinement sera fait pour trouver précisément le point de balance du bâtiment, actuellement considéré à 10oC. La figure 2 présente les données de consommation et les degrés jours de chauffage de l'année de référence menant au modèle mathématique;
- Suite à l'occupation et les variations climatiques des années, le profil de consommation changera. Il est envisagé de faire une simulation de facturation selon les conditions de l'année de référence ajustée au aux conditions climatiques de la période de conciliation. Cette simulation de facturation représentera les coûts de base attribuable à la Ville de Montréal, alors que la différence entre le coût payé de la période de conciliation et la simulation de facturation représentera la part de l'organisme l'entremise.

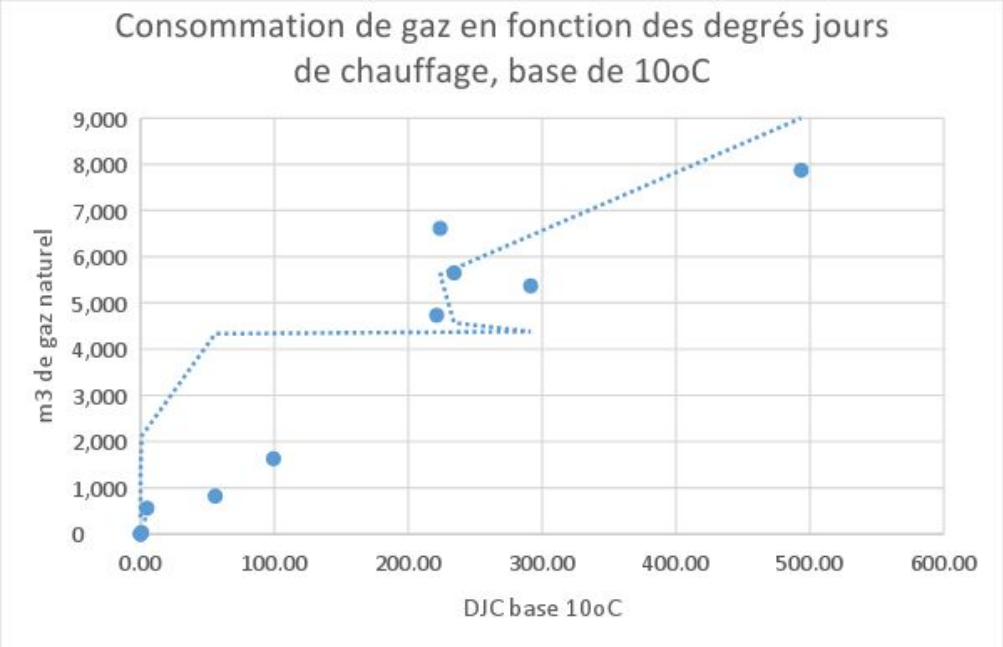

Figure 2: Représentation graphique du modèle mathématique pour le compteur de gaz naturel

PG ÉNERGIE INC
Christian Pradella I 514-247-9991 I cp@pgenergie.ca
Benoit Gosselin I 438-868-1842 I bg@pgenergie.ca
6910 rue St-Denis, CP 65028, Montréal (QC), H2S 2S2

En conclusion, la réalisation d'un plan de mesurage qui permettra d'entériner la méthodologie de conciliation énergétique annuelle est selon nous la façon la plus précise de déterminer le fractionnement de consommation énergétique pour chaque parti. La facturation de consommation excédentaire par l'organisme l'Entremise sera l'orientation du plan de mesurage afin de représenter la part attribuable à chacun des partis. De plus, les simulations de facturation annuelle permettront de tenir compte de l'évolution des tarifs pour chacun des fournisseurs d'énergie. À première vue, l'analyse des compteurs démontre que le compteur de gaz, dont le coût annuel est le plus important, est influencé par les conditions climatiques, donc un premier modèle mathématique a pu être identifié. Le deuxième coût énergétique le plus important est attribuable au compteur électrique dont la consommation est stable, un modèle mathématique en fonction du nombre de jours par période est donc anticipé. Tandis que le dernier compteur, avec une charge annuelle de moins de 1000$ semble être attribuable à des données sporadiques d'utilisation. Il sera important de déterminer plus précisément dans le modèle mathématique ou de sous-mesurage afin de suivre la consommation et la puissance de base de ce compteur électrique avant l'occupation des lieux.

Une évaluation du surcoût anticipé pour la consommation excédentaire par l'occupation de l'organisme l'Entremise est en cours de réalisation afin de projeter ces coûts au montage financier de l'opportunité. Pour ce faire, une analyse comparable pour des bâtiments de même type sera réalisée en parallèle à une simulation énergétique avec modèles mathématiques. La comparaison des résultats assurera une validation des estimations de surconsommation.

Suite à l'approbation des partis sur la méthodologie proposée, il nous fera plaisir de réaliser le plan de mesurage conforme à l'IPMVP afin d'entériner la démarche et agir à titre de spécialiste afin d'effectuer les tâches nécessaires menant au rapport annuel de performance statuant sur le fractionnement des coûts énergétiques du bâtiment au 204 -206 rue Young, Montréal.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

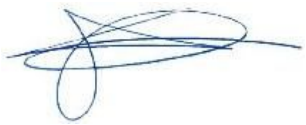

Christian Pradella ing. CEM, CMVP
Efficacité énergétique

Benoit Gosselin ing. M.ing. CEM, CMVP
Efficacité énergétique

PG ÉNERGIE INC
Christian Pradella I 514-247-9991 I cp@pgenergie.ca
Benoit Gosselin I 438-868-1842 I bg@pgenergie.ca
6910 rue St-Denis, CP 65028, Montréal (QC), H2S 2S2

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1172591001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Approuver les projets de conventions entre la Ville et Atelier Entremise afin de soutenir la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017 -2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire - convention de soutien financier (155 500 $, taxes incluses) et convention de prêt de locaux (à titre gratuit d'une valeur de 126 220 $) dans un immeuble situé au 204-206 rue Young - Autoriser une dépense totale de 192 532,80 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1172591001 SMVT.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget

Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-05

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2017/12/11 13:00

(1)

Dossier # : 1176407001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2017, il est résolu :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-17 15:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176407001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».*

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont

évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2018, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)
CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2018 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l’aide à l’élite sportive et événements sportifs d’envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d’ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal I. GAGNON, Direction générale

Lecture :

Claude CARETTE, 16 novembre 2017
Chantal I. GAGNON, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-16

Véronique BELPAIRE
Avocate chef d'équipe

Tél : 514-872-4222
Télécop. : 51 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-17

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1176014001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Bureau planification intégrée et coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

Il est recommandé :
1- Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 10:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176014001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Bureau planification intégrée et coordination
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

La présence, comme pour tout service public dans l'emprise municipale, des réseaux techniques urbains (RTU) occasionne des perturbations de services aux citoyens et entraîne des impacts financiers pour les municipalités. Les travaux relatifs aux RTU dans l'emprise municipale, peuvent occasionner prématurément des détériorations dans la chaussée, en plus d'entraîner des impacts sur la circulation et des désagréments pour les citoyens. D'autre part, les travaux réalisés par la Ville sur son réseau routier peuvent requérir le déplacement des infrastructures de RTU. Lors de ces déplacements il se peut que l'on soit contraint à remettre à neuf des réseaux désuets de ces entreprises de RTU.
La Loi sur les télécommunications, prévoient que les entreprises de RTU doivent obtenir le consentement de la municipalité avant d'installer leurs infrastructures sur le territoire de celle-ci. La Loi sur Hydro Québec , RLRQ c. H-5 et la Loi sur la Régie de l'énergie, RLRQ c.R-6.01 prévoient également que les entreprises visées (notamment HQ et Gaz Métro) et la Ville établissent les conditions relatives à l'installation de leurs infrastructures dans le domaine public. Dans ce contexte, la Ville souhaite définir les conditions qui lui sont acceptables pour l'intervention des entreprises dans son domaine public. Dans le cadre de cette démarche, la Ville oeuvre à mettre en place une Politique d'utilisation de l'emprise publique par les RTU afin de protéger ses infrastructures municipales et d'optimiser ses investissements.

À terme, la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les RTU encadre les travaux effectués par les RTU de la planification à la réalisation de ceux-ci et ce de manière à protéger les travailleurs lors de l'entretien des infrastructures, à permettre une cohabitation de celles-ci de manière sécuritaire et pérenne, à protéger les actifs de la Ville mais également à favoriser un partage des coûts causaux découlant de ces travaux basée sur les meilleurs pratiques.

Les coûts incidents aux travaux relatifs aux RTU sont en somme les coûts reliés à des consentements municipaux, à la dégradation de chaussée, au soutènement et au déplacement lors de travaux.

Dans un premier temps la Politique couvrira uniquement les volets des consentements municipaux, et de dégradation de chaussée.

L'équipe du SIVT, responsable du traitement des consentements municipaux, veillera à l'application de cette Politique relativement au territoire de la Ville de Montréal.

L'équipe, est également responsable de mettre en œuvre, les outils de gestion définissant les principes relatifs à l'occupation de l'emprise municipale et de s'assurer de leur application. En outre, elle soutient les différentes unités de la Ville dans la gestion des projets et des dossiers impliquant les différents RTU.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0346 - 28 mars 2017 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)
Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

CM17 0620 - 16 mai 2017 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6)

DESCRIPTION

La Ville convient de la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les RTU couvrant tout son territoire. Elle définit les modalités et les conditions quant aux travaux effectués mais également certaines exigences relatives à l'occupation du domaine public, à l'excavation et à la tarification.
Voici les principales modalités et conditions de la présente Politique :

- L'entreprise de RTU doit participer aux processus conjoints de planification et de coordination afin de réduire les perturbation et les dommages aux voies publiques;
- L'entreprise de RTU se conformera à l'ensemble des lois, codes, ordonnances, règles, arrêtés et réglementations applicables de toutes les autorités gouvernements, y compris la Ville, la province du Québec et le Canada dans l'exercice de ses droits;
- Comme il est convenu que les RTU doivent obtenir un agrément de la Ville confirmant les conditions entendues entre la Ville et l'entreprise pour construire des lignes de transmission sur une voie publique ou dans tout autre lieu public ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de ceux-ci la Ville décline cet accord en deux étape, soit

  1- Par un consentement municipal accordé par le service responsable.

2- L'autorisation liée à l'occupation temporaire du domaine public accordé par les directions des travaux publics des arrondissements

- Des frais de dégradation de chaussée seront facturés aux entreprises de RTU selon des échelles dégressives et sont répartis par tranche d'âge selon le réseau local ou artériel et en fonction de la dernière intervention effectuée, soit de reconstruction ou de réhabilitation.

JUSTIFICATION

Face à l'enjeu des entreprises de RTU qui doivent, comme les municipalités, remettre à niveau leurs infrastructures et de ce fait augmenter le nombre de leurs interventions, de nombreuses municipalités canadiennes ont entrepris de facturer l'ensemble, ou une partie, des coûts incidents aussi appelés coûts causaux.
La Politique d'utilisation de l'emprise publique par les RTU est requise pour harmoniser et consolider dans un document les orientations et façon de faire de la Ville de Montréal. La Ville doit fournir un cadre d'agrément et des conditions claires pour les RTU avec qui elle souhaite améliorer la gestion du domaine public, tant au niveau des infrastructures que de la mobilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette politique permettra de partager certains coûts causaux d'une façon équitable entre la Ville et les entreprises de RTU. Voici les principaux coûts causaux couverts par cette Politique :
Les coûts de l'étude des consentements municipaux seront facturés aux RTU selon les modalités suivantes :

1. Occupation permanente du domaine public sans travaux d'excavation 482,00 $
2. Occupation permanente du domaine public et autorisation d'excaver
    - Pour des travaux nécessitant des exigences particulières afin de minimiser les impacts sur la circulation 1 140,00 $
    - Pour des travaux dont l'envergure nécessite des analyses effectuées par plusieurs services de la ville 1 537,00 $
      dans un but d'assurer notamment le respect des exigences techniques applicables, de la minimisation des
      impacts sur d'autres projets en cours ou des impacts sur la circulation : le salaire horaire de la main d'œuvre
      et autres dispositions prévues à la réglementation de la Ville relative à la tarification.

Les coûts de dégradation de la chaussée seront facturés aux entreprises de RTU selon des échelles dégressives et sont répartis par tranche d'âge selon le réseau local ou artériel et en fonction de la dernière intervention effectuée, soit de reconstruction ou de réhabilitation.

Lieu de l'intervention :	**Reconstruction**		**Réhabilitation**	
Réseau local	0 - 5 ans	100 $/m^2	0 - 2 ans	50 $/m^2
	6 -10 ans	70 $/m^2	3 - 5 ans	40 $/m^2
	11 - 20 ans	50 $/m^2	6 - 10 ans	20 $/m^2
	21- 40 ans	20 $/m^2	11-20 ans	10 $/m^2
	> 40 ans	0 $/m^2	> 20 ans	0 $/m^2
Réseau artériel (RAAV)	0 - 5 ans	120 $/m^2	0 - 2 ans	40 $/m^2
	6 - 10 ans	80 $/m^2	3 - 5 ans	30 $/m^2
	11 - 20 ans	40 $/m^2	6 - 10 ans	10 $/m^2
	21- 40 ans	10 $/m^2	11- 20 ans	0 $/m^2
	> 40 ans	0 $/m^2	>20 ans	0 $/m^2

En cours d'application, cette première politique sera ajustée et clarifiée pour inclure spécifiquement les autres incidences, dit coûts causaux que sont:

1- Les déplacements des équipements des entreprises de RTU
2- Les coûts additionnels de contournement, d'excavation ou de soutènement des équipements des RTU lors des travaux de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable ou tardive dans le présent dossier entraînera un vide tarifaire face aux RTU.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au CM du 11 décembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-24

Martin GAUDETTE
Chef de Section

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

Valérie G GAGNON
Chef de division

Tél : 514 868-3871
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-11-26

Politique d'utilisation de l'emprise publique pour les réseaux techniques urbains

De nombreuses infrastructures sont présentes dans le domaine public et peuvent parfois nécessiter des interventions. Chaque propriétaire d'infrastructure est responsable du bon état et du bon fonctionnement de son actif. La Ville est propriétaire et responsable de la gestion de ses propres infrastructures urbaines mais également de la gestion du domaine public.

La *Loi sur les télécommunications* L.C. 1993, c. 38, prévoit que les entreprises visées par cette Loi doivent obtenir le consentement de la municipalité avant d'installer leurs infrastructures sur le territoire de celle-ci. La Loi sur Hydro Québec, RLRQ c. H-5 et la Loi sur la régie de l'énergie, RLRQ, c. R-6.01 prévoient que les entreprises visées (notamment Hydro Québec et Gaz Métro) et la Ville, doivent établir ensemble les conditions relatives à leurs infrastructures dans le domaine public.

Dans ce contexte, la Ville définit par la présente Politique les conditions qui s'imposent aux entreprises visées pour l'intervention relative aux réseaux techniques urbains (RTU) dans son domaine public. Les interventions sont considérées acceptables pour la Ville dans la mesure où elles n'ont pas pour effet d'entraver abusivement l'utilisation et la jouissance des lieux par le public, qu'elles ne briment pas des droits et privilèges accordés précédemment par la Ville à des tiers, et que les entreprises assument l'ensemble des coûts liés à leurs interventions dans le domaine public que ce soit, par exemple, au chapitre de l'étude de la demande de consentement municipal, ou au chapitre des coûts liés à la dégradation de la chaussée ou à tout autres coûts liés aux travaux ou à la présence des installations de l'entreprise dans le domaine public.

Par ailleurs, les entreprises qui détiennent des infrastructures souterraines ou aériennes dans le domaine public doivent coordonner, voire intégrer leur intervention dans le domaine public avec la planification des interventions de la Ville, et ce, dans un souci de réduire le plus possible les impacts sur les citoyens mais également pour maximiser la durée de vie des actifs de la Ville. À cette fin, la Ville fournit sa planification aux entreprises. Les entreprises ont une obligation de prévoir leurs besoins et de viser à ce que leurs travaux s'intègrent aux travaux planifiés par la Ville. Elles doivent également aviser la Ville le plus rapidement possible de leurs travaux. Le cas échéant, une justification de l'impossibilité de coordonner les travaux avec la planification de la Ville est requise au moment de la demande de consentement.

Les entreprises doivent obtenir pour l'ensemble de leurs travaux dans l'emprise publique de la Ville, un consentement municipal qui leur est accordé, par la Ville, sous la responsabilité du Service des Infrastructures Voirie et Transport. Par la suite, avant d'effectuer les travaux, les entreprises doivent aviser l'arrondissement en lien avec l'occupation temporaire du domaine public que requièrent les travaux et elles doivent se soumettre aux conditions imposées aux fins de la réalisation de ceux-ci.

De manière générale, ces travaux dans l'emprise publique incluent :

- l'installation de nouveaux équipements.
- l'ajout, la modification ou l'amélioration d'équipements existants.
- l'excavation, le sondage directionnel, ou le forage.

Des exigences procédurales doivent également être respectées par les entreprises afin que la Ville juge acceptable la demande présentée. Ainsi, toute demande doit être effectuée par l'intermédiaire du service web de la Ville prévu à cet effet, accompagnée des documents nécessaires à l'étude de cette demande à savoir : Les plans de construction signés scellés des travaux projetés, lesquels doivent montrer l'emplacement précis de l'équipement et des installations existantes, les changements proposés par l'entreprise, les structures ou les infrastructures le long ou à travers des Travaux, le tracé, la surface, l'aire, l'élévation et la distance des travaux, les méthodes et les équipement de construction utilisés, les considérations esthétiques et sécuritaires, les structures et les supports sur lesquels les Travaux peuvent avoir un effet, les limites de l'emprise municipale où les travaux sont prévus et les aménagements des propriétés riveraines le long ou à travers des travaux. D'autres documents jugés utiles pour l'étude de la demande peuvent également être exigés par la Ville.

Le cas échéant, l'entreprise est avisée par écrit du refus de la Ville d'accorder le consentement.

Si la demande est acceptée, l'entreprise a 6 mois pour effectuer les travaux, à moins d'obtenir de la Ville une prolongation de l'autorisation avant l'échéance de cette période.

Le consentement municipal est conditionnel au respect par l'entreprise des différentes conditions ou exigences qui y sont associées. Ainsi, tous les travaux doivent être réalisés et terminés dans les délais prescrits, à l'entière satisfaction de la Ville et conformément aux :

- **Lois applicables, en particulier toutes les lois et les codes en matière de santé et sécurité au travail;**
- **Directives municipales, Règlements et devis municipaux;**
- **Aux conditions mentionnées aux consentements municipaux émis.**

Les coûts prévus aux annexes 1 (étude de la demande de consentement) et 2 (Dégradation de la chaussée), ainsi que tout autre coût résultant des travaux sont payables par les entreprises dans les 30 jours de la réception de toute facture à cet effet.

La Ville peut prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour gérer les situations d'urgence et rétablir un environnement sécuritaire. Une entreprise doit rembourser à la Ville toutes les dépenses directement liées aux travaux d'urgence en lien avec la présence d'infrastructures ou d'équipement lui appartenant sur ou dans l'emprise publique.

La Ville n'est tenue de payer aucun frais lié à la présence des infrastructures des entreprises dans le domaine public ou à la demande de consentement

Annexe I : Frais liés à l'étude de la demande de consentement municipal pour les travaux relatifs à l'installation d'un réseau de transport d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution.

Consentement municipal pour des installations qui n'impliquent pas de travaux d'excavation	482,00 $
Consentement municipal pour des installations qui impliquent des travaux d'excavation et :	
a) qui nécessitent des exigences particulières afin de minimiser les impacts sur la circulation	1 140,00 $
b) dont l'envergure rend nécessaire des analyses effectuées par plusieurs services de la Ville afin de s'assurer notamment du respect des exigences techniques applicables, de la minimisation des impacts sur d'autres projets en cours ou des impacts sur la circulation : le salaire horaire de la main-d'œuvre et autres dispositions prévues à la réglementation de la Ville relative à la tarification	1 537,00 $

Annexe II : coûts liés à des travaux emportant une dégradation de la chaussée

Aux fins de la présente annexe, l'expression « travaux de reconstruction » vise des travaux qui impliquent une démolition de la chaussée et une intervention sur les couches de fondation et de surface de la chaussée ; l'expression « travaux de réhabilitation » vise des travaux qui consistent à intervenir sur les couches de roulement de la chaussée ou sur les couches de surface sur toute la largeur de la chaussée.

1. **Remise en état de la chaussée**. Si l'entreprise a excavé, défait ou autrement modifiée la chaussée, les exigences qu'elle doit respecter quant à la finalisation des travaux de remise en état de la route varient selon que le pavement a été refait ou non et, le cas échéant, le moment où le pavement a été refait, réhabilité ou recouvert:

    a. Si la chaussée a été pavée, réhabilitée ou recouverte dans les cinq (5) années précédant immédiatement la date de délivrance du consentement municipal, la Ville pourra alors exiger que l'entreprise réalise des travaux de surfaçage et de recouvrement sur toute la chaussée affectée ou sur toute la voie de la chaussée affectée, le tout à la satisfaction de la Ville;

    b. Pour l'application du paragraphe (a), si un tiers, y compris la Ville, a également excavé, défait ou autrement modifié le pavage de la chaussée, les coûts associés aux travaux de surfaçage et de recouvrement seront répartis équitablement entre l'entreprise et le tiers selon leur part de responsabilité respective;

2. **Dégradation de la chaussée**. Si le consentement autorise les travaux dans la chaussée, des frais de dégradation de la chaussée sont exigibles selon la grille suivante. Si un tiers, y compris la Ville,, a également effectué des travaux dans la chaussée, les frais de dégradation de la chaussée sont répartis équitablement entre l'entreprise et le tiers selon leur part de responsabilité respective.

a) pour une intervention sur le réseau de voirie locale lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de reconstruction effectués depuis	
i. 0 à 5 ans	100$ / m^2 de travaux effectués
ii. 6 à 10 ans	70$ / m^2 de travaux effectués
iii. 11 à 20 ans	50$ / m^2 de travaux effectués
iv. 21 à 40 ans	20$ / m^2 de travaux effectués
v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de reconstruction ont été effectués par la Ville il y a plus de 40 ans	

b) pour une intervention sur le réseau de voirie artérielle lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de reconstruction effectués depuis

i. 0 à 5 ans — 120$ / m^2 de travaux effectués
ii. 6 à 10 ans — 80$ / m^2 de travaux effectués
iii. 11 à 20 ans — 40$ / m^2 de travaux effectués
iv. 21 à 40 ans — 10$ / m^2 de travaux effectués
v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de reconstruction ont été effectués par la Ville il y a plus de 40 ans

c) pour une intervention sur le réseau de voirie locale lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de réhabilitation effectués depuis

i. 0 à 2 ans — 50$ / m^2 de travaux effectués
ii. 3 à 5 ans — 40$ / m^2 de travaux effectués
iii. 6 à 10 ans — 20$ / m^2 de travaux effectués
iv. 11 à 20 ans — 10$ / m^2 de travaux effectués
v. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de réhabilitation ont été effectués par la Ville il y a plus de 20 ans

d) pour une intervention sur le réseau de voirie artérielle lorsque l'intervention la plus récente de la Ville à l'endroit visé par la demande a consisté en des travaux de réhabilitation effectués depuis

i. 0 à 2 ans — 40$ / m^2 de travaux effectués
ii. 3 à 5 ans — 30$ / m^2 de travaux effectués
iii. 6 à 10 ans — 10$ / m^2 de travaux effectués
iv. Aucun tarif n'est exigé si les travaux de réhabilitation ont été effectués par la Ville il y a plus de 10 ans

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176014001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Bureau planification intégrée et coordination
Objet :	Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Cette Politique est conforme à l'état du droit à ce sujet.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division
Tél : 514 872-2994

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-27

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division
Tél : 514 824-4222
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.03

2017/12/11 13:00

(2)

Dossier # : 1176417005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à Melk Construction inc. (CA17 26 0220)

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220)
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-27 09:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 20 novembre 2017	Résolution: CA17 26 0328

Recommandation au conseil municipal - Autorisation d'une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses - Contrat RPPA17-03029-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses.

2. De majorer le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP.

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1176417005

François William CROTEAU
_____
Maire de l'arrondissement

Katerine ROWAN
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 21 novembre 2017

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1176417005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal – Autorisation d'une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses – Contrat RPPA17-03029-OP

Il est recommandé :
De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses.
2. De majorer le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2017-11-15 08:36

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1176417005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil municipal – Autorisation d'une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses – Contrat RPPA17-03029-OP

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice visé par les travaux est situé au 1650, rue des Carrières, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.
Depuis sa construction, en 1960, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente le bâtiment du 1650, rue des Carrières nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. L'enveloppe du bâtiment a atteint sa durée de vie utile et nécessite une réfection.

Lors de l'élaboration des plans et devis, des ouvertures exploratoires ont été réalisées afin de mieux comprendre la composition des murs d'enveloppe touchés par les interventions de ce projet. Les précautions jugées nécessaires ont été prises afin d'alimenter les données pour la production des plans et devis.

Afin de réaliser les travaux un appel d'offres public a été publié le 4 mai dernier et un contrat a été octroyé au conseil d'arrondissement du mois de juillet 2017 à l'entrepreneur Melk Construction inc. Le chantier a débuté en août 2017.

Peu après le début des travaux, le sous-traitant en démolition a alerté la Ville pour souligner que le mur en blocs de terracotta se trouvant derrière la brique était instable et devait être renforcé afin que le nouveau mur en maçonnerie de brique puisse y être fixé convenablement. Cette condition s'est par la suite répétée sur la façade latérale et elle apparaît présentement sur la façade arrière. Les trois murs d'enveloppe en blocs de terracotta doivent tous être solidifiés afin de pouvoir supporter la nouvelle maçonnerie en brique. La consolidation des murs en blocs de terracotta n'était pas prévue au présent contrat.

Suite à cette découverte, la réparation des tous les éléments structuraux apparents (poutres et colonnes en béton) à dû être revue et soumise à des directives de changement car les réparations devaient se faire en amont des travaux de maçonnerie. Dû au fait que les murs en blocs de terracotta derrière la brique étaient instable, les coffrages requis pour

effectuer les réparations des éléments structuraux n'ont pu être fixés à la brique existante. Des coffrages autoportant ont dû être mis en place. Ceux-ci n'étaient pas prévus au présent contrat.

Finalement, lors de la démolition de la maçonnerie en brique sur la façade arrière, quatre fenêtres existantes d'origine se sont démembrées du mur d'enveloppe. Le remplacement de ces fenêtres n'était pas prévu au présent contrat.

Malgré le travail exploratoire en amont au chantier, ces imprévus majeurs sont survenus. Des photos de la situation intra murale sont en pièce jointe au dossier, elles représentent bien les découvertes faites en cours de chantier.

Dans ce contexte, les budgets pour travaux contingents approuvé seront vraisemblablement insuffisants pour terminer le chantier. C'est pour cette raison que le présent dossier fait l'objet d'une autorisation de dépense additionnelle.

	Coût des travaux	**pourcentage**
Travaux forfaitaires	723 954,41 $	
Contingences initiales prévues	108 593,16 $	15,00 %
Total coût de travaux initiaux	**832 547,58 $**	
Contingences additionnelles (augmentation de contrat)	249 764,26 $	30,00 %
Total de travaux avec augmentation	1 082 311,84 **$**	

Note : tous les prix incluent les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1025 - 21 août 2017 - Autoriser une dépense de 932 453,28 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP (2 soum.)
CA17 26 0220 - 4 juillet 2017 - D'accorder à « Melk construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 832 547,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA17-03029-OP.

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 $, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (neuf soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'autoriser une dépense additionnelle au contrat de « Melk construction inc.», afin de terminer les travaux de réfection de maçonnerie et remplacement des chaudières.
La dépense additionnelle vise principalement les travaux de :

- travaux supplémentaires pour la réfection des murs existants en blocs de terracotta supportant la brique;
- travaux supplémentaires pour la réfection des éléments structuraux à l'aide de coffrage autoportant;
- travaux supplémentaires pour le remplacement des quatre fenêtres d'origine situées sur la façade arrière.

Les travaux supplémentaires doivent être réalisés afin de compléter la composition des murs d'enveloppe et assurer l'intégrité structurale et architecturale de ceux-ci.

JUSTIFICATION

Il est requis d'autoriser une dépense additionnelle d'une valeur de 249 764,26 $ taxes incluses au contrat afin de couvrir les dépenses dues aux travaux non prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total initial du contrat accordé était de 832 547,58 $ incluant les contingences et les taxes.
L'augmentation du contrat demandé au présent sommaire décisionnel est de 249 764,26 $, taxes incluses. Le montant total du contrat incluant l'augmentation s'élève donc à 1 082 311,84 $ incluant les contingences et les taxes.

Un montant de 99 905,71 $ (12 %) taxes incluses a déjà été prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 1 182 217,55 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 1 079 522,20 $.

Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la Ville centrale et sera financée par le Règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Afin de ne pas arrêter les travaux et de ne pas causer d'augmentation de coûts de travaux additionnels au présent dossier, l'arrondissement financera les travaux de nature urgente temporairement à son budget. L'impact des élections municipales de cette année sur le calendrier des séances du comité exécutif et du conseil municipal causerait un arrêt de travaux dû à un manque de fonds pour la présente augmentation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n’est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des travaux devrait être terminé pour décembre 2017. Un arrêt de chantier en raison de fonds insuffisants pour faire face aux nouveaux imprévus occasionnerait des coûts additionnels relatifs aux conditions d'hiver requises pour terminer le chantier ou des frais de démobilisation / remobilisation si le contrat était terminé au printemps suivant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche est installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés. Un plan de communication sera mis en oeuvre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux reportés : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:; Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe
Jean BOUVRETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

Lecture :

Jean BOUVRETTE, 26 octobre 2017
Oana BAICESCU-PETIT, 25 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie DESLISLE
Agente technique en architecture

Tél : 514-868-3924
Télécop. : 514-872-7064

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-19

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : (514) 868-3918

Projet :	**Réfection de maçonnerie et remplacement des chaudières**				**Mandat :**	**18560-2-001**
	1650 Des Carrières				**Contrat :**	**15171**
Date :	**2017-10-16**					
Étape :	**Augmentation de contrat**					

			Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Travaux :	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Travaux maconnerie		629 662,46			
	Sous-total :	100,0%	**629 662,46**	31 483,12	62 808,83	**723 954,41**
	Contin. Construction	15,0%	94 449,37	4 722,47	9 421,32	108 593,16
	Augmentation de contrat (30%)		217 233,54	10 861,68	21 669,05	249 764,26
	Total - Contrat :		**941 345,37**	47 067,27	93 899,20	**1 082 311,84**
Incidences : travaux	Dépenses générales	12,0%	86 893,42			
	Total - Incidences :		**86 893,42**	4 344,67	8 667,62	**99 905,71**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 028 238,79**	51 411,94	102 566,82	**1 182 217,55**
Ristourne	TPS	100,00%		51 411,94		51 411,94
	TVQ	50,0%			51 283,41	51 283,41
Montant net	**Coût après rist. (Montant à emprunter)**		**1 028 238,79**		51 283,41	**1 079 522,20**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176417005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Objet :	Recommandation au conseil municipal – Autorisation d'une dépense additionnelle de 249 764,26 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières (0107) dans le cadre du contrat accordé à la firme « Melk Construction inc. » majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 $ à 1 082 311,84 $, taxes incluses – Contrat RPPA17-03029-OP

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1176417005 - information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2017/12/11
13:00

(2)

Dossier # : 1173599004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) aux fins de maintenir, à compter du 1er janvier 2018, les plafonds applicables en 2017 à la rémunération globale des élus de la Ville de Montréal

Je recommande
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) aux fins de maintenir, à compter du 1er janvier 2018, les plafonds de rémunérations applicables le 31 décembre 2017 en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* .

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-24 10:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1173599004**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) aux fins de maintenir, à compter du 1er janvier 2018, les plafonds applicables en 2017 à la rémunération globale des élus de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c.13), sanctionnée le 16 juin 2017, (ci-après « Loi sur les gouvernements de proximité ») a apporté des changements majeurs aux règles encadrant la rémunération des élus.

Parmi ceux-ci, mentionnons en premier lieu le retrait de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTÉM) de toutes les dispositions fixant les rémunérations minimums et maximums qu'une personne peut recevoir à titre d'élu municipal pour l'ensemble des fonctions exercées au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire de la municipalité ou d'un organisme supramunicipal.

À compter du 1er janvier 2018, un élu pourra donc cumuler toutes les rémunérations fixées en vertu des divers règlements applicables, sous réserve des restrictions ou maximums imposés en vertu de ces règlements, le cas échéant.

La Loi sur les gouvernements de proximité retire également toutes les restrictions contenues dans la LTÉM et la Charte de la Ville de Montréal quant aux postes particuliers pouvant faire l'objet d'une rémunération additionnelle. Ainsi, il sera désormais possible de fixer la rémunération des conseillers, sans égard à toute distinction entre la rémunération de base et la rémunération additionnelle et sans limitations quant aux diverses fonctions pouvant faire l'objet d'une rémunération.

Ces modifications législatives prendront effet le 1er janvier 2018.

Dans le but de maintenir le statu quo à compter du 1er janvier 2018, il est proposé d'intégrer dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) les plafonds de rémunérations applicables en vertu de la LTÉM jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement proposé vise à maintenir les maximums présentement applicables à la rémunération des élus en vertu de la LTÉM (abolis à compter du 1er janvier 2018), soit :

- maire de la ville : 168 029 $
- membre du comité exécutif de la Ville, président ou vice-président d'une commission permanente de la Ville : 151 226 $
- membre du comité exécutif de la CMM, président ou vice-président d'une commission de la CMM : 126 493 $
- tout autre membre membre du conseil ou d'un conseil d'arrondissement : 104 969 $

Lorsque le total des rémunérations qu'un conseiller aurait autrement le droit de recevoir de la Ville, d'un organisme mandataire de la Ville ou de la Communauté métropolitaine de Montréal dépasse le maximum établi selon la poste occupé, l'excédant sera retranché de la rémunération versée par la Ville.

Ces maximums seront indexés annuellement, à compter du 1er janvier 2019, selon les mêmes règles prévues au règlement 02-039 pour l'indexation de la rémunération (indexation selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente).

Finalement, des corrections techniques sont apportées à l'annexe B du règlement pour supprimer toute référence à la Commission de la sécurité publique puisque les rémunérations pour cette commission étant fixées dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2018, tel que permis en vertu de l'article 2 du la LTÉM.

JUSTIFICATION

Le maintien des maximums permettra d'éviter une augmentation non souhaitable, et dans certains cas importante, du niveau de la rémunération versée aux élus qui occupent de nombreuses fonctions. Il faut toutefois noter que l'impact réel de cette mesure ne pourra pas être évalué en termes d'économies pour la Ville avant que toutes les nominations aient été confirmées par la Ville, la STM et la CMM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de dispositions fixant un plafond aux rémunérations payables, il sera impossible de maintenir le niveau actuel de rémunération pour certains élus sans que les

divers organismes payeurs (Ville, CMM et STM) procèdent à une révision de leur réglementation sur le traitement des élus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public de promulgation du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et présentation du projet de règlement - 11 décembre 2017
- Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement
- Adoption du règlement - 22 janvier 2018
- Prise d'effet du règlement : 1er janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-24

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux commissions et réglementation

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-11-24

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
02-039-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL (02-039)

Vu l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001);

À l'assemblée du XXXXXXXXXX, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) est modifié par le remplacement des mots « en 2002 en vertu du Règlement sur le maximum de la rémunération annuelle des élus municipaux » par les mots « en vertu de l'article 3.1 ».

2. Ce règlement est modifié, par l'insertion, après l'article 3, des articles suivants :

« **3.1.** La rémunération globale que peut recevoir annuellement un membre du conseil de la Ville ou un membre d'un conseil d'arrondissement pour l'ensemble des fonctions qu'il exerce au sein de la Ville, d'un organisme mandataire de la Ville ou d'un organisme supramunicipal est limitée, selon les fonctions exercées par ce membre, aux montants suivants :

1° maire de la Ville : 168 029 $;

2° membre du comité exécutif de la Ville, président ou vice-président d'une commission permanente de celle-ci: 151 226 $;

3° membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, président ou vice-président d'une commission permanente de celle-ci : 126 493 $;

4° tout autre membre du conseil de la Ville ou d'un conseil d'arrondissement : 104 969 $.

Lorsqu'un membre est visé par plus d'un maximum selon le premier alinéa, le maximum le plus élevé s'applique.

3.2. Lorsque le total des rémunérations qu'un membre du conseil de la Ville ou qu'un membre d'un conseil d'arrondissement aurait le droit de recevoir de la Ville, d'un organisme mandataire de la Ville ou de la Communauté métropolitaine de Montréal dépasse le montant prévu à l'article 3.1, l'excédant est retranché de la rémunération versée par la Ville en vertu du présent règlement. ».

3. L’article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, du mot « Les » par les mots « Les montants prévus au deuxième alinéa de l’article 3 et à l’article 3.1 ainsi que les ».

4. L’annexe B de ce règlement est modifiée par la suppression, partout où ils se trouvent, des mots « incluant la Commission de la sécurité publique ».

5. Ce règlement a effet rétroactivement au 1er janvier 2018.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXX

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1164386007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-08

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan T-92 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 2016, sous le n° 2956 de ses minutes, dossier n° 21988.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-05 10:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1164386007**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-08

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (24).
Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de cette ruelle, selon le plan T-92 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus de deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, cinq (5) propriétaires n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des vingt-quatre (24) lots identifiés sur le plan numéro T-92 Pointe-aux-Trembles ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant:

Pour les anciens lots (ruelle) 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 :

Par une cession de The Montreal City and District Realty Company, suivant un acte intervenu devant M^{e} Joseph Clément Victorien Roy, notaire, publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juillet 1914 sous le n° 277 541 (HJC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots numéros 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière du Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots 5 980 050 à 5 980 053, 5 980 054 ptie, 5 980 055 à 5 980 060 et 5 980 061 ptie tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres ANPSTWXMA, tels qu'identifiés au plan T-92 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 2016, sous le n° 2956 de ses minutes, n° de dossier 21988.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 10 mars 2017
Daniel DESHAIES, 8 mars 2017
Stéphane ROBITAILLE, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-28

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Francine Fortin, directrice, jusqu'au 6 octobre 2017
Tél : 514 872-2125
Approuvé le : 2017-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-05

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD / mandat : 1164386007 / Mandat n° 11-0332-S

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle selon les articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal
- Localisation : Ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lots : 5 980 050 à 5 980 073 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- Superficie à transférer : 988,7 m^2 (10 642 pi^2)
- Zonage : Habitation
- Particularité : Ruelle non ouverte à la circulation et déjà intégrée aux propriétés riveraines, en plus d'être jugée non requise par l'Arrondissement.

Requérant : Ville de Montréal

Acquéreurs : Tous les propriétaires riverains (24)
Voir tableau de compilation de la pétition

Prix de cession : Sans contrepartie

Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur au rôle foncier : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas – domaine public

Raison du prix de vente : Conformément au Programme d'acquisition de ruelle non requise par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Jocelyne Boulanger	Téléphone : 2-2009	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

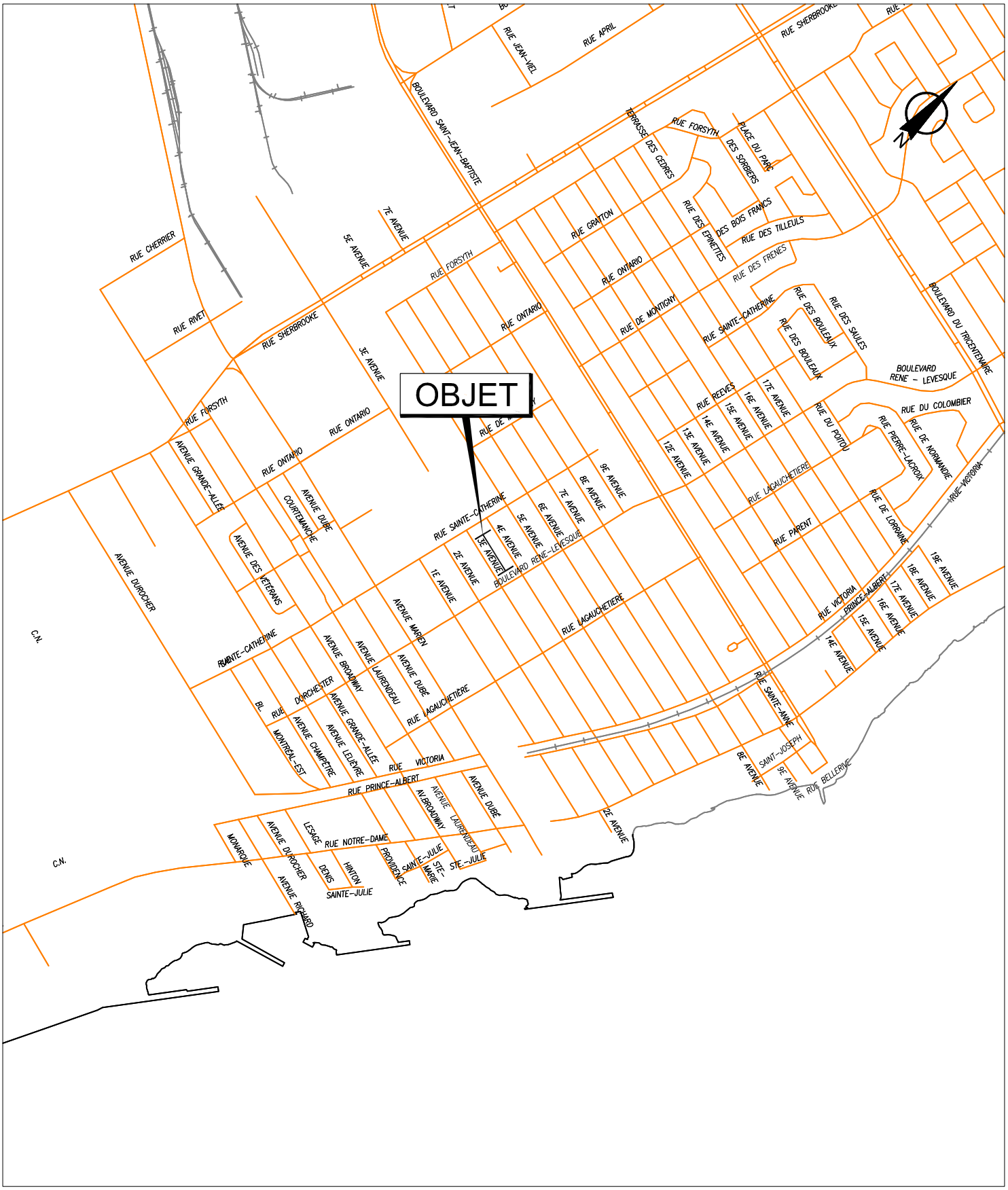

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-4480-08
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 09-01-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

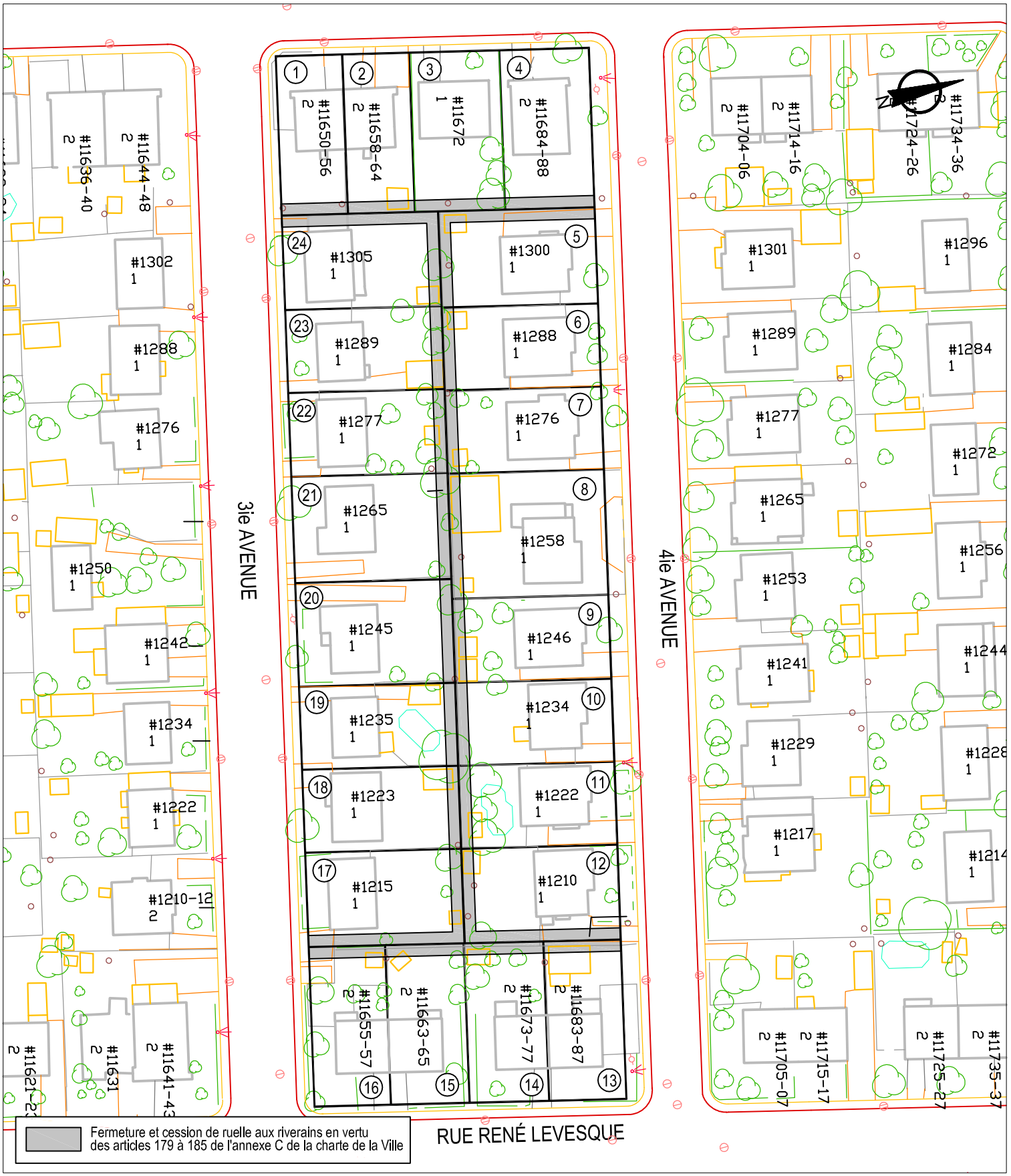

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-4480-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:900
Date : 08-01-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

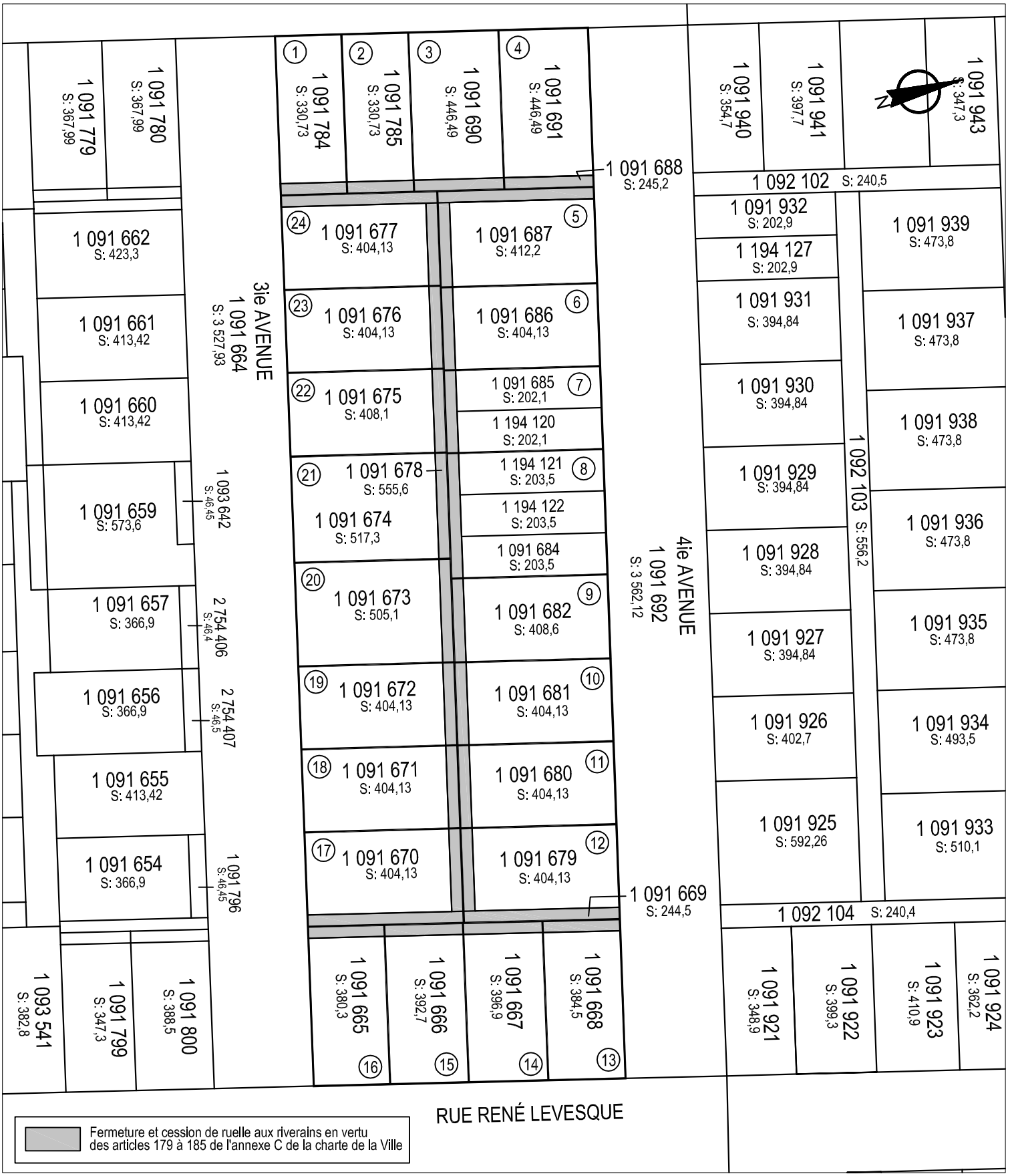

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-4480-08
Dessinateur : CL
Échelle : 1:900
Date : 08-01-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-4480-08
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 09-01-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Thomas Pugh Monsieur Thomas Pugh 14 FEB 15 11652 rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6 Votre n° tél. : 514-645-9828 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 800290-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11652 à 11656, rue Sainte-Catherine Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
2	Donat Beaufort Monsieur Donat Beaufort 11660, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6 Votre n° tél. : 514-645-5752 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 800291-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11658 à 11664, rue Sainte-Catherine Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
3	Francine McKenna Madame Francine McKenna 11672, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6 Votre n° tél. : 514-645-8483 Inscrire adresse courriel : FMCKENNA@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 800292-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11672, rue Sainte-Catherine Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
5	Stéphanie Berlus Madame Stéphanie Berlus 1300, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : (514) 645-5460 Inscrire adresse courriel : Stephanie-Berlus@Dgm.Ca Compte de taxes : 800842-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1300, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
6	☒ Madame France Robertson ☒ Monsieur Guy St-Arnaud 1288, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : 514-645-4936 Inscrire adresse courriel : washeshkon30@videotron.ca Compte de taxes : 800841-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1288, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
8	Madame Agnieszka Swierzbinska 479, Avenue Mousseau-Vermette # 4307, Montréal (Qc) H9S 0A6 Votre n° tél. : 514-588-0594 Inscrire adresse courriel : a.swierzbinska@notarius.net Compte de taxes : 800839-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1258, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
9	Maurice Brillon Monsieur Maurice Brillon 1246, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : 514-645-3436 Inscrire adresse courriel : brillonm@videotron.ca Compte de taxes : 800838-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1246, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	Madame Carolyne Cassidy Monsieur Pierre Chalifoux 1234, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : 514-645-2596 Inscrire adresse courriel : ALOE1003@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 800837-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1234, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	Johanne Gagné Madame Johanne Gagné Monsieur Michel Hamel 1222, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : 514-640-6311 Inscrire adresse courriel : mhamelca@yahoo.ca Compte de taxes : 800836-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1222, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
12	Francine Legault Madame Francine Legault Michel Roberge Monsieur Michel Roberge 1210, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8 Votre n° tél. : 514-645-9152 Inscrire adresse courriel : francinelegault@live.ca Compte de taxes : 800835-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1210, 4e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
13	Madame Marie-Marthe Dalgneault 11685, rue René-Lévesque, Montréal (Qc) H1B 2B6 Votre n° tél. : 514-645-3720 Inscrire adresse courriel : mmd.1504@hotmail.com Compte de taxes : 800258-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11683 à 11687 rue René-Lévesque . ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
14	Johanne Bernatchez Madame Johanne Bernatchez Christian Pelletier Monsieur Christian Pelletier, Pierre L Bernatchez Monsieur Pierre-Louis Bernatchez 11673, rue René-Lévesque, Montréal (Qc) H1B 2B6 Votre n° tél. : 514-645-1108 Inscrire adresse courriel : christian-pelletier@hotmail.com Compte de taxes : 800257-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11673 à 11677 rue René-Lévesque. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
16	Larry Patterson Monsieur Larry Patterson 177, rue Bédard, Repentigny (Qc) J6A 5R9 Votre n° tél. : 460-704-4357 Inscrire adresse courriel : LABATTASS@YAHOO.CA Compte de taxes : 800255-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 11655 à 11657 rue René-Lévesque. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
17	Jennifer Young Madame Jennifer Young Irene Cassidy Madame Irène Cassidy 1215, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514-645-9476 Inscrire adresse courriel : ajj.young@sympatico.ca ou jyounge fidan.com Compte de taxes : 800788-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1215, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
18	Laureat Pelletier Monsieur Lauréat Pelletier 1223, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514-645-9136 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 800789-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1223, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
20	Diane Côté Madame Diane Côté Roger Biron Monsieur Roger Biron 1245, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514 640 - 8983 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 800791-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1245, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
21	J. Maher Madame Jeannette Maher * Personne ressource Raymonde Pleau 450-581-2224 1265, 3e Avenue, nièce Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514-645.2473 Inscrire adresse courriel : 0 aucune Compte de taxes : 800792-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1265, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
23	Monsieur Yves Prince 1289, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514-640-5546 Inscrire adresse courriel : prince51@videotron.ca Compte de taxes : 800794-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1289, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

Montréal

Division évaluation et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H12-005-4480-08
Mandat : 11-0332-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle des ruelles telles qu'apparaissant au cadastre du Québec déposé en date du 21 novembre 1997 constituées des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 situées dans le quadrilatère formé de la rue Sainte-Catherine Est, de la 4e Avenue, de la rue René-Lévesque et de la 3e Avenue telles que représentées par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
24 Monsieur Mario Paquette 1305, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Votre n° tél. : 514-640-3059 Inscrire adresse courriel : mpaquette008@hotmail.com Compte de taxes : 800795-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1305, 3e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

21 janvier 2015

AP25584

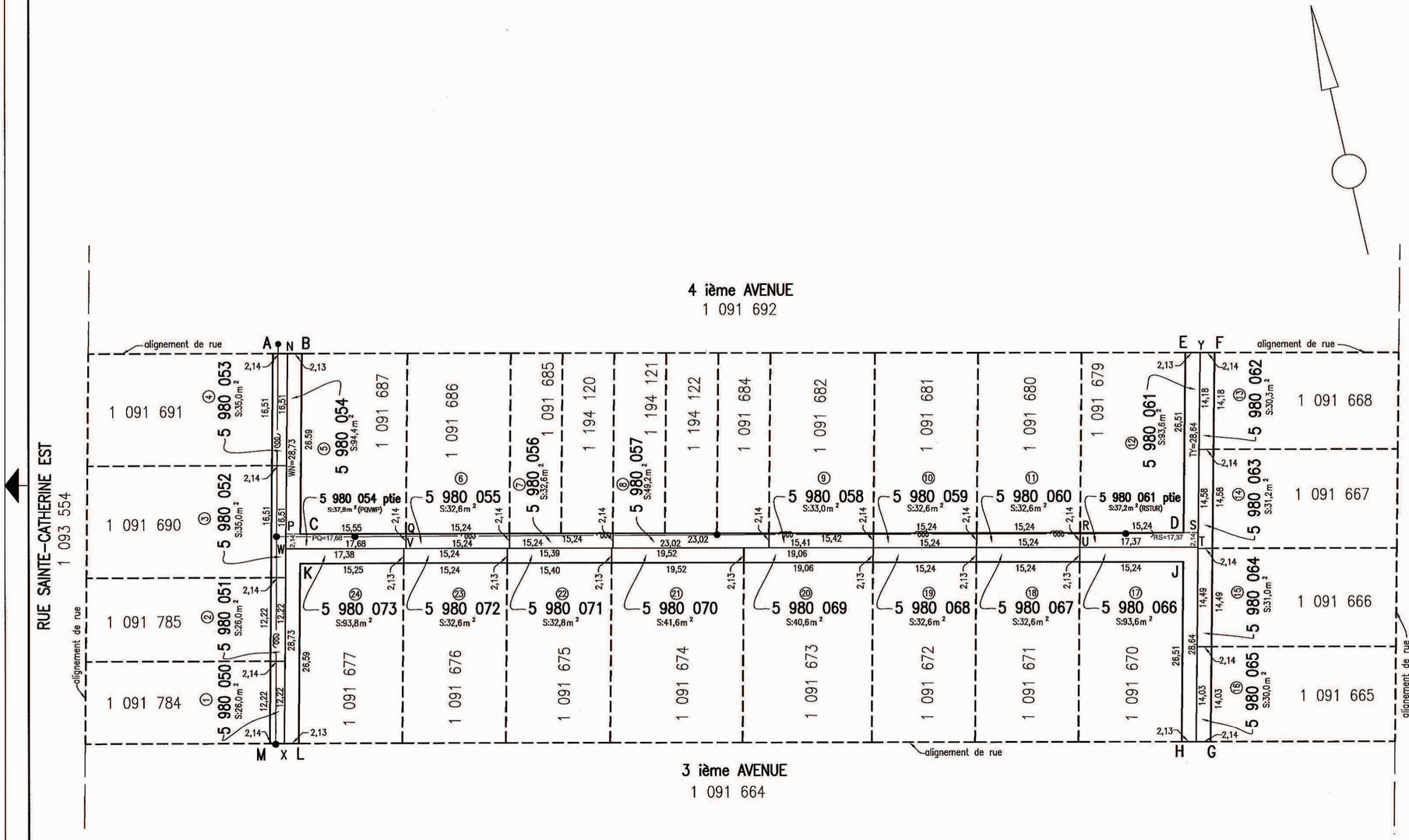

LÉGENDE

: hauban

: Poteau

: Fils aériens

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord de la
3e AVENUE
entre les
RUES SAINTE-CATHERINE EST ET RENÉ-LÉVESQUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

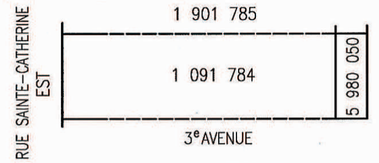

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTE: Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE.

NOTE: Les biens-fonds indiqués par les lettres ANPSTWXMA devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 décembre 2016

Préparé par: _____
BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 2956 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-4480, 31H12-005-4580 (31H12-010-2240, 31H12-010-2340) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: _____

DOSSIER Nº 21988 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº T-92 POINTE-AUX-TREMBLES

21988D.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 5 980 050 À 5 980 073 INCLUSIVEMENT
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Ces biens-fonds, situés au nord de la 3e Avenue entre la rue Sainte-Catherine Est et la rue René-Lévesque, sont identifiés par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan T-92 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 5 décembre 2016.

Les lots sont décrits comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE (5 980 050), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-six mètres carrés (26,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

2.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE ET UN (5 980 051), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/2

contenant en superficie vingt-six mètres carrés (26,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

3.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-DEUX (5 980 052), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie trente-cinq mètres carrés (35,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

4.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-TROIS (5 980 053), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie trente-cinq mètres carrés (35,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

5.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-QUATRE (5 980 054), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie quatre-vingt-quatorze mètres carrés et quatre dixièmes (94,4 m²).

/3

- Une partie dudit lot (5 980 054 ptie), identifiée par les lettres PQVWP, devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par la partie restante du lot 5 980 054 et le lot 1 091 687;
- Vers l'est par le lot 5 980 055 (item 6);
- Vers le sud par les lots 5 980 072 (item 23) et 5 980 073 (item 24);
- Vers l'ouest par le lot 5 980 052 (item 3).

MESURANT :

- Vers le nord, dix-sept mètres et soixante-huit centièmes (17,68 m);
- Vers l'est, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m);
- Vers le sud, dix-sept mètres et soixante-huit centièmes (17,68 m);
- Vers l'ouest, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m).

contenant en superficie trente-sept mètres carrés et huit dixièmes (37,8 m²).

6.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-CINQ (5 980 055), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/4

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

7.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-SIX (5 980 056), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

8.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-SEPT (5 980 057), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie quarante-neuf mètres carrés et deux dixièmes (49,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

9.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-HUIT (5 980 058), dudit cadastre :

de figure quadrilatérale ;

contenant en superficie trente-trois mètres carrés (33,0 m²).

/5

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

10.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQUANTE-NEUF (5 980 059), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

11.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE (5 980 060), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

12.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE ET UN (5 980 061), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et six dixièmes (93,6 m²).

- Une partie dudit lot (5 980 061 ptie), identifiée par les lettres RSTUR, devra être grevée d'une servitude à

des fins de télécommunication et de transport d'énergie. Elle se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par le lot 1 091 679 et la partie restante du lot 5 980 061;
- Vers l'est par le lot 5 980 063 (item 14);
- Vers le sud par le lot 5 980 066 (item 17);
- Vers l'ouest par le lot 5 980 060 (item 11).

MESURANT :

- Vers le nord, dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37 m);
- Vers l'est, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m);
- Vers le sud, dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37 m);
- Vers l'ouest, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m).

contenant en superficie trente-sept mètres carrés et deux dixièmes (37,2 m²).

13.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DEUX (5 980 062), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente mètres carrés et trois dixièmes (30,3 m²).

/7

14.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-TROIS (5 980 063), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-et un mètres carrés et deux dixièmes (31,2 m²).

15.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-QUATRE (5 980 064), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente et un mètres carrés (31,0 m²).

16.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-CINQ (5 980 065), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente mètres carrés (30,0 m²).

17.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-SIX (5 980 066), dudit cadastre :

de figure irrégulière ;

contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et six dixièmes (93,6 m²).

18.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-SEPT (5 980 067), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

/8

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

19.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-HUIT (5 980 068), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

20.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-NEUF (5 980 069), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie quarante mètres carrés et six dixièmes (40,6 m²).

21.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DIX (5 980 070), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie quarante et un mètres carrés et six dixièmes (41,6 m²).

22.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE ET ONZE (5 980 071), dudit cadastre :

de figure quadrilatérale ;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (32,8 m²).

23.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-DOUZE (5 980 072), dudit cadastre :

de figure rectangulaire ;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et six dixièmes (32,6 m²).

24.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE-TREIZE (5 980 073), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et huit dixièmes (93,8 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize sous le numéro 2956 de mes minutes au dossier 21988 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 21988

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

BENOÎT DERMINE
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
2016-12-19

_____
Arpenteur(e)-géomètre

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 du cadastre du Québec,
située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque
DOSSIER : 31H12-005-4480-08 N° mandat : 11-0332-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Thomas Pugh 11652 à 11656, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6	1 091 784	5 980 050	26.0	800290-00	11652 à 11656, rue Sainte-Catherine Est	12.22	**OUI**
2	Monsieur Donat Beaufort 11658 à 11664, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6	1 091 785	5 980 051	26.0	800291-00	11658 à 11664, rue Sainte-	12.22	**OUI**
3	Madame Francine McKenna 11672, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6	1 091 690	5 980 052	35.0	800292-00	11672, rue Sainte-Catherine Est	16.51	**OUI**
4	Madame Elsa Ponce Monsieur Kenia Escobar 11688, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Qc) H1B 1T6	1 091 691	5 980 053	35.0	800293-00	11684 à 11688, rue Sainte-Catherine Est	16.51	**Pas de réponse**
5	Madame Stéphanie Berlus 1300, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 687	5 980 054	37.8	800842-00	1300, 4^{e} Avenue	42.14	**Cession**
6	Madame France Robertson Monsieur Guy St-Arnaud 1288, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 686	5 980 055	32.6	800841-00	1288, 4^{e} Avenue	15.24	**OUI**
7	Monsieur Jacob Gauthier 1276, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 194 120, 1 091 685	5 980 056	32.6	800840-00	1276, 4^{e} Avenue	15.24	**Pas de réponse**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 du cadastre du Québec,
située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque
DOSSIER : 31H12-005-4480-08 N° mandat : 11-0332-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
8	Madame Agnieszka Swierzbinska 479, Avenue Mousseau-Vermette # 4307, Montréal (Qc) H9S 0A6 Voir nouveau propriétaire	1 091 684, 1 194 122 1 194 121	5 980 057	49.2	800839-00	1258, 4^{e} Avenue	23.02	**OUI**
9	Monsieur Maurice Brillon 1246, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 682	5 980 058	33.0	800838-00	1246, 4^{e} Avenue	15.42	**OUI**
10	Madame Carolyne Cassidy Monsieur Pierre Chalifoux 1234, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 681	5 980 059	32.6	800837-00	1234, 4^{e} Avenue	15.24	**OUI**
11	Madame Johanne Gagné Monsieur Michel Hamel 1222, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 680	5 980 060	32.6	800836-00	1222, 4^{e} Avenue	15.24	**OUI**
12	Madame Francine Legault Monsieur Michel Roberge 1210, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4N8	1 091 679	5 980 061	93.6	800835-00	1210, 4^{e} Avenue	41.75	**OUI**
13	Madame Marie-Marthe Daigneault 11685, rue René-Lévesque, Montréal (Qc) H1B 2B6	1 091 668	5 980 062	30.3	800258-00	11683 à 11687 rue René-Lévesque	14.18	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 du cadastre du Québec,
située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque
DOSSIER : 31H12-005-4480-08 N° mandat : 11-0332-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
14	Madame Johanne Bernatchez Messieurs Christian Pelletier et Pierre-Louis Bernatchez 11673, rue René-Lévesque, Montréal (Qc) H1B 2B6	1 091 667	5 980 063	31.2	800257-00	11673 à 11677 rue René-Lévesque	14.58	**OUI**
15	Madame Marie-Thérèse Blaise 11663, rue René-Lévesque, Montréal (Qc) H1B 2B6	1 091 666	5 980 064	31.0	800256-00	11663 à 11665 rue René-Lévesque	14.49	**Pas de réponse**
16	Monsieur Larry Patterson 177, rue Bédard, Repentigny (Qc) J6A 5R9	1 091 665	5 980 065	30.0	800255-00	11655 à 11657 rue René-Lévesque	14.03	**OUI**
17	Madame Jennifer Young Madame Irene Cassidy 1215, 3e Avenue, Montréal (Qc) H!B 4P8	1 091 670	5 980 066	93.6	800788-00	1215, 3^{e} Avenue	41.75	**OUI**
18	Monsieur Lauréat Pelletier 1223, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 671	5 980 067	32.6	800789-00	1223, 3^{e} Avenue	15.24	**OUI**
19	Madame Marie-France Gascon Monsieur François Lépine 1235, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 672	5 980 068	32.6	800790-00	1235, 3^{e} Avenue	15.24	**Pas de réponse**
20	Madame Diane Côté Monsieur Roger Biron 1245, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 673	5 980 069	40.6	800791-00	1245, 3^{e} Avenue	19.06	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 du cadastre du Québec,
située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque
DOSSIER : 31H12-005-4480-08 N° mandat : 11-0332-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
21	Madame Jeannette Maher (décédée) 1265, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8 Voir nouveau propriétaire	1 091 674	5 980 070	41.6	800792-00	1265, 3^{e} Avenue	19.52	**OUI**
22	Madame Josée Bélanger 1277, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 675	5 980 071	32.8	800793-00	1277, 3^{e} Avenue	15.40	**Pas de réponse**
23	Monsieur Yves Prince 1289, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 676	5 980 072	32.6	800794-00	1289, 3^{e} Avenue	15.24	**OUI**
24	Monsieur Mario Paquette 1305, 3e Avenue, Montréal (Qc) H1B 4P8	1 091 677	5 980 073	93.8	800795-00	1305, 3^{e} Avenue	41.84	**OUI**
				988.7			481.32	

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 091 669, 1 091 678 et 1 091 688 du cadastre du Québec,
située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque
DOSSIER : 31H12-005-4480-08 N° mandat : 11-0332-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote

Total des votes favorables obtenus (79,2 %)	19

Nombre total de propriétaires:	24
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	16

Total mesure en front	481.32 m
Front requis 66.6%	320.56 m
Dimension du front obtenu	404.44 m
Superficie totale à transférer	988.70 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 14 décembre 2016

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1164386007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-desPrairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4480-08

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 17-000632

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-29

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
29 SEP 2017
ET AVEC L'AVIS DU CHEF
Services des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU NORD DE LA 3e AVENUE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE EST ET RENÉ-LÉVESQUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201 , le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord de la 3e Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 980 050, 5 980 051, 5 980 052, 5 980 053, 5 980 054, 5 980 055, 5 980 056, 5 980 057, 5 980 058, 5 980 059, 5 980 060, 5 980 061, 5 980 062, 5 980 063, 5 980 064, 5 980 065, 5 980 066, 5 980 067, 5 980 068, 5 980 069, 5 980 070, 5 980 071, 5 980 072 et 5 980 073, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 091 784, 1 091 785, 1 091 690, 1 091 691, 1 091 687, 1 091 686, 1 091 685, 1 194 120, 1 194 121, 1 194 122, 1 091 684, 1 091 682, 1 091 681, 1 091 680, 1 091 679, 1 091 668, 1 091 667, 1 091 666, 1 091 665, 1 091 670, 1 091 671, 1 091 672, 1 091 673, 1 091 674, 1 091 675, 1 091 676 et 1 091 677, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan T-92 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2016, sous le numéro 2 956 de ses minutes (dossier : 21 988), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 5 980 050, 5 980 051, 5 980 052, 5 980 053, 5 980 054 Ptie, 5 980 055, 5 980 056, 5 980 057, 5 980 058, 5 980 059, 5 980 060 et 5 980 061 Ptie, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ANPSTWXMA sur le plan T-92 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN T-92 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2016, sous le numéro 2 956 de ses minutes (dossier : 21 988).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

AP25584

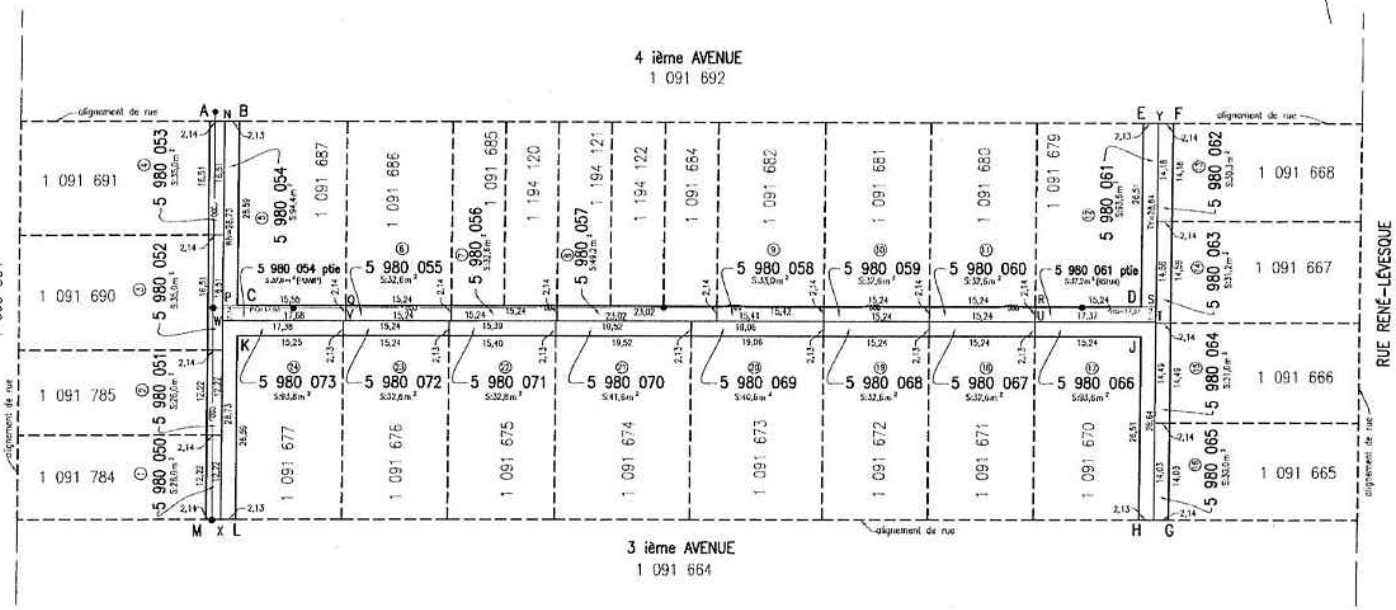

LÉGENDE

: hauban

: Poteau

: Fils aériens

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 980 050 à 5 980 073 inclusivement.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord de la
3e AVENUE
entre les
RUES SAINTE-CATHERINE EST ET RENÉ-LÉVESQUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

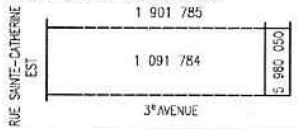

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTE: Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE.

NOTE: Les biens-fonds indiqués par les lettres ANPSTWXMA devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 décembre 2016

Préparé par: BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 2956 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-4480, 31H12-005-4580 (31H12-010-2240, 31H12-010-2340) Dessin: E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 21988 (Grille commune des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº T-92 POINTE-AUX-TREMBLES

216880.DWG

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174386002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4779-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est et au sud-ouest de la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 042 320 à 6 042 338 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABNPEWUTQZA sur le plan O-6 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 21 mars 2017, sous le n° 1776 de ses minutes, dossier n° 22268.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-17 11:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174386002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4779-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle, riveraine à sa propriété, située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (19).
Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan O-6 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéro 6 042 320 à 6 042 338 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, cinq (5) propriétaires concernés ont répondu négativement ou n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro O-6 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes des actes suivants :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 261 173, 1 260 896 et 1 261 180 :

Par une cession de La Compagnie Nationale d'Immeubles Limitée suivant un acte intervenu devant M^{e} Joseph Onésiphore Roy, notaire, sous le numéro 4332 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 juin 1916 sous le n° 322 958 (HJC).

Par une cession de Messieurs Alfred Lacroix et Arthur Léger, suivant un acte intervenu devant M^{e} Joseph Clément Victorien Roy, notaire, sous le numéro 2048 de ses minutes et

publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 8 novembre 1918 sous le n° 367 989 (HJC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots numéros 6 042 320 à 6 042 338 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière du Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 042 320 à 6 042 323, 6 042 325 à 6 042 328 et une partie des lots 6 042 324 et 6 042 329, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABNPEWUTQZA, le tout, tels qu'identifiés au plan O-6 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 21 mars 2017, sous le n° 1776 de ses minutes, n° de dossier 22268.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques de la Direction générale adjointe aux services institutionnels de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 juin 2017
Daniel DESHAIES, 1er juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-01

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Chef de division, en remplacement de Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité	Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-2125	**Tél :** 514 872-1049
Approuvé le : 2017-09-28	**Approuvé le :** 2017-10-17

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de GDD / mandat : 1174386002 / Mandat n° 15-0132-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle selon les articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal
- Localisation : Ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lots : 6 042 320 à 6 042 338 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- Superficie à transférer : 1064,8 m^2 (11 461 pi^2)
- Zonage : Habitation
- Particularité : Ruelle non ouverte à la circulation et déjà intégrée aux propriétés riveraines, en plus d'être jugée non requise par l'Arrondissement.

Requérant : Ville de Montréal

Acquéreurs : Tous les propriétaires riverains (19)
Voir tableau de compilation de la pétition

Prix de cession : Sans contrepartie

Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur au rôle foncier : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas – domaine public

Raison du prix de vente : Conformément au Programme d'acquisition de ruelle non requise par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Jocelyne Boulanger	Téléphone : 2-2009	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

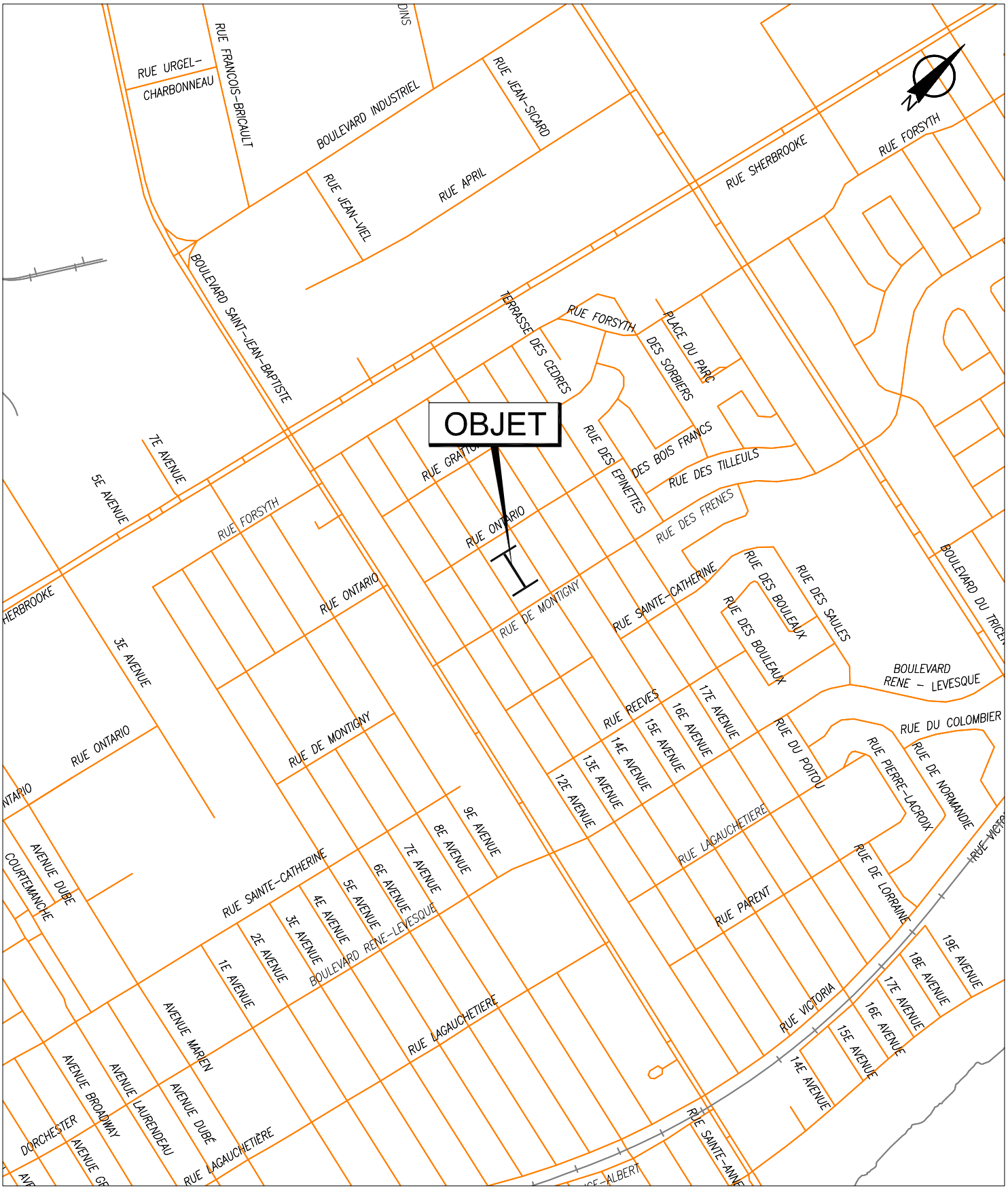

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux Trembles

Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-4779-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 14-05-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-4779-02
Production : CL
Échelle : 1:800
Date : 13-05-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

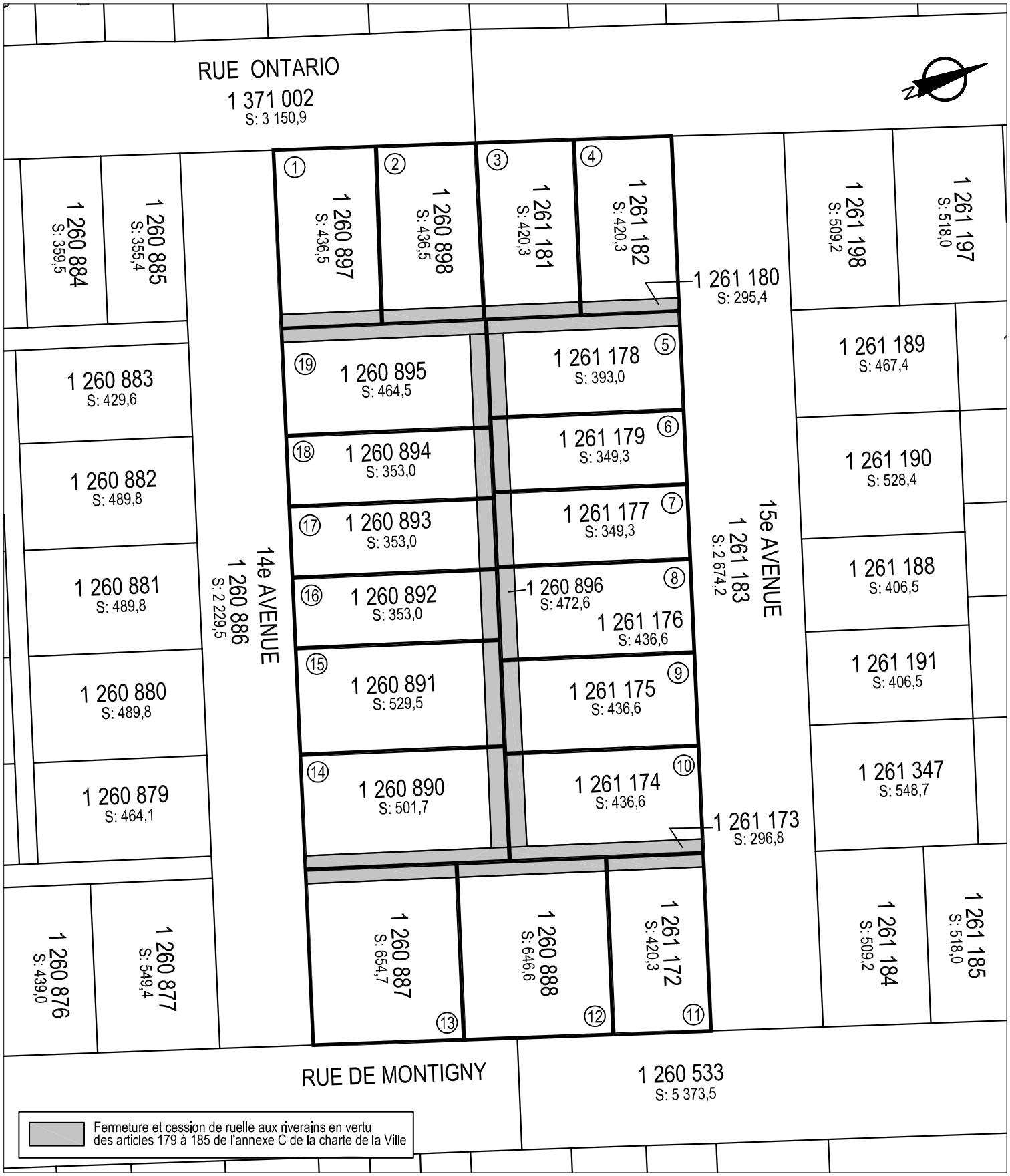

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-4779-02
Production : CL
Échelle : 1:800
Date : 13-05-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-4779-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 13-05-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Pascal Michaud Monsieur Pascal Michaud 12204, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7 Votre n° tél. : 514-645-3531 Inscrire adresse courriel : p.michaud@videotron.ca Compte de taxes : 805645-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12204, rue Ontario Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES QUINZE (15) JOURS DES PRÉSENTES.**

6 janvier 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

* NOUS SOMMES AU SUD DE LA RUE ONTARIO EST

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Chantal Mireault Madame Chantal Mireault François Fraser Monsieur François Fraser 12216, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7 Votre n° tél. : 514-645-3023 Inscrire adresse courriel : chantal.mireault@hotmail.com Compte de taxes : 805646-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12216, rue Ontario Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
3	Marielle Santerre Renaud Madame Marielle Santerre-Renaud 12228, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7 Votre n° tél. : 514-645-3403 Inscrire adresse courriel : MARISARE@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 805647-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12228, rue Ontario Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Marcel Brisson Monsieur Marcel Brisson 12240, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7 Votre n° tél. : 514-645-7701 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 805648-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12240, rue Ontario Est. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5 Jeannine Guillemette Madame Jeannine Guillemette Rosaire Smith Monsieur Rosaire Smith 1668, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1 Votre n° tél. : 514.645 7289 Inscrire adresse courriel : merci Compte de taxes : 806389-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1668, 15e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
7	Claudette Berthil Madame Claudette Bertil Farnese Dagenais Monsieur Farnese Dagenais 1646, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1 Votre n° tél. : 514-640-8676 Inscrire adresse courriel : FDagenais@videotron.ca Compte de taxes : 806387-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1646, 15e Avenue. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES QUINZE (15) JOURS DES PRÉSENTES.**

6 janvier 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
8	✍ Nancy Joly Madame Nancy Joly ✍ Michel Jr Charbonneau Monsieur Michel Jr Charbonneau 1634, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1 Votre n° tél. : 514-591-3601 Inscrire adresse courriel : mjunior@hotmail.ca Compte de taxes : 806386-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1634, 15e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9	✍ Mélisa Péladeau Madame Mélisa Péladeau ✍ Monsieur Ghislain Schmidt 1622, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1 Votre n° tél. : 438-381-9339 Inscrire adresse courriel : melisa.peladeau@hotmail.com Compte de taxes : 806385-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1622, 15e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	Lynda Fréchette Madame Lynda Fréchette 1610, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1 Votre n° tél. : _____ Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 806384-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1610, 15e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	Madame Manon Legault Monsieur Micheal Lacombe 12241, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9 Votre n° tél. : 514-640-6666 Inscrire adresse courriel : legault lacombe@sympatico.ca Compte de taxes : 805612-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12241, rue De Montigny. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
12	Fondation DI-TSA de Montréal 75, rue de Port-Royal Est, # 110 Montréal (Québec) H3L 3T1 Votre n° tél. : 514-426-1502 Inscrire adresse courriel : jegiguere@sympatico.ca Compte de taxes : 805611-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12227, rue De Montigny. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
13	Sylvie St-Jacques Madame Sylvie St-Jacques Monsieur Pierre Scott 12209, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9 Votre n° tél. : (514) 645-8615 Inscrire adresse courriel : pierresc2@videotron.ca Compte de taxes : 805610-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 12209, rue De Montigny. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
14	Diane Gagnon Madame Diane Gagnon 1611, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : 514-524-9279 Inscrire adresse courriel : dgagnon40@hotmail.com Compte de taxes : 806313-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1611, 14e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Reçu 20-03-2017

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
15	✍ Lise Viel Madame Lise Viel ✍ Monsieur Marco Antonio Vargas Arellano 1625, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : (514) 225-3226 Inscrire adresse courriel : lise.viel@bang.qc.ca Compte de taxes : 806314-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1625, 14e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
16	Madame Julie Raymond Monsieur Bruno Beaudoin 1635, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : 514-645-4163 Inscrire adresse courriel : noulapat@hotmail.com Compte de taxes : 806315-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1635, 14e Avenue. ☑ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES QUINZE (15) JOURS DES PRÉSENTES.**

6 janvier 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
17	✍ Marie-France Desabrais Madame Marie-France Desabrais ✍ Marc Paquet Monsieur Marc Paquet 1645, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : 514-640-0518 Inscrire adresse courriel : MARC.PAQUET@CEGEPLANAUDIERE.QC.CA Compte de taxes : 806316-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1645, 14e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

27 octobre 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
18	Monsieur Frédéric Vachon-Poulin 1655, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : 514 541-463-6570 Inscrire adresse courriel : VPOULIN FREDERIC@MSN.COM Compte de taxes : 806317-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1655, 14e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES QUINZE (15) JOURS DES PRÉSENTES.**

6 janvier 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-4779-02
Mandat : 15-0132-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Ontario Est, entre la 14e Avenue et 15e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
19	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1665, 14e Avenue.
Monsieur Erol Aslan 1665, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4 Votre n° tél. : _____ Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 8063180 00	☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

27 octobre 2016

AP25641

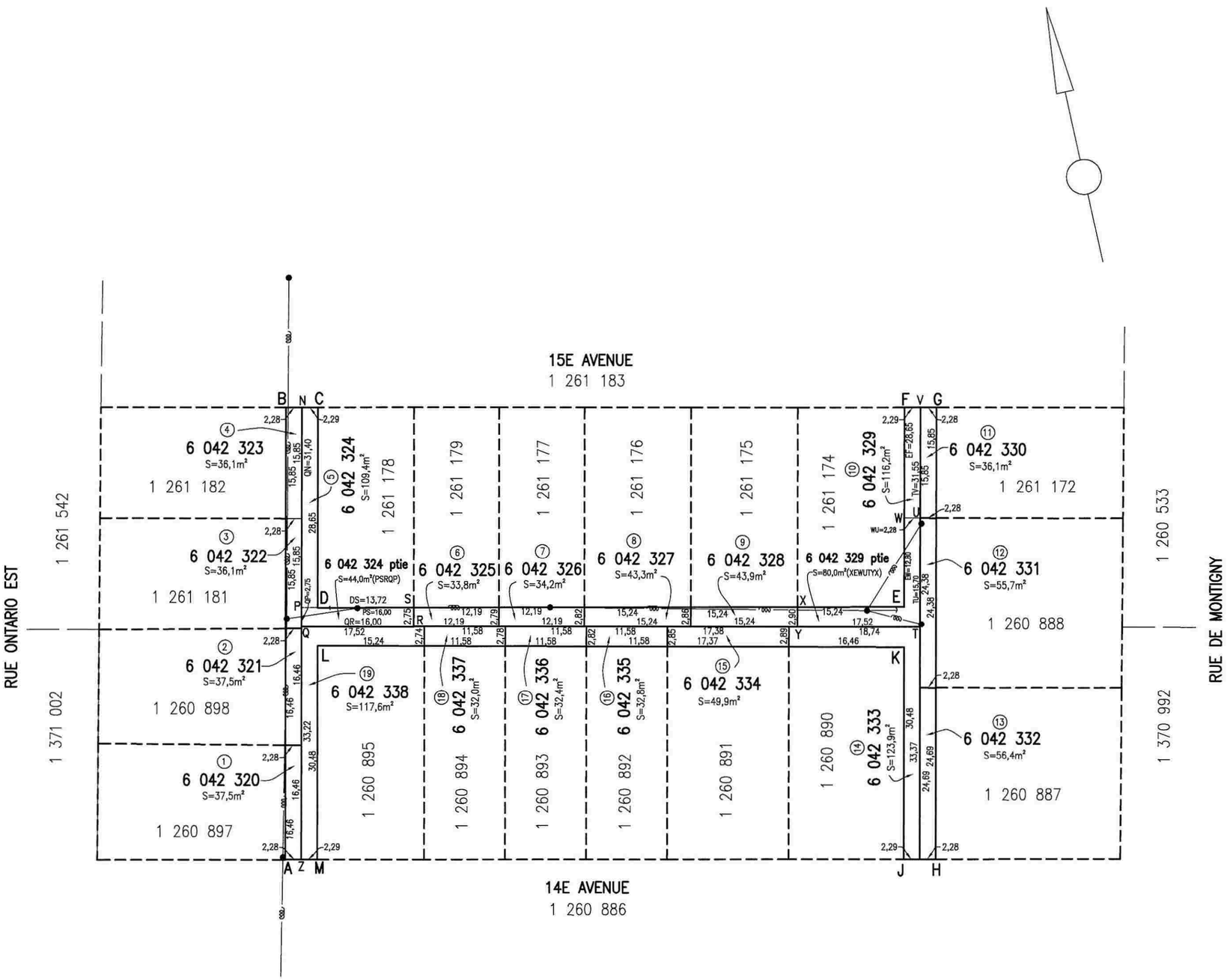

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 042 320, 6 042 321, 6 042 322, 6 042 323, 6 042 324, 6 042 325, 6 042 326, 6 042 327, 6 042 328, 6 042 329, 6 042 330, 6 042 331, 6 042 332, 6 042 333, 6 042 334, 6 042 335, 6 042 336, 6 042 337 et 6 042 338

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la RUE ONTARIO EST entre la 14E AVENUE et la 15E AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

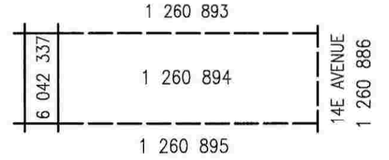

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABNPEWUTQZA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 21 mars 2017

Préparé par: Sylvie Gauthier a.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1776 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-4779, 31H12-005-4780
(31H12-010-2440)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Richel Lacouvillière a.g.

DOSSIER Nº 22268 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Langevin a.g.

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº 0-6 POINTE-AUX-TREMBLES

22268BD.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 6 042 320, 6 042 321, 6 042 322, 6 042 323, 6 042 324, 6 042 325, 6 042 326, 6 042 327, 6 042 328, 6 042 329, 6 042 330, 6 042 331, 6 042 332, 6 042 333, 6 042 334, 6 042 335, 6 042 336, 6 042 337 ET 6 042 338
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14 Avenue et la 15 Avenue, est identifié par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan O-6 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 21 mars 2017.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT (6 042 320), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-sept mètres carrés et cinq dixièmes (37,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/2

2.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT ET UN (6 042 321), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-sept mètres carrés et cinq dixièmes (37,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

3.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX (6 042 322), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-six mètres carrés et un dixième (36,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

4.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (6 042 323), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente-six mètres carrés et un dixième (36,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

5.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (6 042 324), dudit cadastre :

/3

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent neuf mètres carrés et quatre dixièmes (109,4 m²).

- Une partie dudit lot (6 042 324 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres PSRQP et se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par la partie restante du lot 6 042 324 et par le lot 1 261 178;
- Vers le sud-est, par le lot 6 042 325 (article 6);
- Vers le sud-ouest, par le lot 6 042 338 (article19);
- Vers le nord-ouest, par le lot 6 042 322 (article 3);

MESURANT :

- Vers le nord-est et le sud-ouest, seize mètres (16,00 m);
- Vers le sud-est et le nord-ouest, deux mètres et soixante-quinze centièmes (2,75 m);

contenant en superficie quarante-quatre mètres carrés (44,0 m²).

6.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (6 042 325), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/4

contenant en superficie trente-trois mètres carrés et huit dixièmes (33,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

7.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-SIX (6 042 326), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et deux dixièmes (34,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

8.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT (6 042 327), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie quarante-trois mètres carrés et trois dixièmes (43,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

9.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT (6 042 328), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie quarante-trois mètres carrés et neuf dixièmes (43,9 m²).

/5

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

10.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-NEUF (6 042 329), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent seize mètres carrés et deux dixièmes (116,2 m²).

- Une partie dudit lot (6 042 329 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres XEWUTYX et se décrit comme suit :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 1 261 174 et la partie restante du lot 6 042 329;
- Vers le sud-est, par le lot 6 042 331 (article 12);
- Vers le sud-ouest, par le lot 6 042 333 (article 14);
- Vers le nord-ouest, par le lot 6 042 328 (article 9) et le lot 1 261 174;

MESURANT :

- Vers le nord-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m);
- Vers le nord-ouest, douze mètres et quatre-vingts centièmes (12,80 m);

/6

- Vers le nord-est, deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m);
- Vers le sud-est, quinze mètres et soixante-dix centièmes (15,70 m);
- Vers le sud-ouest, dix-sept mètres et cinquante-deux centièmes (17,52 m);
- Vers le nord-ouest, deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes (2,90 m);

contenant en superficie quatre-vingts mètres carrés (80,0 m²).

11.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE (6 042 330), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie trente-six mètres carrés et un dixième (36,1 m²).

12.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE ET UN (6 042 331), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et sept dixièmes (55,7 m²).

13.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-DEUX (6 042 332), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie cinquante-six mètres carrés et quatre dixièmes (56,4 m²).

/7

14.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-TROIS (6 042 333), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (123,9 m²).

15.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE (6 042 334), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quarante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (49,9 m²).

16.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ (6 042 335), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (32,8 m²).

17.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX (6 042 336), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-deux mètres carrés et quatre dixièmes (32,4 m²).

18.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (6 042 337), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/8

contenant en superficie trente-deux mètres carrés (32,0 m²).

19.- Le lot SIX MILLIONS QUARANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-HUIT (6 04 338), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent dix-sept mètres carrés et six dixièmes (117,6 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le vingt et unième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept sous le numéro 1776 de mes minutes au dossier 22268 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

Sylvie Gauthier a.-g.

SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 22268

Copie conforme à l'original

Montréal, le 3 mai 2017

Sylvie Gauthier a.-g.

Arpenteur(e)-géomètre

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée par les anciens lots 1 260 896, 1 261 173 et 1 261 180 du cadastre du Québec et située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue
dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trrembles

DOSSIER : 31H12-005-4779-02 MANDAT : 15-0132-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Pascal Michaud 12204, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	1 260 897	6 042 320	37.5	805645-00	12204, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	16.46	**OUI**
2	Madame Chantal Mireault Monsieur François Fraser 12216, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	1 260 898	6 042 321	37.5	805646-00	12216, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	16.46	**OUI**
3	Madame Marielle Santerre-Renaud 12228, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	1 261 181	6 042 322	36.1	805647-00	12228, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	15.85	**OUI**
4	Monsieur Marcel Brisson 12240, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	1 261 182	6 042 323	36.1	805648-00	12240, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1B 1L7	15.85	**NON**

5	Madame Jeannine Guillemette Monsieur Rosaire Smith 1668, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 178	6 042 324	109.4	806389-00	1668, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	42.37	**OUI**
6	Madame Suzan Foucher 1656, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 179	6 042 325	33.8	806388-00	1655, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	12.19	**Aucune réponse**
7	Madame Claudette Bertil Monsieur Farnese Daguindeau 1646, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 177	6 042 326	34.2	806387-00	1646, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	12.19	**NON**
8	Madame Nancy Joly Monsieur Michel Jr Charbonneau 1634, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 176	6 042 327	43.3	806386-00	1634, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	15.24	**OUI**

9	Madame Mélisa Péladeau Monsieur Ghislain Schmidt 1622, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 175	6 042 328	43.9	806385-00	1622, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	15.24	**OUI**
10	Madame Lynda Fréchette 1610, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	1 261 174	6 042 329	116.2	806384-00	1610, 15e Avenue Montréal (Québec) H1B 3S1	43.89	**OUI**
11	Madame Manon Legault Monsieur Micheal Lacombe 12241, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9	1 261 172	6 042 330	36.1	805612-00	12241, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9	15.85	**OUI**
12	Fondation DI-TSA de Montréal Mme Monique Nadeau, dir. gén. par intérim 12227, rue De Montigny Montréal (Québec) H3L 3T1	1 260 888	6 042 331	55.7	805611-00	12227, rue De Montigny Montréal (Québec) H3L 3T1	24.38	**NON**

13	Madame Sylvie St-Jacques Monsieur Pierre Scott 12209, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9	1 260 887	6 042 332	56.4	805610-00	12209, rue De Montigny Montréal (Québec) H1B 1P9	24.69	**OUI**
14	Madame Diane Gagnon 1611, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 890	6 042 333	123.9	806313-00	1611, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	46.94	**OUI**
15	Madame Lise Viel Monsieur Marco-Antonio Vargas Arellano 1625, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 891	6 042 334	49.9	806314-00	1625, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	17.38	**OUI**
16	Madame Julie Raymond Monsieur Bruno Beaudoin 1635, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 892	6 042 335	32.8	806315-00	1635, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	11.58	**NON**

17	Madame Marie-France Desabrais Monsieur Marc Paquet 1645, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 893	6 042 336	32.4	806316-00	1645, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	11.58	**OUI**
18	Monsieur Frédéric Vachon-Poulin 1655, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 894	6 042 337	32	806317-00	1655, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	11.58	**OUI**
19	Monsieur Erol Aslan 1665, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	1 260 895	6 042 338	117.6	806318-00	1665, 14e Avenue Montréal (Québec) H1B 3V4	45.72	**OUI**
			Sommation:	1064.8		Sommation:	415.44	

Nombre total de propriétaires:	**19**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**13**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 28 février 2017

Total des votes favorables obtenus (73,7 %)	**14**

Total mesure en front	**415.44 m**
Front requis 66.6%	**276.68 m**
Dimension du front obtenu	**339.25 m**
Superficie totale à transférer	**1064.80 m²**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174386002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-4779-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

17-001746

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-28

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
19 SEP. 2017
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE ONTARIO EST ENTRE LA 14e AVENUE ET LA 15e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201 , le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est entre la 14e Avenue et la 15e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 6 042 320, 6 042 321, 6 042 322, 6 042 323, 6 042 324, 6 042 325, 6 042 326, 6 042 327, 6 042 328, 6 042 329, 6 042 330, 6 042 331, 6 042 332, 6 042 333, 6 042 334, 6 042 335, 6 042 336, 6 042 337 et 6 042 338, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 260 897, 1 260 898, 1 261 181, 1 261 182, 1 261 178, 1 261 179, 1 261 177, 1 261 176, 1 261 175, 1 261 174, 1 261 172, 1 260 888, 1 260 887, 1 260 890, 1 260 891, 1 260 892, 1 260 893, 1 260 894 et 1 260 895, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan O-6 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 21 mars 2017, sous le numéro 1 776 de ses minutes (dossier : 22 268), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 042 320, 6 042 321, 6 042 322, 6 042 323, 6 042 324 Ptie, 6 042 325, 6 042 326, 6 042 327, 6 042 328, 6 042 329 Ptie, et délimitée par les lettres ABNPEWUTQZA sur le plan O-6 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN O-6 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 21 mars 2017, sous le numéro 1 776 de ses minutes (dossier : 22 268).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

AP25641

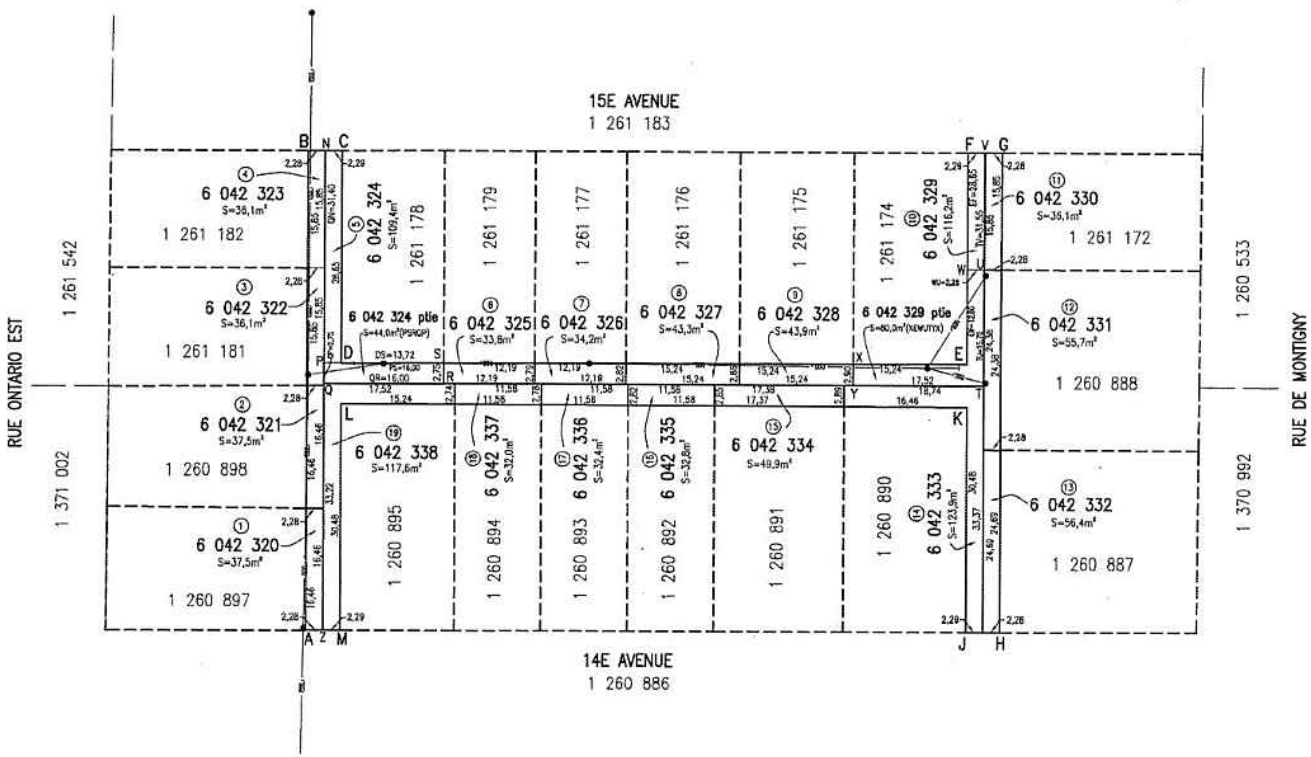

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 042 320, 6 042 321, 6 042 322, 6 042 323, 6 042 324, 6 042 325, 6 042 326, 6 042 327, 6 042 328, 6 042 329, 6 042 330, 6 042 331, 6 042 332, 6 042 333, 6 042 334, 6 042 335, 6 042 336, 6 042 337 et 6 042 338

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la
RUE ONTARIO EST
entre la
14E AVENUE et la 15E AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

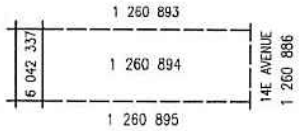

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres AENPEWUTOZA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 21 mars 2017

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1776 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-4779, 31H12-005-4780 (31H12-010-2440)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22268 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº 0-6 POINTE-AUX-TREMBLES

222680.DWG

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1173496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMNPA sur le plan D-56 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 avril 2017, sous le n° 1784 de ses minutes, dossier n° 22011.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-05 14:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1173496004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (31).
Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan D-56 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, trois (3) propriétaires se sont opposés et trois (3) autres n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro D-56 Pointe-aux-Trembles, ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 156 909, 1 156 935 et 1 156 925 :

La Ville de Montréal aux droits de la *« Cité de Pointe-aux-Trembles »* est devenue propriétaire de cette ruelle par une cession gratuite, reçue devant M^{e} Julien Roy, notaire, le 11 octobre 1961 et publiée sous le numéro 1 574 556.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 988 161, 5 988 162 ptie, 5 988 163 à 5 988 176 et 5 988 191 ptie, du cadastre du Québec, délimitée par les lettres AQRSTUVWA, telle qu'identifiée au plan D-56 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 26 avril 2017, sous le n° 1784 de ses minutes, n° de dossier 22011.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal .*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 juin 2017
Daniel DESHAIES, 1er juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-01

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice, jusqu'au 6 octobre 2017.
Tél : 514 872-2125
Approuvé le : 2017-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-05

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/ mandat : 1173496004 / Mandat n° 08-0306-S

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle selon les articles 179 et 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.
- Localisation : Ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lots : 5 988 161 à 5 988 191 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec
- Superficie à transférer : 1 359,8 m² (14 637 pi²)
- Zonage : Habitation (29 terrains) et commercial (2 terrains)
- Particularités : Ruelle non ouverte à la circulation et déjà intégrée aux propriétés riveraines, en plus d'être jugée non requise par l'Arrondissement.

Requérant : Ville de Montréal

Acquéreurs : Tous les propriétaires riverains (31)
Voir tableau de compilation de la pétition

Prix de la cession : Sans contrepartie

Valeur au rôle foncier 2017 : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas – domaine public

Raison du prix de vente : Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

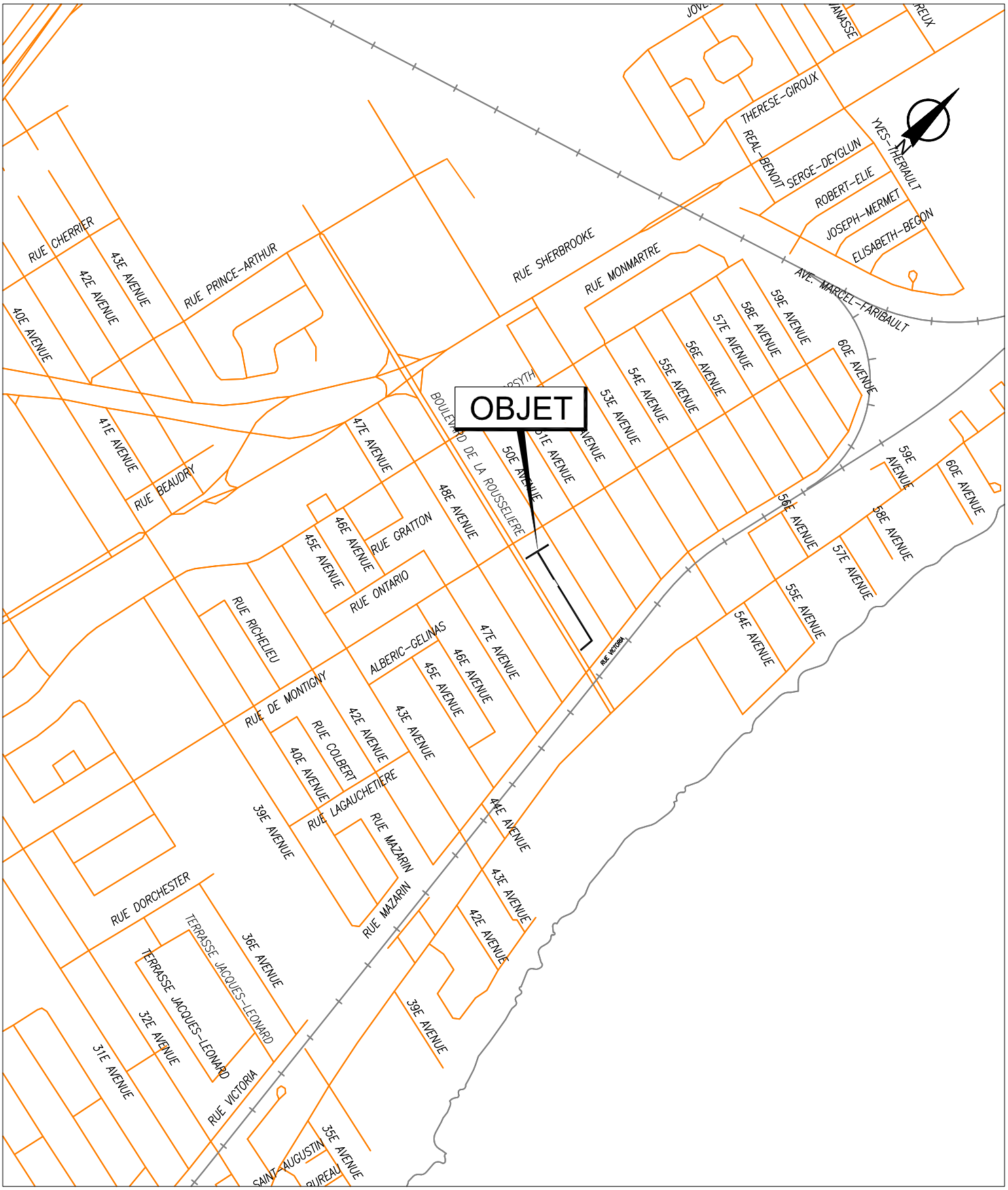

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H11-005-5401-02
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 19-02-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H11-005-5401-02
Dessinateur : CL
Échelle : 1:1300
Date : 19-02-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H11-005-5401-02
Dessinateur : CL
Échelle : 1:1300
Date : 19-02-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H11-005-5401-02
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 19-02-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

15 MAI 2015 PTE-AUX-TREMBLES

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
1	Ernest Lucciola Monsieur Ernest Lucciola pour 2957-2567 Québec inc. 14042, rue De Montigny Montréal (Québec) H1A 1J9 Votre n° tél. : (514) 642-1331 Inscrire adresse courriel : G.I.L.B.14042@GMAIL.COM Compte de taxes : 802396-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 14036 au 14044, rue De Montigny. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Madame Elizabeth Do Souto Madame Noelia Do Souto 1855, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2X1 Votre n° tél. : 514 954 8219 poste 63022 Inscrire adresse courriel : nsouto@icao.int Compte de taxes : 803446-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1164 au 1168, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**
6 juillet 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02

Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Ethel Herrera Madame Ethel Herrera Chavez Monsieur Macaria Antonio Umanzor 1150, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514. 642 7545 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803441-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1150, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
4	✍ Lucille Villeneuve Madame Lucille Villeneuve ✍ Paul Lahaie Monsieur Paul Lahaie 1140, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514 644-0713 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803440-01	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1140, 50e Avenue. ☑ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Madame Elvia Beatriz Ortiz Madame Wendy Belloso Monsieur Nelson Vidal Belloso Monsieur Jonathan Belloso 1130, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-642 5664 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803441-02	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1130, 50e Avenue. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
6	☒ Madame Elena Ecobici ☒ Monsieur Dumitru Marica 1120, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 438-383-4271 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803440-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1120, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☒ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
7	M. Pelletier. Monsieur Michel Pelletier 18 mai 2015 1100, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-642-5462 Inscrire adresse courriel : maud442@hotmail.com Compte de taxes : 803439-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1110, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
8	Constantin Cuntan Monsieur Constantin Cuntan 1100, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : (514) 498-9102 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803438-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1100, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9 Madame Huguette Mercier Madame Huguette Mercier 1080, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-644-7492 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803437-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1080, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
10	Cécile Dionne Lessard Madame Cécile Dionne Lessard DR CEDE Monsieur Bertrand Lessard 1076, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514 642-1452 Inscrire adresse courriel : Cecile.Lessard@Hotmail.ca Compte de taxes : 803436-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1076, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	Micheline Laurencelle Madame Micheline Laurencelle Normand Richard Monsieur Normand Richard 1056, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-642-7639 Inscrire adresse courriel : n/a Compte de taxes : 803435-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1056, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
12	Madame Marie-Josée Martel Monsieur Éric Benjamin Lévesque 1040, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-508-3698 Inscrire adresse courriel : marie-josee.martel@hotmail.com levesque.eric.2@gmail.com Compte de taxes : 803434-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1040, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
13	Madame Danielle Berthiaume Monsieur Sylvain Beaudry 1028, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 514-498-4903 Inscrire adresse courriel : Sylvain.danielle@sympatico.ca Compte de taxes : 803433-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1028 au 1030, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
14	Madame Diane Martineau 1016-50e 1016, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : (514) 642-9930 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803432-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1016, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
15	Pierre Mainville Monsieur Pierre Mainville 1010, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 438-393-0454 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803431-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1010, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
16	Pierre Mainville Monsieur Pierre Mainville 1010, 50e Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7 Votre n° tél. : 438-393-0454 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803431-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1010, 50e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
17 Madame Carole L'Écoyer → L'ECUYER Monsieur Denis Boucher 14025, rue Victoria Montréal (Québec) H1A 1N7 Votre n° tél. : 514-644-8847 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 802308-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 14025, rue Victoria. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
18	Pierre Piché Monsieur P. Piché 1001, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3 Votre n° tél. : 514-642-0829 Cell : 514-209-9425 Inscrire adresse courriel : ppiche44@icloud.com Compte de taxes : 803408-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1001, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

B.A.M. PTE-AUX-TREMBLES
15 MAI 21

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
19	Louise Pomerleau Madame Louise Pomerleau 1511, 32e Avenue Montréal (Québec) H1A 3L8 Votre n° tél. : 514-642-2115 Inscrire adresse courriel : maisondehetres@hotmail.com Compte de taxes : 803409-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1007 au 1009, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
20	M. Lachance Madame Micheline Lachance R Malette Monsieur Richard Malette 1013, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3 Votre n° tél. : 514 996 3025 Inscrire adresse courriel : RICHARD@MALETTE.NAME Compte de taxes : 803410-00	■ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 1013, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
21 ✍ Dominic Joly Monsieur Dominic Joly ✍ Richard Joly Monsieur Richard Joly 1041, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3 Votre n° tél. : 514-924-7912 Inscrire adresse courriel : DoDo-sk9@Hotmail.com Compte de taxes : 803411-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1039 au 1041, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
8 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
22	Huguette Bordeleau Madame Huguette Bordeleau 1051, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3 Votre n° tél. : 514-498-2198 Inscrire adresse courriel : Huguettebordeleau@videotron.ca Compte de taxes : 803412-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1051 au 1053, boulevard De La Rousselière. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
23	Madame Ginette Sauvageau Monsieur André Quillicot 15, rue des Émeraudes, app. 710 Repentigny (Québec) J6A 8G7 Votre n° tél. : 514. 889. 2687 Inscrire adresse courriel : ANDRE QUILLICOT @ HOTMAIL.COM Compte de taxes : 803413-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1061 au 1063, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
24	Michel Daigneault Monsieur Michel Daigneault 1077, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3 Votre n° tél. : 514-642-9826 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 803414-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1077 au 1079, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
7 mai 2015

Reçu le 31-03-2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
25	Madame Audrey Presseault Madame Annie Leclerc Monsieur Nicolas Prieur Monsieur Michel Presseault 534, 5e Avenue Montréal (Québec) H1B 4L8 Votre n° tél. : 514 222-6314 Inscrire adresse courriel : Nicolas-Prieur@Hotmail.com Compte de taxes : 803415-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1087 au 1093A, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**
8 juillet 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
29	Lee Philippe Fortier Monsieur Lee Philippe Fortier 1163, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3 Votre n° tél. : 514-998-1340 Inscrire adresse courriel : lee.philippe.fortier@hotmail.com Compte de taxes : 803420-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 1163 au 1167, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.
13 juillet 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements
et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

[redacted]

30

Monsieur Nicolas Bergeron

Et

Monsieur Jean-François Coulombe
pour : 9136-0735 Québec inc.

496, boulevard de l'Atrium
Québec (Québec) G1H 7H1

Votre n° tél. : 514-702-5301

Inscrire adresse courriel : nicolas_bergeron@hotmail.com

Compte de taxes : 802395-00

☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 14020, rue De Montigny.

☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.

☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES QUINZE (15) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 août 2015

Montréal

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et transactions immobilières
Division évaluation, transactions et services immobiliers
Section transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLES

Dossier : 31H11-005-5401-02
Mandat : 08-0306-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

Désignation actuelle de la ruelle, telle qu'apparaissant au cadastre du Québec déposée en date du 17 avril 1998, constituée des lots 1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925 et comprise dans le quadrilatère formé de la 50e Avenue, la rue Victoria, du boulevard De La Rousselière et de la rue De Montigny, telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
31	Chantal Garceau Madame Chantal Garceau Gilles Durocher Monsieur Gilles Durocher 2, 36e Avenue Montréal (Québec) H1A 3J5 Votre n° tél. : 514-625-2242 Inscrire adresse courriel : garceau.c@v.deotan.ca Compte de taxes : 802307-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 995 à 999, boulevard De La Rousselière. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 156 909, 1 156 935 et une partie du 1 156 925** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES .**

17 février 2016

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 5 988 161, 5 988 162, 5 988 163, 5 988 164, 5 988 165, 5 988 166, 5 988 167, 5 988 168, 5 988 169, 5 988 170, 5 988 171, 5 988 172, 5 988 173, 5 988 174, 5 988 175, 5 988 176, 5 988 177, 5 988 178, 5 988 179, 5 988 180, 5 988 181, 5 988 182, 5 988 183, 5 988 184, 5 988 185, 5 988 186, 5 988 187, 5 988 188, 5 988 189, 5 988 190 ET 5 988 191
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50E Avenue, est identifié par les lettres ABCDEFGHJKLMNPA sur le plan D-56 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 26 avril 2017.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE ET UN (5 988 161), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie soixante et un mètres carrés et huit dixièmes (61,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/2

2.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX (5 988 162), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-seize mètres carrés et huit dixièmes (96,8 m²).

- Une partie dudit lot (5 988 162 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres RZA'UR et se décrit comme suit :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par la partie restante du lot 5 988 162 et par le lot 1 156 910;
- Vers le sud-est, par le lot 5 988 163 (article 3);
- Vers le sud-ouest, par le lot 5 988 190 (article 29);
- Vers le nord-ouest, par le lot 5 988 161 (article 1);

MESURANT :

- Vers le nord-est, dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37 m)
- Vers le sud-est, deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m)
- Vers le sud-ouest, dix-sept mètres et quarante centièmes (17,40 m)
- Vers le nord-ouest, deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m);

/3

contenant en superficie trente-neuf mètres carrés et six dixièmes (39,6 m²).

3.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-TROIS (5 988 163), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

4.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE (5 988 164), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

5.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-CINQ (5 988 165), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

/4

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

6.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SIX (5 988 166), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés (29,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

7.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (5 988 167), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés (29,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

8.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-HUIT (5 988 168), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente mètres carrés et sept dixièmes (30,7 m²).

/5

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

9.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (5 988 169), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et huit dixièmes (34,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

10.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX (5 988 170), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie cinquante et un mètres carrés et un dixième (51,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

11.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE ET ONZE (5 988 171), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie cinquante et un mètres carrés et un dixième (51,1 m²).

/6

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

12.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DOUZE (5 988 172), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-trois mètres carrés et quatre dixièmes (33,4 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

13.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE (5 988 173), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-trois mètres carrés et quatre dixièmes (33,4 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

14.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 988 174), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (29,9 m²).

/7

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

15.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE (5 988 175), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt mètres carrés et deux dixièmes (20,2 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

16.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE (5 988 176), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie neuf mètres carrés et sept dixièmes (9,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

17.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (5 988 177), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-neuf mètres carrés et deux dixièmes (39,2 m²).

/8

18.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 988 179), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (97,7 m²).

19.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGTS (5 988 180), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

20.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN (5 988 181), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

21.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX (5 988 182), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

/9

22.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 988 183), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

23.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (5 988 184), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

24.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (5 988 185), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

25.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SIX (5 988 186), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

/10

26.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 988 187), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

27.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (5 988 188), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (34,9 m²).

28.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 988 189), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie soixante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (69,8 m²).

29.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 988 190), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cent quatorze mètres carrés et six dixièmes (114,6 m²).

/11

30.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 988 191), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie soixante-deux mètres carrés et deux dixièmes (62,2 m²).

- Une partie dudit lot (5 988 191 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres WYUVW et se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 988 161 (article 1);
- Vers le sud-est, par le lot 5 988 190 (article 29);
- Vers le sud-ouest, par la partie restante du lot 5 988 191;
- Vers le nord-ouest, par le lot 1 157 031;

MESURANT :

- Vers le nord-est et le sud-ouest, deux mètres et treize centièmes (2,13 m)
- Vers le sud-est et le nord-ouest, quatre mètres et vingt centièmes (4,20 m)

contenant en superficie huit mètres carrés et neuf dixièmes (8,9 m²).

/12

31.- Le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 988 178), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quarante-six mètres carrés et neuf dixièmes (46,9 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le vingt-sixième jour du mois d’avril de l'an deux mille dix-sept sous le numéro 1784 de mes minutes au dossier 22011 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

_____
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 22011

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

AP25648

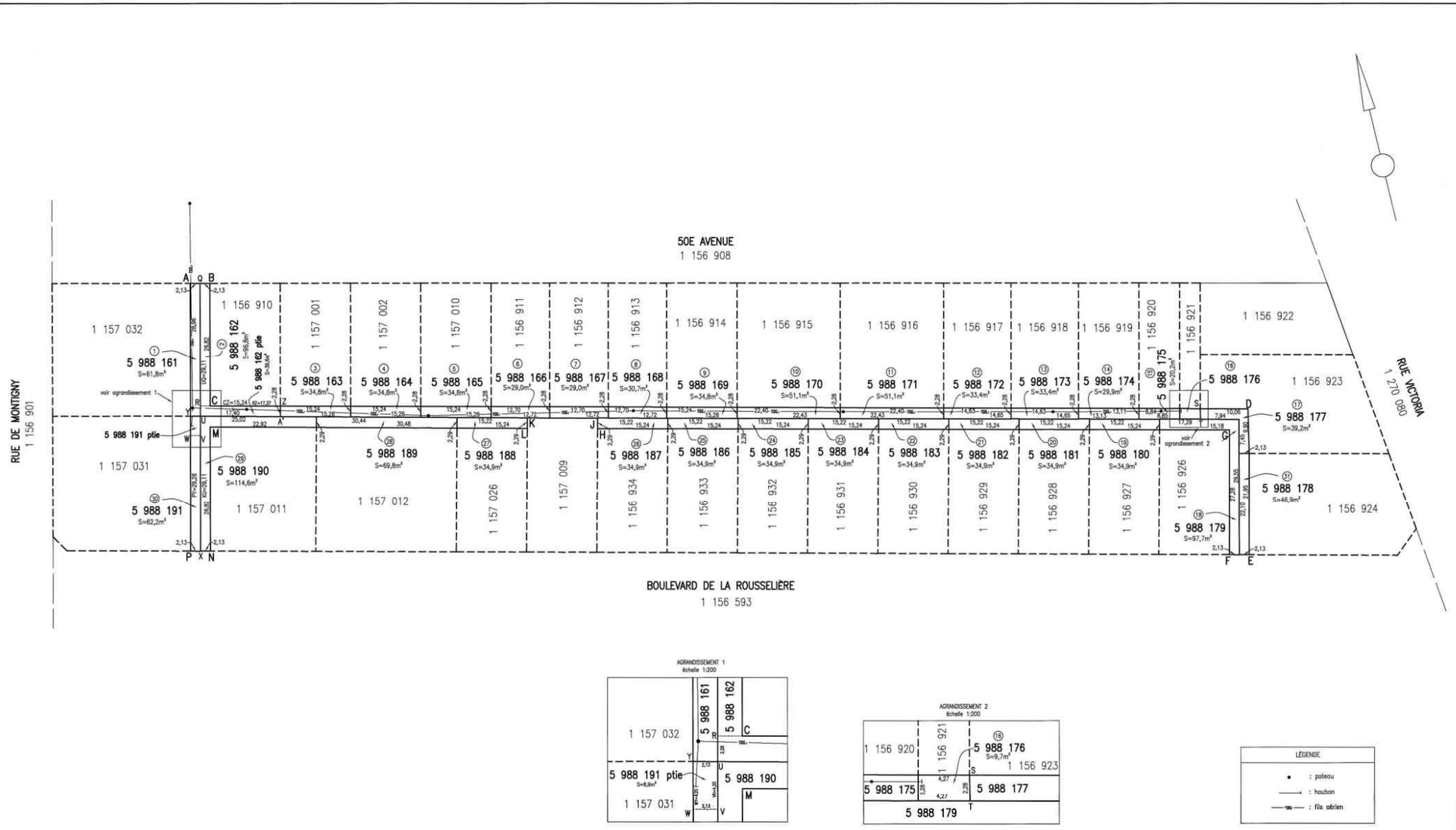

AGRANDISSEMENT 1
échelle 1:200

AGRANDISSEMENT 2
échelle 1:200

LÉGENDE

- : poteau
- : hauban
- : fils aériens

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500
0 5 mètres
Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 988 161, 5 988 162, 5 988 163, 5 988 164, 5 988 165, 5 988 166, 5 988 167, 5 988 168, 5 988 169, 5 988 170, 5 988 171, 5 988 172, 5 988 173, 5 988 174, 5 988 175, 5 988 176, 5 988 177, 5 988 178, 5 988 179, 5 988 180, 5 988 181, 5 988 182, 5 988 183, 5 988 184, 5 988 185, 5 988 186, 5 988 187, 5 988 188, 5 988 189, 5 988 190 et 5 988 191

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la
RUE DE MONTIGNY
entre le
BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE et LA 50E AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

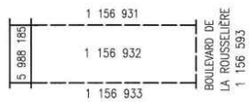

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:
1- Les lettres ABCDEFGHJKLMNPA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.
2- Le bien-fonds indiqué par les lettres AQRSTUVWA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 26 avril 2017
Préparé par: SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1784 , Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H11-005-5401, 31H11-005-5501 (31H11-010-2701)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22011 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº D-56 POINTE-AUX-TREMBLES

220110.DWG

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Ernest Lucciola 2957-2567 Québec inc. 14042, rue De Montigny Montréal, (Québec) H1A 1J9	1 157 032	5 988 161	61.8	802396-00	14036 à 14044, rue De Montigny	28.96	**OUI**
2	Madame Elizabeth Do Souto Madame Noelia Do Souto 1855, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2X1	1 156 910	5 988 162	96.8	803446-00	1164 à 1168, 50e Avenue	15.24	**OUI**
3	Madame Ethel Herrera Chavez Monsieur Macaria Antonio Umanzor 1150, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 157 001	5 988 163	34.8	803441-00	1150, 50^{e} Avenue	15.24	**OUI**
4	Madame Lucille Villeneuve Monsieur Paul Lahaie 1140, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 157 002	5 988 164	34.8	803440-01	1140, 50^{e} Avenue	15.24	**NON**
5	Madame Elvia Beatriz Ortiz Madame Wendy Belloso Monsieur Nelson Vidal Belloso Monsieur Jonathan Belloso 1130, 50^{e} Avenue	1 157 010	5 988 165	34.8	803441-02	1130, 50^{e} Avenue	15.24	**NON**
6	Madame Elena Ecobici Monsieur Dumitru Marica 1120, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 911	5 988 166	29	803440-00	1120, 50^{e} Avenue	12.7	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
7	Monsieur Michel Pelletier 1100, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 912	5 988 167	29	803439-00	1100, 50^{e} Avenue	12.7	**OUI**
8	Monsieur Constantin Cuntan 1100, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 913	5 988 168	30.7	803438-00	1100, 50^{e} Avenue	12.7	**OUI**
9	Madame Huguette Mercier 1080, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 914	5 988 169	34.8	803437-00	1080, 50^{e} Avenue	15.24	**OUI**
10	Madame Cécile Dionne Lessard Monsieur Bertrand Lessard 1076, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 915	5 988 170	51.1	803436-00	1076, 50^{e} Avenue	22.4	**OUI**
11	Madame Micheline Laurencelle Monsieur Normand Richard 1056, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 916	5 988 171	51.1	803435-00	1056, 50^{e} Avenue	22.4	**OUI**
12	Madame Marie-Josée Martel Monsieur Éric Benjamin Lévesque 1040, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 917	5 988 172	33.4	803434-00	1040, 50^{e} Avenue	14.63	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
13	Madame Danielle Berthiaume Monsieur Sylvain Beaudry 1028, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 918	5 988 173	33.4	803433-00	1028, 50^{e} Avenue	14.63	**OUI**
14	Madame Diane Martineau 1016, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 919	5 988 174	29.9	803432-00	1016, 50^{e} Avenue	13.11	**OUI**
15	Monsieur Pierre Mainville 1010, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 920	5 988 175	20.2	803431-00	1010, 50^{e} Avenue	8.84	**OUI**
16	Monsieur Pierre Mainville 1010, 50^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 2W7	1 156 921	5 988 176	9.7	803431-00	1010, 50^{e} Avenue	4.27	**OUI**
17	Madame Carole L'Écoyer Monsieur Denis Boucher 14025, rue Victoria Montréal (Québec) H1A 1N7	1 156 923	5 988 177	39.2	802308-00	14025, rue Victoria	19.96	**OUI**
18	Monsieur P. Piché 1001, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3	1 156 926	5 988 179	97.7	803408-00	1001, boulevard De La Rousselière	42.36	**OUI**
19	Madame Louise Pomerleau 1511, 32^{e} Avenue Montréal (Québec) H1A 3L8	1 156 927	5 988 180	34.9	803408-00	1007 à 1009, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
20	Madame Micheline Lachance Monsieur Richard Malette 1013, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3	1 156 928	5 988 181	34.9	803410-00	1013, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**
21	Monsieur Dominic Joly Monsieur Richard Joly 1041, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3	1 156 929	5 988 182	34.9	803411-00	1039 à 1041, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**
22	Madame Huguette Bordeleau 1051, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3	1 156 930	5 988 183	34.9	803412-00	1051 à 1053, boulevard De La Rousselière	15.24	**NON**
23	Madame Ginette Sauvageau Monsieur André Quilicot 15, rue des Émeraudes, app. 710 Repentigny (Québec) J6A 8G7	1 156 931	5 988 184	34.9	803413-00	1061 à 1063, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**
24	Monsieur Michel Daigneault 1077, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 1X3	1 156 932	5 988 185	34.9	803414-00	1077 à 1079, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**
25	Madame Audrey Presseault Madame Annie Leclerc Monsieur Nicolas Prieur Monsieur Michel Presseault 534, 5^{e} Avenue	1 156 933	5 988 186	34.9	803415-00	1087 à 1093A, boulevard De La Rousselière	15.24	**OUI**

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
26	Monsieur Martin Bourassa 1095, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3	1 156 934	5 988 187	34.9	803416-00	1095 à 1097, boulevard De La Rousselière	15.24	**Aucune réponse**
27	Madame France Pelletier Monsieur Jean Frascadore 1131, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3	1 157 026	5 988 188	34.9	803418-00	1131, boulevard De La Rousselière	15.24	**Aucune réponse**
28	Madame Sandra Léonard Monsieur Christian Proulx 1147, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3	1 157 012	5 988 189	69.8	803418-10	1147 à 1151, boulevard De La Rousselière	30.48	**Aucune réponse**
29	Monsieur Lee Philippe Fortier 1163, boulevard De La Rousselière Montréal (Québec) H1A 2X3	1 157 011	5 988 190	114.6	803420-00	1163 à 1167, boulevard De La Rousselière	49.74	**OUI**
30	Monsieur Jean-François Coulombe 9136-0735 Québec inc 14020, rue De Montigny Montréal (Québec) H1A 1J9	1 157 031	5 988 191	62.2	802395-00	14020, rue De Montigny	29.26	**OUI**
31	Madame Chantal Garceau Monsieur Gilles Durocher 2, 36e Avenue Montréal (Québec) H1A 3J5	1 156 924	5 988 178	46.9	802307-00	995 à 999, boulevard De La Rousselière	21.95	**OUI**
				1359.8			574.45	

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 5 988 161 à 5 988 191 du cadastre du Québec,
située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue
DOSSIER : 31H11-005-5401-02 N° mandat : 08-0306-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote

Total des votes favorables obtenus (81 %)	25

Nombre total de propriétaires:	31
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	21

Total mesure en front	574.45 m
Front requis 66.6%	382.58 m
Dimension du front obtenu	467.77 m
Superficie totale à transférer	1359.80 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 10 mars 2015

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1173496004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-5401-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 17-001635

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-03

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À LA LÉGALITÉ
ET À SA FORME
03 OCT. 2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE DE MONTIGNY ENTRE LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE ET LA 50e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 988 161, 5 988 162, 5 988 163, 5 988 164, 5 988 165, 5 988 166, 5 988 167, 5 988 168, 5 988 169, 5 988 170, 5 988 171, 5 988 172, 5 988 173, 5 988 174, 5 988 175, 5 988 176, 5 988 177, 5 988 178, 5 988 179, 5 988 180, 5 988 181, 5 988 182, 5 988 183, 5 988 184, 5 988 185, 5 988 186, 5 988 187, 5 988 188, 5 988 189, 5 988 190 et 5 988 191, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 157 032, 1 156 910, 1 157 001, 1 157 002, 1 157 010, 1 156 911, 1 156 912, 1 156 913, 1 156 914, 1 156 915, 1 156 916, 1 156 917, 1 156 918, 1 156 919, 1 156 920, 1 156 921, 1 156 923, 1 156 924, 1 156 926, 1 156 927, 1 156 928, 1 156 929, 1 156 930, 1 156 931, 1 156 932, 1 156 933, 1 156 934, 1 157 026, 1 157 012, 1 157 011, 1 157 031, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan D-56 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 26 avril 2017, sous le numéro 1 784 de ses minutes (dossier : 22 011), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 5 988 161, 5 988 162 Ptie, 5 988 163, 5 988 164, 5 988 165, 5 988 166, 5 988 167, 5 988 168, 5 988 169, 5 988 170, 5 988 171, 5 988 172, 5 988 173, 5 988 174, 5 988 175, 5 988 176, 5 988 191 Ptie, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres AQRSTUWA sur le plan D-56 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN D-56 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 26 avril 2017, sous le numéro 1 784 de ses minutes (dossier : 22 011).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

AP25648

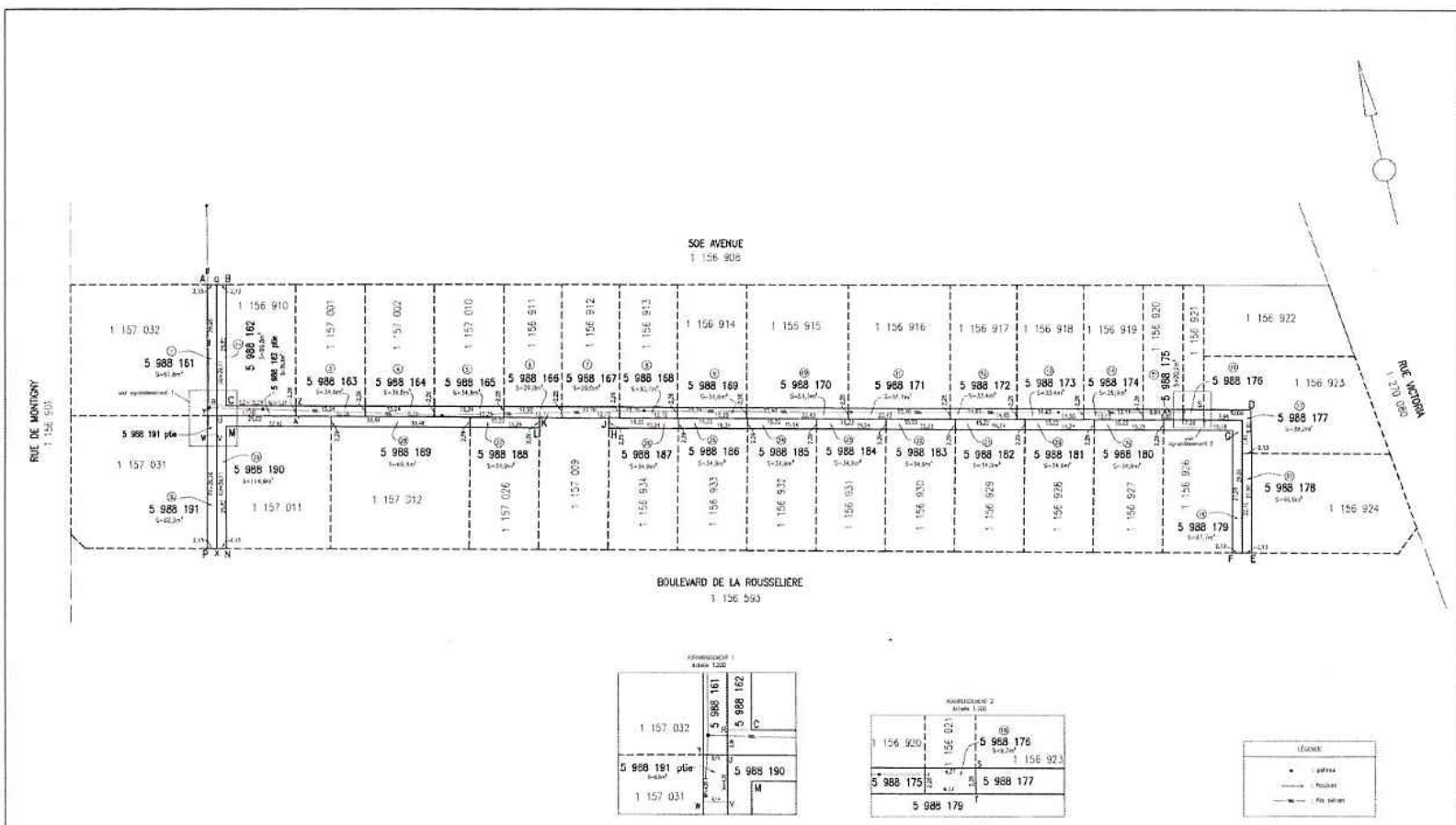

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

A2

Échelle 1: 500

Les unités utilisées sont celles du système international (SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 988 161, 5 988 162, 5 988 163, 5 988 164, 5 988 165, 5 988 166, 5 988 167, 5 988 168, 5 988 169, 5 988 170, 5 988 171, 5 988 172, 5 988 173, 5 988 174, 5 988 175, 5 988 176, 5 988 177, 5 988 178, 5 988 179, 5 988 180, 5 988 181, 5 988 182, 5 988 183, 5 988 184, 5 988 185, 5 988 186, 5 988 187, 5 988 188, 5 988 189, 5 988 190 et 5 988 191

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la
RUE DE MONTIGNY
entre la
BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE et LA 5OE AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, notamment partie d'une ruelle & une propriété riveraine est indiqué comme suit:

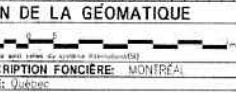

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTE:

1- Les actes ABCDEFGHIJKLMNPX attestant et établi indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABCDEFGHIJKLMNPX devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Le document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du greffier du greffe commun.

Montréal, 26 avril 2012

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER, Arpenteure-géomètre

CORE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute: 19784 Sceau:

Références: Une description technique accompagne ce plan:
Feuille(s) cadastrale(s) 31H11-005-5401, 31H11-005-5501 (31H11-010-2701)

Dessin: M.Jugal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Sylvie Gauthier a.g.

DOSSIER N° 22011 (Année, numéro des arpenteur(s) géomètre ou de titre)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN Nº D-56 POINTE-AUX-TREMBLES

6080

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.04

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174396013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution du comité exécutif CE17 1112 adoptée à la séance du 21 juin 2017 / Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains »/ . N/Réf. : 31H12-005-5169-09

Il est recommandé au comité exécutif :
- d'abroger la résolution du comité exécutif CE17 1112 adopté à la séance du 21 juin 2017.

Il est recommandé au conseil municipal :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n^{o} 6275 adopté le 15 novembre 1983 décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle constituée des lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA au plan P-237 Longue-Pointe, préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, en date du 9 août 2017, sous le numéro 379 de ses minutes, dossier numéro 22122.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-16 09:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174396013**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution du comité exécutif CE17 1112 adoptée à la séance du 21 juin 2017 / Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains »/ . N/Réf. : 31H12-005-5169-09

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, la propriétaire de l'immeuble situé au 5725, rue Paul-Pau, a communiqué avec le Service des études techniques de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin d'obtenir la moitié de la ruelle adjacente à sa propriété. De ce fait, la propriétaire a fait une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de pouvoir acquérir la ruelle.
Il est à noter que le 15 novembre 1983, s'est tenue une séance du conseil de la Ville de Montréal afin de décréter la fermeture de ruelles tel que démontré au plan P-191 Longue-Pointe. Une première tentative de transfert de la ruelle eut lieu en 1993, mais la pétition n'avait pas réussi à obtenir assez d'approbation auprès des propriétaires riverains afin de pouvoir poursuivre ledit transfert.

L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est presque entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers des terrains en front longeant cette ruelle.

Le lot numéro 5 889 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, restera la propriété de la Ville de Montréal et dans son domaine public, car un projet de construction est en cours par le propriétaire riverain des lots vacants 1 712 293 et 1 712 294 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal. Néanmoins, ce dernier pourra l'acquérir lorsque son projet de construction sera finalisé.

Une action est requise pour permettre la fermeture de soixante-neuf (69) lots identifiés sur

le plan P-237 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle pour l'avoir acquise comme suit :

1. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-1060 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes de l'avis 36A publié au bureau de la publicité des droits le 13 mai 1993 sous le numéro 4 606 216;
2. les ruelles, anciennement connues comme étant les lots 404-1070, 404P-1176 et 404-1198 de ladite Paroisse, aux termes de l'avis au registrateur publié au bureau de la publicité des droits le 17 mai 1983 sous le numéro 3 357 944;
3. les ruelles, anciennement connues comme étant les lots 404-P1075 et 404-P1175 de ladite Paroisse, aux termes de l'avis de vente pour taxes publié au bureau de la publicité des droits le 21 février 1943 sous le numéro 543417;
4. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-P1199 de ladite Paroisse, aux termes d'un avis au registrateur publié au bureau de la publicité des droits sous le 27 juin 1985 sous le numéro 3 604 719;
5. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-P1203, de ladite Paroisse, aux termes d'une vente publiée au bureau de la publicité des droits le 12 septembre 1977 sous le numéro 2 814 181.

Il est à noter qu'un sommaire décisionnel portant le numéro 1164396019 avait déjà été endossé par le SGPI et la résolution du comité exécutif avait été adoptée le 21 juin 2017, toutefois après cette adoption le SGPI a été informé que le plan de servitude qui était inclus dans ledit sommaire comportait une lisière manquante. Par conséquent, nous devons abroger la résolution du comité exécutif afin d'apporter les changements au règlement de fermeture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1112 - 21 juin 2017 - (sommaire no1164396019) - D'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
D1166895016 - 19 juillet 2016 - D'approuver le projet de remplacement du lot 1 712 352 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue Paul-Pau et au sud-est de la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 16 mars 2016, minute 1668.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 889 622 à 5 889 656 inclusivement, 5 889 658 ptie, 5 889 674 ptie, 5 889 675 ptie, et 5 889 691 ptie, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGPQRSTUVWXYZA, le tout, tels qu'identifiés au plan P-237 Longue-Pointe, préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, en date du 9 août 2017, sous le numéro 379 de ses minutes, dossier 22122.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l’entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la décision déléguée atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, -
Sylvain DECOSTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BASTIEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 6 septembre 2017
Daniel BASTIEN, 5 septembre 2017
Michel L LAPIERRE, 1er septembre 2017
Sylvain DECOSTE, 1er septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8407
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-01

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514 872-2125
Approuvé le : 2017-10-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-12

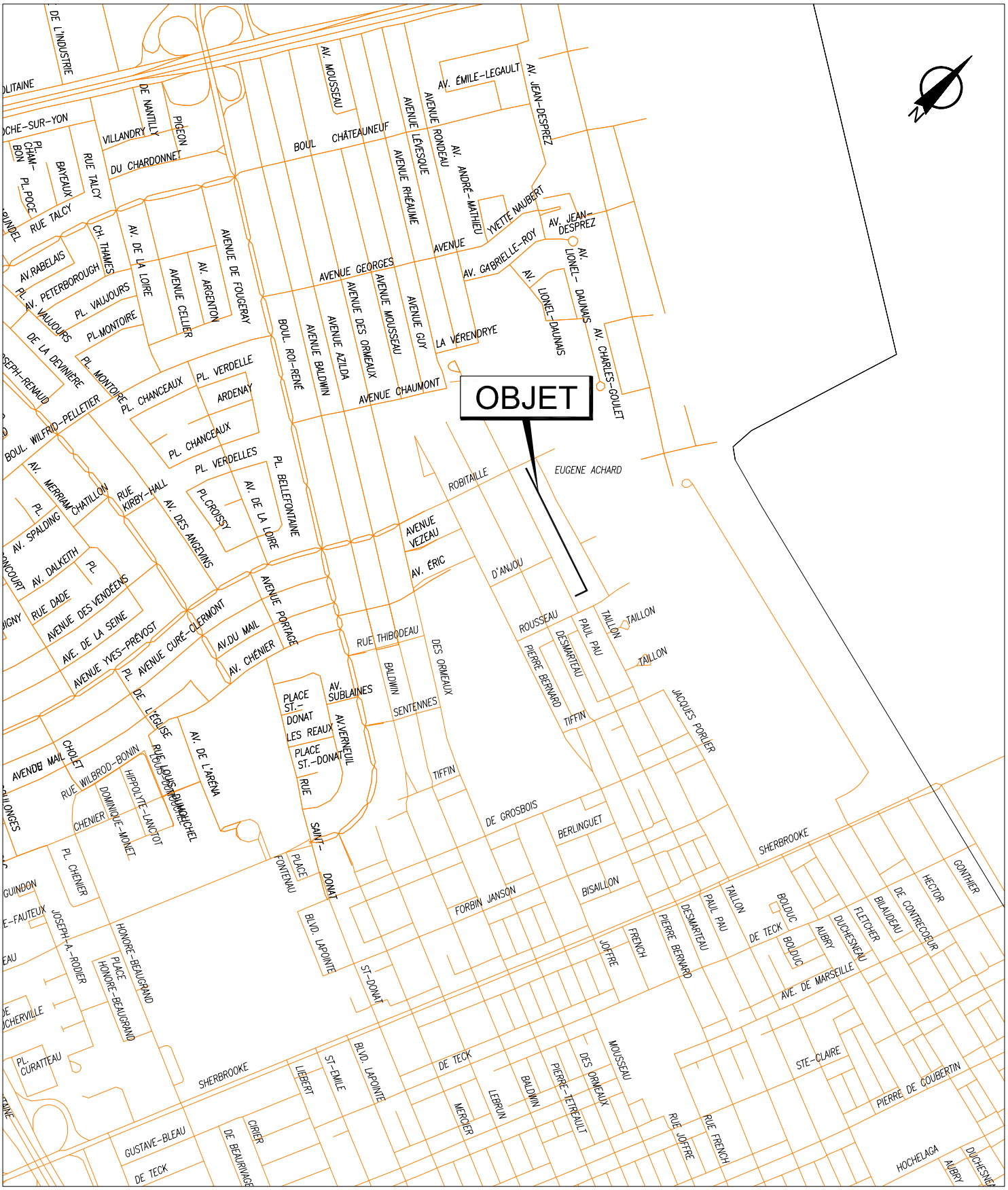

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 26-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

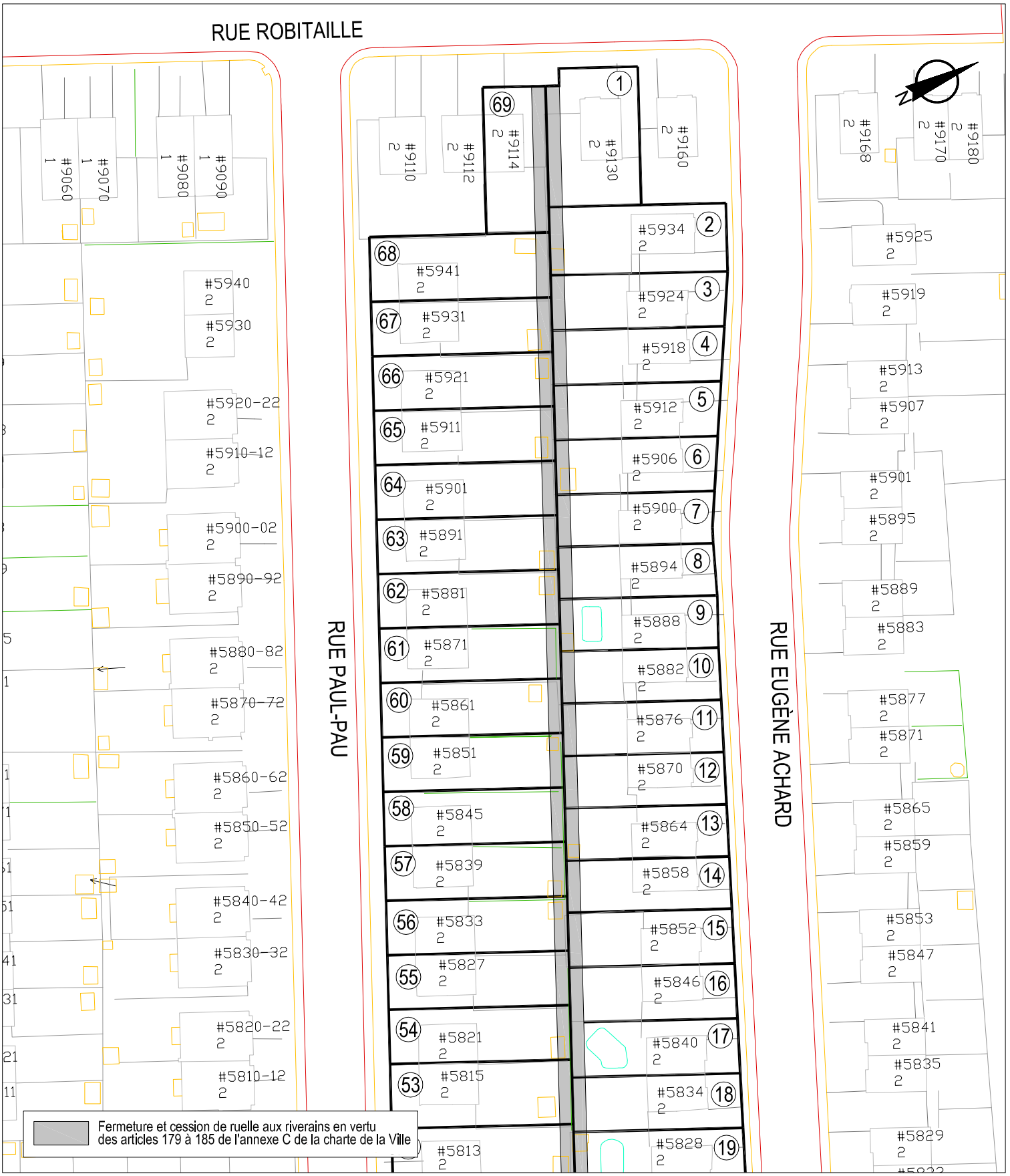

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol (1)
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 25-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

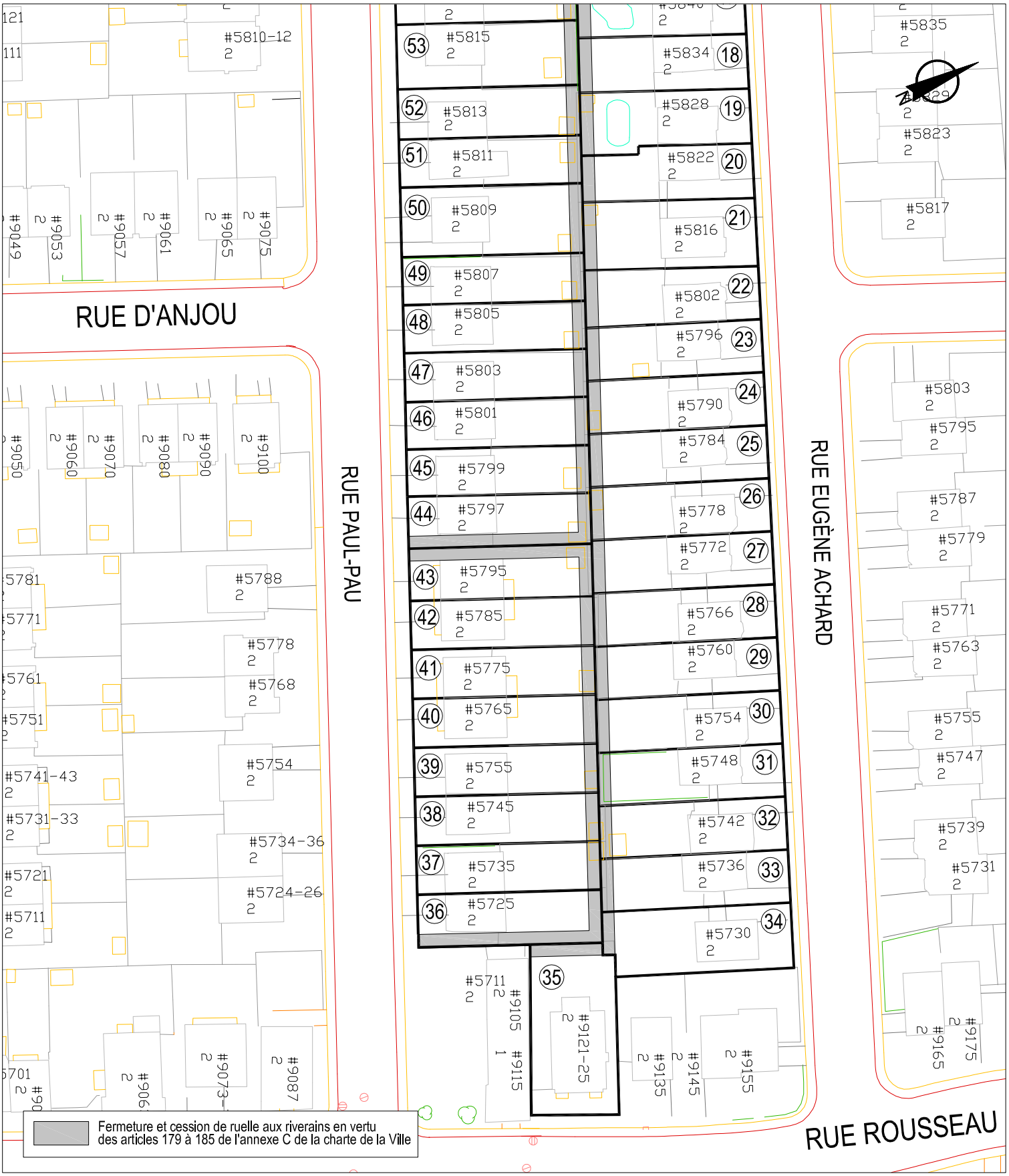

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol (2)
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 25-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

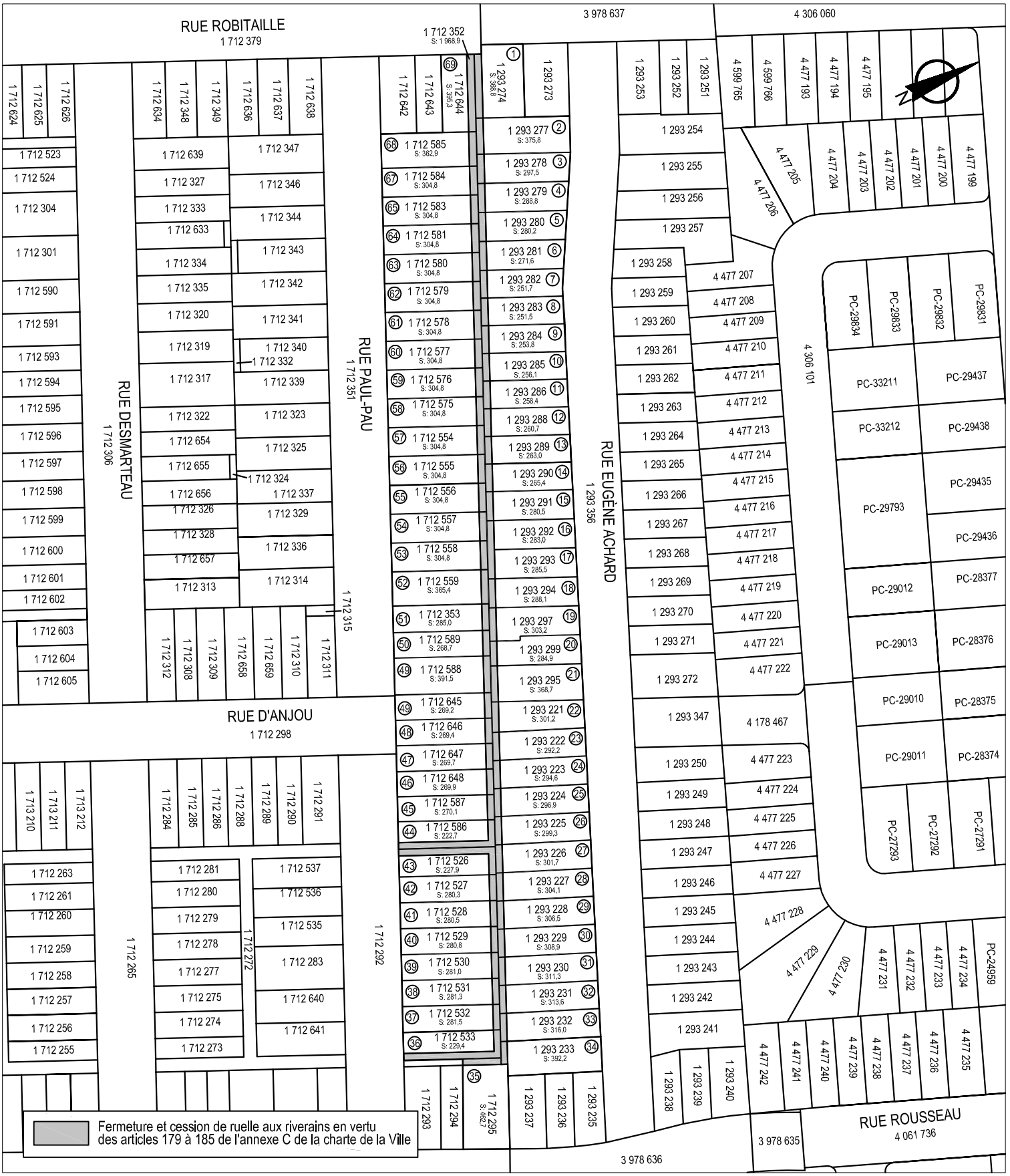

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : 1:1800
Date : 25-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

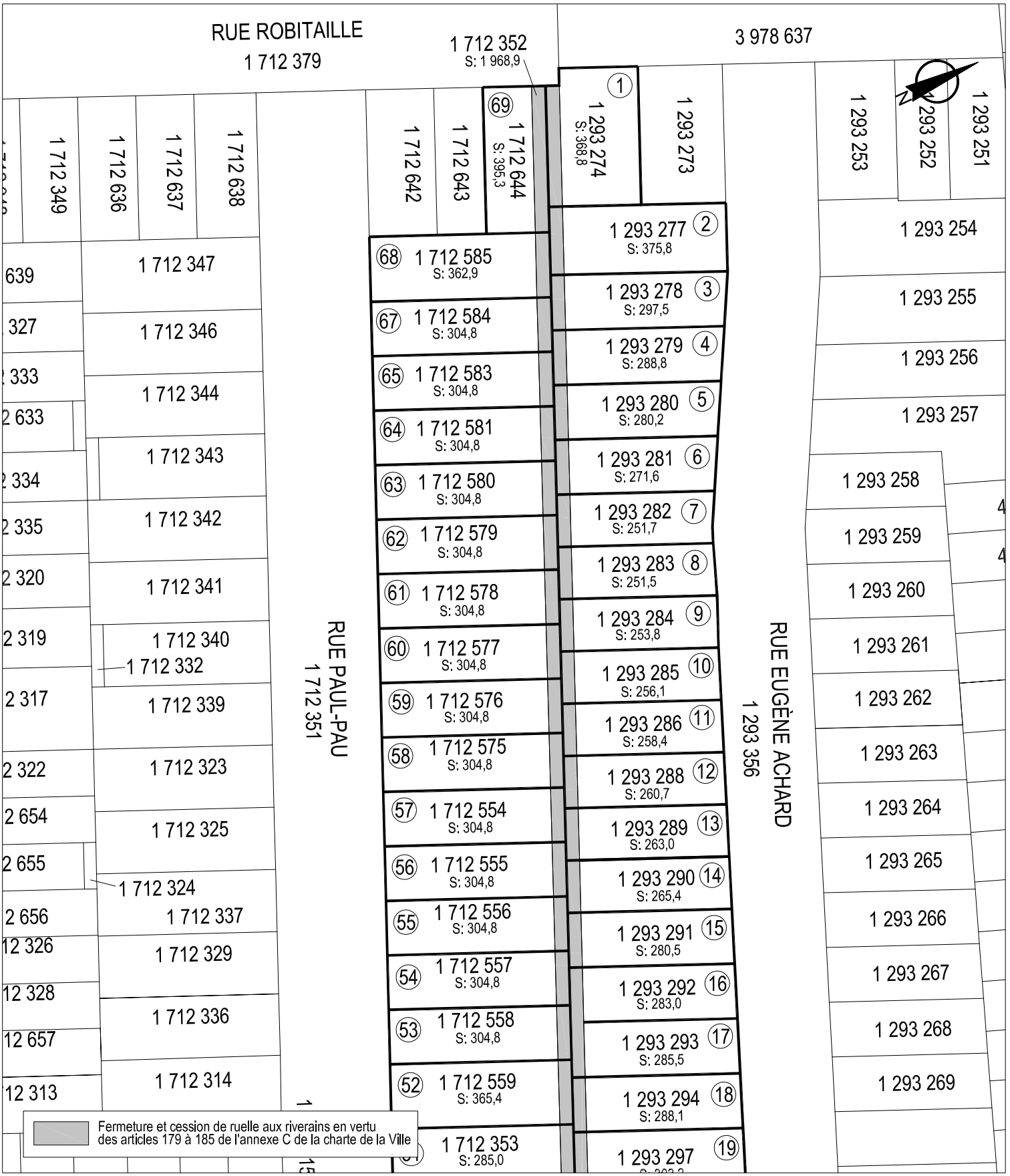

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan C : plan de cadastre (1)
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : 1:1800
Date : 25-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

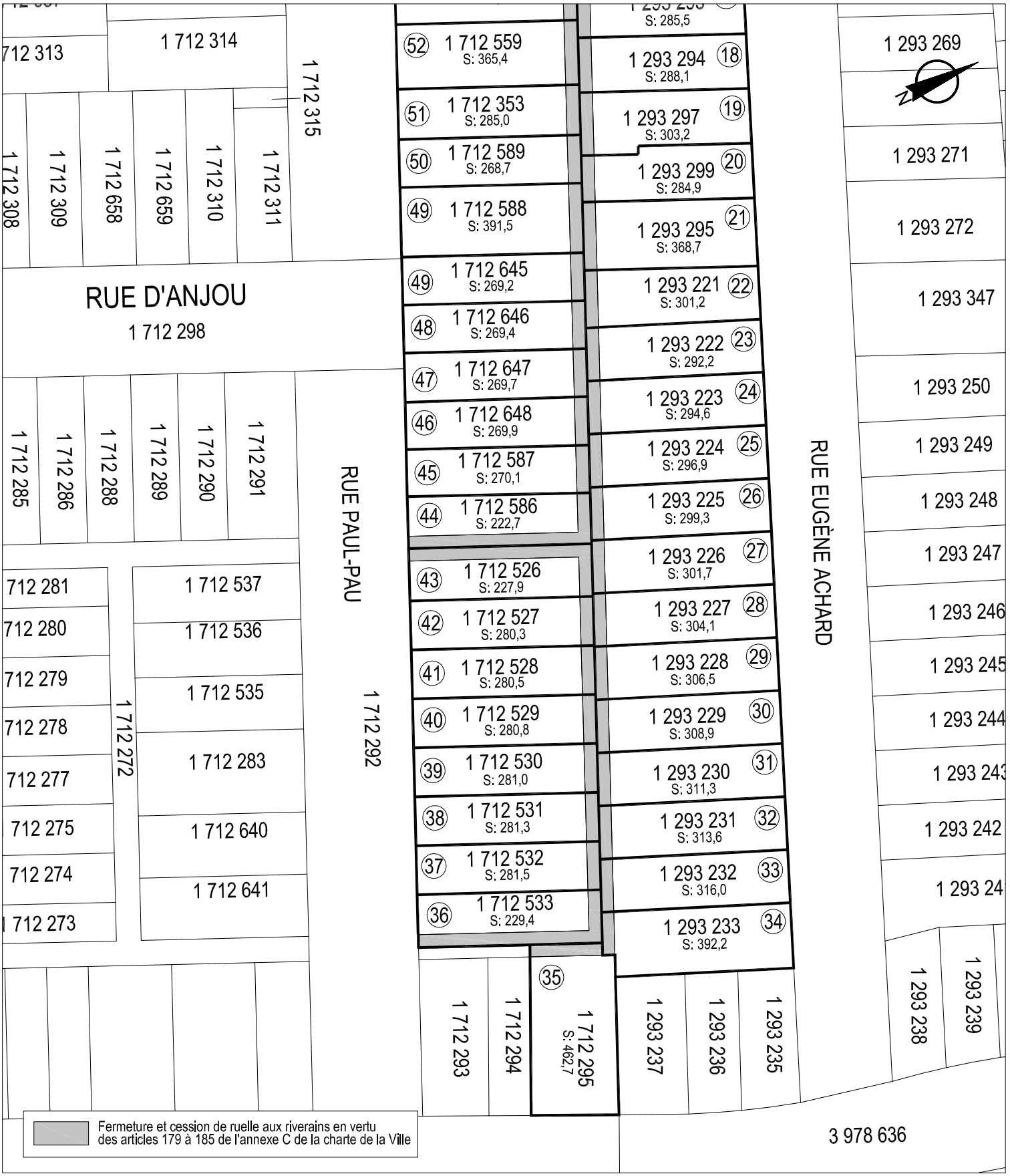

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan C : plan de cadastre ②
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : 1:1800
Date : 25-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

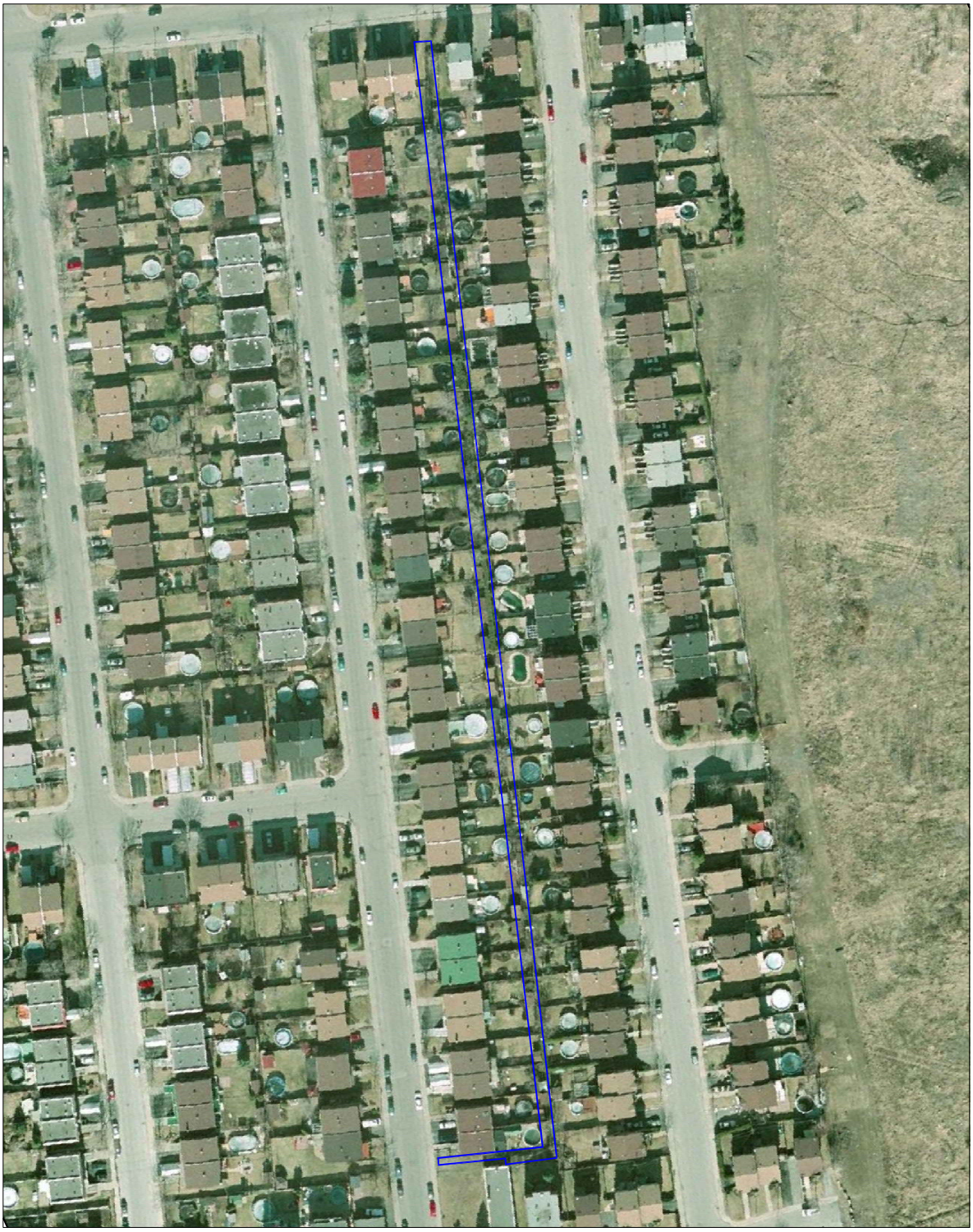

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3674-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 26-01-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec
Direction de l'enregistrement cadastral

Le 8 août 2016

VILLE DE MONTRÉAL
SYLVIE GAUTHIER
801, RUE BRENNAN, LOCAL 1200
MONTRÉAL QC H3C 0G4

AVIS DE DÉPÔT AU CADASTRE

Votre minute : 1668
Notre dossier : 1101756
Intégration au registre cadastral : 2016/08/08 19:03:44

Circ. foncière : Montréal
Municipalité : Ville Montréal
MRC : Montréal

- Action(s) sur le(s) lot(s) :

Créer : 5 889 622 à 5 889 691
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Remplacer : 1 712 352
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Mise en garde :

Le plan cadastral entre en vigueur le jour de l'établissement de la fiche immobilière au registre foncier du bureau de la publicité des droits (C.c.Q., article 3028, premier alinéa).

5700, 4e Avenue Ouest, G 312
Québec (Québec) G1H 6R1
www.mern.gouv.qc.ca/cadastre

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 622

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	2814181, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 623

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	2814181, Montréal
Loi	3357944, Montréal
Loi	3604719, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 624

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 625

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 626

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 627

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 628

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 629

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 630

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 631

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 632

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 633

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 634

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 635

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 636

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 637

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 638

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 639

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 640

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Contrat — D484-543417, Montréal
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 641

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Contrat — D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 642

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 643

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 644

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 645

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 646

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 647

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal
Loi	3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 648

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 649

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 650

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 651

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 652

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 653

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 654

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 655

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal
Loi — 4606216, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 656

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 4606216, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 657

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal
Loi — 4606216, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 658

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 659

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 660

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 661

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 662

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 663

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 664

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 665

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Contrat — D484-543417, Montréal
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 666

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 667

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 668

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 669

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 670

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal
Loi	2260073, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 671

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 672

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 673

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	D484-543417, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 674

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 675

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 676

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 677

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 678

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 679

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 680

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 681

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 682

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 683

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 684

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 685

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 686

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 687

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 688

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 689

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
1 712 352 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 3357944, Montréal
Loi — 3604719, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Lot : 5 889 690

Concordance(s) :

Lot(s)	Lot(s)
1 712 352 Ptie	

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Contrat	2814181, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 5 889 691

Concordance(s) :

Lot(s)	Lot(s)
1 712 352 Ptie	

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) :

Mode d'acquisition	No d'inscription
Loi	4606216, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1101756

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier, a.-g. (matricule 1935)

Minute : 1668 datée du 16 mars 2016
Dossier a.-g. : 22122

Ce document joint au plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 8 août 2016

Signé numériquement par: Daniel Néron a.-g. (matricule 2447)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Copie authentique de l'original, le _____

_____

Pour le ministre

PLAN CADASTRAL

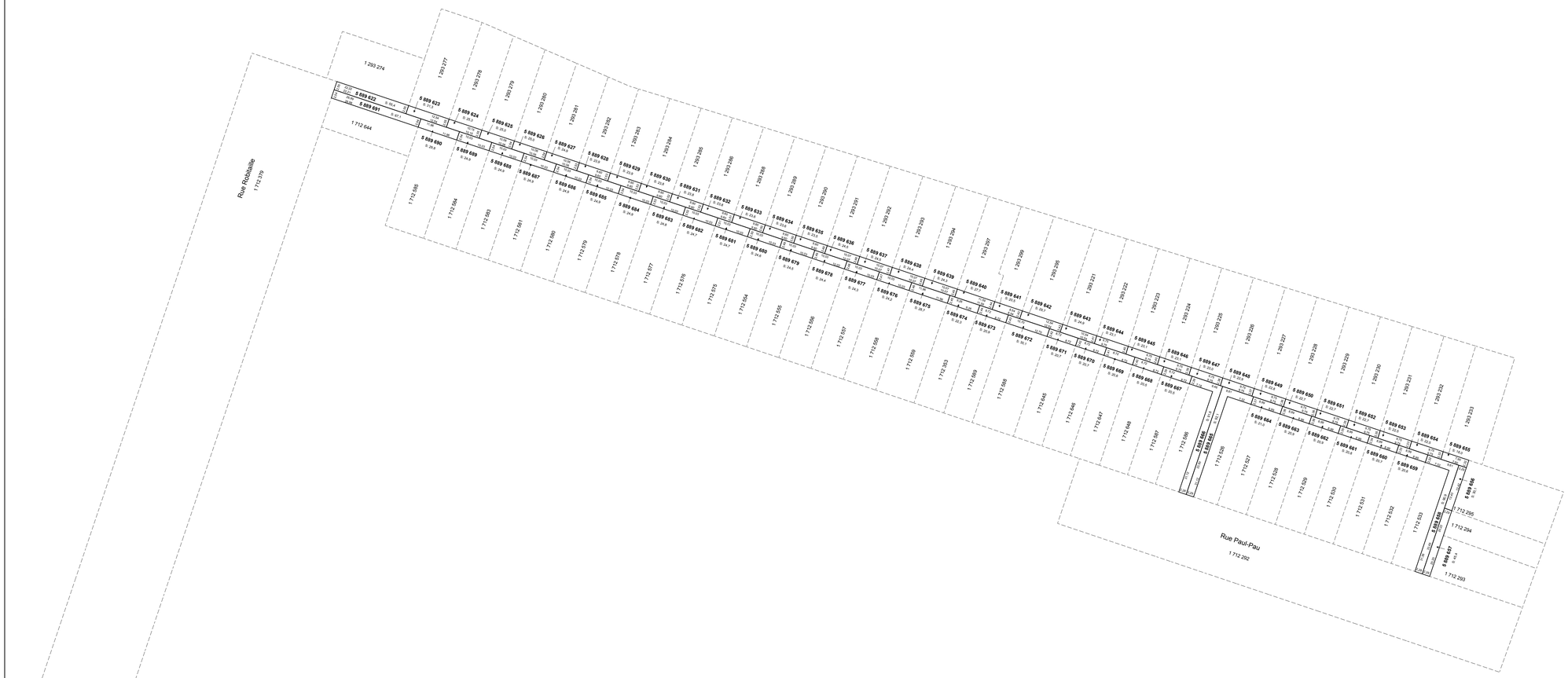

FEUILLET
1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1101756

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-005-3674

Projection : MTM
Fuseau : 8

ÉCHELLE : 1 : 500

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.-g. (matricule 1935)

Minute : 1668 datée du 16 mars 2016

Dossier a.-g. : 22122

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 8 août 2016

Signé numériquement par: Daniel Néron a.-g. (matricule 2447)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre

AP25677

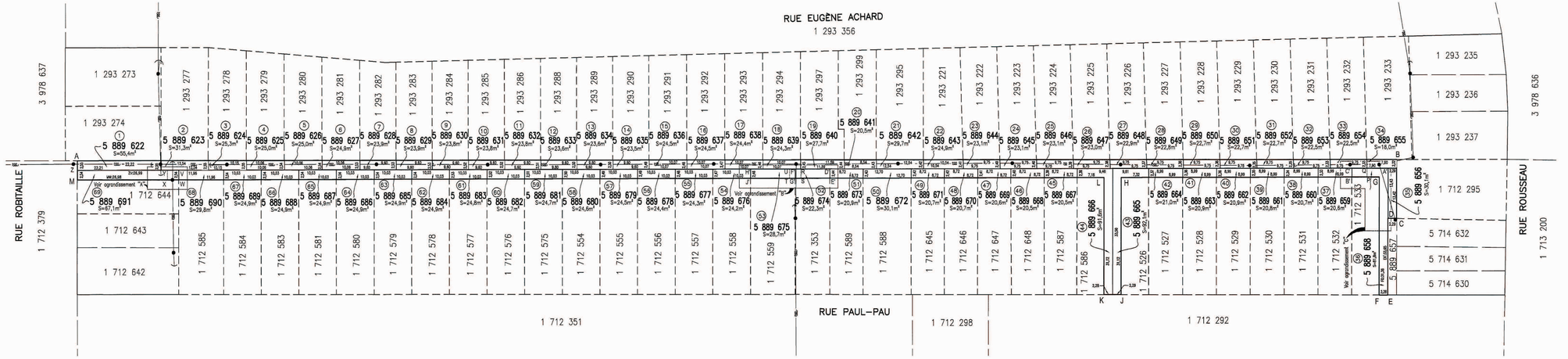

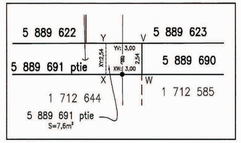

Agrandissement "A"
Échelle 1 : 200

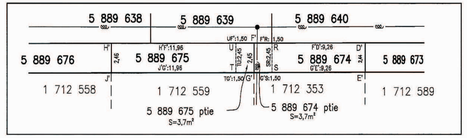

Agrandissement "B"
Échelle 1 : 200

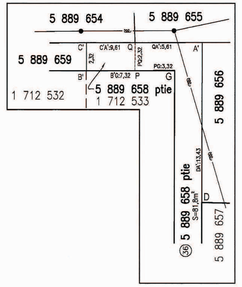

Agrandissement "C"
Échelle 1 : 200

LÉGENDE

: Poteau
: Hauban
: Fils aériens

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S) Les lots 5 889 622, 5 889 623, 5 889 624, 5 889 625, 5 889 626, 5 889 627, 5 889 628, 5 889 629, 5 889 630, 5 889 631, 5 889 632, 5 889 633, 5 889 634, 5 889 635, 5 889 636, 5 889 637, 5 889 638, 5 889 639, 5 889 640, 5 889 641, 5 889 642, 5 889 643, 5 889 644, 5 889 645, 5 889 646, 5 889 647, 5 889 648, 5 889 649, 5 889 650, 5 889 651, 5 889 652, 5 889 653, 5 889 654, 5 889 655, 5 889 656, 5 889 657, 5 889 658, 5 889 659, 5 889 660, 5 889 661, 5 889 662, 5 889 663, 5 889 664, 5 889 665, 5 889 666, 5 889 667, 5 889 668, 5 889 669, 5 889 670, 5 889 671, 5 889 672, 5 889 673, 5 889 674, 5 889 675, 5 889 676, 5 889 677, 5 889 678, 5 889 679, 5 889 680, 5 889 681, 5 889 682, 5 889 683, 5 889 684, 5 889 685, 5 889 686, 5 889 687, 5 889 688, 5 889 689, 5 889 690 et 5 889 691.

EMPLACEMENT:

Bien–fonds situé au nord–est de la RUE PAUL–PAU entre la RUE ROUSSEAU et la RUE ROBITAILLE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

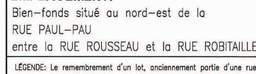

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1– Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent la lisière indiquant le transfert de ruelle.

2– Le bien–fonds indiqué par les lettres ABCDEFGPQRSTUVWXYZA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 9 août 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le 2017-08-17

Préparé par: CHRISTIAN VIEL
Arpenteur–géomètre

Minute Nº 379

Sceau Arpenteur(e)–géomètre

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12–005–3674 (31H12–010–1837) Dessin:E. Egyed

Arpenteur–géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22122 (Greffe commun des arpenteurs(es)–géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur–géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Mercier – Hochelaga–Maisonneuve

PLAN Nº P–237 LONGUE–POINTE

22122A0.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 5 889 622, 5 889 623, 5 889 624, 5 889 625, 5 889 626, 5 889 627, 5 889 628, 5 889 629, 5 889 630, 5 889 631, 5 889 632, 5 889 633, 5 889 634, 5 889 635, 5 889 636, 5 889 637, 5 889 638, 5 889 639, 5 889 640, 5 889 641, 5 889 642, 5 889 643, 5 889 644, 5 889 645, 5 889 646, 5 889 647, 5 889 648, 5 889 649, 5 889 650, 5 889 651, 5 889 652, 5 889 653, 5 889 654, 5 889 655, 5 889 656, 5 889 658, 5 889 659, 5 889 660, 5 889 661, 5 889 662, 5 889 663, 5 889 664, 5 889 665, 5 889 666, 5 889 667, 5 889 668, 5 889 669, 5 889 670, 5 889 671, 5 889 672, 5 889 673, 5 889 674, 5 889 675, 5 889 676, 5 889 677, 5 889 678, 5 889 679, 5 889 680, 5 889 681, 5 889 682, 5 889 683, 5 889 684, 5 889 685, 5 889 686, 5 889 687, 5 889 688, 5 889 689, 5 889 690 ET 5 889 691
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au nord-est de la rue Paul-Pau entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, est identifié par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan P-237 Longue-Pointe préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 9 août 2017.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

CHRISTIAN VIEL 2562 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

/2

1.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-DEUX (5 889 622), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie cinquante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (55,4 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

2.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINTGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-TROIS (5 889 623), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie trente et un mètres carrés et trois dixièmes (31,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

3.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (5 889 624), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-cinq mètres carrés et trois dixièmes (25,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/3

4.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (5 889 625), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-cinq mètres carrés (25,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

5.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-SIX (5 889 626), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-cinq mètres carrés (25,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie

6.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (5 889 627), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/4

7.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-HUIT (5 889 628), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (23,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

8.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-NEUF (5 889 629), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et neuf dixièmes (23,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

9.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE (5 889 630), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (23,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

10.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE ET UN (5 889 631), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (23,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

11.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-DEUX (5 889 632), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (23,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

12.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS (5 889 633), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (23,6 m²).

/6

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

13.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (5 889 634), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et six dixièmes (23,6 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

14.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (5 889 635), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et cinq dixièmes (23,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

15.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SIX (5 889 636), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (24,5 m²).

/7

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

16.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (5 889 637), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (24,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

17.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT (5 889 638), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (24,4 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

18.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (5 889 639), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (24,3 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie

19.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE (5 889 640), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-sept mètres carrés et sept dixièmes (27,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

20.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN (5 889 641), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt mètres carrés et cinq dixièmes (20,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

21.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX (5 889 642), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes (29,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

22.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS (5 889 643), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

23.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (5 889 644), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et un dixième (23,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

24.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (5 889 645), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/10

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et un dixième (23,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

25.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-SIX (5 889 646), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés et un dixième (23,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

26.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPT (5 889 647), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-trois mètres carrés (23,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

27.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-HUIT (5 889 648), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/11

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et neuf dixièmes (22,9 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

28.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF (5 889 649), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (22,8 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

29.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE (5 889 650), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (22,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

30.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (5 889 651), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/12

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (22,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

31.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX (5 889 652), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;
contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (22,7 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

32.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS (5 889 653), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et cinq dixièmes (22,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

33.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE (5 889 654), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/13

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et cinq dixièmes (22,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

34.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ (5 889 655), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie dix-huit mètres carrés (18,0 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

35.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX (5 889 656), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente mètres carrés et un dixième (30,1 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

36.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (5 889 658), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-dix mètres carrés et neuf dixièmes (90,9 m²).

- Une partie dudit lot (5 889 658 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres QA'EFGPQ et se décrit comme suit :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 889 655 (article 34);
- Vers le sud-est, par les lots 5 889 656 (article 35) et 5 889 657;
- Vers le sud-ouest, par le lot 1 712 292, étant la rue Paul-Pau;
- Vers le nord-ouest et le sud-ouest par le lot 1 712 533;
- Vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 5 889 658;

MESURANT :

- Vers le nord-est, cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61 m);
- Vers le sud-est, trente-trois mètres et soixante-cinq centièmes (33,65 m);
- Vers le sud-ouest, deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m);
- Vers le nord-ouest, trente et un mètres et trente-six centièmes (31,36 m);
- Vers le sud-ouest, trois mètres et trente-deux centièmes (3,32 m);

- Vers le nord-ouest, deux mètres et trente-deux centièmes (2,32 m);

contenant en superficie quatre-vingt-un mètres carrés et huit dixièmes (81,8 m²).

37.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF (5 889 659), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt mètres carrés et six dixièmes (20,6 m²).

38.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE (5 889 660), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt mètres carrés et sept dixièmes (20,7 m²).

39.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (5 889 661), dudit cadastre :

de figure irrégulière;
contenant en superficie vingt mètres carrés et huit dixièmes (20,8 m²).

40.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX (5 889 662), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt mètres carrés et neuf dixièmes (20,9 m²).

41.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-TROIS (5 889 663), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt mètres carrés et neuf dixièmes (20,9 m²).

42.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (5 889 664), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt et un mètres carrés (21,0 m²).

43.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ (5 889 665), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-douze mètres carrés et un dixième (92,1 m²).

44.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX (5 889 666), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie quatre-vingt-onze mètres carrés et six dixièmes (91,6 m²).

45.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (5 889 667), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt mètres carrés et cinq dixièmes (20,5 m²).

46.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-HUIT (5 889 668), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt mètres carrés et cinq dixièmes (20,5 m²).

47.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (5 889 669), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt mètres carrés et six dixièmes (20,6 m²).

48.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX (5 889 670), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/18

contenant en superficie vingt mètres carrés et sept dixièmes (20,7 m²).

49.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE(5 889 671), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt mètres carrés et sept dixièmes (20,7 m²).

50.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE (5 889 672), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie trente mètres carrés et un dixième (30,1 m²).

51.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE (5 889 673), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt mètres carrés et neuf dixièmes (20,9 m²).

52.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (5 889 674), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/19

contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et trois dixièmes (22,3 m²).

- Une partie dudit lot (5 889 674 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres F'RSG'F' et se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 889 639 (article 18);
- Vers le sud-est, par la partie restante du lot 5 889 674;
- Vers le sud-ouest, par le lot 1 712 353;
- Vers le nord-ouest, par le lot 5 889 675 (article 53);

MESURANT :

- Vers le nord-est, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le sud-est, deux mètres et quarante-cinq (2,45 m);
- Vers le sud-ouest, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le nord-ouest, deux mètres et quarante-cinq centièmes (2,45 m);

contenant en superficie trois mètres carrés et sept dixièmes (3,7 m²).

/20

53.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUINZE (5 889 675), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-huit mètres carrés et sept dixièmes (28,7 m²).

- Une partie dudit lot (5 889 675 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres UF'G'TU et se décrit comme suit :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 889 639 (article 18);
- Vers le sud-est, par le lot 5 889 674 (article 52);
- Vers le sud-ouest, par le lot 1 712 559;
- Vers le nord-ouest, par la partie restante du lot 5 889 675;

MESURANT :

- Vers le nord-est, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le sud-est, deux mètres et quarante-cinq centièmes (2,45 m);
- Vers le sud-ouest, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m);
- Vers le nord-ouest, deux mètres et quarante-cinq centièmes (2,45 m);

contenant en superficie trois mètres carrés et sept dixièmes (3,7 m²).

54.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE (5 889 676), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et deux dixièmes (24,2 m²).

55.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (5 889 677), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (24,3 m²).

56.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 889 678), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (24,4 m²).

57.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 889 679), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (24,5 m²).

58.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS (5 889 680), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes (24,6 m²).

59.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN (5 889 681), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (24,7 m²).

60.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (5 889 682), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (24,7 m²).

61.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 889 683), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/23

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et huit dixièmes (24,8 m²).

62.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (5 889 684), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

63.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (5 889 685), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

64.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (5 889 686), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

65.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 889 687), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/24

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

66.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (5 889 688), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

67.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (5 889 689), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (24,9 m²).

68.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 889 690), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-neuf mètres carrés et huit dixièmes (29,8 m²).

69.- Le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5 889 691), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

/25

contenant en superficie soixante-sept mètres carrés et un dixième (67,1 m²).

- Une partie dudit lot (5 889 691 ptie), devra être grevée d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie. Elle est délimitée par les lettres YVWXY et se décrit comme suit :

  de figure rectangulaire;

  BORNÉE COMME SUIT :

  - Vers le nord-est, par le lot 5 889 623 (article 2);
  - Vers le sud-est, par le lot 5 889 690 (article 68);
  - Vers le sud-ouest, par le lot 1 712 644;
  - Vers le nord-ouest, par la partie restante du lot 5 889 691;

  MESURANT :

  - Vers le nord-est, trois mètres (3,00 m);
  - Vers le sud-est, deux mètres et cinquante-quatre centièmes (2,54 m);
  - Vers le sud-ouest, trois mètres (3,00 m);
  - Vers le nord-ouest, deux mètres et cinquante-quatre centièmes (2,54 m);

  contenant en superficie sept mètres carrés et six dixièmes (7,6 m²).

/26

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-sept sous le numéro 379 de mes minutes au dossier 22122 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

CHRISTIAN VIEL
Arpenteur-géomètre

/cc

Dossier : 22122

2017-08-15

Copie conforme à l'original

Montréal, le _____

_____

Arpenteur(e)-géomètre

DESCRIPTION

De certains terrains situés du côté nord-est de la rue Paul-Pau entre les rues Rousseau et Robitaille en la Ville de Montréal. Les parties de lots formant les dits terrains font partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal et sont montrées sur le plan P-190 Longue-Pointe préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 24 avril 1981.

A) a) Les parties des lots formant la partie de la rue d'Anjou indiquée par les lettres A B C D A sur ledit plan peuvent être décrites comme suit:

1.- La partie du lot 404-1076 (rue), de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le sud-est par une partie du lot 404-1075, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 404-1076 (rue) faisant partie de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1175 faisant également partie de la rue d'Anjou; mesurant dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et quatre mètres et soixante-sept centièmes (4,67 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (85,4 m^2).

...2/

...2/

2.- La partie du lot 404-1175, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le sud-est par une partie du lot 404-1076 (rue) et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 404-1175 faisant toutes deux partie de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1175; mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et quatre mètres et soixante-sept centièmes (4,67 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie huit mètres carrés et six dixièmes (8,6 m^2).

b) Les parties des lots formant la partie de la rue d'Anjou indiquées par les lettres C D E F C sur le dit plan peuvent être décrites comme suit:

1.- La partie du lot 404-1076 (rue), de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est et vers le sud-ouest par d'autres parties du lot 404-1076 faisant partie de la rue d'Anjou, vers le sud-est par une partie du lot 404-1075 et par les lots 404-1074, 404-1073 et 404-1072 et vers le nord-ouest par une partie des lots 404-1172, 404-1173, 404-1174 et 404-1175 faisant également partie de la rue d'Anjou; mesurant dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et trente et un mètres et seize centièmes (31,16 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et quinze centièmes

...3/

DESCRIPTION

Des ruelles 404-1070, 404-1071, 404-1176 et 404-1198, situées au nord-est de la rue Paul-Pau entre les rues Rousseau et Robitaille, requises en vue de leur fermeture parce que jugées inutiles.

Ces lots font partie du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal et sont indiqués par les lettres "ABCDEFA" et "GHJKLMG" sur le plan P-191 Longue-Pointe préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 7 juillet 1981.

Plus explicitement décrits comme suit:

1.- Le lot 404-1198 (ruelle) dudit cadastre de figure rectangulaire, borné vers le sud-ouest par les lots 404-1177 à 404-1197 inclusivement, vers le nord-ouest par le lot 404-1199 (ruelle), vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le sud-est par le lot 404-1176 (ruelle); mesurant cent soixante mètres et deux centièmes (160,02) dans ses lignes sud-ouest et nord-est par quatre mètres et cinq cent soixante-douze millièmes (4,572) dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie sept cent trente et un mètres carrés et soixante et un centièmes (731,61 m^2).

2.- Le lot 404-1176 (ruelle) dudit cadastre, de figure trapézoïdale; borné vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le sud-est par des parties des lots 404-1175, 404-1174,

...2/

404-1173 et 404-1172, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1171 (rue) étant une partie de la rue Paul-Pau et vers le nord-ouest par les lots 404-1177 et 404-1198 (ruelle); mesurant trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (3,81) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trente-cinq mètres et soixante-dix-neuf centièmes (35,79) dans sa ligne sud-est et trente-cinq mètres et soixante-dix-huit centièmes (35,78) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie cent trente-trois mètres carrés et trente-quatre centièmes (133,34 m^2).

3.- Le lot 404-1071 (ruelle) dudit cadastre, de figure rectangulaire; borné vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le sud-est par les lots 404-1069 et 404-1070, vers le sud-ouest par le lot 404-1055 (rue) faisant partie de la rue Paul-Pau et vers le nord-ouest par les lots 404-1072, 404-1073, 404-1074 et par des parties du lot 404-1075; mesurant quatre mètres et cinq cent soixante-douze millièmes (4,572) dans ses lignes nord-est et sud-ouest par trente-cinq mètres et quatre-vingt-six centièmes (35,86) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie cent soixante-trois mètres carrés et quatre-vingt-quinze centièmes (163,95 m^2).

4.- Le lot 404-1070 (ruelle) dudit cadastre, de figure rectangulaire; borné vers le sud-ouest par les lots 404-1061 à 404-1069 inclusivement, vers le nord-ouest par le lot 404-1071 (ruelle), vers le nord-est par une partie du lot 405, vers le

...3/

sud-est par le lot 404-1060 (ruelle); mesurant soixante-huit mètres et cinquante-huit centièmes (68,58) dans ses lignes sud-ouest et nord-est par quatre mètres et cinq cent soixante-douze millièmes (4,572) dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie trois cent treize mètres carrés et cinquante-quatre centièmes (313,54 m^2).

Montréal, le 28 juillet 1981

GERMAIN BONNEAU
Arpenteur-géomètre

Dossier: 12586

GB/fb

...9/

7.- La partie du lot 404-1201, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1202, vers le sud-est par le lot 404-1199 (ruelle), vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1200 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1201 faisant partie de la rue Robitaille; mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (24,99 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-treize centièmes (7,73 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-treize mètres carrés et deux dixièmes (193,2 m^2).

8.- La partie du lot 404-1202, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1203, vers le sud-est par le lot 404-1199 (ruelle), vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1201 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1202 faisant partie de la rue Robitaille; mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (24,99 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-treize centièmes (7,73 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-treize mètres carrés et deux dixièmes (193,2 m^2).

9.- La partie du lot 404-1203, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1203, vers le sud-est par le lot 404-1199 (ruelle),

...10/

...10/

vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1202 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1203 faisant partie de la rue Robitaille; mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (24,99 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trois mètres et douze centièmes (3,12 m) dans sa ligne sud-est et trois mètres et dix centièmes (3,10 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie soixante-dix-sept mètres carrés et sept dixièmes (77,7 m^2).

Les unités utilisées dans la présente description et sur le plan qui l'accompagne sont celles du Système International (SI).

Montréal, le 24 avril 1981

Jean-Pierre Chavarie

JEAN-PIERRE CHAVARIE
Arpenteur-Géomètre

Dossier: 12501

JPC/cl

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL, MONTREAL, LE .....

ARPENTEUR-GEOMETRE

...7/

3.- La partie du lot 404-1173, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1174, vers le sud-est par une autre partie du lot 404-1173 faisant partie de la rue d'Anjou, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1172 et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1176 (ruelle); mesurant vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (7,79 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie deux cent vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (223,2 m^2).

4.- La partie du lot 404-1174, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1175, vers le sud-est par une autre partie du lot 404-1174 faisant partie de la rue d'Anjou, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1173 et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1176 (ruelle); mesurant vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (7,79 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie deux cent vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (223,2 m^2).

...8/

...8/

5.- La partie du lot 404-1175, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1175, vers le sud-est par une autre partie du lot 404-1175 faisant partie de la rue d'Anjou, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1174 et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1176 (ruelle); mesurant vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trois mètres et onze centièmes (3,11 m) dans sa ligne sud-est et trois mètres et huit centièmes (3,08 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-huit mètres carrés et sept dixièmes (88,7 m^2).

6.- La partie du lot 404-1200, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1201, vers le sud-est par le lot 404-1199 (ruelle), vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1171 (rue) étant une partie de la rue Paul-Pau et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1200 faisant partie de la rue Robitaille; mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (24,99 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et douze mètres et trente-huit centièmes (12,38 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie trois cent neuf mètres carrés et quatre dixièmes (309,4 m^2).

...9/

...5/

1.- La partie du lot 404-1071 (ruelle), de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1071 (ruelle), vers le sud-est par le lot 404-1069, vers le sud-ouest par le lot 404-1055 (rue) faisant partie de la rue Paul-Pau et vers le nord-ouest par les lots 404-1072, 404-1073, 404-1074 et par une partie du lot 404-1075; mesurant quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et trente et un mètres et dix-neuf centièmes (31,19 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie cent quarante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (142,5 m^2).

2.- La partie du lot 404-1176 (ruelle), de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1176 (ruelle), vers le sud-est par des parties des lots 404-1175, 404-1174, 404-1173 et 404-1172, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1171 (rue) étant une partie de la rue Paul Pau et vers le nord-ouest par le lot 404-1177; mesurant trois mètres et quatre-vingt-un centièmes (3,81 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trente et un mètres et douze centièmes (31,12 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et onze centièmes (31,11 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie cent dix-huit mètres carrés et cinq dixièmes (118,5 m^2).

...6/

...6/

C) Les parties de lots peuvent être décrites comme suit:

1 .- La partie du lot 404-1075, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1075, vers le sud-est par une partie du lot 404-1071 (ruelle), vers le sud-ouest par le lot 404-1074 et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1076 (rue) faisant partie de la rue d'Anjou; mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trois mètres et quatorze centièmes (3,14 m) dans sa ligne sud-est et trois mètres et onze centièmes (3,11 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-quinze mètres carrés et deux dixièmes (95,2 m^2).

2.- La partie du lot 404-1172, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1173, vers le sud-est par une autre partie du lot 404-1172 faisant partie de la rue d'Anjou, vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1171 (rue) étant une partie de la rue Paul-Pau et vers le nord-ouest par une partie du lot 404-1176 (ruelle); mesurant vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et douze mètres et quarante-six centièmes (12,46 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie trois cent cinquante-sept mètres carrés (357,0 m^2).

...7/

...3/

(31,15 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (569,8 m^2).

2.- La partie du lot 404-1172, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1173, vers le sud-est par une partie du lot 404-1076 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1171 (rue) faisant toutes parties de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1172; mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et douze mètres et quarante-six centièmes (12,46 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie vingt-deux mètres carrés et huit dixièmes (22,8 m^2).

3.- La partie du lot 404-1173, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1174, vers le sud-est par une partie du lot 404-1076 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1172 faisant toutes parties de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1173; mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (7,79 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie quatorze mètres carrés et trois dixièmes (14,3 m^2).

...4/

...4/

4.- La partie du lot 404-1174, de figure rectangulaire; bornée vers le nord-est par une partie du lot 404-1175, vers le sud-est par une partie du lot 404-1076 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1173 faisant toutes partie de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1174; mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (7,79 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie quatorze mètres carrés et trois dixièmes (14,3 m^2).

5.- La partie du lot 404-1175, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 404-1175, vers le sud-est par une partie du lot 404-1076 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 404-1174 faisant toutes partie de la rue d'Anjou et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 404-1175; mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et trois mètres et onze centièmes (3,11 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie cinq mètres carrés et sept dixièmes (5,7 m^2).

B) Les parties de ruelles indiquées par les lettres GHJKG et LMNPL peuvent être décrites comme suit:

...5/

Ordre du jour
Agenda 29

REGLEMENT
BY-LAW 6275

Fermeture de ruelles, d'une rue et d'un parc situés au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille.

Closing of lanes, of a street and of a park located north-east of Paul-Pau Street, between Rousseau and Robitaille Streets.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 15 novembre 1983,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on November 15, 1983,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- Sont à l'avenir fermés et discontinués comme ruelles, rue et parc, parce que jugés inutiles, les lots et parties de lots suivants:

1.- Shall in the future be closed and discontinued as lanes, street and park, as they are deemed useless, the following lots and lot sections:

a) les lots 404-1070, -1071, -1176 et -1198 (ruelles) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe, indiqués par les lettres ABCDEFA et GHJKLMG sur le plan P-191 Longue-Pointe préparé par monsieur Germain Bonneau, arpenteur-géomètre, le 7 juillet 1981, et dont la description technique, datée du 28 juillet 1981, est jointe audit plan, ces documents étant identifiés par le Greffier de la Ville;

a) lots 404-1070, -1071, -1176 and -1198 (lanes) of the official cadastre of the Parish of Longue-Pointe shown by letters ABCDEFA and GHJKLMG on plan P-191 Longue-Pointe prepared by Mr. Germain Bonneau, surveyor, on July 7, 1981, the technical description of which, dated July 28, 1981 is attached to the said plan, such documents being identified by the Greffier de la Ville;

b) les parties des lots 404-1076 et -1175 et la partie des lots 404-1172, -1173 et -1174 (rue d'Anjou) dudit cadastre, indiquées par les lettres ABFEA sur le plan P-190 Longue-Pointe préparé par monsieur Jean-Pierre Chavarie, arpenteur-géomètre, le 24 avril 1981, et dont la description technique, datée du 24 avril 1981, est jointe audit plan, ces documents étant identi-

b) the parts of lots 404-1076 and -1175 and the part of lots 404-1172, -1173 and -1174 (Anjou Street) of the said cadastre, shown by letters ABFEA on plan P-190 Longue-Pointe prepared by Mr. Jean-Pierre Chavarie, surveyor, on April 24, 1981, the technical description of which, dated April 24, 1981, is attached to the said plan, such documents being identified by the Greffier de la Ville;

.../2

fiés par le Greffier de la Ville;

c) la partie du lot 405 (parc) dudit cadastre, indiquée par les lettres ABCDA sur le plan R-266 Longue-Pointe préparé par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, le 5 février 1976, et dont la description technique, datée du 5 février 1976, est jointe audit plan, ces documents étant identifiés par le Greffier de la Ville.

c) the part of lot 405 (park) of the said cadastre, shown by letters ABCDA on plan R-266 Longue-Pointe prepared by Mr. Denis Sarrazin, surveyor, on February 5, 1976, the technical description of which, dated February 5, 1976, is attached to the said plan, such documents being identified by the Greffier de la Ville.

Le maire **Le greffier de la Ville**

Jean Drapeau

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 18 NOV. 1983

AP6277

VILLE DE MONTRÉAL — TRAVAUX PUBLICS

PLAN

des **RUELLES 404-1070, 404-1071, 404-1176 et 404-1198**
situées au nord-est de la
RUE PAUL-PAU,
entre les
RUES ROUSSEAU et ROBITAILLE,
requises en vue de leur fermeture parce que jugées inutiles.
Cadastre de la paroisse de Longue-Pointe
Quartier municipal : Mercier
Division d'enregistrement de Montréal
Montréal, le 7 juillet 1981 — Échelle : 1:500

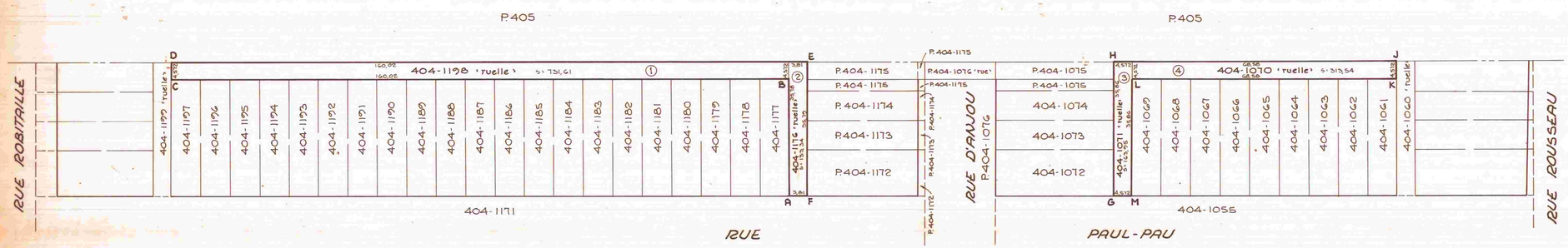

préparé par : Germain Bonneau
GERMAIN BONNEAU
Arpenteur-géomètre

Roland Pinsonneault a.g.
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville

R. Thibaudeau ing.
Assistant-Directeur / Module Technique

R. Dansereau ing.
Directeur des Travaux Publics

les unités utilisées sont celles du système international : SI

MODULE TECHNIQUE - ARPENTAGE

Plan Nº P-191 Longue-Pointe

PRÉPARATION	PAR	DATE	VÉRIFIÉ
RELEVÉ	G. BONNEAU	JUIL. 81	
MISE EN PLAN	"	"	
DESSIN	P. LAFOND	23-07-81	M. Blais
ARCHIVES	G. RICHER	81-08-10	M. Richer

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE CHEF D'ÉQUIPE :
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE CHEF DE GROUPE : G.E. Massicotte a.g.
DOSSIER Nº 12586

CE PLAN
REMPLACE — EST REMPLACÉ PAR

76/155

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉT
Ruelle constituée du lot 1 712 35
Située dans le quadrilatère de la rue Rousseau, rue E
DOSSIER : N° mai

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)
1	Madame Angela Cellini	1 293 274	5 889 622	55.4
2	Madame Lise Harbec	1 293 277	5 889 623	31.3
3	Madame Manon Verrier Monsieur Robert Goulet	1 293 278	5 889 624	25.3
4	Monsieur Pierre-Claude Paré Madame France Faucher	1 293 279	5 889 625	25
5	Madame Alexandra Medeiros Monsieur Bassem Houballah	1 293 280	5 889 626	25
6	Monsieur Richard Perreault Madame Jocelyne Arcand	2 191 192	5 889 627	24.9
7	Madame Maria-Helena Fernandes Monsieur Carlos Moleirinho	1 293 282	5 889 628	23.9
8	Madame Christine Amnotte Monsieur Alain Savard	1 293 283	5 889 629	23.9

9	Monsieur François Lemoyne	1 293 284	5 889 630	23.8
10	Madame Adriana Grasso Monsieur Etienne Angrignon	1 293 285	5 889 631	24.43
11	Monsieur Réal Bergeron Madame Marielle Lafrance	1 293 286	5 889 632	23.8
12	Monsieur Pierre Lacharité Madame Josée Doucet	1 293 288	5 889 633	23.6
13	Madame Maryse Laporte Monsieur Daniel Desmarais	1 293 289	5 889 634	23.6
14	Madame Mélissa Despatie Monsieur David Côté	1 293 290	5 889 635	23.5
15	Monsieur Raynald Cormier Madame Zoé Boudreau	1 293 291	5 889 636	24.5
16	Monsieur Jean Catudal Madame Wascar De Jesus Jones	1 293 292	5 889 637	24.5
17	Monsieur Alexandre Paradis Madame Emanuelle Chabot	1 293 293	5 889 638	24.4
18	Monsieur Danny Di Paolo Madame Elsa Musacchio	1 293 294	5 889 639	24.3
19	Monsieur Robert Demers Madame Sylvie Labonté	1 293 297	5 889 640	27.7

20	Monsieur Alexandre Lanoix Madame Véronique Lalonde	1 293 299	5 889 641	20.5
21	Monsieur Celestino Bruni Madame Linda Zuccaro	1 293 295	5 889 642	29.7
22	Monsieur Bernard Larose Madame Thérèse Fafard	1 293 221	5 889 643	26.8
23	Monsieur Ming Wong She Madame Ha Estella Yee	1 293 222	5 889 644	23.1
24	Monsieur Patrice Flynn Madame Isabelle Gervais	1 293 223	5 899 645	23.1
25	Monsieur Marcel Villeneuve	1 293 224	5 889 646	23.1
26	Madame Xin Li Monsieur Christian Hubert	1 293 225	5 889 647	23
27	Monsieur Alain Marcil Madame Anne-Marie L'Heureux	1 293 226	5 889 648	22.9
28	Monsieur Réal Desmarais Madame Johanne Goyette	1 293 227	5 889 649	22.8
29	Monsieur Robert Payette	1 293 228	5 889 650	22.7

	Madame Filomena Costa			
30	Monsieur Mohamed Jorio Madame Sylvie Prevost	1 293 229	5 889 651	22.7
31	Madame Rosanna Rubino	1 293 230	5 889 652	22.7
32	Monsieur Jean-Pierre Drouin Madame Lynda Brisson	1 293 231	5 889 653	22.5
33	Monsieur Jacquelin Auclair	1 293 232	5 899 654	22.5
34	Monsieur André Thibodeau Madame Véronique Pivetta	1 293 233	5 889 655	18
35	Madame Michelle Tournier	1 712 295	5 889 656	30.1
36	Monsieur Joseph Voide Madame Christine Dobozanska-Voide	1 712 533	5 889 658	90.9 38.3
37	Monsieur Jose N' Kumbu-Mbuku Madame Itifo	1 712 532	5 889 659	20.6
38	Monsieur Ioan Capilnean Madame Lica Capilnean	1 712 531	5 889 660	20.7
39	Monsieur Antonio Viaes Madame Anabela Moleirinho Viaes	1 712 530	5 889 661	20.8
40	Madame Irène Gélinas	1 712 529	5 889 662	20.9
41	Monsieur Pierre Dandurand	1 712 528	5 889 663	20.9

	Madame Suzie Poulin			
42	Madame Louise Lanciault	1 712 527	5 889 664	21
43	Monsieur Robert Philion Madame Diane Gosselin-Philion	1 712 526	5 889 665	92.1
44	Monsieur Jean-François Leblanc Madame Isabelle Soares Brilhante	1 712 586	5 889 666	91.6
45	Monsieur Normand Cournoyer Madame Ginette Belisle	1 712 587	5 889 667	20.5
46	Monsieur Benoît Caille Madame Paquerette Bouchard	1 712 648	5 889 668	20.5
47	Monsieur Nguyen Van Phuoc Phung Madame Anh Loan Tran	1 712 647	5 889 669	20.6
48	Madame Jacynthe Valcourt	1 712 646	5 889 670	20.7
49	Madame Marie Langis Monsieur Ian Barsetti	1 712 645	5 889 671	20.7
50	Monsieur Alain Perreault Madame Francine Lupien-Perreault	1 712 588	5 889 672	30.1
51	Madame Nicole Chartier	1 712 589	5 889 673	20.9
52	Monsieur Gilles Tanguay	1 712 353	5 889 674	22.3 3.7
53	Monsieur Martin Doucet Madame Myrlène Vachon	1 712 559	5 889 675	28.7 3.7

54	Monsieur Stéphane Gauthier Madame Geneviève Hébert	1 712 558	5 889 676	24.2
55	Madame Brigitte Da Silva Pires Monsieur Helder Santos	1 712 557	5 889 677	24.3
56	Monsieur Michel Apotheloz	1 712 556	5 889 678	24.4
57	Monsieur Michel Bourgeois Madame Mireille Ross	1 712 555	5 889 679	24.5
58	Madame Sylvie Gourdy	1 712 554	5 889 680	24.6
59	Monsieur Louis-Paul Gagnière Madame Paula Bouchard	1 712 575	5 889 681	24.7
60	Monsieur Gaston Jr Degagné Madame Chantal Camirand	1 712 576	5 889 682	24.7
61	Monsieur Normand Landriault	1 712 577	5 889 683	24.8
62	Madame Manon Ladouceur Monsieur Philippe Douville	1 712 578	5 889 684	24.9
63	Monsieur John Dimopoulos Madame Vicki Megaritou-Dimopoulos	1 712 579	5 889 685	24.9
64	Monsieur Marc-André Langlois Madame Mélanie Piotte	1 712 580	5 889 686	24.9
65	Madame Andrée Chapleau	1 712 581	5 889 687	24.9
66	Monsieur Gilbert Lorrain	1 712 583	5 889 688	24.9

67	Monsieur Catalin Dinu Madame Florentina Nitu	1 712 584	5 889 689	24.9
68	Monsieur Yves Blais Madame Suzanne Marceau	1 712 585	5 889 690	29.8
69	Monsieur Laurent Martel Madame Solange Thibodeau	1 712 644	5 889 691	67.1 7.6
				1979.33

Nombre total de propriétaires:	**69**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**46**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée en septembre 2016

: D'UNE FERMETURE DE RUELLE
'AIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
52 du cadastre du Québec,
ugène-Achard, rue Robitaille et la rue Paul-Pau
ndat : 15-0274-T

Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
398747-65	9130, rue Robitaille Montréal, (Québec) H1K 4T6	25.48	**Oui**
374816-14	5934, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	12.53	**Pas de réponse**
374816-12	5924, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.14	**Pas de réponse**
374816-10	5918, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.05	**Oui**
374816-08	5912, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.05	**Pas de réponse**
374816-06	5906, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.05	**Oui**
374816-04	5900, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Pas de réponse**
374816-02	5894, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Oui**

374816-00	5888, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Refus**
374815-98	5882, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Oui**
374815-96	5876, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Refus**
374815-94	5870, rue Eugène-Archard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Oui**
374815-92	5864, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.60	**Oui**
374815-90	5858, rue Eugène-Achard Montréal (Québec)	9.60	**Oui**
374815-88	5852, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.06	**Oui**
374815-86	5846, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.06	**Oui**
374815-84	5840, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.60	**Oui**
374815-82	5834, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.06	**Oui**
374815-79	5828, rue Eugène-Achard	11.58	**Pas de réponse**

	Montréal (Québec) H1K 5A9		
374815-81	5822, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	8.54	**Refus**
374815-76	5816, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	12.53	**Oui**
374815-74	5802, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	10.53	**Oui**
374815-72	5796, rue Eugène-Achard Montreal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Pas de réponse**
374815-70	5790, rue Eugène-Archand Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Pas de réponse**
374815-68	5784, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-66	5778, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-64	5772, rue Eugène-Archand Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Pas de réponse**
374815-62	5766, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-60	5760, rue Eugène Achard	9.75	**Oui**

	Montréal (Québec) H1K 5A9		
374815-58	5754, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Pas de réponse**
374815-66	5748, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-54	5742, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-52	5736, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	9.75	**Oui**
374815-50	5730, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9	12	**Oui**
398288-00	9121-9125, rue Rousseau Montréal (Québec) H1K 2C6	15.58	**Oui**
374105-00	5725, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	31.36 7.32	**Oui**
374104-00	5735, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.99	**Oui**
374103-00	5745, rue Paul-Paul Montréal (Québec) H1K 2N2	8.99	**Oui**
374102-00	5755, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.99	**Oui**
374101-00	5765, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.99	**Pas de réponse**
374100-00	5775, rue Paul-Pau	8.99	**Oui**

	Montréal (Québec) H1K 2N2		
374099-00	5785, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.99	**Oui**
374098-00	5795, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	7.32 31.12	**Refus**
374095-50	5797, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	7.16 31.12	**Refus**
374095-40	5799, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Oui**
374095-38	5801, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Oui**
374095-36	5803, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Oui**
374095-34	5805, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Oui**
374095-32	5807, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Oui**
374095-30	5809, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	12.65	**Oui**
374095-20	5811, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	8.69	**Pas de réponse**
374094-50	5813, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	9.23	**Oui**
374093-50	5815, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	11.91	**Oui**

374092-00	5821, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374091-00	5827, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374090-00	5833, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374089-00	5839, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374088-00	5845, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374086-00	5851, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374085-00	5861, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374083-00	5871, rue Paul-Pau	10	**Oui**
374082-00	5881, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Pas de réponse**
374081-00	5891, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374079-00	5901, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374078-00	5911, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374077-00	5921, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**

374075-00	5931, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	10	**Oui**
374074-00	5941, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2	11.91	**Oui**
398747-62	9114, rue Robitaille Montréal (Québec) H1K 4T6	26.9	**Oui**
		807.97	

Total des votes favorables obtenus (75,3 %)	**52**

Total mesure en front	**807.97 m**
Front requis 66.6%	**538.11 m**
Dimension du front obtenu	**582.93 m**
Superficie totale à transférer	**1979.33 m²**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Angela Cellini Madame Angela Cellini 9130, rue Robitaille Montréal (Québec) H1K 4T6 Votre n° tél. : 514-351-5637 Inscrire adresse courriel : acell08@yahoo.ca Compte de taxes : 398747-65	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9130, rue Robitaille. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
4	Pierre-Claude Paré Monsieur Pierre-Claude Paré France Faucher Madame France Faucher 5918, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-354-3999 Inscrire adresse courriel : pcpare@videotron.ca Compte de taxes : 374816-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5918, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
5	☒ Madame Alexandra Medeiros ☒ Monsieur Bassem Houballah 5912, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-354-7473 Inscrire adresse courriel : bassem.houballah@gmail.com Compte de taxes : 374816-08	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5912, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☒ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
6	✍ Jocelyne Arcand Madame Jocelyne Arcand ✍ Perreault Monsieur Richard Perreault 5906, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-355-6667 Inscrire adresse courriel : richperro1@hotmail.com Compte de taxes : 374816-06	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5906, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
8	Christine Amnotte Madame Christine Amnotte Alain Savard Monsieur Alain Savard 5894, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : (514) 352-7896 Inscrire adresse courriel : SAVARDA@GMAIL.COM Compte de taxes : 374816-02	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5894, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 712 352 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	☒ Madame Adriana Grasso ☒ Monsieur Etienne Angrignon 5882, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514 830 6977 Inscrire adresse courriel : peaches_259@hotmail.com Compte de taxes : 374815-98	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5882, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
12	Pierre Lacharité Monsieur Pierre Lacharité Josée Doucet Madame Josée Doucet 5870, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514.352-8316 Inscrire adresse courriel : p_lacharite@videotron.ca Compte de taxes : 374815-94	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5870, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
13	x Maryse Laporte Madame Maryse Laporte x Daniel Desmarais Monsieur Daniel Desmarais 5864, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-356-2967 Inscrire adresse courriel : DANIEL.DESMARAIS@SYMPATICO.CA Compte de taxes : 374815-92	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5864, rue Eugène Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
14	Mélissa Despatie Madame Mélissa Despatie Monsieur David Côté 5858, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : (514) 680-6824 Inscrire adresse courriel : melissa_despatie@hotmail.com Compte de taxes : 374815-90	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5858, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
15	✍ Raynald Cormier Monsieur Raynald Cormier ✍ Zoé Boudreau Madame Zoé Boudreau 5852, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-356-0966 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374815-88	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5852, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
16	✍ Monsieur Jean Catudal ✍ Monsieur Wascar De Jesus Jones 5852, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-656-3460 Inscrire adresse courriel : catudal2002@yahoo.fr Compte de taxes : 374815-86	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5846, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
17	Madame Emmanuelle Chabot Monsieur Alexandre Paradis 5840, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. (514) 509-1723 Inscrire adresse courriel : emachabot@hotmail.com Compte de taxes : 374815-84	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5840, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
18	> Elisa Musacchio Madame Elisa Musacchio > D. Di Paolo Monsieur Danny Di Paolo 5834, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-354-7099 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374815-82	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5834, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
21	Linda Zuccaro Madame Linda Zuccaro Monsieur Celestino Bruni 5816, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-355-1973 Inscrire adresse courriel : NBRUNI@MORGUARD.COM Compte de taxes : 374815-76	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5816, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
22	✍ Bernard Larose Monsieur Bernard Larose ✍ Thérèse Fafard Madame Therese Fafard 5802, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-352-4282 Inscrire adresse courriel : theresebernard@bell.net Compte de taxes : 374815-74	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5802, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de planification immobilière
Division de l'évaluation et des transactions immobilières
Section des transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PETITION FORM

PETITION FORM
FOR THE ACQUISITION OF LANES

We undersigned owners of immovables adjoining the lane mentioned below (hereinafter called "riparian owners") hereby wish to acquire—pursuant to the provisions of sections 179-185 of Schedule C of the *Charter of Ville de Montréal*[1], of which we declare that we are aware—the part of the lane adjacent to our property, and we hereby waive all our rights to this lane. We acknowledge that from the time of registration, in the land register, of the bylaw on closing the lane for the purpose of transferring ownership, we shall be responsible for paying all tax, including property, general and special tax, that may be levied on that immovable on our property. The City will retain, if need be, on any right-of-way of a transferred lane, **a servitude of right-of-way for installation and maintenance of the services of public utilities.**

Current description of the lane, as lot 2 133 479 of the cadastre of Québec, located south of Robitaille street and to the east of the Paul-Pau Street, as represented on the enclosed plans.

Signature of owner(s)	Sharing in accordance with the proposed property lines
23	☑ We wish to acquire from the City part of the lane located within the extension of the limits of our land located at 5796, Eugene-Achard Street
Mrs. Ha Estella Kwan Yee Mr. Wong She 5796, Eugène-Achard Street Montréal (Québec) H1K 5A9 Tel.: 514 352 6068 Tax account no.: 374815-72	☐ We refuse the closure and acquisition of the lane adjacent to our property.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
25	Monsieur Marcel Villeneuve 5784, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-779-1445 Inscrire adresse courriel : mvt@videotron.ca Compte de taxes : 374815-68	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5784, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
26	Madame Xin Li Monsieur Christian Hubert 5778, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-355 9525 Inscrire adresse courriel : NICKY1208@GMAIL.COM Compte de taxes : 374815-66	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5778, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
28	Réal Desmarais Monsieur Réal Desmarais Johanne Goyette Madame Johanne Goyette 5766, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : (514) 353-6524 Inscrire adresse courriel : realdesmarais@videotron.ca Compte de taxes : 374815-60	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5766, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
29	Robert Payette Monsieur Robert Payette Filomena Costa Madame Filomena Costa 5760, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-353-8316 Inscrire adresse courriel : rpayette@rgare.ca RPAYETTE@RGARE.CA Compte de taxes : 374815-62	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5760, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
31	Madame Rosanna Rubino 5748, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : (514) 351.2504 Inscrire adresse courriel : rosanna.rubino@rbc.com Compte de taxes : 374815-56	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5748, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
32	2016-03-29 Monsieur Jean-Pierre Drouin Madame Lynda Brisson 2016-03-29 5742, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-493-7667 Inscrire adresse courriel : jpdrouin@sympatico.ca Compte de taxes : 374815-56	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5742, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

29 mars 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
33	Monsieur Jacquelin Auclair 5736, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514 354-7028 Inscrire adresse courriel : JACQUELIN.AUCLAIR@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 374815-52	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5736, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
34	André Thibodeau Monsieur André Thibodeau Véronique Pivetta Madame Véronique Pivetta 5730, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-353-6260 Inscrire adresse courriel : veronique@veroniquepivetta.com Compte de taxes : 374815-50	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5730, rue Eugène-Achard. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
35	Michelle Tournier Madame Michelle Tournier 9121-9125, rue Rousseau Montréal (Québec) H1K 2C6 Votre n° tél. : 514-353-4811 Inscrire adresse courriel : MICHELLE.TOURNIER@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 398288-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9125, rue Rousseau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

11 avril 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
36	Christine Dobozanska-Voide Madame Christine Dobozanska-Voide Joseph Voide Monsieur Joseph Voide 5725, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514 355 2833 Inscrire adresse courriel : VOIDE.CHRISTINE@GMAIL.COM Compte de taxes : 374105-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5725, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
37	✍ J N'Kumbu José N' Kumbu-Mbuku ✍ Itifo Engulu 5735, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 5143546495 Inscrire adresse courriel : leader1442@hotmail.FR Compte de taxes : 374104-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5735, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
38	Monsieur Ioan Capilnean Madame Lica Capilnean 5745, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-352 2368 Inscrire adresse courriel : icapilnean@yahoo.com Compte de taxes : 374103-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5745, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
39	✍ _____ Monsieur Antonio Viaes ✍ Anabela Viaes Madame Anabela Moleirinho Viaes 5755, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. (514) 352-1184 Inscrire adresse courriel : antonio.viaes@sympatico.ca Compte de taxes : 374102-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5755, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
40	Irené Gélinas Madame Irène Gélinas 5765, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-355-1739 Inscrire adresse courriel : GELINAS43@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 37401-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5765, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
41	Madame Suzie Poulin Monsieur Pierre Dandurand 5775, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-354-5624 Inscrire adresse courriel : fedandurand@videotron.ca Compte de taxes : 374100-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5775, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
42	L. Lanciault Madame Louise Lanciault 5785, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-355-3731 Inscrire adresse courriel : LANCIO@videotron.ca Compte de taxes : 374099-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5785, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
45	Monsieur Normand Cournoyer Madame Ginette Bélisle 5799, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514. 353.7354 Inscrire adresse courriel : normand.cour@hotmail.com Compte de taxes : 374095-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5799, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
46	Benoit Caille Monsieur Benoit Caille Paquerette Bouchard Madame Paquerette Bouchard 5801, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-352-2088 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374095-38	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5801, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
47	✍ _____ Monsieur Nguyen Van Phuoc Phung ✍ _____ Madame Anh Loan Tran 5803, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : (514) 355-2363 Inscrire adresse courriel : loantran81@yahoo.com Compte de taxes : 374095-36	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5803, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluations et transactions immobilières
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

[redacted]

48

Jacynthe Valcourt

Madame Jacynthe Valcourt

5805, rue Paul-Pau Montréal (Québec)
H1K 2N2

Votre n° tél : 514-493-9203

Votre adresse courriel :

jojan@sympatico.ca

Compte de taxes : 374096-34

☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5805, rue Paul-Pau.

☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.

☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.

10 février 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
49	Monsieur Ian Barsetti Madame Marie Langis 5807, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-352-2656 Inscrire adresse courriel : mariemouski@hotmail.com Compte de taxes : 374095-32	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5807, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
50	✍ Alain Perreault Monsieur Alain Perréault ✍ Francine Lupien Madame Francine Lupien-Perreault 5809, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514 355 34 15 Inscrire adresse courriel : Francine.lupien@Hotmail.com Compte de taxes : 374095-30	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5809, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
52	Gilles Tanguay Monsieur Gilles Tanguay 5813, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : (514) 354-4229 Inscrire adresse courriel : GILLESTANGUAY @ YAHOO.FR Compte de taxes : 374094-50	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5813, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
53	✍ Monsieur Martin Doucet ✍ Madame Myrlène Vachon 5815, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-775-2614 Inscrire adresse courriel : MARTIN.DOUCET@BELL.NET Compte de taxes : 374093-50	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5815, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
54	Monsieur Stéphane Gauthier Madame Geneviève Hébert 5821, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. 514-352-7311 Inscrire adresse courriel : gensteph@videotron.ca Compte de taxes : 374092-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5821, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016 → Cachet de la poste = 15-02-16
réception 18-02-16

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
55	x _____ Madame Brigitte Da Silva Pires x _____ Monsieur Hedler Santos 5827, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-899-0367 Inscrire adresse courriel : H2OO874@HSANTOS.COM Compte de taxes : 374091-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5827, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
56	✍ M. Apotheloz Monsieur Michel Apotheloz ✍ Décédée le 14 Août 2014 Madame Lucie Lamonde 5833, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514 352 7853 Inscrire adresse courriel : Lama@videotron.qc.ca. Compte de taxes : 374090-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5833, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
57	Monsieur Michel Bourgeois Madame Mireille Ross 5839, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-352-5430 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374089-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5839, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
58	Sylvie Gourdy Madame Sylvie Gourdy 5845, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-352-7271 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374088-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5845, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
59	Louis Paul Gagniere Monsieur Louis-Paul Gagniere Paula Bouchard Madame Paula Bouchard 5851, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-354-8530 Inscrire adresse courriel : NIL Compte de taxes : 374086-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5851, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
60	Gaston Jr Degagné Monsieur Gaston Jr. Degagné Chantal Camirand Madame Chantal Camirand 5861, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-352-5406 Inscrire adresse courriel : degagne_3@sympatico.ca Compte de taxes : 374085-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5861, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
61	Normand Landriault Monsieur Normand Landriault Joelle Rousseau Madame Joelle Rousseau 5871, rue Paul-Paul, Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-351-4202 Inscrire adresse courriel : NLandriault@Videotron.ca Compte de taxes : 374083-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5871, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
62	✍ Manon Ladouceur Madame Manon Ladouceur ✍ Monsieur Philippe Douville 5881, rue Paul-Pau, Montréal (Québec) H1K 4R6 (514) 833-8987 Votre n° tél. : (514) 907-7727 Inscrire adresse courriel : manon_ladouceur@yahoo.ca Compte de taxes : 374082-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5881, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
63	✍ _____ Monsieur John Dimopoulos ✍ VICKI Dimopoulos Madame Vicki Megaritou-Dimopoulos 5891, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514 3547577 Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 374081-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5891, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
64	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5901, rue Paul-Pau.
Monsieur Marc-André Langlois	☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.
Madame Mélanie Pilotte PIOTTE	☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.
5901, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6	**Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.
Votre n° tél. : 438-383-4114	
Inscrire adresse courriel : piotte.melanie@videotron.ca	
Compte de taxes : 374079-00	

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
65	Andrée Chapleau Madame Andrée Chapleau 5911 Paul Pau, Mtl, H1K 4R6 5911, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-354-1634 Inscrire adresse courriel : andreechapleau@videotron.ca Compte de taxes : 374078-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5911, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
66	Gilbert Lorrain Monsieur Gilbert Lorrain 5921, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. (514) 351-7345 Inscrire adresse courriel : giseledumais@outlook.com Compte de taxes : 374077-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5921, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
67	✍ Monsieur Catalin Dinu ✍ Madame Florentina Nitu 5931, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514 461 7450 Inscrire adresse courriel : catdi@hotmail.com Compte de taxes : 374075-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5931, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
68	✍ Yves Blais Monsieur Yves Blais ✍ Suzanne Marceau Madame Suzanne Marceau 5941, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 4R6 Votre n° tél. : 514-355-0531 Inscrire adresse courriel : yvessuzanne@hotmail.com Compte de taxes : 374074-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5941, rue Paul-Pau. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
69	Laurent Martel Monsieur Laurent Martel Solange Thibodeau Madame Solange Thibodeau 9114, rue Robitaille, Montréal (Québec) H1K 4T6 Votre n° tél. 5143530598 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 398747-62	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9114, rue Robitaille. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
9	François Lemoyne Monsieur François Lemoyne 5888, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514 355-0702 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 374816-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5888, rue Eugène-Achard. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
11	✍ Marielle Lafrance Madame Marielle Lafrance ✍ Réal Bergeron Monsieur Réal Bergeron 5876, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-493-4231 Inscrire adresse courriel : realbergeron@videotron.ca Compte de taxes : 374815-96	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5876, rue Eugène-Achard. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
20	✍ . Madame Véronique Lalonde ✍ Monsieur Alexandre Labbé 5822, rue Eugène-Achard Montréal (Québec) H1K 5A9 Votre n° tél. : 514-353-1939 Inscrire adresse courriel : VEROLALONDE@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 374815-79	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5822, rue Eugène-Achard. ☑ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
43	Diane Gosselin Philion Madame Diane Gosselin-Philion Robert Philion Monsieur Robert Philion 5795, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-355-8429 Inscrire adresse courriel : philionr@videotron.ca Compte de taxes : 374098-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5795, rue Paul-Pau. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3674-02
Mandat : 15-0274-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 712 352 du cadastre du Québec, laquelle est située côté sud de la rue Robitaille, à l'est de la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
44	JF Leblanc Monsieur Jean-François Leblanc Isabelle Soares-Brilhante Madame Isabelle Soares Brilhante 5797, rue Paul-Pau Montréal (Québec) H1K 2N2 Votre n° tél. : 514-523-9254 Inscrire adresse courriel : buck0160@hotmail.com Compte de taxes : 374095-00	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 5797, rue Paul-Pau. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je possède, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot **1 712 352** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

10 février 2016

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 21 juin 2017	Résolution: CE17 1112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164396019
/cb

Pierre DESROCHERS
_____
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 juin 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174396013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Abroger la résolution du comité exécutif CE17 1112 adoptée à la séance du 21 juin 2017 / Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains »/ . N/Réf. : 31H12-005-5169-09

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet Règlement - Version finale.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Pier ROY
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-05

Marie-Pier ROY
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Services des affaires juridiques - Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
17-

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6275 ADOPTÉ LE 15 NOVEMBRE 1983 PAR LE CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD-EST DE LA RUE PAUL-PAU, ENTRE LA RUE ROUSSEAU ET ROBITAILLE DANS L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU le règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 décrétant la politique de fermeture et de ventes d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville de Montréal;

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la requête produite par au moins deux tiers des propriétaires riverains pour obtenir le transfert de propriété des lots visés par le règlement, conformément à l'article 179 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

À la séance du 2017, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal intitulé « *Fermeture de ruelles, d'une rue et d'un parc situés au nord-est de la rue Paul-Paul, entre les rues Rousseau et Robitaille* » est abrogé à l'égard de la ruelle mentionnée aux présentes et située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

2. La ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, est formée des lots 5 889 622 à 5 889 656 inclusivement et 5 889 658 à 5 889 691 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

3. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 712 644, 1 293 274, 1 293 277 à 1 293 286 inclusivement, 1 293 288 à 1 293 294 inclusivement, 1 293 297, 1 293 299, 1 293 295, 1 293 221 à 1 293 233 inclusivement, 1 712 295, 1 712 726 à 1 512 533 inclusivement, 1 712 645 à 1 712 648 inclusivement, 1 712 586 à 1 712 589 inclusivement, 1 712 353, 1 712 554 à 1 712 559 inclusivement et 1 712 575 à 1 712 585 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

4. Les lots mentionnés à l'article 2 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 3, conformément au plan P-237 Longue-Pointe préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 9 août 2017, sous le numéro 379 de ses minutes (dossier 22122).

5. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

6. Une partie de l'emprise de cette ruelle composée des lots 5 889 622 à 5 889 656 inclusivement, une partie du lot 5 889 658, une partie des lots 5 889 674 et 5 889 675 et une partie du lot 5 889 691, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGPQRSTUVWXYZA, tel que montré au plan P-237 Longue-Pointe, est grevé d'une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

7. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN P-237 LONGUE-POINTE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2017.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.05

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1170025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modification au règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (règlement S-6.01)

Il est recommandé:
d'adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) afin de modifier diverses dispositions relatives aux montants maximaux des subventions.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-09-11 14:42

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170025005**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modification au règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (règlement S-6.01)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de divers projets de conversion (déplacement hors rue) et d'enfouissement des réseaux câblés, visés par l'entente 83-89, la CSEM poursuit les démarches pour l'enlèvement des fils aériens et des poteaux.
Comme certains projets ont été reportés , il y a des modifications requises pour permettre l'achèvement de ces projets. Bien que la plupart des immeubles aient fait l'objet des travaux requis pour la modification de leur point de raccordement électrique, il faut noter qu'avec les modifications aux réseaux existants et l'ajout ou la modification de certaines constructions aux fils des années, il est nécessaire de modifier le point de raccordement électrique de certains bâtiments.

Le règlement S-6.01, adopté par la Ville au début des années 2000, prévoit des subventions qu'un propriétaire peut obtenir pour la modification du point de raccordement électrique en lien avec les travaux de déplacement hors rue ou d'enfouissement. Les montants des subventions n'ont pas été majorés depuis l'entrée en vigueur de ce règlement.

Dans le cadre d'autres projets, non visés par l'entente 83-89, le règlement S-6.01 a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs et les montants des subventions pour les riverains sont calculés de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

Afin d'assurer une équité, nous souhaitons majorer les montants maximaux des subventions prévus à l'article 5 du règlement qui s'appliquent pour les projets de l'entente 83-89.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution à venir (1170025004) Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);
Résolution CM16 0804 (1150025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

Résolution CM14 0510 (1146659002): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun)

15 décembre 2000: Entrée en vigueur du règlement S-6.01

DESCRIPTION

Le règlement S-6.01 sera modifié pour hausser les montants maximaux des subventions et aussi pour prévoir des catégories d'immeubles.

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion et d'enfouissement.
Les travaux de conversion et d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions sont payables par le poste budgétaire suivant:
Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.
2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000

Les sommes sont budgétés à chaque année selon la programmation des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de conversion et d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nous visons une entrée en vigueur du règlement pour le début de l'année 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-11

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1170025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Modification au règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (règlement S-6.01)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir projet de règlement ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. le Règlement S-6.01 (projet).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre AUGER
avocat
Tél : 514-872-1436

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-10

Véronique BELPAIRE
avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (S-6.01)

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 5 du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) est remplacé par le suivant:

« **5.** Sous réserve de l'article 6, le montant de la subvention est égal à :

1° dans le cas d'une modification dans le cadre d'un projet d'enfouissement des fils électriques :

a) pour un bâtiment résidentiel comportant trois (3) logements ou moins, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 2 000 $;
b) pour un bâtiment résidentiel comportant quatre (4) logements ou plus, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 3 000 $;
c) pour tout autre type de bâtiment, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 3 000 $;

2° dans le cas d'une modification dans le cadre d'un projet de déplacement hors rue des fils électriques :

a) pour un bâtiment résidentiel comportant trois (3) logements ou moins, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 1 200 $;
b) pour un bâtiment résidentiel comportant quatre (4) logements ou plus, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 2 000 $;
c) pour tout autre type de bâtiment, 100 % des coûts obligatoires, jusqu'à concurrence de 2 000 $. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1170025005

XX-XXX/1

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.06

2017/12/11 13:00

(1)

Dossier # : 1170025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à modifier le règlement numéro 12-012 sur les réseaux câblés : Avis de motion et Adoption du règlement

Il est recommandé:
D'adopter un règlement visant à modifier le règlement numéro 12-012 sur les réseaux câblés. Avis de motion et Adoption du règlement.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-09-11 14:43

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170025007**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement visant à modifier le règlement numéro 12-012 sur les réseaux câblés : Avis de motion et Adoption du règlement

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2009, le Conseil de la Ville de Montréal a adopté le règlement sur les réseaux câblés (numéro 09-023). Ce règlement est un outil normatif permettant de gérer de façon objective les réseaux câblés et les appareils et équipements qui y sont reliés tout en favorisant l'étalement du réseau souterrain dans un esprit de développement durable. Ce règlement s'inscrit à la suite de plusieurs interventions depuis le début des années 2000. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a pour mission de planifier, de construire, d'entretenir et d'administrer des conduits souterrains assurant la distribution de l'énergie électrique et les liaisons de télécommunications.

En 2001, la CSEM s'est dotée d'un plan directeur qu'elle a préparé en collaboration avec les services centraux et les arrondissements.

En 2002, le règlement de la Ville de Montréal sur la CSEM (numéro 02-101), donne à la CSEM la mission de favoriser l'enfouissement des câbles et des fils aériens, conformément aux orientations de la Ville. Par ce règlement, l'approbation de la CSEM est requise «pour l'installation et la détermination de l'emplacement des structures hors sol, notamment poteaux, haubans, socles, cabinets, piédestaux et autres accessoires complémentaires de ces réseaux».

La Charte de la Ville de Montréal - Article 202 de l'annexe C stipule que la Ville de Montréal peut déléguer à la CSEM les pouvoirs qu'elle possède, et dont la CSEM a besoin pour remplir sa mission, et appliquer des règlements qu'elle adopte.

Suite au regroupement municipal et à l'élargissement du mandat de la CSEM sur l'ensemble du territoire de la Ville et à la demande des autorités municipales, la CSEM prépare avec la collaboration des arrondissements concernés les plans directeurs respectifs. Le plan directeur a reçu l'approbation du Comité exécutif de la Ville de Montréal et de chaque Conseil d'arrondissement.

Dans le plan d'urbanisme adopté par le Conseil municipal en 2004, il est stipulé que la Ville de Montréal doit «soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre du plan directeur d'élimination des fils et des poteaux, notamment en établissant les priorités à cet effet ainsi que par

l'élaboration
d'un règlement visant à rendre obligatoire la distribution électrique et câblée souterraine dans les secteurs nouvellement urbanisés».

L'Action 13.1 du plan d'urbanisme (adopté en 2004), vise à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan directeur d'élimination des fils et des poteaux, ainsi que par l'élaboration d'un règlement visant à rendre obligatoire la distribution électrique et câblée souterraine dans les
secteurs nouvellement urbanisés.

Le règlement sur les réseaux câblés (numéro 09-023) a été élaboré avec la collaboration de cinq arrondissements (LaSalle, Pierrefonds/Roxboro, Rosemont, Sud-Ouest et Verdun qui ont répondu à une demande de participation) et de deux services centraux (service des infrastructures, transport et environnement et service des mises en valeur du territoire et du patrimoine.) Dans le cadre de cette démarche, la CSEM et les arrondissements voulaient répondre aux difficultés rencontrées lors du traitement des demandes d'intervention relatives aux réseaux câblés.

En février 2012, une nouvelle version du règlement a été adoptée (no 12-012). Cette nouvelle mouture prenait en compte les difficultés rencontrées dans l'application du règlement. Celle-ci a été étudié par un comité de travail composé de représentants de la CSEM, d'arrondissements (Ahuntsic/Cartierville, Lachine, Saint-Laurent et Verdun), de la direction générale et du service des affaires juridiques, qui se sont portés volontaires suite à une invitation à tous. Parallèlement à ces démarches, des représentants de la Ville de Montréal et de la CSEM ont rencontré des responsables d'Hydro-Québec et des entreprises de télécommunications dans le cadre des demandes de modifications qui ont été soumises.

Les modifications proposées dans le projet d'amendement visent à clarifier, préciser et/ou mettre à jour certaines dispositions pour l'application du règlement, telles que:

- l'installation d'appareil hors sol à l'intérieur d'un projet de conversion, pour des bâtiments de grand gabarit et à l'intérieur d'une zone industrielle;
- les dispositions applicables pour l'agrandissement d'appareil hors sol dérogatoire;
- la mise à jour de l'annexe A (projets de conversion et d'enfouissement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1271 - le 27 octobre 2015 : Adoption du «Règlement modifiant le règlement sur les réseaux câblés» (no 12-012-2)
CM12 1017 - le 19 novembre 2012 : Adoption du «Règlement modifiant le règlement sur les réseaux câblés» (no 12-012-1)

CM12 0138 - le 21 février 2012 : Adoption du «Règlement sur les réseaux câblés» (no 12-012)

CM09 0296 - le 28 avril 2009 : Adoption du «Règlement sur les réseaux câblés» (no 09-023)

DESCRIPTION

Le règlement sur les réseaux câblés régit les éléments suivants :
- L'installation de poteaux;
- Le prolongement d'un réseau câblé;
- Les appareils et les équipements hors sol;
- Les appareils et les équipements installés sur poteaux.

L'amendement soumis vise à clarifier certaines dispositions, notamment:

- l'installation d'appareil hors sol à l'intérieur d'un projet de conversion, pour des bâtiments de grand gabarit et à l'intérieur d'une zone industrielle;
- les dispositions applicables pour l'agrandissement d'appareil hors sol dérogatoire;
- la mise à jour de l'annexe A (projets de conversion et d'enfouissement).

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a mandaté la CSEM pour gérer le déploiement des réseaux câblés et encadrer les équipements hors sol.
Les règles sont uniformes et claires pour l'ensemble des intervenants.

Le projet de règlement a été rédigé en tenant compte des difficultés rencontrées en regard de l'interprétation et de l'application du règlement sur les réseaux câblés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement permet de réduire les encombrements sur le domaine public et d'améliorer le paysage urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a été rédigé en collaboration avec le services des affaires juridiques de la Ville. Comme nous l'avons fait à chaque fois suite à l'adoption des règlements, la CSEM informera les représentants des arrondissements et des entreprises d'électricité et de télécommunications pour expliquer les amendements au règlement. Au besoin et/ou sur demande, des rencontres seront faites pour présenter ces modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 25 octobre 2017: Approbation du règlement par le Comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal, au règlement numéro 02-101 concernant la CSEM ainsi qu'au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2017-09-11
Gilles G - Ext GAUDET Directeur STI-Planification		Serge A BOILEAU Président	
Tél : **Télécop. :**	514-384-6840 poste 244 514-384-7298	**Tél :** **Télécop. :**	514 384-6840 514 384-7298

Version 1 du 2017-08-09

Proposition de modifications au règlement sur les réseaux câblés no 12-012

Texte actuel (tel qu'amendé par les règlements 12-012-1 et 12-012-2)	**Texte proposé**
CHAPITRE I DÉFINITIONS	**CHAPITRE I** DÉFINITIONS
1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient : « appareil hors-sol » : un piédestal, un appareil de sectionnement sur socle, un transformateur sur socle ou tout autre accessoire complémentaire à un réseau câblé souterrain ou à un appareil hors sol, tel une clôture et un écran, à l'exception des éléments suivants : a) un fût d'éclairage ou de feux de circulation; b) les panneaux et les cabinets pour le contrôle des feux de circulation, pour le contrôle d'un système d'aqueduc ou d'égout, pour un système de cinémomètre photographique fixe ou d'un système photographique de contrôle de circulation aux feux rouges et pour le contrôle de fontaines ou jeux d'eau dans un parc ou une place publique; c) une borne de recharge pour les véhicules électriques; d) une borne événement; e) une borne de raccordement commune; « bénéficiaire » : toute personne, autre que le titulaire d'un permis de construction ou d'une approbation de la commission visée à l'article 4 du Règlement sur la Commission des services électriques de Montréal (02-101), qui est propriétaire d'un immeuble non desservi par un réseau câblé souterrain et qui bénéficie de l'ensemble ou de parties de travaux de construction d'un tel réseau. Le bénéfice est considéré reçu non seulement lorsque la personne utilise réellement le réseau câblé	

souterrain, mais aussi lorsque ce réseau lui profite ou est susceptible de profiter à l'immeuble dont il est propriétaire; « borne de raccordement commune » : cabinet de raccordement hors-sol destiné au service de distribution d'électricité, de télécommunication, de câblodistribution ou d'éclairage public qui est utilisé comme support ou annexé à un fût d'éclairage ou de feux de circulation. «borne événement : cabinet de raccordement hors sol destiné au raccordement temporaire au service de distribution d'électricité ou de télécommunications dans le cadre d'événements et qui est utilisé comme support ou annexé à un fût d'éclairage ou de feux de circulation; « commission » : la Commission des services électriques de Montréal; « construction » : assemblage ordonné de matériaux dont l'utilisation exige un emplacement sur le sol ou qui est joint à une chose exigeant un emplacement sur le sol; « cour avant » : espace situé à l'avant d'une façade d'un bâtiment principal et délimité par la limite avant et les limites latérales d'un terrain, la façade du bâtiment principal et ses prolongements parallèles à la limite avant; « façade avant » : ensemble des murs d'un bâtiment principal qui fait face à la rue et qui comporte l'entrée principale de ce bâtiment. Dans le cas où un bâtiment principal est implanté en angle par rapport à la limite avant, on doit considérer comme façade avant le ou les murs formant un angle inférieur à 45 degrés par rapport à la limite avant; « façade secondaire » : ensemble des murs d'un bâtiment principal qui fait face à la rue et qui ne comporte pas l'entrée principale de ce bâtiment;	

« limite avant » : une limite de terrain coïncidant avec la limite d'emprise d'une voie publique; « mail central » : séparateur de circulation situé au centre d'une voie de circulation à chaussées divisées, la plupart du temps au centre d'une rue collectrice, d'une artère ou d'un boulevard. Le mail central peut être soit en béton, soit constitué de bordures et d'une surface gazonnée, soit d'une bordure de type New-Jersey; « mobilier urbain » : désigne des objets ou dispositifs situés sur le domaine public pour répondre aux besoins des usagers, tels que les abribus, les bancs, les colonnes Morris, les bornes d'incendie, les bornes événement, les bornes géodésiques, les bornes de repères, les bornes de stationnement, les lampadaires, les panneaux de signalisation, les parcomètres, les poubelles, les récipients pour matières recyclables, les réverbères et autres choses semblables, d'utilité ou d'ornementation; « réseau câblé » : un réseau aérien ou souterrain de distribution d'électricité, de télécommunication, d'éclairage de rues et de feux de circulation ainsi que tout appareil ou structure qui s'y rattache; « ruelle » : une voie secondaire donnant accès à des terrains riverains déjà desservis par une voie publique; « voie publique » : un espace public réservé à la circulation des véhicules et des piétons et donnant accès à des terrains riverains, excluant une ruelle.	
CHAPITRE II POTEAUX, RÉSEAUX CÂBLÉS ET APPAREILS HORS SOL **SECTION I** INSTALLATION DE POTEAUX	**CHAPITRE II** POTEAUX, RÉSEAUX CÂBLÉS ET APPAREILS HORS SOL **SECTION I** INSTALLATION DE POTEAUX

2. Il est interdit d'installer un poteau qui se rattache à un réseau câblé, sauf pour l'une ou l'autre des finalités suivantes : 1° remplacer ou déplacer un poteau existant; 2° prolonger en souterrain un réseau câblé aérien; 3° réaliser une traverse de voie publique ou de ruelle en souterrain; 4° répondre à des besoins temporaires pour une période maximale d'un an; 5° installer une liaison aérosouterraine ou un branchement aérosouterrain, dans la mesure où cette installation n'a pas pour effet de réaliser une traverse aérienne d'une voie publique pour un réseau câblé d'électricité ou de télécommunication; 6° remplacer un hauban sur un réseau existant situé ailleurs qu'en cour avant ou que dans l'emprise de la voie publique pour le dégagement d'un accès à un bâtiment ou à une aire de stationnement, pourvu que le remplacement n'implique pas la réalisation d'une traverse aérienne de voie publique; 7° insérer un poteau dans un réseau existant situé ailleurs qu'en cour avant ou que dans l'emprise de la voie publique. Dans un tel cas, un maximum d'un poteau par tronçon d'un réseau situé entre deux voies publiques est autorisé; 8° prolonger un réseau aérien existant, par l'ajout d'un seul poteau, à la condition qu'il soit installé ailleurs que dans une cour avant ou dans l'emprise d'une voie publique et que cela puisse se faire sans traverse de rue; 9° dans le cadre d'un projet de conversion pour le déplacement des réseaux hors rue énuméré à l'annexe A du présent règlement.	

SECTION II PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU CÂBLÉ	**SECTION II** PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU CÂBLÉ
3. Le prolongement d'un réseau câblé nécessaire à toute nouvelle construction doit être réalisé de façon souterraine.	
SECTION III RÉSEAU CÂBLÉ AÉRIEN EXISTANT	**SECTION III** RÉSEAU CÂBLÉ AÉRIEN EXISTANT
4. Lorsqu'un réseau câblé aérien est situé en cour avant ou dans l'emprise de la voie publique, le raccordement nécessaire à toute nouvelle construction ou reconstruction doit être réalisé : 1° pour un terrain situé du même côté de la voie publique que le réseau câblé, de façon aérienne et sans ajout de poteau, ou souterraine avec ou sans ajout de poteau; 2° pour un terrain situé du côté opposé au réseau câblé aérien le long de la voie publique, de façon souterraine, avec ou sans ajout de poteau. Tout poteau ajouté doit être du même côté de la voie publique où se trouve le réseau câblé. Malgré le paragraphe 2° du premier alinéa, un bâtiment destiné à des fins résidentielles ou commerciales et comportant un maximum de trois logements ou établissements d'entreprise peut être raccordé de façon aérienne sans ajout de poteau. Cette exemption s'applique dans le cas de la construction ou de la reconstruction d'un bâtiment, à la condition que le terrain sur lequel il est situé ne soit pas morcelé pour en augmenter le nombre de lot. Toutefois, elle ne s'applique pas si le bâtiment est situé sur un lot constitué dans le cadre d'une demande de lotissement comportant plus d'un lot constructible qui a été approuvée par la même résolution municipale ou par le même permis de lotissement.	
5. Lorsqu'un réseau câblé aérien est situé ailleurs qu'en cour	

avant ou que dans l'emprise de la voie publique, le raccordement nécessaire à toute nouvelle construction ou reconstruction peut être réalisé de façon aérienne ou souterraine, avec ou sans ajout de poteau.	
6. Une traverse aérienne d'une voie publique pour un réseau câblé d'électricité peut être autorisée aux conditions suivantes : 1° le nombre de conducteurs aériens est limité à ceux d'un réseau de moyenne tension et à un conducteur neutre dénudé de sa gaine; 2° aucun câble n'est ajouté sur un hauban aérien. Malgré le premier alinéa, une telle traverse aérienne est prohibée lorsque la voie publique : 1° comporte des infrastructures ou réseaux câblés souterrains; 2° fait partie des recommandations du plan directeur d'enfouissement des fils et poteaux, tel qu'il est illustré à l'annexe B du présent règlement; 3° fait partie d'un projet de conversion pour l'enfouissement des réseaux câblés énuméré à l'annexe A du présent règlement; 4° est une autoroute, incluant ses voies de service.	
7. Une traverse aérienne d'une voie publique pour un réseau câblé de télécommunication peut être autorisée dans les cas suivants : 1° sur un toron autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement, sauf lorsque la voie publique comporte des infrastructures ou réseaux câblés souterrains ou qu'elle fait partie des recommandations du plan directeur d'enfouissement des fils et poteaux, tel qu'il est illustré à l'annexe B du présent	

règlement. 2° sur un nouveau toron sauf lorsque la voie publique répond à une des conditions suivantes : a) elle fait partie des recommandations du plan directeur d'enfouissement des fils et poteaux, tel qu'il est illustré à l'annexe B du présent règlement; b) elle fait partie d'un projet de conversion énuméré à l'annexe A du présent règlement pour l'enfouissement des réseaux câblés; c) elle est une autoroute, incluant ses voies de service. d) elle comporte des infrastructures ou réseaux câblés souterrains.	
8. Le réaménagement d'un réseau aérien existant situé ailleurs qu'en cour avant ou que dans l'emprise de la voie publique et ayant fait l'objet d'un projet de conversion énuméré à l'annexe A du présent règlement pour le déplacement hors rue est autorisé aux conditions suivantes : 1° sauf si les dispositions de l'article 2 du présent règlement permettent l'installation d'un nouveau poteau, le nombre de poteaux n'est pas augmenté; 2° aucune traverse aérienne d'une voie publique n'est créée dans le cadre d'un tel réaménagement.	
SECTION IV RÉSEAU CÂBLÉ SOUTERRAIN EXISTANT	**SECTION IV** RÉSEAU CÂBLÉ SOUTERRAIN EXISTANT
9. L'entrée électrique ou de télécommunication de toute nouvelle construction ou reconstruction, ou celle modifiée au moment de la transformation d'une construction, lorsque cette construction	

est située sur une rue où existe un réseau câblé souterrain, doit : 1° se raccorder au réseau câblé souterrain s'il est opérationnel; 2° pouvoir s'y raccorder s'il est non opérationnel.	
SECTION V PLAN DIRECTEUR D'ENFOUISSEMENT DES FILS ET POTEAUX	**SECTION V** PLAN DIRECTEUR D'ENFOUISSEMENT DES FILS ET POTEAUX
10. L'entrée électrique ou de télécommunication de toute nouvelle construction ou reconstruction, ou celle modifiée au moment de la transformation d'une construction, lorsque cette construction est située le long d'une rue recommandée au plan directeur d'enfouissement des fils et poteaux, tel qu'il est illustré à l'annexe B du présent règlement, doit être réalisée de façon à recevoir le futur réseau câblé souterrain.	
SECTION VI APPAREILS HORS-SOL	**SECTION VI** APPAREILS HORS-SOL
11. Tout appareil hors-sol est interdit dans l'emprise d'une voie publique et dans un parc. Malgré le premier alinéa, un appareil hors-sol est autorisé : 1° à plus de 3 m de la chaussée ou du trottoir, dans l'emprise d'une voie publique adjacente à l'emprise d'un chemin de fer; 2° sur un terrain situé entre deux voies publiques qui n'est pas un mail central, à la condition que cet appareil soit installé à plus de 1 m de ces voies. 3° dans un parc, dans l'un ou l'autre des cas suivants : a) il dessert exclusivement en électricité un bâtiment, une	**11.** Tout appareil hors-sol est interdit dans l'emprise d'une voie publique et dans un parc. Malgré le premier alinéa, un appareil hors-sol est autorisé : 1° à plus de 3 m de la chaussée ou du trottoir, dans l'emprise d'une voie publique adjacente à l'emprise d'un chemin de fer; 2° sur un terrain situé entre deux voies publiques qui n'est pas un mail central, à la condition que cet appareil soit installé à plus de 1 m de ces voies. 3° dans un parc, dans l'un ou l'autre des cas suivants : a) il dessert exclusivement en électricité un bâtiment,

construction ou un équipement situé dans ce parc et est situé à plus de 10 m de la voie publique; b) dans le cadre d'une convention concernant la construction des conduits souterrains et des appareils hors sol dont la commission est partie et qui prévoit un espace réservé à ces appareils ou qui prévoit l'ajout ou le remplacement d'un appareil hors sol à un endroit où un appareil est déjà installé dans le cadre de cette convention; 4° dans l'emprise d'une voie publique située à l'intérieur d'un projet de conversion énuméré à l'annexe A du présent règlement pour l'enfouissement des réseaux câblés, aux conditions suivantes : a) il sert exclusivement pour les fins d'un réseau de télécommunication ou de câblodistribution; b) il est situé devant une façade secondaire d'un bâtiment; c) il se trouve à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques; d) il respecte un dégagement latéral minimal de 0,45 m par rapport à la chaussée ou au trottoir. Le présent article ne s'applique pas à un appareil hors sol construit ou installé à l'intérieur d'une annexe à un bâtiment ou intégré à un élément de mobilier urbain.	une construction ou un équipement situé dans ce parc et est situé à plus de 10 m de la voie publique; b) dans le cadre d'une convention concernant la construction des conduits souterrains et des appareils hors sol dont la commission est partie et qui prévoit un espace réservé à ces appareils ou qui prévoit l'ajout ou le remplacement d'un appareil hors sol à un endroit où un appareil est déjà installé dans le cadre de cette convention; 4° dans l'emprise d'une voie publique située à l'intérieur d'un projet de conversion énuméré à l'annexe A du présent règlement pour l'enfouissement des réseaux câblés, aux conditions suivantes : a) il sert exclusivement pour les fins d'un réseau de télécommunication ou de câblodistribution; b) Il est situé devant une cour avant adjacente à une ~~de la~~ façade secondaire d'un bâtiment; c) il se trouve à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques; d) il respecte un dégagement latéral minimal de 0,45 m par rapport à la chaussée ou au trottoir. Le présent article ne s'applique pas à un appareil hors sol construit ou installé à l'intérieur d'une annexe à un bâtiment ou intégré à un élément de mobilier urbain.
12. Tout appareil hors-sol est interdit dans une cour avant.	
13. Pour l'application de l'article 12, dans le cas d'un terrain situé dans une zone industrielle dont la façade avant du bâtiment est constituée de murs décalés, la cour avant est déterminée par une ligne parallèle à limite avant qui est le prolongement vers une ligne latérale d'un ou des murs de la façade avant du bâtiment principal qui représentent au moins 50 % de sa largeur totale.	

14. Pour l'application de l'article 12, dans le cas d'un terrain vacant ou ne comportant pas de bâtiment principal, la cour avant est délimitée de la façon suivante : 1° par une ligne, parallèle à la limite avant, qui est le prolongement de la façade du bâtiment principal situé sur un terrain adjacent, le plus près de la voie publique; ou 2° par une ligne, parallèle à la limite avant, située à 5 m de la limite avant lorsque les terrains adjacents sont vacants ou qu'ils ne comportent pas de bâtiment principal. Dans le cas d'un terrain vacant borné par plus d'une voie publique, les paragraphes 1° et 2° s'appliquent en les adaptant pour chaque voie publique. De plus, l'appareil hors sol doit être situé à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques.	
15. Malgré l'article 12, un appareil hors-sol situé sur un terrain borné par plus d'une voie publique est autorisé à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques et s'il se trouve : 1° dans la partie de la cour avant qui n'est ni adjacente à une façade avant et à son prolongement, ni adjacente à la façade secondaire d'un bâtiment, et à plus de 2 m de la voie publique ou, s'il se trouve à moins de 3 m d'une limite mitoyenne de propriété, à plus de 0,6 m de la voie publique; 2° dans la partie de la cour avant adjacente à une façade secondaire d'un bâtiment constituée de murs décalés et qu'il est situé derrière le prolongement de la partie de la façade qui est le plus près de la voie publique; 3° dans la partie de la cour avant adjacente à une façade secondaire d'un terrain transversal ou borné par plus de deux voies publiques s'il est à plus de 5 m de la voie publique.	

16. Malgré l'article 12, dans le cas où un bâtiment principal se trouve à moins de 3 m des limites mitoyennes de propriété, un appareil hors-sol qui ne peut, compte tenu de la situation particulière du terrain, être situé à un endroit autorisé en vertu des articles 13, 14 ou 15, est autorisé aux conditions suivantes : 1° il se trouve dans la partie de la cour avant non adjacente à une façade avant et à son prolongement; 2° il se trouve à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques; 3° *supprimé* 4° il respecte un dégagement latéral minimal de 0,45 m par rapport à la voie publique.	
16.1 Malgré l'article 12, un appareil hors sol situé sur un terrain où se situe l'un ou l'autre des établissements suivants est autorisé dans une cour avant s'il dessert exclusivement cet établissement et s'il est situé à une distance minimale de 30 m de la voie publique : 1° un établissement de santé, de services sociaux ou de soins de longue durée administré par le gouvernement du Québec; 2° un établissement d'enseignement collégial (CÉGEP); 3° un établissement d'enseignement secondaire; 4° un aréna, un centre culturel, sportif ou de loisirs administré par la Ville.	**16.1** Malgré l'article 12, un appareil hors sol situé sur un terrain où se situe l'un ou l'autre des établissements suivants est autorisé dans une cour avant s'il dessert exclusivement cet établissement, ou un établissement appartenant au même propriétaire situé sur un terrain adjacent ou séparé par une voie publique, et s'il est situé à une distance minimale de 30 m de la voie publique : 1° un établissement de santé, de services sociaux ou de soins de longue durée administré par le gouvernement du Québec; 2° un établissement d'enseignement collégial (CÉGEP); 3° un établissement d'enseignement secondaire; 4° un aréna, un centre culturel, sportif ou de loisirs administré par la Ville. 5° un bâtiment situé dans une zone industrielle.
17. Un appareil hors-sol est autorisé dans une ruelle s'il permet de conserver un passage ayant une largeur d'au moins 2,75 m, incluant les poteaux protecteurs, et s'il se trouve : 1° au-delà d'une ligne, parallèle à la limite avant, qui est le	

prolongement de la façade avant d'un bâtiment principal situé sur un terrain adjacent; ou 2° au-delà d'une ligne, parallèle à la limite avant, située à 5 m de la limite avant lorsque les terrains adjacents sont vacants ou qu'ils ne comportent pas de bâtiment principal.	
18. Sous réserve de l'article 11, un appareil hors-sol peut être installé dans le but de répondre à des besoins temporaires pour une période maximale d'un an. Cet appareil doit respecter les normes suivantes : 1° être à plus de 10 m de l'intersection de voies publiques; 2° avoir un dégagement minimal de 0,45 m par rapport à la voie publique.	
19. Tout appareil hors-sol autorisé en vertu de la présente section doit avoir les dimensions suivantes : 1° une hauteur maximale de 2 m (excluant la base); 2° pour les autres dimensions, soit la largeur et la profondeur, une des dimensions doit avoir un maximum de 2,10 m et l'autre un maximum de 2,55 m.	
20. Tout appareil hors sol autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'emplacement ne respecte pas les dispositions de la présente section peut être agrandi de 50 % sur sa largeur et de 50 % sur sa profondeur. De plus, l'appareil hors sol doit avoir un dégagement minimal de 0,45 m par rapport à la voie publique. Malgré le premier alinéa, des accessoires complémentaires à un appareil hors sol, tels qu'un poteau protecteur, une clôture et un écran, peuvent être installés dans l'emprise d'une voie publique à la condition d'être localisés à au moins 0,45 m de la voie	**20.** Tout appareil hors sol autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'emplacement ne respecte pas les dispositions de la présente section peut être agrandi ~~de 50 %~~ sur sa largeur et ~~de 50 %~~ sur sa profondeur. Un tel agrandissement peut être fait aux conditions suivantes : - les dimensions maximales prescrites à l'article 19 doivent être respectées; - ~~De plus,~~ l'appareil hors sol agrandi doit avoir un dégagement minimal de 0,45 m par rapport à la voie

publique.	publique ou ne pas réduire le dégagement existant. ~~Malgré le premier alinéa,~~ Des accessoires complémentaires à un appareil hors sol, tels qu'un poteau protecteur, une clôture et un écran, peuvent être installés dans l'emprise d'une voie publique à la condition d'être localisés à au moins 0,45 m de la voie publique.
20.1 Tout appareil hors sol autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'emplacement et les dimensions ne respectent pas les dispositions de la présente section peut être remplacé par un appareil : 1° ayant des dimensions égales ou plus petites; 2° installé ou construit dans un rayon maximal de 5 m de son emplacement; 3° situé plus loin ou à la même distance que lui de la voie publique.	
21. L'agrandissement de tout appareil hors-sol autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et qui ne respecte pas le dégagement prescrit à l'article 17 ne doit pas diminuer le dégagement existant.	
SECTION VII APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS SUR UN POTEAU	**SECTION VII** APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS SUR UN POTEAU
22. Tout appareil et équipement liés à la distribution électrique, à la télécommunication, à l'éclairage de rues et aux feux de circulation installés sur un poteau doivent respecter les conditions suivantes : 1° il doit être installé sans qu'un arbre soit émondé; 2° il doit avoir les dimensions suivantes :	

	Tout appareil et équipement sauf une antenne de télécommunication	Antenne de télécommunication
Hauteur maximale	1,5 m	0,65 m
Largeur maximale	0,65 m	0,25 m
Profondeur maximale	0,45 m	0,25 m
Porte-à-faux maximal par rapport à la face extérieure d'un poteau	0,60 m	1,50 m

3° dans le cas d'une antenne de télécommunication, une distance minimale de 35 m
entre deux antennes doit être respectée;

4° il doit être situé à plus de 3 m d'un bâtiment principal;

5° *(abrogé par le règlement 12-012-1)*;

6° il doit, s'il se trouve à moins de 2,15 m de hauteur du sol :

a) avoir un dégagement latéral minimal de 0,45 m par rapport à la chaussée;

b) avoir un dégagement latéral minimal de 0,45 m par rapport au côté du trottoir qui ne jouxte pas la chaussée s'il est installé sur un poteau situé à l'extérieur de ce trottoir;

c) se trouver sur un poteau situé à une distance supérieure à 7 m de la courbe du trottoir qui jouxte la chaussée à une intersection;

d) se trouver de façon à ce que la largeur du trottoir ne soit pas obstruée sur une distance minimale de 1,5 m; 7° dans le cas d'un appareil ou d'un équipement relié à un réseau de télécommunication, il doit être installé à l'intérieur d'un cabinet ou d'un boîtier, dont les dimensions respectent les maximums indiqués au tableau du paragraphe 2º et qui permet de dissimuler ses fils et ses raccordements. Malgré le premier alinéa, les exigences prévues au présent article ne s'appliquent pas aux appareils et équipements installés sur un fût d'éclairage ou de feux de circulation ni à un appareil ou équipement relié au système d'aqueduc ou d'égout installé sur un poteau.	
22.1. Un appareil ou un équipement sur poteau peut être remplacé par un appareil ou un équipement ayant des dimensions égales ou plus petites.	
CHAPITRE III COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	**CHAPITRE III** COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
23. Les coûts des travaux de construction des réseaux câblés souterrains sont à la charge du titulaire d'un permis de construction ou d'une approbation de la commission visée à l'article 4 du Règlement sur la Commission des services électriques de Montréal (02-101) ainsi que du bénéficiaire en fonction du bénéfice reçu. Le premier alinéa ne s'applique pas aux coûts des travaux de construction des structures nécessaires à l'enfouissement des réseaux câblés visés par le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).	

CHAPITRE IV SECTEUR DE CONVERSION	**CHAPITRE IV** SECTEUR DE CONVERSION
24. Tout propriétaire d'un immeuble situé dans un projet de conversion énuméré à l'annexe A du présent règlement où est prévu l'enfouissement ou le déplacement hors rue des réseaux câblés doit exécuter les travaux requis pour modifier le point de raccordement électrique et de télécommunication de cet immeuble de manière à pouvoir être relié aux conduits souterrains municipaux ou aux réseaux câblés en arrière lot, selon le cas. L'obligation prévue au premier alinéa doit être exécutée dans le délai mentionné à l'avis transmis par la commission à cette fin. En cas de défaut du propriétaire d'exécuter les travaux requis dans le délai prescrit, la Ville peut, en plus de tout autre recours prévu par la loi, faire ou faire faire, aux frais de ce propriétaire, tous travaux que le présent article lui impose de faire en rapport avec cet immeuble. Les frais encourus par la Ville en application du présent article constituent une créance prioritaire sur l'immeuble visé, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5º de l'article 2651 du Code civil du Québec. Ces frais sont garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble.	
CHAPITRE IV.1 ORDONNANCE	**CHAPITRE IV.1** ORDONNANCE
24.1 Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la liste des projets de conversion mentionnée à l'annexe A.	
CHAPITRE V APPLICATION	**CHAPITRE V** APPLICATION
25. Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville.	

26. Le conseil de la Ville délègue l'application du présent règlement à la commission.	
27. L'emplacement de tout poteau, appareil et équipement sur poteau et appareil hors sol, dont l'installation est autorisée par le présent règlement, doit être approuvé par la commission conformément à l'article 4 du Règlement sur la Commission des services électriques de Montréal (02-101).	
28. Une autorisation délivrée en vertu du présent règlement devient périmée et les droits qu'elle confère au titulaire de l'autorisation sont perdus dans l'un ou l'autre des cas suivants : 1° les travaux autorisés ne sont pas commencés dans les 9 mois qui suivent la date de la délivrance de l'autorisation; 2° les travaux sont interrompus pendant plus de 9 mois; 3° les travaux ne sont pas complétés dans les 18 mois qui suivent la date de la délivrance de l'autorisation; Pour pouvoir être exécutés, tous travaux non réalisés doivent alors faire l'objet d'une nouvelle autorisation.	
29. Une autorisation délivrée en vertu du présent règlement est nulle et sans effet si elle a été donnée sur la base d'une déclaration, d'une information, d'un plan ou d'un document faux ou erroné.	
30. Une autorisation délivrée en vertu du présent règlement est révoquée de plein droit lorsque : 1° les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions du règlement;	

2° une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés dans le cadre de cette autorisation sans l'approbation préalable de la commission.	
31. En cas d'incompatibilité entre une disposition du présent règlement et une disposition contenue dans un règlement antérieur adopté par une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) ou par un arrondissement relatif à des réseaux câblés, la première prévaut.	
CHAPITRE VI DISPOSITIONS PÉNALES	**CHAPITRE VI** DISPOSITIONS PÉNALES
32. Une personne qui contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible: 1° s'il s'agit d'une personne physique : a) pour une première infraction, d'une amende de 500 $ à 1 000 $; b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $; 2° s'il s'agit d'une personne morale : a) pour une première infraction, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $; b) pour toute récidive, d'une amende de 3 000 $ à 4 000 $.	
CHAPITRE VII DISPOSITION FINALE	**CHAPITRE VII** DISPOSITION FINALE
33. Le présent règlement remplace le Règlement sur les réseaux câblés (09-023), le Règlement sur le raccordement des fils	

électriques des bâtiments au réseau de distribution électrique relocalisé hors rue (R.R.V.M., chapitre R-1) et le Règlement sur le raccordement des fils électriques des bâtiments aux conduits souterrains municipaux (R.R.V.M., chapitre R-2).	
ANNEXE A LISTE DES PROJETS DE CONVERSION	**ANNEXE A** LISTE DES PROJETS DE CONVERSION Une nouvelle liste à jour sera annexée au règlement (voir document ci-joint)
ANNEXE B PLAN DIRECTEUR D'ENFOUISSEMENT DES FILS ET POTEAUX	**ANNEXE B** PLAN DIRECTEUR D'ENFOUISSEMENT DES FILS ET POTEAUX

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1170025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement visant à modifier le règlement numéro 12-012 sur les réseaux câblés : Avis de motion et Adoption du règlement

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir projet de règlement et annexe ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Annexe A 12-012.pdfPR_2015-09-20_modif_12-012.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre AUGER
avocat
Tél : 514-872-1436

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-10

Véronique BELPAIRE
avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES RÉSEAUX CÂBLÉS (12-012)

Vu les articles 6 et 16 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 47, 67.1, 80 et 202 à 217 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 4° du deuxième aliéna de l'article 11 du Règlement sur les réseaux câblés (12-012) est remplacé par le suivant:

« b) Il est situé devant une cour avant adjacente à une façade secondaire d'un bâtiment; ».

2. L'article 16.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **16.1** Malgré l'article 12, un appareil hors sol situé sur un terrain où se situe l'un ou l'autre des établissements suivants est autorisé dans une cour avant s'il dessert exclusivement cet établissement, ou un établissement appartenant au même propriétaire situé sur un terrain adjacent ou séparé par une voie publique, et s'il est situé à une distance minimale de 30 m de la voie publique :

1° un établissement de santé, de services sociaux ou de soins de longue durée administré par le gouvernement du Québec;
2° un établissement d'enseignement collégial (CÉGEP);
3° un établissement d'enseignement secondaire;
4° un aréna, un centre culturel, sportif ou de loisirs administré par la Ville.
5° un bâtiment situé dans une zone industrielle. ».

3. L'article 20 de ce règlement est remplacé par le suivant:

« **20.** Tout appareil hors sol autorisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'emplacement ne respecte pas les dispositions de la présente section peut être agrandi sur sa largeur et sur sa profondeur.

Un tel agrandissement peut être fait aux conditions suivantes :

1° les dimensions maximales prescrites à l'article 19 doivent être respectées;

2° l'appareil hors sol agrandi doit avoir un dégagement minimal de 0,45 m par rapport à la voie publique ou ne pas réduire le dégagement existant.

Des accessoires complémentaires à un appareil hors sol, tels qu'un poteau protecteur, une clôture et un écran, peuvent être installés dans l'emprise d'une voie publique à la condition d'être localisés à au moins 0,45 m de la voie publique. ».

4. L'annexe A de ce règlement est remplacée par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1
LISTE DES PROJETS DE CONVERSION

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX 2017.

GDD : 1170025007

Type	Nom de la rue	De	À	Catégorie	PIQA_ou Secteur	No_fiche
ENF	Chabanel Ouest	Saint-Laurent, boul.	Meilleur	Entente 83-89 - Volet 10 km		37
ENF	De Salaberry	Autoroute 15	Acadie, boul. de l'	Entente 83-89 - Volet 10 km		69
ENF	De Salaberry	Laurentien, boul.	Lachapelle	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Laurentien-Lachapelle	A018
ENF	D'Iberville	Gouin Est, boul.	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Gouin Est, boul.	Saint-Laurent, boul.	à limite de Montréal-Nord	Entente 83-89		
ENF	Gouin Ouest, boul.	limite ouest arrondissement Ahuntsic-Cartierville	Albert-Prévost	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A015
ENF	Gouin Ouest, boul.	Taylor, boul.	Bellefleur, place	Entente 83-89		
ENF	Gouin Ouest, boul.	Tanguay	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89		
DHR/ENF	Hamel, avenue	Sauvé Est, rue	Port-Royal Est, rue de	Entente 83-89		
ENF	Jean-Pratt	Chabanel Ouest	De Beauharnois Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Lachapelle	Dulongpré	Gouin Ouest, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Laurentien-Lachapelle	A018
ENF	Laurentien, boul.	Limite sud de l'arrondissement	Gouin Ouest, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Laurentien-Lachapelle	A018
ENF	Meilleur	Legendre Ouest	Louvain Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		37
ENF	Olympia, boul.	Henri-Bourassa Est, boul.	Gouin Est, boul.	Entente 83-89		
ENF	Papineau, avenue	Charland, avenue	Henri-Bourassa Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4		
ENF	Papineau, avenue (côté ouest)	Crémazie Est, boul.	Charland, avenue	Entente 83-89		
ENF	Périneault	Laurentien, boul.	Lachapelle	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Laurentien-Lachapelle	A018
ENF	Pressoir, du	Gouin Est, boul.	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Sacré-Cœur	Henri-Bourassa Est, boul.	Gouin Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Saint-Hubert	Sauvé Est, rue	voie ferrée	Entente 83-89		
ENF	Sauvé Est	Saint-Laurent, boul.	Lajeunesse	Entente 83-89 - Volet 10 km		70
ENF	Sauvé Ouest	Meilleur	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - Volet 10 km		70
DHR	Tanguay	Fleury Est	Mont-Cassin, avenue du	Entente 83-89		
ENF	Chaumont, avenue	des Ormeaux, avenue	Roi-René, boulevard	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A019
ENF	Henri-Bourassa Est, boul. (côté sud)	Louis-H.-La Fontaine, boul.(limite Mtl-Nord)	limite de Montréal-Est	Loi 58		
ENF	Buchan	Mountain-Sights	Victoria, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Le Triangle CND-NDG	A009
ENF	Clanranald, avenue	Vézina	limite Hampstead			
DHR	Coolbrook, avenue	Vézina	Plamondon, avenue	Entente 83-89		
ENF	Côte-Sainte-Catherine, chemin de la	Lavoie	Côte-des-Neiges, chemin de la	Entente 83-89		29
ENF	Côte-Sainte-Catherine, chemin de la	Decelles, avenue	Déom, avenue	Entente 83-89		
ENF	Côte-Saint-Luc	Décarie, boulevard	Limite de Westmount	Entente 83-89 - Volet 10 km		49
ENF	Courtrai, avenue de	Victoria, avenue	Côte-des-Neiges, chemin de la	Entente 83-89		29
ENF	Darlington, avenue de	Bates, chemin	Van Horne, avenue	Entente 83-89		55
ENF	Jean-Brillant	Légaré	Côte-des-Neiges, chemin de la	Entente 83-89		
ENF	Lacombe, avenue	Victoria, avenue	Lavoie	Entente 83-89		11
ENF	Lavoie	Courtrai, avenue de	Lacombe, avenue	Entente 83-89		11
ENF	Légaré	Jean-Brillant	Courtrai, avenue de	Entente 83-89		29
ENF	Mountain-Sights	Buchan	Paré	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Le Triangle CND-NDG	A009
ENF	Paré	Décarie, boulevard	Victoria, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Le Triangle CND-NDG	A009
ENF	Savane, de la	Décarie, boulevard	Jean-Talon Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A022
ENF	Somerled, avenue	Borden, avenue	Montclair, avenue	Entente 83-89		
ENF	Victoria, avenue	Jean-Talon Ouest	Savane, de la	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Le Triangle CND-NDG	A009
ENF	Wilderton, avenue	Côte-Sainte-Catherine, chemin de la	Van Horne, avenue	Entente 83-89		
ENF	Gouin Ouest, boul.	Paiement	Caserne, de la	Projet d'enfouissement - Patrimonial		A003
ENF	Canal, chemin du	Musée, chemin du	Parc René-Lévesque			
ENF	Courval	Jean-Baptiste-Deschamps, boul.	Louis-A.-Amos	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Hickmore	
ENF	Fairway	Brandon, croissant	François-Lenoir	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Hickmore	
ENF	Jean-Baptiste-Deschamps, boul.	32e avenue	Courval	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Hickmore	
ENF	Louis-A.-Amos	23e avenue	32e avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Hickmore	
ENF	Musée, chemin du	6e avenue	limite arrondissement de Lachine/LaSalle			
ENF	Notre-Dame Ouest	Berge-du-Canal, rue de la	Angrignon, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A030
ENF	Saint-Joseph, boulevard	6e avenue	21e avenue			

ENF	Allard	Newman	Irwin	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A027
ENF	Irwin	Newman	Allard	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A027
ENF	Newman	Dollard	Irwin	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A027
ENF	Adam	Aylwin	Morgan, avenue	Entente 83-89		62
DHR	Adam	Viau	Vimont	Entente 83-89		
ENF	Aird, avenue	Sainte-Catherine Est	Hochelaga	Entente 83-89		
DHR	Aylwin	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		
ENF	Beauclerk	Lafontaine	Ontario Est	Entente 83-89		5
DHR	Beauclerk	Notre-Dame Est	Lafontaine	Entente 83-89		
ENF	Bellerive	Pierre-Bernard, boul.	Desmarteau	Entente 83-89		34
ENF	Charlemagne, avenue	Rouen, de	La Fontaine	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
DHR	Cuvillier	Ontario Est	Rachel Est	Entente 83-89	PIQA Adam	
DHR	Darling	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89	PIQA Adam	
DHR/ENF	Davidson	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Adam	
DHR	De Chambly	Sainte-Catherine Est	Adam	Entente 83-89		62
ENF	De Chambly	Adam	Ontario Est	Entente 83-89		62
DHR	De Chambly	Ontario Est	Rouen, de	Entente 83-89		62
DHR/ENF	De Chambly	Rouen, de	Sherbrooke Est	Entente 83-89		62
DHR	De Teck	Mousseau	Desmarteau	Entente 83-89		
DHR	De Teck	Hector, avenue	limite de Montréal-Est	Entente 83-89		
DHR	Des Ormeaux	Hochelaga	De Grosbois	Entente 83-89		
DHR	Des Ormeaux	Bellerive	Notre-Dame Est	Entente 83-89		
ENF	Desmarteau	Bellerive	Dubuisson, avenue	Entente 83-89		34
DHR	Girard, ruelle	Sainte-Catherine Est	Ontario Est	Entente 83-89		
DHR	Gonthier, avenue	Saint-Victor	Notre-Dame Est	Entente 83-89		
DHR	Hochelaga	Honoré-Beaugrand	Georges-V, avenue	Entente 83-89		41
ENF	Hochelaga	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	
ENF	Honoré-Beaugrand	Dubuisson, avenue	Massicotte	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A020
DHR/ENF	Jeanne-d'Arc, avenue	Sainte-Catherine Est	Rouen, de	Entente 83-89		60
DHR	Joffre	Tellier	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Joliette	Sainte-Catherine Est	Ontario Est	Entente 83-89		62
DHR	Joliette	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		62
ENF	La Fontaine	Aylwin	De Chambly	Entente 83-89		62
DHR	La Fontaine	Viau	Vimont	Entente 83-89		
ENF	Langelier, boulevard	Marseille	Hochelaga	Entente 83-89 - Volet 10 km		66
DHR	Leclaire	La Fontaine	Hochelaga	Entente 83-89		
ENF	Marseille	Viau	Dickson		PPU Assomption Nord	A034
DHR	Mercier, avenue	Sherbrooke Est	De Grosbois	Entente 83-89		
ENF	Nicolet	Adam	LaFontaine	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A021
ENF	Ontario Est	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	
DHR/ENF	Orléans, avenue d'	Rouen, de	Hochelaga	Entente 83-89		2
DHR	Orléans, avenue d'	Sainte-Catherine Est	Ontario Est	Entente 83-89		2
ENF	Orléans, avenue d'	Ontario Est	Rouen, de	Entente 83-89		2
DHR	Paul-Pau	Rousseau	Robitaille	Entente 83-89		
ENF	Pierre-De Coubertin, avenue	Du Quesne	Assomption, boul. de l'	Entente 83-89		57
ENF	Pierre-De Coubertin, avenue	Viau	Assomption, boul. de l'		PPU Assomption Nord	A034
DHR	Rouen, de	Letourneux, avenue	Aird, avenue	Entente 83-89		53
ENF	Rouen, de	Viau	Aird, avenue	Entente 83-89		53
ENF	Rouen, de	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	
ENF	Sainte-Catherine Est	Viau	Papineau, avenue	Entente 83-89		

DHR	Saint-Germain	Ontario Est	Hochelaga	Entente 83-89	PIQA Adam	
ENF	Saint-Germain	Hochelaga	Sherbrooke Est	Entente 83-89	PIQA Adam	
ENF	Sherbrooke Est	Taillon	limite de Montréal-Est	Entente 83-89		
ENF	Sherbrooke Est (côté sud)	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	
DHR	Tellier	Lebrun, avenue	Joffre	Entente 83-89		
DHR	Valois, avenue	Sainte-Catherine Est	Rouen, de	Entente 83-89		
ENF	Charleroi, de	Pie-IX, boul.	Salk, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Henri-Bourassa Est, boul.	Gariépy, avenue	Saint-Julien, avenue	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques	Intersection Henri-Bourassa/Pie-IX	A004
ENF	Henri-Bourassa Est, boul.	Langelier, boul.	à la limite entre Anjou/RDP-PAT et Montréal-Nord	Loi 58		
ENF	Beaubien Ouest	Durocher, avenue	Hutchison	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Abords Campus Outremont	A031
ENF	Champagneur	Van Horne	vers le nord	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A033
ENF	Ducharme, avenue	Stuart, avenue	Épée, avenue de l'	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A033
ENF	Durocher	voie ferrée au sud de Beaubien	Atlantic	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Abords Campus Outremont	A031
ENF	Épée, avenue de l'	Van Horne	vers le nord	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A033
ENF	Hutchison	Beaubien Ouest	Atlantic	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Abords Campus Outremont	A031
ENF	Bagg	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Berri	Marie-Anne Est	Laurier	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Berri	Duluth Est	Roy Est	Entente 83-89		
ENF	Carmel, du	Henri-Julien, avenue	Saint-Denis	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Projet Saint-Viateur Est	A012
DHR	Cérat	Saint-Dominique	Coloniale, avenue	Entente 83-89	PIQA Marie-Anne	
DHR	Chapleau	Mont-Royal Est, avenue du	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Clark	Prince-Arthur Ouest	Rachel Ouest	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
DHR	Clark	Saint-Viateur Ouest	Bernard Ouest	Entente 83-89		
ENF	De Bienville	Saint-Denis	Saint-Hubert	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	De Bullion	Prince-Arthur Est	Roy Est	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	De Varennes	Saint-Dominique	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
ENF	Drolet	Marie-Anne Est	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Duluth Est	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Duluth Ouest	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
DHR	Franchère	Mont-Royal Est, avenue du	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Gilford	Henri-Julien, avenue	Saint-Hubert	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Grand-Pré, de	Gilford	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Guilbault Est	Saint-Laurent, boul.	Saint-Dominique	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Guilbault Ouest	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Henri-Julien, avenue	Maguire	de Laos	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Projet Saint-Viateur Est	A012
ENF	Henri-Julien, avenue	Marie-Anne Est	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Roy Est	Duluth	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	25
ENF	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Mont-Royal Est, avenue du	Villeneuve est	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	25
ENF	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Duluth	Mont-Royal Est, avenue du	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault et Vallières	25
ENF	Lionais	De Bullion	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
ENF	Marie-Anne Est	Henri-Julien, avenue	Saint-Hubert	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
DHR	Masson	Papineau, avenue	De Lorimier, avenue	Entente 83-89		
DHR	Mentana, de	Laurier Est, avenue	Saint-Grégoire	Entente 83-89		
DHR	Messier	Mont-Royal Est, avenue du	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89		44
DHR	Messier	Gilford	Mont-Royal Est, avenue du	Entente 83-89		
ENF	Mont-Royal Est, avenue du	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
ENF	Mont-Royal Est, avenue du	Henri-Julien, avenue	Saint-Hubert	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Mont-Royal Ouest, avenue du	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
DHR	Parthenais	Mont-Royal Est, avenue du	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89		44
ENF	Pins Est, avenue des	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Pins Ouest, avenue des	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Pontiac	Mont-Royal Est, avenue du	Gilford	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Rachel Est	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault et Vallières	
ENF	Rachel Ouest	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault et Vallières	

ENF	Resther	Saint-Joseph Est, boul.	Mont-Royal Est, avenue du	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Rivard	Marie-Anne Est	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Roy Est	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Roy Est	Saint-Christophe	Saint-André	Entente 83-89		
ENF	Saint-Cuthbert	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault	
ENF	Saint-Denis	Marie-Anne Est	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Saint-Dominique	Saint-Joseph Est, boul.	Laurier, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Saint-Grégoire	Papineau, avenue	Saint-Denis	Entente 83-89 - Volet 10 km		51
ENF	Saint-Hubert	Marie-Anne Est	Mont-Royal Est, avenue du	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
DHR/ENF	Saint-Hubert	Mont-Royal Est, avenue du	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Saint-Joseph Est, boul.	Henri-Julien, avenue	Saint-Hubert	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Saint-Laurent, boul.	Prince-Arthur	Villeneuve	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Guilbault et Vallières	
ENF	Saint-Viateur	Saint-Laurent, boul.	De Gaspé, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A007
ENF	Vallières	Saint-Laurent, boul.	Saint-Dominique	Entente 83-89	PIQA Vallières	
ENF	Villeneuve Est	Henri-Julien, avenue	Gilford	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Bienville	
ENF	Villeneuve Est	Saint-Laurent, boul.	Hôtel-de-Ville, avenue de l'	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
ENF	Villeneuve Ouest	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4	PIQA Vallières	
DHR	25e avenue	André-Ampère, avenue	Perras, boul.	Entente 83-89		
DHR	26e avenue	Henri-Bourassa Est, boul.	Blaise-Pascal, avenue	Entente 83-89		
DHR	26e avenue	Duberger	Perras, boul.	Entente 83-89		
DHR	27e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	Perras, boul.	Entente 83-89		
DHR	28e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	Perras, boul.	Entente 83-89		
DHR	31e avenue	Victoria	Sherbrooke Est	Entente 83-89		
DHR	32e avenue	Victoria	Sherbrooke est	Entente 83-89		
DHR	41e avenue	Gouin Est, boul.	Maurice-Duplessis, boul.	Entente 83-89		
DHR	42e avenue	Gouin Est, boul.	Maurice-Duplessis, boul.	Entente 83-89		
DHR	54e avenue	4e rue	Perras, boul.			
ENF	5e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	8e rue	Entente 83-89		17
DHR/ENF	60e avenue	Notre-Dame Est	fleuve	Entente 83-89		56
DHR	60e avenue	3e rue	5e rue	Entente 83-89		61
DHR	64e avenue	Prince-Albert	fleuve	Entente 83-89		56
DHR	64e avenue	Gouin Est, boul.	3e rue	Entente 83-89		
DHR	65e avenue	Notre-Dame Est	fleuve	Entente 83-89		56
ENF	6e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	8e rue	Entente 83-89		17
ENF	6e avenue	5e rue	Perras, boul.	Entente 83-89		
DHR	70e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	Gouin Est, boul.	Entente 83-89		64
DHR	71e avenue	Maurice-Duplessis, boul.	Gouin Est, boul.	Entente 83-89		64
DHR	7e avenue	De La Gauchetière	René-Lévesque	Entente 83-89		
DHR	86e avenue	Notre-Dame Est	fleuve	Entente 83-89		
ENF	Bellerive	Sainte-Anne	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques	Vieux P-A-T	A008
ENF	Gouin Est, boul.	89e avenue	94e avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A002
ENF	Gouin Est, boul.	Sherbrooke Est	Autoroute 40	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PD revitalisation boul. Gouin	A029
ENF	Gouin Est, boul.	Émile-Dupont	89e avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PD revitalisation boul. Gouin	
ENF	Gouin Est, boul.	94e avenue	Autoroute 40	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PD revitalisation boul. Gouin	
ENF	Henri-Bourassa Est, boul.	Rivière-des-Prairies, boul. de la	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Entente 83-89		
ENF	Henri-Bourassa Est, boul.	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Autoroute 40	Loi 58		
ENF	Henri-Bourassa Est, boul. (côté nord)	limite Montréal-Nord	Rodolphe-Forget, boul.	Loi 58		
ENF	Maurice-Duplessis, boul.	Rivière-des-Prairies, boul. de la	Olivier-Lejeune	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques		A005
ENF	Maurice-Duplessis, boul.	Olivier-Lejeune	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Maurice-Duplessis, boul.	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Armand-Chaput, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Notre-Dame Est	55e avenue	Sainte-Maria-Goretti	Entente 83-89		43
ENF	Notre-Dame Est	9e avenue	13 avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A014
ENF	Notre-Dame est	limite ouest RDP-PAT	25e avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		

ENF	Notre-Dame Est	27e avenue	55e avenue	Entente 83-89		
DHR	Rivière-des-Prairies, boul. de la	Maurice-Duplessis, boul.	Gouin Est, boul.	Entente 83-89		46
ENF	Sainte-Anne	Bellerive	Notre-Dame Est	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques	Vieux P-A-T	A008
ENF	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Notre-Dame Est	fleuve	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques	Vieux P-A-T	A008
ENF	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Notre-Dame Est	Victoria, avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A014
ENF	Saint-Joseph	Sainte-Anne	Saint-Jean-Baptiste, boul.	Projet d'enfouissement - Programme HQ Embellir les voies publiques	Vieux P-A-T	A008
ENF	Sherbrooke Est	Réal-Benoit	81e avenue	Entente 83-89		54
ENF	Sherbrooke Est	Robert-Chevalier	60e avenue	Entente 83-89		
DHR	12e avenue	Rosemont, boul.	Bellechasse, de	Entente 83-89		
DHR	12e avenue	Beaubien Est	Bélanger	Entente 83-89		
DHR	13e avenue	Masson	Rosemont, boul.	Entente 83-89		
DHR	1e avenue	Rosemont, boul.	Bélanger	Entente 83-89		
ENF	24e avenue (côté est)	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	25e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	26e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	27e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	28e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	29e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
DHR/ENF	2e avenue	Bélanger	Saint-Zotique Est	Entente 83-89		30/45
DHR/ENF	2e avenue	Rosemont, boul.	Saint-Zotique Est	Entente 83-89		
ENF	30e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
DHR	31e avenue	Beaubien Est	Bélanger	Entente 83-89		67
ENF	31e avenue	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
ENF	35e avenue	Bélanger	Paisly, de	Entente 83-89		67
DHR/ENF	3e avenue	Beaubien Est	Saint-Zotique Est	Entente 83-89		30/45
DHR	3e avenue	Rosemont, boul.	Beaubien Est	Entente 83-89		
DHR	5e avenue	Rosemont, boul.	6e avenue	Entente 83-89		30/45
DHR	6e avenue	Rosemont, boul.	Saint-Zotique Est	Entente 83-89		30/45
DHR/ENF	6e avenue	Saint-Zotique Est	Bélanger	Entente 83-89		30/45
DHR/ENF	Alma	Bellechasse, de	Saint-Zotique Est	Entente 83-89		16
ENF	Augier	De Lorimier, avenue	Écores, des	Entente 83-89		63
DHR	Aylwin	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89		
ENF	Bélanger	Pie-IX, boul.	Viau	Entente 83-89 - art. 2.4		67
DHR	Bordeaux, de	Rosemont, boul.	Bélanger	Entente 83-89		
DHR/ENF	Bourbonnière, avenue	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89		33
DHR	Bourbonnière, avenue	Rachel Est	Mont-Royal Est, avenue du	Entente 83-89		
DHR	Christophe-Colomb, avenue	Carrières, des	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
DHR	Clark	Jean-Talon Ouest	Beaubien Ouest	Entente 83-89		31
DHR	Cuvillier	Sherbrooke Est	Rachel Est			
DHR/ENF	Davidson	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89 - art. 2.4		
DHR	De Chambly	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89		33
DHR	D'Iberville	Rosemont, boul.	Bélanger	Entente 83-89		
DHR	Fabre	Jean-Talon Est	Bélanger	Entente 83-89		38
ENF	Henri-Julien, avenue	Jean-Talon Est	Mozart Est, avenue	Entente 83-89		
DHR	Jeanne-D'Arc, avenue	Rosemont, boul.	Masson	Entente 83-89		

ENF	Jean-Talon Est (côté sud)	Christophe-Colomb, avenue	Papineau, avenue	Entente 83-89 - art. 2.4		58
DHR	Joliette	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89		33
DHR	Marquette	Bélanger	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
ENF	Molson	Saint-Joseph Est, boul.	Masson	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A001
ENF	Molson	Rachel Est	Saint-Joseph Est, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
DHR	Molson	Rosemont, boul.	Bélanger	Entente 83-89		
ENF	Mozart Ouest, avenue	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89		31
ENF	Orléans, avenue d'	Rachel Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		42
DHR	Orléans, avenue d'	Rosemont, boul.	Saint-Joseph Est, boul.	Entente 83-89		
ENF	Orléans, avenue d'	Rachel Est	Saint-Joseph Est, boul.			
ENF	Papineau, avenue	Bélanger	limite sud			
DHR	Papineau, avenue (côté ouest)	Jean-Talon Est	Bélanger			10,1
ENF	Rachel Est	Davidson	Bourbonnière, avenue	Entente 83-89		33
ENF	Rachel Est	Molson	Saint-Michel, boul.	Entente 83-89 - Volet 10 km		32
ENF	Rachel Est	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	32
DHR	Sagard	Augier	Bélanger	Entente 83-89		63
DHR/ENF	Saint-André	Carrières, des	Beaubien Est	Entente 83-89		
ENF	Saint-André	Beaubien Est	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
DHR	Saint-Germain	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89	PIQA Adam	
DHR	Saint-Zotique Est	Pie-IX, boul.	31e avenue	Entente 83-89		67
DHR/ENF	Saint-Zotique Est	D'Iberville	6e avenue	Entente 83-89		30/45
ENF	Saint-Zotique Est	6e avenue	8e avenue	Entente 83-89		30/45
DHR	Saint-Zotique Est	8e avenue	Saint-Michel, boul.	Entente 83-89		30/45
ENF	Saint-Zotique Est	De Normanville	De Lanaudière	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Saint-Zotique Ouest	Clark	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89		31
ENF	Sherbrooke Est (côté nord)	Saint-Germain	Cuvillier	Entente 83-89	PIQA Adam	
ENF	Valois, avenue	Sherbrooke Est	Rachel Est	Entente 83-89		33
ENF	Côte-Vertu, boulevard de la	Beaulac	Bourgoin	Entente 83-89 - Proposition volet 10 km		
ENF	Hickmore	Côte-de-Liesse, chemin de la	23e avenue	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A024
ENF	Montée de Liesse	Côte-de-Liesse, chemin de la	Côte-Vertu, chemin de la	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A013
ENF	O'Brien, avenue	Côte-Vertu, boulevard de la	Deguire	Entente 83-89 - Proposition volet 10 km		
DHR/ENF	Allard	Laurendeau	Irwin, avenue	Entente 83-89		
DHR	Angers	De Sève	De Champigny	Entente 83-89		8/9
ENF	Atwater, avenue	Sherbrooke Ouest	canal Lachine	Entente 83-89		
ENF	Augustin-Cantin	D'Argenson	Ropery	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Barré	Montagne, de la	Eleanor	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Griffintown	
ENF	Basin	Seigneurs, des	Richmond	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Basin	Wellington	Séminaire, du	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Griffintown	
DHR	Beaulieu	De La Vérendrye, boul.	Saint-Patrick	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Bourgeoys	Wellington	Le Ber	Entente 83-89	PIQA Congrégation	19
ENF	Bourgeoys	Wellington	voie ferrée	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PIQA Congrégation	20
ENF	Brennan	Commune Ouest, de la	Nazareth, de			
DHR	Briand	Allard	Le Caron	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Bridge	Wellington	Saint-Patrick	Entente 83-89	PIQA Centre	22
ENF	Canning	Notre-Dame Ouest	William	Entente 83-89	Griffintown	14
ENF	Cazelais	Saint-Rémi	Desnoyers	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Centre, du	Thomas-Keefer	D'Argenson	Entente 83-89		12
ENF	Centre, du	De Condé	Shearer	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Centre, du	Island	Wellington	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Centre, du	D'Argenson	Ropery	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23

DHR/ENF	Charlevoix	Mullins	Augustin-Cantin	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Charon	Le Ber	Dick-Irvin	Entente 83-89	PIQA Congrégation	
DHR	Chateauguay, de	D'Argenson	Ropery	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Chatham	Notre-Dame Ouest	William	Entente 83-89	Griffintown	
DHR	Congrégation, de la	Wellington	Le Ber	Entente 83-89	PIQA Congrégation	20
ENF	Congrégation, de la	Wellington	voie ferrée	Entente 83-89	PIQA Congrégation	20
ENF	Côte-Saint-Paul, chemin de la	Notre-Dame Ouest	Sainte-Clotilde	Entente 83-89		18
ENF	Côte-Saint-Paul, chemin de la	Autoroute 15	Notre-Dame Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Centre Gadbois	A017
DHR	D'Aragon	Allard	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	D'Argenson	Saint-Patrick	Mullins	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
DHR	De Biencourt	Angers	Monk, boul.	Entente 83-89	Secteur Hadley	
ENF	De Condé	Wellington	Richardson	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	De Condé	Richardson	canal Lachine	Entente 83-89	PIQA Centre	
ENF	De Montmorency	Richardson	Grand Trunk	Entente 83-89	PIQA Centre	21
DHR	De Montmorency	Richardson	canal Lachine	Entente 83-89		
ENF	Delisle	Atwater, avenue	Greene, avenue	Entente 83-89		6
ENF	Denonville	Monk, boul.	Hamilton	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Desnoyers	Cazelais	Saint-Jacques	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		
ENF	Dick-Irvin	Charon	Ash, avenue	Entente 83-89	PIQA Congrégation	
ENF	Dublin, de	Wellington	Favard	Projet d'enfouissement - Patrimonial (Ferme Saint-Gabriel)	Ferme Saint-Gabriel	
ENF	Dublin, place de	Favard	à la fin	Projet d'enfouissement - Patrimonial (Ferme Saint-Gabriel)	Ferme Saint-Gabriel	
DHR	Dumas	Trinitaires, des boul.	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR	Eadie	Holy Cross	Galt	Entente 83-89	Secteur Hadley	
DHR	Église, de l'	De La Vérendrye, boul.	Saint-Patrick	Entente 83-89	Secteur Hadley	
ENF	Eleanor	Ottawa	William	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Eleanor	William	Barré	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Griffintown	
ENF	Favard	Bourgeoys	Congrégation, de la	Entente 83-89	PIQA Congrégation	19
ENF	Favard	Parc-Marguerite-Bourgeoys, du	Fortune	Projet d'enfouissement - Patrimonial (Ferme Saint-Gabriel)	Ferme Saint-Gabriel	
ENF	Ferme, de la	Wellington	Saint-Patrick	Entente 83-89		
ENF	Frank-Selke	Charon	Dirk-Irvin	Entente 83-89	PIQA Congrégation	
DHR	Gilmore, avenue	Cabot	Saint-Patrick	Entente 83-89		
ENF	Grand Trunk	Island	De Condé	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Grand Trunk	D'Argenson	Ropery	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Greene, avenue	Delisle	vers le nord	Entente 83-89		
ENF	Guy	Notre-Dame Ouest	William	Entente 83-89	Griffintown	14
DHR	Hadley	Raudot	Église, de l'	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Hall	Parc-Marguerite-Bourgeoys, du	Dublin, de	Projet d'enfouissement - Patrimonial (Ferme Saint-Gabriel)	Ferme Saint-Gabriel	
DHR/ENF	Hamilton	Trinitaires, des boul.	Allard	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR/ENF	Hamilton	Jacques-Hertel	Denonville	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR/ENF	Hamilton	Jolicoeur	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Hamilton	Springland	Jolicoeur	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Hamilton	Denonville	Saint-Patrick	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR/ENF	Hamilton	Allard	Springland	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR	Holy Cross	Angers	Briand	Entente 83-89	Secteur Hadley	
ENF	Hunter	Chatham	Canning	Entente 83-89		14
DHR	Hurteau	Trinitaires, des boul.	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Island	Richardson	Grand Trunk	Entente 83-89	PIQA Centre	21
DHR	Jacques-Hertel	Briand	Monk, boul.	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Jardin	Centre, du	Grand Trunk	Entente 83-89	PIQA Centre	21

DHR	Jogues	Trinitaires, des boul.	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Jolicoeur	Monk, boul.	Jogues	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
DHR	Jolicoeur	Laurendeau	Monk, boul.	Entente 83-89	Secteur Hadley	
ENF	Lacasse	Notre-Dame Ouest	Acorn (future rue au nord de Notre-Dame Ouest)	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A011
DHR	Lamont, avenue	Allard	Trinitaires, des boul.	Entente 83-89	Secteur Hadley	26
ENF	Le Ber	Bourgeoys	Congrégation, de la	Entente 83-89	PIQA Congrégation	19
ENF	Le Ber	Bourgeoys	Charon	Entente 83-89	PIQA Congrégation	35
ENF	Maple, avenue	Mullins	voie ferrée	Entente 83-89	PIQA Centre	21
DHR	Mazarin	Allard	Jacques-Hertel	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Montagne, de la	Wellington	William	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Mullins	D'Argenson	Ropery	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Mullins	Shearer	Wellington	Entente 83-89	PIQA Centre	23
ENF	Murray	Wellington	William	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Murray	William	Notre-Dame Ouest	Griffintown	Griffintown	
ENF	Murray	Wellington	Smith	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	Griffintown	
ENF	Notre-Dame Ouest	Berge-du-Canal, rue de la	Angrignon, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A030
ENF	Olier	Séminaire, du	Square-Gallery, du	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Ottawa	Guy	Séminaire, du	Entente 83-89	Griffintown	15
ENF	Ottawa	Séminaire, du	Peel	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Parc-Marguerite-Bourgeoys, du	Wellington	Favard	Projet d'enfouissement - Patrimonial (Ferme Saint-Gabriel)	Ferme Saint-Gabriel	
ENF	Payette	Chatham	Seigneurs, des	Entente 83-89		
DHR	Raudot	Jogues	Beaulieu	Entente 83-89	Secteur Hadley	8/9
ENF	Richardson	Island	De Condé	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Richmond	Basin	Notre-Dame Ouest	Entente 83-89	Griffintown	14
ENF	Richmond	Wellington	Saint-Patrick	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Richmond	canal Lachine	Basin	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Rioux	Montagne, de la	Basin	Griffintown	Griffintown	A016
DHR	Ropery	Centre, du	Augustin-Cantin	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Ropery	Mullins	Centre, du	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Saint-Charles	Thomas-Keefer	D'Argenson	Entente 83-89	PIQA Charlevoix	23
ENF	Saint-Columban	Wellington	Saint-Patrick	Entente 83-89	PIQA Centre	
ENF	Sainte-Madeleine	Wellington	Le Ber	Entente 83-89	PIQA Congrégation	19
ENF	Sainte-Madeleine	Wellington	voie ferrée	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PIQA Congrégation	20
ENF	Saint-Martin	Notre-Dame Ouest	William	Entente 83-89	Griffintown	14
ENF	Saint-Patrick	Pitt	D'Argenson	Entente 83-89		12
ENF	Saint-Patrick	D'Argenson	Shearer	Entente 83-89 - Volet 10 km		50
ENF	Saint-Patrick	Église, de l'	Pitt	Entente 83-89		
ENF	Saint-Patrick	Shearer	Wellington	Entente 83-89	PIQA Centre	
ENF	Saint-Rémi	Canal Lachine	Cazelais	Entente 83-89 - Volet 10 km		52
ENF	Saint-Thomas	William	Ottawa	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Seigneurs, des	Basin	Notre-Dame Ouest	Entente 83-89	Griffintown	14
ENF	Seigneurs, des	canal Lachine	Basin	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Séminaire, du	canal Lachine	Ottawa	Entente 83-89	Griffintown	15
ENF	Séminaire, du	Ottawa	Montagne, de la	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Shearer	voie ferrée au sud de Mullins	Saint-Patrick	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Smith	Murray	Peel	Griffintown	Griffintown	A023
ENF	Soulanges	Centre, du	Grand Trunk	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Square-Gallery, du	canal Lachine	Montagne, de la	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Sullivan	Jardin	Shearer	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Thomas-Keefer	Saint-Patrick	Centre, du	Entente 83-89		12
ENF	Wellington	Butler	Congrégation, de la	Entente 83-89	PIQA Congrégation	20
ENF	Wellington	Sucrerie, de la	Centre, du	Entente 83-89	PIQA Centre	21
ENF	Wellington	Centre, du	canal Lachine	Entente 83-89		
ENF	William	Canning	Guy	Entente 83-89	Griffintown	14

ENF	William	Guy	Peel	Griffintown	Griffintown	A016
DHR/ENF	Woodland, avenue	De La Vérendrye, boul.	Hadley	Entente 83-89	Secteur Hadley	27
ENF	Young	Wellington	William	Griffintown	Griffintown	A016
ENF	Young	Smith	Wellington	Griffintown	Griffintown	
ENF	Église, de l'	LaSalle, boul.	Verdun, de	Entente 83-89 - Volet 10 km		
ENF	Église, de l'	Verdun, de	Évangéline	Projet d'enfouissement - Patrimonial		
ENF	Alexandre-DeSève	Sainte-Catherine Est	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	24
ENF	Ambroise-Casale	Poupart	D'Iberville	Entente 83-89		
ENF	Amherst	René-Lévesque Est, boul.	Ontario Est	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Beaudry	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		4
ENF	Beaudry	René-Lévesque Est, boul.	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	
DHR	Cadot	D'Iberville	Poupart	Entente 83-89		
ENF	Cartier	De Maisonneuve Est, boul.	des Confiseurs	Entente 83-89		1
ENF	Cartier	De La Gauchetière Est	René-Lévesque Est, boul.	Entente 83-89		
ENF	Commune Ouest, de la	Brennan	Autoroute Bonaventure			
ENF	Dalcourt	René-Lévesque Est, boul.	Sainte-Catherine Est	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	De La Gauchetière Est	Dorion	Papineau, avenue	Entente 83-89		
ENF	De Maisonneuve Est, boul.	Amherst	Alexandre-DeSève	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Dorion	De Maisonneuve Est, boul.	des Confiseurs	Entente 83-89		1
ENF	Dorion	Ontario Est	Malo, avenue	Entente 83-89		36
ENF	Dorion	De La Gauchetière Est	René-Lévesque Est, boul.	Entente 83-89		
DHR/ENF	Dorion	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		
DHR	Duhamel	Panet	Plessis	Entente 83-89	PIQA Champlain	
DHR	Érables, des	Ontario Est	Disraeli	Entente 83-89		
DHR	Érables, des	Rouen, de	Sherbrooke Est	Entente 83-89		
DHR	Gascon, avenue	Ontario Est	Hochelaga	Entente 83-89		
ENF	Goulet	Ontario Est	Cartier	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A010
DHR	Grant	Dufresne	vers l'ouest	Entente 83-89		7
ENF	Hochelaga	Parthenais	Fullum	Entente 83-89		13
ENF	Jeannotte	Panet	Plessis	Entente 83-89	PIQA Champlain	
DHR	Lalonde, avenue	Visitation, de la	Panet	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Logan	Cartier	Dorion	Entente 83-89		1
ENF	Martineau	Visitation, de la	Panet	Entente 83-89	PIQA Champlain	24
ENF	Messier	Hochelaga	Sherbrooke Est	Entente 83-89		13
DHR/ENF	Messier	Rouen, de	Hochelaga	Entente 83-89		
ENF	Mill	Riverside	Commune Ouest, de la (pont de la rue Mill)	Entente 83-89		40
ENF	Montcalm	Ontario Est	Robin	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89		A025
ENF	Montcalm	René-Lévesque Est, boul.	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Panet	Sainte-Catherine Est	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	24
ENF	Panet	Ontario Est	Sherbrooke Est	Entente 83-89		
ENF	Plessis	Sainte-Catherine Est	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	24
ENF	Poupart	Ambroise-Casale	Sainte-Catherine Est	Entente 83-89		
ENF	Rouen, de	De Lorimier, avenue	Chapleau	Entente 83-89		3
DHR	Rouen, de	Chapleau	D'Iberville	Entente 83-89		3
ENF	Sainte-Catherine Est	Amherst	Alexandre-DeSève	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Sainte-Rose	Dalcourt	Alexandre-DeSève	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Sainte-Rose	Visitation, de la	Panet	Entente 83-89	PIQA Champlain	
ENF	Visitation, de la	Sainte-Catherine Est	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	24
ENF	Wolfe	Sainte-Catherine Est	De Maisonneuve Est, boul.	Entente 83-89	PIQA Champlain	
DHR	10e avenue	Villeray	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	20e avenue	Crémazie Est, boul.	Jarry Est	Entente 83-89		
DHR	21e avenue	Crémazie Est, boul.	Jarry Est	Entente 83-89		

DHR	22e avenue	Crémazie Est, boul.	Jarry Est	Entente 83-89		
DHR/ENF	23e avenue	Bélanger	vers le nord	Entente 83-89		67
ENF	24e avenue (côté ouest)	Bélanger	limite de Saint-Léonard	Entente 83-89		67
DHR	2e avenue	Jean-Talon Est	L.-O.-David	Entente 83-89		
DHR	8e avenue	Villeray	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	9e avenue	Villeray	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	9e avenue	Crémazie Est, boul.	Deville	Entente 83-89		
ENF	9e avenue	Deville	Robert, boul.	Entente 83-89		
ENF	Acadie, boul. de l'	Jarry Ouest	Crémazie Ouest, boul.	Entente 83-89		68
ENF	Acadie, boul. de l'	Jean-Talon Ouest	Jarry Ouest	Entente 83-89		
ENF	Alexandra	Jean-Talon Ouest	De Castelnau Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
DHR	Belges, avenue des	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR/ENF	Berri	Guizot Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Berri	Jarry Est	Guizot Est	Entente 83-89		
DHR	Bordeaux, de	Bélanger	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Cartier	Bélanger	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Casgrain, avenue	Gounod	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Chabot	Bélanger	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
ENF	Charland, avenue	Papineau, avenue	Saint-Michel, boul.	Entente 83-89		
DHR	Christophe-Colomb, avenue	Jean-Talon Est	Villeray	Entente 83-89		
ENF	Clark	Jean-Talon Ouest	De Castelnau Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
ENF	De Castelnau	Mile-End	Saint-Laurent, boul.	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
DHR	De Chateaubriand, avenue	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	De Gaspé, avenue	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	De La Roche	Villeray	Everett	Entente 83-89		48
DHR	De Lorimier, avenue	Jean-Talon Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	De Normanville	Villeray	Everett	Entente 83-89		48
DHR	D'Iberville	Bélanger	L.-O.-David	Entente 83-89		
DHR	Drolet	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Écores, des	Bélanger	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
DHR/ENF	Érables, des	Bélanger	L.-O.-David	Entente 83-89		39
DHR	Everett	Papineau	Bordeaux	Entente 83-89		10
DHR/ENF	Fabre	Jean-Talon Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		38
DHR	Foucher	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR/ENF	Foucher	Villeray	Jarry Est	Entente 83-89		
ENF	Guizot Est	Foucher	Saint-Laurent, boul.	Entente 83-89		
DHR	Henri-Julien, avenue	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
ENF	Jarry Est	D'Iberville	Pie-IX, boul.	Entente 83-89		28
ENF	Jarry Est	Christophe-Colomb	DeLorimier	Entente 83-89 - Volet 10 km		65
ENF	Jarry Est	Saint-Laurent, boul.	Christophe-Colomb, avenue	Entente 83-89 - art. 2.4		
ENF	Jean-Talon Est	D'Iberville	Saint-Michel, boul.	Entente 83-89 - Volet 10 km		59
ENF	Jean-Talon Est	Papineau, avenue	D'Iberville	Entente 83-89 - art. 2.4		59
ENF	Jean-Talon Est (côté nord)	Christophe-Colomb, avenue	Saint-Michel, boul.	Entente 83-89 - art. 2.4		59
ENF	Jean-Talon Est (côté nord)	Papineau, avenue	Garnier	Entente 83-89		59
DHR	L.O.-David	Papineau, avenue	Bordeaux	Entente 83-89		10
ENF	Lajeunesse	Crémazie Est, boul.	Liège Est, de	Entente 83-89		
DHR	Liège Est, de	Lajeunesse	Foucher	Entente 83-89		
ENF	Liège Est, de	Saint-Laurent, boul.	Lajeunesse	Entente 83-89		
ENF	Liège Est, de	Foucher	Saint-Hubert	Entente 83-89		
DHR	Louis-Hébert, avenue	Bélanger	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
DHR	Louis-Hémon	Bélanger	Jean-Talon est	Entente 83-89		

ENF	Marconi	Jean-Talon Ouest	De Castelnau Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
DHR	Marquette	Jean-Talon Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		47
ENF	Mile-End	Marconi	Gary-Carter	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
ENF	Mistral	Christophe-Colomb, avenue	Saint-Gérard	Entente 83-89		
DHR	Papineau, avenue	Jean-Talon Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		10.1
DHR	Papineau, avenue	Bélanger	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		10.1
ENF	Papineau, avenue	Crémazie Est, boul.	Voie du C.N.	Entente 83-89 - art. 2.4		
ENF	Papineau, avenue (côté ouest)	Crémazie Est, boul.	Charland, avenue			
DHR	Sagard	Bélanger	Jean-Talon Est	Entente 83-89		
DHR	Saint-André	Rosaire, du	Jarry Est	Entente 83-89		
DHR/ENF	Saint-Dominique	Jarry Est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR	Saint-Gérard	Jarry est	Crémazie Est, boul.	Entente 83-89		
DHR/ENF	Saint-Michel, boul.	Legendre Est	Louvain Est	Entente 83-89		
ENF	Saint-Roch	Acadie, boul. de l'	Birnam	Entente 83-89		
ENF	Saint-Urbain	Jean-Talon Ouest	De Castelnau Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028
DHR	Tillemont	Papineau, avenue	Bordeaux	Entente 83-89		10
ENF	Waverly	Jean-Talon Ouest	De Castelnau Ouest	Projet d'enfouissement - hors entente 83-89	PDUES Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau	A028

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.07

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-0453-03

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 087 527 à 6 087 539 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan D-6 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 mai 2017, sous le numéro 1790 de ses minutes, dossier numéro 22423.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-05 10:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174396011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-0453-03

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2017, la propriétaire du bâtiment sis au 485-487, rue Filiatrault, a manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains.
Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 6 087 527 à 6 087 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, 10 propriétaires ont répondu favorablement à la pétition.

Une action est requise pour permettre la fermeture de treize (13) lots identifiés sur le plan D-6 Saint-Laurent, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lots 415-22, 415-35 et 453-67 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, circonscription foncière de Montréal aux termes d'un avis au Registrateur publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 06 avril 1978, sous le numéro 2 862 369.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1176895033- 1er mai 2017 - D'approuver le remplacement du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue du Collège entre la rue Filiatrault et l'avenue Sainte-Croix, dans l'arrondissement Saint-Laurent, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 6 avril 2017, minute 1780.
CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Approuver le sommaire décisionnel numéro 1124547181 relatif à la cession des ruelles non opérationnelles de l'arrondissement et mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour entamer le processus de cession des ruelles occupées par les propriétaires et appartenant à la Ville de Montréal

en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 087 527 à 6 087 539 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 087 527 à 6 087 535 dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEGHJA, le tout, tels qu'identifiés au plan D-6 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 12 mai 2017, sous le numéro 1790 de ses minutes, numéro de dossier 22423.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès l’entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Antoine SAINT-LAURENT, Saint-Laurent
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Antoine SAINT-LAURENT, 14 septembre 2017
Sylvie BLAIS, 13 septembre 2017
Michel L LAPIERRE, 12 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-8407
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-12

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ
Chef de division, en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514 872-2125
Approuvé le : 2017-10-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-05

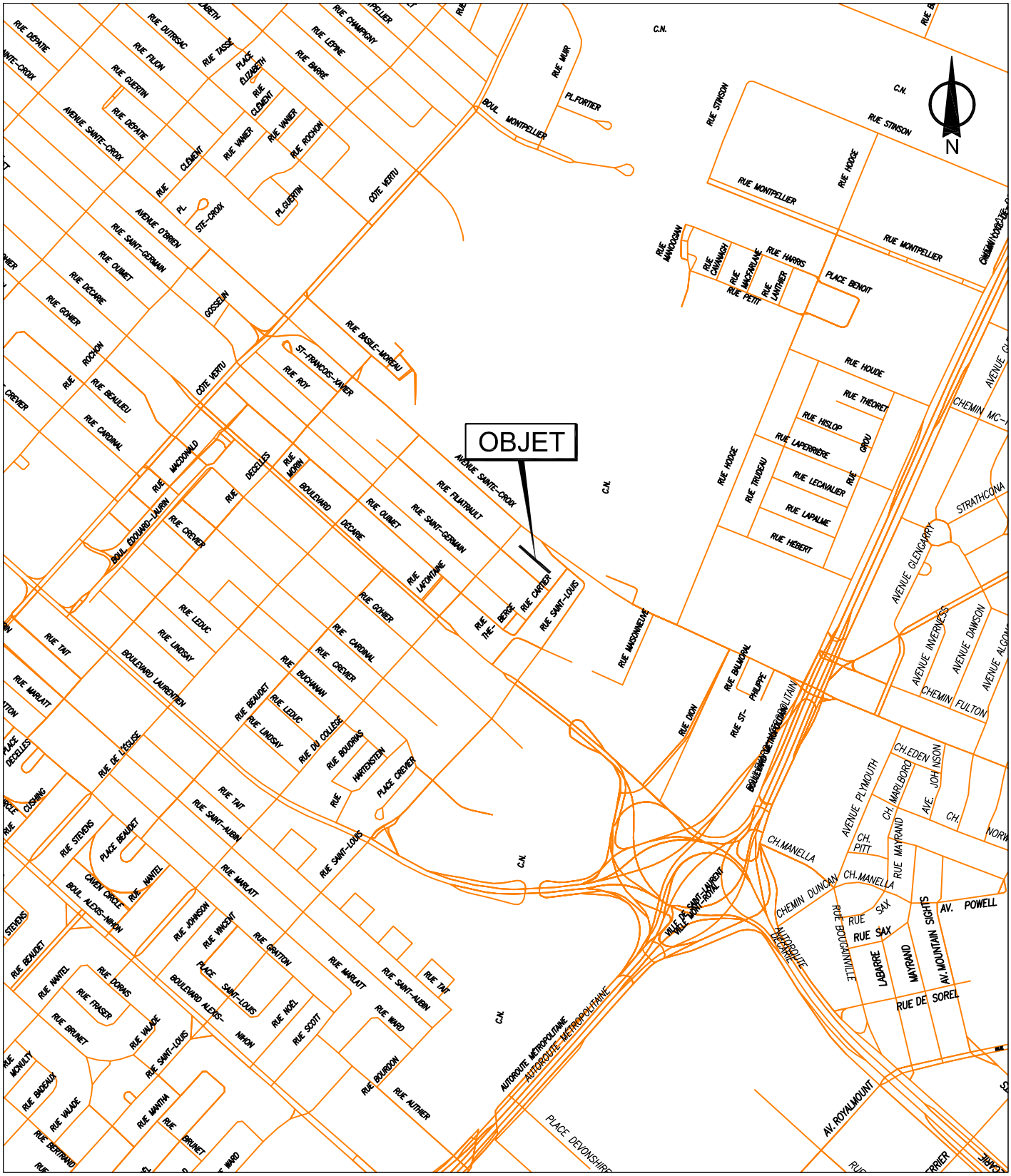

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Laurent
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0453-03
Dessinateur: LJC
Échelle: -
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

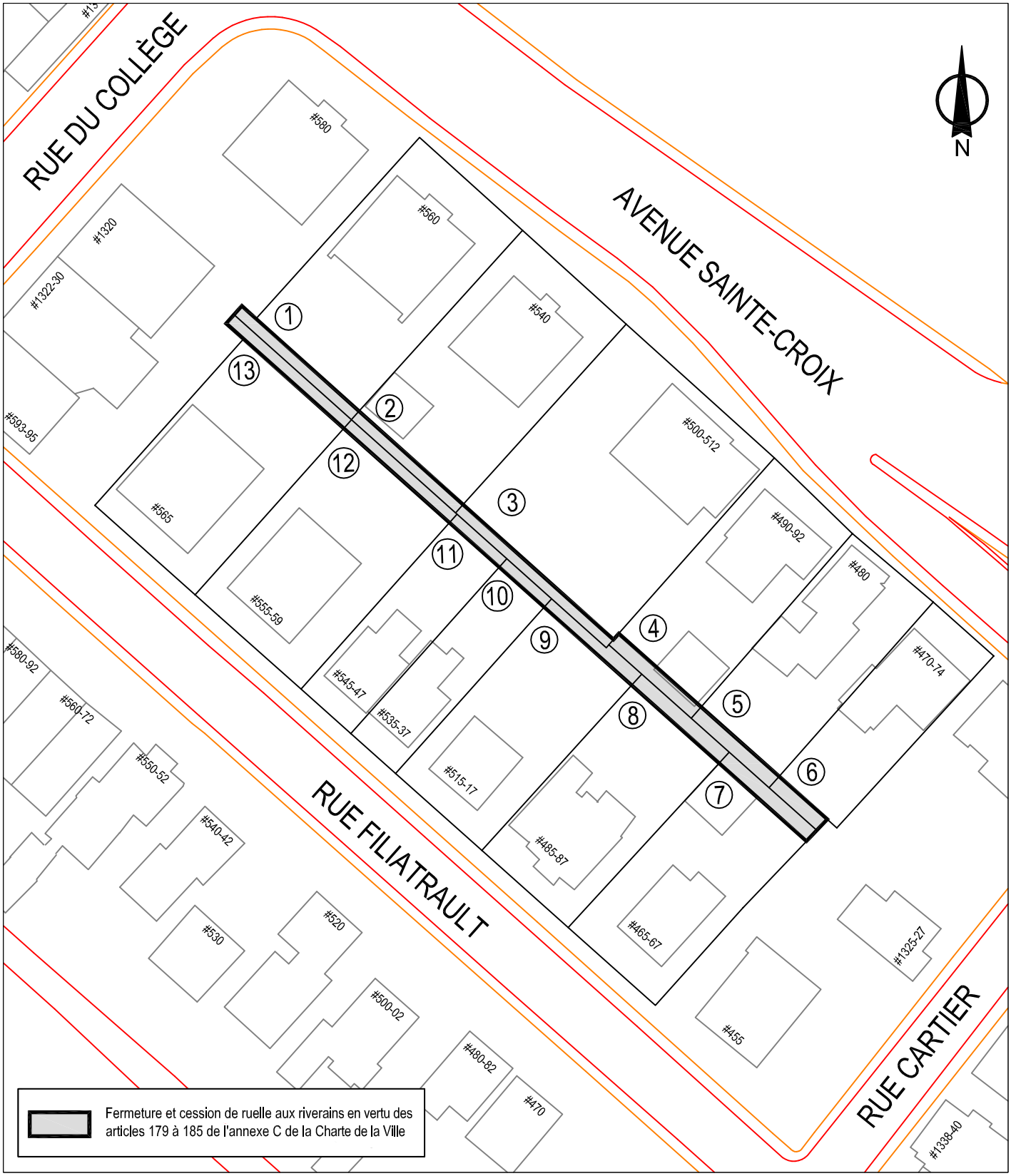

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Laurent
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-0453-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

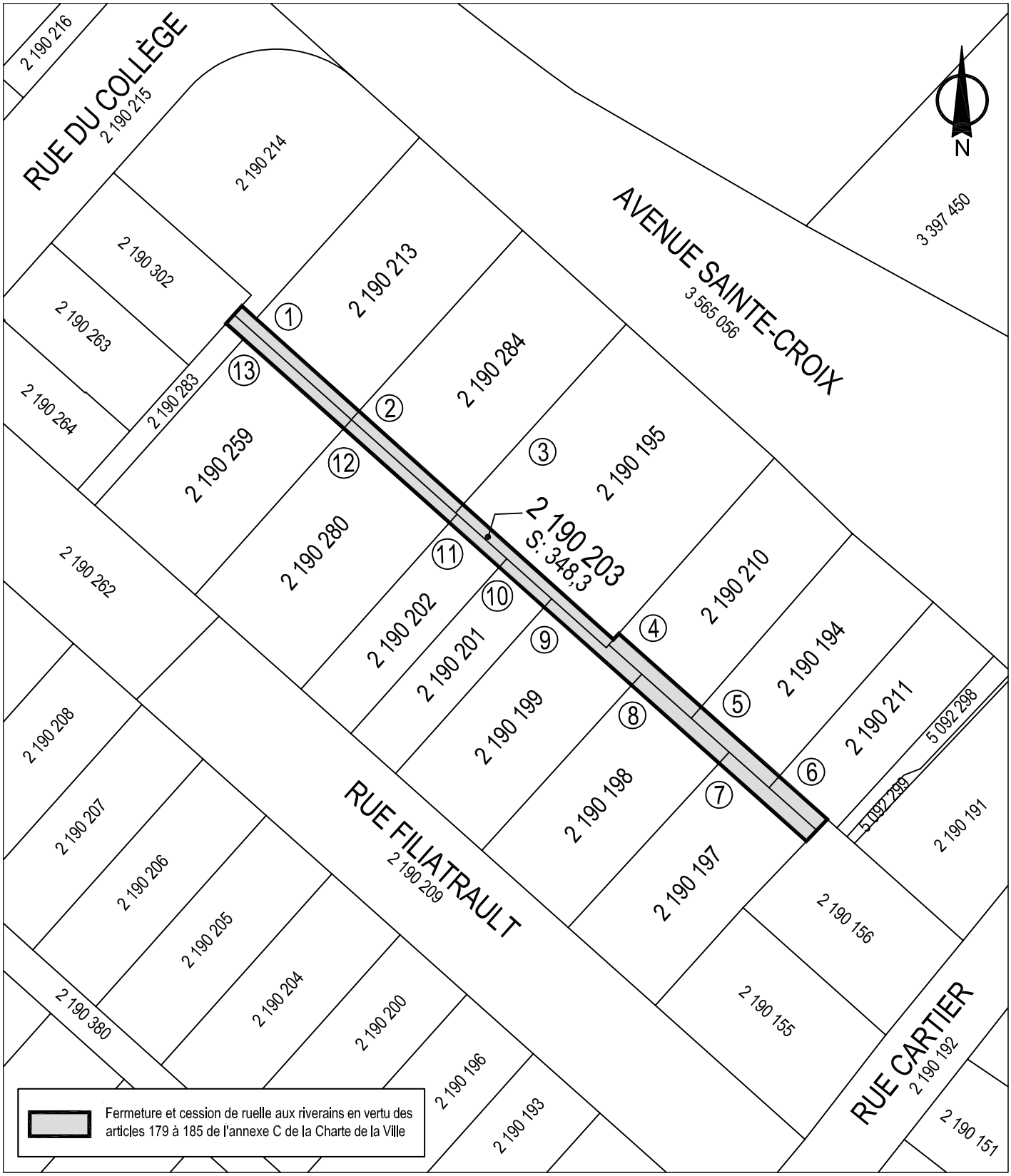

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Laurent
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-0453-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

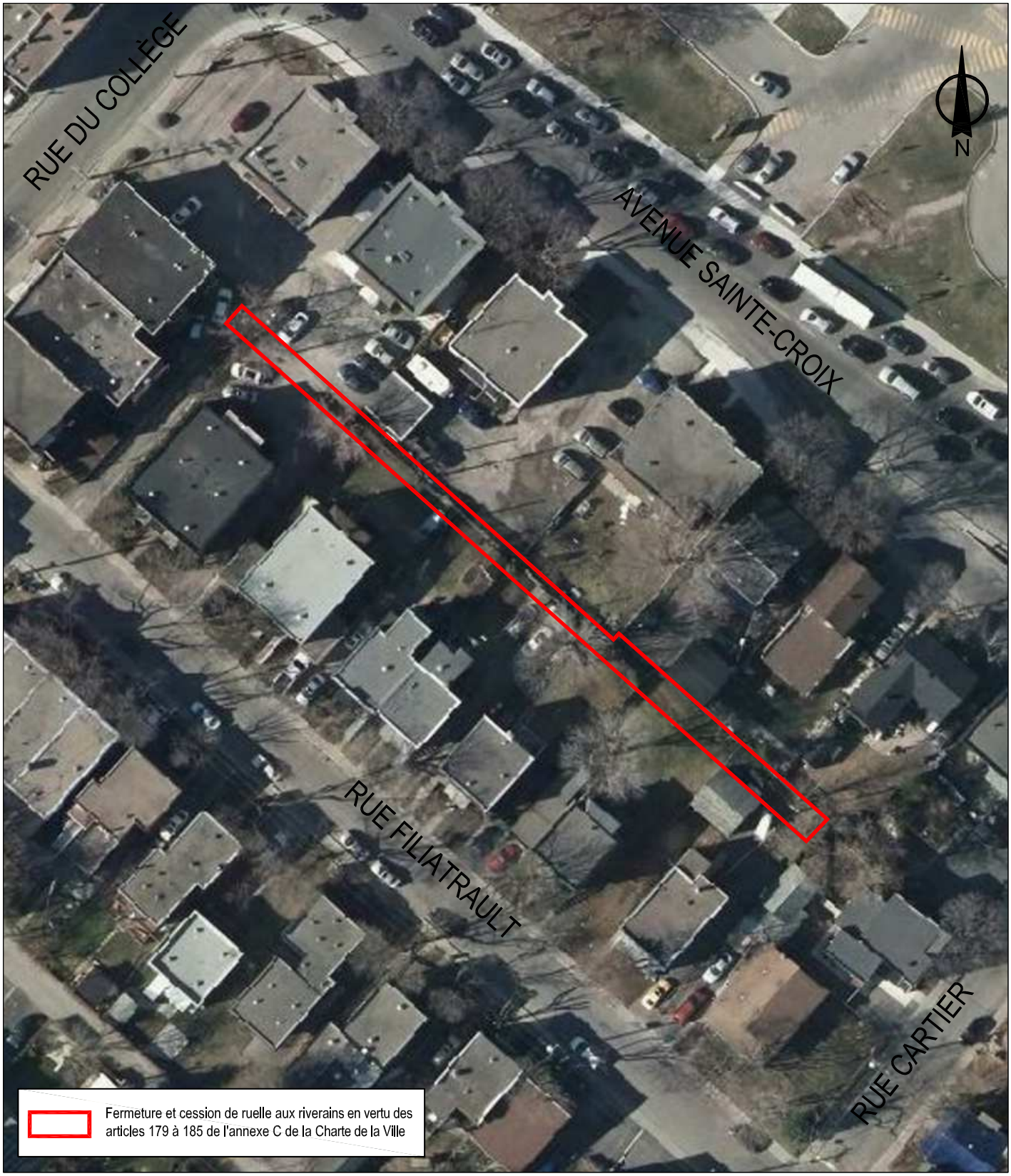

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Laurent
Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-0453-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 27-02-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

PLAN CADASTRAL

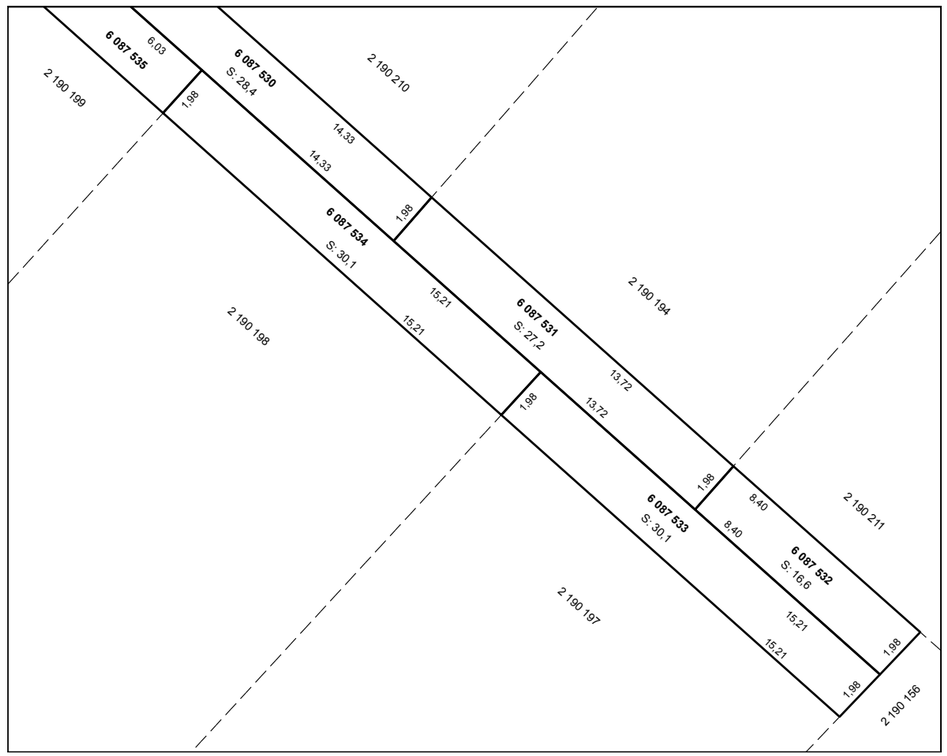

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1148922 ÉCHELLE : 1 : 200

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE

CADASTRE DU QUÉBEC

AGRANDISSEMENT : 4

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec
Direction de l'enregistrement cadastral

Le 11 mai 2017

VILLE DE MONTRÉAL
SYLVIE GAUTHIER
801, RUE BRENNAN, LOCAL 1200
MONTRÉAL QC H3C 0G4

AVIS DE DÉPÔT AU CADASTRE

Votre minute : 1780
Notre dossier : 1148922
Intégration au registre cadastral : 2017/05/11 18:39:20

Circ. foncière : Montréal
Municipalité : Ville Montréal
MRC : Montréal

- Action(s) sur le(s) lot(s) :

Créer : 6 087 527 à 6 087 539
6 100 938
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Remplacer : 2 190 203
en vertu de l'article 3043, al.1 C.c.Q.

Mise en garde :

Le plan cadastral entre en vigueur le jour de l'établissement de la fiche immobilière au registre foncier du bureau de la publicité des droits (C.c.Q., article 3028, premier alinéa).

5700, 4e Avenue Ouest, G 312
Québec (Québec) G1H 6R1
www.mern.gouv.qc.ca/cadastre

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1148922

Lot : 6 087 527

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 528

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 529

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 530

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1148922

Lot : 6 087 531

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 532

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 533

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 534

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1148922

Lot : 6 087 535

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 536

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 537

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 087 538

Concordance(s) : Lot(s) — Lot(s)
2 190 203 Ptie

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition — No d'inscription
Loi — 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1148922

Lot : 6 087 539

Concordance(s) : Lot(s) 2 190 203 Ptie — Lot(s)

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition: Loi — No d'inscription: 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Lot : 6 100 938

Concordance(s) : Lot(s) 2 190 203 Ptie — Lot(s)

Propriétaire(s): VILLE DE MONTRÉAL

Titre(s) : Mode d'acquisition: Loi — No d'inscription: 2862369, Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Document joint

Circonscription(s) foncière(s)	Dossier
Montréal	1148922

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier, a.-g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce document joint au plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Copie authentique de l'original, le _____

_____

Pour le ministre

PLAN CADASTRAL

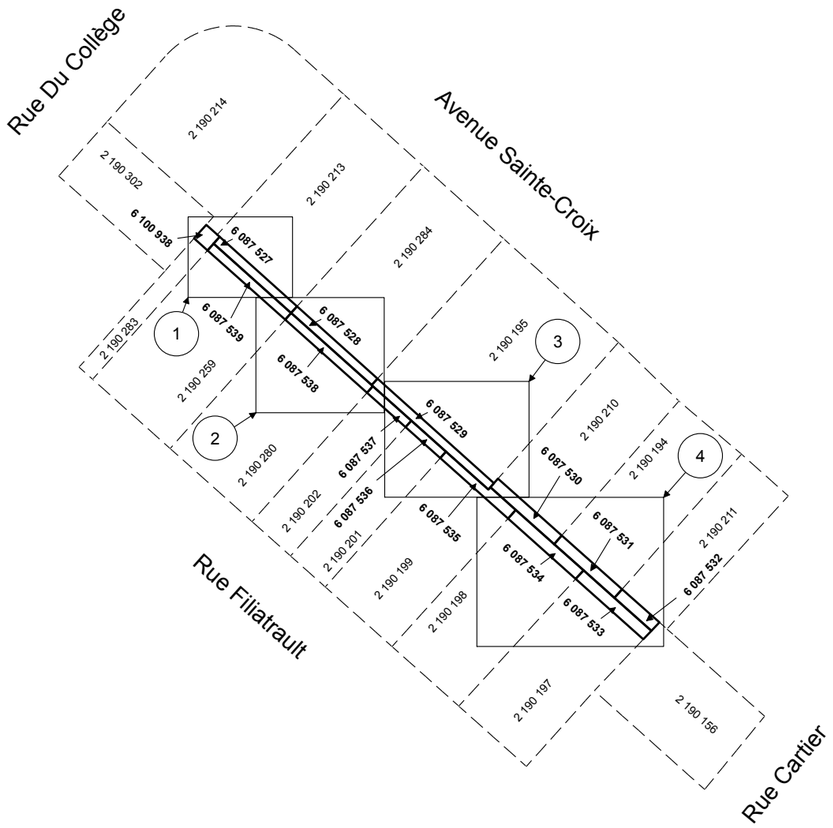

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1148922

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-0227

Projection : MTM
Fuseau : 8

ÉCHELLE : 1 : 1000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Énergie et Ressources naturelles
Québec

PLAN CADASTRAL

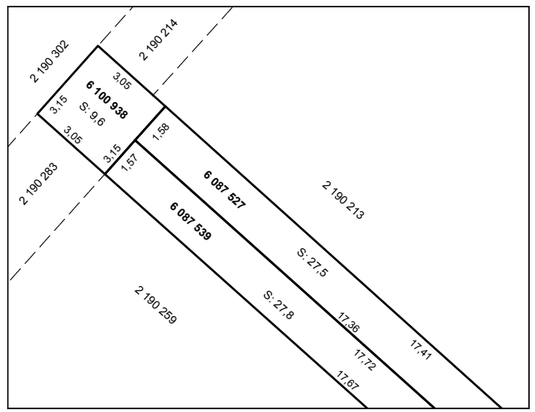

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1148922 ÉCHELLE : 1 : 200

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
AGRANDISSEMENT : 1

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Énergie et Ressources naturelles
Québec

PLAN CADASTRAL

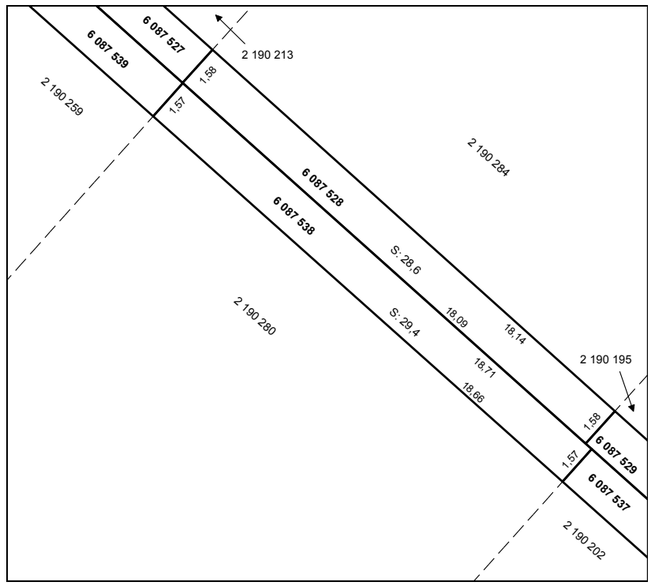

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1148922 ÉCHELLE : 1 : 200

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
AGRANDISSEMENT : 2

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Énergie et Ressources naturelles
Québec

PLAN CADASTRAL

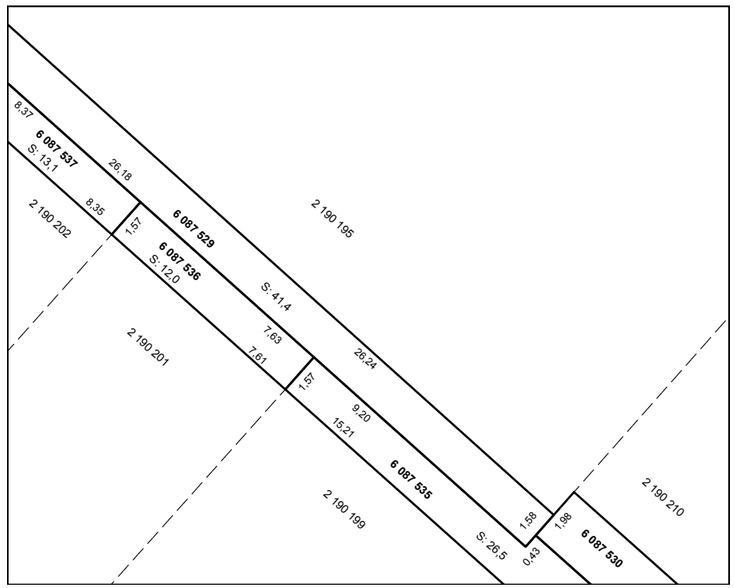

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER : 1148922 ÉCHELLE : 1 : 200

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
AGRANDISSEMENT : 3

Circonscription foncière : Montréal

Municipalité(s) : Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par : Sylvie Gauthier
a.g. (matricule 1935)

Minute : 1780 datée du 6 avril 2017
Dossier a.-g. : 22423

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 11 mai 2017

Signé numériquement par: André Deblois a.-g. (matricule 1803)

Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

Énergie et Ressources naturelles
Québec

AP25651

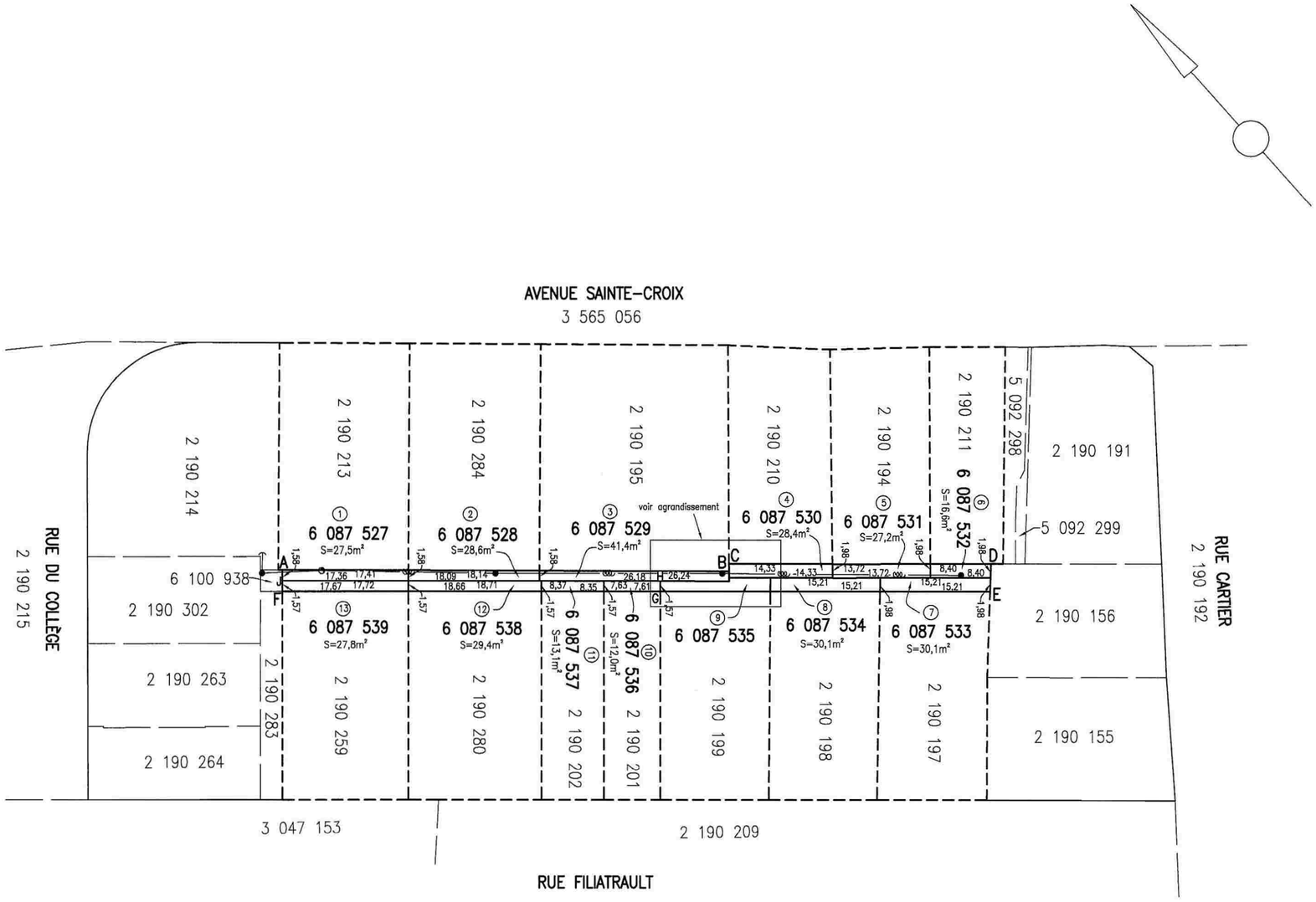

AGRANDISSEMENT
échelle 1:200

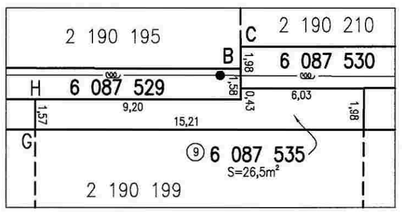

LÉGENDE
- ● : poteau
- ⟶ : haubon
- ⟿ : fils aérien

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 087 527, 6 087 528, 6 087 529, 6 087 530, 6 087 531, 6 087 532, 6 087 533, 6 087 534, 6 087 535, 6 087 536, 6 087 537, 6 087 538 et 6 087 539

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la
RUE DU COLLÈGE
entre
L'AVENUE SAINTE-CROIX
et la
RUE FILIATRAULT

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

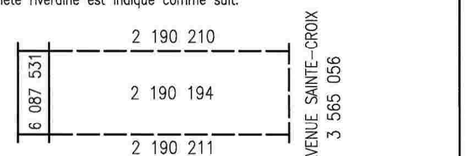

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDEFA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABCDEGHJA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 12 mai 2017

Préparé par: Sylvie Gauthier a.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1790 Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-0453
(31H12-010-0227)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Robert Beaudet a.g.

DOSSIER Nº 22423 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Lamontagne a.g.

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Saint-Laurent

PLAN Nº D-6 SAINT-LAURENT (ARR.)

22423D.DWG

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, et située
nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault

DOSSIER : 31H12-005-0453-03 **MANDAT : 17-0009-T**

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	A.L. Group 560, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	2 190 213	6 087 527	27.5	040333-99	560, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	17.41	**OUI**
2	Anger Grenier 206, rue King-Edward Lemoyne (Québec) J4R 2C3	2 190 284	6 087 528	28.6	040333-97	540, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	18.14	**OUI**
3	Zaharoula Baroumis 4738, rue Arthur-Decary Laval (Québec) H7W 0B6	2 190 195	6 087 529	41 ,4	040333-96	500-512 avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	26.24	**CESSION ÉGAL REFUS**
4	Ghislaine Dubé 490, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	2 190 210	6 087 530	28.4	040333-93	490-492, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	14.33	**OUI**
5	Li Wei Wang 480, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	2 190 194	6 087 531	27.2	040333-91	480, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	13.72	**OUI**
6	Éric Langlais Carolyne Belso 472, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	2 190 211 5 092 298	6 087 532	16.6	040333-90	472, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5	8.40	**CESSION en faveur du #7**
7	Yuvin Adnarain Chinniah Priscilla Neeliah-Chinniah 3490, rue Boulogne Brossard (Québec) J4Z 3C6	2 190 197	6 087 533	30.1	040338-99	465-467 rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	15.21	**OUI et acceptent la part du #6**
8	Monique Beaulieu 5077, rue Laurin Montréal (Québec) H8Y 3R4	2 190 198	6 087 534	30.1	040339-00	485-487, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	15.21	**OUI**
9	France St-Aubin Nicole Leroux 515, rue Filiatrault	2 190 199	6 087 535	26.5	040339-03	515-517, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	15.21	**OUI**

	Montréal (Québec) H4L 3V1							
10	Vincent Ranger-Dubuc 7889, rue Saint-André Montréal (Québec) H2R 2R2	2 190 201	6 087 536	12	040339-05	535-537 rue Filiatrault Montréal (Québec) H2P 2C7	7.61	**REFUS**
11	Denise Marchand 545, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	2 190 202	6 087 537	13.1	040339-06	545-547, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	8.23	**OUI**
12	Gilles Émond Johanne Lamarche 555, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	2 190 280	6 087 538	29.4	040339-08	555-559, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	18.40	**OUI**
13	Mai Huynh Ho Van Hoang Christine Nguyen Christine Nguyen 565, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	2 190 259	6 087 539	27.8	041280-56	565, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1	17.43	**OUI**

297.3

195.54

Nombre total de propriétaires:	**13**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**9**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée 24 mars 2017

Total des votes favorables obtenus (84,6%)	**11**
Total mesure en front	**195.54 m**
Front requis 66.6%	**130.23 m**
Dimension du front obtenu	**161.69 m**
Superficie totale à transférer	**297.30 m²**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	JEAN ABBAS Représentant de A.L. Group 560, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5 Votre n° tél. : 514-497-2020 Inscrire adresse courriel : jabbas@la-une.com Compte de taxes : 040333-99	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 560, avenue Sainte-Croix. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Anger Grenier Anger Grenier 206, rue King-Edward Montréal (Québec) H4L 3X5 Votre n° tél. : 450-671-8337 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 040333-97	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 540, avenue Sainte-Croix. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
4	Ghislaine Dubé Ghislaine Dubé 490, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5 Votre n° tél. : 514-747-4542 Inscrire adresse courriel : ghislainedg@gmail.com Compte de taxes : 040333-93	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 490-492, avenue Sainte-Croix. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **LE PLUS RAPDIDEMENT POSSIBLE.**

19 juillet 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Li Wei Wang 480, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5 Votre n° tél. : 514-562-7686 Inscrire adresse courriel : wlw_328@hotmail.com Compte de taxes : 040333-91	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 480, avenue Sainte-Croix. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
6	✍ _____ Éric Langlais ✍ _____ Carolyne Belso 472, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X5 Votre n° tél. : 514-303-0455 Inscrire adresse courriel : carolyne.belso@gmail.com Compte de taxes : 040333-90	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 472, avenue Sainte-Croix. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☑ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
7	✍ _____ Yuvin Adnarain Chinniah ✍ _____ Priscilla Neeliah-Chinniah 3490, rue Boulogne Brossard (Québec) J4Z 3C6 Votre n° tél. : 4506565033 Inscrire adresse courriel : yuvin.chinniah@polymtl.ca Compte de taxes : 040338-99	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 465-467 rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
8	Monique Beaulieu Monique Beaulieu 5077, rue Laurin Montréal (Québec) H8Y 3R4 Votre n° tél. : 514-42-4-8288 Inscrire adresse courriel : monbeaulieu@gmail.com Compte de taxes : 040339-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 485-487, rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9	✍ France St-Aubin France St-Aubin ✍ Nicole Leroux Nicole Leroux 515, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1 Votre n° tél. : _____ Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 040339-03	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 515-517, rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 juillet 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	Denise Marchand Denise Marchand 545, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1 Votre n° tél. : 514-748-9322 Inscrire adresse courriel : denise.marchand1@gmail.com Compte de taxes : 040339-06	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 545-547, rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
12	✍ Gilles Émond Gilles Émond ✍ Johanne Lamarche Johanne Lamarche 555, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1 Votre n° tél. : 514-349-3060 Inscrire adresse courriel : gilles@allardemond.com Compte de taxes : 040339-08	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 555-559, rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
13	x _____ Mai Huynh Ho x _____ Van Hoang x _____ Christine Nguyen 565, rue Filiatrault Montréal (Québec) H4L 3V1 Votre n° tél. : 514-963-9297 Inscrire adresse courriel : christine.khanh@gmail.com Compte de taxes : 041280-56	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 565, rue Filiatrault. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

29 mai 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Tel.: 514-872-8407
Fax: 514-872-8350
juliefavreau@ville.montreal.qc.ca

PETITION FORM

PETITION FORM
FOR THE ACQUISITION OF LANES

We undersigned owners of immovables adjoining the lane mentioned below (hereinafter called "riparian owners") hereby wish to acquire—pursuant to the provisions of sections 179-185 of Schedule C of the *Charter of Ville de Montréal*[1], of which we declare that we are aware—the part of the lane adjacent to our property, and we hereby waive all our rights to this lane. We acknowledge that from the time of registration, in the land register, of the bylaw on closing the lane for the purpose of transferring ownership, we shall be responsible for paying all tax, including property, general and special tax, that may be levied on that immovable on our property. The City will retain, if need be, on any right-of-way of a transferred lane, **a servitude of right-of-way for installation and maintenance of the services of public utilities.**

Current description of the lane, as marked in the cadastre of Québec filed on July 19, 2002, lot 2 190 203 of the cadastre of Québec, located south Du College between Sainte-Croix avenue and Filiatrault street, as represented on the enclosed plans.

	Signature of owner(s)	Sharing in accordance with the proposed property lines
3	Mrs. Zaharoula Baroumis 4738, rue Arthur-Decary Laval (Québec) H7W 0B6 Mrs. Zaharoula Baroumis Tel.: 450-682-9275 514-519-0747 Tax account no.: 040333-96	☐ We wish to acquire from the City part of the lane located within the extension of the limits of our land located at 500-512, Sainte-Croix avenue ☐ We refuse the closure and acquisition of the lane adjacent to our property. ☑ We have no objection to having the lane transferred to the riparian owners and we waive all acquisition rights pursuant to sections 179-185 of the *Charter of Ville de Montréal*, which we possess in the lane consisting of lot 2 190 203 of the cadastre of Quebec, represented on the enclosed plans.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H12-005-0453-03
Mandat : 17-0009-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 203 du cadastre du Québec, laquelle est située nord de la rue Cartier et à l'est de la rue Filiatrault, dans l'arrondissement Saint-Laurent telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	Vincent Ranger-Dubuc 8216, rue Saint-Gérard appartement 4 Montréal (Québec) H2P 2C7 Votre n° tél. : 514-574-4421 Inscrire adresse courriel : vincent.ranger.dubuc@gmail.com Compte de taxes : 040339-05	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 535-537 rue Filiatrault. ☑ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 2 190 203 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

20 mars 2017

Re: Acquisition d'une partie de la ruelle adjacent au 465-467, rue Filiatrault
Yuvin Chinniah
A :
juliefavreau
2017-06-15 16:16
Masquer les détails
De : Yuvin Chinniah <yuvin.chinniah@polymtl.ca>
A : juliefavreau@ville.montreal.qc.ca

Bonjour,
Oui j'accepte.
Merci
Yuvin chinniah

Sent from my iPhone

On Jun 14, 2017, at 3:01 PM, juliefavreau@ville.montreal.qc.ca wrote:

> Bonjour,
>
> La présente est pour vous informer que j'ai obtenu le certificat de localisation de la voisine arrière située au 470-474, avenue Sainte-Croix et qu'il confirme que la clôture de cette dernière n'empiète pas sur la ruelle de la Ville de Montréal.
>
> En acceptant de prendre sa part de la ruelle, vous aurez la possibilité de prendre la pleine largeur de la ruelle et régulariser vos empiétements.
>
> Vous avez qu'a répondre à mon courriel en m'indiquant que vous acceptez d'acquérir le lot numéro 6 087 532 du cadastre du Québec.
>
> Cordialement,
>
> **Julie Favreau**
> ***Chargée de soutien technique en immobilier***
> *Service de la gestion et de la planification immobilière*
> *Direction des transactions immobilières et de la sécurité*
> *Division des Transactions immobilières*
> *303, rue Notre-Dame Est, 2e étage*
> *Montréal, Québec, H2Y 3Y8*
> *téléphone bureau: 514-872-8407*
> *juliefavreau@ville.montreal.qc.ca*
> <mime-attachment.gif>

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-0453-03

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 17-002679

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-03

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
03 OCT. 2017
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE DU COLLÈGE ENTRE L'AVENUE SAINTE-CROIX ET LA RUE FILIATRAULT, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, formée des lots 6 087 527, 6 087 528, 6 087 529, 6 087 530, 6 087 531, 6 087 532, 6 087 533, 6 087 534, 6 087 535, 6 087 536, 6 087 537, 6 087 538 et 6 087 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 2 190 213, 2 190 284, 2 190 195, 2 190 210, 2 190 194, 2 190 197, 2 190 198, 2 190 199, 2 190 201, 2 190 202, 2 190 280 et 2 190 259 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan D-6 SAINT-LAURENT (ARR.), préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 12 mai 2017, sous le numéro 1 790 de ses minutes (dossier : 22 423), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 6 087 527, 6 087 528, 6 087 529, 6 087 530, 6 087 531, 6 087 532, 6 087 533, 6 087 534 et 6 087 535 et délimitée par les lettres ABCDEGHJA sur le plan D-6 SAINT-LAURENT (ARR.), est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN D-6 SAINT-LAURENT (ARR.), préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 12 mai 2017, sous le numéro 1 790 de ses minutes (dossier : 22 423).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

AP25651

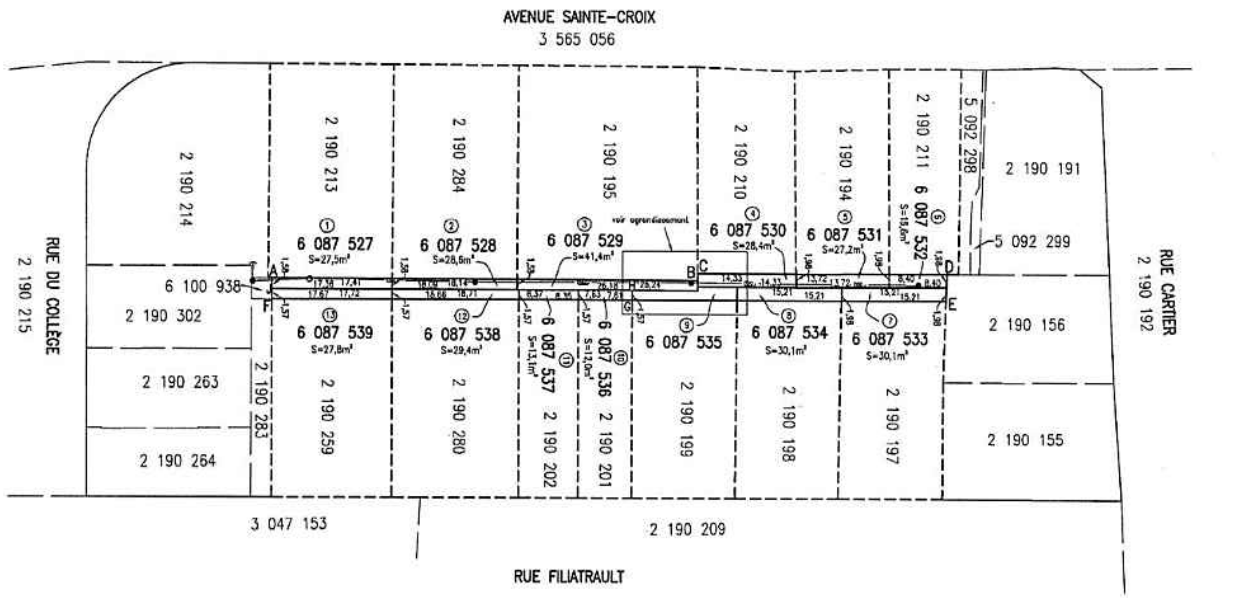

AGRANDISSEMENT
Échelle: 1:200

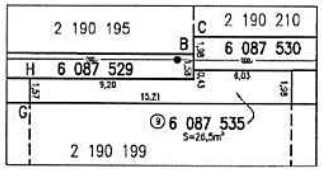

LÉGENDE
• : poteau
——› : hauban
—ooo— : fils aériens

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500
0 5 mètres
Les unités utilisées sont celles du système international(S)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 087 527, 6 087 528, 6 087 529, 6 087 530, 6 087 531, 6 087 532, 6 087 533, 6 087 534, 6 087 535, 6 087 536, 6 087 537, 6 087 538 et 6 087 539

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de la
RUE DU COLLÈGE
entre
L'AVENUE SAINTE-CROIX
et la
RUE FILIATRAULT

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

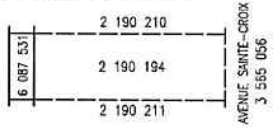

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:
1- Les lettres ABCDEFA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.
2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABCDEGHJA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 12 mai 2017

Préparé par: Sylvie Gauthier c.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1790 Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-0453
(31H12-010-0227)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Sylvie Gauthier c.g.

DOSSIER Nº 22423 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Saint-Laurent

PLAN Nº D-6 SAINT-LAURENT (ARR.)

224330.DWG

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.08

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1173496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 12-047-010-00

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 220 225 à 5 220 230 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan N-98 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le n° 1739 de ses minutes, dossier n° 21263.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-16 09:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1173496002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 12-047-010-00

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. Cette ruelle est située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est partiellement occupée par les propriétaires riverains.
Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan N-98 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 220 225 à 5 220 230 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Après la compilation, la totalité des propriétaires riverains (6) a signé favorablement la pétition à cet effet.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro N-98 Pointe-aux-Trembles, ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour l'ancien lot (ruelle) 1 874 916 :

Suivant un acte de vente intervenu devant M^{e} Joseph Clément Victorien Roy, notaire, le 3 décembre 1930 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 18 décembre 1930, sous le numéro 265452.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 220 225 à 5 220 230 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 220 225 et 5 220 226 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres AEFDA, tel qu'identifiés au plan N-98 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le n° 1739 de ses minutes, n° de dossier 21263.
Également, une servitude de passage devra grever, les lots délimités par les lettres FGHJF, tel qu'identifiés au même plan, afin d'être conforme à la réglementation en vigueur en matière de sécurité incendie.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Sylvie BLAIS, 26 avril 2017
Daniel DESHAIES, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-12

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2017-10-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-13

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/ mandat : 1164386006 / Mandat n° 11-0018-S

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle selon les articles 179 et 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.
- Localisation : Ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Lots : 5 220 225 à 5 220 230 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- Superficie à transférer : 173,9 m² (1 872 pi²)
- Zonage : Habitation

Requérant : Ville de Montréal

Acquéreurs : Tous les propriétaires riverains (6)
Voir tableau de compilation de la pétition

Prix de la cession : Sans aucune contrepartie

Valeur au rôle foncier 2017 : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas – domaine public

Raison du prix de vente : Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

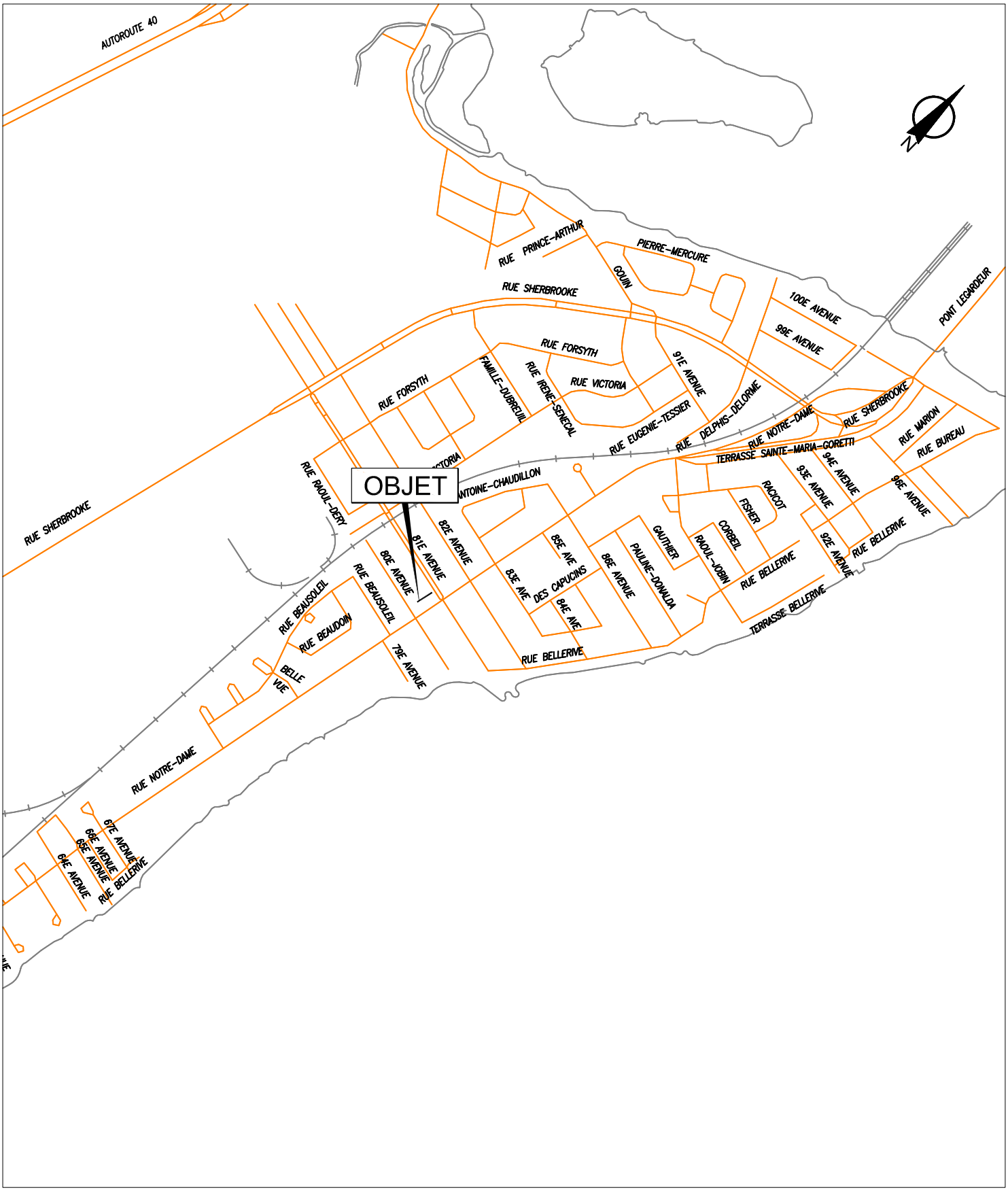

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS
ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 12-47-10
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 04-05-12

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

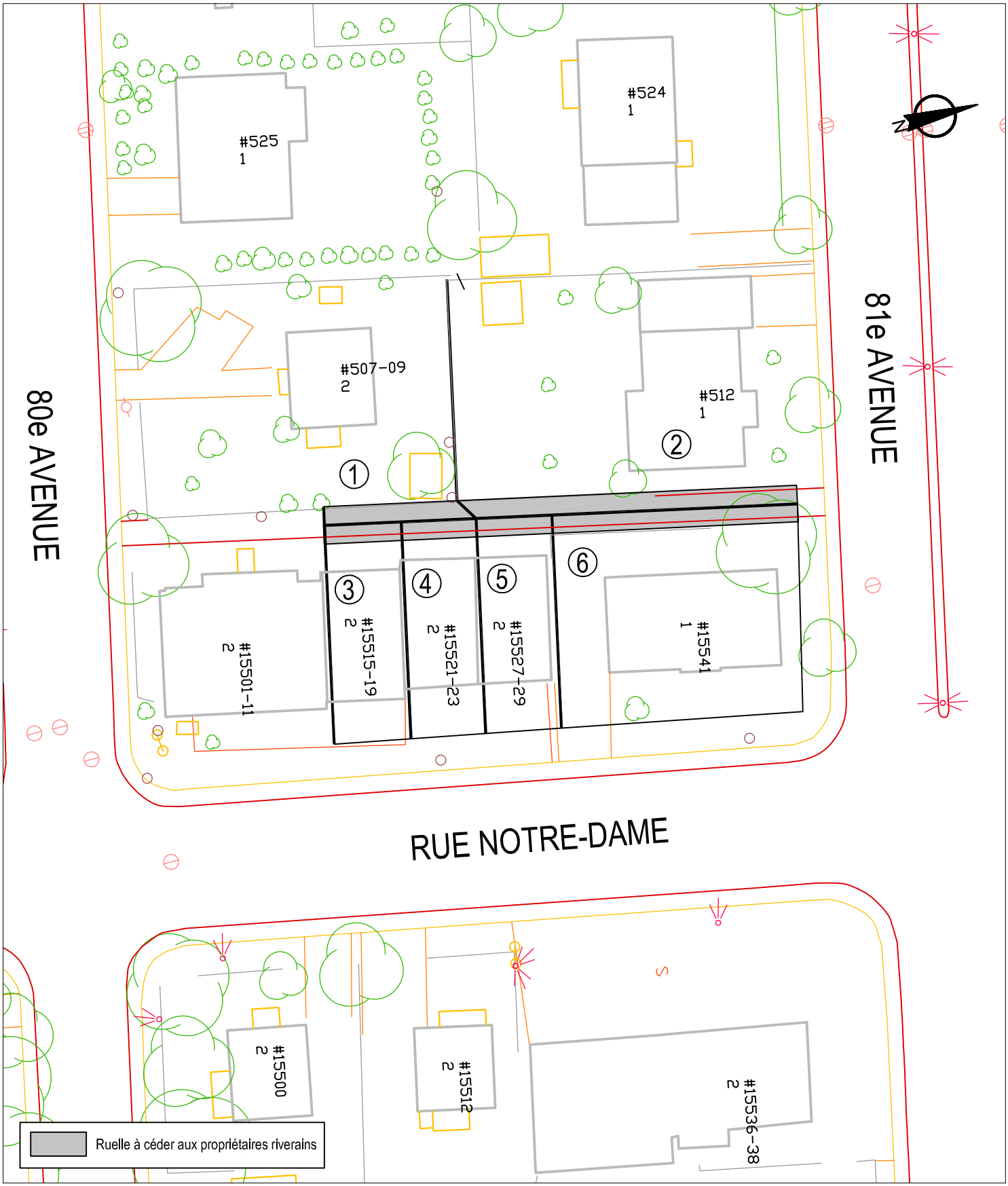

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS
ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier : 12-47-10
Dessinateur : CL
Échelle : 1:500
Date : 04-05-12

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

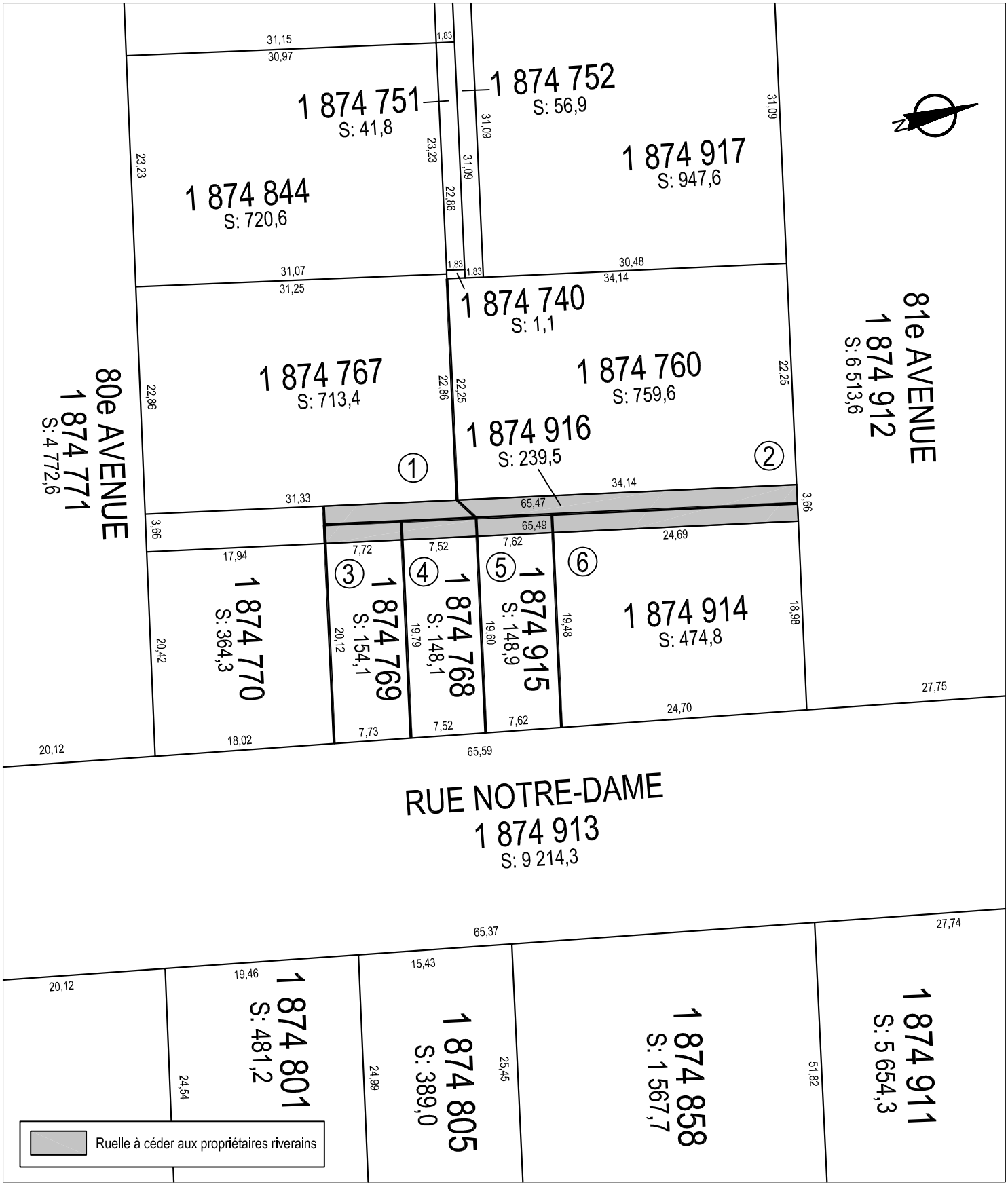

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS
ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier : 12-47-10
Dessinateur : CL
Échelle : 1:500
Date : 04-05-12

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

N

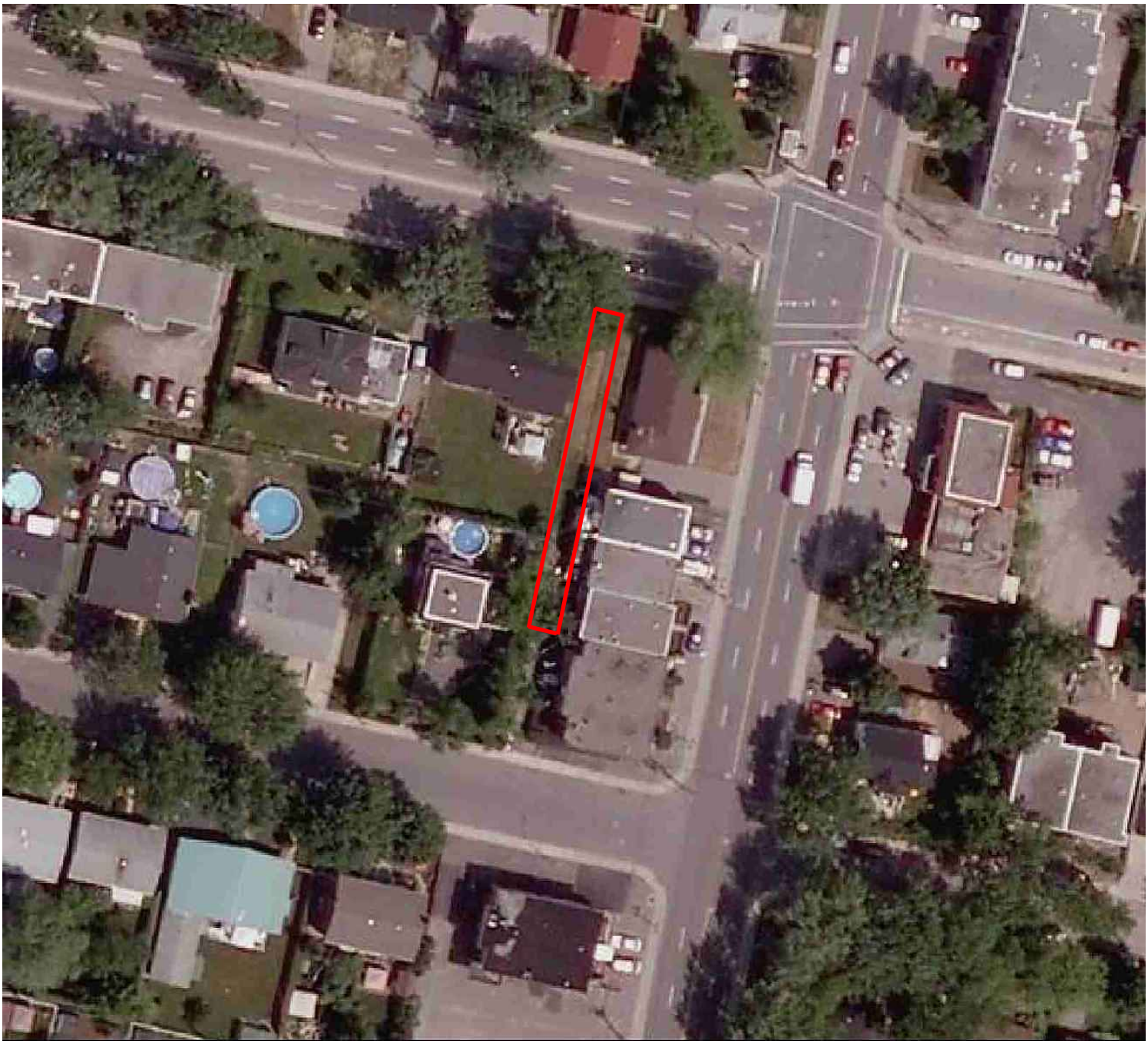

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS
ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES
DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION ÉVALUATION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS
SECTION TRANSACTIONS ET SERVICES IMMOBILIERS

Plan P : photo aérienne
Dossier : 12-47-10
Dessinateur : CL
Date : 04-05-12

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Christian Dupré Monsieur Christian Dupré 507, 80e Avenue Montréal (Québec) H1A 2L7 Votre n° tél. : 514-709-9442 Inscrire adresse courriel : COURTIZAN @HOTMAIL.COM Compte de taxes : 804255-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 507, 80e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 874 916 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

15 février 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
2	Stephane Beauchamp Monsieur Stéphane Beauchamp Monsieur Daniel Brisson 14180, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1A 1V1 Votre n° tél. : 514-830-6967 Inscrire adresse courriel : danielbrisson72@gmail.com Compte de taxes : 804285-50	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 512, 81e Avenue. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 874 916 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de l'évaluation et courtage immobilier / sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE ET CONSENTEMENT À UN DROIT DE PASSAGE UNIQUEMENT POUR LES IMMEUBLES CONSTRUITS EN CONTIGUÏTÉ

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques et une servitude de passage à pied à des fins de sécurité UNIQUEMENT.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES	DÉCISION/CONSENTEMENT
3	Monsieur Christian Richer 525, 80e Avenue Montréal (Québec) H1A 2L7 Votre n° tél. : 514 644-0791 Inscrire adresse courriel : christianricher@videotron.ca Compte de taxes : 802197-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, situé au 15515 à 15519, rue Notre Dame Est et je consens à aménager ma propriété de façon à permettre le passage à pied à des fins de sécurité uniquement. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

15 février 2016 Je serais intéressé à acquérir la portion de ruelle derrière la mienne. si l'occasion se présente

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de l'évaluation et courtage immobilier / sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE ET CONSENTEMENT À UN DROIT DE PASSAGE UNIQUEMENT POUR LES IMMEUBLES CONSTRUITS EN CONTIGUÏTÉ

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques et une servitude de passage à pied à des fins de sécurité UNIQUEMENT.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES	DÉCISION/CONSENTEMENT
4	Monsieur Philippe Desjardins 12175, rue Parent, app. 1 Montréal (Québec) H1B 2M2 Votre n° tél. : 514-678-9870 Inscrire adresse courriel : Compte de taxes : 802198-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, situé au 15521 à 15523, rue Notre Dame Est et je consens à aménager ma propriété de façon à permettre le passage à pied à des fins de sécurité uniquement. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

15 février 2016

Service de la gestion et de la planification immobilière

Montréal

Direction de l'évaluation et courtage immobilier / sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE ET CONSENTEMENT À UN DROIT DE PASSAGE UNIQUEMENT POUR LES IMMEUBLES CONSTRUITS EN CONTIGUÏTÉ

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques et une servitude de passage à pied à des fins de sécurité UNIQUEMENT.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRES	DÉCISION/CONSENTEMENT
5	✍ _____ Madame Gloria Lazo ✍ _____ Monsieur Marco Jeronimo 15527, rue Notre Dame Est Montréal (Québec) H1A 1W9 Votre n° tél. : 514-568 9268 Inscrire adresse courriel : _____ Compte de taxes : 802199-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, situé au 15527 à 15529, rue Notre Dame Est et je consens à aménager ma propriété de façon à permettre le passage à pied à des fins de sécurité uniquement. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 12-47-10
Mandat : 11-0018-S

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 874 916 du cadastre du Québec, laquelle est située au nord de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
6	Alexandre Grève Monsieur Alexandre Grève 15541, rue Notre Dame Est Montréal (Québec) H1A 1W9 Votre n° tél. : 514-791-3434 Inscrire adresse courriel : ALLSTARZ@LIVE.CA Compte de taxes : 802200-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 15541, rue Notre Dame Est. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 874 916 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

15 février 2016

AP25576

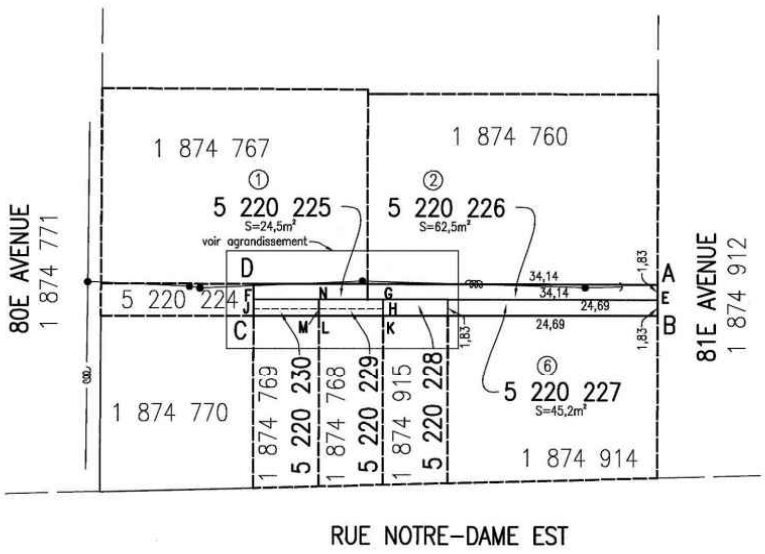

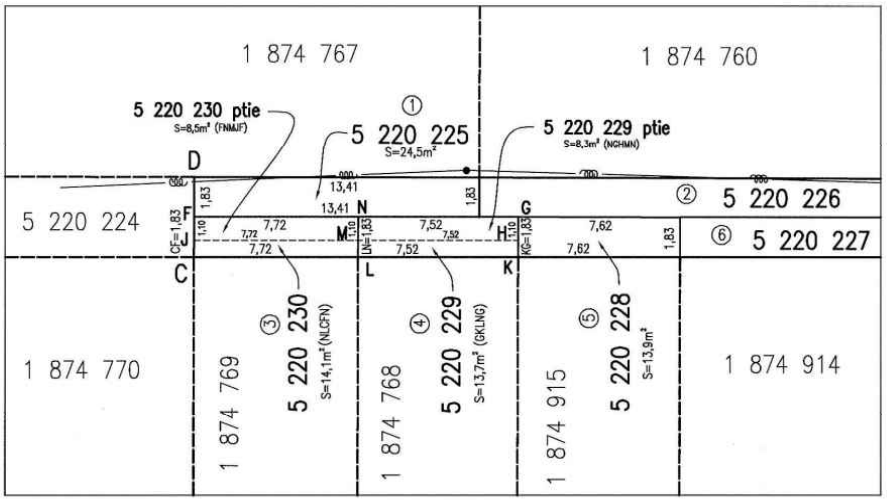

AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE 1 : 200

LÉGENDE

: fils aériens
: hauban
: poteau

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 220 225, 5 220 226, 5 220 227, 5 220 228, 5 220 229 et 5 220 230.

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de la
RUE NOTRE-DAME EST
entre la
80^{e} AVENUE et la 81^{e} AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

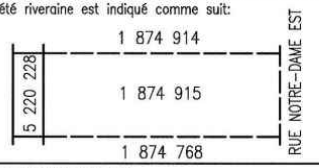

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds identifié par les lettres AEFDA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

3- Le bien-fonds identifié par les lettres FGHJF devra être grevé d'une servitude de passage.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 14 novembre 2016

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER a.s.
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1739 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H11-005-6102 (31H11-010-3101) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Michel Lemieux a.s.

DOSSIER Nº 21263 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies – Pointe-Aux-Trembles

PLAN Nº N-98 POINTE-AUX-TREMBLES

21263D.DWG

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	LES LOTS 5 220 225, 5 220 226, 5 220 227, 5 220 228, 5 220 229 ET 5 220 230
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL

Ce bien-fonds, situé au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e avenue et la 81e avenue, est identifié par les lettres ABCDA sur le plan N-98 Pointe-aux-Trembles préparé par l'arpenteure-géomètre soussignée en date du 14 novembre 2016.

Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (5 220 225), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie vingt-quatre mètres carrés et cinq dixièmes (24,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

/2

2.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (5 220 226), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie soixante-deux mètres carrés et cinq dixièmes (62,5 m²).

Ce lot devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

3.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE (5 220 230 (NLCFN)), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie quatorze mètres carrés et un dixième (14,1 m²).

Une partie de ce lot devra être grevé d'une servitude de passage, décrite comme suit :

Une partie du lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE (5 220 230 ptie (FNMJF)), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 220 229;
- Vers le sud-est, par la partie restante du lot 5 220 230;

/3

- Vers le sud-ouest, par le lot 5 220 224;
- Vers le nord-ouest, par le lot 5 220 225;

MESURANT :

- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et dix centièmes (1,10 m);
- Vers le sud-est et le nord-ouest, sept mètres et soixante-douze centièmes (7,72 m);

contenant en superficie huit mètres carrés et cinq dixièmes (8,5 m²).

4.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF (5 220 229 (GKLNG)), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie treize mètres carrés et sept dixièmes (13,7 m²).

Une partie de ce lot devra être grevé d'une servitude de passage, décrite comme suit :

Une partie du lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF (5 220 229 ptie (NGHMN)), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/4

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est, par le lot 5 220 228;
- Vers le sud-est, par la partie restante du lot 5 220 229;
- Vers le sud-ouest, par le lot 5 220 230;
- Vers le nord-ouest, par les lots 5 220 225 et 5 220 226;

MESURANT :

- Vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre et dix centièmes (1,10 m);
- Vers le sud-est et le nord-ouest, sept mètres et cinquante-deux centièmes (7,52 m);

contenant en superficie huit mètres carrés et trois dixièmes (8,3 m²).

5.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (5 220 228), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

contenant en superficie treize mètres carrés et neuf dixièmes (13,9 m²).

6.- Le lot CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (5 220 227), dudit cadastre :

de figure rectangulaire;

/5

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le quatorzième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize sous le numéro 1739 de mes minutes au dossier 21263 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

/cc

Dossier : 21263

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée du lot 1 874 916 du cadastre du Québec,
située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue
DOSSIER : 12-47-10 N° mandat : 11-0018-S

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Christian Dupré 507, 80e Avenue Montréal (Québec) H1A 2L7	1 874 767	5 220 225	24.5	804255-00	507, 80e Avenue	13.41	**OUI**
2	Monsieur Stéphane Beauchamp Monsieur Daniel Brisson 14180, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1A 1V1	1 874 760	5 220 226	62.5	804285-50	512, 81e Avenue	34.14	**OUI**
3	Monsieur Christian Richer 525, 80e Avenue Montréal (Québec) H1A 2L7	1 874 769	5 902 530	14.1	802197-00	15515 à 15519, rue Notre Dame Est	7.72	**OUI**
4	Monsieur Philippe Desjardins 12175, rue Parent, app. 1 Montréal (Québec) H1B 2M2	1 874 768	5 220 229	13.7	802198-00	15521 à 15523, rue Notre Dame Est	7.52	**OUI**
5	Madame Gloria Lazo Monsieur Marco Jeronimo 15527, rue Notre Dame Est Montréal (Québec) H1A 1W9	1 874 915	5 220 228	13.9	802199-00	15527 à 15529, rue Notre Dame Est	7.62	**OUI**
6	Monsieur Alexandre Grève 15541, rue Notre Dame Est Montréal (Québec) H1A 1W9	1 874 914	5 220 227	45.2	802200-00	15541, rue Notre Dame Est	24.69	**OUI**
				173.9			95.1	

Nombre total de propriétaires:	**6**
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	**4**

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 11 avril 2017

Total des votes favorables obtenus (100,0 %)	**6**

Total mesure en front	**95.1 m**
Front requis 66.6%	**63.34 m**
Dimension du front obtenu	**95.10 m**
Superficie totale à transférer	**173.90 m²**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1173496002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 12-047-010-00

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 17-001116

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-04

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
04 OCT. 2017
ET CHEF
Services juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA RUE NOTRE-DAME EST ENTRE LA 80e AVENUE ET LA 81e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201 , le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. Une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est entre la 80e Avenue et la 81e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 5 220 225, 5 220 226, 5 220 227, 5 220 228, 5 220 229 et 5 220 230, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 874 767, 1 874 760, 1 874 914, 1 874 915, 1 874 768 et 1 874 769, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan N-98 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 14 novembre 2016, sous le numéro 1 739 de ses minutes (dossier : 21 263), dont copie est jointe en Annexe.

4. Une partie de l'emprise de cette ruelle, composée des lots 5 220 225 et 5 220 226 et délimitée par les lettres AEFDA sur le plan N-98 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Afin de respecter en tout temps la réglementation provinciale et municipale en matière de sécurité incendie, et, plus particulièrement, afin que chacun des lots riverains ci-dessus mentionnés à l'article 2 demeure conforme à la réglementation provinciale et municipale, quant à ses issues de secours, une partie de la ruelle, composée des lots 5 220 229 Ptie et 5 220 230 Ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres FGHJF sur ledit plan N-98 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée, à titre de fonds servant, d'une servitude réelle, perpétuelle de passage uniquement à pied en cas d'urgence en faveur des lots 5 220 228 et 5 220 229 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre de fonds dominant, lequel passage doit être laissé libre de toute construction ou autre obstacle empêchant d'accéder à la voie publique à partir de ces lots. Néanmoins, l'installation d'une clôture est permise à la condition qu'une porte d'une largeur minimale de 760 millimètres y soit ajoutée dans l'assiette de la servitude et que celle-ci n'empêche pas l'accès à la voie publique en cas d'urgence. Compte tenu de ce qui précède, il est interdit de mettre un cadenas sur la porte de la clôture. Si cette porte est tenue barrée contre l'intrusion, il doit être possible de sortir de la cour et d'accéder à la voie publique sans l'utilisation d'une clé ou d'un instrument quelconque.

La Ville établit cette servitude par destination du propriétaire, ayant acquis cette ruelle aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 265 452.

La présente servitude est rendue nécessaire au maintien de la conformité des bâtiments construits sur les lots ci-dessus mentionnés à l'article 2, à la suite du transfert aux propriétaires riverains de toute partie de la ruelle située à l'arrière de ces bâtiments.

La présente servitude ne pourra être rachetée avant trente (30) ans.

6. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telles servitudes d'utilités publiques et de passage en cas d'urgence est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de ces servitudes ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire du fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN N-98 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 14 novembre 2016, sous le numéro 1 739 de ses minutes (dossier : 21 263)

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

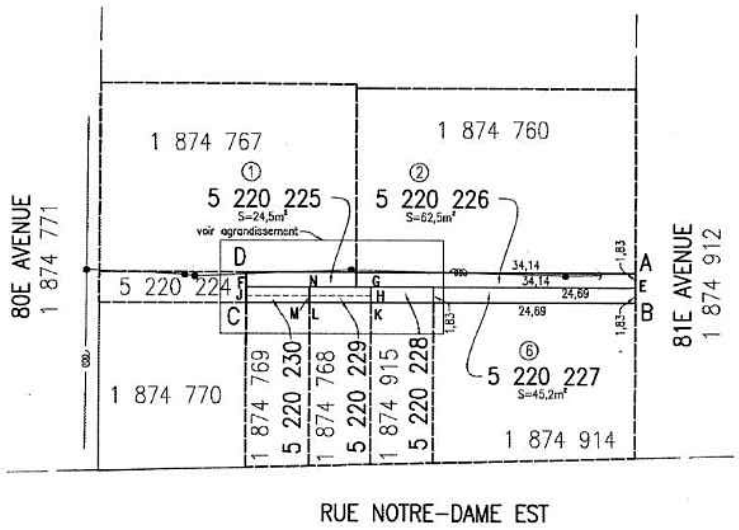

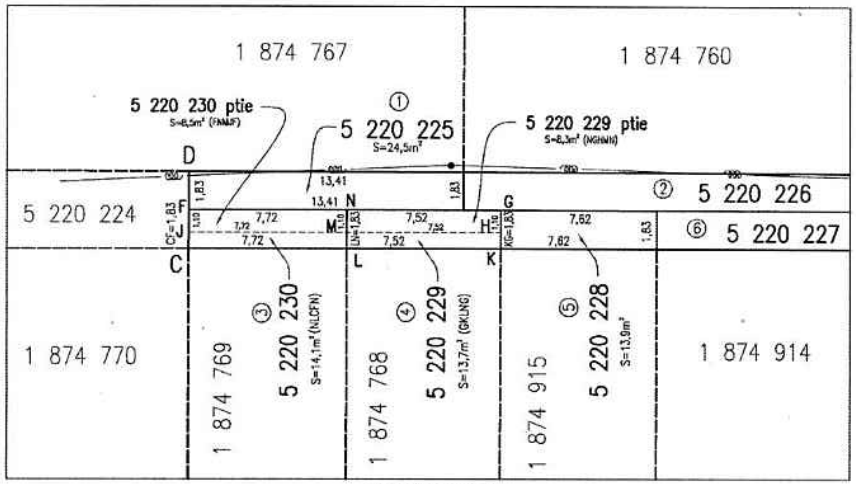

AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE 1 : 200

LÉGENDE
: fils aériens
: hauban
: poteau

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500
0 5 mètres
Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 220 225, 5 220 226, 5 220 227, 5 220 228, 5 220 229 et 5 220 230.

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de la
RUE NOTRE-DAME EST
entre la
80e AVENUE et la 81e AVENUE

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

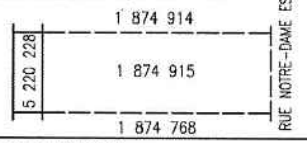

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds identifié par les lettres AEFDA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

3- Le bien-fonds identifié par les lettres FGHJF devra être grevé d'une servitude de passage.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 14 novembre 2016

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1739 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H11-005-6102 (31H11-010-3101) Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: _____

DOSSIER Nº 21263 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies – Pointe-Aux-Trembles

PLAN Nº N-98 POINTE-AUX-TREMBLES

21263D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.09

2017/12/11 13:00

(1)

Dossier # : 1173496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3161-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 957 649 à 5 957 662 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA et GHJKG sur le plan F -5 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 5 avril 2017, sous le numéro 1779 de ses minutes, no de dossier 21997.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-17 09:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1173496003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3161-02

CONTENU

CONTEXTE

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 $. De ce fait, cinq (5) riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de quatorze (14) propriétaires. Aujourd'hui, certains de ces quatorze riverains qui sont maintenant enclavés, désirent régulariser cette situation. Ainsi, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour entamer les démarches nécessaires.

Une pétition a été transmise aux quatorze (14) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les quatorze (14) propriétaires, neuf (9) ont répondu favorablement à l'acquisition de leur partie de ruelle et cinq (5) ont refusé. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan d'acquisition à 1 $ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan F-5 Montréal-Nord ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

À titre informatif, la Ville de Montréal étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal-Nord est propriétaire aux termes de l'acte suivant :

· Jugement pour reconnaissance judiciaire du droit de propriété rendu par l'honorable juge Harry Batshaw, le 14 mai 1954, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 071 257.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 957 649 à 5 957 662 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie identifiée par les lettres ABFEA, tel qu'indiqué au plan F-5 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 5 avril 2017, sous le numéro 1779 de ses minutes, no de dossier 21997.

JUSTIFICATION

La présente cession est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

· La Ville percevra des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.

· Cette transaction permettra de régulariser l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - Résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans contrepartie financière, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'assurer la pérennité de leur milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, -

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 25 mai 2017
Sylvie BLAIS, 24 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-16
Linda BERTRAND Chargée de soutien technique en immobilier	Denis SAUVÉ Chef de division
Tél : 514 872-8186 **Télécop. :** 514 872-8350	**Tél :** 514 872-2125 **Télécop. :** 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières et de la sécurité	Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI
Tél : 514 868-3844	**Tél :** 514 872-1049

Approuvé le : 2017-10-16

Approuvé le : 2017-10-17

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéro de dossier : 1173496003 / Mandat n^{o} 15-0079-T

Description de la transaction : Règlement de fermeture comme ruelle et transfert aux propriétaires riverains.

- Endroit : Ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constituée des lots 5 957 649 à 5 957 662 inclusivement, tous du cadastre du Québec.
- Superficie transférée : 568,3 m^2
- Zonage : Industriel - commercial
- Particularité : Ruelle non ouverte, enclavée et occupée par les propriétaires riverains. Ces lots de ruelle ne sont pas essentiels à l'accessibilité des bâtiments riverains et ont été jugés non requis par les services municipaux concernés et par l'Arrondissement.

Type de transaction : Règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert

Acquéreurs :

Quatorze (14) propriétaires riverains (voir tableau de compilation)

Prix de cession : Sans contrepartie

Juste valeur marchande : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas - domaine public

Valeur municipale : Ruelle - aucune inscription au rôle foncier

Raison du prix de vente : Suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Linda Bertrand	Téléphone : 2-8186	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

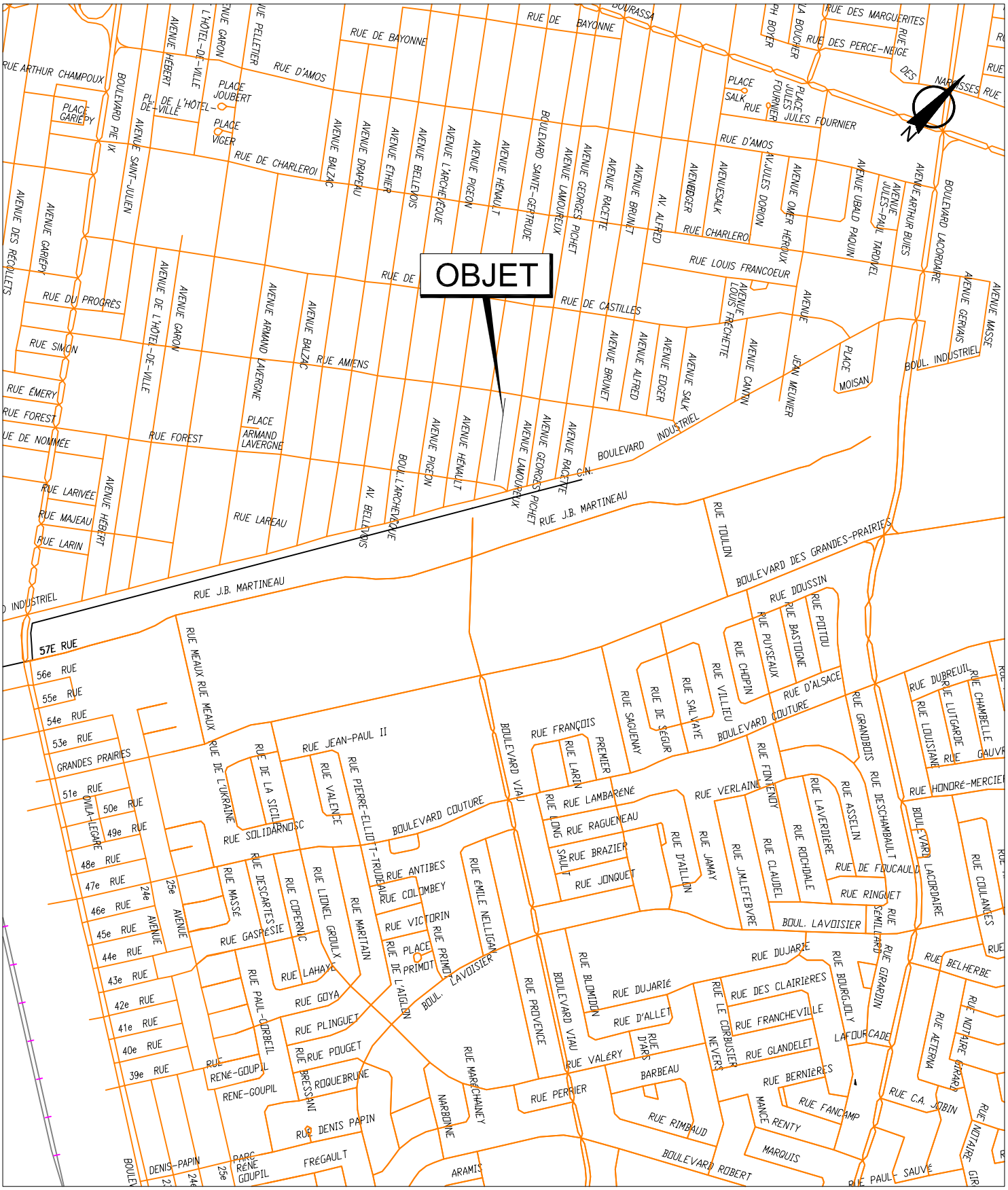

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-3161-02
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 15-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-3161-02
Dessinateur : CL
Échelle : 1:700
Date : 15-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

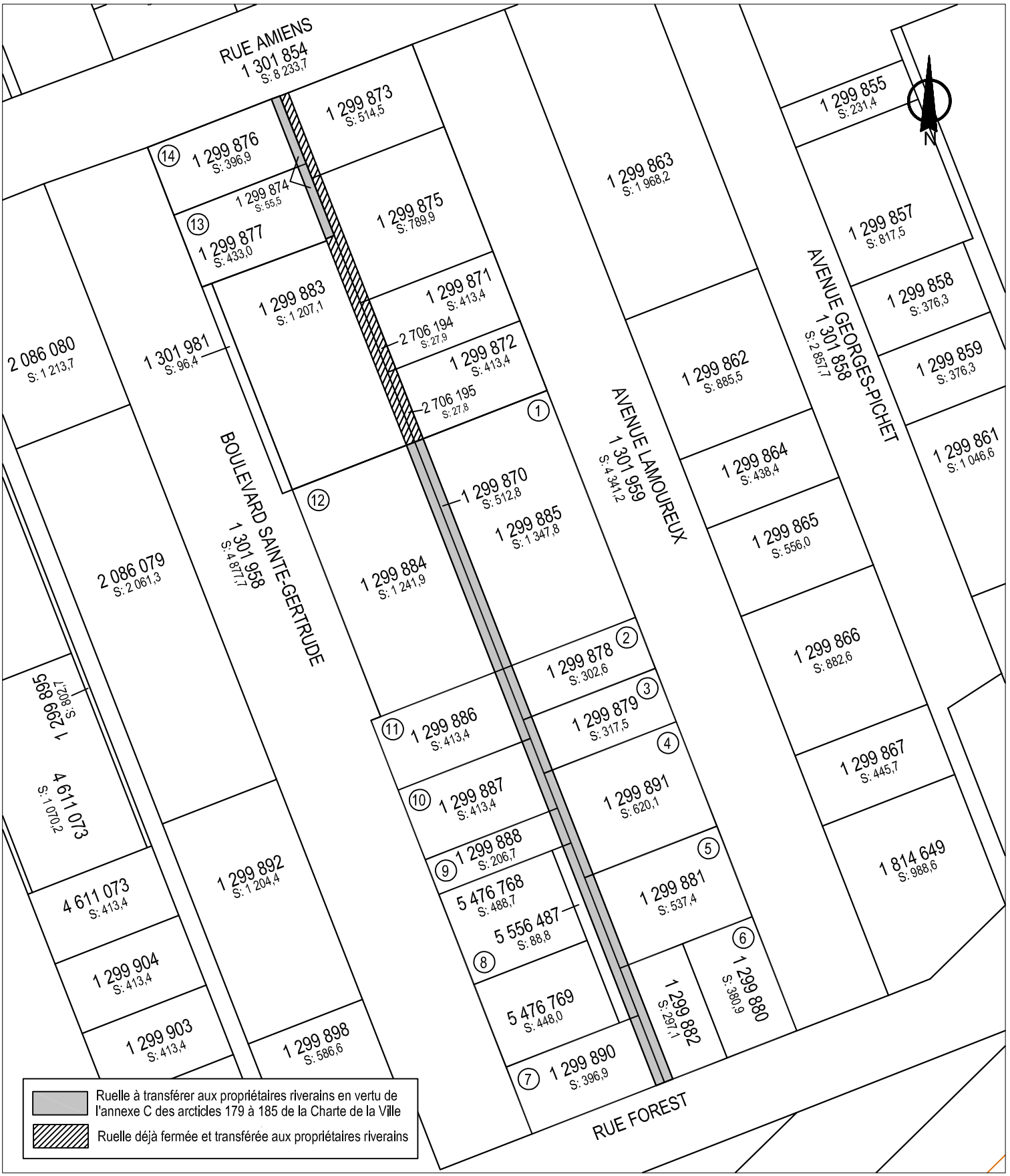

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord

Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-3161-02
Dessinateur : CL
Échelle : 1:700
Date : 15-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Montréal-Nord
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-3161-02
Dessinateur : CL
Échelle : -
Date : 15-04-15

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

AP25640

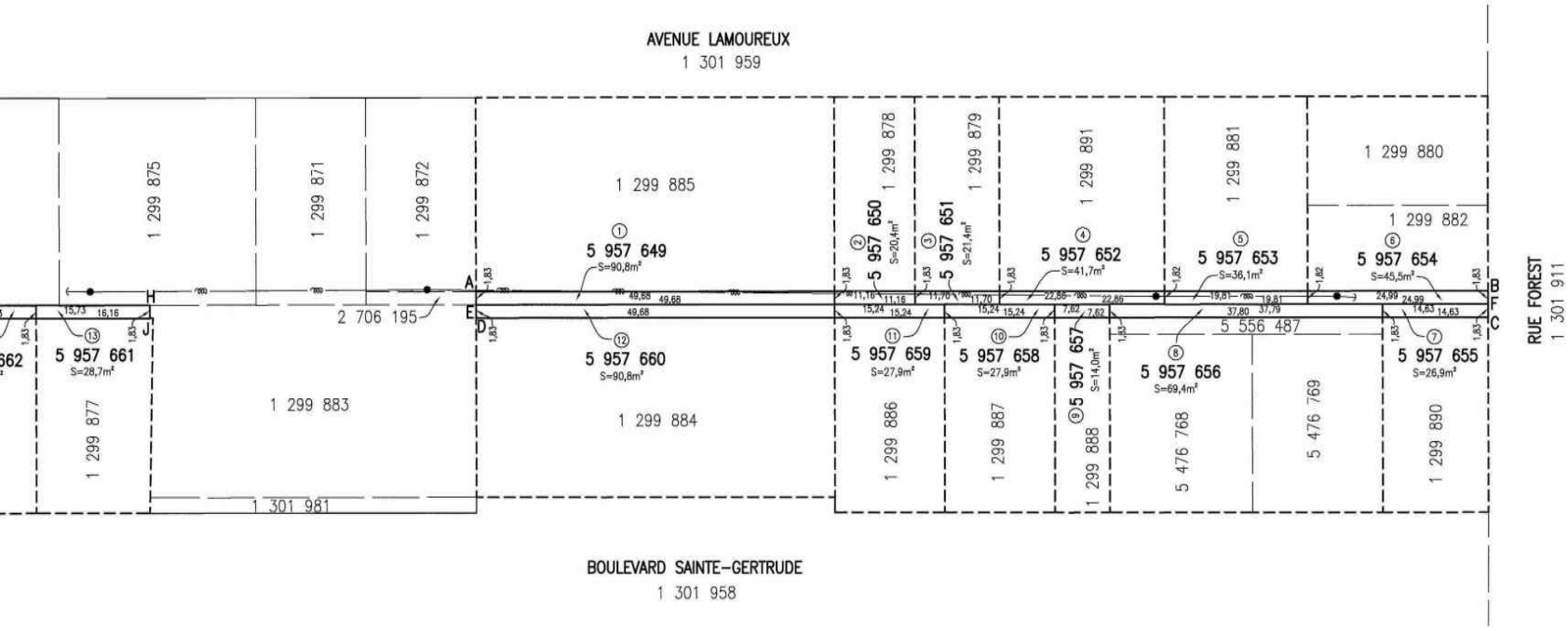

LÉGENDE
- : poteau
- : haubon
- : fils aérien

11/31

code du microfilm

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 957 649, 5 957 650, 5 957 651
5 957 652, 5 957 653, 5 957 654, 5 957
5 957 656, 5 957 657, 5 957 658, 5 957
5 957 660, 5 957 661 et 5 957 662

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-ouest de la
RUE FOREST
entre le
BOULEVARD SAINTE-GERTRUDE et L'AVENUE LA

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une rue propriété riveraine est indiqué comme suit:

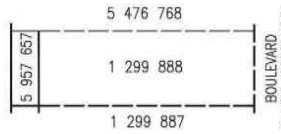

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVE
en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C
Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:
1- Les lettres ABCDA et GHJKG délimitent le liséré indiquant le tran
2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABFEA (articles 1, 2, 3, 4,
grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de di

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées,
écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 5 avril 2017

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER a.s.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFOR
Montréal, le
Arpenteur(

Minute Nº 1779 , Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-3061, 31H12-005-3161
(31H12-010-1531, 31H12-010-1631)

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 21997 (Greffe commun des arpenteurs(es

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et de

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Montréal-Nord

PLAN Nº F-5 MONTRÉAL-NORD

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS

Ruelle constituée des lots 5 957 649 à 5 957 662 du cadastre du Québec, située au nord-ouest de la rue Forest entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

DOSSIER : DOSSIER : 31H12-005-3161-02 N° mandat : 15-0079-T

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie(s) Acquise(s)	Rôle Foncier	Frontage	Signatures conformes
1	Madame Angèle Bouchard 312, rue Girouard Oka (Québec)	10580 à 10590, avenue Lamoureux	1 299 885	5 957 649	90,8 m^2	020754-73	49,68 m	NON
2	Monsieur Stéphane Drapeau Drapeau S. Transport inc. 10574, avenue Lamoureux	10574, avenue Lamoureux	1 299 878	5 957 650	20,4 m^2	050257-49	11,16 m	OUI
3	Monsieur Stéphane Drapeau Drapeau S. Transport inc. 10574, avenue Lamoureux	Terrain vacant	1 299 879	5 957 651	21,4 m^2	050257-49	11,7 m	OUI
4	Monsieur Mario Campagnolo 9205-2331 Québec inc. 10540, avenue Lamoureux	10540 à 10542, avenue Lamoureux	1 299 891	5 957 652	41,7 m^2	020754-61	22,86 m	OUI
5	Madame Louise Barrette Monsieur Jacques Veilleux 230, montée Gagnon, RR1 Sainte-Marguerite-Estérel	10530 à 10534, avenue Lamoureux	1 299 881	5 957 653	36,1 m^2	020754-55	19,81 m	OUI
6	Monsieur Wahid Mansouri 9231-6801 Québec inc. 5007, rue Forest	5001 à 5007, rue Forest	1 299 882	5 957 654	45,5 m^2	021630-95	24,99 m	OUI
7	Monsieur Wahid Mansouri 9231-6801 Québec inc. 5007, rue Forest Montréal-Nord (Québec)	Terrain vacant	1 299 890	5 957 655	26,9 m^2	020750-52	14,63 m	OUI
8	Monsieur Calogero Caruso 10525A, boulevard Sainte Gertrude	10525A et 10525, boulevard Sainte-Gertrude	5 556 487 5 476 768 5 476 769	5 957 656	69,4 m^2	052386-53 052386-54	37,8 m	OUI
9	Monsieur André Robillard Gestion JPAR inc. Rue CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec)	10601, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 888	5 957 657	14,0 m^2	050157-41	7,62 m	NON
10	Monsieur André Robillard Gestion JPAR inc. Rue CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec)	10601, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 887	5 957 658	27,9 m^2	050157-41	15,24 m	NON
11	Monsieur André Robillard Gestion JPAR inc. Rue CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec)	10601, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 886	5 957 659	27,9 m^2	050157-41	15,24 m	NON
12	Monsieur André Robillard	10601, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 884	5 957 660	90,8 m^2	050157-41	49,68 m	NON

N°	Nom et adresse des propriétaires	Adresse de la Propriété	Cadastre de la Propriété	Propriété transférée N° de lot(s)	Superficie(s) Acquise(s)	Rôle Foncier	Frontage	Signatures conformes
	Gestion JPAR inc. Rue CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec)							
13	Monsieur Mauro Santangelo 9046-9305 Québec inc. 10627, boulevard Sainte-Gertrude	10625, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 877	5 957 661	28,7 m^2	020750-82	16,16 m	OUI
14	Monsieur Mauro Santangelo 9046-9305 Québec inc. 10627, boulevard Sainte-Gertrude	10627, boulevard Sainte-Gertrude	1 299 876	5 957 662	26,8 m^2	020750-85	14,63 m	OUI
Superficie totale à transférer aux 14 propriétaires riverains :					**568,3 m^2**			
15		10644, avenue Lamoureux	1 299 873	35-799 ptie	Déjà transféré - Acte no 3 159 206		17,77 m	OUI
16		10638-40, avenue Lamoureux	1 299 875	35-799 ptie	Déjà transféré - Acte no 3 159 207		27,28 m	OUI
17		10622, avenue Lamoureux	1 299 871	35-799 ptie	Déjà transféré - Acte no 3 192 185		15,24 m	OUI
18		10620, avenue Lamoureux	1 299 872	35-799 ptie	Déjà transféré - Acte no 3 192 185		15,24 m	OUI
19		10615-17, boul. Sainte-Gertrude	1 299 883	35-799 ptie	Déjà transféré - Acte no 3 146 416		45,20 m	OUI

Nombre total de propriétaires : 19
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) : 13
Nombre de signatures conformes obtenues : (73,7 %) : 14

Frontage total sur la ruelle : 431,93 mètres linéaires
Frontage minimum requis (66,6 %) : 287.67 mètres linéaires
Frontage sur ruelle obtenu : (68,2 %) : 294.47 mètres linéaires

La dernière compilation des noms des propriétaires apparaissant sur ce tableau a été effectuée le 29 octobre 2015.

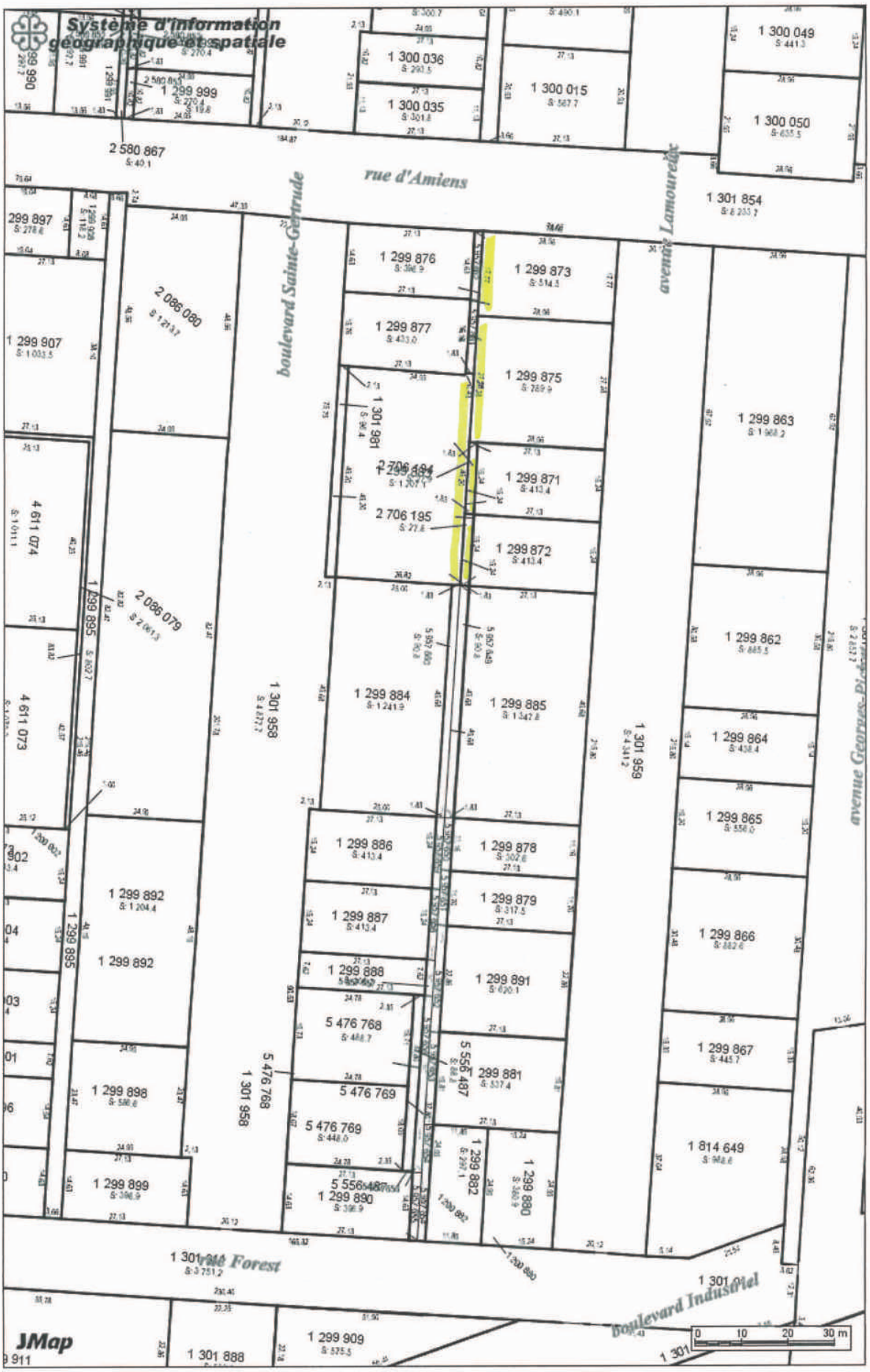

Ventes à 1 $

Date: 17-05-15 14:14

Producteur: BERTRAND, LINDA

Échelle 1:940

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
1	☒ Madame Angèle Bouchard 312, rue Girouard Oka (Québec) J0N 1E0 Votre n° tél. : 514-898-5638 Inscrire adresse courriel : angele_bouchard@mac.com Compte de taxes : 020754-73	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 10580 au 10590, avenue Lamoureux. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Stéphane Drapeau Monsieur Stéphane Drapeau pour Drapeau S. Transport inc. 10574, avenue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5L3 Votre n° tél. : 326-2141 Inscrire adresse courriel : drapeautransport@hotmail.com Compte de taxes : 050257-49	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10574, avenue Lamoureux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. DRAPEAU S TRANSPORT INC 10,674 LAMOUREUX MONTRÉAL-NORD, QC H1G 5L3 TÉL.: 326-2141 592-6572 **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions Immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Monsieur Stéphane Drapeau pour Drapeau S. Transport inc. 10574, avenue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5L3 Votre n° tél. : 514-326-2141 Inscrire adresse courriel : drapeau.transport@hotmail.com Compte de taxes : 050257-49	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10574, avenue Lamoureux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. DRAPEAU S TRANSPORT INC 10,574 LAMOUREUX MONTRÉAL-NORD, QC H1G 5L3 TÉL.: 326-2141 592-6572 **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**
25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Monsieur Mario Campagnolo pour 9205-2331 Québec inc. 10540, avenue Lamoureux Montréal-Nord (Québec) H1G 5L3 Votre n° tél. : 514 881 8678 Inscrire adresse courriel : m.campagnolo@sympatico.ca Compte de taxes : 020754-61	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 10540 au 10542, avenue Lamoureux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

30 septembre 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5 Anne Louise Barrette Madame Louise Barrette Jacques Veilleux Monsieur Jacques Veilleux 230, montée Gagnon, RR1 Sainte-Marguerite-Estérel (Québec) J0T 1L0 Votre n° tél. (514) 386-7356 Inscrire adresse courriel : jveilleux@jveilleux.com Compte de taxes : 020754-55	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 10530 au 10534, avenue Lamoureux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
6	Monsieur Wahid Mansouri pour 9231-6801 Québec inc. 5007, rue Forest Montréal-Nord (Québec) H1G 3G9 Votre n° tél. : (514) 998-9809 (514) 825-3334 Inscrire adresse courriel : mkamakalli@videotron.ca Const_inter@videotron.ca Compte de taxes : 021630-95	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, du 5001 au 5007, rue Forest. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
7	✍ Wahid Monsieur Wahid Mansouri pour 9231-6801 Québec inc. 5007, rue Forest Montréal-Nord (Québec) H1G 3G9 Votre n° tél. : (514) 998-9809 (514) 825-3334 Inscrire adresse courriel : mkaraKalli@videotron.ca Const_inter@videotron.ca Compte de taxes : 020750-52	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, connu et désigné comme étant le lot 1 299 890 du cadastre du Québec. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
8	Lina Augello Madame Lina Augello Monsieur Calogero Caruso étant les deux (2) seuls administrateurs du syndicat. 10525A, boulevard Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5N5 Votre n° tél. : 514-561-6785 Inscrire adresse courriel : LINA@ALUMINIUMCARUSO.COM.	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain connu et désigné comme étant le lot 5 556 487 (partie commune) du cadastre du Québec adjacent à mon immeuble sis aux 10525A-10525, boulevard Sainte-Gertrude. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. Comptes de taxes : 052386-53 et 052386-54 **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9	☒ André Robillard Monsieur André Robillard pour Gestion JPAR inc. CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec) H1H 5L2 Votre n° tél. : 514-591-6637 Inscrire adresse courriel : GestionJPAR@Hotmail.ca Compte de taxes : 050157-41	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10601, boulevard Sainte-Gertrude. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

30 septembre 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
10	☒ André Robillard Monsieur André Robillard pour Gestion JPAR inc. CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec) H1H 5L2 Votre n° tél. : 514 5916637 Inscrire adresse courriel : Gestion JPAR@Hotmail.ca Compte de taxes : 050157-41	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10601, boulevard Sainte-Gertrude. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

30 septembre 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
11	André Robillard Monsieur André Robillard pour Gestion JPAR inc. CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec) H1H 5L2 Votre n° tél. : 514 591 6637 Inscrire adresse courriel : GestionJPAR@Hotmail.ca Compte de taxes : 050157-41	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10601, boulevard Sainte-Gertrude. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

30 septembre 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
12	André Robillard Monsieur André Robillard pour Gestion JPAR inc. CP 144 Succ. Montréal-Nord Montréal-Nord (Québec) H1H 5L2 Votre n° tél. : 514 591 6637 Inscrire adresse courriel : Gestion JPAR@hotmail.ca Compte de taxes : 050157-41	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10601, boulevard Sainte-Gertrude. ☒ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
13	X Mauro Santangelo Monsieur Mauro Santangelo pour 9046-9305 Québec inc. 10627, boulevard Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5N5 Votre n° tél. : 514-384707 (B) 514 - 758-6467 (C) Inscrire adresse courriel : AUTOCOUNTECH@GMAIL.COM Compte de taxes : 020750-82	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10625, boulevard Sainte-Gertrude. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilière
Section transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-3161-02
Mandat : 15-0079-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 299 870 et 1 299 874 du cadastre du Québec, laquelle est située dans le quadrilatère formé de la rue d'Amiens, l'avenue Lamoureux, la rue Forest et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement Montréal-Nord telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
14	X Monsieur Mauro Santangelo pour 9046-9305 Québec inc. 10627, boulevard Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5N5 Votre n° tél. : (B) 514-329-4707 (C) 514 758-6967 Inscrire adresse courriel : Auto Countech@gmail.com Compte de taxes : 020750-85	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 10627, boulevard Sainte-Gertrude. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

25 août 2015

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1173496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-3161-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Règlement de fermeture de ruelle et transfert aux riverains - version finale (2).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Pier ROY
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-12

Marie-Pier ROY
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Services des affaires juridiques - Droit contractuel

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
17-

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA RUE FOREST ENTRE LE BOULEVARD SAINTE-GERTRUDE ET L'AVENUE LAMOUREUX, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

À la séance du 2017, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, formée des lots 5 957 649, 5 957 650, 5 957 651, 5 957 652, 5 957 653, 5 957 654, 5 957 655, 5 957 656, 5 957 657, 5 957 658, 5 957 659, 5 957 660, 5 957 661 et 5 957 662, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 299 885, 1 299 878, 1 299 879, 1 299 891, 1 299 881, 1 299 882, 1 299 890, 5 556 487, 1 299 888, 1 299 887, 1 299 886, 1 299 884, 1 299 877 et 1 299 876 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan numéro F-5 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 avril 2017, sous le numéro 1 779 de ses minutes (dossier 21 997).

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. L'emprise de cette ruelle, composée des lots 5 957 649, 5 957 650, 5 957 651, 5 957 652, 5 957 653 et 5 957 654 délimitée par les lettres ABFEA montrés au plan F-5 Montréal-Nord, est grevée d'une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN NUMÉRO F-5 MONTRÉAL-NORD PRÉPARÉ PAR SYLVIE GAUTHIER, ARPENTEURE-GÉOMÈTRE, LE 5 AVRIL 2017, SOUS LE NUMÉRO 1 779 DE SES MINUTES, DOSSIER 21 997.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2017.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.10

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174501009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier. N/Réf. : 31H12-005-2559-02

Il est recommandé :
d'adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, visant la ruelle constituée des lots 5 988 926, 5 988 927, 5 988 928 et 5 988 929 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan C-105 Sault-au-Récollet, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le numéro 1738 de ses minutes, dossier 22186.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-02 14:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174501009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier. N/Réf. : 31H12-005-2559-02

CONTENU

CONTEXTE

Action requise pour permettre la fermeture de quatre (4) lots identifiés par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.
Au moins les deux tiers en nombre des propriétaires riverains, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle sont favorables (se référer aux formulaires de pétition en pièces jointes).

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de cette ruelle, anciennement connus sous le numéro 1 744 889 du cadastre du Québec, en vertu d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 16 mars 2001, sous le numéro 5 236 453.

À noter que préalablement au transfert de la ruelle, le luminaire appartenant à la Ville, installé sur le poteau de distribution d'énergie devait être enlevé n'étant plus requis. Il fut donc retiré en septembre dernier. Par ailleurs, une servitude d'utilités publiques sera créée en faveur de la Ville pour protéger le réseau de distribution d'énergie et de télécommunication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, visant la ruelle constituée des lots 5 988 926 à 5 988 929 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA, sur le plan C-105 Sault-au-Récollet,

préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 14 novembre 2016, sous le numéro 1738 de ses minutes, dossier 22186.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle à usage privé.

· Une servitude d'utilités publiques sera créée pour protéger le réseau de Bell Canada et de Hydro-Québec.

· La Ville sera dégagée de toute responsabilité civile et d'entretien.

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 octobre 2017
Michel L LAPIERRE, 11 octobre 2017
Richard C GAGNON, 11 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-10

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514 868-3844
Approuvé le : 2017-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-11-01

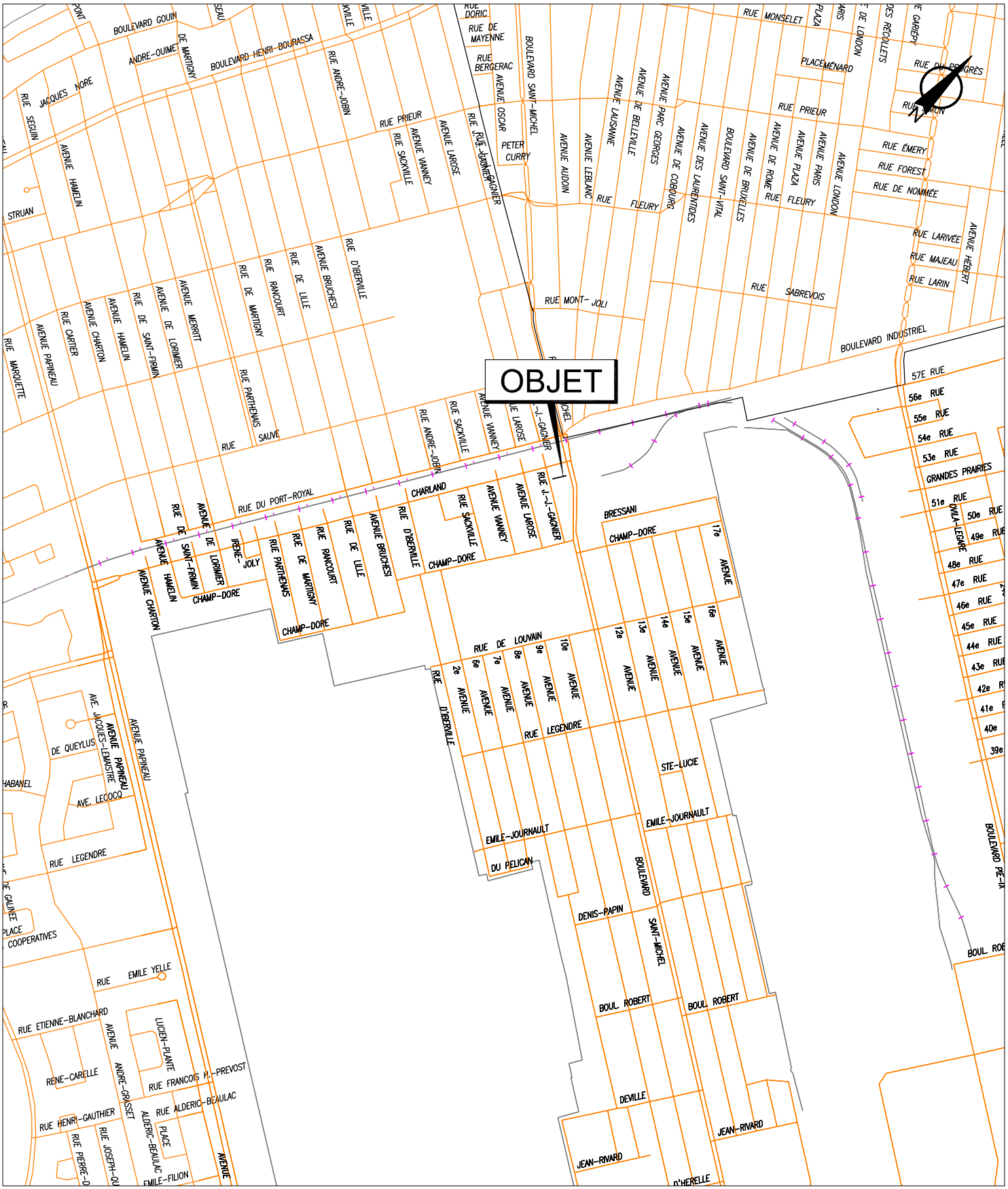

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

Plan A : plan de localisation
Dossier : 31H12-005-2559-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 27-04-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

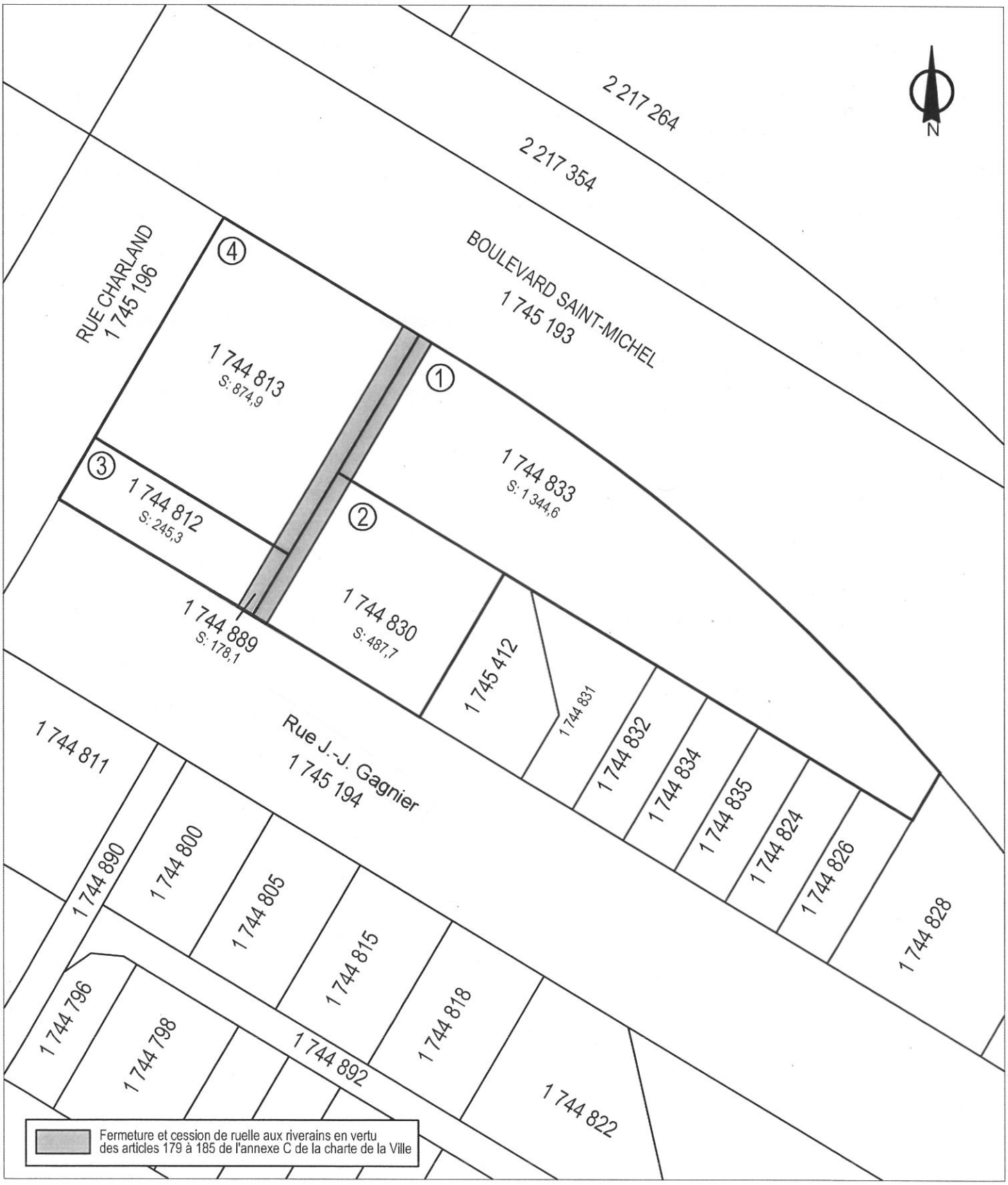

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Plan C : plan de cadastre
Dossier : 31H12-005-2559-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 27-04-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

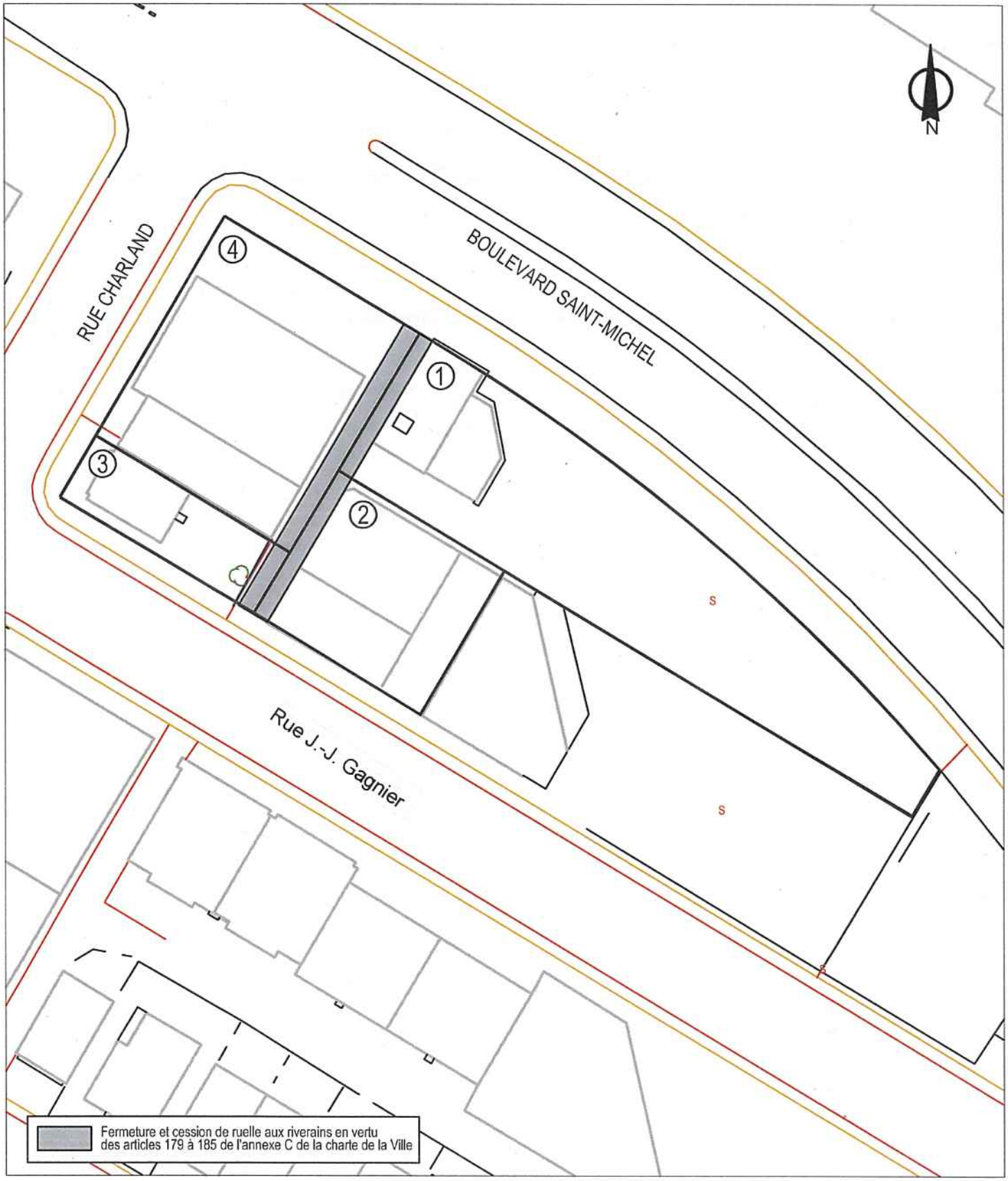

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Plan B : plan de l'utilisation du sol
Dossier : 31H12-005-2559-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 27-04-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H12-005-2559-02
Production : CL
Échelle : -
Date : 28-04-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.

AP25574

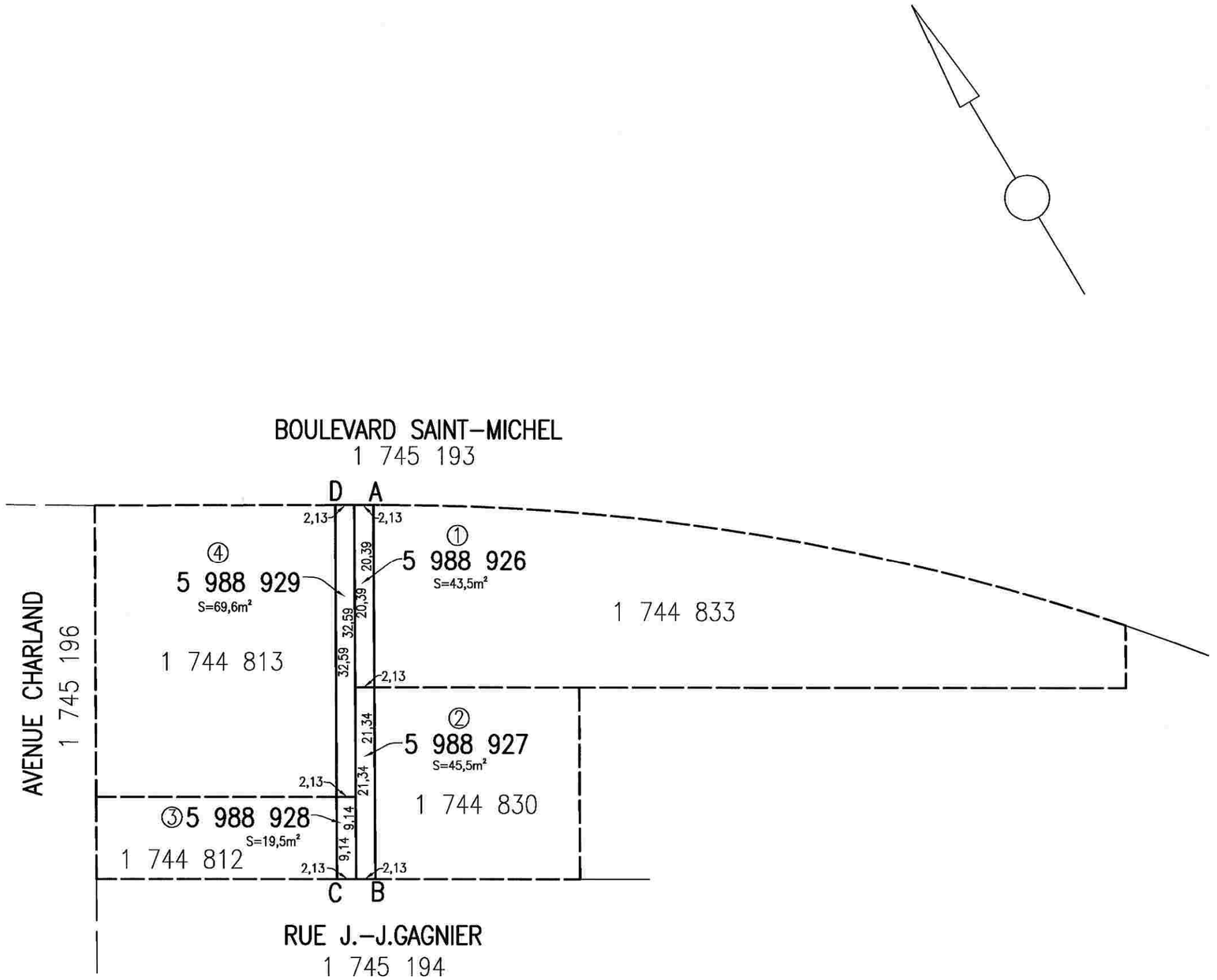

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 988 926, 5 988 927, 5 988 928 et 5 988 929

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de
L'AVENUE CHARLAND
entre le
BOULEVARD SAINT-MICHEL et LA RUE J.-J.GAGNIER

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

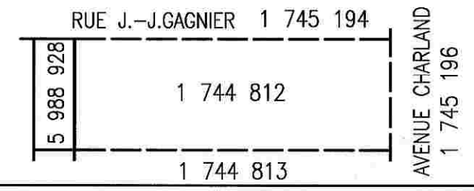

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABCDA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 14 novembre 2016

Préparé par: Sylvie Gauthier a.-g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1738 Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2459, 31H12-005-2559
(31H12-010-1230, 31H12-010-1330)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Michel Lamothe a.-g.

DOSSIER Nº 22186 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Lafrance

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº C-105 SAULT-AU-RÉCOLLET

22186D.DWG

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 261 096, 1 261 101 et 1 261 409 du cadastre du Québec, et située
Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland
DOSSIER : 31h12-005-2559-02 MANDAT : 15-0190-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 0 5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600 Montréal, H1S 3G2	1 744 833	5 988 926	43,5	710016-25	9474, boulevard Saint-Michel Montréal, H1S 3G2	20,39	**OUI**
2	Monsieur Jean-Paul Lessard 0 9455, rue J.-J.-Gagnier Montréal, H1Z 3C8	1 744 830	5 988 927	45,5	710023-50	9455, rue J.-J.-Gagnier Montréal, H1Z 3C8	21,34	**Aucune**
3	Madame Marie Girard 0 2904 à 2906, avenue Charland Montréal, H1Z 1E3	1 744 812	5 988 928	19,5	714033-00	2904 à 2906, avenue Charland Montréal, H1Z 1E3	9,14	**OUI**
4	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 0 2924A, avenue Charland Montréal, H1S 3G2	1 744 813	5 988 928	19,5	714031-00	2924A, avenue Charland Montréal, H1S 3G2	35,29	**OUI**
				128			86,16	

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 261 096, 1 261 101 et 1 261 409 du cadastre du Québec, et située
Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland
DOSSIER : 31h12-005-2559-02 MANDAT : 15-0190-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote

Nombre total de propriétaires:	4
Nombre minimum de signatures	3

Total des votes favorables	3
Total mesure en front	86,16 m
Front requis 66.6%	57,38 m
Dimension du front obtenu	64,82 m
Superficie totale à transférer	128,00 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 20 juin 2016

No	1er nom	2e nom	Appel	Adresse propriété
1	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation		Monsieur,	9474, boulevard Saint-Michel
2	Monsieur Jean-Paul Lessard		Monsieur,	9455, rue J.-J.-Gagnier
3	Madame Marie Girard		Madame,	2904 à 2906, avenue Charland
4	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation		Monsieur,	2924A, avenue Charland

Adresse postale	Ville code postal	Lot propriété	Lot achat	Compte de taxes	No de téléphone du responsable
5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600	Montréal, H1S 3G2	1 744 833	1 744 889	710016-25	2149
9455, rue J.-J.-Gagnier	Montréal, H1Z 3C8	1 744 830	1 744 889	710023-50	2149
2904, avenue Charland	Montréal, H1Z 1E3	1 744 812	1 744 889	714033-00	2149
5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600	Montréal, H1S 3G2	1 744 813	1 744 889	714031-00	2149

Adresse courriel du responsable	No de dossier	No de mandat	Localisation de la ruelle	Arrondissement
catherinelefort	31h12-005-2559-02	15-0190-T	Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland	Villeray - St-Michel - Parc-Extension
catherinelefort	31h12-005-2559-03	15-0190-T	Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland	Villeray - St-Michel - Parc-Extension
catherinelefort	31h12-005-2559-04	15-0190-T	Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland	Villeray - St-Michel - Parc-Extension
catherinelefort	31h12-005-2559-05	15-0190-T	Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland	Villeray - St-Michel - Parc-Extension

Soussigné	Titre du professionnel	Initiales du responsable	Nom du directeur du DAUSE	Lots contigüs
la soussignée	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	M. Jocelyn Jobidon	
la soussignée	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	M. Jocelyn Jobidon	
la soussignée	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	M. Jocelyn Jobidon	
la soussignée	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	M. Jocelyn Jobidon	

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

MANDAT: 15-0190-T

Dossier : Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland

				Superficie approx. ajoutée					Valeur terrain 2014 au cpte de taxes soit 20,44 $/pi²							
#	Nom des propriétaires	Lots	N° compte de taxes	Ruelle à ½ frontage m lin.	8.56	2.135 / 4.27	Superf. en m²	10.7639 superficie ruelle en pi²	Coût approx. de plus selon évaluation 2014 valeur ajoutée	0.031926	0.003291	0.000239	0.000456	0.000468	**Total**	10.7639
1	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation	1744889	710016-25	2.14	25%	20.280	43.40	467.14	14 365.14 $	458.62 $	47.28 $	0.11 $	6.55 $	6.72 $	**519.28 $**	331.00
2	Monsieur Jean-Paul	1744889	710023-50	2.14	25%	21.340	45.67	491.56	6 576.13 $	209.95 $	21.64 $	0.12 $	3.00 $	3.08 $	**237.79 $**	144.00
3	Madame Marie Girard	1744889	714033-00	2.14	25%	9.140	19.56	210.54	9 385.09 $	299.63 $	30.89 $	0.05 $	4.28 $	4.39 $	**339.24 $**	479.82
4	Monsieur Peter Triassi,	1744889	714031-00	2.14	25%	32.740	70.06	754.16	28 644.23 $	914.50 $	94.27 $	0.18 $	13.06 $	13.41 $	**1 035.41 $**	510.00
			mètre lin.	8.56	100%	83.500	178.69	m² à inscrire sur le tableau de la compilation de la pétition pour superficie totale à transférer aux propriétaires riverains.								

4 riverains — 66.6%

0.666 les 2/3 — 55.61 mètre lin. requis

2.664 arrondi à 3 riverains

OUI: 3/4 = 89,7 % — 74.4431 — 62.160 mètres lin. de ceux qui sont favorables à la pétition

3 : ceux répondus favorables — 83.50 mètres lin. du total de la ruelle

100

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

sup en m ²	sup. en pi ²
1344.60	14473.14
1788.40	19250.16
245.30	2640.38
874.90	9417.34

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 1 261 096, 1 261 101 et 1 261 409 du cadastre du Québec, et située
Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland
DOSSIER : 31h12-005-2559-02 MANDAT : 15-0190-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 0 5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600 Montréal, H1S 3G2	1 744 833	5 988 926	43.5	710016-25	9474, boulevard Saint-Michel Montréal, H1S 3G2	20.39	**OUI**
2	Monsieur Jean-Paul Lessard 0 9455, rue J.-J.-Gagnier Montréal, H1Z 3C8	1 744 830	5 988 927	45.5	710023-50	9455, rue J.-J.-Gagnier Montréal, H1Z 3C8	21.34	**Aucune**
3	Madame Marie Girard 0 2904 à 2906, avenue Charland Montréal, H1Z 1E3	1 744 812	5 988 928	19.5	714033-00	2904 à 2906, avenue Charland Montréal, H1Z 1E3	9.14	**OUI**
4	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 0 2924A, avenue Charland Montréal, H1S 3G2	1 744 813	5 988 928	19.5	714031-00	2924A, avenue Charland Montréal, H1S 3G2	35.29	**OUI**
				128			86.16	

Nombre total de propriétaires:	4
Nombre minimum de signatures	3

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 20 juin 2016

Total des votes favorables	3
Total mesure en front	86.16 m
Front requis 66.6%	57.38 m
Dimension du front obtenu	64.82 m
Superficie totale à transférer	128.00 m²

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-2559-02
Mandat : 15-0190-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 744 889 du cadastre du Québec, laquelle est située Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Peter Triassi Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600 Votre n° tél. : 514-379-5430 EXT. 226 Inscrire adresse courriel : PTRIASSI@PAVACORP.CA Compte de taxes : 710016-25	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 9474, boulevard Saint-Michel. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 744 899 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

28 avril 2016

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration tenue le 4 MAI 2016 à son siège situé au 5365 JEAN-TALON EST, BUREAU 600 à MONTREAL, province QUEBEC le 4 mai 2016

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE PETER TRIASSI, PRÉSIDENT
(Profession et titre)

ET _____
(Profession et titre)

Tous deux des villes et district de MONTREAL soient et sont, par la présente résolution, chacune autorisée à signer séparément pour et au nom de la société, tout document relatif à l'acquisition en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray – St-Michel – Parc-Extension connue et désignée comme étant le lot 1 744 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

À MONTREAL, le 04 MAI 2016

Peter Triassi, secrétaire.
(Signature)

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-2559-04
Mandat : 15-0190-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 744 889 du cadastre du Québec, laquelle est située Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Madame Marie Girard Marie Marie Girard 2904, avenue Charland Votre n° tél. : 514-387-1371 Inscrire adresse courriel : paulgirard@HOTMAIL.COM Compte de taxes : 714033-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2904 à 2906, avenue Charland. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 744 899 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

28 avril 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécutité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-2559-05
Mandat : 15-0190-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 744 889 du cadastre du Québec, laquelle est située Côté Est de la rue J.-J.-Gagnier, au Sud de l'avenue Charland, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Monsieur Peter Triassi, Pava Corporation 5365, rue Jean-Talon Est, bureau 600 Votre n° tél. : 514-329-5430 EXT. 226 Inscrire adresse courriel : PTRIASSI@PAVACORP.CA Compte de taxes : 714031-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2924A, avenue Charland. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 744 899 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES TRENTE (30) JOURS DES PRÉSENTES.**

28 avril 2016

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174501009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, au sud-est de l'avenue Charland entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier. N/Réf. : 31H12-005-2559-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

n/d 17-002997

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-30

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
30 OCT 2017
POUR LE DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE L'AVENUE CHARLAND, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-MICHEL ET LA RUE J.-J. GAGNIER, DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, formée des lots 5 988 926, 5 988 927, 5 988 928 et 5 988 929 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 744 833, 1 744 830, 1 744 812 et 1 744 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan C-105 SAULT-AU-RÉCOLLET, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 14 novembre 2016, sous le numéro 1 738 de ses minutes (dossier : 22 186), dont copie est jointe en Annexe.

4. Cette ruelle, composée des lots mentionnés à l'article 1 et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan C-105 SAULT-AU-RÉCOLLET, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN C-105 SAULT-AU-RÉCOLLET, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 14 novembre 2016, sous le numéro 1 738 de ses minutes (dossier : 22 186).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

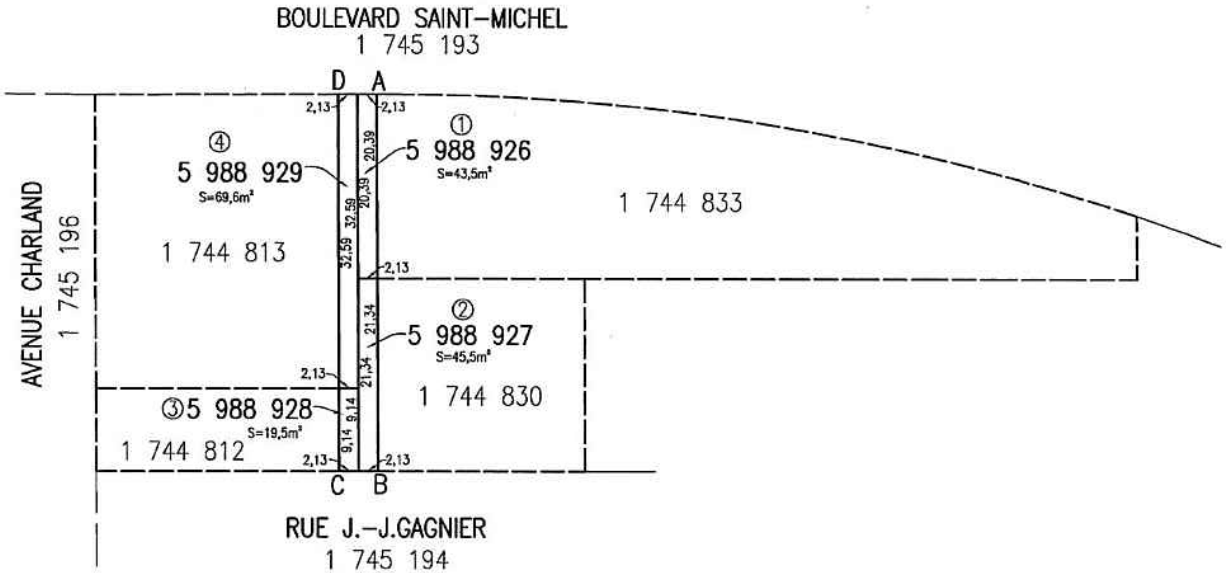

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 5 988 926, 5 988 927, 5 988 928 et 5 988 929

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-est de
L'AVENUE CHARLAND
entre le
BOULEVARD SAINT-MICHEL et LA RUE J.-J.GAGNIER

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

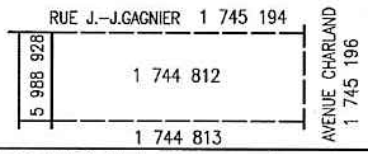

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Le bien-fonds indiqué par les lettres ABCDA devra être grevé d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, 14 novembre 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Montréal, le _____

Préparé par: Sylvie Gauthier a.g.
SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1738 Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2459, 31H12-005-2559 (31H12-010-1230, 31H12-010-1330)

Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Michel Gauthier a.g.

DOSSIER Nº 22186 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: Luc Lizotte

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº C-105 SAULT-AU-RÉCOLLET

221860.DWG

27127

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.11

2017/12/11
13:00

(1)

Dossier # : 1174501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola. N/Réf. : 31H05-005-2668-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola, visant la ruelle constituée des lots 6 016, 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE, sur le plan L-16 Saint-Léonard, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 1er décembre 2016, sous le numéro 1747 de ses minutes, dossier 22219.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-30 08:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174501004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola. N/Réf. : 31H05-005-2668-02

CONTENU

CONTEXTE

Action requise pour permettre la fermeture de dix (10) lots identifiés par une trame ombragée sur les plans B et C ci-joints, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains ayant front sur la rue de Lisieux en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.
Un seul propriétaire riverain est défavorable au projet, mais au moins les deux tiers en nombre des propriétaires riverains, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle sont favorables. (Se référer aux formulaires de pétition en pièces jointes).

Une servitude d'utilités publiques sera créée sur tous les lots en faveur de la Ville aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de ces terrains, anciennement connus sous les lots 427-649 et 427-652 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, en vertu de deux ventes pour non-paiement de taxes, l'une publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 août 1956, sous le numéro 1 223 858 et l'autre publiée le 11 septembre 1974 sous le numéro 2 548 798.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle, transférer aux propriétaires riverains et créer une servitude d'utilités publiques sur les terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola, visant la ruelle constituée des lots 6 016, 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278 du cadastre du Québec, tels qu'indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE, sur le plan L-16 Saint-Léonard, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 1er décembre 2016, sous le numéro 1747 de ses minutes, dossier 22219.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains;

· Une servitude d'utilités publiques sera créée sur tous les lots pour protéger les réseaux de télécommunication et de distribution d'énergie;

· Le réseau de ruelle est déjà entrecoupé, car des ventes à la pièce ont déjà été faites;

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;

· L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 octobre 2017
Marie-Claude LAFOND, 3 octobre 2017
Michel L LAPIERRE, 2 octobre 2017
Daniel BROUSSEAU, 28 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-02-28

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2017-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2017-10-27

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/DD et mandat : 1174501003 / Mandat 16-0255-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Règlement de fermeture comme ruelle et transfert aux propriétaires riverains
- Localisation : Ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola dans l'arrondissement de Saint-Léonard
- Lots : 6 016 543, 6 016 544, 6 016 271 à 6 016 278 du cadastre du Québec
- Superficie totale : 285,7 m² (3 068 pi²)
- Zonage : Résidentiel
- Particularités : Ruelle non accessible et occupée par les propriétaires riverains

Vendeur : Ville de Montréal

Acquéreur : Dix (10) propriétaires riverains (voir tableau de compilation)

Prix de vente : Sans considération

Valeur au rôle foncier 2011 : Ne s'applique pas

Valeur marchande :

- En date du : Ne s'applique pas

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Raison du prix de vente : Conforme à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions »

Préparé par :		**INITIALES**	**DATE (JJ-MM-AA)**
Catherine Lefort	Téléphone : 2-2149	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____

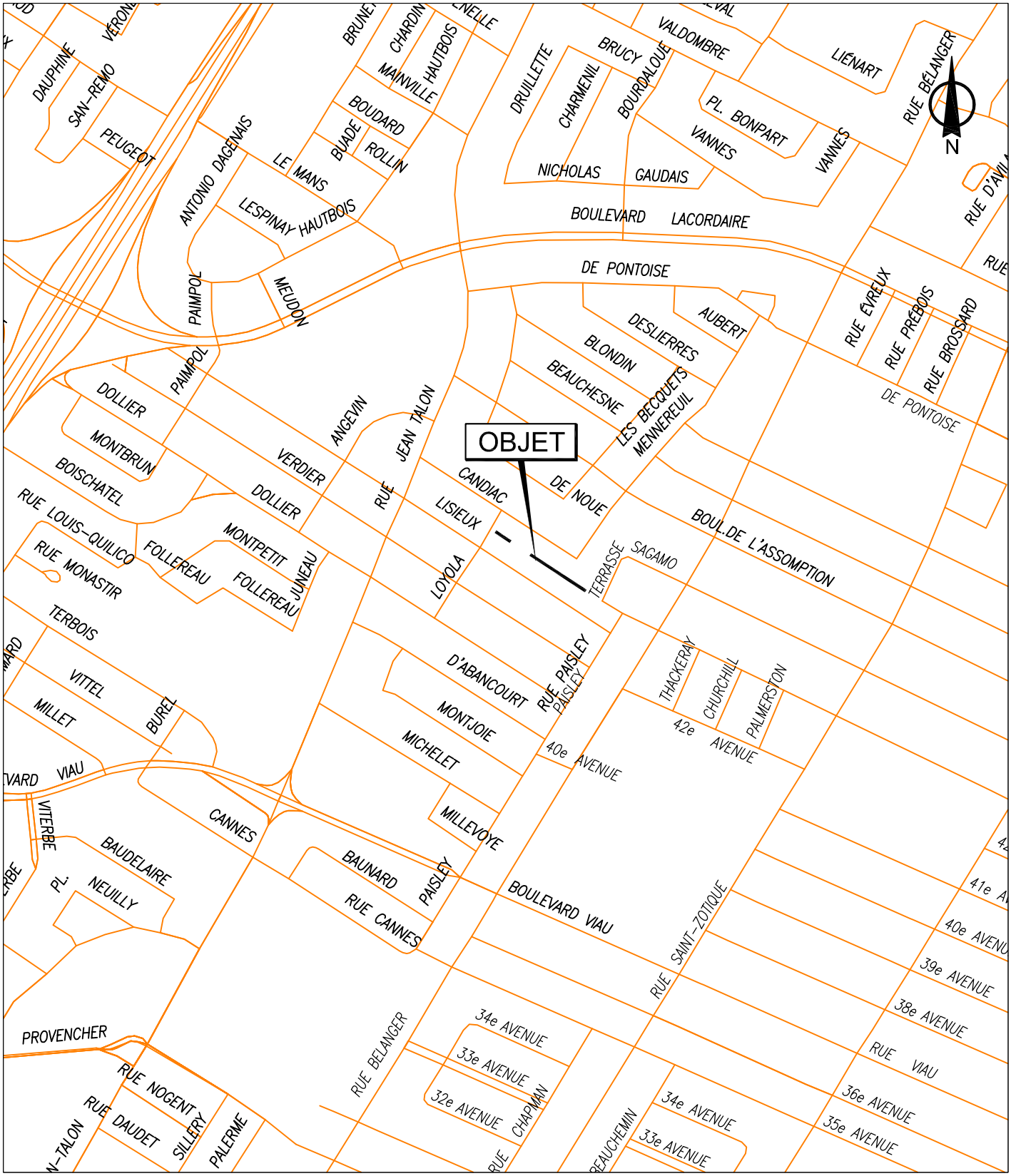

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ

SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Léonard
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-2668-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:850
Date: 2016-06-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

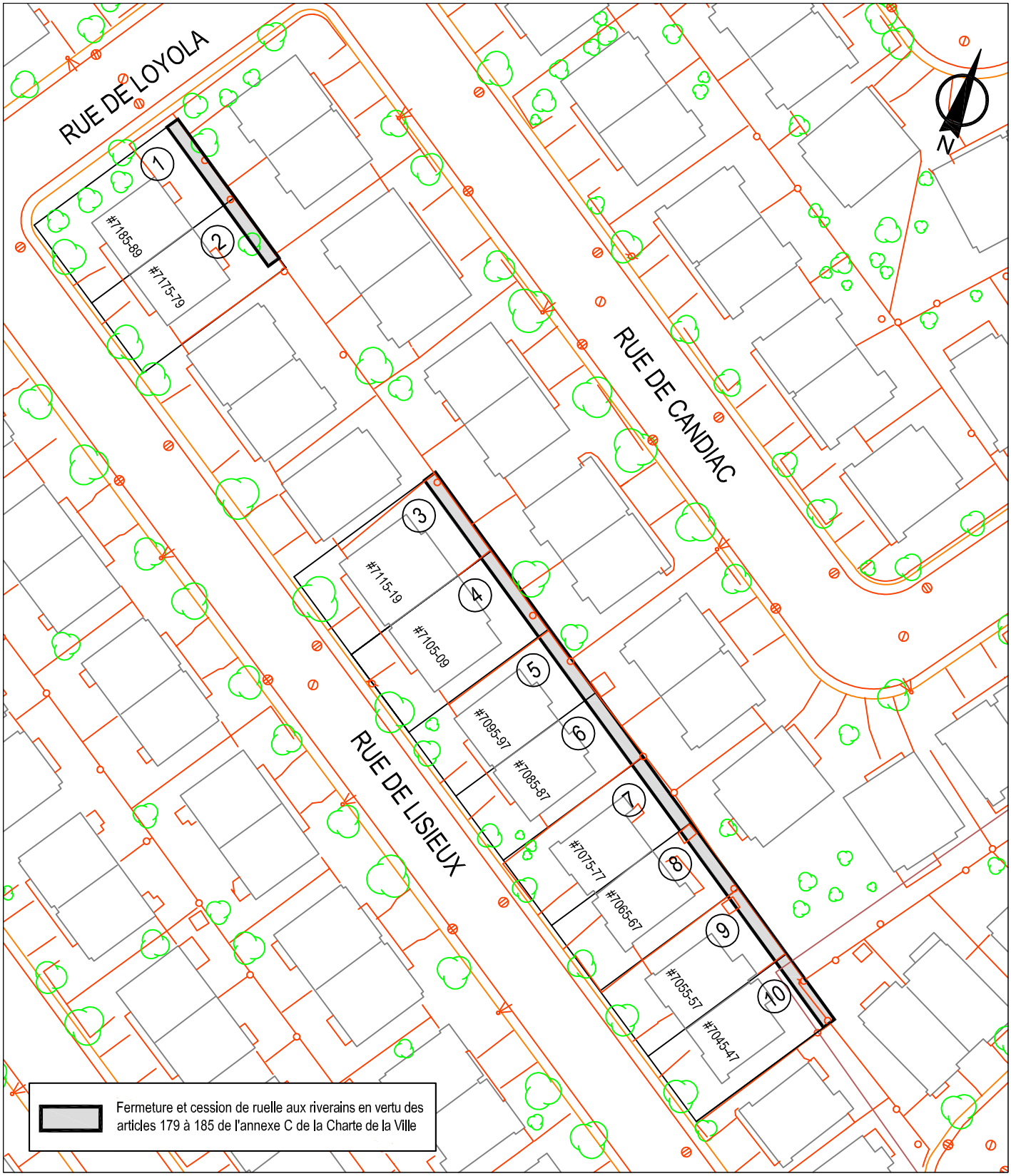

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ

SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Léonard
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-2668-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:850
Date: 2016-06-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

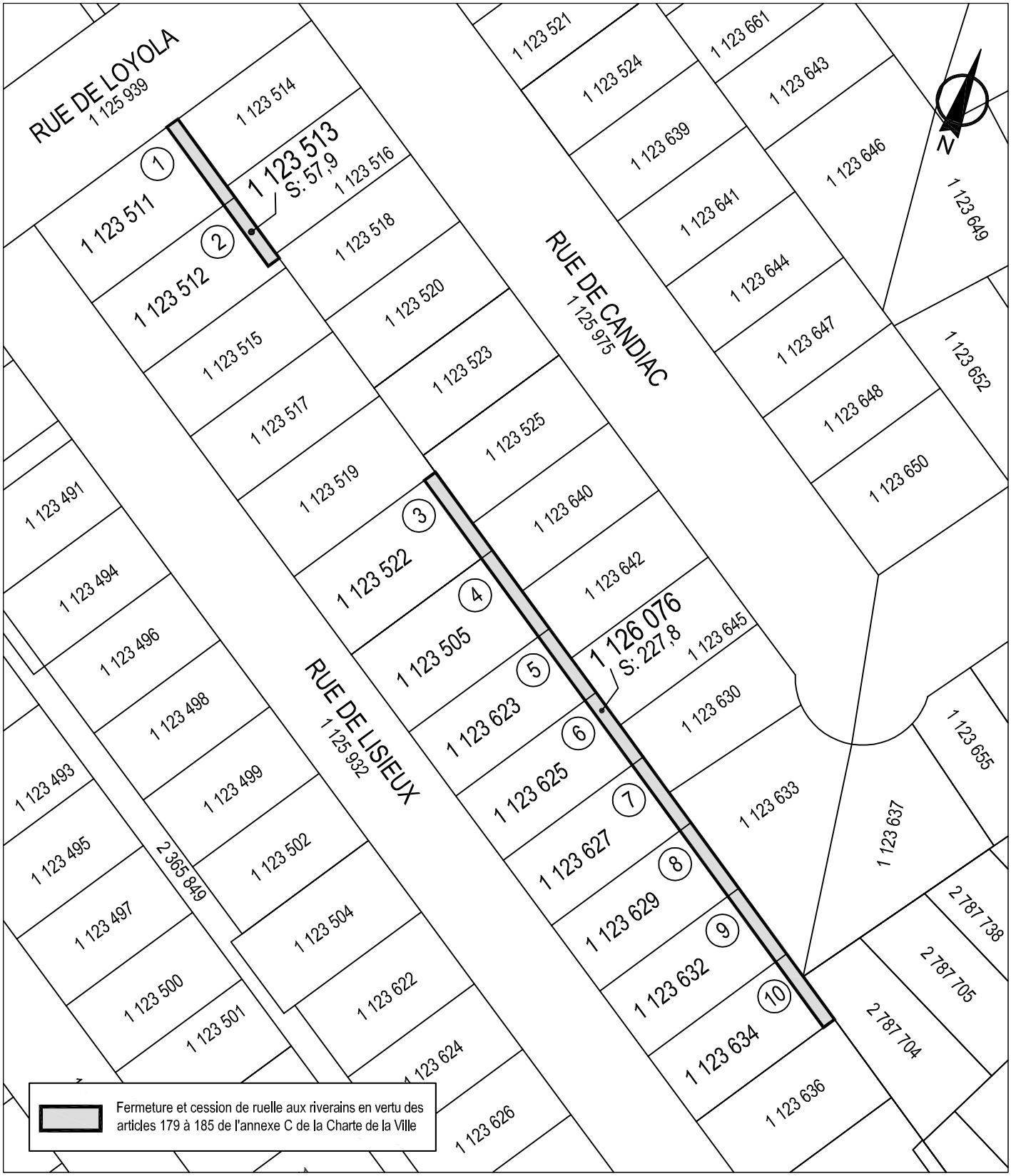

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ

SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Léonard
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-2668-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:850
Date: 2016-06-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

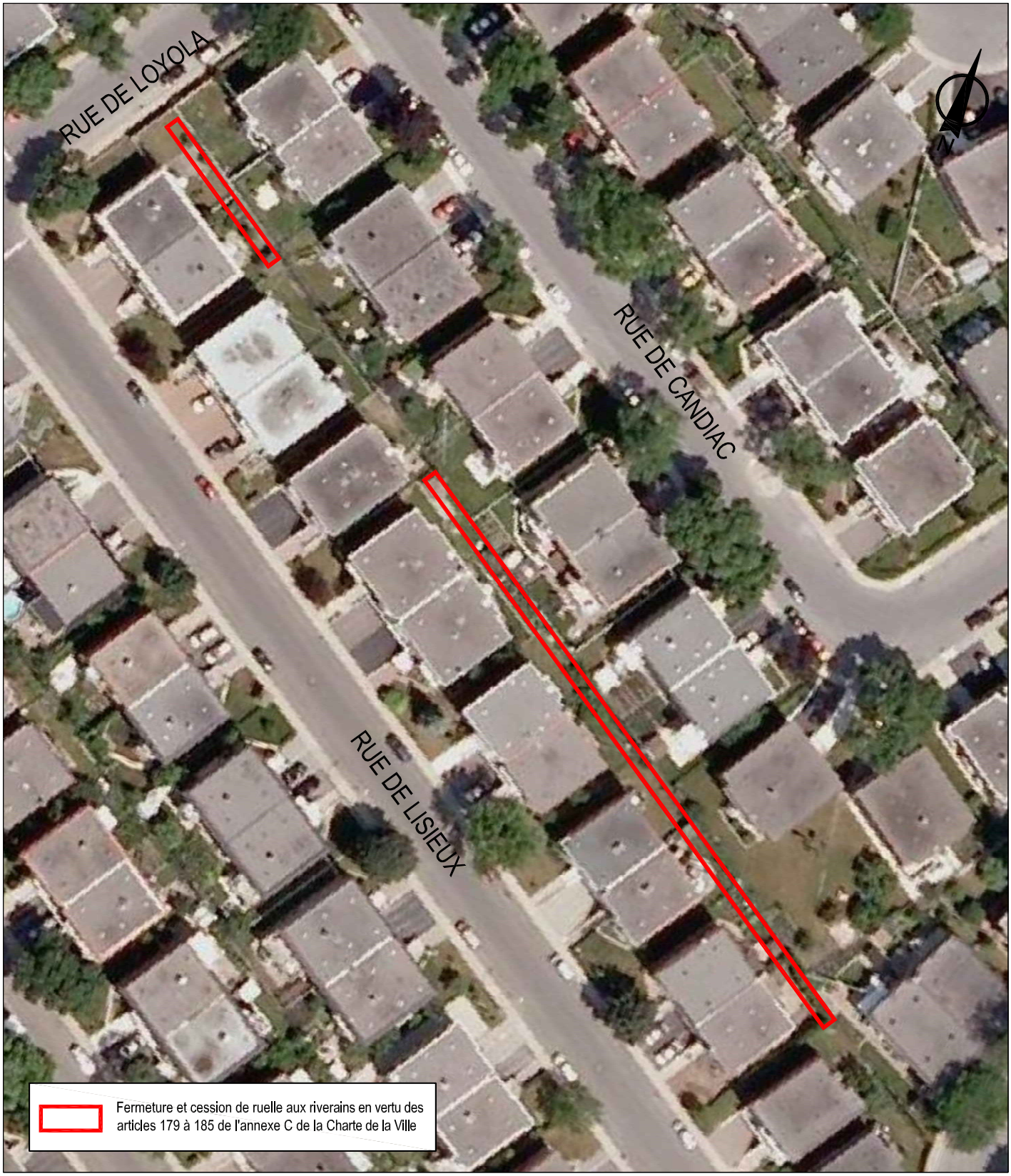

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ

SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Saint-Léonard
Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-2668-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:850
Date: 2016-06-16

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

AP25580

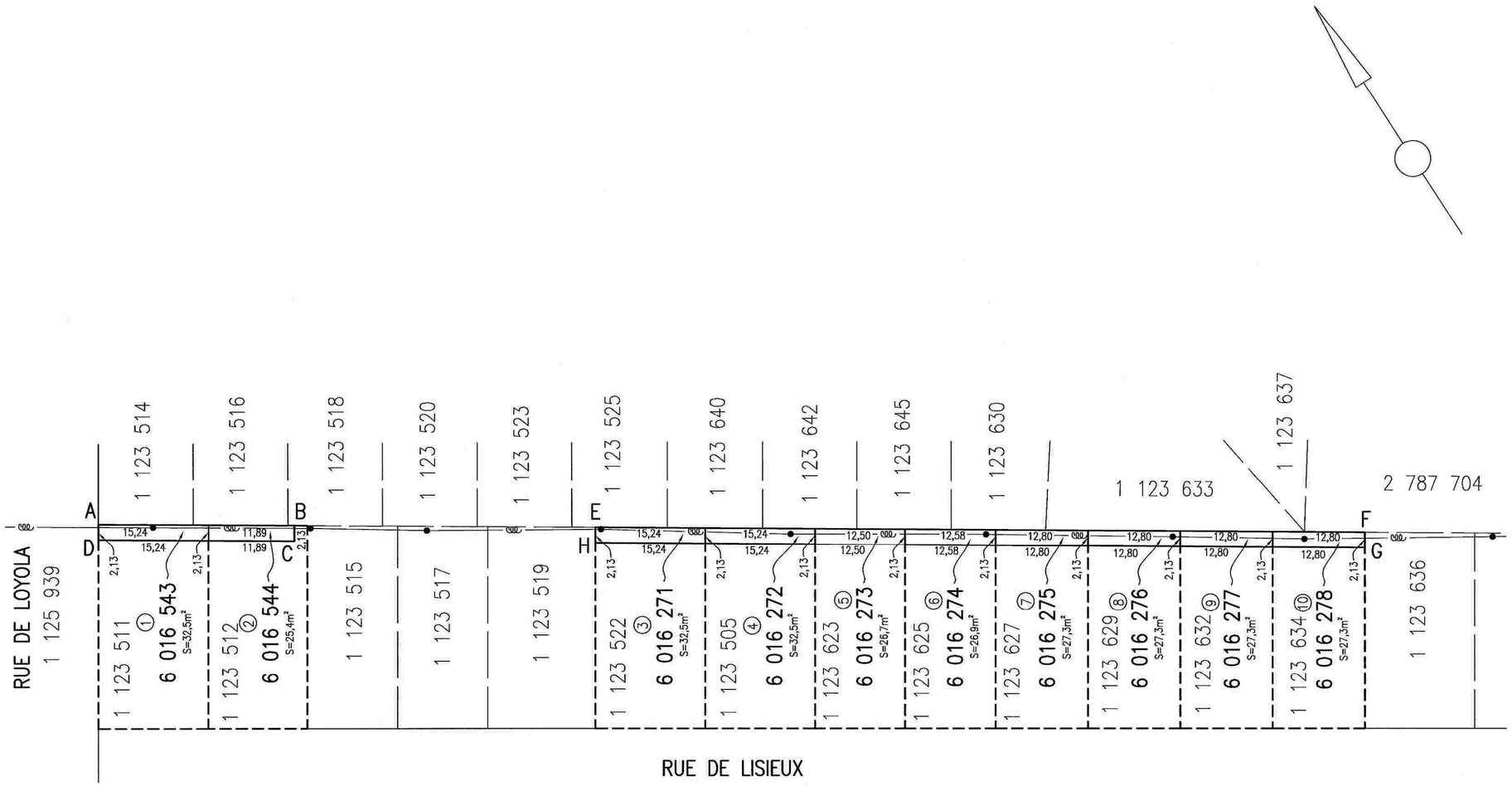

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S) Les lots 6 016 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-est de la RUE DE LISIEUX et au sud-est de la RUE DE LOYOLA

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

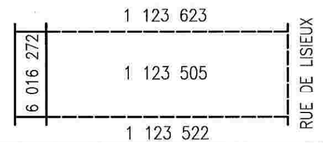

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA et EFGHE délimitent les lisérés indiquant le transfert de ruelle.

2- Les biens-fonds indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 1e décembre 2016

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER a.g. SYLVIE GAUTHIER Arpenteure-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Montréal, le _____

_____ Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1747 , Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2568, 31H12-005-2668 (31H12-010-1334)

Dessin:E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: pour l'arpenteur-géomètre chef d'équipe a.g.

DOSSIER Nº 22219 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Saint-Léonard

PLAN Nº L-16 SAINT-LÉONARD

LÉGENDE

• : Poteau

——— : Fils aériens

22219D.DWG

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-02
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	✍ Tayeb Bensenouci, ing Monsieur Tayeb Bensenouci ✍ 7189 rue de Lisieux Votre n° tél. : 438-990-7186 Inscrire adresse courriel : tayeb.bensenouci@hotmail.com Compte de taxes : 020841-98	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7185 à 7189 rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-03
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Maria Allessandrini-Bellocchi Madame Maria Allessandrini-Bellocchi Suzanne Bellocchi Madame Suzanne Bellocchi SUSANNA BELLOCCHI JR. 7175 rue de Lisieux Votre n° tél. : 514-722-3896 Inscrire adresse courriel : sbellocchi@sympatico.ca Compte de taxes : 020841-96	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7175 à 7179 rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-06
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Bernadette Desrameaux Madame Bernadette Desrameaux Monsieur Marcel Elibert 7094, rue de Lisieux Votre n° tél. : 514-593-6244 Inscrire adresse courriel : bdesrameaux@hotmail.fr Compte de taxes : 020841-84	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7095 à 7097, rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PETITION FORM

PETITION FORM
FOR THE ACQUISITION OF LANES

Dossier : 31h05-005-2668-06
Mandat : 16-0255-T

We undersigned owners of immovables adjoining the lane mentioned below (hereinafter called "riparian owners") hereby wish to acquire—pursuant to the provisions of sections 179-185 of Schedule C of the *Charter of Ville de Montréal*[1], of which we declare that we are aware—the part of the lane adjacent to our property, and we hereby waive all our rights to this lane. We acknowledge that from the time of registration, in the land register, of the bylaw on closing the lane for the purpose of transferring ownership, we shall be responsible for paying all tax, including property, general and special tax, that may be levied on that immovable on our property. The City will retain, if need be, on any right-of-way of a transferred lane, a servitude of right-of-way for installation and maintenance of the services of public utilities.

Current description of the lane, as marked in the cadastre of Québec, lot 1 123 513 and 1 126 076 of the cadastre of Québec, located between Loyola and Lisieux

	Signature of owner(s)	Sharing in accordance with the proposed property lines
6	Mrs. Katerina Yaczucz-Yarusch 7085, rue de Lisieux K Yarusch Tel.: 514-729-8170 Tax account no.: 020841-82	☒ We wish to acquire from the City part of the lane located within the extension of the limits of our land located at 7085-7087, rue de Lisieux ☐ We refuse the closure and acquisition of the lane adjacent to our property. ☐ We have no objection to having the lane transferred to the riparian owners and we waive all acquisition rights pursuant to sections 179-185 of the *Charter of Ville de Montréal*, which we possess in the lane consisting of lot 1 123 513 and 1 126 076 of the cadastre of Québec, represented on the enclosed plans.

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-08
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
7	Madame Dominique Giguère Monsieur Stéphane Petit 821, blvd de L'Assomption Votre n° tél. : 514-212-3099 Inscrire adresse courriel : stepdom@videotron.ca. Compte de taxes : 020841-80	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7075 à 7077, rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-09
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
8	✍ Annina Antonelli Madame Annina Cinea ✍ 7067, rue de Lisieux Votre n° tél. : 514-722-3362 514-273-8833 Inscrire adresse courriel : FAUST-ANTONELLI@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 020841-78	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7065 à 7067, rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-10
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
9	✍ Rosa Cerone Madame Rosa Cerone ✍ Riccardo Sicoli Monsieur Riccardo Sicoli 7055, rue de Lisieux Votre n° tél. : 438-333-4914 Inscrire adresse courriel : RICCARDOSICOLI@GMAIL.COM Compte de taxes : 020841-77	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7055 à 7057, rue de Lisieux. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h05-005-2668-11
Mandat : 16-0255-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant les lots 1 123 513, 1 126 076 du cadastre du Québec, laquelle est située au sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux, dans l'arrondissement St-Léonard telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires		Partage selon les limites du terrain
10	✍ Quy Vinh Tran ✍ Thi Hong Van Truong 7047, rue de Lisieux Votre n° tél. : 514-802-3540 Inscrire adresse courriel : vinhtriple@yahoo.ca Compte de taxes : 020841-74	☐ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7045 à 7047, rue de Lisieux. ☑ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée des lots **1 123 513 et 1 126 076** du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

17 juin 2016

No	Appel	1er nom	2e nom	Appel	Adresse propriété	Adresse postale	Ville code postal	Lot propriété	Lot achat	Compte de taxes	No de téléphone du responsable	Adresse courriel du responsable	No de dossier	No de mandat	Localisation de la ruelle	Arrondissement
1	Madame, Monsieur,	Monsieur Tayeb Bensenouci		Monsieur,	7185 à 7189 rue de Lisieux	7189 rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 511	1 123 513	020841-98	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-02	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de	St-Léonard
2		Madame Maria Allessandrini-Bellocchi	Madame Susanna Bellocchi	Mesdames,	7175 à 7179 rue de Lisieux	7175 rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 512	1 125 513	020841-96	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-03	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
3		Madame Benedetta D'Elia		Madame,	7115 à 7119 rue de Lisieux	7242, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G4	1 123 522	1 126 076	020841-89	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-04	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
4		Madame Filomena Santopietro		Madame,	7105 à 7109, rue de Lisieux	7109, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 505	1 126 076	020841-86	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-05	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
5		Madame Bernadette Desrameaux	Monsieur Marcel Elibert	Madame, Monsieur	7095 à 7097, rue de Lisieux	7097, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 623	1 126 076	020841-84	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-06	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
6		Madame Katerina Yaczucz-Yarusch		Madame,	7085 à 7087, rue de Lisieux	7085 rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 625	1 126 076	0200841-82	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-07	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
7		Madame Dominique Giguère	Monsieur Stéphane Petit	Monsieur,	7075 à 7077, rue de Lisieux	821, blvd de L'Assomption	Repentigny (Québec) J6A 7R6	1 123 627	1 126 076	020841-80	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-08	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
8		Madame Annina Cinea		Madame,	7065 à 7067, rue de Lisieux	7067, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 629	1 126 076	020841-78	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-09	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
9		Madame Rosa Cerone	Monsieur Riccardo Sicoli	Monsieur,	7055 à 7057, rue de Lisieux	7055, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 632	1 126 076	020841-77	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-10	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
10		Quy Vinh Tran	Thi Hong Van Truong	Monsieur, Madame	7045 à 7047, rue de Lisieux	7047, rue de Lisieux	Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 634	1 126 076	020841-74	2149	catherinelefort	31h05-005-2668-11	16-0255-T	sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux	St-Léonard
11																

12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
19																
20																
21																
22																
23																
24																
25																
26																

Soussigné	Titre du professionnel	Initiales du responsable	Nom du directeur du DAUSE	Lots contigüs
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	
Catherine Lefort	Chargée de soutien technique en immobilier	CL	Mme Johanne Couture	

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

MANDAT: 13-0147-T **EXEMPLE**

Dossier : dans le quadrilatère de la 3e Avenue et la 4e Avenue, entre René-Lévesque et de la Gauchetiè

					Superficie approx. ajoutée					Valeur terrain 2014 au cpte de taxes soit 20,44 $/pi²				
#	Nom des propriétaires		Lots	N° compte de taxes	Ruelle à ½ frontage m lin. arrière	0	2,235 4,47	Superf. en m²	10,7639 superficie ruelle en pi²	Coût approx. de plus selon évaluation 2014 33,00 $				
											0,006812	0,00106	0,000038	0,00098
1	Monsieur Tayeb Bensenouci	0	1123513	020841-98		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
2	Madame	Madame Susanna Bellocchi	1125513	020841-96		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
3	Madame	0	1126076	020841-89		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
4	Madame	0	1126076	020841-86		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
5	Madame	Monsieur Marcel Elibert	1126076	020841-84		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
6	Madame	0	1126076	0200841-82		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
7	Madame Dominique Giguère	Monsieur Stéphane Petit	1126076	020841-80		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
8	Madame	0	1126076	020841-78		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
9	Madame	Monsieur Riccardo Sicoli	1126076	020841-77		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
10	Quy Vinh Tran	Thi Hong Van Truong	1126076	020841-74		#DIV/0!	2,235	0,00	0,00	- $	- $	- $	- $	- $
				mètre lin.	0,00	#DIV/0!		0,00	m² à inscrire sur le tableau de la compilation de la pétition pour superficie totale					

24 riverains — 66,6% propriétaires riverains.

0,666 les 2/3 — 0,00 mètre lin. requis

15,984 arrondi à 16 riverains

OUI: ??/24 = 89,7 %

: ceux répondus favorables

#REF! #REF! mètres lin. de ceux qui sont favorables à la pétition

0,00 mètres lin. du total de la ruelle

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

ère

0,00066		**Total**	
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**
-	$	**-**	**$**

à transférer aux

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 016 543, 6 016 544, 6 016 271 à 6 016 278 du cadastre du Québec, et située sud de la rue Loyola, à l'est de la rue de Lisieux

DOSSIER : 31h05-005-2668-02 **MANDAT : 16-0255-T**

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Tayeb Bensenouci 0 7189 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 511	6 016 543	32,5	020841-98	7185 à 7189 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	15,24	**OUI**
2	Madame Maria Allessandrini-Bellocchi Madame Susanna Bellocchi 7175 à 7179 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 512	6 016 544	25,4	020841-96	7175 à 7179 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	11,89	**OUI**
3	Madame Benedetta D'Elia 0 7115 à 7119 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G4	1 123 522	6 016 271	32,5	020841-89	7115 à 7119 rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G4	15,24	**OUI** **NON** **CESSION**
4	Madame Filomena Santopietro 0 7105 à 7109, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 505	6 016 272	32,5	020841-86	7105 à 7109, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	15,24	**OUI** **NON** **CESSION**
5	Madame Bernadette Desrameaux Monsieur Marcel Elibert 7095 à 7097, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 623	6 016 273	26,7	020841-84	7095 à 7097, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	12,50	**OUI**
6	Madame Katerina Yaczucz-Yarusch 0 7085 à 7087, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 625	6 016 274	26,9	0200841-82	7085 à 7087, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	12,58	**OUI**

7	Madame Dominique Giguère Monsieur Stéphane Petit 7075 à 7077, rue de Lisieux Repentigny (Québec) J6A 7R6	1 123 627	6 016 275	27,3	020841-80	7075 à 7077, rue de Lisieux Repentigny (Québec) J6A 7R6	12,80	**OUI**
8	Madame Annina Cinea 0 7065 à 7067, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 629	6 016 276	27,3	020841-78	7065 à 7067, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	12,80	**OUI**
9	Madame Rosa Cerone Monsieur Riccardo Sicoli 7055 à 7057, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 632	6 016 277	27,3	020841-77	7055 à 7057, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	12,80	**OUI**
10	Quy Vinh Tran Thi Hong Van Truong 7045 à 7047, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	1 123 634	6 016 278	27,3	020841-74	7045 à 7047, rue de Lisieux Montréal (Québec) H1S 2G3	12,80	**NON**
				285,7			133,89	

Nombre total de propriétaires:	10
Nombre minimum de signatures	7

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 8 février 2017

Total des votes favorables	7
Total mesure en front	133,89 m
Front requis 66.6%	89,17 m
Dimension du front obtenu	90,61 m
Superficie totale à transférer	285,70 m²

ANGLOPHONE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1174501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains des terrains situés dans l'arrondissement de Saint-Léonard, au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola. N/Réf. : 31H05-005-2668-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement à être soumis aux autorités municipales pour approbation.

N/D 17-000637

FICHIERS JOINTS

Règlement visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-09-29

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
28 SEP 2017
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU NORD-EST DE LA RUE DE LISIEUX ET AU SUD-EST DE LA RUE DE LOYOLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 201__, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue de Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, formée des lots 6 016 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 123 511, 1 123 512, 1 123 522, 1 123 505, 1 123 623, 1 123 625, 1 123 627, 1 123 629, 1 123 632 et 1 123 634, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan L-16 SAINT-LÉONARD, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 1er décembre 2016, sous le numéro 1 747 de ses minutes (dossier : 22 219), dont copie est jointe en Annexe au présent règlement.

4. Cette ruelle, composée des lots mentionnés à l'article 1 et délimitée par les lettres ABCDA et EFGHE sur le plan L-16 SAINT-LÉONARD, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de transport d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des compagnies d'utilités publiques.

5. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute compagnie d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE

PLAN L-16 SAINT-LÉONARD, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 1er décembre 2016, sous le numéro 1 747 de ses minutes (dossier : 22 219).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 201 .

AP25580

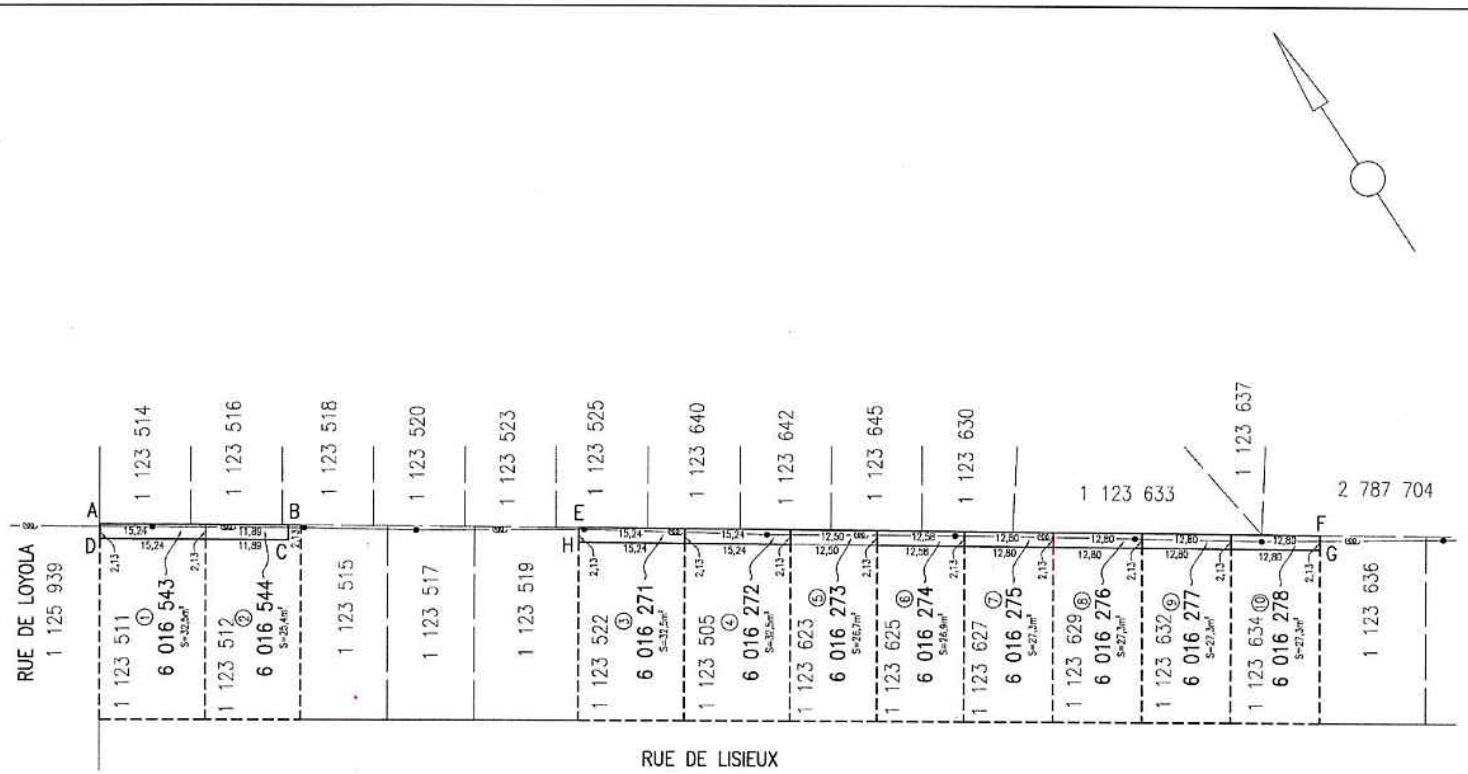

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S) Les lots 6 016 543, 6 016 544, 6 016 271, 6 016 272, 6 016 273, 6 016 274, 6 016 275, 6 016 276, 6 016 277 et 6 016 278.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-est de la
RUE DE LISIEUX
et au sud-est de la
RUE DE LOYOLA

LÉGENDE: Le remembrement d'un lot, anciennement partie d'une ruelle à une propriété riveraine est indiqué comme suit:

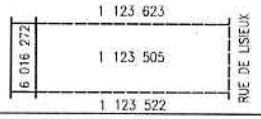

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES:

1- Les lettres ABCDA et EFGHE délimitent les figures indiquant le transfert de ruelle.

2- Les biens-fonds indiqués par les lettres ABCDA et EFGHE devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 1er décembre 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: SYLVIE GAUTHIER
Arpenteure-géomètre

Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 1747 Sceau

Références:

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2568, 31H12-005-2668 (31H12-010-1334) Dessin: E. Egyed

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22219 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Saint-Léonard

PLAN Nº L-16 SAINT-LÉONARD

LÉGENDE

• : Poteau

: Fils aériens

22219D.DWG

Montréal

Motion de l'Opposition officielle
Séance du conseil municipal du 11 décembre 2017

Article 65.01

Motion visant l'élaboration d'une « Charte des chantiers » qui énonce les droits de chaque Montréalais en lien avec les mesures de mitigation entourant les chantiers de la Ville de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a un énorme déficit d'entretien des infrastructures de l'eau et de voirie totalisant plus de 7 G$;

Attendu que la Ville de Montréal a amorcé un rattrapage important de ce déficit qui se poursuivra au cours de la prochaine décennie;

Attendu que l'Administration précédente a fait preuve d'innovation, avec plusieurs mesures de mitigation mises en place pour réduire les impacts pour les riverains, résidents et commerçants affectés par les chantiers, notamment :

(1) La création du Bureau d'intégration et de coordination (BIC) afin de mieux planifier les chantiers;
(2) L'adoption de la stratégie de « l'exécution intégrée » par laquelle les travaux de la Ville et des sociétés d'utilité publique sont intégrés dans les appels d'offres de la Ville de Montréal afin de réduire les délais et d'améliorer la coordination des donneurs d'ouvrage;
(3) L'utilisation des incitatifs financiers ou « bonis » afin de réduire les délais de chantiers;
(4) L'exigence d'une expérience particulière pour les chantiers d'envergure en milieu urbain;
(5) La création du Programme d'évaluation des fournisseurs qui permet d'exclure les fournisseurs au rendement insatisfaisant;
(6) L'ajout de panneaux aux abords des chantiers informant les riverains de la nature, la valeur, l'échéancier et l'entrepreneur des travaux;
(7) L'ajout d'une nouvelle clause de « propreté » pour les chantiers;
(8) L'intégration des pénalités pour des retards pour chaque phase des travaux et non seulement pour l'échéancier final;
(9) Le changement de la gouvernance de l'émission des consentements municipaux aux sociétés d'utilité publique, notamment avec la création de moratoires de travaux;
(10) L'introduction des systèmes de transports intelligents (STI) dans les chantiers;
(11) La création d'un poste de coordinateur des chantiers pour les travaux du centre-ville;
(12) Le partage du flux vidéo des caméras de feux de circulation (375+) de la Ville de Montréal avec les chroniqueurs de la circulation dans les médias;
(13) La politique d'ouverture des données et le partage de l'information du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) avec Google et WAZE;
(14) L'introduction d'un plan d'habillage de chantier pour réduire la pollution visuelle;

(15) La concertation accrue et la consultation préalable aux appels d'offres de chantiers sur les artères commerciales, notamment pour les chantiers des rues Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Paul, Saint-Hubert, Jean-Talon, Laurier et Van Horne, entre autres;
(16) L'introduction du concept de « design » dans les chantiers, tel que la grande terrasse rouge;
(17) Le programme de subvention de 14M$ Pr@m Artères en chantier pour redynamiser les rues affectées par les chantiers;
(18) L'utilisation de service de voiturier (« valet ») subventionné par la Ville pour les clients des commerçants affectés par les chantiers;
(19) L'augmentation du nombre d'agents de liaison pour les chantiers d'envergure;
(20) La demande et l'obtention, dans la Loi sur la métropole, de la compétence d'offrir une compensation ou des crédits de taxe foncière aux commerçants affectés par des travaux;

Attendu que l'Administration précédente avait l'intention d'élaborer une « Charte des chantiers » qui avait comme objectifs :

(1) D'énoncer les droits de chaque Montréalais et Montréalaise vis-à-vis la Ville de Montréal concernant les mesures de mitigation que la Ville a l'obligation de mettre en œuvre lors de la réalisation de chantiers respectueux des enjeux suivants :
   a. l'échéancier des chantiers;
   b. la sécurité des piétons et des cyclistes;
   c. l'accessibilité universelle;
   d. les communications liées aux chantiers;
   e. les nuisances des chantiers et la qualité de vie des citoyens;
   f. l'impact des travaux sur l'économie locale aux abords des chantiers; et
   g. l'environnement et le développement durable.

(2) Mettre en place des outils concrets et concertés permettant de limiter l'impact sur les riverains et sur l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal lors de la réalisation des projets de construction sur le territoire de la Ville de Montréal;

(3) Rendre la Ville de Montréal imputable des obligations énoncées ci-haut;

Attendu que cette Charte des chantiers répondra aux préoccupations des citoyens face à l'augmentation importante de chantiers durant la prochaine décennie;

Il est proposé par Lionel Perez

Appuyé par Francesco Miele

Que la Ville de Montréal adopte une « Charte des chantiers » qui énonce les droits de chaque Montréalais et Montréalaise en lien avec les mesures de mitigation en ce qui a trait aux chantiers de la Ville de Montréal; et

Que chaque chantier débutant en 2018 soit assujetti à la Charte des chantiers et que, conséquemment, chaque chantier en 2018 ait une fiche quant à l'application de ladite Charte.

Montréal

Motion de l'Opposition officielle
Séance du conseil municipal du 11 décembre 2017

Article 65.02

Motion de solidarité envers les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye

Attendu qu'au début du mois de juin, Amnistie Internationale alertait les autorités internationales sur des cas d'esclavages en Libye, citant des rapports de l'Observatoire International des migrations et le recoupement des témoignages recueillis par les chercheurs d'Amnistie;

Attendu que des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne sont systématiquement victimes d'homicides, d'enlèvements contre rançon, d'esclavage et de travail forcé, de viol et d'autres atteintes aux droits humains;

Attendu qu'à la Conférence des Nations-Unies de Durban, en Afrique du Sud, en 2001, les pays membres participants ont reconnu à l'unanimité l'esclavage comme une abomination;

Attendu que le 21 novembre 2017, le Conseil de sécurité des Nations-Unies condamnait unanimement *« avec la plus grande fermeté* tous les actes de traite d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants, qui représentent la grande majorité des victimes de la traite »;

Attendu qu'à Montréal vivent des milliers de citoyennes et de citoyens originaires de l'Afrique Subsaharienne;

Attendu l'effroi et la douleur provoqués par ces images d'horreur chez de nombreux Montréalais, particulièrement les Afrodescendantes et Afrodescendants;

Attendu la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989) et la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » (2002);

Attendu que la Ville de Montréal, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, s'engage à prendre « toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la couleur, l'origine ethnique ou la religion »;

Attendu que depuis 2006, la Ville de Montréal commémore la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que depuis octobre 2006, la Ville de Montréal est membre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables de l'UNESCO, faisant ainsi de la lutte contre le racisme un engagement fondamental;

Attendu que le programme des Cités interculturelles, dont Montréal est un membre actif depuis 2011, vise à développer un modèle de gouvernance favorisant l'intégration interculturelle au niveau municipal

par la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes;

Attendu l'adoption à l'unanimité par le Conseil municipal de Montréal en 2017 de la Déclaration désignant Montréal comme ville sanctuaire;

Attendu que Montréal est membre influent de l'Association internationale des Maires francophones, dont un grand nombre de villes de l'Afrique subsaharienne sont membres;

Il est proposé par Frantz Benjamin et secondé par Lionel Perez et Abdelhaq Sari:

Que la Ville de Montréal condamne le racisme et les pratiques esclavagistes auxquels ont été soumis des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye;

Que la Ville de Montréal enjoint le gouvernement canadien à faire pression sur les autorités libyennes afin que cessent sans délai ces abominations, crimes contre l'Humanité;

Que la Ville de Montréal exprime sa solidarité avec ses villes sœurs membres de l'AIMF touchées directement par ces atrocités; et

Que cette résolution soit transmise aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal.

Montréal

Article 65.03

Motion non partisane
Conseil municipal - 11 décembre 2017

Motion concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour la formulation d'une requête auprès du gouvernement du Canada afin d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur de telles boissons

Attendu que la consommation de boissons sucrées, définies comme des produits contenant une quantité substantielle de sucres ajoutés telles que les boissons gazeuses non diètes, les cafés et thés aromatisés, les boissons énergisantes, les boissons dites sportives, les eaux aromatisées, les jus de fruits contenant moins de 100% de jus naturel, le lait aromatisé ou encore, les yogourts à boire avec sucre ajouté, est associée à un risque accru de développement du diabète de type 2, de syndrome métabolique, de maladies cardiovasculaires, de cancers, maladies principalement dues au gain de poids associé à la consommation de ces boissons, mais aussi à un risque accru d'érosion et de caries dentaires;

Attendu que la consommation de boissons sucrées alimente les inquiétudes à travers le monde concernant l'épidémie d'obésité et les maladies chroniques qui l'accompagnent, bon nombre de juridictions ont imposé une taxe sur ces boissons sucrées afin d'encourager la modification des comportements;

Attendu que l'imposition de telles taxes a permis de réduire de manière efficace, la consommation et amené les producteurs de boissons sucrées à réduire le taux de sucre contenu dans leurs produits, et à introduire des produits plus sains;

Attendu qu'une étude de mars 2016 menée par la faculté de santé appliquée de l'université de Waterloo a souligné qu'une taxe de 20% imposée aux entreprises produisant des boissons sucrées pourrait sauver plus de 13,000 vies au Canada au cours des 25 prochaines années, prévenir 800 000 cas d'obésité, 200 000 cas de diabète de type 2, 60 000 crises cardiaques et 8 000 accidents vasculaires tout en permettant d'économiser 11,5 milliards de dollars de dépenses liées aux soins de santé et de rapporter au gouvernement un revenu de 43,6 milliards de dollars;

Attendu qu'un nombre grandissant de juridictions dans le monde, à tous les niveaux de gouvernement, nationaux, provinciaux, étatiques ainsi que certaines municipalités ont instauré une taxe sur les boissons sucrées, mesure fiscale permettant de réduire la consommation excessive de sucre liée à ces produits avec des résultats concluants; c'est le cas en France, au Mexique, en Hongrie, en Finlande, en Norvège, en Belgique, au Chili, à la Barbade et aux Philippines, autant de pays qui ont rapportéune réduction de la consommation et d'amélioration au niveau de la santé publique;

Attendu que l'Association médicale du Canada ainsi que les Diététistes du Canada ont récemment adopté des motions similaires à la position affichée par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, Diabète Canada, la Société canadienne du cancer et de la Fondation pour l'obésité infantile (*Childhood Obesity Foundation)* demandant une taxe d'accise nationale sur les boissons sucrées;

Il est proposé par Marvin Rotrand

Appuyé par Luis Miranda

Que le conseil municipal s'associe à la Fondation des maladies du Cœur et de l'AVC du Canada, à Diabète Canada, à la Société canadienne pour le cancer, à la Fondation pour l'Obésité infantile et à la Faculté de santé appliquée de

l'Université de Waterloo afin de dénoncer les boissons sucrées comme facteur important dans les causes liées à l'obésité, les risques accrus de diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, le cancer et menant à un nombre de décès prévisibles significatifs chaque année au Canada;

Que le conseil municipal demande au Gouvernement du Canada d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur les boissons sucrées;

Que le conseil municipal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin d'éduquer le public concernant les risques pour la santé liées à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés ainsi que pour bannir la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux.

Motion non partisane
Séance du conseil municipal - 11 décembre 2017

Article 65.04

Motion pour redonner mandat à la Commission de la Présidence de revoir ses rapports précédents concernant (1) le port de la cravates par les membres masculins du conseil municipal ainsi que (2) sur la tenue de référendums d'initiative populaire en même temps qu'une élection municipale

Attendu que peu de conseils municipaux au Canada se sont doté d'un code vestimentaire et qu'encore moins d'entre eux obligent leurs membres masculins à porter une cravate dans la salle du conseil;

Attendu qu'il n'est plus obligatoire pour les membres masculins de la Chambre des Communes de porter une cravate lorsqu'ils siègent au Parlement canadien;

Attendu que certains conseils municipaux, à l'image de ceux de Toronto, Vancouver, Winnipeg et Edmonton, qui encouragent leurs membres à porter des tenues plus décontractées, ont démontré qu'une certaine bienséance pouvait être maintenue sans le port obligatoire d'une cravate;

Attendu que la Commission de la Présidence a précédemment refusé la proposition qui lui a été soumise d'annuler la coutume tacite qui oblige les membres masculins du conseil à porter une cravate;

Attendu que, durant la récente campagne électorale, de nombreux candidats ont indiqué souhaiter que le Conseil de Montréal soit plus collégial et plus informel; des objectifs qui pourraient notamment passer faire du port de la cravate un choix personnel plutôt qu'une règle non écrite qu'il revient au Président du Conseil de faire respecter;

Attendu que la conseil à adopté une motion le 16 décembre 2013 CO 13-1160 intitulée *Motion sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés*, laquelle proposait que la Commission de la Présidence étudie les possibilités pour les citoyens d'inscrire, en même temps que le scrutin municipal, des questions pour référendums en vie de trouver une formule gérable et conviviale qui va permettre l'extension de ce droit pour une prochaine élection;

Attendu que, dans son rapport du 26 mai 2014, la Commission de la Présidence a conclu que permettre aux citoyens de bénéficier d'un tel droit passait par des modifications aux lois provinciales, mais n'a pas souhaité demander au conseil d'aller de l'avant afin de pousser en faveur desdits changements;

Attendu que Valérie Plante, au cours de sa campagne réussie afin de devenir mairesse de Montréal a indiqué être en faveur de la possibilité de tenir un référendum au même moment que les élections municipales;

Il est proposé par : Luis Miranda

Appuyé par : Marvin Rotrand

Que le Conseil municipal redonne mandat à la Commission de la Présidence pour réexaminer les propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel;

Que le conseil municipal exprime son appui afin que les citoyens puissent avoir le droit de proposer des référendums sur des sujets en lien avec la juridiction municipale en même temps que les élections municipales et qu'il redonne mandat à la Commission de la Présidence afin de proposer une procédure qui pourrait être envoyée au gouvernement du Québec afin que les modifications législatives nécessaires à la mise en place de cette mesure soient adoptées;

Que la Commission de la Présidence présente son rapport concernant les deux problématiques soulevées au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de mai 2018.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2017/12/14
17:00

(1)

Dossier # : 1176294004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 107 421,00 $ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 $ à 1 371 199,76 $ taxes incluses

Il est recommandé :

1. de majorer de 107 421,00 $, taxes incluses, le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603 adoptée à la séance du 24 novembre 2016, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 $ à 1 371 199,76 $ taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-20 11:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1176294004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 107 421,00 $ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 $ à 1 371 199,76 $ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2016, un contrat d'une valeur de 1 263 778,76 $ a été octroyé à Neolect Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. (Appel d'offres public 2016-ECL001), dans le but de rétablir l'éclairage à son état initial par des appareils durables à faible consommation en vue des festivités du 375e anniversaire de Montréal (voir plan de localisation des travaux en pièce jointe).
En cours de travaux, des imprévus ont été constatés sur le terrain par Neolect Inc. Des appareils d'éclairage existants et non indiqués sur les plans ont été découverts sur les bâtiments alors que d'autres étaient manquants. Il s'est également avéré nécessaire de modifier certains luminaires et d'ajouter des noeuds de communication en hauteur afin de contrôler et surveiller à distance le bon fonctionnement des systèmes.

De plus, lors des demandes de permis au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), des modifications et validations supplémentaires ont été demandées ce qui a engendré l'arrêt des travaux, l'ajout des services professionnels complémentaires, ainsi que la fabrication de nouvelles pièces sur mesure. Également, trois propriétaires ont demandé des révisions aux méthodes de travail et garanties qui nécessitent des analyses, des négociations et des révisions. Tout ceci a impliqué des coûts non prévus au contrat, raison pour laquelle des fonds en contingences non prévus dans le sommaire d'octroi original GDD 1163113004, sont requis.

Les travaux sur trois (3) édifices sont complétés, un édifice a un taux d'avancement de 50 % et les travaux pour les deux édifices restants n'ont pas débuté en attendant l'approbation des modifications du ministère et des propriétaires. Le taux global d'avancement du contrat est de l'ordre de 60%.

Le montant initial des incidences était de 126 378,00 dont seulement 6 % ont été affectées

à ce jour. Aucune contingence n'a été initialement prévue pour ce projet. L'augmentation du montant des contingences sera compensée par une réduction du montant des incidences. La majoration du montant du contrat n'aura donc aucun impact sur le coût total du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0603 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. – Dépense totale de 1 390 156,76$, taxes incluses (contrat : 1 263 778,76 $; incidences : 126 378,00 $).
CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG15 0515 – 20 août 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 (règlement RCG15-072).

DESCRIPTION

Les travaux contingents qui seront réalisés comportent:

- Relevés des dimensions et fabrication des nouvelles pièces d'ancrage sur mesure en façade des bâtiments Duluth, New-York Life, Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et Marché Bonsecours.
- Relevés et ajout des supports d'ancrage le long du parapet du bâtiment Ernest-Cormier.
- Modification et ajout du système de contrôle DMX au Marché Bonsecours.
- Autres interventions pour corriger des problèmes électriques et de contrôle ainsi que pour effectuer des validations à la demande des propriétaires.

JUSTIFICATION

Les travaux contingents sont nécessaires afin de réaliser la mise à niveau du Plan lumière original des six (6) bâtiments ciblés dans le présent contrat.

Dans la description du sommaire décisionnel d'octroi GDD 1163113004 il était inscrit que "*Le montant prévu pour les incidences... sera affecté, au besoin, au remplacement de câblage et pièces défectueuses*" , ces travaux auraient dû être prévus en contingences.

Dans ce contexte nous demandons d'autoriser une majoration de 107 421.00 $ (taxes incluses), pour des travaux de contingences, au contrat initial de 1 263 778,76 $ (taxes incluses) octroyé à Neolect Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal – Appel d'offres public (2016-ECL001) et ce, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603.

Ainsi le montant résiduel des incidences pour ce dossier se trouve réduit à 18 957,00 $ (taxes incluses).

L'échéancier du mandat a été révisé jusqu'à la fin du mois de mai 2018 pour prendre en considération les demandes supplémentaires mentionnées ci-haut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de 107 421,00 $ porte le contrat octroyé à Neolect Inc. à une somme maximale de 1 371 199.76 $ (taxes incluses) répartie comme suit:

Description	Montant initial		Montant final	
	%	$	%	$
Soumission de l'adjudicataire	90 %	1 263 778,76 $	90 %	1 263 778,76 $
Contingences	0 %	0,00 $	8,5 %	107 421,00 $
Contrat	90 %	1 263 778,76 $	98,5 %	1 371 199,76 $
Incidences	10 %	126 378,00 $	1,5 %	18 957,00 $
Dépense totale	100 %	1 390 156,76 $	100 %	1 390 156,76 $

Le montant total de la dépense autorisée demeure inchangé puisque c'est la réduction des incidences qui couvrira l'augmentation des contingences. Le coût net à la charge des contribuables découlant de la majoration du contrat est donc nul.

Le budget requis est prévu au PTI 2016- 2018 du SMVT. Le projet imputable est le projet 36209 - "Plan lumière - Vieux-Montréal".

Les détails des informations comptables et budgétaires liées à cette majoration de contrat est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En assurant la pérennité du Plan lumière du Vieux-Montréal, le projet contribue à la protection et à la mise en valeur de ce secteur exceptionnel pour les années à venir.
Le projet prévoit l'utilisation de projecteurs à DEL qui sont beaucoup moins énergivores que les projecteurs utilisés jusqu'à maintenant, ce qui réduira la consommation électrique globale et la facture qui y est reliée, qui selon le cas est assumée par la Ville et/ou le propriétaire. De plus, la longévité des nouveaux appareils diminue les besoins en inspection et en entretien.

Les projecteurs désuets seront recyclés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à l'autorisation de la majoration du montant du contrat aura pour impact de ne pas terminer les travaux, compromettant la mise à niveau de l'éclairage des bâtiments dont les appareils ont déjà été achetés.
Aucun impact majeur n'est prévu à la circulation. L'entrepreneur est déjà en coordination avec l'arrondissement pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public nécessaires à la réalisation des travaux en hauteur. De plus, une planification avec les propriétaires a été mise en place afin de limiter les impacts sur les commerces et résidents des bâtiments.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

- Approbation du Conseil d'agglomération : 14 décembre 2017

- Fin de travaux : 31 mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sonia VIBERT, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SUAREZ
Ingenieur(e)

Tél : 514 868 0971
Télécop. : 514

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement du réseau artériel

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2017-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-11-20

CROQUIS - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DE SIX (6) ÉDIFICES DU PLAN LUMIÈRE DU VIEUX MONTRÉAL

1

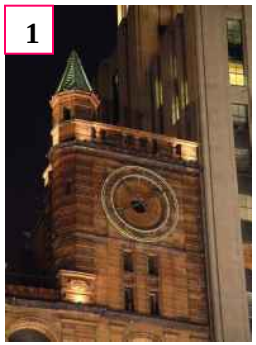

2

3

4

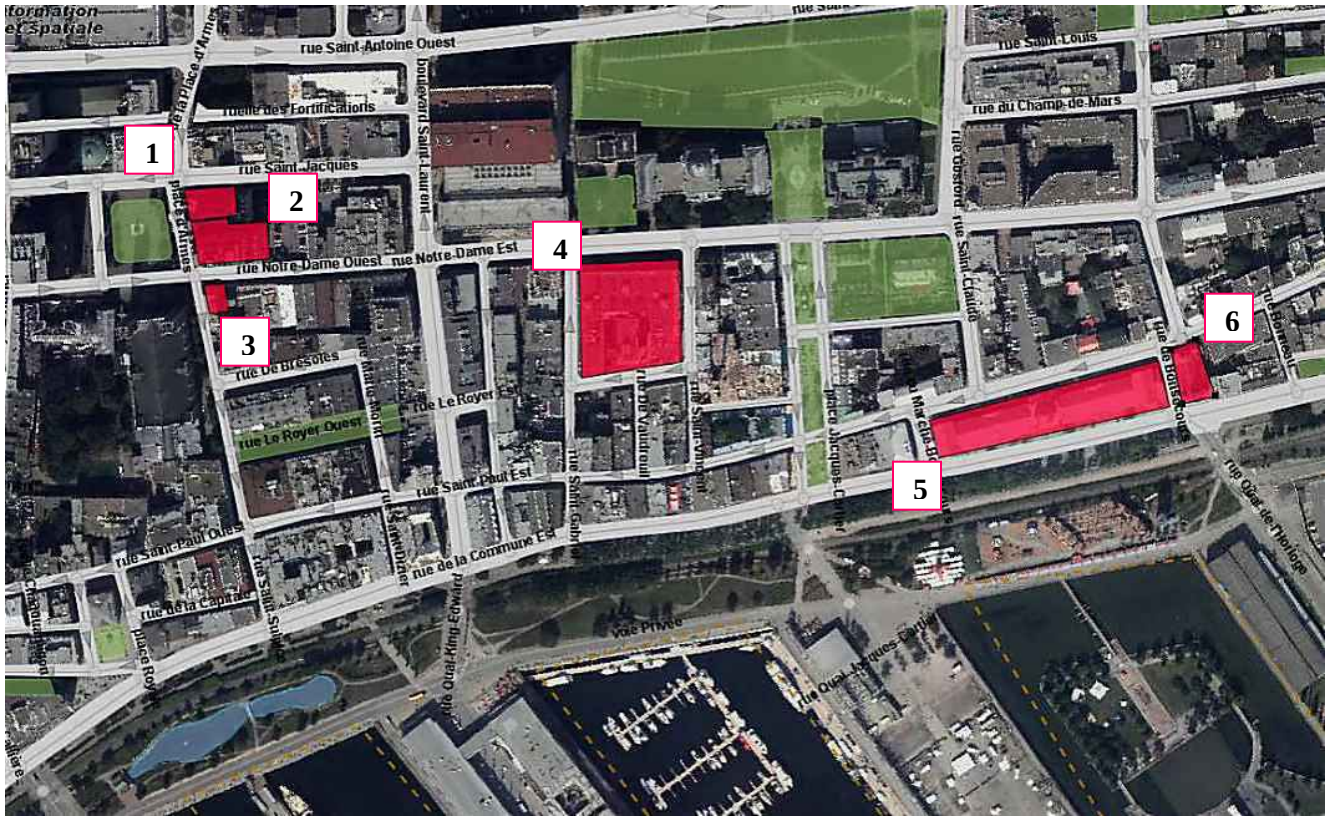

5

6

Travaux 2017

Daniel Suarez, ing.
2017-11-15 rev. 1

** Photos du concept d'éclairage original*

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176294004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Majorer de 107 421,00 $ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 $ à 1 371 199,76 $ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1176294004 info comptable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Préposée au budget
Service des finances - Division du conseil et soutien financier - point de service Développement
Tél : 514 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2017/12/14
17:00

(1)

Dossier # : 1174922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 $ à 1 627 033,91 $.

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 $ à 1 627 033,91 $;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-15 13:53

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174922015**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 $ à 1 627 033,91 $.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Le 26 mars 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat pour l'acquisition de trois boîtes utilitaires de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable avec une option d'achat facultative pour une quatrième boîte en 2017. Le SMRA souhaite se prévaloir de cette option de commande pour remplacer l'unité 381-06379 qui sera mise au rancart pour cause de désuétude.

Au moment du lancement de l'appel d'offres 14-14118, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) planifiait le remplacement de quatre camions de ravitaillement en air respirable. La stratégie d'approvisionnement utilisée pour solliciter le marché a été d'étaler les commandes dans le temps : une commande de trois boîtes utilitaires en 2015 (article 1) et une option de commande facultative pour une quatrième unité en 2017 (article 2). Cette façon de faire permettait à la Ville de standardiser les boîtes utilitaires des quatre camions et de fixer un prix pour la quatrième boîte et ainsi éviter de solliciter à nouveau le marché avec un nouvel appel d'offres. En qualifiant l'article 2 d'option facultative, la Ville se réservait le droit de ne pas acquérir la quatrième boîte utilitaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0142 – 26 mars 2015 : Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 $, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soum).

DESCRIPTION

Ce dossier permet d'exercer l'option d'acquisition et autorise une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around en aluminium, d'une longueur de 20 pieds, sur un châssis de camion fourni par la Ville tel que décrit au devis 38114A22. Il s'agit d'une carrosserie de service pour un camion de ravitaillement en air respirable en usage au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La boîte utilitaire sera sous la garantie de base de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour les feux d'urgence et la carrosserie (peinture et corrosion) dont la garantie sera respectivement de 5 et 10 ans.
Cette quatrième boîte sera installée sur un châssis de camion commandé sur l'entente-cadre en cours (1225677).

Pour répondre aux besoins opérationnels du SIM, la Ville possède quatre camions de ravitaillement en air respirable lesquels sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville. L'un de ces véhicules est désigné comme unité de remplacement lorsqu'un camion doit être immobilisé pour fin d'entretien et/ou de réparation.

Un camion de ravitaillement en air respirable est une unité de soutien aux interventions d'urgence du SIM. Il s'agit d'un véhicule dédié au transport des appareils de protection respiratoire et aux cylindres en air respirable lesquels sont essentiels au travail des pompiers.

Provisions

Pour pallier aux imprévus de fabrication, le SMRA s'est prévalu de l'article 17 des clauses administratives particulières qui permet l'ajout d'options supplémentaires dans la mesure où celles-ci n'excèdent pas 10 % du coût de la valeur d'installation de la boîte utilitaire. Un camion de ravitaillement en air respirable est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. L'ajout d'options sur une carrosserie de service est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu.

Les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et sont indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions (en 2015) et le taux de change à la date d'émission du bon de commande (en 2017) selon la formule prévue à l'article 9 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres. Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de 2% ou moins par rapport au taux de change de référence. Pour tenir compte de la possible variation du taux de change, le coût d'acquisition (incluant la provision de 10 % pour l'ajout d'options supplémentaires) a été bonifié de 5 %.

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (avant taxes)	Coût (taxes incluses)	Coût (net de ristourne)
Coût unitaire de la boîte utilitaire	355 095, 00 $	408 270, 48 $	372 805,36 $
Provision – ajout d'options supplémentaires	35 509,50 $	40 827, 05 $	37 280,53 $
Provision - variation du taux de change	19 530,23 $	22 454, 88 $	20 504,30 $
Total :	410 134,73 $	471 552,41 $	430 590,19 $

JUSTIFICATION

Cet achat s'inscrit dans une planification de désuétude des quatre camions de ravitaillement en air respirable du SIM : trois unités en 2015 et 1 unité en 2017. Plus précisément, il vise le remplacement du camion 381-06379 qui a atteint sa durée de vie utile. Outre un kilométrage élevé, cette unité présente une augmentation significative des coûts d'entretien et de réparation. Les délais d'immobilisation sont de plus en plus fréquents et ils sont susceptibles d'affecter les opérations du SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cette dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 430 591 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour que le SIM soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche.
Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande de la boîte utilitaire en décembre 2017
- Livraison à l'automne 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Jean-François LEMOINE, 26 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-26

Simon DESRUISSEAUX
Chef de section

Tél : 514-842-1843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-11-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1174922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 $, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 $ à 1 627 033,91 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1174922015 - Acquisition boite utilitaire.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-10-26

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2017/12/14 17:00

(1)

Dossier # : 1176281002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 233 532,62 $, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir enfoui diesel et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents;

2. d'accorder au seul soumissionnaire Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-15 16:20

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176281002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'usine d'eau potable Lachine, il vise le remplacement du système d'alimentation de carburant de la génératrice intérieure et l'installation d'un réservoir hors terre diesel.
L'usine de production d'eau potable Lachine a été construite durant les années 1960 et dessert le territoire de l'arrondissement Lachine. Le système d'alimentation de carburant existant a été installé dans les années 1970 et alimente la génératrice 730 kW qui sert à faire fonctionner les équipements du secteur haute pression de l'usine et à maintenir la pression dans le réseau de distribution d'eau potable lors des pannes électriques. Compte tenu de l'âge et de l'état des installations, il est requis d'installer un nouveau réservoir extérieur afin de se conformer aux normes et de sécuriser nos installations. De plus, ce nouvel emplacement facilite les travaux d'entretien de ces équipements.

L'appel d'offres public 10221 a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 21 juin 2017. La date limite de réception des soumissions était le 19 juillet 2017. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours de calendrier. La durée de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 14 novembre 2017. Une prolongation de la période de validité de la soumission a été obtenue jusqu'au 14 janvier 2018.

Six (6) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques au contrat.

Calendrier des émissions d’addenda :

Addenda	Date d’émission	Description
1	2017-06-22	Clarifications apportées aux Clauses administratives et spéciales, au devis technique mécanique et ajout d'annexe.
2	2017-07-05	Précisions sur les spécifications des équipements, notamment le réservoir hors terre et le réservoir journalier.
3	2017-07-10	Précisions sur les items au bordereau
4	2017-07-14	Précisions sur le cabanon englobant le réservoir hors terre ainsi que les instructions aux soumissionnaires.
5	2017-07-17	Précisions sur la génératrice 1 150 kW désuète.
6	2017-07-17	Clarifications sur l'empattement du cabanon et du réservoir sur la base de béton.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Morival ltée, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui ainsi que la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir diesel hors terre à l'usine de production d'eau potable Lachine.
Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

1. la fourniture et l'installation d'un réservoir diesel hors terre de 4 546 litres dans un abri sécurisé sur une dalle de béton;
2. la mise à niveau et la sécurisation d'un nouveau système d'alimentation de carburant, qui inclut la fourniture et l'installation de nouvelles pompes d'alimentation en diesel d'un nouveau réservoir journalier et de toute la tuyauterie et le câblage électrique hors terre pour l'alimentation de la génératrice 730 kW;
3. le raccordement électrique des équipements;
4. l'excavation, l'entreposage et la disposition des sols non utilisables dans un site autorisé, le pompage des eaux usées de l'excavation dans un bassin de confinement pour transport à un site autorisé, l'enlèvement, la vidange du carburant restant et la disposition du vieux réservoir diesel enfoui, incluant la vieille tuyauterie enfouie, le remblayage et la mise à niveau du terrain du site d'excavation;
5. la formation du personnel, la fourniture des manuels et des plans tels que construits (TQC) dûment signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

L'installation hors terre vise à minimiser les risques de contamination du sol et de l'eau potable. Afin de s'assurer qu'aucun déversement ne puisse avoir lieu durant les travaux, le réservoir sera vidangé avant les travaux.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 20 185,01 $, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Des frais d'incidences de 11 497,50 $, taxes incluses, représentant 5,2 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité et l'assistance au chantier pour les travaux de bétonnage et analyse des sols excavés avant disposition.

Afin de faciliter les travaux d'excavation et de bétonnage, éviter les inconvénients dus au gel du terrain et maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux, le début des travaux est prévu au printemps 2018. Durant cette période, l'adjudicataire procédera à l'approbation des plans de l'abri sécurisé par le Comité consultatif d'urbanisme et à l'approvisionnement des équipements requis pour ses travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10221, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement de trois (3) preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- un (1) preneur a indiqué qu'il manque de temps pour soumissionner;
- un (1) preneur est un sous-traitant;
- un (1) preneur a transmis sa soumission après la date limite de réception des offres.

Aucune réponse n'a été fournie par le quatrième.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au seul soumissionnaire, Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme.

Firme soumissionnaire	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Construction Morival ltée	201 850,11 $	20 185,01 $	222 035,12 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	180 688,27 $	18 068,83 $	198 757,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			23 278,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			11,71 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'il y a un écart défavorable de 11,71 %, soit 23 278,02 $, taxes incluses, entre le seul soumissionnaire et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique principalement par les montants soumis aux articles suivants du bordereau des prix :

Article 2.0 - Fourniture et exécution des travaux décrits à la section Mécanique : écart de 14 589 $, soit 13,3 %, par rapport à l'estimation.

Article 4.2 - Fournir, installer et raccorder conduits et câbles de moteurs des pompes d'alimentation en diesel : écart de 9 152 $, soit 109 %, par rapport à l'estimation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Construction Morival ltée détient une autorisation de l'AMF portant le no. 2014-CPSM-1037823. Cette autorisation est échue depuis le 14 juillet 2017 et la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 222 035,12 $, taxes incluses, comprenant un montant de 201 850,11 $, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 20 185,01 $, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 233 532,62 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences.
La dépense de 233 532,62 $, taxes incluses, représente un coût net de 213 246,41 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation d'un nouveau réservoir hors terre diesel s'inscrit dans une perspective de développement durable, en prévenant les risques de contamination dus aux fuites de carburant dans le sol.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de mise à niveau du système d'alimentation de la génératrice 730 kW de l'usine Lachine sont nécessaires afin de maintenir la production d'eau potable en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera produite par le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2017
Début des travaux : avril 2018
Réception provisoire : août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 30 août 2017
Sophie VOYER, 24 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giuseppe LERARIO
Ingenieur - mécanique

Tél : 514 872-7680
Télécop. : 514 872-8353

Annie CARRIÈRE
Chef de section - Ingénierie d'usine

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-24

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie
et Chef d'exploitation des usines par intérim

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2017-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2017-11-15

CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE
Licence R.B.Q. 1740-7867-60
181, boul. Newman
Lasalle (Québec) H8R 3E6
T: 514 595-6656 F : 514 595-6657
www.morival.com
info@morival.com

Le 12 octobre 2017

Mme Annie Carrière, ing.
Chef de section, ingénierie d'usine
VILLE DE MONTRÉAL
1555, rue Carrie-Derick
2ième étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

Objet : Prorogation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres no. : 10221
Titre de l'appel d'offres : Usine de production d'eau potable de Lachine
Enlèvement d'un réservoir enfoui diesel et la fourniture et
L'installation d'un nouveau réservoir hors-terre diesel

Madame,

La présente fait suite votre lettre en date du 12 septembre. Nous acceptons de proroger de soixante (60) jours ouvrables additionnels.

De plus, vous trouverez en pièce joint l'avenant déclarant que le cautionnement de soumission et la lettre d'engagement sont prolongés d'autant.

Veuillez agréer, madame Carrière, nos salutations les plus sincères.

Alvaro Pedicelli, président

TRISURA®

AVENANT

No: **1**

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET FORMULE D'ENGAGEMENT** No: **MCS0979004-17-042**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES NO. : 10221 - USINE LACHINE - ENLÈVEMENT D'UN RÉSERVOIR ENFOUI DIESSEL ET LA FORNITURE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR HORS-TERRE DIESEL**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE**

CAUTION: **Compagnie d'Assurance Trisura Garantie**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION ET DE LA FORMULE D'ENGAGEMENT SERA PROLONGÉE DE SOIXANTE (60) JOURS OUVRABLES ADDITIONNELS.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce **10 octobre 2017.**

CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE

Par: _____
Entrepreneur

Compagnie d'Assurance Trisura Garantie

Par: _____
THUC TRINH TRAN, MANDATAIRE

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 10221
Numéro de référence : 1083294
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Usine lachine - Enlèvement d'un réservoir enfoui diessel et la forniture et installation d'un nouveau réservoir hors-terre diesel.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Morival 181 boul Newman Montréal, QC, H8R 3E6 NEQ : 1142801506	Monsieur Alvaro Pedicelli Téléphone : 514 595-6656 Télécopieur : 514 595-6657	**Commande : (1307651)** 2017-06-21 12 h 09 **Transmission :** 2017-06-21 14 h 07	2784328 - Addenda 1 - Soum. 10221 2017-06-26 7 h 10 - Télécopie 2784330 - Addenda 1_Rapport-Étude géotech_et_caract_enviro_Soum. 10221 2017-06-26 10 h 27 - Messagerie 2788709 - Addenda2signé_10221 2017-07-05 11 h 29 - Télécopie 2791119 - Addenda3signé_10221 2017-07-11 10 h 07 - Télécopie 2793649 - Addenda4signé_10221 2017-07-14 13 h 54 - Télécopie 2794026 - Addenda5signé_10221 2017-07-17 8 h 43 - Télécopie 2794192 - Addenda6signé_10221 2017-07-17 11 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	DUFAULT ÉLECTRIQUE INC. 671, des Ateliers Boucherville, QC, J4B 8H3 NEQ : 1144214401	Monsieur ROCH DUFAULT Téléphone : 450 655-1865 Télécopieur :	**Commande : (1317387)** 2017-07-14 14 h 16 **Transmission :** 2017-07-14 14 h 16	2784328 - Addenda 1 - Soum. 10221 2017-07-14 14 h 16 - Téléchargement 2784330 - Addenda 1_Rapport-Étude géotech_et_caract_enviro_Soum. 10221 2017-07-14 14 h 16 - Téléchargement 2788709 - Addenda2signé_10221 2017-07-14 14 h 16 - Téléchargement 2791119 - Addenda3signé_10221 2017-07-14 14 h 16 - Téléchargement 2793649 - Addenda4signé_10221 2017-07-14 14 h 16 - Téléchargement 2794026 - Addenda5signé_10221 2017-07-17 8 h 42 - Courriel 2794192 - Addenda6signé_10221 2017-07-17 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GMR Inc. 435, 2e Avenue Lévis, QC, G6W5M6 NEQ : 1146473930	Monsieur Yvon Beaudoin Téléphone : 418 839-7164 Télécopieur : 418 839-1496	**Commande : (1308085)** 2017-06-22 8 h 53 **Transmission :** 2017-06-22 9 h 30	2784328 - Addenda 1 - Soum. 10221 2017-06-26 7 h 09 - Courriel 2784330 - Addenda 1_Rapport-Étude géotech_et_caract_enviro_Soum. 10221 2017-06-26 10 h 26 - Messagerie 2788709 - Addenda2signé_10221 2017-07-05 11 h 28 - Courriel 2791119 - Addenda3signé_10221 2017-07-11 10 h 06 - Courriel 2793649 - Addenda4signé_10221 2017-07-14 13 h 53 - Courriel 2794026 - Addenda5signé_10221 2017-07-17 8 h 42 - Courriel

				2794192 - Addenda6signé_10221 2017-07-17 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pétrosol Inc. 1023, rue Renault Lévis, QC, G6Z1B6 http://www.groupepetrosol.com NEQ : 1166020108	Monsieur Simon Langevin Téléphone : 418 647-3800 Télécopieur :	**Commande : (1308873)** 2017-06-26 8 h 31 **Transmission :** 2017-06-26 8 h 31	2784328 - Addenda 1 - Soum. 10221 2017-06-26 8 h 31 - Téléchargement 2784330 - Addenda 1_Rapport-Étude géotech_et_caract_enviro_Soum. 10221 2017-06-26 10 h 28 - Messagerie 2788709 - Addenda2signé_10221 2017-07-05 11 h 28 - Courriel 2791119 - Addenda3signé_10221 2017-07-11 10 h 06 - Courriel 2793649 - Addenda4signé_10221 2017-07-14 13 h 53 - Courriel 2794026 - Addenda5signé_10221 2017-07-17 8 h 42 - Courriel 2794192 - Addenda6signé_10221 2017-07-17 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	S M CONSTRUCTION INC. 15971 boul. de la Colline Québec, QC, G3G 3A7 http://www.sm-inc.com NEQ : 1140061764	Madame Sylvie Dion Téléphone : 514 248-7424 Télécopieur : 418 849-6464	**Commande : (1309705)** 2017-06-27 11 h 10 **Transmission :** 2017-06-27 11 h 10	2784328 - Addenda 1 - Soum. 10221 2017-06-27 11 h 10 - Téléchargement 2784330 - Addenda 1_Rapport-Étude géotech_et_caract_enviro_Soum. 10221 2017-06-27 11 h 10 - Téléchargement 2788709 - Addenda2signé_10221 2017-07-05 11 h 28 - Courriel 2791119 - Addenda3signé_10221 2017-07-11 10 h 06 - Courriel 2793649 -

Addenda4signé_10221
2017-07-14 13 h 53 - Courriel

2794026 -
Addenda5signé_10221
2017-07-17 8 h 42 - Courriel

2794192 -
Addenda6signé_10221
2017-07-17 11 h 59 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2017 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176281002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_GDD1176281002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Eau/Environnement
Tél : 514 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-29

Marco BEAULIEU
Conseiller budgétaire

Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Eau/Environnement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2017/12/14
17:00

(1)

Dossier # : 1177438017

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses, incluant une somme additionnelle de 248 000$ prévue au budget 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, le projet de convention de gré à gré par lesquel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses, incluant une somme additionnelle de 248 000 $ prévue au budget 2018, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 350 140,60 $;

3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-20 11:52

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1177438017**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses, incluant une somme additionnelle de 248 000$ prévue au budget 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a entrepris une démarche de refonte des technologies de l'information afin de supporter de nouvelles prestations de services, tant pour les services directs aux citoyens que pour les opérations internes. Les efforts d'évolution des TI de la Ville sont maintenus par le Service des technologies de l'information (TI), notamment par la réalisation, au cours des prochaines années, d'un portefeuille de projets dont la valeur sur trois ans s'élève à environ 321,7 M$.
De nombreuses métropoles et villes nord-américaines font appel à l'expertise de Gartner Canada Co. (Gartner) pour bien maîtriser les enjeux stratégiques en technologies de l'information dont New York, Los Angeles, Chicago, Toronto, Calgary, San Diego et la ville de Québec. Le choix de la firme Gartner, par l'entremise du CSPQ (CG15 0071 et CG16 0120), a permis d'orienter ainsi que de développer rapidement des nouvelles pratiques et d'exploiter de nouveaux modèles d'acquisition et d'exploitation de solutions technologiques en lien avec les objectifs et priorités de la Ville. À titre indicatif, la Ville a bénéficié des services suivants au cours de la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 :

A - Programme d'accompagnement, d'accès à la recherche et de soutien technique.

Les demandes d'accès aux recherches, outils et analystes sont les suivantes :

Type de service Gartner	Nombre d'utilisations ou de consultations
Accès à des rapports provenant de la banque de connaissances et de recherche	3040
Consultation d'analystes spécialisés	12

Révision de contrats	3
Révision de documents	3
Participation à des tables rondes avec partenaires TI	1

Ces recherches permettent notamment de supporter toutes les activités de vigie (70 réalisées ou en cours) pour les 71 programmes & projets au PTI.

B - Forfait entreprise TI Leaders pour les systèmes d'entreprise & la sécurité.

Suite à l'ajout de ces services en 2017, la Ville a utilisé les services notamment pour :

- Le renouvellement du contrat de gestion de l'application SIMON et les bases de données. Ce renouvellement a permis d'ajouter plusieurs services, sans augmentation de frais sur 5 ans.
- Le support au projet TransfoRH pour la stratégie liée aux fournisseurs.
- Le support au programme de sécurité de la Ville, nouvellement en place.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,24 $, taxes incluses, et à approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0730 - 22 décembre 2016 - Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 $, taxes incluses/Approuver deux projets de convention à cette fin.
CG16 0120 - 25 février 2016 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la somme de 269 990.05 $, taxes incluses.

CG15 0071 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une somme maximale de 191 721,96 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les forfaits de services du programme Gartner sont les suivants :

- Le programme Gartner d'accompagnement exécutif qui donne accès à la recherche, à un accompagnement stratégique, à des ateliers de travail, aux consultations avec les analystes, des rapports de recherche, des podcasts, des trousses d'outils et une sélection des meilleures recherches.

- Le forfait Gartner pour services conseils aux Leaders TI qui donne accès à la recherche, aux analyses d'étalonnage, aux outils de diagnostics et aux conférences téléphoniques (4 licences).
- Le forfait Gartner pour les services professionnels techniques qui donne accès à tous les employés TI à des trousses d'outils, à la recherche et aux appels des analystes dans un contexte d'exécution & de déploiement des projets TI (1 licence pour tous les employés TI).
- Le forfait Leaders TI Enterprise qui donne accès à des services spécialisés dans des domaines précis, incluant un accompagnement stratégique, des conférences avec des spécialistes du domaine, l'accès à des études de cas, à des mesures de performances et à des services conseils sur mesure. Ce forfait est utilisé pour les 5 domaines suivants :
    - Sécurité de l'information & cybersécurité : ce volet permet de supporter le programme de sécurité de l'information de la Ville et notamment les projets suivants :
        - 60110 - Programme de sécurité et de continuité TI;
        - 68255 - Gestion des identités.
    - Système d'entreprise : ce volet permet de supporter les systèmes d'entreprises (ERP) et sera utilisé, notamment pour la transition de SIMON vers l'infonuagique et la mise en place de TransfoRH. Il permettra de supporter les projets suivants :
        - 71550 - Système de gestion des actifs municipaux;
        - 9000 - Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks;
        - 68088 - Approvisionnement III;
        - 68092 - Migration du système intégré Montréal (SIMON);
        - 70450 - Optimisation de la gestion des paiements;
        - 73000 - Recettes et encaissements;
        - 73100 - Système budgétaire;
        - 68272 - Cadenassage et SIGI mobile (système intégré de gestion des immeubles);
        - 68275 - Modernisation TI des systèmes des immeubles;
        - 74250 - Système de gestion des ressources humaines;
        - 74950 - Réforme TI des régimes de retraite;
        - 74955 - Système de gestion de la relation client pour le bureau des régimes de retraite;
        - 74960 - Intégration du nouveau système d'assurances collectives;
        - 71450 - Inspection mobile - Évaluation foncière;
        - 71650 - Amélioration des processus en évaluation foncière;
        - 71700 - Production intégrée de la matrice graphique avec le rôle foncier;
        - 71710 - Matrice graphique publique;
        - 71800 - Modernisation des dossiers d'évaluation - Refonte du module de collecte de données économiques et d'éval. des immeubles à revenus;
        - 74551 - Système de taxation et d'évaluation foncière.
    - Intelligence d'affaires et gestion de données : ce volet permet de supporter notamment les multiples projets en tableau de bord (311, etc.), en gestion des données massives et en intelligence artificielle. Il permettra de supporter les projets suivants :
        - 70311 - Tableau de bord - 311;
        - 70330 - Données ouvertes;
        - 70540 - Intelligence d'affaires - Infrastructure et outils;
        - 70541 - Gouvernance des données;
        - 70750 - Intelligence d'affaires finances;
        - Support à de multiples autres projets pour le volet de données.

- Infrastructure & opérations : ce volet permet d'aider à orienter la nouvelle stratégie d'hébergement de données suite à la fin des contrats d'hébergement d'ici 2 ans, et aussi à structurer les opérations, notamment pour SERAM et la relève TI. Plusieurs économies sont envisageables et de plus, une croissance importante est prévue. Cela permettra de supporter notamment les projets suivants :
    - 70900 - Gestion des capacités des serveurs;
    - 70910 - Programme Plateformes et infrastructures;
    - 68008 - SERAM système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal;
    - 68111 - Modernisation télécommunications;
    - 78010 - Mise en place du WI-FI à l'échelle de la Ville;
    - 78032 - Communications numériques.
- Gestion des contrats : ce volet permet d'encadrer la gestion contractuelle et tous les appels d'offres (100 par an), ainsi que les stratégies de sourçage. Le volume de contrat au Service des TI représente une somme de 277 M$. Ce volet vise à optimiser le portefeuille de contrats afin d'assurer le maximum de valeur, à un coût le plus bas possible.

JUSTIFICATION

Le portefeuille de projets du Service des TI de 320 M$ est d'une telle variété et d'une telle ampleur qu'il exige qu'on utilise les meilleures approches afin de garantir la performance des solutions TI, ainsi que leur cohérence d'ensemble. Pour bien relever ces défis, le Service des TI doit pouvoir bénéficier d'un appui de premier plan pour définir la stratégie, l'architecture, adopter les méthodes de livraison des projets les plus performantes et maîtriser les risques financiers et organisationnels.
D'autre part, au-delà du contexte des projets majeurs, l'évolution importante de l'offre et des pratiques dans le secteur des technologies oblige le Service des TI à optimiser sa stratégie globale, notamment en regard des opportunités d'innovation, des modèles d'affaires avec les clientèles, des modèles d'acquisition et d'exploitation des solutions et de l'organisation du travail.

Il est à noter que l'utilisation du forfait Gartner a permis de multiples économies, notamment le support à un dossier stratégique en 2017, où la Ville a réussi à générer une réduction de 3.5 M$ sur 5 ans.

Reconnaissant le caractère unique de l'expertise de la firme Gartner, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a signé avec elle l'entente de gré à gré numéro 999728834 en date du 7 décembre 2016 pour l'ensemble du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (ci-après le "CSPQ") ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Gartner, par l'entremise du CSPQ, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 697 491,25 $, taxes incluses. Le tableau ci-après représente le coût total pour chacun des services requis en 2018, ainsi qu'une comparaison sur la variation des coûts par rapport au contrat octroyé en 2017 pour les mêmes services :

Services Gartner	Coûts 2017 (taxes incluses)	Coûts 2018 (taxes incluses)	Variation (2018 vs 2017)
Gartner for IT Executive	124 417,90 $	128 655,88 $	3,4 %

Gartner for IT Leaders	105 929,92 $	112 921,55 $	6,6 %
Gartner for Technical Professionals SMB	74 815,38 $	77 370,13 $	3,4 %
Enterprise IT Leaders (2 licences en 2017 à 73 503,52$ / licence) (5 licences en 2018 à 75 708,74 $ / licence)	147 007,04 $ (2 licences)	378 543,69 $ (5 licences)	3,0% par licence
Total contrat	452 170,24 $	697 491,25 $	245 321,01 $

Dépenses imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019

La dépense de 77 370,13 $, taxes incluses, pour le service Gartner for Technical Professionals SMB, sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70500 - Bureau de demain, étant donné les besoins dans le cadre de ce programme.

Le montant maximal de 70 649,24 $, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-048 et d'agglomération RCG 15-049.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8 % par la ville centre et à 50.2 % par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses imputées au budget de fonctionnement (BF)

Les dépenses de 620 121,12 $, taxes incluses, pour les services mentionnés ci-haut seront imputés au budget de fonctionnement du Service des TI.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra au Service des TI de bénéficier d'un appui stratégique et d'une vision qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine des TI.
Il aidera aussi dans la livraison de projets majeurs, à réaliser les virages d'innovation technologique, ainsi qu'à appuyer efficacement la prestation de services aux citoyens.

Les services qui sont ajoutés en 2018 permettront à la Ville d'être mieux outillée pour la refonte et l'évolution de ses systèmes informatiques et au besoin à la mise en place de nouvelles politiques de sécurité de l'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE : 29 novembre 2017
Présentation du dossier au CM : 11 décembre 2017
Présentation du dossier au CG : 14 décembre 2017
Début de la prestation de services : 1er janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-0472
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Lyne PARENTEAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2017-11-20

Convention de service

Ville de Montréal

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

CONVENTION DE SERVICES GARTNER CANADA CO. POUR VILLE DE MONTREAL ("CLIENT")

La présente Convention de Services (CS), conclue entre Gartner Canada Co, 5700 Yonge Street, 12th Floor, Suite 1205, Toronto M2M 4K2 Canada ("**Gartner**") et le Client, inclut les termes et conditions du contrat de service de courtage d'information numéro 999728834 conclu entre Gartner Canada Co et le Centre de Services Partagés du Québec en date du 1 décembre 2016 et toutes les Descriptions de Services applicables.

Cette CS constitue l'intégralité du Contrat entre Gartner et le Client pour les Services (tels que définis ci-dessous) et sera effective dès sa signature par les deux parties. Le Client convient de souscrire les Services de GARTNER suivants conformément aux termes et en contrepartie des redevances annuelles définies ci-dessous.

1. DEFINITIONS

Services: Services de Recherche et services associés souscrits par le Client dans le tableau de commande ci-dessous et tels que décrits dans les Descriptions de Services.

Les Noms des Services et les niveaux d'accès sont définis dans les Descriptions de Services. Gartner se réserve le droit de mettre à jour périodiquement les noms et les Livrables pour chaque Service. Si le Client souhaite ajouter des Services ou des Utilisateurs complémentaires ou s'il souhaite modifier le niveau d'accès pendant la durée du Contrat de Services, une Convention de Services complémentaire est nécessaire.

Nom du Service	Niveau d'Accès	Nbre	Noms des Utilisateurs	Redevances année 1 01.01.2018 au 31.12.2018	Montant total
Gartner for IT Executive	**CIO Signature**	**1**	**Sylvain Perras (CIO) Jean-Martin Thibault (délégué)**	**111 899$**	**111 899$**
Gartner for IT Leaders	**Workgroup Cross Function**	**1 conseiller & 3 membres**	**À déterminer**	**98 214$**	**98 214$**
GTP SMB	**Conseiller**	**1**	**À déterminer**	**67 293$**	**67 293$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
				Total Services (hors taxes):	**606 646$**

Ce montant n'inclue pas les taxes applicables.
Le client confirme par la présente que nonobstant les services indiqués dans ce contrat aient été signés pour 1 an, il renonce à sa faculté de résilier ce contrat à sa convenance.

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

DESCRIPTIONS DE SERVICES

Nom du Service/ Niveau d'accès	Lien URL de la Description de Services
Gartner for IT Executive – Signature	**http://sd.gartner.com/sd_ite_cio_sig_fra.pdf**
Gartner for IT Leaders Advisor Workgroup Cross Function	**http://sd.gartner.com/sd_itl_advisor_wg_cf_fr.pdf**
GTP SMB conseiller	**http://sd.gartner.com/sd_techpro_advisor_smb_fra.pdf**
Enterprise IT Leaders Individual Access Member	**http://sd.gartner.com/sd_eitl_indiv_fra.pdf**

2. CONDITIONS FINANCIERES

Gartner facturera le Client dès la souscription des Services. Le Client accepte de payer toute taxe sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée ou toute autre taxe ou droit sur la vente, l'utilisation ou la réception des Services imposés ou prélevés par toute administration à l'exception des taxes imposées sur le revenu net de Gartner. Le Client convient de payer la facture dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

CONTACT CLIENT POUR LA FACTURATION :

Merci de joindre à la CS tout Bon de Commande requis et de mentionner le numéro du Bon de Commande ci-après. Si un Bon de Commande annuel est nécessaire pour les contrats pluriannuels, le Client convient qu'il émettra un nouveau Bon de Commande 30 jours avant la date anniversaire de la Convention de Services Tout terme pré-imprimé sur le Bon de Commande qui viendrait compléter ou contredire les termes de cette CS sera inapplicable.

_____	_____	_____
Numéro de Bon de Commande	*Adresse de Facturation*	*Numéro de TVA*
_____	_____	_____
Nom du destinataire de la facture	*email*	*Numéro de téléphone .*

5. SIGNATURES

Client:	**Gartner Canada Co.**
_____	_____
Signature/Date	*Signature/Date*
_____	_____
Nom et Titre	*Nom et Titre*

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

Adresse d'affaires
Annik Brassard
Gartner Canada Co.
2001 Robert Bourassa, suite 840
Montréal (Qc) H3A2A6

Téléphone: +1-438-825-2568

E-mail: annik.brassard@gartner.com

Adresse du siège Social
Gartner Canada Co
5700 Younge Street 19th Floor
Toronto, Ontario M2M 4K2

Téléphone: +1-239-561-4815
Fax: +1-866-225-4277
E-mail: CFS@gartner.com

Adresse de paiement
Gartner Canada, Co.
Post Office Box 15038, Station A
Toronto, Ontario M5W 1C1

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1177438017

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses, incluant une somme additionnelle de 248 000$ prévue au budget 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (ci-après le "CSPQ") ou par l'entremise de celui-ci.

Selon les informations fournies par le Service des technologies de l'information, le CSPQ a conclu une entente avec la compagnie Gartner Canada Co. et autorise la Ville à se procurer auprès de la compagnie Gartner des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information.

Par conséquent, la Ville de Montréal est autorisée à procéder de gré à gré avec la compagnie Gartner Canada Co; pour la fourniture des services professionnels visés au présent sommaire qui sont couverts par l'entente du CSPQ.

Nous approuvons quant à sa forme et sa validité l'entente de services professionnels.

FICHIERS JOINTS

Convention Gartner 16-11-2017.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-16

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

Tél : 514-872-1200

Tél : 514-872-1200
Division :

Gartner

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
16 NOV. 2017
DIR
ET AV
Service d

Convention de service

Ville de Montréal

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

CONVENTION DE SERVICES GARTNER CANADA CO. POUR VILLE DE MONTREAL ("CLIENT")

La présente Convention de Services (CS), conclue entre Gartner Canada Co, 5700 Yonge Street, 12th Floor, Suite 1205, Toronto M2M 4K2 Canada ("**Gartner**") et le Client, inclut les termes et conditions du contrat de service de courtage d'information numéro 999728834 conclu entre Gartner Canada Co et le Centre de Services Partagés du Québec en date du 1 décembre 2016 et toutes les Descriptions de Services applicables.

Cette CS constitue l'intégralité du Contrat entre Gartner et le Client pour les Services (tels que définis ci-dessous) et sera effective dès sa signature par les deux parties. Le Client convient de souscrire les Services de GARTNER suivants conformément aux termes et en contrepartie des redevances annuelles définies ci-dessous.

1. DEFINITIONS

Services: Services de Recherche et services associés souscrits par le Client dans le tableau de commande ci-dessous et tels que décrits dans les Descriptions de Services.

Les Noms des Services et les niveaux d'accès sont définis dans les Descriptions de Services. Gartner se réserve le droit de mettre à jour périodiquement les noms et les Livrables pour chaque Service. Si le Client souhaite ajouter des Services ou des Utilisateurs complémentaires ou s'il souhaite modifier le niveau d'accès pendant la durée du Contrat de Services, une Convention de Services complémentaire est nécessaire.

Nom du Service	Niveau d'Accès	Nbre	Noms des Utilisateurs	Redevances année 1 01.01.2018 au 31.12.2018	Montant total
Gartner for IT Executive	**CIO Signature**	**1**	**Sylvain Perras (CIO) Jean-Martin Thibault (délégué)**	**111 899$**	**111 899$**
Gartner for IT Leaders	**Workgroup Cross Function**	**1 conseiller & 3 membres**	**À déterminer**	**98 214$**	**98 214$**
GTP SMB	**Conseiller**	**1**	**À déterminer**	**67 293$**	**67 293$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
Enterprise IT Leaders	**Individual Access Member**	**1**	**À déterminer**	**65 848$**	**65 848$**
				Total Services (hors taxes):	**606 646$**

Ce montant n'inclue pas les taxes applicables.
Le client confirme par la présente que nonobstant les services indiqués dans ce contrat aient été signés pour 1 an, il renonce à sa faculté de résilier ce contrat à sa convenance.

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

DESCRIPTIONS DE SERVICES

Nom du Service/ Niveau d'accès	Lien URL de la Description de Services
Gartner for IT Executive – Signature	**http://sd.gartner.com/sd_ite_cio_sig_fra.pdf**
Gartner for IT Leaders Advisor Workgroup Cross Function	**http://sd.gartner.com/sd_itl_advisor_wg_cf_fr.pdf**
GTP SMB conseiller	**http://sd.gartner.com/sd_techpro_advisor_smb_fra.pdf**
Enterprise IT Leaders Individual Access Member	**http://sd.gartner.com/sd_eitl_indiv_fra.pdf**

2. CONDITIONS FINANCIERES

Gartner facturera le Client dès la souscription des Services. Le Client accepte de payer toute taxe sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée ou toute autre taxe ou droit sur la vente, l'utilisation ou la réception des Services imposés ou prélevés par toute administration à l'exception des taxes imposées sur le revenu net de Gartner. Le Client convient de payer la facture dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

CONTACT CLIENT POUR LA FACTURATION :

Merci de joindre à la CS tout Bon de Commande requis et de mentionner le numéro du Bon de Commande ci-après. Si un Bon de Commande annuel est nécessaire pour les contrats pluriannuels, le Client convient qu'il émettra un nouveau Bon de Commande 30 jours avant la date anniversaire de la Convention de Services Tout terme pré-imprimé sur le Bon de Commande qui viendrait compléter ou contredire les termes de cette CS sera inapplicable.

Numéro de Bon de Commande	*Adresse de Facturation*	*Numéro de TVA*
Nom du destinataire de la facture	*email*	*Numéro de téléphone*

5. SIGNATURES

Client:	**Gartner Canada Co.**
Signature/Date	*Signature/Date*
Nom et Titre	*Nom et Titre*

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

Adresse d'affaires
Annik Brassard
Gartner Canada Co.
2001 Robert Bourassa, suite 840
Montréal (Qc) H3A2A6

Téléphone: +1-438-825-2568

E-mail: annik.brassard@gartner.com

Adresse du siège Social
Gartner Canada Co
5700 Younge Street 19th Floor
Toronto, Ontario M2M 4K2

Téléphone: +1-239-561-4815
Fax: +1-866-225-4277
E-mail: CFS@gartner.com

Adresse de paiement
Gartner Canada, Co.
Post Office Box 15038, Station A
Toronto, Ontario M5W 1C1

Gartner

Gartner is a Trademark of Gartner, Inc. or its affiliates.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177438017

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 $, taxes incluses, incluant une somme additionnelle de 248 000$ prévue au budget 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1177438017.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

François FABIEN
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1176871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) Inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 432 528,37$, taxes incluses, conformément à son offre en date du 1er novembre 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50.2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 221 129,24 $ taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-23 20:11

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1176871002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement deux ordinateurs centraux indépendants pour exploiter ses applications de gestion les plus critiques dont : la paie, les systèmes comptables et le système de traitement des offenses pénales (STOP+ et constats d'infractions) et répondre aux besoins plus spécialisés du Service de la Police de Montréal (SPVM). Plusieurs applications critiques parmi celles-ci reposent sur les logiciels de la firme Software AG Inc. Les premières licences pour les logiciels de SAG ont été acquises dès 1988 par le Service des technologies de l'information (Service des TI). Il existe plusieurs projets qui vont permettre de remplacer ces applications (TransfoRH, Cour municipale numérique, etc.) mais ces dernières seront requises minimalement pour les 2 prochaines années.
Le contrat actuel (CG12 0477), octroyé le 20 décembre 2012 pour l'acquisition et l'utilisation de logiciels de SAG, vient à échéance au 31 décembre 2017. Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses, à autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018, ainsi qu'à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0477- 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 $, taxes incluses.
CE12 1656 - 10 octobre 2012 - Recommander au conseil d'agglomération d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un système

d'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12351.

CG08 0067 - 28 février 2008 - Accorder à la firme Software AG Inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'achat de nouvelles licences, le renouvellement de l'entretien de ses logiciels du 16 juin 2007 au 31 décembre 2012 et la fourniture de services professionnels d'accompagnement, au montant total de 3 693 956,78 $.

CM06 0631 - 25 septembre 2006 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG Inc. du 16 juin 2006 au 15 juin 2007 au montant de 217 901,64 $, taxes incluses.

CE05 1076 - 8 juin 2005 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG Inc. du 15 juin 2005 au 14 juin 2006 au montant de 203 796,14 $.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG comprend les items suivants :

- La protection des droits d'utilisation des logiciels SAG installés sur les ordinateurs centraux à la Ville.
- Le droit aux mises à niveau des logiciels sans coûts additionnels pour la Ville.
- L'accès aux mises à jour de sécurité et les correctifs logiciels.
- L'accès à la banque de connaissances techniques de SAG.
- Le soutien technique des spécialistes de SAG 24 heures par jour, 365 jours par année.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG, permet à la Ville de maintenir la stabilité de la plateforme actuelle. Cette plateforme héberge, sur les deux ordinateurs centraux, des applications qui jouent une rôle important pour le bon fonctionnement de la Ville. La stabilité de ces applications assure une continuité opérationnelle qui impacte directement la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. En ce sens, le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG est nécessaire. Ce contrat assure, pour les deux prochaines années, l'accès aux dernières versions des logiciels Adabas et Natural. Afin de mitiger l'impact sur la sécurité et la performance des applications, ce contrat donne aussi accès aux correctifs dès que ceux-ci deviennent disponibles.

Ce contrat est accordé, de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. Cette firme est la seule en mesure de fournir les produits et logiciels Adabas et Natural ainsi que leurs mises à jour. L'exception prévue à l'article 573.3 paragraphe 6(B) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'applique à ce dossier. Étant donné que ce contrat est pour l'acquisition, l'utilisation et la mise à jour des logiciels, les dispositions du décret 435-2015, du 27 mai 2015 (Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics) ne s'applique pas à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 2 432 528,37 $ et sera repartit comme suit :
Tableau de répartition des coûts :

Description	2018	2019	Total

Acquisition et utilisation des logiciels (BF)	1 337 890,49 $	1 094 637,88 $	2 432 528,37 $
Total	1 337 890,49 $	1 094 637,88 $	2 432 528,37 $

La dépense totale sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI pour un montant de 2 432 528,37 $, taxes incluses. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération. Un ajustement non-récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 132 300 $ pour l'année 2018 sera nécessaire.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	Coût total de l'entente	Coût moyen annuel	Écart en $	Écart en %
2012-2017	4 235 837,68 $	847 167,53 $	N/A	N/A
2018-2019	2 432 528,37 $	1 216 264,19 $	$ 359 096,65 $	41 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2018-2109, l'augmentation du coût moyen annuel du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG sera de 359 096,65 $, ce qui représente une hausse de 41 % par rapport au contrat précédent. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants :

- Le prix obtenu lors de renouvellement du contrat en 2012 est basé sur un taux de change qui était plus bas de 35 % au taux actuel. L'ajustement de 41 % s'explique donc par le taux de change et le taux d'inflation.
- La perspective d'un délestage progressif des ordinateurs centraux de la Ville nous pousse à négocier des contrats d'une courte durée.
- Des efforts de négociation avec le fournisseur sur plusieurs mois et de rationalisation des produits, ont permis de diminuer la majoration exigée initialement par le fournisseur sur des contrats de plus courte durée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce sommaire permet :

- La continuité et la stabilité des applications de gestion les plus critiques pour la Ville.
- L'accès aux dernières versions des logiciels sans frais pour les deux prochaines années nous permet de réaliser une économie substantielle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 6 décembre 2017;
- Présentation du dossier au CM : 11 décembre 2017;

- Présentation du dossier au CG : 14 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseillère analyse, controle de gestion

Tél : 514 402 7048
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise - infrastructures et plateformes

Tél : 5148720696
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice - Centre d'Expertise - Infrastructures et Plateformes
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2017-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2017-11-23

Software AG USA, Inc.
11700 Plaza America Drive
Suite 700
Reston, Virginia 20190
Phone: +1-703-860-5050
www.softwareag.com/us

October 20, 2017

Via Email To: josesimon@ville.montreal.qc.ca

José G. Simon
Conseiller stratégique en gestion contractuelle
Ville de Montréal
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan
Montréal, Québec H3C OG4

Dear Mr. Simon,

This letter shall serve as written confirmation that Software AG, the parent company of Software AG (Canada) Inc., is the either the original manufacturer or authorized licensor of the software products noted below and that, to the best of our knowledge, Software AG (Canada) Inc. is the sole entity authorized to provide Ville de Montréal with the license upgrades for such software products and the support and maintenance services, including future updates, for such software products.

PRODUCT NAME	PRODUCT CODE
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS
Adabas Online System	AOS
Adabas Review	REV
Adabas SQL Gateway	ACE
Entire Connection	PCC
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS
Natural Advanced Facilities	NAF
Natural Connection	NTC
Natural Security	NSC
Natural for VSAM	NVS
Natural for Windows Standard Edition	KPS
Predict	PRD
webMethods BPMS Bundle	WMPR1

We look forward to continuing to work with you. Please feel free to contact us if you have any questions regarding this matter.

Yours sincerely,

W. Stanford Smith (Oct 20, 2017)

W. Stanford Smith
Senior Vice President and General Counsel
Software AG (Canada) Inc.

cc: Mark Bowden, Software AG Account Executive

SAG Customer: 8020910
SAG CMS: 44184

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Amendment to licence agreement (visé 22-11-17).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-23

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
2017
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

SAG Customer #: 8020910
SAG Contract #: CMS 441847 GDDI 788172

AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT

THIS AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT ("Amendment") is entered into as of the date of the last signature designated to sign below ("Effective Date"), by and between **Software AG (Canada) Inc.** ("Software AG") and **Ville de Montréal** ("Ville de Montréal" or "Licensee") and amends the Contrat pour la Licence d'Utilisation de Logiciels dated June 13, 1988 (as previously amended, the "Agreement"), by and between Software AG and Montréal. Capitalized terms used in this Amendment but not otherwise defined herein shall have the meanings given to them in the Agreement.

WHEREAS, the parties wish to expand certain license rights granted under the Agreement, provide for additional support and maintenance services under the Agreement, and further modify the Agreement, all as more fully set forth herein.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants contained herein and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which is hereby acknowledged, the parties hereby agree to supplement and amend the Agreement as follows:

1. Confirmation. The parties acknowledge and agree that the Amendment to License Agreement dated June 15, 2007 ("2007 Amendment"), the Product License and Technical Services Order Form dated December 29, 2011 ("2011 Order Form"), and the Amendment to License Agreement dated December 31, 2012 ("2012 Amendment") amend and are governed by the Agreement as if the 2007 Amendment, the 2011 Order Form, and the 2012 Amendment each correctly referenced the Agreement at the time of execution thereof.

2. Software. The Software identified in the attached Order Form ("Order Products") was previously licensed to Licensee under the Agreement for a perpetual license term and is hereby upgraded as set forth in this Amendment. The Order Products include the Software listed in attached Order Form under the heading "A&N Products" and the Software listed in attached Order Form under the heading "DBP Products".

3. Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided for the Order Products until December 31, 2017. Subject to this Amendment, Software AG shall provide Licensee with technical support for the Order Products from January 1, 2018 until December 31, 2019. Software AG shall provide all technical support services in accordance with the attached Standard Maintenance and Support Services Description. Technical support for any other Software licensed under the Agreement is not included in this Amendment and must be purchased separately.

4. Fees and Payment. In consideration of the terms set forth herein, Licensee shall pay to Software AG a total fee of C$ 2,115,702, plus any applicable taxes, in accordance with the following payment schedule:

Payment Due Date	Payment Amount
Net 30 days from Effective Date	$ 1,163,636
December 15, 2018	$ 952,066

5. Optional Technical Support Termination. Licensee may opt to terminate the last six (6) months of technical support to be provided for the Order Products under this Amendment (i.e., the technical support to be provided for the Order Products from July 1, 2019 to December 31, 2019) provided it gives notice to Software AG by May 1, 2019. In the event of such termination, all payment obligations of Licensee set forth in Section 4 above shall survive and shall continue to be due and payable as set forth herein, except that the last payment due on December 15, 2018 shall be reduced by $ 238,377 to a payment of $ 713,689 that is immediately due and payable.

6. Expanded Right to Outsource the DBP Products. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, Licensee may allow its designated third party consultants and contractors (each a "Designated Outsourcer") to use the DBP Products to provide outsourcing services to Licensee. For purposes of this provision, "outsource" means any arrangement under which the Designated Outsourcer performs Licensee's internal operations on Licensee's behalf, including the operation and maintenance of Licensee's systems or business services. Solely for purposes of this provision, "outsource" also means any arrangement under which the Designated Outsourcer hosts and makes the DBP Products available to Licensee in a cloud environment. All use of the DBP Products by the Designated Outsourcers shall be solely for Licensee's benefit and in accordance with the terms of the Agreement, as amended, and Licensee shall make the necessary arrangements with the Designated Outsourcers to ensure that the use and disclosure of the DBP Products conforms to the terms of the Agreement, as amended. In any event, Licensee shall remain fully liable to Software AG for any breach of the terms of the Agreement, as amended, by the Designated Outsourcers. For avoidance of doubt, there is no restriction on the number of third parties that Licensee may designate as Designated Outsourcers pursuant to this provision.

7. Previously Granted Usage Rights. For avoidance of doubt, Section 4 (Right to Outsource) of the 2007 Amendment continues to apply to the A&N Products and Section 5 (Hardware Relocation) of 2007 Amendment continues to apply to both the A&N Products and the DBP Products.

8. Non-Renewal of Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided until December 31, 2017 for the following Software previously licensed under the Agreement. Technical support for the following Software is not being renewed under this Amendment and no technical support shall be provided for the following Software after December 31, 2017. If Licensee subsequently wishes to reinstate to technical support for the following Software, Licensee shall pay Software AG the following annual technical support fees for the initial twelve months of Standard Support, plus the applicable reinstatement fees pursuant to Software AG's then-current reinstatement policy.

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	ANNUAL TECHNICAL SUPPORT FEE
Natural for Ajax Runtime Mainframe	NJXMF	Development	z/OS	MIPS	202	C$ 14,804
NaturalOne	ONE	Production	Windows	Named User	35	C$ 59,082

9. License Grant. Article 2 (Attribution de la Licence) of the Agreement is amended to add the following as a new Section 2.10:

   The Software AG software products licensed under the Agreement ("Software") are licensed to Licensee subject to the terms and the conditions of the Agreement, as may be amended from time to time, and are subject to the license parameters and any other license restrictions as further set forth in the Agreement and any exhibits or amendments thereto. The Software and its structure, underlying concepts, organization, architecture, and source code are the exclusive property of and constitute valuable trade secrets of Software AG and its suppliers. Licensee agrees not to (i) disassemble, reverse engineer, or reverse compile the Software in whole or in part; (ii) modify, adapt, alter, translate, or create derivative works from the Software or (iii) merge the Software with other software. Software AG expressly reserves all rights not expressly granted under the Agreement.

10. Reference. Licensee agrees that Software AG, upon the execution of this Amendment, may announce this relationship and, subject to Licensee's reasonable and prompt review, issue a press release indicating that Licensee has chosen Software AG to provide its solution. Licensee agrees to permit Software AG to acknowledge Licensee's customer relationship with Software AG in the press release. Further, Licensee also agrees that Software AG may, subject to Licensee's reasonable and prompt review, use Licensee's name and logo in Software AG's marketing materials including identification on the Software AG website.

11. Integration. This Amendment constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior and all contemporaneous agreements, understandings, materials, and communications, whether written or oral with regard to the subject matter hereof. Except as amended herein, the Agreement shall remain in full force and effect and is hereby ratified and affirmed. In the event of any conflict between any provision of this Amendment (including the attached exhibits) and any provision of the Agreement, this Amendment (including the attached exhibits) shall prevail. Any contrary or additional terms and conditions attached to or part of any purchase order or similar document related to this Amendment shall be invalid and non-binding on the parties.

Attachment(s): Exhibit A – Order Form
Exhibit B – Standard Maintenance and Support Service Description

IN WITNESS WHEREOF, the parties have caused this Amendment to be executed by their duly authorized representatives, effective as of the Effective Date.

VILLE DE MONTRÉAL:

By: _____

Name: _____

Title: _____

Date: _____

SOFTWARE AG (CANADA) INC.:

By: _____

Name: _____

Title: _____

Date: _____

10/19

LICENSEE NOTICE ADDRESS

SOFTWARE AG NOTICE ADDRESS

Software AG (Canada) Inc.
55 King Street West, 7th Floor
Kitchener, ON N2G 4W1
with copy to:
Software AG USA, Inc.
11700 Plaza America Drive, Suite 700
Reston, VA 20190 USA
Attn: General Counsel

EXHIBIT A

ORDER FORM

License Term: Perpetual

Order Products:

Product Name	Code	Usage	OS	License Metric	Quantity	Ship
A&N Products:						
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Adabas Caching Facility	ACF	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas CICS Interface	ACI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas C	ADA	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas Parallel Services	ASM	Production	z/OS	MIPS	202	
Adabas Online System	AOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas Review	REV	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas SQL Gateway	ACE	Production	z/OS	MIPS	202	
Entire Connection	PCC	Production	Windows	Named User	43	
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Natural	NAT	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural CICS Interface	NCI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural TSO Interface	NTI	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Advanced Facilities	NAF	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural Connection	NTC	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Security	NSC	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for VSAM	NVS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for Windows Standard Edition	KPS	Production	Diverse	Named User	30	
- Adabas	ADA	Production	Windows	Named User	30	
- Natural	NAT	Production	Windows	Named User	30	
- Natural Development Server	NDV	Production	z/OS	Named User	30	
Predict	PRD	Production	z/OS	MIPS	202	N
DBP Products:						
webMethods BPMS Bundle [1/]	WMPR1	Production	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Production	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Production	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Production	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Production	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Production	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Production	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
webMethods BPMS Bundle [1/]	WMPR1	Development	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Development	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Development	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Development	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Development	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Development	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Development	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Development	Windows	Processor Core Class B	1	

Note(s):

1/ The BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment are hereby upgraded to, and superseded and replaced by, the webMethods BPMS Bundle (WMPR1) licenses set forth above.

Technical Support:

SUPPORT LEVEL	SUPPORT PERIOD
Standard Support	from Jan. 1, 2018 until Dec. 31, 2019

Includes:

- Business hours support from 8 am to 5 pm MT, excluding weekends and holidays
- 24x7 support for Crisis production-down, mission-critical issues
- 24x7 access to Empower, Software AG's customer support portal
- Seven (7) Authorized Technical Contacts ("ATCs") (7 ATCs total for customer)
- Product updates and fixes and new product versions

DBP Product Terms:

DBP Product Upgrade. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, all BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment ("Old DBP Products") are hereby upgraded to, and are superseded and replaced by, the DBP Products set out in this Order Form. Licensee shall have three (3) months from the Effective Date hereof ("Migration Period") to migrate from the Old DBP Products to the DBP Products. At the end of the Migration Period, all licenses for the Old DBP Products automatically terminate and Licensee shall cease all use of the Old DBP Products and remove the Old DBP Products from all systems and destroy all copies of the Old DBP Products and the associated documentation (and, upon request, certify such removal and destruction to Software AG).

DBP Product Restricted License Grant. webMethods BPMS Bundle (WMPR1) may be used solely in connection with Ville de Montréal legacy applications and systems utilizing the Software AG technology of Natural or Adabas.

DBP Product Component-Specific Provisions. BigMemory Max EX Edition for webMethods (TABWM) is to be used only for clustering and not for distributed caching purposes. A BPMS User (WMPNU) is a Named User having a unique login ID and password to the My webMethods Server (this specifically excludes administrative users). Optimize KPI Instances (KPI) cannot be used simultaneously by more than one Optimize module.

DBP Product Sub-Capacity Right. Licensee may use the DBP Products on physical machines with a capacity greater than that licensed, provided that the total number of Processor Cores (physical and virtual) to which the DBP Products are assigned does not exceed the total number of Processor Cores licensed. For non-virtualized machines, all physically present and directly allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used, are measured. For virtualized machines, all physically present and virtually allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used are measured. All VM cores in VM instances, on which the DBP Products are installed and which are permanently assigned to the VM instance (capped/fix), regardless of whether these VM instances are permanently or temporarily active, are considered virtually allocated. Licensee must possess and utilize the required technology to permanently assign VM core to the respective VM instances (capped/fix). Each virtual Processor Core is considered equal to one licensed Processor Core. Under no circumstances shall the DBP Products be used (in a virtual environment or otherwise) in excess of the total number of Processor Cores licensed.

Additional Terms:

Delivery and Acceptance. Upon execution of this Amendment, the DBP Products and associated documentation will be delivered electronically to Licensee over the internet through a password-protected web page and Software AG will deliver the software activation password key and software download instructions to Licensee via an email sent to Licensee's designated contact person. Licensee agrees that acceptance of the DBP Products will occur upon delivery of the software activation key and download instructions, and that such acceptance may not be revoked. If shipment of physical media is required, then Software AG will deliver the media F.O.B. point of shipment and acceptance of the DBP Products will occur upon shipment of the media, and such acceptance may not be revoked. Licensee is solely responsible for installation of the DBP Products as permitted under the Agreement, as amended. Licensee acknowledges and agrees that the A&N Products were previously delivered to, installed, and accepted by, Licensee under the Agreement.

Instance. Software licensed by 'Instance' is limited to use by a total number of Instances that does not exceed the licensed quantity. An 'Instance' is either a single installation of the Software, running on one server, or a set of containers containing data on a disk or disk array managed by a server. Each additional installation of the Software running on the same or different physical hardware, or set of containers on the same or different disk or disk array, requires a license for additional Instances.

Key Performance Indicator (KPI). Software licensed by 'KPI' is limited to use by a total number of KPI instances that does not exceed the licensed quantity. A 'KPI instance' is a measurement of one slice of business or system data. As an example: (i) Total Order Revenue KPI, which is not sliced by dimensions, has one KPI instance; (ii) Revenue by Customer KPI, which slices revenue by the customer dimension, has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual customer; (iii) Revenue by Region and Sales Person KPI, which slices revenue by a sales hierarchy with two dimensions (region and sales person), has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual

sales person within a specified region. From an infrastructure or system perspective, the KPI would be memory used and the dimension would be the host/port.

MIPS. MIPS mean millions of instructions per second. A MIPS rating reflects a specific CPU's processing capacity and speed. Software licensed by 'MIPS' is limited to use on CPUs with a total MIPS capacity that does not exceed the licensed quantity. MIPS shall be measured in accordance with the information concerning 'average MIPS' as set forth in Watson-Walker's most recently published multiple-image CPU chart. The MIPS rating of a CPU is determined by the aggregate MIPS capacity of all partitions (logical or physical) in a CPU, regardless of the availability of the Software within such partitions. The MIPS rating is based on the total available MIPS capacity measured across all of a CPU's available environments, and does not involve measurements based on the amount of time such capacity is actually in use. If the Software is used on more than one CPU, then the MIPS ratings of each entire CPU on which the Software resides shall be summed to determine the total MIPS capacity.

Named User. Software licensed by 'Named User' is limited to use by a total number of users that does not exceed the licensed quantity. For these purposes, a 'user' means a uniquely identified person, entity, device or process that accesses, operates or maintains such Software.

Processor Core Class. A Processor Core is a collection of one or more processor threads and a set of shared execution resources that his housed on a processor and a processor is a single chip that may house one or more Processor Cores. Processor Core Classes are used to differentiate processor technologies with regard to their performance. Software licensed by 'Processor Core Class' may be used only on the licensed number of Processors Cores in the licensed Processor Core Class (or a lesser Processor Core Class - with Process Core Class A being the lowest Processor Core Class). The Processor Core Class tables are posted on Empower, Software AG's support portal, at https://empower.softwareag.com/sl24sec/SecuredServices/Announcement/Processor/table.htm and are subject to change at Software AG's sole discretion.

Processor Core Class	Vendor	Processor Name
A (minimum of 2 cores)	IBM	PowerPC 970, PowerXCell, Cell/B.E.Bi
	Sun / Fujitsu	UltraSparc T1, T2
	Intel	Xeon (Pre-Nehalem)
	AMD	Athlon, Opteron (K8, K9, K10), Sempron
B	AMD	Opteron (Bulldozer architecture) and successors (Piledriver, Steamroller, Excavator, Zen)
	HP / Intel	Itanium (1) Series 93XX or earlier, Itanium (2) Series 95XX, HP PA-RISC
	IBM	System z9, z990 & earlier, Power 5
	Intel	Xeon (Nehalem EX & Nehalem EP), Xeon (Sandy Bridge EP / Ivy Bridge)
	Sun / Fujitsu	Sparc 64 VI, VII, VII+, X, X+; UltraSparc IV; UltraSparc IV+; Sparc V; Sparc T3
	any other vendor	any other single and/or multi core processor generally available before July 1, 2014
C	IBM	Power 6, System z10
	Oracle / Sun	Sparc T4, Sparc T5, Sparc M5, Sparc M6
D	Intel	any other single and/or multi core processor introduced on or after July 1, 2014
	IBM	Power 7, Power P7+, System z196, z114
	Oracle / Sun	Sparc M7
E	IBM	zEC12, zBC12
E2	IBM	z13, z13s
F	IBM	Power P8, Power8+

Operating System (OS). The Software is restricted to use on the designated operating system(s) set out herein. Provided Licensee is current on technical support, Licensee may change any designated non-mainframe operating system(s) for the Software to any other supported non-mainframe operating system(s) at no additional charge; provided that the total aggregate number of licenses deployed across all operating systems does not exceed the licensed quantity. For avoidance of doubt, the z/OS is a mainframe operating system.

Customer Information: [please compete]

	Shipping Address	Billing Address	Installation Address
Company:	Ville de Montréal	Ville de Montréal	Ville de Montréal
Name / Title:	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	[redacted]
Address:	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	2580 Boulevard Saint-Joseph Est Montréal, QC H1Y 2A2
Email:	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	[redacted]
Phone:	514-872-0696	514-872-0696	[redacted]

EXHIBIT B

STANDARD MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

Customer has licensed certain Software AG software products under a License Agreement that the Customer has executed with a Software AG entity ("Supplier"). The maintenance and support services that the Supplier has agreed to deliver to Customer as provided in the License Agreement are defined herein, and this document forms an attachment to the License Agreement. This document supersedes all previous iterations and Software AG reserves the right to change this document from time to time by posting new versions on Software AG's Support Portal.

1 DEFINITIONS

1.1 Definitions: Unless the context requires otherwise, the following words and expressions shall bear the meanings set out below:

"Business Day"	means the days from Monday to Friday, excluding public holidays, in the country denoted in the Customer's address on the first page of the License Agreement that corresponds with Software AG Global Support's operating days in the respective Software AG Global Support hub.
"Business Hour"	means the hours from 8.00 am to 5.00 pm on a Business Day of the main Software AG Global Support hub within Customer's region: (a) EMEA – 8 am to 5 pm Central European Time (CET) (b) APJ – 8 am to 5 pm Malaysia Time (MYT) (c) AME – 8 am to 5 pm U.S. Mountain Time (MT) Software AG Global Support operating hours may change from time to time.
"Documentation"	means the user manuals that the Supplier makes available to licensees of the Software.
"Error"	means any verifiable and reproducible failure of the Software to substantially conform to the specifications for such Software. Notwithstanding the foregoing, "Error" shall not include any such failure that is caused by: (i) the use or operation of the Software with any other software or code or in an environment other than that intended or recommended in the Documentation, (ii) modifications to the Software not made or approved by the Supplier in writing, or (iii) any bug, defect, or error in third-party software used with the Software.
"Error Correction"	means either a modification or addition to or deletion from the Software having the effect that such Software substantially conforms to the then-current specifications, or a procedure or routine that, when exercised in the regular operation of the Software, eliminates any material adverse effect on the Customer caused by an Error. An Error Correction may be a correction, workaround, fix, Service Pack or Service Release.
"Fix"	Supplier creates defect fixes at the component level to resolve specific issues. These issues may be identified in our QA labs, or at customer installations. Fixes are: (a) tested to ensure the issue is resolved within the target configuration; (b) cumulative within functional sub-components, e.g., Integration Server Scheduler; (c) periodically rolled up into planned, cumulative Service Packs or Service Releases; (d) made available to customers via Software AG's Support Portal.
"Innovation Release"	means a product release intended to give customers early access to new product capabilities. An Innovation Release has a shorter maintenance and support period compared to a Standard Release. An Innovation Release is clearly labeled as such in documentation and software download tools.
"License Agreement"	means the software license and maintenance agreement between Customer and Supplier under which the Software is licensed to Customer.
"Major Version"	means one in which significant new features and functionality are delivered. Some but not all of the Major Versions may also contain architecture changes, thus requiring a complete reinstall to upgrade, rather than the simple "install over" that is typical of Minor Versions, Service Packs and Service Releases. A version that ends in "X.0" is considered a Major Version.
"Minor Version"	means one in which some new features and functionality are delivered along with fixes. Versions with numbering of "X.Y" are usually considered Minor Versions (e.g. webMethods 9.7 or Natural 6.3). Minor versions usually offer easy upgrade and an "install over" approach to upgrade.
"Service Pack" or "Service Release"	means a planned release in which an accumulation of Fixes is delivered. It may additionally include new features. These Service Packs/Service Releases are denoted using SP or SR in the numbering (e.g., Product A X.Y SP1 or Product B X.Y SR1). In places where a full version identifier is specified, Service Packs/Service Releases are denoted by the third part of the version number (e.g., X.Y.Z). Service Packs/Service Releases offer easy upgrade and an "install over" approach to upgrade. For optimal support, Customer is required to upgrade to the latest Service Pack/Service Release.
"Software"	means the Supplier software programs licensed to the Customer under the License Agreement.

"Software AG Global Support"	means the Supplier's Global Support organization providing the maintenance and support services to the respective customer.
"Software AG's Support Portal"	means the Supplier's web-based customer support system, designed with proactive services, information and Error Corrections. Software AG's Support Portal, called Empower, can be accessed at https://empower.softwareag.com (this name and URL may change from time to time).
"Standard Release"	means a full product release that is maintained and supported for several years, as defined in the roadmap published on Software AG's Support Portal.
"Update"	means the application of a fix and/or a documentation refresh within a Major or Minor Version.
"Upgrade"	means a modification to a Major Version, Minor Version, Service Pack or Service Release.

2 SERVICE DESCRIPTION

2.1 Introduction: Customer is entitled to receive the following services for the Software against payment of the agreed-upon maintenance and support fees and according to agreed-upon terms and conditions. Where the Customer holds more than one license to use any Software then Customer is required to take maintenance and support services for all (and not some only) of the licensed Software – partial maintenance and support is not permitted.

2.2 Standard Maintenance and Support Service: Software AG's Standard Maintenance and Support Service consists of the following services:

(a) Twenty-four (24) hour access to Software AG's Support Portal including access for Authorized Technical Contacts to Supplier's request reporting system for browsing and submitting incidents, online access to new product information, documentation, knowledge center, and information on available Fixes.

(b) 24x7 support service for Crisis incidents. Telephone support is available 24x7 (24 hours a day; 7 days a week) for Crisis incidents. Outside of Business Hours and on non-Business Days telephone support is provided in English only. With respect to Supplier's Adabas & Natural product line, 24x7 support service for Crisis incidents is available only for Customers located in the North American region.

(c) 9x5 (9 hours a day; 5 days a week) telephone support for Critical and Standard incidents during Business Hours. Customer will receive the initial response to a Crisis or Standard incident during Business Hours only. The respective telephone number is available in Software AG's Support Portal. If not provided in the local language, telephone support is provided in English.

(d) Seven (7) Authorized Technical Contacts ("ATC") of the Customer entitled to access Software AG's Support Portal. This restriction applies per Customer and not per contract. All ATCs shall have appropriate professional and technical qualifications and shall be assigned internally by Customer to process queries from users about the Software. To protect against improper use of services, services may only be requisitioned by those ATCs previously-reported to Supplier. ATC Group accounts that are used by multiple Customer representatives are not allowed. One Customer representative equals one ATC.

(e) Information on new features, events, and Customer application articles.

3 SOFTWARE AND DOCUMENTATION UPDATES

3.1 Software and Documentation Updates: On a when and if available basis, Software AG Global Support provides:

(a) New versions of licensed Software AG products;

(b) Updates of Software containing error corrections;

(c) Documentation updates for the Software.

Information regarding availability of Software and Documentation updates is published by the Supplier and available in Software AG's Support Portal.

4 PROCESSING CUSTOMER REQUESTS

4.1 Introduction: Customer requests will be received by Software AG Global Support and will be documented in Software AG's Support Portal for further processing. The Customer will be given a reference processing number for future reference.

(a) All Crisis incidents must be submitted to Software AG Global Support by telephone.

(b) The region of a Customer is the region where that Customer is located or the region that Customer has opted to designate as their region. For example, the default region for a customer located in EMEA is EMEA, however a customer located in EMEA may opt to designate another region, say AME, to be their default region.

(c) Outside of Business-Hours and on non-Business Days, all communication will be in English only.

(d) When reaching Software AG Global Support by telephone, Customer is to provide the incident/ticket number so that work on the incident can commence.

(e) Software AG Global Support has no obligation to solve the Customer's issue within the reaction or any other time frame.

4.2 Service Expectations: The following support severities are used for classifying the Customer's incidents. These

16/19

classifications ensure consistent treatment of incidents handled by Software AG Global Support. Software AG Global Support will determine the appropriate severity level according to the following table:

SEVERITY LEVEL	CRISIS	CRITICAL	STANDARD
DEFINITION	Customer's problem has a severe business impact, e.g. production down. Customer is unable to use the Software, resulting in a major impact on Customer's operations. Work cannot reasonably continue.	Customer's problem has a significant business impact; however, operations can continue in a restricted fashion. The Software is usable but severely limited. There is no acceptable workaround available. Customer is experiencing a significant loss of service.	Customer's problem has some business impact. The Software is usable and causes only minor inconvenience. It may be a minor Error, documentation Error, or incorrect operation of the application, which does not significantly impede the operation of a system.
REACTION TIME	1 Hour: call-back or electronic reply	4 Business Hours: call-back or electronic reply	1 Business Day: call-back or electronic reply
REPORTING (TIMEFRAME)	Daily reporting (unless otherwise agreed with Software AG Global Support on a case-by-case basis).	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.
REACTION MEASURE	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Information about publication date of the Software release that will solve the issue. Indication that changes/enhancements are being handled in accordance with Software AG's strategy.
REQUIRED EFFORT	Economically justifiable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.

4.3 Tools and Processes: Software AG Global Support uses the following processes and tools to solve or find a workaround to the Customer's issues:

Fault diagnosis/analysis for Supplier's products:

(a) Evaluation of Customer data supplied (including diagnostic information)

(b) Classification of the reported situation as a product issue, user issue or third-party issue

(c) Research in Supplier's Support Knowledge Center

(d) Reproduction of the error situation (if possible)

(e) Coordination with Supplier's product development

Results and/or solutions or workarounds will be provided via one of the following media:

(a) Telephone

(b) Software AG's Support Portal

(c) E-mail

(d) Data carriers

4.4 Remote Diagnosis: Software AG Global Support may perform remote diagnosis to facilitate issue analysis. In such case, Software AG Global Support will access Customer's environment via a Remote Online Diagnostic Tool for purposes of diagnosis and analysis only. Remote access to Customer's environments will occur during Business Hours at the times agreed between the Customer and Software AG Global Support.

5 SERVICES OUTSIDE THE SCOPE OF SOFTWARE AG'S MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

5.1 Out of Scope Services: In addition to the scope of maintenance and support services described herein, the Customer may request additional services from Software AG Global Support. Based on availability, such services can be offered as part of a separate service agreement and payment of applicable fees. Further information can be found on Software AG's Support Portal. The following add-on services are examples and may be subject to change at irregular intervals:

(a) Customer Success Manager

(b) Designated Engineer

(c) After Business-Hours Support

(d) Go-Live Support

(e) Multi-Region Support

(f) Jumpstart Support

(g) Installation Support

(h) Upgrade Support

(i) Environment Assessment

17/19

(j) End of Maintenance Extension

5.2 Third Party Materials: In the event that individual program versions from third party manufacturers that are provided to the Customer in connection with the Software and which are required in order to operate the Software (such as Java virtual machines, applications, frameworks, and databases) ("Accompanying Programs") are no longer actively supported by their respective manufacturers, the Supplier shall have no obligation to correct errors occurring in connection with the Accompanying Programs and to respond to incidents reported by the Customer.

6 END OF MAINTENANCE

6.1 Road Map: The roadmap for the provision of maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions is published on Software AG's Support Portal. No separate notice will be provided to the Customer who will be responsible for monitoring updates published on Software AG's Support Portal. The dates on which maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions will be terminated ("End of Maintenance") will be published on Software AG's Support Portal and may change from time to time.

6.2 Sustained Support: Following End of Maintenance, Supplier will (for a minimum of twelve months from End of Maintenance and provided Customer pays the relevant maintenance and support fees) continue to provide web-based and telephone assistance but shall not provide any new Fixes ("Sustained Support") to the Customer for Standard Releases in respect of the relevant Major Version and/or Minor Version. All Fixes available prior to End of Maintenance ("Available Fixes") shall continue to be available to the Customer.

6.3 Beyond Sustained Support: At the conclusion of Sustained Support, Supplier will (for so long as the Customer continues to pay the relevant maintenance and support fees) continue to permit the Customer to access hints and Available Fixes via Software AG's Support Portal but Customer will no longer be able to open new support requests.

6.4 New Fixes: Full support and the supply of new Fixes beyond End of Maintenance and Sustained Support may be available at Supplier's discretion for an additional fee – further details about obtaining an End of Maintenance Extension agreement are available upon request.

7 CUSTOMER RESPONSIBILITIES

7.1 Customer Responsibilities: The services to be performed are subject to the following conditions:

(a) The Customer entered into a valid License Agreement with Supplier regarding the Software to be supported and has fully paid the respective license fees and maintenance and support fees that are due to Supplier.

(b) The Software is installed at the Customer's site or any third party's site that is authorized, pursuant to the underlying License Agreement, to operate the Software on Customer's behalf (outsourcing provider).

(c) The Customer allows remote access for Software AG Global Support to the Customer environment where Customer is requesting support.

(d) The Customer provides appropriate tools to enable remote access for Software AG Global Support (e.g. Interactive Problem Control System (IPCS), Time Sharing Option (TSO), Terminal-Emulation, Netviewer, etc.).

(e) The Customer establishes appropriate security measures to ensure that Software AG Global Support's access is restricted to permissible areas.

(f) The Customer has installed the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs.

(g) The Customer uses hardware, operating system software and database software that comply with the specifications of the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs; the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs can be identified on Software AG's Support Portal.

(h) The Customer provides Software AG Global Support with:

- sufficient information and assistance as requested by Software AG Global Support regarding the Customer's environment (including appropriate computing time) and all necessary information on the error
- specific third party expertise relevant to the Customer's environment, if applicable
- information on any used software tools upon Software AG Global Support's request
- diagnostic information such as traces, dumps, parameters, etc. upon Software AG Global Support's request.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) Inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 $ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1176871002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Yves COURCHESNE
Directeur services des finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1176135007

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation de douze (12) mois, avec Opale International Inc. pour housses de vestes pare-balles (114 601,33 $, taxes incluses), avec Ten4 Body Armor Inc. pour panneaux balistiques (339 528,36 $, taxes incluses), avec Surprenant et Fils Inc. pour pantalons de travail et bermudas (203 294,28 $, taxes incluses), avec Groupe Trium Inc. pour manteaux trois (3) saisons et vestes (240 872,63 $, taxes incluses), blousons et pantalons ignifuges (102 773,51 $, taxes incluses), et avec Équipement de Sécurité Universel Inc. pour pantalons (379 411,75 $, taxes incluses), souliers et bottillons de sécurité (209 217,71 $, taxes incluses). Appel d'offres public 17-16355 (12 soumissionnaires, 1 seul pour le groupe 10)

Il est recommandé au comité exécutif :
1. de conclure six (6) ententes-cadres pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation de douze (12) mois, pour l'acquisition de : housses de vestes pare-balles, panneaux balistiques, pantalons de différents modèles, bermudas, manteaux et vestes, blousons, souliers et bottillons de sécurité, à l'usage des policiers, pompiers, agents de stationnement de la Ville de Montréal;

2. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, comme suit :

	Firme	Groupe	Total	Description groupe
	Opale International Inc	Groupe 3	114 601,33 $	SPVM - Housses de vestes pare-balles
	Ten4 Body Armor Inc.	Groupe 4	339 528,36 $	SPVM - Panneaux balistiques
	Surprenant et Fils Inc.	Groupe 7	203 294,28 $	SIM - Pantalons de travail
	Groupe Trium Inc.	Groupe 9	240 872,63 $	SPVM, SIM, VDM – Manteaux trois (3) saisons et vestes
	Équipement de Sécurité Universel Inc.	Groupe 11	379 411,75 $	SPVM – Pantalons de différents modèles

	Équipement de Sécurité Universel Inc.	Groupe 14	209 217,71 $	SIM – Souliers et bottillons de sécurité

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, annexes en pièces jointes;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation de douze (12) mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;

2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme pour le groupe 10, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, comme suit :

	Firme	Groupe	Total	Description groupe
	Groupe Trium Inc.	Groupe 10	102 773,51 $	SPVM – Blousons et pantalons ignifuges

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, annexes en pièces jointes;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-27 09:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176135007**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation de douze (12) mois, avec Opale International Inc. pour housses de vestes pare-balles (114 601,33 $, taxes incluses), avec Ten4 Body Armor Inc. pour panneaux balistiques (339 528,36 $, taxes incluses), avec Surprenant et Fils Inc. pour pantalons de travail et bermudas (203 294,28 $, taxes incluses), avec Groupe Trium Inc. pour manteaux trois (3) saisons et vestes (240 872,63 $, taxes incluses), blousons et pantalons ignifuges (102 773,51 $, taxes incluses), et avec Équipement de Sécurité Universel Inc. pour pantalons (379 411,75 $, taxes incluses), souliers et bottillons de sécurité (209 217,71 $, taxes incluses). Appel d'offres public 17-16355 (12 soumissionnaires, 1 seul pour le groupe 10)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public 17-16355 qui s'inscrit dans un projet de regroupement et de renouvellement de plusieurs ententes-cadres, pour une période de douze (12) mois, avec option de prolongation de douze (12) mois pour l'acquisition de divers articles vestimentaires, à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des agents de stationnement (ADS), ainsi que des cols bleus de la Ville de Montréal.
L'appel d'offres a été annoncé le 30 août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 4 octobre 2017, accordant un délai de trente-six (36) jours civils aux preneurs des cahiers des charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 28 avril 2018.

Cinq (5) addenda ont été publiés :

- 13 septembre 2017 Report de date d'ouverture et réponse aux questions;
- 19 septembre 2017 Ajout de nouveaux groupes d'articles;
- 26 septembre 2017 Changement de description d'un article et report de date d'ouverture;
- 29 septembre 2017 Publication d'une information concernant un fournisseur de tissu;
- 2 octobre 2017 Réponse à une question.

Les produits visés par l'appel d'offres susmentionné sont classés en seize (16) groupes.

Voici, dans le tableau suivant les données pour les contrats en cours pour chaque groupe décrit à l'appel d'offres 17-16355 :

Utilisation des ententes-cadres précédentes au 20 novembre 2017					
Groupe	Description groupe	Dernier fournisseur	Date début Date fin	Montant octroyé	Consommation
1	SIM - Chandails polo	Petites Mains	28/11/16 27/11/17	48 824,13 $	48 387,23 $ 99 %
2	SPVM - Gants de signalisation	Opale International Inc.	12/08/15 11/08/18	65 719,24 $	65 369,21 $ 99 %
3	SPVM - Housses de vestes pare-balles	Opale International Inc.	24/10/16 23/10/17	79 654,68 $	78 750,52 $ 99 %
4	SPVM - Panneaux balistiques	Ten4 Body Armor Inc.	07/07/14 30/06/17	744 797,32 $	643 706,91 $ 86 %
5	SPVM et VDM – Tuques	Les Industries Pamilio Inc.	21/08/13 20/08/18	180 093,17 $	173 004,66$ 96 %
	SIM - Tuques		08/04/17 07/04/17	103 447,69 $	93 743,31 $ 91 %
6	SPVM - Vestes de haute visibilité	Entreprises P. Cormier Inc.	29/01/16 27/01/18	86 369,31 $	53 794,33 $ 62 %
7	SIM - Pantalons de travail et bermudas	Surprenant et Fils Inc.	30/10/14 29/10/17	1 699 984,71 $	1 167 864,36 $ 69 %
8	ADS - Pantalons cargo	Outdoor Outfits Inc.	28/01/16 27/01/19	122 805,95 $	28 086,09 $ 23 %
9	SPVM, SIM, VDM - Manteaux 3 saisons et vestes	Outdoor Outfits Inc.	28/05/15 27/05/15	512 924,17 $	451 302,74 88 %$
10	SPVM - Blousons et pantalons ignifuges	Groupe Trium Inc.	26/02/15 25/02/18	238 532,54 $	239 653,49 $ 100 %
11	SPVM - Pantalons de différents modèles	Outdoor Outfits Inc.	28/01/16 27/01/19	795 503,40 $	190 075,52 $ 24 %
12	SIM - T-Shirts	Petites Mains	01/09/16 02/01/18	175 416,44 $	175 326,53 $ 100 %
13	SIM – Tricots	Les Industries Pamilio Inc.	30/03/16 29/03/17	45 160,69 $	36 367,89 $ 81 %
14	SIM - Souliers et bottillons de sécurité	Équipement de Sécurité Universel Inc.	29/10/15 28/10/18	940 372,48 $	937 920,80 $ 100 %
15	Bottines de travail, souliers et bottines de sécurité d'hiver	Nouveaux produits regroupés			
16	Vêtements pour le GTI	911 Supply Inc.	05/05/17 04/05/18	181 027,45 $	172 204,48 $ 95 %

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- accorder un contrat pour une période de douze (12) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois;
- octroyer le contrat par groupe, au plus bas soumissionnaire conforme;
- demander des prix unitaires fermes;
- demander des garanties de 3 % du montant total soumis pour chaque groupe.

Le présent dossier a pour objet de recommander l'octroi d'un nouveau contrat pour :

- Groupe 3 SPVM - Housses de vestes pare-balles;
- Groupe 4 SPVM - Panneaux balistiques;
- Groupe 7 SIM - Pantalons de travail;
- Groupe 9 SPVM, SIM, VDM – Manteaux trois (3) saisons et vestes;
- Groupe 10 SPVM – Blousons et pantalons ignifuges;
- Groupe 11 SPVM – Pantalons de différents modèles;
- Groupe 14 SIM – Souliers et bottillons de sécurité.

Pour les groupes 1, 2, 5, 6, 8,12 et 13, les contrats seront octroyés par le Directeur du Service de l'approvisionnement, en vertu du Règlement de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés qui stipule que « les contrats de moins de 100 000,00 $, sans égard quant au nombre de propositions conformes reçu, soit octroyé par les fonctionnaires et employés ».

Le contrat pour le Groupe 16 Vêtements pour le GTI, ne sera pas accordé, le montant de la seule soumission reçue étant trop élevé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avis SIMON 1157103 du 24 octobre 2016 - Conclure avec Opale International Inc., une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de housses de vestes pare-balles à l'usage des policiers du SPVM - Appel d'offres public 16-15546 (4 soumissions). Montant de l'entente : 79 654,68 $, taxes incluses.
CG16 0377 du 22 juin 2016 - Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Ten4 Body Armor Inc., pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le SPVM (CE14 1053). Montant estimé pour la prolongation : 344 899,14 $ (taxes incluses).

CG14 0465 du 30 octobre 2014 - Conclure avec Surprenant et Fils Inc., une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le SIM - Appel d'offres public 14-13735 (8 soumissions). Montant de l'entente : 1 699 984,71 $, taxes incluses.

CG15 0337 du 28 mai 2015 - Conclure avec Outdoor Outfits Inc., une entente-cadre pour la fourniture de manteaux trois (3) saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du SPVM, les pompiers du SIM et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal. La durée du contrat est de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de douze (12) mois. Appel d'offres public 14-13910 (4 soumissions). Montant de l'entente : 512 924,17 $, taxes incluses.

CG15 0068 du 26 février 2015 - Conclure avec Groupe Trium Inc., une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons ignifuges - Appel d'offres public 14-13909 (1 soumissionnaire). Montant de l'entente 238 532,54 $, taxes incluses.

CG16 0013 du 28 janvier 2016 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec Outdoor Outfits Inc., pour la fourniture de pantalons de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14500 (7 soumissions). Montant de l'entente : 918 309,35 $, taxes incluses.

CG15 0624 du 29 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, avec Équipement de Sécurité Universel Inc., pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail - Appel d'offres public 15-14558 (5 soumissions). Montant de l'entente : 940 372,48 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville recherche des fournisseurs en mesure de confectionner et livrer, pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi, les produits susmentionnés, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 17-16355.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres comprennent, entre autres, des prix

unitaires fixes, des délais de livraison requis, ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Les produits visés par le présent dossier décisionnel font partie du projet de gestion vestimentaire.

JUSTIFICATION

La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à son personnel les pièces vestimentaires et de protection nécessaires afin de pourvoir aux exigences des conventions collectives en vigueur.

Analyse des soumissions

Les preneurs des cahiers de charges sont :

Preneurs des cahiers des charges (26)	Soumission	Groupe
3 M Canada Cie	non	
911 Supply Inc.	non	
Ballin Inc.	oui	7 et 11
Centre du Travailleur F.H. Inc.	non	
CFM Uniformes Inc.	oui	7 et 8
Dépôt Médical Inc.	non	
Doubletex Inc.	non	
Entreprises P. Cormier Inc.	oui	6
Équipement de Sécurité Universel Inc.	oui	3, 4, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 et 16
Kodiak Groupe Holding Co. (Expert au Travail)	oui	14 et 15
Gaston Contant Inc.	non	
Gestock Inc.	non	
Groupe Trium Inc.	oui	1, 3, 6, 9, 10 et 12
Les Industries Pamilio Inc.	oui	5 et 13
Les Vêtements Utility Inc.	non	
Linde Canada Inc.	non	
Magasin Latulippe Inc.	non	
Martin et Levesque (1983) Inc.	oui	1, 8, 9 et 11
Opale International Inc.	oui	1, 2, 3, 6, 12 et 13
Peerless Garments Inc.	non	
Petites Mains	oui	1 et 12
Rampart International Corp.	non	
Société de transport de Montréal (STM)	non	
Surprenant et Fils Inc.	oui	7, 8, 11 et 14
Ten4 Body Armor Inc.	oui	4
Vince Feigin Inc.	non	

Raisons de désistement :

- Connaître les besoins de la Ville afin développer leurs nouveaux produits / accessoires (2 firmes);
- À titre comparatif (1 firme);
- Manque de temps pour préparer les documents (3 firmes);
- Quantités insuffisantes pour justifier le développement des tissus (1 firme);
- Garanties (2 firmes);
- Aucune raison malgré plusieurs relances (5 firmes).

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense pour chaque groupe de produits.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par les services bénéficiaires et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres.

GROUPE 3 SPVM - HOUSSES DE VPB

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Opale International Inc.	99 675,00 $	114 601,33 $
2	Groupe Trium Inc.	121 965,00 $	140 229,26 $
3	Équipement de Sécurité Universel Inc.	135 000,00 $	155 216,25 $
Dernière estimation réalisée		81 338,47 $	93 518,90 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			136 682,28 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			40 614,92 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*			35 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			21 082,43 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			23 %

La différence de 23 % entre le montant total de la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée par la Ville pourrait s'expliquer par le volume réduit de produits exprimé à l'appel d'offres.

Aucun échantillon de soumission n'a été demandé, car le plus bas soumissionnaire est le fournisseur actuel de la Ville pour les produits de ce groupe.

L'offre de la firme Opale International Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du Groupe 3.

Note : Les produits du Groupe 3 seront confectionnés en Chine.

GROUPE 4 SPVM - PANNEAUX BALISTIQUES

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Ten4 Body Armor Inc.	295 306,25 $	339 528,36 $
2	Équipement de Sécurité Universel Inc.	329 700,00 $	379 072,58 $
Dernière estimation réalisée		314 463,79 $	361 554,74 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			359 300,47 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			39 544,22 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*			12 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 22 026,38 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 6 %

Aucun échantillon de soumission n'a été demandé, car le plus bas soumissionnaire est le fournisseur actuel de la Ville pour les produits de ce groupe.

L'offre de la firme Ten4 Body Armor Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 4.

Note : Les produits du Groupe 4 seront confectionnés au Québec.

GROUPE 7 SIM - PANTALONS DE TRAVAIL

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Surprenant et Fils Inc.	176 816,08 $	203 294,28 $
2	Ballin Inc.	185 150,00 $	212 876,21 $
3	CFM Uniformes Inc.	202 760,00 $	233 123,31 $
4	Équipement de Sécurité Universel Inc.	212 200,00 $	243 976,95 $
Dernière estimation réalisée		52 543,63 $	200 603,64 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			223 317,69 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			40 682,67 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*			20 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			2 690,64 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			1 %

Aucun échantillon de soumission n'a pas été demandé, car le plus bas soumissionnaire est le fournisseur actuel de la Ville pour les produits de ce groupe.

L’offre de la firme Surprenant et Fils Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 7.

Note : Les produits du Groupe 7 seront confectionnés au Québec.

GROUPE 9 SPVM, SIM, VDM - MANTEAUX TROIS (3) SAISONS ET VESTES

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Groupe Trium Inc.	209 500,00 $	240 872,63 $
2	Martin et Levesque (1983) Inc.	436 917,00 $	502 345,32 $
Dernière estimation réalisée		225 114,00 $	258 824,82 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			371 608,97 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			261 472,69 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*			109 %
Écart entre la plus basse conforme et l’estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 17 952,19 $
Écart entre la plus basse conforme et l’estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 7 %

L'analyse des échantillons déposés par Groupe Trium Inc., plus bas soumissionnaire, a mis en évidence que les matériaux, la confection et les dimensions sont conformes aux exigences requises. Le rapport d'analyse des échantillons se trouve en pièce jointe.

L’offre de la firme Groupe Trium Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 9.

Note : Les produits du Groupe 9 seront confectionnés en Chine et au Québec.

GROUPE 10 SPVM - BLOUSONS ET PANTALONS IGNIFUGES

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Groupe Trium Inc.	89 387,70 $	102 773,51 $
Dernière estimation réalisée		64 828,67 $	74 536,76 $
Écart entre la plus basse conforme et l’estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			28 236,75 $
Écart entre la plus basse conforme et l’estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			38 %

La différence de 38 % entre le montant total de la soumission et la dernière estimation réalisée par la Ville, pourrait s’expliquer par le volume réduit de produits exprimé à l'appel d'offres et par l'augmentation du prix du tissu utilisé.

Aucun échantillon de soumission n'a été demandé, car le soumissionnaire est le fournisseur actuel de la Ville pour les produits de ce groupe.

L’offre du Groupe Trium Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 10.

Note : Les produits du Groupe 10 seront confectionnés en Chine.

GROUPE 11 SPVM - PANTALONS DE DIFFÉRENTS MODÈLES

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Équipement de Sécurité Universel Inc.	329 995,00 $	379 411,75 $
2	Martin et Levesque (1983) Inc.	337 866,50 $	388 462,01 $
3	Surprenant et Fils Inc.	383 603,00 $	441 047,55 $
4	Ballin Inc.	446 853,75 $	513 770,10 $
Dernière estimation réalisée		397 830,75 $	457 405,91 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			430 672,85 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			134 358,35 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*			35 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 77 994,16 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 17 %

L'écart de 17 %, favorable à la Ville, entre la plus basse soumission reçue et la dernière estimation réalisée, pourrait s'expliquer par la stratégie des prix très agressifs utilisée par le soumissionnaire.

L'analyse des échantillons déposés par Équipement de Sécurité Universel Inc., plus bas soumissionnaire, a mis en évidence que les matériaux, la confection et les dimensions sont conformes aux exigences requises. Le rapport d'analyse des échantillons est déposé en pièce jointe.

L'offre de la firme Équipement de Sécurité Universel Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 11.

Note : Les produits du Groupe 11 seront confectionnés en Chine.

GROUPE 14 SIM - SOULIERS ET BOTTILLONS DE SÉCURITÉ

No	Soumissionnaire conforme	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Équipement de Sécurité Universel Inc.	181 968,00 $	209 217,71 $
2	Surprenant et Fils Inc.	186 385,68 $	214 296,93 $
3	Kodiak Groupe Holding Co. (Expert au Travail)	215 215,68 $	247 444,22 $
Dernière estimation réalisée		208 447,85 $	239 662,91 $
Coût moyen des soumissions reçues ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			223 652,95 $
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100*			7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			38 226,52 $

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100*	18 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 30 445,20 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 13 %

Conformément à l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que « la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent », a été effectué la correction du montant total inscrit dans la soumission de Surprenant et Fils Inc., sans incidence sur l'ordre des soumissionnaires.

Aucun échantillon de soumission n'a été demandé, car le groupe est constitué de produits "tablette".

L'offre de l' Équipement de Sécurité Universel Inc. étant conforme, cette firme est recommandée comme adjudicataire du groupe 11.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire, pour l'acquisition et la livraison de différentes pièces vestimentaires à l'usage des policiers, pompiers, agents de stationnement et agents de sécurité de la Ville de Montréal, pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douz (12) mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.
Montant total de l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, par groupe de produits :

Groupe	Description groupe	Montant avant taxes	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
3	SPVM - Housses de vestes pare-balles	99 675,00 $	4 983,75 $	9 942,58 $	114 601,33 $
4	SPVM - Panneaux balistiques	295 306,25 $	14 765,31 $	29 456,80 $	339 528,36 $
7	SIM - Pantalons de travail et bermudas	176 816,08 $	8 840,80 $	17 637,40 $	203,294,28 $
9	SPVM, SIM, VDM - Manteaux trois (3) saisons et vestes	209 500,00 $	10 475,00 $	20 897,63 $	240 872,63 $
10	SPVM - Blousons / pantalons ignifuges	89 387,70 $	4 469,39 $	8 916,42 $	102 773,51 $
11	SPVM - Pantalons de différents modèles	329 995,00 $	16 499,75 $	32 917,00 $	379 411,75 $
14	SIM - Souliers et bottillons de sécurité	181 968,00 $	9 098,40 $	18 151,31 $	209 217,71 $

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Les ententes-cadres collectives conclues à la suite de l'appel d'offres 17-16355 sont sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’absence de ces ententes-cadres collectives alourdirait le processus d’approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d’économies d’échelle. La conclusion d’ententes-cadres permet d’assurer la constance et la facilité d’approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres à la suite de l'adoption de la présente résolution :
Début des contrats : 6 & 14 décembre 2017

Fin des contrats : 5 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717
Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-22

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-11-24

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-16355
Numéro de référence : 1100295
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de vêtements pour la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
3M Canada Compagnie 300 Tartan Drive TB2-POD London, ON, N5V 4M9 NEQ :	Monsieur Laura Michalczyk Téléphone : 800 265-1840 Télécopieur : 519 452-6597	**Commande : (1335902)** 2017-09-01 12 h 29 **Transmission :** 2017-09-01 12 h 29	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 28 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	911 Supply 4327A Manhattan Road SE Calgary, AB, T2G4B1 NEQ :	Monsieur Stephen Chow Téléphone : 403 287-1911 Télécopieur :	**Commande : (1342368)** 2017-09-19 13 h **Transmission :** 2017-09-19 13 h	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-19 13 h - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 13 h - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ballin Inc 2825 Brabant Marineau Montréal, QC, H4S 1R8 NEQ : 1143457753	Monsieur Daniel Langlois Téléphone : 450 469-4957 Télécopieur : 450 469-4958	**Commande : (1335589)** 2017-08-31 17 h 04 **Transmission :** 2017-08-31 17 h 04	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 29 - Messagerie

				2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Centre du Travailleur F.H. inc. 110 boul sir wilfrid laurier Beloeil, QC, j3g 4g5 http://WWW.CENTREFH.COM NEQ : 1168767581	Madame Mélanie Bélec Téléphone : 450 467-8271 Télécopieur : 450 467-8082	**Commande : (1335971)** 2017-09-01 14 h 28 **Transmission :** 2017-09-01 14 h 28	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 31 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	CFM CFM UNIFORMES 9200 Meilleur suite 200 Montréal, QC, H2N2A9 NEQ : 1143346303	Monsieur Peter Maggio Téléphone : 514 389-0007 Télécopieur : 514 389-1115	**Commande : (1340071)** 2017-09-13 11 h 50 **Transmission :** 2017-09-13 11 h 50	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 29 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Dépôt médical Canada Inc 1031 Autoroute Laval Ouest Laval, QC, H7H 1E4 NEQ : 1163573588	Monsieur Denis Carbonneau Téléphone : 450 622-8770 Télécopieur : 450 625-3770	**Commande : (1343628)** 2017-09-21 16 h 35 **Transmission :** 2017-09-21 16 h 35	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-21 16 h 35 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-21 16 h 35 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 22 - Courriel

				2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Doubletex 9785 Jeanne-Mance Montréal, QC, H3L 3B6 NEQ : 3349410426	Madame Anna Barone Téléphone : 514 382-1778 Télécopieur :	**Commande : (1341633)** 2017-09-18 10 h 55 **Transmission :** 2017-09-18 10 h 55	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-18 10 h 55 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 27 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Entreprises P. Cormier CP 6035 St-Luc	Monsieur Pascal Cormier	**Commande : (1344518)**	2820584 - 17-16355 Addenda

	Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, j2w2a1 NEQ : 2245011731	Téléphone : 450 210-0283 Télécopieur :	2017-09-25 15 h 05 **Transmission :** 2017-09-25 15 h 05	n°1 - Report de date 2017-09-25 15 h 05 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-25 15 h 05 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 22 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Equipement de Securite Universel Inc 6855 St.Jacques Ouest Montréal, QC, H4B 1V3 NEQ : 1147452214	Monsieur Peter Forlini Téléphone : 514 369-6699 Télécopieur : 514 369-0874	**Commande : (1336701)** 2017-09-05 17 h 54 **Transmission :** 2017-09-05 17 h 54	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 27 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10

				h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Expert au Travail - St. Laurent 9201 boul. Metropolitain Est porte 200 Montréal, QC, H1J1K2 http://www.expertautravail.ca NEQ : 1166382490	Monsieur Vincent De Petrillo Téléphone : 514 333-9617 Télécopieur :	**Commande : (1342346)** 2017-09-19 12 h 17 **Transmission :** 2017-09-19 12 h 17	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-19 12 h 17 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 12 h 17 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gaston Contant Inc 6310 Mille-Iles Laval, QC, H7B 1E5 http://www.souffleusecontant.ca/ NEQ : 1140382830	Madame Chantal Contant Téléphone : 450 666-6368 Télécopieur : 450 666-0626	**Commande : (1335384)** 2017-08-31 12 h 31 **Transmission :**	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 16 -

			2017-08-31 12 h 31	Télécopie 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 28 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 54 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 58 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Gestock 850 Boul. Pierre-Bertrand Suite 160 Québec, QC, G1M 3K8 NEQ : 1165712119	Monsieur Andrew Buijs Téléphone : 418 660-6060 Télécopieur : 418 907-8160	**Commande : (1335083)** 2017-08-30 17 h **Transmission :** 2017-08-30 17 h	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 26 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-

				16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Trium inc. 9031 av.du Parc Montréal, QC, H2N 1Z1 NEQ : 1143586478	Madame Roxanne Therrien Téléphone : 514 858-7582 Télécopieur : 514 858-7597	**Commande : (1335513)** 2017-08-31 15 h 23 **Transmission :** 2017-08-31 15 h 23	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 29 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Industries Pamilio Inc. 1625 CHABANEL OUEST, #460 MONTREAL Montréal, QC, H4N 2S7 NEQ : 1144701126	Monsieur Emilio Di Giacomo Téléphone : 514 384-6390 Télécopieur : 514 384-3406	**Commande : (1342409)** 2017-09-19 13 h 43 **Transmission :** 2017-09-19 13 h 52	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-19 13 h 43 - Autocueillette 2822940 - 17-16355 Addenda n°2

				2017-09-19 13 h 43 - Autocueillette 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Vêtements Utility 666, Montée-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1P2 NEQ : 1141066374	Monsieur Stéphane Desrosiers Téléphone : 514 279-8488 Télécopieur : 514 279-0451	**Commande : (1336022)** 2017-09-01 15 h 36 **Transmission :** 2017-09-01 15 h 36	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 16 - Télécopie 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 25 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 58 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 27 - Télécopie

				Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Linde Canada ltée 5555 boul. des Grandes-Prairies Montréal, QC, H1R 1B4 NEQ : 1148464218	Monsieur J-F Bélanger Téléphone : 418 781-5577 Télécopieur : 418 780-3800	**Commande : (1343757)** 2017-09-22 9 h 09 **Transmission :** 2017-09-22 9 h 09	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-22 9 h 09 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-22 9 h 09 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Magasin Latulippe Inc. 637 de St-Vallier Ouest Québec, QC, G1N 1C6 NEQ : 1149099633	Monsieur François Latulippe Téléphone : 418 529-0024 Télécopieur : 418 529-5101	**Commande : (1337767)** 2017-09-07 14 h 59 **Transmission :** 2017-09-07 14 h 59	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 16 - Télécopie 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10

				h 31 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 53 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Martin et Levesque (1983) Inc. 420 3e Avenue Parc Industriel Lévis, QC, G6W 5M6 NEQ : 1141885674	Madame Sasha Beaudoin Téléphone : 418 839-9999 Télécopieur : 418 839-5220	**Commande : (1335550)** 2017-08-31 16 h 06 **Transmission :** 2017-08-31 16 h 06	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 16 - Télécopie 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 27 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 24 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 58 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11

				h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Opale International Inc 1385 mazurette suite 202 Montréal, QC, h4n 1g8 NEQ : 1165457194	Madame Jian Shen Téléphone : 514 276-1118 Télécopieur : 514 360-7166	**Commande : (1336073)** 2017-09-02 9 h 42 **Transmission :** 2017-09-02 9 h 42	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 28 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Peerless Garments 515 Notre Dame Avenue winniipeg, MB, R3B1R9 NEQ :	Madame Beverly Maria Téléphone : 204 774-5428 Télécopieur :	**Commande : (1335320)** 2017-08-31 11 h 06 **Transmission :** 2017-08-31 11 h 06	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 26 - Messagerie 2826191 - 17-

				16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PETITES MAINS 7595 boul. St-Laurent Montréal, QC, H2R 1W9 NEQ : 1145078136	Madame NAHID ABOUMANSOUR Téléphone : 514 738-8989 Télécopieur : 514 738-6193	**Commande : (1342864)** 2017-09-20 11 h 04 **Transmission :** 2017-09-20 11 h 04	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-20 11 h 04 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-20 11 h 04 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 54 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 11 h 29 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 24 - Télécopie Mode privilégié

				(devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Rampart International Corp 2574 Sheffield Road Ottawa, ON, K1B 3V7 NEQ :	Monsieur Gabriel Lech Téléphone : 613 729-0446 Télécopieur :	**Commande : (1335223)** 2017-08-31 9 h 26 **Transmission :** 2017-08-31 9 h 26	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 24 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 22 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société de transport de Montréal 8845, Boul. St-Laurent 5e - Réception Montréal, QC, h2n1m3 http://www.stm.info NEQ :	Madame Rosanna Magazzu Téléphone : 514 280-8080 Télécopieur : 514 280-6004	**Commande : (1347386)** 2017-10-03 15 h 39 **Transmission :** 2017-10-03 15 h 39	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-10-03 15 h 39 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-10-03 15 h 39 - Téléchargement 2826191 - 17-

				16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-10-03 15 h 39 - Téléchargement 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-10-03 15 h 39 - Téléchargement 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-03 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Surprenant et Fils 1529 Sud Cowansville, QC, J2K 2Z4 NEQ : 1143514546	Monsieur Robert Surprenant Téléphone : 450 263-3672 Télécopieur : 450 263-4368	**Commande : (1339096)** 2017-09-11 17 h 01 **Transmission :** 2017-09-11 17 h 01	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 15 - Courriel 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 25 - Messagerie 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 23 - Courriel 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Courriel 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

				Messagerie (Purolator)
☐	Ten4 Body Armor 515 Provencher Laurierville, QC, G0S 1P0 NEQ : 1162157185	Monsieur André Beaudoin Téléphone : 819 365-4336 Télécopieur : 819 365-4777	**Commande : (1342466)** 2017-09-19 14 h 33 **Transmission :** 2017-09-19 14 h 33	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-19 14 h 33 - Téléchargement 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 14 h 33 - Téléchargement 2826191 - 17-16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 54 - Télécopie 2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 58 - Télécopie 2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	VINCE FEIGIN 2450 cohen st Montréal, QC, H4R 2N6 NEQ : 1148115125	Monsieur Huber Mahcupyan Téléphone : 514 745-3384 Télécopieur : 514 745-3390	**Commande : (1335257)** 2017-08-31 9 h 59 **Transmission :** 2017-08-31 9 h 59	2820584 - 17-16355 Addenda n°1 - Report de date 2017-09-13 16 h 16 - Télécopie 2822940 - 17-16355 Addenda n°2 2017-09-19 10 h 24 - Messagerie 2826191 - 17-

16355 Addenda n°3 - Report de date 2017-09-27 10 h 54 - Télécopie

2827472 - 17-16355 Addenda n°4 2017-09-29 10 h 57 - Télécopie

2827945 - 17-16355 Addenda n°5 2017-10-02 11 h 23 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner Annuler

© 2003-2017 Tous droits réservés

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	**Roxana Racasan Oancea**
2	Titre de l'appel d'offres	Acquisition de vêtements pour la Ville de Montréal
3	Description (si nécessaire en complétement du titre)	**GROUPE 10 - BLOUSSONS ET PANTALONS IGNIFUGES**
4	No de l'appel d'offres	**17-16355**
5	**Préposée au secrétariat**	Wilay Vannet (18 octobre 2017)
6	Type de solicitation	Publique
7	Date d'ouverture	4 oct. 2017
8	Service requérant	39 Service de l'approvisionnement
9	Requérant	François Huard
10	Dernière estimation réalisée	Groupe 10 : 74 536,76 $

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité (validée par l'agent d'approvisionnement)	No de soumission
1	GROUPE TRIUM INC.		Conforme	22524

Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea
Numéro de l'appel d'offres	17-16355
Titre de l'appel d'offres	Acquisition de vêtements pour la Ville de Montréal

						Soumissionnaires	**GROUPE TRIUM INC.**
G	**Item**	**Articles**	**Unité de mesure**	**Quantité prévisionnelle**	**Terme (Nombre de périodes)**	**Coût unitaire**	**Total**
	1	BLOUSONS DE COMBAT IGNIFUGES	CH	170	1	221,38 $	37 634,60 $
	2	PANTALONS DE COMBAT IGNIFUGES	CH	170	1	304,43 $	51 753,10 $
						Total	**89 387,70 $**
						TPS	4 469,39 $
						TVQ	8 916,42 $
						TOTAL	**102 773,51 $**

Le plus bas soumissionnaire conforme → **GROUPE TRIUM INC.**

Total avant taxes	89 387,70 $
+ TPS	4 469,39 $
+ TVQ	8 916,42 $
Total	**102 773,51 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1171701014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc., (CG160727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,45 $, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de contrat de construction à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc., (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,44 $, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-27 08:41

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1171701014**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc., (CG160727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,45 $, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de contrat de construction à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal comprend plusieurs milieux naturels d'une grande valeur paysagère et écologique, dont ses parcs-nature. Ces derniers ont le rôle d'améliorer la qualité de la vie urbaine et de contribuer à la protection de la biodiversité des milieux en offrant des habitats qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales.
Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable de la mise en valeur de ces milieux sensibles. Tout en veillant à leur protection, le SGPVMR doit offrir aux usagers des aménagements conviviaux et sécuritaires en révélant les composantes identitaires de ces espaces verts.

Le 22 décembre 2016, le conseil d'agglomération (CG) a octroyé un contrat de construction à Déric Construction inc. pour une dépense totale de 7 070 948,30 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet intitulé *«Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies».* Le SGPVMR agit en tant que requérant et exécutant et coordonne le suivi et la surveillance des travaux de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers. Ce projet, initié en 2013 à la suite de réparations d'urgence et récurrentes des structures dans ces parcs-nature, vise à remplacer les structures existantes désuètes et en mauvais état pour en construire des nouvelles qui auront une durée de vie minimale de 50 ans. Ce dossier s'inscrit dans la volonté de la Ville de protéger les milieux naturels, tout en les rendant accessibles à la

population. En ce sens, l'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique des parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, tout en actualisant l'image de ceux-ci en proposant des ouvrages qui soient en accord avec leurs milieux. Plusieurs de ces structures sont essentielles à la fréquentation des parcs-nature, sans lesquelles de nombreux secteurs, tels que les marais, les champs et les bois, ne seraient pas accessibles. Ces ouvrages permettent aux visiteurs de bénéficier de la richesse des écosystèmes et d'apprécier la faune et la flore qui les composent. Des partenaires y ont aussi accès dans le cadre d'activités éducatives.

Les plans et devis, de même que l'estimation des coûts des travaux ont été élaborés par la firme Services intégrés Lemay et associés inc. Ces travaux d'aménagement visent, de façon générale et non limitative, les travaux suivants :

- Protection des milieux naturels existants (arbres, végétations, marais, zones humides);
- Mise en place de chemins d'accès temporaires et de trois sites d'entreposage temporaires;
- Installation de batardeaux, de barrières à sédiments et de clôtures d'exclusion;
- Installation de deux bureaux de chantier (un pour les travaux au parc-nature du Bois-de-Liesse et un autre pour les travaux au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies);
- Travaux arboricoles (abattage, essouchage et élagage, etc.);
- Démolition des passerelles en bois existantes;
- Mise en place de pieux forés et de pieux vissés;
- Travaux de bétonnage (bases en béton);
- Réalisation de colonnes et de structures préfabriquées en acier galvanisé;
- Réalisation de garde-corps préfabriqués et de caillebotis en aluminium anodisé;
- Travaux de menuiserie (pontage, écrans, abris, appuie-bras);
- Réfection de sentiers en poussière de pierre;
- Installation de bancs;
- Travaux de plantations de végétaux indigènes, d'ensemencement hydraulique et de gazonnement;
- Mise en place de clôtures pour la protection des zones végétalisées;
- Installation de billots de bois flottants et de radeaux pour la faune.

Le chantier a débuté le 31 août 2017; la fin des travaux est prévue le 31 mars 2018. En date du 3 novembre, les travaux étaient parachevés à 30 %.

En cours d'exécution, des études géotechniques supplémentaires ont été effectuées à la suite de la démolition des passerelles existantes qui empêchaient, lors de la planification du projet, l'accès à certaines zones touchées par les travaux. Ces forages complémentaires visaient à confirmer le niveau du roc indiqué dans les études antérieures et à préciser davantage la composition des sols sur les lieux d'implantation des nouvelles passerelles. Ces forages ont permis d'analyser avec plus de précision la composition du sous-sol et ont révélé des écarts beaucoup plus importants que prévu au niveau de l'élévation du roc sain. Les conclusions de ces études géotechniques ont un impact important sur le coût de réalisation des ouvrages, puisqu'elles nécessitent d'augmenter significativement la longueur des pieux forés afin de répondre aux exigences techniques requises pour assurer la stabilité et la pérennité des ouvrages prévus au contrat. En raison de cette situation, il en découle également une complexité de réalisation supérieure pour la mise en place des pieux, comparativement à ce qui était prévu initialement lors de l'élaboration des documents d'exécution (plans et cahier des charges).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0727 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6855) - (5 soumissionnaires) et autoriser un ajustement

budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $, au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.
CG14 0592 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 $ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adopter la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et mandater le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie pour coordonner son application et déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation de la valeur du contrat afin de compléter la mise en place des pieux forés nécessaires à l'exécution des travaux de construction d'une passerelle haute, de six passerelles longues et de deux passerelles basses aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de Pointe-aux-Prairies. Ces structures permettront d'offrir une accessibilité adéquate aux visiteurs, de même que l'observation de la faune et de la flore sans nuire au milieu naturel. La dépense additionnelle permettra également d'assurer le parachèvement des travaux par l'entrepreneur le 31 mars 2018, afin de respecter la période de travaux prescrite par le MDDELCC et par la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.*
En date du 3 novembre, 1 525 pieds supplémentaires sont comptabilisés. Il reste encore 123 pieux forés à réaliser sur un total de 186 pieux. En considérant une moyenne de 23 pieds supplémentaires par pieu foré, un supplément de près de 3 000 pieds est encore à prévoir, pour un montant total approximatif de 859 750 $, avant taxes. Ce montant représente un ajout de 403 742,43 $, avant taxes, à l'ordre de changement émis le 2 octobre 2017. Ces nouvelles quantités supplémentaires résultent des conditions de sols rencontrées qui s'avèrent plus variables que prévu et qui ne pouvaient être gérées dans cette directive qui visait un prolongement des pieux de moins grande importance.

Finalement, la portée des travaux incluse au projet est la même que celle décrite dans le mandat original. Cependant, elle a été ajustée en fonction des conditions réelles de chantier du sous-sol qui ont eu un impact direct sur la complexité des travaux et les délais de réalisation.

Il est important de noter que l'encastrement au roc est la seule option possible afin de reprendre les charges de soulèvement importantes provoquées par l'effet du gel au sol et que la construction de passerelles sur pieux est la seule technique viable considérant que le projet se situe en milieu humide.

Le montant de la dépense additionnelle s'élève à 510 623,15 $, taxes incluses. Cette dépense, qui ne peut être imputée aux contingences du projet, vise la réalisation de longueurs supplémentaires de pieux forés. En effet, le budget pour les dépenses imprévues est de 895 056,75 $, taxes incluses, alors qu'à lui seul, le total des travaux contingents concernant les pieux forés s'élève à 988 497,56 $, taxes incluses. Elle tient également compte de l'augmentation du niveau de complexité des travaux résultant de ces changements, soit principalement le risque associé à la profondeur du roc, de même que la mobilisation d'une deuxième équipe de forage afin de compenser la perte de productivité causée par les forages supplémentaires et respecter l'échéancier.

La dépense comprend un montant de 464 202,86 $, taxes incluses, pour des longueurs

supplémentaires de pieux forés ainsi que le bétonnage supplémentaire des pieux. Le prix au pied linéaire négocié avec l'entrepreneur est très compétitif et est le résultat d'une longue négociation. Aussi, un montant de 46 420,29 $, taxes incluses, a été ajouté à la demande de dépense additionnelle à titre de provision pour couvrir d'éventuelles variations des quantités qui sont directement dépendantes des conditions de sols rencontrées pour atteindre le roc sain lors des travaux de forage de chaque pieu. Ce montant représente 10 % de la valeur des travaux additionnels requis pour compléter la réalisation de l'ensemble du contrat.

Le tableau qui suit résume le détail de la dépense additionnelle au contrat de Déric Construction inc. :

Ordre de changement en cours d'approbation Montant soumis par l'entrepreneur et approuvé par la Ville
(taxes incluses)

- Longueurs supplémentaires de pieux forés 383 431,53 $
- Bétonnage supplémentaire des pieux 80 771,33 $

Sous-total : 464 202,86 $

Provision (10 %) 46 420,29 $

Total de la dépense additionnelle : 510 623,15 $

JUSTIFICATION

Lors de la planification du projet, des forages exploratoires ont été réalisés afin de recueillir les informations nécessaires concernant la nature des sols et la profondeur du roc. Toutefois, les études géotechniques réalisées à ce moment ont été limitées en raison d'importantes contraintes d'accessibilité liées à la présence des passerelles existantes et à la difficulté de forer en milieux humides. Dans ce contexte, les connaissances sur la nature exacte des sols et la profondeur du roc demeuraient limitées et restreintes à certains secteurs seulement. De plus, la localisation et la dimension exacte des arbres, l'étendue variable des plans d'eau et des zones humides, la présence d'habitats fauniques ou de végétaux à statut précaire non répertoriés sont également des facteurs de risque associés aux travaux en milieux humides qui devaient être pris en considération. Dans le cas du présent projet, certaines informations de site ont ainsi été obtenues par le biais de sondages restreints, d'extrapolation de données ou de statistiques sur un milieu en constante évolution. Conséquemment, ce type d'intervention impose de s'adapter aux conditions réelles du site au moment de la construction du projet, tout en minimisant l'impact des travaux sur le milieu naturel.
Dans ce contexte, le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % afin d'atténuer le risque plus élevé associé à des conditions de site moins connues, documentées et contrôlées qu'en milieu urbain.

À la suite de la démolition des structures existantes, à l'abattage de frênes et à la mise en place de mesures de protection pour le système racinaire des arbres, des études géotechniques supplémentaires ont été effectuées pour assurer une meilleure gestion des risques. Ces forages ont permis d'échantillonner le roc rencontré sur une profondeur de plus de 3 m. Il a ainsi été possible d'analyser davantage la composition des sols et de constater que la mauvaise qualité des premières couches de roc ne permettait pas de réaliser l'ancrage des pieux forés. Les écarts observés au niveau de l'élévation du roc sont également beaucoup plus importants que ce qui était prévu initialement. Les élévations présumées en fonction des documents d'appel d'offres étaient estimées à environ 20 pieds et les profondeurs réelles atteintes sont de 48 pieds. Afin de permettre la réalisation des

passerelles et assurer la stabilité et la pérennité des ouvrages, il est ainsi nécessaire d'allonger significativement les pieux forés de manière à atteindre un roc sain présentant les propriétés géotechniques requises pour la réalisation des ancrages. En considération du temps nécessaire pour forer les longueurs de pieux supplémentaires et de la courte période autorisée par le MDDELCC pour effectuer les travaux, une deuxième équipe de forage a donc dû être mobilisée pour respecter l'échéancier du projet, puisqu'un prolongement du calendrier des travaux n'est pas possible.

Parallèlement, les travaux arboricoles et les travaux de démolition des passerelles existantes ont provoqué une sollicitation accrue des sentiers et les quantités prévues au contrat pour la protection racinaire ont dû être augmentées significativement. D'autres imprévus ont également contribué à l'augmentation du coût des travaux contingents et au ralentissement de l'avancement du projet. D'une part, le calendrier des travaux a été modifié à la suite de l'obtention tardive du certificat d'autorisation du MDDELCC, ce qui a eu une incidence directe sur les conditions de réalisation de certains travaux qui ont dû être réalisés en hiver plutôt qu'en automne ou inversement. En second lieu, de nombreuses modifications ont aussi été apportées aux plans et devis en raison de la complexité de réalisation de certains ouvrages et de la volonté de minimiser l'impact des travaux sur les milieux sensibles. En date du 3 novembre 2017, le solde des contingences inscrit au bordereau de soumission était de 80 160,71 $, taxes incluses, soit 9 % du budget initial des contingences. Ces nombreux ajustements sont la résultante d'un important travail préparatoire effectué en début de projet, incluant la réalisation de modélisations 3D pour identifier les problématiques potentielles liées à l'implantation des pieux et à l'assemblage des différents modules composant les passerelles. Cette démarche a permis de résoudre certains problèmes en amont, afin de minimiser les coûts supplémentaires et assurer une meilleure gestion des risques lors de la réalisation des travaux. La problématique concernant la profondeur des pieux étant maintenant écartée, le montant résiduel réservé aux travaux contingents sera conservé pour permettre l'achèvement du projet (excluant les pieux).

Le montant requis pour l'augmentation des travaux est de 510 623,15 $, taxes incluses. Cette somme prévoit 464 202,86 $, taxes incluses, pour le prolongement supplémentaire des pieux forés et 46 420,29 $, taxes incluses, en contingences, soit 10 %. Elle prend également en considération l'avancement actuel des travaux, les conditions de site et la gestion des risques potentiels pour assurer la réalisation complète des travaux prévus au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de la dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 466 267,00 $, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-049 – « Travaux Aménagement Parcs » du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense additionnelle correspond à 7,4 % de la valeur du contrat initial de 6 862 101,73 $ octroyé à Déric Construction inc. La dépense totale, incluant les frais incidents, est de 7 070 948,30 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les deux parcs-nature touchés par ce dossier s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des milieux

naturels et humides contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et naturel, par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux de reconstruction assureront la pérennité des équipements, et ce, pour au moins 50 ans. Dans son ensemble, la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies assurera la protection et la mise en valeur des milieux naturels montréalais, le maintien de la fréquentation de ces parcs-nature qui composent, en partie, le Réseau des grands parcs de la Ville et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, le parachèvement des travaux aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies ne pourra être complété intégralement, laissant le réaménagement inachevé et rendant certains secteurs des parcs-nature inaccessibles aux usagers.
Un report de l'augmentation de la valeur du contrat risque ainsi de compromettre la tenue des activités actuellement programmées dans ces parcs-nature. Il aura également pour effet de limiter l'accès sur une plus longue période à ces deux parcs-nature fréquentés annuellement par de nombreux usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle
Passage au Comité exécutif : 6 décembre 2017
Passage au Conseil municipal : 11 décembre 2017
Majoration du contrat initial, par le Conseil d'agglomération : 14 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nike LANGEVIN, Service des communications
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Chantale BROUILLETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Stéphanie VIDAL, Service des communications
Ève CARLE, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline O'HARA
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-0617
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-15

Mathieu DRAPEAU
Chef de division | Division des grands parcs urbains et espaces publics | Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice | Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2017-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice | Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-11-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1171701014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc., (CG160727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,45 $, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de contrat de construction à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Pour les fins de la détermination du caractère accessoire de la majoration du montant du contrat demandée, nous devons additionner le montant des sommes requises aux termes du présent sommaire à celles qui ont déjà été autorisées à titre de contingences au moment de l'octroi du contrat. Pour les fins de notre analyse, la modification demandée représente 24 % du contrat (sans les contingences). Sur la base des représentations faites par le service à l'effet que les modifications apportées au contrat constituent une dépense qui n'était pas prévue, nous sommes d'avis que les modifications demandées peuvent être qualifiées d'accessoires au contrat au sens de la Loi quant à la valeur, étant entendu par ailleurs que ces modifications ne changent pas la nature du contrat.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-22

Guylaine VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875
Division : droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1171701014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc., (CG160727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 $ à 7 581 571,45 $, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de contrat de construction à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1171701014.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alpha OKAKESEMA
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-5872

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Sincheng PHOU
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-7174

Division : Conseil et soutien financier - PDS Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1177472001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc." et "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme totale des contrats de 1 439 220,34 $ taxes incluses pour l'année 2018.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 $ taxes incluses pour l'année 2018 pour la somme totale des contrats pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice;

2. d'autoriser les conventions de gré à gré avec les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », pour la fourniture de services professionnels, pour une somme maximale de 1 439 220,34 $ pour l'année 2018.

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-19 22:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177472001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc." et "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme totale des contrats de 1 439 220,34 $ taxes incluses pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'exécution des jugements rendus par les juges de la cour municipale est confiée au percepteur des amendes qui est désigné à cette fin par décret du ministre de la Justice. Les recours prévus par le Code de procédure pénale RLRQ c. C-25.1 et le Code de procédure civile RLRQ, c. C-25.01, afin de recouvrer les sommes dues à la Ville de Montréal, sont initiés par la section de l'exécution des jugements de la Division de la perception et des services à la clientèle. La cour municipale doit aussi assurer la signification de divers actes dans le cadre de l'exercice de ses juridictions. Dans ce contexte, les services professionnels d'huissiers de justice sont requis.
Pendant plusieurs années, la Ville a procédé par appel d'offres public afin de retenir les services professionnels requis pour la signification et l'exécution forcée des jugements rendus par la cour municipale de Montréal. Cependant, la Loi sur les cités et villes RLR.Q., c. C-19 à l'article 573.3 permet la conclusion d'entente de gré à gré dans les cas où l'objet du contrat est la fourniture de service pour laquelle un tarif est fixé par le gouvernement du Québec comme c'est le cas pour les services d'huissiers qui sont assujettis au Tarif d'honoraires des huissiers de justice, c. H-4.1, r.13.1.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile en 2016, la Direction des services judiciaires (la cour municipale) a décidé de conclure des ententes de gré à gré avec les quatre (4) mêmes firmes d'huissiers ayant été retenues au terme de l'appel d'offres public de 2011, et ce, afin de lui permettre d'intégrer adéquatement les nouveaux processus qui découlent de l'application du Code de procédure civile et qui ont un impact majeur sur l'exécution des jugements. En effet, le Code de procédure civile instaure une nouvelle philosophie en regard de l'exécution des jugements et la cour doit mettre en place un modèle totalement différent, en procédant au regroupement des dossiers d'un même défendeur et en gérant l'activité d'un avis d'exécution. Les développements informatiques requis aux systèmes de gestion des dossiers de la cour sont majeurs et les efforts

conjugués du STI et de la cour ont permis la mise en oeuvre du module 1 des changements, au mois de mai 2016. Le module 2 sera mis en production avant la fin de l'année 2017 et les modules 3, 4 et 5 seront développés au cours de l'année 2018. Les systèmes de gestion informatique de la cour sont à la remorque d'un langage de programmation extrêmement lourd et complexe. Le chantier de la cour numérique apportera la flexibilité requise afin de faire face plus facilement aux modifications législatives inhérentes à la juridiction de la cour.

Les contrats de gré à gré qui lient actuellement la Ville de Montréal à deux (2) firmes d'huissiers de justice depuis le 1er janvier 2016 viennent à échéance le 31 décembre prochain. Il est important de mentionner qu'en cours d'exercice, deux (2) firmes ont été exclues du cadre contractuel, soit la firme Saulnier pour défaut d'exécution du contrat à la suite de l'inscription de la firme au RENA et la firme Valade et associés en raison de la résiliation du contrat par le conseil d'agglomération.

La poursuite des activités d'huisserie avec les deux (2) firmes par le biais d'une convention de gré à gré offre à la cour et aux gestionnaires responsables de l'implantation des modifications législatives, l'occasion de mieux définir les besoins du percepteur en matière d'exécution forcée dans le cadre de la mise en marche des nouveaux avis d'exécution (AVEX).

L'intention de la Direction des services judiciaires est de préparer éventuellement un appel d'offres qui intégrera spécifiquement l'expérience acquise dans l'opérationnalisation des nouveaux avis d'exécution (AVEX).

Pour l'instant, tel qu'autorisé de ce faire par la Loi sur les cités et villes, il est suggéré de bénéficier de l'opportunité offerte par la conclusion d'ententes de gré à gré pour poursuivre les activités nécessaires d'huissiers de justice avec les deux (2) firmes présentement sous contrat avec la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1481 - 12 septembre 2007 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour les années 2008, 2009 et 2010.
CG07 0489 - 20 décembre 2007 : Autoriser une dépense de 5 525 700 $ pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice et approuver six (6) projets de convention.

CG10 0449 - 16 décembre 2010 : Autoriser la prolongation, jusqu'au 30 avril 2011, des contrats intervenus avec six (6) firmes d'huissiers.

CE11 0164 - 17 février 2011 : Autorisation de lancer un appel d'offres pour la rétention de services professionnels d'huissiers de justice pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

CG11 0118 - 14 avril 2011 : Accorder un contrat de services professionnels aux quatre (4) firmes d'huissiers de justice pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme de 9 209 500 $ pour les années 2011 à 2015 inclusivement.

CG15 0682- 26 novembre 2015 : Accorder 4 contrats de services professionnels de gré à gré aux firmes Hainault Gravel, huissiers de justice inc., Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. et Valade et Associés s.e.n.c., huissiers de justice, pour la somme de 1 677 301,68 $, par année pour les années 2016 et 2017 - Dépense totale de 3 354 603,36 $, taxes incluses.

CG17 0338 - 24 août 2017 : Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Valade et associés huissiers de justice.

DESCRIPTION

Les conventions de services professionnels d'huissiers de justice, par le biais d'ententes de gré à gré avec les deux (2) Firmes est d'une durée d'un (1) an. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2018 et expire le 31 décembre 2018. La convention prévoit que les procédures de signification et d'exécution seront réparties entre les deux (2) firmes dans un pourcentage identique.

JUSTIFICATION

Le recours aux services d'huissiers de justice est requis afin que le percepteur de la cour municipale puisse assumer toutes ses responsabilités en matière d'exécution des jugements ainsi que d'assurer les significations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les tarifs sont prévus au Tarif d'honoraires des huissiers de justice, c. H-4.1, r.13.1.
Les procédures à signifier et à exécuter seront réparties selon un pourcentage identique entre les deux (2) firmes de façon à équilibrer le volume de dossiers remis aux deux (2) firmes. L'attribution de la moitié des procédures à chacune des firmes vise également à garantir la répartition du budget pour le paiement des honoraires.

Le budget des honoraires professionnels des huissiers de justice a été établi en fonction des années antérieures et il représente un estimé des coûts qui pourront être engendrés pour l'exécution forcé des jugements ou les significations des procédures à venir au cours de l'année 2018. Le coût total des deux (2) contrats à octroyer est de 1 439 220,34 $ taxes incluses, représentant un maximum de 719 610,00$ par firme, pour une période d'une année soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclusivement. Cette dépense représente un coût net de 1 314 200 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Ces sommes sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction des services judiciaires pour l'année 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du recours aux firmes d'huissiers de justice est essentiel dans le cadre des opérations de la cour municipale. Bien que la cour utilise les services d'une équipe d'huissiers municipaux, ceux-ci sont appelés à signifier les procédures de la cour municipale et à effectuer des demandes de paiements à l'intérieur d'un territoire défini au sein la région métropolitaine. Les firmes d'huissiers privées, quant à elles, possèdent un pouvoir d'action sur tout le territoire de la province du Québec. Elles sont également en mesure d'effectuer les actes requis en matière d'exécution forcée dont notamment l'opération sabot de Denver. Sans cette fourniture de services, la cour sera dans l'impossibilité de se conformer à ses obligations légales liées à la signification des procédures et à sa mission relative à l'exécution des jugements rendus par la cour municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les services d'huissiers sont régis par le Tarif des honoraires des huissiers de justice, c. H-4.1, r.13.1.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Celine D'AOUST)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BORDELEAU
chef de section - exécution des jugements

Tél : 514-872-1236
Télécop. : 514-868-3462

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10

Lucie DAUPHINAIS
C/d perc.& serv.connexes client.

Tél : 514 872-2219
Télécop. : 514-872-6927

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY

Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-9382
Approuvé le : 2017-11-16

Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1177472001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc." et "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme totale des contrats de 1 439 220,34 $ taxes incluses pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Par la présente intervention, nous validons quant à sa forme et à son contenu la convention ci-jointe à intervenir entre la Ville de Montréal et les deux firmes d'huissiers. Cette convention sera complétée par la Division de la perception et des services à la clientèle pour chacune des firmes d'huissiers.

FICHIERS JOINTS

Convention huissiers (14 novembre 2017).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-15

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

Décembre 2017

CONVENTION
DE SERVICES PROFESSIONNELS
DES HUISSIERS DE JUSTICE

Montréal

Direction des services judiciaires

Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège social en son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(Ci-après la « Ville »)

ET : **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**, société en nom collectif légalement constituée ayant son siège social au (adresse), Montréal, Québec, X9X 9X9, et représentée par (prénom nom, titre), dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution de son conseil d'administration adoptée en date du ;

Numéro d'inscription T.P.S. : 999999999999
Numéro d'inscription T.V.Q. : 999999999999

(Ci-après la « Firme »)

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure avec la Firme une convention de services professionnels d'huissiers afin de procéder à la signification des procédures et à l'exécution forcée des jugements dans un esprit de coopération et d'équilibre quant aux recours entrepris et d'une application simple et proportionnée de toutes les procédure et de tous les actes;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exécution de cette convention la Firme agit pour le compte de la Ville et doit assurer un bon service aux citoyens;

ATTENDU QUE la Firme devra fournir les services professionnels requis en fournissant à la Ville toutes les informations requises dans les meilleurs délais selon les circonstances afin que cette dernière puisse procéder aux redditions de compte à ses instances;

ATTENDU QUE les membres de la Firme agissent conformément au Code de déontologie qui leur est applicable et à toutes les règles régissant leur profession;

ATTENDU QUE les dispositions et les principes applicables en matière d'exécution des jugements, définis au Livre VIII du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01, ci-après le « Code de procédure civile ») sont applicables lorsque le percepteur des amendes donne des instructions quant aux procédures et recours en matière mobilière ou immobilière pour l'exécution des jugements dont il a la charge;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Firme;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion

contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteur-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DESCRIPTION DES ANNEXES ET DÉFINITIONS

1.1 Description des annexes :

Annexe 1 :	Guide des procédures et des directives. Aux fins de la présente Convention, le Guide des procédures et des directives constitue un ensemble de procédures et directives écrites applicables pour la mise en œuvre des procédures par les huissiers.
Annexe 2 :	Règles sur l'accès aux actifs informationnels de la Ville et échanges d'informations et exigences technologiques.

1.2 Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

AVEX :	Un avis d'exécution émis conformément au Code de procédure civile pouvant inclure des instructions du percepteur des amendes, s'il y a lieu.
Chef de section :	Gestionnaire responsable de la section de l'exécution des jugements, qui est également percepteur des amendes à la Cour municipale de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé.
Cour municipale :	Cour municipale de la Ville de Montréal (ci-après « Cour municipale » ou « Cour »).
Firme d'huissiers :	Firme d'huissiers avec laquelle la Ville a conclu de gré à gré une convention de services professionnels.
Huissier municipal :	Employé de la Ville exerçant ses fonctions exclusivement auprès de la Cour municipale, membre de la Chambre des huissiers de justice du Québec.
Opération sabot de Denver :	Ensemble des activités d'un huissier d'une firme reliées à la saisie d'un véhicule au

	moyen d'un appareil d'immobilisation dit « sabot de Denver ».
Percepteur des amendes:	Personne désignée par le ministre de la Justice, dont le Chef de section et les agents principaux de la section d'exécution des jugements ainsi que les agents principaux des comptoirs de service.

ARTICLE 2
OBJET

La Firme est chargée par le Chef de la section de la signification des procédures, notamment des constats d'infraction, des subpoenas, des actes d'assignation et des sommations. De plus, elle est également chargée d'exécuter des brefs de saisie, des AVEX qui émanent de la Cour municipale et de patrouiller les voies publiques au fin de l'opération Sabot de Denver. Ces actes sont régis par la présente Convention et ses Annexes 1 et 2.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 La présente Convention a préséance sur toutes les annexes, lesquelles font partie intégrante des présentes.

3.2 Les annexes ont préséance entre elles selon l'ordre suivant : Annexes 1, 2.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente Convention est d'une durée de douze (12) mois. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2018 et expire le 31 décembre 2018, sous réserve des dispositions contenues aux présentes.

ARTICLE 5
ADMINISTRATION DE LA CONVENTION

5.1 L'administration et la gestion de la présente Convention sont assumées par le Chef de section. En tout temps, celui-ci peut modifier les directives contenues à l'Annexe 1 - Guide des procédures et des directives et il doit informer par écrit à la Firme d'huissiers des changements effectués.

5.2 La Firme et son personnel doivent se conformer en tout temps aux règles, directives et encadrements édictés par le Chef de section et fournir leur pleine collaboration.

5.3 Toute situation, plainte ou demande d'intervention d'un autre contractant de la Ville, d'un citoyen ou d'un demandeur devra être transmise pour prise en charge au Chef de section.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA FIRME

La Firme s'engage à :

6.1 Signifier et exécuter dans les meilleurs délais les procédures qui lui sont confiées par le Chef de section.

6.2 Respecter toutes les directives émises par le Chef de section et plus particulièrement :

6.2.1 Les règles édictées dans le Guide des procédures et des directives (Annexe 1).

6.2.2 L'utilisation des équipements informatiques et logiciels reliés à l'ordinateur de la Ville (Annexe 2).

6.2.3 Toute demande médiatique en lien avec les dossiers de la Cour municipale doit être transmise au Chef de section. Aucun commentaire provenant de la Firme ou de ses employés en lien avec la convention ne peut être publié ou discuté avec des tiers.

6.2.4 L'enregistrement immédiat de toute information relative à la signification et à l'exécution des procédures dans les registres de la Firme afin de pouvoir les communiquer au Chef de section.

6.2.5 La confidentialité des renseignements obtenus par les systèmes de la Ville.

6.2.6 La prise de possession des procédures à signifier ou à exécuter ainsi que la remise de toute procédure non signifiée ou non exécutée dans le délai déterminé par le Chef de section.

6.2.7 La remise des sommes perçues dans le délai déterminé par le Chef de section.

6.2.8 Les modalités de signification des procédures, plus amplement décrites dans le Guide des procédures et des directives (Annexe 1).

6.2.9 Les méthodes de facturation et d'encaissement établies par le Chef de section.

6.2.10 La transmission de rapports périodiques contenant les statistiques de ses opérations, conformément aux exigences du Chef de section (forme, fréquence et contenu). De plus, ce dernier peut également exiger des rapports sur demande.

6.3 Conformément aux dispositions du *Code de procédure pénale du Québec* (RLRQ c. C-25.1, ci-après le « Code de procédure pénale ») et selon les directives du Chef de section prévues à l'Annexe 1 - *Guide des procédures et des directives*, effectuer la pose

de sabot de Denver, et à cette fin :

6.3.1 Patrouiller le territoire de l'agglomération afin d'assurer un repérage des véhicules automobiles visés par l'Opération sabot de Denver. Le repérage des véhicules peut s'effectuer au moyen d'un système de reconnaissance de plaque d'immatriculation.

6.3.2 La Firme doit fournir au Chef de section avant le 15 janvier 2018 un exemplaire de l'avis d'immobilisation prévu à l'article 332.2 du Code de procédure pénale. Le Chef de section se réserve le droit de vérifier la conformité de l'avis et de demander l'ajout de certaines mentions notamment le numéro de téléphone pour les situations en urgence.

6.3.3 Patrouiller, pendant un minimum de trente-cinq (35) heures par semaine, les jours et les heures juridiques du lundi au jeudi, sous réserve des règles de l'article 4 de l'Annexe 1 de la présente.

6.3.4 Détenir un nombre suffisant de sabots de Denver. Toutefois, un minimum de dix (10) sabots de Denver en bon état est requis, et ce, pendant toute la durée de la présente Convention.

6.3.5 Le Chef de section peut, en tout temps, aviser la Firme qu'il entend prendre à sa charge le remisage et le remorquage des véhicules saisis dans le cadre de l'Opération sabot de Denver. Les véhicules saisis doivent être remorqués et mis en vente au site de remisage indiqué par le Chef de section.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

7.1 Assurer à la Firme la collaboration du Chef de section.

7.2 Communiquer avec diligence à la Firme les directives, procédures et décisions du Chef de section.

ARTICLE 8
ATTRIBUTION DES PROCÉDURES

8.1 Le Chef de section remet les procédures à la Firme selon un pourcentage déterminé par le nombre de firmes sous entente de gré à gré avec la Ville et sous réserve des modalités suivantes :

8.1.1 Le Chef de section remet généralement en première main aux Huissiers municipaux toutes les procédures devant être signifiées ainsi que les brefs de saisie, dont l'adresse du défendeur se trouve sur le territoire qu'ils desservent.

8.2 La Firme peut exécuter, sur autorisation du percepteur, un dossier à l'étape du mandat à la condition expresse que cette exécution soit immédiate, soit par paiement complet, soit par la pose d'un sabot de Denver.

8.3 Le Chef de section peut ajuster, modifier et suspendre, en tout ou en partie, la distribution des procédures à la Firme, ce qui implique qu'il peut également réviser le nombre et le type de procédures attribués.

8.4 Le Chef de section peut réviser le nombre et le type de procédures pouvant faire l'objet d'attribution à une Firme d'huissiers.

ARTICLE 9
SUPERVISION ET CONTRÔLE DES ACTES

Le Chef de section est responsable du contrôle de la qualité des actes posés dans le cadre de la réalisation des mandats confiés à la Firme d'huissiers et, à cet égard, il peut vérifier, notamment :

- La pertinence des actes posés par l'huissier de la Firme en regard du cadre juridique de l'acte;
- La pertinence des gestes posés en regard des instructions que le percepteur a remises;
- L'efficacité de la Firme et de l'huissier en fonction des résultats obtenus notamment quant à l'Opération sabot de Denver.

ARTICLE 10
FRAIS ET HONORAIRES

10.1 La Firme perçoit des défendeurs les dépenses, les frais et les honoraires taxables qui sont dus et qui peuvent être réclamés en vertu du *Tarif d'honoraires des frais des huissiers* de justice (c. H-4.1, r.13.1), règlement découlant de la *Loi sur les huissiers de justice* (RLRQ c. H-4.1, a.13) uniquement.

10.2 La Ville rembourse à la Firme les dépenses, les honoraires et les frais taxés qu'elle a le droit d'exiger lorsqu'ils ont été encourus dans l'exécution des services requis par le Chef de section.

10.3 La Firme doit s'assurer que le déboursé prévu à l'article 18 du *Tarif d'honoraires des frais des huissiers* de justice (c. H-4.1, r.13.1), correspond au prix normalement exigé sur le marché.

ARTICLE 11
ACCÈS AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA VILLE

11.1 La Ville assure à la Firme l'accès aux systèmes informatiques pertinents à l'objet de la présente Convention et l'accès au fichier (bande Sabot) de la Cour municipale à la condition que la Firme acquière, installe et maintienne les équipements informatiques et

logiciels nécessaires aux communications et assume tous les frais de location, d'installation et d'entretien de ces équipements informatiques et logiciels, ainsi que les frais de location des lignes téléphoniques le tout comme défini à l'Annexe 2 – Règles sur l'accès aux actifs informationnels de la Ville et échanges d'informations et exigences technologiques.

11.2 La Firme doit également assumer les frais de programmation qui peuvent être requis pour adapter son propre système informatique aux systèmes de la Ville. La Ville fournit une collaboration en matière informatique en vue d'assurer à la Firme la réception des informations nécessaires à l'exécution des procédures remises par le Chef de section, sous réserve de ses priorités, ainsi que des ressources dont elle dispose. La Ville ne se tient pas responsable de tout inconvénient résultant de problèmes reliés à la transmission des informations.

11.3 La Firme s'engage à respecter les règles décrites à l'Annexe 2 – Règles sur l'accès aux actifs informationnels de la Ville et échanges d'informations et exigences technologiques.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 Dans le cadre d'un manquement à l'une ou l'autre des dispositions de la présente Convention ou d'une directive du Chef de section, un avis écrit est acheminé à la Firme par la Ville. La Firme doit remédier à la situation selon les conditions décrites dans cet avis.

12.2 Malgré les dispositions de l'article 4 de la présente Convention, la Ville peut mettre fin à cette dernière si la Firme ne remédie pas à son défaut selon les modalités de l'avis transmis en vertu de l'article 12.1.

12.3 Nonobstant les articles 12.1 et 12.2, si la Firme ou un huissier commet une faute lourde, la Ville peut, à sa discrétion, résilier la présente Convention sans avis ni délai.

12.4 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

12.5 La Firme doit alors livrer à la Ville tous les rapports, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

12.6 La Firme n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13
RÉCLAMATIONS ET POURSUITES

La Firme s'engage à tenir en tout temps la Ville indemne de toute réclamation, de quelque nature que ce soit, à prendre fait et cause pour elle dans toute poursuite et à l'indemniser de tout règlement intervenu ou de tout jugement rendu, en capital, intérêts et frais, résultant de la

présente Convention ou de l'exercice des droits en découlant, sauf lorsque la poursuite découle d'une erreur ou d'une omission de la part du Chef de section, d'un employé de la Ville ou d'un mandataire de la Ville.

ARTICLE 14
TAXES

14.1 Toutes les taxes applicables sur les biens et les services (T.P.S. et T.V.Q.) sont de la responsabilité de la Firme.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

15.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

15.4 Représentations de la Firme

La Firme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) parties sauf en ce qui concerne les directives contenues au Guide des procédures et des directives de l'Annexe 1 pouvant être modifiées par le Chef de Section, comme prévu à l'article 5.1 de la présente Convention.

15.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

La Firme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

15.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de la Firme

La Firme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Firme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du Chef de section.

15.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

Le e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le e jour de 2017

(nom de la firme)

Par : _____

Cette Convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 2017 (Résolution)

ANNEXE 1

GUIDE
DES PROCÉDURES
ET DES DIRECTIVES

Montréal

Direction des services judiciaires

Service des affaires juridiques

TABLE DE MATIÈRES

1. Prise de possession des procédures 4
2. Significations et exécution à l'extérieur du territoire couvert par la Firme 4
3. Significations des procédures 5
   3.1 Considérations générales 5
   3.2 Considérations particulières 5
   3.3 Règles et délais de signification des procédures par huissier 6
4. Sabot de Denver 9
   4.1 Dossiers éligibles au sabot de Denver 9
   4.2 Fichier pour opération sabot de Denver 9
   4.3 Heures et journées d'autorisation de pose du sabot de Denver 9
   4.4 Interruption de l'opération sabot de Denver 10
   4.5 Conditions pour obtenir l'autorisation de poser un sabot de Denver 10
   4.6 L'autorisation 10
   4.7 Immobilisation du véhicule 11
   4.8 Paiement ou entente avant remorquage 12
   4.9 Vol de sabot de Denver 15
   4.10 Le remorquage 15
   4.11 Le remisage 17
   4.12La reprise du véhicule au site de remisage 18
   4.13 Récupération des effets personnels 19
   4.14 L'avis de vente 19
   4.15 La vente sous contrôle de justice 20
   4.16Rapport d'exécution suite à la vente et état de collocation 20
   4.17 Saisie en main-tierce (surplus de vente) 20
5. L'exécution par saisie mobilière et immobilière 21
   5.1 Considérations générales 21
   5.2 Considérations particulières 22
6. Liste des procédures transmises / liste des procédures hors délai (non en vigueur) 22

7. Assignation d’une procédure d’exécution 22
8. Saisie mobilière 22
8.1Paiement complet 23
8.2 Entente de paiement par versements par le percepteur 23
8.3 Délai et lieu pour la prise d’entente 23
8.4 Entente – perception des honoraires par un correspondant 23
8.5 Signal de la saisie mobilière 23
8.6 Vente sous contrôle de justice (art.742 cpc et suivants) 24
8.7 Saisie en main-tierce 24
9. Saisie immobilière 24
10 Suspension d’une procédure 24
10.1Considérations générales 24
10.2 Considérations particulières 24
11. Rapports 25
11.1Considérations générales 25
12. Retour des procédures et facturation 26
12.1 Considérations générales 26
12.2 Délai de retour des procédures 26
12.3 Facture 26
12.4 Retour 27
13. Paiements 28
14. Documents exigés par le chef de section 28
15. Dispositions sur les brefs 28
15.1 Assignation d’une procédure 28
15.2 Liste des brefs de saisie transmis 29

15.3. Entente de paiement conclue avec le percepteur 30
15.4 Entente – perception des honoraires / huissier en province 30
15.5 Frais facturés à la ville 30
15.6 Brefs de saisie assignés aux huissiers municipaux 30
15.7 Dossiers assignés aux huissiers privés et aux huissiers municipaux 31
15.8 À la demande expresse de l'huissier municipal 32
15.9 Rappel d'un bref de saisie 32
15.10 Brefs de saisie entre les mains d'une autre firme 32
15.11 Demande de rapatriement des dossiers 33
15.12 Mandat d'amener 33
15.13 Frais facturés / opposition/ sursis / rétractation de jugement accordée 33
15.14 Inexécution d'un bref de saisie à l'étape mandat 34
15.15 Dossier identifiés hors Québec (codifié : cour 300 000 et 350 000) 34
15.16 Vente en justice 34
15.17 Facturation 35
15.18 Demande de transfert de dossiers à la Ville 35
15.19 Liste des dossiers hors délai 35
Annexe A Liste des comptoirs de service 37
Annexe B Liste des numéros d'intervenants – sabot de Denver 38
Annexe C Stationnements 39
Annexe D Zones d'exclusion 57
Annexe E Compagnies exclues de l'Opération sabot de Denver 58
Annexe F Codes de démarches 59
Annexe G Liste des personnes-ressources 61
Annexe H Adresses – Maison du père et centres de thérapies 62

GUIDE DES PROCÉDURES ET DES DIRECTIVES

Ce guide constitue un regroupement de procédures et de directives émises en vertu de l'article 6.2 de la Convention des services professionnels.

1. PRISE DE POSSESSION DES PROCÉDURES

Le lieu où prendre possession des procédures :
La Firme d'huissiers doit prendre possession des procédures qui lui sont assignées, **du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h**, à l'adresse suivante :

Édifice Chaussegros-De-Léry
303, rue Notre-Dame Est
Bureau 0.100

2. SIGNIFICATIONS ET EXÉCUTION À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE COUVERT PAR LA FIRME

2.1. La Firme d'huissiers doit fournir une liste de ses correspondants au Chef de section.

2.2. Les procédures qui doivent être signifiées au Québec sont remises à la Firme d'huissiers et cette dernière les transmettra à ses correspondants. Cependant, le Percepteur se réserve le droit d'exclure certains correspondants. À cet effet, un avis écrit indiquant les motifs de cette exclusion sera transmis à la Firme d'huissiers.

2.3. Une autorisation de l'agent de bureau responsable de la facturation est requise pour les significations, pour l'exécution des brefs de saisie et des AVEX par un huissier du Québec, lorsque la distance à parcourir est supérieure à 75 km/aller. Dans la situation où la confirmation n'est pas obtenue, la Ville se réserve le droit de refuser de payer les honoraires rattachés à la procédure qui n'a pas été préalablement autorisée.

2.4. Toute procédure transmise pour une signification hors-Québec devra être accompagnée d'une autorisation écrite du Chef de Section. Dans l'éventualité où l'autorisation ne serait pas jointe à la procédure, la Firme devra retourner celle-ci à la Ville, sans frais.

3. SIGNIFICATION DES PROCÉDURES

3.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

3.1.1. La signification d'un acte de procédure doit être effectuée en tenant compte des délais légaux et des dates indiquées à l'acte dont notamment la date de la prise d'empreintes digitales et la date de la comparution indiquées dans une sommation en matière criminelle.

3.1.2. Lorsque l'audition a lieu dans moins de 24 heures, une copie du rapport de signification doit être transmise par télécopie à la Cour municipale au 514 868-3462.

3.1.3. L'estampe de l'Huissier (son sceau) doit être apposée sur la procédure uniquement au moment de la signification.

3.1.4. Constat billet :

La signification des constats d'infraction doit se faire en remplissant un rapport de signification distinct du constat original. Aucune inscription ne doit être faite sur le constat original.

3.1.5. Signification personnelle :

Aucun mode spécial ne sera autorisé.

La procédure doit être remise au destinataire en mains propres.

3.2 CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

3.2.1. Personnes détenues / Centre hospitalier :

Lorsque la Firme tente de signifier une procédure et qu'elle obtient l'information selon laquelle le défendeur est en prison ou dans un centre hospitalier, la procédure doit être retournée à la Cour avec un rapport de non-signification rédigé à cet effet.

3.2.2. Centres d'hébergement : Itinérance, thérapie, etc.:

Lorsque la Firme tente de signifier une procédure et qu'elle obtient l'information selon laquelle le défendeur est dans un centre d'hébergement la procédure doit être retournée à la Cour avec un rapport de non-signification rédigé à cet effet.

3.2.3. Lorsque l'adresse identifiée sur la procédure réfère à un centre d'hébergement (voir liste à l'annexe H), la firme doit retourner la procédure à la cour sans rapport, à l'agent principal.

3.2.4. Personnes morales :

Dans le cas d'un constat de circulation ou de stationnement la signification doit être faite à l'adresse apparaissant à la procédure.

3.3 RÈGLES ET DÉLAIS DE SIGNIFICATION DES PROCÉDURES PAR HUISSIER

Types de procédures	Requête boite aux lettres	Délais de signification	Remarque
Subpoena assignation témoin tous les dossiers criminels confondus : art.701.1 C.cr réfère aux art. 21 et 24 C.p.p.	Oui sauf si : • Signification personnelle demandée • Dossier VC	5 jours francs Art. 40 C.p.p. de la date d'audition	Signification moins de 5 jours Requête pour réduction du délai Art 41 C. p.p.
Acte d'assignation Assignation des **témoins** poursuite dans les dossiers pénaux	Oui	5 jours francs de la date d'audition	Signification moins de 5 jours Requête pour réduction du délai Art 41 C.p.p.
Sommation Art.509(2) C.cr.	Non	Nil	On n'applique pas 701.1 C.cr en raison des risques liés à l'émission d'un mandat d'arrestation La sommation doit être signifiée avant la date de comparution
Avis de convocation Mode d'assignation des **victimes** dans les dossiers criminels (Comparution et pro forma)	Oui sauf si: • Signification personnelle demandée • Dossier VC	Nil	L'avis de convocation doit être signifié avant la date de cour. L'article 41 C.p.p. ne s'applique pas. Il n'y a donc pas de réduction de délai de signification

Avis d'audition Dossiers pénaux stop+ et gescour Art. 166 C.p.p.	Non Peut être déposé dans la boîte aux lettres lors de la première route sauf si ordonnance de signification du tribunal	Nil	L'avis d'audition n'est pas un acte de procédure au sens du C.p.p. donc n'a pas à être signifié selon les formalités prescrites par l'article 20 C.p.p Il doit être signifié avant la date de cour L'article 41 C.p.p. ne s'applique pas. Il n'y a donc pas de réduction de délai de signification
Avis audition- requête en rétractation de jugement	Non Peut être déposé dans la boîte aux lettres lors de la première route	Nil	Il ne s'agit pas de signification, mais d'une transmission
Constat Art. 157 C.p.p. art 21 et 24 C.p.p	Oui	Nil	Signification : I an à compter de la date d'infraction art 14 C.p.p.
Lettre aux parents et double du constat d'infraction (défendeur mineur) Art.159 C.p.p. art 21 et 24 C.p.p.	Oui	Nil	
Requête (demande) remise et désassignation Art 29 et 35 Règlement des cours municipales Art 21 et 24 C.p.p.	Oui	3 jours ouvrables francs Art.36 Règlement des cours municipales	Loi sur les cours municipales Art 56.2 Permet d'établir des règles de pratiques communes à toutes les cours municipales

AVEX Art. 139 6° C.p.c. Art 330 al.2 C.p.p.	Non Art 116 C.p.c. Peut être déposé dans la boîte aux lettres lors de la première route sous pli cacheté**.* Si et seulement si** (voir remarque)	Nil	Si la procédure ne peut être remise à son destinataire en mains propres, ou laissée, au domicile ou la résidence du destinataire, à une personne qui paraît apte à le recevoir
Avis d'inspection	Non	Nil	Il ne s'agit pas de signification, mais d'une transmission

4. SABOT DE DENVER

4.1 DOSSIERS ÉLIGIBLES AU SABOT DE DENVER

Le sabot de Denver est utilisé pour immobiliser et saisir un véhicule appartenant à un défendeur à l'étape du bref de saisie, du mandat d'amener et de l'AVEX.

Dossiers éligibles au sabot de Denver :

4.1.1 Les dossiers doivent être actifs au système STOP+;

4.1.2 Un dossier avec un AVEX sera éligible à la pose d'un sabot de Denver lorsque l'AVEX aura l'état dépôt (DE) à l'écran de l'historique partiel de STOP+;

4.1.3 Un véhicule saisi ne doit pas avoir plus de dix (10) ans d'âge, à moins d'une autorisation de l'agent principal;

4.1.4 Le défendeur doit être majeur au moment de l'infraction – aucun sabot de Denver ne doit être posé sur un véhicule lorsque le défendeur était mineur au moment de l'infraction;

4.1.5 Les dossiers en brefs pour lesquels il peut y avoir pose de sabot de Denver sur le véhicule sont ceux dont les numéros d'intervenants sont inclus à l'Annexe B – Liste des numéros d'intervenants – Sabot de Denver;

4.1.6 Une autorisation doit être obtenue du Percepteur pour la pose d'un Sabot pour un dossier à l'étape Mandat d'amener depuis plus de cinq (5) ans.

4.2 FICHIER POUR OPÉRATION SABOT DE DENVER

Un fichier contenant diverses informations est transmis à la Firme d'huissier. Le fichier reprend des informations contenues au système de traitement des offenses pénales (STOP+) jugées pertinentes par le Percepteur pour tous les dossiers admissibles à la pose du sabot de Denver.

4.3 HEURES ET JOURNÉES D'AUTORISATION DE POSE DU SABOT DE DENVER

La pose de sabot de Denver se fait du lundi au jeudi suivant les directives écrites du percepteur.

4.4 INTERRUPTION DE L'OPÉRATION SABOT DE DENVER

Le Percepteur peut suspendre l'Opération sabot de Denver à tout moment qu'il juge opportun. Il doit en aviser la Firme d'huissier par écrit. De plus, lorsque les bureaux de la Ville sont fermés pour congé férié, ou pour toute autre raison, aucune pose de sabot de Denver n'est autorisée.

4.5 CONDITIONS POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE POSER UN SABOT DE DENVER

4.5.1 L'huissier doit être en présence du véhicule;

4.5.2 Le véhicule ciblé doit être stationné sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une municipalité (voir Annexe C pour la liste de tous les stationnements propriétés de la Ville de Montréal et des villes reconstituées);

4.5.3 Le montant total de l'AVEX doit être supérieur à 150$;

4.5.4 Il est interdit de poser un sabot de Denver dans les zones d'exclusions identifiées à l'Annexe D;

4.5.5 Les personnes morales mentionnées à l'Annexe E ne peuvent faire l'objet de l'opération sabot de Denver;

4.5.6 Le véhicule doit être en bonne condition;

4.5.7 Le dossier est contenu au fichier de la bande Sabot;

4.5.8 Le véhicule ne doit pas être stationné en double.

4.6 L'AUTORISATION

4.6.1 La firme doit contacter le Service info plaque au 514 868-3818;

4.6.2 Un maximum de trois (3) recherches est autorisé, lors d'un appel par la firme d'huissier;

4.6.3 Seuls le numéro de plaque et le numéro de série peuvent faire l'objet d'une recherche;

4.6.4 L'autorisation du percepteur est obligatoire pour poser un Sabot de Denver;

4.6.5 Les immatriculations temporaires (transit) peuvent faire l'objet d'un sabot de Denver;

4.6.6 L'employé affecté au Service Info-plaques n'a pas à fournir d'explications à la Firme d'huissiers à la suite du refus d'accorder l'autorisation. Les demandes de justifications à la suite du refus doivent être adressées au Percepteur. Ce dernier peut exiger une photo du véhicule.

4.7 IMMOBILISATION DU VÉHICULE

4.7.1 L'Huissier immobilise le véhicule à l'aide d'un sabot de Denver;

4.7.2 Si à la suite de l'autorisation, il est impossible d'immobiliser le véhicule à l'aide d'un sabot de Denver, l'Huissier doit à nouveau communiquer avec le Service Info-plaques pour indiquer que l'opération n'a pu être effectuée;

4.7.3 L'inscription du signal sabot doit être effectuée sur chacun des dossiers inclus dans l'AVEX;

4.7.4 L'Huissier doit déposer un avis d'immobilisation dans un endroit apparent du véhicule, tel que prévu à l'article 332.2 Cpp;

4.7.5 Le sabot de Denver doit être installé sur un pneu faisant face à la rue;

4.7.6 Tableau journée et délai d'immobilisation

IMMOBILISATION DU VÉHICULE	
JOURNÉES AUTORISÉES	**DÉLAI DE REMORQUAGE***
Lundi	48h
Mardi	48h
Mercredi	48h
Jeudi	24h

* La règle générale et les conditions particulières sont définies à l'article 4.10 du présent guide.*

4.7.7 Lorsqu'un sabot de Denver doit être enlevé pour une raison autre qu'un paiement, le Percepteur doit autoriser le retrait du sabot et la firme doit enlever le signal sabot.

4.8 PAIEMENT OU ENTENTE AVANT REMORQUAGE

4.8.1 Paiement complet

4.8.1.1 Le paiement complet doit s'effectuer à la Firme d'huissiers;

4.8.1.2 L'Huissier doit **sans délai** inscrire un signal paiement au système STOP+, lorsqu'il y a paiement complet de l'amende et des frais. Il doit aussi inscrire le montant apparaissant à l'écran. Les frais d'exécution de la Firme d'huissiers ne doivent pas être inclus;

La Firme d'huissiers ne doit en aucun cas utiliser ce signal à d'autres fins et doit s'assurer que cette directive est comprise et appliquée par ses employés.

4.8.1.3 Suite à l'inscription du signal paiement, un avis de paiement sera transmis automatiquement, le soir même, à la S.A.A.Q, afin que les droits et privilèges rattachés à la conduite automobile et à la propriété d'un véhicule soient rétablis. Le défendeur devra être informé par la firme du délai de 48h avant le rétablissement de ses droits;

En cas d'omission d'inscrire le signal de paiement, le Percepteur se réserve le droit de réclamer à la firme toute somme exigée par la S.A.A.Q. dans le cadre d'une mainlevée que cette dernière a accordée à la suite de l'application de l'article 209.1 du *Code de la sécurité routière;*

Pour un rétablissement immédiat, le défendeur devra être dirigé vers un comptoir de service de la Cour municipale (voir Annexe A – *Liste des comptoirs de service*) pour obtenir un avis de paiement d'amende et se présenter à un bureau de la S.A.A.Q.

4.8.1.4 À la suite du paiement complet, la Firme d'huissiers doit remettre au défendeur un reçu détaillé contenant les informations suivantes :

- Le numéro d'AVEX ou les numéros des dossiers payés;
- Les numéros de dossiers payés;
- Le montant des honoraires détaillés pour l'AVEX.

4.8.1.5 Après le paiement, la firme doit procéder à l'enlèvement du sabot de Denver le plus rapidement possible;

4.8.1.6 Un signal inscrit par erreur doit être retiré par l'usager dans la même journée que le signal a été inscrit. Passé ce délai, l'avis de paiement d'amende aura été transmis à la S.A.A.Q., ce qui a pour effet de lever la sanction. Le dossier sera considéré comme payé. Seul le Percepteur peut retirer le signal le lendemain de son inscription. Pour ce faire, un avis écrit demandant le retrait du signal devra être transmis par la Firme à l'agent principal de la section de l'exécution des jugements. **De plus, le Percepteur se réserve le droit d'exiger le paiement complet de l'amende et des frais dans ces dossiers.**

4.8.2 Entente de paiement conclue avec le Percepteur

Le Percepteur se réserve le droit, en tout temps, de prendre une entente de paiement par versements différés avec le défendeur. Il est possible que le Percepteur communique avec la Firme pour obtenir les honoraires engendrés à cette étape, afin de les inclure dans une entente. La Firme pourra dans ce cas soumettre une facture à cet effet.

Pour prendre entente :

1. Le défendeur doit se présenter à la Firme d'huissiers pour le paiement total des honoraires;

2. Suite au paiement de ses honoraires, la Firme doit diriger le défendeur à l'un des comptoirs de service de la Cour municipale (voir Annexe A) pour prendre entente.

3. La Firme d'Huissiers doit remettre au défendeur un reçu détaillé contenant les informations suivantes :

    - Le numéro d'AVEX ou les numéros pour lesquels les honoraires ont été payés;
    - Le montant des honoraires détaillés de l'AVEX;
    - La date d'expiration du délai pour prendre entente.

Malgré les conditions énumérées ci-dessus le Percepteur peut user de sa discrétion en tout temps.

4.8.3 Délai pour prise d'entente

DÉLAI POUR PRISE D'ENTENTE		
Pose de sabot de Denver le :	**Délai 48 heures Jusqu'au :**	**Délai 24 heures Jusqu'au**
Lundi	✓ Mercredi 16h30	**N/A**
Mardi	✓ Jeudi 16h30	**N/A**
Mercredi	✓ Vendredi 16h30	**N/A**
Jeudi	**N/A**	✓ Vendredi 16h30
Vendredi (**aucun sabot**)		

4.8.4 La Firme d'huissiers doit inscrire la note suivante au dossier indiquant « frais de l'huissier payés »;

- Pour les brefs de saisie, voir les dispositions à l'article 15 du présent guide.

4.8.5 L'huissier ne doit pas référer le défendeur au Percepteur pour prise d'entente si :

- La valeur totale de l'amende et des frais est inférieure à cinq cents dollars (500,00$);

- Le défendeur n'a pas respecté ses ententes de paiement par versement, et ce, à plus de quatre (04) reprises pour un même dossier. L'Huissier doit consulter le système STOP + en effectuant le parcours suivant :

  - VS_DS_
  - Numéro de dossier
  - inscrire «C» à sélection spécifique + « ENTER »
  - inscrire «S» à sélection spécifique + « ENTER »
  - Inscrire «P» à sélection spécifique + « ENTER »

4.9 VOL DE SABOT DE DENVER

La Firme d'huissiers doit :

1. Transmettre un courriel au Chef de section indiquant le numéro d'AVEX visé par le vol;

2. Inscrire une note au permis du défendeur à cet effet;

3. Laisser le signal « sabot » pour un maximum de soixante-douze (72) heures après le vol. Dans le cas où le défendeur tente de communiquer avec la Cour municipale (en personne, par téléphone ou par écrit), il sera immédiatement dirigé vers la Firme d'huissiers et aucune entente de paiement ou de travaux ne sera acceptée;

4. Si le sabot est récupéré, inscrire une note à cet effet au permis du défendeur;

5. Si le sabot est récupéré, le Chef de section doit en être avisé par courriel.

4.10 LE REMORQUAGE

4.10.1 Délai de remorquage - Règle générale

DELAIS DE REMORQUAGE
RÈGLE GÉNÉRALE
Sans obtenir l'autorisation préalable du Percepteur

Immobilisation du véhicule par sabot de Denver le :	**Remorquage**	
	Après 48 heures	**Après 24 heures**
Lundi	✓ le mercredi	**aucun**
Mardi	✓ le Jeudi	**aucun**
Mercredi	✓ le Vendredi	**aucun**
Jeudi	**aucun**	✓ Le Vendredi

4.10.2 Délai de remorquage conditions particulières

DÉLAIS DE REMORQUAGE CONDITIONS PARTICULIÈRES Avec autorisation du Percepteur		
CONDITIONS	**IMMOBILISATION PAR SABOT DE DENVER AUTORISÉ DU**	**REMORQUAGE**
Voie réservée ou arrêt interdit **avec** le panneau remorquage	Lundi au Jeudi	Avant l'heure du début de l'interdiction
Entrée charretière	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur
Arrêt d'autobus	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur
Piste cyclable	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur
Trottoirs	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur
Zone de construction	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur
Toutes situations en lien avec la fluidité de la circulation et de la sécurité publique	Lundi au jeudi	Déterminé par le Percepteur

4.10.3 Le délai de remorquage doit être expiré, à moins d'indication contraire du Percepteur;

4.10.4 Le véhicule doit être remorqué du lundi au vendredi entre 7h30 et 17h00 au site de remisage indiqué par le Percepteur;

4.10.5 Les frais de remorquage sont fixés à soixante-quinze (75.00$) tel que prévu au Règlement RCG10-011[1]sur les frais de saisie d'un véhicule automobile;

4.10.6 Les frais de remorquage sont à la charge de la Firme d'huissiers, à titre d'officier saisissant;

4.10.7 Dès que le véhicule est déplacé au site de remisage, la Firme doit inscrire un signal « remorquage » ;

4.10.8 L'Huissier doit constater l'état du véhicule et compléter un procès-verbal de remorquage en y indiquant la signification de l'avis de déplacement du véhicule au service de police.

4.11 LE REMISAGE

4.11.1 La Firme d'huissiers communiquera au besoin avec le site de remisage au 514 394-0239

4.11.2 Les frais de remisage sont fixés à 25,00$ tel que prévu au Règlement RCG10-011[1] sur les frais de saisie d'un véhicule automobile. Ils sont fixés à vingt-cinq (25.00$) par journée ou fraction de journée de remisage.

4.11.3 Les frais de remisage sont à la charge de la Firme d'huissiers, à titre d'officier saisissant, et ce, à partir de la journée du remorquage jusqu'à l'autorisation de la remise du véhicule;

4.11.4 S'il n'y a pas de paiement ou d'entente, le véhicule sera gardé au lieu de remisage pour un minimum de trente (30) jours;

4.11.5 La Firme d'huissiers devra acquitter les factures du site de remisage dans un délai maximal de trente (30) jours;

4.11.6 Les frais excédentaires de remisage, suite à une autorisation de reprendre le véhicule sont à la charge du défendeur et devront être payés directement au site de remisage;

4.11.7 Le site de remisage ne peut pas facturer d'autres frais que le remorquage et le remisage à la Firme d'huissiers.

[1] Advenant une modification de cette règlementation, cette tarification sera automatiquement modifiée au même effet.

4.12 LA REPRISE DU VÉHICULE AU SITE DE REMISAGE

4.12.1 Les personnes autorisées à reprendre possession du véhicule sont :

- le défendeur;
- le créancier;
- le détenteur d'une procuration signée par le propriétaire;
- l'opposant.

4.12.2 La reprise du véhicule est possible lorsque :

- Il y a eu paiement complet;
- Il y a eu prise d'entente avec le Percepteur;
- Une requête en sursis d'exécution et/ou rétractation de jugement a été accordée par un Juge;
- À la demande du Percepteur.

4.12.3 Les conditions à respecter par la Firme d'huissiers :

- Confirmer l'identité du demandeur, afin de vérifier qu'il est bien la personne autorisée à prendre possession du véhicule;
- Exiger une procuration signée, s'il y a lieu;
- Remplir le formulaire « reprise de véhicule »;
- Remettre une copie du formulaire au demandeur ou à son représentant;
- Transmettre une copie au site de remisage;
- Dans le cas d'une mainlevée, le formulaire sera transmis directement par l'Huissier ayant effectué la saisie au site de remisage ou exceptionnellement par le Percepteur;
- Lorsque le véhicule est réclamé par un créancier qui s'oppose, une mention à cet effet est indiquée sur le formulaire « reprise du véhicule ».

4.12.4 La reprise du véhicule doit s'effectuer la journée même de l'autorisation avant 17h30. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires s'appliqueront et devront être déboursés par le demandeur;

Le site de remisage est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30 et occasionnellement le samedi de 9h00 à midi, sur demande du Percepteur et accepte les modes de paiement suivants : cartes de débit, cartes de crédit, chèque certifié ou argent comptant.

4.13 RÉCUPÉRATION DES EFFETS PERSONNELS

4.13.1 Durant la période de remisage, le propriétaire du véhicule a le droit de récupérer ses effets personnels à l'intérieur du véhicule, sauf ceux reliés à l'usage dudit véhicule (radio, haut-parleurs, cric, pneu de secours). Une tierce-personne peut également récupérer les effets personnels si elle est en possession d'une procuration dûment complétée.

4.13.2 Les conditions à respecter par la Firme d'huissiers :

- Remplir le formulaire « reprise des effets personnels » ;
- Remettre le formulaire au demandeur ou à une tierce-personne munie d'une procuration;
- Transmettre le formulaire au site de remisage.

4.13.3 La récupération des effets personnels peut se faire avant la vente du véhicule, du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h30.

4.14 L'AVIS DE VENTE

4.14.1 Les procédures liées à la vente sous contrôle de justice prévue au Code de procédures civiles doivent être effectuées quarante-huit heures après le remorquage, à défaut les frais excédentaires de remisage seront imputables à la Firme d'huissiers;

4.14.2 Lorsque l'Huissier doit notifier l'avis de vente et l'avis d'exécution au débiteur par avis public, il doit conserver les copies de ce dernier. En conséquence l'avis public de notification doit enjoindre le débiteur de se présenter à la place d'affaires de la Firme.

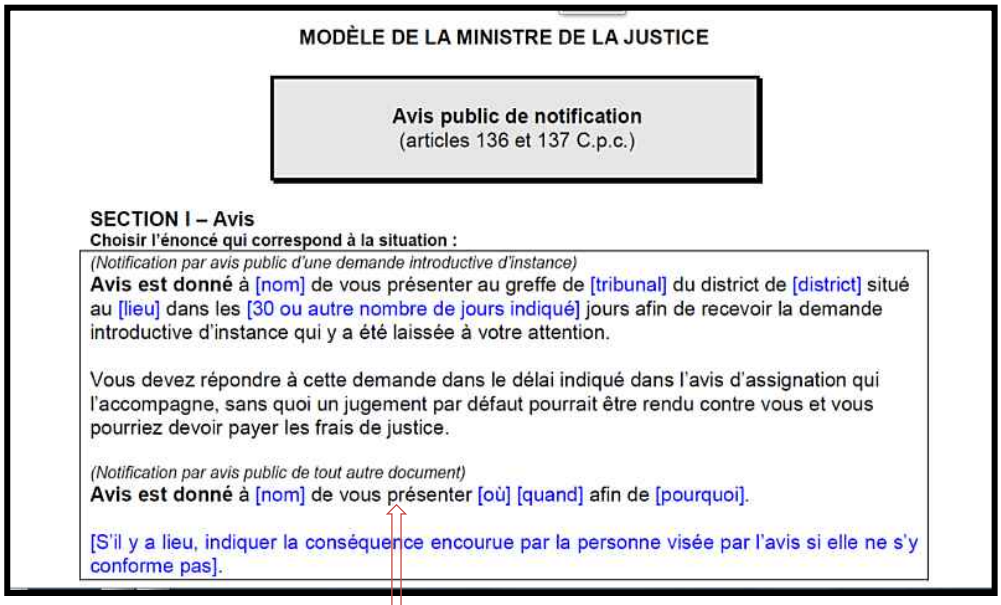

MODÈLE DE LA MINISTRE DE LA JUSTICE

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

SECTION I – Avis
Choisir l'énoncé qui correspond à la situation :

(Notification par avis public d'une demande introductive d'instance)
Avis est donné à [nom] de vous présenter au greffe de [tribunal] du district de [district] situé au [lieu] dans les [30 ou autre nombre de jours indiqué] jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

(Notification par avis public de tout autre document)
Avis est donné à [nom] de vous présenter [où] [quand] afin de [pourquoi].

[S'il y a lieu, indiquer la conséquence encourue par la personne visée par l'avis si elle ne s'y conforme pas].

4.15 LA VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE

4.15.1 Les ventes doivent avoir lieu les mercredis à compter de 13h et à la date fixée sur l'avis de vente. Advenant qu'un mercredi soit un jour férié, la vente sera reportée au jeudi;

4.15.2 Les véhicules assujettis à la vente seront regroupés par firme au site de remisage, afin de faciliter le processus;

4.15.3 L'Huissier doit rédiger le contrat de vente, émettre un reçu à l'acquéreur et en remettre une copie au site de remisage;

4.15.4 Les acheteurs doivent quitter avec le véhicule avant 17h30 la journée de la vente, à défaut des frais excédentaires de remisage pourront s'ajouter tel que décrit à l'article 4.12.4 du présent guide.

4.16 RAPPORT D'EXÉCUTION SUITE À LA VENTE ET ÉTAT DE COLLOCATION

4.16.1 Lorsque l'Huissier doit notifier le rapport d'exécution au débiteur et que ce dernier est sans adresse connue, il doit procéder par avis public et doit conserver les copies de ce dernier. En conséquence l'avis public de notification doit enjoindre le débiteur de se présenter à la place d'affaires de la Firme;

4.16.2 Un signal de paiement doit être inscrit sans délai ou suite au délai de contestation de l'état de collocation s'il y a lieu, si le produit de la vente couvre la créance du défendeur.

4.17 SAISIE EN MAIN-TIERCE (SURPLUS DE VENTE)

4.17.1 L'Huissier doit aviser l'agent principal de la section exécution des jugements par courriel (voir annexe G) du surplus des sommes qu'il a en sa possession, suite à une vente sous contrôle de justice;

4.17.2 Une vérification des dossiers du défendeur sera faite et au besoin un avis d'exécution modifié (saisie en main-tierce) sera signifié à la Firme d'huissiers;

4.17.3 La signification de l'avis d'exécution et de la déclaration du tiers-saisi au débiteur sera faite par le Percepteur;

4.17.4 Aussitôt la demande de remise des sommes envoyée, la Firme devra transmettre le paiement sans délai;

4.17.5 Dans le cas où le défendeur n'a aucune somme dûe à la Ville de Montréal, la Firme en sera avisée sans délai et devra effectuer le remboursement au défendeur.

5. L'EXÉCUTION PAR SAISIE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

5.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

5.1.1 Délai de possession :

Selon les instructions du Percepteur.

5.1.2 Perte de procédure :

Lorsque la Firme perd une procédure émanant de la Cour municipale, un avis écrit doit être transmis dans le plus bref délai au Chef de section. La procédure sera émise à nouveau pour exécution.

5.1.3 Dossiers assignés :

La Firme d'huissiers peut effectuer une saisie mobilière seulement en vertu des procédures qui lui ont été assignées.

5.1.4 Requête pour ouverture de portes :

Dans la situation où la force nécessaire est utilisée et que par la suite un rapport de « déménagé » est rédigé dans ce dossier, le Percepteur se réserve le droit de refuser le paiement des frais liés.

5.1.5 Évaluation du recouvrement :

L'Huissier doit communiquer avec le Percepteur, s'il juge qu'il sera dans l'impossibilité de recouvrer la créance par une saisie de biens meubles.

5.1.6 Reçu détaillé :

La Firme d'huissiers doit, suite à un paiement partiel ou complet remettre au défendeur un reçu détaillant le montant des honoraires encourus.

5.1.7 Solde minime :

Tout dossier remis à la Firme d'huissiers est exécutable. Une analyse aura préalablement été faite par les employés de la section de l'exécution des jugements concernant tout solde restant avant l'assignation à la Firme d'huissiers.

5.1.8 Exécution des jugements contre des chauffeurs de taxi :

Aucune saisie de véhicules couverts par le Règlement RCG 10-009 de la Ville « Règlement sur le transport par taxi » - incluant les taxis et limousines et dont les plaques d'immatriculation débutent par les lettres « TS » - ne peut être effectuée.

5.2 CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

5.2.1 Contre une personne mineure :

L'Huissier ne doit pas procéder à l'exécution contre une personne mineure. Il doit retourner les procédures à la cour sans délai;

5.2.2 Contre une personne morale :

La Firme doit s'assurer d'exécuter le bref de saisie ou l'AVEX contre la bonne défenderesse.

5.2.3 Dans le cas où ces considérations ne sont pas respectées, les frais encourus seront à la charge de la firme d'huissier.

6. LISTE DES PROCÉDURES TRANSMISES / LISTE DES PROCÉDURES HORS DÉLAI (NON EN VIGUEUR)

6.1 (AVEX À VENIR)

6.2 Pour les brefs de saisie, voir les dispositions à l'article 15 du présent guide.

7. ASSIGNATION D'UNE PROCÉDURE D'EXÉCUTION

7. 1 (AVEX À VENIR)

7. 2 Pour les brefs de saisie, voir les dispositions à l'article 15 du présent guide.

8. SAISIE MOBILIÈRE

Lorsqu'un avis d'exécution est transmis à la Firme, aucune démarche ne peut être facturée avant quarante-huit (48) heures.

- Pour les brefs de saisie, voir les dispositions à l'article 15 du présent guide.

8.1 PAIEMENT COMPLET

8.1.1 L'Huissier doit suivre les instructions décrites à l'article 4.8.1 du présent guide.

8.2 ENTENTE DE PAIEMENT PAR VERSEMENTS PAR LE PERCEPTEUR

8.2.1 L'Huissier doit suivre les instructions décrites à l'article 4.8.2 du présent guide.

8.3 DÉLAI ET LIEU POUR LA PRISE D'ENTENTE

8.3.1 La Firme d'huissiers doit percevoir le paiement de ses honoraires auprès du défendeur pour les AVEX en leur possession et donner un délai de cinq (5) jours ouvrables après le jour du paiement, afin que le défendeur puisse prendre entente de paiements avec le Percepteur en se présentant à l'un des comptoirs de service de la Cour municipale (voir Annexe A - *Liste des comptoirs de service*).

8.3.2 Pour les brefs de saisie, voir les dispositions de l'article 15 du présent guide.

8.4 ENTENTE- PERCEPTION DES HONORAIRES PAR UN CORRESPONDANT

8.4.1 Lorsque le défendeur désire prendre une entente avec le Percepteur et que la procédure a été confiée à un correspondant de la firme, il devra payer les frais d'huissiers et communiquer avec le service à la clientèle de la cour :

par téléphone au 514 872-2964
ou
par courriel : cour_municipale@ville.montreal.qc.ca;

8.4.2 La Firme doit assurer le suivi du dossier avec le Percepteur;

8.4.3 Pour le retour de l'AVEX, suivre les instructions du percepteur;

8.4.4 Pour les retours de brefs de saisies, voir les dispositions de l'article 15 du présent guide.

8.5 SIGNAL DE SAISIE MOBILIÈRE

Lorsque la Firme procède à une saisie mobilière dans un dossier STOP+, autrement que par la pose d'un sabot de Denver, elle doit inscrire un signal de saisie à l'écran. La Firme doit absolument enlever le signal de saisie lors du retour des procédures et de la facturation.

8.6 VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE (ART.742 CPC ET SUIVANTS)

8.6.1 Le Percepteur se réserve le droit d'émettre des directives administratives à l'égard d'une vente sous contrôle de la justice.

8.7 SAISIE EN MAIN-TIERCE

8.7.1 L'Huissier doit suivre les instructions décrites à l'article 4.17.

9. SAISIE IMMOBILIÈRE

9.1 Le percepteur se réserve le droit d'émettre des directives administratives à l'égard d'une vente sous contrôle de la justice

10. SUSPENSION D'UNE PROCÉDURE

10.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

10.1.1 Seuls le Percepteur ou ses représentants peuvent, en tout temps, suspendre une procédure transmise à une Firme d'huissiers;

10.1.2 La Firme devra retourner la procédure au Percepteur dans les 48 heures en l'adressant à l'agent principal et pour se faire, se référer à l'article 12.4 du présent guide.

10.2 CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

10.2.1 Requête en sursis d'exécution :

À moins d'instruction contraire du Percepteur, le retour des procédures à la section de l'exécution des jugements est exigé lorsqu'il y a une requête en sursis d'exécution accordée.

Lorsqu'un défendeur désire déposer une requête en sursis d'exécution, il doit être référé aux comptoirs de service du chef-lieu, (303, rue Notre-Dame Est et 775, rue Gosford).

10.2.2 Requête en rétractation de jugement :

Tant que l'Huissier n'a pas dressé un procès-verbal de saisie mobilière ou immobilière, la Firme d'huissiers doit suspendre l'exécution lorsque le défendeur dépose une requête en rétractation de jugement et retourner la procédure en l'adressant à l'agent principal;

10.2.3 Requête en opposition de saisie

L'Huissier doit surseoir à l'exécution lors de la signification de la requête en opposition;

La procédure sera conservée au bureau de la Firme d'huissiers jusqu'à l'audition de la requête. L'agent principal avisera la Firme de la décision rendue par le Tribunal. La procédure sera retournée au Percepteur ou l'exécution sera poursuivie.

11. RAPPORTS

11.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

11.1.1 Les rapports doivent être en ordre chronologique, soit le plus récent sur le dessus;

11.1.2 Seuls les documents requis et nécessaires doivent être joints;

11.1.3 Dans le cas où une somme partielle a été perçue par l'Huissier, ce dernier doit rédiger un rapport à cet effet;

11.1.4 Chacun des actes, démarches et procédures doivent référer au bon article de loi et/ou au tarif d'honoraires des huissiers de justice;

11.1.5 Les vacations (honoraires à taux horaire) lorsqu'applicables doivent être inscrits sur un relevé détaillé et joint à la procédure;

11.1.6 Tout rapport faisant l'objet d'un paiement doit être estampé « payé »;

11.1.7 Le rapport doit inclure :

- le numéro du dossier;
- le nom de l'Huissier;
- la date et l'heure de la démarche;
- l'adresse où la démarche a été exécutée;
- le nom du défendeur;
- pour les brefs : le détail des honoraires en utilisant les codes prévus à l'Annexe F «Code de démarches» ;
- AVEX (codes à venir);
- un total partiel;
- le total de la T.P.S.;
- le total de la T.V.Q.;
- un total global;
- la signature de l'Huissier;
- la date de la signature du rapport.

11.1.8 Rapport de démarche :

- Toute procédure retournée au Percepteur doit inclure un rapport de démarche;

- Le rapport de démarche doit être lisible et compréhensible.

11.1.9 Rapport de suspension :

Lorsqu'une procédure est suspendue, la Firme doit inscrire dans son rapport :

- le nom du Percepteur ou de son représentant de la Cour municipale demandant la suspension de la procédure;

- la raison et la date de la suspension de la procédure.

11.1.10 Rapport de paiement complet :

Le rapport doit indiquer si le dossier fait l'objet d'un paiement complet.

12. RETOUR DES PROCÉDURES ET FACTURATION

12.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

12.1.1 Tous les signaux inscrits au système STOP+, sauf les signaux de paiement, doivent être enlevés avant que la procédure et la facture soient retournées au Percepteur;

12.1.2 Le rapatriement complet des procédures doit s'effectuer si le défendeur paie en totalité ou prend une entente avec le Percepteur.

12.2 DÉLAI DE RETOUR DES PROCÉDURES

La Firme doit respecter les délais mentionnés ci-dessous ou tout autre délai consenti par le Chef de section.

- Paiement complet : 30 jours
- Entente de paiement : 20 jours
- Vente sous contrôle de justice : 20 jours
- Suspension à la demande du Percepteur : 05 jours

12.3 FACTURE

12.3.1 Toute facture doit inclure notamment :

- le nom de la Firme d'huissiers;
- le nom et l'adresse du destinataire : Chef de section de l'exécution des jugements, Ville de Montréal 303, rue Notre-Dame Est, Bureau 0.100
- le numéro d'enregistrement de la T.P.S.;
- le numéro d'enregistrement de la T.V.Q.;
- la liste des procédures et les numéros de dossier;
- un total partiel à payer;
- le total de la T.P.S.;
- le total de la T.V.Q.;
- un total global à payer;
- toutes autres informations pertinentes.

12.3.2 La facturation « STOP+ » et « GESCOUR » doit être traitée séparément et transmise via le serveur de « transit » de la Ville. Le fichier devra contenir tous les détails des factures concernées;

12.3.3 La dernière facture pour les services rendus dans une même année doit être acheminée à la Ville au plus tard le quinze (15) janvier de l'année suivante;

12.3.4 Une facture doit regrouper un même type de procédures et un même type de démarches;

12.3.5 Si une facture ne respecte pas les conditions ci-haut mentionnées, celle-ci sera retournée à l'expéditeur avec une note explicative. La Firme devra retourner la facture corrigée en annexant la note explicative.

12.4 <u>RETOUR</u>

12.4.1 Toute procédure retournée doit être annexée à la facture sur laquelle elle est inscrite;

12.4.2 Les procédures retournées au Chef de section doivent être conforment aux articles 12.1 à 12.3 et séparées en deux (2) catégories :

1. Les procédures faisant l'objet d'une facturation;
2. Les procédures dont les frais d'huissiers ont été perçus;

12.4.3 Les procédures automatisées relatives à l'AVEX à venir;

12.4.4 Pour les brefs de saisie, voir les dispositions à l'article 15 du présent guide.

13. PAIEMENTS

13.1 La Firme doit effectuer ses remises de paiements à la ville conformément aux délais des retours des procédures prévus à l'article 12.2 du guide. À cet effet, elle doit fournir une liste des dossiers ou des AVEX et le montant perçu correspondant, ainsi qu'un chèque couvrant le montant total des paiements.

13.2 La Firme doit transmettre les remises au :

Chef de section de l'exécution des jugements
303, rue Notre-Dame Est, bureau 0.100
Tél : 514-872-1236

14. DOCUMENTS EXIGÉS PAR LE CHEF DE SECTION

14.1 La Firme d'huissiers doit compléter tout document requis par le chef de section.

15. DISPOSITIONS SUR LES BREFS

15.1 ASSIGNATION D'UNE PROCÉDURE

15.1.1 Mentions « AS » (assignation) et « RS » (réassignation)

Toute procédure portant la mention « AS » et « RS » ne peut et ne doit pas être exécutée par la Firme indiquée au système STOP+ ou par une Firme d'huissiers. Une saisie par sabot de Denver peut être effectuée sur autorisation du Percepteur seulement.

15.1.2 Mention « TR » (transmission)

Toute procédure portant la mention « TR » au système STOP+ est réputée transmise à la firme indiquée (voir article 15.2 – Liste des brefs de saisie transmis).

15.1.3 Bref de saisie réassigné (RS)

Un dossier avec un bref de saisie RS peut faire l'objet d'une exécution par l'Opération sabot de Denver, sauf lorsque les 3 conditions suivantes sont rencontrées simultanément :

- le défendeur n'a qu'un seul dossier exécutable
  et
- le dossier est RS
  et
- le dossier est assigné à un Huissier municipal.

15.1.4 L'exécution des dossiers RS doit être préalablement autorisée par le Percepteur.

15.1.5 Si le défendeur a plus d'un dossier avec un bref de saisie assigné à des huissiers privés et un ou des dossiers RS, ces derniers dossiers peuvent être inclus dans l'exécution, mais les honoraires ne pourront être facturés à la Ville, advenant le cas où les dossiers ne seraient pas payés en totalité.

15.1.6 Délai de possession

Toute procédure transmise « TR » à la Firme, et non exécutée dans un délai de quatre (4) mois doit être retournée au Percepteur.

15.2 LISTE DES BREFS DE SAISIE TRANSMIS

15.2.1 Lorsque le commissionnaire (ci-après « court runner ») de la Firme d'huissiers prend possession des brefs de saisie, une « Liste des brefs de saisie transmis » leur est également remise. Cette liste énumère les brefs de saisie dont ils prennent possession. De plus, le « court runner » doit s'assurer que tous les brefs de saisie remis soient inscrits sur cette liste. Dans le cas contraire, le Percepteur doit être avisé.

Cette liste, en deux (2) copies, doit indiquer :

- le nom en lettre moulée du « court runner » ainsi que sa signature;
- la date à laquelle le « court runner » prend possession des brefs de saisie;
  et

- la signature de l'agent de bureau de la Cour municipale.

15.2.2 Une copie de cette liste est conservée à la section de l'exécution des jugements.

15.3 ENTENTE DE PAIEMENT CONCLUE AVEC LE PERCEPTEUR

Si le dossier est en transit « ET », et que le défendeur se présente pour payer les frais d'un sabot de Denver, une note au dossier doit être inscrite dans STOP+ par la Firme en y indiquant que « seuls les frais de sabot ont été payés ».

15.4 ENTENTE – PERCEPTION DES HONORAIRES / HUISSIER EN PROVINCE

Pour le retour des brefs, dans la situation où la Firme ne reçoit pas de DT (demande de transfert), pour indiquer qu'il y a entente ou paiement complet du dossier dans le délai de 15 jours à la suite du paiement de ses honoraires, la Firme devra consulter les notes au dossier. Si aucune note n'y est inscrite, elle devra communiquer avec l'agent principal de la section de l'exécution des jugements identifié à l'Annexe G, afin de vérifier si son correspondant doit reprendre ou non l'exécution de la procédure.

15.5 FRAIS FACTURÉS À LA VILLE

Si le Percepteur demande de retirer un sabot de Denver à la suite d'une erreur administrative de la Ville, la Firme d'huissiers peut facturer les frais dans un (1) seul dossier.

15.6 BREFS DE SAISIE ASSIGNÉS AUX HUISSIERS MUNICIPAUX

La pose d'un sabot de Denver pour un dossier assigné aux Huissiers municipaux est permise dans les deux (2) cas suivants :

1. le défendeur a un dossier admissible à l'Opération sabot de Denver et simultanément un bref de saisie assigné à un Huissier municipal depuis plus de 7 jours;

   ou

2. à la demande expresse d'un Huissier municipal.

15.7 DOSSIERS ASSIGNÉS AUX HUISSIERS PRIVÉS ET AUX HUISSIERS MUNICIPAUX

15.7.1 Dans le cas d'un défendeur ayant des dossiers assignés aux huissiers privés et Huissiers municipaux en même temps, la Firme doit suivre la procédure suivante :

- Obtenir l'autorisation de la ligne Info plaques.

- Aviser le commis de la ligne Info plaques qu'un ou des dossiers assignés à un Huissier municipal sont inclus dans l'exécution et fournir les numéros de dossiers.

- Transmettre par télécopie un rappel de bref de saisie sur le formulaire prévu à cet effet.

- Inscrire le dossier en demande de transfert (DT) seulement lorsque la Firme d'huissiers aura perçu les frais dans le cadre d'un paiement complet ou d'une entente. L'Huissier municipal conservera le bref de saisie en sa possession tant qu'une demande de transfert n'aura pas été inscrite au système.

- Transmettre rapidement au Percepteur un chèque libellé au nom de la Ville de Montréal comprenant les frais d'Huissiers municipaux dans le cas d'une entente. À la réception du paiement par la Firme, les frais d'exécution de l'Huissier municipal seront saisis à l'écran et le montant sera encaissé.

- Aviser le Percepteur lorsqu'un dossier assigné à un Huissier municipal n'aura pu être réglé lors de la pose d'un sabot de Denver.

15.7.2 À la réception du rappel, l'Huissier municipal devra retourner le bref de saisie accompagné de son rapport et de sa facturation à l'exécution des jugements. Le bref de saisie sera par la suite acheminé à la Firme.

15.7.3 Dans le cas d'une entente à la suite de la pose d'un sabot de Denver, le défendeur devra payer les frais du sabot de Denver ainsi que les frais de l'Huissier municipal. Une note indiquant que les frais des huissiers privés et des Huissiers municipaux ont été payés devra être ajoutée au dossier.

15.7.4 S'il a été impossible de satisfaire le jugement, les dossiers assignés aux Huissiers municipaux ne pourront pas faire l'objet d'une facturation à la Ville et devront nous être retournés sans frais.

15.8 <u>À LA DEMANDE EXPRESSE DE L'HUISSIER MUNICIPAL</u>

15.8.1 Les Huissiers municipaux pourront demander la collaboration des Firmes d'huissiers pour exécuter un dossier en leur possession lorsqu'un véhicule appartenant au défendeur se trouve sur la voie publique. Pour ce faire :

- l'Huissier municipal avise le Percepteur en lui indiquant les numéros de dossiers, le numéro de plaque, la marque et le modèle du véhicule ainsi que son emplacement.

- le Percepteur s'assure que le véhicule peut être saisi par l'installation d'un sabot de Denver et communique avec une Firme d'huissiers pour lui fournir les coordonnées du véhicule.

- si une Firme d'huissiers effectue la pose d'un sabot de Denver, il doit suivre les étapes décrites précédemment pour l'exécution d'un bref de saisie assigné à un Huissier municipal.

15.8.2 Lors de la première demande, une Firme d'huissiers sera contactée au hasard. À la seconde occasion, l'autre Firme d'huissiers sera contactée

15.8.3 Si la Firme d'huissiers ne peut ou ne veut pas exécuter ce dossier, elle doit aviser le Percepteur qui contactera l'autre Firme d'huissiers.

15.8.4 Un sabot de Denver posé à la demande d'un Huissier municipal pourra faire l'objet d'une facturation selon les règles en vigueur.

15.9 RAPPEL D'UN BREF DE SAISIE

Tout bref de saisie émis à l'encontre d'un défendeur peut être rappelé par une Firme d'huissiers aux fins d'exécution immédiate pour la pose du sabot de Denver.

15.10 BREFS DE SAISIE ENTRE LES MAINS D'UNE AUTRES FIRME

Si les procédures sont entre les mains d'une autre Firme d'huissiers, celle-ci doit suspendre ses démarches jusqu'à la vente et reprendre ensuite les procédures, s'il y a lieu.

15.11 DEMANDE DE RAPATRIEMENT DES DOSSIERS

15.11.1 Une autre Firme d'huissiers demande le rapatriement du bref de saisie :

- si aucune démarche n'a été effectuée :

  → le bref de saisie doit être transmis sans frais à la Firme d'huissiers qui le demande dans un délai de 48 heures.

- si une démarche a déjà été effectuée :

  → un rapport de démarche doit être rédigé, et ce, conformément au *Tarif d'honoraires et de frais de transport des huissiers de justice du Québec*. De plus, le bref de saisie doit être transmis à la Firme d'huissiers dans un délai de 48 heures.

  - aucun rapport de démarche avec la mention « Suspendue vu l'Opération sabot de Denver » ne pourra être soumis au Percepteur.

15.11.2 Lors de la pose d'un sabot de Denver rapatrier seulement le nombre de brefs de saisie dont la firme est assurée de satisfaire la totalité des sommes dues (rapatrier les brefs dont les dates d'émission sont les plus anciennes dans le système STOP).

- Retirer tous les signaux sur les brefs de saisie non rapatriés.

15.12 MANDATS D'AMENER

Dans le cas des mandats d'amener, le rapatriement de tous les mandats doit être effectué (voir article 15.18 – Demandes de transfert de dossiers à la Ville de Montréal), et ce, dans le seul but d'éviter la double exécution, soit la pose du sabot de Denver et l'arrestation simultanée du Défendeur.

15.13 FRAIS FACTURÉS – OPPOSITION – SURSIS – RÉTRACTATION DE JUGEMENT ACCORDÉE

Lorsque le sabot de Denver doit être retiré et que le véhicule doit être remis au Défendeur à la suite d'une opposition pour laquelle une mainlevée a été accordée, pour un sursis d'exécution ou une rétractation de jugement accordés, la Firme d'huissiers peut facturer des frais à la Ville jusqu'à un maximum de deux (2) dossiers, soit le dossier principal et un dossier supplémentaire pour une somme maximale de mille dollars (1 000,00 $), ou une autre somme ne pouvant excéder ce qui est prévu au tarif.

15.14 INEXÉCUTION D'UN BREF DE SAISIE À L'ÉTAPE MANDAT

La Firme peut exécuter les brefs de saisie d'un dossier à l'étape du mandat à la condition expresse que cette exécution soit immédiate par paiement ou par la pose d'un sabot de Denver.

Dans cette situation, aucuns frais ne pourront être facturés à la Ville si le dossier n'est pas payé par le Défendeur ou lorsqu'il y a vente en justice.

15.15 DOSSIERS IDENTIFIÉS HORS QUÉBEC (Codifié : cour 300 000 et 350 000)

Lorsqu'un Huissier intercepte un véhicule pour un dossier dont l'adresse du défendeur est hors Québec :

15.15.1 Il peut procéder à la pose du sabot de Denver sur simple autorisation d'Info plaques si :

1. l'infraction en est une de stationnement
et
2. la plaque est émise au Québec.

15.15.2 Il est interdit de procéder à la pose du sabot de Denver si la plaque n'est pas du Québec.

15.16 VENTE EN JUSTICE

15.16.1 Lors d'une vente en justice, le produit de la vente doit être appliqué sur la première procédure et satisfaire en totalité le paiement de l'amende et des frais, et ce, avant d'entamer un deuxième dossier.

15.16.2 Si le produit de la vente ne peut totalement satisfaire à la première procédure, la Firme ne peut facturer que celle-ci et le retour des autres procédures est exigé, et ce, sans frais afin de poursuivre l'exécution des procédures.

15.16.3 Lorsque le produit de la vente excède la somme totale due, une vérification doit être effectuée auprès d'une personne ressource identifiée à l'Annexe G du présent guide afin de vérifier si le Défendeur a de nouvelles dettes exécutables. Dans le cas contraire, à la suite de la vérification, la Firme devra effectuer le remboursement au Défendeur.

15.17 FACTURATION

15.17.1 Toute procédure retournée au Percepteur doit être enregistrée au système STOP + par la mention « ET ». Voici les destinataires appropriés pour effectuer le transit de la procédure :

- COCOUR 100000 : Procédure au dossier de la Cour
  ou
- PE PERC 000059 : Percepteur – entente ou travaux

15.17.2 Toute procédure qui est mise en transit « ET » doit parvenir au Percepteur dans les 48 heures de la mise en transit.

15.18 DEMANDES DE TRANSFERT DE DOSSIERS À LA VILLE

15.18.1 Les demandes de transfert « DT » ne sont acceptées que pour la pose d'un sabot de Denver.

15.18.2 Toute demande de transfert enregistrée « DT » sur un bref de saisie pour une raison autre que le motif ci-dessus énuméré devra être annulée.

15.18.3 Toute demande de transfert « DT » doit être inscrite au système STOP+ par l'écran « TP DT ».

15.18.4 Toute demande de transfert « DT » inscrite au système STOP+ doit y rester jusqu'à la mise en transit de la procédure demandée.

15.18.5 Dans le cas des mandats d'amener, si plus de trente (30) jours se sont écoulés depuis la demande de transfert sans recevoir la procédure, la facturation ou la remise à partir d'un imprimé-écran peut être effectuée.

15.19 LISTE DES DOSSIERS HORS DÉLAI

15.19.1 Le Percepteur fera parvenir aux Firmes d'huissiers la « Liste des dossiers hors délai » à une fréquence mensuelle.

- Cette liste doit être vérifiée par la Firme dès sa réception;
- Dans la situation où la liste ne correspond pas aux dossiers en possession de la Firme, cette dernière doit aviser la personne ressource identifiée à l'Annexe G – Liste des personnes-ressources de la cour municipale), et ce, dans les 24 heures.

15.19.2 La Firme doit retourner les dossiers hors délai à la personne ressource identifiée à l'Annexe G du présent guide, et ce, dans les 48 heures de la remise de cette liste. Toutefois, un délai additionnel peut être demandé au Percepteur. Une justification est requise.

ANNEXE A

Du Guide des procédures et des directives

Liste des comptoirs de service

- **Chef-lieu – comptoir de service**

  - Édifice Chaussegros-de Léry
    303, rue Notre-Dame Est

  - Cour municipale de Montréal
    775, rue Gosford
    (***Pour les sursis d'exécution de jugement seulement)***

- **Point de service de l'est de l'île**

  7275, rue Sherbrooke Est, bureau 2202

- **Point de service du nord de l'île**

  1405, rue de l'Église

- **Point de service du sud de l'île**

  7777 Boul. Newman, bureau 301

ANNEXE B

Du Guide des procédures et des directives

(BREFS)

Liste des numéros d'intervenants – Sabot de Denver

CO COUR		
CO COUR	100000	Procédure au dossier de la cour
CO COUR	300000	Bref hors Québec
CO COUR	350000	Bref hors Canada
PE PERC		
PE PERC	000059	Percepteur – entente ou travaux
PE PERC	000050 *	Solde minime
*voir l'article 6 du Guide		
HU MUNI	000002	Déménagé
HU PRIV		
HU PRIV	700000	Projet pilote
HU PRIV	900000	Mandat d'emprisonnement à la cour
PO SPCU		
PO SPCU	000040	Service de police, section mandat

ANNEXE C

Du Guide des procédures et des directives

STATIONNEMENTS

AUTOPARCS DE MONTRÉAL

004	Place d'Youville (centre), entre McGill et Saint-Pierre
024	Rue Boyer, entre Saint-Zotique et Beaubien
045	Rue Saint-Hubert C/E, au sud de la rue Saint-Antoine (gare Viger)
066	Maisonneuve C/N, entre de Bleury et Jeanne-Mance (Place Eugène-Lapierre)
069	Chambord, entre Gilford et Mont-Royal
072	Marquette, entre Gilford et Mont-Royal
073	6e avenue, entre Dandurand et Masson
074	7e avenue, entre Dandurand et Masson
075	8e avenue, entre Dandurand et Masson
078	Boyer, entre Bélanger et Saint-Zotique
088	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur (bibliothèque Marie Uguay)
115	Remembrance C/S, sur le mont Royal (lac aux Castors)
116	Remembrance C/S, sur le mont Royal
117	Remembrance C/S, sur le mont Royal (maison Smith)
118	Remembrance C/S, sur le mont Royal (de la Montagne)
125	Amherst C/E, entre Square Amherst et Wolfe (marché Saint-Jacques)
139	Sherbrooke C/N, entre Calixa-Lavallée et parc Lafontaine (bibliothèque centrale)
140	Rachel C/N, entre Christophe-Colomb et Boyer
142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel (Pavillon Lafontaine)
169	Saint-Vallier C/O, entre Jean-Talon et Bélanger
170	Rosemont C/S, entre Saint-Denis et Saint-Hubert

182 Coolbrook, entre Queen-Mary et Snowdon

184 Saint-Jacques C/S, entre de la Cathédrale et Sainte-Cécile

186 Sous Bonaventure entre William et Ottawa

190 Brennan, entre Nazareth et Duke

191 Saint-André, entre Jean-Talon et Bélanger

197 Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke (Hôpital Notre-Dame)

207 Notre-Dame C/N, entre de l'Inspecteur et de la Cathédrale

216 Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke (parc Lafontaine)

224 Saint-Antoine C/O, entre J.-D'Estrées et Saint-Félix

227 De la Montagne C/O, entre Saint-Antoine et Torrance

234 Berri, entre Saint-Antoine et Notre-Dame

243 des Trinitaires C/O, au nord de la Vérendrye (parc Angrignon)

261 Berri, entre Saint-Antoine et Notre-Dame

270 Saint-Dominique C/E, entre Bernard et Saint-Viateur

275 Camilien-Houde C/N, sur le mont Royal

278 Saint-Hubert C/O, entre Henri-Bourassa et Prieur (aréna Ahuntsic)

302 Saint-André, entre Beaubien et Bellechasse

303 Saint-André, entre Beaubien et Bellechasse

311 Beaubien, entre Saint-André et Boyer

335 Fleury, entre Chambord et du Sacré-Coeur

361 Place Saint-Henri C/O, entre Saint-Jacques et Notre-Dame

371 Montfort C/O, entre Notre-Dame et Saint-Paul

400 Mansfield C/O, entre Saint-Antoine et Saint-Jacques

401 Trans-Island C/E, au nord de Queen-Mary

406 Crémazie / Jarry (aréna Saint-Michel)

408 Ouimet, entre Morin et de l'Église

409 Dollard, entre Ducharme et la voie ferrée

410 Rockland, entre Bates et North

412 Saint-Joseph, entre 53^{e} avenue et 54^{e} avenue

LCH 1	Saint-Joseph, entre 29e avenue et 32e avenue
LCH 2	Saint-Joseph, entre 27e avenue et 28e avenue
LCH 3	Saint-Joseph, face à la 28e avenue
LCH 4	Saint-Joseph, face à la 24e avenue
LCH 5	Saint-Joseph, entre 32e avenue et 34e avenue
LCH 6	Saint-Joseph, face à la 21e avenue
LCH 7	Saint-Joseph, entre 11e avenue et 12e avenue
LCH 8	Saint-Joseph, entre 53e avenue et 54e avenue
LCH 24	Parc René-Lévesque, à l'extrémité ouest du chemin du Canal
LCH 26	Chemin du Musée, au sud du chemin du Canal

ANJOU

7701, boul. Louis-H.LaFontaine	Mairie d'arrondissement
7500, av. Goncourt	Bibliothèque
7650, boul. Châteauneuf	Caserne d'incendie
7171, Bombardier	Travaux publics
8151, av. Talcy	Parc Talcy
8750, av. Chaumont	Aréna Chaumont
Chaumont – côté sud (entre Baldwin & Azilda)	Stationnement public
Chaumont (entre Azilda & des Ormeaux)	Stationnement public
Chaumont – côté nord (entre Baldwin & Azilda)	Stationnement public
Rhéaume (entre métropolitain & Châteauneuf)	Stationnement public
Rhéaume & Lévesque (entre Châteauneuf & Georges)	Stationnement public
Rhéaume (entre Georges & Chaumont)	Stationnement public
7501, av. Rondeau	Parc Roger-Rousseau
11200, boul. Ray-Lawson	Dépôt à neige
7070, av. de la Nantaise	Parc des Roseraies
Des Jalesnes (ouest des Galeries d'Anjou)	Stationnement public

7051, av, de l’Alsace	Parc Lucie-Bruneau
7070, Jarry	Bibliothèque Jarry
7160, Jarry	Bâtiment communautaire
8201, boul. du Haut-Anjou	Parc André-Laurendeau
8200, av. Chénier	Aréna Chénier
9400, boul. métropolitain (est de Jean-Deprez)	Terrain de soccer

BAIE-D’URFÉ

Surrey	Gare Baie-d'Urfé
300, Surrey	Travaux publics
20410, Lakeshore	Hôtel de Ville
20475, Lakeshore	Baie d’Urfé Boating Club
20479, Lakeshore	Baie d’Urfé Yacht Club
20475, Lakeshore	Fritz Farm
20551, Lakeshore	Centre Whiteside Taylor et bibliothèque
20615, Lakeshore	Grange Rouge
20599, Lakeshore	Curling Club

BEACONSFIELD

303, boul. Beaconsfield	Bureau d’arrondissement et bibliothèque
1974, City Lane	Centre Récréatif
300, Pr. Beaurepaire	Travaux publics – Beaconsfield
540, Beaurepaire	Parc Rockhill
434, Beaconsfield	Parc Christmas
200, Beaurepaire	Parc Drummond
50, Willowbrook	Parc Briarwood

100, Harwood Gate	Parc Beacon Hill
225, Evergreen	Parc Beaconsfield Heights
340, Preston	Parc Shannon
303, Sherbrooke	Parc Windermere
288, Beaconsfield	Parc Centennial
Elm	Parc Montrose
Lakeshore	Parc Allan’s Hill
450, Lakeshore	Parc James-Armstrong
104, avenue Elm	Gare Beaconsfield
avenue Elm	Gare Beaurepaire
28, Lakeshore	Yacht Club de Beaconsfield
260, Beaconsfield	Yacht Club Lord Reading
Lakeshore	Descente pour bateaux Saint-Louis
514, Lakeshore	Descente pour bateaux Angell
556, Lakeshore	Descente pour bateaux Lakeview

CÔTE-SAINT-LUC

5801, boul. Cavendish	Hôtel de Ville
7500, Mackle	Parc Maimonides
7500 Mackle (sur Parkhaven)	Parc Maimonides
7065, Mackle	Arena Samuel-Moscovitch
6975, Mackle .	Parc Pierre-Elliot-Trudeau
6555, Collins	Parc Nathan-Shuster
Av. Westbourne / av. Elgin	Parc Father Martin-Foley
8100, chemin de la Côte-Saint-Luc	Services de mesures d’urgence
7005, Mackle	Travaux publics
6815, chemin de la Côte-Saint-Luc	Caserne d’incendie
Boul. Cavendish et Louis-Pasteur	Cavendish / Louis-Pasteur

DOLLARD-DES-ORMEAUX

12001, de Salaberry	Bureau d'arrondissement
98, Glenmore	Travaux publics
2938, Lake	Parc du Centenaire
532, Montcalm	Parc Elmpark
345, Blue Haven	Parc Fairview
85, Hemingway	Parc Lake Road
Rue Stephenson	Parc Frederick-Wilson
Rue Westpark	Parc Terry-Fox
7, Cadman	Parc Sunnybrooke
260, Spring Garden	Parc Coolbrooke
45, Thornton	Parc Westwood
161, Sonata	Parc Spring Garden
264, Ernest	Parc Edward-Janiszewski
Rue Lake	Parc Dollard-des-Ormeaux
Rue Van Gogh	Parc Edward-Janiszewski
Rue Thornhill	Stationnement municipal
Rue De Salaberry	Stationnement municipal
Rue Barnett	Stationnement municipal

DORVAL

Av. Tulip et Bord du Lac	Stationnement municipal
Parc Saint-Charles	Face au bureau d'arrondissement
60, av. Martin	Bureau d'arrondissement
1450, Dawson	Aréna Dawson
Saint-Louis / Lakeshore	Descente de bateaux

Parc Earl	Stationnement municipal
750, Thorncrest	Aréna Westwood
550, Bouchard	Travaux publics
750, Dawson	Centre des bénévoles
1401, Bord de Lac	Bibliothèque municipale / Centre culturel
1325, Bord de Lac	Centre Communautaire
Herron près de Pine Beach	P.B.C.A.
825, Route 20	Gare Dorval
1945, Parkfield	Centre Surrey

HAMPSTEAD

30, Lyncroft	Services communautaires et loisirs
5569, Queen Mary	Hôtel de Ville
10, Cleve	Travaux publics

L'ÎLE-BIZARD / SAINTE-GENEVIÈVE

Rue Paiement (Sainte-Geneviève)	Stationnement municipal
13, Chauret (Sainte-Geneviève)	Point de service
15736, de la Caserne (Sainte-Geneviève)	Parc Robert-Sauvé
350, de l'Église	Mairie d'arrondissement
406, de l'Église	Service de l'aménagement et de l'urbanisme
488, de l'Église	Centre socioculturel
504, de l'Église	Pavillon Vincent-Lecavalier
571, Cherrier	Club de l'âge d'or
265, Chevremont	Garderie Campamuse
Rue Closse	Stationnement municipal

Rue Blaise	Stationnement municipal
Boul. Chevremont	Parc Jonathan-Wilson.
Boul. Jacques-Bizard	Aire d'entrée et Kiosque d'information
Rue Bourget	Stationnement du parc Bourget
Rue Wifrid Boileau	Stationnement municipal

KIRKLAND

17200, boul. Hymus	Bureau d'arrondissement
17100, boul. Hymus	Bibliothèque
16950, boul. Hymus	Complexe sportif
25, Claude Jodoin	Ateliers municipaux
11, chemin Lantier	Maison Lantier
Chemin Lantier	Parc Heritage
1, du Surrey	Parc Canvin
130, Argyle	Parc Ecclestone
75, Charlevoix	Parc Holleuffer
81, Park Ridge	Parc Kirkland
10, Place Baron	Parc Paiement
Boul. Elkas	Parc des Bénévoles
Boul. Brunswick	Parc Harris

LASALLE

55, av. Dupras	Mairie d'arrondissement
9625, boul. LaSalle	Moulin Fleming
13, av. Strathyre	Maison des Pionniers
8912, boul. LaSalle face au	Jardins communautaires des Rapides
8912, boul. LaSalle	Marina / Parc La Bécane
7277, Cordner	Ateliers municipaux

8330, Beyries	Parc Lawrence
1080, av. Dollard	Octogone (bibliothèque)
8681, boul. Champlain	Aréna Jacques-Lemaire
707, 75e avenue	Centre sportif Dollard-Saint-Laurent
8343, Centrale	Parc Riverside
7712, boul. LaSalle	Stationnement Chevalier de Colomb
Entre 4e et 5e avenue au sud de Centrale	Stationnement municipal
1411, Lapierre	Aquadôme
7644, Edouard	Centre culturel Henri-Lemieux
2e avenue (au sud de Centrale)	Stationnement municipal
1300, av. Dollard	Caserne 65 du SSIM
8762, boul. LaSalle – à côté du	face au poste de police

MONT-ROYAL

90, av. Roosevelt	Hôtel de Ville
60, av. Roosevelt	Loisirs
1050, Dunkirk	Aréna
1050, Dumfries	Chalet Mohawk
180, Clyde	Travaux publics
210, Dunbar	Location d'espaces aux résidants
Wicksteed / Merit	Stationnement municipal

MONTRÉAL-EST

Av. Georges V, coins Souligny	Stationnement
Notre-Dame entre avenues David et Lakefield	Parc John-M.-Kennedy
Broadway (entre Prince-Albert et Notre-Dame)	Stationnement municipal

Notre-Dame intersection avenue Lesage	Centre récréatif Édouard-Rivet
Prince-Albert	Chaque côté du centre
11370, Notre-Dame Est	Hôtel de Ville
Victoria intersection avenue Marien	Travaux publics

MONTRÉAL-OUEST

220, Bedbrook	Aréna
45, Westminster S.	Bibliothèque
Strathearn / Milner	Stationnement
Percival / Milner	Stationnement
Westminster / Curzon	Stationnement
Northview / Brock	Stationnement
50, Westminster Sud	Hôtel de Ville

MONTRÉAL-NORD

10400, Belleville	Bibliothèque
4740, Charleroi	Bibliothèque
5400, Henri-Bourassa	Bibliothèque
4243, Charleroi	Mairie d'arrondissement
11212, Garon	Aréna Montréal-Nord
Charleroi & Saint-Julien (intersection côté est)	Stationnement municipal
4250, Charleroi	Travaux publics
4750, Amiens	Travaux publics - parc
10600, Bellevois	Travaux publics - horticulture
3700, Fleury	Aréna Fleury
11121, Salk	Centre de loisirs

12004, Rolland	Aréna Henri-Bourassa et maison culturelle

OUTREMONT

Opposé au 1080, Rockland (stat n^{o} 1)	Commercial
Côté du 999, McEachran	Aréna et Centre communautaire
Arrière du 999, McEachran	Aréna et Centre communautaire
Arrière du 1108, Van Horne (stat n^{o} 6)	Commercial
Arrière du 1145, Bernard (stat n^{o} 7)	Commercial
Arrière du 1295, Ducharme (stat n^{o} 9)	Commercial
Arrière du 1225 Bernard (stat n^{o} 10)	Commercial
Arrière du 655, Outremont (stat n^{o} 11)	Commercial
Arrière du 1062, Laurier (stat n^{o} 12)	Commercial
Arrière du 1045, Laurier (stat n^{o} 13)	Commercial
Arrière du 1067, Laurier (stat no 14)	Commercial
Arrière du 1111, Laurier (stat n^{o} 15)	Commercial
Opposé au 1360, Bernard (stat n^{o} 16)	Commercial
Opposé au 639, de L'Épée (stat n^{o} 17)	Commercial
Arrière du 1201, Van Horne (stat n^{o} 18)	Commercial
32, Saint-Just	
(face au Communauto et à la caserne 75)	
543, ch. Côte-Ste-Catherine arrière	
Sur les avenues Rockland et Davaar	Mairie d'arrondissement
41, Saint-Just arrière de la bibliothèque	
1451, Ducharme face aux travaux publics	
940, Outremont opposé au stationnement fermé	

PIERREFONDS / ROXBORO

110, Cartier (Roxboro)	Bibliothèque de Roxboro
13665, boul. de Pierrefonds	Bureau d'arrondissement
13795, boul. de Pierrefonds	Caserne de pompiers
13555, boul. de Pierrefonds	Bibliothèque de Pierrefonds
14680, boul. de Pierrefonds	PDQ-3 (police, poste de quartier)
14068, boul. Gouin Ouest Pierrefonds	Centre communautaire de Marcel-Morin
17760, Meloche	Centre communautaire de l'ouest
9665, boul Gouin Ouest	Centre communautaire de l'est
13850, boul. Gouin Ouest	Centre culturel de Pierrefonds
14150, boul. Gouin Ouest	Travaux publics
18025, boul. Gouin Ouest	Usine de production d'eau potable
155, Rose	Port de plaisance
Rue Cérès	Parc Cloverdale
9625, boul Gouin Ouest	Parc d'A-Ma-Baie
10, 11e rue (Roxboro)	Parc Roxboro
	Parc Boisé de Roxboro
13, Centre Commercial	Eco Quartier
11	Caserne Roxboro
5e Avenue Nord	Parc île de Roxboro
5020, Chestnut	Parc Munro (Boulingrin)
Rue Allard	Parc Munro (Tennis)
12800, Brook	Parc Brook
13207, Desjardins	Parc de Versailles
Rue Aragon	Parc Aragon
355, ch. de la Rive-Boisée	Parc Rive-Boisée
14899, Oakwood	Parc Alexander

Rue Jacques-Bizard	Parc Alexander
Rue Desrosiers	Parc Duval
Rue Orchard	Parc Duval
Boul Gouin Ouest	Parc de Dauville
Rue des Cageux	Parc Grier
Rue Foster	Parc Grier
Boul de Pierrefonds	Parc Château-Pierrefonds

POINTE-CLAIRE

40, av de la Baie-de-Valois	Chalet – parc Valois
27, chemin du Bord-du-Lac	Centre Bayview
75, chemin du Bord-du-Lac	Club de canoë
90, chemin du Bord-du-Lac	Base de Voile Venture
176, chemin du Bord-du-Lac	Centre Culturel Stewart Hall
228, chemin du Bord-du-Lac	Parc Edgewater – extrémité est
243, chemin du Bord-du-Lac	Usine de traitement de l'eau
246, chemin du Bord du Lac	Centre communautaire Noël-Legault
278,-286 chemin du Bord-du-Lac entre	Stationnement municipal de la Fabrique
305-321, chemin du Bord-du-Lac arrière	Stationnement municipal Saint-Joachim
75, avenue Brunet	Chalet du Park Kinsmen
2, avenue Cartier	Parc Alexandre-Bourgeau
Avenue Cedar (est de l'extrémité nord)	Accès
426, avenue Delmar	Parc David W. Beck
172, avenue Devito	Terrain vacant
Entre 41-61, avenue Donegani	Stationnement municipal
114, avenue Donegani	Centre communautaire (côté est et ouest)

301, avenue Donegani	Gare Pointe-Claire
518, avenue Donegani	Gare Cedar Park
94, avenue Douglas-Shand	Service des sports
98, avenue Douglas-Shand	Aréna
100, avenue Douglas-Shand / 451, Saint-Jean	Hôtel de Ville et bibliothèque centrale
Avenue Frobisher	Parc Seigniory
400, avenue Hermitage	Chalet Parc Hermitage
Jubilee Square	École Northview
Chemin de la gare (extrémité est)	Gare Valois
40, avenue de Killarney Gardens	Club de tennis Clearpoint
Avenue Lakeside (extrémité ouest)	Accès
250, avenue Lanthier	Curling Club
102, avenue Ovide	Chalet Parc Lakeside
68, avenue Prince Edward	Bibliothèque
20, avenue Robinsdale	Chalet parc Cedar Park Heights
365, avenue Saint-Louis	Chalet parc Arthur-Séguin
2, avenue Sainte-Anne	Église Saint-Joachim
42-48, avenue Sainte-Anne face au	Stationnement municipal
50, avenue Terra Cotta	Travaux publics
100, avenue Terra Cotta	Chalet parc Terra Cotta
111, avenue Viking	Chalet parc Northview
205, avenue du Voyageur	Parc Voyageur
81, avenue Summerhill	Club de tennis Valois
399, boul. Saint-Jean	Poste de quartier 5
152, avenue de Concord Crescent	Maison Hyacynthe-Jamme-dit-Carrière

SAINT-LAURENT

1380, de l’Église	Bibliothèque

2345, boul. Thimens	Aréna
1375, Grenet	Centre des loisirs
710, Saint-Germain	Développement économique
777, boul. Marcel-Laurin	Mairie d'arrondissement
13 001, boul. Cavendish	Ateliers municipaux
Edouard-Laurin (ouest de Décarie)	Stationnement public
Ouimet Nord (côté ouest entre de l'Église et Morin)	Stationnement public
Ouimet Sud (côté ouest entre de l'Église et La Fontaine)	Stationnement public
1145, Élizabeth	Parc Beaulac
3555, Douglas B. Floreani	Parc du Bois-de-Liesse
845, Roy	Parc Decelles
2900, Baker	Parc Noël-Nord
Boul. Toupin entre Henri-Bourassa et Boul. Keller	Parc Noël-Nord
3025, Biret	Parc Noël-Sud
545, avenue Sainte-Croix	Jardin communautaire
3939, boul. Poirier	Réservoir Poirier
Rue Poirier entre les rues Couvrette et Barré	Parc Saint-Laurent
5500, Chemin Bois-Franc	SIM Caserne 71
2727, boul. Poirier	SIM Caserne 72
820, Saint-Germain	SIM Caserne 73

SAINT-LÉONARD

4755, Valéry	Pavillon du parc Coubertin
6020, boul. Lavoisier	Pavillon du parc Ferland
4550, Compiègne	Pavillon du parc Luigi-Pirandello
8255, boul. Lacordaire	Pavillon Saint-Léonard
8400, boul. Lacordaire	Mairie d'arrondissement

8420 boul. Lacordaire	Bibliothèque
5300, boul. Robert	Aréna Martin-Brodeur
5115, des Galets	Complexe aquatique
6060, Honfleur	Pavillon du parc Delorme
5345, Jarry Est	Maison Joseph-Gagnon
5151, Jarry Est	Stationnement public
6340, Jarry Est	Stationnement public
7755, Colbert	Aréna
7505, boul. Provencher	Pavillon du parc Hébert
7560, boul. Lacordaire	Pavillon du parc Ladauversière
7501, Lisieux	Parc Ladauversière
5721, Jean-Talon Est	Stationnement public
7125, Liénart	Pavillon du parc Giuseppe-Garibaldi
6025, boul. Métropolitain	Travaux publics
7800, de la Salette	Aménagement urbain
8180, Collerette	Pavillon Wilfrid-Bastien

SENNEVILLE

35, chemin Senneville	Hôtel de Ville

VERDUN

1177, Dupuis	Ateliers municipaux
Boul. LaSalle (entre 1er et 4e avenue)	Stationnement public
5190, boul. LaSalle	École de cirque
5150, boul. LaSalle	Restaurant Crescendo
Boul. LaSalle (côté nord du 4560)	Stationnement public
Ross & Hickson	Stationnement public

Evelyn & de l'Église	Stationnement public
Wellington (entre 3e et 4e avenue)	Stationnement public
Wellington (entre Gordon & Rielle)	Stationnement public
Woodland (entre de Verdun & Argyle)	Stationnement public
4110, boul. LaSalle	Auditorium de Verdun/Hôpital
2190, boul. LaSalle	Aréna Guy-Gagnon
Lesage (entre Dupuis & Hickson)	Stationnement public
Brault et Bannantyne + Brown	Centre Culturel
10 Hickson	Parc Therrien
Willibrord	Centre communautaire
Place de la Fontaine (près 550)	Stationnement public
4560, boul. LaSalle	Station de pompage
Ethel (entre Régina & Strathmore)	Stationnement public
260, Elgar	Parc Elgar
4000, Ethel	Stationnement étagé

WESTMOUNT

4333, Sherbrooke Ouest	Hôtel de Ville
4574, Sherbrooke Ouest	Bibliothèque
4626, Sherbrooke Ouest	Victoria Hall
4675, Sainte-Catherine Ouest	Aréna
1, Bethune	Travaux publics
995, Glen	Hydro Westmount
Avenue Victoria (nord de Sherbrooke)	Stationnement municipal
Avenue Greene (sud de Sherbrooke)	Stationnement municipal
Avenue Tupper	Stationnement municipal
Gladstone (nord de Dorchester)	Stationnement municipal
Sainte-Catherine (intersection Prince Albert)	Stationnement municipal

Avenue Lewis (côté ouest)	Stationnement municipal
21, Stanton	Sécurité publique
Intersection de Summit Road & Summit Circle	Stationnement municipal
440, av. Metcalfe	Stationnement municipal
Summit Circle (le belvédère)	Stationnement municipal
École Westmount Park (15, Park Place)	Stationnement municipal
École orale de Montréal pour les sourds (4674, Sainte-Catherine)	Stationnement municipal

ANNEXE D

Du Guide des procédures et des directives

ZONES D'EXCLUSION

Chef-lieu :

au nord : rue Saint-Antoine
au sud : rue Saint-Paul
à l'est : rue Bonsecours
à l'ouest : Place Jacques-Cartier

Nord de l'île :

au nord : rue Decelles
au sud : rue Sherbrooke Est
à l'est : rue du Trianon
à l'ouest : rue de Boucherville

Est de l'Île :

au nord : rue Pierre Corneille
au sud : rue Sherbrooke Est
à l'est : rue du Trianon
à l'ouest : rue de Boucherville

Sud de l'île

au nord : rue Juliette
au sud : Boul. Newman
à l'est : rue Lapierre
à l'ouest : rue Thierry

ANNEXE E

Du Guide des procédures et des directives

Compagnies exclues de l'Opération sabot de Denver

- CAR2GO
- COMMUNAUTO INC
- Les Entreprises JEAN HALLÉ INC
- Enterprise Canada location d'autos
- Location Kiroule inc.
- Location Sauvageau inc.
- U-HAUL CO Canada LTD
- Société canadienne de la Croix-Rouge
- Héma-Québec
- Compagnies servant au transport d'argent (ex. : Sécur, Garda)
- Sociétés de la Couronne (ex. : Société canadienne des postes)

ANNEXE F

Du Guide des procédures et des directives
(BREFS)

Codes de démarche

Code	Description
AC	Avis certifié
AD	Autre démarche
AI	Adresse inexistante
AV	Avis de vente
DC	Défendeur décédé
DM	Défendeur déménagé, adresse ou défendeur inconnu, local ou logement vide
DR	Refus de paiement
DV	Dépôt volontaire
EN	Enquête demandée
EP	Défendeur en prison
EV	Entente de versements conclue
EX	Exécution du mandat
FA	Faillite
HQ	Défendeur hors Québec
IN	Défendeur introuvable
NB	Nulla Bona
OP	Opposition à la saisie
OV	Mode spécial - ouverture de porte
PA	Défendeur a payé les frais
PH	Photocopie

ANNEXE F

Du Guide des procédures et des directives

Suite

(BREFS)

Codes de démarche

Code	Description
RF	Réduction de frais accordé
RJ	Rétractation de jugement
RM	Remorquage
SB	Saisie Sabot
SI	Signification
SP	Suspendu sur instruction du Percepteur
SS	Saisie des biens
TC	Travaux compensatoires conclus
TV	Défendeur trouvé
VE	Vente aux enchères

ANNEXE G

Du Guide des procédures et des directives

Liste des personnes-ressources

Type d'information	Nom	Numéro de téléphone
Info plaques	À déterminer	514 868-3818
Facturation	Nathalie Bourgeault	514 868-3471
Signification	Céline Isabelle / Suzanne Roy	514 868-349 514 872-0937
Brefs – Dossiers Gescour	Nicole Capderan	514 872-2574
Brefs – Dossiers Stop+	Nathalie Bourgeault	514 868-3471
Saisies-salaires	Violène Da Cruz Stéphane Campanozzi	514 868-3466 514 872-4357
Faillites – oppositions	Michèle Côté	514 868-3485
Agents principaux Exécution des jugements	Véronique Marier Ruth Sandy Blanchard	514 868-3479 514-868-5965

ANNEXE H

Du Guide des procédures et des directives

Adresses
Maison du Père et Centres de thérapie

ADRESSES : MAISON DU PÈRE / MONTRÉAL				
Numéro d'huissier	**Adresse**			**Nom de l'établissement**
	Numéro	**Rue**	**Code postal**	
Huissiers 22 ET 267	50,	Bonneau	H2Y 3C9	Accueil Bonneau
	75,	Poliquin, boul. Sorel Tracy	J3P 7Z5	Prison
	85,	Morin Est, Gatineau	J8X 0A1	Gîte sans abri
	100,	chemin de la Sucrerie, Magog	J1X 6R5	Toxico-Gîte
	115,	Des Giroflées, Bécancour	G9H 2J8	Centre de traitements des Addictions
	202,	Saint-Georges, St-Jérôme	J7Z 4Z9	Service correctionnel du Canada
	313,	Bonneau # 50	H2Y 3C9	Accueil Bonneau
	337,	Laurier, Trois-Rivières	G9A 2R4	Centre Point de Rue
	350,	chemin Ostiguy, Granby	J2M 2A7	Centre de thérapie l'Envolée
	361,	Moore, Sherbrooke	J1H 1C1	Centre de désintoxication
	383,	Desmarais, MGR, Upton	J0H 2E0	Toxico-Gîte
	401,	St-Paul, Québec	G1K 3X3	Centre de désintoxication, Lauberivière
	420,	Saint-Paul Est	H2Y 1H4	Maison pour itinérants
	427,	de la Commune Est	H2Y 1J4	Accueil Bonneau
	429,	de la Commune Est	H2Y 1J4	Accueil Bonneau
	459,	Saint-Paul Est	H2Y 1H5	Accueil Bonneau
	600,	René-Lévesque Ouest	H3B 4W9	Curateur public
	915,	Clark	H2Z 1J8	Old Brewerie Mission
	980,	Sainte-Antoine Ouest	H3C 1A8	Organisme Face à Face
	1004,	Saint-Antoine Ouest	H3C 3R2	Centre local d'emploi
	1050,	Jeanne-Mance	H2Z 1L7	Femmes battues
	1377,	Saint-Jacques Ouest	H3C 1H2	Hébergement pour femmes battues
	1435,	City Councillors	H3A 2E4	Église pour démunis
	1440,	Stanley	H3A 1P7	Centre communautaire YMCA
	1481,	Desjardins	H1V 2G5	Maison Tangente
	1490,	Saint-Antoine Ouest	H3C 1C3	Mission Bon accueil
	1600,	Cote Terrebonne	J6Y 1G8	Centre de désintoxication
	1790,	chemin Lac Écho, Prévost	J0R 1T0	Maison de transition
	2295,	Desjardins	H1V 2H6	Habitation L'escalier
	2351,	Curé-Labelle, St-Jérôme	J7Y 5E9	Centre de thérapie Bonséjour
	7515,	Parent, Trois-Rivières	G9A 5E1	Maison Carignan

ANNEXE H

Du Guide des procédures et des directives

Suite

Adresses
Maison du Père et Centres de thérapie

ADRESSES : MAISON DU PÈRE / MONTRÉAL				
Numéro d'huissier	**Adresse**			**Nom de l'établissement**
	Numéro	**Rue**	**Code postal**	
Huissier 13	306,	Cartier Ouest, Laval	H7N 2J2	Centre jeunesse Laval
	310,	Cartier Ouest, Laval	H7N 2J2	Centre jeunesse Laval
	1183,	Saint-Mathieu	H3H 2P7	Maison Marguerite
	1650,	de Maisonneuve Ouest	H3H 2P3	Organisme Face à Face
	4148A,	Sainte-Catherine Ouest	H3Z 1P4	UPS
Huissier 21	535,	Fleury Est, 1er étage	H3L 1G6	Centre local d'emploi
	555,	Henri-Bourassa Ouest	H3L 1P3	Prison de Tanguay
	800,	Gouin Ouest	H3L 1K7	Prison de Bordeaux
	950,	Louvain Est	H2M 2E8	Centre Dollard-Cormier
	9335,	Saint-Hubert	H2M 1Y7	Centre jeunesse
	9419,	Lajeunesse	H2M 1S5	Maison de transition
	10345,	Saint-Laurent	H3L 2P1	Maison de transition Fédérale
Huissier 30	10520,	L'Acadie	H9A 1K9	Centre local d'emploi Ahuntsic
Huissier 34	12165,	St-Jean-Baptiste	H1C 1S4	Centre jeunesse de Montréal
Huissier 35	880,	Guy	H3J 1T4	Armée du Salut
	1620,	Saint-Antoine Ouest	H3J 1A1	Armée du Salut
	2000,	Notre-Dame Ouest	H3J 1M8	Armée du Salut (femmes)
	2235,	Saint-Jacques Ouest	H3J 1H6	Maison pour femmes battues
	5947,	Monk	H4E 3H5	Auberge communautaire du Sud Ouest

ANNEXE H

Du Guide des procédures et des directives

Suite

Adresses
Maison du Père et Centres de thérapie

ADRESSES : MAISON DU PÈRE / MONTRÉAL				
Numéro d'huissier	**Adresse**			**Nom de l'établissement**
	Numéro	**Rue**	**Code postal**	
Huissier 38	90,	de la Gauchetière Est	H2X 1P5	
	105,	Ontario Est, bureau 204	H2X 1G9	Aide aux personnes seules / itinérantes
	110,	Sainte-Catherine Est	H2X 1K7	Le sac à dos Action Réinsertion
	550,	René-Lévesque Est	H2L 2L3	Maison du père
	1050,	Hôtel de Ville	H2X 3A6	La maison le passage
	1051,	Saint-Denis	H2X 3J3	Bunker pour jeunes
	1223,	Ontario Est	H2L 1R5	GEIPSI
	1260,	Sainte-Catherine Est	H2L 2H2	Organisme pour défavorisés
	1280,	Ontario Est	H2L 1R6	Spectre de rue
	1300,	Sanguinet	H2X 3E7	Piquerie (Cactus)
	1301,	de Maisonneuve Est	H2L 2A4	Old Brewerie Mission
	1313,	Wolfe	H2L 3J2	Auberge Madeleine
	1626,	Saint-Hubert	H2L 3Z1	Cactus / Relais
	1662,	Ontario Est	H2L 1S7	Pop's
	1713,	Amherst	H2L 3L4	Centre de soir Denis Massé
	1775,	Wolfe	H2L 3J9	Le Tournant
	1836,	Sainte-Catherine Est	H2K 2H3	Maison des jeunes
	2001,	Saint-Laurent	H2X 2T3	Centre de transition
	2065,	Parthenais	H2K 3T1	Stella
	2190,	Sherbrooke Est	H2K 1C7	Maison de transition
	4230,	Hogan	H2H 2N3	Centre de désintoxication Hogan
	4373,	De L'esplanade	H2W 1T2	Refuge pour femmes battues Le Chainon
	4395,	Papineau	H2H 1T7	Organisme de charité
	4450,	Saint-Hubert	H2J 2W9	Plein Milieu
	5656,	d'Iberville	H2G 2B3	Emploi et Solidarité sociale
	6240,	De Lanaudière	H2G 3A7	Centre d'hébergement pour femmes

ANNEXE H

Du Guide des procédures et des directives

Suite

Adresses
Maison du Père et Centres de thérapie

ADRESSES : MAISON DU PÈRE / MONTRÉAL				
Numéro d'huissier	Adresse			Nom de l'établissement
	Numéro	Rue	Code postal	
Huissier 39	435,	Ogilvy	H3N 1M3	Centre de transition
	1410,	O'Brien	H4L 3W4	Centre local d'emploi
	6555,	Gouin Ouest	H4K 1B3	Centre Albert Prévost
Huissier 41	2212,	Dollard	H8N 1S6	Centre local d'emploi
Huissier 42	1415,	Jarry Est	H2E 3B4	Centre local d'emploi
	5105,	De Gaspé, bur. 3105	H2T 0A1	Centre emploi Québec

ANNEXE 2

2.1 ACCÈS AUX ACTIFS INFORMATIONNELS DE LA VILLE ET SUR L'UTILISATION DE CES ACTIFS ET 2.2 ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET EXIGENCES TECHNOLOGIQUES

Montréal

Direction des services judiciaires

Service des affaires juridiques

Décembre 2017

ANNEXE 2.1
ACCÈS AUX ACTIFS INFORMATIONNELS
ET SUR L'UTILISATION DE CES ACTIFS

La présente annexe décrit les règles devant régir l'accès aux actifs informationnels de la Ville de Montréal qui y sont énumérés et l'utilisation de ces actifs par le contractant. Elle a comme objectif principal d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des actifs informationnels de la Ville.

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente annexe 2, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.1 « Directeur » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant autorisé;

1.2 « Actif informationnel » : une banque d'information électronique, un système d'information, une technologie de l'information, une installation ou un ensemble de ces éléments, acquis, constitué ou utilisé par la Ville;

1.3 « Banque d'information électronique » : une collection de l'information électronique regroupée et organisée de façon à en permettre l'accès ou la diffusion;

1.4 « Clé d'accès »: une clé composée d'un *identifiant* et d'un *authentifiant* couplé l'un à l'autre. Le couple identifiant-authentifiant peut être formé, entre autres, soit d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe, soit d'une carte informatique et d'une information secrète connue du détenteur de cette carte (ex : carte magnétique, carte à microprocesseur et numéro d'identification personnel (NIP)), soit d'un certificat électronique incluant une clé de chiffrement;

1.5 « Détenteur d'un actif informationnel»: la personne à qui est assignée la responsabilité d'un actif informationnel à la Ville;

1.6 « Information électronique»: l'information sous toute forme (textuelle, symbolique, sonore, visuelle, etc.) dont l'usage (l'accès,

l'emmagasinage, le traitement, la communication) n'est possible qu'au moyen de technologies de l'information;

1.7 « Technologie de l'information » : tout logiciel, matériel électronique ou combinaison de ces éléments utilisés pour gérer l'information sous toute forme.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La Ville met à la disposition du Contractant, aux conditions et suivant les modalités prévues par cette Annexe et par l'Annexe 2.2, l'actif informationnel IBM : Stop+ et Gescour.

2.2 Le Contractant s'engage à utiliser les actifs informationnels mis à sa disposition uniquement aux fins énoncées à l'article 2 de la convention.

2.3 Le Contractant s'engage à respecter les conditions particulières d'accès aux actifs informationnels et d'utilisation de ceux-ci qui sont énumérées à l'annexe 2.2.

ARTICLE 3
MATÉRIEL, LOGICIELS, LIGNES DE TÉLÉCOMMUNICATION, MÉCANISMES DE SÉCURITÉ ET SOUTIEN

3.1 MATÉRIEL ET LOGICIELS

3.1.1 L'acquisition, l'installation, l'entretien et l'évolution du matériel et des logiciels requis pour que le Contractant puisse accéder aux actifs informationnels mis à sa disposition, ainsi que la manipulation de ces matériels et logiciels, sont aux frais et sous la seule responsabilité du Contractant.

3.1.2 La Ville se réserve le droit de faire évoluer en tout temps la technologie requise pour accéder à ses actifs informationnels.

3.2 LIGNES, SERVICES ET RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'accès du Contractant aux lignes, services et réseaux publics et privés de télécommunications pour relier ses équipements informatiques au réseau de télécommunications informatique de la Ville, afin d'accéder aux actifs informationnels mis à sa disposition, est aux frais et sous la seule responsabilité du Contractant, de même que l'acquisition, l'installation, l'entretien et l'évolution des équipements de télécommunication requis, tels que les modems et les

routeurs.

3.3 MÉCANISMES DE SÉCURITÉ

3.3.1 L'acquisition, sécurité prescrits par la Ville afin d'authentifier les utilisateurs externes de ses actifs informationnels, tels que des cartes physiques ou des certificats électroniques, sont aux frais et sous la seule responsabilité de la Ville de Montréal. l'installation, l'entretien et l'évolution des mécanismes de

3.3.2 La Ville se réserve le droit de faire évoluer, en tout temps, les mécanismes qu'elle prescrit pour assurer une authentification adéquate des utilisateurs externes de ses actifs informationnels.

3.3.3 Le Contractant s'engage à ne commettre aucun acte visant à briser les mécanismes de sécurité mis en place ou prescrits par la Ville. À titre d'exemples, seront considérés comme de tels actes :

a) l'utilisation non autorisée d'un système ou d'un réseau privé (incluant les tentatives d'intrusion);

b) l'utilisation de programmes ou d'autres moyens qui endommagent les actifs informatiques ou de télécommunication (ex. : virus informatique);

c) l'utilisation de programmes, de logiciels ou d'autres moyens en vue d'intercepter l'information véhiculée sur un réseau, d'en prendre connaissance ou de la diffuser;

d) le décryptage ou le décodage de codes ou de clés d'accès, de fichiers ou de mots de passe en vue d'accéder à un poste de travail, à un système ou à un réseau de télécommunications;

e) l'utilisation d'une clé d'accès d'un tiers;

f) la lecture, la modification, la destruction ou la diffusion non autorisée d'une information, d'un programme ou d'un logiciel appartenant à un tiers;

g) l'interférence en vue de dégrader la performance d'un poste de travail, d'un système informatisé ou d'un réseau de télécommunications informatique.

3.4 SOUTIEN

3.4.1. La Ville pourra fournir au Contractant un soutien non financier en ce qui a trait à l'acquisition ou à la mise en place des équipements requis pour accéder au réseau de télécommunications informatique de la Ville ou aux actifs informationnels mis à la disposition du Contractant, si ces

équipements nécessitent, de l'avis du Directeur, des logiciels particuliers ou une expertise particulière.

3.4.2. Le soutien prévu à l'article 4.4.1 n'inclut pas l'installation des équipements requis, mais se limite à une assistance ponctuelle, à distance, au Contractant qui doit procéder lui-même à l'installation ou à la configuration de ces équipements. Cependant, le raccordement de ces équipements aux actifs informationnels de la Ville (ex. : routeur appartenant à la Ville) doit être exécuté par la Ville ou sous la direction de celle-ci.

ARTICLE 4
MODALITÉS D'ACCÈS AUX ACTIFS INFORMATIONNELS

4.1 UTILISATION DES CLÉS D'ACCÈS

4.1.1 Le Contractant s'engage à utiliser les clés d'accès que la Ville lui fournit. Chacune des clés d'accès est unique et ne doit être utilisée que par un seul utilisateur autorisé du Contractant. Ces clés permettent d'authentifier les représentants autorisés du Contractant, d'autoriser l'accès au réseau de télécommunications informatiques de la Ville ainsi qu'aux actifs informationnels mis à sa disposition ou, le cas échéant, de chiffrer ou de déchiffrer l'information transmise sous forme de fichiers électroniques.

4.1.2 Si la Ville décide d'émettre des certificats électroniques aux utilisateurs du Contractant, celui-ci s'engage à n'utiliser ces certificats électroniques que pour des communications et des transactions électroniques avec la Ville. La Ville ne se portera pas garante de l'identité de ces utilisateurs externes ni de la validité de leurs certificats à l'égard des tiers.

4.2 CONFIDENTIALITÉ DES CLÉS D'ACCÈS

4.2.1 Les clés d'accès que la Ville fournit au Contractant sont confidentielles. Le Contractant s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour protéger adéquatement les clés d'accès. Dans le cas où la confidentialité d'une clé d'accès est rompue, ou qu'un risque existe qu'un tiers utilise une clé d'accès sans l'autorisation de la Ville, le Contractant s'engage à demander sans délai à la Ville d'annuler la clé d'accès et de la remplacer par une autre, s'il y a lieu.

4.2.2 La Ville peut également, si elle l'estime nécessaire, dans les cas prévus à l'article 5.2.1, annuler la clé d'accès et la remplacer par une autre, s'il y a lieu.

4.3 PERSONNES AUTORISÉES À ACCÉDER AUX ACTIFS INFORMATIONNELS

Le Contractant s'engage à aviser la Ville par écrit sans délai, afin que tous les privilèges d'accès soient révoqués dès que l'un de ses employés est affecté à

des tâches qui ne requièrent plus l'accès aux actifs informationnels, ou dès qu'il s'absente de son poste pour une période de plus de soixante (60***)*** jours, ou dès qu'il cesse d'être à l'emploi. Le Contractant peut soumettre à la Ville le nom d'un nouvel utilisateur autorisé à accéder aux actifs informationnels aux conditions prévues par la présente Convention. Le Directeur peut approuver les changements requis.

4.4 PERSONNES AUTORISÉES À DONNER ACCÈS AUX ACTIFS INFORMATIONNELS

Les détenteurs désignés des actifs informationnels de la Ville visés par la présente Convention sont les seules personnes autorisées à octroyer les accès demandés. Le Directeur avise par écrit le Contractant des noms des détenteurs des actifs informationnels visés.

ARTICLE 5
PORTÉE DU DROIT D'ACCÈS

5.1 La Ville accorde au Contractant le droit de consulter et d'interroger les actifs informationnels mis à sa disposition, sous réserve des restrictions prévues par la loi, de même que par la présente Convention.

5.2 Le Contractant s'engage à ne pas consulter ni interroger les actifs informationnels pour le compte d'autrui.

ARTICLE 6
PROTECTION DE L'INFORMATION

6.1 Le Contractant s'engage à appliquer les procédures administratives généralement reconnues en semblable matière afin qu'aucun tiers ne puisse prendre connaissance des consultations ou des interrogations effectuées par le Contractant ni de l'information obtenue par ce dernier.

6.2 Le Contractant ne peut conserver sous forme électronique une copie de l'information obtenue sans l'approbation écrite préalable du détenteur de l'actif informationnel concerné.

6.3 La conservation, sous forme électronique ou sur support papier, de copies de l'information obtenue devra faire l'objet de mesures de protection adéquates par le Contractant.

ARTICLE 7
POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ÉLECTRONIQUE ET DES ACTIFS INFORMATIONNELS

7.1 Le Contractant s'engage à respecter les orientations et les principes directeurs de la politique de la Ville sur la sécurité de l'information électronique et des actifs

informationnels. Copie de cette politique est jointe comme Annexe 2 de la Convention de services professionnels.

7.2 Le Contractant s'engage à respecter les encadrements sous-jacents à la politique de la Ville sur la sécurité de l'information électronique et des actifs informationnels, notamment le Code de conduite des utilisateurs et des gestionnaires des technologies de l'information. Le Directeur l'avise par écrit de ces encadrements.

ARTICLE 8
PROCÉDURES ET GUIDES D'UTILISATION

Le Contractant s'engage à respecter les procédures et les directives d'utilisation spécifiques aux actifs informationnels que la Ville met à sa disposition. Ces procédures et directives sont contenues dans les manuels et guides d'utilisation des actifs informationnels concernés que la Ville met à la disposition du Contractant ou sont accessibles par le truchement d'écrans d'aide disponibles au Contractant.

ARTICLE 9
EMPLOYÉS DU CONTRACTANT ET TIERS

Le Contractant doit s'assurer que ses employés et toute personne ayant accès à un poste de travail informatique du Contractant respectent les dispositions de la présente Convention et des annexes.

ARTICLE 10
DROIT DE VÉRIFICATION DE LA VILLE

Le Contractant autorise la Ville à pénétrer dans son établissement et à y effectuer des vérifications afin de s'assurer que le Contractant respecte les dispositions de la présente Convention.

ARTICLE 11
MODIFICATION DES RÈGLES

Les dispositions de la présente directive peuvent être validement modifiées

ANNEXE 2.2
ÉCHANGES D'INFORMATIONS ET EXIGENCES TECHNOLOGIQUES

La signification et l'exécution des procédures transmises aux Firmes d'huissiers exigent des échanges d'informations par télécommunication entre la Ville et les Firmes d'huissiers. Les modes de communication peuvent évoluer en cours de contrat.

1. Mode de communication

Le réseau de télécommunications de la Ville est basé sur la technologie utilisant le réseau Internet afin d'être indépendant face aux évolutions technologiques et offrir un service à un plus grand nombre de clients. Cette technologie nécessite de bien gérer les informations. Pour cela, la Ville utilise des serveurs de « transit » pour le transfert de fichiers d'informations ainsi que des cartes d'accès jeton pour accéder aux applications informatisées de la Ville.

Pour une sécurité optimale tant pour le client que pour elle-même, la Ville a mis en place une forte authentification des clients, le chiffrement et le déchiffrement des données, une responsabilité bien définie en regard des données, une convention des accès et d'utilisation des actifs de la Ville, un mécanisme de gestion des demandes d'accès et le contrôle des heures d'accès.

Dans ce contexte, les Firmes ont la responsabilité d'accéder au serveur de transit de la Ville pour :

- déposer les fichiers d'informations désignés à la Ville;
- venir récupérer les fichiers d'informations qui leurs sont désignés.

2. Types d'échanges d'information

2.1 Information transmise de la Ville vers les Firmes d'huissiers :

- Accès au système de gestion de la Cour municipale (STOP+) pour visualisation des dossiers. Cet accès s'effectuera par une carte d'accès jeton.

- Fichier contenant les informations sur les brefs de saisie et les AVEX remis aux Firmes d'huissiers. Ce fichier sera déposé par la Ville sur le serveur de transit.

- Fichier contenant l'ensemble des informations sur les défendeurs pour tous les dossiers admissibles à la pose du sabot de Denver. Ce fichier sera déposé par la Ville sur le serveur de transit.

2.2 Information transmise des Firmes d'huissiers vers la Ville :

- Fichier des encaissements représentant les sommes perçues par une Firme d'huissiers, auprès d'un défendeur, au nom du Chef de section. Ce fichier sera déposé par la Firme sur le serveur de transit.

- Fichier de facturation représentant les honoraires des huissiers de la Firme, pour la signification et l'exécution des procédures, au nom du Chef de section. Ce fichier sera déposé par la Firme sur le serveur de transit.

- Ces règles peuvent être modifiées par le chef de section de l'exécution des jugements.

3. Exigences technologiques pour communication électronique avec la Ville de Montréal

La communication électronique entre la Ville et les Firmes d'huissiers doit être conforme aux exigences technologiques décrites à la présente Annexe 2.

3.1 Respect des exigences technologiques

La Firme doit accepter de se conformer et de signer la « **CONVENTION SUR L'ACCÈS AUX ACTIFS INFORMATIONNELS DE LA VILLE ET SUR L'UTILISATION DE CES ACTIFS** » que l'on retrouve à l'Annexe 4 de la Convention.

3.2 Spécifications techniques

3.2.1 Pour répondre aux exigences de la Ville en matière de communication et d'échange électronique, la Firme doit avoir l'équipement et les logiciels suivants :

- PC Pentium
  - WINDOWS XP ou plus
  - CPU : minimum P3
  - 2 Go de disque dur minimum

- Logiciels :
  - Client VPN Checkpoint
  - Émulateur IBM-3270 (Telnet)
  - Antivirus (ex. : Norton)

- Pour le transfert de fichiers :
  - Utilisation du protocole SFTP, FTPS ou HTTPS
  - L'automatisation du processus est possible avec l'utilisation du protocole SFTP ou FTPS.

- Carte d'accès jeton RSA Secur ID

3.2.2 L'acquisition et la mise à jour de certains logiciels ont les particularités suivantes :

- Le logiciel VPN Checkpoint et la carte d'accès jeton RSA Secur ID, assurant l'authentification et l'accès à la zone privée de la Ville, sont fournis par la Ville de Montréal et facturés à la Firme. Un logiciel et

une carte sont requis par utilisateur accédant au système STOP+.

- Les logiciels Antivirus doivent être maintenus continuellement à jour afin d'assurer une réelle sécurité.

3.2.2.1 La Firme doit posséder un lien de communication Internet minimum de 56 kbps, mais de préférence un lien haute vitesse, par utilisateur.

3.2.3 Les frais relatifs à la mise en place des exigences technologiques sont assumés par la Firme.

3.2.4 La Firme doit s'assurer du bon fonctionnement des équipements qui sont sous sa responsabilité et collaborer avec la Division des technologies de l'information de la Ville lors du transfert électronique.

4. Modifications aux exigences technologiques

4.1 La Firme doit procéder, à ses frais, aux modifications des exigences technologiques dans les six (6) mois d'un avis écrit de la Ville à cet effet, s'il s'agit de changements à apporter aux systèmes d'application ayant un impact sur les échanges d'information par le biais de la communication électronique des données (ex. : format, contenu et mode de transmission des fichiers informatiques).

4.2 En ce qui a trait aux modifications concernant le matériel informatique, le logiciel informatique (ex. : mise à niveau des versions) ainsi qu'aux liens de communication (lignes, protocoles, modems, etc.), celles-ci devront être effectuées par la Firme, à ses frais dans les trois (3) mois d'un avis écrit de la Ville à cet effet.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177472001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels de gré à gré et autoriser les conventions à cette fin avec les firmes "Hainault Gravel huissiers de justice inc." et "Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice" pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour la somme totale des contrats de 1 439 220,34 $ taxes incluses pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1177472001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celine D'AOUST
Conseillère en gestion des ressources financières - Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Hotel de Ville

Tél : 514-872-4938

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-14

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère en gestion des ressources financières - chef d'équipe

Tél : 514 872-7512
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Hotel de Ville

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1176044002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 184 189,95 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

Il est

RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 184 189,95 $, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-21 14:37

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176044002**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 184 189,95 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, la Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la Direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, au cours de l'été 2015, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficience, l'efficacité et la présence au travail.

En janvier 2016, une équipe médicale a été mise sur pied pour répondre à la recommandation de l'audit. Un deuxième audit du Bureau de santé a eu lieu en septembre 2016. Plusieurs améliorations notables ont été constatées dont une augmentation importante des expertises médicales demandées par le Bureau de santé, des expertises médicales demandées beaucoup plus tôt dans la majorité des dossiers et une augmentation significative du nombre de demandes d'avis au Bureau d'évaluation médicale (BEM).

Trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe, offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion

professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. Concernant les besoins en psychiatrie, les expertises médicales sont effectuées par des médecins psychiatres à l'externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0008 du 28 janvier 2016 - Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros d'un montant maximal de 116 998,56 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit douze (12) mois.
CG16 0626 du 24 novembre 2016 - Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 152 111,93 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 184 189,95 $, incluant les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le tarif par expertise de la firme Tadros Orthopédie Md inc. a été établi à 800,00 $, soit 11 expertises, pour une prestation de travail de 14 jours pendant 12 mois sur les lieux de travail de la Ville, le tarif par demi-journée d'audience à 3 000$ pour 10 demi-journées d'audience et à 50 $ par rapport pour 140 rapports. La différence dans les honoraires professionnels de M. Tadros, à comparer aux autres firmes engagés par la Ville qui sont des médecins généralistes (1176044003 et 1176044001), s'explique par le fait qu'il s'agit d'un spécialiste en orthopédie. Par ailleurs, cet écart constaté reflète l'écart salarial entre médecins spécialistes et généralistes observé dans le marché.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. sont requis à titre de médecin -conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;

- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;

- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

- autoriser le réarmement des policiers;

- évaluer la justification des absences ponctuelles;

- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

- effectuer la préparation d'une audience;

- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 $, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.
Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2018. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2018 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.
154 expertises / année

Nombre d'expertise /année	Tarif/ expertise	SOUS-TOTAL	Tarif d'une demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Nombre de rapports	Tarif pour les rapports	SOUS-TOTAL	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
154	800,00 $	123 200,00 $	3 000$	10	140	50,00 $	37 000 $	160 200,00 $	184 189,95 $

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 184 189,95 $ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels* , ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-20
Marika LAURENDEAU Conseillère principale	Isabelle RH CÔTÉ c/d - gestion de la presence au travail
Tél : 514 872-8141 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-1383 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André CHARLAND
Directeur par intérim
Tél : 514 872-3133
Approuvé le : 2017-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2017-11-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.** représentée par Docteur Cherif Tadros, ayant sa principale place d'affaires au 288, rue Baffin, Dollard des Ormeaux (Québec) H9A 3G1;

N^{o} d'inscription T.P.S. :	811806918
N^{o} d'inscription T.V.Q. :	1217662776 TQ00
N^{o} d'inscription au fichier des fournisseurs :	386568

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;

1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2018, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-quinze cents (184 189,95$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l’article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.

11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et les obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M^e^ Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 20

FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC.

Par : _____
Docteur Cherif Tadros

Cette convention a été approuvée par la décision déléguée _____.

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Tadros Orthopédie Md inc.

1. Le contractant devra être présent, pendant une journée par mois, selon les horaires prévus par le directeur santé, sécurité et mieux-être.

2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :

Volet expertises médicales :

2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;

2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;

2.3. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

2.4. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

2.5. réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

2.6. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

2.7. témoigner devant le Tribunal administratif du travail;

2.8. autoriser le réarmement des policiers;

2.9. évaluer la justification des absences ponctuelles;

2.10. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

3. La Ville verse au contractant :

3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux par expertise de huit cent dollars (800,00 $);

3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux applicable est de huit cent dollars (800 $) par expertise pour cinq (5) expertises.

3.2. des honoraires établis à un taux de trois mille dollars (3 000,00 $) pour chaque demi-journée lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs en dehors de périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe.

3.2.1. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 30 jours et plus avant la date prévue de l'audition, sans quoi, le

taux applicable est de trois mille dollars (3 000,00 $) pour chaque demi-journée réservée.

3.2.2. le contractant s'engage à faire parvenir ses disponibilités pour témoigner au Tribunal administratif du travail dans les 6 à 9 mois suivant la date de la rencontre avec l'employé en expertise médicale.

3.3. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux admini stratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la Firme Tadros Orthopédie Md inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS **FIRME TADROS ORTHOPÉDIE MD INC**. 154 expertises / année									
Nombre d'expertise /année	Tarif/ expertise	**SOUS-TOTAL**	Tarif d'une demi-journée audience	Nombre de demi-journée d'audience	Nombre de rapports	Tarif pour les rapports	**SOUS-TOTAL**	**TOTAL AVANT TAXES**	**TOTAL APRÈS TAXES**
154	800,00 $	**123 200,00 $**	3 000$	10	140	50,00 $	**37 000 $**	**160 200,00 $**	**184 189,95 $**

Le tarif par expertise de la firme Tadros Orthopédie Md inc. a été établi à 800,00 $ pour 154 expertises, à 50,00 $ par rapport pour 140 rapports et le tarif par demi-journée d'audience a été établit à 3 000 $ pour 10 demi-journée d'audience durant l'année 2018.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme Tadros Orthopédie Md inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176044002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Objet :	Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Tadros Orthopédie Md inc. d'un montant maximal de 184 189,95 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1176044002- Tadros Orthopédie Md inc..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1176044001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 321 843,77 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est
RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 321 843,77 $, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-21 13:34

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176044001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 321 843,77 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, la Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la Direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, au cours de l'été 2015, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficience, l'efficacité et la présence au travail.

En janvier 2016, une équipe médicale a été mise sur pied pour répondre à la recommandation de l'audit. Un deuxième audit du Bureau de santé a eu lieu en septembre 2016. Plusieurs améliorations notables ont été constatées dont une augmentation importante des expertises médicales demandées par le Bureau de santé, des expertises médicales demandées beaucoup plus tôt dans la majorité des dossiers et une augmentation significative du nombre de demandes d'avis au Bureau d'évaluation médicale (BEM).

Trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe, offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion

professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. Concernant les besoins en psychiatrie, les expertises médicales sont effectuées par des médecins psychiatres à l'externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0008 du 28 janvier 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault, d'un montant maximal de 115 894,80 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, soit 12 mois.
CG16 0627 du 24 novembre 2016 - Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 228 225,38 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, soit douze (12) mois.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme TotalMed Solutions Santé inc. d'un montant maximal de 321 843,77 $, incluant les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 425,00 $ pour une prestation de travail de 464 heures pour le médecin A et 305,00 $ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B, à un tarif horaire de 425,00 $ pour 130 heures d'audience et à 258 rapports à un tarif de 50,00 $ pendant douze (12) mois .

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. sont requis à titre de médecin-conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;

- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;

- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

- autoriser le réarmement des policiers;

- évaluer la justification des absences ponctuelles;

- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

- effectuer la préparation d'une audience;

- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 $, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.
Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2018. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2018 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC-										
Nombre d'heures/ année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
Médecin A 344	425,00 $	**146 200,00 $**	425,00 $	130	**55 250,00 $**	50,00 $	258	**12 900,00$**	**279 925,00 $**	**321 843,77 $**
Médecin B 215	305,00 $	**65 575,00 $**								

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 321 843,77 $ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels* , ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

Tél : 514 872-8141
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-20

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la presence au travail

Tél : 514 872-1383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André CHARLAND
Directeur par intérim
Tél : 514 872-3133
Approuvé le : 2017-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2017-11-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC.** représentée par Docteur Anne Thériault, ayant sa principale place d'affaires au 6900 boulevard Décarie, bureau 3470, Montréal (Québec) H3X 2T8;

N^{o} d'inscription T.P.S. :	822923173
N^{o} d'inscription T.V.Q. :	1221288650
N^{o} d'inscription au fichier des fournisseurs :	387048

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;

1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme TotalMed Solution Santé pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2018, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent vingt-un milles huit cent quarante-trois dollars et soixante-dix-sept cents (321 843,77$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l’article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.

11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et les obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M^e^ Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 20

FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC

Par : _____
Docteure Anne Thériault

Cette convention a été approuvée par la décision déléguée _____.

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme TotalMed Solutions Santé inc

1. Le contractant devra être présent, pendant six cent quatre-vingt neuf heures (689) heures par année, selon les horaires prévus par le directeur santé et mieux-être.

2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :

   2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;

   2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;

   2.3. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

   2.4. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

   2.5. réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

   2.6. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

   2.7. témoigner devant le Tribunal administratif du travail;

   2.8. autoriser le réarmement des policiers;

   2.9. évaluer la justification des absences ponctuelles;

   2.10. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

3. La Ville verse au contractant :

   3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de quatre cents vingt-cinq dollars (425,00 $) pour le médecin A, de trois cent cinq dollars (305,00 $) pour le médecin B, de cinquante dollars (50 $) par rapport de cinq (5) pages et moins et dix (10) dollars par page supplémentaire.

      3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de quatre cents vingt-cinq dollars (425 $) pour le médecin A et de trois cent cinq dollars (305,00 $) pour le médecin B de l'heure pour cinq (5) heures.

   3.2. des honoraires établis à un taux de mille huit cent cinquante dollars (1 850,00 $) pour chaque demi-journée, de trois mille cinq cents (3 500,00 $) pour chaque journée et de quatre cents vingt-cinq dollars (425,00 $) de l'heure par tranche de quinze (15) minutes pour une prolongation lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs en dehors de

périodes décrites à l'article 1 de la présente annexe. Des frais administratif de cent cinquante dollars (150,00$) sont applicables pour modifier une date d'audience fixée. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.

3.2.1. lorsque l'audition est annulée moins de 2 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et le taux applicable est de quatre cent vingt-cinq dollars (425,00 $) de l'heure;

3.2.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 2 semaines et plus avant la date prévue de l'audition.

3.3. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la Firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS FIRME TOTALMED SOLUTIONS SANTÉ INC										
Nombre d'heures/ année	Tarif horaire	**Sous-total**	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	**Sous-total**	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	**Sous-total**	**TOTAL AVANT TAXES**	**TOTAL APRÈS TAXES**
Médecin A 344	425,00 $	**146 200,00 $**	425,00 $	130	**55 250,00 $**	50,00 $	258	**12 900,00$**	**279 925,00 $**	**321 843,77 $**
Médecin B 215	305,00 $	**65 575,00 $**								

Le tarif horaire de la firme TotalMed Solutions Santé inc. a été établi à 425,00 $ pour une prestation de travail de 464 heures pour le médecin A et 305,00 $ pour une prestation de travail de 215 heures pour le médecin B, à un tarif horaire de 425,00 $ pour 130 heures d'audience et à 258 rapports à un tarif de 50,00 $ durant l'année 2018.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme TotalMed Solutions Santé inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176044001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme TotalMed Solutions Santé, inc., d'un montant maximal de 321 843,77 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1176044001- TotalMed Solutions Santé inc..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1176044003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est
RÉSOLU :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la firme François Kassab inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois, pour une somme maximale de 146 708,10 $, incluant les taxes, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-21 14:37

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176044003**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, la Direction générale a placé en priorité dans ses orientations l'augmentation de la présence au travail. Deux volets en découlent : la santé et sécurité au travail et la gestion des absences pour invalidité personnelle.

Dans la volonté de répondre à la priorité de la Direction générale, la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines a réalisé, au cours de l'été 2015, par l'intermédiaire de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, une revue des activités du Bureau de santé, de son organisation et de ses processus concernant la gestion et le suivi des absences.

Afin de mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leur objectif de réduction du taux d'absentéisme, le rapport d'audit a clairement identifié comme un élément essentiel, l'optimisation de l'évaluation médicale. Cette optimisation vise à diminuer les périodes d'absences, donner une orientation aux médecins traitants pour les traitements, analyser les aspects médicaux des dossiers d'invalidité, le tout en vue d'augmenter l'efficience, l'efficacité et la présence au travail.

En janvier 2016, une équipe médicale a été mise sur pied pour répondre à la recommandation de l'audit. Un deuxième audit du Bureau de santé a eu lieu en septembre 2016. Plusieurs améliorations notables ont été constatées dont une augmentation importante des expertises médicales demandées par le Bureau de santé, des expertises médicales demandées beaucoup plus tôt dans la majorité des dossiers et une augmentation significative du nombre de demandes d'avis au Bureau d'évaluation médicale (BEM).

Trois médecins généralistes et un chirurgien orthopédiste font désormais partie de l'équipe médicale en gestion médico-administrative au Bureau de santé. Cette équipe, offre les services requis en suivi des absences pour cause d'invalidité personnelle et de lésion

professionnelle. Chacun de ces médecins offre un nombre d'heures par semaine ou par mois selon leur disponibilité. Les médecins de gestion sont rares et difficiles à recruter ayant, comme tout autre médecin, peu de disponibilité puisque déjà embauchés par d'autres entreprises ou occupés par leur pratique privée. Le choix des médecins retenus s'est fait après plusieurs mois de recherches afin de combler nos besoins en tenant compte de leur expertise et de leur disponibilité. Le nombre d'heures et les tarifs horaires sont propres à chacun. Sur le marché actuel la demande pour ce type de médecins de gestion est de loin supérieure à l'offre. Concernant les besoins en psychiatrie, les expertises médicales sont effectuées par des médecins psychiatres à l'externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA164346007 du 12 octobre 2016 : Octoyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab, M.D. inc. pour les services du docteur François Kassab, d'un montant maximal de 33 515,21 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 28 juillet au 31 décembre 2016.
CG16 0628 Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 147 857,85 $, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services professionnels, de gré à gré, à la firme François Kassab MD, inc. d'un montant maximal de 146 708,10 $, incluant les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le tarif horaire de la firme François Kassab MD, inc a été établi à 305,00 $ pour une prestation de travail de 40 jours sur les lieux du travail (une journée de travail est calculée sur la base de 8 heures par jour), à 450,00 $ pour 36 heures d'audience et à 115,00 $ pour 120 rapports, pendant douze (12) mois.

JUSTIFICATION

Le Bureau de santé a pour mandat la gestion des invalidités personnelles et professionnelles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il assure également le suivi des vingt-six (26) premières semaines d'absence en invalidité personnelle de certains groupes d'employés. De plus, il est responsable du suivi des absences pour cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les employés de l'ensemble des services centraux. Pour ces mêmes employés, le lien et le suivi des dossiers avec l'assureur est assumé par le Bureau de santé. Il répond aussi à certaines demandes ponctuelles des arrondissements pour des évaluations médicales d'employés absents.

Afin de remplir ce mandat et d'assurer un suivi rigoureux des absences en maladie, les services professionnels de la firme François Kassab, M.D. inc. sont requis à titre de médecin -conseil pour :

- effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de lésions professionnelles;

- rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale de la CNESST;

- rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

- réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

- participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

- autoriser le réarmement des policiers;

- évaluer la justification des absences ponctuelles;

- conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

- rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

- effectuer la préparation d'une audience;

- témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de douze (12) mois, allant du 1er janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 $, incluant les taxes applicables, afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs.
Les crédits nécessaires à ce contrat seront réservés au budget de la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines. Par conséquent, ce dossier ne comportera aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal en 2018. Un bon de commande sera fait au début de l'année 2018 à cet effet.

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC 356h/année										
Nombre d'heures/ année	Tarif horaire	Sous-total	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	Sous-total	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	Sous-total	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
320	305,00 $	**97 600,00 $**	450,00 $	36	**16 200,00 $**	115,00 $	120	**13 800 $**	**127 600,00 $**	**146 708,10 $**

Dépenses mixtes d'administration générale

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 146 708,10 $ entre les compétences est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Meilleure gestion de la présence au travail

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

du 1er janvier au 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 27 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels* , ce contrat peut être accordé de gré à gré (conformément à l'avis juridique de la Direction des affaires juridiques du 27 octobre 2016).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika LAURENDEAU
Conseillère principale

Tél : 514 872-8141
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-20

Isabelle RH CÔTÉ
c/d - gestion de la presence au travail

Tél : 514 872-1383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André CHARLAND
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-3133
Approuvé le : 2017-11-21

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2017-11-21

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

FIRME FRANÇOIS KASSAB, M.D. INC. représentée par Docteur François Kassab, ayant sa principale place d'affaires au 900, boulevard du Séminaire Nord, bureau 210, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1C3;

N^{o} d'inscription T.P.S. :	838533040
N^{o} d'inscription T.V.Q. :	219645704TQ0001
N^{o} d'inscription au fichier des fournisseurs :	406646

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Directeur** » : le directeur santé, sécurité et mieux-être ou son représentant dûment autorisé;

1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

1.3 « **Annexe 2** » : le tableau explicatif des honoraires professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour des services professionnels relatifs à la fourniture de services médicaux à la Ville de Montréal;

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à fournir des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs, selon les termes et les conditions de la présente convention et des annexes 1 et 2 jointes aux présentes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2018, ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et sous réserve de l'article 11 (Résiliation), et prend fin le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et ses recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et ces renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels : le transport, les repas et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

7.3 refuser les travaux, les recherches et les rapports du Contractant qu'elle juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;

7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, ces recherches et ces rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent quarante-six mille sept cent huit dollars et dix cents (146 708,10$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable au Contractant sur présentation de sa facture mensuelle, conforme à l’article 6.8.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, aux études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, aux études et aux documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, avec un préavis de trente (30) jours.

11.3 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, les études, les données, les notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.4 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et les obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M^e^ Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 20

FRANÇOIS KASSAB M.D. INC.

Par : _____
Docteur François Kassab

Cette convention a été approuvée par la décision déléguée _____.

ANNEXE 1

Termes de référence pour services professionnels relatifs à la fourniture d'expertise médicale

Firme François Kassab M.D. inc

1. Le contractant devra être présent, pendant trois cent cinquante-six (356) heures, selon les horaires prévus par le directeur santé et mieux-être.

2. Le contractant devra, pendant les périodes indiquées à l'article 1 :

   2.1. effectuer des expertises médicales dans les dossiers de maladie et de CNESST;

   2.2. rédiger des rapports permettant entre autres d'effectuer une demande au Bureau d'évaluation médicale;

   2.3. rencontrer les travailleurs absents et évaluer les limitations fonctionnelles ainsi que la capacité à réintégrer le travail;

   2.4. réviser les questionnaires de pré-emploi et évaluer la capacité du candidat à occuper la fonction postulée;

   2.5. participer à la préparation de la preuve médicale dans les dossiers litigieux avec les représentants de la Ville;

   2.6. autoriser le réarmement des policiers;

   2.7. évaluer la justification des absences ponctuelles;

   2.8. conseiller les intervenants du Bureau de santé sur l'orientation à prendre dans des dossiers d'invalidité.

   2.9. rédiger des argumentations pour documenter les demandes de partage d'imputation;

   2.10. effectuer la préparation d'une audience;

   2.11. témoigner devant le Tribunal administratif du travail.

3. La Ville verse au contractant :

   3.1. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.1 à 2.8 de la présente annexe des honoraires établis selon un taux horaire de trois cents cinq dollars (305,00 $);

      3.1.1. la Ville peut annuler une clinique médicale prévue, avec un préavis de deux (2) semaines, sans quoi le taux horaire applicable est de trois cent dollars (305 $) de l'heure pour cinq (5) heures.

   3.2. pour les services rendus pendant les périodes décrites de l'article 2.9 et 2.10 de la présente annexe et pour les rapports concernant la filature d'un employé, des honoraires établis selon un taux horaire de trois cents dollars (450,00 $);

3.3. des honoraires établis à un taux de mille six cents dollars (1 800,00 $) pour chaque demi-journée lorsque la présence ou le témoignage du contractant est requis devant les tribunaux administratifs. Lorsqu'une demi-journée est entamée et non terminée, des études sur dossiers seront effectuées par le contractant pendant la balance de la demi-journée.

3.3.1. lorsque l'audition est annulée moins de 2 semaines précédant la date prévue de l'audition, les heures de travail réservées pour l'audition sont alors effectuées au Bureau de santé de la Ville et le taux applicable est de quatre cents dollars (450,00 $) de l'heure;

3.3.2. aucuns honoraires ne seront versés au contractant lorsque l'audition est annulée 2 semaines et plus avant la date prévue de l'audition;

3.3.3. le contractant s'engage à faire parvenir ses disponibilités pour témoigner au Tribunal administratif du travail dans les 6 à 9 mois suivant la date de la rencontre avec l'employé en expertise médicale.

3.4. des frais de déplacement au taux en vigueur pour le kilométrage selon les encadrements administratifs de la Ville en vigueur lorsque le contractant est requis par la Ville de se présenter devant les tribunaux administratifs situés à l'extérieur des districts judiciaires de Montréal, de Laval et de Longueuil.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

ANNEXE 2

TABLEAU EXPLICATIF DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

FIRME FRANÇOIS KASSAB M.D. INC
356h/année

Nombre d'heures/ année	Tarif horaire	**Sous-total**	Tarif horaire audience	Nombre d'heure d'audience	**Sous-total**	Tarif pour les rapports	Nombre de rapports	**Sous-total**	**TOTAL AVANT TAXES**	**TOTAL APRÈS TAXES**
320	305,00 $	**97 600,00 $**	450,00 $	36	**16 200,00 $**	115,00 $	120	**13 800 $**	**127 600,00 $**	**146 708,10 $**

Le tarif horaire de la firme François Kassab M.D. inc. a été établi à 305,00 $ pour une prestation de travail de 320 heures pour les présences au Bureau de santé et de 450 $ pour une prestation de travail 36 heures pour des présences en audiences durant l'année 2018.

Ce document est joint au contrat de services professionnels de la firme François Kassab M.D. inc. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176044003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division bureau de santé
Objet :	Octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme François Kassab MD. inc., d'un montant maximal de 146 708,10$, incluant les taxes applicables, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, soit douze (12) mois. Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1176044003- François Kassab Md inc..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1173722001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division du support technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 d'un montant de 233 290,02 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur unique)/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 (3 ans) d'un montant de 233 290,02 $ taxes incluses;

2. d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer la convention pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-27 09:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1173722001**
Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division du support technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 d'un montant de 233 290,02 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur unique)/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM) utilise plusieurs systèmes informatiques pour tenir à jour le rôle foncier et déposer le rôle triennal pour toutes les municipalités de l'agglomération. Voici les systèmes utilisés :

- Gestion d'évaluation municipale (GEM) : il s'agit du système principal du SÉFVM. Ce système a été développé à l'interne et mis en service en octobre 2004. Il sert à mettre à jour le rôle foncier et à déposer le rôle triennal.
- Système d'évaluation foncière SÉF : il s'agit d'un progiciel de la firme Consortech. Ce système sert à calculer le coût de base pour les bâtiments non résidentiels. Système en cours de délestage, car outils transférés dans GEM (projet modernisation 71800).
- Système GPlus: il s'agit d'un progiciel de la firme Modellium servant à établir une valeur par l'une des 3 méthodes reconnues, soit par comparaison pour les bâtiments résidentiels et condos, méthode du revenu pour les immeubles à revenus et méthode du coût pour les immeubles non résidentiels. Des frais récurrents annuels d'entretien et d'évolution doivent être payés par la Ville pour son entretien.

Au début de 2011, la réalisation du projet de Modernisation dans les pratiques d'évaluation foncière (MPEF) démarrait au Service des technologies d'information (STI). Dans le cadre de ce projet, l'acquisition du système GPlus a été effectuée en 2012 par appel d'offres, pour l'application de nos 3 méthodes d'évaluation. Cette application a également évolué tout au cours des 5 années de son développement et de sa mise au point.

L'acquisition de ce progiciel a été effectuée à la suite de l'appel d'offres no 11-11785 qui a été lancé le 28 septembre 2011 et dont la date de fermeture était le 24 octobre 2011. Il y a alors eu sept (7) preneurs de cahiers des charges, mais un seul soumissionnaire a déposé une offre. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et dans le système

électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec.

Nous sommes maintenant rendus à la première période de renouvellement du contrat de maintenance et d'évolution du produit GPlus auprès de la firme Modellium, depuis l'octroi du contrat effectué dans le cadre du projet de modernisation.

Ce renouvellement permet d'assurer la pérennité et l'utilisation de ce logiciel nouvellement acquis et développé. Son utilisation est toujours utile et nécessaire dans le cadre des opérations du Service de l'évaluation foncière. Ce progiciel ne peut être maintenu que par la firme Modellium qui détient les droits.

Ce progiciel permet tant la tenue à jour des rôles d'évaluation que leur confection et leur défense par l'utilisation de l'une ou l'autre des 3 méthodes d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0006 – 26 janvier 2012 – Accorder deux contrats à Modellium inc., un premier pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, et un second contrat de services professionnels, pour la paramétrisation du progiciel au prix total approximatif de 1 052 366,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11785 (1 soum.) / Approuver deux projets de convention à cette fin
DA133080005 - Octroyer un contrat à Modellium inc. pour développer dans l'application Gplus des fonctionnalités de tenue à jour du rôle et l'intégrer au système GEM à la Direction de l'évaluation foncière du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour un montant maximal de 18 800 $ inlcuant tous les frais.

CG15 0623 - Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Voici les principales responsabilités du fournisseur liées à l'acquisition, l'entretien et les services professionnels :

- Maintenir et faire évoluer les 3 modules de son progiciel, tant sur le plan technologique que réglementaire pour une durée de 3 ans;
- Fournir l'expertise et les services pour : 1) maintenir et faire évoluer son progiciel selon les besoins du SÉFVM; 2) intégrer les modules du progiciel au système GEM; 3) soutenir l'équipe TI dans la maintenance et l'évolution du progiciel;
- Dispenser en français la formation, lorsque nécessaire.

Détails - Services professionnels :

Description	Taux horaire 2018	Taux horaire 2019	Taux horaire 2020
Demandes de changements et améliorations	100,00 $	102,00 $	104,04 $

JUSTIFICATION

Historique ($)
Acquisition en 2012 : 1 052 366,18 $
Demande supplémentaire en 2013 : 18 800,00 $
Demande supplémentaire en 2014 : 15 700,00 $
Demande actuelle supplémentaire en 2015 : 95 000,00 $

Le progiciel GPlus est un progiciel récemment acquis par le SÉFVM suite à un appel d'offres en bon et due forme. Ce progiciel doit être maintenu de façon annuel pour support et évolution. Le fournisseur Modellium est le seul en mesure de fournir les matériaux ou les services pour maintenir le progiciel en utilisation actuellement.

Le présent dossier est conforme à l'article 573.3, alinéa 6, article a) de la L.C.V. (Loi des cités et villes), qui indique que la Ville n'est pas tenue de demander de soumission et peut conclure un contrat de gré-à-gré, avec une firme dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

a) à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants.

La firme Modellium inc. est l'unique firme qui détient la licence exclusive du progiciel GPlus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense récurrente avant taxes sera assumée au budget de fonctionnement du SÉFVM.

2018	2019	2020	TOTAL
66 300 $	67 626 $	68 979 $	202 905 $

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme nette totale de 213 024,89$ sera prévu au Service de l'évaluation foncière. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'agglomération.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le progiciel GPlus est maintenant l'outil utilisé au Service de l'évaluation foncière pour l'application des 3 méthodes d'évaluation.

- L'abandon de ce progiciel ne peut être effectué sans planifier l'achat d'un autre outil répondant au même besoin.

- Le progiciel GPlus actuellement utilisé répond au besoin du SÉFVM.

Les conséquences directes de ne pas obtenir les sommes sont l'efficacité des évaluateurs du service de l'évaluation à la confection des valeurs à inscrire au rôle. Nous avons délaissé les logiciels libres de type Excel pour aller vers une solution intégrée, moins flexible, mais plus rigoureuse et uniforme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement dû pour le 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie N MARCHAND, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise AUBERTIN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 280-4051
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-16

Martine DURAND
Chef de division planification et soutien aux opérations - évaluation foncière

Tél : 514 280-4410
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bernard COTÉ
Directeur et évaluateur de la Ville
Tél : 514 280-3803
Approuvé le : 2017-11-23

Contrat de service de support annuel
Progiciel G+

Pour la Ville de Montréal

Septembre 2017

Objet :

Ce document présente le contrat de maintenance entre Modellium et la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 (3 ans).

Version du document : 1.1

Date : 22 septembre 2017

Modellium Inc.

400, boul. Jean-Lesage, bur.260

Québec, QC G1K 8W1

Table des matières

ARTICLE 1. Durée 3
ARTICLE 2. Confidentialité 3
ARTICLE 3. Avis 3
ARTICLE 4. Propriété et licence d'utilisation du progiciel 4
ARTICLE 5. Items admissibles 5
ARTICLE 6. Communication des anomalies, demandes d'amélioration et demandes de changement 6
ARTICLE 7. Prix du suppport annuel 7
ARTICLE 8. Déploiement de versions et mise à jour 8
ARTICLE 9. Suivi des déploiements et du contrat 8
ARTICLE 10. Niveau de service 8
ARTICLE 11. Guide du processus d'escalade 9

ENTRE: **MODELLIUM INC**., une société légalement constituée, ayant une place d'affaires au 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260, Québec (Québec), G1K 8W1, agissant et représentée par Ossama Kettani, Président, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

(Ci-après désignée « **Modellium** »)

ET: **La Ville de Montréal**, personne morale dûment constituée en vertu des lois du Québec et ayant un établissement au 275 Rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1C6, agissant et représentée par Bernard Côté, directeur du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, dûment autorisée tel qu'il le déclare ;

(Ci-après désigné le « **Ville de Montréal** »)

ARTICLE 1. DUREE

1.1 Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2018 (ci-après désignée la « Date d'entrée en vigueur ») et se terminera le 31 décembre 2020 (période ci-après désignée la « Durée »).

ARTICLE 2. CONFIDENTIALITE

2.1 Modellium s'engage à maintenir strictement confidentiel toutes les informations et données de la Ville de Montréal et à utiliser l'accès aux serveurs et ressources de la Ville de Montréal uniquement pour l'accomplissement des travaux reliés à ce contrat.

ARTICLE 3. AVIS

3.1 Les avis exigés ou autorisés à être donnés par l'une ou l'autre des parties conformément aux stipulations du présent contrat, seront émis par écrit et livrés par messagerie ou par courrier recommandé ou encore, transmis par télécopieur. Un tel avis sera adressé aux parties comme suit :

(a) Avis à **MODELLIUM**:
400, boul. Jean-Lesage, bureau 260
Québec (Québec)
G1K 8W1

À l'attention de: Ossama Kettani

N° de télécopieur: (418) 653-0252
Courriel : Ossama.Kettani@modellium.com

(b) Avis à la Ville de Montréal:
Ville de Montréal
255, Boul. Crémazie Est, bureau 700
Montréal, Québec H2M 1L5

À l'attention de: M. Bernard Côté

N° de télécopieur: (514) 280-3899

Courriel: bernardcote@ville.montreal.qc.ca

et sera réputé avoir été reçu le jour de sa livraison par messagerie ou de sa transmission par télécopieur. Les avis envoyés par courrier recommandé seront réputés reçus le cinquième jour suivant la date de l'expédition. De plus, les parties conviennent que les avis concernant un Énoncé des travaux peuvent être fournis par courrier électronique et que la partie signifiant son consentement ou approbation par l'utilisation du courrier électronique sera réputée avoir l'autorité pour envoyer un tel consentement ou approbation.

ARTICLE 4. PROPRIETE ET LICENCE D'UTILISATION DU PROGICIEL

4.1 Le progiciel G+ est la propriété de Modellium. La licence corporative d'utilisation acquise par la Ville lors de l'appel d'offre No *11-11783* confère le droit à la Ville de Montréal d'utiliser de façon perpétuelle et illimitée le progiciel par son personnel.

4.2 La Ville de Montréal doit verser à Modellium le montant couvrant le support annuel en fonction des modalités de paiement spécifiées dans le présent contrat pour avoir droit aux items suivants :

- Au support illimité par téléphone ou par voie électronique du progiciel selon les modalités du présent contrat

- Les mises-à-jour mineures et majeures du progiciel

4.3 Si pour une année civile le montant du support annuel n'a pas été payé et que Modellium en a avisé la Ville de Montréal par écrit, en lui accordant un délai additionnel de 30 jours pour remédier au défaut, la Ville de Montréal n'obtiendra plus aucun support de la part de Modellium, ni aucune autre version du progiciel plus récente que celle en production à ce moment. Dans un tel cas, la Ville de Montréal s'engage à ne réclamer aucun remboursement pour des montants déjà versés à Modellium dans le cadre des termes du présent contrat.

ARTICLE 5. ITEMS ADMISSIBLES

5.1 L'objectif du service de support est de s'assurer que la Ville de Montréal soit en mesure de bénéficier de façon continue des fonctionnalités des différents modules du progiciel G+ et de résoudre les incidents liés à l'utilisation, à la configuration et au paramétrage de ceux-ci, selon le niveau de service défini à l'article 10. Le service de support porte sur les items suivants, appelés 'les items admissibles' :

- L'obtention, sans frais, des mises à jour mineures et majeures;
- Correction de bugs et amélioration continue concernant les fonctionnalités existantes, notamment au chapitre de la performance et de la convivialité ;
- Le suivi de l'évolution des systèmes d'exploitation et de gestion de base de données;
- Maintien de la compatibilité du progiciel G+ avec ses composantes tierce parties.

5.2 Le service de support ne porte que sur les items admissibles. De façon spécifique, le service de support n'inclut pas les redressements de données ou tout développement informatique à l'exception de ceux requis pour s'acquitter des items admissibles.

L'ensemble des modules de G+ déjà livrés à la Ville de Montréal en date de signature de ce contrat sont couverts par le support, soit :

- Module d'analyse du coût
- Module d'analyse du revenu
- Module d'analyse de la comparaison

ARTICLE 6. COMMUNICATION DES ANOMALIES, DEMANDES D'AMELIORATION ET DEMANDES DE CHANGEMENT

6.1 Modellium met à la disposition de la Ville de Montréal les canaux de communication suivants :

- Site Web de support : http://support.modellium.com/
- Ligne téléphonique sans frais : 1-866-811-4541

6.2 Chacune des demandes de support est classifiée dans une des trois catégories suivantes :

- Anomalie : Ces items représentent une anomalie et seront résolues sans frais par Modellium selon le niveau de service décrit à l'article 10. Si une anomalie a altéré les données de la Ville de Montréal, le redressement de données qui en résulte est inclus dans la résolution de l'anomalie.

- Amélioration : Ces items représentent une amélioration de la solution existante que Modellium juge pertinente dans le cadre de l'amélioration continue du produit. Modellium inclura cette amélioration sans frais supplémentaires dans une future livraison majeure du progiciel, à sa discrétion.

- Demande de changement (DDC) : Ces items représentent un changement au comportement actuel demandé expressément par la Ville de Montréal, à être réalisé dans un calendrier précis, ou une demande de personnalisation du progiciel. Ces items sont à la charge de la Ville de Montréal selon les modalités de l'article 7.4. Modellium fournira un estimé des efforts de réalisations avant de débuter les travaux. L'Énoncé des travaux devra être approuvé par les responsables de la Ville de Montréal et soumis à Modellium selon les modalités de l'article 3 avant que les travaux ne puissent être entamés. La Ville de Montréal peut s'entendre avec d'autres clients de Modellium afin de partager les coûts d'une DDC qui a été évaluée et dont un Énoncé des travaux avec un estimé des efforts de réalisation a été soumis. Dans ce cas, Modellium devra en être avisé lors de l'approbation de l'Énoncé des travaux.

- Redressement de données : Ces items représentent un redressement des données de la Ville de Montréal (qui n'est pas dû à une anomalie). Ces items sont à la charge de la Ville de Montréal selon les modalités de l'article 7.4. Modellium fournira avant les travaux un estimé des efforts de réalisations. L'Énoncé des travaux devra être approuvé par les responsables de la Ville de Montréal et soumis à Modellium selon les modalités de l'article 3 avant que les travaux ne puissent être entamés.

ARTICLE 7. PRIX DU SUPPPORT ANNUEL

7.1 Le prix du support annuel du progiciel G+ correspond au montant du support annuel 2017 indexé de 2% annuellement.

7.2 Le prix du support annuel pour les cinq années prévues au présent contrat est le suivant:

- 2018 : 66 300 $
- 2019 : 67 626 $
- 2020 : 68 979 $

7.3 Le montant total du support annuel est dû en un seul versement le 1er janvier de chaque année civile. Le paiement doit être reçu dans les 90 jours suivants la date de facturation afin d'éviter tout frais ou intérêt.

7.4 Pour les items non inclus dans l'enveloppe de support et qui seraient demandés par le la Ville de Montréal (demandes de changement et redressement), un taux privilégié de 100 $ / heure s'applique, indexé de 2% par année, soit :

- 2018 : 100,00 $ / heure
- 2019 : 102,00 $ / heure
- 2020 : 104,04 $ / heure

7.5 Le montant des travaux additionnel (demandes de changement et redressement), est facturé une fois par mois (le cas échéant) une fois les travaux terminés et livrés en production.

ARTICLE 8. DEPLOIEMENT DE VERSIONS ET MISE A JOUR

8.1 À chaque livraison du progiciel, Modellium fournit à la Ville de Montréal la nouvelle version qui comprend :

- L'ensemble des scripts de déploiement à exécuter sur la base de données
- La version applicative de G+

8.2 La Ville de Montréal est responsable d'exécuter les correctifs sur les environnements test (TV2T) et production (TV2P). Modellium est toutefois disponible en support à leur équipe de déploiement.

8.3 La date de livraison en production de chacune des versions est à la discrétion de la Ville de Montréal.

ARTICLE 9. SUIVI DES DEPLOIEMENTS ET DU CONTRAT

9.1 Après chaque déploiement en production dans les environnements de la Ville de Montréal, une rencontre est prévue entre Modellium et les responsables de la Ville de Montréal afin d'identifier les problèmes rencontrés et les modifications à apporter au processus afin de palier à ces problèmes dans les livraisons futures.

9.2 Une rencontre facultative de suivi de ce contrat pourra être tenue d'une à deux fois par année. Ces rencontres facultatives seront tenues à la demande de la Ville de Montréal.

ARTICLE 10. NIVEAU DE SERVICE

10.1 Le service de support de Modellium est accessible sur les heures normales de bureau, de 8h à 17h, du lundi au vendredi (jours non fériés). Les délais de retour d'appel et de recouvrement sont comme suit :

	Sévérité	Délais de retour d'appel	Délais de recouvrement
1	**Critique** : la solution n'est plus disponible pour l'ensemble des utilisateurs ou un groupe fonctionnel.	1 heure	1 jour ouvrable
2	**Majeur** : non-disponibilité d'une composante ou d'une fonction provoquant un ralentissement important du traitement affectant la majorité des utilisateurs.	4 heures	2 jours ouvrables
3	**Mineur** : Dysfonctionnement qui constitue un irritant, mais qui limite peu l'utilisation de la solution et ses fonctionnalités.	4 heures	Prochaine livraison prévue

ARTICLE 11. GUIDE DU PROCESSUS D'ESCALADE

11.1 Modellium fournit à la Ville de Montréal un guide d'escalade contenant les noms, fonctions, responsabilités spécifiques les numéros de téléphone des ressources aux différents paliers d'intervention. Le guide d'escalade en vigueur au 1er janvier 2018 est présenté dans la grille ci-dessous :

Niveau	Nom	Fonction/Responsabilité	# de téléphone
1	Rémi Mongeau	Responsable du site de support pour la Ville de Montréal http://support.modellium.com/	418-609-0847
2	Ossama Kettani	Président	418-955-4026

EN FOI DE QUOI, la Ville de Montréal et Modellium ont fait signer le présent contrat par leurs représentants, dûment autorisés, à la date ci-dessous mentionnée.

	Signature	Date
Ossama Kettani Président, Modellium Inc.		
Représentant de la Ville de Montréal autorisé à signer selon les pouvoirs de délégation		

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1173722001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction , Division du support technique
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Modellium Inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 d'un montant de 233 290,02 $ taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur unique)/ Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1173722001 - Modellium.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-6714

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Daniel FINLEY
Chef de division
Tél : 514 872-7840
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1174286001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2018, de l'entente relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale et autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente au nom de la Ville.

Il est recommandé :
1. d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2018, de l'entente relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale;

2. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente au nom de la Ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-27 09:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1174286001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2018, de l'entente relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale et autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la suite des ententes intervenues depuis 2004, il est recommandé de renouveler une entente (c.f. pièce jointe 1) entre le ministre de la Justice (MJQ), le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP) et la Ville, pour les années 2018 à 2020 (c.f. pièce jointe 1), prévoyant la prise en charge par la Ville et la cour municipale de certains dossiers relatifs à la poursuite et à la gestion des infractions sommaires liées à la violence conjugale sur le territoire de la ville tel qu'il était au 31 décembre 2001, moyennant une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec. Ce montant est établi à partir de la compensation prévue à l'entente pour l'année 2017, soit 2 039 696,00 $, et sera indexé au 1er janvier 2019 et 1er janvier 2020 selon les règles prévues à la *Loi sur l'Administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3).*
Le Service des affaires juridiques et les représentants du MJQ et du DPCP ont dressé un bilan positif de cette entente. Considérant ce bilan, tout autant que le bien-fondé de cette entente et les résultats positifs qui en découlent depuis plusieurs années déjà, les parties proposent de reconduire cette entente pour un terme de trois ans à compter du 1er janvier 2018**.**

Il est important de rappeler que, depuis plusieurs années déjà, la Ville de Montréal s'est engagée formellement à dénoncer et à lutter contre la violence conjugale et que, dès la fin des années 1990, et subséquemment dans le cadre de ces ententes, la cour municipale a développé et mis en place des programmes spécifiques d'intervention en matière de violence conjugale et d'aide aux personnes qui en sont victimes; programmes qui lui sont uniques et font école dans plusieurs autres cours de justice au Québec.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0512(27 novembre 2014) - Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2015, de l'entente relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale et autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente au nom de la Ville.
CG12 0080(22 mars 2012) - Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1 janvier 2012, du projet d'entente entre la Ville, le Procureur général du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la poursuite de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale devant la cour municipale de la Ville de Montréal, le tout moyennant une compensation financière annuelle du gouvernement du Québec de 1,9 M$ indexée annuellement selon les règles prévues à cet effet la *Loi sur l'Administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3).

CG11 0041 (24 février 2011) - Approuver le renouvellement, pour l'année 2011, de l'entente entre la Ville de Montréal, le Procureur général du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec concernant certains dossiers relatifs à la poursuite et à la gestion des infractions sommaires liées à la violence conjugale devant la cour municipale de la Ville de Montréal moyennant une compensation financière du gouvernement du Québec de 1,9 M$.

CG09 0321 (27 août 2009) - Approuver le renouvellement pour les années 2009 et 2010 de l'entente entre la Ville, le Procureur général du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale, le tout moyennant une compensation financière annuelle du gouvernement du Québec de 1,8 M$.

CG07 0289 (30 août 2007) - Approuver un projet d'entente entre le Procureur général du Québec et la Ville de Montréal concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale devant la cour municipale de la Ville de Montréal pour l'année 2007 et autorisant le cas échéant la reconduction de celle-ci pour l'année 2008, le tout moyennant une compensation financière annuelle du gouvernement du Québec de 1,8 M$.

DESCRIPTION

Après analyse et considération de ce dossier dans son ensemble, la décision attendue vise à :

a. approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2018, de l'entente présentement en vigueur prévoyant le versement à la Ville d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec. Le montant est établi à partir de la compensation prévue à l'entente pour l'année 2017, soit 2 039 696,00 $, sera indexé le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020 selon les règles prévues à la *Loi sur l'Administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3).*
b. autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de cette entente s'inscrit dans la suite des ententes intervenues depuis 2004 et demeure essentiel au maintien et à la continuité des activités et des programmes spécifiques d'intervention de la cour municipale en matière de violence conjugale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le renouvellement de cette entente ne comporte aucun coût pour la Ville.
Quant à la compensation financière à être versée annuellement à la Ville par le gouvernement du Québec dans le cadre de cette entente, celle-ci sera établie à partir de la compensation 2017, soit 2 039 696,00 $, sera indexé au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020 selon les règles prévues à la *Lo i sur l'Administration f in ancière (L.R.Q., c. A-6.001, a. 83.3).*

À noter que cette compensation financière annuelle couvre les coûts reliés au traitement par la cour municipale des dossiers de poursuites en matière de violence conjugale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette entente relève du conseil d'agglomération parce qu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (article 19, paragraphe 9 de la L.R.Q., chapitre E-20.001).
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-9382
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-24

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-9382
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Tél : 514 872-9382
Approuvé le : 2017-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-24

ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DE CERTAINS DOSSIERS RELATIFS À LA VIOLENCE CONJUGALE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

ET

LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DE CERTAINS DOSSIERS RELATIFS À LA VIOLENCE CONJUGALE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE : LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Ci-après désigné « le Ministre »

LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Ci-après désigné « le DPCP»

ET : LA VILLE DE MONTRÉAL

Ci-après désignée « la Ville »

ATTENDU QUE une entente a été signée le 4 mars 2005 entre le Procureur général et la Ville pour assurer la poursuite de certaines infractions criminelles sommaires devant la Cour municipale de la Ville de Montréal en vue de permettre à la Ville de Montréal de conserver les amendes découlant des infractions ainsi poursuivies et que cette entente exclut les infractions poursuivies par voie sommaire relatives à la violence conjugale et par inférence, l'encadrement et le suivi de ces dossiers;

ATTENDU QUE le Ministre, le DPCP et la Ville souhaitent renouveler, pour les années 2015 à 2017, l'entente prévoyant la prise en charge par la Ville des dossiers relatifs à la poursuite et à la gestion des infractions sommaires liées à la violence conjugale sur le territoire de la ville tel qu'il était avant la constitution de la nouvelle ville de Montréal conformément à la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, c. 56);

ATTENDU QUE en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), toute municipalité peut contracter, s'obliger, obliger les autres envers elle et transiger dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le traitement de ces dossiers par la Cour municipale de la Ville de Montréal peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens de la Ville endossant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article premier de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01);

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJET ET INTERPRÉTATION

Cette entente vise à établir les modalités financières, le cadre de gestion et la responsabilité de la poursuite et du suivi, devant la Cour municipale de la Ville de Montréal, des infractions sommaires relatives à la violence conjugale commises sur le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il était avant la constitution de la nouvelle ville conformément à la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, chapitre 56).

2. OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

2.1 La Ville et ses mandataires s'engagent à traiter devant la cour municipale dont elle a l'administration, tous les dossiers impliquant une situation de violence conjugale qu'ils soient judiciarisés ou non. Elle s'engage également à maintenir sa collaboration avec le service de probation en vue d'assurer le suivi probatoire de ces dossiers, y compris les cas faisant l'objet d'une peine devant être purgée dans la collectivité.

2.2 La Ville devra aviser le représentant désigné du DPCP agissant pour le district judiciaire de Montréal dans tous les cas où une requête concernant l'imputabilité des honoraires d'avocats est présentée ou

qu'une partie demande réparation en vertu de l'article 24 par. 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* relative à une allégation d'abus de procédures ou de conduite abusive.

2.3 Les suramendes compensatoires résultant des condamnations aux infractions visées et traitées conformément à cette entente seront remises au Ministre. Cette remise se fera par la transmission d'un chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances à tous les trois mois jusqu'à la perception complète, le cas échéant, de ces suramendes, étant entendu que cette obligation de remise des sommes perçues survit à l'expiration de la présente entente. Les amendes, le cas échéant, seront conservées par la Ville.

2.4 La Ville et ses mandataires s'engagent à respecter les directives émises par le DPCP et tenir celui-ci informé de tout problème particulier qu'il serait approprié de lui soumettre ou dont il pourrait s'enquérir sur les dossiers susceptibles d'appel, sur toute contestation portant sur la constitutionnalité d'une loi ou d'un règlement, ainsi que sur toute procédure extraordinaire touchant l'application du *Code criminel*.

2.5 La Ville s'engage à produire, dans un délai de soixante (60) jours suivant le 31 décembre de chacune des trois années couvertes par cette entente, un rapport sur le nombre de dossiers ouverts en matière de violence conjugale.

3. OBLIGATIONS DU MINISTRE

3.1 En contrepartie de la prise en charge des obligations prévues à cette entente, le Ministre s'engage à verser à la Ville pour la durée de l'entente, un montant annuel de 2 039 696.86 $. Ce montant est établi à partir de la compensation prévue à l'entente précédente pour l'année 2014 et indexée une seule fois au 1er janvier 2015, suivant

l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, RLRQ, chapitre A-6.001.

3.2 Un premier versement représentant la moitié de la somme due annuellement sera transmis au plus tard le 30 juin de chaque année et le second versement sera effectué dans les trente jours de la réception du rapport prévu à la clause 2.5.

3.3 Les parties conviennent de fixer un coût par dossier (CPD) de 927.14 $ pour les seules fins d'établir le second versement en conformité avec les clauses 3.5 et 3.6.

3.4 Dans la mesure où le nombre de dossiers ouverts annuellement (DO) est supérieur à 2 200 dossiers, le second versement sera égal au premier versement.

3.5 Dans la mesure où moins de 2 200 dossiers sont ouverts entre le 1er janvier et le 31 décembre pour chaque année de référence, le second versement sera fixé de la manière suivante : (DO x CPD) — premier versement = Total du deuxième versement.

4. INFORMATIONS ET VÉRIFICATION

4.1 La Ville et les représentants désignés du Ministre et du DPCP s'informeront immédiatement et par écrit de toute cause ou situation pouvant présenter des difficultés quant à l'application ou l'interprétation de la présente entente. Les parties devront tenter d'apporter une solution au différend dans les trente (30) jours de la réception d'un avis à cet effet.

4.2 La Ville permettra l'accès aux vérificateurs dûment autorisés par le ministre de la Justice à tout dossier directement lié à l'application de cette entente et plus particulièrement à tout document comptable informatisé ou non, relatifs aux amendes, aux frais et aux

contributions perçus par la cour municipale. Cette visite des vérificateurs se fera sur préavis minimal de deux (2) jours ouvrables au représentant de la municipalité, pendant les heures normales d'affaires et en présence du greffier de la cour ou d'un autre représentant autorisé.

4.3 Le greffier de la cour municipale devra permettre au percepteur du Bureau des infractions et amendes (BIA) de consulter et examiner tout dossier directement relié à la perception des sommes visées par cette entente, aux conditions prévues à la clause 4.2.

5. RÉSILIATION

5.1 Chacune des parties se réserve le droit de résilier en tout temps la présente entente en se donnant, par courrier certifié, télécopieur ou courriel, un avis d'au moins cent quatre vingt (180) jours avant la date de la résiliation, le tout sans compensation, indemnité ou pénalité de quelque nature que ce soit. Cette résiliation prend effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

5.2 En cas de résiliation, la Ville aura droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation conformément aux présentes, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour les dépenses engagées pour assurer la réalisation de son mandat conformément à cette entente.

5.3 La valeur réelle des services rendus au moment de la résiliation de cette entente est établie en multipliant le nombre de dossiers ouverts (DO) par le coût unitaire par dossier (CUPD) spécifié à la clause 3.2, déduction faite de toute somme déjà versée à la Ville en application de cette entente.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

Cette entente a une durée de trente-six mois (36) mois et couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. Elle n'est pas sujette à tacite reconduction.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Les personnes responsables de l'entente pour chacune des parties sont les suivantes :

a) pour le Ministre :

Le sous-ministre de la Justice ou la personne qu'il désigne;

b) pour le DPCP :

Le DPCP ou la personne qu'il désigne;

c) pour la Ville de Montréal :

Le directeur du Service des affaires juridiques ou la personne qu'il désigne.

7.2 Tous les avis prévus ou documents exigés en vertu de cette entente doivent être transmis aux personnes suivantes :

a) pour le Ministre :

Ministère de la Justice
a/s Me France Lynch, sous-ministre associée
Direction générale des services de justice et des registres
Service aux cours municipales
1200, route de l'Église, 7e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

b) Pour le DPCP :

a/s de Me Annick Murphy, Directrice des poursuites criminelles et pénales par intérim
Directeur des poursuites criminelles et pénales
2828, boul. Laurier, bureau 500
Québec (Québec) G1V 0B9

c) Pour la Ville de Montréal :

Direction des poursuites pénales et criminelles
Ville de Montréal
775, rue Gosford, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9

8. PRISE D'EFFET

La présente entente prend effet à compter du 1er janvier 2015 et n'est pas sujette à tacite reconduction.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaires,

à Québec
le 9/01/15

Le Ministre

par :

Me Nathalie Drouin
Sous-ministre de la Justice et
sous-procureure général du Québec

à Montréal
le 12 décembre 2014

La Ville de Montréal

par :

Me Benoit Dagenais
Directeur du Service des
affaires juridiques

à Québec
le 14 janvier 2015

Le DPCP

par :

Me Annick Murphy, directrice par intérim,
Directeur des poursuites criminelles et pénales

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1175178002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Montréal International une contribution financière de 510 000 $ par année sur une période de trois ans pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

Il est recommandé :
1 - d'accorder à Montréal International une contribution financière de 510 000 $ par année sur une période de trois ans pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser pour 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 $ par année;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-22 15:15

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1175178002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder à Montréal International une contribution financière de 510 000 $ par année sur une période de trois ans pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

CONTENU

CONTEXTE

Créé au milieu des années 90, l'organisme Montréal International a le double mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine de Montréal et d'y accueillir de nouvelles organisations internationales. Pour la première activité, il est financé par les gouvernements supérieurs, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entreprise privée. Pour la seconde activité, soit l'accueil et le développement des organisations internationales à Montréal, il est financé en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal qui contribuent au Fonds de développement international de Montréal (FODIM).
Le présent sommaire décisionnel a pour but de contribuer financièrement au FODIM géré par Montréal International sur une période de trois ans, soit 2017, 2018 et 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0723 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0421 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Montréal International, pour l'année 2015, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG14 0419 - 18 septembre 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;

CG13 0043 - 28 février 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à

Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013 et approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier

CG11 0454 - 14 décembre 2011 - Accorder un soutien financier de 500 000 $ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et autoriser ce dernier à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence de 500 000 $, pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'entente proposée, d'une durée de trois ans, comprend une majoration basée sur une indexation de 2 %, par rapport aux années précédentes, soit une contribution de 510 000 $ par année à être utilisée de la façon suivante :

- deux cent quatre mille dollars (204 000 $) pour les frais de fonctionnement ;
- trois cent six mille dollars (306 000 $) pour de l'aide directe aux organisations internationales.

En contrepartie, Montréal International déclare avoir :

- trouvé du financement pour le FODIM auprès des gouvernements supérieurs qui doit être consacré à de l'aide directe aux organisations internationales pour la réalisation de projets;
- maintenu, à titre de membre du comité conseil du FODIM, le représentant autorisé de la Ville;
- transmis au représentant autorisé de la Ville les documents permettant de vérifier l'utilisation de la contribution de la Ville.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal poursuit, depuis la fin des années 1980, avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, une politique proactive de développement des organisations internationales à Montréal. Les retombées économiques des organisations internationales démontrent un effet global positif sur l'économie et même sur le rayonnement de Montréal métropolitain dans le monde. Selon une récente étude commandée par Montréal International, les retombées des 64 organisations internationales étaient estimées pour l'année 2010 à 300 M$ CAN de dépenses annuelles à Montréal et génèrent plus de 1 500 emplois permanents à temps plein et 1 400 emplois indirects et induits, des recettes gouvernementales de 43 M$ CAN et un taux global de récupération des contributions publiques de 128 %. Des 64 organisations internationales présentes à Montréal, Montréal International a contribué à l'établissement de près de la moitié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est de compétence d'agglomération puisqu'elle est liée à la promotion du territoire d'une municipalité. Elle est prévue au budget sous le Chapitre « Dépenses de contribution » dans la section « Autres contributions » et identifiée Montréal international - FODIM.
Pour 2018 et 2019, un ajustement budgétaire sera requis de 10 000 $ par année.

Bien que ce dossier n'ait aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal pour l'année 2017, il comporte un impact pour les années 2018 et 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

décembre 2017 : Présentation au conseil d'agglomération pour adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie JECROIS
Conseillère en relations internationales

Tél : 514 872-0457
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Tél : 514 872-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1175178002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Objet :	Accorder à Montréal International une contribution financière de 510 000 $ par année sur une période de trois ans pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous validons quant à sa forme et à son contenu la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et Montréal International.

FICHIERS JOINTS

V-finale Convention Ville-MI-FODIM 2017-2018-2019 (21-11-2017).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Résolution ;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MONTRÉAL INTERNATIONAL** personne morale, légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, agissant et représentée par M^{me} Valérie Vézina, vice-présidente et directrice générale adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 141986554
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1020322175

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'attirer dans la région métropolitaine des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour réaliser sa mission et dans le cadre Fonds de développement international de Montréal (ci-après le « FODIM ») pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention, lequel vise à favoriser l'implantation d'organisations internationales répondant à certains critères, notamment la présentation d'un plan d'affaires à Montréal International, incluant des projections financières s'étalant sur cinq ans, l'engagement de créer au moins cinq emplois permanents à plein temps à Montréal et la démonstration de la disponibilité d'un financement adéquat (50 % des revenus de l'organisation doivent provenir de l'étranger); tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports finaux, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : le Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Bureau des relations internationales de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet soit l'accueil, l'établissement et le développement d'organisations internationales sur le territoire de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable,

l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet.

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 avril de chaque année et doit couvrir la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable cent-vingt jours (120) de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel pour le 30 avril de chaque année;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard le 30 avril de chaque année;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de

cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard le 30 avril;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million cinq cent trente mille dollars (1 530 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme :

5.2.1 Pour l'année 2017 :

5.2.1.1 une somme maximale de cinq cent dix mille dollars (510 000 $) payable au plus tard le 31 décembre 2017.

5.2.2 Pour l'année 2018 :

5.2.2.1 une somme maximale de deux cent trente mille dollars (230 000 $) payable en date du 31 mars 2018;

5.2.2.2 une somme maximale de deux cent trente mille dollars (230 000 $) payable en date du 1er juin 2018;

5.2.2.3 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) payable en date du 15 décembre 2018.

5.2.3 Pour l'année 2019 :

5.2.3.1 une somme maximale de deux cent trente dollars (230 000 $) payable en date du 31 mars 2019;

5.2.3.2 une somme maximale de deux cent trente dollars (230 000 $) payable en date du 1er juin 2019;

5.2.3.3 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) payable en date du 15 décembre 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution devant être utilisée aux fins du Projet de l'Organisme et peut servir à payer le salaire d'un employé mais ne peut couvrir les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention débute le 1er janvier 2017 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants, sous réserve des droits de propriété intellectuelle détenus par l'Organisme.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 380, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 8000, Montréal, Québec, H2Y 3X7, et tout avis doit être adressé à l'attention de M^{me} Valérie Vézina. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, bureau 3.108, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2017

MONTRÉAL INTERNATIONAL

Par : _____
Valérie Vézina CRIA
Vice-présidente et directrice générale adjointe

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2017 (Résolution CG17…….).

ANNEXE 1

PROJET

Montréal International est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'attirer dans la région métropolitaine des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal.

Montréal détient le plus grand nombre d'organisations internationales en Amérique du Nord, après New York et Washington, avec 64 organisations internationales. Cette présence stratégique contribue fortement au rayonnement international ainsi qu'à l'essor économique de toute la région métropolitaine.

Fruit d'un partenariat public-privé, le Fonds de développement international de Montréal (FODIM) a pour objectif de favoriser l'implantation d'organisations internationales à Montréal en offrant un soutien financier, stratégique et logistique aux organisations internationales souhaitant établir leur siège, un bureau régional ou un bureau programmatique dans la métropole. Ces dernières doivent répondre à certains critères, notamment la présentation d'un plan d'affaires à Montréal International, incluant des projections financières s'étalant sur cinq ans, l'engagement de créer au moins cinq emplois permanents à plein temps à Montréal et la démonstration de la disponibilité d'un financement adéquat (50 % des revenus de l'organisation doivent provenir de l'étranger).

La présente convention vise à soutenir financièrement l'implantation, l'expansion et la rétention d'organisations internationales pour les années 2017, 2018 et 2019 comme décrit dans la lettre reproduite ci-dessous.

MONTRÉAL INTERNATIONAL

Montréal, le 15 mai 2017

Monsieur Alain Marcoux
Directeur général
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, 4e étage, bureau 4 127
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Renouvellement de l'entente de financement à Montréal International pour 2017

Monsieur Marcoux,

La présente lettre constitue la demande du renouvellement de la contribution de la Ville de Montréal à Montréal International pour l'appui à l'attraction, l'expansion et la rétention d'organisations internationales pour l'année 2017.

Active sur le Grand Montréal depuis 20 ans, Montréal International est une organisation performante qui croit fermement en sa capacité de faire prospérer l'économie de la région métropolitaine.

Nos résultats parlent d'eux-mêmes. Depuis 1996, Montréal International a notamment contribué à l'établissement de plus de 30 organisations internationales dans la métropole. Aujourd'hui, Montréal peut se targuer d'être la capitale des organisations internationales au Canada. Celles-ci offrent un rayonnement international à Montréal, mais elles contribuent aussi au plan économique puisqu`elles génèrent des retombées évaluées à 300 millions de dollars annuellement.

Nous sommes évidemment fiers de ces résultats et souhaitons poursuivre en ce sens, mais nous nourrissons également des ambitions renouvelées pour le Grand Montréal. En effet, nous sommes convaincus de pouvoir accroître notre impact positif sur l'économie. Nous avons un plan d'action précis en ce sens comme en témoigne notre plan triennal 2017-2019 dont vous trouverez une copie jointe.

Au cours des 3 prochaines années, Montréal International veut amener 12 organisations internationales supplémentaires à Montréal.

Afin d'y parvenir, le soutien financier de nos partenaires de la première heure, dont la Ville de Montréal, est essentiel.

380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, Montréal (Québec) H2Y 3X7 t 514 987 8191 montrealinternational.com

En 2016, la contribution de la Ville de Montréal était de 500 000 $ pour le Fonds de développement international de Montréal, le FODIM, soit 200 000 $ pour le fonctionnement et 300 000 $ pour les projets d'organisations internationales.

À la suite de nos discussions avec la conseillère principale du maire, madame Marie-José Reid, il a été établi que la Ville de Montréal ne pourrait bonifier de façon substantielle sa contribution à Montréal International.

Toutefois, nous vous demandons de considérer l'indexation de votre contribution de 2 %, pour un montant total de 510 000 $ pour le FODIM, soit 204 000 $ pour le fonctionnement et 306 000 $ pour les projets.

Je demeure à votre disposition pour échanger sur cette demande de financement ou notre plan d'action 2017-2019. Vous pouvez aussi communiquer avec madame Valérie Vézina, vice-présidente Ressources humaines et affaires corporatives pour un complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur Marcoux, l'expression de mes sentiments distingués.

Hubert Bolduc
Président-directeur général

p. j. Plan triennal 2017-2019
Objectifs 2017
Bilan des activités 2016
États financiers vérifiés 2016

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse et les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal;

- Dans la mesure du possible, soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et fournir, sur demande, des photos, vidéos et autres contenus pour lesquels l'Organisme aura tous les droits, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales pour la Ville;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité. Dans la mesure du possible, l'invitation doit être faite, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre, dans la mesure du possible, pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué. Dans la mesure du possible, cette possibilité doit être offert un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisés pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer, dans la mesure du possible, de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. Dans la mesure du possible, la demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1175178002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Objet :	Accorder à Montréal International une contribution financière de 510 000 $ par année sur une période de trois ans pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1175178002 FODIM - Infos budgétaires et comptables.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 5148722598

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-20

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2017/12/14 17:00

(1)

Dossier # : 1176407002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018 , la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2017, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à

l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-17 15:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176407002**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018 , la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période*

déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2018, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD:

1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2018 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient

le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal I. GAGNON, Direction générale

Lecture :

Claude CARETTE, 16 novembre 2017
Chantal I. GAGNON, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-16

Véronique BELPAIRE
Avocate chef d'équipe

Tél : 514-872-4222
Télécop. : 51 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-11-17

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1172622009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée: Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM), en date du mois d'octobre 2017;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-20 18:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1172622009**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) sollicite l'avis du conseil d'agglomération de Montréal quant à la conformité du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), en vigueur depuis le 1er avril 2015, conformément aux articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Le conseil d'agglomération dispose d'un délai de 60 jours, soit d'ici le 18 décembre 2017, pour donner son avis sur la conformité de ce projet, conformément à l'article 12 de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain.
Le présent avis de conformité est formulé en regard du projet décrit dans la fiche technique intitulée "Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM), octobre 2017, CDPQ Infra", transmise par le requérant. L'analyse doit porter, selon la LAU, sur la conformité du projet du REM aux objectifs du Schéma.

La Communauté métropolitaine devra, comme l'agglomération de Montréal, formuler un avis sur la conformité du projet du REM en regard du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Des modifications seront probablement requises au PMAD pour tenir compte de ce projet et pourront nécessiter d'apporter des modifications au Schéma. Les modifications faites au Schéma pourront aussi impliquer des modifications aux plans et aux règlements d'urbanisme, avec toutes les consultations publiques associées à ces démarches.

Mentionnons que la Ville de Montréal, depuis l'annonce officielle du projet en avril 2016, collabore avec CDPQ Infra sous la coordination du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), afin de maximiser les retombées positives de ce projet et d'en assurer l'intégration urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-07-05 - CE17 1172 - Entériner, sous réserve de l'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (projet de loi 137), l'entente visée à l'article 14 du projet de Loi entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra (sommaire décisionnel 1177698001).

2017-09-13 - CE17 1617 - Adopter la Convention de services professionnels relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction entre la Ville de Montréal et la CDPQ Infra / Adopter l'Entente intermunicipale portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard / Autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 010 800 $ (sans impact sur le cadre financier de la Ville) / Autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 $ (sans impact sur le cadre financier de la Ville) (sommaire décisionnel 1177698002).

DESCRIPTION

En septembre 2015, le Gouvernement du Québec a soumis à CDPQ Infra de grandes orientations afin d'obtenir une proposition sur la planification de deux projets prioritaires de transport collectif, soit le système de transport collectif dans l'axe autoroute 10 / centre-ville de Montréal et le système de transport collectif de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, via l'aéroport. Ces deux projets, qui ont fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années par différentes parties prenantes, visent à répondre aux problèmes de congestion routière et de saturation des infrastructures de transport routier et collectif dans ces axes. Ils visent également à répondre à la demande accrue pour des services de transport collectif. En avril 2016, CDPQ Infra a annoncé la planification d'un système de transport collectif dans l'axe A10 / centre-ville de Montréal / Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, soit le projet du REM.
La fiche technique transmise par CDPQ Infra précise que le projet du REM consiste à :
- Construire un système léger sur rail (SLR), électrique et entièrement automatisé, circulant sur 67km de voies ferroviaires dédiées, dont 50% sont situées dans des emprises ferroviaires existantes et 30% dans les emprises routières existantes;
- Implanter quatre antennes pour relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport;
- Établir un large réseau de transport collectif connecté aux réseaux existants (autobus, métro, trains de banlieue) de la grande région métropolitaine et offrant une haute fréquence de service, 20 heures par jour, 7 jours par semaine;
- Construire 27 nouvelles stations universellement accessibles.

JUSTIFICATION

Le projet du REM s'inscrit favorablement à l'intérieur de la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme en fonction de trois grandes orientations dont une vise notamment à soutenir le dynamisme de l'agglomération. Ainsi le Schéma vise à améliorer l'accessibilité de l'agglomération par un accroissement et une amélioration de l'offre en transports collectif et actif. Plus spécifiquement, le Schéma détermine parmi les grands projets d'infrastructures en transport collectif, prioritaires pour l'agglomération, l'implantation de nouveaux systèmes de train (SLR ou tram-train) entre le centre-ville et l'ouest de l'île, incluant une navette entre le centre-ville et l'aéroport international Pierre-Elliot-Trudeau.
À la suite d'échanges avec le Service des affaires juridiques, la Direction de l'urbanisme considère le projet du REM conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma. Cependant une éventuelle modification du Schéma sera nécessaire afin d'inclure le tracé projeté du REM à la carte des Grands projets d'infrastructure en transport collectif (carte 9), ainsi qu'au texte descriptif de la section du Schéma sur les projets en transports collectif et routier ainsi qu'au plan d'action. Rappelons que le Schéma doit indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés.

D'autres modifications au Schéma, corollaires à l'ajout du tracé du REM, représentent une question d'opportunité plutôt que de conformité, soit :

- l’ajout du projet du REM à la carte 24 - Réseau ferroviaire et routier à fort débit afin de rendre applicables les dispositions de la section 4.8.3 du document complémentaire sur la sécurité, le bruit et les vibrations à proximité de voies ferrées, une fois construites;
- la modification des cartes 31 - Aires TOD du PMAD, 32 - Modulation de la densité résidentielle et 33 - Densité résidentielle, afin de rendre applicables les dispositions du Schéma sur la densité résidentielle en périphérie des gares.

L’ensemble de ces modifications devront être soumises à la consultation publique de la commission du conseil d'agglomération sur le Schéma d’aménagement et de développement de Montréal.

D'autre part, rappelons que la dispense de CDPQ Infra d'obtenir les permis et certificats nécessaires auprès des municipalités et des arrondissements relatifs à la réglementation d'urbanisme rendra inopérantes certaines dispositions du document complémentaire du Schéma : les secteurs de valeur patrimoniale (4.3.3), le patrimoine archéologique (4.3.5), les écoterritoires (4.4.1) et les mosaïques de milieux naturels (4.4.2). Cette situation rend d'autant plus nécessaire la poursuite du travail de bonification de l'intégration urbaine du projet en collaboration avec les représentants du REM, dans le respect de l'esprit de cet encadrement réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Globalement, les coûts du REM sont estimés à 6,04 G$. Les gouvernements du Québec et du Canada ont confirmé leur participation financière au projet pour un investissement de 1,28 G$ chacun. La Caisse de dépôt et placement du Québec a pour sa part confirmé sa participation financière pour un investissement de 2,67 G$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une étude d'impact sur l'environnement a été publiée en juillet 2016. CDPQ Infra a effectué des mises à jour de ces études dans le contexte de la procédure d'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenue à l'automne 2016. Le décret environnemental du projet a été adopté le 3 mai 2017 (458-2017). Il concerne la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement à CDPQ Infra relatif à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de REM, et ce, à certaines conditions, dont le respect de la conformité aux modalités et mesures prévues dans la liste des documents énumérés dans le décret.
Les autres conditions traitent entre autres des questions relatives aux milieux humides, à l'habitat du poisson, à la dispersion atmosphérique en phase de construction dans le secteur de Pointe-Saint-Charles, à l'aménagement des stations, à la surveillance du climat sonore en phase de construction et au suivi du climat sonore en phase d'exploitation. Considérant ces faits, la délivrance du certificat d'autorisation fait foi de l'application d'exigences en matière de développement durable, tel que préconisé par le MDDELCC, le cas échéant, dans ce type de projet. La copie du décret 458-2017 a été mis en pièces jointes pour information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de formuler un avis sur la conformité du projet du REM en regard du Schéma dans les délais prévus (60 jours, soit d'ici le 18 décembre), le projet sera considéré conforme au Schéma.
Si un avis de non-conformité du projet du REM au Schéma est émis par l'agglomération, le ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMOT) peut demander la modification du Schéma et un avis de la Commission municipale peut être sollicité par le Ministre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis au directeur général adjoint de CDPQ Infra et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques
Isabelle LEBRUN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Isabelle LEBRUN, 20 novembre 2017
Sonia THOMPSON, 16 novembre 2017
Véronique BELPAIRE, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DUCAS
Directeur de l’urbanisme

Tél : 514 872-4185
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-20

Sylvain DUCAS
Directeur de l’urbanisme

Tél : 514 872-4185
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2017-11-20

CDPQ Infra

Montréal, le 20 octobre 2017

Monsieur Denis Coderre
Président
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

OBJET : Avis d'intervention
Projet Réseau électrique métropolitain (REM)

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* traitant des interventions gouvernementales, il nous fait plaisir, par la présente, de vous transmettre un avis d'intervention pour le projet du Réseau électrique métropolitain (REM). Ce projet vise la mise en œuvre d'un nouveau métro léger électrifié, permettant de relier la Rive-Sud au centre-ville de Montréal, via le nouveau pont Champlain, ainsi que de relier la Rive-Nord, Laval et l'Ouest-de-l'Île au centre-ville de Montréal, via l'aéroport Montréal-Trudeau. Totalisant 67 km de corridor et comptant 27 stations connectées au réseau du métro de Montréal, des trains de banlieue ainsi que des réseaux d'autobus, le REM aura un impact des plus positifs sur la mobilité ainsi que sur l'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les bénéfices du REM sur la mobilité ainsi que l'aménagement du territoire ont en effet été documentés par l'Agglomération de Montréal, notamment dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Dans une correspondance au BAPE datée du 30 septembre 2016, l'Agglomération soulignait que le REM satisfait un certain nombre d'objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération grâce à l'amélioration de service et de la desserte en transport collectif. Une entente de collaboration ainsi qu'une entente de services professionnels ont également été conclues avec la Ville de Montréal pour assurer une intégration harmonieuse du REM sur le territoire de l'Agglomération.

Afin faciliter le travail de vos services, nous joignons à la présente une fiche technique décrivant les principales composantes du projet du REM en lien avec les objectifs et orientations du PMAD. Les responsables de vos services peuvent en tout temps communiquer avec madame Virginie Cousineau, Directrice, Affaires publiques, pour obtenir des précisions additionnelles sur le projet dans le cadre de leur analyse. Nous vous prions de mettre en copie madame Lucie Tremblay, Directrice du Plan et de l'aménagement - Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, lors de vos échanges avec CDPQ Infra.

En terminant, nous nous permettons de rappeler que la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*, sanctionnée le 27 septembre dernier, établit le délai de traitement du présent avis d'intervention à 60 jours.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JEAN-MARC ARBAUD
Directeur général adjoint
CDPQ Infra

p.j. : Avis d'intervention

Avis d'intervention

Projet du Réseau électrique métropolitain (REM)

Octobre 2017

CDPQ Infra

Filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec

FICHE TECHNIQUE

1. IDENTIFICATION

Nom de l'organisme municipal
Agglomération de Montréal

Mandataire de l'État
CDPQ INFRA

Nom du projet
Réseau électrique métropolitain (REM)

2. DESCRIPTION

Nature et objet de l'intervention projetée

Le projet du REM consiste à :

- construire un système léger sur rail (SLR), électrique et entièrement automatisé, circulant sur 67 km de voies ferroviaires dédiées, dont 50 % sont situées dans des emprises ferroviaires existantes et 30 % dans les emprises routières existantes;
- implanter quatre antennes pour relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport;
- établir un large réseau de transport collectif connecté aux réseaux existants (autobus, métro, trains de banlieue) de la grande région métropolitaine et offrant une haute fréquence de service, 20 heures par jour, 7 jours sur 7;
- construire 27 nouvelles stations universellement accessibles;

- permettre des connexions avec les réseaux d'autobus via 14 stations équipées de terminus ou quais d'autobus et 15 stationnements incitatifs;
- acquérir et mettre en opération 240 voitures de métro léger.

Justification de l'intervention projetée

En septembre 2015, le Gouvernement du Québec a soumis à CDPQ Infra de grandes orientations pour la phase de planification de deux projets de transport collectif identifiés en priorité :

- Le système de transport collectif dans l'axe autoroute 10 / Centre-ville de Montréal : ce projet vise la mise en œuvre d'un nouveau service de transport collectif électrifié, permettant de relier la Rive-Sud au centre-ville de Montréal, via le nouveau pont Champlain.
- Le système de transport collectif de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, via l'aéroport : ce projet vise la mise en œuvre d'un nouveau service de transport collectif électrifié, permettant de relier l'Ouest-de-l'Île au centre-ville de Montréal, via l'aéroport international Pierre-Elliot-Trudeau.

Ces deux projets, qui ont fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années par différentes parties prenantes, visent à solutionner les problématiques de congestion routière et de saturation des infrastructures de transport routier et collectif dans ces axes. Ils visent également à répondre à la demande accrue pour des services de transport collectif.

Dans l'axe de la Rive-Sud, soit l'autoroute 10 entre Brossard et le centre-ville de Montréal, le corridor de transport est saturé et fait l'objet d'une forte congestion routière aux heures de pointe. Le réseau de transport collectif par autobus desservant ce corridor est aujourd'hui à pleine capacité, tout comme l'infrastructure d'accueil au centre-ville, soit le terminus centre-ville (TCV). La croissance de l'offre en transport collectif est depuis plusieurs années limitée par la saturation de capacité du terminus centre-ville et par la congestion de la circulation sur le réseau routier du centre-ville. Il en résulte des retards importants pour les usagers du transport collectif ainsi qu'une contrainte à l'augmentation de l'offre de service pour les autorités organisatrices de transport. La construction du nouveau pont Champlain, qui prévoit un tablier complet dédié au transport collectif, offre par ailleurs l'opportunité pour la région métropolitaine de se doter d'un système de transport collectif performant, fiable et à haut niveau de service.

L'axe de l'ouest, soit du centre-ville de Montréal vers l'Ouest-de-l'île, via l'aéroport, se caractérise par des corridors routiers (autoroutes 20 et 40) surchargés qui enregistrent d'importants épisodes de congestion routière. Le réseau de transport collectif desservant cet axe a soit atteint sa limite de capacité selon le mode d'opération actuel (ligne de trains de banlieue Deux-Montagnes), ou est limité dans sa croissance en raison de la saturation du corridor ferroviaire (ligne Vaudreuil-Hudson dans l'axe de l'autoroute 20). De plus, l'aéroport international Montréal-Trudeau ne dispose pas de lien direct et rapide pour accéder au centre-ville de Montréal.

Or, la croissance économique prévue de la région métropolitaine au cours des prochaines années augmentera les besoins en matière de transport de personnes dans ces axes. Une étude d'achalandage pour fins de dimensionnement a été réalisée en 2016 par CDPQ Infra et confirme l'accroissement de la demande pour des services de transport collectif dans ces axes dans les années à venir.

L'analyse technique des deux projets a été amorcée par CDPQ Infra fin 2015 et l'optimisation des variantes de tracé a permis de développer une solution intégrée permettant de connecter les deux systèmes de transport collectif. La combinaison des deux systèmes proposée par CDPQ Infra permet ainsi de créer un large réseau de transport collectif structurant pour la collectivité du Grand Montréal et connecté aux réseaux existants (autobus, métro, trains de banlieue) et permettant de desservir efficacement l'aéroport. La faisabilité de combiner les deux projets en un seul a été confirmée en avril 2016 et permet de créer le quatrième plus gros réseau de métro électrique automatisé au monde, le Réseau électrique métropolitain (REM).

Localisation de l'intervention projetée

Le projet s'étend sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et se déploie en quatre antennes :

Antenne Rive-Sud
Le tracé de l'Antenne Rive-Sud prend son origine aux quais de la future station Gare Centrale et se termine dans le quadrant sud-ouest de l'échangeur A-10/A-30 sur la Rive-Sud.

Dès la sortie de la station Gare Centrale, le tracé emprunte le même alignement que le faisceau de voies ferrées du côté ouest de la structure aérienne existante et plonge en tranchée dans cette structure afin de passer en tunnel sous le bassin Peel et les voies du CN. Le tracé se poursuit en tunnel vers le sud et refait surface dans l'axe de la rue Marc-Cantin située dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Le tracé nécessite la construction d'un pont au-dessus du bras du fleuve Saint-Laurent allant vers l'Île-des-Sœurs. Par la suite, le tracé enjambe l'autoroute 10, direction de Montréal, et s'insère au centre des deux chaussées de l'autoroute pour emprunter la travée centrale du nouveau pont Champlain dédiée au transport collectif et dont les travaux sont présentement en cours de réalisation.

Sur la Rive-Sud, le tracé s'implante dans le terre-plein central de l'autoroute 10, au niveau du sol, jusqu'à l'autoroute 30. Une fois l'échangeur A-10/A-30 franchi, le tracé traverse les voies de circulation de l'autoroute 10, direction est, via un passage supérieur pour rejoindre la station terminale Rive-Sud située dans le quadrant sud de l'échangeur. Ce terrain fait partie de la zone agricole et CDPQ Infra a obtenu un décret autorisation son utilisation à une fin non agricole (Décret 456-2017).

La station Bassin Peel est souterraine et localisée sous le bassin Peel, alors que les stations Île-des-Sœurs, Panama et du Quartier sont aménagées au centre de l'autoroute 10. La station terminale Rive-Sud est aménagée en hauteur afin de permettre le passage des autobus et des voitures sous la structure ferroviaire et ainsi optimiser l'emprise requise au sol. Le site de la station terminale héberge également un centre d'entretien et un centre de remisage.

Antenne Deux-Montagnes
L'Antenne Deux-Montagnes correspond au corridor existant de la ligne de trains de banlieue Deux-Montagnes, actuellement exploitée par le Réseau de transport métropolitain (RTM). Cette ligne de trains de banlieue comprend des tronçons en voies doubles, d'autres à voie simple avec des voies d'évitement, en plus de quinze passages à niveau routiers.

Pour la mise en service du REM, cette ligne de trains de banlieue sera transformée afin d'être aménagée en voies doubles sur toute sa longueur. L'ensemble des passages à niveau sera supprimé par l'étagement soit de la voie routière, soit de la voie ferroviaire.

L'Antenne Deux-Montagnes traverse les villes de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Laval, Montréal et Ville Mont-Royal. Les stationnements incitatifs existants sur la ligne de trains de banlieue Deux-Montagnes seront réaménagés. L'actuel centre d'entretien du matériel roulant du RTM situé à Saint-Eustache sera converti en centre d'entretien et centre de remisage pour le REM.

Les douze gares existantes de la ligne de train Deux-Montagnes (incluant la Gare Centrale) seront converties en stations du REM. Le réaménagement des gares existantes de la ligne Deux-Montagnes tiendra compte du gabarit réduit des voitures du REM, ce qui nécessitera des ajustements de la hauteur et de la largeur des quais. La position des accès aux nouveaux quais, moins longs, sera optimisée selon le positionnement des accès aux quais et terminus d'autobus ainsi qu'aux stationnements.

À ces douze stations, s'ajoutent une nouvelle station de correspondance avec la ligne de trains de banlieue Mascouche, la station de Correspondance A-40 située au nord de cette autoroute, de même que deux nouvelles stations dans le tunnel Mont-Royal, soit les stations Édouard-Montpetit et McGill qui offrent des connexions au réseau du métro de Montréal. La station Gare Centrale permettra quant à elle une connexion à la ligne de trains de banlieue Mont-Saint-Hilaire.

Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue
Le tracé de l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue débute à l'est du boulevard Morgan et se termine à la jonction de l'ouest de l'Antenne Deux-Montagnes, le tout en structure aérienne. À l'est de la station Sainte-Anne-de-Bellevue, le tracé du REM emprunte le corridor de l'autoroute 40, au nord de la voie de service jusque dans le secteur du boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire. À partir de cet endroit, le tracé bifurque vers le sud pour franchir l'autoroute 40, puis s'insère à l'intérieur de l'emprise ferroviaire Doney. Le tracé continu dans l'emprise ferroviaire Doney, traverse de nouveau l'autoroute 40, franchit par la suite l'autoroute 13, pour se connecter à l'Antenne Deux-Montagnes.

En plus de la station terminale Sainte-Anne-de-Bellevue, on compte quatre stations sur cette Antenne : Kirkland, Pointe-Claire, des Sources et A-13. Chacune de ces stations possède un stationnement incitatif et un terminus d'autobus de grandeur variable.

Antenne Aéroport
L'Antenne Aéroport repose entièrement sur des infrastructures nouvelles. Le tracé débute en tunnel à l'Aéroport Montréal-Trudeau et se poursuit vers le nord en tunnel sous l'aérogare et les pistes. À la sortie du territoire aéroportuaire, le tracé remonte en structure aérienne pour s'inscrire dans l'axe du boulevard Alfred-Nobel et finalement franchir l'autoroute 40 en structure aérienne pour se raccorder à niveau avec l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue (jonction de l'Aéroport Montréal-Trudeau).

En plus de la station de l'aéroport, qui sera réalisée par Aéroport de Montréal, on retrouve sur cette antenne la station Technoparc Montréal située à proximité de l'intersection du boulevard Alfred-Nobel et de la rue Alexander-Fleming.

Toutes les antennes sont reliées et intégrées en un seul réseau, permettant une circulation fluide et continue.

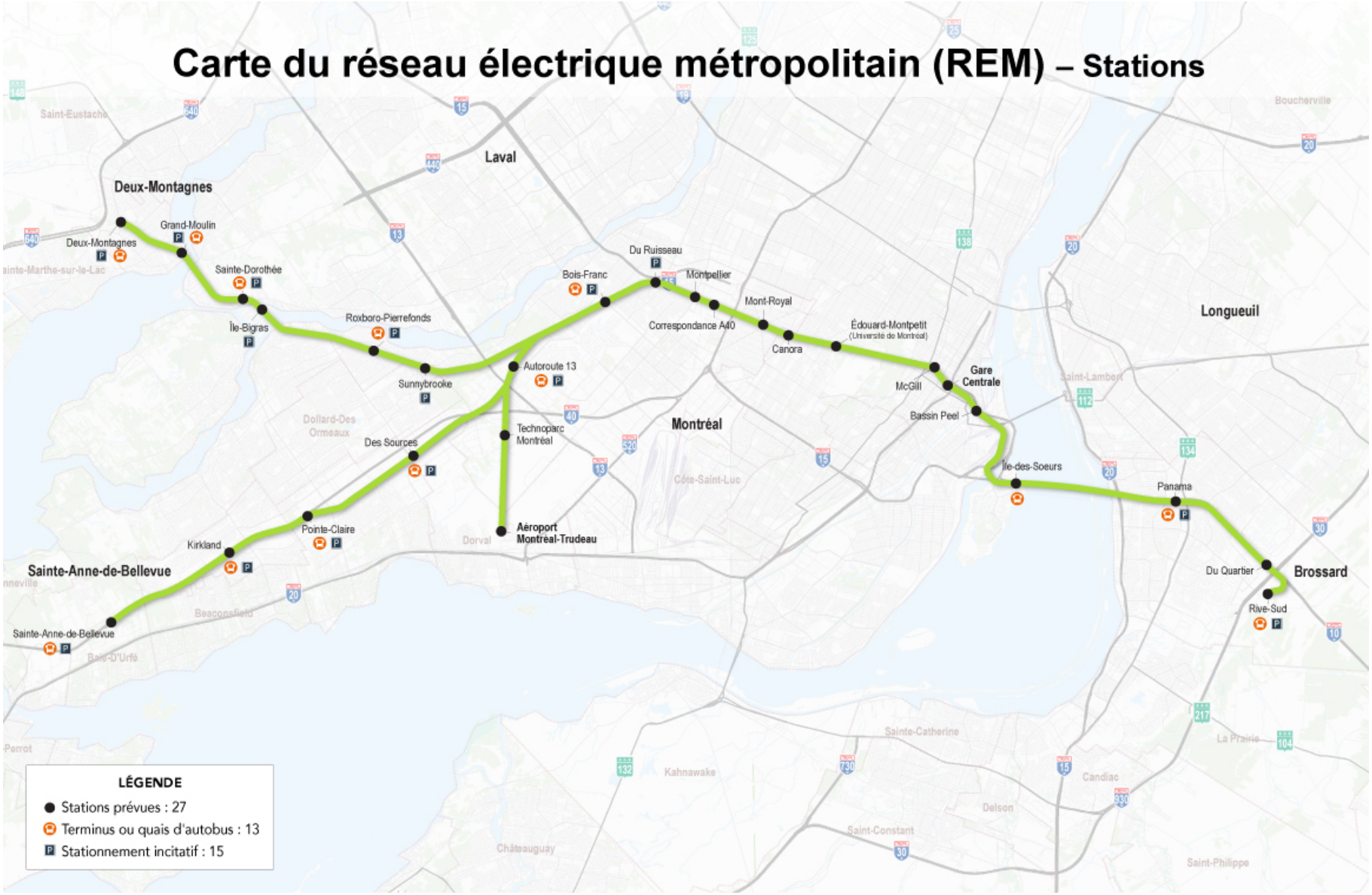
Carte du réseau électrique métropolitain (REM) – Stations
Deux-Montagnes
Grand-Moulin
Deux-Montagnes
Sainte-Dorothée
Île-Bigras
Roxboro-Pierrefonds
Sunnybrooke
Laval
Du Ruisseau
Bois-Franc
Montpellier
Correspondance A40
Mont-Royal
Canora
Édouard-Montpetit
(Université de Montréal)
Autoroute 13
Technoparc Montréal
Des Sources
Pointe-Claire
Kirkland
Sainte-Anne-de-Bellevue
Aéroport Montréal-Trudeau
Montréal
McGill
Gare Centrale
Bassin Peel
Île-des-Soeurs
Panama
Du Quartier
Brossard
Rive-Sud
Longueuil
LÉGENDE
Stations prévues : 27
Terminus ou quais d'autobus : 13
Stationnement incitatif : 15

Échéancier de l'intervention projetée :

Le début de la phase de réalisation est prévu à la fin de l'année 2017 et les travaux de construction pour les quatre antennes devraient s'étendre sur une période de quatre à cinq ans selon la stratégie de réalisation qui sera retenue par le consortium qui sera sélectionné au terme de l'appel d'offres.

Investissements requis pour l'intervention projetée :

Les coûts de construction du REM sont estimés à 6,04 G$. Les gouvernements du Québec et du Canada ont confirmé leur participation financière au projet pour un investissement de 1,28 G$ chacun. La Caisse de dépôt et de placement du Québec a pour sa part confirmé sa participation financière pour un investissement de 2,67 G$

Étude d'impact environnemental

Une étude d'impact sur l'environnement a été publiée en juillet 2016. CDPQ Infra a effectué des mises à jour de cette étude dans le contexte de la procédure d'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'ensemble de ces études sont disponibles sur le site de CDPQ Infra. Le décret environnemental du projet a été adopté le 3 mai 2017 (Décret 458-2017). Le décret visant à autoriser l'utilisation à une fin non agricole d'un terrain zoné agricole pour le projet a également été adopté le 3 mai 2017 pour le REM (Décret 456-2017).

3. LE REM ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Les résultats attendus par l'intervention projetée

Le REM offrira un service 20 heures par jour, 7 jours sur 7, avec une fréquence de service aux 2 minutes 30 sur le tronçon central en heure de pointe et aux 5 minutes en hors pointe. Sur le territoire de l'agglomération montréalaise, le projet REM est constitué de 20 stations réparties sur un peu plus de 50 km, traversant huit arrondissements (Verdun, Sud-Ouest, Ville-Marie, St-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, Outremont et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce) et six villes liées (Mont-Royal, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland et Sainte-Anne-de-Bellevue). Ce réseau permet ainsi de répondre à plusieurs objectifs et orientations du schéma d'aménagement, à savoir :

- Accroître l'étendue du territoire de l'Agglomération desservi par un mode de transport collectif performant et structurant;
- Améliorer l'accès et l'offre de transport en commun de l'aéroport international Montréal-Trudeau ainsi que quatre grands pôles économiques (centre-ville, Saint-Laurent/Dorval, Université de Montréal, marché central)
- Permettre une densification résidentielle autour des stations;
- Contribuer au développement de secteurs à fort potentiel de développement économique (Technoparc Saint-Laurent, Bassin Peel, secteur Bridge-Wellington, etc.);
- Intégrer les réseaux de transport collectif et améliorer les connexions entre eux;
- Favoriser le transport actif et durable pour accéder aux stations;
- Favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite grâce à un réseau universellement accessible;
- Améliorer la fluidité des déplacements et la sécurité routière;
- Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores;
- Réduire les émissions de GES liées au trafic automobile.

Impact sur le réseau de transport en commun et sur les déplacements

Le REM sera connecté au réseau du métro, aux trains de banlieue ainsi qu'aux réseaux d'autobus. Pour mettre en œuvre cette intégration et offrir des correspondances efficaces aux usagers, des groupes de travail ont été créés avec le Réseau de transport métropolitain (RTM), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ainsi que les sociétés de transport. La qualité des rabattements autobus et leur fluidité d'accès aux stations du REM revêt un caractère très important pour CDPQ Infra qui souhaite que le REM soit alimenté par les réseaux d'autobus. C'est pourquoi les groupes de travail mis en place visent à planifier les réseaux de rabattement des circuits d'autobus pour accéder aux stations et à discuter des problèmes de congestion qui pourraient survenir.

DEUX-MONTAGNES
GRAND-MOULIN
SAINTE-DOROTHÉE
ÎLE-BIGRAS
ROXBORO-PIERREFONDS
SUNNYBROOKE
BOIS-FRANC
DU RUISSEAU
MONTPELLIER
AUTOROUTE 13
DES SOURCES
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
KIRKLAND
POINTE-CLAIRE
TECHNOPARC MONTRÉAL
DIRECTION VAUDREUIL-HUDSON
AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU
DIRECTION BLAINVILLE–SAINT-JÉRÔME
MONTMORENCY
CÔTE-VERTU
CORRESPONDANCE A40
MONT-ROYAL
CANORA
ÉDOUARD-MONTPETIT
SNOWDON
DIRECTION REPENTIGNY-MASCOUCHE
SAINT-MICHEL
HONORÉ-BEAUGRAND
LONGUEUIL-UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
BERRI-UQAM
MCGILL
BONAVENTURE GARE CENTRALE
DIRECTION MONT-SAINT-HILAIRE
BASSIN PEEL
ÎLE-DES-SOEURS
ANGRIGNON
PANAMA
DIRECTION CANDIAC
DU QUARTIER
RIVE-SUD

CDPQ Infra déploie également des efforts particuliers pour assurer l'accès sécuritaire aux gares pour les piétons et les cyclistes. Une analyse de l'ensemble des accès cyclistes aux gares a été réalisée afin d'identifier les accès sécuritaires. Cette analyse a permis d'identifier des parcours assurant un déplacement efficace et sécuritaire des cyclistes dans les corridors du REM. Cette analyse a été déposée à la Ville de Montréal. D'autre part, CDPQ Infra a prévu le raccordement de plusieurs pistes cyclables aux stations.

Enfin, CDPQ Infra a conclu des ententes de principes avec des acteurs clés de la mobilité durable afin d'offrir une série d'alternatives à l'auto-solo pour accéder aux stations. Des ententes ont ainsi été conclues avec Bixi, car2go, Communauto, Netlift et Teo Taxi pour inciter les usagers à effectuer le premier et dernier mile en transport durable.

Impact du projet sur l'accessibilité universelle

Conformément à l'article 67 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale permettant également l'accès aux personnes à mobilité réduite*, toutes les stations seront équipées d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques afin d'assurer l'accès universel. De plus, l'embarquement dans les rames se fait à niveau avec le quai pour favoriser l'accessibilité universelle. Ces équipements favoriseront l'intégration des personnes à mobilité réduite

4. RÉPONDANT DE CDPQ INFRA

Madame Virginie Cousineau
Directrice, Affaires publiques
CDPQ Infra
Téléphone : 514-847-2129
Courriel : vcousineau@cdpqinfra.com

5. RÉPONDANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Madame Lucie Tremblay
Directrice du Plan et de l'aménagement - Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Téléphone : 514 873-7781 poste 33295
Courriel : Lucie.Tremblay2@transports.gouv.qc.ca

© Éditeur officiel du Québec, 2017

Gouvernement du Québec

Décret 457-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT le renouvellement du mandat de madame Nathalie Tremblay comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le mandat du président-directeur général est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE madame Nathalie Tremblay a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec par le décret numéro 735-2012 du 27 juin 2012 et que le conseil d'administration recommande le renouvellement de son mandat pour une durée de cinq ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer de nouveau madame Nathalie Tremblay comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec et de déterminer les paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

QUE madame Nathalie Tremblay soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 28 novembre 2017, au traitement annuel de 217 888 $;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Nathalie Tremblay comme première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 9 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec mette en place un mécanisme de suivi de l'application des présents paramètres, en fournissant au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, à sa demande, tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général de la Société par le conseil d'administration.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66574

Gouvernement du Québec

Décret 458-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à CDPQ Infra inc. relativement à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de construction, ouvrages, activités, exploitations ou travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le paragraphe *h* du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) assujettit notamment à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement l'établissement d'un terminus ferroviaire et la construction, sur une longueur de plus de 2 km, d'une voie de chemin de fer;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport a transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de projet, le 17 septembre 2014, et que CDPQ Infra inc. a transmis une étude d'impact sur

l'environnement, le 8 avril 2016, et ce, conformément aux dispositions de l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement au projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a effectué l'analyse de l'étude d'impact visant à établir si celle-ci répond à la directive du ministre et que cette analyse a nécessité la consultation d'autres ministères ainsi que la demande d'informations complémentaires auprès de CDPQ Infra inc.;

ATTENDU QUE cette étude d'impact a été rendue publique par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 28 juillet 2016, conformément au premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE, durant la période d'information et de consultation publiques prévue à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, soit du 28 juillet 2016 au 12 septembre 2016, des demandes d'audience publique ont été adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à ce projet;

ATTENDU QUE, conformément au troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'audience publique, qui a commencé le 29 août 2016, et que ce dernier a déposé son rapport le 22 décembre 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement, après avoir pris avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu du premier alinéa de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), a autorisé, par le décret numéro xx-2017 du 3 mai 2017, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation de lots ou parties de lots situés en zone agricole pour la réalisation du projet de Réseau électrique métropolitain;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a produit, le 23 mars 2017, un rapport d'analyse environnementale qui permet de conclure que le projet est acceptable sur le plan environnemental, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit notamment que le gouvernement peut, à l'égard d'un projet soumis à la section IV.1 du chapitre I de cette loi, délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il détermine ou refuser de délivrer le certificat d'autorisation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QU'un certificat d'autorisation soit délivré à CDPQ Infra inc. relativement à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, aux conditions suivantes :

CONDITION 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous réserve des conditions prévues au présent certificat, la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain doit être conforme aux modalités et mesures prévues dans les documents suivants :

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 483 pages;

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 62 pages;

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 646 pages incluant 13 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 1 – Antenne Rive-Sud – (Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal) – déposée au

ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, mai 2016, totalisant environ 32 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 441 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 28 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 578 pages incluant 14 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Antenne Rive-Sud – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – (Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal) – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, juin 2016, totalisant environ 151 pages incluant 4 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Projet optimisé et intégré – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 175 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Système de transport collectif de l'Ouest de l'île de Montréal, via l'aéroport – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 29 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Projet optimisé et intégré – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 117 pages incluant 6 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau Électrique Métropolitain – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, juillet 2016, totalisant environ 161 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau Électrique Métropolitain – Réponses aux questions et commentaires additionnels du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, juillet 2016, totalisant environ 77 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau électrique métropolitain – Réponses à la 4e série de questions et commentaires du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, août 2016, totalisant environ 2 167 pages incluant 17 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Inventaires biologiques – Rapport final – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, novembre 2016, totalisant environ 781 pages incluant 6 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude de l'impact sur l'ambiance sonore – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, novembre 2016, totalisant environ 310 pages incluant 8 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude de l'impact des vibrations – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, novembre 2016, totalisant environ 130 pages incluant 5 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Étude d'impact sur l'environnement – Réseau électrique métropolitain – Évaluation de la qualité environnementale des sols – Document cartographique – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, novembre 2016, totalisant environ 51 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Sommaire des prévisions d'achalandage du REM – par Steer Davies Gleave, novembre 2016, totalisant environ 69 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Note technique – Minimisation des impacts environnementaux du REM, par Hatch, 15 décembre 2016, 10 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Note technique – Justification de l'emplacement des stations du REM, par Hatch, 16 décembre 2016, 5 pages;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1er décembre 2016, concernant les réponses à la cinquième série de questions du MDDELCC, totalisant environ 13 pages;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 9 décembre 2016, concernant le complément de réponses à la cinquième série de questions du MDDELCC, 8 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Note technique – Profil optimisé du tracé de l'antenne Aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 22 décembre 2016, totalisant environ 54 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Approche de compensation – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 1er mars 2017, totalisant environ 56 pages incluant 2 annexes;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 12 janvier 2017, concernant les réponses à la sixième série de questions du MDDELCC, 9 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Description mise à jour du projet – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 16 janvier 2017, totalisant environ 101 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Orientations de gestion des EVEE – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, janvier 2017, totalisant environ 276 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Programme préliminaire de surveillance et de suivi environnemental – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 25 janvier 2017, totalisant environ 19 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Étude sur les gaz à effet de serre, par Hatch, 1er février 2017, totalisant environ 32 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Modélisation de la dispersion atmosphérique, par Hatch, 1er février 2017, totalisant environ 117 pages incluant 4 annexes;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 février 2017, concernant les réponses et engagements aux avis et constats de la commission d'enquête du BAPE – Réseau électrique métropolitain, totalisant environ 13 pages;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1er mars 2017, concernant les réponses et engagements provenant de l'analyse environnementale du projet de réseau électrique métropolitain, totalisant environ 22 pages;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 mars 2017, concernant la consultation gouvernementale auprès de la communauté mohawk de Kahnawake - projet de réseau électrique métropolitain, 2 pages;

—CDPQ INFRA INC., UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. Entente de principe afin d'assurer la vocation et la pérennité du territoire et des activités agricoles métropolitaines, 21 mars 2017, 3 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent;

CONDITION 2
MILIEU AGRICOLE

CDPQ Infra inc. doit transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport de suivi annuel sur la mise en œuvre de l'entente de principe afin d'assurer la vocation et la pérennité du territoire et des activités agricoles métropolitaines, pour les sept années suivant la mise œuvre de l'entente;

CONDITION 3
SUIVI DES SOLS AGRICOLES

CDPQ Infra inc. doit élaborer et appliquer un programme de suivi des sols agricoles pour les aires temporaires qui seront remises en état afin d'assurer un potentiel agricole équivalent à celui de départ, et ce, pour les sept années suivant la mise en exploitation de l'antenne Rive-Sud. S'il y a lieu, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Le protocole de suivi devra respecter les recommandations des autorités concernées. Le programme de suivi des sols agricoles doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) pour la construction de la station terminale Rive-Sud.

Les rapports de suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai de trois mois suivant l'évaluation des rendements.

CDPQ Infra inc. devra démontrer et détailler dans un document synthèse qu'elle a, conformément à son engagement, transféré en zone agricole les sols arables déblayés. Ce document synthèse devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard six mois après la mise en œuvre de cet engagement;

CONDITION 4
AMÉNAGEMENT DES STATIONS

CDPQ Infra inc. devra poursuivre les échanges avec les partenaires concernés, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'Autorité régionale de transport métropolitain, les villes et les directions de santé publique, à propos de l'aménagement des stations des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud. Ces discussions doivent faire l'objet de rapports démontrant dans quelle mesure les préoccupations des partenaires concernés ont été prises en compte. CDPQ Infra inc. devra fournir les plans finaux des stations et une description détaillée des mesures qu'elle entend mettre en place afin d'assurer un accès sécuritaire aux stations pour les piétons et les cyclistes, de réduire la congestion routière aux abords immédiats de celles-ci et de faciliter l'accès aux stationnements incitatifs. Ces renseignements devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction de chacune des stations;

CONDITION 5
SURVEILLANCE DU CLIMAT SONORE EN PHASE DE CONSTRUCTION

CDPQ Infra inc. doit élaborer et réaliser son programme de surveillance du climat sonore prévu pour la phase de construction. Ce programme doit inclure les niveaux de bruit à respecter et comprendre des relevés sonores aux zones sensibles les plus susceptibles d'être affectées par le bruit du chantier. Ces relevés doivent prévoir des mesures du niveau initial et des mesures de la contribution sonore du chantier. Le programme doit également prévoir des mesures d'atténuation à mettre en place si la situation l'exige et des mécanismes pour informer les citoyens demeurant à proximité du chantier du déroulement des activités.

Le programme de surveillance doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Un rapport de surveillance doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai de trois mois suivant la fin des travaux;

CONDITION 6
SUIVI DU CLIMAT SONORE EN PHASE D'EXPLOITATION

CDPQ Infra inc. doit élaborer et réaliser son programme de suivi du climat sonore prévu pour la phase d'exploitation. Ce programme doit permettre de valider les prévisions obtenues à l'aide des modélisations déjà réalisées et, le cas échéant, d'évaluer la mise en place de mesures d'atténuation lorsque des impacts significatifs sont mesurés pour les récepteurs sensibles selon l'approche utilisée pour l'évaluation des impacts sonores du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il doit prévoir des relevés sonores effectués en période estivale un, cinq et dix ans après la mise en exploitation. La localisation et le nombre de points d'échantillonnage doivent être représentatifs des zones sensibles.

Le programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les rapports de suivi doivent lui être transmis au plus tard trois mois après chaque série de relevés sonores;

CONDITION 7
PLAN DE GESTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

CDPQ Infra inc. doit élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des émissions atmosphériques en phase de construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud. Ce plan doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour la phase d'exploitation, CDPQ Infra inc. doit mettre en œuvre un plan de gestion des émissions atmosphériques comprenant les mesures prévues pour minimiser les émissions atmosphériques aux terminus et aux stationnements incitatifs des antennes Rive-Sud et Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce plan de gestion doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONDITION 8
DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE EN PHASE DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DE POINTE-SAINT-CHARLES

CDPQ Infra inc. doit raffiner son étude portant sur la modélisation de la dispersion atmosphérique en identifiant les sources qui contribuent aux dépassements calculés des normes de qualité de l'atmosphère. Des mesures d'atténuation supplémentaires doivent être proposées et l'efficacité de ces dernières doit être étudiée à l'aide de modélisation.

De plus, son étude doit comprendre une révision de l'approche de modélisation utilisée de façon à modéliser la transformation chimique du monoxyde d'azote en dioxyde d'azote et à utiliser les concentrations horaires de dioxyde d'azote et d'ozone mesurées sur le terrain. CDPQ Infra inc. devra proposer des mesures d'atténuation supplémentaires si les dépassements modélisés du dioxyde d'azote persistent avec cette nouvelle approche de modélisation.

Cette étude révisée doit être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus à niveau ou en souterrain dans le secteur de Pointe-Saint-Charles;

CONDITION 9
EAUX SOUTERRAINES CONTAMINÉES DANS LE SECTEUR DE POINTE-SAINT-CHARLES

CDPQ Infra inc. doit déposer un rapport faisant état des discussions avec la Ville de Montréal et démontrant que l'implantation de l'antenne Rive-Sud aura été prise en considération dans la conception du projet de captage et de traitement des eaux souterraines contaminées prévu par la Ville de Montréal. Ce rapport doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus dans le secteur visé.

CDPQ Infra inc. doit également déposer une évaluation hydrogéologique finale des impacts sur l'écoulement des eaux souterraines de l'entrée en tunnel à Pointe-Saint-Charles lorsque les méthodes de travail et la conception détaillée seront connues. Cette évaluation doit inclure les phases de construction et d'exploitation. Si l'évaluation démontre une migration des eaux souterraines contaminées à l'extérieur du secteur couvert par le projet de

captage et de traitement des eaux souterraines contaminées prévu par la Ville de Montréal, CDPQ Infra inc. devra démontrer que des mesures correctrices seront prévues et mises en place afin d'éviter une telle migration. Cette évaluation devra être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus dans le secteur visé;

CONDITION 10
MILIEUX HUMIDES

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi des milieux visés par ces compensations. Ce suivi devra être réalisé aux années 1, 2, 3, 5 et 10 et faire l'objet de rapports présentés au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Les rapports d'étape ainsi qu'un rapport final au terme du suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour les milieux humides du futur parc-nature des Sources, CDPQ Infra inc. devra effectuer un suivi hydrologique pour s'assurer que les méthodes de travail ont permis de conserver l'intégrité de ces milieux. Le suivi devra s'effectuer sur toute la durée des travaux dans ce secteur et se prolonger sur une durée de cinq ans après la construction de l'antenne Aéroport. Il devra notamment permettre de détecter des modifications à l'hydrologie et au drainage des milieux humides. Advenant que le suivi révèle, selon les experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que le projet affecte de manière importante les milieux humides, CDPQ Infra inc. devra prévoir des mesures correctives. CDPQ Infra inc. devra déposer des rapports d'étape en cours et à la fin de la période de construction, un an après sa mise en service ainsi qu'un rapport final au terme des cinq années de suivi auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les rapports devront être présentés au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

Enfin, CDPQ Infra inc. devra réaliser son suivi prévu sur un an pour la remise en état des aires de chantier temporaires dans des milieux humides. Un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain;

CONDITION 11
ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT PARTICULIER

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour les pertes d'habitat d'espèces fauniques à statut particulier dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi pour la couleuvre brune et le goglu des prés. Le suivi de la couleuvre brune devra viser à valider la recolonisation et la qualité des habitats à la suite de la remise en état des aires de chantier. Le suivi du goglu des prés devra permettre d'évaluer le succès des aménagements créés pour compenser les pertes d'habitat. Ces deux suivis devront être réalisés aux années 1, 3 et 5 suivant la remise en état des aires de chantier et la création des aménagements. Les rapports devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Des correctifs et des suivis supplémentaires pourraient être exigés dans les habitats de la couleuvre brune en fonction des résultats du suivi;

CONDITION 12
ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PARTICULIER

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus des pertes d'habitat d'espèces floristiques à statut particulier dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi du succès des plantations et de la relocalisation des plants aux années 1, 3 et 5 et les rapports devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

CDPQ Infra inc. devra réaliser son suivi prévu sur un an pour la remise en état des aires de chantier temporaires dans les habitats des espèces floristiques à statut particulier. Un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain;

CONDITION 13
HABITAT DU POISSON

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour les pertes d'habitat du poisson dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi pour s'assurer du succès de ces aménagements de compensation. Ce suivi devra être réalisé aux années 1, 3 et 5. Le cas échéant, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Les rapports de suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

CDPQ Infra inc. s'est engagée à respecter la période de restriction des travaux dans l'habitat du poisson, soit du 1er mars au 1er août. Si cette période ne peut être respectée, CDPQ Infra inc. devra le justifier et, en consultation avec les autorités concernées, identifier les méthodes de travail et les mesures d'atténuation particulières à privilégier. Le cas échéant, cette information devra être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard lors de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONDITION 14
SUPERFICIES FORESTIÈRES

Conformément à ses engagements, CDPQ Infra inc. doit déposer un bilan des pertes temporaires et permanentes et les plans de compensation pour les pertes permanentes de superficies forestières dans le cadre des demandes visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que son plan de plantation au plus tard deux ans après l'obtention du certificat d'autorisation gouvernemental.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi du reboisement sur une période de dix ans, soit aux années 1, 5 et 10. Le cas échéant, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Chaque année de suivi, un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

Pour assurer la remise en production des pertes temporaires de superficies forestières, CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi sur une période de trois ans, soit aux années 1 et 3. Les correctifs requis devront être mis en place pour assurer la régénération forestière. Chaque année de suivi, un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Si les conditions de régénération forestière ne sont pas adéquates à l'an 3, les modalités associées aux pertes permanentes seront mises en place;

CONDITION 15
ÉTUDE HYDRAULIQUE

CDPQ Infra inc. doit déposer l'étude hydraulique de l'emplacement du pont projeté au-dessus du chenal de l'Île-des-Sœurs auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès qu'elle sera disponible ou au plus tard dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux relatifs au pont;

CONDITION 16
DIFFUSION DES RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

CDPQ Infra inc. doit rendre public, en le diffusant sur son site Internet, un bilan annuel portant sur ses activités de surveillance et de suivi prévues au présent certificat d'autorisation.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66575

Gouvernement du Québec

Décret 462-2017, 10 mai 2017

CONCERNANT la soustraction des projets requis pour réparer ou prévenir les dommages causés par les inondations survenues en avril et mai 2017 sur le territoire des régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux municipalités régionales de comté et aux municipalités concernées

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2017/12/14 17:00

(1)

Dossier # : 1171183002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-09 09:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1171183002**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

CONTENU

CONTEXTE

En 1999, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le projet de mise en oeuvre de l'illumination du Vieux-Montréal sous l'appellation de « Plan lumière du Vieux-Montréal ». Ce Plan, alliant éclairage fonctionnel et mise en lumière architecturale, vise à assurer le confort des usagers et leur sécurité durant leur déambulation dans le Vieux-Montréal tout en mettant en valeur le paysage nocturne de celui-ci et la richesse exceptionnelle de ses éléments architecturaux. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a soutenu la Ville dans la réalisation de ce Plan dès le début dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* . La poursuite du développement du Plan lumière du Vieux-Montréal est inscrite dans l'édition 2017-2018 de l'*Entent e .*
À ce jour, plus de 60 % du Plan lumière a été réalisé grâce à l'illumination, entre autres, des édifices de la Cité administrative, des rues Saint-Paul et de la Commune, de la place Jacques-Cartier, de la place d'Armes et des édifices qui la bordent, de la place D'Youville et du Musée Pointe-à-Callière, de la gare et du square Dalhousie. Les derniers projets mis en oeuvre, entre 2009 et 2016, ont visé six édifices de la rue McGill.

Les projets d'illumination encore à réaliser, outre ceux de quelques bâtiments repères tels que la Banque Royale et la gare-hôtel Viger, se concentrent surtout dans la partie ouest du quartier, entre autres dans les rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest. Ces derniers ont été inscrits en 2013 dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* .

Les investissements requis pour poursuivre les travaux d'aménagement du Plan lumière du Vieux-Montréal ont été inscrits dans le *Programme triennal d'immobilisations* 2017-2019 de l'agglomération du Service de la mise en valeur du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315, 24 août 2017 - Approuver le projet d'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.
CG16 0652, 29 novembre 2016 - Adopter le *Programme triennal d'immobilisations* 2017-2019 du conseil d'agglomération.

CG16 0618, 25 novembre 2016 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0683, 26 novembre 2015 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0515, 20 août 2015 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 $ pour financer la poursuite des travaux d'aménagement du Plan lumière du Vieux-Montréal, conformément à la vision à long terme de l'aménagement du domaine public du quartier historique mise en oeuvre il y a près de vingt ans par la Ville et le MCC.
Les dépenses qui seront financées par le règlement couvriront :

- les travaux d'installation d'éclairage architectural de bâtiments indiqués dans le Plan lumière;
- les services professionnels de conception de schémas lumière, de confection des plans et devis d'exécution, d'assistance technique et de surveillance des travaux;
- l'habillage des chantiers;
- les contingences et les incidences.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées aux travaux d'aménagement du Plan lumière. Pour ce faire, le SMVT a mandaté la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour voir au développement des concepts de mise en lumière, à la réalisation des plans et devis et des travaux ainsi qu'à la gestion des chantiers.
L'achèvement du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans un avenir rapproché, est nécessaire afin d'obtenir l'effet recherché à la grandeur du quartier historique. Il est important de procéder aux mises en lumière qui restent à faire (quelques bâtiments repères et secteur ouest du quartier) pour maintenir l'initiative de la Ville et garantir les retombées culturelles, urbaines et économiques optimales du Plan lumière, à l'heure où des initiatives privées d'éclairage d'immeubles commencent à surgir tout en n'étant pas concordantes avec les objectifs de ce Plan.

Le présent règlement d'emprunt permettra aussi de poursuivre la programmation élaborée

avec le MCC visant à assurer la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement d'une partie du projet 36209 - Plan lumière, prévu à la programmation du PTI 2017-2019.
Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération (résolution CG07 0473), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Le projet bénéficiera d'un financement de la part du MCC dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations guidant le Plan lumière visant à assurer le confort et la sécurité des piétons et à mettre en valeur le patrimoine montréalais respectent les objectifs du Plan *Montréal durable 2016-2020* . De plus, les projets d'illumination prévoient dorénavant l'utilisation de projecteurs DEL, d'une part, beaucoup moins énergivores que les projecteurs utilisés jusqu'à maintenant, ce qui réduira la consommation électrique globale et, d'autre part, d'une longévité supérieure qui diminuera les besoins en inspection et en entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt interromprait la poursuite du Plan lumière entamé depuis près de vingt ans et affaiblirait le leadership de la Ville en matière de mise en valeur optimale du paysage nocturne du Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : hiver 2018
Début des travaux : printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 23 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude DAUPHINAIS
Architecte - Planification

Tél : 872-2697
Télécop. : 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-01

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Tél : 514 872-4185
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2017-11-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1171183002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1171183002 - Plan Lumière-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-31

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 100 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PRÉVUS AU PLAN LUMIÈRE DU VIEUX-MONTRÉAL ET RÉALISÉS EN PARTIE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2017-2018

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 100 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1171183002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 36209 - 1171183002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-01

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section

Tél : 514 872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2017/12/14 17:00

(1)

Dossier # : 1171179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

Il est recommandé :
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-07 13:14

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1171179008**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers, situés dans les secteurs désignés aux fins du programme, à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :
1. La rénovation
Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 $ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 $ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 $ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design
Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 $ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 $ pour un bâtiment comportant plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 $ pour un bâtiment comportant plus de 20 mètres de façade principale.

Afin de permettre l'adaptation à la réalité de certains chantiers, dont celui qui a débuté sur la rue Saint-Hubert au cours de l'automne 2017, et d'encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments en début et en fin de chantier, il est requis de modifier le règlement RCG 15-083 afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0519 (28 septembre 2017) : Adopter le règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)
CG15 0720 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

DESCRIPTION

La modification proposée au règlement a pour objectif de permettre aux locataires et aux propriétaires de bâtiments situés dans les secteurs où il s'applique de déposer deux demandes de subvention pendant la durée d'application du programme. Cet ajustement rendrait possible l'étalement d'éventuels travaux en deux phases distinctes, sans avoir à attendre à la toute fin pour recevoir la subvention.
L'article 12 du règlement reste inchangé, c'est-à-dire que malgré la modification proposée, les montants versés seront limités aux maxima établis à l'article 11, peu importe le nombre de demandes présentées pour un bâtiment donné.

JUSTIFICATION

La modification proposée permettra aux gens d'affaires de moduler la réalisation de leurs travaux de rénovation en fonction de la réalité de certains chantiers, particulièrement ceux qui se déroulent en différentes phases échelonnées sur une longue période. Ainsi modifié, le règlement devrait encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments tel qu'en début ou en fin de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier notable n'est anticipé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce et le PR@M-Artère en chantier prévoient que les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la modification proposée n'était pas adoptée, ceci aurait pour effet de maintenir la rigidité actuelle de l'application du programme dans un secteur donné en limitant les propriétaires et les locataires de bâtiments commerciaux des secteurs visés à une seule et unique demande de subvention pendant la durée d'application du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille BÉGIN, Service des communications
Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports
Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Sébastien DESHAIES, 2 novembre 2017
Camille BÉGIN, 2 novembre 2017
Noémie LUCAS, 2 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-01

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872-6249

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-11-06

Dossier décisionnel 1171179008

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier (RCG 15-083)

Proposition de modification au règlement RCG 15-083

Règlement en vigueur	Proposition de modification	Commentaires
Article 7. Dernier alinéa.	Article 7. Dernier alinéa.	
Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment qui a présenté une demande de subvention déclarée admissible par le directeur, conformément à l'article 8, ne peut pas subséquemment présenter une autre demande ni obtenir une autre subvention en compensation du coût de travaux admissibles pour ce bâtiment.	Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment qui a présenté une demande de subvention déclarée admissible par le directeur, conformément à l'article 8, ne peut pas subséquemment présenter plus d'une autre demande ni obtenir plus d'une autre subvention en compensation du coût de travaux admissibles pour ce bâtiment.	La modification proposée permettra aux gens d'affaires de moduler la réalisation de leurs travaux de rénovation en fonction de la réalité de certains chantiers, particulièrement ceux qui se déroulent en différentes phases échelonnées sur une longue période. Ainsi modifié, le règlement devrait encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments tel qu'en début ou en fin de chantier.

Préparé par : Alain Martel
Service du développement économique
Direction de l'entrepreneuriat

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1171179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG 1171179008 - Règlement modifiant RCG 15-083.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-02

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 17-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES À LA REVITALISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX FAISANT L'OBJET DE TRAVAUX MAJEURS D'INFRASTRUCTURE (PROGRAMME RÉUSSIR@MONTRÉAL – ARTÈRE EN CHANTIER) (RCG 15-083) AFIN DE PERMETTRE L'OBTENTION D'UNE DEUXIÈME SUBVENTION POUR UN MÊME BÂTIMENT

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le dernier alinéa de l'article 7 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (RCG 15-083) est modifié par l'ajout, à la troisième ligne, des mots « plus d' » à la suite du mot « présenter » et à la suite du mot « obtenir ».

_____

GDD1171179008

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2017/12/14
17:00

(2)

Dossier # : 1170634001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, les actions suivantes sont requises : 1) adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102); 2) adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif du pouvoir de cautionner et 3) autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ en services professionnels à partir du budget 2019 et 4) un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions de 2018 à 2021.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102);
2. d'adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif du pouvoir de cautionner;
3. d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ récurrent en services professionnels à partir du budget 2019;
4. d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions à recevoir, soit +1,1 M$ en 2018, + 8,0 M$ en 2019, + 63,2 M$ en 2020 , + 3,4 M $ en 2021.

Consolidé AccèsLogis Québec et Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif					
(M $)	base budgétaire 2017	budget 2018	budget 2019	budget 2020	budget 2021
Gouvernement du Québec	0,0	2,0	8,3	69,7	74,6
Bonification (part Montréal et Québec)	3,4	2,5	1,2	1,2	1,5
Communauté métropolitaine de Mtl.	18,0	18,0	21,0	22,8	21,0
Total	**21,4**	**22,5**	**30,5**	**93,7**	**97,1**
Budget de fonctionnement additionnel		+ 1,1	+8,0	+63,2	+3,4

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-01 10:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1170634001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, les actions suivantes sont requises : 1) adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102); 2) adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif du pouvoir de cautionner et 3) autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ en services professionnels à partir du budget 2019 et 4) un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions de 2018 à 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé, le 8 décembre 2016, une entente-cadre intitulée « *Réflexe Montréal - Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole».* Cette entente prévoit notamment que la Société d'habitation du Québec (SHQ) transférera à la Ville les responsabilités et budgets relatifs au développement de l'habitation.
Ce transfert requiert la signature, par les parties, d'une entente administrative établissant les modalités budgétaires et de gestion de cette dévolution à Montréal. Cette entente fait l'objet du sommaire décisionnel 117 064 0001, soumis aux instances en parallèle à celui-ci.

Le présent sommaire porte sur le premier élément de mise en œuvre des nouveaux pouvoirs issus de cette entente, soit la révision de l'actuel programme AccèsLogis Québec pour en faire un programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif davantage adapté au contexte de la métropole. Suivront, au début de 2018,

d’autres dossiers destinés à ajouter des outils complémentaires à ce nouveau programme, notamment :

· Approbation par le comité exécutif des termes des conventions type d’exploitation à signer avec les organismes propriétaires des projets pour la durée de leur prêt (35 ans);
· Entente avec un prêteur agréé pour consentir à un organisme le prêt à terme nécessaire à la réalisation du projet;
· Création d’un fonds de prévoyance pour permettre à la Ville de Montréal d’intervenir en cas de difficulté de l’organisme et l'élaboration de ses modalités de gestion et de reddition de comptes.

Bien que la Ville possède déjà en vertu de sa Charte les pouvoirs requis pour mettre en place un programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif sur le territoire de l'agglomération, il demeure que l’adoption du projet de Loi 121 («Loi augmentant l’autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec») est un pré-requis à l’entrée en vigueur du présent projet de règlement pour que la Ville puisse disposer de l'autonomie nécessaire à l'exercice de ses nouvelles responsabilités, par exemple en matière de cautionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102).
CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approbation du projet de convention entre la SHQ et la Ville de Montréal, visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.
CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02 -102 pour permettre la bonification des subventions.
CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adoption du plan Montréal durable 2016 - 2020.
CG16 0588 - 27 octobre 2016 (1166692003). Adoption de modifications au règlement 02 -102 afin de faciliter la mise en oeuvre de politiques municipales et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine.

DESCRIPTION

Le présent sommaire propose les éléments suivants nécessaires à la mise en place d’un nouveau programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif :

- Il recommande que l’actuel *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme)* 02-102 (ci-après le « Règlement 02-102 ») soit modifié afin d'intégrer les ajustements nécessaires au Programme AccèsLogis auquel réfère déjà le Règlement, incluant des ajustements au *Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec* de la SHQ («le Guide») notamment quant aux paramètres de subventions et aux normes financières et techniques, le tout en concordance avec les termes de l’entente convenue entre la SHQ et la Ville.

- Il recommande d’adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif afin que celui-ci soit compétent pour cautionner tout prêt consenti dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Ce pouvoir pourra ensuite être délégué à un fonctionnaire.

- Il recommande d'allouer un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ récurrent en services professionnels à partir de l'année 2019.

- Enfin, il recommande d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel en dépenses et en revenus équivalent aux subventions de 2018 à 2021.

Aux fins de faciliter la compréhension, la présentation de ces modifications est précédée par un rappel des caractéristiques de l'actuel programme.

Le programme AccèsLogis Québec (ACL) (programme actuel)

En vigueur depuis 1997, AccèsLogis Québec est un programme d'aide pour la réalisation de logements sociaux et communautaires destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. Le programme s'adresse à des OBNL, aux coopératives d'habitation et à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Le programme vise trois groupes de clientèles:
· Volet I : personnes seules, familles ou des aînés autonomes (55 ans et +);
· Volet II : personnes âgées ou en légère perte d'autonomie;
· Volet III : personnes ayant des besoins particuliers (itinérance, santé mentale, etc.).

L'aide offerte par le programme comprend trois éléments :

· une aide financière à la réalisation, versée aux organismes afin de défrayer une partie des coûts de réalisation d'un projet (acquisition de l'immeuble, travaux admissibles et frais connexes);
· une aide à l'exploitation sous forme de suppléments au loyer (PSL) pour les personnes à faible revenu;
· une garantie de prêt pour la durée du prêt hypothécaire qui aura été contracté par l'organisme auprès du prêteur agréé reconnu par la SHQ.

Le montage financier d'un projet ne repose pas entièrement sur les subventions; le solde des coûts de réalisation est pris en charge par l'organisme subventionné et est financé par un prêt à terme (hypothèque de 35 ans).

Le calcul de l'aide financière à la réalisation est basé sur des coûts de réalisation jusqu'à concurrence des coûts maximums admissibles (CMA), établis en fonction du volet du programme et de la typologie des logements. La subvention de base de la SHQ équivaut généralement à 50 % des CMA. Une contribution financière du milieu équivalente à 15% des CMA est exigée par le programme. Cette contribution financière est remboursée par le mécanisme régional de partage des coûts municipaux du logement social géré par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette partie de la subvention, de même que toute autre contribution municipale requise pour assurer la viabilité à long terme des projets, est encadrée par le règlement 02-102.

Le programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (programme proposé)

Le programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif conserve la même structure, la même mission et entend rejoindre les mêmes clientèles que le programme AccèsLogis Québec.

Le calcul du montant des subventions demeure identique au programme AccèsLogis Québec

actuellement en vigueur. Il est prévu que soit maintenu le remboursement de la CMM équivalent à la part dite du milieu dans AccèsLogis Québec. La SHQ demeure responsable de l'attribution des prestations de supplément au loyer (PSL).

L'adaptation au contexte montréalais de réalisation des projets et la recherche de viabilité à long terme requièrent toutefois l'introduction des modifications suivantes, qui concernent principalement des paramètres financiers et architecturaux:

1. l'augmentation des coûts maximums admissibles (CMA), de 24 % en moyenne;
2. le remplacement du prêt de démarrage par une subvention de démarrage plus généreuse dont une partie peut être obtenue plus tôt dans le développement du projet;
3. l'assouplissement de certaines exigences fonctionnelles et techniques du guide de construction;
4. l'introduction d'un nombre minimal de logements dans certains types de projets, par exemple ceux dotés d'ascenseur;
5. l'ajustement des exigences pour la réalisation de logements adaptables en accord avec les cibles municipales, soit qu'au moins 30 % des logements en construction neuve soient accessibles à des personnes à mobilité réduite;
6. l'encadrement des projets réalisés en mode de copropriété;
7. l'augmentation de certains postes budgétaires pour la phase d'exploitation des projets;
8. la création d'un fonds de prévoyance, et le retrait de la contribution au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC).

L'aide financière de la Ville de Montréal portera dorénavant sur le versement d'une subvention de base à la réalisation dont une première partie, la subvention de démarrage, sera versée à l'étape d'élaboration du projet. Le solde de cette subvention sera versé à la fin des travaux de construction.

L'aide financière prend également la forme d'un cautionnement émis par la Ville en faveur du prêteur agréé afin de garantir les obligations de l'organisme à l'égard du prêt à terme à déboursements progressifs. La Ville sera liée à l'organisme par une convention d'exploitation pour toute la durée du prêt à terme. Cette convention, qui fixera les rôles et responsabilités des parties prenantes et prévoira une reddition de comptes ainsi que des mécanismes de contrôle en cas de défaut de l'organisme, sera présentée à l'Administration à l'hiver 2018 pour approbation par le comité exécutif, conformément aux pouvoirs d'ordonnance prévus au règlement modifiant le Règlement 02-102. Une hypothèque de second rang portant sur l'immeuble sera consenti par l'organisme en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'exécution des obligations de l'organisme en vertu de la convention d'exploitation.

Le prêt à terme sera déboursé par versements progressifs durant les travaux. À la fin des travaux, la Ville de Montréal confirmera au prêteur agréé que la période de déboursements progressifs est terminée et les parties procéderont à la détermination du solde dû, à la fixation du terme et du taux d'intérêt pour la période d'amortissement de 35 ans. La totalité du prêt à terme est garantie par une hypothèque de 1er rang et le cautionnement de la Ville. Le cautionnement de la Ville sera une condition préalable au financement requis pour la réalisation des projets.

Autres ajustements requis pour la prise en charge du programme par la Ville de Montréal

Règlement de délégation
La prise en charge, par la Ville, des responsabilités de la SHQ pour l'administration du nouveau programme nécessite l'adoption d'un règlement de délégation du conseil

d'agglomération au comité exécutif afin que celui-ci puisse cautionner tout prêt consenti dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Ce pouvoir pourra ensuite être délégué à un fonctionnaire.

Pouvoirs d'ordonnance
Les modifications proposées au Règlement 02-102 prévoient des pouvoirs d'ordonnance du comité exécutif qui viennent s'ajouter aux pouvoirs d'ordonnance existants et permettront les ajustements requis pour que le programme puisse évoluer en fonction des conditions du marché. Les objets visés par ces nouveaux pouvoirs d'ordonnance visent notamment la révision de :

· la grille des coûts maximums admissibles (CMA);
· la grille des loyers médians du marché;
· le montant des subventions de démarrage;
· le nombre minimum d'unités exigé pour les projets de type volet I et volet II;
· l'approbation des conventions type d'exploitation entre la Ville et les organismes (requérants);

· l'étape devant être atteinte par le projet et la date à laquelle cette étape doit être atteinte afin d'être assujetti aux dispositions du nouveau règlement;

- la date d'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement 02-102.

JUSTIFICATION

Le programme AccèsLogis Québec a été conçu pour une application dans l'ensemble des régions du Québec. Ses normes architecturales et budgétaires se sont révélées plus difficiles d'application à Montréal à cause des coûts de réalisation plus élevés qu'ailleurs dans la province. Le découplage entre ces normes et la situation montréalaise s'est accru ces dernières années en l'absence de majoration des CMA. Les difficultés rencontrées sont plus importantes dans certains secteurs (notamment centraux) mais aussi pour certains types de projets. Il en résulte un ralentissement important du rythme des livraisons de logements. La situation exige l'adaptation immédiate de certains paramètres du programme AccèsLogis Québec.
L'ensemble des modifications proposées au programme AccèsLogis Québec poursuivent donc les objectifs suivants:

· améliorer la viabilité des projets de logements sociaux et communautaires tant au moment de leur réalisation qu'en cours d'exploitation des immeubles;
· accélérer les délais de réalisation des projets;
· offrir des loyers abordables pour les ménages à revenu faible ou modeste par rapport aux loyers médians montréalais. L'objectif poursuivi est d'obtenir des loyers de 85 % à 90 % des loyers médians (le programme actuel offre la possibilité d'avoir des loyers allant jusqu'à 95 % des loyers médians dans certains cas);
· assurer la pérennité des logements et des organismes par un suivi de la gestion et de la gouvernance des projets;
· moduler les projets dans le respect des orientations municipales (politiques, stratégies, programmes).

La majoration proposée des CMA est le produit d'une analyse approfondie des coûts de réalisation des immeubles résidentiels sur l'île de Montréal. Différentes variables ont été prises en compte, en particulier la valeur du terrain qui varie de façon importante entre le centre-ville et les extrémités de l'île, les coûts de construction plus élevés en milieu dense, ainsi que le type de construction réalisé (bâtiment en hauteur avec ascenseur, intégration de stationnement souterrain, partage d'accès avec des copropriétaires, etc.). Pour tenir

compte de ces variables, une nouvelle grille de CMA a été élaborée.

Les modifications proposées visent aussi à ce que les organismes promoteurs puissent obtenir des prix plus justes à l'ouverture des soumissions, réduire les risques en cours de chantier et, ultimement, maintenir des loyers abordables et adaptés à leur clientèle tout en assurant une bonne gestion immobilière de l'immeuble.

L'adaptation du programme prévoit aussi le versement d'une subvention de démarrage plus substantielle pour les étapes d'élaboration et de développement du projet. Ceci permettra notamment de réaliser les études de qualification du terrain et du bâtiment, et ainsi de mieux mesurer les risques environnementaux avant que l'organisme n'acquière l'immeuble. Cette aide accrue donnera aussi à l'organisme promoteur la capacité de retenir et payer les services des professionnels requis, et ce dans des délais raisonnables.

De manière à assurer la pérennité des projets, et parce que la taille des projets influe sur leur fragilité financière et sur leur capacité à surmonter des déficits récurrents, la Ville introduit un nombre minimal de logements à respecter pour les immeubles qui visent une clientèle de familles ou personnes seules (volet I) et de personnes âgées en légère perte d'autonomie (volet II). Les minima proposés pour le volet I ont été établis après analyse des données de la SHQ sur les projets en difficulté. Dans le cas du volet II, l'enjeu est d'assurer que les projets puissent répondre aux nouvelles exigences en matière de certification des Résidences pour personnes âgées, qui exercent une pression importante sur les budgets de fonctionnement.

Les autres modifications incluent notamment un ajustement des cibles de réalisation de logements adaptables, des assouplissements aux exigences techniques et fonctionnelles des logements et une révision des sommes prévues pour l'administration et la conciergerie (ce dernier point basé sur des vérifications auprès d'organismes qui exploitent des projets).

Finalement, la Ville crée un fonds de prévoyance pour les projets en difficulté. Pour ce faire, elle met fin à la contribution auparavant exigée des projets et versée au Fonds québécois en habitation communautaire (FQHC), un fonds administré par la SHQ pour combler des besoins ponctuels de capitaux dans le parc AccèsLogis Québec. En contrepartie, la Ville instaure un prélèvement, dans le budget de chaque projet réalisé dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, qui alimentera le fonds de prévoyance montréalais (voir la section Aspects financiers).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1) Financement du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Sur le plan budgétaire, le financement du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif n'a pas d'incidence sur le cadre financier de subventions de la Ville et de l'Agglomération de Montréal, compte tenu des apports budgétaires externes (SHQ et CMM) prévus. Les sommes provenant de la SHQ devront être transférées au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT).

La mise en œuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif requiert un budget de revenus et de dépenses équivalant aux sommes cumulées en provenance de la SHQ et de la CMM. Le transfert budgétaire de la SHQ représente un budget d'engagement de 74,6 M $ annuellement qui, combiné aux apports municipaux (remboursés par la CMM) permettra à terme l'atteinte d'un objectif de 950 unités de logements sociaux et communautaires au moment où le rythme de livraison maximum sera atteint (2019).

Consolidé AccèsLogis Québec et Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

(M $)	base budgétaire 2017	budget 2018	budget 2019	budget 2020	budget 2021
Gouvernement du Québec	0,0	2,0	8,3	69,7	74,6
Bonification (part Montréal et Québec)	3,4	2,5	1,2	1,2	1,5
Communauté métropolitaine de Mtl.	18,0	18,0	21,0	22,8	21,0
Total	**21,4**	**22,5**	**30,5**	**93,7**	**97,1**
Budget de fonctionnement additionnel		**+ 1,1**	**+8,0**	**+63,2**	**+3,4**
Engagements (nombre d'unités mises en chantier)	650	900	865	950	950
Note : Les déboursés de certaines subventions interviennent à la fin du chantier tandis que d'autres sont versées en fonction du niveau d'avancement des travaux					

L'entente conclue entre la SHQ et la Ville de Montréal (sommaire 117 064 0001) prévoit des allocations budgétaires annuelles (budgets d'engagements) dont le montant sera annoncé suite au budget du gouvernement du Québec.

Subventions de démarrage

Les subventions de démarrage servent à assurer les dépenses d'expertises requises (analyses environnementales, frais de professionnels, etc.). La subvention de démarrage accordée est d'un montant maximum de 5 000 $ par unité résidentielle, jusqu'à concurrence de 300 000 $ par projet. Si le projet est abandonné, il s'agirait alors d'une perte financière pour la Ville de Montréal.

Subventions à la réalisation

Les subventions à la réalisation permettent notamment de procéder à l'acquisition d'un site (terrain ou immeuble) et à l'exécution des travaux qui concernent la partie résidentielle du projet. Les coûts de réalisation admissibles dans le calcul de la subvention ne peuvent dépasser le coût maximum admissible (CMA) qui varie selon la nature de l'intervention, le volet du programme et la typologie des logements.

Hypothèque

Une hypothèque de second rang portant sur l'immeuble sera consentie par l'organisme en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir l'exécution des obligations de l'organisme en vertu de la convention d'exploitation. En cas de défaut d'exécution par l'organisme, la convention d'exploitation (son libellé fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct, à venir) devra prévoir les dispositions nécessaires afin de permettre à la Ville de Montréal d'exercer notamment le recours hypothécaire de prise de possession à des fins d'administration.

Fonds de prévoyance

Un fonds de prévoyance pour les projets en difficulté sera créé et sera alimenté par un prélèvement de l'ordre de 2,7% du coût de réalisation de chaque projet. Ce taux est basé sur le taux historique de la réserve pour les projets en difficulté de la SHQ pour la région de Montréal.

2) Financement des postes additionnels

Le nouveau programme signifie l'introduction de nouvelles activités opérationnelles. Pour pourvoir à ces nouveaux besoins, la Ville a déjà procédé à une optimisation des postes en place, en modifiant deux postes existants. De plus, en prévision du volume de travail à venir et afin de compléter les dossiers actuellement en traitement, un poste additionnel a déjà été créé au budget modifié de 2017 de la Direction de l'habitation. Pour combler les besoins qui demeurent, trois nouveaux postes permanents seront également crées dans cette Direction. Le Service des affaires juridiques procédera ultérieurement à une analyse des impacts que pourraient engendrer l'adoption du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif sur ses activités et ses besoins en ressources internes.

La création des postes sera répartie sur une période de deux ans :

Année - personne	2017	2018	2019	Total
Direction de l'habitation	0*	3	0	3

* : 1 poste déjà créé au budget modifié de la Direction de l'habitation.

Le coût total maximal de ces créations de postes sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la façon suivante :

(M $)	2017	2018	2019	Total
Direction de l'habitation	0*	0,3	0,0	0,3

* : 1 poste déjà créé équivalent à 0,1 M$ au budget modifié de la Direction de l'habitation.

Il est également proposé de combler les besoins opérationnels par le recours à l'utilisation de services professionnels pour les questions liées au suivi de l'exploitation des projets. Ces besoins pourront être revus par la suite et une évaluation de l'intégration de ces nouvelles fonctions à la Direction de l'habitation sera réalisée. Le coût total maximal en services professionnels sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SMVT de la façon suivante :

(M $)	2017	2018	2019	Total
Direction de l'habitation	0,0	0,0	0,6	0,6

Enfin, ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire à hauteur de 0,9 M $ (taxes incluses) sera intégré au budget 2018.

3) Autres impacts financiers

Impacts sur les liquidités (fonds de roulement)
Les subventions de la Ville de Montréal seront versées aux organismes et remboursées par la SHQ. Le délai entre les déboursés et la réception des revenus de la SHQ créera une pression sur les liquidités de la Ville estimée à 1% de la valeur des projets annuellement.

Risques – critères d'admissibilités (reddition de comptes)
Suite au remboursement de la SHQ à la Ville de Montréal, un audit des redditions de comptes des projets sera effectué par la Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL). Dans le cas où certains critères ne seraient pas satisfaits, la Ville de Montréal pourrait devoir rembourser et assumer le risque de perte de revenus.

Risques – cautionnement de prêts
La Ville de Montréal cautionnera les prêts hypothécaires des organismes afin de leur permettre d'obtenir le financement requis auprès d'un prêteur agréé. Les cautionnements

aux organismes devront être divulgués aux états financiers de la Ville de Montréal par voie de note.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement de logements sociaux participe de façon significative à l'amélioration de l'offre résidentielle à Montréal, soit par l'ajout de nouvelles unités pour répondre aux besoins non comblés, soit par des projets de rénovation d'immeubles existants qui consolident le cadre bâti, notamment dans les secteurs à revitaliser. Les projets de logements sociaux et communautaires canalisent des investissements importants sur le territoire montréalais, ajoutant ainsi au dynamisme économique de la métropole. Enfin, la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires se fait largement dans les secteurs desservis par le transport collectif, dans le respect des objectifs de consolidation du territoire montréalais et de réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place du nouveau programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif est nécessaire pour poursuivre la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires dans un contexte où les besoins sociaux demeurent importants (25 000 ménages en attente à l'OMHM, besoins persistants de grands logements familiaux abordables, etc.). Le nouveau programme assurera de meilleures conditions de réalisation aux projets, notamment au plan des délais, ainsi qu'un contrôle accru de la Ville sur les suivis et l'évolution à long terme des projets.
Le premier budget d'engagement du programme permettra la réalisation de 950 unités de logements sociaux et communautaires au moment où le rythme de livraison maximum sera atteint (2019). Les budgets des autres années de l'entente entre la SHQ et la Ville seront annoncés annuellement par la SHQ.

Par ailleurs, la mise en place du nouveau programme aura des impacts de nature financière importants, énumérés précédemment (transfert d'un budget de la SHQ à la Ville, prévisions budgétaires, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier

· Avis de motion et présentation du règlement modifiant le Règlement 02-102 lors de la séance du conseil d'agglomération le 28 septembre 2017.
· Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-102 lors de la séance du conseil d'agglomération en décembre 2017.
· Adoption en janvier 2018 d'une ordonnance par le comité exécutif pour déterminer la date d'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement 02-102 selon la date d'entrée en vigueur du projet de loi 121.

Étapes subséquentes
· La préparation et l'octroi d'un contrat pour le suivi de l'exploitation des projets de logements sociaux et communautaires par un organisme ou une entreprise externe (conseil d'agglomération hiver 2018). À cet égard, des discussions sont en cours avec les principaux

partenaires de la Ville dans la mise en œuvre du programme afin d'explorer la possibilité et les modalités d'une gestion par portefeuille des projets d'un même organisme.

· L'approbation des conventions type d'exploitation entre la Ville et les organismes (comité exécutif, hiver 2018);
· La signature d'une convention cadre avec un prêteur agréé pour consentir aux organismes requérant le prêt à terme nécessaire à la réalisation de leur projet (conseil d'agglomération; hiver 2018);
· La création d'un fonds de prévoyance et l'élaboration de ses modalités de gestion et de reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jacques BERNIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement- c/e
Daniel M Legault, conseiller en aménagement- c/e
Suzanne LaFerrière, conseillère au développement, habitation

Tél : 514 872-9513
514-872-7585
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-26

Lucie BÉDARD_URB
C/D Développement résidentiel

Tél : 514 872-0550
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2017-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-08-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1170634001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, les actions suivantes sont requises : 1) adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102); 2) adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif du pouvoir de cautionner et 3) autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ en services professionnels à partir du budget 2019 et 4) un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions de 2018 à 2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes.

La présente intervention porte sur l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) et du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.

L'adoption du Règlement de délégation du conseil d'agglomération, de même que des pouvoirs d'ordonnance au Règlement 02-102 nécessitent en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), un vote à la double majorité (la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées).

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le Règlement 02-102 _FINAL_16-11-2017.doc

Annexe A du Reglement 02-102_FINAL_6dec_Avec modifications techniques.doc

Annexe B - Formulaire P1a -16 aout 2017 .pdf

Annexe C -Liste de documents requis -4 août 2017.pdf

Annexe D- Formulaire P3f - 4 août 2017.pdf

Règl. délégation conseil d'agglo. au comité exécutif_01-12-2017.doc

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-08-30

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)

Vu les articles 82 et 85 à 87 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2017, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) est modifié par :

1° l'insertion, après la définition des mots « bâtiment résidentiel », de la définition suivante :

« contribution financière de la CMM » : une subvention à la réalisation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif qui est égale à 15 % des coûts de réalisation jusqu'à concurrence des coûts maximums admissibles reconnus par la Ville de Montréal et qui est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal »;

2° la suppression des définitions « coût réel des frais inhérents » et « coût réel des travaux »;

3° à la définition de « loyer économique » :

a) la suppression des mots « ou du programme Logement abordable »;

b) le remplacement des mots « programme Accès Logis » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif »;

4° le remplacement, à la définition de « loyer médian du marché », des mots « Société d'habitation du Québec aux fins du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable» par les mots « Ville de Montréal aux fins du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif; »;

5° la suppression, à la définition de « maison de chambres », des mots « les repas, »;

6° le remplacement de la définition de « programme AccèsLogis » par la suivante :

« Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif » : programme de subvention mis en place par le présent règlement et appliquant le programme provincial Accès Logis avec les adaptations nécessaires pour le territoire de l'agglomération, incluant le Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec tel que modifié par l'annexe A jointe au présent règlement;»;

7° la suppression de la définition de « programme d'efficacité énergétique Novoclimat-logements »;

8° la suppression de la définition de « programme Logement abordable »;

9° le remplacement de la définition de « requérant » par la suivante :

« requérant » : une coopérative d'habitation locative ou un organisme sans but lucratif répondant aux critères d'admissibilité du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs ou à but non lucratif ou l'Office municipal d'habitation de Montréal ; »;

10° par l'insertion, après la définition de « requérant » de la définition suivante :

« subvention de base : aide financière accordée par la Ville à un requérant pour lui permettre de procéder à l'acquisition d'un immeuble et d'exécuter des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs ou à but non lucratif, d'un montant qui correspond au pourcentage des coûts admissibles indiqué à l'article 6 de l'annexe A du présent règlement aux fins de l'application du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec; »;

11° par le remplacement, à la définition de « travaux admissibles », des mots « programme AccèsLogis ou le programme Logement abordable » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs ou à but non lucratif ».

2. Le paragraphe 4° de l'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « bâtiment » par le mot « projet » et des mots « programme Accès Logis et du programme Logement abordable » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. ».

3. Le paragraphe 2° de l'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « qui nécessitent, pour rendre les logements ou les chambres de la maison de chambres conformes à la réglementation et aux conditions du marché, des travaux dont le coût réel est supérieur au coût réel maximum pris en compte pour le calcul de la subvention selon l'article 15 ».

4. Le paragraphe 3° de l'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « programme Accès Logis » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 6, du titre de sous-section suivant :

« **SOUS-SECTION I**
APPROBATION PRÉLIMINAIRE »

6. L'article 6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **6.** Afin d'obtenir l'approbation préliminaire de la Ville, la demande de subvention doit être accompagnée :

1° du formulaire P1a intitulé « Demande de subvention » joint en annexe B au présent règlement;

2° d'une copie des documents constitutifs du requérant ou de la demande d'incorporation;

3° d'une offre d'achat valide pour un minimum de quatre-vingt-dix (90) jours suivant le dépôt de la demande, sauf pour un terrain appartenant à la Ville;

4° d'une résolution ou d'une lettre d'appui démontrant l'appui de l'arrondissement ou de la municipalité liée où est situé le projet;

5° d'une copie du formulaire intitulé « Demande d'aide financière » (DAF) fourni par la Ville et complété en format papier et électronique;

6° d'une copie de l'entente préliminaire de services entre le requérant et un groupe de ressources techniques reconnu par la Société d'habitation du Québec ;

7° d'un plan d'implantation du projet;

8° d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme désignant les signataires autorisés. ».

7. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 6, de l'article suivant :

« **6.1.** En plus des documents mentionnés à l'article 6, dans le cas d'un projet clef en main visé à la section 5.1.1 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec réalisé par un promoteur immobilier privé, la demande de subvention du requérant doit également être accompagnée des documents suivants :

1° le projet d'entente préliminaire ou une convention d'acquisition convenue entre le promoteur immobilier et le requérant aux fins de la réalisation de la portion du projet visée par la demande de subvention ;

2° la preuve que le promoteur est propriétaire du terrain au moment du dépôt du projet ou, s'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, la preuve d'une offre d'achat valide;

3° la preuve que le promoteur détient une licence d'entrepreneur général de la Régie du bâtiment du Québec et qu'il s'engage à réaliser les travaux;

4° des esquisses et un plan d'implantation du projet proposé. ».

8. L'article 7 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, des mots «, la demande est approuvée par le directeur » par les mots « la demande fait l'objet d'une approbation préliminaire du directeur »;

2° la suppression, au premier alinéa, des mots « ou, dans le cas de la subvention additionnelle prévue aux articles 17.4 et 17.5, par le conseil de l'agglomération »;

3° la suppression, au deuxième alinéa, des mots « en tenant compte du même montant de réserve pour imprévus que celui prévu au programme AccèsLogis ou au programme Logement abordable, selon le cas »;

4° l'insertion, au troisième alinéa, du mot « préliminaire » après le mot « approbation ».

9. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 7, des sections, sous-sections et articles suivants :

« **SOUS-SECTION II**
ENGAGEMENT CONDITIONNEL

7.1. Afin d'obtenir l'engagement conditionnel de la Ville, le requérant doit fournir les documents énumérés dans la partie I de l'annexe C du présent règlement.

7.2. Lorsque l'étude des documents fournis par le requérant permet d'établir que celui-ci et le projet répondent aux exigences du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, la demande fait l'objet d'un engagement conditionnel du directeur. Le directeur en informe le requérant au moyen d'un avis écrit, en lui indiquant le montant provisoire de l'engagement conditionnel selon le pourcentage des coûts admissibles aux fins de la subvention de base indiqué à l'article 6 de l'annexe A du présent règlement.

SOUS-SECTION III
ENGAGEMENT DÉFINITIF

7.3. Afin d'obtenir l'engagement définitif de la Ville, le requérant doit fournir les documents énumérés dans la partie II de l'annexe C du présent règlement.

7.4. Lorsque l'étude des documents fournis par le requérant permet d'établir que celui-ci et le projet répondent aux exigences du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, la demande fait l'objet d'un engagement définitif du directeur. Le directeur en informe le requérant au moyen d'un avis écrit, en lui indiquant le montant de l'engagement définitif selon le pourcentage des coûts admissibles aux fins de la subvention de base indiqué à l'article 6 de l'annexe A du présent règlement. ».

7.4.1. Lorsque l'engagement définitif est approuvé par le directeur, celui-ci est autorisé à signer une convention d'exploitation avec le requérant conformément au présent règlement.

Le requérant a uniquement droit à la subvention de base une fois l'engagement définitif obtenu et la convention d'exploitation signée.

SECTION III.1.
SUBVENTION DE DÉMARRAGE

7.5. Afin d'obtenir l'engagement conditionnel et l'engagement définitif de la Ville, le requérant peut présenter une demande de subvention de démarrage pour couvrir certaines dépenses visant à élaborer le projet.

La subvention de démarrage accordée est d'un montant maximum de 5 000 $ par unité résidentielle, jusqu'à concurrence de 300 000 $ par projet. Pour un projet de 12 unités résidentielles ou moins, le montant accordé est de 60 000 $.

SOUS-SECTION I
PARTIE DE LA SUBVENTION DE DÉMARRAGE VISANT L'OBTENTION DE L'ENGAGEMENT CONDITIONNEL DE LA VILLE

7.6. Les dépenses ci-dessous, effectuées par un requérant qui a reçu l'approbation préliminaire prévue à l'article 7 afin d'obtenir l'engagement conditionnel de la Ville, sont remboursées à même la subvention de démarrage, jusqu'à un montant maximum de 35 000 $:

1° l'évaluation environnementale du site phase I et, si requis, la caractérisation environnementale du site phase II;

2° la caractérisation du bâtiment existant pour déterminer la présence de matériaux contaminés notamment par l'amiante, le plomb et les moisissures;

3° un rapport d'expert évaluant l'état de la structure et de l'enveloppe du bâtiment existant;

4° l'étude géotechnique du terrain où le projet est envisagé;

5° la recherche de titres immobiliers;

6° le plan et la description technique du terrain;

7° le rapport d'évaluation de la valeur marchande de l'immeuble à acquérir;

8° les esquisses du projet préparées par un architecte.

Ces dépenses sont remboursées par la Ville sur présentation des factures.

SOUS-SECTION II
PARTIE DE LA SUBVENTION DE DÉMARRAGE VISANT L'OBTENTION DE L'ENGAGEMENT DÉFINITIF DE LA VILLE :

7.7. La partie de la subvention de démarrage réduite du montant versé en vertu de l'article 7.6, le cas échéant, est accordée à un requérant qui a reçu l'engagement

conditionnel de la Ville prévu à l'article 7.2, afin de couvrir les dépenses ci-dessous liées à l'élaboration du projet en vue de l'engagement définitif:

1° les honoraires d'un groupe de ressources techniques reconnu par la Société d'habitation du Québec;

2° les honoraires reconnus par le Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif de professionnels mandatés par le requérant, tels les honoraires d'architecte, d'ingénieur, d'évaluateur agréé, de notaire, d'arpenteur-géomètre;

3° les droits et tarifs municipaux relatifs à l'approbation du projet, les droits de mutation et les ajustements de taxes municipales et scolaires.

Ces dépenses sont remboursées par la Ville sur présentation des factures.

SECTION III.1.
CAUTIONNEMENT

7.8. Les prêts suivants consentis par un prêteur agréé en vertu du programme sont garantis par la Ville s'ils ont été préalablement autorisés par le directeur :

1° la marge de crédit visant à couvrir les dépenses liées à l'acquisition d'un terrain ou à un dépôt sur une offre d'achat d'un immeuble décrites à l'article 15 de l'annexe A du présent règlement ou, en l'absence d'une telle acquisition, une marge de crédit octroyée à la date d'ajustement des intérêts (DAI) afin de couvrir des comptes à recevoir;

2° le prêt à terme à déboursements progressifs garanti par une hypothèque décrit à l'article 16 de l'annexe A du présent règlement. ».

10. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° au premier alinéa, le remplacement des mots « au sens du programme Accès Logis ou du programme Logement abordable » par les mots « accordé en vertu de l'article 7.4 »;

2° au deuxième alinéa, le remplacement des mots « une prolongation de ces délais, pour une période maximale de 12 mois » par les mots « deux prolongations de ce délai, chacune d'une période maximale de 12 mois ».

11. L'article 9 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du préambule par les mots suivants « Le requérant ne peut commencer les travaux avant que les conditions suivantes soient remplies: »;

2° le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° l'engagement définitif a été accordé en vertu de l'article 7.4 ».

12. L'article 11 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **11.** La portion de la subvention qui correspond à la contribution financière de la CMM est versée lorsque les travaux sont terminés, s'ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables et si le requérant s'est conformé à toutes les exigences du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. ».

13. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 11, des articles suivants :

« **11.1.** La portion de la subvention qui correspond à la subvention de base est versée à l'étape de la date d'ajustement des intérêts (DAI) selon les modalités prévues à l'article 17 de l'annexe A du présent règlement aux fins de l'application du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec.

11.2. Aux fins du versement de la subvention de base, le requérant doit fournir les documents identifiés dans la partie III de l'annexe C du présent règlement. ».

14. L'article 12 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de toute subvention » par les mots « de la contribution financière de la CMM ».

15. L'article 13 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **13**. Si le montant de la subvention indiqué lors de l'approbation de l'engagement définitif prévue à l'article 7.4 est différent du montant auquel le requérant a droit en vertu du présent règlement en raison d'un changement dans le projet, les ajustements nécessaires à la réduction ou à l'augmentation du montant de la subvention, tel que calculé à l'article 14, sont faits à l'occasion des versements prévus en vertu des articles 11 et 11.1. ».

16. L'article 14 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **14**. Le montant de la subvention est égal à la somme du montant de la subvention de base prévue à l'article 6 de l'annexe A du présent règlement, moins le montant de la subvention de démarrage accordé en vertu de la section III.1 du présent règlement, et du montant de la contribution financière de la CMM. ».

17. Les articles 15 et 16 de ce règlement sont abrogés.

18. L'article 16.1 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « l'article 16 » par les mots « l'article 6 de l'annexe A du présent règlement »;

2° l'insertion, après les mots « volet III- PAMH », des mots « du programme AccèsLogis »;

3° la suppression des mots « en vertu des normes du programme AccèsLogis ».

19. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 17, des sections, titres et articles suivants :

« **SECTION VI.1**
SUBVENTION POUR L'ADAPTABLITÉ DU LOGEMENT (SUAL)

16.2. Lorsqu'un projet comporte des mesures d'adaptabilité qui impliquent des coûts de réalisation supérieurs aux coûts maximums admissibles prévus à l'article 8 de l'annexe A du présent règlement, la Ville octroie une subvention pour l'adaptabilité du logement conformément à l'annexe 19A du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis.

Cette subvention peut atteindre un montant maximum de 8 000 $ par unité résidentielle.

16.3. Afin d'obtenir cette subvention, le requérant doit soumettre le formulaire « P3f : Critères d'admissibilité obligatoires pour les logements subventionnés à l'aide de la subvention pour l'adaptabilité du logement » joint en annexe D au présent règlement. Le formulaire doit être déposé avant l'émission de l'engagement conditionnel prévu à l'article 7.2 du présent règlement.

SECTION VI.2
SUBVENTION ADDITIONNELLE ».

20. L'article 17 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du numéro « 16 » par le numéro « 14 »;

2° par le remplacement des mots « programme Accès Logis ou au programme Logement abordable » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif »;

3° l'abrogation des paragraphes 1°, 2° et 3°;

4° le remplacement, au paragraphe 4°, des mots « à valeurs négatives en raison de » par les mots « présentant des »;

5° par l'ajout au paragraphe 6°, après le mot « projets », des mots « de 6 étages et moins »;

6° par l'abrogation du paragraphe 8°;

7° par l'ajout, au paragraphe 10°, après les mots « d'une voie ferrée », des mots « tel que requis par la réglementation d'urbanisme applicable »;

8° par le remplacement, au paragraphe 11°, des mots « programme Accès Logis ou du programme Logement abordable» par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

21. L'article 17.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de la contribution totale cumulée de la Société d'habitation du Québec accordée en vertu du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable et de la subvention prévue aux articles 16 et 16 .1 » par les mots « de la subvention telle que calculée selon l'article 14 et de la subvention prévue à l'article 16.1 ».

22. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 17.4, de la section et du titre suivants :

« SECTION VI.3
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE »

23. L'article 17.4 est modifié par le remplacement au paragraphe 1° du premier alinéa du mot « et » par le mot « ou ».

24. L'article 17.5 est modifié par le remplacement des mots « de la contribution totale cumulée de la Société d'habitation du Québec, accordée en vertu du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable, de la contribution prévue aux articles 16 et 16.1 et de la contribution » par les mots « de la subvention telle que calculée à l'article 14, de la subvention prévue à l'article 16.1 et de la subvention ».

25. L'article 18 de ce règlement est abrogé.

26. L'article 19 de ce règlement est modifié par:

1° le remplacement, au premier alinéa, des mots « pour le programme AccèsLogis et 70 % du loyer médian pour le programme Logement abordable, la subvention de la Ville » par les mots « du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, la subvention de la Ville prévue à l'article 14 du présent règlement »;

2° le retrait, au deuxième alinéa, des mots « la Société d'habitation du Québec ou ».

27. L'article 20 de ce règlement est abrogé.

28. L'article 22 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « l'affiche fournie par la Ville ou par la Société d'habitation du Québec » par les mots « un panneau de chantier fourni par le requérant indiquant le nom et le logo de la Ville de Montréal ainsi que le montant de la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Ce panneau doit être conforme aux normes déterminées par le comité exécutif en vertu du paragraphe 12° de l'article 23. ».

29. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 22, de l'article suivant :

« **22.1.** Chaque demande d'aide financière (DAF) de projet doit comprendre une contribution financière pour le fonds de prévoyance de la Ville servant à financer les projets réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif qui sont en difficulté durant la phase d'exploitation. La valeur de la contribution équivaut à 2,7 % du « Coût de réalisation » d'un projet tel qu'indiqué à la demande d'aide financière.

Le calcul du montant de la contribution s'effectue dans le formulaire « Demande d'aide financière » (DAF) au moment de la demande de subvention et le montant final est réajusté et versé au moment de la date d'ajustement des intérêts (DAI) prévue à l'article 11.1. La valeur de cette contribution fait partie du montant du prêt à terme à déboursements progressifs consenti à l'organisme pour la réalisation de son projet. ».

30. L'article 23 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au paragraphe 1°, des mots « programme Accès Logis et du programme Logement abordable » par les mots « Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif »;

2° par la suppression, au paragraphe 4°, des mots « pour chacun des programmes »;

3° par l'ajout des paragraphes suivants :

« 8° modifier les montants prévus aux articles 7.5 à 7.7;

9° modifier les montants ou ajouter des typologies ou des catégories de projets à la grille intitulée *Coûts maximums admissibles (CMA) aux fins de subvention - 2017,* prévue à l'article 8 de l'annexe A du présent règlement, aux fins de l'application de la section 7.3 du chapitre 7 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec;

10° modifier le montant des loyers médians du marché prévus à l'article 23 de l'annexe A du présent règlement, aux fins de l'application de l'annexe 4 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec;

11° modifier le nombre minimal d'unités requis pour les projets de type volet I et volet II, prévu à l'article 24 de l'annexe A du présent règlement, aux fins de l'application de la section 1.2.3 de l'annexe 5 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec;

12° spécifier les normes que doit respecter le panneau de chantier exigé en vertu de l'article 22;

13° approuver la convention d'exploitation entre la Ville et le requérant qui doit être signée par le directeur aux fins de l'application du présent règlement;

14° modifier le Formulaire P1A intitulé « Demande de subvention » joint en annexe B au présent règlement;

15° modifier la liste des documents requis pour l'obtention d'un engagement conditionnel, d'un engagement définitif et aux fins du versement de la subvention de base, jointe en annexe C au présent règlement;

16° modifier le formulaire P3f intitulé « Critères d'admissibilité obligatoires pour les logements subventionnés à l'aide de la subvention pour l'adaptabilité du logement joint en annexe D au présent règlement. »;

17° déterminer l'étape devant être atteinte par le projet et la date à laquelle cette étape doit être atteinte afin d'être assujetti aux dispositions introduites par le Règlement 02-102- (*insérer ici le numéro du règlement modificateur*).

31. Le comité exécutif détermine, par ordonnance, la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

32. Sauf si autrement déterminé par ordonnance du comité exécutif, le présent règlement s'applique uniquement aux projets qui ont obtenu l'approbation préliminaire en vertu de l'article 7 après son entrée en vigueur.

ANNEXE A
MODIFICATIONS APPORTÉES AU GUIDE D'ÉLABORATION ET DE RÉALISATION DES PROJETS ACCÈSLOGIS QUÉBEC AUX FINS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE B
FORMULAIRE P1A INTITULÉ « DEMANDE DE SUBVENTION »

ANNEXE C
DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL, D'UN ENGAGEMENT DÉFINITIF ET AUX FINS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE BASE

ANNEXE D
FORMULAIRE P3F CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ OBLIGATOIRES POUR LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS À L'AIDE DE LA SUBVENTION POUR L'ADAPTABILITÉ DU LOGEMENT

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville est publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1170634001

ANNEXE A
MODIFICATIONS APPORTÉES AU GUIDE D'ÉLABORATION ET DE RÉALISATION DES PROJETS AUX FINS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

Aux fins de l'application du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif par la Ville de Montréal, le Guide d'élaboration et de réalisation des projets du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec s'applique avec les adaptations nécessaires, notamment les suivantes :

1. Partout où ils se trouvent :

1° les mots « loyer médian du marché » ou « loyer médian reconnu par la SHQ » doivent être remplacés par les mots « loyer médian reconnu par la Ville »;

2° l'acronyme « OH » doit être remplacé par « OMHM »;

3° les mots ACL réfèrent au Programme AccèsLogis tel que modifié par la présente annexe;

4° la mention « formulaire P3f » réfère au formulaire joint en annexe D au présent règlement;

5° les notions de « financement intérimaire » et de « prêt à remboursement conditionnel » (11.1) doivent être remplacées par celle de « prêt à terme à déboursements progressifs garanti par une hypothèque »;

6° les mots « Exigences techniques pour les immeubles à logements et à condominiums» doivent être remplacés par les mots «Exigences techniques Novoclimat - Grand bâtiment multilogement»

7° les mots «Exigences techniques Volets Maison et Petit bâtiment multilogement » doivent être remplacés par les mots « Exigences techniques Novoclimat 2.0 - Petit bâtiment multilogement»;

8° les mots «Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques» doivent être remplacés par «Transition Énergétique Québec».

2. Les références au « prêt de démarrage » ne s'appliquent pas aux fins de l'application du présent règlement.

3. Aux fins de l'application du chapitre 8 et de l'annexe 6, le contrat qui doit être conclu à la suite du processus d'appel d'offres pour les travaux de construction peut également être le contrat CCDC-14-2013 – Design et construction.

4. Le cinquième alinéa du chapitre 2 est modifié, à la page 1, par le remplacement, à la deuxième puce, du mot « SHQ » par le mot « Ville ».

5. La section 5.1.4 du chapitre 5 est modifiée, à la page 5, par le remplacement du contenu de la rubrique « Coût d'acquisition reconnu – immeuble financé par un fonds d'acquisition » par le suivant :

« Pour les prêts consentis par un fonds d'acquisition servant à financer l'achat d'un immeuble pour la réalisation d'un projet avant l'étape de l'engagement définitif, l'organisme doit obtenir l'autorisation écrite de la Ville.

L'OMHM doit obtenir l'autorisation de la Direction générale de l'habitation sociale de la SHQ avant de contracter un emprunt auprès du FAQ ou du FAM. ».

6. La section 7.1 intitulée « Subvention à la réalisation » du chapitre 7 est remplacée, à la page 2, par la suivante :

« **7.1. Subvention de base**

La subvention de base correspond à l'aide financière octroyée par la Ville à l'organisme admissible pour lui permettre de procéder à l'acquisition d'un immeuble et d'exécuter des travaux qui concernent sa partie résidentielle.

La mixité des différents volets est admissible pourvu qu'il y ait compatibilité entre les clientèles visées dans le même projet. Le pourcentage de la subvention applicable sera calculé selon la typologie de chacune des unités et selon les volets.

Bien que le Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif n'impose pas de plafond au coût total de réalisation d'un projet, des coûts maximums admissibles (CMA) reconnus par la Ville, sont fixés aux fins du calcul de la subvention.

Pour les volets I et II, le pourcentage de la subvention de base est égal à 50 % des coûts de réalisation jusqu'à concurrence des coûts maximums admissibles (CMA) reconnus par la Ville de Montréal.

Pour le volet III, les logements permanents et de transition bénéficient d'une subvention équivalant à 50 % des coûts de réalisation, alors que les chambres qui servent de logement d'urgence bénéficient d'une subvention équivalant à 66 % des coûts de réalisation jusqu'à concurrence des coûts maximums admissibles (CMA) reconnus par la Ville de Montréal. De plus, pour les unités du volet III admissibles au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) de la SCHL, soit des unités destinées à des femmes, à des hommes ou à des jeunes victimes de violence familiale, la subvention peut être égale à 100 % des coûts maximums admissibles (CMA) reconnus par la Ville de Montréal (voir section 7.3). ».

7. La section 7.2 intitulée « Subventions additionnelles » du chapitre 7 ne s'applique pas aux fins du présent règlement.

8. La grille intitulée « Coût maximal de réalisation admissible aux fins de subvention, par unité résidentielle » de la section 7.3, à la page 6, du chapitre 7 est remplacée par la suivante :

Coûts maximums admissibles (CMA) aux fins de subventions - 2017

Catégorie : Volet 1 - 7 étages et plus	
Typologie	
studio	**102 221 $**
1cc	**130 495 $**
2cc	**165 294 $**
3cc	**206 618 $**
4cc	**234 892 $**
5cc	**265 341 $**

Catégorie : Volet 1 - 6 étages et moins	
Typologie	
studio	**90 427 $**
1cc	**115 438 $**
2cc	**146 222 $**
3cc	**182 777 $**
4cc	**207 789 $**
5cc	**234 724 $**

Catégorie : Volets 2 et 3	
Typologie	
chambre	**126 145 $**
studio	**132 101 $**
1cc	**154 185 $**
2cc	**180 043 $**
3cc	**198 531 $**
4cc	**218 384 $**

9. La section 7.8 intitulée « Garanties de prêts accordées par la SHQ » du chapitre 7 est remplacée, à la page 13, par la suivante :

« **7.8. Garanties de prêts accordées par la Ville**

Tous les prêts consentis par un prêteur agréé en vertu du programme sont entièrement garantis par la Ville s'ils ont été préalablement autorisés par celle-ci, soit :

- la marge de crédit visant à couvrir les dépenses liées à l'acquisition d'un terrain ou à un dépôt sur une offre d'achat d'un immeuble (voir section 9.10) ou, en l'absence d'une telle acquisition, la marge de crédit octroyée à la date d'ajustement des intérêts (DAI) pour couvrir certains comptes à recevoir;
- le prêt à terme à déboursements progressifs garanti par une hypothèque (voir section 9.12.2). ».

10. La section 7.10 intitulée « Contribution du milieu » du chapitre 7 est remplacée par la suivante :

« **7.10. Contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Pour être admissible à la subvention de base du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, un projet doit bénéficier d'une contribution de la CMM.

La contribution financière de la CMM est égale à 15 % des coûts de réalisation jusqu'à concurrence des coûts maximums admissibles (CMA) reconnus par la Ville (section 7.3). Cette contribution s'ajoute à la subvention de base prévue à la section 7.1.

Malgré le premier alinéa, la contribution financière de la CMM n'est pas exigée pour les projets admissibles au programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH). Toutefois, si les coûts de réalisation de ces projets excèdent les coûts maximums admissibles à des fins de subvention, une contribution financière de la CMM peut être octroyée en autant que le montant de la subvention n'excède pas le montant requis pour assurer que le projet ne nécessitera aucune hypothèque.

11. La sous-section 7.10.1 « Parts privilégiées » du chapitre 7 est remplacée par la suivante :

« **7.10.1. Contribution du milieu**

En plus de la subvention de base et de la contribution financière de la CMM, le projet peut bénéficier d'une contribution autre que celle prévue au programme provenant d'une source publique ou privée.

Cette contribution peut prendre une forme autre qu'une subvention monétaire. Il peut s'agir d'un don de terrain, d'un don de bâtiment, d'un crédit de taxe, d'un prêt sans intérêt, lequel ne doit pas provenir des futurs locataires. Dans le cas d'un prêt

sans intérêt, seuls les intérêts épargnés pourront alors être considérés comme une contribution du milieu. ».

12. La section 8.1 intitulée « Coûts admissibles à des fins de subvention » du chapitre 8 est modifiée, à la page 1, par le remplacement aux deuxième, troisième et cinquième alinéas, du mot « SHQ » par le mot « Ville ».

13. La section 8.2 intitulée « Coûts non admissibles à des fins de subvention » du chapitre 8 est modifiée à la page 2 par l'insertion, à la troisième puce du premier alinéa, des mots « dans les projets volets I et II, » avant les mots « l'acquisition de mobilier ».

14. Les sections suivantes du chapitre 9 ne s'appliquent pas aux fins du présent règlement :

- la section 9.7 intitulée « Admissibilité du dossier et attribution des unités de logement »;
- la section 9.8 intitulée « Dépenses admissibles avant l'engagement conditionnel »;
- la section 9.9 intitulée « Engagement conditionnel. ».

15. La section 9.10 intitulée « Prêt de démarrage » du chapitre 9, est remplacée par la suivante :

« **9.10 Dépenses liées à l'acquisition d'un terrain ou à un dépôt sur une offre d'achat d'un immeuble**

Lorsqu'un projet implique, à l'étape de l'engagement conditionnel, l'acquisition d'un terrain ou un dépôt sur une offre d'achat d'un immeuble, la Ville peut, après analyse des documents énumérés à l'article 7.6 du présent règlement, garantir un prêt sous forme de marge de crédit pour couvrir :

- les coûts d'acquisition du terrain n'excédant pas la valeur marchande reconnue et les frais afférents;
- les frais de dépôt requis pour l'offre d'achat, qui ne peuvent dépasser 25 % du coût d'acquisition de l'immeuble. ».

16. La section 9.12 intitulée « Engagement définitif et prêt global, (financement intérimaire) » du chapitre 9, est remplacée par la suivante :

« **9.12 Engagement définitif et prêt à terme à déboursements progressifs**

9.12.1. Engagement définitif

Lorsque l'organisme répond aux exigences du présent règlement relatives à l'engagement définitif, celui-ci reçoit une lettre du directeur de la Direction de l'habitation de la Ville lui indiquant le montant de la subvention à laquelle il a droit. Lorsque le projet implique l'acquisition d'un immeuble, l'engagement définitif de la

Ville ne peut être obtenu par l'organisme à moins que celui-ci ait obtenu un prêt garanti par la Ville en vertu des dispositions prévues à l'article 9.10.

9.12.2. Prêt à terme à déboursements progressifs

L'engagement définitif de la Ville de Montréal de verser à l'organisme la subvention de base lui permet également d'obtenir un prêt à terme avec une période de déboursements progressifs auprès du prêteur agréé afin de lui permettre de financer le coût des travaux. Le contrat de prêt à terme conclu entre l'organisme et le prêteur agréé doit être conforme aux conditions convenues dans la convention cadre entre la Ville et le prêteur agréé dont notamment, les taux d'intérêt applicables, tant pendant la période de déboursement, alors que les travaux sont en cours de réalisation, qu'à l'échéance de la période de déboursement, alors que les travaux sont complétés.

À l'échéance de la période de déboursements progressifs, le solde dû est établi en prenant le total des déboursements versés à l'organisme durant la période de déboursements progressifs moins la subvention de base et la contribution de la CMM et toutes les contributions du milieu. Le solde dû sera remboursable par l'organisme selon un prêt à terme de cinq (5) ans calculé sur la base d'un amortissement de trente-cinq (35) ans. Le jour de la fixation du terme, un échéancier de remboursement sera transmis à l'organisme et à la Ville, confirmant les modalités de paiement des intérêts.

Les débours en cours de réalisation des travaux seront effectués à même le prêt à terme accordé par le prêteur. Ces débours devront toutefois avoir été préalablement autorisés par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

Le prêt à terme est garanti par une hypothèque de premier rang portant sur l'immeuble et par un cautionnement émis par la Ville. Toutefois, le prêt hypothécaire pourra être de second rang si un projet vise la création d'unités neuves adjacentes ou situées dans un espace non résidentiel et que ces dernières offrent une plus-value suffisante pour payer à la fois le premier rang et le deuxième rang. ».

17. La section 9.13 intitulée « Date d'ajustement des intérêts (DAI) », du chapitre 9 est remplacée par la suivante :

« **9.13 Date d'ajustement des intérêts (DAI)**

À la fin des travaux, la période de déboursements progressifs prend fin et le prêteur procède à la fixation du terme du prêt.

La consolidation de l'ensemble des dépenses effectuées en cours de réalisation du projet a toujours lieu le premier jour d'un mois. Les intérêts courus pendant la période de déboursements progressifs sont alors calculés jusqu'à ce jour, date d'ajustement des intérêts (DAI). Les documents doivent être reçus par la Ville au plus tard le 10 de ce mois.

La date prévue de la DAI est inscrite dans la case prévue à cet effet sur la DAF et doit être précisée au moment de l'engagement définitif.

Le débours produit au moment de la DAI ne doit couvrir que deux éléments, soit : les intérêts accumulés et la contribution du milieu. L'organisme doit donc prévoir effectuer un débours pour couvrir les dépenses finales de réalisation au cours du mois précédent celui de la DAI. ».

18. Les sections 9.14 et 9.15 du chapitre 9 sont modifiées par le remplacement des mots « SHQ » et « Société » par le mot « Ville ».

19. Le chapitre 11 est modifié par:

1° le remplacement, dans les sections 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, et 11.5 des mots « Société » et « SHQ » par le mot « Ville »;

2° la suppression du deuxième alinéa de la section 11.2;

3° la suppression des sections 11.6. et 11.7;

4° le remplacement, à la deuxième ligne de la section 11.8, du mot « SHQ » par le mot «Ville ».

20. La rubrique « Organisation – poste budgétaire 1260 » de la sous-section 2.1 de l'annexe 2 est modifiée à la page 25, en ajoutant la puce suivante à la fin des « Remarques » :

- « L'**acquisition**, pour les projets de type volet II, de vaisselle, d'ustensiles, d'accessoires de cuisine et de tout autre équipement utilisé à l'exploitation d'une cuisine. ».

21. La rubrique « Autres immobilisations – poste budgétaire 1290 » de la sous-section 2.1 de l'annexe 2 est modifiée, à la page 29, par la suppression, sous le titre « Remarques », des alinéas suivants :

« Dans le Guide d'élaboration et de réalisation des projets, les coûts de réalisation jugés non admissibles à des fins de subvention sont indiqués, tels que l'acquisition de vaisselle, d'ustensiles, d'accessoires de cuisine et de literie.

Afin de permettre de défrayer le coût des ces articles, l'organisme peut se prévaloir d'une marge de crédit auprès d'une institution financière. Ceci lui permettra de minimiser ses dépenses en capital et intérêt par rapport à ce qu'il en coûterait si l'organisme avait à payer ces dépenses à même son emprunt hypothécaire sur une période de 25 ans. ».

22. La sous-section 2.1 intitulée « Coûts d'exploitation » de l'annexe 2.1 est modifiée, à la page 3, par le remplacement:

1° à la rubrique « Ascenseur » de la page 9, du montant « 3 000 $ » par le montant « 5 000 $ »;

2° à la rubrique « Conciergerie » de la page 9, de la formule « 250 $ / logement / an » par la formule « 325 $ / logement / an »;

3° à la rubrique « Entretien » de la page 10, du contenu de l'encadré par la phrase suivante :

« Budgéter en respectant la formule suivante : 25 $ / logement ou chambre / mois »;

4° à la rubrique « Administration » de la page 11, remplacer les mots « Coop : 4 % des revenus » par les mots « COOP : Maximum de : 5 % des revenus ou le nombre de logements X 80 $ ».

23. La section 1 intitulée « Les loyers médians du marché de 2016 » de l'annexe 4 est modifiée par le remplacement:

1° au premier alinéa, du mot « SHQ » par le mot « Ville »;

2° au deuxième alinéa, à la page 2, des mots « en cours de réalisation et n'ayant pas franchi l'étape de l'engagement définitif au 17 août 2016 » par les mots « approuvés après l'entrée en vigueur de la présente annexe »;

3° au troisième alinéa, des mots « SHQ ou la municipalité mandataire pourraient » par les mots « Ville pourrait »;

4° du tableau aux pages 3 et 4 intitulé « Loyers médians du marché (avec services) pour les projets en cours de réalisation » par le suivant :

LOYERS MÉDIANS DU MARCHÉ (AVEC SERVICES)

Montréal 2017

RMR de Montréal							
Volet	**Chambre**	**Studio**	**1 c.c.**	**2 c.c.**	**3 c.c.**	**4 c.c.**	**5 c.c.**
1	385 $	590 $	786 $	901 $	1 023 $	1 319 $	1 427 $
2	443 $	679 $	904 $	1 036 $	1 176 $	1 517 $	1 641 $
3	481 $	738 $	983 $	1 126 $	1 279 $	1 649 $	1 784 $

24. La sous-section 1.2.3 intitulée « Typologie et superficie des logements » de l'annexe 5 est modifiée, à la page 4, par l'ajout des articles suivants :

« **8**) Tous les projets de construction neuve du volet I doivent comporter un minimum de 30 unités, à l'exception des projets suivants :

a) projets de reconstruction à la suite d'un sinistre,
b) projet sur un terrain appartenant à la Ville, sauf s'il s'agit d'un terrain acquis par la Ville dans le cadre d'une entente conclue en vertu de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Tous les projets de type volet II doivent comporter un minimum de 80 unités.

9) Dans le cadre d'un projet du volet I, si un ascenseur est requis, l'immeuble doit comporter un minimum de 50 logements afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts d'entretien et de réfection à long terme. Cet ascenseur est dédié au volet I et l'organisme communautaire ou coopératif en est propriétaire;

10) Le projet ne peut pas être situé sur un ou plusieurs étages d'un bâtiment dont les autres étages sont la propriété d'un ou de plusieurs tiers autres que ceux énumérés à l'article 12, à l'exception d'un projet situé au-dessus d'un espace de stationnement ou d'un maximum de trois étages commerciaux.

11) Les logements réalisés dans le cadre du projet doivent être réunis sur un même étage ou sur plusieurs étages adjacents.

12) Lorsque le projet s'intègre dans un bâtiment ou sur un terrain détenu en copropriété divise, le requérant doit posséder la majorité des voix à l'assemblée des copropriétaires, sauf lorsque les seuls copropriétaires sont le requérant, la Ville de Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal, une coopérative d'habitation ou un organisme à but non lucratif.

13) Le terrain sur lequel est construit le projet ne peut faire l'objet d'une servitude publique pour permettre l'usage public d'un passage privé. ».

25. La sous-section 1.2.5 intitulée « Accessibilité et adaptabilité » de l'annexe 5 est modifiée :

1° à la septième ligne intitulée « Volets I et III » du tableau, dans la colonne « Pourcentage minimal de logements adaptables (par bâtiment) », par le remplacement du chiffre « 100 % » par le chiffre « 30 % »;

2° par le remplacement du paragraphe 8° par le suivant :

« Pour améliorer l'adaptabilité des logements et pour éviter des travaux ultérieurs, la Ville offre une subvention qui s'ajoute à la subvention de base accordée dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Il s'agit de la Subvention pour l'adaptabilité du logement (SUAL), plus amplement décrite à l'annexe 19A intitulée *Guide explicatif pour l'obtention de la subvention adaptabilité du logement (SUAL)*.»;

3° par le remplacement du paragraphe 9° par le suivant :

« Il est obligatoire de satisfaire à l'ensemble des exigences relatives aux logements adaptables prévues au formulaire P3f joint en annexe D au présent règlement. ».

26. La sous-section 1.3.1. intitulée « Certification Novoclimat » de l'annexe 5 est remplacée par la suivante :

« **1)** Tous les projets de construction neuve réalisés en vertu du programme AccèsLogis doivent obligatoirement être homologués Novoclimat ou Novoclimat 2.0., selon le programme applicable au projet.

Les projets admissibles au programme Novoclimat 2.0 - Petit bâtiment multilogement sont les bâtiments multilogements d'au plus 600 m² d'aire de bâtiment et d'au plus 3 étages.

Les projets admissibles au programme Novoclimat - Grand bâtiment multilogement sont les grands bâtiments multilogement de plus de 600 m² d'aire de bâtiment ou d'au moins 4 étages.

Dans le cas où un projet ne serait pas admissible à l'homologation Novoclimat ou Novoclimat 2.0, il devra quand même être conçu et réalisé en retenant le maximum des exigences techniques du programme applicable, mais sans viser l'obtention de l'homologation.

2) En collaboration avec l'organisme, les professionnels concepteurs doivent effectuer les démarches d'inscription du projet auprès de Transition Énergétique Québec (TEQ). ».

27. L'article 3.2.3.2) intitulé « Rangement extérieur pour l'organisme » de l'annexe 5 est modifié, à la page 19, par :

1° le remplacement du paragraphe a) par le suivant :

« *a)* Si un rangement extérieur ou intérieur est installé pour entreposer le mobilier et les équipements de jeux extérieurs, prévoir un aménagement qui relie cet espace au trottoir. »;

2° la suppression du paragraphe b)

28. Le paragraphe f) de l'article 3.2.10.7) intitulé « Corridors et escaliers » de l'annexe 5 est remplacé, à la page 26, par le suivant :

« *f)* Si la configuration des escaliers et de l'immeuble le permet, prévoir de grandes fenêtres ouvrantes aux extrémités de chaque corridor afin de laisser entrer la lumière naturelle, d'avoir une vue sur l'extérieur, de rendre possible une ventilation naturelle et prévoir au moins une fenêtre dans toutes les cages d'escalier. ».

29. L'article 3.2.10.11) intitulé « Salle communautaire » de l'annexe 5 est modifié, à la page 29, par :

1° le remplacement dans le paragraphe a), du chiffre « 20 » par le chiffre « 30 » et du mot « SHQ » par le mot « Ville »;

2° le remplacement du paragraphe c) par le suivant :

« *c)* Projets de volet III : déterminer avec l'organisme, en fonction du type de clientèle visée et des activités qui y sont envisagées, la superficie et le type de salle communautaire requis. »;

3° le remplacement du paragraphe d) par le suivant :

« *d)* Dans les projets de volet II, la salle communautaire doit obligatoirement être pourvue d'un éclairage naturel et artificiel adéquat et flexible. »;

4° le remplacement du paragraphe e) par le suivant :

« *e)* Dans les projets pourvus de logements adaptables, créer un lien facile et direct entre la salle communautaire et les espaces communautaires extérieurs. »;

5° l'ajout, au paragraphe f), des mots « et accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant depuis le corridor commun ou le hall d'entrée du bâtiment » après le mot « commun ».

30. L'article 3.2.10.14) intitulé « Salle à manger » de l'annexe 5 est modifié, à la page 30, par le remplacement du paragraphe b) par le suivant :

« b) Projets de volet II : Prévoir un espace pour la salle à manger (cet espace pourrait être en contact direct avec la salle communautaire ou constituer un prolongement de celle-ci dont il serait séparé par une cloison amovible). Prévoir une superficie de 1,2 m² par personne à servir lors d'un même service de dîner, avec une superficie minimale de 15 m². Prévoir un éclairage naturel et artificiel adéquat et flexible. ».

31. La sous-section 3.2.11 de l'annexe 5, à la page 34, est modifiée par :

1° le remplacement, à l'article 1) intitulé « Local d'entretien », du paragraphe a) par le suivant :

« a) Dans tous les bâtiments avec corridor commun, prévoir un local d'entretien de 4 m², avec cuvette, près de l'entrée principale ou au sous-sol s'il y en a un. Dans les petits bâtiments de 12 logements ou moins, ce local peut être combiné avec le local technique, pourvu que ce soit conforme à la réglementation applicable. Prévoir un local d'entretien d'environ 2 m² à chaque autre étage, situé près d'une cage d'escalier ou à proximité du hall d'ascenseur lorsqu'il y en a un. »;

2° le remplacement de l'article 2 intitulé « Local pour l'entreposage de l'équipement » par le suivant :

« **2) Local pour l'entreposage de l'équipement**

Ce local est requis lorsque l'entretien des aménagements extérieurs (tonte du gazon, émondage des plantations, déneigement des allées piétonnes et véhiculaires, etc.) n'est pas donné par contrat à l'externe. Prévoir un local d'environ 20 m² à l'usage de l'organisme, avec drain de plancher, dans les bâtiments de 20 logements et plus. Aménager ce local de façon à pouvoir y accéder sans rencontrer d'obstacles, directement de l'extérieur. Évaluer la pertinence de prévoir un local d'entreposage dans les bâtiments de moins de 20 logements. Ce local d'entreposage peut être jumelé avec l'espace de rangement extérieur si ce dernier existe. ».

32. La sous-section 3.2.14 de l'annexe 5, à la page 36, ne s'applique pas aux fins du présent règlement.

33. L'article 1) de la sous-section 3.2.24 intitulée « Vestiaire du logement » de l'annexe 5, à la page 41, est remplacé par le suivant :

« **1)** Dans tous les logements, prévoir une garde-robe dans le hall d'entrée, d'une profondeur nette de 610 mm et d'une longueur utile d'au moins 915 mm pour les logements de 2 chambres à coucher et moins, d'au moins 1 165 mm pour les logements de 3 chambres à coucher et d'au moins 1 220 mm pour les logements de plus de 3 chambres à coucher, avec portes coulissantes ou pliantes. ».

34. L'article 1) de la sous-section 3.2.30 intitulée « Rangements destinés aux locataires » de l'annexe 5 à la page 47, est remplacé par le suivant :

« **1**) Prévoir une aire de 4 m² de rangement comprenant 2,5 m² de tablettes pour chaque logement ou studio. Le chauffe-eau du logement et le ventilateur récupérateur de chaleur (VRC), le cas échéant, peuvent être placés dans ce rangement sans générer l'exigence d'une superficie additionnelle à celle prévue au présent article. Cette aire de rangement peut être distribuée en tout ou en partie à l'intérieur des logements pour du rangement domestique (planche à repasser, aspirateur, décorations de Noël, machine à coudre, poussette, lit pliant, etc.) et en partie à l'extérieur du logement pour du rangement à caractère saisonnier (bicyclettes, piscine pour enfant, jouets d'extérieur, pneus d'hiver, équipement de camping, etc.). ».

35. L'article 2) de la sous-section 3.2.31 intitulée « Espace laveuse-sécheuse du logement » de l'annexe 5, à la page 47, est remplacé par le suivant :

« **2)** Prévoir l'espace pour la laveuse et la sécheuse dans la salle de bain ou dans un placard ouvrant sur le couloir de circulation du logement. ».

36. La section intitulée « Les illustrations fonctionnelles » de l'annexe 5, aux pages 51 à 58 inclusivement, ne s'appliquent pas aux fins du présent règlement.

37. L'article 1.3 de la section 1 intitulée « Paramètre pour l'obtention de la subvention pour l'adaptabilité du logement (SUAL) » de l'annexe 19A est modifié par le remplacement, à la première puce, du numéro « 1.2 » par le numéro « 1.1 ».

38. Les annexes suivantes du Guide ne s'appliquent pas aux fins du présent règlement :

1° annexe16 intitulée « Convention d'exploitation entre l'organisme et la SHQ »;

2° annexe 19B intitulée « Guide explicatif pour l'obtention de la Subvention Adaptation de Domicile (SAD) »;

3° annexe 21 intitulée « Document explicatif pour les prêteurs agréés ».

GDD : 1170634001

XX-XXX/13

Montréal

Annexe B

Demande de subvention

Formulaire P1A

Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

ATTESTATION DES RÉPONDANTS AUTORISÉS DE L'ORGANISME

NOUS ATTESTONS QUE LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA « DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE » JOINTE AU DOSSIER DE PRÉSENTATION SONT VÉRIDIQUES ET AU MEILLEUR DE NOTRE CONNANSSANCE. NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES CONDITIONS DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF, INCLUANT AU « GUIDE D'ÉLABORATION ET DE RÉALISATION DES PROJETS » TEL QUE MODIFIÉ PAR L'ANNEXE A DU PRÉSENT RÉGLEMENT, DONT NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE.

Nom du projet :

Signataires

Nom du signataire :

Titre :

Signature : **Date :**

Nom du signataire :

Titre :

Signature : **Date :**

Coordonnées de l'organisme

Nom de l'organisme :

Nom du répondant :

Adresse :

Téléphone : **Courriel du répondant :**

Coordonnées du GRT

Nom du GRT :

Nom du répondant (Chargé(e) de projet) :

Adresse :

Téléphone : **Courriel du répondant :**

Coordonnées de l'architecte

Nom de la firme :

Nom du répondant :

Adresse :

Téléphone : **Courriel du répondant :**

16.08.2017

Montréal

Annexe B : Formulaire P1a
Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Nom du projet :

Adresse :

Arrondissement :

1. Projet

Type de projet :
- ☐ Construction neuve
- ☐ Rénovation
- ☐ Recyclage

Statut du requérant
- ☐ OBNL
- ☐ Coop
- ☐ OMHM

Inscrire le nombre d'unités du projet pour chaque volet

Volet	Nbre d'unités	Clientèle *
I		
II		
III		
Total		

Obligatoire pour le Volet II et III
Précisions sur la clientèle et ses besoins et présentation des services qui seront offerts

2. Présentation succincte du projet (localisation et description du site ou de l'immeuble, historique de l'utilisation du sol, description du secteur, enjeux liés au voisinage et à l'environnement)

3. Présentation de l'organisme (compétences des membres du conseil d'administration, mission, expérience de gestion immobilière, liens avec la communauté)

4. Échéancier préliminaire des étapes d'approbation du projet

Informations recueillies par : Responsable de l'organisme **Date :**

Extrait du procès-verbal d'une réunion

☐ **Du conseil d'administration**

☐ **Du conseil d'administration provisoire**

De :

Tenue le :

Il est résolu ce qui suit :

1. De soumettre à la Ville de Montréal une demande de subvention au Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif pour le projet d'habitation décrit dans le présent formulaire. Nous confirmons l'exactitude des informations fournies.

   Si la Ville de Montréal retient notre projet, nous nous engageons à nous conformer aux conditions et démarches requises en vertu du Règlement 02-102 pour l'obtention des subventions.

2. D'autoriser le premier et le deuxième signataires indiqués ci-dessous à signer, au nom de notre organisme, tout document concernant cette demande.

Extrait certifié conforme

Secrétaire de l'organisme :

Date :

Signature des personnes autorisées			
Nom :	*Inscrire le nom du premier signataire*		
Titre :			
Signature :		**Date :**	
Nom :	*Inscrire le nom du deuxième signataire*		
Titre :			
Signature :		**Date :**	

16.08.2017

Montréal

ANNEXE C - DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL, D'UN ENGAGEMENT DÉFINITIF ET AUX FINS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE BASE

Partie I
Documents requis pour l'obtention de l'engagement conditionnel (EC)

1	**Pour tous les projets :**	
1.1	Demande d'aide financière (DAF) complétée par le GRT, étape engagement conditionnel (EC)	
1.2	Résolution du conseil d'administration de l'organisme s'engageant à respecter les critères du supplément au loyer de la SHQ	
1.3	Certificat de localisation avant travaux ou relevé d'arpentage du ou des lots visés par le projet	
1.4	Formulaire P3f (Annexe D du Règlement 02-102) si une subvention à l'adaptabilité du logement est demandée	
1.5	Rapport d'évaluation environnementale du site phase 1 et, si requise, une caractérisation environnementale phase 2	
1.6	Contrat avec un architecte et la résolution du conseil d'administration mandatant l'architecte	
2.	**Pour tous les projets sauf les projets de type clés en main :**	
2.1	Esquisses du projet préparées par l'architecte	
2.2	Estimation du coût des travaux par l'architecte	
2.3	Rapport d'évaluation de la valeur marchande de la propriété si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur foncière	
2.4	Confirmation d'inscription de Revenu Québec pour le remboursement des taxes TPS et TVQ	
3.	**Pour les projets de type clés en main :**	
3.1	Plans et devis préliminaires du bâtiment	
4.	**Pour les projets visant seulement des travaux de construction neuve :**	
4.1	Rapport d'étude géotechnique du ou des lots visés par le projet	
5.	**Pour les projets visant seulement des travaux de rénovations majeures ou de transformation/recyclage :**	
5.1	Rapport d'experts évaluant l'état de la structure et de l'enveloppe du bâtiment existant	
5.2	Étude de caractérisation du bâtiment existant pour déterminer la présence de matériaux contaminés (amiante, plomb, moisissures, etc.)	
5.3	Relevé du bâtiment existant	
5.4	Liste et estimation des coûts de travaux réalisées par l'architecte	
6.	**Pour les projets visant des travaux de rénovations majeures seulement :**	
6.1	Accord de plus de 50 % des ménages occupant l'immeuble à la réalisation du projet	
7.	**Pour les projets de type volet 2 et volet 3 :**	
7.1	Confirmation écrite, d'un intervenant en autorité, de l'appui à la réalisation du projet, par le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)	
8.	**Pour les coopératives d'habitation :**	
8.1	Résolution du conseil d'administration s'engageant à respecter le critère d'occupation des logements par des membres dans une proportion d'au moins 75 %	

03.08.2017

Montréal

ANNEXE C - DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL, D'UN ENGAGEMENT DÉFINITIF ET AUX FINS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE BASE

Partie II

Documents requis pour l'obtention de l'engagement définitif (ED)

1.	**Pour tous les projets :**	
1.1	Demande d'aide financière (DAF) complétée par le GRT, étape ED	
1.2	Confirmation écrite des donateurs quant à la disponibilité des contributions du milieu autres que celle de la CMM	
1.3	Confirmation de l'arrondissement que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur	
1.4	Confirmation de l'inscription officielle du projet au programme Novoclimat émis par l'administrateur du programme et grille d'analyse finale, si requis	
1.5	Soumissions/offres de services de tous les professionnels impliqués dans le projet	
2.	**Pour les projets de type volet 2 et volet 3 :**	
2.1	Description du soutien communautaire à offrir aux locataires comprenant les ressources humaines qui y seront rattachées, les activités prévues, les coûts rattachés et confirmation du financement requis pour soutenir les services offerts	
3.	**Pour les projets de type volet 2 :**	
3.1	Liste du mobilier et des équipements prévus pour meubler la salle communautaire et la cuisine commerciale	
4.	**Pour tous les projets sauf pour les projets de type clés en main :**	
4.1	Rapport sur les titres de propriété du ou des lots visés par le projet	
4.2	Acte de vente si l'acquisition a été complétée avant le ED ou projet d'acte de vente	
4.3	Plans et devis définitifs pour appel d'offres en vue de la construction	
4.4	Addenda à l'appel d'offres en vue de la construction	
4.5	Procès-verbal de l'ouverture des soumissions	
4.6	Soumission conforme la plus basse	
4.7	Tableau des soumissions ventilées	
4.8	Recommandation de l'architecte sur la sélection de l'entrepreneur général	
4.9	Licence valide d'entrepreneur général retenu avec les catégories requises pour le projet	
4.10	Cautionnement de soumission tel que prévu à l'annexe 6 du Guide d'élaboration et de réalisation de projets AccèsLogis Québec	
4.11	Lettre d'intention des assurances du cautionnement d'exécution, de la main-d'œuvre et des matériaux	
4.12	Lettre d'intention des assurances chantier et responsabilité civile	
4.13	Projet de contrat de construction complété, non signé	
5.	**Pour les projet de type clés en main seulement :**	
5.1	Convention d'acquisition signée entre le promoteur et le requérant	
5.2	Plans et devis descriptifs d'exécution pour la construction du bâtiment	
5.3	Projet de déclaration de copropriété, le cas échéant	
6.	**Pour les projets visant des travaux de rénovation majeurs seulement :**	
6.1	Entente de relocalisation des locataires	

03.08.2017

Montréal

ANNEXE C - DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL, D'UN ENGAGEMENT DÉFINITIF ET AUX FINS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE BASE

Partie III

Documents requis aux fins du versement de la subvention de base (étape de la DAI)

1.	**Pour tous les projets :**	
1.1	Demande d'aide financière (DAF) complétée par le GRT, étape de la date d'ajustement des intérêts (DAI)	
1.2	Lettre de l'institution financière confirmant le capital emprunté et les intérêts cumulés à la date de la DAI	
1.3	Certification de localisation de fin des travaux	
1.4	Profil des locataires : adresses, date d'occupation des logements et admissibilité au supplément de loyer	
1.5	Statut de municipalité (OBNL reconnu par la Commission municipale) : dépôt du document attestant de ce statut, si requis	
1.6	Liste des équipements d'entretien à acquérir pour le projet	
1.7	Confirmation des autres contributions du milieu autres que celle de la CMM	
1.8	Soumission ou confirmation d'assurances du bâtiment	
1.9	Contrats d'entretien des équipements mécaniques tels ascenseurs, ventilation, gicleurs, etc.	
2.	**Pour tous les projets sauf les projets de type clés en main :**	
2.1	Certificat d'achèvement substantiel des travaux	
2.2	Attestation de prise de possession de tous les bâtiments	
2.3	Contrat de construction signé par les parties	
2.4	Liste des imprévus sur les travaux confirmés par l'architecte et les ingénieurs	
2.5	Liste des travaux reportés confirmée par l'architecte et les ingénieurs	
3.	**Pour les projets de type clés en main :**	
3.1	Certificat de fin de travaux	
3.2	Copie de la preuve de conformité aux normes du système d'alarme d'incendie	
3.3	Rapport sur les titres de propriété du ou des lots visés par le projet	
3.4	Copie du titre d'acquisition (acte de vente) de l'organisme et actes de servitudes, si applicable	

03.08.2017

Annexe D : Formulaire P3f

Critères d'admissiblité obligatoires pour les logements subventionnés à l'aide de la Subvention pour l'adaptabilité du logement (SUAL)

03.08.2017

	Exigences SUAL		Allocation par logement (avant taxes)
Hall d'entrée du logement	1.1	Prévoir une prise de courant adjacente à la porte d'entrée du logement, à l'intérieur, du côté des pentures, à 2 000 mm du plancher pour l'installation éventuelle d'un ouvre-porte électrique. Prévoir également un fond de clouage en haut de la porte d'entrée du logement ainsi que le câblage électrique nécessaire. **À noter que l'ouvre-porte électrique du logement n'est pas admissible à la SUAL.**	**115 $**
Cuisine du logement	2.1	Un interrupteur pour le ventilateur et la lampe de la hotte doit être prévu et installé à l'avant du comptoir.	**130 $**
	2.2	Un garde-manger offrant une largeur libre intérieure de 760 mm et de 600 mm de profondeur doit être planifié pour recevoir un four encastré à porte pivotante sur un axe vertical. Pour ce faire, prévoir une tablette coulissante dont le dessous est à 680 mm du plancher fini et l'emplacement pour le four, immédiatement au-dessus. Un câblage pouvant être relié à une boîte de jonction doit être prévu à l'intérieur du garde-manger advenant l'installation d'une prise électrique pour le four. Il est à noter que le four encastré n'est pas admissible à la SUAL.	**960 $**
	2.3	Dans le cas des projets du Groupe B, Division 2 - Résidence supervisée tels que définis dans le Code de construction du Québec 2005, l'exigence définie dans la section 2.2 ne s'applique pas. Seule la typologie « chambre » est autorisée pour les bénéficiaires. La préparation de repas est interdite dans ces chambres.	**0 $**
Salle de bain du logement	3.1	Prévoir un dégagement de 305 mm de largeur sur toute la longueur de la baignoire, pour une éventuelle conversion de la baignoire en douche sans seuil. Aucune superficie supplémentaire n'est à prévoir. **Voir Figure 1 de la présente annexe.**	**0 $**
Autres exigences dans le logement	4.1	Les portes intérieures du logement doivent offrir une ouverture libre d'au moins 810 mm lorsque la porte est ouverte à 90°.	**40 $**

Section à remplir par l'architecte

A	**Coût associé aux critères d'admissibilité obligatoires pour les logements subventionnés par la SUAL**		
		A : Sous-total par logement, toutes typologies confondues (avant taxes)	**1 245 $**
Superficies supplémentaires /logement	5.1	Des superficies supplémentaires à celles reconnues à l'annexe 5 du Guide d'élaboration et de réalisation AccèsLogis peuvent être reconnues par la Ville si l'architecte fait la démonstration visuelle (plan à l'appui) qu'elles sont nécessaires pour satisfaire les exigences SUAL.	

B	**Coût associé aux superficies supplémentaires reconnues pour l'octroi de la SUAL**		
Typologie	**Superficies supplémentaires maximales reconnues par typologie**	**Estimation du coût des travaux de l'immeuble**	**Sous-total par unité** (avant taxes) **Superficies X coût / m²**
Chambre	1 m2	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
Studio	2 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
1 ch.	2 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
2 ch.	3 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
3 ch.	3 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
4 ch.	3 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
5 ch.	3 m²	_____m² x _____ $/m²	= _____ $
			B : Sous-total par typologie à adapter (avant taxes)

C	**Coût total des adaptations exigées au formulaire P3fVille par typologie**		
Typologie	**A**	**B**	**C**
Chambre	285 $	+ _____ $	= _____ $
Studio	1 245 $	+ _____ $	= _____ $
1 cc	1 245 $	+ _____ $	= _____ $
2 cc.	1 245 $	+ _____ $	= _____ $
3 ch.	1 245 $	+ _____ $	= _____ $
4 ch.	1 245 $	+ _____ $	= _____ $
5 ch.	1 882 $	+ _____ $	= _____ $
			C: Total par typologie à adapter (avant taxes)

Annexe D : Formulaire P3f

Critères d'admissiblité obligatoires pour les logements subventionnés à l'aide de la Subvention pour l'adaptabilité du logement (SUAL)

Clientèle ayant un handicap visuel ou auditif	
Dans la mesure où l'organisme destine des logements à une clientèle dont l'incapacité n'est pas liée à la mobilité physique, il est possible d'ajouter des adaptations supplémentaires en autant que la clientèle concernée ait un handicap visuel ou auditif. Voir article 1.9 dans l'annexe 19A du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec adapté par l'Annexe A du Règlement 02-102.	
Adaptations supplémentaires	**Coût/logement**
-	- $
-	- $
-	- $
-	- $
Total (avant taxes)	- $

Notes importantes
La SUAL s'applique à l'unité de logement dont l'entrée est accessible et sans obstacle depuis l'extérieur. Afin de se prévaloir de la SUAL, le logement visé doit répondre à l'ensemble des exigences du Guide de construction sur les logements adaptables, soit la section 1.2.5 de l'annexe 5 du Guide d'élaboration et de réalisation des projets AccèsLogis Québec adapté par l'annexe A du règlement 02-102. Lorsque le logement visé est situé au-dessus du 1er niveau, le bâtiment doit être desservi par un ascenseur et être conforme à la réglementation applicable pour assurer la sécurité des occupants. Une entente concernant l'évacuation devra être établie avec le service municipal responsable de la protection contre les incendies, et ce, dès la conception du projet.

Architecte	
J'atteste avoir pris connaissance du présent formulaire. Je m'engage à intégrer aux plans et devis tous les critères qui s'y trouvent et à assurer la coordination avec les ingénieurs et l'entrepreneur.	
Firme	Nom du répondant
Signature	Date

Figure 1 - Zone de dégagement de 305 mm de largeur sur toute la longueur de la baignoire, pour une éventuelle conversion de la baignoire en douche sans seuil

Configuration no 1

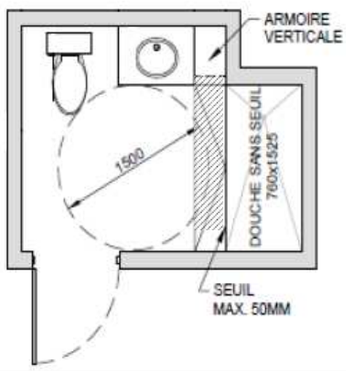

Configuration no 2

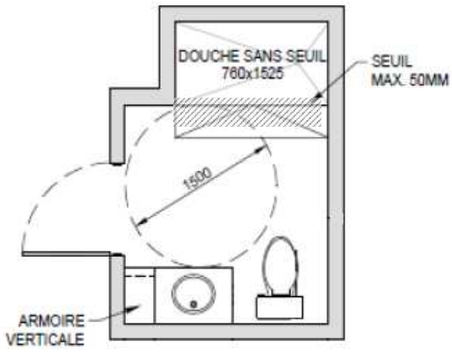

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Dans le cadre de l'application du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (RCG 02-102), le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif le pouvoir de cautionner tout prêt accordé à un organisme aux fins du Programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal.

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD : 1170634001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1170634001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Objet :	Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, les actions suivantes sont requises : 1) adopter un règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102); 2) adopter un règlement de délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif du pouvoir de cautionner et 3) autoriser un budget de fonctionnement additionnel de 300 000 $ pour l'ajout de ressources internes à partir de 2018 et de 600 000 $ en services professionnels à partir du budget 2019 et 4) un budget de fonctionnement additionnel récurrent en dépenses et en revenus équivalent aux subventions de 2018 à 2021.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jacques BERNIER
Chef de division - Service des finances , Division du conseil et du soutien financier - point de service Développement
Tél : 514 872-3417

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-28

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Tél : (514) 872-3155
Division : Direction du financement, de la trésorerie
et du Bureau de la retraite

Biographie Philippe Schnobb

Philippe Schnobb est un fervent utilisateur des transports collectifs et actifs. Bus, métro, vélo, taxi, etc. Il connaît bien les nombreuses combinaisons de la mobilité intégrée.

À titre de journaliste à Radio-Canada pendant 27 ans, il a souvent couvert les enjeux liés au transport collectif. Ses reportages à titre de responsable des affaires municipales de même que ses différentes chroniques ont souvent permis aux téléspectateurs de mieux comprendre le fonctionnement de la STM. Il est aussi l'auteur du livre « Faire-part pour mariages forcés » publié chez Lanctôt en 2001 au moment des fusions municipales.

À travers sa vie professionnelle qui l'a amené à travailler dans plusieurs stations régionales de Radio-Canada, il a fait des études en histoire et en communications aux universités d'Ottawa, à la Faculté St-Jean d'Edmonton et à l'UQAM. Il a été secrétaire-trésorier et membre du comité exécutif de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec entre décembre 2002 et novembre 2010. À ce titre, il avait la responsabilité du budget de la FPJQ et du magazine -30- et il participait à l'élaboration des grandes orientations de la fédération.

Depuis le 28 novembre 2013, Philippe Schnobb occupe le poste de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) et y représente les clients du transport collectif. Il assume enfin la présidence du conseil d'administration de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) qui regroupe les neuf sociétés de transport en commun du Québec et siège comme membre observateur au conseil d'administration de BIXI.

Claudia Lacroix Perron [redacted]

[redacted]

Ordre professionnel

• Membre de l'Ordre des CPA du Québec, titre CPA auditrice, CA /*Épreuve finale uniforme (EFU)* de l'Ordre des comptables agréés réussie en septembre 2011

Expérience professionnelle

• HEC Montréal, chargée de cours (septembre 2016-en cours)
- Cours *Certification II – Exécution de l'audit et les autres missions* (32-911-13)
- Enseignement, préparation de matériel pédagogique, soutien aux étudiants et correction

• Hydro-Québec, conseillère contrôle (octobre 2014-en cours)
- Évaluation en contrôle, analyse de processus, rédaction de rapports, suivi de plans d'action (HQD : octobre 2014 – avril 2016)
- Divers projets d'optimisation et de conformité (Contrôle corporatif : depuis avril 2016)

• Mazars Harel Drouin, s.e.n.c.r.l., auditrice (janvier 2013-octobre 2014)
- Audit des états financiers d'organismes sans but lucratif (privés et publics), de PME, de régimes de retraite et d'entreprises cotées en Bourse.
- Préparation de déclarations de revenus pour OSBL, PME et particuliers

• Société de Transport de Montréal (STM), membre du conseil d'administration, représentante de la clientèle jeunesse – moins de 35 ans (avril 2011 – en cours)
- Présidente de comité du CA : Finances (février 2013 – en cours) et sous-comité Technologies de l'information (2013 – 2014)
- Membre de comités du CA : Suivi des actifs (2013 – 2014), Éthique et gouvernance (2011– 2013), Opérationnel et Service à la clientèle (2011 – 2013), Art et Patrimoine (2013)
- Participation à des missions de représentation à l'étranger
- Responsable d'analyser les articles concernant l'approbation des grilles d'évaluation et des comités de sélection pour l'octroi de contrats de services professionnels.

• HEC Montréal, stagiaire d'enseignement au Service de l'enseignement des sciences comptables (2011-2012)
- Conception de matériel pédagogique et correction (travaux et examens)
- Enseignement de travaux pratiques (durée de 3h, groupes de 20 à 85 étudiants)

• Samson Bélair/Deloitte & Touche, stagiaire (été 2009, hiver 2011) Prix : personnalité de l'été
-Ambassadrice sur le campus, équipe de recrutement HEC Montréal

Scolarité

• Maîtrise en sciences de la gestion à HEC Montréal (2011-2014) – *Mention d'excellence*

• Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique à HEC Montréal, (2010 – 2011) – *Mention d'excellence*

• Baccalauréat en administration des affaires *cohorte trilingue* à HEC Montréal, spécialisation comptabilité profil CA (2007-2010) – *Mention d'excellence* et *Profil Mercure*

• Diplôme d'études collégiales en sciences humaines, profil monde avec mathématiques au Collège de Maisonneuve, Montréal (2005-2007) *cote R : 35,442*

Claudia Lacroix Perron [redacted]
[redacted]

[redacted]

Implication

• Jeunes Premiers du Théâtre du Nouveau Monde (2014-en cours)
- Assurer le renouvellement de la clientèle du Théâtre du Nouveau Monde
- Organiser un évènement majeur de financement (65 000$ amassés en février 2016), membre du comité *Logistique*

• Conseil jeunesse de Montréal , Présidente (2008-2010) , Vice-présidente du Conseil (2007), membre de divers comités de travail (2006-2011) et du comité *ad hoc Journée des jeunes Montréalais 2007, 2008 et 2009*
-Assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse par les élus municipaux montréalais
-Organisation et réalisation de deux missions de développement(France 2008 et Shanghai 2009)
-Entrevues de médias télévisuels, radiophoniques et de la presse écrite
-Panéliste lors du Colloque *Perspective d'avenir en 4D* (100e de HEC Montréal)
-Représentation du Conseil lors de divers colloques, conférences, forums et rencontres
-Mise sur pied et coordination d'un stage de 5 semaines à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010 (délégation jeunesse au pavillon de Montréal)

• Équipe cas académique *Comptabilité*, Jeux du Commerce 2011
-score de 90/100, 4e position sur 13 universités

• VP Pédagogie du groupe trilingue T30, HEC Montréal (2007- 2008)
-Rédaction et diffusion hebdomadaire d'une planification des activités académiques du groupe
-Gérer des situations problématiques entre les étudiants et les professeurs

• Conseil de programme des sciences humaines du Collège de Maisonneuve (2005-2007) -Représentante de 1500 étudiants

Réalisations

• Ascension du Kilimanjaro, Tanzanie (décembre 2012)

• Échange étudiant à City University of Hong Kong (hiver 2009)

• Bénévolat au *Hogar San Francisco de Asis,* Lima, Pérou (été 2008)
- Organisation et réalisation du projet
- Soutien auprès d'enfants malades sur place

• Projet de coopération internationale (2005-2007)
-Membre du comité *Comptabilité et secrétariat* (avant le projet)
-Stage à La Flor sur l'île d'Ometepe au Nicaragua (été 2006)
-Préparation et présentation de conférences de sensibilisation (au retour)

• Collaboration à l'organisation d'un colloque sur la démocratie participative à l'UQAM (2006)
-Planification, logistique, recherche de conférenciers et de participants

Claudia Lacroix Perron [redacted]

[redacted]

Mentions, prix, bourses

Prix Étoile Desjardins (2010)

Bourses Samson Bélair / Deloitte & Touche (2009 et 2010)

Bourse de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec (2009)

Bourse KPMG – Leadership (2009)

Bourse Air Liquide Canada – Passeport pour le monde (échange à Hong Kong), (2008)

Prix *Ékilibr Implication personnelle- implication sociale externe*, HEC Montréal (2008)

Bourse nationale de la Fondation des bourses d'excellence du Millénaire (2007, 2008, 2009)

Bourse d'entrée *Excellence scolaire,* HEC Montréal (2007)

Bourse *Leadership,* HEC Montréal (2007)

Prix du Lieutenant-gouverneur du Québec, Collège de Maisonneuve (2007)

Prix d'excellence scolaire, 2e rang du programme, Fondation du Collège Maisonneuve (2007)

Bourse locale de la Fondation des bourses d'excellence du Millénaire (2005)

Autre formation, perfectionnement

Formation continue à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (2014 – en cours)

Formation sur l'audit des compagnies d'assurances, *Weiser Mazars* à New York (novembre 2013)

Formation sur la gouvernance, *La gouvernance d'un conseil d'administration efficace, responsable et harmonieux*, Firme Guberna Services Conseils (novembre 2011)

Formation porte-parole média avec la firme de communication *Parlimage* (février 2007)

Trilingue : parle et écrit couramment le français, l'anglais et l'espagnol

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2017/12/14 17:00

(2)

Dossier # : 1175330001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées à ce comité

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées à ce comité.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-05 10:11

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1175330001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées à ce comité

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité de vérification, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées. L'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :

• deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées;

• au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;

• au moins deux (2) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président.

Avant les élections du 5 novembre 2017, le Comité de vérification était composé de sept (7) membres, soit 2 membres indépendants et 5 membres élus.Uniquement les membres indépendants sont rémunérés pour les fonctions qu'ils exercent au sein du Comité de vérification.

Considérant que tous les mandats des membres élus du Comité de vérification ont pris fin au moment des élections municipales du 5 novembre 2017, il est requis au conseil d'agglomération d'en procéder à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0656 - 29 octobre 2015 1- Nommer Mme Lisa Baillargeon, membre et présidente du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CG14 0110 - 27 février 2014 - 1. Nommer, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Richard Celzi et Francesco Miele, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), au sein du Comité de vérification de l'agglomération ainsi que de nommer Messieurs Edward Janiszewski, maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux, et Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité; - 2. de nommer Mme Marie-Josée Marsan membre indépendante du Comité de vérification élargi au poste laissé vacant suite au départ de M. Jean Gérin. - 3. de renouveler le mandat de M. André Harel, à titre de membre et président du Comité de vérification élargi.

DESCRIPTION

Les élu(e)s représentants la Ville de Montréal, désignés par la mairesse, au comité de vérification sont :
Laurence Lavigne Lalonde
Pierre Lessard-Blais
Alan DeSousa.

Quant aux élus représentants les municipalités reconstituées :

Edgar Rouleau, maire de Dorval
Christina M. Smith , mairesse de Westmount

JUSTIFICATION

La nomination des membres élus représentant la Ville de Montréal et des villes reconstituées est requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération additionnelle n'est prévue pour la nomination des élus à ce comité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations sont requises afin de permettre la tenue des réunions du Comité de vérification et d'assurer le quorum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 872 8326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-05

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-2392
Télécop. :